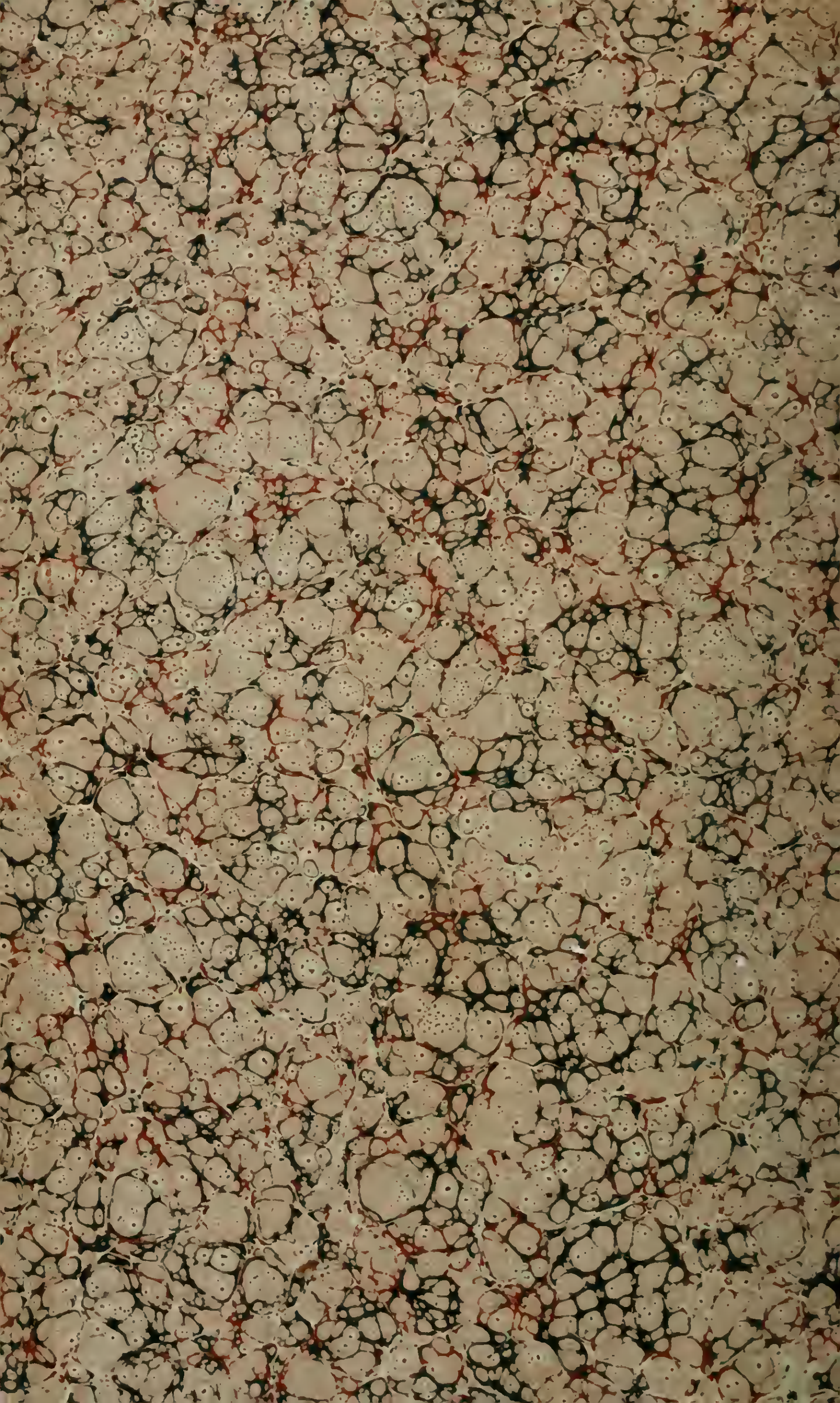
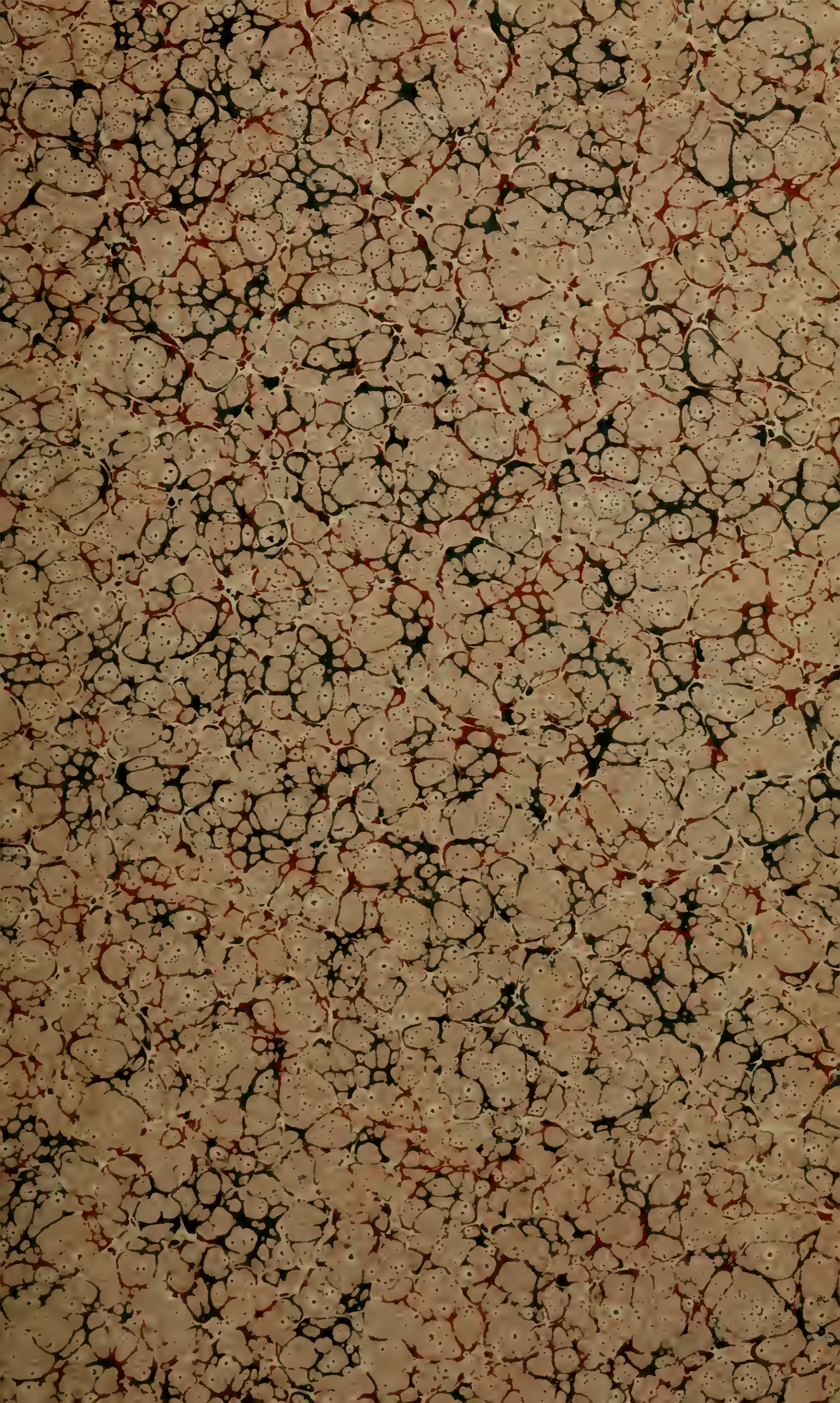








ANNALES

CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

III

JUILLET-SEPTEMBRE

1885

PARIS. — IMP. DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL, L. PHILIPONA
51, rue de Lille, 51

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME TROISIÈME

JUILLET - SEPTEMBRE
1883

—



(TOME LIII DE LA COLLECTION)

PARIS
114, RUE BLOMET, 114.



ANNALES CATHOLIQUES

NOTRE DEVOIR

Nos lecteurs ont eu sous les yeux la très importante lettre adressée par S. S. le Pape à Mgr l'archevêque de Paris.

Ils ont pu lire aussi la suite des documents qui se rapportent à cette grave affaire.

Nous devons, nous semble-t-il, être sobres de réflexions au sujet de cet incident, dont il nous faut tirer profit et enseignement. La supériorité du catholicisme, ne l'oublions jamais, le gage vivant de son unité réside dans cette autorité modératrice qui vient d'intervenir. Grâce à elle, l'union née de la vérité se perpétuera dans l'obéissance.

L'éminent cardinal qui a eu le malheur d'attrister le Pape par la publicité donnée à la lettre adressée au directeur de l'*Amstelbode* a lui-même indiqué, par l'expression publique de ses regrets, la ligne de conduite imposée en cette circonstance à tous les catholiques dignes de ce nom. On ne pouvait moins attendre du caractère et des vertus du cardinal Pitra, et surtout de la sincère humilité d'une âme assouplie depuis longtemps aux prescriptions de l'obéissance monastique. Cette attitude est d'ailleurs la réponse la plus adéquate que l'illustre bibliothécaire du Vatican pût opposer aux insinuations outrageantes dirigées contre la dignité de son caractère et contre la sincérité de son dévouement au Souverain-Pontife.

Il importe aussi de faire la part de chacun dans la lettre adressée par N. S. P. le Pape à S. Ém. le cardinal Guibert.

Après l'expression d'un regret qui vise la lettre adressée à l'*Amstelbode*, nous y voyons un blâme adressé aux commentaires dont cette lettre a été l'objet et enfin des règles de conduite tracées à tous les journalistes catholiques. Au

risque de s'entendre infliger l'épithète de *cléricaux*, ceux-ci doivent se rappeler qu'ils font partie, non pas de l'Église enseignante mais de l'Église enseignée, non pas de l'Église gouvernante mais de l'Église gouvernée. Ils n'ont pas par conséquent aucun ministère doctrinal, aucune juridiction disciplinaire à exercer ; ils sont des échos, des sujets, et leur premier devoir est de respecter les limites de la hiérarchie, sans jamais devancer l'initiative de l'autorité.

Nous déclarons, pour notre part, accepter de grand cœur, accepter sans réserve ni arrière-pensée, la situation humble mais sûre, faite à la presse catholique. Notre but est de servir l'Église et nous n'avons jamais entendu, nous n'entendrons jamais la servir autrement qu'Elle ne veut être servie, toujours prêts à nous conformer aux ordres et même aux simples désirs de l'autorité pastorale et surtout de l'autorité suprême. Cette ligne de conduite qui fait notre force, fait aussi notre sécurité. Plus nous sommes obéissants, moins nous sommes responsables, et il nous reste toujours, avec le mérite de notre travail, la paix promise aux hommes de bonne volonté.

UNE GUÉRISON INSIGNE A LOURDES

(Extrait de l'*Univers*.)

Une jeune femme appartenant par sa naissance à l'une des familles les plus chrétiennes et les plus distinguées de Picardie, et par son mariage à l'une des meilleures maisons du Poitou, Mme la comtesse Hedwige de Châtillon, née de Forceville, vient d'être guérie à Lourdes d'une longue et cruelle maladie, contre laquelle toutes les ressources de la science étaient demeurées impuissantes.

Cette guérison a produit dans le midi de la France aussi bien qu'à Amiens et au dehors, une impression si profonde, elle excite dans le public un désir si légitime d'en connaître les moindres incidents, que nous croyons devoir en publier un récit

détaillé, laissant à l'autorité religieuse, seule compétente en ces matières, le soin de porter s'il y a lieu, sur la nature du fait en lui-même, un jugement définitif.

Le désir de satisfaire une pieuse curiosité n'est pas d'ailleurs le principal motif qui nous guidera dans notre fidèle narration : nous voulons surtout, conformément au vœu de la famille chrétienne qui vient d'être l'objet d'une faveur éclatante, rendre à Dieu et à Notre-Dame de Lourdes l'honneur et les actions de grâces qui leur sont dus.

Mlle de Châtillon avait été atteinte en 1882, d'accidents internes successifs d'autant plus redoutables que sa constitution était plus délicate. Pendant deux ans sa vie fut un long martyre, et, lorsqu'ils disparurent, ce fut pour faire place à une névrose de l'estomac, qui rendait l'alimentation de plus en plus difficile, et qui produisait des crises effrayantes, dont la fréquence et l'intensité ne cessèrent pas de s'accroître.

Ne pouvant recevoir au château des Bruyères, en Poitou, où elle se trouvait, tous les soins que nécessitait sa situation, malgré le dévouement éclairé de M. le docteur Jourdanne et de M. le docteur Chedevergne, qui venait de Poitiers surveiller le traitement, Mlle de Châtillon se décida, au mois de juillet 1883, à se faire transporter à Auteuil et à s'y établir dans un établissement hydrothérapique.

Les praticiens les plus célèbres, parmi lesquels nous pouvons citer MM. les docteurs Vulpian, Bucquoi et Beni-Barbe, vinrent l'y soigner ; mais les efforts de ces maîtres de la science échouèrent devant un mal opiniâtre qui déroutait leur expérience. L'état de la malade empirait chaque jour ; le moindre mouvement qu'on lui imprimait pour la sortir de son lit et la porter à la salle des douches provoquaient des défaillances prolongées, dont l'impression glaciale de l'eau ne pouvait la tirer. Pour calmer les crises intenses de l'estomac, il fallait sans cesse recourir à des injections hypodermiques de solution de morphine.

En présence de l'inefficacité trop évidente du traitement suivi à Auteuil pendant un an, on se persuada que l'air natal et les soins délicats de la famille pourraient avoir plus de succès, et Mlle de Châtillon fut transportée à Amiens en juillet 1884.

Ce dernier espoir ne devait pas tarder à s'évanouir. C'est en vain que M. le docteur Léger, médecin de la famille, déploya tout le talent d'un praticien consommé, tout le zèle d'un ami :

il eut bientôt la douleur de constater son impuissance et il en fit loyalement l'aveu. Un docteur distingué de la faculté homéopathique de Paris, M. le docteur Claude, voulut bien tenter à son tour quelques efforts ; mais il déclara bientôt qu'il considérait la situation comme désespérée. Et, en effet, les ravages produits par la névrose étaient effrayants ; l'amaigrissement excessif (la malade ne pesait plus que soixante livres) ; les crises devenaient incessantes et rendaient l'alimentation, même liquide, presque impossible ; les forces s'éteignaient. Témoins désolés de cet état, les parents, les amis prévoyaient avec consternation un dénouement fatal. Tout espoir de guérison avait disparu.

On n'avait pas attendu ce moment, dans les pieuses familles de Forceville et de Châtillon, pour demander à Dieu cette guérison que, désormais, l'on ne devait plus attendre que de lui seul. Aumônes, prières, communions, neuvaines, tout était mis en œuvre depuis longtemps pour fléchir le Ciel. La malade s'associait volontiers à ces pressantes supplications. Mais, depuis quelques jours, une pensée ne la quittait plus :

« Je ne serai guérie qu'à Lourdes. » Et quand sa mère, la vicomtesse de Forceville, lui reprochait doucement de n'avoir pas assez de confiance en Notre-Dame des Victoires, qui l'avait guérie jadis elle-même d'un mal réputé incurable, la pauvre patiente pensait et répétait tout bas : « Je ne serai guérie qu'à Lourdes. »

A Lourdes? Quelle folie! Comment aller à Lourdes, lorsque le plus léger mouvement peut occasionner une crise mortelle? Qu'importe! M[me] de Châtillon a manifesté sa volonté formelle, et elle fixe elle-même le jour du départ au 26 mai.

Le médecin intervenant alors, comme c'était son devoir, au nom de la science humaine, déclare qu'il s'oppose à ce voyage qui serait « *une souveraine imprudence.* » — « J'irai, je le veux, » répond la malade, et elle ajouta aussitôt cette prière :

« Sainte Vierge, si vous ne voulez pas que je guérisse... faites-moi mourir avant le jour du départ. »

Assurément la famille comprenait bien que ce projet était humainement *une souveraine imprudence*. Mais, dans tous ces cœurs, la foi faisait taire la crainte, et l'espérance dominait toutes les appréhensions.

M[me] de Châtillon se prépara au départ avec une énergie, une sérénité, une présence d'esprit admirables. Elle voulut faire à

tous ses adieux. Tous, parents, amis, vinrent près de ce lit de douleur recevoir une dernière parole d'affection, un dernier sourire.....

Dieu sait, et nous ne l'oublierons jamais, avec quel serrement de cœur, avec quelles angoisses à grand'peine comprimées, l'on venait recevoir cet adieu suprême, avec quel douloureux sentiment de pitié l'on jetait un dernier regard sur cette figure pâle, où les yeux seuls étaient restés vivants !

Dans la matinée du 25 mai, Mme de Châtillon reçut le pain des forts qui, pour elle, était vraiment le viatique, le pain des voyageurs. La journée se passa dans une extrême souffrance et, le soir venu, il sembla que la Vierge allait exaucer la prière que l'on avait faite de l'appeler à elle avant le temps du voyage, si elle ne voulait pas la guérir. Une crise épouvantable, sans analogie avec les précédentes, s'étant soudain déclarée, on vola en toute hâte chercher M. l'abbé de Guillebon, curé de Saint-Martin, confesseur de Mme de Châtillon. Il s'empressa d'accourir, mais il ne put même pas être admis auprès de sa pénitente, qui avait perdu connaissance.

La nuit se passa dans un pénible repos. Enfin, le jour du départ, jour à la fois craint et espéré, se leva. L'heure était venue. Plus calme que ceux qui l'entourent, Mme de Châtillon se déclare prête à partir. Encore un baiser à cette enfant de trois ans, qui peut-être ne reverra plus sa mère; encore un regard d'espérance à ce père écrasé de douleur.... et l'on emporte vers la gare du chemin de fer ce corps si frêle, inanimé, déjà presque semblable à un cadavre. On le dépose dans le wagon-lit qui doit le porter jusqu'à Lourdes. La vicomtesse de Forceville, le comte de Châtillon et une femme de chambre d'un dévouement dès longtemps éprouvé y prennent place, et l'on part au milieu des pleurs, tandis que les employés, occupés aux manœuvres du train, ne peuvent dissimuler leur émotion et se disent entre eux, avec tristesse : « Elle n'arrivera pas vivante. »

Ce que fut ce voyage, on peut le deviner, on ne saurait le décrire. D'Amiens à Lourdes, ce fut une longue torture. Aux défaillances succédaient de douloureux réveils, des crises si terribles qu'il fallut, pour les apaiser, injecter à la malade plus de 155 gouttes de solution à la morphine.

Pour comble de malheur, un accident survenu à la machine occasionna un retard de une heure et demie, qui fit manquer

la correspondance à Bordeaux, força les voyageurs à passer la nuit dans la gare de Pau, prolongea le trajet de dix-huit mortelles heures.

C'est à Bordeaux que les souffrances furent les plus intolérables. On courut chercher le docteur Maillé qui, considérant Mme de Châtillon comme hors d'état de continuer la route dans de pareilles conditions, lui fit de nouvelles injections de morphine et voulut même la chloroformer, ce à quoi M. de Châtillon s'opposa avec juste raison.

Enfin, après un trajet de quarante-trois heures, on arrive à Lourdes le jeudi matin. Mme de Châtillon entièrement épuisée prend alors un repos nécessaire. Elle se confesse, ainsi que son mari, afin de pouvoir communier le lendemain avant de se rendre à la piscine.

Grâce à Dieu! on était à Lourdes, et c'était un grand prodige; car on avait pu craindre que la pauvre patiente expirât en chemin. Le vendredi matin on lui apporte la sainte communion, puis on la conduit à la piscine dans la voiture des pauvres que, par exception, on consent à mettre à sa disposition... Le docteur de Saint-Maclou défend qu'on lui fasse autre chose que des lotions, affirmant que si on la plonge dans la piscine, elle y expirera. On dut se contenter de faire des ablutions sur la poitrine. En ce moment Mme de Châtillon ouvre les yeux, murmure faiblement : « Mon Dieu, guérissez-moi de mes souffrances. » Puis elle perd connaissance tout le reste du jour. Son état devient affreux. La mort paraît imminente, ainsi que le médecin de Lourdes l'a constaté lui-même.

Dans une lettre datée du 29 mai, à huit heures et demie du soir, M. de Châtillon disait au vicomte de Forceville : « Je n'ai à vous donner que de tristes nouvelles. La visite d'Hedwige à la piscine l'a beaucoup fatiguée et la sainte Vierge n'a pas voulu encore faire le miracle que nous désirons. » Il déclarait que les souffrances étaient extrêmes, que toute alimentation, même liquide, était devenue impossible. « Elle est si faible, ajoutait-il, qu'il serait prudent, je crois, de ne pas la mener demain à la piscine, et de se contenter de lui faire boire de l'eau de Lourdes. Les missionnaires eux-mêmes m'y ont engagé. »

De son côté, la femme de chambre écrivait que, trouvant sa maîtresse si mal et craignant à tout instant de la voir mourir, elle n'osait pas la veiller seule, la nuit du 29 au 30 mai.

Et pendant ces heures d'indicibles angoisses, que faisait la pauvre mère? Prosternée devant la grotte de l'apparition, d'où l'on ne pouvait plus l'arracher, elle priait dans les larmes, offrant sa vie pour racheter celle de son enfant, faisant, en un mot, violence au ciel par ses humbles et ferventes supplications.

Le samedi 30 mai, on porte encore à la piscine Mme de Châtillon, qui semblait toucher à ses derniers moments. On commence les lotions en récitant le chapelet. La malade ouvre les yeux, se soulève et dit : « Je crois que je suis guérie ». Puis, malgré la répugnance qu'elle éprouvait encore pour toute espèce d'aliments, elle se fait apporter du bouillon, qu'elle prend avec facilité. Dès ce moment, ce dégoût, qui lui était devenu habituel, disparut pour toujours. Dès ce moment aussi, les défaillances cessèrent pour ne plus reparaître. Replacée dans sa voiture, Mme de Châtillon est conduite à la grotte, où l'on récite le chapelet. Rentrée à l'hôtel, elle peut manger un peu de côtelette et de pomme de terre ; puis on lui fait prendre quelque repos. Un pas immense était fait... La malade mangeait. Aussi M. de Châtillon pouvait-il, ce jour-là, envoyer à sa famille ce télégramme consolant : « Bénissons Dieu et la Vierge de Lourdes. Grande amélioration ! »

Le dimanche 31 mai, à huit heures et demie, pleine de confiance et de foi, la malade est portée à la grotte, où elle entend la messe et reçoit la sainte communion. Puis elle rentre à l'hôtel pour y déjeuner. Celle qui, la veille, était mourante, se lève et, appuyée sur le bras de son mari, fait, à pied, le tour de la piscine, sans éprouver le moindre vertige. Conduite à la grotte, elle se lève de nouveau, va embrasser la pierre de l'apparition, se met à genoux et reste dans cette position fatigante, pendant que les assistants remplis d'une indescriptible émotion chantent le *Magnificat* et des hymnes à la Mère de miséricorde qui vient de faire éclater sa puissance.

La ressuscitée (car c'est le nom que l'on peut donner à celle qui semble revenir des portes du tombeau), la ressuscitée se lève encore pour remonter dans sa voiture.

On se précipite alors vers elle, on l'entoure presque à l'étouffer C'est à qui lui baisera les pieds, touchera ses vêtements, approchera d'elle médailles et chapelets.

Ceux qui ont assisté à Lourdes à des guérisons miraculeuses connaissent ces scènes émouvantes d'enthousiasme et de joie, qui défient toute description.

Guérie, enfin guérie, Mme de Châtillon rentre à l'hôtel, où elle quitte pour ne plus la reprendre cette pauvre voiture de malade dont elle se servait depuis son arrivée, elle traverse à pieds les corridors et va prendre son repas pendant que dans toutes les directions, M. de Châtillon envoyait cette dépêche :

« Gloire à Dieu et à Notre-Dame de Lourdes ! Hedwige marche et mange. *Magnificat.* Charité. »

En Poitou, à Amiens, on attendait avec anxiété des nouvelles du voyage. Ardentes étaient partout les prières qui sollicitaient un miracle. Dans les familles de Forceville et de Châtillon, dans les communautés religieuses, dans beaucoup de maisons chrétiennes, on redoublait de supplications ; on demandait à Dieu de daigner montrer, dans un temps où Il est tant outragé, qu'Il ne détourne pas les yeux de ceux qui mettent en Lui leur confiance et qu'Il se souvienne de ses miséricordes envers ceux qui l'invoquent.

Aussi, quelle joie lorsque le samedi soir arriva le télégramme qui annonçait une grande amélioration ! Quelle anxiété pendant cette longue journée du dimanche qui se passa sans nouvelles ! Mais quels transports, que de douces larmes, que d'actions de grâces lorsque, le premier jour du mois du Sacré-Cœur, éclata la grande nouvelle : Mme de Châtillon est complètement guérie ! « C'est la récompense de la foi, proclamait-on partout... de la foi inébranlable de cette sainte Mme de Forceville. C'est la récompense de la confiance intrépide, héroïque de Mme de Châtillon... » C'est aussi, dirons-nous, la récompense de la résignation, du sacrifice accepté.

Dans une lettre datée de Lourdes le 28 mai, nous lisons ces mots : « Demain Hedwige sera plongée dans la piscine. Comme nous serons heureux si la sainte Vierge exauce nos prières ! *J'espère beaucoup ; mais il faut cependant, quoi qu'il arrive, nous soumettre à la volonté de Dieu.* » Qui donc prononce ces paroles au chevet d'une mourante ? C'est un époux. — Qui doit les entendre et les accueillir ? Un père ! — Ah ! sans doute, Dieu n'attendait que ce *fiat* surhumain pour y répondre, comme autrefois le divin Maître au lépreux de l'Évangile : « Je le veux : qu'elle soit guérie ! »

Mais revenons à notre bienheureuse ressuscitée. Lundi 1er juin, elle veut retourner à la piscine et fait ensuite des visites à toutes les personnes qui, comme les Carmélites, les Dames Hospitalières, les Missionnaires et surtout Mlle de Taffin, n'avaient cessé de lui témoigner un affectueux dévouement.

Le mardi, avant huit heures, elle part en landau pour la basilique, où elle reçoit la bénédiction d'un évêque missionnaire. Elle y entend la messe, appuyée sur un banc, retourne à la piscine, puis à l'hôtel, où le médecin vient la trouver pour constater la guérison qu'il reconnaît être surnaturelle.

Mercredi, Mme de Châtillon reçoit quelques visites de félicitations et, à onze heures, après une dernière prière d'actions de grâces, elle part pour Poitiers, où elle arrive sans fatigue à onze heures du soir. Elle y passe toute la journée du jeudi, prend ses repas à la table d'hôte, reçoit ses belles-sœurs et veut aller elle-même annoncer sa guérison au docteur Chedevergne.

C'est aussi à Poitiers qu'elle renvoie le wagon-lit dont elle faisait usage depuis son départ d'Amiens. Toute la nuit suivantes elle voyagea dans un wagon ordinaire, supportant sans souffrances cahots, chaleur et poussière, et elle arrive à Amiens, le vendredi à neuf heures du matin. On l'attendait... avec quelle impatience! Son père, son enfant, une foule de parents et d'amis sont là, pleins de joie et d'émotion. On se précipite vers elle... C'est à qui l'embrassera, la félicitera... et les braves employés de la gare qui, dix jours auparavant, l'avaient vue passer pâle et mourante, ne pouvaient pas en croire leurs yeux en voyant pleine de vie, de force et de santé celle de qui ils avaient dit : « Elle mourra en chemin. »

Tel est l'exact récit de la guérison de Mme la comtesse de Châtillon. Nous croyons devoir donner, en le terminant, deux documents d'une grande importance. Ce sont les certificats authentiques des docteurs qui l'ont soignée dans les derniers jours de sa maladie et qui constatent son état avant et après l'événement merveilleux du 31 mai.

Voici d'abord l'attestation du docteur Léger, d'Amiens, médecin de la famille de Forceville :

Je, soussigné, docteur en médecine, lauréat de la Faculté de Paris, certifie que les faits suivants ont été soumis à mon observation :

Mme la comtesse de Châtillon, ayant toujours souffert de l'estomac, est arrivée, à la suite d'une affection utérine, à ne plus pouvoir rien digérer, à une intolérance complète pour toute espèce d'aliments autres que des jus de viande, se sont jointes des crises nerveuses excessivement douloureuses. Le moindre essai de quitter le lit, même pour en changer, était le sujet d'un état vertigineux allant quelquefois jusqu'à la perte de connaissance. Aussi Mme la comtesse de Châtillon n'avait-elle quitté le lit et par conséquent marché depuis plus de trois ans.

Après de nombreuses alternatives, malgré les médications les plus variées, et quoique l'investigation la plus minutieuse n'eût jamais révélé d'altération organique, les douleurs d'estomac et la susceptibilité de cet organe augmentèrent au point de rendre impossible l'ingestion des jus de viande qui étaient l'unique ressource alimentaire de la malade. Aussi l'état d'amaigrissement s'accrut-il de plus en plus, et la faiblesse devint telle qu'on pouvait craindre un funeste résultat d'un voyage aussi pénible que celui d'Amiens à Lourdes, entrepris dans de pareilles conditions.

Au retour de ce voyage, Mme la comtesse de Châtillon a marché sous mes yeux dans son appartement et se nourrit à la table de famille.

En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat.

LÉGER.

Amiens, 7 juin 1885.

Le docteur Anselme Peyret, de Lourdes, atteste ce qui suit :

Le 29 mai, j'ai été appelé auprès de Mme la comtesse de Châtillon, qui venait d'arriver à Lourdes. Elle m'a paru affectée d'une névrose de l'estomac qui lui causait les douleurs les plus vives et quelquefois les plus atroces lorsqu'elle ingérait la plus petite quantité d'aliments. La malade et son mari m'ont assuré que cet état durait déjà depuis près de trois ans et que, loin de s'améliorer, il s'aggravait au contraire, en dépit des moyens les plus énergiques et les plus variés que les plus distingués médecins de Paris avaient mis en usage. Aujourd'hui l'alimentation est devenue impossible. Sa faiblesse et sa maigreur sont extrêmes. Le pouls est filiforme. Les extrémités des membres supérieurs et inférieurs sont presque froides ; il en est de même du nez et des oreilles. Sa lucidité d'esprit est complète ; sa voix est faible, mais distincte. Le lendemain, 30 mai, au moment de ma visite, ces symptômes étaient encore plus accentués que la veille. Il lui était absolument impossible d'articuler la moindre parole. La conversation à voix basse de son entourage ajoutait à ses angoisses. La douleur était des plus vives, malgré une injection hypodermique de morphine. Tout faisait prévoir une fin prochaine. La lampe s'éteignait faute d'huile.

Aujourd'hui, 2 *juin*, je l'ai retrouvée au moment où elle descendait de voiture, à son retour de la grotte. Je l'ai vue marcher, appuyée sur le bras de son mari, alors que, deux jours auparavant, elle avait de la peine à se remuer dans son lit. La gaieté est revenue, le pouls est plus fort, l'expression de la physionomie bien meilleure. Elle m'a assuré qu'elle mangeait de tout et que rien ne lui faisait mal, qu'enfin elle se croyait bien guérie par sa visite à la grotte.

Bien qu'il n'entre pas dans les attributions du médecin de se prononcer sur les faits surnaturels, je suis dans l'impossibilité d'expliquer par les lois naturelles un changement aussi considérable dans un temps aussi court.

Anselme PEYRET,
docteur-médecin à Lourdes.

Lourdes, 2 juin.

Que pourrions-nous ajouter à ce que l'on vient d'entendre? Quelle conclusion tirer de ce récit? En le commençant, nous disions que notre but principal était de rendre gloire à Dieu et à la très sainte Vierge; c'est aussi dans cette pensée que nous voulons le finir. Gloire à Dieu et à la Vierge immaculée! tel sera le dernier mot de l'humble et modeste page que nous sommes heureux d'ajouter au recueil des merveilles de Lourdes.

ALB. DE BADTS DE CUGNAC.

L'EUCHARISTIE

(Suite. — V. les numéros des 13 et 20 juin.)

III

Poursuivons notre exposition et arrivons aux plus hauts degrés de l'excellence eucharistique. Ce n'est pas assez que cet incomparable mystère ait continué la vie de Jésus-Christ dans le monde et assuré le bienfait de sa présence à tous ceux qui voudraient en jouir. Il n'a pas paru suffisant à la bonté de ce doux ami d'assurer par ce grand sacrement la perpétuité de ses offices et de ses ministères; il a fait plus, et il a porté par la divine communion la permanence de son humanité dans nos âmes et établi son sanctuaire au fond de nos cœurs.

Nous demandions tout à l'heure au tabernacle de nos églises de s'entr'ouvrir et de nous révéler le divin trésor qu'il recelait dans ses flancs. Nous n'avons plus besoin maintenant de faire ce souhait ni d'exprimer ce désir. Voici que nous-mêmes nous sommes devenus ce tabernacle, et que la majesté du Verbe fait chair nous environne, avec une gloire bien autrement rayonnante que celle qui s'échappait des chérubins qui surmontaient l'arche des antiques promesses.

Allant plus loin qu'il ne fit dans sa vie mortelle, se conduisant à notre égard autrement même qu'il ne le fait pour récompenser ses élus, le Seigneur Jésus veut que non seulement nous le trouvions près de nous, et pour ainsi dire sous notre main; mais il désire encore nous pénétrer de cette douce présence, et en faire jouir non plus simplement les yeux de notre corps, mais toutes les puissances intérieures de notre âme. Il veut que nous

soyons le tabernacle vivant de sa divinité, l'autel où il s'immolera, le Thabor d'où il répandra tout autour ses rayons, le trône où il s'asseoira et sur lequel il voudra qu'on l'aime et qu'on le contemple. O étonnement! ô merveille! Ce n'est plus dans le monde extérieur seulement et la société des hommes en général que l'Eucharistie établira la demeure et le séjour de Jésus. Forçant en quelque sorte l'économie de sa vie mortelle, et surajoutant aux grâces et aux premiers dons de son Incarnation, ce divin mystère en porte la continuation jusque dans la personne de chaque chrétien, et fonde comme une église et un pieux cénacle dans le cœur qui veut bien répondre à son invitation et accepter cette insigne faveur.

Oh! je ne m'étonne plus, en face de ce surprenant résultat, que l'Église ait toujours défendu la réalité de cette présence comme le plus grand bien qui lui ait été légué par son fondateur et comme le joyau de ses dogmes. Je comprends qu'elle se soit levée avec indignation contre les hérétiques qui voulaient faire remonter vers des cieux éloignés celui qui par un inconcevable amour avait voulu résider près de nous et en nous. Je m'explique les anathèmes qui frappèrent le téméraire archidiâcre Bérenger, qui aux temps du moyen âge osa élever la voix contre cet auguste mystère; je me sens saisi de respect et de reconnaissance envers ces nobles Pères de Trente, qui, avec une solidité de doctrine que Dieu semble avoir lui-même conduite, en ont si bien établi la vérité et si bien défendu l'existence.

Poussons plus avant, car dans cette voie de ses rapports avec l'âme, par le mystère de son Eucharistie, les bontés de Dieu paraissent n'avoir aucune limite. *Christianus alter Christus*, a dit un saint Père. Le chrétien est un autre Christ. C'est jusque-là qu'il nous faut arriver en effet pour comprendre le dernier degré de l'excellence du sacrement adorable qui nous occupe, et l'enseignement de l'Église n'a pas reculé devant ce comble de l'élévation et de l'amour.

L'Eucharistie n'est point seulement la permanence de l'humanité de Jésus sur la terre et dans le cœur du fidèle qui la reçoit. Ce n'est pas une simple compagnie, si douce soit-elle, pour nous aider à accomplir plus agréablement notre pèlerinage ici-bas; ce n'est pas avoir son dernier mot que d'ajouter à cette présence les offices et les fonctions que le Christ vivant continue de remplir sous les espèces du pain et du vin, comme il le faisait sous le voile de son corps pendant sa vie mortelle; non,

il faut monter plus haut, et aller maintenant jusqu'à une espèce d'incarnation intérieure, *ad intra,* avec l'âme qui s'en pénètre, comme nous avons déjà dit que la perpétuité de sa présence dans le monde constituait une sorte d'incarnation extérieure, ou *ad extra*. Outre ses autres bienfaits, il a voulu établir une union tellement parfaite entre l'homme et lui, une communauté de vie tellement intime, qu'elle nous assure comme une forme d'incorporation à sa personne sacrée et une participation conséquente à toutes ses opérations et à ses divers ministères.

Par la réception de cet ineffable sacrement, non seulement la présence de Jésus-Christ passe dans nos âmes, mais les principes mêmes de sa vie divine nous sont en quelque sorte inoculés et infusés; tellement que l'Apôtre a pu dire : *Vivo autem, jam non ego; vivit vero in me Christus.* (GAL. II, 20.) Ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui est venu en moi. Comme le pain et le vin qui se changent en notre substance, la même logique appliquée avec proportion nous conduit à dire que le pain et le vin eucharistiques nous font participer à ce qu'ils sont devenus eux-mêmes après la transsubstantiation. Comme le fruit reçoit le suc de la greffe qui a été plantée sur l'arbre qui le produit, ainsi notre âme, greffée sur le véritable arbre de vie et arrosée par le sang adorable du Verbe fait chair, doit reproduire en elle quelque chose du tronc divin sur lequel elle s'est entée. Ce n'est pas l'union hypostatique ou personnelle, comme celle qui unit en un tout commun et inséparable la nature humaine et la nature divine. C'est une union de charité que celle dont nous parlons, mais si parfaite, que les unions de la terre les plus intimes n'en sont qu'une figure, mais si généreuse, qu'il se fait entre Dieu et l'âme un échange de dons et de faveurs où celle-ci a tout à gagner.

Tout cela est bien étrange, et pourtant je ne veux pas que vous en soyez surpris au-delà d'une juste mesure. Bien que gratuite, cette économie incompréhensible de la charité de Dieu envers nous était dans les convenances et les conséquences de l'Incarnation de son Fils. Le nouvel Adam, plus encore que le premier, a été fait à l'image et à la ressemblance du Verbe. Ce dernier devait donc offrir quelque similitude avec l'homme nouveau et représenter en lui d'une certaine manière son union ineffable avec la nature humaine. Ne pouvant assumer dans sa personne toutes les individualités, sans les faire siennes et les rendre réellement participantes de sa divinité, il a voulu pourtant que

quelque chose de semblable se passât entre lui et l'âme régénérée par son sang. Il s'est joint à elle par manière d'alimentation spirituelle, *per modum alimoniæ;* et si cette union n'est pas celle de sa divinité avec la nature humaine, elle n'en demeure pas moins une communication de sa vie et une application de lui-même, qui constitue un état assez comparable à celui qui est particulier à son adorable personne.

Entendez plutôt saint Paul énumérer les effets et les conséquences de cette union. Elle nous fait, s'écrie-t-il, fils de Dieu et co-héritiers de Jésus-Christ. Par elle, nous devenons les membres de cette glorieuse humanité; nous sommes comme elle les temples vivants du Saint-Esprit, de la même race sainte et ayant droit aux mêmes promesses. Tout y vient, rien n'est omis; tout ce qui appartient à l'Homme-Dieu et à ses privilèges nous est pour ainsi dire par ce grand apôtre attribué.

Saint Pierre va plus loin encore, et il ne recule pas devant le mot que nous n'avons pas voulu prononcer tout à l'heure. Vous êtes, dit-il, par le mystère de la Rédemption, et par conséquent par l'Eucharistie qui est sa légitime reproduction, participants de la nature divine : *Divinæ consortes naturæ,* (II Pet. i, 2.) Paroles qui doivent au moins être prises dans le sens d'une communauté de vie et de sentiments aussi parfaite que possible, si on ne veut pas qu'elles le soient dans leur sens littéral.

Eh bien, qu'en dites-vous? Est-ce assez grand, est-ce assez excellent que ce dernier caractère du mystère eucharistique saintement reçu et saintement accompli? O Dieu, ma raison se confond. Se peut-il que vous ayez porté l'homme infirme et mortel à de telles hauteurs? Ce n'est pas assez de vivre avec lui, de le servir et de faire ce qu'il ne peut faire lui-même; vous avez voulu l'élever jusqu'à vous, le serrer contre votre cœur, et lui communiquer non plus comme au premier jour un souffle de votre bouche, mais la plénitude de votre vie elle-même. Et tu fuis, ô homme! ce divin banquet où de telles merveilles s'opèrent; et tu t'y prépares avec négligence, et il faut te pousser, te jeter presque de force vers ces bras qui veulent t'enlever jusqu'au Ciel, te presser contre cet amour qui cherche à t'enlacer si fort, que Dieu te transperce de part en part et se fasse pour ainsi dire toi-même. *O altitudo!* ô sublimité! m'écrierai-je encore une fois; ô profondeur, *o profundum!* ô sublimité des inventions divines, mais, ô abîme de ton ingratitude et de ton

ignorance, pauvre créature qui ne sais pas reconnaître un pareil bienfait!

Par une conséquence naturelle et logique, l'union eucharistique, en faisant passer avec surabondance la vie de Jésus-Christ dans l'âme du chrétien, doit donner aux œuvres et aux opérations de celui-ci quelque chose de la valeur de ses propres offices et de ses propres ministères. Sa prière doit avoir un efficace presque divin, ses souffrances un mérite en rapport avec le mérite de celui qui les sanctifie. Quand il se présente devant Dieu en compagnie et en union avec son fils; quand il parle, quand il agit en son nom, quand il demande, quand il intercède, quand il offre par lui, avec lui et en lui, il doit être bien puissant, et il peut pour ainsi dire commander en maître sur la terre, dont il est le roi, et au ciel, dont il possède toutes les clefs et dont il a droit à tous les trésors. Il doit être aussi bien terrible pour le démon et les ennemis du bien, l'homme qui a mangé le pain des forts et bu le vin des saintes indignations de la divinité. L'enfer le redoute à l'égal de Dieu même, l'Église l'appelle à son secours, les justes prennent confiance et les méchants tremblent devant lui et devant ses œuvres.

Je vis, non pas de ma vie, mais de la vie même du Christ. Je ne sache rien de plus beau et de plus digne de la contemplation des anges que cette coopération de l'homme débile et borné aux œuvres du nouvel Adam, quand celui-ci se l'est associé par la sainte communion. Cette pensée enorgueillissait tellement saint Paul, qu'elle allait jusqu'à lui faire dire qu'il complétait son maître et qu'il achevait ce qui avait manqué au fini même de sa Rédemption. *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi, in carne meâ.* (Col. I, 24.)

Voyez-le, ce saturé de la vie de Jésus, comme malgré sa pesanteur il s'élève sur les ailes de l'amour de celui qui est ainsi venu le charger. Voyez quels rayonnements sa face a pris en recevant les saints baisers de Jésus-Eucharistie; voyez comme il marche dans le chemin de la pénitence, du dépouillement, de la mortification. Regardez quelle est la perfection de sa charité et de ses œuvres. Il n'est plus le maître de ses actes ni de ses sentiments, une force supérieure le domine; il ne fait plus qu'un à sa manière avec le Fils de Dieu; leurs opérations sont les mêmes, leurs volontés sont les mêmes; ils ont les mêmes désirs, les mêmes vues; c'est la consommation de la charité en Jésus-Christ et l'abandon de l'âme à sa propre direction. Arrivé

à ce degré, ce n'est pas sans doute une absorption de la personne humaine dans la personne divine; les suppôts, comme disent les théologiens, restent différents; mais l'union morale est complète, et si la communication des idiômes, pour parler encore comme l'école, ne peut se faire, la communication des dons est incontestable comme celle des amours.

Étonnez-vous, après de pareils effets, de tout ce qu'ont dit les mystiques sur la communion. Étonnez-vous de leurs élans, de leurs transports, de leurs extases. Relevez, si vous voulez, ce que certains appellent leurs enivrements de paroles, leurs pieuses exagérations; je me demande s'il peut y en avoir, aprés les résultats merveilleux que nous venons ,quoique bien imparfaitement, de décrire.

Le monde ancien avait eu comme un vague pressentiment de cet excès d'élévation et de cette grandeur inouïe. Dans un jour de fol orgueil, il avait voulu se faire Dieu et il s'était adoré lui-même. Il se pressait trop; mais il semble qu'il n'avait pas trop présumé de l'avenir, s'il se trompait sur le présent. Attendez que l'Évangile soit venu; que l'homme ait mangé le pain des mystérieuses transformations, et cueilli le fruit de vie surnaturelle qu'a porté l'arbre de la Croix replanté dans l'Eucharistie; attendez qu'il ait pris ce breuvage enchanteur qui a été tiré du côté de Jésus, et alors vous le verrez subir cette étonnante métamorphose; et alors la chair de l'homme deviendra divine; et alors il pourra adorer son humanité dans celui qui l'a réellement élevée jusqu'à Dieu. Son désir d'autrefois ne sera plus une coupable chimère, et cet appétit du divin qui le tourmentait sera enfin satisfait. *Manducaverunt, et saturati sunt..... Non sunt fraudati a desiderio suo.* (Psalm. lxxvii, 29, 30.)

(*A suivre.*) Mgr Bourret.

LA LIBERTE DE L'ÉGLISE (1)

En l'an de grâce 1885, sous le sceptre de la République opportuniste — que serait-ce si elle ne l'était pas? — je parcours la France des yeux, et j'y vois fleurir le régime expulseur dans toute sa beauté.

(1) Discours de M. de Belcastel, à l'Assemblée générale des catholiques, le 30 mai 1885.

Je regarde les places publiques. On en chasse les vivants des règnes de ce monde tombés. On y arrêterait un prétendant à la tête d'un bataillon : je le comprends. Mais on en chasse aussi les solennités du royaume de Dieu. On y arrête l'étendard du Christ. Pourquoi cela ?

Je regarde le palais de Justice : on expulse les juges suspects à la République : très bien ! mais on expulse en même temps le serment, parce qu'il est un hommage à la Divinité.

Je regarde l'école : qu'on y effeuille les fleurs de lis et y fasse envoler les abeilles, soit ! Mais on expulse l'image, la doctrine et le prêtre du Christ.

Je regarde l'armée : on expulse les princes, en haine des suprématies humaines. Mais on expulse l'aumônier en haine de la suprématie divine.

Le domicile privé ? Si on y viole le droit de l'homme libre, on l'y viole parce qu'il est l'homme de Dieu.

Le Parlement ? On expulse les fils de rois. Mais avec eux on chasse les évêques, envoyés du Roi des rois.

La constitution ? On y efface la révision totale, c'est-à-dire l'ombre de la monarchie. Mais on y raye surtout le nom de Dieu.

Savez-vous ce que cela prouve, Messieurs ? C'est que par tous ces actes, en promenant partout son ostracisme, c'est au fond le même grand-maître que la Révolution poursuit et proscrit. C'est que partout et toujours Dieu est l'expulsé par excellence : j'allais dire l'unique expulsé. Cela prouve que le grand expulsé doit rentrer le premier en France, pour que tout droit y rentre avec lui. Cela prouve que toutes les restaurations sociales sont renfermées en puissance dans la restauration du crucifix, symbole de l'ordre chrétien.

Il est manifeste, d'ailleurs, par la vue de l'histoire, que dans cette guerre entre Dieu et ses proscripteurs, c'est Dieu qui a le dernier mot. Il est la force souveraine par laquelle, tôt ou tard, les autres sont broyées.

Ne sortons pas des leçons d'hier.

Un homme, qui fut dictateur, porte un jour sa main sacrilège sur le nom divin; il tombe foudroyé. C'est un mort, n'en parlons plus. Mais un autre est vivant, il achève le crime : sa chute est encore plus chargée d'ignominie. Dans un affolement mystérieux de la Chambre qu'il gouvernait en maître, il reçoit, en plein Parlement, la flagellation insensée de ses complices de la veille... et du lendemain. Soyez tranquilles, Messieurs, cette

majorité d'expulseurs ne se lavera pas de ses exécutions passées par la suprême lâcheté de cette exécution, si juste qu'elle soit. Elle aussi recevra son salaire de mépris et subira la peine d'un talion vengeur. De quelle verge s'armera le justicier d'en haut? je n'en sais rien. Peut-être les porteurs de rouge ou noire bannière seront-ils sur les francs-maçons opportunistes, conservateurs, athées, les exécuteurs des châtiments divins. Je sais seulement que la Révolution, comme toujours, dévorera tous ses enfants, et qu'il est une chose qu'on ne dévore pas : la conscience d'un peuple baptisé, dont le Christ a la garde.

Un jour, cette conscience française, trahie par tant de contrefaçons de sa parole, aura son organe libérateur. Alors, après les protestations et les indignations dont nous vivons aujourd'hui, — faute de mieux — viendront les affirmations fécondes du programme chrétien. Quel sera ce programme ? Je vais tenter non de le dérouler — trop vaste est la matière, — mais de vous en exposer rapidement un point essentiel.

Le mot de franc-maçon tombait de mes lèvres. Ce n'est pas au hasard, Messieurs, car c'est bien la franc-maçonnerie, église de l'esprit du mal, portant au front le triple stigmate de ténèbres, de mensonge et de servitude, qui est l'inspiratrice de tous ces actes destructeurs. C'est elle qui siège dans les conseils des maîtres du jour. Elle qui pèse sur l'âme de la France. Elle qui travaille, sans trêve et sans merci, à la séparer de l'Église de vérité, de lumière et de liberté, d'où est née cette glorieuse civilisation chrétienne où nous puisons encore tous nos restes de vertu et d'honneur. C'est elle qui, pour athéiser les générations nouvelles, laïcise toute institution française, s'acharne à enchaîner, appauvrir, étouffer, anéantir, si elle le pouvait, l'Église catholique, notre libératrice et notre mère. Voilà pourquoi la liberté de l'Église, gage du relèvement national, doit être au premier rang des revendications chrétiennes.

C'est d'elle ce soir que je vous parlerai.

Deux brèves réflexions feront tout mon discours : trois regards jetés sur les sommets des choses.

Qu'est-ce que la liberté de l'Église ?

D'où vient son droit ?

Il y aurait bien un troisième point à traiter : qui doit régler sur la terre l'exercice de ce droit ? question des Concordats ; mais le temps s'y oppose.

I

Qu'est-ce que la liberté de l'Église, et d'abord, qu'est-ce que la liberté?

En des jours que son nom fascine, où tel est son prestige que nul ne la renie, où si divers sont ses accents que le crime et l'héroïsme prennent son étiquette tour à tour, plus que jamais il est nécessaire de la définir.

Est-ce, pour l'individu, le pouvoir de faire tout ce qui lui plaît? Mais ce serait le code de la sauvagerie.

Est-ce la simple faculté de faire ce que permet la loi? Mais ce serait le code de la servitude. Car si le législateur, multitude ou César, se plaît à défendre tout ce qui lui déplaît, la liberté n'est qu'un mot, et tous les droits succombent sous le poids d'une implacable tyrannie.

Est-ce le pouvoir de suivre à son caprice bien et mal, erreur et vérité? Mais ce n'est que l'infirmité ou, si l'on veut, la pierre de touche de la liberté. Ce n'est pas son essence. Car s'il en était ainsi, la récompense de l'homme pour en avoir bien usé dans l'épreuve serait de la perdre pour toujours, et Dieu lui-même n'aurait pas en soi ce glorieux privilège qui s'épanche de son sein comme de sa source. Arrière ces fantômes! Ce n'est pas là qu'il faut chercher la fière image de la vraie liberté. Elle n'est, pour un être, rien de plus, rien de moins, que la faculté de se mouvoir vers sa fin sans qu'aucun obstacle vienne barrer la route. Ainsi comprise, messieurs, vous pouvez la saluer et l'aimer sans adorer une idole, ni embrasser une chimère.

Depuis le chêne qui trouve un sol où plonger sa racine et l'atmosphère des rosées du ciel pour nourrir ses branches, jusqu'à l'aigle jetant ses ailes dans l'espace et son regard dans les feux du soleil; — depuis l'homme fécondant la terre par son travail, la couvrant des merveilles de son génie et s'élançant au-delà par sa soif d'immortel idéal jusqu'à l'Être des êtres, se mouvant en lui-même sa fin, et par là dans l'infini des mondes possibles, avec une souveraineté sans bornes, il n'est pas un être moral ou simplement vivant, individuel ou collectif, créé ou incréé, à qui ne convienne cette notion primordiale de la liberté; le pouvoir de marcher sans obstacle à sa fin.

Cela posé, messieurs, qu'est-ce que l'Église et la fin de l'Église?

L'Église — je ne parle ici que de sa phalange de combat sur

le champ de bataille de ce monde — est la plus large société d'êtres intelligents et libres qui l'ait traversé, c'est la société des âmes. Formée dans toutes les patries, sans en détruire aucune, son domaine moral est l'humanité. Son territoire matériel est le monde entier. Société de fidèles du Christ, baptisés dans le Christ, nourris de la même sève divine puisée aux mêmes sacrements, son Chef visible est l'évêque de Rome, son chef invisible est Jésus-Christ lui-même, fils de Dieu, Verbe-Dieu de toute éternité.

La fin propre de cette société surnaturelle est de conduire les âmes à travers les ombres de cette vie vers une vie plus haute, fin dernière et glorification suprême de l'homme divinisé. Seule elle a les clefs du royaume des cieux.

Sa liberté, selon la loi universelle, sera donc de remplir sa fin c'est-à-dire sa mission tutélaire sur l'humanité, sans qu'aucun homme ni pouvoir ait le droit de s'y opposer. Passez, passez, trônes et républiques, oligarchies ou démocraties, jouez-vous dans les choses du temps, variez à votre gré les formules politiques ou sociales, soyez nomades ou sédentaires, soldats ou pasteurs, peuplez les iles et les continents, couvrez les mers de vos navires, mais sur aucun rivage ne touchez à l'Épouse du Christ ! Elle est libre d'une liberté qui ne vient pas de vous, et qui que vous soyez, État, commune, tribu, famille ou citoyen, vous n'êtes pas libre de lui ravir une seule de ses libertés.

Liberté d'enseigner. — Née d'un souffle de la parole, son premier acte vital, c'est la parole. Elle la prodigue depuis dix-huit siècles. Aucune menace, ni aucun supplice n'a tenu dans sa bouche la vérité captive, et le livre révélateur qu'elle porte sans cesse d'un bout de l'univers à l'autre, elle ne le cache jamais. Elle est par sa définition même, je ne parle pas encore de son titre, chargée par son auteur d'enseigner toute nation. Et voici ce que cela veut dire.

Il n'est pas, sur la surface du globe, un nouveau né à qui elle n'ait charge d'infuser la foi, par le *Credo* de celui qui le porte au baptême.

Il n'est pas un enfant pour qui sonne l'heure de la raison qui n'ait à prendre d'elle le vrai mot de sa destinée.

Il n'est pas d'homme saluant la reine de son foyer ou de vierge en choisissant le roi, qui ne doive recevoir d'elle l'anneau infrangible de l'amour nuptial, comme il n'est pas de législateur qui ait le droit de le briser.

Il n'est point de caserne, d'hôpital, de prison, de bagne,

d'échafaud où l'Église n'ait mission de porter la parole de salut, de pardon, d'immortelles espérances.

Il n'est pas un père, un époux, un fils, un citoyen, pas un juge, un capitaine, un ministre, un monarque, pas un peuple, pas un législateur, auquel l'Église n'ait ordre d'apprendre ses devoirs à ce titre.

Il n'est pas une école où elle ne doive, au-dessus de la science profane, élever le flambeau de la science divine.

Il n'est pas une chaire chrétienne dont le pouvoir civil ait le droit d'enchaîner la parole.

Il n'est point de frontière qui est le droit d'arrêter le Verbe qui vient de Rome et de lui dire : Tu n'iras pas plus loin.

Liberté de son culte et de ses ministres. — Il n'est pas un coin de terre où elle ne puisse dresser un autel au vrai Dieu, aussi bien sous la lumière du jour qu'il a créée que dans l'ombre du sanctuaire où il réside.

Il n'est ni homme ni pouvoir civil qui ait le droit de ravir à l'Église ou à un peuple l'honneur de sanctifier par le repos et la prière le grand jour du Seigneur.

Il n'est ni homme ni pouvoir qui ait le droit d'envoyer au champs de Mars celui que l'Église marque pour son sacerdoce. Il n'est ni homme ni famille qui ait le droit de rompre par la force une vocation divine. L'Église, pour accomplir sa mission surnaturelle, est libre d'appeler comme il lui plaît sa sainte milice, ses corps religieux, ses apôtres, ses vestales sacrées. C'est là sa génération selon l'esprit, et le gage inviolable de son immortalité.

Liberté de son patrimoine. — L'Église, comme toute société d'êtres qui ont un corps, doit vivre de la vie du corps. Personne morale aussi, elle a l'attribut nécessaire de la personnalité : le droit de posséder. Qui n'a point ce droit garde toujours un signe d'esclave. Cela est gravé dans toutes les lois de l'univers. Partout et toujours le patrimoine est part intégrante de la pleine indépendance et le premier signe légal de la vie collective au soleil. Le Fils de l'homme n'eut pas où reposer sa tête, nous le savons, mais il fut aussi flagellé et crucifié. Est-ce l'idéal que l'on propose à son Église parmi les hommes?

Liberté de son gouvernement. — C'est le cœur de l'arbre de sa liberté. Sans armes, être gouverné par une force armée, devenir la pupille, moins encore, la servante de l'État libre, ce

peut être le caprice d'un despote ou le calcul d'un ennemi, mais ce n'est pas la liberté des catholiques.

Oui! l'Église a son gouvernement. Osons même dire que, pour l'unité, la discipline, la force morale, la dignité, la justice, la science, la conscience et la vertu, elle n'a guère à envier les pouvoirs qui dirigent le monde. S'il lui manque des canons Krupp et des vaisseaux cuirassés, au moindre signe elle enfante des héros, citadelles vivantes. Aux premiers siècles de sa vie, trois millions de martyrs, dans les amphithéâtres du paganisme, lui conquièrent le droit de se montrer au soleil. Aux grands siècles croyants du moyen-âge, elle soulève, au seul appel des papes, des nations entières qui se dressent en remparts infranchissables contre la barbarie musulmane.

Aujourd'hui comme à son berceau sanglant, elle trouve des volontaires qui savent mourir; elle a ses légions d'apôtres qui, au prix des fatigues et de la mort, portent la foi aux extrémités du monde.

Voilà ses armées. Au dedans d'elle, tout est concorde, paix, obéissance et harmonie. Sa hiérarchie inviolée est comme la robe sans couture de son fondateur. Je n'en montre qu'un signe. Au sommet, le Pape infaillible, père, pontife et pasteur de l'Église universelle. Lui seul institue les évêques gardiens de leur foi et pasteurs à leur tour. Lui seul envoie, par l'imposition de leurs mains, les trois cents mille prêtres qui distribuent à tous la parole et le pain de vie, en sorte que le plus pauvre enfant perdu dans le dernier hameau ou la savane américaine reçoit sa part du Verbe libérateur aussi intacte que s'il la recevait du Pape faisant lui-même le catéchisme. C'est lui qui envoie des ambassadeurs aux puissances civiles, traitant avec elles comme s'il avait cent mille soldats en armes; c'est lui qui est l'évêque de tous les diocèses, le docteur de tous les docteurs, le régulateur de la discipline, l'organe vivant de la vérité. Ne voyez-vous pas qu'il doit être libre comme la vérité? libre aussi dans le choix des évêques, libre enfin dans tous les instruments de son apostolat sur toute la surface du globe, et à Rome aussi?

Assurément, messieurs, la liberté de l'Église s'est peu vue dans son complet épanouissement. Souvent la prophétie de l'Évangile : *Il est venu chez les siens, et les siens ne l'ont pas reçu,* s'est cruellement réalisée. Mais la liberté de l'Église, nécessaire à sa mission de salut auprès du genre humain, est tout cela, ou elle n'est pas la pleine liberté.

Aussi, messieurs, quand un pouvoir civil quel qu'il soit, monarchie ou république, outrage la majesté ou viole la liberté du père de la grande famille, il attente à la liberté de l'Église.

Quand un pouvoir civil, quel qu'il soit, interdit aux chaires catholiques la publication des actes du successeur de Pierre, il attente à la liberté de l'Église.

Quand un pouvoir, quel qu'il soit, expulse de la voie publique les fêtes catholiques, la croix et la très sainte Eucharistie, il attente à la liberté de l'Église.

Quand un pouvoir, quel qu'il soit, dépouille l'Église du patrimoine que la foi de vingt générations lui ont formé, il attente à sa liberté, il est un oppresseur aussi bien qu'un spoliateur.

Quand un pouvoir, quel qu'il soit, feint d'oublier que le budget des cultes n'est qu'une indemnité des spoliations accomplies, quand il l'appelle un salaire, traite l'Église de mercenaire et confisque l'aliment sacré du prêtre qui lui préfère son devoir, il devient aussi un oppresseur et un spoliateur.

Quand un pouvoir, quel qu'il soit, expulse le prêtre des écoles, des hôpitaux et des casernes, quand il laïcise ainsi tous les âges et toutes les misères de l'homme pour l'athéiser, il est un spoliateur et un oppresseur.

Mais ce ne sont pas les pouvoirs publics tout seuls qui peuvent être coupables de ces attentats.

Lorsque autour de l'agonie d'un homme qui gravit les rudes hauteurs de l'immortalités, que cet homme soit le dernier des misérables ou qu'il affronte le face à face avec Dieu dans l'éclat d'une gloire et d'un génie rayonnant sur le monde, ceux qui montent la garde autour de ce lit de mort pour en écarter le pardon de Dieu, auquel il croit toujours, ces insensés, s'ils ont la conscience de ce qu'ils font, consomment un attentat contre la liberté de l'Église et la sainteté de l'âme immortelle.

L'Église a la mission supérieure et imprescriptible de poser le crucifix sur la lèvre de tout homme baptisé qui va mourir, afin que le dernier souffle qui s'en exhale n'arrive au Juge suprême qu'à travers la miséricorde et l'amour du Christ Rédempteur. Telle est la hauteur et la largeur de la liberté de l'Église.

(A suivre.)

ACADÉMIE FRANÇAISE

Ainsi que nous l'avons dit, le 18 juin a eu lieu à l'Académie française la réception de M. Victor Duruy, élu en remplacement de M. Mignet.

Conformément à l'usage consacré, le nouveau récipiendaire a fait l'éloge de son prédécesseur. Cette harangue, très châtiée mais aussi très développée, ne s'élève guère au-dessus de l'expression d'une admiration banale. Il semble que M. Duruy soit tombé lui-même dans le seul défaut qu'il se permette de reprocher à son devancier : la monotonie. La fin de son discours trahit en outre une sorte de scepticisme rationaliste. Voici comment l'orateur parle des derniers moments de M. Mignet :

« Sa mort fut celle d'un sage, sans plainte ni révolte « contre l'arrêt de la nature. Soutenu par la fermeté de « ses croyances spiritualistes, il ne s'effrayait pas « du « silence éternel des espaces infinis » ; et il aurait pu « répéter les paroles de Marc-Aurèle en supprimant le « doute que le grand païen y avait laissé : « Ou je ne « serai plus rien, ou je serai mieux, et je ne serai mieux « qu'à la condition d'avoir obéi à la raison, au devoir qui « sont la loi divine. »

La réponse que Mgr Perraud a faite au discours du récipiendaire a un tout autre caractère et un bien plus puissant intérêt. On y reconnaît tout d'abord l'accent élevé de la foi, une doctrine sûre d'elle-même et une grande fermeté de jugement, tempérée par les exquises délicatesses du style. C'est dans des conditions singulièrement difficiles, que Mgr l'évêque d'Autun a apprécié avec un rare bonheur d'expression l'œuvre de M. Mignet et celle de M. Duruy lui-même, sujettes toutes les deux à tant de critiques. Les tempéraments calculés de la forme n'enlèvent rien à la solidité intrinsèque de ce discours qui est tout à la fois un chef-d'œuvre d'éloquence académique, de haute critique et d'apologétique chrétienne. On remarquera tout particulièrement la réfutation opposée par

Mgr Perraud à l'enseignement néopaïen et aux détractions aveugles du christianisme qui déparent l'histoire des Romains par M. Duruy.

Cette page sera méditée avec fruit.

Mgr Perraud a répondu :

Monsieur,

La vie qui voit se rompre à chaque instant les plus douces relations du commerce des hommes, opère parfois entre eux des rapprochements imprévus.

C'est un des trois écoliers dont vous venez de rappeler les noms (1) qui a mission d'accueillir ici son ancien maître et de lui souhaiter la bienvenue dans nos rangs. Pourquoi cette tâche n'est-elle pas échue à l'un de mes deux aînés d'Henri IV et de l'Académie? Quelle fête de l'esprit pour cette assemblée d'élite, si, après vous, elle avait entendu louer M. Mignet soit par l'écrivain militaire qui a fait revivre dans une histoire de famille les grandes actions du héros de Rocroy ; soit par le poète, aimé des Athéniens de Paris, à qui Ménandre eût envié les vers de *la Ciguë!*

L'honneur que j'avais de présider notre compagnie au moment où la mort est venue frapper M. Mignet, m'impose aujourd'hui un double devoir. J'ai à dire, Monsieur, comment vos travaux, depuis longtemps remarqués, vous indiquaient pour recueillir la succession de notre vénéré doyen ; mais je suis assuré de bien interpréter vos propres sentiments si je commence par saluer en lui, au nom de la France lettrée et de l'Académie, un des maîtres de la science historique dans le siècle et dans le pays où les Thiers, les Guizot, les Augustin Thierry ont conquis un immortel renom.

Beaucoup d'hommes dont les facultés se sont dépensées parmi les agitations de la vie publique ont eu des commencements pleins de paix, de silence, de recueillement. Une loi contraire a présidé aux destinées de M. Mignet. Les premières années de sa carrière d'homme et d'écrivain ont appartenu tout entières aux polémiques les plus ardentes de la Restauration, et, le lendemain même du jour où une révolution victorieuse consacrait le triomphe de ses idées, il s'est mis pour toujours en dehors des vicissitudes auxquelles renoncent si difficilement ceux qui ont

(1) Le duc d'Aumale, Mgr Perraud et Émile Augier.

une fois connu les périlleuses et enivrantes émotions de la politique. Il a persévéré dans cette énergique résolution pendant plus d'un demi-siècle, heureux de pouvoir ne rien dérober de son temps ni de ses forces à ses études. Elles l'ont, du reste, payé de retour, et comme vous l'avez fort bien dit, Monsieur, il leur a été redevable de la meilleure part. Si je devais représenter, dans le contraste de ses tumultueux débuts et de leur suite pleine de calme, cette existence qui a presque atteint les limites extrêmes de la longévité humaine, elle m'apparaîtrait semblable à une de ces sources dont les eaux jaillissent d'abord impétueuses et bruyantes pour former bientôt le fleuve qui descend vers l'Océan avec une majestueuse lenteur.

Vous avez rappelé, Monsieur, ces commencements belliqueux du publiciste de 1821 à 1830. Vous avez eu raison d'y associer le souvenir de l'homme célèbre dont le nom était dès lors, et devait demeurer depuis, inséparable du nom de votre prédécesseur. Communauté d'origine et de goûts intellectuels; harmonie parfaite des idées et des sentiments et, dans la différence des caractères, ressemblance frappante des physionomies morales, tout devait contribuer à former entre François Mignet et Adolphe Thiers une de ces amitiés dont l'histoire consacre le souvenir. Ils ont ainsi traversé, en s'appuyant l'un sur l'autre, plus des trois quarts de ce siècle avec des fortunes diverses, mais dans le partage invariablement fidèle des mêmes convictions, dignes de se renvoyer mutuellement la parole charmante où Montaigne a exprimé sa fraternelle affection pour la Boétie: « Nos âmes ont charié si uniement ensemble! Nous estions à « moytié de tout (1)! »

Nos deux Provençaux avaient suivi à Aix les mêmes cours de droit et avaient été reçus avocats au barreau de cette ville. Dans l'été de 1821, ils partirent presque en même temps pour Paris, où le double patronage de Royer-Collard et de leur compatriote Manuel allait leur ouvrir la carrière et leur assigner une place dans les rangs les plus militants de l'opposition libérale.

Ne croirait-on pas voir les deux amis immortalisés par Virgile, au moment où ils concertent d'attaquer ensemble le camp des Rutules? Ils y vont en effet d'un même cœur et d'un même élan (2).

Le plus jeune, le plus vif d'allures, le plus décidé dans l'emploi qu'il devait faire de ses universelles et brillantes apti-

(1) *Essais*, 1, I, ch. XXVII.
(2) *His amor unus erat, pariterque in bella ruebant.*

tudes, Adolphe Thiers, l'enfant de Marseille, excellera toute sa vie, comme Nisus, à lancer à la tribune et dans la presse, tantôt les flèches légères, tantôt le javelot acéré (1).

Plus contenu, sans être moins ardent, François Mignet, l'enfant d'Aix, se fera remarquer toute sa vie, et jusque dans la vieillesse la plus avancée, par ces agréments extérieurs que vous n'avez eu garde d'omettre, Monsieur, en esquissant son attrayante figure :

Quo pulchrior alter
Non fuit Æneadum.

A ce dessein d'une ressemblance frappante, j'ajouterai un trait que j'emprunte au spirituel et caustique Henri Heine.

Au mois de mai 1841, M. Mignet lisait ici une de ses Notices toujours si avidement écoutées. La séance était présidée par M. Cousin. Le critique allemand y assistait. Sous cette coupole de l'Institut, fort irrévérencieusement comparée par lui au dôme des Invalides, il se trouvait en face de M. Thiers venu pour assister au triomphe de son ami qui prononçait ce jour-là l'éloge de Merlin de Douai. Quand le beau secrétaire perpétuel (je laisse parler Heine) fut arrivé à l'endroit où il montrait dans la Révolution de juillet la dernière étape et le couronnement de la Révolution de 1789, ces déclarations optimistes provoquèrent un sourire sur le visage de M. Thiers. « Ainsi, ajoute Heine, doit rire Éole, quand Daphnis, par un beau temps, joue de la flûte sur le rivage paisible (2). »

Applaudi dans ses cours de l'Athénée par une élite de jeunes auditeurs à laquelle se mêlaient volontiers des hommes déjà considérables ou destinés à le devenir; accueilli avec faveur par Talleyrand dans ses fameux salons, rendez-vous de toutes les célébrités de l'Europe; lié avec le chansonnier dont les refrains populaires suscitaient partout des ennemis au pouvoir; affilié à la fameuse société « Aide-toi, le ciel t'aidera » toujours prête à descendre dans la rue au premier signal des hommes d'action; désigné pour être un des principaux organisateurs des funérailles de Manuel et poursuivi devant les tribunaux à cause de la brochure qu'il avait publiée sur cette journée; enfin, le 27 juillet 1830, avec ses amis Thiers et Rémusat, signataire des protestations des journalistes qui, suivant l'issue de la lutte,

(1) *Jaculo celerem levibusque sagittis.*
(2) H. Heine : *Lutèce.*

pouvait ouvrir à ses auteurs les portes d'une prison d'État ou celles d'un ministère : on le voit, avant d'aller s'asseoir « sur « le rivage paisible, pour y jouer de la flûte aux applaudisse- « ments d'Éole, » notre charmant jeune homme, souvent engagé dans des alliances compromettantes, avait été pendant neuf ans au plus fort de la tempête et en plein combat.

Aussi, Monsieur, vous avez eu raison de le dire, le livre publié par M. Mignet en 1824 était « une arme de guerre ». Le choix du sujet attestait encore l'étroite parenté d'esprit qui unissait les deux amis. Ils s'étaient mis à l'œuvre en même temps, se ménageant peut-être le plaisir de se faire réciproquement une surprise, quand leur travail serait achevé. Plus expéditif, mais moins sévère sur les conditions de la composition et du style, Adolphe Thiers avait déjà publié en 1823 les deux premiers volumes d'une histoire de la Révolution française, destinée à prendre sous sa plume rapide et facile d'amples proportions. Quelques mois après, François Mignet donnait en un seul volume une histoire abrégée mais complète des vingt-cinq années écoulées entre 1789 et 1814.

On peut appliquer à ce livre ce qu'un de nos confrères du XVIII[e] siècle, le président Hénault, a dit avec bonne grâce de ce genre d'écrire l'histoire « où l'espace est si court, où la moindre « négligence est un crime, où rien d'essentiel ne doit échapper, « où ce qui n'est pas nécessaire est un vice, et où il faut encore « essayer de plaire au milieu des sévérités du laconisme et des « entraves de la concision. »

Dans une narration sobre de descriptions et de tableaux, émouvante toutefois par ses déductions inexorables, l'histoire de la Révolution française laisse à peine au lecteur le temps de respirer à travers cette succession d'épisodes qui s'enchaînent comme les actes d'une tragédie dont l'ordonnance toute classique amène la catastrophe.

On a reproché à M. Mignet d'avoir subordonné le récit des événements à des vues trop systématiques et procédé à la façon des géomètres et des mathématiciens.

Vous n'avez pas jugé superflu, Monsieur, de discuter ces accusations, et vous en avez profité pour nous dire votre pensée sur une des questions les plus difficiles de la philosophie de l'histoire. Comme à vous, il ne me paraîtrait pas équitable de demander à M. Mignet un compte trop sévère de quelques formules qui, prises isolément et au pied de la lettre, le feraient ranger parmi les écrivains de l'école fataliste.

Il faut d'ailleurs en convenir : la raison se trouve ici en face d'un redoutable problème. Il lui appartient sans doute d'en distinguer les éléments et de les soumettre à toutes les rigueurs de son analyse. Mais lorsque le moment est venu de déterminer leurs rapports avec une rigueur scientifique, elle hésite et se trouble.

D'une part, l'homme est libre. S'il n'était qu'une machine plus achevée, l'histoire se ramènerait aux lois de la physiologie, comme celles-ci, dit-on, se ramènent aux lois de la mécanique. Mais, dès que la liberté est dans l'individu, elle est dans l'espèce, les familles, les cités, les nations. Comment, en effet, des volontés libres et raisonnables, additionnées les unes aux autres, se résoudraient-elles en une force passive, fatalement soumise à une impulsion irrésistible?

D'autre part, l'individu, les hommes réunis en société subissent l'empire d'une loi supérieure sans laquelle le monde serait le jouet des caprices du hasard. Si Dieu existe, ce n'est pas assez qu'il règne : il faut encore qu'il gouverne.

Par conséquent, la seule liberté de l'homme ne suffit pas à rendre compte des événements dont l'histoire se compose, et ceux-ci ne peuvent s'expliquer non plus par l'action unique d'une énergie directrice, maîtresse absolue de l'humanité. Il faut unir ces deux forces. Mais qui déterminera le rôle de chacune d'elles? Qui indiquera précisément où commence l'une et où l'autre finit?

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

Le dernier courrier du Canada nous apporte une douloureuse nouvelle. Par l'*Étendard* de Montréal, nous apprenons la mort de Mgr Bourget, archevêque de Martianopolis, ancien évêque du diocèse de Montréal, qu'il a administré pendant près de quarante ans, de 1837 à 1876. Depuis neuf ans, il vivait dans la la retraite en sa résidence de Saint-Janvier, près Montréal ; mais son influence continuait à s'exercer aussi bien dans son ancien diocèse que dans le Canada tout entier, où sa mémoire restera en gloire et bénédiction.

Mgr Bourget, en effet, fut un modèle de grand évêque. Homme de doctrine et homme d'œuvre, rempli de zèle et de piété, on

ne savait qu'admirer le plus en lui, ou de son intrépidité à défendre son peuple contre l'erreur, ou de l'ardeur charitable avec laquelle il se portait à multiplier les œuvres d'enseignement, de piété, de dévouement à toutes les infortunes.

Dans l'éloquent article qu'il lui consacre, l'*Étendard* dit avec raison que plusieurs colonnes de ce grand journal ne suffiraient pas à la seule énumération de ces œuvres. Bornons-nous à quelques chiffres. Quand il fut nommé à Montréal, l'érection de ce district en diocèse ne datait que d'un an, il n'y avait que 74 paroisses ou missions et 97 prêtres employés à divers ministères, avec une seule communauté de prêtres séculiers, trois communautés de femmes, dont deux pour les soins des pauvres et l'autre pour l'éducation; à peine dix couvents dans les paroisses rurales pour l'éducation des jeunes filles et un très petit nombre d'écoles élémentaires mixtes. Toute la population ne comptait pas plus de 196,000 âmes.

Dix ans après, tout avait tellement grandi que le Saint-Siége pouvait, sans amoindrir Montréal, créer dans les limites de l'ancien district deux nouveaux diocèses: celui de Bytow, aujourd'hui Ottawa, et celui de Saint-Hyacinthe. Dès lors, et malgré cette division, le diocèse de Montréal pouvait offrir, comme témoignage de sa fécondité religieuse, un grand séminaire, six collèges pour études religieuses, cent quatre-vingts paroisses ou missions, trois cent quatre-vingt-neuf prêtres séculiers ou réguliers, quatre congrégations de prêtres réguliers qui sont de précieux auxiliaires pour l'éducation, les missions et les retraites; quatre sociétés de frères religieux, consacrés les uns à l'éducation élémentaire des enfants, et les autres au soulagement de toutes les misères spirituelles et corporelles; dix communautés de femmes consacrées à Dieu pour l'éducation des personnes de leur sexe, ou pour le soin des malades, des orphelins et des orphelines, des vieillards et des femmes infirmes, et à la visite des pauvres à domicile. Il s'y est bâti 104 églises, et toutes les anciennes ont été restaurées. La population actuelle est d'environ 350,000 âmes; on compte, dans les paroisses de la campagne, quatre collèges importants, onze maisons d'école dirigées par des frères, trente-six couvents de religieuses, plusieurs académies, et un très grand nombre d'écoles modèles et primaires.

Quel meilleur éloge, pour l'évêque défunt, que cette émouvante statistique? Car c'est bien à l'action de son zèle, animé

par l'amour de la pure vérité doctrinale, que sont dues toutes ces créations. Aussi suffit-il, dirons-nous avec l'*Univers,* de rappeler, pour célébrer sa vie, un mot des Livres Saints : « Ses œuvres le loueront. »

On lit dans l'*Étendard* de Montréal, après l'énumération des œuvres de Mgr Bourget :

L'œuvre par excellence de Mgr Bourget, ç'a été l'enseignement de la pure doctrine catholique, apostolique et romaine.

Nous avons sous les yeux les énormes volumes de ses mandements épiscopaux et de ses lettres pastorales. Quels monuments ! On les compte par centaines, et parmi, il y en a plus de cent qui sont des chefs-d'œuvre. Ce cœur d'apôtre, ce Charles Borromée, ce Vincent de Paul, ce saint que, il y a quelques mois à peine, l'illustre représentant du Saint-Siège au milieu de nous appelait à plusieurs reprises l'*Athanase du Canada,* a surtout été grand comme docteur, comme dispensateur de la doctrine telle qu'il la recevait de la bouche inspirée, de la parole infaillible du Vicaire de Jésus-Christ.

On lit dans la *Vérité* de Québec :

Lorsque la mort et le temps auront imposé silence à la passion, l'histoire, non seulement du Canada, mais de l'Église, fera à cet homme illustre une place grande et belle. Pendant près de cinquante ans d'épiscopat, il a lutté avec une énergie indomptable contre le flot envahissant des erreurs modernes, contre le gallicanisme, contre le libéralisme, contre le rationalisme et la franc-maçonnerie. Les pures doctrines romaines avaient en lui un défenseur aussi éclairé qu'intrépide. Ses grandes luttes pour l'Église, pour l'intégrité de la foi, lui ont valu le titre d'*Athanase du Canada,* titre que lui a décerné, dans ces derniers temps, un haut personnage ecclésiastique.

Les œuvres apostoliques de Mgr Bourget se comptent à peine : il a couvert l'immense diocèse de Montréal d'institutions admirables.

On lit dans le *Cultivateur de Québec :*

S. G. Mgr Bourget naquit le 30 octobre 1799 à Saint-Joseph de Lévis ; il avait donc 86 ans. C'était le onzième enfant de la famille Bourget, qui en comptait treize.

Mgr Bourget fut ordonné prêtre en 1822 et sacré évêque de Telmassa et coadjuteur de l'évêque de Montréal en 1837. A la mort de ce dernier, il fut sacré évêque de Montréal en 1840, charge qu'il occupa jusqu'en 1876. Il abdiqua alors et fut nommé archevêque de Martianopolis.

C'était le plus vieil évêque du monde entier ; il avait célébré en 1882 le 60e anniversaire de son sacerdoce.

C'est lui qui institua le premier chapitre de chanoines au Canada.

Il a fondé une quinzaine de couvents et communautés religieuses et une vingtaine de sociétés religieuses.

—

On annonce la mort de M. *Charles* Renier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, bibliothécaire de l'Université, professeur au Collège de France, commandeur de la Légion d'honneur.

Né à Charleville (Ardennes), le 2 mai 1809, il entra dans l'instruction publique et fut nommé proviseur du collège de Nesle (Somme). Il vint ensuite à Paris, se livra à l'enseignement privé et travailla avec Ph. Le Bas au Dictionnaire encyclopédique de la France (1840-1845, 12 vol.).

Ses relations avec ce savant lui donnèrent le goût des études épigraphiques auxquelles il se consacra depuis.

En 1845, il fonda la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne,* et dirigea la nouvelle édition de l'*Encyclopédie moderne* de Courtin (1845-1851, 30 vol.).

Chargé, en 1850 et 1852, de recueillir les inscriptions romaines de l'Algérie, il fut ensuite désigné par le comité historique pour rassembler les éléments d'un *corpus* des inscriptions romaines de la Gaule.

M. Renier fut appelé à la chaire d'épigraphie au Collège de France en 1861.

Membre de la Société des antiquaires depuis 1845, il a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 12 décembre 1856, en remplacement de M. Fortoul.

M. Renier a dirigé le grand ouvrage sur les *Catacombes de Rome* publié par le gouvernement (1851-1853); il a formé le Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie. C'est lui qui fut chargé par l'empereur d'acheter à Rome une portion du mont Palatin, pour y faire des fouilles au milieu du palais des Césars, et de négocier l'acquisition de la célèbre galerie Campana.

On lui doit encore des mélanges d'épigraphies, divers mémoires insérés dans la *Revue archéologique* et le *Recueil de la Société des antiquaires de France,* et la publication des *Œuvres de Borghesi*, l'illustre épigraphiste italien.

—

M. *Henri* Tresca, membre de l'Académie des sciences, professeur au Conservatoire des arts et métiers, à l'École, centrale des arts et manufactures et à l'Institut agronomique, vient de mourir à Paris.

—

M. Vuitry, membre de l'Académie des sciences morales, est mort subitement à Paris.

Ancien élève de l'École polytechnique, il était entré au Conseil d'État sous la monarchie de Juillet. Sous-secrétaire d'État aux finances pendant la République, il est devenu sous l'Empire conseiller d'État, président de section, gouverneur de la Banque, vice-président du Conseil d'État et ministre présidant le Conseil d'État.

Depuis 1871, il était demeuré en dehors de la politique et s'était occupé de travaux économiques et historiques, notamment d'un ouvrage important sur le régime financier de la France.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le 30 juin, le Souverain Pontife a reçu en audience solennelle, en présence de quinze cardinaux et de huit archevêques ou évêques, parmi lesquels l'archevêque de Salerne, les délégués, au nombre de mille, de toutes les sociétés catholiques de Rome qui, de concert avec le comité de Salerne, ont organisé des fêtes pour le centenaire de saint Grégoire VII.

Le Saint-Père a rappelé les épreuves et les souffrances de saint Grégoire VII. Le triomphe de ce grand Pape n'eût pas été suivi du saccage de Rome si tous ceux qui le devaient s'étaient mieux préservés des passions factieuses et avaient mieux résisté aux séductions de l'ennemi.

Sa Sainteté a rappelé ensuite l'enthousiasme unanime avec lequel Pie VII, après la captivité de Savone, et Pie IX, après l'exil de Gaëte, furent accueillis à leur retour, à la suite d'épreuves semblables à celles de Grégoire VII.

Enfin Sa Sainteté, prenant texte d'un document pontifical récent, a de nouveau recommandé aux catholiques, en présence des périls croissants, la concorde et la fidélité dans une entière soumission au Siège Apostolique. Là est le gage du salut.

On annonce que dans le prochain consistoire, qui se tiendra en juillet, probablement avant le 15, six nouveaux cardinaux seront créés. Ce seraient :

Mgr Melchers, archevêque de Cologne; Mgr Moran, arche-

vêque de Sydney, nommé à l'archevêché de Dublin; Mgr Capecelatro, archevêque de Capoue; Mgr Battaglini, archevêque de Bologne; Mgr Schiaffino, secrétaire de la Congrégation des Évêques et Réguliers; Mgr Cristofori, auditeur de la Chambre apostolique.

—

Voici quelques détails biographiques sur les prélats qui seront créés cardinaux au prochain consistoire :

Mgr Moran, archevêque de Sydney, est né à Leiglinbridge, dans le diocèse de Kildare, le 17 septembre 1830. Il a été nommé évêque titulaire d'Alba, le 22 décembre 1871, et coadjuteur avec succession de l'évêque d'Ossory le 11 août 1872. Il a été promu au siège archiépiscopal de Sydney le 14 mars 1884. Le nom de Mgr Moran avait été prononcé récemment à l'occasion de la vacance du siège métropolitain de Dublin.

Mgr Melchers est né à Munster le 6 janvier 1813; il a été nommé évêque d'Osnabrück le 3 août 1857, promu à l'archevêché de Cologne le 8 janvier 1866. Depuis les lois néfastes de mai, Mgr Melchers est proscrit; il vit en Hollande, mais il reste en communication de cœur et d'affection mutuelle avec ses diocésains, qui admirent en lui une âme forte et indomptable.

Mgr Capecelatro, quoique né à Marseille, le 5 février 1824, est napolitain; il est membre de la Congrégation de l'Oratorio, et a été prému le 20 août 1880. Mgr Capecelatro est frère du directeur général des postes italiennes.

Mgr Schiaffino est actuellement, depuis le dernier Consistoire, secrétaire de la Congrégation des Évêques et Réguliers. Il appartient à l'Ordre bénédictin du Mont Oliveto; il est né à Gênes le 5 septembre 1829, et a été nommé évêque titulaire de Nissa le 30 août 1878. Mgr Schiaffino est un des plus éloquents orateurs sacrés de l'Italie; il a dirigé le journal l'*Aurora*, et présidé l'Académie noble ecclésiastique.

Mgr Battaglini est né à Saint-Augustin di Piano, diocèse de Bologne, le 15 mars 1823; il a été nommé à l'évêché de Rimini le 28 février 1879 et promu à l'archevêché de Boulogne, le 5 juillet 1882, où il a succédé à l'E^me cardinal Parocchi, à qui le gouvernement italien avait refusé l'*exequatur*.

Mgr *Charles* Cristofori, auditeur de la Sacrée-Rote, est régent de la pénitencerie apostolique; il est âgé d'environ 80 ans; c'est un très habile administrateur, arrivé à ces hauts postes par une carrière de dévouement. Mgr Cristofori n'a reçu

que les Ordres mineurs, et en même temps que son élévation à la pourpre, il recevra le diaconat.

—

Le Pape vient de faire placer, dans une des salles de la Bibliothèque du Vatican, les objets d'art dont il a hérité par testament du cardinal de Falloux, décédé le 22 juin 1884; ce legs comprend un tableau de Pinturicchio, un grand plat de Gubbio, une terre-cuite de Luca della Robbia, un Christ en bronze attribué à Jean Bologne, et une importante série d'objets du moyen âge.

De son côté, le musée Borgia de la Propagande continue à s'enrichir.

Ces jours derniers, il a reçu une précieuse collection de monnaies anciennes, grecques et romaines, et plusieurs caisses renfermant des objets de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Un missionnaire a envoyé de Sidney une belle collection ornithologique, très remarquable par la rareté des oiseaux qu'elle renferme, ainsi qu'une collection complète de mollusques.

L'évêque de Wellington a expédié de nombreux objets et armes anciennes qui étaient en usage dans la Nouvelle-Zélande; ce sont des javelots, des massues, des lances en pierre, etc.

La Propagande a reçu, en outre, l'avis que d'autres caisses vont lui être expédiées.

Le missionnaire catholique est l'apôtre de la foi et le pionnier de la civilisation. On voit qu'il sait être aussi, à l'occasion, le serviteur intelligent de la science.

France.

Paris. — Le comité catholique de Paris adresse à ses adhérents l'appel suivant, qui propose, comme protestation contre la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève, l'érection, par une souscription populaire, d'une statue à la patronne de Paris :

Votre cœur a ressenti l'outrage fait à sainte Geneviève, patronne de Paris, par la profanation de l'église bâtie en son honneur, et vous vous êtes demandé comment votre douleur et votre indignation pourraient faire écho à celles qu'a si noblement exprimées notre vénéré cardinal archevêque de Paris.

Nous avons pensé que la meilleure forme à donner à cet acte de protestation et de réparation était d'ériger une statue à sainte Geneviève au moyen d'une souscription populaire à dix centimes faisant

à l'obole de l'ouvrier et de ses enfants la même place qu'à celle du riche et de sa famille.

Nous vous envoyons une première feuille destinée à recevoir dix signatures et nous en tenons d'autres à votre disposition.

Nous comptons sur votre zèle pour propager cette œuvre, qui s'impose à tous ceux qui ont quelque souci de l'honneur de Dieu et de celui de notre pays.

Recevez l'assurance de nos sentiments très dévoués.

Ch. Chesnelong, *président.* — Raoul Ancel, *vice-président.* — Ad. Baudon, *vice-président.* — Comte des Cars, *vice-président.* — E. Keller, *vice-président.* — Paul Decaux, *trésorier.*

Cambrai. — Il y a quelques semaines un prêtre de Tourcoing, M. l'abbé Fyten, qui s'occupe avec beaucoup de zèle des œuvres ouvrières de cette ville, était l'objet d'accusations infâmes.

Le parquet, plein d'une condescendance étrange à l'égard des libres-penseurs, heureux de saisir cette occasion pour flétrir la réputation d'un prêtre, procéda avec fureur à une enquête et sans tenir compte des protestations de l'accusé, traduisit M. l'abbé Fyten devant la cour d'assises du Nord.

Un conseiller de la cour de Douai, un nommé Poulle, digne émule du ministre Goblet, dont il est le compatriote, était chargé de diriger les débats. Il s'est acquitté de cette fonction avec une partialité révoltante.

Non content de prononcer le huis-clos après la lecture de l'acte d'accusation (dans ces sortes d'affaires on se borne à donner lecture de l'arrêt de renvoi) le président a refusé de faire droit aux réclamations du défenseur qui protestait contre le huis-clos, déclarant que cette mesure n'avait plus de raison d'être du moment où l'acte d'accusation était lu en public.

Mais le président ne s'est pas arrêté là. Non content d'interrompre grossièrement le défenseur et d'essayer d'influencer le jury par ses observations défavorables à l'accusé, il a fait expulser de la salle un juré coupable d'avoir souri de pitié en entendant la lecture de l'acte d'accusation.

Vingt et un témoins à charge sont appelés. En présence de la cour, la plupart d'entre eux se rétractent et déclarent qu'en accusant M. l'abbé Fyten, ils ont agi à l'instigation de quelques libres-penseurs de Tourcoing; les autres se contredisent ou se contentent de formuler des accusations vagues sans pouvoir préciser ni le jour ni le lieu.

Une femme de mauvaise vie, citée à l'audience pour faire des révélations accablantes sur le passé de l'accusé, est venue dire qu'il y a cinq ou six ans, M. l'abbé Fyten, alors vicaire à Halluin, lui a donné un chapelet au moment de sa première communion.

Le président, furieux, essaye de faire revenir les témoins sur leurs déclarations; il cherche à les intimider ou à les surprendre par ses interrogations tour à tour menaçantes et captieuses, mais ces odieuses manœuvres n'ont pas de résultat. La *Vraie France*, de Lille, raconte que le conseiller Poulle a tenu pendant plus d'une heure sur la sellette un enfant de onze ans qu'il a essayé de faire revenir sur sa rétractation.

L'avocat de M. l'abbé Fyten, Me Hattu, n'a pas eu beaucoup de peine à démontrer l'inanité de l'accusation, et le ministère public lui-même, honteux du rôle qu'on lui faisait jouer, n'a pas osé poursuivre trop énergiquement un accusé dont les débats venaient de démontrer l'innocence.

Le jury, à l'unanimité, rend un verdict d'acquittement.

Le président, qui ne dissimule pas sa colère, menace avant de donner lecture du verdict de faire arrêter quiconque manifestera ses sentiments, puis, après avoir prononcé l'acquittement, il se tourne vers les gendarmes qui entourent M. l'abbé Fyten et il leur commande de mettre le prévenu en liberté, à moins, « ajoute-t-il avec un sourire inconvenant, que le prévenu ne soit retenu pour autre cause. »

A son arrivée à Tourcoing, M. l'abbé Fyten a trouvé à la gare une foule énorme qui venait tout à la fois le féliciter et protester contre les coupables machinations dont il avait été victime. Sur son passage tous les fronts se découvrent et quelques conseillers radicaux qui veulent narguer une dernière fois le prêtre qu'ils ont essayé de traîner dans la boue, s'éclipsent prudemment en entendant la foule crier d'une voix unanime : A bas les calomniateurs !

La population indignée demande que l'on intente des poursuites à ceux qui ont imaginé ce scandale, et tout le monde est d'accord pour flétrir la conduite du président qui a dirigé d'une façon inique ces tristes débats.

Le Mans. — Nous venons de recevoir la lettre pastorale que Mgr Labouré, évêque du Mans, vient d'adresser à ses diocésains à l'occasion de son arrivée parmi eux.

Mgr Labouré constate combien chargée de devoirs est en tout temps la mission de l'évêque. En effet :

Il appartient à l'évêque, dans son diocèse, de veiller sur les âmes, de les instruire, de les diriger, de leur assurer, par lui-même ou par les prêtres qui agissent sous sa responsabilité, les secours de la foi et de la grâce ; de les attirer à la suite de Celui qui est la voie, la vérité et la vie ; de les élever enfin vers les hautes régions de l'ordre surnaturel et vers leurs éternelles destinées.

Mais, redoutable en tous les temps, la charge épiscopale est aujourd'hui plus que jamais hérissée de difficultés. C'est ce que montre Mgr l'évêque du Mans ; puis il ajoute :

Dieu nous garde de charger de couleurs trop sombres ce tableau sur lequel nous ne pouvons cependant arrêter nos regards sans nous sentir saisi d'effroi. Quel labeur et quelle tâche pour l'évêque ! Veiller sur la foi de son peuple ; le préserver des doctrines perverses ; le mettre en garde contre les attraits des plaisirs et la corruption des mauvaises mœurs ; combattre sans pitié l'erreur et néanmoins être tolérant envers les personnes ; « proclamer à temps et à contre-temps la parole de Dieu, » et « rester doux, indulgent, patient envers tous, même envers ceux qui résistent à la vérité » ; rendre à Jésus-Christ la place qui lui appartient dans les âmes et préparer ainsi la restauration de son règne dans la société.

Telle est la difficile mission, tels sont les grands devoirs devant lesquels reculerait notre faiblesse, si nous ne savions que Dieu se plaît à choisir les instruments les plus misérables pour confondre la sagesse humaine, les plus impuissants et les plus faibles pour détruire la force du monde.

Mgr Labouré rappelle ensuite les exemples des nobles et saints Pontifes dont la science et les vertus, les travaux et les sacrifices, les sueurs et les larmes ont rendu et maintenu chrétienne l'antique province du Maine, depuis les apôtres saint Julien, saint Thuribe, saint Pavace, jusqu'à son dernier prédécesseur, Mgr d'Outremont, et il termine en rendant un témoignage mérité aux vertus et à la piété du clergé et du peuple de son nouveau diocèse.

Tarbes. — Nous extrayons du *Journal de Lourdes* les passages suivants de son récit du pèlerinage d'Anvers à Notre-Dame de Lourdes :

... Nous les avons entendus, ces chers pèlerins belges, faisant des vœux pour leur Roi, afin que son nouveau titre de souverain du Congo serve à l'extension du royaume de Jésus-Christ.

Tandis que ces intentions patriotiques les accompagnaient à la Grotte miraculeuse, quelle n'a pas été leur émotion, en voyant agenouillé au milieu d'eux le prince, destiné à monter un jour sur le trône, par lui ou par ses enfants! Mgr le comte de Flandre était là avec Mme la comtesse; le général Burnell et la comtesse d'Yves de Bavay formaient toute leur suite. Les sentiments religieux de Leurs Altesses royales ne sont un mystère pour personne en leur pays; aussi, les catholiques professent-ils pour leurs personnes une affection sans bornes. M. l'abbé Wuyts se fait l'écho de tous en demandant qu'on chante en français le cantique de la Belgique à Notre-Dame de Lourdes, et la cantate flamande où l'ou avait prié pour le Roi. Il ajoute encore une dizaine de chapelet pour la famille royale.

Le respect du saint lieu avait comprimé l'élan des cœurs. Mais vers neuf heures, une députation de trois cents personnes se présente à l'hôtel de la Grotte, où le prince était descendu. Le président du pèlerinage, M. le chanoine Beauvois, est admis auprès de Monseigneur, et lui expose l'objet de sa visite. Le comte exprime toute sa satisfaction pour le sentiment qui a inspiré la démarche de ses compatriotes. Une telle ovation serait bien vite agréée en Belgique; mais à l'étranger, il lui paraît plus convenable de garder l'incognito.

On lui remet alors une adresse ainsi conçue : « Les pèlerins Belges dévoués de cœur et d'âme au comte et à la comtesse de Flandre, ainsi qu'à toute la famille royale, acclament de cœur l'auguste dynastie de leur chère patrie. » Cette rencontre inattendue mettait le comble à l'enthousiasme.

Étranger.

Allemagne. — L'anniversaire de saint Grégoire VII a été célébré par les catholiques allemands avec un élan admirable.

Depuis longtemps déjà, les protestants ont pu s'apercevoir que les mensonges historiques répandus soigneusement pendant plusieurs siècles ne font plus guère de dupes en Allemagne.

A Aix-la-Chapelle, à Neuss, à Düsseldorf, à Essen, à Crefeld, à Cologne, à Coblence, à Trèves, etc., le nom de Grégoire a retenti dans des assemblées extraordinairement nombreuses. Les froids Badois n'ont pu résister au mouvement général : eux aussi ont eu leur magnifique réunion en l'honneur de saint Grégoire à Fribourg. La ville de Dresde (Saxe), où les catholiques ne forment qu'une infime minorité, les vit tous réunis à l'occasion du 25 mai; Stuttgart, la capitale d'un royaume presque entièrement protestant (Wurtemberg), fut témoin d'une chaleureuse ovation faite à la mémoire du saint Pontife; Berlin même a entendu les applaudissements enthousiastes d'une foule nombreuse qui se

pressait autour de plusieurs orateurs distingués pour protester, avec une fierté toute chrétienne, contre l'orgueilleuse devise de leur plus puissant adversaire : « Nous n'irons pas à Canossa! »

— Nous avons publié l'adresse que l'épiscopat américain, à l'occasion du concile plénier de Baltimore, a envoyée à l'épiscopat de l'Allemagne septentrionale. Mgr Melchers, archevêque exilé de Cologne, a été chargé par les évêques de Prusse de remercier l'épiscopat américain dans une lettre adressée à Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore.

La lettre, datée « du lieu de mon exil », débute par des remerciements aux évêques de la grande république américaine. Elle regarde leur adresse comme un encouragement à soutenir le bon combat et à attendre tout de la miséricorde divine. Mgr Melchers dit que Dieu n'a envoyé à l'épiscopat, au clergé et aux fidèles de Prusse toutes les tribulations dont ils souffrent depuis si longtemps, que pour leur fournir l'occasion de témoigner de leur union, de leur fidélité et de leur persévérance. Cette longue lutte, soutenue en Prusse et en Allemagne pour la défense de la foi et des droits et libertés de la sainte Église catholique, a produit parmi les fidèles les fruits les plus consolants, en les exerçant dans la patience, la persévérance et l'esprit de sacrifice. Cela permet de prévoir une issue victorieuse à cette lutte.

Mais, hélas! ajoute Sa Grandeur, les néfastes conséquences de la législation politico-ecclésiastique de mai se font encore sentir partout en Prusse : les séminaires et les couvents ont été supprimés, des milliers de paroisses se trouvent sans pasteur, les congrégations religieuses sont bannies, l'État s'arroge le pouvoir disciplinaire de l'Église et l'administration de son temporel; il revendique l'école comme étant exclusivement de son domaine, et des clercs et des prêtres ordonnés sont astreints au service militaire.

Mgr Melchers termine par une allusion à la liberté de l'Église aux États-Unis d'Amérique, et remercie de nouveau l'épiscopat, le clergé et les fidèles de ce pays, en les félicitant de l'heureuse issue du concile plénier de Baltimore.

Autriche. — S. M. l'empereur d'Autriche vient de désigner au siège primatial de Bohême, vacant par la mort de S. Em. le cardinal de Schwarzenberg, prince-archevêque de Prague, Mgr le comte de Schenborn, évêque de Budweis.

Le nouvel archevêque de Prague est né le 24 janvier 1844; il

est le troisième fils du comte Erwin de Schenborn, chef de la ligne autrichienne de cette illustre maison franconienne. Le prélat se destina d'abord à la carrière des armes et fit la campagne de 1866 contre la Prusse dans un régiment de dragons. Sa grande piété et une vocation irrésistible le firent renoncer au monde, et il entra au séminaire pour y faire ses études ecclésiastiques.

Il reçut les ordres en 1873 et débuta comme vicaire dans une petite paroisse de la Bohême. En 1876, feu le cardinal de Schwarzenberg l'appela au poste de directeur du séminaire de Prague.

Il y a deux ans, le Saint-Père le nomma à l'évêché de Budweis en Bohême, où le jeune prélat gagna tous les cœurs.

Le frère aîné du nouvel archev que est président de l'association catholique du royaume de Bohême, et le cadet gouverneur général de Sa Majesté en la marche de Moravie.

LES CHAMBRES

Jeudi, 25 juin. — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au personnel des facultés de théologie catholique et portant ouverture de crédits s'élevant à 75,335 fr. 23 cent., qui est adopté à l'unanimité de 232 votants.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la commission de l'enquête parlementaire sur les élections sénatoriales du département du Finistère ; les conclusions de la commission tendent à l'invalidation des élections.

M. Paris défend l'élection, qui est combattue par M. Xavier Blanc, rapporteur.

La discussion est renvoyée au lendemain.

M. l'amiral Galiber, ministre de la marine, dépose un projet de loi tendant à faire célébrer aux Invalides les funérailles du vice-amiral Courbet, aux frais du Trésor public. L'amiral sera enterré à Abbeville, suivant le désir de sa famille.

Chambre des députés. — M. l'amiral Galiber, ministre de la marine dépose un projet de loi tendant à faire célébrer aux Invalides, aux frais de l'État, les funérailles de l'amiral Courbet.

M. Galiber, ministre de la marine, donne lecture du projet de loi qui porte ouverture d'un crédit de 10,000 fr., et demande la déclaration d'urgence.

La Chambre déclare l'urgence et ordonne la discussion immédiate.

Ce projet de loi est mis aux voix et, à l'unanimité de 455 votants, est adopté.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique. Le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative aux caisses des chemins vicinaux et des lycées.

M. Jules Roche défend longuement le projet, et développe ce thème que la République seule a su faire quelque chose pour l'instruction.

M. de Soubeyran dit qu'il n'y a pas dans le discours de M. Jules Roche un seul chiffre qu'on ne puisse rectifier et taxer d'exagération ou d'inexactitude. Il espère que ce n'est pas au nom de la commission du budget que M. Jules Roche a parlé.

L'orateur examine le projet relatif à la caisse des écoles et à la caisse des chemins vicinaux contre lequel il se prononce d'une façon absolue.

M. Sadi Carnot entre dans l'analyse du projet dont il défend les dispositions.

Après de courtes répliques de MM. J. Roche et de Soubeyran, la discussion générale est close. Les articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Vendredi, 26 juin. — *Sénat.* — Après l'adoption de plusieurs projets locaux, M. Faye lit un rapport concluant à l'adoption du projet relatif aux funérailles de l'amiral Courbet.

La discussion immédiate est ordonnée. Le projet est adopté à l'unanimité de 194 votants.

Le Sénat reprend la discussion sur les élections dans le Finistère.

M. Blanc, rapporteur, soutient que le clergé est intervenu d'une manière illicite.

M. Leguen conteste tous les faits de pression électorale attribués au clergé et soutient que l'enquête n'a pas été faite dans les conditions voulues, car elle n'a pas été contradictoire. En résumé, il ne reste de l'enquête qu'une tendance à persécuter le clergé.

M. Honnoré défend l'enquête faite par la commission.

Après les observations de MM. Soubigou et Halna-Dufretay, la discussion générale est close.

Les conclusions du rapport sont adoptées. Les quatre sénateurs du Finistère sont donc renvoyés devant leurs électeurs.

Samedi, 27 juin. — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la discussion du projet concernant la fabrication et le commerce des armes de guerre.

Après les observations de M. Farcy, les articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du budget de 1886.

La discussion générale est ajournée.

Les chapitres du budget de la Justice sont successivement adoptés ainsi que ceux des budgets de la Légion d'honneur et de l'imprimerie Nationale.

Les 15 premiers chapitres du budget de l'intérieur sont adoptés.

L'ensemble du budget de l'intérieur est adopté.

Les budgets des affaires étrangères et des postes et télégraphes sont adoptés sans débat.

Sur la demande de M. Delaporte, la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Lundi, 29 juin. — *Chambre des députés.* — Après l'adoption de divers projets de loi d'intérêt local, la Chambre adopte en deuxième délibération un projet de loi relatif au canal de Tancarville.

Le projet de loi relatif à la création d'un port à Mostaganem et le projet de loi portant approbation du traité de navigation signé à Paris, le 9 avril 1884, entre la France et l'Autriche-Hongrie, sont ensuite adoptés.

Après une vive discussion la Chambre adopte par 298 voix contre 106, le projet de loi portant approbation de la convention de commerce signée le 19 avril 1884, à la Haye, entre la France et les Pays-Bas..

On reprend ensuite la discussion du budget de 1886.

Après une discussion générale, dans laquelle interviennent MM. Ballue, Raoul Duval, de Lanjuinais, Cavaignac et de Soubeyran, les articles 1 à 48 du budget de la guerre sont adoptés. La discussion continuera demain.

La Chambre adopte ensuite à l'nnanimité de 436 votants le projet de loi ayant pour objet d'élever de 10 à 15 millions le crédit ouvert au budget de 1885 pour subventionner la construction des chemins vicinaux.

Mardi, 30 juin. — *Sénat.* — Validation de l'élection de l'amiral Véron. — Vote de projets sans importance.

Chambre des députés. — On termine l'adoption du budget de l'instruction publique en réservant un amendement de M. Bernard, tendant à accorder des bourses d'instruction aux familles ayant sept enfants.

Après le vote du budget de l'Algérie on aborde celui des cultes.

M. de Baudry d'Asson lit une protestation contre les agissements du gouvernement vis-à-vis de la religion et de ses ministres.

M. Langlois est heureux de l'occasion qui lui est offerte par le débat pour provoquer une large discussion sur la seule question qui divise encore les républicains, c'est-à-dire la séparation de l'Église et de l'État.

Partisan de la dénonciation du Concordat, il convient de s'expliquer nettement sur ce point avant la séparation de la Chambre.

Cette discussion semble fort peu convenir à la majorité qui, à plusieurs reprises, s'efforce d'arrêter M. Langlois, sans d'ailleurs y parvenir.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les obsèques de l'amiral Courbet. — Les élections. — Paris et ses turpitudes. — Étranger.

2 juillet 1885.

Quelque mécontentement qu'aient pu causer aux opportunistes les lettres de l'amiral Courbet, dont ils ont vainement essayé de contester l'authenticité, ils ont compris que, s'ils pouvaient refuser des funérailles nationales au chrétien, au moins ne pouvaient-ils refuser les honneurs funèbres aux frais de l'État au vaillant marin tombé, on peut le dire, sur son banc de quart. Donc le gouvernement a demandé et les Chambres ont voté, comme on l'a vu, un crédit de 10,000 francs pour les obsèques de l'amiral Courbet aux Invalides.

—

L'approche des élections, dont la date, pour le moment du moins, semble être fixée au 16 août, met en mouvement les diverses fractions républicaines de la Chambre. Jusqu'ici l'accord entre ces frères ennemis semble difficile à établir. Les conservateurs pourraient en profiter. Le sauront-ils? Nous l'espérons et nous notons avec satisfaction les efforts qui se font en vue de la prochaine consultation du suffrage universel. Conférences et réunions se multiplient au grand déplaisir des républicains qui menacent déjà, dans le cas où les électeurs viendraient à se prononcer contre eux, de recourir à la révolte. On n'est pas plus respectueux de la liberté de vote du peuple souverain.

—

Paris, la grande cour des miracles de la République, exhibe depuis quelque temps sur ses trottoirs la plus épouvantable collection de monstruosités physiques qui se puisse imaginer.

On ne croise que culs-de-jatte, longues araignées humaines se traînant sur le ventre ou sur les mains, troncs sans bras ni jambes.

A chaque coin de rue, on vous met sous le nez un moignon sanguinolent, une plaie hideuse avivée avec du sang de bœuf.

Ici c'est un épileptique qui écume, là un perclus boiteux et manchot dont le système, compliqué de béquilles et de jambes de bois, ressemble à un échafaudage de maçons qui menace de s'écrouler sur les passants. A aucune de ces monstruosités, par exemple, la langue ne manque pour demander la charité et, comme on le va voir tout à l'heure, pour colporter des ordures.

Nous ne voulons pas savoir si ces épileptiques écumants n'ont pas tout simplement un morceau de savon dans la bouche; si le soir, quand ils enlèvent bandages et ligatures, les perclus et les culs-de-jatte ne retrouvent pas leurs membres sinon sains du moins intacts; mais vraies ou fausses, l'étalage de ces monstruosités transforme Paris en un épouvantable musée d'horreurs.

Que si, par aventure, on se hasarde à faire observer que ces horreurs seraient plus à leur place dans une salle d'hospice, on invoque la liberté et le suffrage universel pour leur laisser le pavé libre.

Si encore ils se bornaient à cette exhibition d'horreurs physiques ! Mais ils ont ajouté à leur commerce la partie des horreurs morales. Mais laissons ici la parole à un journal qui a pour directeur M. Andrieux et qui, par conséquent, ne saurait être taxé d'intolérance :

« Hier, nous dit un rédacteur de la *Ligue*, nous traversions le quartier du Sentier, nous avons croisé un individu boitant ou simulant la claudication, qui chantait, au milieu d'un groupe égayé, avec l'organe que l'on devine, une chanson dont nous ne distinguions pas les paroles. Mu par un sentiment de charité banale et assurément distraite, nous lui mîmes dans la main une pièce de monnaie.

« Il nous tendit aussitôt en échange une feuille de papier imprimée, dont il tenait à la main de nombreux exemplaires — le texte de la chanson — en s'interrompant pour nous dire ces mots qui nous frappèrent : — Ça se vend comme du pain !

« Tout à l'heure seulement, en retrouvant le susdit imprimé, nous en avons pris connaissance.

« Impossible d'imaginer une ineptie plus vile et plus ordurière, plus bassement ignoble. Cela est intitulé :

Vas-tu fiche le camp ! ! !

SAINTE SCIE

Air de : *Mademoiselle, écoutez-moi donc.*

(Succès du jour)...

« Quant au texte, nous n'en saurions citer même un fragment à nos lecteurs, par égard pour eux et pour nous. Il n'est pas un de ces bouts-rimés du ruisseau qui ne contienne une écœurante obscénité, qui ne soit un grossier outrage au bon sens, au patriotisme, sans parler de la religion.

« Il nous suffira d'indiquer qu'il s'agit d'un colloque entre un grand mort et sainte Geneviève, intentionnellement injurieux pour l'un et pour l'autre, et tel qu'en pourraient échanger dans l'ombre un Alphonse et une rôdeuse de barrière ivres. »

« C'est révoltant », conclut la *Ligue !*

Oui, révoltant et dangereux aussi.

Mais cette pourriture sous toutes ses formes n'est-elle pas une des nécessités premières de la République ? Ne faut-il pas que les masses soient corrompues, avilies, abêties pour supporter cette République ? La pourriture n'est-elle pas le terrain le plus propice à l'épanouissement des candidatures républicaines ? A en juger par l'immense indulgence de nos gouvernants pour les monstruosités physiques qui colportent ces monstruosités morales, *achetées comme du pain* par la jeunesse de l'enseignement exclusivement laïque, on peut le croire.

Mais ce terrain favorable aux poussées républicaines l'est en même temps — les deux douzaines de condamnations à mort pour crimes hideux prononcées en ces derniers mois par les jurys et les archives de la correctionnelle, le prouvent surabondamment — est en même temps propice à la graine des criminels.

Ce qui est révoltant est donc aussi dangereux et, comme il faut remonter de l'effet à la cause, c'est la République qui est révoltante et dangereuse.

—

Mais ce n'est pas dans la rue seulement que s'établit la honte. elle était aussi, il y a quelque temps, au Palais-de-Justice, à Paris. La décadence des mœurs s'y étalait sans pudeur. Tous les honnêtes gens qui conservent encore le sentiment et le respect de la justice n'ont pas pu assister, sans avoir le cœur déchiré, au spectacle qu'offraient les abords de la cour d'assises.

On y jugeait une affaire capitale, celle de l'accusé Marchandon. Le bruit fait autour de ce procès criminel avait excité la curiosité malsaine d'un grand nombre de femmes, qui avaient demandé et obtenu des billets, pour assister aux débats. Beaucoup plus de billets que ne contient de places la cour d'assises

avaient été distribués. Dès le matin, les galeries du palais étaient envahies par une horde de femmes, qui avaient soigné leurs toilettes, comme pour assister à une représentation théâtrale. Elles venaient comme à une partie de plaisir. Les émotions d'un spectacle, représenté par des comédiens, ne leur suffisent plus, leurs sens surexcités veulent des émotions vécues, suivant l'expression barbare du langage moderne. Il faut qu'elles puissent apercevoir sur le banc des accusés un homme dont la tête est menacée de tomber sous le glaive de la loi. C'est presque le sang qu'elles veulent voir, comme les femmes romaines, qui assistaient au cirque aux combats de gladiateurs.

Elles faisaient queue ainsi qu'à un théâtre, tenant chacune son billet bleu à la main. Il y avait des barrières à claire-voie, comme aux salles de spectacles, pour maintenir cette queue bruyante de femmes impatientes de pénétrer dans l'audience. Des gardes, sortes de contrôleurs, écornaient les billets pour qu'ils ne pussent pas servir deux fois. On ne pouvait les laisser entrer qu'une à une, et lorsqu'on annonçait qu'il n'y avait plus de place et que, pour pouvoir entrer, il fallait attendre que quelqu'un sortît, il s'élevait de la foule des protestations et des clameurs. Pour qu'on se crût réellement à un théâtre, il ne manquait qu'une affiche à la porte de la cour d'assises.

Ce n'est que chez les nations en décadence que se produisent des hontes semblables. Comment, se demande avec raison la *Gazette des Tribunaux,* dans une société sans foi et sans croyance, où les principes de la morale vont sans cesse s'affaiblissant, où la distinction du bien et du mal s'efface chaque jour, comment, dans une société où l'on nie Dieu, la justice pourrait-elle être respectée ? La justice des hommes ne se légitime pas seulement par la nécessité de défendre la société contre les criminels, elle a une origine plus élevée, elle participe du principe divin dont elle est une émanation. Le langage des nations ne s'y est pas trompé, lorsqu'il appelle les palais, où l'on juge les criminels, du nom de « Temple de la justice. » Il faut avoir le même respect pour ces temples que pour ceux où l'on honore et où l'on adore Dieu. Car, dans une salle d'assises criminelles, l'idée de la justice ne peut pas se séparer de celle de la divinité.

Ces femmes, qui assiègent la cour d'assises, ne comprennent pas tout ce qu'a de grand, de sublime et de redoutable, l'admi-

nistration de la justice criminelle. Elles ne sentent pas qu'un accusé n'est pas un histrion, que les magistrats et les avocats ne sont pas des acteurs. L'œuvre de la justice doit s'accomplir avec calme, avec dignité, au milieu d'un recueillement complet et d'un respect absolu. L'audience présente-t-elle le caractère de sévérité que comporte toute cause capitale, lorsque l'auditoire offre l'aspect d'un parterre de femmes parfumées, parées avec recherche et coiffées de chapeaux ornés de fleurs ?

—

Les nouvelles du Tonkin dénotent une tranquillité relative dans ces régions naguère si agitées. Les Chinois semblent professer, au sujet de la perte de leur suzeraineté de l'Annam, les théories du célèbre Comte-Duc, — le ministre de Philippe IV — sur la révolte du duc de Bragance. Les Célestes ne sont pas agressifs et s'accommodent volontiers du *statu quo :* leur conduite avec les Portugais, à Macao, est une preuve bien remarquable de leur condescendance, sur le fait alliée à la ténacité sur le fond. Le général de Courcy part en ce moment pour Hué, où il fera son entrée solennelle le 3 juillet : c'est là maintenant que va se transporter le théâtre des opérations diplomatiques, car la cour annamite ne cessera jamais d'être un foyer d'intrigues. Le principe du protectorat laisse toujours subsister un dualisme qui tôt ou tard rend nécessaire l'annexion pure et simple. Pour le moment, il n'y a pas lieu d'en venir à cette extrémité ; mais il faut mettre nos protégés malgré eux dans l'impossibilité de nous nuire ainsi qu'ils l'ont fait jusqu'à présent. On nous représente généralement les indigènes comme dévoués à notre cause; ce n'est pas une vérité absolue, et l'autorité militaire a dû sévir vigoureusement pour réprimer les intelligences avec l'ennemi.

—

Le ministère Salisbury est entré en fonctions. Dans les deux Chambres, il a été reçu avec un sentiment de réserve qu'expliquent assez bien les difficultés de la situation et les incertitudes du lendemain. Somme toute, ces deux termes se trouvent en présence : un gouvernement intérimaire et une Chambre basse, placée sous le coup d'une prochaine dissolution.

L'intervention personnelle de la reine n'a pas été étrangère au dénouement de la crise.

M. Gladstone, cédant à l'influence et aux conseils de la reine, a renoncé à toute opposition dans l'intérêt public.

Indépendamment de l'autorité légitime dont jouit la reine

Victoria et qui est due à l'expérience acquise pendant un long règne de plus de quarante ans, sa conduite, qui est toujours restée dans les strictes limites de la constitution, lui a mérité la confiance de tous les partis. Aussi, lorsque, usant de ses droits constitutionnels, elle intervient dans les luttes les plus vives, sa voix est-elle toujours écoutée. Les partis désarment, les ambitions s'effacent pour ne faire place qu'à l'intérêt supérieur du pays.

—

La seconde Chambre des États-Généraux des Pays-Bas est saisie dans ce moment d'une proposition émanant des anti révolutionnaires, unis en cette occasion aux catholiques, et tendant à modifier l'article 194 de la loi fondamentale sur l'enseignement, dans le sens de l'article 17 de la Constitution belge. Celle-ci consacre, comme on sait, à la différence de la Constitution néerlandaise, le principe de la liberté complète de l'enseignement. Le but de cette union est de limiter le contrôle de l'État, dans cette matière, au seul enseignement public, et de laisser à celui-ci la charge de remplir les lacunes de l'enseignement libre et de servir de modèle à celui-ci.

—

La question de la succession du Brunswick, ajournée jusqu'ici, ne tardera pas à être tranchée. L'ajournement provient évidemment de l'opposition faite par plusieurs gouvernements allemands à la motion de M. de Bismarck. On ne doute pas, malgré cela, que le grand chancelier ne finisse par l'emporter.

—

Le ministère italien est reconstitué. M. Mancini seul y est remplacé.

—

On vient de voir en Espagne une chose curieuse, ce qui n'est point merveille en ce pays. Le roi don Alphonse, insouciant du danger et n'écoutant que la générosité traditionnelle de sa race, voulait aller visiter les provinces de son royaume cruellement éprouvées par une violente épidémie de choléra. Mais le roi d'Espagne est un roi soumis au régime parlementaire. Quand ses ministres ont connu sa résolution, ils lui ont représenté que sa santé était médiocre et que sa démarche courageuse allait, avec sa personne, mettre l'État en péril, et ils l'ont menacé, s'il persévérait dans sa résolution, de donner leur démission.

Les ministres du roi d'Espagne nous paraissent avoir commis,

en cette occasion, une lourde faute; ils ont évidemment oublié que, dans les temps où nous vivons, on ne peut restaurer et maintenir les dynasties qu'avec des princes qui font preuve de courage, qui poussent l'amour du bien public jusqu'à la plus complète abnégation, et au besoin jusqu'au sacrifice de la vie.

Nous croyons donc qu'en empêchant le roi d'Espagne de suivre l'inspiration de son cœur, qui le poussait à aller consoler et réconforter par sa présence les populations des provinces de Valence et de Murcie, si cruellement éprouvées par le choléra, ils lui ont donné un mauvais conseil. La démission dont ils ont menacé le jeune souverain est retirée et le ministère est consolidé; mais c'est, sans qu'ils l'aient voulu ni prévu, aux dépens de la dynastie.

—

Le cabinet conservateur autrichien vient de promulguer le règlement d'administration publique destiné à mettre en vigueur la loi relative au repos du dimanche et à la fixation de la durée normale des heures de travail. Cette mesure législative importante est le premier pas du gouvernement autrichien dans la voie des réformes sociales. Le principe général posé par la loi est l'*interdiction de tout travail industriel le dimanche.* Toutefois, le ministre du commerce, d'accord avec les ministres de l'intérieur et des cultes, est autorisé à exempter de cette règle les catégories d'industries dans lesquelles une interruption du travail est impossible ou qui ne sauraient suspendre leur activité sans dommage pour les consommateurs ou pour le transport universel. L'ordonnance de promulgation exempte totalement ou partiellement vingt-huit branches d'industrie en vertu de la première exception (impossibilité d'interrompre le travail), douze en vertu de la seconde (intérêts du consommateur), sept en vertu de la troisième (moyens de transport). Il suffit de citer, parmi les industries qui continueront à fonctionner intégralement ou partiellement le dimanche, la fabrication des produits chimiques, la brasserie, la distillation du pétrole, la raffinerie du sucre, la meunerie, dans la première catégorie; la boulangerie, la boucherie, la charcuterie, la photographie, la coiffure, les bains, le commerce des vivres et aliments de toute nature, dans la seconde; les entreprises d'omnibus, fiacres, bateaux, pompes funèbres, le transport des vivres et aliments, dans la troisième.

On voit que la loi autrichienne, faite pour un pays en très grande majorité catholique, s'éloigne beaucoup des rigueurs du formulisme anglais.

La seconde partie de l'ordonnance a trait à la journée normale ou maximum légal des heures de travail, et ne s'applique qu'au travail industriel. En règle générale, les ouvriers-adjoints (*Hilfsarbeitern*), dans les entreprises industrielles, ne peuvent travailler plus de onze heures sur la journée de vingt-quatre heures. Toutefois, le ministre du commerce, d'accord avec le ministre de l'intérieur, et après avoir entendu les chambres de commerce et les syndicats industriels, peut autoriser, pour des motifs graves, des dérogations passagères. La loi stipule que, dans ces cas, les heures de travail supplémentaires seront toujours payées à part.

PETITE CHRONIQUE

Dimanche avait lieu une élection au conseil général de la Sarthe, pour le canton de Saint-Calais.

M. Dugué, conservateur, a été élu par 1,533 voix, contre 1,274 à M. Charbonnier, républicain.

— M. Durieu, député républicain du Cantal, vient de mourir.

— M. Peulevey, député du Havre, est mort subitement à Vincennes.

Il était né à Coquinvilliers (Calvados), le 22 février 1815.

Depuis 1878 il représentait à la Chambre l'arrondissement du Havre. Il siégeait à l'Union républicaine.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous terminons aujourd'hui notre travail sur l'ensemble des actions cotées à la Bourse par l'étude des Sociétés de Crédit en général, ainsi que des Sociétés industrielles.

En compulsant la cote, nous trouvons beaucoup d'autres valeurs dont les cours sont établis par la spéculation de la manière la plus fantaisiste.

Il est très difficile de bien savoir ce que l'on fait, en mettant dans son portefeuille des actions d'une Société de crédit. Bien rares sont les entreprises de l'avenir desquelles l'on pourrait répondre. Nous ne voulons citer ici aucun exemple et nos lecteurs en trouveront aisément la raison. Une Société de crédit ne repose précisément que sur son crédit, et notre tâche n'est point d'en ébranler une seule. Nous dirons seulement que celui qui a pris des actions d'une de ces Sociétés, a, par cela même, fait abandon de toute surveillance sur l'argent qu'il vient de placer. Simple unité, entouré de gros multiples, il ne peut rien par lui-même. Si, dans une assemblée générale des actionnaires, il se hasarde de demander quelques explications en présence de la fantasmagorie de chiffres qu'on fait subitement danser devant ses yeux ; s'il veut savoir, par exemple, de quoi se

compose le portefeuille de la Société et à quel prix on a coté les titres qui s'y trouvent, on lui répond : « Nous ne pouvons vous le dire sans nuire à vos propres intérêts, car nous aurions alors tous les curieux contre nous ! » Le pauvre actionnaire n'a plus qu'à voter, le cœur gros et les yeux fermés, toutes les résolutions proposées par un conseil d'administration que presque toujours il n'a pas nommé, et à aller toucher un dividende plus ou moins exact, quand toutefois dividende il y a, ce qui n'arrive pas toujours...

Autre péril, l'action n'est presque jamais libérée ; sur la plupart, il n'a été versé que la moitié et l'actionnaire est toujours sous le coup d'appels de la seconde moitié. Or, c'est justement quand la Société sera en grand péril qu'on viendra demander à l'actionnaire le complément de son action ; c'est dans le moment où il a mille regrets d'avoir ainsi placé une moitié de son argent, qu'il faut donner l'autre, avec presque toujours la certitude que cette autre moitié sera irrémissiblement perdue.

En présence de tant de dangers, il est sage que quand on se décide à posséder des actions d'un établissement de crédit, de considérer si sa propriété est bien acquise ou si elle n'est qu'éphémère et, dans tous les cas, de se montrer exigeant en ce qui concerne le dividende. Ce dividende devrait se capitaliser à 6 ou 7 0/0 au moins, de façon à retirer un excédant de 2 à 3 0/0, qui ne serait pas trop fort pour permettre à l'actionnaire de constituer, lui-même et pour son propre compte, un fonds de réserve destiné à parer aux dangers signalés plus haut.

Au lieu de cette capitalisation raisonnable, nous voyons adopter celle de 4 0/0 à 5 0/0 au plus pour un certain nombre de titres aléatoires, sous ce prétexte toujours si faux et si dangereux, que s'il y a risques de pertes, il y a aussi beaucoup de chances de plus-values.

Ce que nous disons pour les actions de crédit, est vrai aussi pour les actions des Sociétés industrielles : canaux, gas, omnibus, voitures, navires, etc., au moins en ce qui concerne le taux de capitalisation de leurs actions. Dans toute entreprise industrielle, on a contre soi les crises du commerce, l'usure du matériel, la concurrence, les progrès de la science, etc. Il faudrait donc également un dividende élevé sur ces titres. Nous ne le voyons pas.

La spéculation est libre d'agir comme elle l'entend ; mais les capitaux de l'épargne sont libres aussi de ne pas la suivre partout où elle voudrait l'entraîner. Ils ont appris à leurs dépens, que les promesses des plus-values n'ont été, dans le plus grand nombre de cas, qu'un mirage trompeur.

L'instabilité des dividendes fait que maintenant l'on préfère pour les placements les Fonds d'Etat ou les obligations de tous genres. On est au moins certain de son revenu, et c'est une tranquillité pour bien du monde. Si nos lecteurs voulaient d'autres explications, ils peuvent toujours s'adresser à la Direction ; elle leur répondra individuellement. A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

DISCOURS DU SAINT-PÈRE

Ainsi que nous le disions, il y a huit jours, le 30 juin, le Saint-Père a reçu en audience solennelle le comité romain qui a organisé les fêtes du glorieux centenaire de saint Grégoire VII, ainsi que les délégués de toutes les sociétés catholiques de Rome qui ont pris part à ces fêtes, et les représentants du comité de Salerne. Ceux-ci, au nombre d'environ quarante et ayant à leur tête l'évêque de Salerne, Sa Grandeur Mgr Laspro, sont venus offrir au Souverain-Pontife une riche statue d'argent massif représentant saint Grégoire VII d'après la statue en marbre que l'on vénère dans la cathédrale de Salerne.

L'audience dont il s'agit a été, à tous égards, le digne complément de celle que Léon XIII avait accordée, le 4 juin, au moment des premières fêtes du centenaire de saint Grégoire VII, aux délégués de l'œuvre des Congrès catholiques d'Italie. La nombreuse assistance ne comprenait pas moins d'un millier de personnes réunies dans la vaste salle Ducale, où l'audience a eu lieu. Le Souverain-Pontife y est entré vers midi, précédé des prélats et personnages de sa cour et escorté de huit évêques et de quatorze Éminentissimes cardinaux. A l'Adresse qui, au nom de l'assistance, a été lue par Mgr Scapaticci, président du comité romain, le Saint-Père a répondu par le discours suivant :

Heureux du filial hommage que Nous ont offert récemment les représentants de l'Œuvre des Congrès catholiques venus à Rome de beaucoup de points de l'Italie, Nous accueillons aujourd'hui le vôtre, très chers fils, avec une égale complaisance. Comme eux, vous êtes mus aussi par le désir d'honorer en Nous et avec Nous l'invincible Pontife dont la commémoration centenaire a été célébrée à Rome par l'impulsion de votre zèle. Il était bien juste que la

mémoire de saint Grégoire VII fût célébrée solennellement dans cette Ville auguste dont il fut vraiment une des gloires les plus insignes.

Depuis le jour, en effet, où la tiare pontificale lui fut imposée, au milieu des acclamations unanimes du clergé et du peuple romain, l'efficacité de son zèle apostolique se répandit de Rome sur l'Europe avec une vigueur nouvelle, en même temps que la force merveilleuse de son génie et l'éclat de ses vertus. C'est ici qu'il tint ces nombreuses assemblées conciliaires où furent adoptées les sages dispositions pour remettre en honneur la discipline du clergé. C'est ici que reçurent la forme et la vie les hautes conceptions qu'il avait déjà mûries dans le recueillement du cloître pour transfuser de nouveau dans la société la vertu régénératrice du christianisme. C'est d'ici qu'il dirigea les luttes incessantes pour l'émancipation de l'Église vis-à-vis des prétentions injustes des pouvoirs terrestres, — luttes mémorables qui produisirent alors des fruits très précieux, même dans l'ordre politique. Mais avant que ces fruits vinssent à maturité, quelle série de vicissitudes orageuses, que d'artifices mis en œuvre par la perversité dominante, afin de séduire et de corrompre la fidélité des Romains !

Cependant, lorsque le péril devint plus grand, vos pères n'écoutèrent que la voix de leur conscience et de leur dévouement filial, et il sera à jamais mémorable et béni ce puissant élan de piété que vous aussi vous avez rappelé tout à l'heure. Ce fut cet élan qui les porta d'un commun accord à secourir et à délivrer le Pontife prisonnier. Ils firent un rempart de leurs poitrines pour la défense de leur Père à tous, et, le ramenant enfin dans la Basilique profanée, ils proclamèrent par le fait même que la captivité du Pape ne saurait profiter à la liberté des peuples.

Plût à Dieu que les Romains eussent persévéré alors dans cette unanimité de sentiments et qu'ils fussent restés inaccessibles aux séductions de l'ennemi ! Ils auraient peut-être épargné à leur ville les horreurs des invasions hostiles, et à coup sûr, ils auraient partagé avec leur Père commun la gloire de souffrir jusqu'au bout pour la justice.

Huit siècles se sont écoulés, et les temps calamiteux d'Hildebrand, se renouvelant sous d'autres formes, ont mis souvent à l'épreuve les sentiments de Rome envers ses Pontifes. Pour ne parler que d'événements récents, Savone et Gaëte rappellent les lamentables vicissitudes qui arrachèrent Pie VII à son siège et qui obligèrent Pie IX à s'exiler de Rome. Mais on vit, à l'égard de ces deux Papes, que l'attachement au Vicaire de Jésus-Christ a jeté de profondes racines dans cette métropole, et les splendides manifestations de respect par lesquelles furent accueillis à leur retour l'exilé et le prisonnier sont enregistrées dans l'histoire de Rome comme un souvenir impérissable et glorieux.

Or, à l'heure présente, il ne faut pas l'oublier, les périls sont plus nombreux, et les multiples embûches de puissants ennemis vous font un devoir, très chers fils, d'éviter ces embûches et de conjurer ces périls, en redoublant de vigilance sur vous-mêmes, et surtout, comme Nous l'avons recommandé dans un récent document, en étant fermes dans la franche et pleine soumission à ce Siège apostolique, qui a reçu de Dieu le mandat de vous éclairer et de vous diriger dans la voie du salut. Nous vous recommandons aussi d'une manière spéciale de vous tenir éloignés des discordes trop souvent fécondes pour le mal et toujours stériles pour le bien. Ayez présent à votre esprit que ce qui a nui le plus à la sainte et noble cause si virilement soutenue par Grégoire VII, ç'a été la division des esprits et l'ardeur des factions. Sans elles, le combat eût été moins pénible et la victoire plus prompte et plus facile.

Dieu veuille confirmer en vous et accroître par sa grâce cette disposition d'esprit à la docilité et à la concorde fraternelle et vous accorder l'abondance des faveurs spéciales dont Nous voulons que vous ayez le gage dans la bénédiction apostolique que Nous accordons avec effusion de cœur au clergé romain, à vous tous, chers fils, ainsi qu'à vos familles, et notamment au digne pasteur de Salerne ici présent et à ceux qui l'ont accompagné.

UNE PROTESTATION NÉCESSAIRE

Le *Journal de Rome* du 30 juin publie les démissions du directeur et des rédacteurs de ce journal.

Nous ne dirons rien du fait en lui-même. En présence des déclarations qui l'accompagnent et qui ne peuvent qu'honorer leurs auteurs, nous ne relèverions pas davantage le mot de « coup d'État » qui, à l'occasion des derniers actes pontificaux, avait trouvé place dans un télégramme dont on a fait grand bruit, si certains journaux n'avaient pas souligné cette parole inconvenante par des commentaires outrageants. Mais on exploite, depuis trois jours, les faits relatifs au *Journal de Rome,* et, au mépris de tout respect comme de toute justice, on veut y voir l'indice d'une politique nouvelle du Vatican vis-à-vis du gouvernement italien. Devant ces insinuations téméraires, qui blessent, dans la personne de Léon XIII, la dignité du Pontife et le caractère de l'homme, nous ne pouvons nous taire : nous trahirions nos sentiments de catholiques filialement dévoués au Saint-Siége si nous ne protestions pas avec une tristesse indignée.

Des journaux du matin, sur la foi de prétendues correspondances romaines ou de renseignements qu'ils disent avoir recueillis, ont donné à la dernière Lettre pontificale une interprétation qui, selon nous, en dénature le sens et en travestit la portée. De ce que le Pape a cru devoir revendiquer, vis-à-vis de certains catholiques, les droits inhérents à sa souveraine autorité et rappeler au respect de ces droits ceux qui lui avaient paru s'en être écartés; de ce que, dans sa persévérante préoccupation de constituer, par l'union des catholiques sous la direction suprême du Saint-Siége, une force efficace de résistance contre les ennemis de l'Église, il a condamné cet esprit d'indépendance dominatrice, qui, en créant, en dehors de la direction du Saint-Siège, un parti dans l'Église, pourrait devenir un obstacle à cette union, les journaux dont nous parlons n'ont pas hésité à conclure que le Pape ne voulait amortir l'ardeur de ces catholiques que pour préparer, dans l'ombre et le silence, nous ne savons quelle réconciliation louche avec les destructeurs du pouvoir temporel de la Papauté, nous ne savons quelle humiliante abdication des droits imprescriptibles dont il est le représentant et le gardien.

A les entendre, le Père commun des fidèles ne serait plus que l'instrument de ce qu'ils appellent « la faction pérugine ». Ce qu'il aurait frappé par sa Lettre, ce ne serait pas une sourde opposition à sa propre autorité : ce serait la fidélité des meilleurs catholiques aux vraies traditions du Saint-Siége ; ce serait l'énergie de la protestation contre l'usurpation italienne. Il y aurait au Vatican un courant tout nouveau de conciliation avec l'Italie. Le Pape ne voudrait plus autour de lui un parti de lutte et de revendication ; il choisirait ses nouveaux cardinaux parmi les « italianissimes ». On ajoute même que l'*entrevue de M. Jules Ferry avec le Saint-Père* aurait concouru, avec l'influence d'autres personnages actuellement tout-puissants au Vatican, à déterminer l'évolution qui vient de se produire dans la politique du Souverain-Pontife. Enfin l'un de ces journaux, qui cependant s'est souvent honoré par la courageuse défense des libertés de l'Église, va jusqu'à exprimer l'espoir que « le « Saint-Père et ceux qui l'entourent, *en se ravisant*, tiendront « un peu plus compte de la majorité des catholiques qui, par « leurs organes, ne demandent qu'une seule chose : assurer « l'indépendance de l'Église. »

En vérité, c'en est trop. Quoi ! le Saint-Père affligerait, traquerait, trahirait les meilleurs catholiques pour se rapprocher des ennemis du Saint-Siége ! Mais quel Pape a jamais protesté plus énergiquement contre l'usurpation ? quelle occasion Léon XIII a-t-il laissée échapper de dire publiquement que la situation faite au Vicaire de Jésus-Christ était « intolérable ? » L'indépendance du Saint-Siége, qui en a plus hautement proclamé la nécessité ? Le pouvoir temporel, seule garantie humaine de cette indépendance, qui l'a plus solennellement revendiqué ?

A l'exemple de Pie IX, son immortel prédécesseur, il souffre pour cette cause avec une fermeté qu'aucune épreuve ne peut ébranler, avec une constance qu'aucun outrage ne peut décourager, avec une grandeur sereine qu'aucune ingratitude ne pourra diminuer Et c'est lui qu'on soupçonne de vouloir pactiser avec l'ennemi !

A-t-on donc oublié avec quelle incomparable profondeur de vues il a sondé, dans des Encycliques à jamais mémorables, les erreurs, les maux et les périls qui troublent la société moderne et la menacent jusque dans ses fondements ? A-t-on oublié avec quelle saisissante énergie il démasquait naguère la Franc-

Maçonnerie et dénonçait sa malfaisante et redoutable action sur les gouvernements et sur les peuples? Est-ce qu'on peut, après cela, redouter de ce grand caractère une faiblesse subalterne?

Hier encore, les catholiques italiens, réunis autour de sa personne sacrée, l'entendaient glorifier Grégoire VII, le Pape des héroïques résistances, montrer, par les exemples de l'histoire, que la captivité des Papes fut toujours fatale pour la liberté des peuples, rappeler l'enthousiasme des populations romaines au retour de Pie VII en 1814 et de Pie IX en 1849, faire un pressant appel à l'union cordiale de tous les catholiques sous l'autorité du Saint-Siège, en ajoutant, avec une mélancolique gravité, que les discordes entre catholiques sont toujours fécondes pour le mal, stériles pour le bien, et que si Grégoire VII mourut dans l'exil, c'est que les Romains de son temps ne le soutinrent pas avec une énergie assez unanime (1). Est-ce là le langage d'un Pape disposé à fléchir devant l'usurpation ?

Et ces nobles et fermes paroles, il les prononçait au moment même où des attaques parties de Rome trouvaient un écho dans des journaux français et pouvaient laisser croire à un public abusé que la défaillance s'était approchée de ce grand cœur ! Où en sommes-nous donc si, pendant que les ennemis de l'Église lui prodiguent les mépris et l'outrage, certains de ses défenseurs font planer de cruels soupçons sur les intentions de son Chef, et ne comprennent pas que diminuer le respect de l'autorité pontificale, c'est saper l'Église elle-même dans le pouvoir qui en est à la fois la base et le couronnement ?

Et que dire maintenant de cette imputation que le Saint-Père aurait préludé à sa réconciliation avec l'Italie par un entretien avec M. Jules Ferry ? La vérité est — et qui donc l'ignore ? — que le Saint-Père a refusé de voir M. Jules Ferry. Ce que l'on sait aussi, c'est que l'ancien directeur du *Journal de Rome* l'a vu ; il en est lui-même convenu. Il a vu M. Ferry quand rien ne l'y obligeait ; il l'a vu longuement. Qu'avait-il à lui dire ? C'est son affaire. Mais, en tout cas, il paraît bien, par ce qui arrive aujourd'hui, que le directeur du *Journal de Rome* n'était pas le confident du Pape et ne remplissait pas auprès de l'*homme des Décrets* le rôle d'agent du Saint-Siège. Qu'après cela, le Pape soit accusé d'avoir négocié avec M. Jules Ferry, c'est vraiment trop fort. Le Pape n'a pas besoin d'être défendu

(1) On en a lu le texte plus haut.

contre cette supposition offensante ; nous craignons, pour ceux qui se la sont permise, qu'elle ne soit très sévèrement appréciée par tous les hommes impartiaux.

Il est profondément douloureux que de semblables attaques aient pu se produire contre un Pape qui préside avec une sagesse si haute, une élévation si magistrale, une modération si ferme et si puissante, au gouvernement de l'Église universelle. Nous avons tenu du moins, pour notre faible part, à dire bien haut, dans ces circonstances attristantes, quels sont nos sentiments de filiale vénération pour Léon XIII. Notre confiance en lui est sans réserve, comme notre dévouement ; et nous avons peine à comprendre par suite de quelle aberration on n'a pas craint d'exprimer des doutes sur la fermeté de son attitude vis-à-vis des ennemis du Saint-Siège. S'il est une question sur laquelle les catholiques n'aient jamais été divisés, c'est celle de la souveraineté temporelle du Pape, qui est, aux yeux de tous, la garantie nécessaire de son indépendance spirituelle et de la liberté des âmes. Il n'y a pas un catholique qui ne ressentît comme une injure le moindre doute sur ses sentiments à l'égard de cette question capitale. Et cette injure a été faite à Léon XIII ! Nous protestons avec toute l'énergie de notre conscience et de notre cœur ; nous sommes sûrs que, dans les mains de cet illustre Pontife, le droit de la Papauté, s'il est opprimé, ne sera jamais abandonné ; nous nous confions, sur ce point comme sur tous les autres, avec un abandon absolu, à la lumière qui lui vient de Dieu et au courage qui lui vient de sa grande âme.

Nous voudrions, en terminant cet article, adresser un dernier mot aux catholiques et aussi aux conservateurs, qui, peut-être avec une foi moins ardente, défendent la religion par esprit de justice et par conviction de sa nécessité sociale.

Nous dirons aux catholiques avec le *Monde* à qui nous empruntons ce magistral article : Formons autour du Pape un faisceau que rien ne puisse rompre. Inclinons-nous sous sa main quand il bénit; suivons ses conseils quand il avertit; soumettons-nous à ses ordres quand il commande; respectons sa justice quand il frappe. Il n'est pas seulement le docteur infaillible pour tout ce qui touche à la foi, à la discipline et aux mœurs; dans le domaine même auquel son infaillibilité ne s'étend pas, il est le Chef de l'Église ; il a grâce d'état pour la conduire. Sachons, en ne lui marchandant jamais notre cordiale obéissance, affermir et faire prévaloir en toutes choses la sou-

veraine efficacité de ses directions. Là est pour l'Église, dont nous sommes les fils, pour la sainte cause que nous servons, le secret de la force, parce que là, et là seulement, se trouvent, avec la bénédiction de Dieu, le principe de toute action féconde et l'espérance d'un relèvement nécessaire.

Et nous nous permettons de dire aux conservateurs qui, n'eussent-ils pas toute notre foi, ont à beaucoup d'égards nos convictions sociales ou se rencontrent du moins avec nous dans les mêmes aspirations patriotiques : Ce n'est pas assez de défendre l'Église parce que son action religieuse et morale est aussi une action sociale, et que sa destruction entraînerait fatalement la ruine de la société elle-même ; il faut encore la respecter dans sa sainte hiérarchie et dans l'organisation qui fait sa force. C'est un jeu dangereux de discréditer par des soupçons injurieux et par des suppositions, impossibles à force d'être hasardées, la dignité de cette grande institution et de son Chef vénéré. L'Église est une puissance morale, la plus haute que le monde ait jamais connue; ne parlons jamais des choses qui la regardent qu'avec les égards qui sont dus à sa bienfaisante majesté.

Laissons les révolutionnaires la traiter en suspecte ou en ennemie : ils sont dans leur rôle. Mais, si nous sommes catholiques, servons-la avec une docilité dévouée et soumise ; si nous ne sommes que conservateurs, sachons nous honorer en l'honorant elle-même. Quels que soient les degrés divers de notre foi et de notre amour pour elle, restons unis du moins, quand il s'agit d'elle et de son premier Pontife, par le lien commun d'un inviolable respect.

L'AFFAIRE DU « JOURNAL DE ROME »

Voici les divers documents que publie le *Journal de Rome* en date du 30 juin :

M. Henri des Houx, croyant se conformer à l'opportunité des circonstances, a spontanément fait part au Saint-Père, il y a quelques jours, de l'intention qu'il avait de résigner ses fonctions de directeur du *Journal de Rome*. Sa Sainteté a daigné approuver cette résolution, et depuis le 22 juin, la démission de notre directeur est devenue irrévocable.

M. Henri des Houx charge ses anciens collaborateurs d'exprimer à tous les amis du *Journal de Rome* le témoignage public de sa gratitude pour les innombrables marques de sympathie qu'il a reçues d'eux.

Au moment où il quitte cette Rome où il a eu l'incomparable honneur de lutter et de souffrir, il tient à renouveler devant tous l'expression de son inaltérable dévouement à l'Église et au Saint-Siège, ainsi que celle des sentiments d'obéissance, de fidélité et de filiale vénération qu'il a voués à la personne auguste du Souverain-Pontife, le Pape Léon XIII.

—

Les collaborateurs de M. Henri des Houx dans la rédaction du *Journal de Rome* ont suivi leur directeur dans sa retraite. Le Souverain-Pontife, à qui leur démission collective a été offerte, les a vus avec satisfaction donner ce haut témoignage de sympathie au rédacteur en chef qui les a si longtemps captivés par l'éclat de son talent et par la cordiale intimité de ses rapports quotidiens. Sa Sainteté a surtout approuvé notre empressement à nous soumettre à ses augustes désirs dès qu'ils nous eurent été manifestés.

Enfants respectueux et dévoués de l'Église, nous brisons une carrière de plus de deux années de luttes quotidiennes sur une terre arrosée du sang des martyrs, en renouvelant au Siège Apostolique l'hommage d'une soumission absolue à son enseignement et d'un dévouement par la grâce de Dieu inaltérable à la personne auguste du Souverain-Pontife Léon XIII.

Suivant le magnifique exemple qu'un éminent cardinal français donnait en une récente circonstance, les rédacteurs du *Journal de Rome* désirent ce que le Pape désire, condamnent ce que le Pape condamne, déplorent ce que le Pape déplore.

Au nom de toute la rédaction et des collaborateurs du *Journal de Rome*,

Gabriel Boyaval, *secrétaire.*

—

Les rumeurs inexactes ou malveillantes qu'on nous dit courir sur la suppression du *Journal de Rome* nous obligent, à notre grand regret, à préciser, aussi exactement que possible, les incidents auxquels il n'est fait allusion plus haut que d'une manière discrète.

Vendredi soir, M. Gabriel Boyaval, secrétaire de la rédaction, se rendait auprès de Son Ém. le cardinal Parocchi, vicaire de Sa Sainteté, qu'il savait chargé de l'exécution des desseins du Saint-Père à l'endroit du *Journal de Rome.*

M. Gabriel Boyaval exprima au cardinal-vicaire la douloureuse mission dont il était chargé, celle de remettre entre les mains du représentant immédiat du Pape la démission de tous ses collègues, démission inspirée, sans doute, par un vif sentiment de sympathie pour M. Henri des Houx, mais surtout par la crainte que le *Journal de Rome* ne répondît plus aux vœux de Sa Sainteté.

Son Éminence daigna répondre qu'Elle était affectée d'avoir à remplir un si pénible mandat, que nul plus qu'Elle n'avait su apprécier les rares qualités du *Journal de Rome,* mais qu'il était exact qu'en agissant comme elle le faisait, la rédaction interprétait exactement les pensées du Saint-Père.

Deux jours après, dimanche dernier, M. Boyaval retournait au palais du vicariat de Rome. Il était immédiatement introduit en présence de Son Éminence le Cardinal-Vicaire, qui lui annonça que le Souverain-Pontife agréait volontiers la démission des rédacteurs du *Journal de Rome.* Et, précisant la pensée de Léon XIII, le cardinal Parocchi voulut bien ajouter, pour mettre à l'abri la responsabilité des rédacteurs, que le Pape, dans le but de dissiper l'équivoque qui dans le malheur des temps résultait parfois de la publication à Rome de deux journaux dévoués au Saint-Siège, désirait, pour des raisons particulières, que le *Journal de Rome* cessât immédiatement sa publication.

Ce vœu du Saint-Père était pour nous un ordre. Nous nous y soumettons aujourd'hui pour ce qui nous concerne, en réservant d'ailleurs la liberté de l'administration du journal.

G. Boyaval.

Après ces trois notes, le *Journal de Rome* publie encore ce qui suit :

Sa Sainteté a daigné charger l'Em. Cardinal-Vicaire de donner en son nom à M. Henri des Houx et à toute sa famille une bénédiction apostolique spéciale, et ce matin, avant de quitter Rome, M. des Houx a reçu ce précieux témoignage de la bienveillance pontificale.

Nous croyons savoir que même faveur est réservée à chacun des rédacteurs du *Journal de Rome.*

On a pu remarquer notre réserve, que plusieurs ont taxée d'excessive, au milieu des bruits soulevés par les lettres de Son Em. le cardinal Pitra, sous-doyen du Sacré-Collège. Le bibliothécaire de la sainte Église était au-dessus de ces bruits, les injures ne l'atteignaient pas, et il n'avait nul besoin de notre défense.

Cependant, avant de nous retirer, nous ne voulons pas que notre silence paraisse accréditer ces mensonges. Partis de Rome, ils ont été colportés ailleurs par une officine de calomnies connue depuis lougtemps, découverte davantage depuis quelques jours et que nous dénonçons pour la dernière fois. Nous ne pensons pas, du reste, à relever toutes ses faussetés, la tâche en serait par trop ingrate ; mais en lui infligeant quelques démentis, nous affirmons, sur des preuves irrécusables, que ces démentis n'admettent aucune contradiction.

Ainsi il est faux que l'Eme cardinal Pitra ait acheté le *Journal de Rome* et qu'il ait jamais eu, directement ou indirectement, aucune part à sa propriété.

Il est faux que Son Éminence ait été exilée soit à Porto, soit à *Anzio*, soit en France.

Il est faux qu'Elle ait été appelée, interrogée, entendue dans aucune assemblée devant les cardinaux ou devant le Saint-Père.

Il est faux que le texte de sa première lettre ait été noté de quelque censure théologique, ou soumise à un examen canonique.

Son auteur n'a donné à personne le droit de soupçonner qu'il n'a pas écrit par lui seul les deux lettres signées de son nom.

Il est faux que Son Éminence ait reçu, soit par lettre, soit par télégramme, aucune communication de l'archevêché de Paris.

On a fait intervenir un cardinal français récemment venu à Rome. Son passage n'a donné lieu qu'à un simple échange de cartes avec le cardinal Pitra. Ce même cardinal, qui a bien voulu recevoir quelques-uns de nos rédacteurs, n'a eu devant eux que des paroles de sympathie pour son éminent collègue et pour le *Journal de Rome.*

Nous sommes autorisés à déclarer que dans la lettre du 20 juin, son auteur, après avoir protesté énergiquement contre les commentaires calomnieux, n'a eu absolument en vue que ces mêmes commentaires en parlant de ce qui *n'avait pas dépendu de lui.* Toute autre interprétation dénature sa pensée et fait violence à son texte.

PAUL TAILLIEZ.

Voici l'importante note que publie à ce sujet l'*Osservatore Romano* :

A la suite de la publication de la lettre récente du Saint-Père au cardinal archevêque de Paris, une partie du journalisme libéral, se livrant à de faux jugements et à des commentaires fantaisistes, a cru y voir un symptôme de rapprochement vers l'ordre actuel de choses en Italie.

Aucune supposition n'est aussi fausse et aussi dépourvue de fondement ; et, comme telle, elle ne mériterait que l'indifférence et le mépris si, dans le but d'égarer les esprits et de fausser l'opinion, on ne cherchait à l'accréditer et à la répandre, même par le moyen de la presse étrangère.

La lettre du Saint-Père, du commencement à la fin, ne fait que revendiquer, avec un ferme et clair langage, dans les circonstances qui l'ont motivée, la pleine et entière autorité qui appartient au Pontife romain dans le gouvernement de l'Église et les droits qui en découlent, en inculquant en même temps à tous les membres de l'Église le devoir rigoureux de se soumettre pleinement à cette autorité et de la suivre docilement. Toute autre signification que l'on voudrait attribuer au document pontifical est absolument opposée soit à l'esprit, soit à la lettre de ce document.

Mais en tirer une signification favorable à un ordre de choses qui,

s'étant établi par la spoliation du Pape, constitue par le fait même un grave attentat contre le libre exercice de son pouvoir suprême, c'est là une absurdité manifeste.

Au reste, si cela était nécessaire, on pourrait renvoyer la presse libérale, et notamment le correspondant du journal le *Matin* de Paris, à la longue série d'actes pontificaux dans lesquels les droits même temporels du Saint-Siège et la volonté du Saint-Père de les maintenir toujours intacts sont affirmés de la manière la plus explicite et la plus formelle. Entre tous, il pourrait suffire de rappeler le récent discours adressé au Sacré-Collège au commencement du mois de mars dernier, dans lequel il est répété que la condition actuelle du Souverain-Pontife n'est pas compatible avec la liberté et la dignité du suprême ministère apostolique, et que le Pontife romain, s'il est obligé de la subir, ne saurait cependant l'accepter jamais.

LA PRISON DE PIERRE ET LA PRISON VATICANE

La fête de saint Pierre que nous célébrions il y a quelques jours, est pour nous inséparable de la pensée de ses épreuves et de ses humiliations. « Hérode l'ayant fait arrêter, il le mit « en prison et le donna à garder à quatre bandes de quatre « soldats chacune, dans le dessein de le faire mourir devant « tout le peuple. Pendant que Pierre était ainsi gardé dans la « prison, l'Église faisait sans cesse des prières à Dieu pour lui. « La nuit d'avant le jour où Hérode avait résolu de l'envoyer « au supplice, Pierre dormait entre deux soldats, lié de deux « chaînes. » (*Actes des Apôtres,* ch. XII.)

Voilà dans un seul fait la peinture des épreuves et des destinées de Pierre, du Pape-Roi à travers les siècles. Chaque siècle a son Hérode, et chaque siècle voit Pierre retomber dans sa prison. Les deux chaînes de Pierre sont presque toujours forgées par l'hérésie intolérante et l'ambition de la politique. Le sacré et royal prisonnier, aujourd'hui comme au temps d'Hérode, est gardé dans sa prison et dans ses fers par quatre *bandes* acharnées à sa perte : la juiverie, la maçonnerie, l'usurpation et le libéralisme multiforme.

La Révolution, symbolisée par Hérode, se croit toujours arrivée à la veille du jour où elle a résolu d'envoyer Pierre au supplice. Aujourd'hui plus que jamais elle se délecte par avance,

dans ses Loges, de son prochain triomphe. « Après que, sous de « faux prétextes, ils ont dépouillé le Pape de sa souveraineté « temporelle, nécessaire garantie de la liberté de ses droits, ils « l'ont réduit à une situation tout à la fois inique et intolérable, « jusqu'à ce qu'enfin, en ces derniers temps, les fauteurs de ces « sectes en soient arrivés au point qui était depuis longtemps le « but de leurs secrets desseins, à savoir que le *moment est venu* « de supprimer la puissance sacrée des Pontifes romains et de « détruire entièrement la Papauté, qui est d'institution divine. » (Encycl. *Humanum genus.*)

C'est toujours dans le moment où Hérode et la Révolution se croient enfin en mesure *d'envoyer Pierre au supplice* et de *supprimer* la puissance des Pontifes romains, qu'un obstacle imprévu surgit : l'ange qu'envoie la prière se montre et délivre Pierre.

Oui, la prière est toujours l'obstacle, qui confond la Révolution et la terrasse au moment où elle pense triompher. En vain Hérode a résolu d'envoyer le *lendemain* Pierre au supplice, car, « pendant que Pierre est gardé dans la prison, l'Église fait sans cesse des prières pour lui ». En vain aussi la secte proclame « que le moment est venu aujourd'hui de détruire la Papauté, qui est d'institution divine » : les congrégations du Rosaire sont en prière dans l'univers entier, et chaque jour dans le monde chrétien, après le sacrifice, le peuple catholique, ayant invoqué Marie, dit : « *Deus, refugium nostrum et virtus, adesto piis Ecclesiæ precibus* : Dieu, notre refuge et notre force, prêtez l'oreille aux ferventes prières de votre Église. » C'est assez pour faire tomber bientôt les chaînes de Pierre, et pour voir se renouveler ce prodige : « L'ange du Seigneur parut tout d'un coup, et le lieu fut rempli de lumière. Et poussant Pierre par le côté, il le réveilla et lui dit : « Levez-vous promptement. » Au même moment les chaînes tombèrent de ses mains. » (*Actes des Apôtres,* XII.)

Cela se passe pendant la nuit, pendant que l'Église « prie *sans interruption* », et à l'heure où l'esprit des ténèbres et la Révolution croient triompher, quand Pierre n'a plus la liberté de ses démarches et qu'il est dépouillé de son *vêtement*, symbole de sa royale pourpre. C'est alors que l'ange lui dit : « Mettez votre ceinture et chaussez vos souliers... prenez votre vêtement et suivez-moi. »

Et c'est l'ange encore, envoyé par la prière de l'Église, qui

fera sortir Pierre, captif du Vatican, qui lui rendra la liberté de ses mouvements et lui commandera de prendre son *vêtement* royal et de parcourir librement les rues de Rome, sa capitale éternelle.

Et cette délivrance se fera naturellement, semblera-t-il, mais providentiellement, par des moyens que tient dans sa puissante main Celui qui du haut des cieux meut les secrets ressorts des cœurs et se rit des habiles complots que forment dans l'ombre les peuples et les rois contre le sceptre et la puissance de son *Oint*.

Et le Pape-roi sortira libre et suivra, sans savoir pour ainsi dire que ce qui se fait par l'ange est véritable. Oui, il s'imaginera, comme Pierre, que ce qui se fait n'est qu'un songe ; cependant il passera libre à côté du premier et du second corps de garde, de la Révolution et de l'usurpation, et la porte de fer par où il rentrera maître et triomphant dans la Ville s'ouvrira d'elle-même.

Qu'arrivera-t-il alors? Pierre, se sentant libre et affranchi, frappera à la porte de la maison où les siens sont rassemblés en prières ; il leur racontera tout ce qui s'est passé et il leur dira en convoquant les évêques pour continuer ce grand Concile réuni miraculeusement par Pie IX, mais dispersé à l'approche de l'invasion : « Faites savoir ceci à Jacques et aux frères ». Mais auparavant les peuples et les nations seront revenus de leurs terreurs et de leurs préventions contre l'infaillibilité de Pierre ; et la diplomatie entendant frapper à la porte, imitera cette fidèle servante dont il est dit : « Comme il (Pierre) eut frappé à la « porte, une fille nommée Rhadée vint écouter et ayant reconnu « la voix de Pierre, elle en eut une si grande joie qu'au lieu de « lui ouvrir elle courut dire dans la maison que Pierre était à « la porte. » (*Actes des Apôtres*, XII.) Rhadée pourtant, encore qu'elle soit dans la joie de reconnaître la voix de Pierre, après qu'elle aura prêté l'oreille aux bruits du dehors, n'ouvrira pas : « Pierre *continuera* à frapper » (*ibidem*), et lorsque ceux qui sont dans la maison lui auront *ouvert* (par leurs prières), *l'ayant vu* libre et orné de son royal vêtement, ils seront saisis d'un grand étonnement.

En attendant que ces heureux évènements se réalisent et pendant que notre Père, le Pape-Roi, est encore dans la prison où l'a jeté la Révolution, pendant qu'il est tenu enchaîné par deux chaînes et gardé par les quatre *bandes* dont nous avons parlé

plus haut, nous ne devons pas oublier, nous simples fidèles, que notre devoir nous est assez signifié par ces paroles : « Pendant que Pierre était « ainsi gardé dans la prison, l'Église faisait sans cesse des « prières à Dieu pour lui. » Voilà notre rôle tracé ; voilà la condition de la délivrance de notre Père, de Pierre, du Pape-Roi.

(*Courrier de Bruxelles.*)

L'EUCHARISTIE

(Suite. — V. les numéros précédents.)

IV

Et maintenant quel cri va s'échapper de nos poitrines ? Pas d'autre que celui de la sainte Église, quand elle a chanté les magnificences de son divin sacrement : *Tantum ergo sacramentum veneremur cernui.* A genoux, chrétiens, devant tant de merveilles. Le front prosterné dans la poussière, adorons tout ce mystère qui abaisse le Très-Haut jusqu'à nous et nous fait parvenir jusqu'à lui. *Veneremur cernui :* Vénérons cette hostie divine, ce mémorial de toutes les grandeurs du Christ et de toutes ses miséricordes envers nous.

C'est bien là en effet le premier besoin qui s'empare de l'esprit et du cœur, en face de tels prodiges et de cette synthèse de l'amour de Dieu pour la créature. « Feu, certitude, sentiment, joie, paix, joie, joie pleurs de joie, » s'écriait un des profonds penseurs de notre grand siècle littéraire (1), quand la lumière de sa raison et de sa foi lui avait montré quelques rayons de la vérité. Que dirons-nous nous-mêmes en considérant l'éclat que projette cette grande œuvre sur la vie et les destinées de l'homme ? Quelle parole prononcerons-nous devant cette accumulation de sublimités et de profondeurs ? Ah ! c'est bien le cas de répéter ces exclamations de l'âme impuissante à mieux dire : joie, silence, étonnement, mystère ! Oui, mystère inconnu aux premiers hommes et aux anges eux-mêmes, et révélé dans la plénitude des temps à ceux qui avaient été prédestinés seuls pour un tel honneur.

(1) PASCAL, *Pensées*, tome 1, page 240, édit. Faugère.

Quel contraste, Seigneur, et ne vous êtes-vous pas trompé dans quelque emportement d'amour pour cette pauvre humanité qui semble si peu mériter un pareil bienfait? Est-ce une gageure entre la souveraine bonté d'une part et la souveraine indigence de l'autre? Ne sommes-nous pas dupes de quelque illusion? Je ne sais; mais en regardant cette hostie étincelante au milieu des clartés qui l'entourent, je me demande si ma raison abusée ne prend point pour une réalité ce qui raisonnablement n'aurait pas même pu se présenter comme un rêve? *O salutaris hostia!* O divine hostie, est-ce vraiment vous qui êtes, non pas la porte du ciel, mais le ciel lui-même? Est-ce vous qui renfermez ma force, mon trésor, ma consolation, mon soutien? *O salutaris hostia!* Est-ce bien devant ce pain transfiguré que je dois fléchir le genou? Répondez-moi, Seigneur, ma foi et mon amour le demandent. Êtes-vous vraiment présent sous ces humbles espèces devenues tout à coup votre sainte humanité et votre personne adorable? Ah! je n'en puis douter; je vois les anges qui l'environnent cette hostie de salut; je vois la majesté de Dieu votre Père planer sur ce tabernacle bien plus réellement que sur l'arche de l'antique loi; j'entends les harpes des chérubins qui s'accordent au loin et répètent ensemble: *Sanctus, sanctus, Dominus.* Saint, saint, est le Seigneur dans ce témoignage de sa puissance qui les dépasse tous. Je le sens au trouble de mon âme, à l'éblouissement de mes yeux et au ravissement de mon cœur.

Un pareil prodige est-il possible, et qui voudra le croire? *Quis credidit auditui nostro?* Vit-on jamais le bras du Tout-Puissant se révéler par de tels miracles? *Et brachium Domini cui revelatum est?* (Is. LIII, 1.) Le Verbe fait chair établi en permanence parmi nous; l'Incarnation se poursuivant à travers les siècles, et, avec ce grand mystère, toute l'économie de ses services et de ses offices envers Dieu et envers l'humanité? Prière de Jésus, sacerdoce de Jésus, sacrifice de Jésus, satisfactions de Jésus, mérites de Jésus, grâces de sa bénignité, flammes de son amour, réparations de sa bonté, dons de sa miséricorde, application de son cœur au nôtre, communication de de sa propre vie, participation à tous les biens qu'il a reçus de son Père, surélévation de nos propres actes à la valeur surnaturelle qui est attachée aux siens; tout est là, tout réside là, tout attend qu'on y fasse appel et que l'homme le tourne à son avantage et à son profit. *Pange lingua gloriosi corporis mysterium.*

O ma langue, qui te donnera des paroles assez ardentes pour célébrer un pareil mystère ! O ma bouche, quel cantique assez beau pourras-tu entonner pour reconnaître de si étonnantes merveilles ! O mon âme, quels sentiments pourras-tu trouver pour admirer une si incompréhensible invention !

Comment en effet exprimer sa reconnaissance pour une telle multiplication de bienfaits ? *Quid retribuam Domino ?* Que vous rendrai-je, Seigneur, en échange de tout ce que vous m'avez donné dans votre Eucharistie ? *Quid retribuam Domino, pro omnibus quæ retribuit mihi?* (Liturg.) Ah ! sans doute, je chanterai bien le cantique de votre bienheureuse Mère, après votre descente miraculeuse dans son sein virginal. *Magnificat anima mea Dominum.* Je dirai bien que vous avez fait de grandes choses en moi et pour moi. *Fecit mihi magna qui potens est.* (Luc, I, 43, 49.) Mais cela n'est pas suffisant ; cela ne répond ni à votre bonté, ni à la connaissance que je voudrais en avoir. *Quid retribuam ?* Voyons, ô mon âme, que lui rendrons-nous à ce bienfaiteur, qui ne soit pas trop indigne de lui ? Des louanges, des adorations, des amours ? Tout cela n'a que ma propre excellence, et ne reflète par conséquent que la misère et que l'indigence. *Quid retribuam ?* que vous rendrai-je, ô mon Dieu ? Et bien, j'ai trouvé de quoi vous payer équitablement. Excusez ma présomption, mais j'ai à vous offrir une action de grâces digne de vous ; quelque chose qui balancera vos ineffables dons. *Calicem salutaris accipiam.* Je prendrai votre sang précieux, ô mon Sauveur Jésus, j'élèverai cette coupe que vous m'avez mise entre les mains vers le trône où la divine effusion de ce sang vous a placé, je vous offrirai vous-même à vous-même ; je passerai tour à tour ce divin breuvage sous les yeux du Père et de l'Esprit fécond qui forma votre humanité ; j'arroserai les parvis sacrés de ce nectar que la bouche des anges n'est pas assez pure pour oser toucher. *Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo.* Je saisirai le calice du salut ; je le jetterai à vos pieds et devant votre face ; j'invoquerai votre incommunicable nom, et vous offrant ainsi vos propres sentiments et vos propres pensées, j'aurai égalé l'action de grâce au bienfait.

Après ces premiers épanchements de l'adoration, de la louange et de la reconnaissance, qui sont pour ainsi dire la part de Dieu dans toutes ces merveilles, notre propre utilité et la considération de nos intérêts amèneront une série d'autres senti-

ments qui viennent naturellement d'eux-mêmes à l'esprit et au cœur. Un pareil présent ne peut être méconnu, ni les avantages personnels qui en résultent pour nous négligés. L'admiration et l'hymne de la reconnaissance seront donc suivies des saints désirs de s'approcher de ce banquet sacré et de participer au festin qui est préparé pour notre accroissement spirituel, *Comedite amici, et bibite et inebriamini charissimi.* (Cant. v. 1.)

Oui, mangez ô nos très chers fils, la chair de cette victime adorable qui ne réside dans l'Eucharistie que pour vous engraisser de sa substance. Enivrez-vous saintement de ce vin qui donne toutes les consolations, accroît toutes les forces, et fait germer toutes les vertus dans les âmes. *Inebriamini charissimi.* Prenez et mangez ce corps divin qui a été immolé pour vous; lavez-vous, purifiez-vous dans ce sang immaculé qui a été répandu pour votre rédemption. Celui qui l'a versé est le véritable agneau pascal qui vous préservera de toutes les atteintes de l'ange exterminateur. Quiconque le boira portera sur son front le signe irréfragable de toutes les prédilections du Seigneur ; il aura part aux délivrances de l'Israël nouveau, comme ceux qui marquèrent du sang de l'agneau mosaïque le seuil de leurs demeures furent délivrés des servitudes de l'Israël d'autrefois.

Rien ne serait en vérité plus triste que l'indifférence après tant de faveurs. Rien ne serait plus douloureux que de voir tant d'avances rejetées et ce pain qu'envient les anges demeurer sans attrait. Le miracle de l'ingratitude serait aussi grand que celui de l'amour, si toutes les offres du cœur de Jésus étaient repoussées, si nous restions sourds à toutes les tendres sollicitations de sa charité, s'il nous trouvait dédaigneux en regard de tous les services qu'il nous rend et de tous les offices qu'il ne cesse de remplir pour nous auprès de l'infinie Majesté.

Que personne donc, dirons-nous avec un saint Père, que personne ne reste en arrière, que personne ne soit refroidi, que personne n'ait la nausée de ce pain salutaire ; qu'aucun ne s'abstienne de paraître à la table sainte, qu'aucun ne refuse le don suprême que lui présente la main de Dieu. Aussi bien que ferez-vous sans lui et hors de lui ? Lui seul a les paroles de la vraie vie, les promesses du jour présent et les réalités de demain. Accourez donc, ô âmes qui avez quelque souci de votre perfection et de votre grandeur ; approchez-vous de celui qui

en est le principe et le terme ; venez achever près de lui, et par la réception de son corps et de son sang précieux, le grand œuvre qu'il a commencé sans vous et qu'il veut consommer avec vous.

Aux sentiments de gratitude et aux désirs de douce union que nous venons de décrire, se joindront en effet les saintes espérances de l'avenir. Celui qui a si bien commencé son ouvrage voudra certainement le finir. Le divin banquet n'est pas seulement préparé pour le temps, mais aussi pour l'éternité. Si Jésus a daigné consoler ainsi les jours de notre pèlerinage, que sera-ce quand il nous appellera à la contemplation intuitive de sa gloire et à la jouissance complète de sa vision. Il a dit que celui qui mangerait sa chair et boirait son sang ne mourrait pas. Cette parole ne peut s'oublier, et la mort ne peut perpétuellement régner là où son destructeur a posé un impérissable germe de vie. Tu ressusciteras, ô mon corps, et tu partageras la victoire de celui qui a daigné tant de fois partager tes infirmités ; tu sortiras brillant du tombeau, par la vertu de cette sève divine qui du cœur de Jésus a passé dans le tien ; tu assisteras à la consommation dernière et tu en seras l'heureux complément. Où la tête est passée, les membres passeront ; où le Fils de l'homme sera établi, ses frères le suivront ; où le Christ règnera, ceux qu'il s'est associés dans l'unité de sa vie, et dans la conformité de ses actes seront aussi couronnés. Confiance, ô mon âme, plus de craintes, plus de découragement, plus d'ennui : cette chair qui fut ta compagne et que tu as eu tant de peine à quitter te sera rendue ; elle viendra te rejoindre lumineuse et glorieuse et s'asseoir avec toi dans toutes les splendeurs de la royauté.

Nous terminerons enfin cette expansion de nous-mêmes envers Jésus-Eucharistie par les sentiments d'amour, d'offrande, de générosité et de réciprocité de services que demandent de telles grâces et de tels privilèges. Dieu a si bien travaillé pour nous qu'il mérite bien que notre cœur se dilate pour lui, et que nous lui offrions à la suite, avec le sacrifice de nos louanges, celui de nos œuvres et de notre dévouement. Comme le chante l'Église dans un de ses cantiques, qui n'aimerait à son tour celui qui a tant aimé ; qui ne donnerait quelque chose de soi à qui nous a tout donné ; qui ne se lèverait pour la cause du répondant qui a si bien défendu la nôtre ; qui ne se montrerait jaloux de la gloire du chef qui appelle les membres

au partage de la sienne; qui ne seconderait cette Église qu'il a faite dépositaire du grand trésor dont nous tirons de si nombreux fruits?

Ces sentiments sont tellement dans le caractère des choses, qu'on s'étonne de ne pas les trouver gravés au fond du cœur de tous les hommes. Ce n'est que par l'ignorance, l'aveuglement des passions et la légèreté de notre nature qu'on peut s'expliquer les oublis, les abandons, les indifférences dont l'auguste sacrement de nos autels est l'objet. A nous, chrétiens qui avons foi dans ce mystère; à nous, fils de la maison de notre Père, de le dédommager de la défection de tous les prodigues qui ne veulent pas demeurer près de lui; à nous de joindre à ces dispositions intérieures ces actes eucharistiques qui en sont l'expression concrète et pratique, et dont il ne nous reste plus qu'à parler, dans une dernière division de ce long travail, qui était depuis longtemps dans nos vœux et dans nos désirs les plus chers.

V

Les actes eucharistiques sont nombreux et variés. Nous ne les indiquerons pas tous, pour ne pas être infini dans notre exposition; mais nous mentionnerons les principaux, en les rapportant aux diverses formes d'excellence que nous avons relevées dans ce divin sacrement.

Au premier rang se présentent ceux qui ont pour objet le culte spécial que nous rendons à la sainte présence de Jésus-Christ dans la sainte hostie, visites, garde d'honneur, sanctification particulière du jeudi, adorations diurnes ou nocturnes et autres exercices de cette nature. Rien n'est plus doux à l'âme, rien ne la dispose autant à la tendresse et à la piété que ces visites solitaires au divin prisonnier du tabernacle, rien ne l'émeut davantage que ces audiences privées que nous demandons à son cœur. Quand toute l'assistance est à l'église, nos sens illusionnés s'imaginent que le regard de Dieu n'est pas pour nous seuls et que son affection est plus ou moins partagée par ceux dont les hommages se joignent aux nôtres. Il n'en est pas ainsi de la visite du matin ou du soir, et surtout de ces formes d'adorations de jour et de nuit où, seul, au nom de tous ou de plusieurs, on exerce comme une sainte ambassade et une fraternelle délégation. Il semble que Notre-Seigneur se communique plus libéralement à nous dans ces circonstances qu'il ne le fait quand nous sommes mêlés à la multitude.

Qui de nous n'a éprouvé ces sensibles effets de l'adoration solitaire du tabernacle? A genoux sur le tard devant l'autel du Saint-Sacrement, quelquefois caché derrière un pilier, dans l'un des recoins du temple, entouré du silence des hommes et de la nature, protégé par les ombres discrètes du crépuscule, il nous paraissait que Jésus nous parlait et nous écoutait avec quelque chose de plus tendre et de plus amical. La lampe veillait, les hommes dormaient ou s'occupaient de leurs affaires; nous étions là, dans je ne sais quel aimable repos, perdu dans la contemplation, échangeant de doux colloques avec l'hôte divin qui nous retenait, et nous ne nous apercevions ni de la fuite du temps, ni de la prolongation de notre oraison. Nous regardions, nous soupirions, nous nous arrêtions, et bientôt après nous pleurions. Nous ne savions pas trop ce que nous disions à Jésus, mais notre cœur et nos soupirs lui faisaient bien comprendre que nous l'aimions et que nous étions heureux de sa compagnie. Mélange de respect, d'aspirations, de retours sur nous-même, d'élans vers le ciel, de désirs ardents, d'humilité, de contrition, notre prière et notre attitude était tout cela, et cependant nous continuions de converser avec lui, sans trouver aucune amertume à cet échange de sentiments entre notre cœur et le sien. Plus d'une fois peut-être nous est-il ainsi arrivé de tomber dans ce *deliquium amoris*, cette suave liquéfaction de notre âme, ce suprême délassement d'amour que les mystiques aiment à décrire. En tous cas nous nous sommes relevé, *dulcedine quadam perfusi,* pénétré de je ne sais quelle onction et quelle étrange douceur qui nous attirait irrévocablement le lendemain à la place que nous avions quittée la veille avec regret.

Mgr Bourret.

(*La fin au prochain numéro.*)

LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE

(*Suite et fin.* — V. le numéro précédent.)

II

Et maintenant d'où vient son droit?

Il est double et doublement sacré. C'est le droit de Dieu. C'est le droit de la conscience humaine.

Le droit de Dieu. Je ne parle ici que pour ceux qui n'ont pas jeté au vent cet axiome de la raison, proclamé par Voltaire et par celui dont le cercueil, au moment de descendre dans la tombe ouverte, proteste encore contre la matière au nom de son pompeux étalage d'immortalité. (Applaudissement.) Je ne parle, dis-je, qu'à ceux qui croient en Dieu, car si l'athéisme cesse d'être chez un peuple une quantité négligeable, ce peuple est déjà perdu. Encore un pas dans le temps, il devient la proie du premier Attila qui passe, surtout quand Geneviève n'est plus là (Vifs applaudissements), ou il tombe de lui-même en une poussière déshonorée.

La fin de l'Église, disais-je, est de conduire les âmes vers une fin surnaturelle, de la part de Dieu.

Or, si l'homme est libre, celui qui a fait l'homme est libre aussi, je pense, et puisqu'il est infini, infiniment libre.

De même qu'il pouvait nous laisser dormir dans un néant sans terme, il pouvait, en nous créant, nous laisser dans l'échelle inférieure des êtres et nous borner au don de la vie. De même, en y joignant le don de la pensée, il pouvait nous parquer dans le cercle de la création visible. Nous aurions été, aux risques et périls d'une dure conquête, les maîtres de la terre. Nous aurions eu des rois, mais les grands-prêtres eussent été inconnus. Par métaphore si l'on veut, l'univers, selon le mot du poète,

Aurait été le temple et la terre l'autel.

Mais, au fond, l'homme ne connaissant l'Être suprême que par la raison, dirigé vers sa fin naturelle par le pouvoir naturel, domestique ou civil, eût progressé, dans l'espace et le temps, sans soupçonner au-dessus de César d'autres autorités. Pour lui, le don de Dieu, ç'eût été le souffle de la vie, l'essor du regard ou du cœur, la patrie, la famille, l'amour, le blé qui mûrit au soleil, le printemps qui fait chanter l'oiseau, verdir les bois et resplendir les mers, toutes les splendeurs et les joies de la nature, toutes choses grandes et belles sans doute, qui font palpiter nos cœurs, mais choses d'un niveau moins haut que la grâce et la gloire dont il a plu au Créateur de couronner notre âme faite à son image. Dieu était libre de nous appeler, même au prix d'un sacrifice, à une destinée plus haute ; il en était libre, et il l'a fait.

Il était libre de soulever devant nous le rideau de l'incréé, de se pencher vers nous, d'y allumer une soif inextinguible de

l'infini, de nous convier à une apothéose que la créature n'eût jamais rêvée. Il en était libre, et il l'a fait.

Il était libre, pour en arriver là, d'instituer, en dehors et au-dessus du pouvoir civil, une société pleinement indépendante et de fonder le gouvernement des âmes. Il en était libre, et il l'a fait.

Et non seulement il opère cette œuvre surnaturelle de la glorification de l'homme, mais il la réalise par le mode le plus magnifique qui peut illuminer son esprit, grandir sa dignité et remuer son cœur.

Il couvre son Fils du voile de l'humanité; il unit dans cette personne divine, Dieu comme lui, homme comme nous, les deux natures; de telle sorte que, par le mystère de cette unité, le mérite sera de l'homme et de Dieu tout ensemble, et qu'il en sortira le fleuve de grâce qui mène à l'océan de gloire. Cet Homme-Dieu sera l'héritier universel, comme la raison dernière des choses, et l'humanité aura l'honneur d'avoir un roi de même nature qu'elle-même. Ce n'est pas assez. Dieu veut que cette vocation surnaturelle porte mieux encore le sceau de sa bonté. Il laisse l'homme faillir pour lui donner en rédempteur ce Dieu incarné.

Dès la première heure de la déchéance, il fait planer sur tous les siècles, comme l'espoir du monde, la radieuse figure du Messie à venir. Elle resplendit au front de tous les prophètes et perce au fond de tous les mythes religieux des peuples dispersés. Elle est l'âme de l'histoire universelle. Au temps fixé, ce Verbe descend au sein d'une Vierge; il naît, il parle, il enseigne, il souffre, il meurt sur une croix. Il y étend ses bras pour attirer à lui toutes choses, comme il l'a prophétisé. Il dort trois jours dans le sépulcre, il en brise la pierre, et du haut du mont des Oliviers, où le roc fidèle garde encore la trace que je baisais naguère, il monte au Ciel, en laissant pour adieu cette parole dont l'écho, depuis l'heure où elle retentit, fait tressaillir toutes les collines de la terre : *Allez, enseignez toutes les nations!*

Et la vérité historique de ces faits est attestée par des millions de croyants qui versent leur sang pour l'affirmer, par la voix des plus grands génies qui croient en elle comme les martyrs. La foi à cette parole fait découvrir un nouveau monde moral : celui de la charité, que le monde antique ne soupçonna jamais, et un nouveau monde matériel : la jeune

Amérique ; car c'est pour chercher le tombeau du Christ à travers des zones inconnues et d'autres âmes à évangéliser, que Christophe Colomb est monté sur sa caravelle triomphale. (Applaudissements). Et l'Évangile, quel que soit le flux et le reflux des opinions humaines, à travers les persécutions et les obstacles comme par la grande voie royale de la liberté, par les guerres, par les traités de paix, quel que soit le mobile qui pousse les peuples, marche, marche toujours à la diffusion sans limite ordonnée par le Crucifié d'il y a deux mille ans. Et à l'heure où je parle, ce Crucifié des Juifs, cet Expulsé du gouvernement français, en dépit des blasphèmes et des blasphémateurs, demeure l'être le plus ardemment aimé, le plus profondément adoré, le plus vivant dans les moelles de l'humanité qui ait jamais passé dans l'air mortel. (Applaudissements). Il faut bien voir dans l'histoire ce que je vous dis là, sous peine d'être un atome de poussière emporté par le vent, criant encore au tourbillon qui l'emporte : O vent, tu n'es qu'un mot !

Oui, messieurs, il faut dire que le Christ n'a pas vécu, ce qui est une démence ; ou il faut dire qu'il n'est pas Dieu, ce qui est plus incompréhensible que sa divinité ; ou il faut reconnaître qu'étant Dieu, et souverainement libre, l'Église qu'il a fondée est libre comme lui. Voilà pourquoi le droit de l'Église est le droit de Dieu.

Elle est aussi le droit de la conscience humaine. Il y a cent ans que la Révolution étourdit tous les échos de l'univers avec son immortelle déclaration des droits de l'homme ; il y a cent ans qu'elle foule aux pieds ses droits véritables et qu'elle travaille à organiser la servitude : cent ans qu'elle proclame la science reine du monde, cent ans aussi qu'elle s'acharne à détruire la première des sciences, la science de Dieu. (Vive approbation.)

Mais elle a beau faire, briser avec le sens commun comme avec la foi, — le sens commun répond toujours avec la foi :

Le premier droit de l'homme, c'est le droit à la science de la vérité.

Comme l'œil est fait pour la lumière et non pour les ténèbres, comme son organisme est fait pour l'aliment qui entretient la vie et non pour le poison qui la tue, ainsi son âme est faite pour la vérité, aliment, lumière et vie de sa conscience.

Or, la vérité la plus indispensable à l'homme, c'est celle qui l'éclaire sur son origine et sa destinée. Qu'est-ce autre chose

que la science de Dieu ? Qu'est-ce autre chose que la liberté de l'Église qui porte seul à l'homme l'éclair révélateur ?

Je vous le demande, pouvoirs civils, qui que vous soyez, arbitres téméraires des destins d'un peuple, qu'importe au fils de l'homme, né d'hier, qui va mourir demain et, n'eût-il pensé qu'un jour, est saisi d'une aspiration invincible au bonheur ; que lui importe de connaître les molécules chimiques de la plante qu'il écrase en passant, si vous ne laissez pas arriver à lui la connaissance de son bien suprême ? Or, ce bien suprême, c'est l'infini de Dieu, auquel il doit tendre et s'unir. Et l'Église seule le lui révèle et l'y conduit. L'homme a donc un droit sacré à la liberté de l'Église, entendez-le, et quand vous écartez cette pauvre créature humaine, qui a besoin du lait divin, du sein de sa mère qui le lui donne, quand vous lui volez Dieu, vous lui faites un vol, de tous les larcins le plus barbare et le plus coupable. (Applaudissements.)

Pour comble, par une douloureuse ironie, cette violence à la liberté de l'âme humaine, vous la décorez sous le nom trois fois menteur de liberté de conscience. Oh ! je la connais, cette machine qui s'appelle laïcisation ; il suffit de la connaître pour lui jeter une éternelle flétrissure. Si elle ne verse pas de sang matériel, elle étouffe lentement la foi chrétienne, qui est le souffle vital de la patrie.

Savez-vous sous quelle image elle m'apparaît, cette machine d'étouffement et, si j'osais le dire, d'asphyxie morale ?

Cette image, certes, je ne crains pas de la produire ici, car, si vieille qu'elle soit dans ma mémoire, elle y est toujours saisissante et plus vraie encore qu'elle n'est sinistre.

J'ai vu jadis, je ne sais par quel hasard, dans je ne sais quelle baraque populaire, l'étrange spectacle qu'on appelle une charmeuse de serpents.

C'était une belle jeune fille, au visage resplendissant de vie, les joues empourprées d'excitation fébrile, fièrement debout devant la foule muette et aussi émerveillée. Soudain, d'une cage voisine on apporte un immense python, d'abord presque immobile. Elle le saisit par le cou, et par degrés elle enveloppe son corps tout entier de ses anneaux glacés. La tête seule est libre. Le serpent se réveille; alors il enroule lui-même plus étroitement les contours de sa hideuse spirale et, levant la tête, il regarde. Le visage de l'imprudente pâlit sous ce regard, et sous le froid de l'étreinte du monstre, plus proche de son cœur,

ce cœur se serre. Encore une contraction, son battement s'arrêtera, et de cette vie florissante il ne restera qu'un corps inanimé. Mais l'émotion qui l'oppresse lui laisse encore sa puissance morale. Elle ose fixer à son tour le serpent qui la fixe. Le reptile vaincu laisse déplier lentement ses anneaux. Une minute longue passe, il redevient ce qu'il était : un monstre emprisonné.

Telle, mais mille fois plus noble, plus grande et plus belle, m'apparaît la patrie française enlacée dans les replis du serpent révolutionnaire (Bravos et applaudissements); mais cette fois, ce n'est plus un jeu. L'implacable ennemi de la conscience humaine enroule son infernale spirale autour de la fille du Christ. Il resserre de plus en plus sa pression mortelle; encore quelque temps, quelques efforts, quelques anneaux de plus, la respiration divine succombe, et de toute la gloire, de toute la beauté morale qui couronnait son front superbe de chrétienne, il ne va rester qu'un peu de matière, corps sans âme à jamais flétri par ce hideux embrassement. (Vive émotion.) O Christ! sauvez la France! Ah! lorsqu'il s'agit de la foi, la force humaine est impuissante à délivrer; il y faut la force divine. Vous qui avez fait de la France la Fille aînée de votre Église, votre soldat et votre apôtre dans le monde; vous qui avez promis à votre virginale mère Marie sans tache, patronne de la patrie française, qu'elle écraserait le tête du serpent, au nom de l'Église tout entière agenouillée pour vous demander le salut du monde en péril, nous vous en conjurons, du haut de la basilique où s'élève un temple à votre Cœur sacré, faites un signe à Notre-Dame de Lourdes, dont le sourire plane encore là-bas comme le rayon de l'immortelle espérance (Applaudissements), afin qu'elle pose son pied vainqueur sur le monstre sorti de l'abîme, et qu'il y rentre poursuivi par les foudres de votre justice. (Vifs applaudissements.)

O Christ, faites que la France, libre enfin des oppressions religieuses qui l'étreignent et la déshonorent, reprenne, sur les hauteurs de la gloire et du génie croyant, son sceptre civilisateur! (Nouveaux applaudissements.)

III

Et vous, messieurs, catholiques de France, souvenez-vous que la prière ne suffit pas, il faut y joindre l'action virile, persévérante, infatigable. La France est malade du mal du Christ.

Elle souffre parce que le Christ lui manque et qu'elle s'en éloigne encore davantage.

Une claire intuition, aux jours où le tumulte des affaires laisse la pensée libre, nous montre inexorablement que la diminution dans la foi entraîne dans les âmes d'effroyables abaissements. Les livres, les journaux, les théâtres, les tribunaux, les murailles comme le pavé de nos grandes cités, les parricides à vingt ans comme les vieux récidivistes, la royauté des courtisanes comme la stérilité des foyers, les folles idolâtries comme le mépris du vrai Dieu, le pétrole, le vitriol, la dynamite et le revolver, tout révèle une fièvre de dissolution qui ravage le corps social.

Tout nous crie qu'en cessant de respirer dans le souffle du Christ, un peuple ne va ni à la vertu, ni à la force, ni à la fécondité, ni à la sagesse, ni à l'honneur. (Applaudissements.) Tout crie à ceux qui se croient les pilotes du suffrage universel :

Moins que jamais il est permis de séparer la question sociale de la question religieuse; elle x est arrivée.

Ceux qui veulent, sous un autre drapeau que le Christ, régénérer la liberté, s'agitent dans le vide. (Applaudissements.)

Ceux qui veulent, sous un autre drapeau que le Christ, fonder l'autorité, bâtissent sur le sable.

Ceux qui veulent, sous un autre drapeau que le Christ, opérer le salut social, poursuivent un fantôme.

C'est Jésus-Christ l'âme des civilisations, parce qu'il est la vérité sociale et temporelle, comme il est la vérité éternelle et divine, et parce qu'enfin il a donné à l'Église le précepte qui enfante toute vertu, tout sacrifice et toute grandeur morale : Cherchez, premièrement, le règne de Dieu, le reste vous sera donné par surcroît.

Le ciel et la terre passent, et sa parole ne passera pas. Cette parole, elle est gravée dans vos cœurs en traits ineffaçables. Elle les fait invincibles, et c'est la fidélité inébranlable des cœurs dans la lutte, qui est le gage des longs avenirs réparateurs. (Triple salve d'applaudissements.)

ACADÉMIE FRANÇAISE

Discours de Mgr Perraud.

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Dans son *Traité du libre arbitre,* Bossuet a dit sur ce sujet la parole décisive du bon sens. Après avoir très nettement mis en lumière chacun des éléments que le langage scientifique appelle « les deux facteurs » de l'histoire, il conclut en ces termes :

« Demeurons donc persuadés et de notre liberté et de la Pro-
« vidence qui la dirige, sans que rien nous puisse arracher l'idée
« très claire que nous avons de l'une ou de l'autre. Que s'il y a
« quelque chose en cette matière où nous soyons obligés de de-
« meurer court, ne détruisons pas pour cela ce que nous aurons
« clairement connu, et sous prétexte que nous ne connaissons
« pas tout, ne croyons pas pour cela que nous ne connaissons
« rien : autrement nous serions ingrats envers Celui qui nous
« éclaire (1). »

Si l'on veut porter un jugement d'ensemble sur l'œuvre historique de M. Mignet, on verra que lui aussi a cherché cette explication dans le concours mystérieusement inégal de deux puissances, dont l'intervention exclut en même temps la fatalité et le hasard. Une telle conclusion s'imposait au partisan déclaré, à l'infatigable défenseur de cette liberté civile et politique dont la liberté morale est la condition nécessaire et le fondement. S'il parut avoir quelquefois exagéré le rôle de je ne sais quelle influence anonyme et irresponsable, voisine du *fatum* des anciens, sa haute raison et l'expérience de la vie lui firent tempérer plus tard ce que certaines pages de sa jeunesse avaient pu contenir d'excessif. Non seulement il n'a pas eu peur de l'idée et du nom de Dieu, trop souvent bannis aujourd'hui par des procédés dont le sentiment religieux s'offense moins que le bon sens, mais il a employé, pour caractériser l'intervention divine dans les affaires humaines, les expressions simples, claires, décisives, consacrées par la sagesse des siècles chrétiens.

« Le véritable historien, a-t-il dit en prononçant l'éloge de
« Sismondi, sait assigner dans l'accomplissement des faits la part
« des volontés particulières qui attestent la liberté morale de

(1) *Traité du libre arbitre,* chap. VI.

« l'homme et l'action générale des lois de l'humanité vers des « fins supérieures, sous l'action cachée de la Providence. »

Ce langage d'une exacte et haute philosophie n'est-il pas l'écho direct d'un des plus magnifiques enseignements de la Bible? « O « Dieu! s'écrie l'auteur de la *Sagesse,* votre providence pater- « nelle gouverne les hommes, mais elle les traite avec un grand « respect (1). » Qu'est-ce en effet, dans l'homme, que le don de la raison et l'usage de la liberté, sinon la preuve authentique de cette révérence souveraine de Dieu pour l'être dont il a fait sa vivante image?

Vous l'avez judicieusement remarqué, monsieur, les travaux postérieurs de M. Mignet, et surtout les notices composées par lui, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, lui ont, à diverses reprises, donné l'occasion de revenir sur la grande époque dont il pouvait, comme M. Thiers, dire : « ma Révolution ». Il en a très habilement profité pour pratiquer ce qu'il louait un jour dans l'illustre penseur allemand Schelling : « l'art de rester fidèle à lui-même tout en se modifiant ».

N'a-t-il pas été quelquefois gêné par quelques-uns des personnages dont il a dû prononcer l'éloge? La sévérité de sa conscience d'historien n'a-t-elle pas fait quelques concessions aux exigences de la confraternité et aux traditions de la courtoisie académique? Cela est assez vraisemblable. Après leur mort, les rois d'Égypte subissaient un jugement dont la conséquence pouvait être le refus des honneurs de la sépulture. Le public n'attend pas de nous de telles rigueurs, et il nous permet d'enterrer nos morts sans les avoir soumis à toutes les formalités d'un procès. Il nous sait gré cependant lorsque, sans manquer à aucun égard et après avoir satisfait à toutes les convenances, nous trouvons le moyen d'exprimer, ne fût-ce que par quelques paroles discrètes et contenues, ce que dans l'intime de la conscience nous pensons d'un homme ou d'une œuvre, d'un livre ou d'une vie.

Les notabilités politiques et littéraires auxquelles M. Mignet a consacré, ses notices n'ont pas eu à se plaindre de lui. Il a mis en œuvre, pour les faire revivre, toutes les ressources de la plume la plus sûre d'elle-même et ces délicatesses du style à l'aide desquelles les maîtres excellent à faire comprendre ce qu'ils n'ont pu indiquer qu'à demi-mot, ou deviner ce qu'ils ont volontairement passé sous silence.

(1) *Sagesse,* XIII, 18.

Parmi les hommes célèbres qui, accueillis, ou plutôt recueillis en 1832 dans l'Académie des sciences morales et politiques, eurent la bonne fortune d'être loués par M. Mignet, je citerai particulièrement :

Sieyès, prédestiné à écrire la première et la dernière scène du drame révolutionnaire, puisque, à dix ans de distance, il fut l'auteur du fameux pamphlet sur le tiers-État, dont la seule épigraphe avait été l'arrêt de mort de l'ancien régime, et le rédacteur de ce projet de constitution de l'an VIII devenu si promptement le marchepied du trône impérial;

Rœderer, procureur de la commune de Paris, dans la tragique journée du 10 août 1792, ce qui ne l'empêcha pas d'accepter plus tard de Napoléon le titre de comte;

Merlin de Douai, un autre comte de l'empire, et Lakanal, tous deux conventionnels et régicides;

Daunou, qui, en proie aux passions antireligieuses du temps, eut le tort de jeter sa robe de prêtre et le mérite si rare d'avoir respecté sa science et la justice, en refusant de voter la mort de Louis XVI;

Enfin, Talleyrand, de tous les personnages politiques des temps modernes le plus souple et le plus fécond en expédients, celui dont la biographie équivaut à l'histoire de tous les régimes qui se sont succédé en France de 1789 à 1830, puisqu'il n'en est pas un seul auquel il n'ait donné son concours et qui n'ait servi d'échelon à sa prodigieuse fortune.

C'est à propos de Lakanal que M. Mignet a complété et rendu définitif le jugement déjà exprimé par lui en 1824 sur le vote des conventionnels régicides, « vote déplorable, disait-il le « 2 mai 1857, qui frappa du même coup la vraie liberté avec la « monarchie, et la justice avec le monarque; vote ingrat envers « cette grande race des conquérants nationaux et des organi- « sateurs populaires de la France, qui, après lui avoir donné « l'unité territoriale la plus forte, la législation civile la plus « perfectionnée, lui reconnaissaient les droits politiques les plus « étendus; vote cruel et inhabile qui, par le meurtre royal, « devait conduire à tant d'autres meurtres et livrer la Révolu- « tion ensanglantée à l'anarchie et au despotisme. »

Du reste, en dépit ou à cause de ses sympathies pour les Girondins, M. Mignet avait très bien mis en relief, dès 1824, la logique terrible à laquelle ont obéi les partis qui, après le 21 janvier 1793, furent tour à tour et si rapidement proscrip-

teurs et proscrits. Dans un récit d'une saisissante vigueur, on voit à l'œuvre « la puissance terrible qui dévora d'abord les « ennemis de la Montagne, dévora ensuite la Montagne et finit « par se dévorer elle-même (1). »

Ne dirait-on pas que le jeune historien avait dès lors visité ce temple d'Égypte où un des nôtres nous introduisait naguère à la suite de Clément d'Alexandrie, pour nous montrer au fond du sanctuaire, dans le nimbe d'or de l'apothéose, le monstre aux dents d'acier, aux appétits inassouvis, symbole trop fidèle des sectaires féroces divinisés par la légende qui eussent aisément fait périr le genre humain, s'ils n'avaient retourné contre eux-mêmes leur rage de tout détruire (2).

Au lendemain du 9 thermidor, les Parisiens sortis de prison, ou ceux qu'on n'avait pas eu le temps d'y jeter, regardaient aux vitrines des librairies une image qui exprimait d'une façon saisissante cette loi des révolutions écrite dans notre histoire en lettres de sang, et cependant si facilement oubliée.

Sur une guillotine, entourée de plusieurs monceaux de têtes : têtes de nobles, têtes de prêtres, têtes de bourgeois, et même, en grand nombre, têtes d'artisans, le bourreau tient encore d'une main la corde qu'il vient de tirer, tandis que sa tête tombe sous le couperet. Au bas de l'estampe étaient écrits ces quatre vers :

Admirez de Samson l'intelligence extrême,
Sous le couteau fatal il a tout fait périr ;
Dans cet affreux état, que va-t-il devenir?
Il se guillotine lui-même (3).

Les travaux de votre prédécesseur sur le seizième et le dix-septième siècle en France, en Suisse, en Espagne; son mémoire sur la Germanie; son incomparable introduction aux négociations relatives à la succession d'Espagne ont été si bien analysés par vous, monsieur, que je puis me dispenser d'y revenir. Tout au plus me permettrai-je de dire que le procès de Marie Stuart n'a pas encore abouti à une sentence irréformable. Certes, il ne s'agit pas de contester ici la sagacité de l'enquête faite par M. Mignet. Mais il semble n'avoir pas eu entre les mains toutes les pièces de cette cause, une des plus célèbres dans les annales judiciaires de l'histoire. Depuis le pathétique ouvrage où il

(1) *Histoire de la Révolution française*, II, p. 30.
(2) Taine, *la Révolution*, t. III, Préface.
(3) Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*, tome IV.

a raconté les infortunes de la jeune femme qui porta tour à tour les couronnes de France et d'Écosse, plusieurs écrivains protestants, faisant pour elle ce que les Voigt, les Ranke, les Hurter avaient fait pour les Papes saint Grégoire VII et Innocent II, ont entrepris de scruter à nouveau les mystères de ce drame douloureux. Ils n'ont pas cru que les dissidences religieuses pussent jamais prescrire contre les revendications de la justice. La procédure se poursuit. Je ne crois manquer en rien à votre illustre prédécesseur en exprimant le vœu qu'elle aboutisse un jour à un verdict d'innocence et à une décisive réhabilitation (1).

Aussi bien, l'histoire qui entend demeurer fidèle à sa haute mission d'être, suivant la belle parole de Cicéron, « l'institutrice de la vie humaine, » *Historia, magistra vitæ*, ne reconnaît qu'à Dieu seul le droit de prononcer des jugements sans appel. Toute réclamation portée à son tribunal, au nom d'informations plus complètes ou de recherches plus approfondies, est toujours assurée d'un accueil favorable. Elle met sa gloire moins à ne jamais se tromper qu'à redresser elle-même ses erreurs. Savoir avec plus d'exactitude pour enseigner avec plus d'autorité : voilà sa noble ambition. C'est précisément celle, monsieur, qui vous a soutenu dans votre double carrière de professeur et d'écrivain. Vous lui êtes redevable de la récompense que l'Académie française vous a décernée en cette succession d'un des plus grands historiens du dix-neuvième siècle.

Tour à tour élève, maître, et, même pendant huit ans, en votre qualité de ministre, grand maître de cette université de France dont vous venez de parler avec une reconnaissance toute filiale et une sorte de paternel orgueil, vous avez constamment dirigé vers le même but vos livres et vos leçons.

Tout à l'heure vous félicitiez M. Mignet d'avoir décliné le périlleux honneur de devenir ministre pour demeurer le serviteur invariablement fidèle de la Muse de l'histoire. Dans une conduite différente, ne méritez-vous pas un semblable éloge ? Ce ne sont en effet ni les aventures ni les fiévreuses compétitions de la politique qui ont mis entre vos mains les destinées de l'enseignement public et vous ont investi d'une autorité avec

(1) Voir les travaux publiés sur Marie Stuart par M. Weisener, ancien professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, et par M. Jules Gauthier. L'ouvrage de ce dernier a été couronné par l'Académie française en 1872.

laquelle on peut faire tant de bien ou tant de mal, suivant qu'on rattache l'éducation de la jeunesse aux principes de la morale éternelle, ou qu'on l'abaisse à être l'instrument d'un parti. L'origine de la haute confiance à laquelle vous avez rendu un touchant hommage, il faut la chercher dans l'exercice même de vos fonctions professorales et dans la compétence incontestée qui vous désignait, il y a vingt-deux ans, à l'attention du prince dont vous avez été, dit-on, à plus d'un titre, le dévoué collaborateur.

Vos œuvres ont emprunté à votre enseignement un caractère encyclopédique; vous avez été l'historien du genre humain depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à ces récentes épreuves de notre chère France résumées par vous en des pages émues, auxquelles vous avez donné pour conclusion les vœux les plus patriotiques et les plus sages conseils. J'aime à les redire avec vous, monsieur, afin que les applaudissements de cet intelligent auditoire les signalent de nouveau à l'attention de nos contemporains.

Après avoir raconté les désastres de la guerre étrangère en 1870, les crimes et les hontes de la guerre sociale en 1871, vous demandez : « Comment refaire l'âme de la patrie? » Voici votre réponse : « Par la pensée toujours présente de ses humiliations « et de ses douleurs, et aussi par le ferme propos de former des « hommes et des citoyens en remettant virilement les choses à « leur place : le devoir au-dessus du droit, la responsabilité « auprès de la liberté, et partout la discipline, dans la famille, « la cité et l'État. » Plût à Dieu, monsieur, que depuis quinze ans tous les Français eussent entendu, compris et mis en pratique ces solennels avertissements !

Ce serait une tâche au-dessus de mes forces de vous suivre dans l'immense carrière de l'histoire universelle. Les vicissitudes des révolutions n'ont pu un seul instant arrêter votre opiniâtre labeur. On dirait même qu'à l'exemple de votre prédécesseur, vous y avez trouvé le secret d'une jeunesse dont les années ne sauraient avoir raison.

Un peuple a eu vos prédilections visibles. Vous lui avez consacré plus de quarante années de votre vie; vous annoncez même l'intention de revenir encore à cet immense travail pour lui donner une perfection plus achevée. Je puis vous appliquer la réflexion inspirée à Sainte-Beuve par un des chefs-d'œuvre de Bossuet et dire aussi de vous « que les Romains sont proprement votre triomphe historique. »

Archéologie, numismatique, science des inscriptions, arts graphiques avec leurs nombreux procédés : vous n'avez rien négligé pour rendre plus digne de son objet un livre auquel, si je ne me trompe, vous avez confié vos pensées les plus intimes et ce qui vous tient le plus au cœur dans la philosophie de l'histoire.

Ne croyez pas, monsieur, que je veuille prendre scandale de votre enthousiasme pour les incomparables destinées de ce peuple sans égal dans le monde.

Sur ce point d'ailleurs vous avez d'illustres répondants.

Qui donc a parlé plus magnifiquement des Romains que le professeur d'histoire dont je vois la statue placée derrière vous et qui estimait avec raison ne pouvoir mettre à meilleure école le futur héritier de Charlemagne et de Saint-Louis, d'Henri IV et de Louis XIV ?

Elle est dans toutes les mémoires, et peut-être me l'avez-vous fait réciter, au temps où j'avais l'honneur d'être votre élève, cette page digne de Tacite :

« De tous les peuples du monde, le plus fier et le plus hardi « mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux et enfin le plus patient a été le peuple romain.

« De tout cela s'est formée la meilleure milice et la politique « la plus prévoyante, la plus ferme, la plus suivie qui fût « jamais. »

Une autorité plus haute encore était invoquée par Bossuet ; il citait à son royal élève le livre des Macchabées et lui montrait nos saintes Écritures justifiant par les raisons les plus solides l'admiration dont les Romains seront toujours l'objet.

(*A. suivre*)

UNE FIGURE D'ÉVÊQUE

Il n'est pas commun de voir un écrivain libéral rendre hommage à un évêque catholique et à la supériorité de la religion et du clergé sur la libre-pensée en matière de civilisation. C'est pourtant ce que vient de faire M. E. De Laveleye, professeur à l'université de Liége et dont le nom

a même figuré parmi les adhérents du *Congrès anticlérical* de Rome.

C'est dans la *Revue des Deux Mondes,* n° du 15 juin, que M. De Laveleye fait cet éloge, et il s'agit de Mgr Strossmayer, évêque de Djakovo. L'article est intitulé : *En deçà et au-delà du Danube.* C'est le récit d'un voyage d'études économiques et sociales faites parmi les Slaves méridionaux où l'on a conservé une forme patriarcale et très remarquable de la communauté de famille agricole nommée *zadruga.* Invité à parcourir le domaine de l'évêché et à étudier les zadrugas de ce domaine, le publiciste libéral fait de Monseigneur Strossmayer un portrait dont voici les passages saillants :

La première fois que je suis venu en Croatie, son nom m'était inconnu. Je trouvais son portrait partout, aux vitrines des libraires d'Agram et de Carlstadt, dans toutes les auberges, dans la demeure des paysans, et jusque dans les petits villages des confins militaires. Quand on me raconta tout ce qu'il faisait pour favoriser le développement de l'instruction, de la littérature et des arts, parmi les Jougo Slaves, j'en fus émerveillé. Inconnu, sans lettre d'introduction, je n'osai aller le voir ; mais, depuis lors, l'un de mes vœux les plus ardents était de le rencontrer. J'eus cette bonne fortune, non en Croatie, mais à Rome.

Il m'apparut comme un saint du moyen-âge, peint par Fra Angelico, dans les cellules de Saint-Marc à Florence. Sa figure est fine, maigre, ascétique ; des cheveux cendrés et relevés entourent sa tête d'une auréole. Ses yeux gris sont clairs, lumineux, inspirés. Une flamme en jaillit vive et douce, reflet d'une grande intelligence et d'un grand cœur. Sa parole est abondante, colorée, pleine d'images ; mais, quoiqu'il parle également bien, outre les langues slaves, le français, l'allemand, l'italien et le latin, aucun de ces idiomes ne lui fournit des mots assez expressifs pour rendre complètement sa pensée, et ainsi il les emploie tour à tour. Il emprunte à chacun d'eux le mot, l'épithète dont il a besoin, ou bien il accumule les synonymes que tous lui fournissent. C'est quand il arrive enfin au latin que la phrase se déroule avec une ampleur et une puissance sans pareille. Il dit nettement ce qu'il pense, sans réticences, sans réserves diplomatiques, avec l'abandon d'un enfant et la pro-

fondeur de vues du génie. Absolument dévoué à sa patrie, ne désirant rien pour lui-même, il ne craint personne ici-bas. Comme il ne poursuit que ce qu'il croit bien, juste et vrai, il n'a rien à cacher...

Les dix premières années de son épiscopat s'écoulèrent sous le ministère Bach. Un grand effort se fit alors pour unifier l'empire et pour en germaniser les différentes races. Strossmayer comprit admirablement, et c'est là ce qui fait sa gloire, que, pour rendre vaine toute tentative pareille, il faut éveiller et fortifier le sentiment national par la culture intellectuelle, par le développement de la littérature et par un retour aux sources historiques de la nation. La devise qu'il avait choisie et qui est, non en latin, suivant l'usage, mais en croate, résume l'œuvre de sa vie : « *Seve za vjeru i domovinu :* Tout pour la foi et pour la patrie. » Sa vie entière a été consacrée à la traduire en actes utiles à son pays.

Tout d'abord, il consacre des sommes importantes à fonder des bourses, afin de permettre aux jeunes gens pauvres de faire des études humanitaires ; il dote ainsi presque tous les gymnases croates, et entre autres ceux d'Esseck, de Varasdin, de Fium, de Vinkovce, de Seny, de Gospitch, et plus tard l'Université d'Agram ; à Djakovo même, ses largesses en faveur de l'instruction sont incessantes et considérables. Il y a créé un gymnase, une école supérieure de filles, une école normale de filles, un séminaire pour les Bosniaques, et tout cela est entretenu à ses frais. Plus tard il y organise une école normale d'instituteurs, et cela seul lui coûte 200,000 fr. de premier établissement. Il ne ménage rien pour contribuer au développement des différentes littératures jouhoslaves. Il patronne et de toute façon les créateurs de la langue serbe officielle Vuk Karadzitch et Danichitch, puis les deux frères Miladinovci, qui, accueillis dans sa demeure, y travaillent à leur édition de chansons populaires bulgares, un des premiers livres parus en cette langue, et qui préparait le réveil de cette jeune nationalité. Dans son séminaire épiscopal, il fonde et dote une chaire pour l'étude des anciennes langues slaves. En même temps, il commence à former cette vaste bibliothèque qu'il compte laisser aux différentes écoles de Djakovo et le musée de tableaux qu'il destine à Agram. Enthousiaste de l'art, il va en Italie pour en admirer les merveilles et en rapporter quelques spécimens, chaque fois que sa santé exige quelque repos. Toutes les institutions, toutes les publications,

tous les hommes de lettres qui se sont occupés de la Croatie ont reçu de lui un généreux appui.

Dès 1860, Mgr Strossmayer avait démontré la nécessité de fonder à Agram une Académie des sciences et des arts, et il avait ouvert la souscription publique par un don de 200,000 fr. qu'il augmenta encore notablement. Depuis lors, le pays tout entier répondit à son appel : plus de 800,000 fr. furent réunis, et le 28 juillet 1867, fut inauguré le nouvel établissement dont la Croatie était justement fière. Le grand évêque y prononça un discours resté célèbre, où il vante, en termes d'une magnifique éloquence, le génie de Bossuet et de Pascal. L'Académie a publié soixante-sept volumes de ses annales, intitulées *Rad*, « Travail » et spécialement consacrées à l'histoire de la Croatie, et elle a commencé la publication d'un grand Dictionnaire de la langue croate, sur le modèle de ceux de Grimm et Littré.

Au mois d'avril 1867, au sein de la diète d'Agram, Mgr Strossmayer avait démontré la nécessité pour la Croatie d'avoir une université, et, à cet effet, il mit 150,000 francs à la disposition de son pays. Au mois de septembre 1866, le jour où l'on célébrait le trois centième anniversaire du Léonidas croate, le ban Nikolas Zrinyski, il prononça un discours qui, répandu partout, souleva un enthousiasme indescriptible en faveur d'une œuvre essentiellement scientifique. La souscription monta bientôt à un demi-million, et l'université fut inaugurée le 19 octobre 1874. Les fêtes furent, pour le noble initiateur de tant d'œuvres utiles, plus qu'un triomphe ; ce fut une apothéose, et jamais il n'y en eut de plus méritée. Le ban ou gouverneur général, qui présida à la cérémonie, était Ivan Maruvanitch, le meilleur poète épique de la Croatie. Les délégués des autres universités, et surtout ceux des sociétés littéraires ou politiques des Slaves autrichiens et même transdanubiens, étaient accourus en grand nombre à Agram. La ville était pavoisée, une foule énorme remplissait les rues. Un cri unanime se fit entendre : « Saluons le grand évêque ! Vive le père de la patrie ! »

Il est vrai qu'en bon libéral belge, M. E. De Laveleye aime à rappeler que Mgr Strossmayer n'était pas au Concile de 1870 partisan de la définition du dogme de l'infaillibilité doctrinale du Pape, mais il est obligé de reconnaître que l'évêque, après la décision du Concile, s'est parfaitement soumis. Il le représente aussi comme « chrétien selon

l'évangile » ce qui est un juste éloge, et comme « adversaire de l'intolérance », ce qui, dans une bouche libérale habituée à donner aux mots un sens à part, n'est pas sans perfidie. Mais passons sur ces détails et sur d'autres du même goût qui prouvent simplement que, même quand il admire un évêque catholique, M. De Laveleye n'a pas su tout à fait « dépouiller le vieil homme ».

*
* *

Voici comment M. De Laveleye raconte une conversation avec Mgr Strossmayer au sujet de la guerre de 1870 :

Pour moi aussi, reprend l'évêque, la guerre de 1870 a été un objet de cruelles angoisses. Quand j'ai vu qu'elle continuait après Sedan, quand j'ai entrevu la source de conflits futurs que les conditions de la paix préparaient à l'Europe, j'ai oublié la réserve que m'imposait ma position ; je ne me suis souvenu que de Jésus, qui nous fait un devoir de tout tenter pour arrêter l'effusion du sang. J'allai trouver l'ambassadeur de Russie que je connaissais, et lui dis : « Tout dépend du tzar. Il lui suffit d'un mot pour mettre fin à la lutte et pour obtenir une paix qui ne soit pas à l'avenir une cause certaine de guerres nouvelles. Je voudrais pouvoir me jeter aux genoux de votre empereur, qui est un homme de bien et un ami de l'humanité. » L'ambassadeur me répondit : « Nous regrettons, comme tout homme sensible, la continuation de cette guerre, mais c'est trop exiger de la Russie que de lui demander de se brouiller avec l'Allemagne pour se priver de l'avantage de trouver, le cas échéant, un allié certain et dévoué dans la France. »

Ce fut là assurément une démarche qui prouve que l'évêque de Djakoro comprend toute la grandeur de sa mission.

M. De Lavelaye a assisté à la messe, un dimanche matin, dans la cathédrale bâtie par l'évêque. Il ne s'en cache pas. Il s'en vante même, peut-on dire ; et au sortir de la messe, Mgr Strossmayer l'a conduit visiter une école et un hôpital. L'écrivain libéral raconte cette visite. On remarquera dans ce récit la réflexion de M. De Laveleye sur les consolations du christianisme devant la mort ou la maladie. Ce sont là des aveux de prix dans une telle bouche. Nous signalons aussi la comparaison qu'il établit entre l'action religieuse

de l'évêque et l'influence laïque de quelque grand seigneur « libéral » :

Au sortir de l'église, l'évêque me conduit visiter l'école supérieure pour filles et l'hôpital qu'il a également fondés. Les classes, au nombre de huit, sont grandes, bien aérées, garnies de cartes et de gravures pour l'enseignement. On y apprend aussi les ouvrages de main dans le genre de ceux qu'exécutent les paysannes. On y forme des institutrices pour les écoles primaires. A l'hôpital, il n'y a que cinq personnes, trois vieilles femmes très âgées, mais nullement indisposées, un vieillard de cent quatre ans, très fier de lire encore sans lunettes, et un tzigane qui souffre d'une bronchite. Les familles patriarcales de la campagne gardent leurs malades. Grâce aux zadrugas, personne n'est isolé et abandonné. L'évêque se rend auprès de la supérieure des Sœurs de charité qui desservent l'hôpital. — « Elle est de la Suisse française, me dit-il, vous pourrez causer avec elle, mais elle est en grand danger. Elle doit aller à Vienne pour subir une grave opération; j'ai obtenu qu'elle soit faite par le fameux professeur Billroth. Nous la transporterons par le Danube, mais je crains même qu'elle ne puisse plus partir. » — Et, en effet, ses pommettes rouges enflammées par la fièvre, ses yeux cerclés de noir, son visage émacié, ne laissent point de doute sur la gravité de la maladie. « Croyez-vous, monseigneur, dit la Supérieure, que je puisse revenir de Vienne? — Je l'espère, ma fille, répond l'évêque de sa voix grave et douce, mais vous savez comme moi que notre vraie patrie n'est pas ici-bas. Que nous restions quelques jours de plus ou de moins sur cette terre importe peu, car qu'est-ce que nos années auprès de l'éternité qui nous attend? C'est après la mort que commence la véritable vie... C'est au delà qu'il faut fixer nos yeux et placer notre espérance; alors nous serons toujours prêts à partir quand Dieu nous appellera. » — Cet appel à la foi réconforta la malade, elle reprit courage, ses yeux brillèrent d'un éclat plus vif : « Que la volonté de Dieu se fasse, répondit-elle, je me remets en ses mains!... » — Décidément, le christianisme apporte aux malades et aux mourants des consolations que ne peut offrir l'agnostisme. Qu'aurait dit ici le positiviste? Il aurait parlé de résignation, sans doute. Mais cela est inutile à dire, car à l'inévitable on se résigne toujours d'une façon ou d'une autre. Seulement, la résignation de l'agnostique est sombre et

morne; celle du chrétien est confiante, joyeuse même, puisque les perspectives d'une félicité parfaite s'ouvrent devant lui.

Mgr Strossmayer me montre l'emplacement où il bâtira le gymnase et la bibliothèque. Au gymnase, les jeunes gens apprendront les langues anciennes et les sciences, de façon à les préparer à l'université et au séminaire. A la bibliothèque, il placera l'immense collection de livres qu'il réunit depuis quarante ans, et ainsi les professeurs trouveront ce qu'il leur faut pour leurs études et leurs recherches. Toutes les institutions publiques que réclament les besoins et les progrès de l'humanité sont ici fondées et entretenues par l'évêque, au lieu de l'être par la municipalité. Il veut aussi rebâtir l'école communale, et il y consacrera une centaine de mille francs. Du grand revenu des terres épiscopales rien n'est gaspillé en objets de luxe ou en jouissances personnelles. Supposez ce domaine aux mains d'un grand seigneur laïque, quelle différence! Le produit net du sol, au lieu de créer, sur place, un centre de civilisation, serait dépensé à Pesth où à Vienne, en plaisirs mondains, en dîners, en bals, en équipages, en riches toilettes, peut-être au e u ou en distractions plus condamnables encore.

Nous omettons les détails que l'auteur publie sur l'organisation des *Zadrugas* ou communautés de familles qu'il a visitées. L'on pourrait d'autant mieux établir chez nous ces collectivités ou corporations agricoles, qu'elles ont existé jusqu'à la révolution dans tout le centre de la France, avec des caractères juridiques identiques à ceux qu'on rencontre aujourd'hui chez les Slaves du Sud. Citons seulement l'appréciation suivante que M. De Laveleye fait de ces institutions patriarcales :

Ma visite des zadrugas confirme l'opinion favorable que je m'en étais formée précédemment et augmente mes regrets de les voir disparaître. Ces communautés ont plus de bien-être que leurs voisins ; elles cultivent mieux, parce qu'elles ont, même relativement, plus de bétail et plus de capital.

En raison de leur caractère coopératif, elles combinent les avantages de la petite propriété et de la grande culture. Elles empêchent le morcellement excessif; elles préviennent le paupérisme rural ; elles rendent inutiles les bureaux de bienfaisance publique. Par le contrôle réciproque, elles empêchent le

relâchement des mœurs et l'accroissement des délits. De même que les conseils municipaux sont l'école primaire du régime représentatif, ainsi elles servent d'initiation à l'exercice de l'autonomie communale, parce que des délibérations, sous la présidence du starechina, précèdent toute résolution importante. Elles entretiennent et fortifient le sentiment familial, d'où elles bannissent les cupidités malsaines qu'éveillent les espoirs de succession. Quand les couples associés se séparent, par la dissolution de la communauté, souvent ils vendent leurs biens et tombent dans la misère. Mais, dira-t-on, si les zadrugas réunissent tant d'avantages, d'où vient que leur nombre diminue sans cesse? L'idée que toute innovation est un progrès s'est tellement emparée de nos esprits, que nous sommes portés à condamner tout ce qui disparaît. J'en suis revenu. Est-ce l'âge ou l'étude qui me transforme en *Laudator temporis acti?* En tout cas, ce qui tue les zadrugas, c'est l'amour du changement, le goût du luxe, l'esprit d'insubordination, le souffle de l'individualisme et les législations dites « progressives » qui s'en sont inspirées. J'ai quelque peine à voir en tout ceci un véritable progrès.

Ces extraits suffisent à donner une idée du reste.

L'étude de M. De Laveleye, sous ce rapport, est très intéressante. Mais nous avons voulu nous en tenir à ce qui concerne plus spécialement la figure d'évêque devant laquelle l'écrivain libéral est forcé de s'incliner.

Et dire que si certains hommes — nous ne parlons que des hommes de bonne foi — connaissaient mieux le clergé catholique, qu'ils calomnient si volontiers, et particulièrement les évêques, ils seraient obligés de faire de tous l'éloge que M. De Laveleye fait de l'un d'entre eux après avoir eu l'honneur de pénétrer dans son intimité! Car l'épiscopat est en réalité composé tout entier d'hommes remarquables à la fois par la piété, la vertu, la sainteté, la science et l'intelligence civilisatrice. On peut retourner hardiment à l'adresse de nos libres-penseurs ce vers de l'un d'entre eux :

Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense.

Et l'on peut aussi, à propos de l'épiscopat catholique, dire sans sophisme à M. De Laveleye : *Ab uno disce omnes.*

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Albi. — Mgr l'archevêque d'Albi a adressé la lettre suivante à MM. les curés de Saint-Jean de la Rive et de Saint-François, à Graulhet :

Monsieur le curé,

J'apprends que, le jour de ma visite pastorale à Graulhet, où j'ai reçu un accueil si sympathique, le conseil municipal a supprimé, pour 1886, l'indemnité de logement allouée à messieurs les curés, et a suspendu le payement de celle qui avait été promise pour 1885.

Vu l'impuissance des fabriques à fournir cette somme, j'ai le regret de vous informer que si, dans un mois à dater de ce jour, l'indemnité pour 1886 n'est pas rétablie et celle de 1885 payée, je me verrai obligé de vous donner une autre destination. Vous voudrez bien lire cette lettre du haut de la chaire dimanche prochain.

Je vous renouvelle, Monsieur et cher Curé, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués et les plus affectueux.

† Jean-Émile,
Archevêque d'Albi.

Tarbes. — Le 16 juillet, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, est proche.

C'est l'anniversaire du jour où la Vierge Immaculée s'est montrée, pour la dix-huitième fois, à Bernadette dans une beauté ravissante et une gloire ineffable.

Cette date était naturellement désignée pour une des fêtes du Pèlerinage spirituel. On la célèbrera solennellement à Notre-Dame de Lourdes, et on s'y préparera par une neuvaine publique, en récitant le chapelet devant le Saint-Sacrement exposé.

Les exercices de la neuvaine, qui auront lieu dans la Basilique à deux heures de l'après-midi, s'ouvriront le mardi, 7 juillet.

Notre Saint-Père le Pape, par rescrit du 24 janvier 1885, a accordé aux associés du Pèlerinage spirituel une indulgence plénière, le 16 juillet ou l'un des huit jours suivants, et une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, chacun des neuf jours qui précèdent cette solennité.

Pour avoir droit à ces faveurs spirituelles, il est requis de se

confesser, de communier, de prier selon les intentions du Souverain-Pontife, et de réciter chaque jour le chapelet dans une église ou oratoire public, soit en particulier, soit en commun.

Une ligue de prières répond bien aux besoins de l'heure présente. Sans parler de la période critique que traverse la sainte Église, on n'est pas sans appréhender que le terrible fléau, déjà signalé dans une nation voisine, ne porte au loin l'épouvante et la mort. La Mère de miséricorde, implorée par le Rosaire, peut seule arrêter le bras de son divin Fils.

Aux supplications faites à la fois en divers pays, notamment en France, en Espagne, en Portugal, en Belgique, dans le Nouveau-Monde, on voudra bien joindre une aumône pour la construction de l'église du Rosaire de Notre-Dame de Lourdes.

Déjà, un résultat considérable est atteint. Il ne s'agit plus d'enfouir de fortes sommes dans les entrailles de la terre, sans rien laisser voir au-dehors, ou de faire voler en éclats, sous les coups de la dynamite, des masses compactes et rocheuses. La croix grecque se dessine en entier dans son immense pourtour avec ses trois groupes de cinq chapelles chacun et les deux clochetons octogones qui en garnissent les flancs. Les assises de tout l'édifice montent à vue d'œil, ainsi que les piliers destinés à porter les arcades des rampes.

Aucune difficulté ne retarde aujourd'hui l'érection d'un monument béni par le Saint-Père, approuvé par NN. SS. les Évêques, et réclamé impérieusement par les pèlerins, dont le flot va grandissant tous les jours.

Les zélateurs et zélatrices de l'Œuvre de Notre-Dame de Lourdes, qui ont à cœur de voir l'église du Rosaire terminée, n'ont qu'à ne pas se lasser dans leur propagande. C'est de leur zèle à faire remplir les listes du Pèlerinage spirituel que dépend la rapidité des travaux.

TUNIS. — Son Em. le cardinal Lavigerie vient de tenir une réunion pro-synodale, dans laquelle il a mis son clergé en garde contre les fausses nouvelles répandues par plusieurs journaux de France et d'Italie au sujet de la dernière Lettre pontificale.

Son Éminence a qualifié d'invention odieuse et de pure fable le bruit d'un changement dans la politique ferme et sage du Souverain-Pontife.

Le seul but du Bref adressé au cardinal archevêque de Paris est de condamner des tentatives d'ingérances illégitimes dans

le gouvernement de l'Église et de soustraire la hiérarchie catholique à une servitude d'en bas, plus dure, en un sens, que celle d'en haut, dont le Pape Grégoire VII délivra l'Église il y a huit siècles.

Le Cardinal a démenti également le fait qu'il aurait été chargé par le Saint-Père de demander la démission de M. des Houx, rédacteur du *Journal de Rome;* c'est d'elle-même, sans aucune mission de Sa Sainteté et par pur intérêt pour eux, que Son Éminence a donné à deux rédacteurs de ce journal, et entre autres à M. des Houx, le conseil de se retirer, pour ne pas participer plus longtemps à une opposition répréhensible et prévenir une condamnation publique.

M. des Houx s'est très louablement rendu à ce conseil avant toute invitation du Saint-Père.

Dans son allocution à son clergé, le Cardinal a reconnu les services de la presse catholique, dont il a fait l'éloge ; mais il a ajouté que, pour faire le bien, elle doit rester strictement fidèle aux règles qui lui sont tracées par le Saint-Père et se rappeler qu'elle doit suivre en tout la direction du Saint-Siège et des évêques, au lieu de chercher à leur imposer la sienne.

Faisant allusion à une dépêche qui parle du coup d'État à Rome, il a terminé en disant qu'il n'y a en tout cela d'autre coup d'État que la revendication nécessaire des droits de l'autorité suprême, qui doit assurer l'unité dans le gouvernement de l'Église, et par suite l'union des fidèles, dans un temps où elle est plus que jamais nécessaire.

Les évêques d'Afrique ont remercié Sa Sainteté, dans une Adresse commune, de la force avec laquelle Elle a défendu la hiérarchie ecclésiastique dans son Bref au cardinal Guibert.

Ils y protestent de leur étroite union d'esprit et de cœur avec Léon XIII.

Étranger.

Allemagne. — La presse bismarckienne avait exploité, ces derniers temps, une circulaire du Vicaire général de l'évêché de Paderborn, donnant aux aspirants au sacerdoce des instructions qui ressemblaient fort à une acceptation des lois du Kulturkampf sur la formation du clergé.

Cette circulaire avait, pour ce motif, causé un grand émoi en Allemagne et jeté dans le deuil tout le camp catholique, parce qu'on voyait dans cet acte de l'administration épiscopale une

rupture de l'unité de l'épiscopat et une concession allant à l'encontre des vues du Saint-Siège.

Ce fâcheux incident vient d'être clos par une déclaration de l'Ordinaire diocésain de Paderborn qui annule la circulaire de février et qui réduit à une signification tout anodine les instructions données par le Vicaire général.

Cette déclaration met fin aux commentaires de la presse libérale et dissipe les craintes qu'avait fait surgir le document exploité par les partisans du Kulturkampf.

— Mgr Paul Melchers, archevêque de Cologne, annonce à ses anciennes ouailles que, par ordre du Pape, il quitte le lieu de son exil pour se rendre à Rome, où le Saint-Père le déchargera des fonctions que forcément il ne peut plus remplir depuis nombre d'années.

De même qu'il y a vingt ans, écrit le prélat, j'ai été contre mon vœu et ma volonté transféré par Pie IX de l'évêché d'Osnabrück au poste d'archevêque de Cologne, le Pape Léon XIII, sous la pression de circonstances indépendantes de sa volonté, me délie du lien qui, comme je l'espérais, m'unirait jusqu'à la mort au diocèse de Cologne.

Mgr Melchers ajoute qu'il est de son devoir de se soumettre à la décision du Vicaire de Jésus-Christ, et que ce devoir lui a été rendu plus facile par la nomination d'un successeur auquel les diocésains pourront pleinement accorder toute leur confiance.

Malte. — On lit dans le *Journal des Débats :*

Le Pape vient de nommer administrateur du diocèse de Malte un capucin, Maltais d'origine, Mgr Buhagiar, qui a été pendant douze ans curé de Sfax en Tunisie, et qui a rempli jusqu'à ces derniers jours à Tunis les fonctions d'auxiliaire du cardinal Lavigerie. Une lettre insérée dans l'*Univers* raconte l'entrée de Mgr Buhagiar dans son diocèse. Il y a été reçu avec enthousiasme par la population tout entière, auprès de laquelle l'archevêque d'Alger jouit, on le sait, d'une éclatante et légitime popularité. Mais ce n'est pas là ce que nous tenons à relever dans le récit de l'*Univers*. Le côté le plus curieux de la cérémonie, c'est l'attitude du gouvernement anglais et de ses représentants. Les ministres de la reine Victoria avaient envoyé une frégate sur les côtes de Sicile pour chercher le nouvel administrateur du diocèse de Malte Mgr Buhagiar a fait sur ce bâtiment de l'État le trajet de Syracuse à la Valette.

Cette marque de déférence donnée par un gouvernement protestant à un prélat catholique n'est-elle pas curieuse à remarquer? Et peut-on se défendre, en la notant, d'un retour sur l'intelligente politique de

notre Chambre, qui s'applique de son mieux à mettre le cardina Lavigerie dans l'impossibilité de poursuivre en Algérie et en Tunisie son œuvre de propagande? Les Anglais ont compris que, dans les pays d'Orient, la religion est le plus puissant instrument d'influence nationale, et ils agissent en conséquence. Pendant ce temps-là, nous nous amusons à rogner les traitements des évêques algériens. L'auxiliaire du cardinal Lavigerie fait une entrée triomphale et officielle à Malte; le cardinal quête en France pour y demander à la charité privée l'argent que le budget lui refuse.

Ces réflexions d'un journal républicain sont topiques.

Portugal. — Le Saint-Siège, après mûr examen, a reconnu comme absolument inadmissible la prétention du gouvernement de Lisbonne de maintenir à la couronne de Portugal le privilège du patronat sur les bénéfices ecclésiastiques aux Indes anglaises, tel qu'il fut conféré lorsque ces territoires appartenaient au Portugal.

Au cours des négociations qui se continuent encore à ce sujet, il a été prouvé par le Saint-Siège qu'il n'est plus possible que ce patronat s'exerce d'une manière utile pour le salut des âmes, puisque le gouvernement portugais n'est plus à même de remplir vis-à-vis des bénéfices ecclésiastiques aux Indes anglaises, les conditions essentielles de protection et d'assistance imposées dès l'origine.

Russie. — On annonce de Saint-Pétersbourg que dans un mouvement diplomatique provoqué par la mort de M. Arapoff, ministre de Russie à Lisbonne, sera compris M. Boutenieff, qui jusqu'à présent représentait la Russie auprès du Saint-Siège, bien qu'il fût depuis plusieurs mois en congé. M. Boutenieff sera nommé conseiller d'ambassade à Londres.

Un autre diplomate sera-t-il chargé de représenter à Rome la mauvaise foi byzantine du gouvernement de Saint-Pétersbourg? C'est ce qu'on ne dit pas encore.

LES CHAMBRES

Jeudi, 2 juillet. — *Sénat.* — M. Combes adresse au ministre de l'intérieur plusieurs questions relatives à l'interprétation et à la mise en pratique de l'article 102 de la loi municipale réglant la nomination et la révocation des gardes champêtres; il se plaint de ce

que les maires réactionnaires se servent de cet article pour révoquer les gardes champêtres républicains.

M. Allain-Targé répond qu'il ne peut pas discuter théoriquement une loi qu'il est chargé d'appliquer. Il ajoute que le Conseil d'État a fort bien résolu la difficulté soulevée par le préopinant, en reconnaissant au préfet le droit d'annuler la délibération d'un conseil municipal qui essaie de révoquer indirectement un garde-champêtre.

Après l'adoption d'un grand nombre de projets de loi d'intérêt local, l'ordre du jour appelle la première délibération du projet relatif à la convention conclue à Phnom-Penh, le 17 juin 1884, entre le gouverneur de la Cochinchine au nom de la République française. L'urgence est déclarée.

L'article unique est adopté, après une protestation de M. de Gavardie.

Le Sénat décide de placer à son ordre du jour de mardi le projet de convention franco-égyptienne.

M. de Freycinet dépose un projet de loi portant approbation de la convention commerciale entre la France et l'Autriche-Hongrie.

Chambre des députés. — La Chambre adopte, à l'unanimité de 414 votants, un projet de loi portant ouverture, au ministère de la marine, d'un crédit de 500,000 francs comme subvention à la colonie de l'Inde française, pour réparation des désastres causés par l'inondation.

On reprend ensuite la discussion du budget des cultes.

Une augmentation de 100,000 fr. demandée par M. le ministre de 'instruction publique et des cultes pour le clergé d'Algérie est mise aux voix, et à la majorité de 246 votants contre 215, sur 461 votants, est adoptée.

Les budgets du commerce, de l'agriculture et des travaux publics sont ensuite adoptés.

Samedi, 4 juillet. — *Chambre des députés.* — La discussion du budget continue au pas de course. Après un rapide débat, la Chambre adopte sans modifications les budgets de la marine, des beaux-arts et des finances.

Un amendement au budget de l'agriculture élevant à deux millions le crédit destiné à combattre le phylloxera, est également adopté.

M. Pierre Legrand dépose une demande de crédit de 100,000 fr. destiné à poursuivre les études préliminaires de l'exposition de 1889.

M. Dubosc donne lecture de son rapport concluant à l'adoption du traité franco-chinois.

Lundi, 6 juillet. — *Chambre des députés.* — Le ministre Campenon annonce l'attaque de Hué.

Vote du traité de paix franco-chinois.

Mardi, 7 juillet. — *Sénat.* — Le Sénat adopte, après en avoir déclaré l'urgence, le projet de loi portant interdiction de fabriquer, vendre, colporter ou distribuer tous imprimés ou formulés simulant les billets de banque.

M. DE FREYCINET, ministre des affaires étrangères, dépose le projet de loi portant ratification du traité conclu à Tien-Tsin entre la France et la Chine; l'urgence est déclarée et le projet renvoyé aux bureaux.

L'ordre du jour appelle la discussion de la convention internationale financière égyptienne. L'urgence est déclarée.

M. DE GAVARDIE critique la convention et vient demander l'ajournement de sa ratification.

Le Sénat, à une forte majorité, adopte l'article unique du projet.

Chambre des députés. — Vote du budget des chemins de fer de l'État.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La surprise de Hué. — Madagascar. — Les blancs d'Espagne. — Le choléra en Espagne.

9 juillet 1885.

Au moment même où la Chambre des Députés était appelée à ratifier le fameux traité de paix de Tien-Tsin, on apprenait à Paris que le chef du corps expéditionnaire du Tonkin, le général de Courcy, était reçu en ennemi dans la capitale de l'Annam, à Hué. Les ministres annamites avaient toujours été soupçonnés à bon droit d'entretenir des intelligences avec les ennemis de la France, et on leur avait attribué la plus grande part de responsabilité dans les actes de pillage et de massacres dont les chrétiens ont été les victimes. Le général de Courcy s'est rendu à Hué pour éclaircir la situation et prendre les mesures que comportaient les circonstances. Autant pour faire impression sur l'esprit des indigènes que dans l'intérêt de sa sécurité personnelle, il s'est fait escorter par des forces militaires sérieuses empruntées aux plus beaux corps de l'armée. Bien lui en a pris; sans cette précaution, il serait maintenant victime d'une trahison semblable à celle qui, il y a quatre ans, coûta la vie au colonel anglais Castagnary, à Caboul. Les troupes annamites ont attaqué pendant la nuit l'escorte du général en chef français, laquelle a pu

repousser victorieusement l'attaque. Si le général de Courcy ne fait pas bonne et prompte justice, à l'orientale, de ses ennemis maintenant démasqués, les Chambres de Paris auront beau sanctionner le traité de paix, et le protectorat de la France sur l'Annam, la France n'en deviendra pas moins pour les pays d'Orient un objet de mépris.

—

Voici d'ailleurs le texte même des dépêches reçues à ce sujet :

Hué, 5 juillet, 3 h. matin.

Légation et Mong-Ca attaqués inopinément une heure matin par la totalité des troupes de la citadelle. Tout le quartier infanterie de marine en paillotte environnant légation brûlé par fusées incendiaires et main d'homme. Bâtiment légation intact. Aucune perte sérieuse. Impossible savoir ce qui est advenu au Mong-Ca, où se trouve le 3e zouaves.

Citadelle est en feu sur plusieurs points ; la fusillade et canonnade sont vives.

Je suis certain, par la direction du feu, que l'ennemi est repoussé. Ai pu préserver paillotte du télégraphe.

Ai donné ordre à Haï-Phong d'expédier les troupes cantonnées. N'ai aucune inquiétude.

Hué, 5 juillet, 11 h. matin.

La citadelle est en notre pouvoir avec 1,000 pièces de canon. Troupes ont été magnifiques, pleines de confiance. Pertes sensibles.

Attaque des Annamites a commencé simultanément, à une heure du matin contre la partie de la citadelle occupée par nous et la légation. Assaillants, au nombre de 30,000, ont incendié d'abord, avec fusées, tout le casernement en paillotte du Hong-Ca et celui de l'infanterie de marine de la légation. Tous les effets brûlés. Munitions et vivres sont sauvés. Hôtel légation criblé de boulets.

Je prends toutes dispositions nécessaires pour repousser contre-attaque qui pourrait se produire nuit prochaine, au moins contre légation.

Soyez sans inquiétude. Mouvements des troupes sont ordonnés pour renforcer garnison.

Hué, 5 juillet, minuit 1/2.

Confirmation de la possession de la citadelle après attaque inqualifiable de toutes les troupes annamites.

Les troupes, réveillées au milieu de l'incendie de leur quartier, et bombardées, ont tenu tête. Au jour, elles se sont mises en mouvement ; les ennemis ont été mis en déroute.

Douze à quinze cents cadavres de soldats annamites couvrent le sol ; pertes, soixante hommes tués ou blessés.

Vous donnerai détails demain et la liste des récompenses pour ce fait d'armes tout à l'honneur de nos braves officiers et soldats.

Prévenu d'une attaque sur la légation pour cette nuit, je veille en personne.

Tout ira bien.

Hué, 6 juillet 10 h. 30 soir.

La situation est calme. Les troupes annamites sont en complète déroute. Le palais du roi n'a pas été brûlé et a été respecté par la troupe. Il renferme de grandes valeurs artistiques.

Le régent Thu-Hong est entre nos mains. Nos pertes s'élèvent à 10 morts et 62 blessés, dont 20 grièvement. Je vous en enverrai le détail aussitôt que possible.

J'ai distribué croix et médailles sur place. J'ai adressé au peuple annamite un manifeste qui porte ma signature et celle de Thu-Hong, flétrissant l'agression odieuse du ministre Thu-Yet et invitant en termes respectueux le roi et la reine-mère à regagner le palais.

Le 3e zouaves est établi dans la citadelle, dont la superficie est de 480 hectares. Malgré les dégâts produits par l'incendie, on pourrait y loger facilement 15,000 hommes.

Toute l'infanterie de marine est appelée du Tonkin.

DE COURCY.

C'est donc une véritable bataille qui a eu lieu. La lecture de ces dépêches le prouve et nous permet, en même temps, d'admirer une fois de plus, l'héroïsme de nos soldats qui, au nombre de 1,500, surpris pendant la nuit par l'incendie de leur casernement, ont non seulement repoussé l'attaque de 30,000 Annamites, mais se sont emparés de la citadelle, où ils étaient retranchés. C'est un magnifique fait d'armes, et le plus beau sans doute de la campagne du Tonkin si fertile en actions d'éclat de toute sorte. Malheureusement, et plus que jamais, la question que chacun s'adresse est celle-ci : « *Ce sera donc toujours à recommencer ?* »

Après le premier traité de Tien-Tsin, nous avons eu le guet-apens de Bac-Lé, et après le second, voici le guet-apens de Hué. Sans compter que ce n'est probablement pas fini, puisque, suivant la déclaration faite à la tribune de la Chambre, par le ministre de la guerre, le gouvernement a promis de tenir le Parlement au courant « *des évènements.* » Suivant le général Campenon, nous avons en ce moment 35,000 hommes au Tonkin, dont 30,000 de disponibles. Est-ce assez pour être

rassurés ? Le gouvernement le croit. Mais si la rentrée en scène des réguliers chinois, déguisés en Pavillons-Noirs, coïncidait avec les complications de Hué, pourrions-nous ne pas être inquiets ? Dans tous les cas, n'y avait-il pas dans la situation nouvelle qui nous est faite par le guet-apens de Hué matière à réflexion avant de statuer sur le traité avec la Chine ?

—

Quelques mots sur la capitale de l'Annam sont utiles pour suivre les évènements qui s'y déroulent actuellement.

Hué, comme dans toutes les capitales asiatiques, se compose de deux villes, la ville officielle et la ville marchande ; la première n'est autre que la citadelle, vaste quadrilatère de 2,400 mètres de côté à front bastionné, où réside toute la population officielle, depuis le roi jusqu'aux derniers mandarins civils ou militaires de la capitale. Le palais du roi est dans une deuxième enceinte, pourvue également de fossés et de bastions ; c'est là que le souverain vit entouré de ses femmes et des quatre grands mandarins, les colonnes du royaume. A la suite du traité de 1884, nous avons mis un détachement de 350 hommes dans un des bastions de la citadelle, mais il a fallu user de menaces pour faire désarmer les faces des bastions qui battaient le point que nous occupions, et, si nos souvenirs sont exacts, on a même été forcé d'enclouer quelques pièces d'artillerie.

De grandes avenues très propres et bordées de lilas rose traversent la citadelle dans tous les sens en la coupant à angle droit. Tous les ministres y sont installés. Des casernes s'y rencontrent à chaque pas, larges, bien construites, où grouille une armée de soldats.

D'après M. de Champeaux, qui remplit pour la seconde fois les fonctions de résident à Hué, le gouvernement annamite a en permanence dans la capitale une force de 43,200 hommes, parmi lesquels on rencontre des porteurs de palanquins de mandarins, les cornacs, les gardes des ministères, et des corps de troupes qui portent les noms de tous les animaux féroces afin de frapper l'ennemi de terreur.

Il faut ajouter à cette armée hétérogène 7,450 hommes spécialement attachés au service du roi, garde royale et serviteurs de toutes espèces.

Quant à la ville marchande, elle s'étend le long d'un canal qui coupe un coude de la rivière, tout en servant de fossé à l'une

des faces de la citadelle. C'est là que sont tous les boutiquiers et artisans dont les produits alimentent et entretiennent la population. De ce côté, toutes les maisons sont en maçonnerie, tandis que les deux autres fossés ne sont garnis que de paillottes.

—

Du côté de Madagascar arrivent aussi de graves nouvelles. L'amiral Miot a demandé, il y a déjà longtemps, et avec une insistance justifiée par le danger que court notre petit corps d'occupation, des renforts s'élevant à 5,000 hommes. On s'est borné à lui envoyer 500 hommes d'infanterie de marine, dont les classes d'instruction ne sont pas terminées, qui devaient servir aux relèves coloniales, et qui constituaient les *dernières* ressources actuelles de l'infanterie de marine.

De plus, le bataillon de la même arme débarqué à Formose a reçu l'ordre de se rendre à Madagascar. Or, ce bataillon, qui contenait 700 hommes il y a deux mois, ne peut expédier comme disponibles que *cent cinquante-trois* hommes, suivant dépêche adressée au ministère de la marine. Si bien qu'à cette heure, l'amiral Miot, avec une poignée d'hommes gravement atteints par le climat, est obligé de passer de l'offensive à la défensive.

En effet, nous recevons la grave nouvelle que, dans la nuit du 20 au 30 avril, trois compagnies françaises, infanterie et fusiliers marins, se sont trouvées bloquées dans le fort de Majunga. Attaqués à deux heures du matin par 12,000 Howas, descendus aujourd'hui dans la plaine, dont ils sont désormais les maîtres, nos soldats les ont vus avec stupéfaction enhardis à ce point de quitter pour la première fois leurs montagnes inaccessibles et venir attaquer le fort, armés de fusils *à tir rapide.* Au départ du courrier, les trois compagnies étaient étroitement bloquées et n'avaient plus de communication avec la flotte que par mer. On comprend que, dans ces conditions, les élections qui devaient avoir lieu le 16 août soient ajournées, ainsi que l'on commence à le faire pressentir.

—

Le 4 juillet, les partisans des princes de la maison d'Anjou ont tenu une réunion solennelle à la Société de Géographie, Quand nous disons « réunion solennelle », il faut ajouter que la réunion l'a moins été par le nombre de ses adhérents que par la grandeur des espérances et des projets des orateurs. Ces messieurs, on le sait, n'aiment point la maison d'Orléans, ils peuvent avoir des raisons pour cela. Mais ils ont tort évidem-

ment de chercher dans l'histoire de la famille d'Orléans la preuve de l'indignité personnelle du comte de Paris. Ils ont tort surtout de mettre en avant comme prétendant au trône de France, tantôt un prince qui a déclaré textuellement « qu'il aimerait mieux être un balayeur des rues » que de jouer le rôle qu'on veut lui donner — tantôt un autre prince qui *ne peut certainement pas être* le prétendant des catholiques français. Les partisans de la maison d'Anjou ont un drapeau, mais ils n'ont personne pour le porter. Ils ont un prince, mais ce prince, qui est encore anonyme, restera introuvable. Personne ne doute de l'honorabilité des chefs de cette croisade post-historique. Mais on peut bien mettre en doute leur bon sens politique. Il ne s'agit pas aujourd'hui de travailler pour ou contre la Maison d'Orléans, mais pour ou contre la Révolution, et de former un parti catholique compact qui puisse réprimer d'abord, puis combattre et renverser tout pouvoir hostile au grand parti catholique.

Plusieurs élections ont eu lieu dimanche.

Dans les Côtes-du-Nord, M. Le Provost de Launay, catholique, a été élu sénateur en remplacement de M. de Champagny, par 762 voix contre 503 données à l'opportuniste Armez. Aux élections du 25 janvier dernier, le comte de Champagny avait obtenu 742 voix, et l'opportuniste Armez, le plus favorisé des candidats de M. Waldeck-Rousseau, 560. La majorité obtenue par les catholiques est donc plus forte qu'au dernier scrutin et ce succès éclatant fait prévoir l'écrasement complet des opportunistes en Bretagne aux prochaines élections législatives.

A Charonne, grâce à l'appui inespéré que les opportunistes prêtent aux radicaux, le socialiste Patenne a été élu conseiller municipal par 2,102 voix contre 1,575 sur le communard Eudes.

Nul doute cependant que ce dernier ne l'eût emporté, si sa qualité de patron n'eût été une grave cause d'infériorité sur son concurrent, simple ouvrier.

—

Devant l'extension que prend le choléra en Espagne, nos gouvernants ont cru devoir prendre leurs précautions ; des mesures sanitaires ont été prescrites sur la frontière des Pyrénées, et la plus active surveillance a été recommandée aux préfets des départements de la région.

—

N'ayant pu se rendre à Murcie avec l'assentiment du ministère, le roi Alphonse s'est échappé et est allé à Aranjuez, où le fléau sévit plus particulièrement.

Il y a d'abord visité l'hôpital militaire. Inutile de dire que personne ne s'attendait à son arrivée, A peine entré, il s'inclinait profondément devant une Sœur de charité et lui baisait la main. Chaque malade reçut une bonne parole d'Alphonse XII, qui laissa une somme de cinq mille francs, afin de faire face aux besoins les plus pressants.

Puis Sa Majesté se rendit à l'hôpital civil. Là, le spectacle était navrant : il y avait 230 cholériques dont 60 agonisants. Le roi, calme, le sourire sur les lèvres, s'approcha. Les malades eux-mêmes priaient Sa Majesté de reculer ; mais le souverain quitta pas l'hôpital sans avoir indiqué lui-même les mesures à prendre, et, avant son départ, il laissa encore une nouvelle somme de cinq mille francs.

Ce fut ensuite le tour des casernes : le roi serra la main à tous les officiers, qui avaient déclaré que, bien loin de quitter la ville, ils étaient résolus à partager avec le peuple les dangers de l'épidémie. Bientôt l'enthousiasme fut à son comble.

Sa Majesté alla ensuite visiter une maison où se trouvaient huit Sœurs de charité gravement atteintes.

A ce moment, il y avait des larmes dans tous les yeux. Dans la rue, on criait au roi de partir.

A Madrid, l'agitation augmentait à chaque instant : la foule, qui ne cessait d'acclamer la famille royale, prend le parti d'aller attendre, à la gare, l'arrivée du souverain. Le peuple se porte au-devant du train, qui dut s'arrêter un quart d'heure avant d'entrer en gare.

A peine le roi était-il descendu de voiture, que la reine se jetait dans ses bras. Des hourras formidables se faisaient entendre et, à ce moment, le spectacle était indescriptible. Les souverains, emprisonnés au milieu de leur peuple, ne pouvaient parvenir à l'endroit où ils devaient être soumis à la fumigation. Leur landau était plutôt traîné par la foule que par les chevaux.

« Vive le Roi courageux ! Vive le Roi d'Espagne ! C'est ainsi « qu'un souverain doit se conduire ! Vive le Roi qui aime son « peuple ! » Telles étaient les paroles que l'on entendit pendant une demi-heure, sur la route qui conduit de la gare du Midi au palais.

A la *Puerta del Sol*, où dernièrement quelques gamins mal

conseillés s'étaient avisés de crier : « Vive la République ! » une voix formidable fit entendre le cri de : « A bas la République ! » et la foule répéta : « A bas ! »

Voilà les détails les plus complets sur cette journée si belle pour la monarchie.

—

La conduite des Sœurs de charité est héroïque; même les journaux libres-penseurs en font l'éloge.

Seize Sœurs ont été victimes de l'épidémie, à Aranjuez.

PETITE CHRONIQUE

— Depuis que le Panthéon avait été rendu au culte catholique, cinq chapelains s'étaient succédé dans la charge de doyen de Sainte-Geneviève. Le premier fut l'abbé Duquesnay, qui est mort archevêque de Cambrai. Un autre des chapelains de Sainte-Geneviève, M. l'abbé Hugonin, est aujourd'hui évêque de Bayeux. Le successeur de M. l'abbé Hugonin fut M. l'abbé Freppel, l'évêque actuel d'Angers et député de la 3e circonscription de Brest.

— Le ministre de la guerre vient de décider, conformément au vœu du Parlement, que la médaille commémorative du Tonkin sera accordée aux militaires et marins débarqués au Tonkin depuis le 1er janvier 1883, ou ayant pris part aux opérations navales dans l'Extrême-Orient depuis cette date. En comprenant celles qui reviennent aux tirailleurs annamites et tonkinois, la Monnaie devra frapper 45.000 médailles. Le prix de revient de chaque médaille est de 5 francs.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Un lecteur nous faisait un reproche de ne pas avoir parlé de l'émission des obligations du Chemin de fer de Mostaganem à Tiaret. Nous répondrons à notre vénérable interrogateur, que si nous n'en avons pas parlé, c'est parce que nous avons voulu éviter, par notre silence, bien des mécomptes à ceux qui auraient souscrit à la suite de notre appréciation sur l'affaire en elle-même. L'obligation de Mostaganem à Tiaret est garantie par l'État, tant pour les intérêts que pour le remboursement. Elles ont donc les mêmes avantages que les obligations des Chemins de fer du Midi, de Lyon, d'Orléans, de l'Est, de l'Ouest, etc. C'est en quelque sorte une émanation de la Rente française. L'obligation vaut donc normalement le prix des obligations de nos grandes lignes de chemins de fer, garanties par

l'Etat, ou le taux de capitalisation de nos Rentes françaises avec la prime de remboursement en plus. Or, les obligations des Chemins de fer sus-indiquées valent de 280 à 287 fr., et l'on émettait l'obligation de Mostaganem à Tiaret à 330 fr., ou même 327 fr., en se libérant de suite. Vous voyez d'ici l'énorme avantage qu'on semblait faire aux naïfs souscripteurs, qui ont demandé, les uns des unités, les autres des dizaines, et, les plus riches, des centaines d'obligations. Pourquoi le Conseil d'administration du chemin de fer a-t-il choisi le cours de 330 fr., au lieu de celui de 360 fr. ou 370 fr. même, ce qui constituerait encore un bénéfice de 15 fr. à 25 fr. sur le prix des obligations similaires ? — Les banquiers ne sont point des petits manteaux bleus; ils savent ce qu'ils font et dans l'intérêt de qui ils le font. — Toujours le leur, naturellement. Le petit public a donné dans le piège; mais ceux qui ont l'habitude de toutes ces ficelles financières se sont abstenus. Nous ne pouvions pas vous dire : « Ne souscrivez pas ! » puisque l'affaire était bonne et bien garantie; et nous ne pouvions vous dire non plus : « Souscrivez ! et voici pourquoi.

En effet, on a dû créer des 1/5 d'obligations et le souscripteur de 1 à 40 obligations n'a obtenu que 1/5; il fallait être souscripteur de 161 à 200 obligations pour en obtenir *une !* Le souscripteur de 200 a dû déplacer 8,000 fr. ; on lui a rendu 7,773 fr. et un récépissé provisoire de une obligation. Que va-t-il faire de cet argent déplacé? Celui qui n'a que 1 ou 2 cinquièmes est obligé, ou de vendre son 1/5 ou son 2/5, ou bien d'acheter 4/5 ou 3/5 à d'autres pour compléter son unité. Vous voyez d'ici les courses, les démarches, les ennuis, les frais et pour quoi ? Pour gagner 3 ou 4 de prime au plus, contre le double de dépenses. Ce qui n'est qu'ennuyeux pour celui qui habite Paris, devient désastreux pour celui qui habite la province. Nous nous arrêtons et nous ne sommes pas fâchés du reproche qui nous a permis de vous narrer l'histoire d'une souscription qui a trop bien réussi; ce reproche nous donne aussi l'occasion de nous expliquer sur notre silence et vous prouver que nous ne perdons jamais de vue vos intérêts financiers.

La Bourse est un peu plus faible; on comprend que l'incident de Hué n'est pas fait pour donner de la confiance. Est-ce que la République pourra jamais avoir des chances dans ses alliances ? Qui voudrait donc traiter avec elle, avec la certitude que ce traité aurait une durée raisonnable ? Même dans l'extrême Orient, il est difficile de prendre nos hommes d'Etat au sérieux. A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



Par un procédé dont nous ne voulons pas apprécier la loyauté, les Directeurs d'un journal qui entend défendre la religion se sont procuré une collection des bandes imprimées des *Annales Catholiques* et envoient ainsi à nos lecteurs, sous le couvert de notre en-tête, des prospectus et des exemplaires de leur journal. Le fait nous avait été signalé déjà plusieurs fois par nos abonnés de France ; il se produit maintenant pour ceux de l'étranger. Nous recevons, en effet, l'avertissement suivant :

Cordel (Indes Anglaises), 28 mai 1885.

A Monsieur P. Chantrel, directeur des « Annales Catholiques »,
114, *rue Blomet, Paris.*

Monsieur,

Je crois devoir vous donner connaissance d'un fait qui a eu lieu dernièrement. Le samedi 18 courant, au lieu de recevoir le N° 697 des *Annales* en date du 25 avril, j'ai reçu trois numéros du journal *** en date des 21, 22, et 23 avril. Les dits numéros en un paquet ficelé avec mon adresse ordinaire des *Annales*.

Je me suis demandé si votre journal avait été saisi; si, ayant déplu aux mandarins, il avait été suspendu; si, par arrangement particulier, vous vous étiez fondu avec ***. Ne pouvant trouver aucune explication, j'ai attendu, et, samedi dernier, 23 courant, j'ai reçu le n° 698 en date du 2 courant, mais sans être plus avancé. Il vous importe, peut-être, de connaître cet incident, d'en rechercher la cause, et de voir s'il n'y aurait pas quelque malveillance en jeu.

Agréez, etc.

LADISLAS,
missionnaire apostolique.

Jusqu'à ce jour, par respect pour le titre qu'il porte et la cause qu'il veut servir, nous nous sommes tus. Il ne nous est pas possible de le faire plus longtemps, et en attendant que l'affaire soit portée devant qui de droit, nous tenons à protester ici hautement et contre la déloyauté de tels procédés, et contre l'abus qui est fait de notre en-tête par ceux-là même que leur caractère devrait rendre plus scrupuleux. Quel que soit le but poursuivi, et la sainteté des principes qu'on défend, on ne saurait être autorisé à s'écarter ainsi des règles de la plus vulgaire probité.

Nous prions donc, une fois pour toutes, ceux qui nous font l'honneur de recevoir les *Annales catholiques*, de n'accepter, comme venant de nous, aucune publication autre que celle-ci, **fût-elle revêtue de nos propres bandes**. Nous les prions en outre, et leur demandons comme un service, de nous signaler, avec preuves à l'appui, tous les faits passés ou à venir du genre de celui dont nous nous plaignons. Ils nous aideront ainsi à mettre fin à un abus que nous entendons faire cesser.

P. CHANTREL.

L'EUCHARISTIE

(Suite. — V. les numéros précédents.)

A cette première classe d'actes eucharistiques, nous en ajouterons une seconde qui nous rappellera les offices et les ministères que notre divin Sauveur s'applique encore à remplir sous les voiles derrière lesquels l'a caché son amour. Le saint sacrifice de la Messe les résume tous. Rien n'est supérieur à cet acte qui est le fondement de notre religion et le principe même du sacrement de l'Eucharistie. Ses excellences sont multiples pour les vivants et pour les morts, et, en tant que reproduction du sacrifice de la croix, il en a toutes les vertus et toutes les efficacités.

Assistez, toutes les fois que vous en avez le loisir, à la célébration de la sainte Messe, et que votre piété vous y conduise, non seulement les jours où le précepte de l'Église vous oblige à ce devoir, mais les jours où il vous est libre de ne point vous y

rendre. Que l'amour et la reconnaissance vous inspirent ce qu'il est presque honteux pour nous qu'un commandement nous impose. Venez être les témoins de cet auguste mystère et de la divine effusion de ce sang rédempteur qui coule à nouveau sur l'autel pour le salut du monde et pour le vôtre.

Ne vous seriez-vous pas estimés heureux de vous trouver en la compagnie de saint Jean, de Madeleine, et surtout de la très sainte Vierge Marie au pied de la croix pour recueillir les gouttes de ce sang adorable qui se répandait pour vous. Eh bien, ô indifférent, ce mystère s'accomplit à la porte de votre maison, et vous n'y prenez pas garde. Le Juste périt et s'immole sous vos yeux, et vous n'y apportez aucune attention. *Justus perit, et nemo est qui recogitet in corde.* (Isa. lvii, 1.) La Mère des douleurs se pâme presque dans votre foyer, ô mères qui aimez tendrement vos enfants, et vous n'allez pas à son secours ; vous n'avez pas souci de ce qui se passe, vous n'apportez ni votre voile pour essuyer la face de la divine victime, ni votre cœur pour la consoler. Oh ! vous ne serez pas bénies de Dieu et de ses anges ; vous ne mériterez pas d'être consolées aux jours de vos douleurs ; vous serez délaissées à votre tour à l'heure de la mort du fils bien-aimé que vous pleurerez.

Hélas ! combien de fois, dans nos visites pastorales, ne nous avez-vous pas entendu élever une douce plainte sur cette négligence à prendre part au saint sacrifice de la Messe, quand rien ne vous empêchait de vous donner ce bonheur et d'accorder cette satisfaction au cœur de Notre-Seigneur. Pères de famille, vous disions-nous, mères chrétiennes, vous passez tous les jours devant le Calvaire, et vous ne vous y arrêtez pas. On immole votre Sauveur près de vous, et vous n'y pensez pas. Le sang qui vous a rachetés jaillit encore avec abondance des blessures que vos péchés lui ont faites, et vous restez insensibles, tout emportés par vos plaisirs, ou plongés dans vos préoccupations et vos soucis matériels. Rochers du Golgotha, vous fûtes moins durs que le cœur de mes fils et de mes frères ; morts de l'antique alliance, vous vous levâtes de vos sépulcres pour voir ce mystère ; centurion qui n'étiez point éclairé par la foi, vous vous frappâtes la poitrine à la vue de ce sang révélateur, et vous reconnûtes à ce signe celui qui l'avait versé pour le vrai Fils de Dieu. Et vous, Chrétiens, vous qui devez votre vie surnaturelle à cet incomparable sacrifice, vous qui lui devez l'honneur de votre vie présente et les espérances de la vie future, que faites-vous ? Vous n'y prenez point

intérêt, vous ne participez pas à la victime, vous vous joignez peut-être à ses bourreaux, vous l'abandonnez, vous fuyez l'autel où elle s'immole, et sur lequel le Pontife sans tache qui nous a été donné continue pour vous son immortel sacerdoce.

Ah! ne vous mettez pas ainsi en contradiction avec les sentiments qui sont ceux de votre famille et de votre éducation. Portez-vous avec empressement vers vos églises devenues de nouveaux calvaires pour vous associer au sacrifice de notre rédemption. Trempez vos lèvres dans ce sang purificateur, recueillez-en les gouttes dans ce calice où la foi vous le montre fumant et interpellant pour vous. Jetez-le sur votre tête et sur celle de vos enfants, non pas, comme le demandaient les Juifs, en signe de malédiction, mais comme l'a voulu le divin Jésus, en signe de salut et de réconciliation. Puis, quand vous aurez offert la victime pour vous et pour les personnes qui vous sont chères, songez à ceux qui vous ont précédés devant la justice de Dieu et qui n'ont pas achevé de satisfaire à cette justice dans les fournaises ardentes du Purgatoire. Reprenez ce calice où bouillonne ce sang généreux qui a été versé pour le soulagement de tous, et lancez-le sur ces flammes vengeresses comme une satisfaction qui dépasse toutes les exigences de la sainteté divine, comme une rançon qui couvre toutes les dettes que l'humaine fragilité peut avoir contractées.

Cette catégorie d'actes eucharistiques comprend encore ceux qui ont pour but la réparation des outrages de toute sorte qui sont faits à notre bien-aimé Sauveur, tels que les amendes honorables, l'heure sainte, les adorations des premier et troisième vendredi du mois, l'oraison des quarante heures et autres qu'on pourrait ajouter. Ces pratiques sont de la plus haute excellence, très bonnes à suivre et beaucoup à conseiller. Par leur nature et leur caractère, elles sentent le Jardin des olives, et la prière grave et silencieuse du divin agonisant, comme les actes du sacrifice de la messe rappellent le calvaire et les saintes immolations de la croix. Aussi sont-elles pour les âmes élevées et déjà consommées d'une certaine manière dans la vie et les œuvres de Notre-Seigneur. L'acte qui crie miséricorde, la demande du pardon pour ceux qui ne la font pas, l'amende honorable, l'offrande de ses propres expiations et de sa servitude pour compléter, comme le voulait saint Paul, la passion de Jésus-Christ et se faire soi-même anathème de charité pour ses frères, ce sont des dévotions de premier ordre, et vers lesquelles la piété se porte

plus volontiers aujourd'hui qu'elle ne le fit jamais, en raison surtout des grandes nécessités de l'Église et des âmes.

Adonnez-vous à ces œuvres, avec un soin particulier et une spéciale ferveur. Rien n'est beau, rien n'est touchant comme ce sentiment de compassion que l'homme faible et pécheur s'efforce de témoigner à son Rédempteur. Rien ne prouve plus la sensibilité et la délicatesse du cœur que ces pratiques réparatrices. C'est le rôle de l'ange consolateur que l'âme chrétienne veut remplir auprès du divin délaissé. C'est la fidélité opposée à l'ingratitude; c'est la coopération aux œuvres satisfactoires du Sauveur; c'est l'enfant qui veut aider son père; c'est l'ami qui veut être de moitié dans les peines de son ami; c'est l'épouse qui veut joindre son sort à celui de l'époux; c'est Ruth qui ne veut pas quitter Noémi; c'est le Cyrénéen qui se place derrière la croix et la porte avec celui qui ne la méritait pas; ce sont les filles de Jérusalem qui se lamentent sur les pas du Crucifié; c'est l'humanité s'associant à son salut et à sa propre rédemption.

Cette association de l'homme au culte expiatoire de Notre-Seigneur est très agréable à Dieu, et il la reconnaît par la concession des grâces qu'il n'accorde d'habitude qu'aux âmes particulièrement chéries de lui. Grâces de haute mysticité, d'esprit intérieur, de calme et de silence des passions, de vue supérieure des choses, de touche des cœurs, d'inclination au sacrifice et de douce force dans la direction des volontés. C'est à ces âmes ainsi disposées qu'il fait ses confidences les plus délicates et révèle ses secrets les plus intimes. Ce sont celles qu'il récompense par des affections plus tendres, le don des larmes, l'esprit de componction, une aptitude spéciale pour la conversion des pécheurs, les saintes irradiations de l'amour, une confiance plus grande, le détachement des créatures et les saints désirs de la mort. Leur prière est plus efficace, et c'est dans elles qu'il aime à produire de préférence ces gémissements inénarrables qui sont toujours exaucés.

Le réparateur eucharistique est d'ailleurs un homme d'une trempe particulière. C'est un mortifié, un dépouillé, un ami de la solitude et de tout ce qui paraît. Il se tient habituellement dans les plaies de Jésus et la sainte caverne de son cœur. Il est plus initié que les autres; il a entendu de ces paroles profondes qu'il craint de révéler: *Verba quæ non licet homini loqui.* Il a conversé avec l'Homme de douleurs; il a essayé de panser ses blessures, et il lui reste de cette conversation avec le grand

abandonné du tabernacle ce quelque chose de réservé et de triste qui se lit jusque dans ses traits et dans sa démarche. *Ecce Homo.* Il a beaucoup considéré la sainte face, la face affligée et humiliée de son divin modèle, et il reproduit dans sa personne ce type qu'il s'est efforcé d'imiter.

Reste enfin les œuvres de consommation eucharistique dont la communion est l'expression la plus haute. C'est l'acte suprême du culte chrétien et le dernier mot de la charité de Notre-Seigneur. Tous les autres actes de cette nature n'en sont à certains égards que la préparation et doivent aboutir à celui-là; tout comme les divers actes de la vie de Notre-Seigneur aboutiront à sa communion ineffable avec son Père, après que son sacrifice eut détruit le péché et scellé entre la justice et la miséricorde une éternelle réconciliation.

Comme tous les auteurs l'enseignent unanimement, la vie surnaturelle trouve là son sommet : union intime avec Dieu, participation à tous ses dons et à toutes ses faveurs; honneur inespéré de l'homme, grandeur suréminente de sa vocation, surélévation de ses facultés, puissance sur les démons, espérance de résurrection et de transfiguration pour son corps lui-même, rémission des péchés, infusion supérieure de la grâce habituelle, permanence du Saint-Esprit dans l'âme, disposition à toutes les vertus, voilà quelques-uns des effets qu'on a coutume d'énumérer, quand on parle de cet acte dont l'excellence dépasse tout ce que l'on peut concevoir et tout ce que l'on peut exprimer.

Ah ! c'est là qu'il se dit des choses tendres entre l'époux et l'épouse. Ah ! c'est là où l'âme se livre à ces saints abandons et à ces douces effusions qui la font s'écouler tout entière dans le sein de son bien-aimé. *Tenui eum nec dimittam.* (Cant., III, 4.) Je le tiens, et personne ne me le ravira. Je le possède et personne ne me l'enlèvera. Il est à moi et je suis à lui, à lui pour le temps, à lui pour toujours, à lui encore quand tout aura disparu, à lui à jamais sur la terre et dans le ciel, à lui dans la peine, à lui dans la joie, à lui à la vie, à lui à la mort. *Dilectus meus mihi, et ego illi.* (Cant., II, 16.) Mon bien-aimé est à moi et mon cœur s'est évanoui sur son cœur.

Oh oui ! c'est quand le cœur de Jésus presse celui qui l'a saintement reçu, qu'il se passe d'étranges communications et qu'il se fait de bien singuliers échanges. Venez plutôt et écoutez ce que ces deux confondus dans leur amour se disent naturelle-

ment. Quelles douces paroles, quelles saintes langueurs, quelles émotions, quels élans, quels transports. Parfois quels aimables reproches, quelles délicatesses, quelles demandes de pardon, quelles humbles excuses, quelles résolutions de fidélité, quelles larmes d'attendrissement et de délicieuse ivresse! Non, les profanes n'ont jamais connu ces impressions ni ce langage. Et comment auraient-ils pu le faire? Leurs flammes ne se sont allumées le plus souvent que dans des feux impurs; mais l'âme fidèle est montée plus haut, et c'est aux lèvres enflammées de Dieu même qu'elle a allumé ses ardeurs.

Approchez-vous donc de la table sainte, et ne méritez pas de vous entendre reprocher par le prophète de faire peu de cas du banquet divin. *Mensa Domini despecta est* (Mal., i, 7.) Qu'après avoir fait les noces de son Fils, le roi du ciel ne soit pas obligé d'aller chercher sur le refus de ses invités ceux qui ne devaient pas entrer dans la salle du festin. En venant y prendre part toutefois, ne manquez pas de vous parer de la robe nuptiale de la grâce, pour ne pas vous exposer à être chassés ignominieusement par le Maître qui ne vous en verrait pas revêtus. Faites la communion fréquente et fervente. N'attendez pas que l'Église soit obligée de vous commander de manger ce pain de vie pour échapper à la mort. Aimez-vous assez vous-même pour ne pas laisser languir votre âme dans la privation de cet aliment souverain. Unissez-vous à Dieu par son Christ, afin qu'à son tour il s'unisse à vous par le même moyen et vous communique tous les dons de sa charité.

En outre de ces pratiques et de ces actes, dont une partie ne se rapporte qu'au culte privé que chacun doit rendre à la sainte Eucharistie, nous ne négligerons rien de ce qui concerne son culte public : saluts, expositions solennelles, offices spéciaux, confréries, accompagnement du saint viatique, processions diverses, et en particulier la procession de la Fête-Dieu ou *Corpus Domini*. Faisons nous un devoir rigoureux d'assister à toutes ces manifestations de la foi chrétienne envers l'humanité de Notre-Seigneur; participons dévotement à tous les exercices qui ont pour but de l'honorer dans le divin sacrement qui la renferme; soyons, si je peux parler de la sorte, des personnes eucharistiques, et que tout ce qui regarde ce culte adorable nous trouve toujours empressés et toujours disposés à y prendre part.

Que la grande octave surtout de la Fête-Dieu soit pour vous

l'occasion de montrer tous les sentiments qui vous animent envers ce roi des sacrements. C'est la pompe nuptiale de l'agneau : *Pompa nuptialis agni;* la cour du roi Jésus; présentons-lui nos hommages pendant ces jours bénis; ornons nos maisons sur son passage ; prodiguons-lui les fleurs, les lumières, l'encens; revêtons ses autels et ses tabernacles des plus belles étoffes et des plus riches parures. N'est-ce pas le fiancé de vos âmes, et n'a-t-il pas droit à toutes les marques d'honneur et à toutes les saintes profusions des cœurs qui lui appartiennent?

Ce sont ces pensées qui nous ont guidé, quand nous avons institué dans notre église cathédrale cette octave solennelle, où la population de notre ville épiscopale se rend avec une sainte avidité; avidité qui n'est pas moins grande, nous le savons, dans les autres villes et les autres paroisses du diocèse. Nous avons voulu témoigner publiquement, dans notre religieux pays, combien vifs étaient l'amour et le respect de nos enfants spirituels envers le Dieu de l'Eucharistie, et nous avons été parfaitement compris par tous ceux dont Dieu nous a donné la garde. C'est un spectacle qui n'est pas sans grandeur ni sans enseignement que celui que présentent les nefs de notre basilique, quand se déroulent au milieu d'elles ces longues files de prêtres, de lévites, de fidèles chantant tour à tour les hymnes de l'Église et les saintes merveilles de la cène. Plus d'un œil se mouille de larmes, plus d'un genou ploie devant le passage de cet auguste monarque, qui se croyait ferme sur lui-même; plus d'une sainte résolution se prend et plus d'un généreux projet s'exécute.

Qu'il en soit ainsi partout, et que la dévotion au Saint-Sacrement soit la dévotion de notre diocèse et comme la marque distinctive de sa foi et de sa charité. Vous surtout, prêtres du Seigneur, qui êtes des hommes eucharistiques par une destination spéciale, aimez et répandez ce culte qui a toutes les excellences. Vous avez été constitués les gardiens du tabernacle; vous représentez le sacerdoce de Notre-Seigneur, et vous l'immolez tous les jours sur l'autel. *Imitamini quod tractatis* : imitez ce que vous passez par vos mains. Soyez aussi des hosties de louange, de prière, de propitiation. Élevez ce sang précieux que vous consacrez tous les matins sur la tête du peuple, mais qu'il retombe aussi en mille bénédictions sur la vôtre.

Religieux de toutes les familles et de toutes les vocations, vierges vouées au Seigneur, souvenez-vous que vous avez tout

laissé pour vous assurer ce trésor; que vous avez arraché de vos cœurs toutes les autres affections pour n'y laisser vivre que celle-là. Ouvriers évangéliques qui voulez arriver à la perfection et y mener vos frères, prenez dans vos mains la sainte Eucharistie; montrez-la à toutes les âmes avides de bonheur, de paix et de consolation qui viennent vous entendre, et vous embraserez le monde. Chastes amantes de Jésus, lampes vivantes du sanctuaire, considérez le bien-aimé qui vous sourit et vous appelle. Faites auprès de lui les saintes veilles et les saintes expiations de l'amour. Il vous fiança à son divin Cœur dans un jour de suprême tendresse; approchez-vous de lui, jetez-vous dans ses bras, et comme Madeleine de Pazzi, comme Catherine de Sienne, comme Thérèse, la flamme du Carmel, mourez des saints désirs de le posséder et de consommer votre union avec lui dans les éternels ravissements de sa gloire.

Enfin, s'il est permis au Pasteur de venir après le troupeau et de se joindre à lui, je n'ai, Seigneur, qu'une demande à vous faire, qu'un vœu à vous exprimer. Que ma vie et mon ministère se passent à aimer et à faire aimer Jésus-Christ au Saint-Sacrement de l'autel; que le tabernacle soit ma demeure; et que si jamais sur ma tombe une main amie veut placer mon image, que ce soit devant votre sainte Eucharistie, ô mon Dieu, qu'elle soit prosternée, et que l'on n'y grave point d'autre épitaphe que le souhait de son éternelle adoration : *Adoremus in æternum sanctissimum sacramentum!* Ainsi soit-il. *Amen, Amen.*

Mgr Bourret.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Discours de Mgr Perraud.

(Suite et fin. — V. les numéros précédents.)

Cependant, monsieur, les meilleurs sentiments ont besoin d'être contenus dans de justes limites, et de ce que, sans conteste, les Romains ont été la première nation du monde, ils ne doivent pas nous empêcher de voir des grandeurs d'un autre ordre et de leur assigner la place qui leur appartient dans l'histoire générale de la civilisation.

A force de vivre de la vie des Romains d'autrefois, vous

avez pénétré si avant dans l'intelligence de leurs idées et de leurs mœurs, vous vous êtes si bien rendu maître des plus secrets principes de leur puissance, que vous êtes, pour ainsi dire, devenu un d'eux ; oui, en vérité, et c'est ce qui fait l'intérêt souverain de votre livre, l'historien s'est identifié avec ses héros.

Vous les suivez dans leurs premières conquêtes sur les peuples du Latium et de l'Étrurie ; vous marchez avec leurs armées jusqu'aux Alpes et à l'Adriatique ; vous prenez part aux guerres puniques ; vous siégez au Sénat le jour où la sublime audace de son patriotisme met aux enchères le champ occupé par les Carthaginois vainqueurs. Comme un légionnaire intrépide, vous parcourez tout l'univers à la suite des Scipion, des Paul Émile et de tant d'autres grands hommes dont les noms sont demeurés immortels, soldats de génie sur les champs de batailles, administrateurs incomparables après la conquête, merveilleux instruments aux mains de la Providence pour faire servir les révolutions de l'ancien monde à l'accomplissement de ses desseins. Au terme de votre course, une sorte de piété vous ferait redire volontiers la solennelle invocation adressée aux dieux tutélaires de Rome par l'auteur du chant séculaire : « Dieux immortels, donnez au peuple de Romulus « l'empire, une race nombreuse et tous les genres de gloire : »

Romulæ genti date remque prolemque
Et decus omne.

Quand l'épopée gigantesque arrive à son terme, parce que l'espace manque aux aigles romaines ; quand un conflit décisif éclate entre les institutions républicaines de la vieille cité et l'organisation d'un pouvoir plus fort, plus capable de sauvegarder l'unité d'une œuvre faite au prix des efforts, du génie, du sang de tant de générations, vous ne demeurez pas neutre. Vous prenez résolûment parti pour César contre Pompée, et, tout en jugeant Auguste avec sévérité, vous regardez le régime établi par lui sur les débris de l'ancienne constitution comme la condition nécessaire du maintien de « la paix romaine. »

C'est précisément ici qu'intervient dans l'histoire générale du monde l'avénement dont cette paix avait été la préparation humaine et historique. Redisons avec Bossuet ces deux phrases simples et grandes comme le tableau qu'elles décrivent : Victorieux par terre et par mer, Auguste « ferme le temple de Janus.

« Tout l'univers vit en paix sous sa puissance et Jésus-Christ « vient au monde. »

Mais il n'y vient pas seul ni pour un jour. Il est le fondateur d'une société à laquelle il a promis des destinées égales à la durée des siècles. A peine constituée, cette société grandit en dépit de tous les obstacles, malgré toutes les résistances. Vainement les Césars feront couler à flot le sang des chrétiens. Ils devront bientôt céder leur Rome, maîtresse et capitale des nations, aux successeurs du pêcheur galiléen, maître des âmes.

Je touche, monsieur, au point délicat du dissentiment sur lequel j'ai le devoir de dire toute ma pensée. Vous aimez trop la liberté des convictions pour être surpris de me les entendre exprimer avec la simplicité de ces bateliers juifs devenus les ouvriers de la plus grande révolution dont les annales humaines aient gardé le souvenir. Mon ambition (j'espère qu'elle n'est pas excessive) serait d'obtenir un jour pour elles le double suffrage de votre conscience et de votre savoir, de les faire accepter par l'homme et par l'historien.

A vos yeux, monsieur, ces nouveaux venus ont eu le tort de déranger l'harmonieuse économie de la société que les ressources du génie antique avaient élevée à un si haut degré de splendeur. Vous les blâmez ouvertement eux et leurs disciples, non seulement « d'avoir enlevé leur éclat à l'art et aux lettres laïques, » mais « d'avoir remplacé les joies du corps par les macérations ; « les préoccupations de la terre par l'amour du ciel. »

Selon vous « la doctrine nouvelle a interverti les pôles du « monde moral. En montrant sans cesse la patrie céleste comme « la seule véritable, elle a fait dédaigner celle d'ici-bas ; en « changeant les croyances, elle a changé les devoirs ; en rem« plaçant le légitime orgueil du citoyen par l'humilité du fidèle « et en remplissant les âmes de dégoût pour les institutions nées « des autels qu'elle voulait renverser, elle a précipité la déca« dence de la cité (1). »

Voilà, monsieur, quelques-uns de vos griefs. Je dois essayer de répondre.

Je pourrais d'abord, et trop aisément hélas! montrer qu'il n'y a aucun profit pour la paix sociale à détacher les hommes des perspectives de la vie future et à les renfermer exclusivement dans les préoccupations et les convoitises de ce monde. Je

(1) *Histoire des Romains,* IV, 512; V. 434 et 707; VII, 212.

me rappelle avoir lu sur une tombe du moyen-âge une épitaphe latine, où une belle et touchante pensée se cachait sous une sorte de jeu de mots : « J'ai voulu le ciel et non la terre. *Non solum, sed cœlum.* » Aujourd'hui, au nom d'une logique inexorable, ceux qui travaillent, qui souffrent, et qui ne croient plus à rien retournent cette parole. La menace aux lèvres, souvent les armes à la main, ils disent : « Le ciel est vide, qu'on nous donne la terre, et si on nous la refuse, nous la prendrons. *Non cœlum, sed solum.* »

Je veux aussi justifier l'Évangile d'avoir inspiré aux chrétiens le dédain de leurs droits et l'oubli de leurs devoirs civiques.

Elle est nôtre, monsieur, entièrement nôtre, la fière revendication opposée par saint Paul à l'injustice et à la honte d'un traitement arbitraire. « Vous voulez me faire flageller; vous « n'en avez pas le droit. Je suis né citoyen romain. »

Ce n'est point ici une parole isolée et sans conséquence. Elle s'appuie sur un principe, elle a créé une tradition dont tous les jours encore nous réclamons le bénéfice et l'honneur. Loin de nous désintéresser des droits qui nous sont communs avec nos concitoyens, nous ne nous lassons pas d'y chercher notre plus sûre garantie contre les dénis de justice et contre les lois d'exception; heureux lorsque, comme Paul, nous trouvons dans les représentants de l'autorité publique des hommes assez honnêtes pour respecter en notre faiblesse l'inviolable majesté du droit, assez courageux pour ne pas la sacrifier aux exigences d'une lâche et malsaine popularité.

Serions-nous moins soucieux de nous acquitter des obligations qui nous lient envers notre patrie de la terre? Agir ainsi serait violer un des préceptes formels de l'Évangile. En effet, le maître que nous nous faisons gloire de servir, nous a imposé le devoir rigoureux « de rendre à César ce qui appartient à « César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » Le même apôtre qui s'est réclamé avec tant d'énergie du titre et des prérogatives de citoyen romain, rappelle à tous les chrétiens qu'ils sont obligés par la conscience envers les puissances légitimes, auxquelles ils doivent payer la triple dette « du respect, du tribut et de l'impôt. »

Assurément, et nous n'avons garde de l'oublier, la piété est le premier de nos devoirs. Mais cette piété bien entendue (je traduis presque textuellement saint Paul) ne concerne pas seulement les promesses de la vie future; elle contient encore en

principe et en germe les avantages de la vie présente, d'autant plus assurés à l'individu, à la famille, à la cité, aux nations, que les fils de l'Évangile seront plus fidèles à chercher en tout et par-dessus tout le royaume de Dieu et sa justice !

Ah ! sans doute, elle était belle cette paix qui couronnait huit siècles de luttes et d'efforts ! Elle était vraiment admirable l'organisation politique de ce vaste empire qui savait se faire obéir des nations les plus lointaines sans les dépouiller de leurs libertés locales ! Il était incomparable, cet épanouissement de toutes les facultés de l'esprit humain auquel nous devons tant d'œuvres immortelles dans les lettres et dans les arts !

Quand l'heure est venue où, sous l'empire de causes qui dépassent de beaucoup la responsabilité des hommes, cet état social a subi la crise d'un suprême ébranlement, l'émotion de votre cœur a troublé, comme malgré vous, l'impartialité de votre esprit.

Voulez-vous, monsieur, me permettre un rapprochement ? Vous n'êtes pas Symmaque, et je suis bien moins encore saint Ambroise. Mais, dans toute la dernière partie de votre histoire, on croirait entendre l'écho des doléances du préfet de Rome et de la requête présentée par lui aux empereurs pour demander le rétablissement de l'autel de la Victoire, au nom de la prospérité de l'empire et de la félicité du genre humain compromises par la nouvelle religion, *Repetimus religionum statum qui Reipublicæ diu profuit.*

L'évêque de Milan répondait à Symmaque, et vous trouverez bon que je vous réponde avec lui : « Il ne faut pas se laisser « éblouir par l'éclat extérieur des choses et des paroles, et il « importe d'examiner avec attention ce que recouvrent ces « dehors si brillants (1). »

Et en vérité, sous ces grandeurs dignes d'une éternelle mémoire, quelles lacunes effroyables ! Que d'injustices essentielles derrière cet incomparable faisceau de lois si équitables ! Que de désordres indescriptibles, dissimulés par cette belle ordonnance à laquelle avaient concouru toutes les puissances du génie d'un grand peuple !

Illustres, forts, heureux, ils l'ont été, je le veux bien, ces triomphateurs qui montaient au Capitole, ces généraux qui domptaient la barbarie, ces sénateurs et ces patriciens qui applaudis-

(1) Saint Ambroise, *Lettre* 18e.

saient aux harangues de Cicéron ou redisaient dans leurs fêtes les chants épicuriens d'Horace; enfin, et plus encore, ces sages qui firent asseoir sur le trône des Antonins les maximes de la plus noble philosophie.

Mais avec tout cela, monsieur, pour redire la parole terrible d'un vieil auteur loyalement cité par vous, « *on avait mal à l'âme* (1). »

Voilà ce qui explique l'irréparable incapacité de toutes ces splendeurs à donner aux hommes cette paix du dedans sans laquelle il n'y a de félicité véritable ni pour les individus ni pour les sociétés. Voilà en même temps ce qui justifie la mission providentielle de ces nouveaux venus, d'abord si mal accueillis parce qu'ils dérangeaient l'équilibre factice et commode des passions et des intérêts; puis bientôt non seulement compris, acceptés, admirés, mais imités et suivis jusqu'aux plus héroïques immolations, parce qu'eux seuls possédaient le secret d'adoucir ce mal intime des âmes dont la puissance et la gloire ne guérissent pas.

Pour clore ce débat, monsieur, j'invoquerai deux témoignages dont l'autorité ne saurait vous être suspecte : celui de votre prédécesseur et le vôtre.

Dans son beau mémoire sur la Germanie, M. Mignet a résumé les titres du christianisme à l'admiration et à la reconnaissance des penseurs. N'est-il pas juste de saluer avec lui comme un bienfait pour le monde « la religion qui se fonde sur le sacrifice, « qui recommande le dévouement, qui s'adresse aux sentiments « les plus purs, les plus nobles, les plus désintéressés », et dont il faut dire qu' « elle est la fin exquise de l'humanité »?

Quant à vous, monsieur, et ici, à ma grande joie, nous allons nous retrouver complètement d'accord, vous avez écrit ces deux lignes qui, à elles seules, suffisent à l'honneur du christianisme. « S'il a, dites-vous, fait d'aussi rapides progrès, c'est qu'il a « aimé les pauvres, et délivré les fidèles des incertitudes de « la mort (2). »

Ne sont-ce pas là des services de premier ordre?

Suivant Platon, qui répète une des maximes favorites de Socrate, apprendre aux hommes à mourir, c'est tout simplement les conduire au sommet de la plus haute philosophie. Et Montaigne, auquel on ne reprochera pas des allures d'esprit trop

(1) *Histoire des Romains*. V, 785.
(2) *Histoire des Romains*. VII, 344.

mystiques, écrit à propos de la mort : « C'est à ce dernier jour « que se doibvent toucher et esprouver toutes les aultres actions « de nostre vie : c'est le maistre jour; c'est le jour juge de tous « les aultres (1). »

Donner la science pratique du bien mourir, non seulement à quelques sages formés aux écoles en renom, mais aux simples, aux faibles, à des enfants comme Agnès, à des esclaves comme Blandine; panser les blessures des cœurs meurtris; créer dans un monde égoïste la passion et la contagion du dévouement; enseigner aux hommes l'art tout divin de se sacrifier pour consoler ceux qui pleurent, voilà ce que nos pères dans la foi ont fait au milieu des splendeurs sans miséricorde de la Rome impériale, et quand tout était conjuré pour écraser les misérables privés de toute consolation et de tout espoir.

Dieu soit loué! cette sève toujours féconde ne cesse de produire ses fruits parmi nous. J'en atteste ces prodiges d'héroïsme au service des souffrances d'autrui que la plume d'un de nos confrères faisait revivre naguère dans des récits sur lesquels ont coulé bien des larmes, et qui demeureront, à son insu peut-être, une des saisissantes apologies de la foi chrétienne au dix-neuvième siècle (2).

Les détresses physiques ou les misères morales des hommes pouvaient fournir à Juvénal et à Martial la matière de leurs traits les plus acérés contre le faste et le luxe homicide des parvenus.

Mais des satires ou des épigrammes ne donnent pas du pain aux affamés et ne relèvent pas ceux qui ont « mal à l'âme » parce qu'ils sont tombés dans des abîmes de dégradation et de douleur. Or, ce ministère de la miséricorde dont ne s'étaient jamais avisés les Césars avec leur puissance, les orateurs ou les poètes exquis du grand siècle, les philosophes les plus corrects, les jurisconsultes qui portèrent à leur perfection le bon sens et la justice appliqués à la science des lois, il est devenu partout, depuis deux mille ans, l'apanage et comme la raison d'être des chrétiens.

Il est vrai qu'ils n'ont pas écrit les odes d'Orace, ni rédigé les constitutions d'Ulpien, ni bâti le Capitole. Mais, outre que dans le seul domaine des lettres et des arts, ils n'ont rien à redouter d'un parallèle avec les anciens, ils n'ont pas cessé de compatir

(1) *Essais*, l. 1er, ch. XIX.
(2) Maxime Du Camp, *la Charité privée à Paris.*

à ce pleur universel dont les hommes et les choses, tributaires du temps, alimentent le flot intarissable. En dotant le monde de la fille de charité et de la petite sœur des pauvres, ils ont, et au delà, payé la dette de la fraternité humaine et fait leur part dans l'œuvre générale de la civilisation et du progrès.

Quand vous retournerez à Rome, monsieur, pour enrichir votre beau travail des plus récentes conquêtes de l'archéologie, et, comme vous l'avez dit si honnêtement dans votre conclusion, pour « l'élargir » et le perfectionner, vous rencontrerez quelques-unes de ces infatigables messagères du dévouement et de la consolation. Simples plébéiennes ou patriciennes illustres que n'eussent pas désavouées les plus anciennes familles, la *gens Fabia* ou la *gens Sempronia*, elles vont aux détresses, aux misères, aux délaissements de ce pauvre monde et elles travaillent sans relâche à mettre dans les âmes et dans les sociétés une paix meilleure que « la paix augustale ».

Elles passeront près de vous, sous leur manteau de bure, au milieu des ruines imposantes qui, de Romulus à Théodose, redisent l'histoire de la vieille Rome, et elles achèveront de vous réconcilier, monsieur, avec ces premiers disciples de l'Évangile dont elles continuent la tradition. Votre cœur généreux saluera en elles la charité qui, au nom d'une sagesse supérieure à la philosophie des Sénèque et des Marc-Aurèle, se donne jusqu'au sacrifice; et empruntant à la sibylle virgilienne le cri d'une religieuse émotion, vous direz avec nous : Dieu est là! *Deus, ecce Deus!*

MGR PERRAUD.

LES ORIGINES DE LA FRANCE CONTEMPORAINE (1).

I

Tout le monde sait que l'état actuel de notre société française contemporaine, si l'on peut appeler de ce nom l'état d'antago-

(1) On peut dire que l'ouvrage de M. Taine sur les origines de la *France contemporaine* est une œuvre capitale. L'auteur pratique la vraie manière d'écrire l'histoire. Il l'écrit sur le vif après s'être consciencieusement renseigné sur les causes intimes et réelles des événements. La valeur apologétique de ce livre est d'autant plus considérable qu'il est dû à un publiciste malheureusement fort éloigné du catholicisme. C'est un témoin qui dépose sans faveur

nisme organisé par les lois, et perpétuel de par la loi où nous vivons, a son origine dans la révolution ; et assez couramment on n'ignore pas que la révolution elle-même a procédé de l'ancien régime, lequel n'est pas ancien du tout, mais fut le dernier état de la monarchie et de la société française, état où la plupart des traditions nationales étaient étrangement altérées, où il n'en restait qu'une image, et nous osons presque dire une caricature. Dans la France moderne, il y a deux partis, deux manières de voir diamétralement opposées. Ce n'est pas la division entre républicains et monarchistes, mais entre révolutionnaires et contre-révolutionnaires. Car, parmi les royalistes, ou prétendus tels, il en est qui vantent les bienfaits de la révolution et qui maudissent l'ancien régime. Des princes, à ce qu'on dit, en sont là, et des chrétiens aussi. Royalistes et chrétiens tant qu'ils voudront, ils n'en sont pas moins révolutionnaires, pour être, disent-ils, de leur temps et de leur pays. D'autres qui, apparemment, n'en sont pas, se permettent, à la suite du comte de Maistre, d'attribuer à la révolution un caractère satanique dans son essence et nient ses prétendus bienfaits. Ce n'est pas qu'il n'ait pu y avoir quelques réformes, noyées dans le torrent dévastateur, ou qui ont surnagé. Ce n'est pas non plus que l'ancien régime, parmi ce qu'il avait déjà de révolutionnaire n'eût gardé de l'ancienne et chrétienne France des restes précieux, qui lui faisaient une constitution bien supérieure à nos fausses constitutions modernes, factices et maladives comme les constitutions humaines, qui ont besoin chaque jour du médecin et des remèdes et, au besoin, de l'hôpital.

Quand ils accusent la révolution de satanisme, les contre-révolutionnaires trouvent peu d'écho. En tout cas, ce n'est point par là qu'ils s'attireraient M. Taine. Pour admettre le satanisme, il faut d'abord croire en Dieu, au surnaturel, à la création des anges et de l'homme, à la révolte d'une partie des premiers et à la séduction du second. Il fallait d'autres considérations, d'autres leçons pour convaincre un esprit, cultivé il est vrai, mais mal disposé autrefois et, je le crains, mal disposé encore

comme sans crainte et dont le témoignage ne peut être récusé par par ceux-là surtout dont il partage les erreurs philosophiques et religieuses.

La *Revue littéraire* de Paris contient dans son dernier fascicule une étude d'ensemble sur l'œuvre de M. Taine. Nous croyons utile de reproduire cette appréciation pleine de discernement.

à se laisser éclairer sur les matières religieuses et sur tout ce qui en découle. L'école positiviste tient pour une cause d'erreur les vérités de cet ordre. M. Taine appartenait à cette école; il devrait s'en désabuser, et nous osons dire qu'il mérite, à bien des égards, de faire ce pas décisif dans la voie de la vérité. Quoi qu'il en soit, on lui reproche avec juste raison des scandales d'opinion et de langage qui allaient jusqu'à l'annonce d'une nouvelle morale et d'une nouvelle religion, toute philosophique, pour l'avenir. Il supprimait la liberté et, par suite, la responsabilité morale de l'homme, en faisant dépendre les actes humains de l'influence du milieu, fatale et décisive. Il tenait que le vice et la vertu sont des produits, de même que le vitriol et le sucre. Et comme il arrive presque toujours que les erreurs philosophiques ne sont fausses qu'à moitié, il est vrai que le vice et la vertu sont des produits; produits en effet par l'action des puissances surnaturelles qui se livrent dans l'âme humaine un combat étonnant de vie ou de mort, où cette âme, nullement inerte, est victorieuse ou vaincue, selon sa bonne ou mauvaise volonté.

M. Taine eût traité de fanatique et déraisonnable cette doctrine, la seule vraie et vraiment morale. Peut-être encore est-il dans cette erreur; mais la sincérité de ses recherches en histoire semble lui mériter la même sincérité dans la recherche de la vérité morale, philosophique et religieuse.

Le principe fondamental de la philosophie positiviste, s'il le dégageait du faux, pourrait même l'y amener, à savoir qu'il ne faut croire que ce qui est démontré vrai par la raison ou l'observation; principe qui, complètement et hermétiquement appliqué, conduit au *rationabile obsequium* que saint Paul recommande aux chrétiens.

Malheureusement, cette même école déroge à son principe et en dévie par des préjugés formés *à priori* et sans preuve aucune; démontrés faux, au contraire, tels que celui-ci : que la connaissance des vérités surnaturelles nous est inabordable, quand, au contraire, il y a preuve historique qu'elle nous a été donnée; ou bien cette autre, que la matière, existant par elle-même, a la force innée de se donner à elle-même le mouvement et la vie, et des perfectionnements qu'elle n'a pas, ce qui est contradictoire dans les termes, et par conséquent impossible à croire; tandis que les plus hautes vérités de la révélation ne sont qu'impossibles à comprendre. Voilà comment le ra-

tionalisme de la philosophie positiviste lui fait perdre la raison.

Nous disons qu'en histoire M. Taine a suivi la vraie méthode, celle qui veut des preuves, et n'accorde rien aux idées ni aux traditions gratuites et préconçues. Nous connaissons une autre méthode, plus expéditive et non moins exacte, surtout pour les temps rapprochés de nous : c'est de s'en rapporter au sentiment général des honnêtes gens de ce temps-là. Mon âge m'a permis d'en connaître un assez grand nombre qui avaient vu la révolution, et ce que j'ai appris d'eux concorde parfaitement avec ce que M. Taine a extrait à grand'peine de mille documents qu'il a consultés. Mes auteurs étaient, il est vrai, de ceux qu'on appelait, en ce temps-là, des aristocrates, entre autres une paysanne centenaire qui avait vu la Terreur dans toute la force de l'âge et de la raison. M. Taine s'est méfié de cette sorte de temoignages. Entre deux langages absolument contraires, il manquait de traditions assurées et ne savait auquel entendre ; il est allé à la recherche de la vérité historique, à l'aide des seuls documents. Il a bien fait. Les hommes peu enclins à croire sur la foi d'autrui ont leur utilité : saint Thomas n'est pas le moindre des apôtres. Il s'agit d'y mettre de l'impartialité de bon aloi, et non de cette impartialité fausse et mauvaise, dont nous connaissons des exemples, par où l'historien se plaît à amplifier les torts de ceux qui eurent raison, et à leur en attribuer qu'ils n'ont jamais eus. Nous ne voudrions pas assurer qu'il n'ait échappé à M. Taine quelques peccadilles de ce genre dans les commencements de ses études. Son premier volume, sur l'ancien régime, n'en est pas exempt. Généralement exact et juste au fond, il tombe quelquefois dans l'exagération, le dénigrement ou la caricature ; d'autres fois, il généralise par trop des faits particuliers.

Pour étudier les origines de l'état actuel de notre société, il était nécessaire de remonter à cet ancien régime qui, comme nous l'avons dit, fut le point de départ de la révolution et qui, lui-même, était déjà une dégénérescence de la France royale, féodale et chrétienne. La révolution a démoli l'ancien régime avec ses institutions, dont certaines, détachées de leurs antiques bases, étaient incohérentes. Le temps avait fait son œuvre, le roi, la noblesse, les jurés y avaient aidé ; la force vitale de la nation était diminuée ; au lieu de la restaurer, ce qui était possible encore, tout se réunit pour détruire, et la discorde sociale entra d'abord dans ce concert. Telle est la thèse de M. Taine, parfai-

tement vraie et raisonnable. Il rend justice à l'ancienne constitution de la France; il en fait ressortir l'équité ainsi que les avantages, il regrette que « nos pères » de 89, comme ceux de 93, aient procédé par démolition au lieu de reconstruction et d'amélioration. Il donne et il accepte la raison des anciens privilèges, même de la féodalité. Là-dessus, cependant, il fait quelques confusions, ne distinguant pas assez nettement ce qui tenait au pouvoir politique de ce qui appartenait au droit de propriété et se rattachait à des conventions, à des contrats de temps immémorial. Ce dernier point aurait dû rester inébranlable, lors même que le bien de la nation aurait exigé que le pouvoir politique fût déplacé. Nos rois n'ont pas été sans reproche à ce sujet. En rendant inutilement la noblesse inutile, ils l'ont rendue impuissante pour la défense de la société, et ses privilèges les plus légitimes sont devenus odieux. Ceci est bien traité dans l'ouvrage de M. Taine. Il ose parler du « bon esprit féodal, » des relations familières et amicales des seigneurs avec leurs paysans. J'en ai vu des restes, graduellement amoindris à la suite de nos révolutions successives. Il faut un certain courage pour dire de ces vérités, tant elles vont contre les idées reçues. Ce n'est pas que l'auteur ne soit pas sévère, quelquefois trop, envers les privilégiés, ou qui passent pour tels, de l'ancien régime, la noblesse et le clergé, surtout la noblesse de cour et le haut clergé. Les préjugés, dont il est si difficile de se défendre, se font jour dans son esprit. Il conclut trop aisément du particulier au général ; il exagère les souffrances et la misère du peuple en ne se défiant pas des documents qui l'exagèrent eux-mêmes dans leurs plaintes ; il énumère comme portant à la fois sur le peuple, chargé comme « un mulet », les diverses charges qui en réalité, se divisaient davantage et qui, en somme, n'étaient pas comparables au fardeau écrasant d'aujourd'hui, ce bienfait permanent de la civilisation moderne.

Le mérite principal de M. Taine est de n'avoir point le mépris systématique de la tradition, mépris qui est devenu le fond de l'opinion publique, telle que nous l'ont faite les idées révolutionnaires, sous le nom de libérales.

Il comprend l'antiquité, il en suit les déformations sous l'ancien régime, il regrette que le nouveau n'ait pas pu, su ou voulu procéder par voie de réformation. Il reconnaît, contrairement aux sectateurs du fameux *Contrat social*, qu'il en coûte plus qu'il ne vaut de tout refaire dans une société; que l'on

refait mal sur un plan nouveau, que l'on fonde en l'air sur des abstractions; que l'on risque fort de ne pas tenir compte des nécessités sociales, créées à travers les siècles, enchevêtrées les unes dans les autres, se soutenant mutuellement dans un vieil édifice. Il regarde comme un malheur pour la nation française d'avoir eu pour guides à la fin de l'ancien régime, et ensuite pour législateurs des esprits systématiques, marqués du cachet classique, grecs ou romains, sous l'habit français, plus païens que chrétiens, plus anciens que modernes, imbus de cette philosophie du dix-huitième siècle, légère et pédante, moqueuse et sentimentale, ou pour mieux dire, bête de sensiblerie affectée, révoltée et servile, déraisonnable et rationaliste, impie et hypocrite, prêchant la tolérance et intolérante jusqu'au sang, folle et coupable en un mot, et digne d'avoir enfanté le *Contrat social* de Rousseau; c'est l'évangile de la Révolution. Il a d'excellents passages sur la religion, sur son utilité dans l'organisation sociale et sur le respect qui lui est dû, et même sur la faveur dont un gouvernement raisonnable doit l'entourer. Cependant, pour son propre compte, pour le for privé de sa conscience, il se croit au-dessus des religions, qu'il met toutes en un bloc, la vraie et les fausses, pour les considérer de son haut, en compagnie d'une « élite imperceptible », qui n'a pas besoin de leur aide, capable qu'elle est des plus hautes actions morales par la seule force de la raison. Par malheur pour cette « élite » d'utopistes distingués, de cerveaux infaillibles et de cœurs impeccables, rien n'empêche le premier faquin, le premier coquin, le premier polisson venu de prétendre accès et entrée à leur cénacle. Quel est le criterium pour les en exclure, pour leur y refuser droit de bourgeoisie? C'est l'histoire du barbier philosophe qui avait la prétention de ne croire en Dieu, bien qu'il ne fût qu'un misérable carabin. Pauvre élite et pauvre vertu que celle des déistes ou des athées, philosophes ou non, vertueux et religieux à leurs heures et à leur façon, savants dont toute la science consiste dans l'ignorance de la vérité!

(A suivre.)

A. de Lansade.

LES FRANCS-MAÇONS

Le *Matin* a publié, il y a quelque temps, le récit de la tenue d'une loge maçonnique qui a eu lieu au restaurant Ory. D'après ce récit, il y a eu, dans la séance, une partie sérieuse et une partie grotesque. Voici la partie grotesque :

La loge « l'Amitié », la plus ancienne de Paris, — elle date de 1721, — donnait dimanche, au restaurant Ory, au bois de Boulogne, une fête d'adoption qui a été des plus curieuses.

Une salle du rez-de-chaussée de cet établissement avait été transformée pour la circonstance : au fond, une estrade destinée au vénérable, le député Laguerre, et à ses assesseurs, les députés Tony Révillon et Desmons ; de chaque côté de cette estrade, deux tables, dont l'une était occupée par le F.·. secrétaire Thivet, l'autre par le F.·. orateur Pétrot.

Au milieu, une quinzaine de chaises pour les enfants de francs-maçons qu'il s'agissait d'adopter ; autour, les parents, les parrains et membres de la loge.

Sur l'estrade, on remarquait également la présence de M. Wood, vénérable de la « Lodge Yarborough 811, » de Brighton, présenté par M. Nicholson, correspondant du *Madras Times*, et de M. Tamisier, vénérable de la loge « la République démocratique. »

En ouvrant la séance, le Vén.·. a expliqué le but de la réunion et a posé diverses questions au F.·. premier gardien et au F.·. deuxième gardien qui, placés près de la porte d'entrée, dissimulés dans des coins par les autres assistants, lisaient leurs réponses sur des brochures *ad hoc*.

Quinze enfants devaient recevoir le baptême. L'un des F.·. en emmena trois hors de la salle — dont une petite fille de cinq ans au plus, — et revint bientôt avec eux.

Chacun des enfants avait le visage couvert d'un voile de mousseline blanche, portant en lettres jaunes une inscription différente. Sur l'un on lisait le mot *Ignorance* ; sur l'autre, *Fanatisme* ; sur le troisième, *Misère*.

Les enfants reprirent leurs places primitives, au premier rang des chaises, puis la parole fut donnée au F.·. Pétrot, qui célébra les bienfaits de la maçonnerie ; l'un des voiles tomba. Pour le second voyage, le F.·. Desmons, député du Gard, vice-président de l'ordre prononça un discours, prenant pour thèse l'ignorance qui engendre la misère, et s'élevant contre le fanatisme des cléricaux ; enfin, le F.·. Tony Révillon a dit quelques mots, qui furent très applaudis, sur le mariage et le devoir des époux envers les enfants.

Quand les trois bébés furent délivrés de leurs voiles, ils montèrent

tour à tour sur l'estrade, suivis de leurs petits amis, et chacun d'eux reçut un diplôme, accompagné de gâteaux et de dragées.

La cérémonie du baptême était terminée : les enfants étaient adoptés par les membres de la loge, qui prenaient l'engagement de leur prêter aide et appui chaque fois qu'ils en auraient besoin, la solidarité étant l'emblème de la franc-maçonnerie.

Cette sacrilège parodie des cérémonies de la vraie religion prête à rire au *Journal des Débats,* qui en signale comme il suit le côté ridicule :

Qu'y a-t-il de plus divertissant que l'imitation, la singerie chez les libre-penseurs des formes et des sacrements de la religion ? Certes, un libre-penseur, un franc-maçon n'a pas assez de risées pour le baptême ; mais quoi ! il baptise à son tour. Le baptême collectif d'une quinzaine de bébés, auquels on distribue des bonbons et des gâteaux pendant que les parents et amis se mettent à table et portent des toasts, est une des bouffonneries les mieux réussies qu'on ait imaginées depuis Molière.

La mise en scène est digne du *Bourgeois gentilhomme* ou du *Malade imaginaire.* On voit d'ici ces trois enfants qui s'avancent couverts de voiles avec inscriptions. Sur le premier voile est écrit : Ignorance ; sur le second Fanatisme, sur le troisième Misère. Un orateur parle sur l'ignorance, et l'effet de sa parole est tel que le premier voile tombe et l'ignorance avec lui. Même jeu pour la Misère. Jamais l'éloquence n'avait produit des résultats plus saisissants et plus immédiats ! Pourquoi toute la France, pourquoi toute la terre n'en ont-elles pas été témoins ? Le genre humain se serait converti d'un seul coup à la maçonnerie.

Malheureusement, il y a des pays lointains, arriérés, la Bretagne par exemple, où la parole de vie n'a pas pénétré. Il faut l'y apporter. Un orateur l'a demandé formellement. Il a proposé l'institution « d'évêques *in partibus* chargés d'évangéliser maçonniquement les « infidèles ». Toujours l'imitation des formes ou du moins du vocabulaire de la religion. Nous pensons que ces évêques *in partibus,* comme les autres resteraient chez eux ; ce sera plus prudent de leur part que d'aller maçonniquement évangéliser dans la patrie de M. Soubigou.

Voici la partie sérieuse :

Un banquet a suivi cette fête, auquel assistaient cent convives environ, sous la présidence du vén.·. Laguerre, ayant à sa droite les FF.·. Constans et Tony Révillon, députés, et à sa gauche les FF.·. Desmons et Delmas. On remarquait également MM. Beauquier, député du Doubs ; Granet, député des Bouches-du-Rhône ; Millerand,

Mesureur et Deschamps, conseillers municipaux; le docteur Hubert, etc., et un grand nombre de dames.

M. Georges Laguerre a porté le premier toast. Au nom de l'atelier le plus ancien de Paris, le vénérable a remercié les personnes qui avaient répondu à l'invitation de la loge l'Amitié : MM. Tony Révillon, Desmons et Constans.

Parlant au député de la Haute-Garonne, le député de Vaucluse *a rappelé que M. Constans était sorti des loges maçonniques de Toulouse*, et qu'il avait été, en 1884, nommé président du convent.

« Ancien ministre et ministre de demain, a ajouté l'orateur, *la politique anti-cléricale de M. Constans a prouvé que la république devait être la signification de la séparation de l'Église et de l'État, et la suppression du budget des cultes :* autrement la république ne serait qu'un gouvernement vulgaire. »

M. Laguerre a aussi félicité M. Granet d'*avoir été le collaborateur et l'auxiliaire dévoué de M. Constans, lors de l'exécution des décrets*, et a terminé en portant un triple toast à la République, au Grand-Orient de France et aux maçons étrangers.

« Ce dernier toast, a-t-il dit, est celui que je porte avec le plus de satisfaction, car l'idée de la maçonnerie est une idée fraternelle et humanitaire, qui repose sur l'égalité et la solidarité. »

Le F.·. 1er surveillant a bu à la santé du vénérable, lequel a remercié, en portant de nouveau un toast à son prédécesseur. M. Delmas, qui, à son tour, a bu à l'union de tous les maçons.

L'ancien ministre de l'intérieur a alors pris la parole.

M. Constans a remercié tout d'abord M. Laguerre des éloges qu'il lui avait adressés, puis a prononcé une allocution dont voici les principaux passages :

« Mon collègue m'a félicité tout à l'heure de la politique que j'ai suivie lorsque je faisais partie du cabinet; mais, je dois le dire, ces félicitations doivent s'adresser autant à vous qu'à moi, car *c'est dans la franc-maçonnerie, où je suis entré il y a trente-deux ans, que j'ai entendu dire pour la première fois que le cléricalisme était l'ennemi commun.*

« Je suis de ceux qui n'ont pas craint de se compromettre pour le combattre ouvertement; mais à quoi cela aura-t-il servi si, comme on le voit aujourd'hui, les robes noires expulsées peuvent impunément revenir prendre leurs places primitives ? »

Se tournant vers M. Laguerre, l'orateur ajouta :

« ...Mais j'espère que de plus jeunes que moi les expulseront une bonne fois, pour toujours !... »

M. Constance continua :

« Malgré le retour des religieux, le péril est-il si considérable qu'on le dit ? Je pense que non. Les prophéties cléricales ont perdu et perdent chaque jour beaucoup de terrain, même dans mon pays,

qui est bien entaché de cléricalisme. Dans les villages de mon département qui n'ont pas encore de cafés, on va bien encore à l'église, mais par distraction, pour passer le temps, et les prophéties des curés ne laissent aucune trace chez le sexe prétendu fort.

« Il est vrai que les porte-soutanes relèvent la tête ; *mais ils rentreront bientôt dans leurs trous* quand on se montrera de nouveau. Nous les abandonnons aux jeunes. »

Faisant allusion à l'union républicaine, l'ancien ministre de l'intérieur a dit :

« Je ne suis pas opposé à l'union politique, surtout à l'union des républicains, mais à condition que ces républicains soient sincères.

« Quoiqu'il y ait des dissidences entre nous tous, — avec mon collègue Tony Révillon, par exemple, il est évident que nous n'avons pas les mêmes points de vue — nous n'en désirons pas moins être unis... — Parfaitement ! répondit le député de Belleville.

M. Constans poursuivit :

« Il est naturel que je suive Laguerre, qui représente l'avenir, car moi je suis presque le passé... Je désire de tout mon cœur sa fortune politique, ses succès, car ce sont ceux de la bonne cause.

« Oui, je veux l'union avec les républicains sincères ; mais à aucun prix je ne la veux avec les orléanistes, car ce serait l'union de l'eau et du feu, et je ne veux pas encore éteindre le peu d'ardeur qui me reste. »

Plusieurs autres discours ont encore été prononcés.

M. Desmons a parlé au nom du Grand-Orient de France ; M. Granet a porté un toast à la solidarité et à la fraternité ; M. Beauquier a bu au progrès de la maçonnerie. A ce sujet, le député de Besançon a dit :

« Il faut que la franc-maçonnerie porte ses efforts au dehors et ne se contente pas de prêcher des convertis, car il y a encore beaucoup à faire. »

M. Beauquier a rappelé les débats qui viennent d'avoir lieu au Sénat à propos des élections sénatoriales du Finistère, où les prêtres ont joué un rôle important.

« C'est là qu'il faut aller, a dit l'orateur, pour évangéliser maçonniquement ces infidèles ; je voudrais dans la maçonnerie des évêques *in partibus*, qui iraient en mission dans ces pays retirés faire des adeptes. »

Après les discours, vers onze heures et demie, un bal a clôturé cette fête maçonnique, auquel ont pris part tous les convives.

Il est à peine besoin de faire ressortir les aveux contenus dans le discours de M. Constans, et d'après lesquels c'est la franc-maçonnerie qui de bonne heure l'a poussé à faire la guerre au « cléricalisme ». M. Laguerre s'est chargé de rappeler que c'est la franc-maçonnerie qui avait fait M. Constans ministre,

et celui-ci a pris soin de faire remarquer avec quelle ardeur, dans ce poste, il s'était appliqué à persécuter la religion, toujours pour obéir au programme de la franc-maçonnerie. Son souhait de voir les jeunes pousser plus vigoureusement encore l'application de ce programme, n'est pas moins significatif.

Toutefois, s'il faut en croire le *National*, M. Constans n'aurait pas été, dans son histoire du passé, parfaitement exact. Nous lisons dans ce journal, à propos des déclarations ci-dessus :

Nous constatons avec regret l'influence regrettable qu'exercent sur la mémoire de M. Constans le commencement des périodes électorales et la fin des repas de corps.

Loin, en effet, d'avoir été un foudre de guerre contre le cléricalisme, ce n'est qu'à son corps défendant que M. Constans, au ministère de l'intérieur, a fait exécuter les décrets contre les congrégations.

Il a échangé à cette époque une longue correspondance à ce sujet avec M. de Freycinet, et s'il a consenti, de guerre lasse, à quelques simulacres d'expulsion, il a refusé formellement au conseil des ministres d'appliquer les décrets aux congrégations de femmes.

Du moins, M. Constans a raconté ces incidents à plusieurs personnes, et s'est vanté d'avoir fait preuve de modération.

Quand a-t-il eu une défaillance de mémoire ? Au ministère de l'intérieur ou au banquet de la loge l'*Amitié ?*

M. Constans devrait nous renseigner sur ce point. — H. P.

Quoi qu'il en soit de cette contestation, ce qui reste acquis, c'est la part principale qu'a prise *volens nolens* M. Constans dans la persécution dirigée contre les religieux, c'est qu'il s'en vante et qu'il trouve qu'on n'en a pas assez fait. Tous ces aveux sont bons à noter, en vue de l'avenir.

L'IMPOT SUR LES CONGRÉGATIONS

A la date du 3 juin, M. Boulanger, directeur général de l'Enregistrement, a envoyé une longue circulaire pour l'application de la nouvelle loi sur l'impôt contre les congrégations religieuses. Ne pouvant reproduire intégralement cette longue pièce, nous en donnons pour plus de commodité un résumé d'ensemble.

§ I. — IMPOT SUR LE REVENU.

1° *Sociétés régies par la loi.* — Du moment qu'une association

présente les caractères d'une communauté religieuse, elle est régie de plein droit par l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884, sans qu'il y ait à rechercher si elle a été oui ou non reconnue, si elle poursuit un but de *spéculation* ou *un but de charité.* Il importe peu également qu'elle ait adopté l'une des formes autorisées pour les sociétés commerciales, ou que ses statuts lui permettent de procéder à une distribution de ses produits.

Cependant les dispositions de cet article n'atteignent pas les collectivités qui n'ont ni le but, ni la nature, ni les effets de la société, telles que les hospices, bureaux de bienfaisance, caisses d'épargne, monts-de-piété, etc. ; elles sont également inapplicables aux sociétés d'assurances ou de secours mutuels et à certaines entreprises scientifiques, agricoles ou littéraires, ainsi que l'a décidé le ministres des finances le 21 février 1885. Mais la nouvelle loi atteint indistinctement toutes les sociétés religieuses, quel que soit leur but, soit de se *consacrer aux malades, aux infirmes, aux enfants et aux vieillards indigents.*

2° *Détermination du revenu — Forfait de* 5 0/0. — *Biens possédés et occupés.* — La taxe doit être liquidée, en ce qui concerne LES SOCIÉTÉS ATTEINTES, sur la valeur *brute* des biens, sans avoir EGARD AU PASSIF dont ils peuvent être grevés; *aucune dette n'est susceptible de réduction.* Enfin, les biens qui servent de base à l'établissement du forfait de 5 0/0 sont non seulement les meubles et les immeubles que les congrégations *possèdent*, mais encore qu'elles *occupent*, quelle que soit leur destination. Le sens des mots POSSÉDÉS et OCCUPÉS sera défini comme il suit :

Les *biens possédés* embrassent tous les biens sur lesquels les sociétés ont un droit de propriété, d'usufruit, d'usage, d'habitation ou même d'emphytéose.

Les *biens occupés* par les congrégations sont ceux sur lesquels elles exercent un droit de jouissance personnelle, soit par elles-mêmes, soit par les membres qui les composent ou par les sociétés civiles formées entre eux. Les dispositions de la loi sont générales; elles comprennent les occupations gratuites comme les occupations à titre onéreux.

3° *Revenu supérieur.* — Le forfait de 5 0/0 constitue un minimum au-dessus duquel le revenu imposable ne saurait descendre. Mais si un revenu supérieur est constaté, ce dernier revenu servira de base à l'impôt.

4° *Déclaration.* — La déclaration des biens à imposer doit être détaillée. Ainsi, les meubles et objets mobiliers doivent être déclarés et estimés article par article; quant aux immeubles, ils sont également spécifiés et désignés par la consistance, la nature, le nom

d'héritage, la situation. La déclaration doit être faite par le représentant de la société et signée par lui.

5° *Moyens de contrôle.* — En vertu des dispositions de la loi, l'administration peut, suivant les circonstances, recourir pour la preuve d'une déclaration erronée à l'expertise des biens meubles et immeubles, recourir à la preuve testimoniale, à la commune renommée, à l'interrogatoire sur faits et articles; enfin, elle peut invoquer les présomptions simples, de quelque nature qu'elles soient. Elle peut encore et elle a le droit de se faire représenter les livres, registres, titres, et d'une manière générale tous les documents de comptabilité tenus par les sociétés.

6° *Pénalités.* — Les pénalités sont les mêmes que celles édictées par la loi du 28 décembre 1880.

§ II. — Droit d'accroissement.

Indépendamment des droits ci-dessus fixés, l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880 a assujetti au droit de mutation à titre gratuit entre vifs ou par décès, suivant les circonstances, les accroissements opérés par suite de clauses de réversion dans les sociétés qui admettent l'adjonction de nouveaux membres.

Par suite de la législation nouvelle, l'exigibilité du droit d'accroissement, en ce qui concerne les congrégations, est désormais indépendante des clauses insérées dans les statuts d'adjonction et de réversion. Le droit de mutation à titre gratuit est acquis au Trésor par cela seul qu'un membre de la communauté cesse d'en faire partie, qu'il s'agisse de son décès ou de sa retraite volontaire ou forcée.

Vigilance. — L'administration confie à la vigilance du service l'exécution de ces diverses mesures. Si l'application de la nouvelle loi faisait reconnaître la nécessité de dispositions complémentaires, les directeurs des départements devront s'expliquer sur ce point. Il est fait appel à leur zèle.

Quoique M. Boulanger soit lui-même l'inspirateur et le véritable auteur de la loi proposée par M. Jules Roche, le directeur général de l'enregistrement est allé, dans son zèle haineux contre les congrégations religieuses, au delà de sa loi elle-même. Sur plusieurs points importants, notamment au sujet du droit de transmission et du droit d'accroissement, la circulaire a la prétention d'ajouter à la loi, pour la rendre plus partiale et plus odieuse encore. Nous verrons si la nouvelle magistrature elle-même et aussi le conseil d'État autoriseront de tels abus de pouvoir, qui placent les congrégations religieuses sous l'arbitraire de l'administration de l'enregistrement, plus dur encore que la loi.

L'ÉPISCOPAT ET LE SAINT-SIÈGE

Le Saint-Père a reçu les lettres suivantes :

Très-Saint Père,

C'est avec une joie bien vive que j'ai lu la lettre adressée par Votre Sainteté à S. Ém. le cardinal archevêque de Paris. Je viens, sous cette impression, me prosterner à vos pieds et vous offrir l'hommage de ma reconnaissance et de mon admiration pour ce nouvel acte de votre souveraine autorité si paternellement appliquée à la pacification des âmes.

Après avoir fait à tous les gouvernements des propositions de paix, ne leur demandant jamais pour l'Église que la justice et la liberté ; après avoir convié le monde catholique à l'union des intelligences dans la plus haute et la plus pure philosophie, à l'union des cœurs dans la plus populaire et la plus touchante des prières, vous lui recommandez aujourd'hui l'union des forces et de l'action dans le respect de la hiérarchie, dans une obéissance franche et cordiale aux pouvoirs que Jésus-Christ a établis pour le gouvernement de l'Église.

Voilà le grand devoir de l'heure présente, en face de l'immense conspiration dont Votre Sainteté, dans une admirable Lettre encyclique, nous a signalé tous les périls. Pourquoi donc, entre les catholiques, ces dissentiments regrettables qui paralysent les meilleures volontés, dispersent les forces, et trop souvent rendent stériles les plus généreux dévouements? Pourquoi ces luttes d'opinion et d'amour-propre qui attristent les vrais amis de l'Église et réjouissent ses ennemis? Ah! quand l'armée du mal semble vouloir rétablir, par la communauté des haines, l'unité que lui enlèvent les divisions de doctrine, les rivalités d'intérêts et d'ambitions, ne faut-il pas que l'armée du bien resserre ses rangs pour soutenir un choc plus terrible, et que, forte de sa divine unité, elle surmonte tous les obstacles et marche à la victoire d'un pas plus assuré?

Mais point d'unité sans une entière soumission aux pasteurs de l'Église, et surtout au Vicaire de Jésus-Christ. Il est l'Évêque des évêques. A lui de conduire les brebis et les agneaux, c'est-à-dire, comme parle notre Bossuet résumant toute la tradition, les petits et les mères, les fidèles et les ministres eux-mêmes, pasteurs à l'égard des fidèles, simples brebis à l'égard de Pierre. A lui de guider le vaisseau de l'Église à travers les courants et les écueils. A lui de commander toutes les évolutions de l'armée du Christ. Il voit de plus haut; il voit plus juste et plus loin : « Il est le seul juge de la conduite qu'il doit suivre selon les temps et les circonstances, ayant sur ce point non seulement des lumières spéciales, mais encore la

connaissance de la situation et des besoins généraux de la catholicité, d'après lesquels il convient que se règle sa sollicitude apostolique. »

J'aime à redire, après Votre Sainteté, cette ferme déclaration si opportune et si décisive pour contenir les ardeurs des partis et apaiser les orages qui troublent la famille chrétienne. Votre appel, Très-Saint Père, sera entendu, respecté, obéi de ceux-là mêmes qui avaient besoin de ce grave avertissement. Dans leur désir très sincère et très vif de servir l'Église, ils comprendront qu'il faut, avant tout, se soumettre à l'autorité suprême; et désormais, j'en ai la confiance, ils joindront au talent et au zèle qui les distinguent une humble subordination. Tandis que les trop timides défenseurs de la vérité et des droits de l'Église prendront plus de courage, les impatients et les téméraires se souviendront que la prudence et la discipline ne sont pas moins nécessaires que l'audace dans les combats pour la cause de Dieu.

Le diocèse de Rouen, Très-Saint Père, a toujours mis en pratique les leçons que nous rappelle votre haute sagesse. Nulle part, les liens d'amour et d'obéissance qui unissent les fidèles à leurs prêtres, les prêtres et les fidèles à leur archevêque, et l'archevêque au pasteur suprême, ne sont plus tendres, plus étroits, plus forts. Qu'il nous est doux de vous en donner l'assurance et de rendre ce témoignage au bon et noble peuple, si ferme dans sa foi, si exemplaire dans sa docilité, si généreux dans son dévouement, à la tête duquel la Providence m'a placé!

Puisse Votre Sainteté recueillir partout, au même degré, cette consolation! Puissent la parfaite obéissance des catholiques et leur inviolable union lui permettre de réaliser tous les grands desseins que Dieu lui inspire, pour l'honneur de l'Eglise et pour le progrès des peuples dans la vérité, dans la justice, dans la vraie liberté et la vraie civilisation!

Daignez agréer, Très-Saint Père, l'hommage du profond respect et de l'entier dévouement avec lequel je suis, de Votre Sainteté, le très humble et très obéissant serviteur et fils.

† LÉON, *archevêque de Rouen.*

Rouen, en la fête des Apôtres saint Pierre et saint Paul, 29 juin 1885.

—

Tours, ce 24 juin 1885.

Très-Saint Père,

Si de toutes les parties de la chrétienté doit s'élever un cri de reconnaissance pour l'acte solennel par lequel Votre Sainteté, dans sa lettre au cardinal Guibert, a vengé la hiérarchie catholique tout entière, c'est particulièrement du diocèse de Tours et du cœur de son archevêque que l'hymne de la délivrance doit se faire entendre pour

glorifier ce qu'un Pape magnanime vient d'accomplir pour l'honneur et peut-être pour le salut de l'Eglise.

Vos évêques, Très-Saint Père, étaient humiliés, vous les avez relevés. L'autorité dont vous les aviez investis était méconnue, vous l'affirmez, interprète de la justice et de la vérité. *Rome a parlé, la cause est finie.*

Que ne vous est-il donné d'être témoin du soulagement immense des âmes! On a, dans votre personne sacrée, outragé l'autorité suprême et directive du Vicaire de Jésus-Christ et des évêques qui ont le bonheur de vous être unis de cœur et d'esprit. Un acte public qui nous a paru un défi à votre autorité a reçu son châtiment, suivi d'un acte de miséricorde dont votre cœur seul a été l'inspirateur.

Merci, Très-Saint Père; soyez mille fois béni, et que les bénédictions que Jésus-Christ a mises dans votre main se répandent sur un archevêque qui a souffert avec vous, et attend tout redressement et toute consolation de votre bonté paternelle!

Je me jette à vos pieds et je vous demande, Très-Saint Père, avec un amour et une confiance d'enfant, avec l'humilité et la soumission la plus entière, votre bénédiction apostolique.

† GUILLAUME, *archevêque de Tours.*

—

Très-Saint Père,

L'archevêque d'Alby et les évêques soussignés, ses suffragants, unis dans une même pensée, regardent comme un devoir sacré de s'associer aux douleurs intimes qui ont naguère attristé le cœur de Votre Sainteté. Ce coup, Très-Saint Père, n'a pas pu vous frapper sans les atteindre eux-mêmes en même temps. Avec vous, ils déplorent amèrement que la division cherche à régner là où l'unité est plus nécessaire que jamais. Ils appellent de tous leurs vœux le moment où, répondant à vos recommandations si pressantes et si opportunes, évêques, prêtres et fidèles se tiendront, sans hésitation et sans exception, religieusement groupés autour de votre personne sacrée, non seulement pour reconnaître votre suprême autorité et se conformer à vos jugements, mais pour obéir à toutes vos inspirations, suivre toutes vos impulsions et accepter toutes vos vues.

Ils prient également Votre Sainteté d'agréer l'hommage de leur admiration profonde et de leur filiale reconnaissance pour la haute sagesse et la noble fermeté avec lesquelles vous avez affirmé une fois de plus les prérogatives de la hiérarchie sainte : « La force de l'Église « n'est-elle pas tout entière dans ces liens d'amour et d'obéissance « qui doivent unir tous les fidèles à leurs pasteurs et les fidèles ainsi « que les pasteurs au Pasteur suprême? »

C'est dans ces sentiments, Très-Saint Père, que nous implorons pour nous et nos peuples votre bénédiction apostolique, et que nous

osons nous dire de Votre Sainteté les très humbles, très respectueux et très obéissants serviteurs et fils.

† JEAN-ÉMILE, *archevêque d'Alby.*

—

Très Saint-Père,

Je n'ai pu lire sans une profonde émotion la lettre que Votre Sainteté a adressée, le 17 juin, à Son Éminence Mgr le cardinal archevêque de Paris, car, en nous faisant connaître les anxiétés douloureuses qui ont pu affliger votre cœur, elle nous révèle la détermination de votre volonté à s'opposer énergiquement à tout ce qui peut troubler l'union des esprits dans la grande famille dont Vous êtes le père. J'ai l'intime persuasion qu'il aura suffi à Votre Sainteté d'élever la voix, en cette dernière circonstance, pour que désormais toutes les âmes vraiment catholiques se fassent un devoir et une consolation de se tenir plus que jamais unies inébranlablement à celui que Jésus-Christ a établi son vicaire; à celui qui, seul, a reçu pouvoir et mission d'enseigner et de conduire les fidèles et leurs pasteurs

Très Saint-Père, vous savez que le diocèse de Clermont est étroitement attaché au Siège apostolique et à votre auguste personne; néanmoins, j'éprouve en ce moment le besoin de me constituer l'interprète du clergé et des fidèles de ce cher diocèse pour vous offrir encore, au nom de tous, le très respectueux hommage d'une vénération profonde et d'une obéissance entière. Oui, tous les prêtres et tous les vrais fidèles de ce pays d'Auvergne veulent, comme leur évêque, demeurer jusqu'à la mort en communion avec le pape. Et non seulement en communion de foi avec lui, mais en communion de pensées et de sentiments. Vos peines sont nos peines, Très-Saint Père; vos consolations sont nos consolations; vos désirs. vos espérances nos espérances et nos désirs! — Pour nous, quand le Pape a parlé, toute cause est finie. Pour nous, l'Église est là où est le successeur de Pierre. A ses pieds, toutes nos âmes sont unies dans le respect, l'obéissance et l'abondance de la paix!

† J. PIERRE,
Évêque de Clermont.

SAINT VINCENT DE PAUL

PATRON DES SOCIÉTÉS CHARITABLES

A la prière de NN. SS. les évêques de France et des confrères de Saint-Vincent-de-Paul, N. T. S. P. le Pape Léon XIII avait daigné assigner saint Vincent pour patron à toutes les Sociétés

charitables établies chez nous. L'année dernière, cette faveur fut étendue aux diocèses d'Irlande. Par le Bref qu'on va lire, Sa Sainteté proclame saint Vincent de Paul patron de toutes les œuvres de charité de l'Église universelle :

LÉON XIII, PAPE

Ad perpetuam rei memoriam.

Jésus-Christ, qui a donné au genre humain plusieurs commandements pour conduire sûrement les hommes à la vie, ne cessa jamais d'insister sur celui d'aimer le prochain comme soi-même. En effet, étant la charité même, il a enseigné que la charité est le fondement sur lequel repose toute la loi, et le signe auquel on distingue, entre les autres hommes, les disciples de la sagesse chrétienne. Il n'est donc pas étonnant que cette vertu éminente, dont le propre est de penser à autrui plutôt qu'à soi-même, qui est la mère et la nourrice de toutes les autres, ait surtout résidé dans le cœur de ceux qui se sont appliqués à atteindre la perfection complète des mêmes vertus, en marchant sur les traces du divin Maître.

Parmi ces hommes brilla d'un merveilleux éclat, à la fin du XVI[e] siècle Vincent de Paul, ce grand et immortel modèle de charité chrétienne qui, par le mérite de cette vertu, s'acquit une gloire incomparable. Il n'est, en effet, presque aucune espèce de misère que sa charité admirable n'ait secourue; il n'est aucun labeur qu'il n'ait embrassé avec joie pour le soulagement et l'utilité de ses frères.

Et lorsque Vincent eut quitté cette vie pour monter au ciel, la source des œuvres de salut qu'il avait instituées n'a pas été tarie, mais elle coule toujours largement et abondamment, comme par plusieurs ruisseaux, dans le champ de l'Église.

Car cet homme, d'une sainteté éminente, s'efforça non seulement de pratiquer la charité, mais il entraîna à sa suite un très grand nombre de personnes, dont les unes furent réunies par ses soins sous une règle commune dans la vie religieuse, et les autres enrôlées dans de pieuses associations auxquelles il donna les plus sages règlements.

Il est aisé de voir quelle abondance de fruits en reçoit chaque jour la société humaine; car ces sortes d'associations des deux sexes ne comptaient pas deux siècles d'existence depuis leur fondation, que déjà elles s'étaient propagées dans presque toutes les parties du monde, s'attirant partout l'admiration universelle qui leur est justement due. Personne n'ignore que les disciples de Vincent sont prêts à secourir tous les malheureux; ils assistent les malades dans les hôpitaux; on les trouve partout dans les prisons, dans les écoles et jusque sur les champs de bataille, exerçant une double charité, pour le corps et pour l'âme. C'est pourquoi les

Pontifes romains, Nos prédécesseurs, eurent toujours en honneur et entourèrent d'une bienveillance toute particulière les congrégations et les associations de saint Vincent, ainsi que toutes les autres sociétés charitables qui, sans porter son nom, tirent de lui leur première origine.

Nous-même, suivant leur exemple, voulant porter toutes ces sociétés à prendre dans une mesure plus large l'esprit de leur instituteur et père, à la prière surtout de Nos vénérables frères les évêques de France, Nous avons déclaré et institué saint Vincent de Paul patron céleste des susdites associations existant en France. Ce même décret fut étendu, l'année dernière, aux diocèses d'Irlande, pour répondre aux pieux désirs de leurs prélats.

Dernièrement, un très grand nombre de cardinaux de la sainte Église romaine et d'évêques de presque toutes les parties du monde, ainsi que des supérieurs généraux de congrégations religieuses, Nous ont supplié de vouloir bien étendre ce décret à tous les pays de l'univers chrétien où se trouvent des sociétés et des œuvres de même nature. Après avoir pris l'avis des cardinaux de la sainte Congrégation de l'Église romaine préposés à la garde des rites, Nous avons jugé à propos d'accueillir favorablement ces pieuses supplications.

C'est pourquoi, désirant contribuer au bien de l'Église universelle, augmenter la gloire de Dieu et raviver dans tous les cœurs le zèle de la charité envers le prochain, Nous, en vertu de Notre autorité apostolique, déclarons et instituons, par ces lettres, saint Vincent de Paul patron spécial auprès de Dieu de toutes les associations de charité qui existent dans le monde catholique et qui émanent de lui, de quelque manière que ce soit, et Nous voulons qu'on lui rende tous les honneurs qui sont dus aux célestes patrons.

Nous disposons que les présentes sont et doivent être tenues pour authentiques, valables et efficaces, sortir et avoir dès maintenant leur plein et entier effet, et que leur autorité soit absolue pour le présent et pour l'avenir. Et ce nonobstant toutes constitutions et tous décrets ou autres actes apostoliques contraires. Nous voulons, en outre, que les exemplaires manuscrits des présentes lettres, pourvu qu'ils soient munis du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, obtiennent la même créance qu'on accorderait à l'original.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 12 mai 1885, la huitième année de Notre pontificat.

M. Card. Ledochowski.

L'AFFAIRE DU « JOURNAL DE ROME »

Le mot « coup d'État » que le *Gaulois* avait fait figurer dans une dépêche à lui adressée par M. des Houx, comme appréciation de la conduite pontificale dans les circonstances qui amenèrent la cessation du *Journal de Rome*, a amené de la part de l'ancien rédacteur en chef de la feuille romaine la rectification suivante qu'a publiée l'*Osservatore romano* :

Rome, 3 juillet 1885.

A Monsieur le directeur de l'*Osservatore romano*.

Monsieur le directeur,

J'ai pris connaissance ce matin de la version, publiée sous ma signature par le *Gaulois* du 30 juin, d'un télégramme adressé par moi au directeur de ce journal. Cette version diffère déjà gravement des résumés que le télégraphe en avait transmis au *Popolo Romano* et à d'autres feuilles. Il n'y est plus question « de confirmer les articles du *Matin* » ni d'autres inconvenances qui m'étaient généreusement attribuées par les correspondants de la presse ministérielle.

Ce qui reste serait encore excessif, si j'en devais accepter la paternité. Mais c'est l'imagination trop fertile du rédacteur du *Gaulois*, chargé de ce service, qui m'a imputé des appréciations qui ne sont pas miennes.

M. le directeur du *Gaulois* m'adressait, lundi 29 juin, un télégramme pour nous demander la vérité sur les bruits de toutes sortes qui arrivaient à Paris sur notre départ de Rome.

J'étais loin de croire que les renseignements demandés dussent être publiés tels quels et sous ma signature. Encore n'aurais-je rien à réclamer si ma dépêche n'avait reçu du *Gaulois* des broderies et des additions inattendues.

J'en ai fait relever aujourd'hui le texte authentique à l'administration des télégraphes, et le voici :

Meyer, journal Gaulois *à Paris.*

« Suis tenu encore extrême réserve. Est vrai Pape signifié par cardinal Lavigerie désirait ma démission, parce que *Journal de Rome* répondait plus direction nouvelle donnée politique pontificale. Ai démissionné aussitôt. Pape fait remercier obéissance avec grande bonté. Rédaction tout entière accompagne retraite. Démissions seront publiées demain mardi. Ignore encore si propriétaires continueront journal avec autre rédaction.

« HENRI. »

Je répondais ce que je savais de la vérité, en me bornant aux faits essentiels, sans me permettre aucune appréciation.

Veuillez, monsieur le directeur, publier cette lettre en confirmation de votre note d'hier et croire à mes cordiaux sentiments.

HENRI DES HOUX.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On désire en haut lieu que de même le principe d'antorité a triomphé (dans la Lettre pontificale au cardinal Guibert) des écarts d'une certaine presse, de même aussi les témoignages publics d'affection et de dévouement au Pape triomphent des outrages et des insinuations perfides dont Sa Sainteté Léon XIII est l'objet.

L'occasion s'en présente dans les préparatifs qui se font, sur l'initiative de la Société de la jeunesse catholique d'Italie, pour ouvrir dans tous les pays des souscriptions populaires dont le produit sera offert au Souverain-Pontife en 1887, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, de même que pour organiser au Vatican une grande exposition religieuse, dont tous les objets représenteront autant d'offrandes au Saint-Père.

Sur les premières listes de souscription, le Comité organisateur a déjà prélevé 4,000 fr., qui, à l'occasion de la fête récente de saint Pierre, ont été offerts à S. S. Léon XIII.

Ce jour-là, Sa Sainteté a célébré la sainte messe aux intentions de tous ceux qui, sur l'initiative de ce Comité, ont pris part au pèlerinage spirituel à la tombe du prince des Apôtres.

—

La Sacrée-Congrégation des Rites tiendra le 21 courant une séance plénière au Vatican, en présence du Saint-Père, pour le vote définitif sur l'authenticité des miracles attribués à l'intercession de la vénérable Sœur Joseph-Marie de Sainte-Agnès, de l'Ordre des Augustines, au diocèse de Valence en Espagne. On espère que cette cause, dont l'examen est déjà très avancé, pourra être terminée de façon que la béatification ait lieu avec celle d'autres serviteurs de Dieu en 1887 pour le jubilé sacerdotal de Léon XIII.

—

On annonce l'imminente publication du décret du Saint-Office concernant la ligne de conduite à suivre par les jurisconsultes (juges ou avocats) dans les débats relatifs aux causes civiles de divorce.

—

Mgr Moran, archevêque de Sydney, qui était déjà parti pour Rome avant que le pape eût fait connaître son intention de le

créer cardinal, a reçu cette nouvelle, par dépêche, à Suez. Dès que Mgr Moran sera arrivé à Rome, le Saint-Père fixera la date du prochain consistoire pour la création des nouveaux cardinaux et la préconisation des évêques. Ce premier consistoire secret sera suivi, à quelques jours d'intervalle, d'un consistoire solennel pour l'imposition du chapeau cardinalice aux nouveaux princes de l'Église présents à Rome.

Étranger.

ALLEMAGNE. — Nous nous sommes bornés à donner le sens général de la lettre par laquelle Mgr Melchers, archevêque de Cologne, désigné par le Saint-Père pour être promu au cardinalat dans le prochain consistoire, fait ses adieux à ses diocésains.

Aujourd'hui nous publions les principaux passages de cette émouvante lettre pastorale :

Le Saint-Père a décidé de me rappeler du lieu de mon exil et de me délier de ma charge épiscopale, parce que tous ses efforts pour rendre possible mon retour dans mon archidiocèse sont restés infructueux, et que l'absence prolongée du pasteur a porté au troupeau qui lui était confié un préjudice dont il ne saurait prendre plus longtemps la responsabilité.

De même que, il y a vingt ans, je fus appelé par le Pape Pie IX contre mon désir et ma volonté, à quitter le siège d'Osnabrück pour celui de Cologne, de même aujourd'hui la pression des circonstances et la résolution qu'elles seules ont dictée au Pasteur suprême Léon XIII viennent rompre le lien qui m'avait uni pour toujours, dans ma pensée, à l'archidiocèse de Cologne. Cette séparation de mon bien-aimé troupeau, qui m'était devenu si cher, m'est bien douloureuse ; elle ne sera pas ressentie sans douleur non plus par les fidèles de l'archidiocèse, qui m'ont donné, durant tout le temps de mon ministere et particulièrement pendant les dix années de mon exil, des preuves si répétées et presque innombrables de leur fidèle affection et de leur intime attachement.

Mais comme nous ne saurions mettre en doute que la présente décision du Saint-Père, qui est le représentant du Pasteur divin de notre sainte Église, ne soit pour nous une manifestation des desseins de la volonté divine, il est hors de doute aussi que nous avons le devoir de nous soumettre humblement à ce décret de la volonté de Dieu, volonté toujours infiniment sage et infiniment sainte.

..... En vous invitant donc, mes chers diocésains, à reconnaître ce décret à la lumière de notre sainte foi comme un décret de la volonté divine et d'adorer les desseins de Dieu, je vous envoie, à tous et à

chacun de vous, en quittant ce diocèse, mon salut épiscopal le plus cordial et ma bénédiction. Je vous prie de reporter sur mon vénéré successeur la confiance que vous m'avez témoignée, ainsi que vos sentiments de dévouement et de soumission. Mais vous daignerez me conserver un affectueux et pieux souvenir dans vos prières journalières, surtout à l'heure, qui n'est plus éloignée, où je devrai rendre compte de mes œuvres au Juge éternel.

..... Très chers diocésains, durant mon épiscopat, nous avons subi et supporté ensemble de bien amères épreuves, de bien dures contrariétés, qui ont fait courir de grands dangers et préparé des défaites aux âmes faibles et chancelantes dans la foi. Mais la plus grande partie des fidèles ont soutenu avec constance et victorieusement ces épreuves, ces combats et ces adversités, par une grâce spéciale de Dieu à laquelle ils ont fidèlement coopéré. Leur foi et leur amour envers Dieu et son Église se sont retrempés, épurés et raffermis dans ces luttes, et c'est pourquoi, Dieu soit loué ! nous trouvons maintenant partout dans notre patrie un nombre non petit de chrétiens vraiment croyants, qui s'efforcent sérieusement de vivre en conformité de leur foi et sont prêts à souffrir pour elle toutes sortes de peines et de souffrances, sans se laisser retenir par des considérations terrestres, des inclinations naturelles ou le respect humain.

C'est là vraiment un fruit précieux des épreuves que nous avons traversées, et une nouvelle démonstration de cette vérité que la croix des souffrances et de l'adversité nous est utile et salutaire.

Mais ces épreuves ne sont pas finies; elles durent tant que nous sommes en pèlerinage ici-bas, car cette vie est un temps d'épreuve et de préparation à la vie éternelle. De plus, tous les signes du temps semblent faire présager, à ne pas s'y tromper, que de plus grandes et de plus dures épreuves encore nous attendent à l'heure peut-être prochaine d'un bouleversement de l'ordre existant.

C'est pourquoi il est doublement nécessaire que tous sans exception nous persévérions, fidèles et fermes jusqu'à la fin, dans la lutte contre les ennemis de notre salut. Car seul celui qui persévèrera jusqu'à la fin emportera la couronne de la vie éternelle.

Le vénérable archevêque adresse ensuite à ses diocésains ses dernières exhortations, les conjurant de tenir fermes dans la foi catholique, de garder l'amour de Dieu et de la sainte Église, que Jésus-Christ a fondée sur le roc inébranlable de Pierre. Il leur recommande la prière, la fréquentation des sacrements, la dévotion à la sainte Vierge, la sanctification du dimanche. Puis il ajoute :

Évitez et fuyez avec le plus grand soin les occasions qui mettent votre foi en péril, et n'oubliez pas que, selon la parole de la Vérité

éternelle, *celui qui ne croit pas sera condamné* (Matth., XVI, 16). Fuyez particulièrement les relations inutiles avec les incrédules; éloignez-vous et éloignez les vôtres des mauvais livres, des journaux impies, et favorisez de toutes vos forces la propagande des saines lectures.

SUISSE. — Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et Genève, a succédé à Mgr Duquesnay dans la présidence de l'Œuvre des Congrès eucharistiques. Nous apprenons aujourd'hui que le Congrès de 1885 aura lieu dans la ville où réside l'illustre prélat, à Fribourg (Suisse), du 9 au 13 septembre.

Nous ne doutons pas qu'un grand nombre de personnes ne veuillent prendre part à ces importantes assemblées. Le but si élevé que l'Œuvre se propose suffit pour attirer les âmes qui ont le souci de la gloire de Dieu, de l'honneur de son Église et des véritables intérêts de la société moderne. Mais on peut croire que la beauté du pays, le caractère si profondément religieux des populations évangélisées par le bienheureux Canisius et enfin l'universelle admiration qu'inspire le pieux évêque de Lausanne et de Genève contribueront aussi au succès de ce quatrième Congrès eucharistique.

Nous donnerons prochainement le programme et l'horaire. On peut, dès à présent, s'adresser, pour les renseignements à demander, et les communications à faire, au Secrétariat général, rue Négrier, 9, à Lille.

— Mgr Lachat, en se rendant à Rome, dit la *Liberté* de Fribourg, a offert au Saint-Père le denier de Saint-Pierre provenant de ses anciens diocésains, ainsi que le produit d'une souscription ouverte dans le Tessin par le *Il Credente cattolico.*

La lettre ci-après de Léon XIII fait allusion à cette offrande; elle fait en outre bonne justice des ignobles inventions qui ont paru d'abord dans la *Grenzpost,* et ont été reproduites par le *Journal de Genève*, par la *Tribune* et par un grand nombre d'autres journaux. Dans une soi-disant correspondance de Rome, on y affirmait que l'ancien évêque de Bâle avait été mal reçu au Vatican. Ce fait entre mille est la preuve qu'une ligue de correspondants très mêlés s'est formée à Rome pour dénaturer l'attitude du Saint-Siège et calomnier les évêques les plus dévoués à Léon XIII.

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE EUGÈNE, ARCHEVÊQUE DE DAMIETTE ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE DU TESSIN

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère,

Salut et Bénédiction apostolique,

A l'occasion de la visite qui nous a procuré le plaisir de vous revoir à Rome, Nous vous avons déjà exprimé de vive voix Notre grande satisfaction pour les preuves de dévouement et de respect que vous nous avez apportées de la part de vos anciens diocésains comme aussi des catholiques tessinois et spécialement du journal *Il Credente cattolico* du Tessin.

Mais il Nous plaît de vous confirmer aussi par écrit ces sentiments dont, à votre retour, vous voudrez bien être l'interprète d'abord auprès des catholiques du diocèse de Bâle, puis, à votre arrivée prochaine, à ceux du Tessin, en leur annonçant en même temps que Nous leur accordons la Bénédiction apostolique.

En outre, Nous désirons que vous manifestiez aux fidèles Tessinois Notre vif désir que tous répondent pleinement à votre sollicitude pastorale et que spécialement la bonne presse coopère, en ce qui peut la concerner, au plein succès de vos travaux apostoliques, par l'union et la soumission constante à votre personne.

Enfin, Vénérable Frère, Nous vous exprimons de nouveau Notre bienveillance et notre affection toute spéciale, et comme gage des faveurs les plus précieuses du Ciel, Nous vous accordons de tout Notre cœur, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 22 juin 1885, la 8e année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Missions.

Chine. — Nous avons annoncé en son temps que M. l'abbé Giulianelli, missionnaire, avait été chargé par le souverain pontife de remettre une lettre à l'empereur du Céleste Empire. L'*Osservatore romano* nous donne la version italienne du rapport officiel de la remise de ce document. En voici la traduction :

Les princes et grands ministres du Conseil des affaires étrangères, par l'autorité de la grande dynastie Ta-tsing *expédient une lettre officielle*

Au légat de la grande Rome Giulianelli

pour qu'elle soit ouverte en sa présence.

Les princes et grands ministres du Conseil des affaires des royaumes

étrangers, par l'autorité de la grande dynastie *Ta tsin*, notifie : que, le 23[e] jour de la seconde lune (8 avril 1885), l'illustrissime légat, étant venu à notre palais, remit en notre présence les lettres royales du souverain pontife romain, et que, le 25[e] jour de la seconde lune (10 avril 1885), le même Conseil les a présentées au nom du légat, au grand empereur, qui déclare les avoir lues avec un grand plaisir et beaucoup de consolation.

Il ordonne par conséquent : nous, ses grands ministres, de faire savoir à l'illustrissime légat qu'à son retour dans son royaume il ait à en féliciter le souverain pontife. »

Cette notification doit être remise à l'illustrissime légat, comme étant de sa compétence, et afin qu'il soit informé clairement de ce qui a été fait.

La déclaration ci-dessus a été remise au légat Giulianelli, de la grande Rome, l'an onze du règne de Kuong-Su, le 25[e] jour de la seconde lune (10 avril 1885).

Océanie. — Mgr Lamaze, évêque titulaire d'Olympe et vicaire apostolique de l'Océanie centrale, a dernièrement adressé à Son Em. le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, une lettre de la reine de Wallis (Océanie centrale), écrite en langue aveana; c'est une protestation contre la sentence de la conversion des biens de la Propagande.

Mgr Lamaze fait précéder cette lettre des lignes suivantes :

La reine de Wallis, bienfaitrice providentielle de notre œuvre, a appris avec la peine la plus vive les injustes violations exercées sur les biens de la Propagande.

Voici, d'après les *Missions catholiques*, la traduction de la lettre royale :

Éminence,

J'ai appris de Mgr l'évêque d'Olympe, dans la visite qu'il m'a faite cette année-ci comme les années précédentes, que le gouvernement italien persécute le Souverain-Pontife et le collège de la Propagande. C'est pourquoi je fais cette lettre, comme celle que je fis en 1871 à Pie IX, pour renouveler l'expression de mon amour filial pour l'Église, et pour protester contre ceux qui la persécutent.

Pour moi, je gouverne mon pays en m'appuyant sur l'Église et je m'en trouve bien, et mon pays est heureux. Je suis étonnée et attristée qu'on ose porter une main sacrilège sur les biens de l'Église, d'autant plus que ce sont ces biens qui permettaient de porter les lumières de l'Évangile dans les pays encore païens. Sans les ressources de la Propagation de la Foi et le zèle de la sainte Église, mon pauvre pays aurait-il connu la religion? J'étais encore jeune lorsque les premiers apôtres de l'Évangile sont arrivés ici, et depuis

lors nous n'avons pas encore assez de ressources pour soutenir nos missionnaires. C'est pourquoi mon plus grand désir serait de voir cesser cette persécution contre une œuvre si utile.

Je prie aussi pour que le Souverain-Pontife Léon XIII gouverne heureusement pendant de longues années la sainte Église, et que l'Eme cardinal qui le représente à la Propagande jouisse de toutes les prospérités désirables.

Veuillez, Éminence, m'obtenir une bénédiction spéciale pour ma personne et mon petit pays. Permettez-moi aussi, en terminant, de baiser avec respect votre pourpre sacrée et de me dire, de Votre Éminence, l'humble fille et servante.

Amélia Leveluа,
Reine de Wallis.

Wallis (Océanie centrale), 12 décembre 1884.

Soudan. — Mgr Sogaro, vicaire apostolique de l'Afrique centrale, a reçu à Vérone la dépêche suivante du R. P. Dominique Vincentini, supérieur de la procure du Caire :

A Monseigneur Sogaro.

Le Caire, 25 juin.

Bonomi arrivé hier soir sain et sauf à Dongola. Ohrwalder et Rossignoli sont à El-Obéid.

Vincentini.

Les RR. PP. Bonomi, Ohrwalder et Rossignoli, ajoutent les *Missions catholiques*, sont trois missionnaires de l'Afrique centrale. On les savait tous les trois dans la capitale du Kordofan. Le R. P. Louis Bonomi a seul réussi à franchir l'immense désert qui sépare El-Obéïd de Dongola.

En nous transmettant cette nouvelle, le R. P. Sembianti, supérieur de l'institut de Vérone, ajoute :

Peut-être l'heureux échappé nous suggèrera-t-il un moyen de venir en aide aux missionnaires et aux pauvres Sœurs qui languissent depuis trois ans entre les mains du mahdi.

La situation des infortunés captifs est toujours des plus lamentables. Mais on ne sait rien de nouveau sur leur sort. Les renseignements publiés à leur sujet sont contradictoires.

Tonkin. — Nous lisons dans une lettre de Mgr Puginier, des Missions Étrangères de Paris, publiée par les *Missions catholiques* et datée de Hâ-noï, 22 mai :

Mes craintes au sujet du prêtre indigène arrêté le lendemain de Pâques, se sont malheureusement réalisées ; il a été tué d'une manière

horrible. Après avoir essayé de le faire racheter à prix d'argent, une fois que les préliminaires de la paix ont été connus, j'ai prié le général Brière de l'Isle, commandant en chef, d'écrire au mandarin supérieur des troupes chinoises pour obtenir la délivrance de notre prisonnier. Le courrier porteur de la lettre du général venait de partir, lorsque je reçus un télégramme de Son-Tay, par lequel le Père Richard m'annonçait brièvement : « *Curé Câp* (nom du prêtre) *tué par Chinois.* » Deux jours après, je recevais du même Père une lettre me donnant des détails sur l'exécution.

Après son arrestation, ce prêtre avait été conduit successivement dans cinq ou six forts occupés par les Chinois. Malgré son âge avancé, il avait soixante ans, et son état de faiblesse, car il avait été miné par les fièvres et les fatigues du ministère dans une paroisse montagneuse et malsaine ; malgré cela, dis-je, et ses cheveux blancs, on lui avait mis la cangue au cou, et il devait la porter nuit et jour même dans ses voyages. On le conduisit enfin à un grand fort, situé à trois journées de marche de Hung-hoâ, sur le fleuve Rouge : c'était là le quartier général du grand chef des Chinois.

Le prêtre avait pu conserver un petit christ qu'il portait sur sa poitrine, et les Chinois l'ayant aperçu, lui demandèrent ce que c'était. Il leur répondit : « C'est mon maître et c'est aussi le vôtre. » Alors, sur l'ordre du chef, il fut enterré vivant, la tête en bas et les pieds en haut. Ses jambes sortaient de terre depuis les genoux, et on y avait attaché un écriteau sur lequel étaient tracés des caractères chinois dont voici la traduction : « C'est ainsi que seront traités les sectateurs de la religion perverse. « Son corps fut laissé plusieurs jours dans cet état, et des personnes qui l'ont vu, ont raconté que la partie de ses jambes qui sortait de terre était enflée outre mesure.

LES CHAMBRES

Mercredi 8 juillet. — *Sénat* — M. ÉMILE LABICHE dépose le rapport sur le projet de loi relatif à la procédure du divorce.

M. CAVAIGNAC, sous-secrétaire d'État au ministère de la guerre, dépose le projet de loi sur le recrutement.

L'amiral JAURÉGUIBERRY dépose le rapport sur le projet de médailles destinées au corps expéditionnaire du Tonkin.

L'urgence est déclarée.

Jeudi 9 juillet. — *Sénat.* — Les projets de règlement définitif des budgets 1872-73 et 74 sont adoptés.

Le Sénat prend en considération par 94 voix la contre-proposition

de M. Georges Martin demandant le retour au droit commun pour le département de la Seine.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi tendant à accorder des pensions aux veuves des citoyens qui meurent en se dévouant pour la cause publique.

Le Sénat décide qu'il ne passera pas à la discussion des articles.

Après la déclaration d'urgence, le Sénat valide l élection de M. Le Provost de Launay, sénateur des Côtes du Nord.

Chambre des députés. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'emprunt pour la construction des écoles de Lille.

M. de Mackau combat longuement le projet et reproche au gouvernement de vouloir détruire l'enseignement congréganiste avec l'aide des deniers des contribuables.

Le rapporteur réplique et reproche aux monarchistes de combattre les projets concernant l'instruction.

M. de Mackau répond que la République n'a jamais eu le monopole de l'instruction. MM. Villemain, Guizot et Duruy valaient bien les ministres actuels.

M. Clémenceau dit que l'enseignement congréganiste tend à l'abrutissement et à l'asservissemeut. (Protestations à droite.)

M. de Larochefoucauld dit que l'instruction gratuite existait longtemps avant la République. Autrefois les riches payaient pour les autres.

Le projet est adopté.

La Chambre aborde le budget des colonies.

Le budget des colonies est adopté ainsi que le budget des invalides de la marine.

Vendredi 10 juillet. — *Chambre des députés.* — La Chambre aborde la discussion du projet concernant les contributions directes.

M. de Mackau attaque la politique financière du gouvernement, ses dépenses exagérées et improductives, notamment en ce qui concerne l'indemnité aux émeutiers du 2 décembre.

M. Madier-Montjau proteste contre l'outrage adressé aux victimes du 2 décembre. (Applaudissements à gauche.)

M. Jolibois reproche aux républicains de n'avoir pas osé faire le plébiscite. (Applaudissements à droite.)

M. Lockroy dit qu'il ne s'empêchera jamais de flétrir le 2 décembre comme il mérite.

M. Wilson réfute l'accusation de M. de Mackau et fait l'historique du budget extraordinaire.

M. Wilson conclut en se déclarant partisan du budget extraordinaire qui permet l'exécution de grands travaux.

M. Germain combat la politique financière de la Chambre et montre que tous les efforts faits par le pays pour se guérir des blessures de

l'invasion n'ont pas été secondés par la Chambre. Pour équilibrer les dépenses et recettes, l'orateur indique tous les moyens qu'on a employés, tels que la création d'un grand nombre de caisses qui empruntent au nom de l'État à un taux très cher.

L'orateur prouve encore que les opérations de trésorerie sont détestables parce qu'on donne à trop bon marché la signature de l'État.

En résumé, le régime des caisses est déplorable et cache la vérité au pays, car il n'est pas sérieux de parler d'amortissement quand on emprunte plus qu'on ne rembourse.

Samedi 11 juillet. — *Sénat.* — M. de Marcère lit son rapport sur le traité de paix avec la Chine.

La discussion est fixée à jeudi.

Tous les projets à l'ordre du jour sont adoptés.

hamb re des députés. — M. Germain continue son discours. Il affirme la réalité du déficit budgétaire et demande la suppression du budget extraordinaire.

M. Rouvier s'attache à justifier l'utilité des dépenses actuelles et la nécessité d'un budget extraordinaire, dont la suppression est d'ailleurs prochaine.

M. Rouvier essaye de justifier la politique coloniale. (Violentes interruptions.)

M. Raoul Duval réplique et fait le procès de la politique coloniale, politique coûteuse sans profit pour la France.

M. C. Pelletan fait appel à tous les républicains et les conjure d'entendre les vœux du pays sur la situation financière.

L'orateur critique longuement la politique coloniale; il pense trouver le moyen de rétablir l'équilibre du budget par la suppression du budget des cultes et la réforme de l'administration dans le sens démocratique.

Lundi 13 juillet. — *Chambre des députés.* — On continue la discussion générale du budget des recettes.

M. Sadi-Carnot déclare que le budget de 1886 est établi de façon à éviter tout mécompte. Il s'attache à justifier les comptes spéciaux ouverts au budget.

M. Germain, renouvelant les justes critiques qu'il a formulées, maintient que le déficit atteint 600 millions.

M. Jules Roche, cherchant à réfuter ce chiffre, dit que les dépenses du prochain exercice sont diminuées si on les compare à celles des budgets antérieurs.

Après un échange d'observations entre MM. Germain et Pelletan, la discussion générale est close.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La fête nationale. — Le guet-apens de Hue. — Date des élections. — Inaugurations de statues. — Le clergé et les élections. — Espagne.

16 juillet 1885.

Les républicains parviennent difficilement à dissimuler leur dépit; ils cherchent en vain à réchauffer l'enthousiasme. Leur *fête* du 14 juillet a raté. Quelques drapeaux clairsemés aux fenêtres où le pavoisement est obligatoire et à la porte des marchands de vin, quelques faibles témoignages du zèle municipal au coin des carrefours, et c'est tout! Le peuple n'a pas le cœur à la joie: le commerce ne marche point, le chômage crée de nombreuses misères, et tandis que les députés creusent à Paris le déficit du budget, là-bas, en Extrême-Orient, d'où revient le cadavre du glorieux amiral Courbet, nos soldats sont aux prises avec les signataires du traité de Hué. Et ces soldats, ce sont les enfants de ce peuple que l'on convie à une allégresse inopportune et indécente. Les politiciens annoncent la paix, mais la guerre existe, et la liste des victimes d'une politique criminelle n'est pas close.

Il faut avoir le cœur d'un ministre républicain pour songer à illuminer en ces jours de deuil.

—

L'émotion provoquée par le guet-apens de Hué est loin d'être calmée. Une grande incertitude mêlée d'un peu d'inquiétude se dégage de l'ensemble des nouvelles reçues à ce sujet. Non pas que nous ayons aucun doute quant à l'écrasement complet de la révolte fomentée par les mandarins annamites; mais on doit redouter les frais, les soucis, les ennuis d'une campagne en Annam analogue à celle qu'il a fallu mener au Tonkin. Les dépêches du général de Courcy nous ont appris que le jeune Roi et la Reine mère ont disparu de Hué; on suppose qu'ils ont suivi le ministre de la guerre Thu-Yat, qui semble avoir été le chef du complot. Reviendront-ils dans la capitale comme le général de Courcy les y invite, ou sont-ils d'accord avec Thu-Yat? Voilà ce qu'il importerait de savoir.

Il est peu probable en effet que Thu-Yat, s'il était abandonné à sa propre influence, soit assez fort pour entreprendre une campagne en règle contre la France. De toutes façons la France

a entre les mains un otage sérieux, dont elle ne se dessaisira qu'à bon escient, le régent, qui proteste aujourd'hui de son innocence et a signé même la proclamation du général de Courcy flétrissant le guet-apens du 3 juillet. On a quelque raison de ne pas croire à la sincérité de ses protestations, car il est tout à fait invraisemblable qu'il ait été absolument étranger à l'organisation d'un complot aussi vaste, et où toute l'armée participait.

—

Quoi qu'il en soit, ce fâcheux incident aura eu un contre-coup étrange. Le gouvernement, ne sachant pas où cette affaire pourra le mener, hésite, paraît-il, à fixer les élections du 16 août comme on lui en prête depuis longtemps l'intention. Il craint qu'un nouvel incident ne se produise qui pourrait exercer une fâcheuse influence sur les électeurs. Il préfèrerait donc attendre le moment, probablement prochain, où la révolte des mandarins sera sinon réprimée entièrement, du moins poursuivie de telle sorte que l'on n'aura plus rien à craindre.

—

Dans une des dernières dépêches qu'on a reçues de lui, le général de Courcy fait connaître qu'il a invité les habitants des faubourgs de Hué, parmi lesquels se trouvent un certain nombre de notables commerçants, à rentrer dans leurs demeures, où ils jouiront de l'entière protection du gouvernement français. Il invite en outre les partisans du rebelle Thu-Yet à se soumettre dans un délai de douze jours, à partir du 9 juillet.

Il licencie l'armée régulière annamite dans les délais suivants :

8 jours pour les provinces de Thua-Thien, Quang-Tri, Quang-Nom.
15 jours pour les provinces de Quang-Binh, Hatinh-Quang-Nagus.
21 jours pour les provinces de Neycan-Chan-Hou, Bink-Dink-Phu-Noc.

Les armes devront être déposées aux chefs-lieux des provinces, pour être dirigées sur Hué par les soins et sous la responsabilité des gouverneurs. Les villes seront également rendues responsables de l'exécution de cet ordre.

—

On a inauguré dimanche, à Lunéville, la statue d'un curé et même d'un évêque constitutionnel, l'abbé Grégoire.

La *Lanterne* dit que ce sont trois curés qui firent triompher la révolution française à l'assemblée nationale de 1789 et

l'abbé Grégoire a tenu le pompon. Ce qui prouve que les curés, même renégats, ont de la puissance, et l'histoire de la révolution l'a prouvé, en effet, en diverses circonstances, mais la *Lanterne* ne dit pas tout.

Il ne faut pas oublier en effet, que tout évêque constitutionnel qu'il a été, Grégoire a demandé que le nom de Dieu figurât en tête de la déclaration des droits de l'homme; qu'il honnissait Voltaire; qu'il s'était fait, à la tribune, le défenseur des moines et notamment des Jésuites, ses maîtres, desquels il disait qu'il n'avait reçu que de bons exemples et d'utiles enseignements; qu'il a protesté contre l'abolition du dimanche, contre l'usurpation des États du Pape par la République française, contre la persécution du clergé ; qu'il a dit, dans les conciles de 1800 et de 1801, que, dans un État républicain, la religion doit être l'indispensable supplément de la loi. Bref, malgré toutes ses fautes, Grégoire n'est pas du tout l'homme dont ils viennent d'inaugurer la statue.

En somme, ce en quoi l'évêque Grégoire leur ressemble, c'est qu'il n'a pas voulu rétracter son serment à la constitution civile: mais ce en quoi ils feront bien de lui ressembler, c'est qu'il a désiré et demandé vivement les sacrements.

—

Après Grégoire, Voltaire. Une nouvelle statue de ce misérable a été inaugurée le 14 juillet à Paris. A notre entière satisfaction, nous devons ajouter que cela s'est fait au milieu de l'indifférence générale.

—

L'Union républicaine, la gauche démocratique et le centre gauche viennent de se réunir à Paris, pour prendre connaissance du manifeste rédigé au nom des trois groupes. Ce document ne sera publié qu'à l'ouverture de la période électorale.

Le manifeste des groupes républicains préconise, dit l'*Agence Havas*, qui nous en donne un résumé la réduction du service militaire dans des conditions compatibles avec la nécessité de la défense et des réformes économiques, notamment le remaniement des impôts et le rétablissement d'un équilibre sérieux du budget.

Le manifeste, parlant de la séparation de l'Église et de l'État, dit : S'il y a des divergences dans le parti républicain à ce sujet, on peut être d'accord sur une politique qui doit respecter la liberté de conscience et combattre résolûment le cléricalisme qui, sous le

masque de la religion, n'est que l'union de toutes les factions hostiles à la République.

Le manifeste dit qu'il ne faut pas de politique extérieure d'aventures, mais une politique digne et ferme.

Il se termine par un appel à l'union des républicains contre les monarchistes.

—

Un journal républicain avait annoncé, ces jours derniers, que M. Goblet, ministre des cultes, préparait une circulaire aux évêques, pour les inviter à recommander au clergé la neutralité la plus absolue aux prochaines élections législatives.

La *République française* confirme la nouvelle, en disant « qu'il n'y a là rien d'anormal ni d'extraordinaire ». La feuille opportuniste trouve tout à fait naturel, « normal » et conforme aux usages républicains qu'on enjoigne aux ecclésiastiques d'oublier qu'ils ont, comme citoyens, des droits, et comme prêtres des devoirs. Citoyens, il ne leur sera pas permis d'éclairer les électeurs qui les consulteront sur le compte des hommes qui ruinent et perdent la France; prêtres, ils devront faciliter par leur abstention le succès des ennemis de l'Église et de la religion! Ainsi le veut la « liberté ».

Pourtant les coreligionnaires de la *République française* ne professèrent pas toujours cette théorie. Ce n'est pas un journal catholique, c'est le *Temps* qui écrivait autrefois, au sujet d'une prétention identique émise en 1863 par un ministre des cultes de l'empire, M. Rouland : « Nous avons le regret de ne pouvoir « nous trouver d'accord avec M. le ministre sur aucun point. « *Les évêques, après tout, sont des citoyens aussi bien que les* « *autres; et les droits d'aucun citoyen ne peuvent être lésés* « *sans que les droits de tous soient atteints.* » Voilà quels étaient le langage et l'attitude des républicains de 1863.

La circulaire de M. Rouland donna lieu à un mandement collectif de sept archevêques et évêques, auquel l'épiscopat français tout entier donna son adhésion. Or, après avoir appelé l'attention des laïques sur leurs devoirs de citoyens catholiques, le mandement épiscopal continuait ainsi :

Aux prêtres nous dirons... Puisque vous voulez notre avis, nous n'hésitons pas à vous le donner : nous pensons qu'ici vous devez user de vos droits de citoyens, et que vous manqueriez à vos devoirs en vous abstenant... N'oubliez pas que vous avez une patrie, que vous devez l'aimer de toute votre âme, la servir toujours selon votre

conscience, et qu'il y a des circonstances plus sérieuses, plus solennelles où la négligence des devoirs civiques n'est pas possible.

Les partis républicains, en publiant avec une désinvolture cynique les projets de persécution ouverte et de spoliation qu'ils se proposent de mettre à exécution dans le plus bref délai possible, ont précisément démontré au clergé français qu'il n'avait rien à gagner en gardant une attitude expectante et neutre.

—

Londres est, en ce moment, sous l'émoi d'un grave scandale. Non pas qu'il s'y soit produit soudainement quelque crime inouï, mais nombre d'abominations et de crimes qui s'y commettaient et dont on ne parlait pas viennent d'être révélés au grand jour. Voici dans quelles circonstances :

D'après la loi anglaise, une jeune fille, qui doit avoir vingt et un ans pour vendre et acheter, peut légalement se vendre elle-même au vice dès l'âge de treize ans. Un bill élevant de plusieurs années cette limite d'âge a été voté par la Chambre des Lords, mais il ne l'est pas encore par la Chambre des Communes.

La *Pall Mall Gazette,* prenant occasion du bruit qui courait que le cabinet Salisbury refusait de soutenir ce bill, déclara qu'elle allait en démontrer la nécessité. Elle commença, samedi dernier, par publier, en première page, un avis triplement souligné, avertissant charitablement les bonnes gens susceptibles de se scandaliser qu'ils eussent à éviter la lecture du journal *lundi, mardi et mercredi.* Les articles annoncés par cette réclame ont paru en effet, et l'émotion qu'ils ont produite en Angleterre est énorme.

L'auteur anonyme de ces articles a étudié les mauvais lieux de Londres et il fait une série de révélations véritablement horribles, en appuyant ses allégations de preuves qui ne permettent guère de les mettre en doute.

« Il est affreux, dit-il, de savoir qu'à l'ombre même de nos églises, à cent pas de nos cours judiciaires, le vice le plus inhumain peut s'emparer de ses malheureuses victimes, qu'une véritable traite d'esclaves blanches a lieu tous les jours parmi nous, qui nous targuons d'être la nation la plus morale du monde ! »

On comprend que nous ne pouvons entrer dans aucun détail. Enfance souillée presque dès le berceau, jeunes enfants vendues

par leurs parents pour quelques livres sterling, ou enlevées de force, ou attirées par la ruse et retenues dans les antres du vice, marchés, ignominies sans nom, atrocités effroyables, le rédacteur de la *Pall Mall Gazette* dévoile tous les secrets de cet enfer.

Au scandale produit par ces révélations un autre est venu s'ajouter. Dès la publication du second article, une curiosité malsaine a fait se précipiter la foule, la jeunesse principalement, sur les numéros du journal. Deux cent mille exemplaires ont été vendus : on en eût vendu un million. De deux sous, le prix d'un exemplaire a passé à six ou sept francs. Deux cents *policemen* ont eu peine à maintenir l'ordre dans *Northumberland street*, où se trouvent les bureaux de la *Pall Mall Gazette*.

Le gouvernement s'est ému aussi ; il a été question de poursuites contre le journal, pour outrage aux bonnes mœurs. Mais on reculera sans doute devant les révélations nouvelles que provoquerait un procès. En attendant, treize vendeurs de journaux viennent d'être traduits en justice pour avoir entravé la circulation en vendant la feuille à scandale.

Quelque contestable que soit la pureté d'intention du journal londonien, et à côté du mal que peuvent faire aux jeunes lecteurs les hideux tableaux qu'il étale au jour, ses révélations auront sans doute pour effet de rabattre la morgue du puritanisme britannique, ce qui est un bon résultat, et ils décideront peut-être les législateurs anglais à demander à la loi tout le peu d'aide qu'elle peut prêter aux mœurs, ce qui est un résultat meilleur.

—

En Espagne, où le choléra continue à faire de grands ravages, une crise ministérielle vient d'éclater.

M. Romero Robledo, de l'intérieur, donne sa démission, et il est suivi dans sa retraite par le ministre de la marine. Cette dislocation du cabinet, en ce moment où la Catalogne est fort agitée, où des émeutes s'y produisent, peut faire présager de graves événements.

PETITE CHRONIQUE

Encore d'encourageants résultats électoraux à signaler. Dans l'Aude, M. de Niort est élu conseiller général par le canton de Belcaire; dans les Ardennes, M. Noiret, conservateur, bat son concurrent républicain au siège de conseiller général de Mézières. A Lacaune (Tarn), il a fallu une double invalidation pour faire perdre soixante et quelques voix au candidat conservateur, M. de Nauroi, et lui enlever son siège, grâce à une pression inqualifiable. Dans le canton de Lafosse (Dordogne), le candidat républicain l'emporte de quelques voix seulement sur le candidat conservateur.

Signalons aussi l'élection d'un conseiller général pour le canton de Gourin (Morbihan).

M. de Lescouet, conservateur, a été élu avec 168 voix de majorité contre M. Trouboul, républicain.

M. de Lestourbeillon, conservateur, vient d'être élu conseiller d'arrondissement pour le canton de Guer (Morbihan) par 1.227 voix contre 680 à ses deux concurrents républicains.

— De décembre 1884 à la fin de juin 1885, il y a eu cent quatorze élections.

Sur ces cent quatorze élections, il y a eu :

Quatre-vingt-cinq élections conservatrices.

Vingt-neuf élections républicaines.

Électeurs, répondez par ces chiffres aux républicains qui viendront vous dire que la République ne perd pas du terrain devant le suffrage universel.

— Le défunt feld-maréchal de Manteuffel est remplacé, comme commandant du 15e corps d'armée, par le lieutenant-général de Menduck.

— On télégraphie à la *Gazette du Midi* que le corps de l'amiral Courbet sera débarqué à Toulon du 25 au 29 juillet.

On sait que l'amiral a pour garde d'honneur une partie des officiers et des marins du *Bayard*.

Le Gouvernement, redoutant, à la veille des élections, les révélations des combattants de Fou-Tcheou et de Formose, aurait, dit-on, prescrit au commandant du *Bayard* d'interdire à tout l'équipage de répondre aux questions qui pourront leur être adressées en France.

Nous voudrions bien savoir comment le Gouvernement s'y prendrait pour fermer la bouche aux marins.

— La consternation est grande en Algérie à la suite de la découverte du phylloxera dans le vignoble de Tlemcen. Les troupes gardent les vignobles infectés.

— La police belge a découvert un conciliabule d'anarchistes russes, français et belges, et a opéré quatorze arrestations, dont quatre seulement ont été maintenues sous l'inculpation de vagabondage. Les anarchistes préparent un meeting de protestation pour dimanche contre la conduite de la police.

— Les dix villes de France où l'on consomme le plus de vin sont : Nice, 279 litres par tête et par an; — Mont-de-Marsan, 255; — Chambéry, 232; — Agen, 219; — Lyon et Paris, 212; — Grenoble, 211; — Tarbes, 210; — Bordeaux, 209; — Angoulême, 201.

Les dix villes où l'on en consomme le moins sont : Cahors, 51 litres par tête et par an; — Nîmes, 73; — Ajaccio, 76; — Draguignan, 97; — Montpellier, 98; — Avignon, 99; — Auxerre, 100; — Perpignan, 104; — Digne, 113; — Privas, 117.

Quant aux grandes villes que leur population classe après Paris, Lyon et Bordeaux, leurs habitants consomment annuellement : à Saint-Étienne, 198 litres; — à Marseille 179; — à Toulouse 162; — à Rouen 49; — à Lille 26.

Pour ces deux dernières villes, il faut noter que le cidre et la bière sont la boisson ordinaire de la population.

— Que faut-il croire de la santé de l'empereur Guillaume? Pendant que les dépêches des agences plus ou moins officieuses sont assez rassurantes, des journaux reçoivent des nouvelles inquiétantes, et des bruits plus inquiétants encore circulent. Le grand âge de l'empereur explique et justifie du reste toutes les préoccupations.

— Le gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre diverses demandes de crédits supplémentaires pour l'exercice 1885

Parmi ces demandes en figure une ayant pour objet d'ouvrir un crédit pour subvenir aux dépenses des obsèques nationales faites à Victor Hugo.

Les Chambres avaient, par une loi votée le jour du décès de l'illustre poète, voté un premier crédit de 20.000 francs.

Depuis, on a reconnu que la dépense totale s'était élevée à 101,532 fr. Le gouvernement vient donc de demander un crédit pour couvrir la différence, soit 81,532 francs *seulement.*

— Le matériel roulant de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée s'est accru, en 1884, de 107 locomotives, 167 voitures de première classe, 104 de deuxième classe, 300 de troisième, 217 fourgons à bagages, et 1,937 wagons de marchandises. Le nombre des voyageurs, pendant la même année, a été 36,833,533, ayant produit une somme de 87,535.648 fr. 93 cent Le nombre des têtes de chevaux et bestiaux transportés en grande vitesse a été de 178,587. Le nombre des colis postaux a été de 55,833,594. Le frein Westinghouse est appliqué maintenant sur 127 machines et 3,235 véhicules.

— Un congrès des sociétés coopératives de France doit se tenir le 27 juillet, à Paris.

— Le cardinal Manning, qui, en Angleterre, figure toujours parmi les instigateurs de toutes les œuvres philanthropiques, propose à ses compatriotes de consacrer une somme de cent mille livres à la suppression de l'esclavage au Soudan et à la fondation d'un État libre sur le Nil. Son Éminence a, à ce sujet, adressé une nouvelle lettre aux journaux catholiques anglais. Son appel a été entendu, et un comité qui s'est formé il y a quelque temps, s'occupe actuellement des moyens de mettre le projet du cardinal Manning à exécution.

— Le prince de Bismarck a fait de sa main, le 31 décembre 1880, à la porte de sa chambre à coucher de Friedriechsruhe, des inscriptions relatives à la taille des membres de sa famille.

D'après ces marques, le chancelier allemand mesure 1 m. 88 ; le comte Herbert mesure 1 m. 86 ; le comte Guillaume, 1 m. 83 ; la princesse de Bismarck, 1 m. 714, et la comtesse Marie, sa fille, 1 m. 716 Nos lecteurs ne se plaindront pas de n'être pas renseignés sur tout ce qui intéresse celui que le malheur des temps et la décadence de notre patrie a fait, suivant l'expression d'un courtisan « l'arbitre du monde. »

— Le fauteuil de M. Duruy est le deuxième de la « docte compagnie » et a été occupé depuis la fondation de l'Académie par neuf titulaires dont voici les noms : 1634, P. Hay du Chastelet. — 1637, Perrot d'Abloncourt. — 1664, Bussy-Rabutin. — 1693, Paul Bignon. — 1743, Jérôme Bignon. — 1772, Q. F. de Bréquigny. — 1795, Ecouchard Lebrun. — 1807, F. J. Raynouard. — 1836, Mignet.

— Le président Grévy vient d'avoir une seconde petite-fille en la personne de haute demoiselle Jeanne Wilson, née sous les lambris de l'Élysée, il y a deux jours. Les officiers de l'État civil se sont dérangés avec leurs registres pour aller rédiger au palais présidentiel l'acte de naissance de la fille du député Wilson, ce qui prouve bien que la République ne connaît point les privilèges et pratique la sainte Égalité. Ces allures de dauphin que prend le chef de la famille Wilson sont vraiment amusantes. Le renouvellement approche, et M. Grévy compte évidemment sur une prolongation de son bail avantageux à l'Élysée. Le bonhomme est aussi tenace comme locataire que comme propriétaire, et c'est ainsi qu'on fait les bonnes maisons. N..

— Voici la liste des navires de guerre chinois détruits par l'amiral Courbet, depuis le commencement des hostilités dans la rivière Min et à Shei-Poo :

1. Frégate « Yun-Quen » de 3,400 tonneaux, 600 hommes d'équipage, armée de 2 canons, de 12 tonnes et de 24 de 70. Coulée à Shei-Poo par un canot-torpilleur.

2. Croiseur « Yang-Wou, » de 1,600 tonneaux, 250 hommes d'équipage, armé de 1 canon Withworth de 19 c. et 12 de 12 c. Coulé à Fou-Tchéou par le torpilleur n° 46.

3, 4 et 5. Avisos Fou-Po, Fei-Yune et Tsi-An, chacun de 1,250 tonneaux, 150 hommes d'équipage, armés de 7 canons, de 16 c. Coulés tous les trois à Fou-Tchéou.

6, 7 et 8. Avisos Yong-Po, Tchou-Hang et Tcheng-King, chacun de 1,400 tonneaux, 160 hommes d'équipage, armés de 5 canons de 16 c. Les deux premiers, détruits à Fou-Tchéou, le troisième, coulé à Shei-Poo par un canot-torpilleur.

9. Canonnière Tchen-Wei, de 600 tonneaux, 70 hommes d'équipage, armée de 6 canons de 16 et de 12 c. Détruite à Fou-Tchéou.

10. Canonnière Kieu-Tcheng, de 400 tonneaux, 42 hommes d'équipage, armée d'un canon Armstrong de 28 c. Détruite à Fou-Tchéou.

11. Canonnière Fou-Ting, de 500 tonneaux, 70 hommes d'équipage, armée de 4 canons de 12 c. Détruite à Fou-Tchéou.

12. Canonnière Fou-Sheng, de 300 tonneaux, 30 hommes d'équipage, armée de 1 canon de 25 c. et de 2 mitrailleuses. Coulée à Fou-Tchéou.

Total : 12 navires montés par 1,672 hommes d'équipage et 89 pièces.

— Le corps de l'amiral Courbet a été embaumé et placé dans le salon du *Bayard*, transformé en chapelle ardente. Dans le cas où l'embaumement n'aurait pas été possible, ses restes auraient été ramenés dans une barrique d'alcool, comme cela a été fait pour l'amiral Nelson, tué à la bataille de Trafalgar.

— On peut actuellement voir à l'exposition d'Anvers une des plus admirables constructions en fer qui existent. C'est un énorme canon de 11m30 de longueur, monté sur son affût. Destiné à la défense des côtes, il pèse 37 tonnes et pourrait lancer à une distance de 20 kilomètres un projectile de 450 kilos et ayant 1 mètre de hauteur.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La maison de Rothschild vient de prêter ses guichets à une émission d'obligations des Chemins de fer lombards qu'elle patronne. La souscription, ouverte jeudi matin, a été ouverte et close en une demi-heure. C'est un exemple de plus que la petite épargne peut très difficilement aborder les souscriptions avantageuses. Elle ne peut guère prendre part qu'aux grosses émissions, telles que les emprunts nationaux, ceux du Crédit foncier, de la Ville de Paris et autres de la même importance, parce que là, il y en a pour tout le monde.

Comme conclusion de la réflexion qui précède, il s'en présente

immédiatement à l'esprit une autre bien moins consolante, à savoir : Quand tous les échos de la presse, quand toutes les réclames retentissent ; quand les murs, même des villages les plus éloignés, sont couverts d'affiches en vue d'une émission quelconque, il y a gros à parier qu'elle ne vaut pas grand'chose et que tout le monde sera plus que servi. Lorsqu'on offre une pareille marchandise au public, c'est que les banquiers n'en veulent plus. Quelle leçon !

En Bourse, on ne fait absolument rien ; les agents de change voyant leurs bons clients à la mer, ou aux eaux, éprouvent le même désir ; si l'on tient à constater quelque chose à la Bourse, c'est assurément le vide. A défaut d'affaires, on y cause politique et notre gouvernement y est assez malmené ; c'est justice.

On commentait surtout le manifeste des groupes ultra-radicaux de Paris, où les utopies fourmillent à la douzaine : suppression graduelle de la dette publique ; suppression de l'hérédité en ligne collatérale ; impôt progressif sur le revenu et le capital ; révision des contrats qui ont aliéné la propriété publique, etc.

Singulières réformes économiques que celles qui consisteraient à allouer une rétribution pécuniaire à tous les mandataires du suffrage universel, y compris 400,000 conseillers municipaux, qui à 1,000 fr. l'un, accroîtraient à eux seuls de 400 millions les dépenses budgétaires ; à constituer sur les fonds du Trésor des rentes viagères à tous les ouvriers ; à mettre la nourriture et l'entretien de l'enfant à la charge de la nation, etc.

Nous avons déjà un budget de plus de 3 milliards ; il s'élèverait rapidement jusqu'à 4 milliards avec les procédés de gouvernement dont le radicalisme pur nous vante les bienfaits. Pour le ramener au-dessous de 3 milliards, on aurait la ressource, nous le savons déjà, de brûler le grand livre ! Mais, dans cette hypothèse même, on n'aurait pas réussi à faire autre chose qu'à déplacer la difficulté. Un budget pareil, tous les rentiers de l'État une fois mis sur la paille, serait plus difficile encore à équilibrer qu'un budget de 4 milliards avec le maintien des droits des rentiers. Comme ceux-ci ne toucheraient plus rien, ils ne pourraient plus payer d'impôts et, à titre d'indigents, à leur tour, ils retomberaient à la charge du Trésor qui n'aurait plus voulu d'eux à titre de rentiers. Du moment où les Rentes françaises sont entre les mains des contribuables français, on aura beau les imposer, même les supprimer, le Trésor n'en serait pas plus riche, puis qu'on affaiblirait ainsi les facultés contributives de ceux qui l'alimentent sous diverses formes.

Dans les cahiers de 1885 de l'ultra-radicalisme, on fait nécessairement l'apologie de cette idée : « La Constitution régénérée est placée sous la sauvegarde de la nation armée. » Voilà de beaux mots ! Malheureusement le pays sait ce que c'est que cette sauvegarde, que cette protection qu'il obtiendrait à la faveur des baïonnettes d'une milice de citoyens comme celle dont nous étions gratifiés à Paris, sous la Commune ! A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

SAINT VINCENT DE PAUL

PATRON DES SOCIÉTÉS CHARITABLES

Dimanche dernier, 19 juillet, l'Église a célébré la fête de saint Vincent de Paul, ce grand apôtre, que Léon XIII vient de donner pour patron à toutes les œuvres de charité de l'Église universelle. Ce patronage universel vient assurément à son heure pour apprendre au monde aveuglé par la philanthropie maçonnique, que la charité et ses merveilles sont issues de la foi et de la sainteté.

Jamais plus qu'aujourd'hui on n'a vanté les œuvres de bienfaisance et d'humanité, et jamais il n'y a eu plus de grèves, de rébellions, de menaces sourdes et intestines contre la société; le paupérisme grandit et menace. Oui, depuis que les philanthropes se sont multipliés dans la société pour donner au peuple le pain et lui ravir la connaissance de Dieu, à mesure qu'ils prodiguent leurs bienfaits uniquement matériels, les orages s'amoncellent sur les sociétés et les abîmes s'ouvrent plus larges sous leurs pieds.

L'histoire consignera ce phénomène dans ses annales : c'est sous le règne de la bienfaisance humaine la plus large, que sont éclos ces dangers nouveaux du grévisme, du socialisme et du nihilisme. Dieu a voulu faire sentir au monde dégoûté et éloigné de la religion, mais épris des idées maçonniques et humanitaires, que l'homme individuel et l'homme social ont besoin pour vivre en paix et soumis aux lois, d'autres choses que du pain matériel, et que la bienfaisance ne porte ses fruits qu'à la condition d'être entée sur la charité chrétienne.

Aussi bien, le malaise sous l'empire de la bienfaisance maçonnique est devenu si grand et si général — et « bien loin d'être « devenu plus heureux, le peuple est si accablé par une oppres- « sion et une misère croissantes » *(Humanum genus)* — que le Pape, toujours juste appréciateur des maux et de ses remèdes actuels, a cru opportun de donner aux œuvres toujours plus

nécessaires de la vraie charité, un patron universel dans la personne de saint Vincent de Paul. « Personne n'ignore que « les disciples de Vincent sont prêts à secourir tous les malheureux : ils assistent les malades dans les hôpitaux ; on les « trouve partout : dans les prisons, dans les écoles et jusque « sur les champs de bataille, exerçant une double charité pour « le corps et pour l'âme. » (Léon XIII.)

C'est surtout à l'âme du peuple chrétien que Vincent semble appelé à apporter des secours en ces temps de trouble et de confusion. Qui peut mieux que ce grand apôtre de la charité, cimenter entre tous les catholiques cette paix et cette concorde que le grand Pontife, aujourd'hui régnant, ne cesse de recommander et de commander même aux enfants de l'Église ? N'est-ce pas en effet Vincent qui a écrit cette belle parole à la suite d'un jugement porté par le Saint-Siége : « Monsieur, lors« qu'un différend est jugé, il n'y a point d'autre accord à faire « que de suivre le jugement qui en a été rendu. » Voilà bien assurément le modèle et la condition de la paix et de la concorde proposés par ce grand saint dont l'Église a dit que dès qu'il aperçut les erreurs qui commençaient à poindre et à s'insinuer, il les eut en horreur : *Serpentes errores quos simul sensit et exhorruit.* Voilà bien le plus bel éloge fait par l'Église de la soumission de la foi de saint Vincent, de l'entière subordination de son entendement et de sa volonté à l'autorité du Saint-Siège; voilà un vrai modèle à suivre, un patron à invoquer pour obtenir la concorde et la charité entre les âmes.

C'est bien l'heure de répéter avec un grand panégyriste de saint Vincent de Paul : « Si le zèle inconsidéré des particuliers s'oubliait jusqu'à dire et jusqu'à écrire que l'Église hiérarchique ne s'entend qu'à procurer l'impopularité de la doctrine de Jésus-Christ; si par eux-mêmes ou par quelques panégyristes complaisants, ils s'érigeaient en oracles et en redresseurs de l'Église ; s'ils attribuaient au coup d'œil de leur génie le droit et la mission de décider de la mesure dans laquelle la religion est tenue de faire le sacrifice de ses principes aux prétendus besoins des temps nouveaux; si, dans le dessein avoué de populariser davantage l'institution divine et de faire un christianisme plus moderne et plus libéral, tout un système d'assertions et de propositions réprouvées formellement par l'Église était incessamment prôné et obstinément implanté; ah! alors, reportez-vous à la vie de votre illustre patron saint Vincent de Paul. »

Entouré de novateurs pleins d'habileté, dont quelques-uns même avaient pu lui paraître sincères, dès qu'il aperçut leurs tendances il les prit en horreur; et il n'eut plus qu'une pensée, qu'une ardeur, ce fut d'assurer partout l'obéissance due à l'autorité des jugements apostoliques.

Quel modèle donc, et quel patron est donné en la personne de saint Vincent à tous ceux qui travaillent aux œuvres de la charité et que Léon XIII veut unir par les liens de la concorde et de la paix!

Et que d'œuvres les catholiques unis par la charité et travaillant sous la protection de saint Vincent, n'ont-ils pas à faire dans ce siècle où la bienfaisance humaine est partout impuissante! Baptêmes et confirmations d'adultes, réhabilitations de mariages, légitimations d'enfants, abjurations d'hérétiques, érections de nouvelles conférences, développements à donner aux divers patronages, reconstruction d'églises et de presbytères, fondations et dotations d'écoles religieuses : voilà une partie du vaste champ ouvert aux disciples de celui que Léon XIII vient de donner pour Patron universel à la charité catholique.

L'AFFAIRE DE PADERBORN (1).

Tout est bien qui finit bien!

Voilà bientôt quinze jours que l'attention publique en Allemagne est attirée et pour ainsi dire absorbée par la « circulaire de l'évêché de Paderborn » relative aux études théologiques. Nos journalistes se subissent cependant nullement, à l'heure qu'il est, les ennuis de la « saison morte » de la saison des « cornichons amers » (saure Gurkenzeit), comme on dit chez nous; bien au contraire! Les affaires du duché de Brunswick, la suppression des droits de la légitimité, représentée par le duc de Cumberland, et les conséquences qui en découlent fournissent une matière bien importante aux réflexions de tout penseur sérieux et en fait de « causes célèbres », nous en avons de tous les genres, depuis l'intéressant procès de l'antisémitique prédicateur de la cour, M. Stocker, à Berlin, jusqu'aux débats re-

(1) Extrait d'une correspondance particulière du *Courrier de Bruxelles*.

tentissants devant la haute cour de Francfort, qui vient de condamner à mort l'assassin du Dr Rumpf, ancien commissaire de police. Et néanmoins, c'est un petit rescrit émanant d'un évêque catholique qui prime tout autre événement, politique ou judiciaire, non seulement dans les journaux catholiques, mais aussi et surtout dans la presse officieuse et libérale. Un évêque catholique, dont jusqu'à présent les feuilles libérales ne connaissaient guère le nom, est devenu tout à coup à leurs yeux une puissance ; l'autorité épiscopale, qu'on a prétendûment « enterrée » par les lois de mai, trouve aujourd'hui ses plus chauds défenseurs dans les organes de la franc-maçonnerie! Et pourquoi cela? *Quid asinus ad lyram? Quid sui cum fidibus?* Distinguons la raison *générale* et la raison *spéciale* de ce phénomène qui, pour n'être point extraordinaire ni nouveau, n'en mérite pas moins notre attention.

*
* *

Je trouve la raison *générale* dans la nature même de la question tant agitée des deux côtés. Il s'agit d'une question *religieuse*, et, quoi qu'en disent les athées de nos jours, ils sont et seront toujours les premiers à prouver par leurs haines tout aussi bien que par leurs joies antireligieuses que la *religion est au fond même de toute politique.* Proudhon a pu s'en étonner; mais « il n'y a là de surprenant que la surprise de Proudhon », disait déjà le grand Donoso Cortès. Dès que la question religieuse se pose sous une forme ou l'autre devant l'esprit humain, athées et déistes se remuent, s'agitent, se démènent, se sentent piqués au vif et leurs attaques les plus violentes ne sont qu'un hommage rendu involontairement à Celui, *per quem, in quo et ad quem sunt omnia!* « La théologie, par là même qu'elle est la science de Dieu, est l'océan qui contient et embrasse toutes les sciences, comme Dieu est l'océan qui contient et embrasse toutes les choses (1). »

*
* *

La situation religieuse en *Prusse* nous fournit ensuite la raison *spéciale* de l'intérêt que tous les partis attachent au rescrit de l'évêque de Paderborn. C'est qu'il s'agit réellement d'une *affaire capitale* pour nous. Le *Moniteur de Rome* a eu

(1) Donoso Cortès, *Essais sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme,* chap 1.

parfaitement raison d'attribuer une « gravité exceptionnelle » à la circulaire de Paderborn. Elle marquera le commencement de la *troisième phase* du *Kulturkampf* en Prusse. Voici comment :

La *première phase* de cette lutte mémorable entre oppresseurs et opprimés a duré depuis 1871 jusqu'en 1879. C'était l'époque de la lutte franche, ouverte, déclarée, d'une lutte conduite de la part des catholiques avec une énergie qui n'avait d'égale que l'opiniâtreté des persécuteurs. Pas ce concessions — c'était le mot d'ordre dans les deux camps. « Fléchir ou se laisser briser, » « *beugen oder brechen !* » Cette devise résume les intentions de M. de Bismarck, qui se promettait bien de ne pas « aller à Canossa » et de triompher de toute résistance moyennant la prison et l'exil. Huit années de cette lutte acharnée ont fini par le convaincre de son impuissance. La force aux prises avec la faiblesse a dû se déclarer vaincue, et le monde a admiré une fois de plus la vitalité indestructible de cette faiblesse qui représente aujourd'hui comme toujours la plus grande autorité morale de la société humaine.

Voilà pourquoi, à partir de 1879, le chancelier a inauguré la *seconde phase* de la lutte contre l'Église, celle du Kulturkampf *latent*. Les catholiques l'ont très bien appelée la *Stagnation*, « *die Versumpfung des Kulturkampfs* ». La nouvelle politique devait *endormir* le peuple; certaines concessions plus apparentes que réelles étaient destinées à ralentir peu à peu l'ardeur du mouvement catholique, à habituer les opprimés à une situation qui ne différait de la persécution ouverte que par un habile *changement de décors*. Quelques évêques furent rappelés, d'autres furent nommés en remplacement des titulaires morts en exil; des « prêtres auxiliaires » obtinrent l'autorisation de desservir des paroisses restées vacantes depuis des années. Tout cela pour jeter de la poudre aux yeux et en imposer aux badauds, qui ne pouvaient naturellement pas manquer de s'écrier : « Voyez comme notre gouvernement est soucieux de la paix religieuse ! Certes, il fait tout son possible pour arriver au moins à un *modus vivendi*, et si le Kulturkampf ne finit pas, la faute en est ailleurs. » On avait bien soin de taire que les nouveaux pasteurs étaient des *episcopi in vinculis*, qu'ils ne pouvaient nullement exercer la *juridiction* épicopole dans toute son étendue ; que notamment les *séminaires* restaient *fermés* ; que les « prêtres auxiliaires » ne pouvaient être

nommés que dans *certains diocèses* et en *nombre fort restreint*, de sorte qu'ils ne suffisaient nullement pour remplir tous les vides; que deux archevêques (Cologne et Posen) restaient en exil ; que le recrutement du clergé était rendu on ne peut plus difficile : bref, *qu'aucune des lois persécutrices n'était réellement abolie.* « Les armes resteront déposées sur le champ de bataille » (« *auf dem Frechtboden,* » « dans la salle d'escrime »), disait le chancelier : « nous filerons le même fil, tout en ayant soin de prendre un autre numéro. » La nomination d'un ambassadeur auprès du Vatican et les négociations toujours « près d'aboutir » mais n'aboutissant jamais, devaient, dans l'esprit du gouvernement, convaincre les pessimistes mêmes des « dispositions pacifiques » de nos gouvernants et faire taire tous les mécontents.

* * *

Tel était le second plan de M. de Bismarck. Il fut déjoué comme le premier, grâce à la haute sagesse et à la fermeté apostolique de Léon XIII, grâce au noble exemple donné par l'épiscopat et le clergé, grâce à l'admirable attitude de nos chefs politiques, à l'énergie et à l'habileté du *Centre*, grâce enfin à l'attachement inaltérable du peuple à la religion et à ses chefs.

L'éducation du clergé a été la pierre d'achoppement de toutes les négociations entre Rome et Berlin, dans lesquelles M. de Schlœzer s'est montré le digne émule de M. Bunsen, l'intrigant par excellence et même par antonomase (1). Rien ne prouve mieux le véritable but du chancelier dans sa guerre contre l'Église que l'opiniâtreté avec laquelle il s'est obstiné à refuser toute concession sur ce terrain. On veut frapper le catholicisme au cœur, *prussifier* l'Église catholique et en faire une « institution *nationale* », une *Église d'État* à l'instar de l'Église protestante. Pour y arriver on tâche de s'emparer à tout prix de ceux qui seront un jour appelés à enseigner la religion au peuple, en étendant le *monopole* de l'État en fait d'instruction même aux *études de théologie.*

Le *ministre des cultes,* un ministre *protestant,* doit donner aux prêtres le brevet de capacité! Voilà pourquoi les lois de

(1) Josias de Bunsen, le confident du roi Frédéric-Guillaume III, représenta ce monarque auprès du Saint-Siège jusqu'en 1827 ; il a contribué à enrichir la langue italienne du mot *bunsare,* faire l'intrigant sur une haute échelle!

mai *prescrivent* aux futurs lévites *a*) de faire pendant six semestres des études théologiques dans *une université de l'État*, c'est-à-dire de suivre les leçons de professeurs nommés ou agréés par le gouvernement; *b*) de suivre, outre les cours de philosophie et de théologie, certains cours d'*histoire et de littérature allemande*, donnés par des maîtres qui ne dépendent que de l'État; *c*) de se soumettre, après trois années d'études, à un *examen* devant « *une commission de l'État* », de passer le « Staatsexamen » *comme les employés de l'État*. Remarquez que les études d'humanités faites dans un établissement de l'État (Gymnasium) et couronnées par « l'examen de maturité » sont depuis de longues années déjà la *condition sine qua non* de l'accès aux études supérieures, tant pour les élèves en théologie que pour les étudiants en droit, en médecine, etc. Faut-il ajouter que les évêques ont été *unanimes* à repousser ces lois liberticides, dont l'acceptation équivaudrait au suicide de l'Église catholique en Allemagne? Et dire que le gouvernement s'est flatté de l'espoir d'obtenir du *Pape* ce que les évêques ont constamment repoussé comme un attentat à la *vie même* de l'Église! La réponse ne s'est pas fait attendre : Léon XIII a revendiqué à maintes reprises la liberté pleine et entière de l'éducation du clergé, et loin d'accorder à un État protestant cette influence prépondérante sur la formation des ministres de la religion catholique, Sa Sainteté a insisté sur la nécessité d'accorder aux séminaires épiscopaux une indépendance plus grande encore que celle dont ils jouissaient avant le *Kulturkampf*.

*
* *

Voilà la seconde phase du Kulturkampf; quelle sera la *troisième?* C'est la question que tout le monde se pose *à propos de la circulaire de Paderborn*. La raison en est que cette circulaire *s'écarte effectivement de la ligne de conduite adoptée jusqu'ici par tous* les évêques et approuvée *entièrement* par Pie IX et Léon XIII.

En effet, M. le vicaire général de Paderborn « prie les curés de porter le rescrit suivant à la connaissance des jeunes gens désirant se vouer à l'état ecclésiastique, après avoir passé leur examen de maturité : avant d'entrer au séminaire, ces jeunes gens *doivent* avoir suivi avec assiduité pendant *six semestres* les cours *prescrits* de philosophie et de théologie *dans une*

université allemande ou à l'académie de Münster ou au lycée d'Eichstaedt, qui ont en ceci le rang d'universités » (et qui sont par conséquent, comme *toutes* les universités allemandes en général, sous la *dépendance directe de l'État*). « Ils *auront en outre à suivre* pendant les *deux premiers semestres* consacrés spécialement à l'étude de la philosophie, *des cours d'histoire* et de *littérature allemande.* Et afin de pouvoir faire constater leur application à ces cours, les étudiants *devront demander* à leurs professeurs à la fin de chaque semestre, outre le certificat d'inscription, un *certificat spécial* constatant qu'ils ont suivi *ces cours* avec application. »

Est-ce assez clair ? Il s'agit d'un *ordre* et non pas d'un *conseil* donné aux étudiants en théologie ; ils *doivent* suivre les cours indiqués et demander les certificats en question *avant* d'entrer au séminaire, qui leur sera, par conséquent, fermé s'ils n'ont pas satisfait aux conditions requises par la circulaire. Donc, ce n'est qu'à ces mêmes conditions qu'ils seront admis aux *ordres,* puisqu'ils n'entrent au séminaire que pour s'y préparer pendant dix mois. Le rescrit ajoute que ces mesures resteront en vigueur « jusqu'à la *réouverture* des cours théologiques et philosophiques à Paderborn », ouverture qui, d'après M. le vicaire, « aura lieu, *espérons-le, dans un avenir non trop éloigné.* »

D'un autre côté, l'auteur de la circulaire ne semble *espérer* cette réouverture que pour un temps *assez* « éloigné », puisqu'il engage les curés à rappeler la circulaire aux intéressés *non seulement pour cette fois-ci, mais encore l'année prochaine et chaque fois* que l'occasion s'en présentera. Ce n'est que dans ce sens que la circulaire est *provisoire*, comme on l'a dit, pour en atténuer la portée. Il reste donc acquis que l'autorité épiscopale de Paderborn *soumet de fait* et par un *ordre explicite* les étudiants *aux conditions exigées par une des plus funestes lois du Kulturkampf.* Il n'y manque que l'*examen* à subir par les candidats « devant l'État »; mais ce n'est là qu'un détail, surtout en présence des certificats délivrés par les professeurs de l'État.

*
* *

Vous comprendrez maintenant les chants de triomphe entonnés par les officieux et les libéraux à propos de la circulaire, et de même les inquiétudes qu'elle a provoquées; disons mieux : la tristesse qu'elle a causée chez les catholiques.

Les organes du chancelier *jubilent*. La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* y voit bel et bien un acte de soumission de l'autorité épiscopale vis-à-vis des lois de mai. Voilà, s'écrie-t-elle, la vraie manière de finir le *Kulturkampf*. Un évêque « rentre enfin dans la voie de la paix », il accepte les lois autour desquelles ses confrères et surtout le Pape ont fait tant de bruit, et prouve par là même la compatibilité de notre législation avec la discipline de l'Église catholique. La *Post* est en extase devant le rescrit. Cela, il est vrai, n'étonne personne : on sait que ce journal, qui n'est « conservateur » que pour conserver les bonnes grâces de M. de Bismarck, borne ses ambitions à l'humble rôle de claqueur au théâtre. Elle célèbre en même temps la « *victoire morale* remportée par le chancelier sur Rome » et la clairvoyance de Mgr Drobe, l'évêque octogénaire de Paderborn, qui seul a su donner à la question des séminaires « une solution raisonnable, pratique et conforme aux véritables intérêts de l'Église.

La *Gazette de Cologne*, la *Gazette de Magdebourg*, la *Gazette de Silésie*, la *Gazette nationale* de Berlin, la *Tageblatt*, la *Poste de Strasbourg* et en général tous les porte-voix du *libéralisme*, grands et petits, manifestent à l'envi une joie qui tient du délire. Aussi voit-on la vieille commère de Cologne tendre la main au vieil évêque et s'adresser à lui avec une touchante sympathie : « En avant, Monseigneur, lui dit-elle, vous êtes le modèle du patriotisme éclairé ! Vous serez le grand pacificateur de l'Église allemande ! Vous vous chargez vous-même d'offrir à l'État les garanties indispensables qui lui assureront l'éducation « nationale » du clergé ! Eh bien, nous serons vite d'accord ! L'État correspondra à votre généreuse initiative et supprimera sans difficulté l'*examen* des candidats dont vos mesures certifieront amplement « l'attitude correcte » !

Il n'y a pas jusqu'à la démocratique *Gazette de Frankfort* qui ne songe à faire ses « considérations politiques » sur les « conversions épiscopales ». Elle voit enfin approcher la réalisation du rêve qu'elle caresse depuis tant d'années : le *Centre* croule et la démocratie en recueille l'héritage ! ! « Cette fois, dit-elle, c'est la *hiérarchie* qui abandonne les laïcs, ces hommes énergiques qui, par une fidélité et une persévérance sans exemple, lui avaient rendu possibles ses luttes et ses résistances. » Voici d'ailleurs le calcul du journal de M. Sonnemann : « Dès que les catholiques constateront que le résultat final de leurs luttes de

douze ans va se réduire à un *compromis* équivalent à une *défaite*, le Centre se dissoudra et le gros du parti s'abritera sous le drapeau de la démocratie. »

Et nos *journaux catholiques* donc! Ils s'imposent nécessairement la plus grande réserve dans l'appréciation du rescrit épiscopal; ils sont unanimes à repousser avec une légitime indignation les conséquences que le libéralisme voudrait en tirer. C'est surtout dans ces circonstances critiques que la presse a une grande mission à remplir en Allemagne. Il s'agit d'empêcher nos ennemis de jeter le découragement et le désarroi dans nos rangs; il s'agit d'éclairer les ignorants, de soutenir les pusillanimes, de serrer nos rangs, de défendre l'*union* entre nous, et notamment cette union qui seule peut garantir l'autre : l'*union intime des catholiques avec le Pasteur suprême de l'Église.* Car ce n'est un mystère pour personne que la circulaire de Paderborn n'a eu ni l'adhésion d'*aucun autre évêque* ni l'*autorisation du Saint-Père.* Bien au contraire : à Rome comme en Allemagne, on a *vivement regretté* la mesure prise *isolément* par un prélat qui n'a pas mission de trancher, même pour son diocèse, une question dont la solution occupe en ce moment même celui qui est *seul* compétent pour la résoudre : le chef suprême de l'Église. Défendre l'autorité du père commun de toute la grande famille catholique, défendre les principes si glorieusement soutenus par l'épiscopat allemand au prix de tant de sacrifices, défendre les vaillants champions de notre cause dont le courage invincible a su en imposer à l'homme à qui, d'après sa déclaration formelle, « l'Europe tout entière ne peut en imposer »; défendre enfin un peuple foncièrement religieux et fidèlement attaché à ses pasteurs, voilà la noble mission échue à la presse catholique de notre pays. Elle n'y a pas failli. Tout en protestant contre les insinuations injurieuses des organes officieux et libéraux à l'égard de Mgr Drobe, les journaux catholiques, la *Germania* de Berlin et la *Volkszeitung* de Cologne en tête, ont soutenu avec une admirable énergie le programme catholique *dans toute son intégrité*. Oui, on a commis une faute; oui, nos ennemis ont pu espérer un moment de voir se briser notre union; oui, le gouvernement *abusera* de la faute commise pour se montrer encore plus exigeant vis-à-vis du Saint-Siège; mais rien de tout cela ne peut nous décourager. Nous resterons plus que jamais unis au Saint-Père, en condamnant ce qu'il condamne, en approuvant ce qu'il approuve. Dieu n'a permis

cette épreuve que pour notre plus grand bien ; grâce à ce trouble momentané, la « stagnation » du *Kulturkampf touchera à sa fin*, et la *troisième phase de la lutte commencera*. Le gouvernement, après avoir constaté une fois de plus qu'il n'obtiendra jamais de nous la *soumission* qu'il rêve, devra se décider ou bien à nous accorder une *paix honorable*, ou bien à *recommencer la lutte franche et ouverte*. Voilà, en quelques mots, le résumé des déclarations que notre presse n'a cessé de répéter pendant ces quinze derniers jours. Quelques-uns parlaient en même temps d'un acte émanant directement du Saint-Siège pour annuler la circulaire de Paderborn ; mais le successeur de Mgr Martin n'a pas attendu une telle intervention de l'autorité pontificale : aujourd'hui même les journaux nous annoncent que M. le vicaire général, dans une nouvelle circulaire adressée aux curés du diocèse, a PUREMENT ET SIMPLEMENT RETIRÉ LE PREMIER RESCRIT.

L'excellent journal catholique de Dusseldorf, la *Dusseldorfer Volkszeitung*, voyant, après une semaine d'attente inutile, s'évanouir l'espoir d'un démenti officiel auquel il s'était cramponné, lors de la publication de la première circulaire, finit par s'abandonner pour un moment à une espèce de découragement. « C'est donc vrai, s'écriait son rédacteur en chef, M. le docteur Hüsgen, les étudiants en théologie ne seront plus admis dans un diocèse d'Allemagne à moins d'avoir fait leurs études conformément aux prescriptions d'un gouvernement protestant !

« S'il en est ainsi, il est certes permis de se demander à quoi sert chez nous la lutte pour la liberté de l'Église ! Force nous est de dire : Nous sommes donc battus, vaincus quand même ! *Moriamur !* »

Voici la réponse de M. le docteur Cardauns, rédacteur de la *Volhszeitung* de Cologne : « Nous sommes loin d'être *optimistes* dans les affaires politico-religieuses de l'Allemagne, et nous le sommes aujourd'hui moins qu'auparavant ; mais ces lignes trahissent un *pessimisme que rien ne justifie* et qui ne peut être que l'effet d'un de ces moments sombres qui ne sont épargnés à aucun catholique sincèrement attaché à l'Église. Les catholiques prussiens devront *toujours* être *vigilants* et *édifiants*, mais cela ne les autorise nullement à *jeter bas les armes* et à se demander « à quoi sert la lutte pour la liberté de l'Église » ! Cette lutte est *difficile*, mais nous l'*avons entreprise* et *nous la continuerons sans faiblir*. Notre confrère ne se laissera pas décourager par les impressions d'un moment de tris-

tesse, au contraire, il luttera aux premiers rangs comme il a su le faire jusqu'à maintenant; il surmontera même des *épreuves plus rudes que la Providence nous réserve peut-être encore.*

La *Volkszeitung* tenait ce noble langage avant même que la circulaire ne fût retirée par l'évêché de Paderborn. Aujourd'hui, les ennemis de l'Église ont une arme de plus pour menacer ceux qui l'oppriment, mais cette arme, bien faible d'ailleurs, se brisera entre leurs mains comme tant d'autres.

Mgr le vicaire général de Paderborn vient de déclarer en des termes bien clairs qu'en communiquant « *confidentiellement* » la première circulaire aux curés, l'autorité diocésaine *n'avait nullement l'intention de reconnaître les prescriptions de l'État* par rapport à l'éducation du clergé. Cela n'empêchera pas M. de Bismarck de cacher son véritable but et de dissimuler son manque de bonne volonté en opposant un évêque au Pape; mais les catholiques se *défieront* plus que jamais des arguties et des faux-fuyants d'un gouvernement qui ne leur a donné jusqu'ici *aucune preuve sérieuse* de ses prétendues « dispositions pacifiques ». *Confiants* dans la sollicitude paternelle du Souverain-Pontife, ils ne cesseront de dire avec saint Jérôme : « *Si quis cathedræ Petri jungitur, meus est !* »

L'union avec Pierre sera notre force, notre soutien, notre consolation ; elle sera en outre la meilleure sauvegarde de notre *liberté,* le gage le plus sûr de notre *victoire !*

Ubi Petrus, ibi Ecclesia ! disait saint Ambroise. Nous ne faisons qu'interpréter cette parole mémorable en ajoutant :

Ubi Petrus, ibi libertas ! Ubi Petrus, ibi victoria !

P. R.

LES ORIGINES DE LA FRANCE CONTEMPORAINE

(Suite. — V. le numéro précédent.)

II

Après avoir recherché dans son premier volume, où il traite de « l'ancien régime », les causes et les prodromes de la Révolution, en omettant quelques-uns, exagérant quelques autres, mais, en somme, être resté généralement dans le vrai, bien que très incomplet, M. Taine passe à l'examen de la Révolution

elle-même dans les volumes suivants. Ce serait un bon examen de conscience, non pour les révolutionnaires qui n'en ont pas, mais pour ces « bons esprits » à la mode moderne qui se croient sages, modérés, libéraux, royalistes même et catholiques, et qui n'oublient, dans leur royalisme et leur catholicisme, que le principe d'autorité civile et religieuse ; qui ne veulent pas entendre parler du droit divin pour l'une, et veulent confiner l'autre dans les bornes étroites des sacristies. Dans la première moitié de la Révolution, ils planteraient volontiers leur tente. Ils arrêteraient là leurs recherches à la poursuite de l'idéal en fait de gouvernement et d'institutions sociales. Pour eux, 1789 avec son assemblée constituante fut l'âge d'or et le fondement du monde moderne et de ses libertés. Les bienfaits de la Révolution furent donnés à la France dans cette année mémorable et bénie de la prise de la Bastille et du serment du Jeu de Paume : les deux années suivantes, avec la constitution civile du clergé, la confiscation des biens d'église et les massacres de septembre, ont encore leurs partisans dans les esprits modérés.

Lisez M. Taine, et vous verrez que cette ère nouvelle, ses prétendues libertés et ses institutions merveilleuses, ont eu pour régime et pour fondement deux monstres, qui ne sont pas nouveaux dans le monde, mais qui le sont comme bases des institutions sociales ; bases qui ne sont bonnes qu'à appuyer le levier pour tout détruire et renverser. Ce fut l'anarchie et le vol. La société contemporaine tout entière en est sortie, L'anarchie partout, au centre comme dans les provinces, c'est l'histoire de ces années où la royauté subsiste encore de nom, pour être livrée au mépris, aux outrages, à la tyrannie du peuple soi-disant souverain. Quant au vol, il fut partout, du commencement à la fin de la période révolutionnaire, du haut en bas de l'échelle gouvernementale, dont le principe démocratique n'exclut personne. Les criminels n'ont-ils pas leurs droits dans une société fondée sur les droits de l'homme ? On peut dire sans se tromper que tous ceux qui prirent une part quelconque au mouvement participèrent à quelque vol ou à quelque meurtre ; et cela dès 89. Jamais aucune de nos déclamations, comme on aime à qualifier les vérités de nos doctrines contre-révolutionnaires, n'a été plus loin que les faits rassemblés, avec preuves à l'appui, irréfutables, sous la plume de l'écrivain dont nous nous occupons.

On n'admet plus, aujourd'hui, que l'invasion du pouvoir poli-

tique soit un vol véritable, et que les attentats pour s'en emparer soient des crimes. Passons là-dessus, s'il le faut, avec la masse de nos contemporains : innocentons le fait accompli, vénérons les usurpations. Mais la propriété des biens meubles et immeubles, des créances, des rentes, a encore quelques partisans ; elle passe pour sacrée entre honnêtes gens. Parmi les malhonnêtes, le grand nombre fait semblant d'avoir le même respect, et la loi les oblige tous, de par les gendarmes et les tribunaux, non plus à professer, mais à pratiquer à peu près la saine doctrine. Encore y a-t-il propriété et propriété. Certains estiment, en dépit de leur conscience, que les propriétés de certaine nature, ecclésiastiques, par exemple, sont sujettes à être volées impunément, en y mettant le tempérament, qu'il faut que l'État s'en mêle pour que ce vol demeure impuni. Ne parlons donc que de la propriété privée et personnelle. Or, là-dessus, ce que rapporte M. Taine, avec preuves, amène à une conclusion qui épouvantera : c'est qu'il n'est aujourd'hui presque personne, en France, qui ne possède quelque bien volé, soit en totalité, soit en partie. Nous ne parlons pas, disons-nous, des biens d'Église, dont la libre possession a été concédée par le Concordat, et durera tant qu'il sera observé ; s'il vient à ne plus l'être, ce sera chose à voir : en tout cas, l'Église ne sera plus tenue par cet engagement. Il y a en outre des possesseurs, — je ne puis me résoudre à écrire des propriétaires, — de biens d'émigrés et de condamnés révolutionnairement ; ils sont nombreux, mais sans être tout le monde. Ce qui est innombrable, ce qui est, pour ainsi dire, toute la nation, ce sont les possesseurs d'immeubles que leurs devanciers possédaient jadis en emphythéose perpétuelle sous une directe, terme abrégé dont on se servait pour seigneurie directe, autrement dit domaine direct. La noblesse avait des directes, et la bourgeoisie n'en manquait pas, avec des censives, droits de lots, etc. M. Taine fait, je ne dirai pas très bien, mais assez bien remarquer la différence de ces droits, qui découlaient tout simplement de la propriété, d'avec les droits vraiment féodaux, dont le caractère était politique ou honorifique. On les confond généralement aujourd'hui : est-ce afin de ne pas s'avouer le vol ? Ils n'étaient nullement confondus avant la révolution. La noblesse, dans la fameuse séance du 4 août, renonça aux droits féodaux, mais nullement aux directes. Elle ne le pouvait pas, n'étant pas seule à en avoir. L'Assemblée nationale, non plus, ne les abolit

pas, mais en rendit les redevances rachetables. On ne les racheta pas, on cessa de les acquitter Qui, on? tout le monde, toute la population, soit des villes, soit surtout des campagnes. C'est dans ce sens seulement qu'il est vrai de dire, — avec Zola, à ce que rapportaient les journaux dernièrement, — que le paysan a gagné à la Révolution, la terre. Il n'y a pas gagné la possession, la jouissance utile, qu'il avait auparavant : il y a gagné l'affranchissement de la directe par un vol, que l'usage a consacré depuis, autant qu'un vol peut l'être. Car ce n'est pas le paysan, au moins en général, qui devint acquéreur des biens confisqués : ce n'est pas de là qu'il tient la propriété. Proudhon a dit que la propriété c'est le vol, et il a menti ; mais on peut dire avec vérité qu'en France la propriété, généralement, est entachée de vol. Vol minime, assurément, pour chacun, et ce n'est vraiment pas la peine : en somme et au total, il est effrayant, surtout par sa généralité.

Je ne dis pas que M. Taine soit entré au fond dans ces considérations, mais ce qu'il en a dit met suffisamment le fait en lumière. Depuis longtemps, je m'étais rendu compte de cette situation fâcheuse, de cette condition honteuse et déplorable de la propriété moderne, fait ignoré de la plupart des aristocrates les plus « encroûtés », et j'ai éprouvé une certaine satisfaction de la voir apprécier exactement de la même façon par M. Taine. L'emphytéote est devenu propriétaire direct. Il a volé la seigneurie, le domaine direct, sans indemnité aucune pour ce qu'il devait, et c'est la condition générale de presque toutes les propriétés.

Quant aux conclusions que l'auteur a su tirer de l'histoire, nous lui devons cette justice, qu'elles sont dictées par l'honnêteté morale et qu'elles ressortent de la vérité des faits considérés sans préjugés. Il s'était promis de les examiner en faisant table rase de toute opinion préconçue, et il s'est tenu parole. Il en résulte que le vol fut, en grande partie, le motif et la cause déterminante de la révolution, et qu'il en fut, et qu'il en est encore la raison sociale. Robert Macaire, avec son chapeau légendaire et défoncé, en serait l'emblème mieux encore que la Marianne avec sa pique et son bonnet rouge. On vola partout, en gros et en détail, par la violence et par la ruse : gouvernement et gouvernés se volèrent tour à tour : on vola légalement et illégalement; ces braves gens s'imaginèrent qu'il était permis à la loi de permettre le vol. Il entraîna le meurtre; on

ne s'en fit pas faute. C'est là en raccourci le tableau des premières années de la Révolution, de son jeune âge, vertueux et innocent, comme de sa décrépitude.

Alors aussi commença la persécution religieuse, au nom de la liberté de conscience. M. Taine en apprécie sainement les inconvénients au point de vue politique, et la tyrannie épouvantable. S'il n'en voit pas aussi clairement le crime envers la divinité, louons-le du moins de sa bonne foi, qui, malgré cette lacune, lui a donné de vraies lumières, lui a permis de se dépouiller des préjugés presque généralement admis, et lui a évité d'entrer dans la conspiration universelle contre la vérité, que le comte de Maistre a signalée comme la caractéristique de l'histoire depuis trois siècles.

L'œuvre de l'Assemblée nationale, d'abord États généraux, depuis Assemblée constituante, est montrée dans toute la faiblesse de sa constitution factice, fondée sur l'utopie, et sur rien de réel, avec les suites déplorables d'anarchie et de sang qui en naquirent aussitôt et la tuèrent. Ce fut l'affaire de deux ou trois ans. Ce chef-d'œuvre de l'esprit humain et de la raison philosophique ne put résister à son vice d'origine, ni subsister plus longtemps. C'est peu dans la vie d'un peuple. Mais en périssant, cette malheureuse constitution a laissé vivants les germes de sa pourriture, et la décomposition libérale continue d'infecter la société contemporaine : d'où la courte durée de ses divers gouvernements.

Après la révolution, qui produisit d'abord la monarchie parlementaire, dont on attendait tant de merveilles, l'invasion des utopistes civilisés fut suivie et remplacée par une invasion de barbares indigènes, les jacobins. Bientôt ils se rendirent maîtres de la France; et c'est ce que M. Taine appelle la conquête jacobine ; expression parfaitement juste. Les jacobins furent des sectaires étrangers dans leur propre pays, ennemis mortels de leurs concitoyens; et leur conquête fut violente, non seulement par les armes violentes de la guerre, mais par les fraudes incessantes à l'expression de la volonté nationale, encore aujourd'hui si communes chez leurs imitateurs, par la terreur, la tyrannie, les massacres, les assassinats à forme juridique ou non. C'est le sujet du second volume de ceux où il est traité de la révolution, le troisième de tout l'ouvrage. M. Taine y dépeint le jacobin d'après nature, c'est-à-dire d'après les traces visibles qu'il a laissées dans l'histoire. Le

jacobin est, à la fois, un maniaque et un exploiteur. Il ne jure que par la souveraineté du peuple, et la souveraineté du peuple doit être à lui, jacobin ; il invoque les droits de la nation, et la nation, c'est lui, jacobin. Tout vient de lui, tout doit retourner à lui. S'il proclame les droits de l'homme, il est, lui, la suprême divinité. « Pour eux, dit M. Taine, la seule constitution légitime est l'établissement définitif de leur omnipotence; s'ils appellent ordre et justice l'arbitraire illimité qu'ils exercent sur les biens et les vies ; si leur instinct, court et violent comme celui d'un bey, ne comprend que les mesures extrêmes et destructives, arrestations, déportations, confiscations, exécutions, tout cela accompli le front haut, avec joie, comme un office patriotique, en vertu d'un sacerdoce moral, au nom du peuple ; soit directement et tumultuairement par leurs propres mains, soit indirectement et régulièrement par les mains de leurs élus dociles. Leur politique se réduit à cela ; rien ne les en décrochera ; car ils y sont ancrés de tout le poids et de toutes les attaches de leur immoralité, de leur ignorance et de leur bêtise. A travers l'hypocrisie des parades obligatoires, leur idée fixe s'impose au parleur pour qu'il la mette en tirade, au législateur pour qu'il la mette en décret, à l'administrateur pour qu'il la mette en œuvre, et, depuis leur entrée en campagne jusqu'à leur victoire finale, ils n'y souffriront qu'une variante, une variante légère. Au mois de septembre 1792 ils disaient par leurs actes : Ceux qui ne pensent pas comme nous seront assassinés, et nous aurons leurs os, leurs bijoux, leurs portefeuilles. — Au mois de novembre 1793, ils dirent par l'institution officielle du gouvernement révolutionnaire : « Ceux qui ne penseront pas comme nous seront guillotinés, et nous serons leurs héritiers. » Tel est le portrait des jacobins par un libre penseur. Et les Girondins ne valent guère mieux ; et les constituants constitutionnels de 87 ne sont que des Girondins au petit pied. C'est ce que l'on voit dans toute la suite de cet ouvrage, lequel n'est que l'histoire, preuves en mains, de la gradation, ou plutôt de la dégradation nécessaire, fatale, disons mieux, providentielle, du régime libéral avec ses innocences et ses rêveries, jusqu'aux derniers excès, aux dernières fureurs, aux monstruosités épouvantables du jacobinisme, et à ses dernières inepties.

(*A suivre.*)

LE LIVRE POSTHUME DE GORDON

On n'a pas souvent sous les yeux une œuvre aussi vivante et aussi tragique. L'histoire du siège de Khartoum, contée au jour le jour par Gordon lui-même survivant au massacre où ses restes ont disparu parmi ceux de vingt mille morts, et nous apportant, à six mois de date, l'écho posthume de ses pensées les plus intimes... elle vient de paraître à Londres (1). C'est un gros et fort beau volume de six cents pages, publié par les soins de miss Gordon et de sir Henri-William Gordon, sœur et frère du héros, assistés de M. Egmont Hake, auteur de *The Story of Chinese Gordon* (l'histoire de Gordon le Chinois). On sait quel écrivain assidu était cet homme singulier, l'aventurier le plus extraordinaire, à coup sûr, de la seconde moitié du siècle, qui se vantait d'avoir écrit deux mille pages de lettres à un seul de ses amis, en six semaines de séjour à Jérusalem. Quoique profondément chrétien, à sa manière, Gordon était, au fond, un pessimiste et un misanthrope, en même temps qu'une sorte d'illuminité puritain. Il aimait à vivre seul ; il n'en souffrait pas du moins. Pourvu qu'il eût du papier et de l'encre, jamais il ne s'ennuyait. Aussi avait-il commencé, en avril 1884, dès son arrivée à Khartoum, la rédaction de ses mémoires.

C'est la seconde partie de ce journal, sauvée par miracle, et d'une authenticité d'ailleurs certaine, qui vient d'être livrée au public. Gordon lui-même qualifiait la première de « véritable perle » littéraire, à cause des illustrations, des croquis, des documents de tout genre dont elle était accompagnée. La seconde ne lui est pas inférieure. Elle a été imprimée avec un grand luxe et comprend, outre le texte et les pièces justificatives, un beau portrait du héros, deux cartes géographiques, une trentaine de gravures d'après les croquis du manuscrit. Plusieurs de ces croquis se rapportent à la position de Khartoum, à celle de la flottille et des assiégeants ; un autre est un dessin anatomique représentant le cœur d'un soldat égyptien qui vécut plusieurs jours avec une balle dans la paroi antérieure du ventricule droit ; d'autres représentent les bombes explosibles faites par les assiégés avec de vieux alambics arabes, de la poudre à canon et des allumettes bougies ; quelques autres, enfin, sont

(1) *The Journal of major general C. G. Gordon, tat Khartoum*, 1 vol. gr. in-8°. London, Keyen Paul French et C.

des caricatures assez amusantes — une, entre autres, représentant M. Egerton et sir Evelyn Baring échangeant leurs impressions sur le journal de Gordon :

M. Baring. — C'est très sérieux !... Il nous traite de charlatans (*humbugs*) !...

M. Egerton. — Pas possible !... Ce serait trop !...

Un autre croquis nous montre « un rival de M. Gladstone, en fait de cols de chemise. » C'est un certain Mohammed-Ibrahim-Bey, coiffé d'un fez et à la face à moitié ensevelie dans un immense cornet de toile empesée.

Tout cela est en somme fort curieux, fort intéressant et l'on peut dire macabre, si l'on songe que Gordon plaisantait ainsi d'avance sur son propre sort.

Le journal proprement dit se compose de six gros cahiers, allant : le premier, du 10 au 23 septembre 1884 ; le second, du 23 au 30 septembre ; le troisième, du 1er au 12 octobre ; le quatrième, du 12 au 20 octobre ; le cinquième, du 26 octobre au 5 novembre ; le sixième, du 5 novembre au 14 décembre. S'il s'arrête à cette date, c'est, comme le dit Gordon, parce qu'il est obligé de l'envoyer par les steamers qui vont descendre le Nil au-devant de l'armée anglaise : sans quoi il y aurait peu de chances que ce journal arrivât jamais à son adresse. Et il tient visiblement à ce que le peuple anglais puisse le lire. C'est la justification de sa conduite, l'acte d'accusation le plus écrasant contre ceux qui l'ont envoyé à Kartoum, puis abandonné à son sort, peut-être le seul document historique qui restera sur ce siège mémorable.

La première partie du journal, allant jusqu'au 9 septembre 1884, avait été emportée par le colonel Stewart, à bord de l'*Abbas* ; elle tomba, comme on le sait, entre les mains du mahdi, à la suite du massacre où périt cet officier, avec le consul de France Herbin et tous les Européens qui l'accompagnaient. La seconde, qui fait l'objet de la présente publication, a été remise le 22 janvier dernier à sir Charles Wilson, devant Melemmeh, par l'officier égyptien commandant les steamers de Gordon.

Pendant plusieurs mois, il resta douteux que le gouvernement britannique se décidât à livrer ces cahiers à la publicité.

En dépit des libertés ou des négligences de la forme, ils constituaient évidemment des documents officiels, des rapports militaires, qu'un gouvernement a toujours le droit de garder pour

lui, au moins pendant un certain temps. D'autre part, le cabinet britannique y est attaqué avec une grande violence. Aussi est-il peu probable que ces documents eussent vu le jour si l'expédition du Soudan s'était poursuivie. On aurait prétexté, pour en ajourner la publication, de la nécessité de garder secrets les renseignements techniques fournis par leur auteur. Mais, le cabinet Glasdtone ayant pris le parti de faire évacuer le Soudan par les troupes anglaises le prétexte n'avait plus aucune valeur. Fallait-il donc se résoudre à imprimer officiellement cet acte d'accusation ! Aucun gouvernement ne l'aurait fait. M. Gladstone prit le parti le plus simple et le plus naturel : il fit remettre tous les papiers à la famille du général Gordon, en déclarant que, pour sa part, « s'il avait un désir à exprimer, c'est que le journal tout entier fût publié, sans en retrancher un mot. »

Gordon lui-même avait eu soin pourtant d'indiquer, à diverses reprises, sur les couvertures de ces cahiers « qu'une révision était indispensable si l'on publiait ce journal du siége ». A la vérité, il avait écrit sur le mouchoir qui enveloppait tout le ballot : « Pas de secrets en ce qui me concerne » Sir Henry William Gordon et miss Gordon se trouvaient donc parfaitement libres de faire à cet égard ce qu'ils jugeraient convenable. Ils ont jugé qu'une publication intégrale était le meilleur parti à prendre, en se bornant à remplacer quelques noms propres par des points, et à supprimer « six ou sept pages qui ne sont pas d'un intérêt général, » Les noms en blanc sont aisés à rétablir pour quiconque est au courant des affaires égyptiennes. Toutes les pièces justificatives et correspondances jointes au journal de Gordon sont données en appendices.

L'ensemble forme un beau volume de près de 600 pages et d'un très vif intérêt. Il serait à souhaiter qu'on possédât sur tous les grands siéges historiques une collection aussi complète de documents. Et, à ce propos, on peut se demander pourquoi la tenue d'un journal détaillé n'est pas un devoir imposé à tout commandant de place assiégée, comme à tout capitaine de navire. Ce serait, dans bien des cas, la meilleure des justifications, et parfois peut-être la meilleure des garanties contre les défaillances. Que ne donneraient pas l'histoire et la psychologie pour connaître par le menu, au jour le jour, l'état mental d'un Dupont ou d'un Bazaine, d'un Beaurepaire ou d'un Daumesnil ! Ce que nous n'avons ni sur Baylen, ni sur Metz, ni sur Verdun, ni sur Vincennes, nous le possédons désormais

sur Khartoum : — la confidence intime des pensées, des espoirs, des doutes, des projets, des jugements du chef militaire qui préside à la défense. Et ce chef est Gordon, c'est-à-dire une des figures les plus héroïques du siècle, et en même temps une des plus originales dans ses façons de voir et d'écrire.

Cette figure, on la connaissait bien déjà par les *Lettres de Gordon à sa sœur*, récemment publiées en Angleterre et en France (chez Hetzell). Mais c'est un vrai régal de lettré de le retrouver toujours le même, et sur le fait, aux prises avec les misères obsidionales. Les sujets qui viennent sous sa plume sont naturellement moins variés, d'un ordre plus limité et plus étroit; le siège prime tout et, de sa nature même, un siège est chose monotone. N'importe : l'homme est bien celui qu'on avait vu dans cette belle correspondance et, comme soldat, il est impossible de ne pas l'admirer.

Chaque cahier du journal porte en plusieurs endroits la signature de Gordon et le timbre du « Govenorat général du Soudan », en français de Khartoum. L'auteur ne fait guère, d'abord, que décrire l'état de la ville, ses ressources, ses moyens de défense, les chances qu'elle peut avoir plus ou moins longtemps. Chemin faisant, il compte pourtant des anecdotes. Celle-ci, par exemple :

Un des hommes de Seyd-Mahomet Osman s'en allait à Chindi, où se trouve sa sœur, une brave femme de mes amies Il lui apportait en cadeau une paire de pantoufles, qu'il m'a montrées. Je les lui ai prises des mains, pour écrire mon nom sur le cuir intérieur en chargeant le voyageur de dire à la dame que, de cette façon, en chaussant ses pantouffes, elle aurait le pied sur ma tête. L'homme est revenu hier. Il me dit qu'elle a été ravie de ma galanterie.

Un passage singulier est relatif au « mystérieux Français » dont Gordon a appris l'arrivée chez le Mahdi, et dans lequel, d'après les renseignements qu'on lui donne, il croît reconnaître... M. Ernest Renan !... Il faut citer la page :

Cet homme est maintenant en liberté dans le camp du Mahdi, après avoir été gardé en prison sept ou huit jours, au moment de son arrivée. Je ne serais pas surpris que ce fût Renan, l'auteur de la *Vie de Jésus*. Dans sa dernière publication, il a pris congé du monde et l'on dit qu'il s'en est allé en Afrique sans esprit de retour. Il avait commencé par être prêtre catholique; c'est un homme très versé dans la langue et la littérature arabes, mais évidemment une nature inquiète et malheureuse. (*A very unhappy and restlass man.*)

J'ai eu l'occasion de le rencontrer, un jour, à la Société royale de géographie ; je me rappelle même que le secrétaire lui proposa de monter sur le toit de l'édifice, pour visiter l'observatoire, et qu'il refusa. Il semblait assommé de la curiosité qu'il excitait. Sir R. Aclock me présenta à lui : sans doute il vit sur ma figure la commisération que j'éprouvais pour ses ennuis, car il se montra civil. J'ai souvent pensé que nous nous rencontrerions de nouveau un jour où l'autre... S'il vient dans nos lignes, et que réellement ce soit Renan, j'irai le voir ; car on peut penser ce qu'on voudra de son incrédulité en Notre-Seigneur, du moins il a osé dire ce qu'il avait sur le cœur, et ce n'est pas pour sauver sa vie qu'il a changé de religion.

Un autre passage montre bien le tour d'esprit à la fois mystique et gai de cet homme étrange :

J'ai fait aujourd'hui de Ferratch-Pacha un général de division. (Il m'est arrivé de faire des généraux de division quand j'étais moi-même simple colonel. Le Khédive s'arrachait les cheveux en présence de cette hérésie.) Quoi qu'il en soit, cela n'empêchera peut-être pas Ferratch-Pacha d'être vendu deux dollars et demi dans quinze jours, si la ville est prise, et de tirer de l'eau pour quelque officier du Madhi... Je dois avouer que je n'aime guère les médecins... Quand un homme souffre cruellement et se trouve dans une condition désespérée, je lui donnerai autant de morphine qu'il lui en faut pour calmer ses douleurs. C'était l'usage des anciens de donner un narcotique aux gens qu'on allait crucifier. Il en est fait mention dans Mathieu, xxvii, 34, et dans Marc, xv, 23. Notre-Seigneur ne voulut pas diminuer par ce moyen artificiel les souffrances de sa Passion, et il refusa la potion. Mais Notre-Seigneur se trouvait dans un cas particulier : il savait pourquoi cette potion lui était offerte ; tandis qu'il est absolument inutile de le dire au malade. Nos médecins donnent des narcotiques pour ramener le sommeil : pourquoi n'en administrent-ils pas aussi pour calmer les souffrances?

Mais il revient bientôt aux réalités de la situation, qui est de plus en plus critique :

Une femme qui nous sert d'espion m'a apporté une lettre d'Abo-Gugliz. Il me prie de me faire musulman. La femme ajoute que le Mahdi arrive ce soir à Omdurman et annonce qu'à son arrivée *je lui rendrai la ville !...* Il dit aussi qu'il m'écrira trois sommations, après quoi il attendra cinq jours, puis traversera le fleuve qui s'ouvrira devant lui. En comptant la date de son arrivée, les jours de délai, le temps nécessaire pour l'envoi des trois sommations et même pour les travaux qui lui permettront de traverser le fleuve,

à pied ou autrement, j'estime que son grand assaut viendra le 21 octobre, qui est le premier jour de l'an 1302 de l'hégire.

Puis, il commence à s'indigner qu'on ne vienne pas à son secours, et il le dit avec sa franchise ordinaire :

Si réellement lord Wolseley a dit qu'il espérait délivrer Khartoum *avant quelques mois*, il faut qu'il ait une belle confiance dans notre énergie : car, au moment où il aurait prononcé cette parole, nous étions déjà assiégé depuis six mois et demi et nous sommes présentement dans notre neuvième mois. Ce que je sais, c'est que cette politique sera désastreuse pour notre armée. Quel officier enfermé dans une forteresse ne pensera pas désormais qu'on peut juger à propos de l'abandonner? Le gouvernement de Sa Majesté m'a dit (ou du moins, mon ami Baring m'a dit de sa part) que je ne devais pas quitter Karthoum pour l'Équateur sans une autorisation formelle. J'ai sa dépêche sous les yeux, au moment où j'écris. De telle sorte que, s'il était possible de quitter Karthoum et que je le fisse, j'agirais contre des ordres formels...

Et ailleurs :

Il y a un point que je ne puis comprendre. Si l'expédition de secours est justifiée en ce moment, pourquoi ne l'était elle pas plus tôt! C'est très joli de dire : On est bien obligé de compter avec les difficultés avec lesquelles le gouvernement se trouve aux prises. Comment s'empêcher de croire qu'on gardait l'espoir d'échapper à l'expédition par l'insuccès de notre résistance?

Certes, personnellement je suis sans rancune. Mais je ne puis dire que j'aime à voir les gens agir de la sorte et toujours calculer au point de vue étroit de leur intérêt. Il serait un peu fort qu'il fallût encore leur en savoir gré et se dire leur ami!... Si un collégien se conduisait ainsi avec un camarade, c'est à coups de pieds qu'il en serait remercié et, ma foi, il ne l'aurait pas volé! Je ne connais pas un exemple pareil dans toute l'histoire, à moins que ce ne soit celui de David et de son général Uri. Encore y avait il une femme dans l'affaire, et, autant que je puis le savoir, il n'y en a pas dans la mienne...

Rappelez-vous bien, dit-il encore, qu'il ne s'agit pas ici de savoir si le gouvernement avait ou non le droit d'abandonner les garnisons égyptiennes. Ce que je flétris, c'est son indécision. Ces gens n'ont pas osé me dire : « Abandonnez les garnisons »; ils m'ont empêché de m'en aller vers l'Equateur, et cela, avec la détermination de ne pas me secourir, ou l'*espoir*... non! je n'écrirai pas leur espoir!... Sans doute, ils comptaient sur leurs doigts et ils disaient : « Mars, avril, mai, juin, juillet..... août!... six mois!... Il doit être rendu, à cette heure!....

Voilà mon premier sujet de plainte. Le second, c'est la *fiction* aux termes de laquelle le gouvernement de l'Égypte est aux mains des Égyptiens. Quelle sotte histoire !... Comme si cela trompait quelqu'un. Peut-on imaginer une farce plus grossière que lord Northbrook demandant à Tewfik « le concours du gouvernement égyptien pour assurer l'exécution de telle ou telle mesure »? Il y aurait de quoi les faire éclater de rire, et, si j'avais le temps, je ferais de la scène le sujet d'un croquis en marge.

Que diraient les gens d'ici si j'essayais de les abandonner? se demande-t-il ailleurs. Ils diraient avec raison : « Si vous n'étiez pas venu, quelques-uns d'entre nous peut-être auraient réussi à s'échapper et à gagner le Caire ; mais nous avons eu confiance en vous ; nous avons attendu, enduré les plus grandes souffrances et les plus cruelles privations. Sans vous, nous aurions cédé tout de suite et le Madhi nous aurait traités avec indulgence. Quelle pitié pouvons-nous attendre de lui maintenant ! Il nous punira pour cette résistance obstinée et voudra venger sur nous tous le sang qui a coulé autour de Khartoum. Vous nous avez demandé notre argent en promettant qu'on nous le rembourserait. Qui le fera si vous nous quittez?... C'est désormais votre devoir de partager notre sort jusqu'à bout. Si le gouvernement anglais nous abandonne, ce n'est pas une raison pour que vous en fassiez autant... » Voilà ce que diraient les gens de Khartoum. C'est pourquoi, je le déclare positivement, une fois pour toutes : je ne quitterai pas le Soudan jusqu'à ce que ceux qui veulent s'en aller en aient eu la possibilité et jusqu'à ce qu'un gouvernement régulier, établi ici, m'ait relevé de ma mission. Si donc un émissaire m'arrive, porteur d'une lettre m'ordonnant de partir, je refuserai d'obéir, je resterai, je tomberai avec la ville et je partagerai, son désastre jusqu'au bout...

LES NOCES D'ARGENT

DES ZOUAVES PONTIFICAUX

Dans quelques jours, le mardi 28 juillet, le régiment des zouaves pontificaux célébrera ses noces d'argent.

En 1860, la voix de Lamoricière s'éleva, demandant au monde catholique des défenseurs pour la Papauté, et, le 18 mai, arrivaient à Rome les premiers soldats de l'héroïque phalange qui allait arroser de son sang le territoire pontifical. Mgr de Mérode en forma une compagnie. Charette était là. Il fut nommé capitaine du petit corps.

Douze jours plus tard, la compagnie était devenue un bataillon sous le commandement de Becdelièvre, qui organisa les zouaves pontificaux, leur donna leur nom, leur uniforme.

Alors commença l'épopée du régiment. Elle devait durer un peu plus de dix ans, et aller de Castelfidardo à Patay, en traversant Mentana.

Castelfidardo ! Mentana ! Patay !

Notre siècle a vu des boucheries humaines colossales, des batailles gigantesques où les nations se sont éventrées pour renverser des empires ; mais lorsqu'il aura disparu, lorsque l'Histoire promènera sur nos tombes foulées par nos fils ses lueurs apaisées, comme elle ne mesure pas la grandeur des journées au nombre des bataillons engagés, comme elle ne fait pas, ainsi que la poésie, rimer toujours gloire avec victoire, ces trois noms grandiront peu à peu jusqu'à effacer, dans la mémoire des hommes, ceux d'Austerlitz ou de Waterloo, de Solférino ou de Sedan.

Car ils ne rediront pas à l'humanité ses erreurs, ses fautes, les ambitions de ses chefs ou les rancunes de ses soldats. Ils lui diront le pur dévouement d'hommes mourant pour la plus sainte des causes. Ils ne la forceront pas à rougir en lui rappelant ses folies sanguinaires et inutiles. Ils lui inspireront un saint orgueil en lui démontrant qu'elle a su fournir, même au milieu de ses décadences des héros et des martyrs, qui n'ont rien à envier à ses grandes époques.

Castelfidardo lui rappellera cette jeunesse sublime qui se ruait sur l'ennemi sans le compter ; ces soldats de la veille, marchant au feu derrière Pimodan, et portant, dans la giberne, un chapelet qui mêlait ses grains usés aux cartouches ; cette jeunesse qui chargeait avec des élans de lion, et qui mourait avec des sourires d'ange.

Mentana lui rappellera cette trouée flamboyante des zouaves, dont les compagnies entraient à la suite de Charette dans les rangs garibaldiens, comme des faucheuses dans un champ de blé tout rouge de coquelicots.

Charette, abandonnant son cheval tombé sous lui, et montrant du sabre des crêtes d'où partait la mort, avait crié : « A la baïonnette ! Si vous ne venez pas, j'irai tout seul ! » Et tout le monde était parti avec ce héros qui venait, même sans s'en douter, de donner un pendant à Condé, jetant dans les fossés d'une ville son bâton de commandement et courant le reprendre avec ses grenadiers.

Enfin Patay lui apprendra que, lorsqu'on sait se sacrifier pour sa foi, on sait se sacrifier pour sa patrie ; que les volontaires de l'Ouest valaient les bataillons de la vieille garde, et qu'on meurt aussi galamment, aussi crânement sous la bannière du Sacré-Cœur que sous les blancs étendards de Fontenoy où les aigles tricolores d'Iéna.

Voilà pourquoi ces trois noms resteront éternellement grands, éternellement beaux, éternellement consolants pour les hommes et pour la France.

Mais les trois journées qu'ils résument n'ont pas suffi à remplir ces dix années tragiques, et les zouaves pontificaux ont donné leur sang, exposé leurs jours ailleurs que sur ces champs de bataille. Ils ont appris aux populations au milieu desquelles ils ont vécu comment, lorsqu'on s'est donné à une grande cause, on sait affronter pour elle non seulement la mort sur les champs de bataille, mais les terreurs des épidémies, les fatigues des poursuites de la chasse aux brigands, les attentats des assassins, et même les ennuis de l'inaction et les jours gris des casernes.

Les zouaves décimés par les Piémontais, les garibaldiens, par les brigands auxiliaires bénévoles des Italiens et des garibaldiens, par l'explosion de leur caserne, ont affronté gaiement, comme ils faisaient toute chose, le choléra. Ils étaient soldats, ils se sont fait fossoyeurs à une heure où les cimetières étaient plus mortels que les charges à la baïonnette.

Et ces hommes, sur lesquels le Pape, au jour de la prise de Rome, fit tomber sa dernière bénédiction de Pontife-Roi, ces hommes que les Piémontais renvoyèrent en les maltraitant, en les parquant comme un troupeau devenu inoffensif; ces hommes, forcés de laisser derrière eux cette grande victime qui s'appelle la Papauté, accoururent aussitôt au secours de cette autre grande victime qui s'appelait la France.

Et lorsqu'ils furent en face du Prussien, ils étonnèrent leurs compatriotes en leur montrant que les soldats du Pape savaient aborder l'Allemand, l'arme au bras.

Les militaires avaient dit : « Avec le tir rapide, les charges à la baïonnette ne sont plus possibles, il faut se battre de loin, en s'entourant d'une grêle de balles et d'obus. » Mais voilà que Charette commande de ne pas tirer et de marcher comme à la parade, la tête haute, sans saluer les balles; et voilà que les Prussiens sentent sur leur poitrine la pointe des baïonnettes françaises, sans avoir entendu siffler une balle de chassepot.

Il est vrai que, sur les trois cents volontaires marchant en première ligne, deux cent sept ne rentrèrent pas le soir au bivouac. Ils étaient restés aux côtés de Sonis et de Charette, couchés sur la neige de Loigny.

C'est sur cette neige que voleta, comme une grande colombe blessée, dans la brume qui tombait, le blanc drapeau du Sacré-Cœur que les héros mourants se passaient de main en main. Après Verthamon, Bouillé; après Bouillé son fils, puis son gendre.

Et chaque fois que le porte-drapeau tombait, l'étendard semblait plonger. Et, chaque fois qu'il se relevait, le sang humain mélangé aux gouttelettes du Sang divin peintes sur la toile, agrandissait la tache rouge du Sacré-Cœur blessé.

Eh! bien, ceux qui survivent parmi ces hommes vont se trouver autour de ce drapeau. Et ce sera un spectacle à la fois singulier et magnifique que celui de ce groupe de fiers croisés se détachant, en pleine lumière et en plein dix-neuvième siècle, là-bas, aux bords de l'Océan, au milieu de notre pauvre pays.

Car le régiment des zouaves n'a jamais cessé de vivre. Il a toujours son chef, il a toujours son emblème, son colonel et son drapeau.

Et il suffirait que le chef agitât l'emblème, en poussant son cri de ralliement, pour qu'autour d'eux l'héroïque phalange se reconstituât magiquement, aussi superbe qu'aux jours d'agonie de la Papauté temporelle, aussi dévouée qu'aux jours d'agonie de la Patrie. Et les zouaves, pour combler les vides causés dans leurs rangs par la mort amèneraient avec eux leurs fils, qui arrivent, en ce moment, à l'âge d'homme, et qu'ils offriraient à une grande cause, comme ils furent offerts, jadis, eux-mêmes par leurs pères.

Le drapeau est toujours solide avec sa hampe grossière surmontée d'un fer de lance, et son lambeau de toile taché de sang bruni, qui a flotté, il y aura bientôt deux ans, sur le cercueil fleurdelisé du Roi, sous les rayons obliques du soleil disparaissant derrière les montagnes de Goritz. Quant au chef, les fatigues des combats, les douleurs des blessures, et les regrets des loisirs forcés, ont glissé sans l'entamer sur son âme ardente et sur cette figure toujours jeune de vrai chef gaulois, de soldat français, au poil blond et à l'œil bleu.

Et ceux d'entre ses soldats qui, en 1860, assistaient en plein combat de Castelfidardo, à son duel homérique avec un capitaine

italien qu'il blessa, désarma et fit prisonnier, le retrouveront tel qu'il l'ont vu, aimé et admiré il y a un quart de siècle.

Il fera à tous ses zouaves, accourus des quatre coins de la France, les honneurs de la modeste maison de ferme rustique où il a enfoui son passé de soldat épique et son présent d'heureux père de famille, où l'épée flamboyante de Patay dort un sommeil impatient, au-dessus du petit lit d'un bébé blond comme son père.

Le temps doit leur durer, à ces soldats toujours prêts et appartenant à toutes les catégories sociales; car depuis tantôt deux années leur général ne les a pas passés en revue. Ils l'acclameront tout à leur aise, et le représentant de Sa Sainteté, Son Exc. le nonce, qui célèbrera devant eux le sacrifice de la messe, pourra, après les avoir vus, toujours gais, redire au Pontife romain que sa meilleure troupe n'est pas encore licenciée, comme aussi la France, qui fera, pour les regarder, diversion à ses misérables préoccupations politiques, se redira certainement, à elle-même, qu'il lui reste encore, dans les veines des patriotes catholiques, une précieuse réserve de sang à verser pour sa défense!

Et, si maintenant vous me demandez par quel miracle un pareil spectacle est encore possible, comment les zouaves du Pape et les volontaires de l'Ouest ont survécu aux désastres de la Papauté et aux malheurs de la France;

Quelle est la force intérieure qui a donné à cette troupe de soldats français une immortalité toujours jeune et autrement vivante que celle de l'Académie, je vous répondrai que les cœurs des braves sont comme les métaux précieux : ils se combinent et se marient dans les fournaises.

Je vous répondrai que toutes ces âmes, qu'anime le même souffle, ont été soudées ensemble au feu.

J. Cornély.

LE CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Le Comité des intérêts catholiques du diocèse de Lyon et le Comité directeur des congrès annuels des jurisconsultes catholiques de France, nous informent qu'un congrès international de l'enseignement se tiendra à Lyon les 22, 23 et 24 septembre 1885.

Le programme que nous avons reçu indique suffisamment la gravité des questions dont l'étude est proposée à un certain nombre de jurisconsultes et de catholiques studieux et militants de diverses nations.

La circulaire relative à ce congrès porte les noms de MM. Lucien Brun, président des comités de jurisconsultes catholiques, et Brac de la Perrière, président de la commission d'enseignement du Comité lyonnais des intérêts catholiques.

Pour tous renseignements, s'adresser à MM. Victor Nicolet et Charles Auzias-Turenne, secrétaires de la *Revue catholique des Institutions et du droit*, Grand'rue, 4, à Grenoble, ou à M. Gabriel Perrin, rue Sala, 25, à Lyon, à qui on est instamment prié d'envoyer, le plus tôt possible, son adhésion.

Voici le programme du congrès international de l'enseignement :

Plan d'ensemble : 1re partie, le droit; 2e partie, l'histoire et les législations; 3e partie, l'état présent; 4e partie, l'avenir.

Ire partie. — *Le droit en matière d'enseignement.* — Notions générales et principes. — But de l'enseignement chez tout peuple chrétien. — Sources de toute législation sur l'enseignement : 1° le droit naturel; 2° traditions, génie et besoins spéciaux de chaque peuple.

A. — Le droit en matière d'enseignement. — 1° La famille, — Droits des pères et mères. — Leurs devoirs.

2° L'Église. — Sa mission spéciale. — Sa doctrine. — Ses services dans l'enseignement.

3° Les citoyens. — Droit pour tous d'enseigner ce qui est licite. — De l'enseignement de l'erreur. — Doctrine catholique, thèse et hypothèse, ou tolérance dans les pays où n'existe pas l'unité de foi. — Faculté des cultes dissidents d'avoir des écoles.

4° L'État. — Prétention de l'État moderne de former l'esprit public par l'enseignement, indépendamment de toute intervention de l'Église catholique, réduite à l'état de secte et soumise à la police de l'État. — La conception erronée de l'État, source des doctrines fausses d'État. — La laïcisation de l'enseignement.

L'État a-t-il un droit et une compétence pour enseigner? A-t-il une doctrine, une science, une littérature officielles? — État païen. — État chrétien. — État mixte ou neutre. — L'État peut-il se substituer aux parents pour l'éducation? A-t-il un droit antérieur, supérieur, égal à celui des parents? — Doctrines maçonniques à ce sujet.

Quels sont les droits et les devoirs de l'État en matière d'enseignement. — Protection de la liberté et des droits de chacun. — Encouragements et récompenses. — Surveillance de la moralité et de la

salubrité. — L'État a-t-il un droit pour s'assurer de la capacité des maîtres libres? — Droits et devoirs en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

Droit de l'État de faire donner l'instruction technique spéciale aux candidats aux fonctions publiques, et d'avoir pour cela des écoles civiles et militaires conduisant directement aux emplois. — Conditions de liberté, de moralité et de religion dans les écoles officielles.

Les communes ont-elles d'autres droits et d'autres devoirs que l'État? — Du paiement de l'enseignement primaire des pauvres. — Compétence particulière d'une assemblée des pères de famille relativement aux questions d'enseignement public dans la commune.

II[e] PARTIE. — *Histoire de l'enseignement. — Législations étrangères.* — *A*. L'enseignement dans l'antiquité. — L'Église au moyen âge. — Ancien enseignement français jusqu'en 1786. — Cette période n'a-t-elle pas vu l'application à peu près complète du droit? — Origine et conditions légales d'indépendance des anciennes universités françaises.

Révolution dans l'enseignement français, commencée en 1762 et consommée en 1808 par la création de l'Université impériale. — Les philosophes et les francs-maçons du XVIII[e] siècle.

L'idée révolutionnaire en matière d'enseignement. — Pourquoi la Révolution veut le monopole d'État.

L'Université sous l'Empire et sous la Restauration.

B. Législations étrangères, anciennes et actuelles. — Angleterre. — Amérique. — Allemagne. — Autriche. — Belgique. — Espagne. — Italie. — Suisse.

III[e] PARTIE. — *La législation française actuelle et le devoir des catholiques.* — *A*. L'Université depuis 1830. — Les promesses de la Charte. — Retour logique, marche naturelle et progressive du pays vers la liberté traditionnelle et le droit, de 1830 à 1875. — Luttes. — Lois de 1833, de 1850, de 1875.

Réaction revolutionnaire de 1876 à 1885. — Modifications successives apportées à ces lois au préjudice de la liberté. — Plan d'ensemble des sectes anti-chrétiennes dans le monde entier pour détruire l'enseignement libre et chrétien. — Réalisation de ce plan par l'État sectaire. — Lois et décrets de violence et de proscription contre l'enseignement libre depuis 1876. — Persécutions diverses. — État actuel de l'enseignement sous le régime maçonnique signalé par Léon XIII, et devoirs qui en résultent pour les catholiques dans tous les ordres d'enseignement.

IV[e] PARTIE. — *L'application des principes. — Législation chrétienne de l'enseignement. — Transition de l'état actuel à la liberté.*

LES PRINCIPES. — *A*. La liberté d'enseignement est-elle compatible avec un corps centralisé tel que l'Université, dont les membres sont agents de l'État?

Peut-il y avoir concurrence loyale et réelle entre l'Université d'État et l'enseignement libre? — Toute liberté et toute concurrence ne sont-elles pas rendues illusoires par les programmes, les inspections, les examens de l'État, le monopole de la collation des grades, des brevets de capacité ou d'aptitude, et enfin par le budget? — Iniquité du double budget imposé par l'enseignement d'État à ceux qui n'en veulent pas user.

Mesures transitoires à prendre pour l'établissement du régime de liberté. — Cession des établissements de l'État à des particuliers ou à des associations.

B Est-il possible et facile de supprimer l'Université? Est-il possible de la rendre indépendante et chrétienne? Qu'a pu en faire la Restauration?

Préciser ce qu'on entend par suppression de l'Université. — Moyens de supprimer l'enseignement d'État sans blesser les situations acquises et les droits respectables.

C. Des grades et de la collation des grades. — Confusion erronée entre les grades et les conditions d'admission aux écoles et aux fonctions de l'État. — Origine des grades. — La collation des grades appartient à celui qui a donné l'enseignement. — Examens professionnels spéciaux devant des délégués des corporations libres, imposés pour l'accès aux carrières libérales (barreau, médecine, pharmacie, offices ministériels, etc.)

D. Du baccalauréat. Sa suppression et son remplacement par des notes régulières données aux élèves dans chaque classe, ou, à leur défaut, par des examens de *maturité*, comme en Allemagne. — Système combiné de notes et d'examens.

L'ORGANISATION. — *A.* Conditions préalables nécessaires pour l'enseignement libre : 1° Liberté d'association pour le bien. Loi fondamentale. — 2° Dispense du service militaire assurée aux maîtres. Loi.

B. Organisation de l'enseignement supérieur. — Abrogation des lois actuelles. — Nécessité de décentraliser l'enseignement par la création de grandes Universités libres. — L'abstention de l'État, condition du développement de l'initiative privée.

De la spécialité de quelques Universités. — De la nécessité de créer des écoles supérieures libres d'agriculture, comme des écoles de commerce ou d'arts et métiers.

De la gratuité par fondation de bourses.

Organisation de l'enseignement secondaire. — Condition des collèges à établir. — Les communes et l'État n'interviennent qu'au cas d'insuffisance de l'initiative privée.

D. Organisation de l'enseignement primaire. — Injustice et inefficacité de l'obligation légale. — Comment il faut propager l'enseignement primaire. — Mensonge et iniquité de la gratuité actuelle. — Qui doit payer pour les pauvres?

E. Organisation du droit de surveillance de l'État ou des communes sur les trois ordres d'enseignement.

Organisation des devoirs de l'État pour l'encouragement et la propagation des divers enseignements. — Budget spécial.

L'ÉPISCOPAT ET LE SAINT-SIÈGE

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque de Reims et les évêques soussignés de la province ecclésiastique ont adressé à Sa Sainteté Léon XIII la lettre suivante :

Très-Saint Père,

Les évêques de la province ecclésiastique de Reims soussignés viennent offrir à Votre Béatitude l'hommage de la vénération la plus religieuse, de la piété la plus filiale et de l'obéissance la plus entière, à l'occasion de la lettre que Votre Sainteté a daigné écrire récemment au cardinal-archevêque de Paris, ainsi que des fausses interprétations données par la mauvaise foi ou les préjugés à cet acte de ferme et prudente autorité.

Les catholiques éclairés et judicieux, Très-Saint Père, ne se sont pas mépris un instant sur le vrai caractère de cette lettre mémorable, non plus que sur la signification des faits qui l'ont bientôt suivie. Ils y ont vu la manifestation de votre désir persévérant, de votre résolution efficace de maintenir et de ramener les enfants de la sainte Église, prélats, prêtres et fidèles, écrivains et lecteurs, dans les liens de cette unité qui a pour condition le respect de la hiérarchie, et dans ces rapports de charité que les questions d'ordre politique ne doivent point troubler, notamment quand du Siège apostolique est venu l'avis de ne pas en faire des sujets de division.

Les âmes droites et dociles, Très-Saint Père, ont déjà, pour la plupart, le juste sentiment de ce qui vient de s'accomplir, et nous avons la confiance que, s'il reste des illusions désintéressées, elles ne tarderont pas à se dissiper.

Daigne le Souverain Pasteur, que nous invoquons chaque jour pour Votre Sainteté, la dédommager de toutes ses douleurs et la récompenser de ses admirables sollicitudes, en lui accordant surtout la consolation de voir tous les catholiques du monde civilisé unis sous l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, comme une grande, sage et vaillante famille, chacun à son rang, autour du Chef suprême, attendant avec une soumission sincère les ordres de sa bouche, comme avec une joie pieuse les bénédictions de sa main !

Tels sont aujourd'hui, Très-Saint Père, et tels seront toujours, à l'égard de Votre Béatitude et du Pontife successeur de Pierre, les sentiments, les vœux, les prières du métropolitain et des évêques de la province de Reims, qui tous, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, implorent la bénédiction apostolique et font profession d'être, de Votre Béatitude, Très-Saint Père, les très humbles, très obéissants et très dévots fils.

† BENOIT-MARIE, archevêque de Reims.
† ODON, évêque de Soissons et Laon.
† GUILLAUME-MARIE, évêque de Châlons.
† JOSEPH-MAXENCE, évêque de Beauvais. Noyon et Senlis.

—

La *Semaine religieuse* du diocèse de Nevers publie le texte ci-après de la lettre adressée par Mgr Lelong à Sa Sainteté :

Nevers, le 15 juillet 1885.

Très-Saint Père.

Permettez-moi d'exprimer à Votre Sainteté les sentiments de joie, d'admiration et de reconnaissance que m'a fait éprouver la lecture de la lettre récemment adressée par Elle à S. Ém. le cardinal archevêque de Paris.

J'ai béni Dieu du fond de mon cœur de vous avoir inspiré des paroles si opportunes; elles montrent bien votre ardent désir de voir se resserrer chaque jour davantage, entre tous les enfants de la sainte Église, les liens de cette union tant recommandée par le divin Maître.

Pour la procurer et mettre fin à des divisions et à des polémiques souverainement regrettables, rien ne pouvait être plus efficace que de rappeler à ceux qui semblaient les ignorer ou ne craignaient pas de les méconnaître, et la divine constitution de l'Église et les devoirs qui en résultent pour tout vrai catholique. C'est ce que vient de faire Votre Sainteté : Elle a revendiqué les droits et les prérogatives de la sainte hiérarchie avec une autorité et une bonté également admirables.

Dieu vous ménagera, je n'en doute pas, Très-Saint Père, la consolation de constater que votre énergique et paternel avertissement a porté les plus beaux fruits. Ce sera la meilleure récompense des efforts que vous n'avez cessé de faire dans ce but depuis le commencement de votre pontificat, déployant en toutes circonstances une fermeté pleine de modération et de sagesse.

Je ne saurais trop, en ce qui me concerne, remercier Votre Sainteté de ce salutaire exemple qu'elle nous donne. J'y trouve, au milieu de tant de tristesses et d'épreuves, un puissant motif d'espérance. Ce n'est pas une des moindres marques de l'amour de Dieu pour son Église que de lui avoir choisi, en ces jours difficiles, un Pontife possédant

à un si haut degré la connaissance des besoins de son temps, et indiquant si clairement à tous, pasteurs et brebis, par ses paroles et par ses actes, leur ligne de conduite. Quel évêque ne mettrait sa sécurité et son bonheur à suivre avec une filiale docilité toutes les inspirations d'un tel Chef? Successeur de Pierre, n'a-t-il pas reçu mission de gouverner l'Église universelle? Appelé par le devoir même de sa charge à voir de plus haut, mieux par conséquent, l'ensemble et tous les détails de la vie de l'Église, ne lui appartient-il pas de décider ce qu'il convient de faire? N'a-t-il pas grâce d'état pour l'indiquer à tous?

Je profite avec empressement de cette occasion qui m'est offerte de manifester à Votre Sainteté, en union avec mon clergé et tous mes bons diocésains, les sentiments de profonde vénération et d'obéissance sans réserve qui ont toujours été et qui, avec la grâce de Dieu, seront toujours les nôtres.

Daignez les agréer, Très-Saint Père, et bénir, avec les prêtres et les fidèles du diocèse de Nevers, celui qui, se prosternant à vos pieds, est heureux de se dire encore une fois, de Votre Sainteté, le très humble et très obéissant serviteur,

† Étienne, *évêque de Nevers.*

—

Mgr l'évêque de Séez vient d'adresser au Souverain-Pontife la lettre suivante :

Très-Saint Père,

En parcourant votre incomparable lettre à S. Em. le cardinal Guibert, tout cœur catholique ressent tout à la fois une douloureuse émotion et un sentiment de confiance inébranlable dans le triomphe de l'Église, aujourd'hui cruellement persécutée, mais qui possède la promesse de l'immortalité.

Devant ces épreuves quotidiennes, qui scandalisent le monde et l'épouvantent à la fois, votre cœur paternel, Très-Saint Père, laisse échapper des gémissements qui trouvent un écho profond dans l'âme de vos enfants; mais ces accents d'une indomptable énergie et d'une foi inébranlable dans la parole de Celui dont vous êtes l'auguste représentant sur la terre les remplissent d'allégresse, et rien ne saurait les ébranler dans la lutte qu'ils devront affronter avec vous contre l'éternel ennemi du genre humain.

En ce qui concerne mon cher diocèse de Séez, j'ose vous en donner l'assurance, Très-Saint Père, tant en mon nom qu'au nom de tout mon clergé et tous les fidèles, rien ne saurait nous détacher de la Chaire de Pierre. Nous voulons croire tout ce qu'enseigne l'Église catholique, apostolique et romaine, pratiquer ce qu'elle commande et l'aimer du fond de nos entrailles. Nous voulons être soumis sans réserve, sans arrière-pensée, absolument, à ses enseignements dogma-

tiques; et notre respect pour son auguste Chef n'aura d'égal que notre amour pour sa personne sacrée.

Puissent tous les catholiques entendre votre voix, Très-Saint Père, et ne former tous qu'un cœur et qu'une âme avec vous : *sint unum*. Qu'un même sentiment de charité les unisse intimement et force l'admiration de leurs ennemis eux-mêmes.

Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, j'ose, Très-Saint Père, implorer votre paternelle bénédiction pour le pasteur, le clergé et les fidèles du diocèse de Séez.

† François-Marie, *évêque de Séez*.

—

L'*Osservatore romano* du 14 juillet publie la dépêche suivante, envoyée la veille au Vatican par S. Ém. le cardinal Paya y Rico, archevêque de Compostelle :

Toute la province ecclésiastique de Compostelle se félicite avec le Saint-Père pour ses actes sublimes, et adhère de tout cœur à ses enseignements, principalement pour sa dernière lettre au cardinal-archevêque de Paris.

Même lettre du cardinal Benavides, archevêque de Saragosse, et de ses suffragants.

—

D'autre part, Monseigneur l'évêque d'Oran fait transmettre à l'*Univers* une copie de l'adresse que les évêques d'Algérie viennent d'envoyer au Souverain-Pontife, et qui débute ainsi :

Très-Saint Père,

Héritiers, malgré notre faiblesse, de l'antique Église africaine, toujours étroitement unie à celle de Rome, nous nous faisons une gloire de recevoir, avec autant de reconnaissance que de respect, les enseignements du Siège apostolique. Mais Votre Sainteté nous permettra de lui exprimer ces sentiments d'une manière plus spéciale à l'occasion du bref mémorable récemment adressé par Elle au cardinal-archevêque de Paris. Par cet acte de vigueur vraiment pontificale, Votre Sainteté a condamné une tyrannie d'un nouveau genre, qui tentait de s'imposer à la hiérarchie catholique, tyrannie d'en bas plus redoutable peut-être en un sens que cette tyrannie d'en haut dont votre immortel prédécesseur, le pape saint Grégoire VII, délivra, il y a huit siècles, au prix de tant de combats et avec la récompense d'une gloire si pure, les pasteurs de l'Église.

NÉCROLOGIE

On annonce de Bretagne la mort de M. *Ernest* Hello. Il laisse plusieurs ouvrages remarquables, entre autres une *Étude philosophique et critique* des œuvres de Renan, dont il a victorieusement réfuté les sophismes; une *Vie de sainte Angèle de Foligno;* le livre qui a pour titre: *l'Homme*, etc.

—

Le chef du parti carliste, *Candido* Nocedal, vient de mourir à l'âge de soixante-dix ans.

Né d'une famille bourgeoise et aisée, Candido Nocedal ne tarda pas à obtenir de grands succès dans le monde politique. Il commença par servir la reine Isabelle et fit partie du cabinet Narvaez en 1852; mais lors de l'invasion des États de l'Église par les troupes piémontaises, en 1861, il réprouva hautement cet acte de brigandage et trouva que le gouvernement espagnol était trop faible dans ses protestations. Il cessa aussitôt d'être isabelliste, demanda à la reine la permission de quitter sa cause, et passa au parti carliste, afin de pouvoir mieux défendre le Saint-Siége.

Il a toujours, depuis lors, été fidèle à ce parti dont il n'a pas tardé à être le chef.

Le *Siglo futuro*, fondé par son frère, fut constamment inspiré par lui. Ce journal a pu excéder quelquefois dans ses affirmations royalistes; mais il a toujours été considéré par les Espagnols comme intransigeant dans les questions de foi et prêt à tout sacrifier pour la défense du Roi et du Pape.

Don Carlos n'a pas d'autre organe en Espagne qne le *Siglo futuro* et ne reconnaissait pas d'autre chef pour le représenter que l'inspirateur de ce journal.

—

Une lettre d'Autun nous apprend que M. Clovis Pitra, frère de S. Ém. le cardinal Pitra, vient d'être emporté par une courte et cruelle maladie, supportée avec la plus admirable résignation chrétienne. Les obsèques ont eu lieu le 16 juillet à Ouroux-sur-Saône.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'*Osservatore romano* donne la nouvelle officielle que le prochain consistoire aura lieu le 27 juillet.

—

M. le commandeur Aquaderni, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII et président de la Commission des fêtes jubilaires, nous communique le Bref que Sa Sainteté vient d'adresser à la Commission du pèlerinage spirituel, et aux initiateurs de la souscription en l'honneur du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII :

A nos chers fils, le Comm. Jean Aquaderni, président, et aux autres coopérateurs de son œuvre, qui travaille à promouvoir la piété filiale des fidèles pour le Jubilé sacerdotal du Souverain-Pontife.

LÉON XIII, PAPE.

Chers fils, salut et bénédiction apostolique. Par votre affectueuse lettre du 26 de ce mois, Nous avons connu les efforts que vous avez faits pour susciter des témoignages d'amour filial envers le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, à l'approche du cinquantième anniversaire du jour où Nous avons reçu, par la grâce de Dieu, le ministère sacerdotal.

Nous avons appris aussi qu'un grand nombre de fidèles ont répondu de toutes parts avec joie à votre zèle et à votre piété, en prenant part au pèlerinage spirituel au tombeau des princes des apôtres et en implorant sur Nous, par leur intercession, aide et secours en ces temps si difficiles.

Et comme Nous avons la preuve, ô chers fils, que vous et tous vos coopérateurs vous vous proposez de rendre honneur, en la personne de Notre humilité, au Prince des apôtres, dont la dignité ne diminue point dans son successeur quelque indigne qu'il puisse être, ce Nous est une grande consolation, dans les amertumes que l'iniquité des temps Nous cause, de voir votre foi, votre vénération et votre piété, et celle de tous ceux qui se sont associés à votre piété C'est pourquoi Nous vous manifestons à tous la particulière affection de Notre cœur.

Et acceptant de bon cœur les désirs que vous Nous avez exprimés, Nous ne manquerons pas selon votre demande, de Nous souvenir de vous et de vos associés à l'autel du Seigneur, afin d'implorer avec instance pour vous tous, dans l'humilité de Notre cœur, les dons et secours opportuns de la grâce divine.

En attendant, louant hautement votre dévotion et celle de tous Nos autres fils en Jésus-Christ envers le Pasteur suprême de l'Église, Nous vous accordons du fond du cœur, comme gage de Notre sincère dilection, à vous et à tous ceux au nom de qui vous Nous avez écrit, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome auprès de Saint-Pierre, le 29 juin, l'an 1885, de Notre Pontificat le huitième.

LÉON P. P. XIII.

France.

Paris. — S. Ém. le cardinal archevêque de Paris vient de publier dans son diocèse les Lettres apostoliques de N. T. S. P. le Pape Léon XIII par lesquelles est confirmé le jugement porté par le cardinal archevêque de Compostelle sur l'identité de saint Jacques le Majeur, apôtre, et de ceux des saints Athanase et Théodore ses disciples.

Son Éminence adresse en même temps une Lettre pastorale au clergé et aux fidèles des paroisses de La Villette, du Grand-Montrouge et d'Aubervilliers, qui ont saint Jacques pour patron :

Nous avons attendu, N. T. C. F., le retour de la fête de saint Jacques pour publier dans notre diocèse les Lettres apostoliques du 1er novembre dernier. Nous avons ordonné de les insérer dans la *Semaine religieuse*, parce que ce sera le moyen le plus facile de les faire parvenir à la connaissance de nos diocésains. Mais nous devions particulièrement faire appel à la piété des paroisses placées sous la protection de saint Jacques le Majeur.

Il existe dans le diocèse de Paris trois paroisses dédiées à ce glorieux apôtre : Saint-Jacques de la Villette, Saint-Jacques du Grand-Montrouge et Saint-Jacques d'Aubervilliers. C'est à ces trois paroisses qu'il appartient de célébrer avec plus d'empressement la solennité à laquelle nous a conviés Léon XIII : Sa Sainteté a daigné en effet accorder une indulgence plénière aux fidèles qui visiteront les églises dédiées à saint Jacques, au jour désigné par l'Ordinaire.

Aucun jour ne nous a semblé mieux convenir que le jour où nous ferons cette année la solennité de saint Jacques dans les églises qui l'ont pour patron, c'est-à-dire le dimanche 26 juillet.

Vous répondrez, N. T. C. F., à notre invitation. Vous solenniserez cette année avec ferveur la fête de votre céleste protecteur...

Conformément aux Lettres apostoliques du 1er novembre 1884, une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire, pourra être gagnée par les fidèles qui s'étant confessés et ayant fait la sainte communion, visiteront l'une des trois églises paroissiales de la Villette, du Grand-Montrouge et d'Aubervilliers, le dimanche

26 juillet, jour de la solennité de saint Jacques, et prieront Dieu avec piété, en implorant l'intercession de ce glorieux apôtre pour les graves nécessités de l'Église, son exaltation et l'extirpation des hérésies et des sectes perverses.

Cette indulgence pourra être gagnée non seulement par les paroissiens, mais aussi par tous les fidèles qui visiteront les églises susdites.

— La désaffectation du Panthéon, propriété de l'État, vient de donner lieu à un travail intéressant fait par les soins de la préfecture de la Seine et relatif aux édifices religieux des différents cultes que possède actuellement la ville de Paris.

Il résulte de ce travail que l'on compte aujourd'hui dans Paris 63 églises, 10 temples protestants, 3 synagogues, 7 presbytères ou maisons curiales, 3 maisons consistoriales et 16 dépendances d'édifices religieux.

A cette nomenclature, il faut ajouter sept édifices en location et les chapelles privées appartenant à des congrégations ou à des communautés religieuses. La surface occupée par les édifices publics est très considérable.

Les églises catholiques couvrent une étendue superficielle de 182,150 mètres ; les temples protestants, 10,875 mètres et les synagogues 5,158 mètres. Ne sont pas compris dans ces chiffres les espaces affectés aux dégagements des abords et à l'isolement de ces édifices.

On estime que les édifices religieux des différents cultes ont une valeur totale d'environ cent vingt millions, non compris, bien entendu, la valeur artistique de ces monuments et la valeur des œuvres d'art et des trésors qu'ils renferment.

On comprend que de pareilles richesses soient de nature à attirer à Paris les étrangers, qui marchent de surprise en surprise en visitant la plus belle capitale du monde.

— L'œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur est dans une voie toujours ascendante, et remplit les pèlerins, dont le nombre va toujours croissant, des plus douces consolations et du plus ferme espoir.

Aux trente jours du mois de juin on a, cette année, ajouté les trois premiers jours du mois de juillet, afin de compléter le *mois du Sacré-Cœur* en honorant les trente-trois années de la vie de Notre-Seigneur sur la terre. Le jour de la clôture, 3 juillet, a été remarquable par le nombre des pèlerins et la

solennité des offices. Le matin, à neuf heures, la messe a été célébrée par Mgr Bonjean, évêque de Medea, vicaire apostolique de Colombo (île de Ceylan). Le soir, à trois heures, la réunion de différentes œuvres pieuses a été suivie du salut et de la bénédiction du Saint-Sacrement.

C'est une grande et légitime consolation pour les pèlerins de voir de leurs yeux les progrès rapides et de plus en plus apparents de la construction du magnifique monument si justement nommé *du Vœu national*, car les mesures les plus délicates sont prises pour que la plus modique offrande du pauvre soit reçue avec honneur aussi bien que l'offrande plus notable du riche.

Pendant le mois de juin dernier, les offrandes se sont élevées au chiffre de 208,000 francs ; on a compté près de 18,000 communions ; 8.000 messes ont été célébrées par des prêtres étrangers, soit dans la chapelle provisoire, soit dans la crypte. Les recommandations deviennent innombrables ; elles dépassent 80,000 chaque mois et les actions de grâces plus de 12,000.

On ne peut se rendre compte, et encore moins être témoin de ce qui se passe d'admirable au Vœu national, du nombre toujours croissant des pèlerinages, de la fervente piété et de la douce confiance qui les caractérisent, sans s'écrier avec émotion : Oh ! oui, *le doigt de Dieu est bien là !* De plus en plus la France catholique tourne ses regards vers le Cœur de Jésus. Évidemment c'est là un fait providentiel qui nous présage que notre divin Sauveur, attentif à de si touchantes manifestations dont le but est de réparer les outrages qui se multiplient contre sa divine Majesté, prépare son jour de triomphe que le monde entier saluera dans la plus sainte joie.

Annecy. — La *Revue du diocèse d'Annecy* publie l'article suivant ; il mérite d'autant mieux d'être reproduit qu'il n'est guère de diocèses de France où les injustices et les illégalités qu'il signale ne soient commises, où les mêmes protestations n'aient droit de s'élever :

Il y a dans ce diocèse d'Annecy huit prêtres, chargés de la direction d'une paroisse, s'acquittant avec une parfaite régularité des devoirs qu'impose cette qualité de curé, et à qui le gouvernement refuse de fournir leur traitement annuel.

On ne peut leur reprocher la moindre infraction à une loi quelconque, à un arrêté quelconque. Il n'a pas été possible jusqu'à ce

moment de les assigner devant le tribunal de simple police pour les faire condamner à un franc d'amende. Cependant, voilà trois années que ces prêtres ne reçoivent point les neuf cents francs d'indemnité qu'ils ont le droit de recevoir, que le ministre des finances a le devoir de leur faire remettre. On ne peut pas trouver un juge qui puisse les condamner à l'amende, même la plus légère, et on leur a pris, par cela seul qu'un ministre dit : — Je le veux comme cela, — une somme de 2,700 fr., et on continue à les frustrer, trimestre par trimestre, de ce qui leur est dû.

Ce qu'il y a de bon, de curieux, au fond de cette flagrante injustice, c'est que le ministre qui la commet ne sait pas pourquoi il la commet. Tout ce qu'il peut savoir, c'est qu'il est bon, en vue des élections de toutes espèces, que ce curé ne soit plus là. C'est ce que pense le député, ou l'agent franc-maçon; c'est ce que veut l'homme du pays qui prête à la petite semaine et fait la majorité comme il lui plaît, en allant, la veille du vote, dire de porte en porte : Tu voteras avec moi, ou je t'envoie l'huissier. C'est pour servir de tels intérêts, c'est pour satisfaire de telles passions, que nos prêtres sont privés d'un traitement auquel ils ont un droit certain, absolu.

Cela est ridicule.

Cela est injuste.

Cela est illégal.

Monseigneur écrivait, il y a trois années : « Nous irons jusqu'à la misère et au-delà, » plutôt que d'accepter une situation sans honneur. Nous prévenons les fidèles que nous approchons de ces extrémités.

Toulouse. — Le diocèse de Toulouse est en ce moment le théâtre d'un scandale dénoncé par les journaux de la région. L'auteur de ce scandale est un prêtre, l'abbé Philbert, curé de Bragayrac. L'abbé Philbert a transformé son église en club. Il y a fait de la propagande républicaine et attaque du haut de la chaire tous les habitants de la commune qui ne lui paraissent pas assez dévoués à ce régime. Ses harangues violentes ont provoqué des luttes et des combats dans le village, et dans une bataille un habitant de Bragayrac a été tué. En vain les supérieurs ecclésiastiques de l'abbé Philbert ont essayé de le calmer et de lui rappeler sa mission de paix et de charité. Il n'a rien écouté. Le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, s'est vu alors obligé d'envoyer à son clergé la circulaire suivante :

Par suite de circonstances qu'il nous paraît inutile de rappeler, M. l'abbé Philbert, desservant de la paroisse de Bragayrac, a été révoqué de ses fonctions. Nous lui avons retiré non seulement

les pouvoirs de juridiction, mais encore la faculté de dire la sainte messe dans les doyennés de Saint-Lys et de Rieumes. Comme cet ecclésiastique n'a pas jugé à propos de recevoir la lettre et la personne qui devait lui notifier la mesure dont il a été l'objet, dans la crainte qu'il ne reste dans son esprit ou dans le vôtre quelque doute sur la situation qui lui est faite, nous déclarons, par les présentes, maintenir la décision administrative qui le révoque, et nous défendons aux fidèles de notre diocèse, sous peine d'excommunication, de recourir audit M. Philbert pour les baptêmes, les mariages, la confession et tous les autres actes du ministère pastoral. Si, malgré notre décision, ce prêtre continue à prêcher ou à dire la sainte messe, nous vous défendons, sous les mêmes peines, de rester dans l'église pendant qu'il y exercera ces fonctions.

Il est aussi de notre devoir, N. T. C. F , de vous faire observer qu'à partir de ce jour les absolutions sacramentelles données par lui et les mariages auxquels il prétendrait assister en qualité de propre curé sont nuls et de nul effet devant l'Église et devant Dieu.

En terminant cette communication douloureuse, nous vous conjurons, N. T. C. F., de mettre, par votre docilité et votre piété, un peu de baume sur la blessure dont notre cœur d'évêque et de père souffre aujourd'hui. Quand le premier pasteur du diocèse commande, c'est en vertu de l'autorité qu'il vient du Souverain-Pontife, et par là même, de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Écoutez donc notre voix comme des brebis fidèles ; faites de nos ordonnances la règle de votre conduite et priez avec nous, priez avec nous, priez dans toute la ferveur de votre âme, afin que ce malheureux prêtre, dont nous venons de vous entretenir, retrouve bientôt le chemin de l'obéissance et répare ainsi le scandale qu'il aura pu causer, en résistant aux injonctions toutes paternelles de ses supérieurs légitimes.

Et sera la présente lettre lue dans toutes les églises du doyenné de Saint-Lys, au prône de la messe, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Toulouse, le 5 juillet 1885.

† Fl., cardinal Desprez,
Archevêque de Toulouse.

L'abbé Philbert s'est alors barricadé dans son presbytère et a déclaré ne vouloir céder sa place à personne. En même temps le maire de Bragayrac et le président du conseil de fabrique ont adressé au cardinal Desprez une lettre pleine de sottises et de menaces et dont voici la conclusion :

Eminence, c'est nous Claria (Dominique), président de la fabrique de Bragayrac, procureur fondé de mes collègues, Maytié (Théodore),

maire de la commune, agissant en mon nom et pour celui de mes confrères au conseil municipal, qui vous excommunions; vous défendant à jamais, dans la mesure de notre droit, l'entrée de notre église qui a été bâtie, en partie, avec les deniers de Maytié père, à la tête de notre administration pendant trente-cinq ans.

Nous terminons notre lettre, paysans que nous sommes, comme vous terminez la vôtre, sans aucune formule de politesse. Allez où vous voudrez, mais ne venez point chez nous. L'homme rouge qui a mis deux fois notre commune à feu et à sang pour des motifs misérables, saura qu'on lui préfère le pauvre petit curé de campagne qui, au péril de sa vie, a défendu l'Église et son pays.

Le président de la fabrique,
CLARIA.

Le maire, MAYTIÉ.

De son côté, l'abbé Philbert a envoyé aux journaux républicains du département de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

Bragayrac, 10 juillet 1885.

M. l'abbé Philbert, curé de Bragayrac, a l'honneur de prévenir les municipalités de la Haute-Garonne qui ont des difficultés avec l'autorité diocésaine, qu'il se met à leur disposition pour leur fournir des moyens de solution.

Il donnera des conférences dans les églises ou dans tout autre local approprié pour la circonstance. Il s'empressera aussi d'offrir son ministère aux vaincus et aux malheureux.

Vive Dieu ! vive l'Église ! vive la liberté ! vive la démocratie !

PHILBERT.

Avons-nous besoin d'ajouter que les journaux républicains ont pris parti pour ce malheureux prêtre révolté contre son chef hiérarchique, contre le digne et vénéré cardinal Desprez ?

Étranger.

ANGLETERRE. — On télégraphie de Rome au *Daily Chronicle* que le cardinal Howard a été chargé de remettre à la reine Victoria une lettre autographe du Pape, dans laquelle Léon XIII exprimait son désir de renouer les relations diplomatiques entre le Vatican et le cabinet de Saint-James.

ÉTATS-UNIS. — L'évêque de Cleveland aux États-Unis, S. G. Mgr Gilmour, qui vient de faire à Rome un assez long

séjour, a fourni à la Sacrée-Congrégation de la Propagande, sur l'état de son diocèse, des données intéressantes, et qui attestent les consolants progrès du catholicisme aux États-Unis. En voici un extrait dont l'éloquence basée sur des chiffres officiels n'a pas besoin de commentaires : Le diocèse de Cleveland, qui comprend tout le nord de l'Ohio, soit un territoire de 250 milles de l'Est à l'Ouest et de 100 milles du Nord au Sud, fut organisé en 1847 par feu Mgr Rappe. La population de Cleveland était alors de 17,000 âmes, et il n'y avait dans cette ville qu'une seule petite église catholique servant de cathédrale. Dans le reste du diocèse, il n'y avait que 16 églises ou chapelles, sans presbytères ni écoles paroissiales, sans hôpitaux ni asiles. Tout le clergé était représenté par 10 prêtres. Aujourd'hui la ville de Cleveland a une population de 230,000 âmes et il s'y trouve 22 églises catholiques. Les 10 prêtres se sont élevés à 186 ; les 16 chapelles du diocèse en 221 églises avec 123 écoles paroissiales fréquentées par 25,000 élèves. Il y a en outre à Cleveland un excellent séminaire organisé d'après les meilleurs programmes des instituts destinés à l'éducation du clergé, 5 académies ou écoles supérieures pour les jeunes filles, 5 hôpitaux, 7 orphelinats avec 780 orphelins, 3 asiles pour les vieillards pauvres, 809 religieux ou religieuses se dévouent aux œuvres diocésaines. La population catholique du diocèse est de 180,000 âmes. Tout témoigne, en un mot, d'une prospérité chaque jour croissante et qui fait le plus grand honneur au zèle vraiment apostolique de Mgr Gilmour.

LES CHAMBRES

Mercredi 15 juillet. — *Chambre des députés.* — M. le Président annonce la mort de M. Fleury, député de l'Orne.

On reprend la suite de la discussion du budget.

MM. Lebaudy et Germain déposent un amendement tendant à supprimer en principal l'impôt foncier sur la propriété non bâtie et à le remplacer par les droits sur les alcools, ce qui élèverait ces droits de 156 fr. à 300 fr. par hectolitre.

M. Sadi-Carnot combat l'amendement. Il reconnaît que l'impôt sur l'alcool fournirait de grandes ressources, mais ce n'est pas le moment de l'appliquer.

M. Jules Roche, rapporteur général du budget, soutient l'impôt foncier qui n'a fait que diminuer chaque année. Le dégrèvement de l'impôt foncier serait un cadeau annuel de 46 millions aux grands propriétaires.

M. Germain insiste et invoque l'exemple de l'Amérique, dont l'impôt sur l'alcool forme la principale ressource.

La discussion générale est close.

M. Des Rotours présente quelques observations après lesquelles l'amendement Germain est repoussé par 305 voix contre 121

M Raoul Duval soutient un amendement relatif à une plus équitable répartition de l'impôt.

Après lui, M. Bisseuil demande instamment la péréquation de l'impôt. Cette mesure, selon lui, serait un grand soulagement.

M. Jules Roche repousse la péréquation. Il insiste sur les nombreuses réclamations auxquelles elle donnerait lieu en raison de la difficulté de l'application.

M. Bisseuil insiste pour la péréquation.

L'amendement Bisseuil est repoussé par 199 voix contre 183.

L'article 1er du projet de loi relatif aux contributions directes est adopté ainsi que l'ensemble du projet.

Jeudi 16 juillet. — *Sénat.* — Le Sénat discute le traité de Tien-Tsin.

MM. de Langle-Beaumanoir et Buffet critiquent le traité.

M. de Freycinet, répondant aux précédents orateurs, dit que si le traité ne contient pas dans le texte une renonciation formelle de la Chine à la suzeraineté sur l'Annam, il la contient en fait, ce qui vaut mieux.

M. Tirard revendique pour le pays une part de responsabilité dans les actes du précédent ministère.

Le traité est ensuite adopté à l'unanimité de 259 votants.

Chambre des députés. — On reprend la suite de la discussion du budget.

M. Germain développe un amendement portant suppression de l'impôt établi par la loi du 28 décembre 1848 sur le sel et le relèvement des droits sur les sucres et glucoses, à 60 fr. pour sucres bruts et raffinés, à 63 fr. 50 pour sucre cordes, et 20 pour les glucoses.

MM. Hérault, sous-secrétaire d'État aux finances, et Labuze combattent vivement cet amendement, qui est repoussé par 339 voix contre 78.

Vient ensuite la discussion de l'amendement tendant à la suppression de l'impôt sur le papier et à son remplacement par la majoration du prix de vente des tabacs de luxe.

M. Bovier-Lapierre expose les raisons qui militent en faveur de l'amendement.

Il montre que la fabrication française est écrasée par l'étranger qui ne paie aucun droit de douane. Les établissements de l'État, la Banque de France par exemple, font faire leurs papiers à l'étranger pour l'avoir à meilleur compte.

M. HÉRAULT, sous-secrétaire d'État, combat le projet qui expose à de graves mécomptes, car la vente des tabacs de luxe sera gravement diminuée.

L'article 1er de l'amendement est adopté par 304 voix contre 148.

L'article 2 concernant la surtaxe des tabacs de luxe est renvoyé à la commission.

M. VERSIGNY demande que la modération ou la remise de l'impôt pour les vacances d'appartements ne soit accordée qu'après un an d'inhabitation.

M. HERAULT accepte cet amendement, mais avec quelques modifications.

M. BRIALOU demande la suppression de la remise de l'impôt pour les vacances d'appartements. Cet amendement est adopté par 231 voix contre 206.

M. DE SOUBEYRAN demande la suppression du budget extraordinaire comme cause permanente de déficit.

Après une courte réponse de M. ROUVIER, tous les articles du budget extraordinaire de la guerre et des travaux publics sont adoptés.

Vendredi 17 juillet. — *Chambre des députés.* — La Chambre adopte en seconde délibération le projet destiné à prévenir la récidive.

La Chambre décide ensuite, sur la demande de M. LABUZE et d'accord avec la commission, que, vu l'impossibilité de créer actuellement de nouvelles ressources, l'impôt sur le papier ne sera supprimé qu'à partir du 1er décembre 1886.

L'ensemble du projet de budget pour 1886 est adopté par 396 voix contre 80.

Le crédit de 100,000 fr. destiné aux études préparatoires de l'Exposition de 1889 est ensuite adopté par 320 voix contre 77.

Samedi 18 juillet. — *Sénat.* — Le Sénat, après avoir adopté plusieurs projets de loi d'intérêt local et repoussé le projet de chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore, aborde la discussion du projet relatif à l'émission de bons pour l'achèvement des chemins vicinaux et la caisse des écoles.

Après les discours de MM. FRESNEAU et BLAVIER, critiquant le projet, la suite de la discussion est renvoyée à mardi.

M. SADI-CARNOT dépose le projet de budget de 1886.

Lundi 20 juillet. — *Chambre des députés.* — La Chambre adopte en première lecture le projet d'agrandissement du port de Bône; il vote un crédit de 50,000 fr. pour la réception de l'ambassade marocaine.

Divers projets pour ouverture de crédits extraordinaires sont également adoptés.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une interpellation de M. Ballue, sur l'admission temporaire des filés de coton, et de celle de M. Mézières, sur les acquits à caution.

M. Ballue constate qu'en présence de la crise industrielle, le gouvernement est sollicité en sens inverse. C'est à la Chambre, issue du suffrage universel, qu'il appartient de trancher la difficulté. Il est un moyen indirect pour faire l'union des républicains. La prospérité de l'industrie lyonnaise, qui n'occupe pas moins de 260,000 ouvriers, dépend de la décision de la Chambre.

Après quelques observations de MM. Douglez et Malarte, M. Waddington monte à la tribune.

M. Waddington nie que la fabrique lyonnaise souffre. Il dit que ses exportations sont plus considérables qu'il y a dix ans, ce qui est un signe de prospérité. Il ajoute que les fabricants lyonnais jouissent d'une protection de 25 0/0, tandis que celle affectée aux filés de coton est seulement de 7 0/0. Il entre ensuite dans de longs détails techniques pour démontrer que le bénéfice de l'admission temporaire serait très minime.

Mardi 21 juillet. — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet relatif à l'emprunt de 319 millions pour la caisse des chemins vicinaux et la caisse des écoles.

M. Edmond Millaud, rapporteur, se déclare assez peu partisan des caisses spéciales. Il constate les sacrifices faits par le Parlement pour les travaux publics et l'instruction. Mais où la droite proteste avec énergie, c'est lorsque M. Ed. Millaud dit que ces travaux et cette instruction ont été négligés par les gouvernements précédents.

L'orateur n'a guère plus de succès lorsqu'il déclare que « les finances de l'État sont dans une très bonne situation. »

Il estime que le projet actuel a pour but de décharger la dette flottante au moyen d'un emprunt amortissable bien supérieur au système de l'emprunt à rente perpétuelle.

Chambre des députés. — A l'ouverture de la séance M. Anatole de La Forge, qui préside, annonce à la Chambre la mort de M. Joubert, député d'Indre-et-Loire.

Après l'expression des regrets d'usage, la Chambre commence la discussion du projet de prélèvement, au profit des départements et communes de la métropole, de 20 millions attribués à la dotation de la caisse des chemins vicinaux de l'Algérie par la loi de 1879.

L'urgence est déclarée.

Le projet est adopté.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La date des élections. — Le programme des conservateurs. — Elections du Finistère. — Démission d'un anticlérical. — Espagne. — Annam. Angleterre et Russie.

23 juillet 1885.

La grosse préoccupation du monde politique et parlementaire est en ce moment la date des élections générales.

La loi du 16 juin 1885 établissant le scrutin de liste dit dans son article 6 :

Sauf le cas de dissolution, prévu et réglé par la Constitution, les élections générales ont lieu dans les soixante jours qui précèdent l'expiration des pouvoirs de la Chambre des Députés.

Les pouvoirs de la Chambre des Députés expirent le 14 octobre 1885. Donc, les élections générales pour la nomination des députés devant composer la future Assemblée ne peuvent avoir lieu qu'entre le 14 août et le 14 octobre. Voilà un point acquis.

Les opérations du scrutin n'ayant lieu que le dimanche, il semble tout d'abord que la date la plus rapprochée à laquelle on puisse fixer les élections soit le dimanche 16 août, et la date la plus éloignée le dimanche 11 octobre.

Mais comme il faut prévoir l'éventualité des deux tours de scrutin, en réalité la date la plus éloignée à laquelle on puisse fixer les élections n'est pas le 11 octobre, mais le 27 septembre. La loi ne s'oppose pas à ce que le gouvernement adopte une date plus rapprochée que le 27 septembre, pourvu qu'il reste dans les limites des deux mois qui lui sont laissés pour se mouvoir. Mais il faut tenir compte de la session des conseils généraux et surtout de la présence des réservistes au corps entre le 25 août et le 25 septembre.

La session des conseils généraux ne se prolonge pas d'habitude pendant plus de huit ou douze jours en moyenne. Mais légalement elle dure un mois. Et l'on aurait mauvaise grâce à ouvrir la période électorale en même temps que la session des conseils généraux. Quant aux manœuvres d'automne, elles ne peuvent pas être en cours d'exécution le jour des élections ; car alors les réservistes seraient privés de leur droit de vote.

Dans ces conditions, l'opinion générale est que si les élections ne sont pas fixées au 16 août, il est presque certain qu'elles ne

pourront guère avoir lieu à une autre date que le 27 septembre.

Il s'est produit, paraît-il, deux courants dans le gouvernement. Ceux des ministres qui subissent l'influence du parti opportuniste voulaient convoquer les électeurs pour le 16 août. Ceux des ministres qui cherchent plutôt à satisfaire les radicaux ont proposé la date du 27 septembre. Tout donne à croire que c'est l'opinion de ces derniers qui prévaudra, bien que le gouvernement jusqu'à présent ne se soit pas prononcé.

Pour que les élections eussent lieu le 16 août, il faudrait que la période électorale s'ouvrît vingt jours pleins auparavant, c'est-à-dire le 26 juillet. Car, aux termes de l'article 4 du décret du 2 février 1852, « l'intervalle entre la promulgation du décret de convocation et l'ouverture des collèges électoraux est de vingt jours au moins. »

Nous voici déjà au 23 juillet et la Chambre ne fait que terminer la discussion du budget. Il est difficile de penser qu'au Sénat l'examen du budget ne prendra qu'une semaine. Il y aura au Luxembourg des discours qu'on ne pourra pas abréger. Il y aura des amendements que la majorité repoussera probablement, mais qu'elle ne pourra pas repousser sans débat.

Ce sera miracle, si le Parlement en a fini avant le 26 juillet avec le budget et avec deux ou trois autres questions ayant un caractère d'urgence, celle des crédits de Madagascar, par exemple.

La date du 16 août semble être devenue impossible.

Mais si la date du 27 septembre devient probable, elle est loin d'être certaine. A tort ou à raison, les opportunistes croient qu'ils ont tout intérêt à hâter le moment de la convocation des électeurs.

D'une part les opportunistes sont persuadés qu'ils sont prêts et que leurs adversaires ne le sont pas. D'autre part, ils s'aperçoivent du travail qui se fait dans le pays. Ils savent que le public commence à discerner les dangers de la politique d'aventures qu'ils ont suivie et à comprendre dans quel désordre ils ont mis nos finances autrefois si prospères.

C'est en dissimulant la vérité que les opportunistes se sont maintenus au pouvoir. Ils désirent naturellement que les élections aient lieu avant que le public puisse savoir toute la vérité, car alors ils seraient perdus.

Les opportunistes feront sans doute les derniers efforts pour décider le gouvernement à fixer une date aussi rapprochée que possible pour les élections. Or, le gouvernement n'est pas obligé

légalement de tenir compte pour la convocation des électeurs de la situation des réservistes.

Les électeurs doivent donc se dire que les élections auront lieu forcément au plus tôt le 16 août, au plus tard le 27 septembre, et que s'il y a plus de chances pour que le gouvernement adopte la date la plus éloignée, la prudence leur conseille de se tenir prêts pour une date plus rapprochée.

—

Les réductions opérées au budget des cultes ne sont, dans la pensée des radicaux, que les préliminaires d'une suppression totale. « Attendez le résultat des élections ! » disent-ils volontiers. Si le parti l'emporte aux élections, il se hâtera de supprimer le budget des cultes. Il y a longtemps que la mesure est en projet : on n'attend que le moment de la mettre à exécution. Le sort du budget des cultes se joue donc dans les prochaines élections. Nous regrettons, dit l'*Univers,* auquel nous empruntons ces réflexions, que les comités conservateurs ne semblent pas mieux comprendre l'importance de la question. Dans les manifestes, dans les programmes électoraux, on se borne à rappeler les torts de la République envers la religion, à revendiquer la liberté des croyances.

C'est trop vague et tout à fait insuffisant. De telles formules ne conviennent pas à la généralité des électeurs. C'est à peine si, dans les campagnes, on a entendu parler de l'expulsion des congrégations religieuses, de la laïcisation des hôpitaux et des cimetières ; et quant à la loi sur l'instruction laïque et obligatoire, l'autorité l'a si prudemment laissée sommeiller que l'on se doute à peine, en beaucoup d'endroits, qu'elle existe. Les populations rurales n'ont, pour ainsi dire, pas directement souffert de la persécution religieuse. Si on leur en parle, que ce soit au futur ; autrement, elles ne comprendraient guère.

Ce qu'il faut leur dire, c'est que les républicains se préparent à supprimer le budget des cultes. Alors elles comprendront. Elles comprendront que la suppression du budget des cultes, c'est la privation de curé et la cessation du culte, ou la nécessité pour elles de payer leur prêtre et leur église. Voilà qui les touchera.

Nous voulons que l'on fasse dans les programmes une grande part aux intérêts. Les souffrances et les misères sont telles partout qu'il est expédient de s'en prévaloir contre l'état de choses actuel. L'occasion est excellente. Les faits prouvent à point que la République est le régime de la ruine et du désordre. Les

paysans n'y contrediront pas plus que les ouvriers et les propriétaires.

La campagne a eu — et c'est là la principale force de l'Empire dans l'opinion, une période de prospérité, de 1850 à 1870. Tout autre est la condition que lui a faite la République. Le contraste saute aux yeux. Il est bon de rappeler la détresse de l'agriculture et de l'industrie : le pays est sensible à ses intérêts. Mais quelle force n'ajoutera-t-on pas aux justes griefs des populations contre la République, si on leur fait voir qu'après avoir été atteintes dans leurs biens, elles seront troublées dans la pratique de leur religion, et que la ruine matérielle s'aggravera d'une perturbation du culte!

Les conservateurs finiront-ils par se persuader de la nécessité de faire entrer la question religieuse dans leur programme? Les menaces réitérées des républicains à l'adresse du budget des cultes leur en donnent le moyen. La suppression du traitement des curés est le pendant, pour les campagnes agricoles, du maintien du libre-échange. De deux côtés, il y a une question d'intérêt, et de plus, dans le budget des cultes, une affaire de croyance. Sur cette double base, les élections pourraient être plus favorables aux conservateurs.

—

Il y aura, dimanche prochain, un scrutin dans le Finistère pour la nomination des sénateurs du département, celui du 25 janvier ayant été annulé par le Sénat, sous prétexte qu'elle était entachée de corruption électorale.

MM. Soubigou, Le Guen, de Raismes, amiral Halna du Fretay, sénateurs élus le 25 janvier, se représentent, ainsi qu'ils le déclarent dans une proclamation qu'ils viennent d'adresser aux électeurs sénatoriaux du département.

Ils rappellent que le mandat qui leur a été conféré en 1876 leur a été renouvelé en 1882, et ils ajoutent qu'ils comptent bien que le nouveau vote de leurs électeurs, en confirmant celui du 25 janvier, démontrera que celui-ci était bien la libre et fidèle expression d'une volonté inébranlable.

La réélection de MM. Soubigou, Le Guen, de Raismes, amiral Halna du Fretay, ne fait, au surplus, l'objet d'aucun doute, même au ministère de l'intérieur.

—

Le fougueux anticlérical qui a souillé les murs d'obcénités et ses livres des calomnies qu'on sait, qui représente la sainte

Vierge et les saints avec des visages d'animaux, n'est pas devenu riche.

Mais la gloire ne le couvre pas non plus de ses rayons ; il a des chagrins prodigieux, et il vient, de dépit, non pas de se convertir, mais d'envoyer sa démission de secrétaire général de la *Ligue anticléricale*, pour les motifs allégués ci-dessous.

C'est un article des *Annales de la Libre-Pensée,* où, en refusant de retirer sa démission, il exprime qu'il n'a pas trouvé le parfait bonheur :

J'en ai assez.

Abreuvé d'outrages par les intransigeants et les opportunistes, par les révolutionnaires et les modérés, criblé de traits perfides que des lâches me décochaient par derrière, tandis que, soldat indépendant, je me battais à l'avant-garde ; lassé, découragé, écœuré, je ne puis résister au dégoût qui m'envahit, et je brise pour toujours ma plume anticléricale.

Puisque la fraternité républicaine n'est qu'un mensonge, qu'ils se dévorent donc tous les uns les autres ! Qu'Hébert envoie Vergniaud à la guillotine ! Que Danton y envoie Hébert ! Que Robespierre y envoie à son tour Danton ! et que Tallien termine la série en y envoyant Robespierre !

Et quand un tirailleur se donnera de tout cœur à la libre-pensée et se battra sans vouloir accepter le mot d'aucune coterie, que la franc-maçonnerie, dans l'ombre, le perce de ses flèches empoisonnées !

Dussé-je voir se tourner contre moi les rares amis qui m'étaient restés, j'estime que la détermination irrévocable que j'ai prise ne doit pas demeurer secrète.

Ayant, plus que personne, contribué à l'organisation du congrès anticlérical qui va se tenir à Rome, à la fin de ce mois, j'irai dans la capitale de l'Italie, mais simplement comme le serviteur des autres délégués, comme un employé qui fait son service et ne joue qu'un rôle absolument passif. Et sitôt le Congrès fini, je reprendrai ma liberté, et dégagé des faux scrupules qui m'ont lié les mains jusqu'à ce jour, je travaillerai, d'accord avec ma conscience, à confondre les misérables intrigants qui trompent, volent et corrompent le peuple sous le masque républicain.

Ce jour-là, sans doute, vous vous joindrez à mes ennemis. Je vous le pardonne d'avance, en raison de la sympathie cordiale que vous m'avez témoignée, quoique franc-maçon.

—

La crise ministérielle n'a pas été longue en Espagne ; les deux ministres démissionnaires sont déjà remplacés : M. Canovas,

qui se sentait menacé et contre lequel on comptait exploiter la crise, l'a immédiatement terminée en donnant le ministère de la marine au contre-amiral Peznela et celui de l'intérieur au préfet de Madrid. Les calculs des libéraux dynastiques sont encore une fois déjoués. Mais pour combien de temps?

—

Le choléra continue ses ravages dans la péninsule et s'étend vers le Nord.

—

Les dernières nouvelles de l'Annam sont importantes et rassurantes. Le général de Courcy annonce la rentrée à la légation de France de la famille du roi. Celui-ci, il est vrai, est toujours entre les mains de l'ancien régent Thu-Yet, mais le nombre des rebelles est devenu très petit. On sait que le roi est un enfant. Le nouveau régent, nommé par les parents du roi, a lancé une proclamation destinée à rétablir le calme et a réclamer le concours de tous les Annamites paisibles. Il est permis d'espérer que les suites du guet-apens dont le général de Courcy a su s'échapper seront conjurées et que nous n'aurons pas à entreprendre une nouvelle campagne, qui ne présenterait pas moins de difficultés que les précédentes.

—

Le bruit de la marche en avant des colonnes russes dans l'Asie centrale a répandu une vraie panique sur tous les marchés de l'Europe dans ces derniers jours. Les mouvements des troupes russes sont assez obscurs; ils s'expliquent d'ailleurs aussi naturellement que les préparatifs des Anglais dans toutes les parties du monde. Ces préparatifs se poursuivront de part et d'autre jusqu'à la rupture ou à la paix définitivement assurée. Quand on veut la paix, il faut préparer la guerre; l'axiome est connu. Il arrive parfois cependant qu'en jouant avec le feu on allume un incendie.

Pour le moment, la position ne paraît pas justifier l'alarme qui s'est subitement répandue en Angleterre surtout. La négociation qui se poursuit à Londres pour la délimitation des frontières de l'Afghanistan ne portait plus que sur un seul point quand M. Gladstone a quitté le ministère. L'échange de l'oasis de Penjdeh contre la passe de Zulfikar devait terminer toute l'affaire, mais voici que les Anglais réclament pour leurs clients quelques acres de terrain en avant de la passe.

Les Russes les refusent parce qu'ils en ont besoin pour leurs

communications intérieures. Il est pénible de penser qu'une parcelle de terre située à plus de sept cents milles des frontières de l'Inde pourrait engendrer une lutte comme celle de l'Angleterre avec la Russie. Si, comme nous le pensons, on a pour le moment renoncé à Berlin à l'idée de mettre ces deux puissances aux prises, l'affaire s'arrangera forcément.

VARIÉTÉS

M. Jules Roche.

Pendant une des orageuses discussions du Congrès, M. Jules Roche ayant voulu crier trop fort, menacer même, M. Andrieux, ancien préfet de police et député du Rhône, dit en haussant les épaules : « Cet homme m'appartient. » On ne comprit pas le sens de ces trois mots ; le voici :

M. Jules Roche, comme beaucoup de ses coreligionnaires politiques, entra en 1870 dans l'administration en qualité de secrétaire général de l'Ardèche. Sa place était à l'armée, mais il s'inquiétait peu de ce détail.

Esprit étroit, haineux, espèce de bête venimeuse, le jeune fonctionnaire chassa tous les fonctionnaires pour caser les frères et amis. Un juge de paix osa lui résister. M. Roche n'hésita pas, fit arrêter le récalcitrant et enfermer dans une cave où il le garda trois jours.

Ce procédé valut au tyranneau une poursuite devant les tribunaux, pour s'être rendu coupable de séquestration arbitraire.

M. Jules Roche eut peur et courut consulter M. Andrieux, car le cas était grave. M. Andrieux lui demanda s'il avait des parents bien placés ; il répondit qu'un de ses oncles, *Monseigneur* Roche, était évêque. Son conseiller lui dit d'aller voir le prélat et de le prier d'agir vite auprès du gouvernement.

Mais, comme il fallait quand même expliquer le motif de l'arrestation du malheureux juge, M. Andrieux dit à son client qu'il aurait à dire tout simplement que, s'il avait fait fourrer le magistrat dans une cave, c'était dans son intérêt, afin de le sauver des fureurs de la foule.

Le conseil était bon, Mgr Roche agit, et son neveu fut acquitté.

Ce neveu trop fantaisiste avait été secrétaire des conférences de Saint-Vincent de Paul avant de devenir radical, mangeur de prêtres et démolisseur d'églises. Comme le radicalisme ne le menait à rien de lucratif, il l'a abandonné pour passer dans le camp opportuniste. Il n'a pas fini ses évolutions, mais il faut avouer que nos ennemis ne sont guère brillants.

—

Statistique maritime.

Les statistiques du Bureau *Veritas* nous apprennent qu'il y a aujourd'hui 48,000 bâtiments à voile, d'un tonnage total de 13 millions et demi, soit 300 tonnes en moyenne par bâtiment, et 7,764 navires à vapeur d'un tonnage total de plus de 9 millions ou environ de 1,200 tonnes en moyenne par bâtiment. Que représentent ces deux flottes immenses en capital ? Environ 300 francs en moyenne par tonne pour les voiliers, et 500 francs pour les vapeurs. Le matériel flottant de toutes les nations civilisées a une valeur d'au moins 8 millards et demi.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse ? Sait-on seulement si elle existe depuis ces jours derniers ? Toujours à peu près les mêmes cours, avec la même pénurie d'affaires. Laissons-la donc et occupons mieux notre temps.

Nous vous avons fait dans nos Revues un petit cours sur nos Rentes, sur nos actions et nos obligations cotées à la Bourse, avec la conviction que nous pouvions vous être utile. Nous désirons vous faire gagner de l'argent et vous éviter tout ce qui pourrait vous en faire perdre.

Aujourd'hui nous vous donnons connaissance d'arrêts de la Cour de cassation relatifs à des situations dans lesquelles, nous le craignons, vous avez dû vous trouver. Il s'agit de ces actions non libérées que vous avez souscrites ou achetées. Nous vous prions de conserver cet article, vous pourriez avoir besoin de le consulter.

« La Cour de cassation a rendu, dernièrement, des arrêts d'une grande importance sur la question tant de fois soulevée de la responsabilité des actionnaires.

Elle établit cette jurisprudence :

1. Une Compagnie ne peut agir en payement de ce qui reste dû sur ses actions au porteur que contre le porteur actuel de l'action, les souscripteurs originaires et ceux qui ont cédé leurs titres antérieurement à la délibération en autorisant la mise au porteur.

2. Le souscripteur originaire, tenu envers la Société au payement du solde dû, a un recours seulement contre le détenteur actuel. Il ne peut agir contre les actionnaires intermédiaires et spécialement contre le cessionnaire auquel il a vendu son action. Le titre étant destiné à passer de main en main sans qu'il reste trace de la transmission, sa nature s'oppose à l'existence d'un droit de cédant à cessionnaire. Le cessionnaire intermédiaire est libéré dès qu'il prouve qu'il a cédé son titre et ne le détient plus.

3. Un arrêt ne peut recevoir une action en nullité d'une négociation de valeurs cotées à la Bourse, faite par un intermédiaire sans qualité lorsqu'il y a eu prise de livraison des titres et consommation complète de l'opération entre le banquier et le client.

4. Ne sont pas nulles les négociations intervenues sur les actions non libérées du quart, bien que cette irrégularité entraîne la nullité de la Société même. Il suffit, pour légitimer la négociation, que les formalités légales aient été remplies et que le vice de l'action ne soit ni apparent ni connu. L'acheteur d'une action ainsi viciée n'est pas fondé à réclamer contre son vendeur et à demander la nullité de l'opération pour erreur commise sur la substance de la chose ou pour inexistence de l'action cédée. En pareil cas, l'agent de change n'est pas obligé de faire connaître à l'acheteur le nom du vendeur pour lequel il a opéré, puisque l'acheteur n'a contre son vendeur aucune action née du contrat passé par l'intermédiaire de l'agent de change.

Les arrêts du 29 juin vont faire un certain bruit dans le monde des affaires ; ils forment, sur certains points, jurisprudence nouvelle et ils ne rendent que plus obscures des questions autour desquelles la controverse amoncelle depuis quelques années des ténèbres de plus en plus épaisses.

A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



LE PAPE COMBAT

La *Civiltà cattolica* s'est placée au premier rang de la presse catholique, aussi bien par une grande sûreté de doctrine et par la haute valeur de sa rédaction que par une rare perspicacité politique dans la défense des intérêts de l'Église. Ses travaux jouissent, à ces divers titres, d'une autorité incontestée. C'est ce qui nous engage à noter ici un article publié dans une dernière livraison de la savante revue italienne, sous cet intitulé : *Il Papa combatte,* le Pape combat.

La *Civiltà* y commente les récentes protestations de Sa Sainteté Léon XIII en faveur de la liberté de l'Église, « pour « laquelle, dit le Saint-Père, nos prédécesseurs ont combattu « et *pour laquelle Nous aussi, Nous combattons encore* » (1).

N'est-il pas juste de voir dans ces paroles une réfutation anticipée des rumeurs, d'ailleurs suspectes, qui annonçaient, ces jours derniers, un revirement dans la politique pontificale, et représentaient le Pape comme prêt à capituler devant l'usurpateur subalpin et à s'accommoder des principes du libéralisme ? Il convient même, comme le remarque la *Civiltà,* d'ajouter d'autant plus de poids aux paroles de Léon XIII, qu'elles sont toujours graves et réfléchies.

C'est en faisant allusion au glorieux centenaire de saint Grégoire VII, que le Pape a tenu ce fier langage.

Or, si Grégoire VII a lutté avec une indomptable constance pour l'indépendance de l'Église, menacée par de redoutables ennemis et compromise par un relâchement, pour ainsi dire général, de la discipline ecclésiastique, à plus forte raison Léon XIII continuera-t-il à combattre le bon combat contre des adversaires beaucoup moins redoutables et avec l'appui de la catholicité toute entière, fidèle à son chef!

N'allons pas nous imaginer d'ailleurs que cette attitude soit

(1) Discours du 4 juin aux délégués du Congrès des œuvres catholiques d'Italie.

nouvelle. Le Souverain Pontife actuel a renouvelé toutes les protestations, toutes les censures de ses prédécesseurs, et notamment celles de Pie IX, de glorieuse mémoire, contre les usurpateurs des droits du Saint-Siége. En outre, il a saisi une foule d'occasions depuis son avénement pour signaler à la sollicitude des puissances et à l'attention du monde entier « la situation intolérable, plus intolérable que jamais, absolument intolérable, » créée à Rome au vicaire de Jésus-Christ. A-t-on oublié que, naguère encore Léon XIII disait : « Fidèle à Notre « devoir et sachant ce que requièrent le bien de l'Église et la « dignité du pontificat romain, *jamais Nous n'accepterons* « *l'état actuel des choses* (non ci acquieteremo giammai nella « presente condizione di cose) ; Nous n'avons jamais cessé et « Nous cesserons jamais de revendiquer le patrimoine enlevé au « Siége apostolique par stratagème et par fraude ?

Voilà pour quelle cause *le Pape combat et continue de combattre !* Notre devoir est de répondre à son attente et de suivre son exemple. « Non seulement il serait illicite, dit la *Civiltà*, « de déserter la lutte pendant que le Pape combat, mais tout « catholique sincère est obligé de combattre comme le Pape et « avec le Pape. Toutes ces déductions s'enchaînent logique-« ment ; si bien que ce serait verser dans une déplorable erreur « et accomplir une œuvre diamétralement opposée à la volonté « souveraine du Vicaire de Jésus-Christ que de diriger l'acti-« vité des catholiques vers un but qui ne serait pas la liberté « de l'Église, cette même liberté garantie par ce pouvoir tem-« porel renversé par la Révolution sous prétexte de constituer « l'unité italienne, mais, en réalité, pour désorganiser l'Église « elle-même. »

Il ne s'agit donc point de faire de l'opportunisme à tort et à travers, de prêcher la conciliation quand même et de préconiser de monstrueux alliages entre la vérité et l'erreur, entre le Christ et Bélial.

Avis à ceux qui s'imaginent, comme certain rédacteur du *Correspondant* et du *Figaro,* que Léon XIII va bientôt se présenter aux peuples « *avec le grand chiffre de* 1789 *à la main* », et en leur offrant l'Évangile revu, corrigé et adapté aux principes de la Révolution française !

Ces visées du « bouffon français » (*il buffone francese)* sont du reste, aussi mal accueillies dans le camp révolutionnaire que dans les hautes régions de la hiérarchie catholique. Un

journal officieux d'Italie l'écrivait tout récemment encore : « Ce « n'est pas seulement le patriotisme qui doit nous inspirer la « haine et la défiance à l'égard de tous les cléricaux du monde : « mais les cléricaux italiens sont tels, que le culte de la civi- « lisation doit, à lui seul, nous faire rougir de solliciter leur « suffrage et de leur tendre la main. »

« Eh bien, soit! s'écrie la *Civiltà cattolica* en relevant ces « haineuses paroles. Il en sera comme vous l'avez dit : les « catholiques italiens se détourneront de tout vain système « de conciliation ; unis à leur auguste Chef, ils combattront « comme lui, vaillamment et jusqu'au bout : *Adversus hostem* « *æterna auctoritas !* »

Cette conclusion est celle que formulait aussi, ces jours derniers, l'*Osservatore romano,* dont on connaît la situation vis-à-vis du Vatican.

Aux pharisiens qui feignent de se scandaliser en voyant les défenseurs d'une religion de *paix* et de *charité* prendre cette attitude belliqueuse, la *Civiltà cattolica* oppose une double et triomphante réplique.

En premier lieu, dit-elle, ce n'est pas notre faute, à nous, catholiques, si les libéraux nous ont en abomination, au point de rougir de nous tendre la main. Nous aurions beau leur prodiguer les protestations de la plus chaude amitié qu'ils nous repousseraient encore : « Arrière, ennemis de la civilisation, du progrès, de la patrie, arrière et loin de nous ! »

En second lieu, il est très juste de dire que le pardon des injures s'impose au chrétien comme un devoir. C'est pourquoi, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous pardonnons volontiers toutes les offenses que les libéraux ont pu nous faire et toutes celles qu'ils nous feront encore. Mais cette obligation est purement personnelle.

Nous ne pouvons même pas pardonner les injures faites à la vérité catholique, aux principes catholiques, puisqu'en définitive ces injures ne s'adressent pas à nous. Les individus pardonnent; les partis ne pardonnent pas. Pourquoi? Parce qu'en tant que partis, ils sont inséparables d'un ensemble d'actes et d'un corps de doctrine. Ainsi pardonner au parti libéral, nous réconcilier avec lui, ce serait ratifier les mensonges et les iniquités du libéralisme, ou tout au moins cesser de les répudier. Or, ajoute la *Civiltà*, cette attitude est impossible à prendre pour des catholiques qui veulent demeurer

dignes de ce nom et échapper à de justes censures ; leur devoir est, au contraire, de répéter avec l'inflexibilité de la conscience et de la foi : *Adversus hostem æterna auctoritas!*

Sans doute il peut se rencontrer, parmi les sectateurs du libéralisme, des hommes de bonne foi, entraînés par de funestes illusions, victimes plutôt que complices volontaires de l'erreur libérale; mais ces dispositions individuelles ne suppriment pas le fait de leur coopération à une œuvre mauvaise. La charité commande de les traiter avec douceur et bénignité, soit pour les ramener, soit pour les empêcher de tomber dans les derniers excès; toutefois ce doit être à la condition de ne jamais leur sacrifier une parcelle de vérité, ce qui serait hautement blâmable, comme Léon XIII lui-même le rappelait encore dans sa lettre récente à l'archevêque de Paris. C'est ici que vient à point la maxime de saint Augustin : *Quasi duæ res sunt, homo et peccator*. Il faut distinguer entre le propagateur de funestes principes et le chrétien, bien que ces deux qualités puissent se réunir en la même personne. Envers le chrétien, il faut se montrer compatissant, user de charité, d'une louable prudence; quant au propagateur sectaire, il doit être combattu en vertu même d'une prudence et d'une charité plus universelles et plus élevées, puisqu'elles s'intéressent à la défense et à la conservation des vrais principes. Après cela, si le chrétien, déjà vacillant, succombe dans la lutte intime engagée entre les traditions de sa foi et les erreurs de son esprit, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même !...

DU MIRACLE (1)

I. Nature ou Notion du Miracle.

Le mot *miracle* vient du latin *mirari*, s'étonner. Si donc on s'en tient à l'étymologie, un miracle est simplement ce qui cause de l'étonnement. Or, rien ne cause plus d'étonnement

(1) Dans tout ce qui a trait à cette question, nous prendrons pour guide saint Thomas d'Aquin. Personne, en effet, ne l'a traitée avec plus de profondeur et d'exactitude. Force nous sera parfois d'omettre la preuve détaillée de nos affirmations; on peut du reste la trouver dans des ouvrages spéciaux sur cette matière.

qu'un effet dont nous ignorons la cause, ou qui semble surpasser toutes les causes mises en œuvre pour le produire.

Mais parmi ces effets merveilleux, il en est dont la cause échappe, il est vrai, à la connaissance de certains hommes, mais peut être découverte par un esprit plus perspicace. Ainsi la cause des éclipses, mystère pour le vulgaire, n'est nullement un secret pour l'astronome. Évidemment, ce n'est pas là le miracle, tel que nous l'entendons ici. Il est d'autres effets qui, en réalité, sont tels que *nulle force créée* ne pourrait les produire et qui réclament l'opération divine, l'intervention de Dieu même. Voilà le miracle proprement dit, dans lequel nous trouverons une preuve caractéristique de la révélation.

Encore ne suffit-il pas, pour qu'il y ait miracle, d'une intervention *quelconque* de Dieu : en effet, Dieu intervient dans tous les actes de toutes les créatures. Il faut une intervention *spéciale,* par laquelle Dieu, dans un cas particulier, déroge aux lois générales qu'il a lui-même imposées à l'universalité des choses. On peut donc définir le miracle : un effet qui dépasse toutes les forces de la nature et ne peut être produit que par une intervention spéciale de Dieu lui-même.

Cependant il est des miracles qui échappent absolument à *l'expérience sensible*, tels sont, par exemple, la transsubstantiation eucharistique, les opérations extraordinaires de la grâce surnaturelle, etc. Les miracles de cette espèce ne peuvent évidemment pas servir à prouver la vérité d'une religion ; il faut pour cela des faits palpables et manifestes. On comprend dès lors pourquoi les auteurs d'apologétique préfèrent généralement la *définition* suivante, que nous adopterons à notre tour : « Le miracle est un effet sensible, étranger à l'ordre habituel de la nature, et qui, dans l'ensemble des circonstances où il se produit, révèle manifestement une intervention immédiate et extraordinaire de la toute-puissance divine. »

II. Possibilité du Miracle.

La possibilité du miracle ne peut être mise en doute par un homme raisonnable qui admet l'existence de Dieu. Elle paraissait tellement évidente à l'impie J.-J. Rousseau lui-même, qu'il s'exprime en ces termes : « Dieu peut-il faire des miracles, c'est-à-dire peut-il déroger aux lois qu'il a établies? Cette question, sérieusement traitée, serait impie, si elle n'était absurde. Ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait

négativement que de le punir, il suffirait de l'enfermer. Mais aussi quel homme a jamais nié que Dieu pût faire des miracles? »

Néanmoins les ennemis du surnaturel et de toute religion positive ont tellement intérêt à affirmer la non-possibilité du miracle que, ne pouvant la prouver, ils l'affirment *à priori*, sans preuve ; ils l'érigent comme une espèce d'axiome, sans permettre de le discuter. Ce procédé est très commode assurément, mais il est peu logique et fort peu convaincant : il dénote trop l'absence d'arguments.

Énonçons brièvement quelques preuves de la possibilité du miracle.

Nous pourrions nous borner à dire : il *existe* des miracles ; donc le miracle est *possible*. Oui, nous prouverons qu'il existe des faits qui dérogent manifestement à des lois connues de la nature, et qui sont aussi bien constatés que les faits les plus certains de l'histoire. Dès lors, tout ce que l'on peut alléguer contre la possibilité du miracle se trouve d'avance convaincu d'erreur. Et remarquons que pour détruire l'objection capitale des incrédules, et par là même tout leur échafaudage d'impiétés, il suffirait *d'un seul fait miraculeux* bien constaté, à n'importe quelle époque du monde. — Mais répondons plus directement encore.

Le miracle est possible, *si rien ne s'y oppose* ni de la part de la créature, ni de la part de Dieu. Or, rien ne s'y oppose.

a) Ni de la part de la *créature* qui, dans son être et dans sa manière d'être, est essentiellement dépendante de son Créateur est absolument soumise à sa volonté souveraine. Obéissant aux lois physiques générales établies par Dieu, pourquoi obéirait-elle moins à un ordre *spécial* de ce même Dieu ?

b) Ni de la part de *Dieu* qui, tout-puissant, a créé le monde avec une entière indépendance et lui a adressé librement les lois qui le régissent. Eh quoi ! un machiniste a la faculté de ralentir, de précipiter ou d'arrêter la marche de la locomotive qu'on lui a confiée, bien qu'il ne l'ait pas faite lui-même ; et le Tout-Puissant serait enchaîné à sa propre œuvre, de façon à en être, non plus le maître, mais l'esclave ! Parce que Dieu a établi, par exemple, que, en règle générale, l'humidité et la chaleur sont des conditions pour la germination des plantes, il ne pourra plus faire germer un grain de blé sans chaleur et sans humidité ! C'est simplement absurde ; c'est faire de Dieu un être purement

passif, sous l'empire d'une nécessité suprême qui le dominerait : c'est nier son existence.

Ajoutons encore que la possibilité, comme l'existence du miracle, est prouvée par le *consentement général,* qui n'est ici que l'expression du sens commun lui-même. En effet, tous les peuples ont cru aux miracles, ils ont appuyé leurs croyances religieuses sur des miracles vrais ou prétendus vrais. Il faudrait des preuves bien convaincantes pour détruire la force de ce consentement uniforme.

Cette conviction est d'ailleurs si naturelle à l'homme que ni les Juifs, ni les païens, ni les ennemis les plus acharnés et les plus habiles de la religion chrétienne, les Celse, les Julien l'Apostat, etc., n'eurent jamais la pensée de la combattre, en recourant à cette objection de la non-possibilité du miracle. Quoi pourtant de plus facile pour étouffer le Christianisme dès son berceau, que de répondre aux Apôtres invoquant les miracles de Jésus-Christ pour prouver sa mission divine : Votre doctrine n'est que fausseté et mensonge, car le miracle, qui lui sert de preuve, est impossible !

A ces arguments si concluants pour toute intelligence droite, qu'objecte-t-on ? Que les décrets de Dieu sont immuables, et qu'un changement dans les lois qu'il a établies supposerait ou ignorance ou légèreté, ce qui est inadmissible en Dieu *immuable* et infiniment *sage*.

a) L'*immutabilité* de Dieu n'est nullement mise en cause par le miracle, puisque le miracle ne suppose aucun changement en ses décrets : c'est *par un même acte indivisible et éternel* de sa volonté, que Dieu décrète et les lois elles-mêmes et toutes les dérogations à ces lois. En dérogeant aux lois de la nature, Dieu ne déroge pas *à ces décrets :* il les accomplit. Le miracle fait partie du plan divin, aussi bien que de l'ordre universel, et il est faux de dire qu'il y ait changement ou succession dans les desseins de Dieu.

b) La *sagesse* n'y est pas plus compromise. Sans doute, si le miracle se faisait sans but déterminé et raisonnable, il serait indigne de Dieu. Mais pourquoi le serait-il, si ce but existe? Le *bien moral* n'est-il pas supérieur à l'ordre physique ? Est-il indigne de Dieu de confirmer, par un témoignage direct, la vérité d'une doctrine venant de lui, ou l'autorité d'un de ses envoyés, ou la sainteté d'un de ses serviteurs ? Évidemment non ; et puisque l'homme est trop familiarisé avec les merveilles ordi-

naires de la nature, il faut bien, pour lui faire reconnaître la présence et l'action du Créateur, que celui-ci le frappe, le secoue par une dérogation aux lois de la nature : « Les miracles, dit saint Augustin en parlant du miracle de la multiplication des pains, sont des œuvres divines, faites pour élever l'esprit humain à la connaissance de Dieu au moyen d'actes sensibles. Comme peu de gens daignent remarquer les œuvres vraiment admirables et étonnantes de sa Providence dans n'importe quel grain de blé, Dieu, dans sa miséricorde infinie, s'est réservé certaines choses à faire en temps opportun, en dehors du cours ordinaire et de l'ordre de la nature, afin que l'étonnement d'un spectacle, non pas plus grand, mais inaccoutumé, saisît ces hommes pour qui les spectacles quotidiens sont sans valeur. Et en effet, c'est un plus grand miracle de gouverner le monde entier, que de rassasier cinq mille hommes avec cinq pains : le premier pourtant, personne ne l'admire, tandis qu'on admire le second, non pas qu'il soit plus grand, mais parce qu'il est plus rare. (Tract. 24 in Joann.) » — Sur la fin morale des miracles, lisez l'admirable « Discours sur l'histoire universelle », de Bossuet.

Citons une page de Bergier (Dictionnaire théologique, art. Miracle), dans laquelle il expose ce que nous venons de dire. Elle servira encore à éclairer toute cette matière :

Personne ne peut douter de la possibilité du miracle, dès qu'il admet que c'est Dieu qui a créé le monde, et qu'il l'a fait avec une entière liberté, en vertu d'une puissance infinie. En effet, dans cette hypothèse, qui est la seule vraie, c'est Dieu qui règle l'ordre et la marche de l'univers tels qu'ils sont ; c'est lui qui a établi la liaison que nous apercevons entre les causes physiques et leurs effets, liaison de laquelle nous ne pouvons point donner d'autre raison que la volonté de Dieu : c'est lui qui a donné aux divers agents tel degré de force et d'activité qu'il lui a plu : tout ce qui arrive est un effet de cette volonté suprême, et les choses seraient autrement, s'il l'avait voulu. En réglant de toute éternité qu'un homme mort le serait pour toujours, que le bois serait consumé par le feu, Dieu ne s'est pas ôté à lui-même le pouvoir de déroger à ces deux lois, de rendre la vie à un homme mort, de conserver un buisson au milieu du feu, lorsqu'il le jugerait à propos, afin de réveiller l'attention des hommes, de les instruire, de leur intimer des préceptes positifs.

S'il l'a fait à certaines époques, il est clair que cette exception à la loi générale avait été *prévue et résolue* de Dieu *de toute éternité,* aussi bien que la loi elle-même ; et qu'ainsi, la *loi et l'exception*

pour tel cas, sont l'une et l'autre l'effet de la sagesse et de la volonté éternelle de Dieu, puisque, avant de créer le monde, Dieu savait ce qu'il voulait faire, et ce qu'il ferait dans toute la durée des siècles... C'est très librement, et sans aucune nécessité, que Dieu a établi tel ordre dans la nature ; il pouvait le régler autrement. Il ne tenait qu'à lui de décider que du corps de l'homme mort et mis en terre, il renaîtrait un homme, comme d'un gland semé, il renaît un chêne. La résurrection n'est donc pas un phénomène supérieur à la puissance divine. Quand Dieu ressuscite un homme, il ne change pas de volonté, puisqu'il avait de toute éternité résolu de le ressusciter, et de déroger ainsi à la loi générale. Cette exception ne détruit pas la loi, puisque celle-ci continue à s'exécuter, comme auparavant, à l'égard de tous les autres hommes. Une résurrection ne porte donc aucune atteinte à l'ordre établi, ni à la sagesse éternelle dont cet ordre est l'ouvrage.

III. Possibilité de constater le miracle.

Il est des adversaires du christianisme, qui, ne pouvant raisonnablement nier la possibilité du miracle, prétendent avec Rousseau, qu'il est du moins impossible de le *constater avec certitude*. Évidemment, c'est vouloir arriver au même but par un autre chemin. Mais cette nouvelle tentative n'est pas plus heureuse que la première. Nous l'allons faire voir sur-le-champ.

Pour établir pleinement un miracle, il y a deux points à constater : 1° L'existence même du fait, par exemple, la résurrection d'un mort; 2° La nature miraculeuse de ce fait. Or, nous affirmons que, *dans certains cas*, cette double constatation est possible, facile même.

Nous disons *dans certains cas*. En effet, nous ne prétendons nullement que *tous les miracles* puissent être constatés en eux-mêmes : n'avons-nous pas dit plus haut que *certains* miracles, comme la transsubstantiation eucharistique, échappent, par leur nature suprasensible, à toute observation expérimentale ? Mais l'affirmation de nos adversaires est générale : dès qu'un fait est miraculeux, disent-ils, il échappe nécessairement à nos investigations.

Pour détruire cette objection et établir notre thèse, montrons *qu'il est des miracles* dont on peut 1° connaître avec certitude l'existence ; 2° discerner scientifiquement ou philosophiquement la nature miraculeuse.

1° Si le miracle est un fait sensible, il peut être connu, comme tous les faits sensibles, soit par le témoignage des sens, soit par

le témoignage historique ordinaire. Il suffit, en effet, d'avoir des organes sains pour constater, par exemple, qu'un homme marche sur les eaux de la mer, qu'un lépreux est guéri instantanément, etc. Ce n'est pas le *surnaturel* de l'acte qu'il s'agit de vérifier au moyen des sens : ce point est l'affaire du *raisonnement,* c'est une conclusion; mais c'est l'acte lui-même, *tel qu'il tombe sous nos sens.* Fallait-il aux témoins de la résurrection de Lazare de meilleurs sens, pour s'assurer que son cadavre était déjà en putréfaction, ensuite qu'il était pleinement revenu à la vie, qu'il n'en faut pour être certain de la vie, puis de la mort de tout autre homme?

Quant aux faits qui ne nous sont connus que par des témoignages, nous sommes fréquemment à même d'en être instruits avec non moins de certitude que de ceux qui frappent nos sens. Il suffit pour cela que les témoignages soient nombreux, constants, uniformes, en un mot, dignes de créance.

2° Il est également des cas où la moindre réflexion prouve à l'évidence qu'un fait merveilleux *dépasse toutes les forces naturelles* mises en jeu au moment où il se produit. Dans de pareilles circonstances, il n'est nullement besoin d'être savant pour discerner le véritable miracle. Quel est l'homme, par exemple, qui ne sache qu'un mort ne revient pas naturellement à la vie? Faut-il être physicien, physiologiste ou chimiste, pour être certain qu'avec cinq pains et deux poissons il est impossible de rassasier cinq mille hommes; qu'une plaie invétérée ne peut pas se guérir au moyen d'une parole, etc.? Si donc je vois un mort de quatre jours, à la voix d'un homme parlant au nom de Dieu, sortir plein de vie du tombeau, il me sera impossible d'attribuer cet effet à une cause naturelle inconnue, puisque cet effet sera diamétralement opposé à *des lois connues et certaines au suprême degré.* Oui, aussi longtemps qu'on n'aura pas démontré qu'un médecin peut guérir un malade par sa seule parole, ressusciter un mort par un simple acte de sa volonté, ou bien que l'imagination seule suffit pour consolider une fracture, rendre la vue à un aveugle de naissance, faire cesser subitement une tempête, nous serons assurés de pouvoir constater le *caractère miraculeux* d'un fait dont nous sommes les témoins.

Prétendre, comme ose le faire M. Renan, qu'un miracle, pour mériter confiance, devrait avoir lieu dans un amphithéâtre, sous les yeux d'une élite de médecins, de physiologistes, de physiciens et de chimistes, devant une commission composée

d'hommes spéciaux, choisissant eux-mêmes, par exemple, le cadavre à ressusciter, et réglant le programme de l'expérimentation ; prétendre, en un mot, que Dieu doit, s'il veut se faire croire, se mettre à leur entière disposition, et renouveler plusieurs fois l'expérience sous leurs yeux, c'est aussi impie qu'absurde.

Pour être certain qu'un fait est une dérogation aux lois de la nature, on n'a pas besoin de connaître *toutes* les forces et *toutes* les lois de la nature. Notre propre expérience, éclairée par l'expérience des siècles, nous a donné de *plusieurs* de ces lois une *connaissance parfaite*. Dès lors, nous sommes pleinement assurés qu'un effet contraire à ces lois ne peut venir des forces de la nature elle-même. Le prétendre ce serait renverser toutes *les sciences naturelles*, qui consistent précisément à *constater les lois permanentes et universelles* de la nature.

Nous connaissons les lois fondamentales qui président à l'univers, et de plus, nous avons cette grande loi générale : que la nature est un *tout harmonique*, auquel président des règles *coordonnées d'après une idée et un plan*. C'est plus que suffisant pour nous autoriser à conclure que des faits dérogeant d'une manière notoire à ces règles, et dignes, par leur caractère moral, de Dieu à qui on les attribue, sont de vrais miracles.

Devant *certains faits*, nous l'avouons, nous resterons dans l'embarras. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Rien, absolument rien. Si l'on nous demandait, à tel moment particulier : Est-ce maintenant le jour ? Est-ce la nuit ? pourrions-nous toujours répondre catégoriquement et n'y aurait-il jamais partage entre les avis ? Personne cependant n'ira prétendre qu'il est *toujours* impossible de faire cette distinction, même entre le grand jour et la nuit la plus noire.

Est-il possible de distinguer les vrais miracles des prestiges ou prodiges dont le démon peut être l'auteur ? Assurément. Les observations suivantes nous en donneront la conviction.

a) Le démon ne peut *rien* faire sans la permission de Dieu. Or, la vérité, la bonté et la sainteté de Dieu ne peuvent permettre que l'homme soit *invinciblement* induit en erreur et poussé à sa perte par les prestiges du démon.

b) Il y a certaines marques, tant positives que négatives, qui permettent de distinguer les miracles véritables ou opérés par la puissance divine, des prodiges opérés par le démon. Si, par exemple, le fait prodigieux s'accomplit au nom de Dieu, ou s'il

a été prédit par une véritable prophétie ; ou s'il arrive en confirmation d'une doctrine propre de tous points, à porter les hommes à mieux servir Dieu, etc., il ne peut venir du démon. — Au contraire, si l'effet de ces prodiges est de porter atteinte aux sévères prescriptions de l'honnêteté, d'accréditer une doctrine immorale, d'introduire des exceptions ou des irrégularités injustifiables dans le gouvernement de l'univers, ils ne peuvent être attribués à Dieu.

c) Il est du reste des faits miraculeux, dits de premier ordre, qui surpassent la puissance de *tous les êtres créés,* visibles ou invisibles, et qui exigent absolument l'intervention immédiate de Dieu lui-même, par exemple, la résurrection d'un mort. Or, de pareil faits ne manquent pas dans l'Évangile. Une chose particulièrement indubitable, c'est que ; le démon ne peut avoir été l'auteur des *miracles opérés par Jésus-Christ et par ses Apôtres,* car ils se sont faits *contre lui*, et il ne va pas se combattre lui-même. Or, ces miracles suffisent à notre but.

d) Disons encore que l'existence même des démons ne nous est connue avec certitude que par la Révélation, qui est elle-même un grand miracle.

Valeur probante du miracle.

Le miracle est une *confirmation authentique de la doctrine* en faveur de laquelle il se produit. En effet, *a*) Le miracle est une dérogation aux lois de la nature : il ne peut donc avoir pour *auteur que Dieu*, l'auteur même et le maître de la nature. Mais Dieu ne peut manifestement mettre sa toute-puissance au service de l'imposture ou de l'erreur. Lors donc qu'un homme propose une doctrine comme venant de Dieu et l'appuie d'un miracle, c'est Dieu lui-même qui marque cette doctrine du sceau de son autorité. Cet homme ne peut donc pas être imposteur et la doctrine qu'il enseigne est nécessairement vérité.

b. C'est d'ailleurs la *conviction et la croyance de tous les peuples,* que les miracles prouvent la divinité d'une mission ou d'une doctrine religieuse. Dès qu'un miracle certain vient la confirmer, l'homme, à moins d'être aveuglé par le préjugé ou par la passion, n'hésite plus à l'accepter comme vraie, parce qu'il sent comme d'instinct, et qu'il est pleinement convaincu que le miracle vient de Dieu et constitue le cachet divin de la Révélation.

DUVIVIER S. J.

LES ORIGINES DE LA FRANCE CONTEMPORAINE

(Suite et fin. — V. les numéros précédents.)

III

M. Taine remarque avec raison que, tant que n'eurent pas disparu les témoins oculaires de la révolution, nul n'entreprit d'en pallier les horreurs devant l'opinion publique. Cette belle œuvre commença entre 1825 et 1830, et s'est continuée depuis. Alors « on a pu persuader au bon public que les crocodiles étaient des philanthropes, que plusieurs d'entre eux avaient du génie, qu'ils n'avaient guère mangé que des coupables. » Que sont ces crocodiles? Les divinités de la révolution semblables aux divinités cachées au fond des temples égyptiens, au rapport de Clément d'Alexandrie, dit M. Taine qui le cite. Cette citation de saint Clément comme le nomment les chrétiens, ouvre le dernier volume : elle a eu un grand succès à juste titre, et la comparaison avec les faux dieux des mystères révolutionnaires mérite de devenir classique. Elle est excellente, meilleure peut-être que ne l'a cru l'auteur. L'absurdité et l'horreur où tombent les religions fausses correspondent si bien au caractère bestial et cruel de la révolution et de ses chefs : M. Taine le reconnaît et l'exprime bien mieux que nous ne ferions. Mais, ce qu'il ne dit pas et ce qu'il reconnaîtra sans doute un jour, c'est que les bienfaits d'un bon gouvernement ne sont pas sans quelques rapports lointains avec le règne du vrai Dieu. Déjà il se range à côté de M. Le Play dans les questions sociales : qu'il veuille bien se souvenir que les études expérimentales de cet homme de bien, de ce vrai savant, de ce positiviste dans la bonne acception du mot, l'ont amené à reconnaître l'utilité, la nécessité sociale que les commandements de Dieu soient observés, et l'autorité qu'il faudrait qu'eût son Église sur le gouvernement des choses de ce monde.

La foi a été pour lui la conséquence de la conviction de ces vérités antilibérales, tandis que le libéralisme persiste encore dans les esprits acquis dès longtemps à la foi; c'est que M. Le Play a été logique, et les autres, non. Qu'en sera-t-il de M. Taine? Après avoir battu en brèche, comme il l'a fait, les principes de la révolution et du libéralisme, après ce qu'il a su voir et eu le courage de dire sur les fétiches révolutionnaires,

et la sotte idolâtrie qui s'y rattache, serait-il logique s'il refusait de se laisser guider, conduire, illuminer de la vie chrétienne, dont découlent toutes les vérités saintes? En effet, tandis que M. Le Play était par l'observation, de la science de ces vérités de la foi, M. de Mun, au contraire, qui possédait la grâce de la foi, en a été conduit à la connaissance plus parfaite encore, plus exacte de ces mêmes vérités. Deux opérations inverses qui aboutissent au même résultat, comme ce qu'on appelle la *preuve* en arithmétique. Devant ce double résultat, qui est un phénomène remarquable et rare dans les sciences morales et politiques, le dédain pour la foi est-il de mise? Après cela, est-il permis à un esprit sérieux et impartial de se refuser à examiner les doctrines religieuses, de mettre l'utilité du culte public dans une commune sur le même pied que celle d'une fontaine publique, et d'en traiter la vérité avec le même dédain que Ponce-Pilate?

Malgré cela, nous pouvons dire que, sur quelques vérités politiques, il est plus avancé que ceux des catholiques à qui le *Syllabus* de Pie IX a été un morceau difficile à avaler. En examinant de bonne foi et sur les documents, comme il a fait, les théories libérales, il a su voir qu'elles trouvent leur condamnation dans la réalité des faits historiques. Il a vu l'impartialité des gouvernements révolutionnaires, et quel malheur c'est pour une nation de jeter à la mer les traditions du passé, et de s'embarquer sans autre lest que les phrases des idéologues, brillantes parfois, mais creuses et légères comme des bulles de savon. Les idées, les principes, les progrès de la civilisation moderne, les conquêtes et les bienfaits de la révolution; et les termes savants et lourds qui font toute la science politique de ce temps, séparation, pondération des pouvoirs, économie politique, science sociale; tout ce bagage, et ce bagou qui traînent dans les journaux, dans les assemblées constituantes ou constituées, dans les cercles et les salons, et qui font à peu près toute la richesse intellectuelle de la génération contemporaine; tout cela est confondu, bafoué par l'étude historique, consciencieuse, vraie de la période révolutionnaire. On voit l'origine de ces chimères, leur développement et leurs résultats, qui devraient servir de leçon à nos libéraux de toute dénomination, pour peu qu'il leur reste une ombre de bon sens.

Comme œuvre historique, celle de M. Taine a pourtant des lacunes. Qu'il ait laissé de côté les guerres de la République,

je le veux bien. Cependant elles ont eu et sur le sort et les institutions de l'Europe moderne une influence considérable. A ne vouloir considérer que la France, pourquoi passer sous silence, pour ainsi dire, le procès et le meurtre de Louis XVI, de la reine et de Mme Élisabeth, la persécution et les malheurs de la famille royale? Des guerres de la Vendée, il n'en est presque pas question non plus. Nous ne comprenons pas cette affectation, car c'en est une. Tout au plus siérait-elle à quelque jacobin, mais nullement à un homme qui a exprimé tout son mépris pour le culte révolutionnaire, mépris justifié par les arguments historiques les plus irréfutables. Serait-ce parce que les uns moururent en martyrs pour la foi, que les autres combattirent pour elle, et que les questions de foi sont pour M. Taine des quantités négligeables? Nous ne voulons pas croire à une petitesse d'esprit qui le rapprocherait de nos tristes gouvernants. Pourquoi encore le travail souterrain de la franc-maçonnerie ne compte-t-il pas pour lui? Les documents ne manquent pas : les événements postérieurs à la première période révolutionnaire les corroborent et les éclairent. Nous regrettons une telle lacune dans un ouvrage qui se recommande surtout par l'étude impartiale des documents.

Nous voulons dire des documents de l'époque historique qu'il a étudiée uniquement. Nous reconnaissons qu'il a certaines notions exactes et certaines vues justes sur ce qui a précédé en France le dernier état de l'ancien régime. Mais ce n'est pas complet, et il n'en est pas de même sur tout le reste, c'est-à-dire sur ce qu'il n'a pas étudié historiquement, pour ne l'avoir étudié que sur les histoires courantes. Ici, ses jugements n'ont plus la même portée, imbus qu'ils sont des préjugés à la vilaine mode qu'a introduite la conspiration quatre fois séculaire, que le comte de Maistre a été le premier à dénoncer. Nous permettrons-nous de dire que parfois nous avons trouvé M. Taine, lui si judicieux en ce qui regarde la Révolution, quelque peu naïf sur d'autres matières et sur d'autres temps ; par exemple, quand il mentionne Philippe II d'Espagne, « béni par son Saint-Office » — (quelle manière de s'exprimer peu digne de lui), — et les jésuites avec leur Paraguay, ainsi que Louis XIV ; et quand il leur compare et assimile le sectaire jacobin, il ne fait de tort qu'à lui-même et nullement à Philippe, ni au Saint Office, ni aux jésuites, ni à Louis XIV, ni surtout aux jacobins. Ou bien quand il vous met sur la même ligne les bienfaits du catholicisme,

du protestantisme et de toutes les hérésies et de la libre-pensée pour l'utilité générale de la race humaine et des relations intérieures et extérieures des divers peuples. Eh bien ! *felix cùlpa.* Ces erreurs passablement lourdes, restes d'un passé fâcheux au point de vue des convictions, portent la preuve irréfutable que l'écrivain, quoi qu'il en ait dit, était imbu des préjugés de son temps et de sa nation quand il a commencé d'étudier la Révolution, et qu'il a fallu que la vérité fût bien forte, pour lui donner des convictions tout à fait contraires à son penchant. Cela donne à croire, à espérer, dirons-nous, que sur les matières sur lesquelles il a pu s'exprimer avec quelque légèreté, il serait assez consciencieux pour modifier son opinion par l'étude. S'il voulait bien y employer la même méthode et le même soin qu'à ses travaux historiques, le foi chrétienne cesserait de lui faire pitié.

Nous n'entreprenons pas l'analyse de ce dernier volume. Disons seulement que l'auteur y traite du gouvernement révolutionnaire de la France, après qu'elle eut été conquise par les Jacobins au moyen de la violence et de la fraude. Ils la traitèrent bel et bien en pays conquis, en ville prise d'assaut et livrée au pillage de la soldatesque. Et quelle soldatesque ? Sans frein aucun ni discipline, laissée à ses instincts cruels, pillards et paillards ; l'expression est de M. Taine, et le tableau qu'il fait de notre gouvernement, qui mit à sac notre France, est navrant. Des portraits tracés de main de maître, des principaux chefs de la tyrannie, Danton, Robespierre, Saint-Just, Marat et d'autres, ont été justement remarqués. Quelle n'est pas l'audace impudente de leurs blêmes successeurs, que d'avoir osé entreprendre la réhabilitation de ces monstres.

Le style de M. Taine a bien son mérite, quoique trop travaillé et trop souvent entaché d'affectation. Il abuse particulièrement de la métaphore et de la comparaison. Nous comprenons qu'un ouvrage de longue haleine, où les détails abondent et se pressent, risquerait de paraître monotone, sans quelques ornements qui le relèvent. Cependant ces ornements eux-mêmes ont leur monotonie, quand ils reviennent semblables les uns aux autres, et régulièrement à la même place dans les divers chapitres.

L'uniformité que nous nous permettons de critiquer ici, saute aux yeux à première vue par la contexture extérieure de l'ouvrage. On dirait une brochette d'articles de la *Revue des Deux-Mondes* enfilés à la suite les uns des autres, chacun avec sa petite introduction et sa division en paragraphes ou sous-cha-

pitres numérotés et alignés ; le tout se terminant chaque fois par une péroraison bien sentie ; facture un peu lourde et pédante, et qui sent son Buloz d'une lieue.

Qu'importent ces taches légères dans une œuvre historique dont on peut dire qu'elle est farcie et bourrée de vérités ? J'y ai rencontré un grand nombre de traits dont j'ai connu personnellement les pareils ; par exemple un domaine d'une centaine de mille francs, acquis révolutionnairement, et payé avec le prix d'un mulet ; des traits d'honnêteté et de dévouement envers les classes proscrites, dont les auteurs ne risquaient pas moins que leur tête : hier encore, je serrais la main d'un honorable notaire, fils d'un de ces héros obscurs, qui, fermier à rente perpétuelle d'un domaine de ma famille, trouva le moyen de passer pour en être le propriétaire, de le conserver, d'en payer secrètement la rente, et ce n'était pas sans besoin, pendant tout le temps de la Révolution, et de le rendre après. N'ai-je pas eu l'honneur de connaître une respectable dame, dont le père fut guillotiné pour le seul crime de confection de quelques galettes dans sa maison ? N'ai-je pas vu chez de simples paysans de mon village des cachettes où des prêtres non assermentés, s'abritèrent des recherches ? N'en existe-t-il pas une encore chez moi ? J'ai une lettre de pauvres grenadiers à mon grand'père, leur capitaine, qu'ils avaient été contraints de chasser, où ils lui témoignent leur douleur, disant qu'il leur a fallu céder à la violence et aux menaces. De tout cela, chacun, pour ainsi dire, a de semblables souvenirs dans sa famille, qui sont confirmés et qui confirment ce qui se voit d'analogue dans les récits et les notes de M. Taine. Son ouvrage est le procès de la Révolution. La grande coupable de vols, de fraudes, d'assassinats, de rébellions, d'attentats de toute espèce, les plus cruels et les plus vils, de tous les crimes prévus et non prévus par le Code pénal contre l'État, les personnes, les propriétés, les mœurs et l'honnêteté, fidèle aux seuls enseignements de Satan, son père, y est traînée, devant le tribunal de la conscience publique, convaincue sur pièces et témoignages authentiques de tant de forfaits. Quel est l'homme qui ne la jugera pas criminelle, sans l'ombre d'atténuation possible, et digne de mort ? Mais quel est celui qui lui en fera subir la peine ? Assurément, ce bienfaiteur de l'humanité ce ne sera pas M. Grévy.

A. DE LANSADE.

LA PERSÉCUTION EN POLOGNE

M. le comte Ladislas Plater vient de publier le dixième compte-rendu annuel de l'*Œuvre d'assistance des prêtres polonais* exilés en Sibérie et dans l'intérieur de la Russie. Nous y trouvons des renseignements douloureux sur la position qui est faite à l'Église catholique dans l'ancienne Pologne. La guerre a été spécialement poursuivie contre les Uniates, c'est-à-dire contre les catholiques qui suivent le rite grec et qui sont en communion avec le Saint-Siège. Il n'est aucun effort que la Russie n'ait fait pour rompre les liens des Uniates avec Rome ; les persécutions dont ils sont les victimes rappellent les cruautés exercées contre eux par Pierre-le-Grand et Catherine, qui ont fait perdre à l'Église catholiques deux millions d'Uniates.

L'intervention des autorités va jusqu'à surveiller les personnes qui vont se confesser. D'aprés les nouveaux règlements imposés par le czar, les confesseurs doivent exiger des pénitents un certificat qui constate qu'ils ne sont pas Uniates, mais catholiques du rite latin.

Mgr Kozlowski, évêque de Luck et Zytomir, n'a pu obtenir l'enseignement religieux dans le gouvernement de Kiew, qui fait partie de son diocèse et qui compte 389,100 catholiques.

L'archevèque Popiel n'a pu empècher la suppression de la chapelle catholique, à Varsovie, dans l'institution *Maryjska*, consacrée à l'éducation des jeunes filles. On veut ainsi forcer celles-ci d'abjurer leur religion et de fréquenter la chapelle grecque-russe.

Mgr Wnorowski, évêque de Lublin, mort récemment, a été formellement empêché de faire sa visite épiscopale, on l'a enfin autorisé, à condition qu'il la ferait en compagnie d'un fonctionnaire russe dans les localités où il n'y a pas d'Uniates. Malgré ces restrictions, des milliers d'Uniates se sont rendus à Siedlcé, en le suppliant de les bénir et de les sauver dans leur immense infortune. Avant cette visite a eu lieu celle de l'évêque russe Léontiew, que tout le monde fuyait.

Tous les gouverneurs généraux ont reçu l'ordre d'empêcher la libre administration des évêques et d'intervenir chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire. Il en est résulté que l'administration diocésaine de fait se trouve entre les mains du gouvernement. Dans ce but, les évêques sont empêchés d'être en

relation directe avec le Saint-Siège, et ils sont obligés d'avoir recours à l'entremise du gouvernement. Les évêques ne peuvent écarter les prêtres renégats, qui mènent la vie la plus scandaleuse et qui introduisent la langue russe dans l'Église.

Le métropolitain, dans sa circulaire adressée au clergé, se plaint de ces actes scandaleux. Les évêques ne peuvent pas même librement faire leurs visites épiscopales ; ils rencontrent partout des obstacles dans les autorités locales. Ainsi les prêtres qui ont assisté sans autorisation l'archevêque de Varsovie dans une de ses visites épiscopales devaient payer une amende comme ayant transgressé le règlement ; vingt-sept prêtres, à Grujec, ont subi le même sort.

Dans plusieurs diocèses, comme, par exemple, celui de Luck-Zytomir, ces visites n'avaient pas eu lieu depuis trente ans ; celui de Mohilew, le plus abandonné de tous, attend vainement l'arrivée du métropolitain évêque de Mohilew, résidant à Pétersbourg, qui ne jouit d'aucune liberté dans ses hautes fonctions épiscopales. Les organes du gouvernement ont déclaré maintes fois que l'Église catholique, en Pologne, devait avoir pour chef non le Pape, mais le métropolitain siégeant à Pétersbourg ; il est hors de doute que telles sont les tendances du gouvernement russe, malgré son langage diplomatique.

Le parti rétrograde radical qui gouverne la Russie par Pobiédonoscow, Katkow, Tolstoï et plusieurs autres, au nom du czar, qui est leur instrument, ne reconnaît nullement le Pape comme chef de l'Église catholique ; il le déclare dans ses organes. Même le prince Kantakouzen, directeur du département des cultes étrangers, l'a confirmé en ces termes à Mgr Hryniéwiecki, au moment de sa déportation à Jaroslaw : *Nous n'avons plus rien de commun avec le Pape*. Cela nous rappelle les paroles de l'empereur Alexandre II adressées au général Benckendorf, qui lui annonçait « qu'il n'y avait plus d'Uniates. » « Bien, dit-il ; maintenant, occupons-nous du rite latin. »

M. le comte Ladislas Plater raconte avec d'assez longs détails l'histoire douloureuse de l'arrestation et de l'internement de Mgr Hryniéwiecki, évêque de Wilna, ainsi que la déportation de l'abbé Harasimowicz que l'évêque avait désigné pour administrer le diocèse en son absence. Ces faits étant déjà connus de nos lecteurs, nous passons sur cette partie du compte-rendu. Dans ce moment, il n'y a point d'administrateur légal, et l'anarchie règne dans le diocèse de Wilna, ainsi que les plus

grands abus des autorités, avec la suprématie des prêtres renégats qu'elles protègent.

L'un des nouveaux moyens dont se sert le gouvernement russe contre le catholicisme, c'est de proclamer, par les dignitaires de son Église, que le catholicisme n'a pas de raison d'être, vu qu'il ne diffère pas de la religion orthodoxe russe ; c'est le langage qu'ont tenu les membres de l'épiscopat russe Platon et Léontiew dans deux églises catholiques, où ils ont pénétré, quoique ce fût sévèrement interdit. Tous les moyens sont bons dans une cause révoltante pour la conscience publique !

Les Russes attendent de grands résultats de l'enseignement élémentaire russe, obligatoire dans certaines localités polonaises, et dans un refuge créé pour les enfants des parents pauvres et dirigé dans un esprit de propagande religieuse moscovite. Le peuple manifeste sa répugnance en évitant tout contact avec les ennemis de sa religion et de sa nationalité.

Il est de notoriété publique que l'évêque de Luck et Zytomir, Mgr Kozlowski, a eu sa pension réduite de moitié pour avoir infligé une punition au curé Morawicz, à Korysztow, coupable d'avoir reçu solennellement le métropolitain russe Platon dans son église. L'abbé Morawicz s'est soumis en regrettant sa faute.

Un des faits les plus scandaleux qui caractérisent la mauvaise foi du gouvernement, c'est la suppression dans le texte de la dernière convention conclue avec le Saint-Siège, des mots *Religionis Romano Catholicæ* afin de pouvoir faire nommer des schismatiques parmi les professeurs des séminaires catholiques.

La situation des catholiques est déplorable ; il y a des localités où il n'y a qu'un prêtre pour 6,000 habitants. Dans le gouvernement de Minsk règne l'anarchie ; des prêtres soumis au gouverneur général ne reconnaissent plus l'autorité du métropolitain Giutowt qui, à son tour, subit une grande pression de la part du gouvernement. D'ailleurs, l'académie religieuse de Pétersbourg, présidée par le métropolitain, a prouvé sa dépendance en nommant l'abbé Zylinski, devenu plus tard renégat, docteur en théologie, science qui lui était complètement inconnue.

Les diocèses sont tellement dépourvus de l'assistance religieuse, que celui de Luck-Zytomir a été privé *pendant trente ans* de visites pastorales. Le nombre des églises catholiques diminue constamment, quelques-unes ont été fermées faute de

desservant ; celle de Bordzilowka, districtde Konstantynow, doit être fermée parce que son curé Polubinski est accusé de baptiser et de marier les Uniates.

Les organes de la Russie, après l'avoir nié pendant des années, conviennent enfin que la propagande religieuse russe en Pologne n'a point réussi ; que la conversion est superficielle ; il ajoute que, pour la rendre durable, il faut avoir recours aux écoles et aux prédications.

Dans le gouvernement de Kowno, les prêtres ont reçu l'ordre de ne pas s'éloigner de leurs paroisses, de ne prêcher qu'en lisant leurs sermons approuvés par l'autorité locale, et de ne pas se servir de la langue polonaise dans leurs rapports avec leurs paroissiens. Dans le gouvernement de Minsk, il ne reste plus que quarante-trois prêtres dans cinquante paroisses. Toutes ces mesures exercent une influence sur la moralité des habitants, à laquelle le gouvernement, dans son propre intérêt, aurait dû s'intéresser.

Loin de là, partout où il y a un curé aimé et respecté de ses paroissiens, il est persécuté par les autorités locales ; c'est ainsi que le chanoine *Lisiecki,* curé depuis trente ans à Tynicé, près de Kamiéniec, a reçu l'ordre du gouverneur général de quitter ses fonctions ; il est accusé de propagation de la Société de tempérance.

UN COUP D'ŒIL SUR LE KULTURKAMPF

On a tant parlé et on parle encore tant en Allemagne du Kulturkampf que nous pensons être agréable à nos lecteurs en leur rappelant brièvement les principales phases de cette funeste persécution.

Elle commença, comme toujours, par l'expulsion de l'ordre des jésuites et la laïcisation des écoles dont on retira l'inspection au clergé. Bientôt après, parurent les fameuses lois de mai 1873 qui, dans la pensée de leurs auteurs, devaient amener à une très courte échéance la ruine complète du catholicisme en Allemagne.

En voici les dispositions les plus importantes : Pour remplir des fonctions ecclésiastiques en Prusse, il faut être *Allemand* et ne pas avoir encouru le *blâme* du gouvernement.

Les études de théologie doivent être faites dans une *université* allemande et il est formellement défendu à ceux qui se destinent aux fonctions sacrées d'appartenir à aucun séminaire ou collège ecclésiastique pendant la durée de leur séjour à l'université. On permet cependant aux habitants d'un diocèse où il existe un grand séminaire d'y faire leurs études théologiques, à la condition toutefois qu'il n'y ait pas d'université dans ce diocèse et que le séminaire soit approuvé par l'État et soumis à sa surveillance. Or, celle-ci s'étend jusque sur le règlement et la discipline de la maison. Autant valait donc supprimer complètement les séminaires. Avec ce système, on espérait former des prêtres selon le cœur du gouvernement, en les soustrayant le plus possible à l'influence de Rome. Il pouvait se faire cependant que malgré toutes ces précautions, le but poursuivi par les persécuteurs ne fût pas atteint. Pour obvier à cet inconvénient, on décida que toute nomination ecclésiastique devait être soumise au président (gouverneur) de la province, et on lui conféra le droit de refuser sa sanction chaque fois qu'il existe contre le candidat des *faits qui autorisent à croire* qu'il contreviendra aux lois de l'État, aux ordonnances administratives ou qu'il troublera la paix publique. En d'autres termes, tout fut abandonné à l'arbitraire du gouvernement.

Si l'évêque croit préférable de laisser une cure vacante plutôt que d'y nommer un prêtre gouvernemental, la loi lui fixe un délai d'un an pendant lequel il est tenu de pourvoir à la vacance. S'il ne satisfait pas à cette injonction, il est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à 3000 marcks et que le gouvernement peut continuer *ad libitum*. En outre, le ministre des cultes peut faire arrêter les émoluments de l'évêque récalcitrant.

Une autre loi vint ensuite décider que le pouvoir disciplinaire ecclésiastique ne peut être exercé que par les *autorités ecclésiastiques allemandes*. Le but était évidemment de diminuer autant que possible l'autorité papale et de favoriser la fondation d'une Église allemande séparée.

Cette même loi accorde à tout prêtre frappé d'une peine ecclésiastique le droit d'en appeler... devant les autorités civiles. Si cependant l'inculpé se refuse à user d'un pareil droit, le président de la province a la faculté d'en appeler pour lui et même *contre sa volonté*. Ceci se passe de commentaires. Mais ce n'est pas tout encore. L'année suivante, le 4 mai 1874, fut

publiée la *loi* dite de *bannissement* qui permet d'expulser de l'Empire tout prêtre exerçant illégalement des fonctions ecclésiastiques. Nous avons souvent déjà eu l'occasion d'en parler, nous ne nous y arrêterons donc pas. A la suite de ces différentes lois, tous les évêques et des légions de prêtres furent chassés et emprisonnés.

Cela ne suffisait pas encore aux persécuteurs. Aussi une loi du 20 mai 1874 décida-t-elle que celui qui remplace son évêque en quoi que ce soit, avant d'avoir prouvé qu'il reconnaît la loi du 10 mai 1873 et est disposé à prêter le serment de fidélité au Roi et aux ordonnances de l'État, est passible de 6 mois à 2 ans d'emprisonnement. En cas de vacance d'un évêché, si le chapitre ne notifie pas au président le choix d'un nouveau titulaire dans les dix jours, et si l'élu n'a pas prêté le serment après un autre délai de dix jours, le ministre des cultes envoie un commissaire chargé de prendre possession de tous les revenus, de toute la fortune, de toutes les dotations du diocèse. L'autorité administrative de l'évêque passe tout entière aux mains de ce commissaire.

Cette loi accorde en outre aux communes le droit d'élire elles-mêmes leur curé.

En 1875, on supprima complètement le traitement du clergé, mesure dont l'iniquité était tellement flagrante que l'empereur hésita longtemps avant de la signer. Le 14 juillet de la même année parut la fameuse loi accordant aux vieux catholiques le droit de jouir des apanages de l'Église catholique, d'user de ses temples et d'employer même ses vases sacrés et ses ornements. On connaît ce qui s'est passé à Wiesbade, où les catholiques ont dû délaisser leur église ainsi profanée et l'abandonner à quelques hérétiques. Enfin, pour couronner une si belle œuvre, on décida que tous les couvents catholiques étaient prohibés dans le domaine de la monarchie prussienne. Les Ordres soignant les malades furent seuls *tolérés* encore !

La persécution sévit avec la dernière violence jusqu'en 1877.

Le sinistre Falck, ministre des cultes, la conduisit avec un fanatisme et une rage dignes de Luther. Sa démission qui arriva en 1879, fut un premier soulagement pour les catholiques.

Les attentats successifs de Hædel et de Nobiling contre la personne de l'empereur ne contribuèrent pas peu à arrêter les persécuteurs dans leur marche dévastatrice. Malheureusement,

au lieu de reconnaître franchement que l'on avait fait fausse route, on essaya de gagner du temps en prenant des demi-mesures. Aussi serait-ce une bien grande erreur que de croire la paix religieuse actuellement rétablie en Allemagne. Voici quelle est la situation :

En 1880 parut la première loi modificatrice des lois de mai. Elle porte d'abord que dans les diocèses dont les évêques ont été judiciairement déposés, l'exercice des fonctions et droits épiscopaux *peut* être attribué par le gouvernement à celui qui justifie de l'investiture ecclésiastique, alors même qu'il ne prêterait pas serment aux lois de mai. Le gouvernement est également *autorisé* à laisser percevoir leur traitement par les ecclésiastiques des ressorts qu'il désigne. On permettait aussi aux prêtres légalement nommés d'administrer les sacrements dans les paroisses voisines dont la cure était vacante, à titre purement provisoire.

Cette loi, comme on le voit, conférait au gouvernement des pouvoirs discrétionnaires. Il pouvait en user ou ne pas en user. En fait quelques nouveaux évêques furent nommés, mais en général le gouvernement n'usa pas des pouvoirs qui lui étaient confiés.

En 1882, une autre loi vint permettre aux évêques autrefois condamnés de rentrer dans leur diocèse dès qu'ils auraient obtenu leur grâce de l'empereur. Elle supprimait aussi le *Kulturexamen* et défendait d'établir de nouveaux curés d'État.

Enfin en 1883, une dernière loi permit de nommer dans les paroisses vacantes des *prêtres auxiliaires et provisoires* sans qu'on ait dû au préalable soumettre leur candidature au président de la province. D'un autre côté, les évêques renommés furent autorisés à exercer leurs fonctions dans les diocèses voisins encore vacants. Grâce à cette loi il a pu être pourvu *provisoirement* aux services de nombreuses paroisses.

En résumé donc, les principales lois du *Kulturkampf* relatives à l'éducation du clergé, au droit de veto de président de province à la nomination de curés, la loi de bannissement, celle concernant les droits des vieux-catholiques, celle instituant la cour royale ecclésiastique, ainsi que les différentes lois supprimant les ordres religieux, sont encore en vigueur. Quant à la loi sur la suppression des traitements des prêtres catholiques, elle existe toujours, mais le gouvernement, en vertu de la loi de 1882, a levé l'interdit pour tous les diocèses excepté

pour celui de Gnesen Posen. Qui sait si à un moment donné, il ne se croira pas le droit de rétablir l'ancien état de choses ?

Le Kulturkampf a eu d'abord sa période aiguë de 1871 à 79. Depuis cette époque, la persécution a été moins violente ; mais elle a continué. Aujourd'hui nous nous trouvons à la veille d'une ère nouvelle. Le Kulturkampf finira complètement ou recommencera avec son ancienne fureur. C'est l'opinion générale des catholiques, en Allemagne. En adoucissant sa politique le gouvernement a cru faire admettre peu à peu les principes des lois de mai par les autorités ecclésiastiques. Il s'est trompé dans ses calculs.

La Curie romaine s'est montrée prête à tous les sacrifices compatibles avec la dignité et la liberté de l'Église, mais aux prétentions exorbitantes du gouvernement allemand, elle a toujours continué de répondre par un énergique *non possumus*. Les négociations durent depuis des années, et ne paraissent pas devoir aboutir de sitôt. Le Centre continue de lutter avec une ardeur et une persévérance incroyables, donnant ainsi à tous les catholiques du monde un exemple vraiment digne d'admiration. Quant aux fidèles, la persécution n'a fait que raviver leur foi, et ils se serrent avec confiance autour de leurs pasteurs.

(*Gazette de Liège.*)

LES FÊTES DE VELEHRAD

Les fêtes du millénaire des saints Cyrille et Méthode, commencées le 5 avril, ont eu toute leur splendeur le 5 juillet, jour de la fête liturgique des deux saints. Les gouvernements ont voulu arrêter le concours des pèlerins, en empêchant les trains spéciaux, sous prétexte de dangers d'épidémie et, en réalité, parce qu'ils craignaient un mouvement slave caché sous le mouvement religieux, crainte dénuée de fondement. Les foules n'ont pas moins abondé. Les évêques se sont rendus à Velehrad, sinon à la tête de leurs diocésains, du moins comme simples pèlerins. Voici ce qu'écrit le correspondant de l'*Univers* :

Velehrad est le *Gradicium* des Romains, la Gradice, c'est-à-dire la grande ville slave, qui, autrefois, comptait 200,000 habitants, et qui, aujourd'hui, est réduite au rôle d'une bourgade plus que modeste. C'est là que les deux grands saints

thessaloniciens furent reçus jadis par un roi puissant et par un peuple immense qui couraient au-devant d'eux pour recevoir la lumière de l'Évangile.

La mémoire des deux saints a toujours été honorée depuis dix siècles dans la *Cyrilka*, le grand sanctuaire national slave, pour lequel tout Slave a la plus profonde vénération, car c'est de cet endroit que la lumière de l'Évangile est partie pour éclairer toute la grande famille slave. La tradition et l'histoire disent que saint Méthode, premier archevêque des Moraves, avait son siège métropolitain à Velehrad, qui était alors la résidence officielle du roi Rastislas et de sa cour. La tradition dit encore que saint Méthode y fut enterré ; mais sa tombe fut probablement détruite lors des premières invasions magyares, qui suivirent bientôt sa mort. Des fouilles entreprises en ces derniers temps ont fait découvrir des vestiges nombreux de l'ancienne abbaye, détruite par les Hussites, et on a aussi découvert des substructions d'édifice qui datent, paraît-il, d'avant la première invasion de la dynastie des Arpads, chefs des Magyars.

Le temps, les guerres et les invasions, notamment les guerres magyares et hussites, ont causé la ruine de Velehrad, cité royale qui, jadis, avait cinq lieues de tour; elle a même perdu son siège métropolitain, car, à la suite des invasions, le siège de Velehrad fut supprimé et l'Église morave incorporée au diocèse de Prague. En 1063, le diocèse fut relevé, mais le siège fut transféré à Olmutz, dont Joseph II détacha, en 1777, une partie qui forme actuellement le diocèse de Brunn.

Aujourd'hui, Velehrad fait partie de l'archidiocèse d'Olmutz et forme une cure de l'archiprêtrise de Kremsier, où se tenait le fameux Reichstag de ce nom. Sa richissime et florissante abbaye de religieux cisterciens a été, comme tant d'autres, ruinée par le joséphisme. Elle fut sécularisée en 1784 et ses biens vendus à l'encan et à vil prix. En dernier lieu, le palais abbatial et ses vastes dépendances servaient de château de chasse à M. le duc de Castries; l'année dernière, la duchesse, qui en était propriétaire, le mit en vente. Comme les terres de l'ancienne abbaye donnent droit au vote pour le Reichsrath autrichien, pour la catégorie de classe électorale de la grande propriété, il y avait danger immédiat de voir tomber cette propriété ecclésiastique dans des mains juives, d'autant plus qu'un Juif allemand de Paris, qui est devenu archimillionnaire, avait jeté son dévolu sur ces biens. La propriétaire demanda 1 mil-

lion 400,000 florins, c'est-à-dire 3 millions 500,000 francs, ce qui n'est pas exorbitant, quand on pense que les seules terres abbatiales comportent plus de 6,000 arpents.

Grâce à la munificence de S. E. le cardinal landgrave de Furstenberg, le danger fut conjuré, et l'abbaye passa des mains d'une duchesse française dans le patrimoine de l'Église. Son Éminence versa la somme, et c'est la caisse de secours des œuvres catholiques du diocèse d'Olmutz, fondée par l'Éminentissime cardinal de Furstenberg, qui en est maintenant propriétaire, de sorte que l'abbaye a passé juste cent ans dans des mains étrangères, pour revenir, à l'occasion du millénaire des saints Cyrille et Méthode, dans le patrimoine de l'Église.

Des personnes autorisées disent qu'on ne saurait se faire une idée de l'enthousiasme religieux avec lequel ces braves populations slaves des diverses tribus assistent à ces fêtes depuis le commencement d'avril. La pompe et la solennité déployées sont dignes des deux saints, dignes des services qu'ils ont rendus à l'Église, à la papauté et à toutes les tribus de la grande famille slave.

Tout l'épiscopat slave a adressé des lettres touchantes à ses ouailles ; Mgr Strossmayer, évêque de Bosnie et de Sirmie, et Mgr Isvoroff, archevêque des Bulgares, se sont particulièrement distingués sous ce rapport. Les deux pasteurs ont démontré à leurs ouailles respectives que, plus encore que les autres, elles étaient tenues de célébrer le millénaire des deux grands saints nationaux.

Mgr Petkoff, vicaire apostolique des Bulgares, devait s'entendre avec Mgr Mladenoff, évêque de Satala, vicaire apostolique des Grecs-Bulgares à Salonique, pour nommer des délégués bulgares en vue de représenter leur nation au tombeau de saint Méthode, afin qu'au contact et à l'ombre de ces lieux saints, ils s'animent avec leurs frères slaves à la foi et à la charité. Mais ce projet aussi dut être abandonné, à cause des circonstances spéciales. Voici l'admirable lettre adressée par Mgr Petkoff, vicaire apostolique des Bulgares, au comité des fêtes de Velehrad :

Messieurs,

J'ai conservé *jusqu'au dernier moment*, l'espoir de pouvoir prendre part personnellement à la solennité du 5 juillet à Velehrad. *De sérieux empêchements* ne me permettent pas cette consolation. Bien

que n'ayant reçu aucun avis spécial de Velehrad, je tiens à m'associer aux témoignages de reconnaissance de nos frères slaves envers saint Méthode. Représentant d'une partie de l'Église Bulgare, je m'unis d'esprit et de cœur, ainsi que mon clergé et mon peuple, à toutes les nations slaves qui se pressent autour du tombeau de notre commun apôtre. La lettre pastorale de notre archevêque, que je me permets de vous envoyer, vous prouvera, Messieurs, que nous n'assistons pas indifférents au mouvement qui entraîne nos frères vers le sanctuaire de Velehrad. Je désire que cette lettre soit déposée dans les archives de la basilique. Elle attestera la participation au jubilé millénaire de saint Méthode de la nation bulgare, dont une partie, unie à la sainte Église romaine, conserve fidèlement la sainte foi catholique, enseignée jadis à nos ancêtres par les saints apôtres Cyrille et Méthode.

L'Union bulgare lutte, depuis vingt-cinq ans, contre les ennemis de l'Église. Placée dans les conditions les plus défavorables, elle ne prend pas, il est vrai, les développements qu'on était en droit d'espérer dans le principe, mais elle se consolide et nous offre des exemples vraiment héroïques de dévouement et de fidélité à notre sainte foi.

Nos frères séparés, cédant à des entraînements politiques irréfléchis, oublient que la sainte Église catholique romaine a été leur institutrice et leur mère. Malgré d'innombrables difficultés, l'union, dans mon vicariat apostolique de Thrace, se fortifie et s'accroît, insensiblement peut-être, mais sûrement, par des conversions individuelles. Le soin de mon petit troupeau, qui se trouve entouré d'ennemis, m'oblige à me priver de la consolation d'aller pour le 5 juillet à Velehrad. J'espère que Dieu me fera la grâce de m'accorder ce bonheur dans des temps moins troublés. M'unissant donc de cœur et d'esprit avec vous, Messieurs, je crois faire une chose utile et qui ne peut manquer de vous intéresser, en vous exposant brièvement la situation de mon vicariat.

Les Bulgares catholiques sont concentrés à Andrinople et dans quatorze villages plus ou moins peuplés. Nous avons huit églises, dont une est en réparation, et trois nouvelles en construction. Si nous pouvions, à défaut d'églises, construire des chapelles, fonder de petites écoles de villages, l'union prendrait certainement des proportions considérables. Nos compatriotes de Thrace sont las du clergé non-uni et désirent revenir à l'Église; mais ils sont habitués à avoir dans chaque village une église et un prêtre. Tout l'avenir de l'union repose dans la fondation d'écoles de villages. Notre clergé, privé de bénéfices, est à la charge des fidèles, en grande généralité très pauvres. Malgré son dénûment, il travaille avec une charité vraiment apostolique.

C'est au nom de ce clergé et de leurs fidèles que je viens, Messieurs,

m'unir en esprit à votre sainte assemblée, pour confesser notre foi catholique auprès du tombeau de notre grand apôtre.

† MICHEL PETKOFF,
évêque d'Hébron, vicaire apostolique des Bulgares-unis de la Thrace.

L'année 1885, tout comme l'année 1863, marquera dans les fastes religieux des peuplades slaves. En 1863, on a célébré le millénaire de l'arrivée de saint Cyrille en Moravie; cette année-ci, on célèbre le millénaire de saint Méthode. Les deux saints sont considérés par les Slaves comme leurs apôtres nationaux et représentent à la fois leur passé religieux, politique et littéraire. L'année 1885 rappelle ce superbe élan de 1863, alors que la religion, les sciences, les arts, les lettres, participaient à cette fête, où tous s'empressèrent de payer le tribut de leur hommage, chacun au nom de sa nationalité et de l'idiome slave qui lui était propre.

LES ORPHELINES DE BILLANCOURT

A Paris, le tourbillon des misères et des vices rejette sur son pavé et aux hasards de la rue d'innombrables petites filles, orphelines, abandonnées, perdues. C'est là que le vice et la misère les reprendront elles-mêmes bientôt pour se perpétuer. Contre cette fatalité du mal, la charité fait tout son possible; la police, le reste.

C'est donc une œuvre pieuse et sociale que sauver de corps et d'âme ces intéressantes et pauvres créatures — dans le présent, avec du pain et quelque instruction; dans l'avenir, par le travail et la moralité. Que d'asiles ouverts déjà, mais que d'enfants encore dehors! Heureusement, le bien est audacieux comme il est insatiable. C'est pourquoi un homme s'est trouvé qui, après avoir péniblement créé, pour des orphelins, l'asile d'Auteuil, n'a pas craint de fonder sans ressources, pour des orphelines, l'asile de Billancourt. Il ne doute de rien, ce prêtre, de la charité surtout — ayant pour lui la Providence et ses anges terrestres, les femmes françaises.

Une maison des champs s'élevait, non loin de Paris, au bord de la Seine. Les canons de la Commune avaient écrasé ses murailles et haché ses jardins. Devenue masure, elle fut achetée

par l'abbé Roussel. Payée? Hélas! non. C'est affaire à Dieu. Les orphelins d'Auteuil se mirent à l'œuvre pour leurs sœurs de pauvreté et d'abandon, et voilà que la maison se releva restaurée avec ses ruines bombardées, et voilà que des plantations nouvelles se raccordèrent avec les anciennes restées debout. On a fait de son mieux, tout juste le nécessaire, bien peu. Mais l'abri est habitable maintenant et, depuis, la cloche de la porte ne cesse de retentir et la porte de s'ouvrir devant les fillettes ramassées à la hâte et à fleur d'écume dans le Paris fangeux.

Dans le grand air et le plein soleil il est charmant, ce toit hospitalier. En face de lui, de l'autre côté du fleuve, l'ombreuse et verdoyante colline de Bellevue où quelques élégantes villas ont remplacé le château en miniature de Mme de Pompadour. Sur la gauche, les inflexions touffues du Bas-Meudon; sur la droite, Sèvres et les hauteurs boisées de Saint-Cloud. Quant à lui, au bout de la rue du Vieux-Pont de Sèvres, le voici, sur le chemin de halage — maçonnerie en équerre, très blanche et rien de plus, enclos permis seulement aux fruits et aux légumes. Pour fleurs, ce qu'il arrive au vent d'y semer, ce qu'il plaît aux oiseaux d'y laisser germer.

La chapelle est d'une coquetterie à bon marché — résumant, dans le vitrail de sa rosace, le labeur en famille et le labeur modeste et sain : la Vierge filant, saint Joseph menuisant, l'enfant Jésus aidant au ménage et à l'établi. Dans l'ouvroir, toute la semaine, les mains s'escriment de l'aiguille ou de la plume et les notes s'y proclament le dimanche. Les dortoirs encadrent, dans leurs fenêtres, le cours tranquille du fleuve et les vertes immobilités de la colline. Pauvres couchettes si rapprochées mais si propres et dont une grossière couverture de laine bise dissimule l'insuffisance! Le réfectoire, où l'on descend par l'escalier des caves, est bien triste avec ses murs lépreux, son jour crépusculaire, ses vieilles tables vermoulues, ses cruches de grès pleines de la bière fabriquée à l'asile et ses assiettes d'étain où se rencontrent des légumes continuellement, de la viande quelquefois. En entrant là-dedans, on frissonne; mais les fillettes ont si vite mangé! Ce qui ne serait point pour nous le strict nécessaire, est le confortable pour elles.

L'Asile de Billancourt a — dans son écurie — une vache résignée et trois chèvres rationnées, chargées de fournir le laitage; puis, pour les charrois et les commissions, un cheval

rustique hors d'âge, acheté 150 fr. et qui — au régime de l'orphelinat — broute et rebroute l'herbe d'un préau entre les pieux où l'on étend sur des cordes le linge à sécher.

Le personnel se compose de huit religieuses. Le dévouement, la sollicitude, le renoncement en cornettes. Elles se sont appris une maternité d'adoption ingénieuse et touchante, dont je ne veux pas trahir les adorables intimités.

En ce moment, l'asile de Billancourt abrite quarante-sept petites orphelines. Les demandes, que l'abbé Roussel n'ose compter, s'entassent quotidiennement dans un carton que les Sœurs, elles, regardent en soupirant. On a serré, tant que l'on a pu, les couchettes de fer, au dortoir, les assiettes d'étain au réfectoire. On arriverait avec des subtilités inouïes, à trouver encore des vides dans les rangs. Mais c'est la vache, mais ce sont les chèvres, les légumes, les huches qui n'en peuvent davantage. Le cœur de l'abbé Roussel, forcément calculateur, est en querelle perpétuelle avec le cœur bienfaisant des religieuses. Cependant, l'aumône fait des prodiges, et la Providence souvent des miracles. C'est une joie quand une petite orpheline de plus s'est glissée par la porte entrebâillée.

Où vont-elles, toutes ces mignonnes hirondelles parisiennes qu'un coup de vent brutal a jetées hors du nid maternel et qu'une main compatissante rapporte au nid commun de Billancourt? Chacune a son histoire. Que d'histoires étranges et poignantes! Cela a déjà bien souffert et beaucoup pleuré, allez ! Mais cela a tout oublié et n'a point d'amertume au cœur. Bientôt, la tête en éveil, le babil aux lèvres, elles rouvrent facilement leurs ailes à la vie. Il faut si peu à leurs besoins et à leurs plaisirs ! Une bouchée de pain, une parole affectueuse.

Tenez! voilà deux jumelles recueillies dans une mansarde, après la fuite d'un couple de printemps, par un ménage d'ouvriers chargé lui-même d'enfants et de misère et qui lui avait fait cependant une place dans ses tendresses et dans ses haillons. Voici trois sœurs encore — dont l'une porterait à peine la cuiller à la bouche de l'autre. La mère était morte, le père, de l'aube au crépuscule, s'en allait pour gagner un modique salaire, tandis que les fillettes, seules sous un pan de toit, avaient faim, criaient, puis dormaient en attendant le pain du soir rapporté par le manœuvre harassé. Et celle-ci? Oh! celle-ci! — douze ans — une pétulante effarouchée, assez jolie même, perdue par sa mère au coin d'une de ces maisons aux jalousies

toujours baissées, à la porte toujours battante, puis retrouvée, admirant des toilettes de nymphes et s'essayant à des couplets gaillards.

On ne se doute pas assez des formes hideuses sous lesquelles ces pauvres fillettes connaissent la misère avant de tomber définitivement aux sollicitations de la faim, aux rencontres du trottoir, aux hontes du salon public, aux désespoirs de l'hôpital et aux insultes de l'amphithéâtre.

Eh bien! Billancourt les prend vite par la main avant qu'une autre main se soit tendue vers elles. Vite, elle leur met l'aiguille dans les doigts, le pain dans l'estomac. Le corps et l'âme sont sauvés. Elles lavent, blanchissent, repassent, cousent, et vivent de ce travail. Avec le gain s'agrandira l'hospitalité. Ainsi, le laborieux dénuement de ces pauvres petites abritées assurera l'asile à d'autres petites vagabondes. A dix-huit ans, elles seront placées comme bonnes dans d'humbles ménages où le savoir modeste d'un côté et les modestes ressources de l'autre s'entendront, où l'honnêteté et la simplicité des deux parts feront des maîtres et de la servante une famille peut-être.

Ce petit peuple se lève matin et travaille ferme. Il prie et il chante. Gounod n'a pas dédaigné de composer, pour lui, un superbe cantique de première communion. Il s'amuse, avec un entrain et une insouciance! Quelles charmantes éveillées dans leur robe d'occasion et sous leur chapeau d'aventure!

Il y en a de grandes déjà et de toutes petites : plantes que l'évolution féminine se décide à élancer, fleurettes encore indécises dans les mystères du bouton. De beaux yeux noirs interrogateurs, de jolis yeux bleus un peu étonnés, quand vous passez ou les gâtez. Elles se savent orphelines ou abandonnées, et leurs regards reconnaissants ont comme un reflet de votre pitié. Doucement songeuses et réservées, si on les appelle elles accourent, si on les embrasse elles sourient et s'attendrissent.

Vous vous éloignez, et voilà que la gaieté les ressaisit, que la jeunesse les emporte. Elles voletent, elles gazouillent comme des fauvettes reprises dans leur ombre par le rayon de soleil. Si l'abbé Roussel, qu'elles nomment « mon Père », se hasarde de leur côté, comme elles se répandent autour de lui en cris joyeux, en paroles émues, en gestes éloquents! Pauvres petites!

Et malgré ce travail incessant, malgré cette nourriture mesurée, elles sont fraîches et bien portantes. A cette beauté du diable qui leur fait les joues roses et rebondies, s'ajoute cette

beauté de Dieu qui donne à leurs yeux une ineffable pureté et à leur front une sérénité angélique. La jeunesse a tant de ressources! Et la Providence leur a laissé des richesses de ce monde une seule, mais délicieuse : la gaieté.

Depuis trois ans, l'asile de Billancourt fonctionne, vivant ainsi à la grâce de Dieu, en attendant qu'il soit payé par un miracle de la bienfaisance. L'abbé Roussel, hardi et entêté, sait par expérience, et le *Figaro* avec lui, que l'aumône a des surprises et que la France est possédée d'une infatigable et sainte folie de charité. Le jour où la main droite et la main gauche se cacheront l'une de l'autre pour donner toutes les deux, le cœur du brave abbé Roussel et le cœur des bonnes religieuses ne se querelleront plus.

Est-il donc si difficile d'avoir pitié de ces pauvres échappées du vice et de la misère? Non. Regardez seulement vos fillettes, quand elles vous tendent leurs petites mains pour demander un morceau de pain et haussent ensuite vers vous leur petite bouche pour vous récompenser d'un baiser. (*Figaro.*)

Aimé Giron.

M. LÉO TAXIL

Nous lisons dans l'*Univers :*

En empruntant l'autre jour, au *Salut public,* les documents d'après lesquels le journal lyonnais croyait pouvoir conclure à la conversion de Léo Taxil, nous avons dû faire observer que ces documents par eux-mêmes ne comportaient pas une pareille conclusion, vu que, s'ils exprimaient le dégoût causé à Léo Taxil par les agissements des révolutionnaires et des francs-maçons, ils ne contenaient rien qui indiquât son repentir. M. Léo Taxil lui-même, on le verra plus loin, n'interprêtait pas autrement les choses. Mais, depuis qu'il écrivit les lettres rapportées par le *Salut public* et qui remontent à deux mois, il a fait le reste du chemin dans la voie de la réparation ; on en aura la preuve dans ce fait, qu'hier il nous est venu demander la publication dans l'*Univers* de la lettre ci-après :

Paris, le 23 juillet 1885.

Monsieur le rédacteur de l'*Univers*,

Le journal le *Salut public*, de Lyon, ayant annoncé ma démission

de membre de la ligue anticléricale et y ayant ajouté un commentaire, — erroné sur quelques points de détail mais empreint d'une grande bienveillance à mon égard et rempli en tout cas d'excellentes intentions, — un grand nombre de journaux républicains de Paris et de la province en ont tiré prétexte pour déverser sur moi, avec plus de violence que jamais, les outrages de leur répertoire habituel.

Amplifiant ce qu'ils ne prennent même pas la peine de contrôler, inventant à plaisir, et interprétant ensuite injurieusement contre moi leurs propres inventions, ces journaux, depuis quinze jours, mentant à qui mieux mieux, me salissent de toute leur boue, l'un disant que, si j'ai donné ma démission, c'est une manière de trahir après fortune faite, l'autre donnant à entendre que je me suis vendu.

Ici, l'on me représente allant au congrès anticlérical de Rome en « sleeping-car » et me jetant aux pieds de tous les prêtres que je rencontre ; là, on raconte qu'à mon retour, passant à Marseille, je suis allé déposer une abjuration solennelle de mes écrits entre les mains d'un révérend père, mon ancien professeur ; ailleurs, on dit même qu'à Rome j'ai fait des démarches auprès du Vatican.

Ces compliments divers de ma démission du 27 avril sont aussi faux les uns que les autres :

1° Loin d'aller au congrès de Rome en « sleeping-car », j'ai modestement voyagé en seconde classe avec mes collègues de délégation, et ni à l'aller ni au retour je n'ai rencontré un prêtre quelconque ;

2° A mon passage à Marseille, non seulement je n'ai vu aucun révérend père ou abbé ou ancien professeur, mais je ne suis même pas allé rendre visite à ma famille.

3° Quant à mon séjour à Rome, je n'ai pas quitté d'un pas les autres délégués des sociétés françaises de libre-pensée, et, si je suis allé au Vatican, cela a été avec eux dans les salles ouvertes au public, non pour faire des démarches, mais pour admirer les chefs-d'œuvre de Michel-Ange et de Raphaël (tous mes collègues du congrès peuvent le certifier).

Seulement, ce qui n'était pas hier sera à partir d'aujourd'hui.

Dans le numéro du 14 juillet de l'*Univers*, vous disiez avec infiniment de bon sens, que ma lettre de démission n'indiquait qu'une pure et simple retraite, et que le dégoût qui y éclatait n'était pas le repentir.

Eh ! bien, monsieur, je vous prie de le croire, le repentir est aujourd'hui complet. J'étais découragé, écœuré ; mais je ne croyais pas encore que de la presse républicaine il pût sortir tant d'injustice, tant de parti-pris, tant de mauvaise foi.

Je ne suis absolument pour rien dans le bruit qui s'est élevé autour de ma retraite ; j'ai refusé de répondre aux reporters qu'on m'a envoyés ; et l'on écrit que c'est moi qui me suis organisé une réclame !

Je n'ai fait aucune démarche auprès d'aucun journal du parti que j'avais combattu jusqu'à ce jour, et l'on écrit que tous les bureaux de rédaction d'organes catholiques m'ont fermé leurs portes !

On entasse mensonges sur mensonges.

Et j'ai cru, pendant dix-sept ans, que c'était dans le parti républicain que se trouvait la vérité ! Et j'avais sacrifié à ce parti toutes mes amitiés d'enfance ! Et j'en étais presque venu à oublier mon père, mon bien-aimé père, sur qui l'un de ces journaux bave aujourd'hui sa dérision !

Dans quel aveuglement impardonnable ai-je donc été ?

Aussi, cette abjuration solennelle, que je n'avais pas faite, de mes erreurs, je la fais.

Et cette démission pure et simple, que j'avais donnée, ne suffit plus à ma conscience. Je demande à la ligue anticléricale mon exclusion. Car il ne s'agit plus, à present, d'un acheminement vers le repentir, selon votre expression, mais du repentir lui-même, sincère et absolu ; car à l'écœurement que m'ont fait éprouver telles et telles iniquités, a succédé la honte de mes fautes ; car, si je pleure aujourd'hui, c'est non de colère et de dépit, mais sur le scandale que j'ai donne, que je regrette de tout mon cœur et que tous mes efforts tendront désormais à réparer.

Veuillez agréer, je vous prie, monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

LÉO TAXIL.

(GABRIEL JOGAND-PAGÈS).

En dehors de cette déclaration, M. Léo Taxil nous a voulu fournir des détails qui prouvent que sa résolution ne s'arrête pas au regret du passé, mais qu'il en envisage toutes les conséquences, au point de vue des devoirs nouveaux que sa rétractation lui impose. Bornons-nous à dire que M. Léo Taxil a pris, auprès de l'autorité ecclésiastique, les conseils qui le devaient guider pour sa conduite à venir, qu'il s'y est conformé, et qu'il entend s'y conformer dans un esprit de complète obéissance.

Nous ne le féliciterons point de ce qui est l'accomplissement d'un devoir, mais déjà lui-même ne doit plus ignorer que l'accomplissement du devoir, si pénible qu'il puisse être parfois au point de vue humain, porte avec soi sa récompense. Du côté des catholiques qu'il a contristés et scandalisés, M. Léo Taxil doit se convaincre qu'après sa rétractation publique, il trouvera partout compatissance et prières. Pour ce qui nous concerne, puisque, dans l'entretien d'hier, il s'est souvenu des attaques personnelles auxquelles nous avons dû répondre, nous sommes heureux de lui en donner publiquement la pleine assurance.

AUGUSTE ROUSSEL.

NÉCROLOGIE

Le cardinal Nina, ancien secrétaire d'État de Léon XIII, est mort à Rome le 26 juillet. Il avait été créé cardinal par Pie IX, dans sa dernière promotion. Il n'était pas prêtre.

C'était un jurisconsulte des plus savants et des plus habiles. Il a eu, à Rome, une brillante carrière d'avocat.

Léon XIII le prit pour secrétaire d'État après la mort du cardinal Franchi, bien qu'il fût totalement étranger à la politique; c'était lui qui, en réalité, dirigeait la secrétairerie d'État. Le cardinal Nina fut sacrifié à l'occasion du dissentiment entre le Vatican et le ministère Frère-Orban.

Il était âgé de plus de quatre-vingts ans.

—

L'ancien président de la République des États-Unis a succombé le 23 juillet à la longue maladie qui depuis plusieurs mois ne laissait aucune espérance à sa famille, le cancer des fumeurs.

Né le 22 avril 1822, celui qui devait être le général *Ulysse-Simpson* Grant, entra comme cadet à l'école militaire de West-Point et en sortit sous-lieutenant. En 1846, le jeune officier prenait sous les ordres du général Scott, une part active à la campagne du Mexique et il obtenait le grade de capitaine.

En 1854, il donnait sa démission et il entrait dans la tannerie que son père avait fondée; mais en 1861, au moment de la guerre de sécession, l'ancien officier reprenait du service avec le grade de colonel. Promu major général après la prise du fort Donelson, il fut mis à la tête de l'armée fédérale qui assiégeait Vichsburg, et grâce à ses habiles manœuvres, il obligea le général confédéré Pemberton à capituler avec 1800 hommes. Après cette brillante victoire, Grant fut nommé généralissime de l'armée fédérale, et, grâce à l'énorme supériorité numérique dont il disposait, il parvint à conserver après de nombreux et sanglants combats les troupes affaiblies du général Lee, dont les habiles manœuvres ne purent que retarder une capitulation devenue inévitable.

Nommé en 1868 président de la République des États-Unis, le général Grant conserva ce poste pendant près de neuf ans, mais l'influence néfaste qu'exercèrent sur lui ses amis politiques firent tort à son administration qui devint corruptrice et vénale. En 1870, il adressa au roi Guillaume ses félicitations les plus

chaleureuses et il insulta grossièrement la France que des défaites soudaines et imprévues venaient d'accabler.

En 1876, après avoir décliné toute candidature à la présidence de la République, il entreprit un voyage en Europe qui dura plusieurs années. Rentré aux États-Unis en 1879, il se mit à la tête d'une maison de commerce; mais ses talents administratifs étaient loin de valoir ses talents militaires; et les spéculations malheureuses dans lesquelles il se lança aboutirent à une déshonorante faillite.

Ses créanciers ne lui surent aucun gré des services qu'il avait rendus au pays et rien ne trouva grâce devant eux. Les épées d'honneur qu'on lui avait offertes à la suite de ses victoires, ses épaulettes, son uniforme de général d'armée furent vendus à l'encan, et l'ancien général, à qui l'on enlevait ses derniers trophées militaires, ne vécut dès lors que grâce aux aumônes que lui faisaient ses admirateurs.

Le parti républicain va organiser aux États-Unis de grandes manifestations en l'honneur de son héros, qui meurt déconsidéré et failli; mais la France ne saurait pleurer un ennemi qui s'est fait l'adulateur de M. de Bismarck, au moment même où le roi de Prusse était couronné empereur, dans le château de Versailles, et n'a profité de nos désastres que pour nous outrager.

L'aspect du général était calme, flegmatique, presque glacial. On l'a surnommé, comme le maréchal de Moltke, le Taciturne; nul personnage politique n'a moins parlé ni moins écrit; près de lui, le fameux Guillaume était un babillard.

Vers la fin de la guerre de sécession, le général Sheridan écrivit un jour à Grant : « Je crois que Lee se rendra, si l'on pousse les choses. »

— Poussez les choses, répondit l'ancien tanneur.

L'une de ses harangues les plus longues fut celle qu'il prononça le lendemain de son élection à la présidence.

Une foule immense attendait, en bas de l'hôtel où il demeurait, le speech de rigueur. Grant parut au balcon, jeta le cigare qu'il avait constamment à la bouche, et dit :

— Messieurs, je suis bien content de vous voir !

Puis il fit un geste qui signifiait : j'espère que vous n'allez pas m'en demander davantage.

La réponse qu'il fit à l'adresse des dames déléguées des sociétés de tempérance devint célèbre dans le monde entier.

Ces dames se présentèrent à la Maison-Blanche et supplièrent le général de proscrire de sa table le vin et les liqueurs...

— Je vous remercie, mesdames, répondit-il, de votre attention, et vous prie de vous mêler de ce qui se passe dans vos ménages.

Dans les premiers temps de sa présidence, un solliciteur acharné lui demandait un emploi quelconque.

Très ennuyé de cette insistance, le général lui dit :

— Eh bien! apprenez l'espagnol et revenez me voir dans six mois.

Le solliciteur pensa aussitôt que le président voulait lui confier une mission diplomatique en Espagne ou dans l'Amérique du Sud.

Le quémandeur revient au bout de six mois.

— Je sais l'espagnol, dit-il à Grant.

— Ah! répond celui-ci, je vous félicite. Eh bien! lisez *Don Quichotte* dans l'original; on dit que c'est beaucoup plus intéressant que dans la traduction.

Ses obsèques auront lieu aux frais de l'État : il sera enterré dans le square de la Maison-Blanche, vis-à-vis du monument élevé à Washington.

CONSEIL SUPÉRIEUR

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Discours du ministre. — Rejet de l'appel de l'abbé Magne.

La session du Conseil supérieur de l'Instruction publique en France s'est ouverte le 20 juillet. M. René Goblet, ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes, qui présidait la séance d'ouverture, a prononcé une allocution dans laquelle il s'est exprimé ainsi, au sujet du baccalauréat :

L'opinion générale nous presse. C'est un avis unanime, ou à peu près, que le baccalauréat, après les modifications qu'il a subies, ne répond plus ni à son but ni aux besoins et aux conditions de la société moderne, et qu'il appelle une transformation plus radicale. Le baccalauréat avec le caractère qui lui a été maintenu et qui en fait le préliminaire obligatoire de presque toutes les carrières, présente, on l'a dit avec raison, un double inconvénient. D'une part, il

a pour effet de faire perdre un temps précieux à beaucoup de jeunes gens qui, sans pousser aussi loin les études classiques, pourraient devenir des hommes fort distingués et acquérir en même temps les compétences spéciales qu'exigent certaines professions, le commerce, l'industrie, la plupart des administrations de l'État. D'autre part, il nuit au développement que l'enseignement classique pourrait recevoir au profit de jeunes gens que leur intelligence, leurs aptitudes, leur vocation destinent plus particulièrement à cette haute culture intellectuelle.

A quels moyens faudra-t-il recourir pour remédier à cet état de choses ? Il serait prématuré, il serait bien aventureux, en tout cas, de ma part, de vous indiquer une solution. Me permettrez-vous de vous dire, cependant, qu'un des meilleurs procédés serait sans doute de détourner du baccalauréat classique une portion de sa clientèle actuelle, de le réserver au petit nombre et attirer une grande partie de notre jeunesse vers l'enseignement spécial, en augmentant la valeur et l'efficacité de cet enseignement, en lui donnant, par exemple, la sanction d'un examen qui serait véritablement un équivalent du baccalauréat et ouvrirait l'accès de certaines carrières de l'État ?

—

A une séance suivante, le Conseil a rendu, à propos d'un appel de M. l'abbé Magne, une sentence que nous devons reproduire.

En déclarant que les petits séminaires ne sont ni des écoles *publiques,* ni des écoles *libres,* cette sentence aboutit à mettre ces établissements *hors la loi,* et injurie grossièrement Nos Seigneurs les évêques, en prétendant qu'il est impossible de s'enquérir de la réalité du stage accompli dans les petits séminaires et de l'exactitude des justifications fournies avec la signature de l'évêque, supérieur naturel et légal de ces établissements.

Comme s'il avait honte de son déni de justice, le Conseil supérieur dit en terminant que les personnes qui ont accompli leur stage dans un petit séminaire pourront toujours en bénéficier, en sollicitant du ministre des *dispenses de stage,* conformément à l'article 60 de la loi de 1850. Au lieu du droit légal, de la liberté pour tous que cette loi a proclamés, le Conseil supérieur offre l'*arbitraire* des conseils administratifs et du ministre. C'est une piètre compensation.

Voici ce document :

Le Conseil ;

Vu la délibération du conseil académique de Toulouse, en date du 26 juin 1885, qui a refusé à M. l'abbé Magne le certificat de stage

par ce motif que les fonctions invoquées par lui auraient été remplies non dans un établissement d'instruction secondaire public ou libre, mais dans un petit séminaire ;

Vu l'appel interjeté par M. l'abbé Magne contre cette décision le 13 juillet 1885 ;

Vu les articles 17, 60, 61 et 70 de la loi du 15 mars 1850, les art. 7 et 11 de la loi du 27 février 1880 et les art. 6 et 7 du décret du 11 mai 1880 ;

Ouï le rapport déposé au secrétariat du conseil, avec les dossiers, le 21 juillet courant;

A la majorité, le nombre des membres présents à la délibération étant supérieur à la moitié plus un ;

Considérant que le stage exigé de ceux qui veulent ouvrir une école secondaire libre doit, aux termes de l'art. 60 de la loi du 15 mars 1850, avoir été accompli dans un établissement d'instruction secondaire public ou libre ;

Considérant que la même loi de 1850, dans son article 17, définit les établissements d'instruction secondaire qu'elle reconnaît : les écoles publiques fondées ou entretenues par les communes, les départements ou l'État ; les écoles libres fondées ou entretenues par des particuliers ou des associations ;

Considérant que les petits séminaires ne rentrent ni dans l'une ni dans l'autre de ces catégories ; qu'ils ne sont pas des établissements d'instruction secondaire au sens légal du mot, mais des écoles spéciales destinées à assurer le recrutement du corps ecclésiastique, soumises comme telles à une législation qui leur est particulière, se formant et vivant en dehors des prescriptions et, par suite, en dehors des prévisions de la loi de 1850 ;

Qu'ils ne sont pas plus des écoles secondaires que les autres écoles spéciales de tout ordre où le stage ne peut pas davantage être fait ;

Que ce caractère leur est très nettement attribué par l'article 70 de la loi de 1850, qu'il leur a été formellement reconnu par le rapporteur de la loi, M. le comte Beugnot, lequel, après avoir déduit les raisons qui, dans la pensée des auteurs de la loi, s'opposaient à ce qu'ils fussent soumis au droit commun des établissements d'instruction, ajoutait : » Les petits séminaires continueront donc d'exister « comme écoles spéciales ; dans chaque département, l'évêque diocé« sain pourra former et diriger un établissement d'instruction secon« daire en dehors des conditions exigées par l'article 60. »

Considérant d'autre part, à supposer que les petits séminaires puissent, sous certains rapports, être regardés comme se rapprochant des écoles libres, que les conseils académiques n'auraient pas les moyens de s'enquérir de la réalité du stage qui y aurait été accompli et de l'exactitude des justifications produites ;

Qu'en effet si l'article 70 les soumet à la nécessité d'une autorisation

du gouvernement et à la surveillance générale de l'État, il ne les soumet pas au contrôle des autorités instituées par la loi de 1850 ;

Qu'ils sont affranchis des prescriptions relatives à l'ouverture et au régime des écoles libres, notamment qu'ils ne sont soumis ni à l'article 60, qui exige la déclaration d'ouverture et la production de certains titres, ni au décret du 20 décembre 1850, spécialement à l'article 6, qui prescrit, dans les écoles libres, la tenue d'un registre du personnel ;

Que cependant l'assimilation, quant aux prérogatives, impliquerait l'identité de régime quant au contrôle et à la surveillance ;

Que dans ces conditions l'autorité académique n'a connaissance ni de l'ouverture des petits séminaires, ni de leur fermeture, ni des mouvements de leur personnel soit dirigeant, soit enseignant ;

D'où il résulte que les conseils académiques ne sauraient être appelés à délivrer des certificats, à moins qu'on ne prétende, ce qui serait soutenable, que leur intervention se borne à un simple enregistrement sans investigations préalables ;

Considérant que, même en la forme, les prescriptions de la loi de 1850, quant à la délivrance des certificats, ne pourraient être observées dans le cas présent ;

Qu'en effet, aux termes de l'article 61, les certificats de stage sont délivrés sur les attestations des chefs d'établissement, c'est-à-dire de personnes responsables, qui sont soumises à la surveillance des autorités préposées à l'enseignement, qui sont, en outre, le cas échéant, justiciables de la juridiction universitaire ;

Or que, à l'inverse des écoles libres, les petits séminaires n'ont pas un directeur responsable, mais un supérieur nommé et révocable sans contrôle par l'évêque diocésain, qui est seul dès lors le directeur effectif ; si bien que les attestations produites par M. l'abbé Magne des fonctions qu'il aurait remplies au petit séminaire de Montfaucon lui ont été délivrées non par le directeur de l'établissement, comme le veut l'article 60, mais par l'évêque de Cahors, qui n'a cependant reçu d'aucune loi qualité pour délivrer des attestations de nature à être soumises aux conseils académiques et à être contrôlées par eux ;

Considérant enfin que, sur la proposition des conseils académiques et l'avis conforme du conseil supérieur, le ministre peut, aux termes de l'art. 60 de la loi du 15 mars 1850, accorder des dispenses de stage, d'où il suit que les services rendus dans les petits séminaires, de même d'ailleurs que tous ceux rendus en dehors des prévisions formelles de la loi de 1850, ne sont pas dénués d'effet, mais peuvent être pris en considération dans l'examen des demandes des dispenses et le seront toujours, à moins que les circonstances ne soient défavorables ;

Attendu par tous ces motifs que c'est à bon droit que le conseil académique de Toulouse n'a pas délivré à M. l'abbé Magne le certificat de stage demandé par lui,

Délibère :

L'appel de M. l'abbé Magne est rejeté.

La décision du conseil académique de Toulouse, en date du 26 juin 1885, est confirmée.

L'ÉPISCOPAT ET LE SAINT-SIÈGE

On annonce que Mgr l'archevêque de Bordeaux et NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique ont adressé une lettre de filiale adhésion et de gratitude au Souverain Pontife, à l'occasion de la lettre de Sa Sainteté au cardinal Guibert.

—

Mgr l'évêque de Quimper vient d'adresser au Souverain Pontife une lettre pour le remercier de sa réponse à la lettre du cardinal Guibert.

Mgr Nouvel a écrit d'autre part à S. Em. le cardinal Guibert pour le féliciter d'avoir écrit sa lettre à Sa Sainteté.

—

La *Semaine religieuse* de Clermont publie la lettre suivante, adressée par Mgr Bonjean à Mgr l'évêque de Clermont :

Paris, le 11 juillet 1885.

Monseigneur,

Je cède au désir qui me presse comme enfant du diocèse de Clermont et comme chanoine d'honneur de sa cathédrale, et je viens offrir à Votre Grandeur mes humbles félicitations pour la Lettre où Elle a si admirablement exprimé les sentiments des fidèles et du clergé de notre vieille Auvergne à l'égard du Souverain-Pontife.

Oui, vénéré Seigneur, nous voulons tous, avec vous, rester unis de cœur et d'esprit à la Chaire de Pierre ; tous nous voulons partager les peines, les consolations, les désirs et les espérances du grand et saint Pape qui l'occupe ; tous nous voulons être les agneaux et les brebis dociles de sa houlette ; tous, dans l'élan d'une même foi, nous proclamons, avec Votre Grandeur, que là où est Pierre, là est l'Église ; là où est Pierre, là retentissent, pour se faire entendre du monde entier et sauver tous les peuples, les paroles de la vie éternelle dont Jésus-Christ lui a confié le dépôt ; là, en quelques mots, est la *voie*; là, la *vérité* pure et sans alliage ; là, la *vie* pour toutes les âmes, toutes les nations, tous les pays, tous les temps ; pour les fidèles et les pasteurs ; pour les ignorants et les savants ; pour l'Asie comme pour l'Europe ; pour l'Inde comme pour la France ; pour Ceylan comme pour Clermont.

J'ose donc, Monseigneur, au nom de notre renaissante mission de Colombo, au nom de mes frères, les Oblats de Marie-Immaculée, mes vaillants coopérateurs dans notre lointaine Faprabane, et en celui de nos 120.000 catholiques, les fils spirituels de saint François-Xavier, demander à unir ma voix à celle de l'ange qui veille avec tant de sainte sollicitude sur les destinées de l'Église des Austremoine et des Sidoine Apollinaire, pour offrir au glorieux Pontife Léon XIII l'hommage de notre amour, de notre obéissance, de notre fidélité *usque ad mortem.*

Si les vieilles églises des Gaules trouvent dans cette union à l'Église, mère et maîtresse, l'assurance de ne jamais déchoir de leur antique gloire, les jeunes Églises des Indes y puisent toutes les espérances de l'avenir.

Dans ma profonde et respectueuse vénération pour votre personne, j'aime à me dire, Monseigneur, de Votre Grandeur, l'humble et très reconnaissant serviteur en J., M. et J.

† CHRISTOPHE BONJEAN, O. M. I.
Év. de Médéa, vic. apost. de Colombo.

—

S. G. Mgr l'évêque d'Autun a adressé au Souverain Pontife la lettre qui suit :

Autun, le 15 juillet 1885.

Très-Saint Père,

En répondant à l'éminentissime cardinal archevêque de Paris, Votre Sainteté a daigné épancher dans le cœur de ses fils l'intime douleur de son âme « contristée par une récente et grave amertume », et Elle a cru devoir s'expliquer publiquement « sur un sujet pénible ».

Qui ne serait ému à la pensée du surcroît de sollicitudes infligé par cette épreuve au Vicaire de Jésus-Christ, en un temps où tous les enfants de l'Église catholique devraient redoubler de soins et d'égards dans le respect le plus sincère envers la sainte hiérarchie et dans la charité la plus fraternelle les uns vis-à-vis des autres ?

Nous osons, Très-Saint Père, nous en rendre le témoignage. Depuis longtemps nous souffrions en secret de votre douleur et nous partagions vos préoccupations. Comme à vous, et pour emprunter votre langage, il nous semblait que c'était à la fois un très grand désordre et un péril redoutable pour l'Église de Dieu de voir « de simples fidèles s'ériger en juges et en docteurs » prétendre fixer eux-mêmes le *criterium* de l'orthodoxie ; inspirer la défiance à l'égard des pasteurs légitimes et « interpréter défavorablement leurs actes « et leurs intentions avant tout jugement du Siège Apostolique ».

Le rôle prépondérant pris par la presse quotidienne et favorisé par les circonstances actuelles ajoutait chaque jour à la gravité du

danger signalé avec tant de clairvoyance dans la lettre de Votre Sainteté à l'éminentissime archevêque de Paris.

La logique de cette tendance vraiment révolutionnaire devait, malgré toutes les précautions, la conduire rapidement à son terme extrême. Après avoir battu en brèche l'autorité des évêques, « établis pour régir l'Église » sous le gouvernement du Prince des pasteurs, le moment allait venir où elle ferait à celui-ci une opposition plus ou moins déclarée et ne craindrait pas de trouver dans ses actes matière à discussion et à suspicion.

Nous voulons espérer que le nouvel et solennel avertissement donné par Votre Sainteté mettra fin à ce désordre, et que l'esprit sectaire dont nous avons souffert fera place à une sincère et cordiale unanimité des esprits et des volontés pour la défense de la foi chrétienne et de l'Église catholique, attaquées à cette heure avec tant d'ensemble et d'acharnement. Oui, en vérité, il est temps de comprendre que « l'union entre les disciples de Jésus-Christ est l'intérêt « suprême et universel, en présence duquel doivent disparaître tout « sentiment de complaisance personnelle ou d'avantage privé. »

Puissions-nous consoler le cœur attristé de notre Père, en rejetant loin de nous tout ferment de discorde! Puissions-nous hâter le triomphe de la sainte cause pour laquelle nous sommes résolus à combattre jusqu'à la mort sous la direction du Chef divinement chargé de conduire le troupeau tout entier, pasteurs et brebis! Nous réaliserons ainsi le vœu d'un saint martyr dont l'âme énergique et tendre semble revivre dans la lettre de Votre Sainteté, où nous trouvons l'écho de ces paroles de saint Ignace d'Antioche aux Magnésiens : « Il n'y a qu'un Jésus-Christ, qui procède d'un Père « unique, dans l'unité duquel il règne éternellement. Que tous les « chrétiens soient donc unis comme dans un même temple et autour « du même autel, et qu'il n'y ait entre eux qu'une seule âme, une « seule espérance, une seule prière, dans la joie sainte et dans la « charité! »

Très humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je sollicite pour mon diocèse et pour moi la bénédiction apostolique.

† ADOLPHE-LOUIS,
évêque d'Autun, Châlon et Macon.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le consistoire annoncé s'est tenu le 27 juillet. Nous en publierons les actes en tête de notre prochain numéro.

Une consolation a été fournie, ces jours derniers, à notre Très-Saint Père le Pape : les États-Unis de Colombie viennent de rétablir les relations officielles avec le Saint-Siège. Le gouvernement de cette république a accrédité comme ministre plénipotentiaire près le Vatican M. Vélez, qui résidait déjà à Rome en qualité d'agent officieux de la Colombie. Le ministre des affaires étrangères a communiqué cette décision au délégué apostolique, S. Exc. Mgr Agnozzi, par une note officielle dans laquelle il se déclare heureux de faire connaître à l'envoyé extraordinaire du Saint-Siège que ses démarches avaient été couronnées d'un plein succès.

France.

Cambrai. — A la suite de l'odieuse interdiction faite par le préfet de Rome de porter solennellement le Saint-Viatique aux malades pendant le temps pascal, les membres du bureau régional des comités catholiques de la province de Cambrai, toujours si pleins de zèle en tout ce qui concerne les intérêts catholiques, avaient adressé une lettre au Souverain Pontife. Ils faisaient connaître à Sa Sainteté combien ils prenaient part à la douleur que lui causait le nouvel acte d'hostilité dont la religion était l'objet dans sa ville de Rome. Sa Sainteté a daigné répondre par le Bref suivant :

LÉON XIII, PAPE

Chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

La très affectueuse lettre que vous Nous avez écrite le mois dernier Nous déclarait la douleur avec laquelle vous avez appris les entraves apportées dans Notre ville à l'exercice du ministère sacré, par l'interdiction que l'autorité publique a faite de porter l'auguste sacrement de l'Eucharistie aux malades de chaque paroisse, pendant le temps pascal, avec la pompe et la solennité des temps anciens.

Connaissant fort bien, chers Fils, votre excellente et sincère piété, Nous n'avons été nullement surpris de la grande peine que vous a inspirée cette injure faite à la liberté de la piété catholique, dans ce centre même de la religion ; et Nous trouvons absolument justes les paroles avec lesquelles vous déplorez vivement, comme Nous, la condition malheureuse où est réduite la manifestation de la foi en cette Ville.

Cependant, à la douleur que Nous a causée cette violation des droits du culte catholique, vous apportez une large consolation par le zèle de vos cœurs à défendre la cause de la religion et l'honneur

de l'auguste sacrement, et aussi par la très pieuse ardeur qui vous a inspiré de faire tout ce qui vous sera possible pour rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ, par les témoignages de votre amour et de votre vénération, la gloire qui lui est due sous les voiles mystérieux de l'Eucharistie.

Continuez fidèlement, dans ces grandes luttes, à produire des fruits dignes de la piété catholique; et par vos ferventes et instantes prières, obtenez que le Seigneur, infiniment riche en miséricorde, regarde son Église et console ses souffrances par sa clémence et sa bénignité.

Du fond de Notre cœur, Nous implorons pour vous tous et pour chacun de vous l'esprit de sagesse et de force, afin que vous combattiez avec constance le bon combat. Et Nous désirons vous donner un gage des grâces célestes et une preuve de Notre paternel amour en vous accordant très affectueusement dans le Seigneur Notre bénédiction apostolique, à vous et à tous ceux qui vous sont unis par les liens d'une pieuse association.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 juin de l'an 1885, de Notre pontificat le huitième.

LÉON XIII, PAPE.

A Nos chers Fils le comte de Caulaincourt, président, et aux membres du bureau régional des comités catholiques de la province de Cambrai, à Lille.

NICE. — A la liste des évêques qui ont écrit à S. Em. le cardinal Guibert pour adhérer à sa noble protestation contre la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève, nous pouvons ajouter le nom de S. G. Mgr Balain, évêque de Nice.

NIMES. — La *Semaine religieuse* du diocèse de Nîmes publie la lettre suivante, adressée à Mgr Besson par S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris. On remarquera ce qu'y dit à nouveau Son Éminence des fêtes mondaines que n'a pas cessé de combattre l'*Univers :*

A Sa Grandeur Monseigneur Besson, évêque de Nîmes, Uzès et Alais.

Paris, le 17 juin 1885.

Monseigneur,

Je n'ai pas trouvé encore un moment de liberté pour vous remercier de la lettre pleine de foi, de verve et d'éloquence, que vous m'écrivez à l'occasion de la profanation de l'église de Sainte-Geneviève. Il faut espérer que les hommes du gouvernement comprendront leur erreur, en voyant la réprobation universelle soulevée par une telle mesure. Elle a échoué deux fois déjà, et il

semble que cette leçon du passé aurait dû prévenir une troisième faute ; il en serait ainsi si on se laissait diriger non par la passion, mais par la sagesse de la raison et de l'expérience. Je ne doute pas que cette réparation ne se fasse en des temps meilleurs.

Je vous sais très bon gré, Monseigneur, d'avoir saisi cette occasion pour flétrir le bal scandaleux qui a eu lieu dernièrement à Paris et que l'on peut appeler la fête des bêtes. On voit que notre pauvre société, sous l'influence de l'incrédulité qui domine partout, est en complète décadence et s'enfonce dans la plus déplorable immoralité. Le retour à la foi chrétienne pourra seul lui rendre la vie, l'honneur et la dignité.

Veuillez bien agréer, Monseigneur, avec mes sincères remerciements, l'assurance de mon affectueux et bien respectueux dévouement.

† J. Hipp., cardinal Guibert,
archevêque de Paris.

Perpignan. — Nous recevons la douloureuse nouvelle de la mort de Mgr Caraguel, évêque de Perpignan. — Mgr Caraguel était né le 17 août 1821. Il était évêque de Perpignan depuis 1877.

Tarbes. — Voici le programme du grand pèlerinage qui aura lieu à Lourdes cette année :

Départ de Paris, 18 août (6 trains).
Départ de Tours, 20 août (1 train).

(Prix des places) (aller et retour).

de paris :

Première classe,	110 francs.
Deuxième classe,	69 francs.
Troisième classe,	46 francs.

de tours :

Première classe,	82 francs.
Deuxième classe,	50 francs.
Troisième classe,	33 francs.

LES CHAMBRES

Jeudi 23 juillet. — *Sénat.* — Note de projets de loi d'intérêt local.

Chambre des députés. — Au début de la séance, le projet relatif à l'établissement et à l'entretien des lignes téléphoniques est adopté

avec des modifications introduites par le Sénat. Le projet de convention pour la pose d'un câble sous-marin entre le Sénégal et le Gabon est également adopté.

M. Mézières développe son interpellation sur les acquits à caution. Il dit que le maintien de ce système ruinerait la métallurgie française. La Belgique et le Luxembourg fabriquent la fonte à meilleur marché, aussi leurs fontes ont-elles été frappées d'un droit d'entrée de 15 fr. par tonne ; mais, en se procurant des acquits à caution, elles payent seulement 3 fr. 50. Par suite, l'industrie française est impuissante à soutenir la concurrence. L'orateur conclut en déposant un ordre du jour tendant à l'assimilation de la fonte au fer et à une règlementation portant que les fontes à importer ne devront être introduites en France au moyen des acquits à caution que pour être réexportées.

M. Pierre Legrand dit que la question ne peut être tranchée par la Chambre, mais qu'elle sera soumise au conseil supérieur du commerce.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 321 voix contre 137.

La Chambre adopte ensuite différents projets tendant à concéder diverses lignes aux compagnies de l'Est et de l'Ouest.

Elle repousse par 342 voix contre 122 une proposition de M. de Janzé, tendant à siéger demain, et elle s'ajourne à samedi.

Vendredi 24 juillet. — *Sénat.* — Le Sénat adopte, sans débat, tous les projets à l'ordre du jour.

M. Millaud dépose le rapport général du budget dont la discussion est fixée à mardi.

Samedi 25 juillet. — *Chambre des députés.* — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit de 12,190.000 fr. pour dépenses résultant des événements de Madagascar durant l'exercice 1885.

M. Périn combat l'expédition ; il demande que la France abandonne ses prétentions à la souveraineté de ce pays et se borne à protéger notre drapeau, à défendre nos nationaux et à assurer le libre exercice du ministère des missionnaires. Il croit facile de traiter sur ces bases.

Après un échange d'observations entre MM. Blancsubé, de Demole, M de Mahy s'attache à défendre la politique coloniale et dit que la France ne peut abandonner des droits qu'elle a décidé précédemment de sauvegarder.

M. Pelletan déclare qu'il repousse tout projet de conquête nouvelle. L'expédition de Madagascar a été inspirée, continue-t-il, par une pensée de propagande catholique. C'est pour cela qu'elle a été soutenue par MM. de Mun et Freppel.

M. Jules Ferry. — L'évêque d'Angers a fait à ce sujet un discours patriotique excellent.

M. PELLETAN continue son discours en critiquant vivement la politique coloniale du cabinet Ferry..

M. JULES FERRY, interrompant de nouveau : Je ne désavoue pas une doctrine reposant sur les droits supérieurs des peuples civilisés.

Lundi 27 juillet. — *Chambre des députés.* — Au début de la séance. M. FLOQUET prononce l'éloge funèbre de M. Ferdinand Boyer, député conservateur du Gard.

On reprend ensuite la discussion des crédits de l'expédition de Madagascar.

M. DE FREYCINET dit qu'il ne s'agit pas de la conquête de Madagascar, mais du maintien de nos droits violés par les Hovas. Les crédits demandés n'ont pas d'autre but que d'assurer le *statu quo* par l'occupation de plusieurs points. Les propositions faites par les Hovas sont inacceptables ; or, nous ne saurions reculer devant eux.

M. FRÉDÉRIC PASSY, combattant les crédits, réclame la plus grande réserve et demande qu'on cherche une solution amiable : la France a assez des aventures et des expéditions lointaines.

M. DE LANESSAN, reprenant l'historique de la question, dit qu'on a eu tort de faire traîner cette affaire en longueur; il appuie le projet, estimant qu'il y va de l'honneur du drapeau.

Après un échange d'observations entre MM. PÉRIN, BALLUE, DE LANJUINAIS, la Chambre, sur la demande de M. JULES FERRY, renvoie la suite de la discussion à demain.

Mardi 28 juillet. — *Sénat.* — Le Sénat commence la discussion du budget général des dépenses et recettes pour l'année 1886.

On vote d'abord, sans débat, le projet de loi concernant les contributions directes. Puis, après qu'a été fait, selon le cérémonial usité, le dépôt du rapport de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations des années 1883 et 1884, la discussion générale du budget est ouverte.

La parole est tout d'abord à M. CHESNELONG.

Il y a déficit, et ce déficit tient à trois causes : le développement exagéré des travaux publics, l'application des nouvelles lois scolaires, les expéditions militaires nécessitées par la politique coloniale.

L'orateur estime qu'en 1886, les dépenses, tout compte fait, dépasseront les recettes de 463 millions. La politique financière de la République, qui a dégrevé les impôts en accroissant les dépenses, a amené ce résultat. Il aura pour conséquence, que, d'ici un an, il faudra faire un emprunt d'un milliard et créer 200 millions d'impôts nouveaux.

Devant cette situation il faut aviser ou sombrer. Les finances ne peuvent être mises d'aplomb que par 200 millions d'économies annuelles ou de charges annuelles également.

Chambre des députés. — M. JULES FERRY, à propos de la discussion

des crédits pour Madagascar, prononce un long discours très étudié dans lequel il s'efforce de défendre sa politique.

M. Clémenceau répondra jeudi.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Elections sénatoriales du Finistère. — La loi sur le recrutement de l'armée. — Situation alarmante au Tonkin. -- Le successeur de Manteuffel. — La Chine et le Vatican.

30 juillet 1885.

La majorité opportuniste du Sénat a reçu dimanche une bonne leçon. Elle avait, comme on sait, invalidé l'élection des sénateurs conservateurs du Finistère, MM. Soupigon, Leguen, de Raismes et du Fretay. Or, le suffrage modifié selon les convenances officielles ne s'est pas déjugé, et il renvoie au Sénat les quatre conservateurs. Les opportunistes, qui avaient dénoncé la première élection comme entachée de corruption cléricale, qui avaient excité le Sénat à voter l'enquête, parce qu'il devait en résulter l'annulation du scrutin et par suite la nomination de nouveaux sénateurs républicains, en sont pour leurs frais.

La leçon est dure, et ce qui témoigne qu'elle est ressentie, sinon comprise par la faction, c'est que ses organes se bornent à enregistrer, sans mot dire, le verdict des électeurs du Finistère.

—

La loi sur le recrutement de l'armée — qui serait beaucoup mieux intitulée : Loi contre le recrutement du clergé — vient d'être transmise au Sénat.

A la Chambre, cela s'appelait : « Proposition de loi... pré« sentée par MM. Laisant, Ballue, etc. » — Au Sénat, cela s'appelle : « Projet de loi présenté au nom de M. Jules Grévy, « président de la république, par M. le général Campenon, « ministre de la guerre. » Cette variante demande à être expliquée ; on va voir quelle finesse, bien mal cousue d'ailleurs, ou plutôt quelle manœuvre se cache derrière ce changement de formule.

La procédure parlementaire voulait que cette proposition de loi, émanée de l'initiative de quelques députés, disparût avec le

mandat de ses auteurs. C'est là une jurisprudence certaine ; on a récemment tâché de la modifier, mais on n'y a pas réussi. L'œuvre de MM. Laisant, Ballue et autres allait donc, vu l'expiration des pouvoirs de la Chambre élue en 1881, devenir « caduque. »

Le gouvernement n'avait, par suite, qu'à laisser faire et laisser passer le temps pour que cette proposition, injustifiable et inapplicable, rentrât d'elle-même dans les oubliettes législatives et cessât de peser comme une menace sur l'armée, qu'elle désorganiserait ; sur la religion qu'elle voudrait frapper d'un coup mortel ; sur les hautes études, qu'elle tuerait ; sur le pays, dont elle compromettrait ou ruinerait tous les intérêts essentiels.

Eh bien ! le gouvernement a résolu de sauver à tout prix ce projet, que le *Journal des Débats* définit, « un projet qui tend « à acclimater chez nous le service de vingt-deux mois (sous le « nom et les apparences du service de trois ans) pour la plus « grande joie de la démocratie non militante ; un projet qui « rendra tous les citoyens égaux devant la caserne — sauf « cependant les soutiens de famille bien soutenus par des dépu- « tés — et qui mettra de force le bâton de maréchal dans la « giberne du professeur et de l'ecclésiastique... »

Autant il était facile de le laisser mourir de sa belle mort, autant il était malaisé de le galvaniser. Mais nos ministres ont des ressources ; ils se sont rappelés à temps que si les *propositions* sorties de l'initiative parlementaire disparaissent avec la Chambre, les *projets* déposés par le gouvernement lui survivent. En conséquence, ils ont décidé de s'approprier la conception des Laisant et des Ballue, et de baptiser *projet* cette simple proposition. D'où l'intitulé nouveau, que le général Campenon a fait suivre d'un exposé des motifs en trois lignes, portant « qu'il n'a aucune objection à présenter. »

Tous les officiers déclarent qu'avec la loi Laisant-Ballue, il n'y aurait plus d'armée ; et M. le ministre de la guerre écrit qu'il n'a pas d'objections !

Seulement, nous apprenons qu'un petit détail a été oublié. Il était dit que dans cette équipée de M. Campenon, approuvée par le conseil des ministres, tout se vaudrait, la forme et le fond. On a bien changé, comme nous venons de l'expliquer, l'intitulé de la loi ; mais on a oublié de changer les signatures. Le texte imprimé que les sénateurs ont entre les mains devrait porter les

signatures de MM. Grévy et Campenon, qui sont censés, d'après le titre, en être les auteurs! Au lieu de cela, on lit les signatures de M. Floquet, président de la Chambre; et de MM. Riotteau, Bizarelli et Julien, secrétaires.

La conclusion, ainsi que le reconnaît un journal républicain, la *Paix*, c'est qu'il y a un vice de forme, c'est que le document déposé au Sénat n'est ni un projet, ni une proposition, et que légalement le Sénat ne doit pas se considérer comme saisi.

—

Le *Temps*, feuille considérable, l'organe le plus sérieux du parti républicain, publie une note très détaillée et très inquiétante sur l'état de nos affaires au Tonkin.

Il semble que la signature de la paix, loin d'avoir amélioré notre situation, l'ait au contraire aggravée.

Nous reproduisons intégralement les renseignements fournis par le *Temps* :

Le général de Courcy prend une série de précautions militaires, à l'effet d'empêcher la jonction des Annamites de Thuyet et des Pavillons-Noirs dans le Thau-Hoa, la province de l'Annam limitrophe du Tonkin.

L'occupation de Dong-Hoï ne pouvait suffire pour atteindre ce but, et, pour dire toute notre pensée, nous ajouterons qu'on aura grand'peine à empêcher l'insurrection de se propager dans le sud du Tonkin. La chaleur et les pluies immobilisent nos soldats dans leurs cantonnements et il n'y a guère que les tirailleurs tonkinois et les canonnières qui puissent servir à la chasse aux rebelles.

Quant aux Pavillons-Noirs, pour la première fois, un télégramme officiel nous apprend qu'ils n'ont pas évacué le Tonkin. Qui sait même si Luh-Vinh-Phuoc ne continue pas à les commander!

Il est certain que les Pavillons-Noirs sont aujourd'hui plus nombreux que jamais, car leurs rangs ont été grossis par de nombreux déserteurs de l'armée régulière chinoise qui, se demandant ce qu'on ferait d'eux la paix signée, ont préféré à un retour à la vie civile dans leur patrie l'existence d'aventures dont vivent les partisans de Luh-Vinh-Phuoc depuis tant d'années.

Nous avons donc au Tonkin, écumant la région, des Pavillons-Noirs, les déserteurs de l'armée impériale et les rebelles annamites et tonkinois, et nous ne pouvons entreprendre une campagne régulière contre ces masses, qui se fortifient et occupent les forts construits avant la signature de la paix, que vers la fin d'octobre!

Pendant cette période de repos forcé, l'ennemi ne reste pas inactif, car les précautions militaires que prend le général de Courcy démontrent que des bandes de Pavillons-Noirs se sont dérobées et ont suivi la rive droite du Day, pour tâcher de donner la main à Thuyet dans le Nghé-Ap et le Thanh-Hoa.

Comment se fait-il que le gouvernement n'ait pas publié ces mauvaises nouvelles?

Le cabinet Brisson alors tronque les dépêches comme faisait le cabinet Ferry !

Nous nous en doutions bien un peu.

Mais il faut vraiment que la situation soit devenue bien grave pour que le *Temps* se décide à publier les révélations qu'on vient de lire.

Nous voici donc avec toute une guerre à recommencer après les élections générales.

Et les journaux opportunistes qui racontent aux électeurs que la politique de M. Ferry a doté la France d'une magnifique colonie !

Mais nous ne la tenons pas cette colonie ; c'est elle qui nous tient.

Telle est la situation au moment où les relations sont officiellement reprises à Paris entre les adversaires d'hier réconciliés.

—

Les républicains de province se sont signalés par leurs excès à l'occasion de la fête du 14 juillet.

A Montauban, tandis qu'ils promenaient le buste de Marianne, ils parodiaient les cérémonies religieuses, proférant des cris et des chansons obscènes.

A Antibes, les provocations républicaines ont été le point de départ d'incidents fort graves.

Un bal de société ayant été organisé, divers officiers du régiment en garnison dans la ville voulurent y assister. L'accès leur en fut refusé.

Ceux-ci entrèrent de vive force dans la salle où ils mirent tout en pièces.

Enfin à Villefranche, vers la fin du bal municipal, le 14 juillet, M. Binon, adjoint au maire, ordonna à l'orchestre d'entonner l'*Hymme à Garibaldi*. La foule, massée sur la place de la Marine, où l'on dansait, a immédiatement protesté ; des coups de sifflets se sont fait entendre et l'orchestre n'a pu achever le morceau réclamé par l'adjoint.

Le tableau est complet et édifiant.

—

Le choléra continue ses ravages en Espagne. Quelques villages situés à dix ou quinze kilomètres de Madrid sont gravement atteints et de nombreux cas ont été signalés dans la capitale. Dans une seule maison il n'y a pas eu moins de treize cas : on

en a compté onze dans une autre. Trente-quatre maisons où l'on a constaté des décès cholériques ont été enveloppées d'un cordon sanitaire.

Partout on installe à grand fracas des salles de fumigation, et l'on organise, dans les différents arrondissements de Madrid, des ambulances destinées à suppléer à l'insuffisance des hôpitaux.

—

La grande cause de l'Irlande vient de remporter au Parlement anglais deux victoires auxquelles les préoccupations électorales du parti tory ne sont certainement pas étrangères. D'un côté, les fermiers irlandais recevront de l'État, à 4 0/0, la totalité de l'avance qui leur permettra de devenir acquéreurs de terres, ce qui complète le *Land act* de 1881 ; de l'autre, une enquête — administrative, il est vrai — sera faite au sujet de certains jugements portés par des tribunaux irlandais — formés exclusivement de juges à la dévotion de l'Angleterre — qui avaient soulevé la conscience des habitants de « l'île sœur », au point que l'intrépide évêque de Cashel, Mgr Croke, s'était fait l'organe de ce sentiment dans une pétition au Parlement, qui n'eut aucune suite en ce temps-là.

—

Il se fait en ce moment entre la Chine et le Vatican un actif échange de pourparlers dont le résultat ne saurait manquer d'avoir les conséquences les plus graves pour le prestige et l'influence de la France dans l'Extrême-Orient. Jusqu'à présent, c'est à la France qu'était confié le soin de protéger les missions catholiques en Chine et dans l'Asie orientale, et le Vatican n'avait dans ces pays aucun agent diplomatique. Cet état de choses serait sur le point d'être remplacé par un nouveau régime.

La Chine et la cour pontificale seraient sur le point d'arriver à une entente ayant pour but d'établir entre elles des relations diplomatiques régulières. La Chine aurait témoigné le désir de voir les missions catholiques placées sous la protection d'un nonce accrédité à Péking, et le Vatican serait tout disposé à accueillir favorablement les ouvertures qui lui ont été faites d'une manière indirecte. On assure que la chancellerie romaine ne verrait pas sans satisfaction la protection des intérêts catholiques retirée des mains d'un pays « qui persécute l'Église en « Europe et veut la protéger dans les autres parties du

« monde. » On croit savoir que, de part et d'autre, on désire vivement établir un *modus vivendi* durable ; la Chine, de son côté, est toute disposée à envoyer à Rome un agent diplomatique pour la représenter auprès du Vatican, ou à charger de ce soin un des ministres qu'elle a en Europe.

PETITE CHRONIQUE

Sont promus généraux de division :

MM. Fay, commandant la 14e brigade d'infanterie ; Delloye, commandant la 5e brigade d'infanterie ; Senez Cotty de Brécourt, chef d'état major du 5e corps d'armée ; Dejean, commandant d'artillerie du 17e corps d'armée.

— Sont promus généraux de brigade :

MM. Larchey, colonel du 31e d'infanterie ; Dembry, colonel du 36e d'artillerie ; La Vente, chef d'état-major du 3e corps d'armée ; Varaigne, colonel du 3e du génie ; Ducheyron, colonel du 10e cuirassiers ; Bertrand, colonel au 3e zouaves, Clément, colonel du 133e d'infanterie.

— Monsieur le comte de Paris a souscrit une somme de trois cents francs pour l'achat des livres de prix destinés aux élèves qui fréquentent les écoles chrétiennes libres de Paris.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Lundi, 20 juillet, s'est ouverte à Paris la Conférence monétaire des représentants des États de l'Union latine. Le traité existant entre ces États expire le 31 décembre prochain. Il s'agissait d'examiner s'il devait être renouvelé et pour quelle durée.

La convention monétaire qu'il s'agit de proroger n'a pas eu précisément pour nous des effets bienfaisants ; elle a attiré dans notre circulation métallique une très grande quantité de pièces d'argent étrangères. Les caisses de la Banque de France sont aujourd'hui encombrées d'un stock énorme de ces pièces dépréciées, dont aucune disposition précise n'a prévu ni réglé la liquidation, le jour où l'Union prendrait fin. La monnaie d'argent doit, à juste raison s'appeler monnaie fiduciaire, car elle perd de 16 à 20 0/0 de sa valeur ; c'est ainsi que les pièces de 5 francs, qui ne sont pas dans

l'Union latine, les pièces de Roumanie, ou du Chili, ou du Pérou, par exemple, ne valent que 4 fr. à 4 fr. 20 chez les changeurs, bien que le poids de ces pièces soit le même que celui des pièces françaises, italiennes, suisses, belges, grecques, etc., que nous devons accepter pour cinq francs.

On s'est aperçu que les gouvernements étrangers nous avaient donné en paiement le plus de pièces d'argent qu'ils ont pu. Le principe d'un double étalon monétaire est vivement critiqué et combattu, même chez les nations où ce double étalon existe; quant aux nations qui ne veulent plus qu'un seul étalon, celui de l'or, il est certain qu'elles ne reviendront pas au double étalon. Donc, sous ces points de vue différents, la situation est toujours aussi mauvaise pour la France.

Le gouvernement français demande donc, non sans raison, que, dans le traité de renouvellement, il soit introduit une clause relative à cette liquidation. Chacun des Etats contractants devra s'engager à reprendre, pour leur valeur nominale, toutes les pièces à leur effigie, dès que l'on sera arrivé au terme de la convention.

Le gouvernement a terminé la discussion du budget de 1886; on voit bien que les élections sont proches; les discours n'ont point manqué. Heureux les députés qui sont orateurs; chacun peut plaider *pro domo sua*. Beaucoup de paroles et rien de nouveau. Il faudra procéder, d'ici à peu de temps, à la consolidation de la dette flottante. L'emprunt, qu'il y aura lieu d'émettre pour cet objet, n'ajoutera rien aux charges actuelles de la dette. On aura tout simplement à transporter les sommes inscrites pour le service de la dette flottante au chapitre de la dette consolidée.

On continue les émissions; la faveur est aux obligations algériennes; après Mostaganem, on prend de l'Ouest-Algérien. Rien à faire dans ces émissions où on peut à peine obtenir une obligation, à cause des prix trop bas de ces émissions. Sous peu, nous allons avoir des émissions plus sérieuses. La question égyptienne est réglée et, dans les cercles financiers, on assure que la maison de Rothschild va prendre le nouvel emprunt pour le céder à la clientèle. Cet emprunt aura du succès : d'abord parce que la maison de Rothschild se charge de le lancer; ensuite parce que toutes les puissances de l'Europe ont donné leur garantie; ce sera un emprunt international nouveau modèle. L'Angleterre, en nation éminemment commerçante et pratique, va pouvoir prélever, sur l'Emprunt, les indemnités qu'elle accorde à ses nationaux pour les dommages qu'elle leur a causés.

Et la Bourse, allez-vous dire? Ne parlons pas mal des absents. Rien, rien, rien à signaler de ce chef.

A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

CONSISTOIRE SECRET

DU 27 JUILLET 1885

N. T. S. P. le Pape a tenu, le 27 juillet au matin, au palais apostolique du Vatican, un Consistoire secret, dans lequel, après avoir prononcé une allocution sur la situation religieuse en Italie, en France et en Allemagne, il a daigné créer et publier Cardinaux de la sainte Église romaine :

De l'Ordre des prêtres.

Mgr *Paul* Melchers, archevêque démissionnaire de Cologne, né à Münster le 6 janvier 1813;

Mgr *Alphonse* Capecelatro, des ducs de Castropagano, patricien de Naples, de la congrégation de l'Oratoire, archevêque de Capoue, né à Marseille le 5 février 1824;

Mgr *François* Battaglini, archevêque de Bologne, né à Saint-Augustin di-Piano, dans l'archidiocèse de Bologne, le 13 mars 1823;

Mgr *François* Moran, archevêque de Sydney, en Australie, né à Leighlimbridge, dans le diocèse de Kildare (Irlande), le 17 septembre 1830;

Mgr *Placide-Marie* Schiaffino, de la Congrégation bénédictine des Olivetains, évêque de Nysse, secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Évêques et Réguliers, né à Gênes le 5 septembre 1829.

Et de l'Ordre des Diacres.

Mgr *Charles* Cristolari, auditeur de la Révérende Chambre apostolique, né à Viterbe le 5 janvier 1813.

Ensuite Sa Sainteté a désigné et pourvu les Églises suivantes :

L'*Église titulaire archiépiscopale de Palmyre,* pour Monseigneur *Antoine-Marie* Pettinari, des Mineurs Observantins,

démissionnaire du siège métropolitain d'Urbino, qu'il retient en administration provisoire ;

L'*Église titulaire archiépiscopale de Lépante*, pour Monseigneur *Antoine* Sbrolli, démissionnaire de l'Église cathédrale de Sovana-Putigliano ;

L'*Église métropolitaine de Prague*, pour Mgr *François de Paule* des comtes de Schœnborn, transféré de l'Église cathédrale de Budweis ;

L'*Église titulaire épiscopale d'Iméria*, pour Mgr *François* Vitagliano, démissionnaire du siége de Nocera de Pagani ;

L'*Église cathédrale de Nocera de Pagani,* pour le R. D. *Louis* del Forno, recteur à Naples, de l'Église et du collège du Sacré-Cœur-*alla-Salute*, directeur spirituel des pauvres du Refuge, adjoint aux Congrégations des Missions;

L'*Église cathédrale de Budweiss*, pour le R. D. *Martin* Rika, professeur de théologie morale au séminaire de Budweiss, examinateur pro-synodal, directeur de la confrérie de Sainte-Barbe et de celle du Sacré-Cœur d'Issoudun et docteur en théologie ;

L'*Église épiscopale de Tinia ou Knin*, pour Mgr *Jean* Maiorosy, archidiacre de Bacs, chanoine du chapitre métropolitain de Colcza, prélat domestique de Sa Sainteté, Abbé de l'église de la Trés-Sainte Vierge, dite du Curru, et député comme second auxiliaire de l'Éme cardinal archevêque de Colocza.

Sa Sainteté a publié ensuite les Églises suivantes précédemment pourvues par Bref :

L'*Église métropolitaine d'Orégon-City,* pour Mgr *Guillaume* Gross, transféré du siège de Savannah ;

L'*Église titulaire archiépiscopale de Stauropotis*, pour Mgr *François Dominique* Reynaudi, des Mineurs Capucins, démissionnaire du Vicariat apostolique de Philippopoli et Sophia, transféré de l'Église titulaire d'Egée ;

L'*Église titulaire archiépiscopale de Gangra*, pour Mgr *Robert* Menini, des Mineurs Capucins, Vicaire apostolique de Philippopoli et Sophia, transféré de l'Église de Métellopolis ;

L'*Église titulaire archiépiscopale de Thessalonique*, pour Mgr *Dominique* Ferrata, du diocèse de Montefiascone, prélat domestique de Sa Sainteté, Nonce apostolique en Belgique et docteur en philosophie, en théologie et dans l'un et l'autre droit ;

L'*Église métropolitaine de Burkarest,* pour le R. P. *Paul-*

Joseph PALMA, Romain, de la Congrégation des PP. Passionnistes;

L'*Église archiépiscopale de Saint-Dominique,* pour le R. D. *Fernand-Antoine-Arthur* DE MERINO, doyen de ce chapitre archiépiscopal, recteur du Séminaire où il est aussi professeur de philosophie, de théologie dogmatique et de morale et administrateur apostolique de ce même archidiocèse;

L'*Église métropolitaine de Dublin,* pour le R.D. *Guillaume* WALSH;

L'*Église cathédrale de Southwark,* pour Mgr *Jean* BUTT, transféré de l'Église de Milo;

L'*Église cathédrale de Bâle,* pour le R. D. *Frédéric* FIALA, prévôt de ce chapitre, vicaire général et commissaire épiscopal dans le canton de Soleure;

Les *Églises cathédrales de Zante et Céphalonie,* pour le R. D. *Denys* NICOLOSI;

L'*Église de Nicolet au Canada, érigée en cathédrale par Sa Sainteté,* pour le R. D. *Elphège* GRAVEL, chanoine-curé de Saint-Hyacinthe, vicaire général de ce diocèse et docteur en droit canonique.

—

Voici le discours du Saint-Père :

Vénérables Frères,

Depuis la dernière fois que Nous avons pris la parole dans cette auguste enceinte pour Nous plaindre d'un fait qui Nous avait causé peu auparavant une juste douleur, de nouveaux motifs sont venus renouveler les soucis et les tristesses de Notre âme.

De ce nombre, vous le savez, est le fait récent de l'interdiction, dans la ville capitale du monde catholique, d'actes de piété publique envers Dieu qui souvent sont permis dans des villes pénétrées par la superstition et l'erreur. Nous voulons parler des honneurs qu'il était d'usage, à certains temps de l'année, de rendre publiquement à la sainte Eucharistie lorsqu'elle était portée aux malades, et qu'un décret a supprimés.

Ce qui ajoute beaucoup à la gravité de la chose, c'est que si, d'une part, on diminue la légitime liberté de l'Église, d'autre part on donne pleine licence à l'impiété. Entre tant

d'exemples presque quotidiens qui le prouvent, il suffit d'en citer un qui parle assez haut et que nous avons vu il y a quelques mois, alors que permission a été donnée aux pires ennemis de la religion de se réunir à Rome en tel nombre qu'ils voudraient, pour concerter dans la citadelle même du catholicisme les attaques à diriger contre lui.

Voilà pour ce qui arrive chez nous; mais trop souvent ce qui se passe au dehors n'est guère plus consolant. La France Nous occasionne de graves soucis, à cause des grands et nombreux obstacles que la marche des affaires publiques y crée à l'Église. Il en est de même de l'Allemagne, au sujet de laquelle Nous appelons de tous Nos vœux et Nous préparons de toutes Nos forces le rétablissement durable de l'accord entre l'Église et l'État; mais les difficultés à vaincre demandent une grande somme d'efforts.

C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de combattre avec vaillance, et surtout avec union et discipline, pour la justice et pour la vérité.

En ce qui Nous concerne, Nous comprenons la force et la grandeur de Nos devoirs; aussi plaçant en Dieu Notre confiance, Nous continuerons à consacrer toutes Nos pensées et tous Nos soins à l'accomplissement de Notre ministère apostolique; de même que Nous ne cesserons de défendre et de revendiquer, comme Nous l'avons fait jusqu'ici, tous les droits de l'Église et du Siège Apostolique.

Quelle assistance Nous pouvons attendre de vous, de votre zèle, de vos conseils, de votre sagesse, Vénérables Frères, l'expérience Nous l'a depuis longtemps appris. Ce n'est pas non plus sans raison que Nous comptons sur le concours des hommes éminents, recommandables pour leur vertu, leur prudence, leur doctrine et leur attachement à ce Siège Apostolique, que Nous avons décidé d'agréger aujourd'hui à votre illustre collège. Ce sont :

(Suivent les noms des six nouveaux cardinaux que nous avons donnés dans les actes du consistoire.)

Que vous en semble?

C'est pourquoi, par l'autorité de Dieu tout-puissant, des

saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous créons et publions cardinaux prêtres de la Sainte Église romaine :

(Suivent les noms.)

Et cardinal diacre :

(Suit le nom.)

Avec les dispenses, dérogations et clauses nécessaires et convenables. Au nom du Père ✝ et du Fils ✝ et du Saint ✝ Esprit. Ainsi soit-il !

CONSISTOIRE PUBLIC

DU 30 JUILLET 1885

Le 30 juillet N. T. S. P. le Pape a tenu un consistoire public dans le palais apostolique du Vatican pour donner le chapeau cardinalice aux EEmes et RRmes cardinaux Paul Melchers, Alphonse Capecelatro, François Battaglini, Patrice-François Moran, Placide-Marie Schiaffino et Charles Cristofori, créés et publiés dans le consistoire secret du 27 juillet.

A cet effet, les nouveaux cardinaux se sont rendus, à 9 heures et demie du matin, à la chapelle Sixtine, et là, pendant que les chapelains-chantres pontificaux exécutaient des motets de circonstance, ils ont prêté serment d'après les constitutions apostoliques, en présence des EEmes et RRmes cardinaux chefs d'ordre, du camerlingue et du vice chancelier de la sainte Église Romaine, ainsi que du camerlingue du Sacré-Collège.

Pendant ce temps, Sa Sainteté est descendue avec sa noble Cour dans la salle des *Paramenti,* où l'attendaient les EEmes et RRmes cardinaux, les Illmes et RRmes archevêques et évêques, les divers Collèges de la prélature romaine, les officiers et les *cubiculares,* ainsi que le secrétaire de la S. Congrégation des Rites, le promoteur de la Foi, les avocats consistoriaux et les autres personnages admis à prendre part aux cérémonies pontificales solennelles.

Là, le Souverain Pontife a revêtu les ornements sacrés ; puis, s'avançant dans la salle Ducale, il a pris place sur la *Sedia gestatoria,* au milieu des *flabelli,* et, escorté des personnages susdits, il a fait son entrée dans la salle Royale, où, étant monté à son trône, il a commencé la cérémonie solennelle du consistoire.

Les EEmes et RRmes cardinaux ont prêté d'abord au Saint-Père l'acte d'obédience, pendant que les chapelains-chantres pontificaux exécutaient deux autres motets de circonstance.

Alors les nouveaux princes de l'Église, introduits dans la salle Royale par les cardinaux de l'Ordre des diacres, se sont avancés jusqu'au trône du Souverain Pontife, auquel ils ont baisé le pied et la main et dont ils ont reçu le baiser de paix. Ils ont reçu de même l'accolade de leurs EEmes collègues, et ensuite ils ont occupé au milieu d'eux la place respective qui leur est assignée. Cela fait, les six nouveaux cardinaux sont revenus devant le trône, où ils ont reçu le chapeau cardinalice des mains du Saint-Père, avec le cérémonial d'usage.

Pendant les intervalles de cette cérémonie, l'avocat consistorial, M. le chevalier Philippe Gioazzini, a plaidé pour la deuxième fois en faveur de la cause de béatification de la Vén. servante de Dieu Sœur Marie-Gertrude Salandri, Romaine.

Sa Sainteté, s'étant alors levée debout devant le trône, a béni tous les assistants, et, ayant de nouveau pris place sur la *Sedia gestatoria,* elle est retournée, avec le même cérémonial qu'auparavant et escortée du Sacré-Collège et de toute la cour, à la salle Ducale et à celle des *Paramenti,* où elle a déposé les ornements sacrés, pour rentrer avec sa noble cour dans ses appartements particuliers.

Ensuite les EEmes et RRmes cardinaux se sont rendus processionnellement à la chapelle Sixtine, précédés des chapelains-chantres pontificaux qui chantaient le *Te Deum.* L'hymne d'actions de grâces étant achevée, S. Em. le cardinal-doyen a récité l'oraison *Super creatos cardinales,* et au sortir de la chapelle Sixtine, les nouveaux princes de l'Église ont reçu pour la seconde fois le baiser de paix de leurs EEmes collègues.

Le consistoire public étant ainsi terminé, le consistoire secret a eu lieu dans la salle habituelle. Le Saint-Père, après avoir, solon l'usage, fermé la bouche aux EEmes et RRmes cardinaux Melchers, Capecelatro, Battaglini, Moran, Schiaffino et Cristofori, a proposé et pourvu les Eglises suivantes :

L'*Église métropolitaine de Cologne,* pour Mgr *Philippe* Krementz, transféré du siège de Warmia ou Ermeland ;

L'*Église cathédrale de Tulancingo, au Mexique,* pour Monseigneur *Augustin* Torres, transféré du siège de Tabasco.

L'*Église cathédrale de Saint-Thomas de Guyana, dans les États-Unis de Vénézuela,* pour le R. D. *Emmanuel-Philippe*

Rodriguez, chanoine de la métropole de Vénézuéla, professeur de religion, de lieux théologiques et d'histoire ecclésiastique, à l'Université de cette ville, où il est examinateur pour les sciences ecclésiastiques, docteur en théologie.

L'Église cathédrale de Portalègre, pour Mgr *Emmanuel Bernard* de Souza, transféré du siège de Bragance.

L'Église cathédrale de Bragance, pour le R. D. *Joseph* Alves, professeur dogmatique au séminaire de Coïmbre.

Sa Sainteté a désigné ensuite les Églises suivantes, précédemment pourvues par Bref :

L'*Église cathédrale de Mabile*, pour le R. D. *Jérémie* O'Sullivan ;

L'*Église cathédrale de Bathurst*, pour le R. D. *Joseph* Byrne ;

L'*Église cathédrale de Bréda*, pour le R. D. *Pierre* Leyten ;

L'*Eglise titulaire épiscopale de Sozusa*, pour R. D. *Jean-Baptiste* Cazot, de la Société de Jésus, vicaire apostolique de Madagascar ;

L'*Église titulaire épiscopale d'Acmonia*, pour le R. D. *Jules-Alphonse* Cousin, des Missions étrangères de Paris, vicaire apostolique du Japon méridional.

L'*Église titulaire épiscopale de Trapezopolis*, pour le R. D. *François* Sogaro, vicaire apostolique de l'Afrique centrale :

L'*Église titulaire épiscopale de Thermopolis*, pour Mgr *François-Antoine-Hubert* Boermans, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté, prévôt à Ruremonde, député coadjuteur avec future succession de l'évêque de ce diocèse, Mgr Jean-Augustin Paradis ;

L'*Église titulaire épiscopale de Cibira*, pour le R. D. *Richard* Thelan, choisi comme coadjuteur avec future succession de Mgr Jean Teugg, évêque de Pittsbourg ;

L'*Église titulaire épiscopale de Cardica*, pour le R. D. *Auguste* Bonneti, de la Congrégation de la Mission, curé à Salonique.

Le Saint-Père a ensuite ouvert la bouche, selon le rite d'usage, aux EEmes et RRmes cardinaux Melchers, Capecelatro, Battaglini, Moran, Schiaffino et Cristofori.

Puis l'instance du sacré *pallium* a été faite à Sa Sainteté pour les Églises métropolitaines de Dublin, Prague, Cologne, Oregon-City, Saint-Domingue, Bukarest, ainsi que de Santa-Fé de Bogota en faveur de Mgr Jean-Baptiste Salpointe, qui a succédé sur ce siège à Mgr Jean Lamy, démissionnaire.

Enfin, Sa Sainteté a remis l'anneau cardinalice aux nouveaux

princes de l'Église, en assignant: à l'Eme Melchers, le titre presbytéral de Saint-Sixte ; celui des saints Nérée et Achillée. à l'Eme Capecelatro ; à l'Eme Battaglini, celui de Saint-Bernard ; les titres également presbytéraux de Sainte-Suzanne et des Saints-Jean-et-Paul, aux EEmes Moran et Schiaffino, et la diaconie des saints Vit-et-Modeste, à S. Em. le cardinal Cristofori,

Après être rentré dans ses appartements privés, le Saint-Père a reçu en audience particulière les nouveaux cardinaux.

LE PAPE EST VAINQUEUR !

Sous ce titre : IL PAPA VINCE, *le Pape est vainqueur,* la *Civiltà cattolicà* poursuit et complète, dans sa livraison du 18 juillet, les remarquables considérations qu'elle intitulait, quinze jours auparavant : IL PAPA COMBATTE, *le Pape combat.* Il nous paraît opportun d'analyser aussi ce second article :

*
* *

En ce temps ou les âmes ne sont que trop sujettes à fléchir, combien d'esprits à courte vue sont sujets à ne voir dans la fermeté pontificale que l'héroïque mais inutile obstination d'un lutteur, résolu à braver les revers de la fortune et à s'ensevelir glorieusement dans son drapeau !

La *Civiltà cattolica* proteste à bon droit contre cette illusion du pessimisme et du découragement. Elle choisit très heureusement pour épigraphe de son travail ces paroles que Léon XIII lui-même adressait, le 4 juin dernier, aux délégués des assemblées catholiques d'Italie : « L'intérêt suprême de la « liberté de l'Église inspire au Vicaire de Jésus-Christ cette « constance que le monde ne comprend pas et qui, même au « milieu des difficultés les plus multiples, est *le gage assuré de « la victoire.* »

Oui, il importe de le redire : la victoire de la Papauté est certaine et déjà nous en voyons poindre l'aurore. Qu'est-ce, en effet, que l'opiniâtre résistance de la force morale, aux prises avec la brutalité des faits accomplis, sinon une victoire toujours renouvelée ? Cette proposition est absolument vraie lorsqu'il s'agit d'apprécier l'attitude d'un pouvoir immortel comme celui du Pape et elle se trouve confirmée presque à chaque

page des annales de l'Église romaine. Léon XIII est l'écho de ces glorieuses traditions, il est fidèle aux exemples et aux paroles des premiers Papes martyrs, il suit les traces de Grégoire VII, il continue le règne de Pie IX lorsqu'il tient aux catholiques cet intrépide langage : « Personne parmi vous ne « cède au joug des évènements et du temps en s'habituant avec « une coupable indifférence (*con colpevole indifferenza*) à un « état de choses que le Pape actuel, ni aucun de ses successeurs « ne pourra jamais accepter » (1).

Si ce n'est pas là vaincre, ajoute la *Civiltà*, et vaincre avec autant d'élévation que de noblesse, nous avouons ne plus savoir ce qu'est la victoire. Il ne s'agit pas ici des vicissitudes habituelles de la guerre : d'une ville prise d'assaut, d'une armée cernée, d'un monarque prisonnier, réduit à rendre son épée, etc. Ce sont là des faits de l'ordre purement matériel et il arrive souvent qu'ils consacrent le triomphe de l'oppresseur et la défaite de l'opprimé. Les luttes de la Papauté nous offrent un bien autre spectacle : il s'y agit de la majesté du droit, et le droit enchaîné, mutilé, détruit en apparence, brille plus que jamais dans tout l'éclat de son intégrité et de sa beauté chaque fois que celui qui le présente s'opiniâtre à vouloir mourir plutôt que d'en céder un atome à l'usurpateur. La victoire alors s'apprête, radieuse et pleine de gloire, à couronner la justice opprimée !... Le monde, il est vrai, ne comprend rien à cette attitude et aux espérances qu'elle fait naître ; mais nous n'avons pas à nous soucier des préjugés du monde qui se trompe ; nous avons à nous inspirer des paroles du Pape qui ne se trompe pas et à voir avec lui, dans la défense persévérante du droit, « le gage assuré de la victoire. »

Certains signes du temps permettent d'ailleurs d'affirmer que le monde lui-même a le sentiment secret de ses erreurs et commence à douter du prestige et de l'efficacité suprême de la force. Parmi ces indices, la *Civiltà cattolicà* range l'espèce de stupeur dans laquelle la lettre récente du Saint-Père à l'archevêque de Paris a plongé le libéralisme italien.

« Les libéraux, dit un de ses organes, — l'*Unione*, du 26 « juin, — ont été stupéfaits et en quelque sorte abasourdis de « voir comment un vieillard, désarmé, persécuté et abandonné « par les puissants de la terre, confiné comme un reclus entre

(1) Discours lu à la Saint-Pierre en réponse à l'adresse du pèlerinage italien, le 18 octobre 1881.

« les murs d'un palais et d'un jardin, exerce et consolide de ses « faibles mains, avec une énergie et une majesté incomparables, « l'autorité la plus étendue qui puisse exister, la puissance la « plus vigoureuse qui se puisse imaginer. »

Plusieurs autres journaux tiennent le même langage. La *Nazione*, par exemple, compare la lettre pontificale à un message récent de l'Empereur d'Allemagne, et elle fait ressortir l'immense supériorité de l'autorité du Pape, qui existe en soi et par soi (*in se et per se*), tandis que la puissance du César germanique tire surtout son prestige d'un fort appoint de gros bataillons. « Il y a plus de quinze ans, poursuit la *Nazione*, que nous avons renversé le trône du dernier Pape-Roi, et voilà que ce chef d'une association religieuse à laquelle aucune loi ne reconnaît plus même d'existence juridique, donne un mot d'ordre à 400 millions de fidèles et qu'aussitôt sa parole obtient partout le respect et l'obéissance ! *En vérité, l'autorité morale du Chef de l'Église n'a fait que s'accroître depuis quinze ans !* »

N'y a-t-il pas dans cet aveu la constatation d'une défaite infligée au libéralisme ? Son plan est détruit : il avait compté abattre, du même coup, le trône du Pape et l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, et le voilà forcé de reconnaître que cette autorité est plus obéie que jamais, que *le Pape est vainqueur !...*

*
* *

Mais qu'avons-nous besoin, nous, catholiques, d'enregistrer les humiliants aveux de nos adversaires pour nous persuader de la victoire finale de la Papauté ? La parole du Pape lui-même nous suffit, appuyée par le témoignage des siècles et par l'enseignement ininterrompu de tant de docteurs.

La tourmente actuelle aura l'issue de tant d'autres épreuves : l'Église s'y retrempe, s'y épure, s'y fortifie et apprend à mieux connaître les ruses et les embûches de ses ennemis. Ce résultat constitue déjà, à lui seul, une grande victoire.

La persécution est aussi l'école des vrais disciples du Christ : elle met leur foi à l'épreuve. Abandonnés de tout secours terrestre, trahis par de faux frères, ils apprennent de plus en plus à regarder Dieu seul comme l'auteur et le gardien de son Église. Encore une fois c'est là le gage assuré de la victoire : *hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra ;* (Joan. v. 4.) Car c'est le propre de l'Église, au témoignage de saint Hilaire, de vaincre dans la souffrance et, selon la parole de

Pierre de Blois, d'arriver au but, à l'heure même où elle semble accablée par la défaite.

*
* *

L'ignorance présomptueuse des libres penseurs a beau hausser les épaules ; les faits n'en restent pas moins des faits ; l'histoire les recueille et les commente et les esprits cultivés et élevés sont forcés d'en accepter les conclusions. C'est ce qui explique l'axiome de Thiers : « *Qui mange du Pape en meurt ;* » l'aphorisme historique de César Balbo : « *Celui qui touche au Pape est bien près de sa chute*, » et enfin ces paroles écrites par Prudhon dans ses *Confessions d'un révolutionnaire :* « *Les rois en faisant la guerre au Pape marchent à leur perte : l'humiliation de l'Église atteint le principe d'autorité dans sa source et le pouvoir devient une chimère.* »

La prompte décadence de l'Italie unifiée ne vient-elle pas confirmer ces pronostics ? « Nous perdons chaque jour du terrain, « écrit l'*Italie nouvelle*, et chaque jour le Pape en gagne. » — Donc, le Pape est vainqueur.

Il l'est même si bien que les doctrinaires italiens épouvantés de voir se réaliser avec tant d'exactitude les paroles de Proudhon, cherchent à étayer sur la Papauté l'édifice chancelant de la monarchie subalpine. Ah ! si le Pape voulait seulement reconnaître l'usurpation, que de compensations on aurait à lui offrir ! « Supposez, dit l'*Opinione* du 27 juin, un Pontife se résignant à accepter enfin les faits accomplis en Italie et appelant aux urnes les fidèles en paix maintenant et avec leur Dieu et avec leur Roi ; son programme serait absolument catholique et impliquerait l'abolition du mariage civil, de la conscription ecclésiastique, des écoles sécularisées, etc. Ce jour-là commencerait pour le libéralisme le vrai péril, et les partis, forcés de procéder à leur réorganisation, pourraient s'en aller à la recherche de la quadrature du cercle parlementaire ! »

Ni les catholiques, ni, bien moins encore, la Papauté, ne se laisseront prendre à ce « chant de sirène, » comme l'appelle la *Civiltà*. Il n'en est pas moins vrai que l'usurpation italienne se trouve en quelque sorte renfermée dans une espèce de labyrinthe et de cercle vicieux. Elle est menacée par la Révolution dont elle est issue et elle ne pourrait trouver de point d'appui que dans la Papauté dont elle a volé les États et qu'elle a traitée en ennemie. Or, qui la maintient dans cette inextricable et funeste situation ? N'est-ce pas, avant toutes choses, l'inébranlable

constance du Souverain Pontife dans la revendication des droits de l'Église ? La question romaine élève un mur infranchissable entre les catholiques italiens et le royaume subalpin, entre l'Italie officielle et l'Italie réelle, et, sur ce terrain encore, il est impossible de le méconnaître, la victoire du Pape est complète !

*
* *

Il est en outre indubitable que cet état de choses s'accentuera de plus en plus pour aboutir enfin à une solution décisive de la question romaine. La *Civiltà catholica* l'écrivait le 20 juin dernier : « Il est impossible que le gouvernement se maintienne dans un état de lutte perpétuelle avec les catholiques italiens et avec les catholiques du monde entier. Un antagonisme aussi radical ne saurait être durable. » La raison, éclairée par l'histoire, nous montre d'ailleurs qu'à la Rome des Césars, à la Rome des Papes, ne saurait succéder une troisième Rome. La ville éternelle a réalisé comme siège de la Papauté et capitale du monde catholique, sa véritable destinée ; elle a atteint l'apogée de sa grandeur. Elle n'en pourrait déchoir d'une manière durable qu'au prix d'une catastrophe universelle.

L'Église est toujours combattue : c'est une loi de son existence et il s'est rencontré des époques où le Pape a vu le monde dans un état bien pire que la situation présente. Léon XIII, contemplant du haut du Vatican, l'Europe en proie à l'inquiétude et au désordre, peut dire en toute assurance : « Mon sort est pareil à celui de mes prédécesseurs. Ils ont vu des temps plus sombres que le mien : j'espère voir des jours plus sereins que ceux qu'ils ont connus. »

Ces espérances sont d'autant plus plausibles que la ruine de la Papauté coïnciderait, heure pour heure, avec la ruine des peuples et avec le triomphe de la Révolution. Celle-ci ne maintient l'antagonisme du Pape et des gouvernements que parce que leur alliance les rendrait invincibles. Oui, nous verrons certainement le jour où les gouvernements reviendront réclamer le secours de la Papauté. Comme à tous les âges de l'histoire, comme après toutes les tempêtes, le Pape pourra redire alors : « Je suis le seul vainqueur ! »

LES NOCES D'ARGENT

DES ZOUAVES PONTIFICAUX

C'est au château de la Basse-Motte, propriété du général de Charette, qu'ont été célébrées, le 28 juillet, les noces d'argent du régiment des zouaves pontificaux.

Dès huit heures du matin, les zouaves commençaient d'affluer à la Basse-Motte. Ils traversaient le parc frais et ombragé, arrivaient à une petite porte, où, sur le vu de leur carte d'invitation, on leur délivrait une autre carte, plus grande, plus belle, ornée au recto d'un fort joli dessin, œuvre de Mme la baronne de Charette, et représentant Rome, le Tibre, le fort Saint-Ange, Saint-Pierre, le tout surmonté d'un trophée composé d'une branche de palmier, de la bannière du Sacré-Cœur, du drapeau pontifical, et dominé lui-même par les armes de Léon XIII. Au verso, étaient inscrits les noms des exploits héroïques qui forment la glorieuse, l'incomparable légende des zouaves : Castelfidardo, Spolète, Ponte Corvo, Ponte di Correse, Ceprano, Monte Lupino, Canino, Bagnorea, Ischia, Valentano, Acquapendente, Monte Libretti, Subiaco, Orte, Norela, Farnese, Serristori, Saint-Paul, Lungaretta, Viterbe, Ponte Nomentano, Villa Cecchina, Mentana, Rome; et, pour terminer, en France : Orléans, Brou, Loigny, Yvré-Lévêque.

A cette porte même, où étaient délivrées les cartes, le général de Charette, superbe d'entrain, de jeunesse, de bonheur, recevait ses zouaves, trouvant pour tous un mot du cœur, et c'étaient des reconnaissances et des accolades, dont je laisse à deviner la noble et douce émotion.

Les zouaves se groupaient ensuite sur la vaste pelouse qui s'étend devant le modeste et joli manoir de la Basse-Motte. Au bout de cette pelouse, était dressé l'autel où Mgr Sacré, premier aumônier des zouaves, aujourd'hui curé de la cathédrale d'Anvers, allait dire la messe, remplaçant le nonce du Pape, Mgr di Rende, retenu à son vif regret, au regret de tous, à Paris par les nécessités de sa haute fonction. Cet autel, abrité sous un large dais de soie jaune et blanche — les couleurs pontificales — était admirablement décoré. Un magnifique bas-relief en bois sculpté, représentant la Cène, et découvert ces jours derniers à Saint-Malo par le général de Charette, en faisait le plus bel ornement.

La messe devait être célébrée à dix heures, mais l'affluence est telle qu'à dix heures bien passées, tous les zouaves accourus ne sont pas encore entrés. Vers onze heures moins le quart enfin, la sonnette retentit, annonçant que le saint sacrifice est commencé. Tout se tait, et Mgr Sacré offre à Dieu le divin holocauste, devant mille personnes agenouillées et plongées toutes dans le plus parfait et le plus ému des recueillements. On a formé un demi-cercle autour de l'autel. Au milieu de ce demi-cercle, debout, se tiennent du côté de l'évangile le général, ayant auprès de lui le colonel d'Albiousse portant le drapeau pontifical ; du côté de l'épître, M. Cazenove de Pradines, l'héroïque soldat de Patay-Loigny portant la bannière du Sacré-Cœur, sur la hampe de laquelle a aussi la main posée un adolescent, le jeune de Bouillé, le fils et le petit-fils de ces deux Bouillé, qui ont couvert de leur sang glorieux cette bannière, à Patay. Quel spectacle !

L'émotion redouble et bien des larmes coulent lorsque, à l'élévation, retentit soudain, admirablement exécutée, la splendide cantate du Pape, que sonnent à Saint-Pierre de Rome les sept trompettes d'argent. Un souffle de saint enthousiasme court à travers l'assistance.

A la fin de la messe, Mgr Sacré annonce qu'il va donner la bénédiction pontificale ; S. S. Léon XIII avec une bonté d'âme dont tout le monde se sent profondément heureux, vient de lui envoyer l'autorisation par dépêche. La foule tombe prosternée, d'un seul et magnifique élan, et la bénédiction pontificale descend sur toutes les têtes.

Après quelques minutes d'attente, consacrées à de nouvelles et plus amples reconnaissances, les portes s'ouvrent et l'on entre, avec ordre, dans la salle immense, moitié hangar et moitié tente, du banquet. Un long cri de surprise et d'admiration s'échappe des poitrines. Quel coup d'œil féerique ! Vingt longues tables sont rangées là, toutes ornées de cristaux et de fleurs ; les fleurs et le lierre grimpent aussi contre les murs et contre les piliers, il y en a partout, et le bienfaisant souffle d'air qui court à travers la salle agite légèrement cent bannières aux couleurs pontificales. Ces bannières entourent le portrait de Léon XIII, placé au-dessus de Mgr Sacré, présidant la table d'honneur ; elles entourent les armes pontificales, les écussons où sont reproduites les médailles de Castelfidardo et de Mentana, ceux où sont inscrits les noms des beaux exploits

des zouaves, ces exploits, dont nous avons donné la longue liste en commençant, ceux où l'on voit les armes de tous les pays qui ont fourni des volontaires pour la défense de l'Église et du Pape, etc., etc.

On prend place en se montrant les plus illustres de cette légion de héros; on se montre aussi ceux qui sont venus de loin : le R. P. Joubert, missionnaire aujourd'hui, autrefois capitaine, et qui arrive d'Afrique; le vicomte de Toledo, qui arrive de Naples sans avoir pris seulement une demi-heure de repos et repart dès demain; la délégation des zouaves canadiens : ils sont huit. On applaudit à leur entrée ces Français d'outre-mer. Le nouveau sénateur d'Ille-et-Vilaine, l'amiral Véron, est là; la noble et sainte veuve du grand Lamoricière est là aussi.

Cependant le banquet a commencé. Il est excellent, ce banquet, il est merveilleux! Mets et vins, tout est de premier choix. La quantité n'empêche point la qualité. Il y a même d'énormes provisions de glace. Les appétits sont ouverts et l'on fait largement honneur au festin. Et quand on pense à la distance qui sépare la Basse-Motte de Rennes et de Saint-Servan, à la difficulté, à la lenteur des communications, véritablement on ne sait pas ce qu'on doit admirer le plus, — au point de vue seulement du tour de force, cela va sans dire, — ou de la réorganisation des zouaves pontificaux en France après le 20 septembre 1870, ou de l'organisation de la fête de la Basse-Motte.

Fidèle à son habitude de s'oublier, le général ne pense point qu'il est une heure, qu'il n'a rien pris encore, et il parcourt la salle du sud au nord, de l'est à l'ouest, pour s'assurer par lui-même que les choses vont à merveille et que personne ne manque de rien.

Mais le banquet approche de son terme; déjà on a débouché le champagne. Le général monte alors sur l'estrade; un profond silence s'établit immédiatement, et le chef et le père des zouaves pontificaux parle, de sa voix mâle et tendre, à ses soldats et à ses enfants.

Cette harangue, d'une éloquence primesautière, originale, vive et empoignante, prenant par instants le ton de la causerie, puis tout à coup bondissant jusqu'au vrai sublime, à ce sublime que dictent le cœur, le dévouement, la foi, était bien faite pour enthousiasmer ceux qui l'écoutaient, et, aussi, comme elle les a enthousiasmés! Quels applaudissements! quelles acclamations! Et ces larmes sur ces fiers visages? Et quelle émotion de penser

qu'on était là entouré de mille héros décidés tous à donner leur sang, au premier appel, pour l'Église et pour son Chef!

On a lu ensuite le texte de la noble et belle dépêche que venait d'envoyer au général S. Exc. le nonce :

« Retenu par mon devoir, a télégraphié le représentant du « Pape, je m'associe à la joie de ce jour. Je bénis les anciens « défenseurs de l'Église, et je prie Dieu de leur conserver tou- « jours les mêmes sentiments de dévouement pour Dieu, pour « l'Église, pour la patrie, et de les transmettre à leurs enfants.

« ✝ CAMILLE, *archevêque de Bénévent,*
nonce apostolique. »

Puis Mgr Sacré a prononcé une courte et charmante allocution dont la bonhomie et la finesse n'excluaient point le sentiment et la dignité.

Enfin, au nom de toute l'assistance, le colonel du régiment, M. d'Albiousse, a pris la parole, et dans un splendide petit discours, d'une éloquence nerveuse et passionnée, a remercié M. de Charette. M. d'Albiousse s'est porté garant de l'affection et du dévouement de tous les zouaves, et pour leur chef, et pour la grande cause qu'ils ont ensemble défendue, qu'ils sont prêts à défendre encore ; il a terminé par des toasts à la famille du général, qui est aussi la famille du régiment. Cette fois l'émotion était portée à son comble. Véritablement, tout le monde pleurait, depuis M. de Charette jusqu'aux représentants de la presse. Et l'on a quitté la salle du banquet en chantant l'entraînante marche des zouaves. (*Univers.*)

Discours du général de Charette.

Mes chers camarades,

Au mois de mai 1860, Lamoricière avait répondu à la grande voix de Pie IX, et à sa suite plusieurs Français et Belges étaient accourus à Rome.

Lamoricière! Sans lui, nous ne serions peut-être pas ici, messieurs.

Lamoricière! Ce nom est acquis à l'histoire et résume gloire, honneur et fidélité et le plus pur patriotisme.

Le général me nomma capitaine commandant des Franco-Belges et me chargea d'organiser le corps.

Nous étions quinze !... Huit sont tombés sur le champ de bataille, les autres sont présents.

Une semaine après, nous étions à la caserne de la Cimara, lors-

qu'un détachement des troupes pontificales passa, clairon en tête. Le général de Pimodan partait en expédition pour aller châtier les bandes garibaldiennes, qui avaient envahi le territoire du côté de Viterbe.

Je courus au ministère des armes, et une demi-heure après, nous suivons la colonne et nous nous embarquions pour Civita-Vecchia.

A Monte-Romano, nous fûmes rejoints par quatre guides de Lamoricière.

M. le commandant de Montcuit, ici présent, fut nommé caporal clairon. En sortant de Toscanella, me trouvant près du sergent-major d'Albiousse, aujourd'hui votre colonel, comme nous causions des difficultés que nous allions avoir à surmonter, je lui dis : « La plus grande sera de nous faire accepter et de prendre droit de cité dans ce pays. »

Je lui annonçai qu'un jour nous combattrions, en France, avec un drapeau blanc ; j'ajoutai que la dernière de nos étapes serait...

Mes chers camarades, permettez-moi de ne vous dire qu'une chose : c'est que ma foi dans le régiment est toujours aussi complète, aussi grande en 1885 qu'en 1860 !

A Viterbe, le lieutenant Sisson vint nous rejoindre avec trente recrues.

Les volontaires arrivaient en foule. Ce fut alors que se présenta M. de Becdelièvre, ancien capitaine de chasseurs à pied, qui avait les plus brillants états de service.

Le général de Lamoricière lui confia le commandement de la petite troupe et fit bien. Elle était composée alors de deux compagnies, dont la première était commandée par le capitaine de Charette et la seconde par le capitaine Guelton.

Peu après, deux autres compagnies furent créées, ainsi qu'une compagnie de dépôt. Elles furent confiées à des officiers du régiment suisse.

Ce fut grâce au commandant de Becdelièvre que ce petit bataillon de volontaires prit les goûts et l'esprit militaires qui lui ont permis d'offrir au Pape-Roi un dévouement que puisaient dans leur cœur ces fidèles de la légitimité religieuse et politique.

Le 19 juin, nous partions pour Terni, où un camp d'observation et d'instruction fut formé, sous le commandement du général de Pimodan.

Vous souvient-il, vous, mes amis, qui étiez à Castelfidardo, des paroles que nous adressa le général de Pimodan au moment où nous passions le musone et où quelques balles de tirailleurs ennemis arrivaient jusqu'à nous ? « Allons, messieurs, haut les cœurs, et faisons honneur à notre uniforme ! En avant, et vive le Pape ! »

Vous souvient-il du général à la ferme des Crocette, au milieu d'une terrible fusillade, blessé déjà et nous montrant de la main

l'ennemi en criant encore : « En avant, et vive Pie IX ! » Le Pape lui a fait les plus belles funérailles et le créa duc de Castelfidardo. Il lui fit la plus belle oraison funèbre qu'un soldat, qu'un gentilhomme puisse ambitionner !

Nous demeurâmes trois mois à Terni, nous exerçant à toutes les manœuvres de campagne.

Le 12 septembre, nous levions le camp ; le 17, nous bivouaquions au-dessus de Lorette, et le 18 nous recevions à Castelfidardo le baptême du feu.

La veille, le commandant de Becdelièvre nous réunit : « Messieurs, dit-il, demain vous aller voir le feu pour la première fois ; afin d'être sûrs de faire honneur à votre uniforme, passez au confessionnal, j'en sors. »

Loin de moi la pensée de prétendre qu'il n'y a que les gens religieux qui savent se battre, mais je soutiens qu'il faut toujours une idée surnaturelle quelconque pour entraîner un homme sur un champ de bataille, et j'avoue franchement que je vais plus gaiement au feu lorsque ma feuille de route est en règle.

Quelques jours avant de quitter Rome, M. de Becdelièvre avait eu l'idée, d'accord avec le général de Lamoricière, de nous donner l'uniforme de zouave M de Montcuit eu l'honneur d'être présenté au Pape avec cet uniforme. Il fut accepté avec grande satisfaction par Pie IX. J'ai eu le bonheur de le porter un des premiers.

Je ne vous raconterai pas la bataille de Castelfidardo ; je rappellerai seulement l'ordre du jour du commandant de Becdelièvre : « Nommez-les tous, ou ne nommez personne, car tous ont fait leur devoir ! »

Une centaine de volontaires n'avaient pu rejoindre le bataillon à Terni, sous les ordres du colonel de Mortillet, de MM. Saisy et Thomalé ; ils firent une pointe sur Ponte-Corvo. Quelques zouaves, après la bataille, rejoignirent Ancône ; un seul revint à Rome avec armes et bagages, il s'appelle Rouleau. — C'était un Vendéen !

Le 1er janvier 1861, le corps fut réorganisé à six compagnies et prit le nom de bataillon des zouaves pontificaux.

Au mois de mars, il fut porté à huit compagnies. M. Allet fut nommé lieutenant-colonel, et le capitaine de la première compagnie, chef de bataillon.

Ce fut avec regret que nous vîmes partir notre commandant de Becdelièvre ; c'est lui qui nous avait initiés aux détails du service, c'est lui qui nous avait conduits au baptême du feu, et le soldat reçut au cœur une blessure profonde en voyant s'éloigner un tel chef. Plusieurs de ses officiers le suivirent dans sa retraite.

Mgr de Mérode était ministre des armes ; c'est à lui que revient l'honneur d'avoir formé l'armée pontificale. Gentilhomme et prêtre, il avait compris tout le parti qu'on pouvait tirer du dévouement des

catholiques de toutes les nationalités, et que le moment était venu où il fallait opposer la force à la force, malgré l'infériorité numérique, parce que le sang répandu est encore la plus éloquente des protestations.

Un traité de lui fera mieux comprendre que tout le reste combien il savait défendre ses subordonnés. — Comme on lui reprochait d'avoir donné de l'avancement à un officier dont le nom était un drapeau politique, il répondit « que le drapeau avait été troué à Castelfidardo. »

Il avait autant d'esprit que de cœur, et le tout couronné d'une charité évangélique.

En 1860, à Ponte-Corvo ; en 1861, à Ponte di Correse ; en 1862, à Ceprano, divers engagements avec l'armée italienne forcèrent l'armée française à reprendre les positions que la politique impériale, sous la pression révolutionnaire, avait contraint d'abandonner.

En 1866, le général Kanzler succéda à Mgr de Mérode ; c'est lui qui dirigea d'une manière si remarquable toutes les opérations de la campagne de 1867 ; il eut, en 1870, la douloureuse mission de signer la capitulation de Rome. Dans toutes ces situations très délicates et très difficiles où il s'est trouvé, il a fait preuve d'une grande habileté et s'en est toujours tiré à son honneur et au nôtre.

Au premier bruit de la convention de septembre, un appel fut fait aux catholiques par le comité de Saint-Pierre, auquel je tiens à rendre ici l'hommage qui lui est dû.

Les comités belge, hollandais, anglais, autrichien, etc., nous ont envoyé des secours de toute sorte.

Après le départ de l'armée d'occupation, le 9 décembre 1866, les zouaves furent rappelés à Rome, et le 1er janvier 1867, un régiment de deux bataillons et de deux compagnies du dépôt fut formé, le 1er bataillon sous les ordres du commandant de Lambilly, le deuxième sous les ordres du commandant de Troussures.

Ce fut alors qu'on nous envoya dans les montagnes faire la guerre aux brigands, ce qui, plus que tout, aguerrit le régiment.

En 1867, le choléra éclate à Albano. Une compagnie, à la tête de laquelle se trouvait M. de Résimont, était de passage ; la population fuyait, cent morts dans une nuit. Toute la compagnie et le capitaine en tête se firent infirmiers, fossoyeurs et gardiens des maisons abandonnées. Vers la fin du mois de septembre de la même année, l'invasion garibaldienne nous fit faire cette mémorable campagne de quarante-cinq jours couronnée par la bataille de Mentana.

Qui de vous a oublié notre rentrée triomphale à Rome, à côté de l'armée française ?

Au mois de janvier 1866, le régiment fut porté à cinq bataillons, dont un de dépôt : le 1er, commandé par M. Troussures ; le 2e, par M. de Saicy ; le 3e, par M. de Lambilly ; le 4e, par M. d'Albiousse ; le 5e, par le major Heffner, remplacé plus tard par M. de Norvaux.

Nous restons à Rome jusqu'en 1870 ; nous assistons au concile et au départ des troupes de l'armée d'occupation ; nous la voyons s'éloigner, nous autres Français, avec cette jalousie que tout homme de cœur comprendra lorsqu'il y a un combat entre le devoir et l'honneur.

Le 20 septembre, sur l'ordre du Pape, nous étions obligés de capituler devant 65,000 Italiens, et Pie IX, à la fenêtre du Vatican, en nous voyant défiler pour la dernière fois, nous donnait sa suprême bénédiction, mais s'évanouissait dans les bras de ses camériers.

Le 26, nous quittions Civitta-Vecchia, après avoir été séparés par nationalité, sur l'ordre de M. d'Arnim, ambassadeur de Prusse, qui était venu assister à notre défilé, en face de l'état-major italien.

Le 27, nous débarquions à Toulon ; de quatre mille hommes, nous étions réduits à six cents Français. Des pourparlers avaient eu lieu par l'entremise de M. Briot, commandant de l'*Orénoque*, et M. de Charette, avec le gouvernement de la Défense nationale ; et les six cents hommes furent internés à Tarascon, en attendant qu'il leur fût permis de défendre, sans se séparer, le sol envahi par l'étranger.

Enfin, le 8 octobre, ils arrivèrent à Tours, et je recevais du ministre de la guerre par intérim, le général Lefort, mon brevet de commandant des volontaires de l'Ouest.

Ce titre me fut donné par lui, « car, disait-il, vous ne pouvez conserver en France le nom de zouaves pontificaux. »

Le même jour, M Dupont me remettait notre beau drapeau du Sacré-Cœur avec une lettre de la supérieure de Paray-le-Monial qui écrivait : « Si vous ne pouvez le donner au général Trochu pour le planter sur les murs de Paris, ou à Cathelineau, qui vient de faire une proclamation dans laquelle il invoque la sainte Vierge, vous le remettrez au commandant des défenseurs de l'Ouest. »

Cette lettre est datée de huit jours avant notre débarqement à Toulon. Le 11 octobre au matin, le commandant Le Gonidec, avec deux cents hommes, avait le bonheur de protéger la retraite à Cercottes, et le nouveau régiment des zouaves pontificaux, appelé « les volontaires de l'Ouest », recevait le baptême du feu en France et obtenait l'autorisation de conserver son uniforme.

Arrivés au Mans le 17 octobre, trois bataillons furent formés sous le commandement : le 1er, de M. de Montcuit ; le 2e, de M. Le Gonidec ; le 3e, de M. de Couessin. M. d'Albiousse est nommé major, M. de Troussures faisant fonctions de lieutenant-colonel.

Un escadron d'éclaireurs, commandé par M. du Teilleul, et une batterie de montagne, sous les ordres de M. de Falaiseau, complètent l'organisation.

Le major Vincenti était chargé des ambulances, et trois aumôniers, qui nous avaient suivis de Rome, restaient attachés à chacun des trois bataillons : Mgr Daniel que nous avons eu la douleur de perdre

depuis ; le R. P. de Gerlache et le R. P. Doussot. MM. les abbés Martin, Le Gal, Peigné et d'autres aumôniers auxiliaires furent adjoints ; l'un d'eux, M. l'abbé Fouqueray, trouva la mort à Yvré-l'Évêque.

Le 9 novembre, nous partions avec la brigade Fierrech pour nous rendre à Châteaudun, et, à la formation du 17e corps, nous passions sous les ordres du général de Sonis, qui m'écrivait cette lettre admirable : « Tout doit être commun entre nous, joies, douleurs, sacrifices. »

Le 25 novembre, nous combattions à Brou, le 2 décembre, à Patay ; c'est sur ce même champ de bataille où Jeanne d'Arc, en 1429, déployait sa bannière, que nous avons eu l'honneur de déployer la nôtre, qui sera toujours pour nous comme une relique merveilleuse, trouée par les balles prussiennes et empreinte du sang de nos camarades !

Le 10 janvier, sous le commandement du commandant de Montcuit et de Lallemand, le premier bataillon s'élançait encore à Yvré-l'Evêque sur les troupes ennemies, conduit par le général Gougeard, qui s'écriait : « En avant, messieurs, pour Dieu et la patrie ! »

N'oublions pas l'ordre du jour de l'amiral Jaurès à notre 3e bataillon, qui finit par ces mots : « Que Dieu vous garde et vous donne le succès. »

Le 24 janvier, le gouvernement de la Défense nationale avait donné au général de Charette le commandement d'une division de mobilisés bretons, 14,000 hommes.

Au commencement de la campagne, un bataillon des mobilisés des Côtes-du-Nord faisait brigade avec nous ; il a été de tous nos combats, et la liste de ses morts a scellé entre nous et ces vaillants Bretons un véritable pacte de patriotisme.

Le 27 janvier, les trois bataillons, les éclaireurs et la batterie d'artillerie furent enfin réunis à Rennes, réunion qui n'avait pu avoir lieu depuis le commencement de la campagne.

Au moment de l'armistice, le régiment se trouvait à Fougères avec la division de mobilisés ; comme les engagements n'avaient été contractés que pour la durée de la guerre, les soldats furent licenciés.

Mais je demandai aux cadres de rester.

Sur l'ordre du ministre de la guerre, j'arrivai à Paris le 18 mars. Je fus reçu dans la soirée, à Versailles, par M. Thiers, qui me chargea de réorganiser le régiment, ce qui se fit à Rennes.

Le 13 août, un magnifique ordre du jour du général de Cissey nous licenciait définitivement, sur notre demande.

Nous devions nous séparer, et j'ai pensé alors que le lien le plus fort qui pût nous maintenir tous unis dans la légende du régiment était la consécration au Sacré-Cœur.

Je ne faisais, du reste, que réaliser le vœu de beaucoup d'entre

nous, et notamment celui exprimé par Verthamon à moi-même, la veille de sa mort.

Vous souvient-il, mes amis, de cette dernière et émouvante réunion dans la chapelle du séminaire de Rennes, de nos adieux?...

Mais chacun de nous se disait : « Au revoir ! » les yeux fixés sur notre bannière, qui, pour nous, est le symbole de notre foi et de nos espérances dans l'avenir.

Tel est, mes chers camarades, l'abrégé très succinct de l'histoire et des transformations de notre cher régiment.

Est-ce à dire que nos noces d'argent soient le dernier acte de notre légende?

Ah ! messieurs, qui peut répondre de l'avenir? Dieu choisit qui lui plaît! Interrogez le passé, constatez le présent, et je vous défie de dire qu'il n'y a pas, dans le fond de votre cœur, comme une lueur qui va grandissant et vous montre que nous avons encore du chemin à parcourir, des périls à affronter et, qui sait ! de la gloire à acquérir !

Comme le disait le colonel d'Albiousse :

« Tant qu'il y aura en France une croix et une épée, nous avons le droit d'espérer. »

Que de fois nous avons cru que tout était perdu, et alors un fait sur lequel nous ne pouvions compter surgissait et nous nous retrouvions tous ensemble, prêts à combattre et à mourir, s'il le fallait, pour Dieu et la Patrie, car nous n'avons pas le droit de mentir à notre légende !

Ah ! qu'elle est belle, mes chers amis, cette légende !

A Castelfidardo, ce sont des enfants, comme d'Héliand, qui tombent ! Sa mère, en apprenant sa mort, chante le *Te Deum !*

Ce sont de vieux zouaves d'Afrique, c'est Columbeau qui meurt en criant : « Vive la France ! » C'est un saint comme Guérin dont le cercueil, oublié dans une gare en Autriche, est enfin rapporté à Nantes en triomphe et opère des miracles. C'est le capitaine Guelton, pour lequel nous avions autant d'estime que d'affection, brave comme son épée; c'est de Parcevaux qui meurt en Breton, en gentilhomme... Mais il faudrait les nommer tous.

C'est cette longue inaction à Anagni, à Marino, à Frascati : c'est cette résignation dans le sacrifice, ce sont ces ardeurs contenues qui nous empêchent de dévier du devoir, en laissant des amis et des camarades se battre à quelques pas de nous, pour cette grande cause de la légitimité que nous servions nous aussi, et que nous servirons toujours !

C'est, après l'enivrement de la victoire, après Mentana, que nous assistons, l'arme au bras, à la défaite de nos armées, pour rester fidèles à l'honneur des engagements pris envers le Saint-Siège.

Ce sont ces actes de dévouement que vous ne connaissez pas tous, mes chers camarades, ainsi que moi. Victimes expiatoires qui offraient, en mourant et dans le courant de leur vie, leur sang, les sacrifices de toute sorte pour le régiment.

Vous parlerai-je enfin de ceux qui, ayant soif de dévouement, se sont faits missionnaires, de ceux qui sont allés planter le drapeau du Sacré-Cœur au centre même de l'Afrique?

Salut à toi, capitaine Joubert!

« Expliquez-moi, me demandait quelqu'un, comment le régiment tient encore? — C'est bien facile, répondis-je. C'est qu'il n'y a pas un de nous qui n'ait fait quelque sacrifice à son Dieu, à son roi, à son pays, et cela pour le régiment. »

Un pour tous, tous pour un, telle a été, telle est et telle sera la devise des zouaves pontificaux.

Demandez à nos amis belges, qui furent les premiers à fonder avec nous le bataillon ; demandez aux Hollandais, qui furent les plus nombreux ; demandez aux Canadiens, à cette jeune France qui a conservé les traditions de la vieille France, aux Espagnols, aux Anglais, aux Allemands, si toutes les nationalités, tous les rangs n'étaient pas confondus, et si ces éléments ne se fondaient pas en un seul, l'amour et la gloire du régiment.

Je me trouvais, immédiatement après la guerre, à Cologne ; je vis arriver à la gare un officier prussien qui boitait affreusement. Il m'aborde : « Bonjour, mon colonel. — Mais qui êtes-vous donc? — Un tel, 1re compagnie, 4e bataillon. — Vous avez été blessé? — Oui, à Cercottes, et par vous! Ah! j'ai bien reconnu mon uniforme de Rome. » — Je répondis : c'est la guerre. — Mon Dieu, oui, si demain elle recommençait avec la France ou avec tout autre pays, je serais le premier à demander du service ; mais si vous alliez à Rome, je serais le premier à répondre à un appel du Pape... »

Ab uno disce omnes.

Je ne crois pas trop m'avancer en disant que l'idée religieuse n'a fait aucun tort au patriotisme.

Et comment voulez-vous ne pas être fiers?

Partout où le régiment a passé, il a laissé une légende, souvent sanglante, toujours glorieuse.

A Rome, Castelfidardo, Spolète, Ponte-Corvo, Ponte di Coresse, Ceprano, Monte-Lupino, Canino, Bagnorea, Ischia, Valentano, Acquapendente, Monte Libretti, Subiaco, Orte, Nerola, Farnèse, Serristori, Saint-Paul, Lungaretta, Viterbe-Ponte, Nomentano, Villa Cecchina, Mentana et enfin Rome, le 20 septembre 1870.

En France : Orléans, Brou, Patay, Le Mans.

Voilà les noms que nous pouvons inscrire sur le drapeau du régiment.

Et maintenant, j'en appelle à vos souvenirs : Avons-nous fait notre devoir à Rome? Je réponds hardiment : Oui! (Acclamations.)

En France, avons-nous été à la hauteur de notre légende? (Acclamations.)

Oui, mes amis, et je me porte garant que, quelle que soit la posi-

tion dans laquelle nous pourrons nous trouver, nous ferons notre devoir comme soldats, comme Français, « et contre les ennemis du dehors et contre les ennemis du dedans », selon l'expression de l'ordre du jour de notre licenciement signé du ministre de la guerre, le général de Cissey.

Vous souvient-il de notre départ de l'*Orénoque*, lorsque le capitaine de Fumel nous rapportait le drapeau? Chacun de nous voulait en avoir une parcelle et la conserver sur son cœur!

Vous souvient-il de cette bannière portée au plus fort de la mêlée par ces hommes vaillants dont les noms resteront dans l'histoire : Verthamon, les Bouillé!

Vous souvient-il de la première revue passée par le Pape Pie IX, le jour de Sainte-Agnès, de la manière dont il nous recevait tous, les uns après les autres, des paroles qui sortaient de son cœur pour aller droit au nôtre, de sa visite à Porto d'Anzio!

Vous souvient-il de la canonisation, de la bénédiction *urbi et orbi*, et, la veille du 20 septembre, après avoir monté à genoux la *Scala santa* et s'être offert comme victime expiatoire pour son peuple, vous souvient-il de Pie IX me demandant : « Où sont mes troupes? — Je lui montrai une compagnie de garde à la porte de Saint-Jean de Latran : « Ils sont bien peu, me dit-il, mais Dieu fera le reste! »

Vous souvient-il de tous ces camarades, tombés sur tous les champs de bataille, à Rome, en France!

Je ne veux pas parler de nos morts, la liste en serait trop longue et ce serait raviver dans nos cœurs trop de tristesse.

Il n'y a cependant pas un seul d'entre nous qui ne demande à Dieu, comme grâce suprême, de mourir comme eux!

Il y a pourtant deux morts qu'il nous est impossible de passer sous silence. Interrogez vos cœurs mes amis, et dites-moi si la mémoire du Roi que nous avons tant aimé ne se confond pas avec celle du Pape que nous avons tant pleuré!

Est-ce à dire que nous devions désespérer? Je le répète : Non, les hommes passent, le principe reste.

Et Saint-Laurent! C'est nous qui inaugurons le cimetière et les catacombes, et le Pape, pour lequel on avait préparé un magnifique tombeau à Sainte-Marie-Majeure, veut se faire enterrer dans ces mêmes catacombes, comme pour donner au régiment un dernier souvenir d'amour et d'espérance!

Oui, mes amis, je vous le dis en toute confiance, c'est en restant fidèles au Pape, à la religion, que nous resterons fidèles à notre pays.

Au dernier moment, S. Exc. le nonce m'écrit qu'en absence de son auditeur appelé à Rome pour une raison des plus graves, il ne peut quitter son poste. La loi est formelle sur ce point. S. Exc. daigne me dire combien elle regrette de ne pas se trouver au milieu de nous.

La même raison l'a empêchée avant-hier d'être à Sainte-Anne. Cette absence, que nous regrettons tous, ne m'empêchera pas de finir mon discours par les paroles que je devais adresser au représentant du Pape et que je lui demande de bien vouloir transmettre au Saint-Père.

Allez, Monseigneur, allez dire à Léon XIII que le régiment reste fidèle à sa légende, qu'il est tout prêt, sur un signe de lui, à se faire tuer pour la grande cause qu'il représente, et que le jour où la France aura besoin de nous, nous vous prierons de lui demander une bénédiction spéciale, afin d'être toujours dignes de son régiment.

Dites-lui, Monseigneur, que je ne puis oublier la bénédiction qu'il nous a donnée et les paroles qu'il m'a adressées :

« Restez fidèle à l'honneur, aux engagements pris envers ce Saint-
« Siège; ce sera la vraie manière de rester fidèle aux grande et
« nobles traditions de votre pays! Dieu fera le reste! »

Discours du colonel d'Albiousse.

Mon général, au nom de tous nos camarades, merci de nous avoir appelés auprès de vous pour célébrer ensemble les noces d'argent de ce régiment, dont vous êtes à la fois le chef et le modèle. Vingt-cinq ans de fidélité, c'est peu dans l'existence d'un régiment, c'est beaucoup dans la vie d'un homme ; si à l'heure marquée par Dieu, la vigueur de nos bras ne répondait plus à l'ardeur de nos âmes, eh bien ! mon général, nos fils sont là, derrière nous, pour prendre la place de leurs pères. Oui, les anciens peuvent disparaître ; les jeunes viendront combler les vides, et le régiment restera, il restera pour défendre cette grande cause de la papauté, avec le même dévouement et le même enthousiasme.

Voilà pourquoi, au nom de tous les anciens comme des jeunes, vous pouvez, mon général, redire au Souverain-Pontife Léon XIII ce que nous étions si heureux de dire à Pie IX : « L'amour s'allie toujours à la fidélité. » Messieurs, tout à l'heure le général vous le disait avec l'éloquence de son noble cœur, lorsque l'armée piémontaise consomma, par la prise de Rome, la longue série de ses conquêtes sacrilèges, six cents Français se trouvèrent séparés violemment de leurs camarades.

Messieurs, au nom de ces Français du régiment, au nom de ces soldats du Pape devenus soldats du Sacré-Cœur, permettez au lieutenant-colonel des volontaires de l'Ouest, de remercier le général de n'avoir jamais séparé la cause de la France de la cause de l'Église. Ah ! Messieurs, cette union répond bien aux élans de notre foi et aux ardeurs de notre patriotisme. Rome et la France sont tombées ensemble, ensemble elles se relèveront. Aimons-la donc cette Rome des Papes, soyons toujours fidèles au mot d'ordre

par excellence : « Parole du Pape, consigne de Dieu. » Aimons aussi la France, cette France faite par nos évêques, sauvée par Jeanne d'Arc, et dont les fils de saint Louis ont tracé les frontières de la pointe de leur épée.

Quoi qu'il arrive, Messieurs, ne séparons jamais ces deux causes; que notre cri de guerre soit demain ce qu'il était hier : « Tout pour Rome, tout pour la France ! »

Et maintenant, permettez-moi de faire appel à vos sentiments chevaleresques. Vous le savez, Messieurs, comme on l'a dit avec raison : « La chevalerie est une fleur des champs de bataille; elle a été arrosée par le sang de plusieurs générations de soldats. » Eh bien, Messieurs, à l'exemple de nos prédécesseurs dans l'armée, restons fidèles au culte des dames. Un toast, donc, à la baronne douairière de Charette, à cette mère incomparable qui disait à son fils, qu'elle revoyait après la bataille : « Mon enfant, je n'ai jamais demandé au ciel qu'une seule grâce pour vous, celle de mourir en chrétien et en gentilhomme ! » Un toast à la duchesse de Fitz-James, dont le dévouement aux zouaves a toujours été sans défaillance et qui a toujours si bien porté un des plus beaux noms de la France chevaleresque.

Les morts du régiment sont nombreux, aussi bien ceux qu'il a semés dans les champs brûlés de la campagne romaine que dans les neiges de la France envahie.

A leur tête, il convient de citer le ministre qui organisa les zouaves et qui, lui-même, appartenait à l'armée par son passé. Mgr de Mérode, ministre des armes de Pie IX, était Belge. A peine sorti de l'École militaire, il se fit attacher, à titre étranger, à l'état-major de notre armée d'Algérie, et fit la guerre avec Bugeaud.

Il entra dans les ordres, devint camérier du Pape, puis ministre, et montra dans l'organisation de l'armée pontificale, des qualités d'administrateur de premier ordre.

Après le ministre, le général en chef Lamoricière. Celui-là, c'est Bayard.

Il fut exilé au coup d'État; reprit en 1860 son épée à la voix de Pie IX, se battit comme un lion à Castelfidardo et à Ancône. Il est mort en 1865, comme un soldat et comme un saint.

Pimodan, c'est Duguesclin. A Castelfidardo, il n'en dit pas long à ses zouaves : « Souvenez-vous que vous êtes catholiques et Français ! » Là il fut frappé coup sur coup par trois blessures, et à chaque balle qui lui entrait dans le corps, il répétait : « Dieu est avec nous ! » Il mourut en martyr la nuit suivante.

Voici maintenant le comte de Quatrebarbes, gouverneur d'Ancône; puis le comte de Baudelaire, le colonel d'Argy qui commanda la légion d'Antibes; le comte de Bourbon-Chalus, commandant du génie de Lamoricière.

Et cet admirable vieillard qui avait nom Fernand de Bouillé : « Nous arrivons trois nous mettre sous tes ordres, Jacques, moi et mon cocher; » écrivait-il à Charette, en s'engageant comme simple soldat pour la campagne de France. Son fils l'accompagnait et aussi son gendre de Cazenove de Pradines, et, marchant entre eux deux sur le champ de bataille de Patay, il leur disait : « Si un de ces obus venait à tomber entre nous trois, il y aurait ce soir bien des veuves à la maison. » Il fut traversé de part en part d'une balle au moment où il saisissait le drapeau que venait de laisser tomber Verthamon en mourant. Son fils, le comte Jacques, releva le drapeau immortel : « A moi ! cria-t-il à côté du corps de son père; sauvez le drapeau ! » Et il est foudroyé par une grêle de projectiles. Il n'avait que vingt-six ans. Au moment de la charge, le vaguemestre lui avait remis une lettre de sa jeune femme qu'il n'eut pas le temps de lire.

Et Verthamon C'est lui qui, le premier, porta le drapeau, à Patay. Une balle arrive. Il tombe avec son drapeau, se relève avec lui et continue à marcher; une seconde balle lui traverse le poumon au-dessous du cœur, et sort par l'épaule gauche. Cette fois, il tombe encore et ne se relève plus. Mais il vit, il attend dans la neige, toute la nuit, la mort qui tarde à venir. Il vécut encore cinq jours. « C'était sublime, dit-il, en parlant de la bataille. Nous savions que nous allions tous à la mort; moi, il me semblait monter au Ciel ! »

Georges d'Héliaud est tué à Castelfidardo. Sa mère en apprenant sa mort, s'agenouille et récite le *Te Deum*. Il avait dix-huit ans !

Crône, tué à Monte-Libretti. Sa dernière parole est celle ci : « Je suis certain d'aller au ciel. » Mœller, un lieutenant engagé comme simple soldat, tué à Mentana.

Et cet héroïque caporal de Jong A Monte-Libretti, il s'était jeté au milieu des garibaldiens. Sans recevoir une seule blessure, il en assomma ou en perça quatorze. Et, quand il fut fatigué, il se mit à genoux pour se reposer. Naïf comme un héros qu'il était, il écrivait : « Quand les protestants vous diront que la chaire de Saint-Pierre est vermoulue, répondez-leur que cela n'est pas vrai. Dites-leur que Pierre Jong et son cousin Guillaume l'ont vue, et ajoutez qu'elle est solide. »

« Chers parents, écrit le jeune Lasserre, si après les affaires il m'est donné de revoir la France, j'irai me faire tuer pour ma patrie ; car je m'engagerai parmi les zouaves d'Afrique qui sont les premiers au feu, et l'on verra bien que je n'ai pas renié mon drapeau, et qu'un zouave pontifical n'a pas peur de la mort. » Tué au siège de Rome.

Et le marquis de Coislin ! A soixante-deux ans, il s'engage comme soldat aux zouaves pontificaux pour la campagne de France. Il porte le sac, il ragaillardit les jeunes par ses plaisanteries. A Brou, on commande aux tirailleurs : « Couchez-vous ! » De Coislin, impassible, reste debout, servant de cible vivante à l'ennemi et continuant à tirailler.

— Pourquoi ne vous couchez-vous pas ? lui crie un commandant qui passe.

— Mon commandant, à mon âge, quand on se couche, c'est pour ne plus se relever.

Voici maintenant le duc de Chevreuse, qui arrive avec son grand-père le duc de Luynes. Le vieillard meurt bientôt en faisant son service d'infirmier, et à vingt-deux ans, le duc de Chevreuse, devenu duc de Luynes, possesseur d'une fortune immense, fiancé, vient chercher la mort à Patay, à côté de son frère le duc de Chaulnes et de son beau-frère le marquis de Sabran. Il est foudroyé par un éclat d'obus. On porte son cadavre à sa mère, la duchesse de Chevreuse.

Le commandant de Troussures, au moment où le général de Sonis enlève les zouaves à Patay, lui dit : « Mon général, vous nous menez à une bien belle fête. » Il s'élançait à la tête de ses hommes et tombait foudroyé.

Avant la charge, il était descendu de cheval, s'était mis à genoux dans la neige et avait fait le signe de la croix.

A côté de lui mouraient le capitaine de Gastebois, le lieutenant Vetch, de la Bégassière, de Freron, de Lagrange, de Bellevue, tous frappés en pleine poitrine.

—

Le *Gaulois* donne la liste des zouaves pontificaux présents à la fête du 28 juillet. Cette liste comprend des Français, des Belges, des Hollandais, des Anglais, des Irlandais, des Canadiens, etc.. Citons : MM. d'Albiousse, colonel du régiment, G. Van Asche, sergent, R. P. Van Aart, aumônier, Allard, Burdo, de Becdelièvre, marquis de Beauffort, de Bie, comte de Bourbon-Busset, comte Ch. de Bourbon-Busset, duc des Cars,

Van Campenhout, vicomte de Chateaubriand, de Castries, vicomte de Couëssin, de Cazenove de Pradine, de la Couture, vicomte de Champeaux, Urbain de Charette, Alain de Charette, Armand de Charette, Louis de Charette, Ferdinand de Charette, Croonenberghs, Derély, lieutenant, Van Deurme, marquis de la Ferronays, Adolphe de Ferron, de France, B. de Ferron, de Gouttepagnon capitaine, du Grandlaunay, de Hænen, comte de Hemptine, Herring, président de la Société Pie IX d'Anvers, comte Jacquemont, capitaine, de Jaert, baron Kervyn de Volkaersbeke, sous-lieutenant, comte de Laubespin, comte de Lambilly, chef de bataillon, Lysen, Léon de Lorgeril, de Largentaye, de Montalembert, comte R. de Monti, comte de Maistre, de Moncuit, chef de bataillon, l'abbé Paaps, ancien aumônier, de Parceveaux, comte du Plessis, comte Melchior de Polignac, vicomte de Poli, Maurice du Reau, capitaine, marquis de La Rochefoucauld, Rouleau, marquis de Résimond, comte Albert de Robiano, comte de La Rochebrochard, A. de Romans, vicomte de Riancey, Louis Schutyes, Scarsey, de Loqueneuille, Mgr Sacré, comte de Sèze, de Troussures, Tresvaux du Fraval, capitaine; Vranken, président du comité hollandais; de Tilbourg, l'amiral Veyron, Ch. et G. de Villèle, Odon de Verthamont comte Ch. de Villermont, ancien président du comité central des œuvres pontificales de Belgique; de Vilmarest, gendre de M. de Laage, etc., etc.

L'UNITÉ DU CHANT ECCLÉSIASTIQUE

En toutes choses l'unité est un bien. L'unité dans l'ordre est le premier élément du beau. Dans l'Église catholique, nous avons l'unité de foi, l'unité de doctrine, l'unité de gouvernement, l'unité de culte, l'unité de liturgie. Aussi l'Église catholique est-elle la plus belle société qui existe sur la terre.

On se souvient des vaillantes luttes soutenues par dom Prosper Guéranger pour ramener en France l'unité de liturgie romaine. Les ennemis de cette unité employaient pour la combattre toutes sortes d'armes : appel à l'archéologie, recherches de l'antiquité, des traditions gallicanes, critique, science, littérature, assurance de respect conditionnel pour le Saint-Siège. L'abbé de

Solesmes ne perdit point courage, il montra dans ses immortels ouvrages la sublimité incomparable de la liturgie romaine, son antiquité vénérable, ses droits à nos respects, il n'eut qu'à faire voir que cette liturgie était la nôtre, et il remporta la victoire :

La Liturgie, disait-il en 1840, en s'adressant à toutes les provinces de France, n'est-elle pas l'âme de vos cathédrales ? Sans elle, que sont-elles, sinon d'immenses cadavres dans lesquels est éteinte la parole de vie ? Or donc, songez à leur rendre ce qu'elles ont perdu. Si elles sont romanes, elles vous redemandent ce rit romain que Pépin et Charlemagne leur firent connaître ; si leurs arcs s'élancent en ogives, elles réclament ces chants que saint Louis se plaisait tant à entendre redire à leurs échos ; si la Renaissance les a couronnées de ses guirlandes fleuries, n'ont-elles pas vu les évêques du XVIe siècle inaugurer sous leurs jeunes voûtes les livres nouveaux que Rome venait de donner aux Églises ? Toute notre poésie nationale, nos mœurs, nos institutions anciennes, religieuses ou civiles, sont mêlées aux souvenirs de l'ancienne Liturgie que nous pleurons (1).

D'autres écrivains célèbres s'adjoignirent à dom Guéranger ; des évêques illustres se mirent à la tête du mouvement vers la liturgie de Rome et favorisèrent l'élan qui entraînait les esprits vers une restauration jugée si importante et si nécessaire par les souverains pontifes. Il suffit de nommer Mgr Parisis, alors évêque de Langres, Mgr Gousset, récemment transféré de l'évêché de Périgueux à l'archevêché de Reims ; Mgr Donnet, évêque de Montauban ; Du Lac, rédacteur de l'*Univers ;* l'abbé Bouix, qui composa alors son bel ouvrage : *De Jure liturgico.* Monseigneur Gousset étant allé faire une visite *ad limina,* eut une entrevue avec Grégoire XVI, dans laquelle celui-ci lui parla du retour des diocèses de France à la liturgie romaine, réformée par saint Pie V. L'archevêque répondit aussitôt : « Saint-Père, vous n'avez qu'à dire à la France que vous le désirez et vous serez écouté. » Grégoire XVI se contenta de dire : *In votis esset* « je désirerais », et les difficultés qui avaient paru jusque-là insurmontables furent renversées. Le diocèse de Langres fut le premier à embrasser le Rit romain ; le diocèse de Périgueux, à la tête duquel se trouvait alors Mgr Georges, le suivit de près. En quelques années, presque tous les diocèses de France avaient adopté le Missel, le Bréviaire, le Rituel romains. La restauration liturgique était accomplie, en principe du moins, dans

(1) Préface des institutions liturgiques.

toutes les églises de France. Ce ne fut pas une des moindres joies du grand Pape Pie IX d'avoir vu se couronner sous son glorieux pontificat l'entreprise de ses prédécesseurs.

Toutefois, l'œuvre n'était pas encore entièrement achevée. L'unité de liturgie devait trouver son complet épanouissement dans l'unité du chant ecclésiastique. Tout le monde sait, en effet, que les cérémonies du culte catholique, et en particulier le divin sacrifice, doivent à la musique sacrée leur plus riche éclat, leur plus magnifique splendeur et un de leurs charmes les plus attrayants. Le 2 janvier 1868, Pie IX nomma une Commission d'artistes versés dans le chant grégorien, qui devaient reviser l'édition *médicéenne,* c'est-à-dire l'édition de plain-chant traditionnelle à Rome, en partie retouchée au XVI[e] siècle par Palestrina lui-même et éditée à la typographie des Médicis en 1608, sous le Pape Paul V. Le travail de cette Commission une fois achevé, un concours fut ouvert à Rome pour choisir l'éditeur qui serait chargé d'imprimer tous les livres choraux, en soumettant toutes les feuilles à l'examen de la Commission pontificale et au visa du secrétaire de la Congrégation des Rites. M. Frédéric Pustet, éditeur à Ratisbonne, fut choisi dans ce concours. Il s'acquitta avec tant de soin et de zèle de sa mission, il imprima de si beaux livres de chœur, tous parfaitement conformes aux manuscrits qui lui étaient communiqués, qu'il s'attira les approbations les plus formelles de la Congrégation des Rites et du Souverain-Pontife lui-même. Dès que le Graduel, le Directorium chori et les autres livres de chant eurent paru, Pie IX ne se contenta pas de les louer, il les recommanda vivement à tous les Révérendissimes Ordinaires des Lieux, afin qu'on fît pour le chant ce qu'on avait fait pour toutes les autres parties de la sainte Liturgie, et qu'on suivît partout la méthode dont l'Église romaine fait usage.

A peine élevé sur le trône pontifical, Léon XIII voulut continuer l'œuvre de la réforme du plain-chant. Quelques mois après son élection, le 15 novembre 1878, il disait : « Les Souverains-Pontifes ont toujours mis leurs soins à veiller à la dignité des chants sacrés, et particulièrement à procurer l'uniformité du chant liturgique... Aussi nous approuvons et déclarons authentique l'édition médicéenne, revue par des hommes très versés dans le chant ecclésiastique et spécialement délégués à cet effet par la Sacrée-Congrégation des Rites... »

Le nombre des décrets ou brefs pontificaux en faveur de

l'édition médicéeenne était déjà considérable ; il y avait abondance de lumière pour quiconque voulait connaître le véritable état de la question des livres officiels de chant liturgique romain.

Néanmoins, la Sacrée-Congrégation des Rites a voulu publier un décret, dont la gravité l'emporte sur celle des décrets précédents, signé par le cardinal-préfet de la même Congrégation, le 10 avril 1883, et confirmé par Sa Sainteté Léon XIII, le 26 avril suivant. Il a pour titre : *Romanorum Pontificum sollicitudo.* Ce document déclare : « Qu'il ne doit plus y avoir de doutes ni de discussions sur l'authenticité et la légitimité de cette forme de chant proposée par la Sacrée-Congrégation, parmi ceux qui sont sincèrement soumis à l'autorité du Siège apostolique. » Il blâme plusieurs des membres du congrès d'Arezzo qui s'étaient réunis pour travailler à la restauration du chant grégorien, « de s'être laissé emporter peut-être trop loin par un amour excessif de l'antiquité », « de n'avoir pas assez tenu compte des ordonnances récentes du Siège apostolique et de ses désirs maintes fois manifestés que le chant grégorien prît partout la forme que l'usage plein de prudence de l'Église romaine a sanctionnée... » La Sacrée-Congrégation, ajoutait « C'est une pratique constante des Souverains-Pontifes d'user de la persuasion pour la réforme de certains abus, plutôt que de donner des ordres, d'autant mieux que les Révérendissimes Ordinaires des lieux et leur clergé ont coutume d'interpréter pieusement et religieusement comme un ordre les exhortations du Souverain-Pontife. »

Ce décret pontifical a été reçu dans un grand nombre de pays avec une joie profonde, avec la plus filiale déférence. Des diocèses; comme celui de Munster, qui possédaient depuis des siècles un chant traditionnel, y ont renoncé pour accepter celui que Rome venait de proposer. Un très grand nombre de diocèses ont adopté l'édition médicéenne en Suisse, en Hongrie, en Autriche, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Irlande, en Italie. Léon XIII lui-même la fait suivre au Petit-Séminaire Pie, et il répand dans les séminaires de l'Italie, le *Magister choralis,* méthode destinée à populariser l'étude scientifique et la bonne exécution du chant romain. En Angleterre, le concile provincial de Westminster, et en Irlande le concile national de Maynooth ont introduit l'édition officielle dans tous leurs diocèses. Le cardinal écrivait à son clergé en janvier 1877 : « Je pense que vous apprendrez avec satisfaction que

l'édition du Graduel publié à Ratisbonne et sanctionnée par le Saint-Siège, a été revue avec un soin extrême par une Commission romaine. Quoique imprimée ailleurs, elle est originaire de Rome. »

Hélas! nous sommes contraints de le confesser, c'est en France que les décrets de la Sacrée-Congrégation sur cette matière ont été reçus avec le plus de froideur. Peu de journaux les ont cités; des feuilles même — catholiques, — ont cherché directement ou indirectement a en atténuer la valeur; elles ont ouvert leurs colonnes à des mécontents qui accusent la Sacrée-Congrégation de vouloir nous doter d'un chant barbare, qui ne serait rien moins que grégorien. Des brochures anonymes ou pseudonymes ont paru, dans lesquelles l'édition romaine est mise en parallèle avec les manuscrits du moyen-âge et condamnée au nom de la science parce qu'elle n'a pas des neumes suffisants, ou parce qu'elle ne reproduit pas les découvertes de l'antiquité. Les auteurs de ces brochures ont jeté, sans scrupule, le blâme et l'injure contre le cardinal Bartolini, Préfet de la Congrégation des Rites, contre la commission pontificale, chargée de la révision des livres de chant, et contre tous ceux, qui depuis le Concile de Trente, s'étaient occupés de l'édition médicéenne, contre saint Charles Borromée et d'autres personnes très remarquables.

De nouvelles éditions ont été annoncées ou publiées et on les offre au clergé comme reproduisant le seul vrai chant grégorien.

Cependant, il faut le dire aussi, un très grand nombre de catholiques français ont fait un accueil très favorable aux désirs du Saint-Siège: ce sont des canonistes, des théologiens, comme Mgr Sauvé, M. l'abbé Granclaude, M. l'abbé Didiot, qui ont plaidé éloquemment en faveur de l'autorité. Mgr l'évêque de Moulins a, le premier, proposé le chant romain à son clergé, dans une réunion synodale: celui-ci l'a accepté avec empressement.

Comme plusieurs bruits mensongers avaient été répandus sur la valeur des décrets émanés de Rome sur la question du chant romain, Mgr l'évêque de Périgueux a adressé tout récemment une lettre à la Sacrée-Congrégation des Rites, où sont résumées les principales difficultés qui ont été soulevées contre eux. Nous croyons qu'un grand nombre de lecteurs s'intéresseront à la demande faite par le vénérable évêque et à la réponse qui lui a été donnée. Nous avons là un nouveau document capable d'éclairer tous les catholiques de bonne volonté sur les desseins persévérants du Saint-Siège dans la matière qui nous occupe.

Nous trouvons ce document dans l'excellente *Semaine de Périgueux* à qui nous empruntons ces réflexions.

DEMANDE ADRESSÉE PAR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX À LA CONGRÉGATION DES RITES

Juxta quosdam auctores, decreta S. R. C. vim suam non obtinent nisi in collectione Gardelliana inserantur; porro quum plura decreta circa cantum Gregorianum in hac collectione non sint posita, iisdem auctoribus videntur hæc decreta in oblivione relinquenda, quia forsan in posterum corrigenda erunt. Decretum 26 Aprilis declaratur ab iisdem ut numquam in supradicta collectione colligendum et proinde nullius esse obligationis. Præterea, non desunt qui in decreto 26 Aprilis 1883 errores aliquos historicos detegere præsumant circa emendationem a Joanne Petro Aloysio Prænestino ejusque discipulis in cantu gregoriano peractam, et idcirco infirmum dicunt esse tenorem illius decreti ut pote in falso supposito innixum. Denique rumor aliquis huc usque pervenit aliquos viros Romam petiisse cum intentione a S. Sede impetrandi ut prædictas decisiones circa cantum legitimum, nuper recognitum, apud cl. equitem Pustet editum, relaxare velit, et circa præcedentia præscripta silentium altum teneat. Quo circa suppliciter rogo ut hæc dubia S. R. C. solvat.

1° Requiriturne, ut valeat aliquod decretum S. R. C. ut reperiatur scriptum in authentica collectione ?

D'après certains auteurs, les décrets de la S. Congrégation des Rites n'ont force de loi qu'autant qu'ils sont inscrits dans la collection de Gardellini. Or, plusieurs décrets publiés sur le chant grégorien n'ont pas été insérés dans cette collection ; ils doivent donc, au sentiment de ces auteurs, rester dans l'oubli, parce qu'un jour peut-être ils seront soumis à correction. Le décret du 26 avril, déclarent-ils, ne sera jamais admis dans la collection, et par conséquent il n'est point obligatoire. Il y en a même qui prétendent découvrir dans ce décret quelques erreurs historiques, au sujet de la réforme, opérée dans le chant grégorien par J. P. L. Palestrina et ses disciples : en conséquence, ils nient son autorité, en tant que se fondant sur un faux supposé.

Enfin le bruit nous est arrivé que des hommes se sont rendus à Rome pour obtenir du S. Siège qu'il abandonne ses décisions sur le chant légitime et revu naguère qu'édite le chevalier Pustet, et qu'il garde un silence profond sur ces précédentes ordonnances. Je prie donc instamment la S Congrégation de dissiper ces doutes :

1° Pour qu'un décret ait force de loi, son insertion dans la collection authentique est-elle requise ?

2° Si aliqui errores historici in prædictum decretum 26 Aprilis 1883 irrepsissent, auctoritas ejusdem decreti essetne invalida ?

3° Decreta circa cantum gregorianum remanentne certa et in pleno vigore conservanda ?

† N. JOSEPHUS,
Episc. Petroc. et Sarl.

2° Des erreurs historiques qui se seraient glissées dans le décret du 26 avril 1883 annuleraient-elles son autorité ?

3° Les droits sur le chant grégorien restent-ils incontestables et en pleine vigueur ?

† N. JOSEPH,
Evêq. de Périgueux et de Sarlat.

RÉPONSE

Petrocoricen.

Die 5ª junii 1885.

Decreta SS. Rituum Congregationis a Summo Pontifice confirmata omnino servanda.

Laurentius SALVATI,
S. R. C. secretarius.

Locus sigilli.

Notandum. Cantus gregorianus juxta approbatam editionem Romæ jamdiu usu viget, ideoque nulla opus est præscriptione aut hortatione ut introducatur prout in aliis diœcesibus ubi nondum introductus fuit.

5 juin 1885.

Les décrets de la S. Congrégation des Rites confirmés par le Souverain-Pontife doivent être entièrement maintenus.

Laurent SALVATI,
Secrétaire de la S. C.

Observation (1). Le chant grégorien, conforme à l'édition approuvée, est depuis longtemps usité à Rome ; aucune prescription ou exhortation n'est donc nécessaire pour l'y introduire comme dans les autres diocèses où il n'est pas encore reçu.

Non nulla dubia circa Decretum S. R. C. 26 Aprilis 1883 « *Romanorum Pontificum sollicitudo* », pluribus in Galliæ provinciis in medium prolata fuere, et in foliis publicis pervulgata, quæ causa sunt cur vis illius Decreti inter plures musicæ sacræ per tos vel sacræ Liturgiæ professores disputata fuerit. Ideo episcopus Petrocorensis et Sarlatensis humiliter rogat S. Congregationem ut propositis quæstionibus respondere dignetur.

En divers points de la France, des doutes ont été soulevés et répandus dans les journaux au sujet du décret : « *Romanorum Pontificum sollicitudo* », publié par la S. Congrégation des Rites en date du 26 avril 1883 : de là, dispute entre les musiciens et les liturgistes sur la force de ce décret. C'est pourquoi l'évêque de Périgueux et de Sarlat supplie humblement la S. Congrégation de daigner répondre aux questions qu'il lui pose.

(1) Ajoutée par le secrétaire.

LETTRE DE NN. SS. LES ÉVÊQUES DE BELGIQUE

A S. S. LÉON XIII

Voici le texte latin et la traduction de la lettre que NN. SS. les évêques belges ont adressée à S. S. Léon XIII, sous la date du 4 juillet dernier :

Beatissime Pater,

Non mirabitur Sanctitas Tua Sacrorum in Belgio Antistites, quorum filiale obsequium erga Romanos Pontifices, Christi Vicarios, jam pridem perspectum habet, oblatam sibi per nuperum et lugendum eventum opportunitatem prætermittere non posse, ad suos erga Sanctam Sedem Apostolicam reverentiæ sensus iteratis vicibus Tibi declarandos.

Enimvero gravissimi momenti Litteræ, die 17 Junii ex Vaticanis ædibus ad Eminentissimum Dominum Cardinalem Guibert, Archiepiscopum Pariciensem, transmissæ, nostram omnium et Cleri totius admirationem, venerationem et gratitudinem eum in modum exitarunt, ut quæ animi nostri sentiunt veluti cogamur hac brevi Epistola exprimere.

Itaque, Beatissime Pater, una mente et uno ore profitemur nos et fideles diœcesanos sana et immota Ecclesiæ Romanæ principia, in memoratis Litteris luculenter exposita, toto corde amplecti, et quæ inde consequuntur officii muera, velle fideliter adimplere.

Sanctitati Tuæ sapientiam et sollicitudinem vere apostolicam gratulamur, quam ab exordio Pontificatus sui prodere non destitit, ut ubique et a singulis non tantum in necessariis unitas, in dubiis libertas et in omnibus charitas servetur, verum etiam ut Episcopi tempestive extirpent vel minima discordiarum et contentionum semina et Religionis defensores, sive ecclesiastici sint sive laici, « unanimes in Domino et idipsum sentientes prout « sæpe monet Apostolus, in eadem permaneant regula, et ut, « demini dantes ullam offensionem, per charitatem spiritùs in- « vicem serviant », et Episcopis suis veluti generosi milites ducibus, in oppugnanda impietate salutarem opem præstent.

Quam maximas Sanctitati Tuæ habemus et agimus gratias ob inculcatam denuo omnibus rei christianæ defensoribus legem reverentiæ et obedientiæ debitæ Ecclesiarum Pastoribus, inprimis autem Successori Simonis Petri quem Christus Dominus

Pastorum agnorum et ovium atque universalis Ecclesiæ caput et Rectorem instituit.

Profitemur iterum, Beatissime Pater, et una pollicemur, quod in casu non adsimili fecimus Litteris nostris ad Sanctitatem Tuam datis die 18 Augusti 1881, allaborare nos omni modo et allaboratus indefesse, ut inter fideles nobis divinitus commissos, funestæ controversiæ præveniantur ant sopiantur et inconcussa semper perstet animorum, voluntatum et laborum consensio hisce multo magis quam antea diebus necessaria « ad certandum « bonum certamen fidei, in verbo veritatis et virtute Deï, per « *arma justitiæ a dextris et a sinitris.* »

Deum Opt. Max. enixe oramus, Beatissime Pater, ut hos pietatis, amoris et obedientiæ sensus in nobis et in universis Ecclesiæ Præsulibus ad extremum usque vitalæ halitum fovere dignetur, et pro Orbis Catholici bono Sanctitatem Tuam incolumem sospitemqne per annos plurinos custodire et tueri.

Ad augustos Sanctitatis Tuæ pedes humilime genua flectentes, Apostolicam Benedictionem pro nobis ipsis ovibusque vigilanttiæ nostræ concreditis deprecamur.

Mechlinæ, 4 julii 1805.

Sanctitatis Tuæ
Devinctissimi filii et obsequentissimi
in Christo famuli.

† PETRUS LAMBERTUS, Arch. Mech.
† JOANN. JOS., Episcop. Brugen.
† HENRIC., Episcop. Gandaven.
† VICTOR JOS., Episcop. Leodien.
† HED. JOS., Episcop. Tornacen.
† ED. JUS., Episcop. Namurcen.

—

Très-Saint Père,

Votre Sainteté ne s'étonnera pas si ceux qui sont préposés à la direction des choses saintes en Belgique et dont le respect filial pour les Pontifes romains, Vicaires du Christ, est connu depuis longtemps d'Elle, ne peuvent laisser passer l'opportunité qui leur est offerte par un évènement triste et récent, pour déclarer de nouveau à Votre Personne leurs sentiments de respect envers le Saint-Siège apostolique.

En effet, la lettre très importante adressée du palais du Vati-

can, le 17 juin, à l'éminentissime Seigneur le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a excité à tel point notre admiration à tous et celle de tout notre clergé ainsi que notre vénération et notre gratitude, que nous nous croyons obligés d'exprimer dans cette courte lettre ce que nos cœurs éprouvent.

En conséquence, Très-Saint Père, d'un seul esprit et d'une seule bouche, nous déclarons que nous et nos fidèles diocésains, nous embrassons de tout cœur les salutaires et immuables principes de l'Église Romaine, exposés lumineusement dans la susdite lettre et nous déclarons que nous voulons remplir fidèlement les devoirs de notre charge qui en découlent.

Nous félicitons Votre Sainteté de la sagesse et de la sollicitude vraiment apostolique qu'Elle n'a cessé de montrer depuis le commencement de son pontificat, afin que partout et par chacun, non seulement l'unité soit gardée dans les choses nécessaires, dans les douteuses la liberté, et dans toutes la charité, mais encore afin que les Évêques enlèvent à temps les moindres semences de discordes et de disputes, de sorte que les défenseurs de la Religion, qu'ils soient ecclésiastiques ou laïques, « soient unanimes dans le Seigneur, et qu'étant dans ces sentiments, comme l'Apôtre en donne souvent l'avertissement, ils persistent à garder cette règle et, ne faisant à personne aucune offense, ils s'entr'aident dans un esprit de charité, » et donnent à leurs évêques, comme de vaillants soldats à leurs chefs, une aide, un concours salutaire pour combattre l'impiété.

Nous rendons les plus grandes actions de grâces possibles à Votre Sainteté de ce qu'Elle a de nouveau inculqué à tous les défenseurs de la chose chrétienne la loi de respect et d'obéissance due aux Pasteurs des Églises et due au Successeur de Simon-Pierre que le Christ notre Seigneur a institué Pasteur les agneaux et des brebis, tête et directeur de l'Eglise universelle.

Nous déclarons de nouveau, Très-Saint Père, et nous promettons en même temps, comme dans une autre circonstance nous l'avons fait par notre lettre adressée à Votre Sainteté sous la date du 18 août 1881, que nous travaillons de toute manière et que nous travaillerons infatigablement, afin que, parmi les fidèles confiés à nos soins par la volonté de Dieu, de funestes controverses soient prévenues ou éteintes, et afin que la concorde des esprits, des volontés et des travaux reste inébranlable toujours, concorde beaucoup plus nécessaire de nos jours qu'an-

térieurement, « pour combattre le bon combat de la foi, par la parole de la vérité et la puissance de Dieu; en s'aidant des armes de la justice pour combattre les ennemis à droite et à gauche. »

Nous prions instamment le Dieu Très Grand et Très Bon pour qu'il continue à entretenir ces sentiments de dévouement, d'amour et d'obéissance dans nos cœurs et dans ceux de tous les prélats de l'Église jusqu'au dernier souffle de la vie, et que, pour le bien du monde catholique, Il daigne conserver Votre Sainteté saine et sauve pendant un grand nombre d'années.

Fléchissant humblement le genou aux pieds augustes de Votre Sainteté, nous demandons Votre bénédiction apostolique, pour nous-mêmes et pour les ouailles confiées à notre vigilance.

De Votre Sainteté, les fils très attachés et les serviteurs très dévoués dans le Christ.

Malines, 4 juillet 1885.

† PIERRE LAMBERT, archevêque de Malines ;
† JEAN-JOSEPH, évêque de Bruges ;
† HENRI, évêque de Gand ;
† VICTOR-JOSEPH, évêque de Liège ;
† ISIDORE-JOSEPH, évêque de Tournay ;
† ED. J., évêque de Namur.

L'ÉPISCOPAT ET LE SAINT-SIÈGE

Monseigneur l'archevêque de Chambéry et les évêques de la province ecclésiastique de Savoie viennent d'adresser au Souverain-Pontife la lettre suivante :

Chambéry, le 25 juillet.

Très-Saint Père,

L'archevêque de Chambéry et ses suffragants, les évêques de Saint-Jean de Maurienne, d'Annecy et de Tarentaise, ont l'honneur de déposer aux pieds de Votre Sainteté, avec leurs sentiments de vénération et de soumission filiales, l'expression de la plus vive gratitude pour la lettre qu'Elle a daigné adresser dernièrement à Son Éminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Non, ils ne peuvent assez la remercier des enseignements admirables que cette Lettre contient pour tous : évêques, prêtres et fidèles.

Aux évêques, elle rappelle que, pour exercer efficacement l'au-

torité qu'ils tiennent de leur consécration et du Saint-Siège apostolique, ils doivent, en ces temps d'épreuves, s'efforcer plus que jamais d'arrêter les progrès de l'esprit d'insoumission qui souffle de toutes parts, afin de maintenir au sein de leurs diocèses, parmi le clergé comme parmi les fidèles, le règne de la vérité, de la justice et de la piété.

Mais, en même temps, elle avertit les prêtres et plus particulièrement les laïcs de veiller sans cesse à ne point sortir de la condition qui leur a été assignée dans l'Église par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par conséquent, de ne jamais prétendre à régenter ni le Pape, ni les évêques, mais de se soumettre sincèrement et humblement à eux en tout ce qui concerne les choses de la foi, de la morale et de la discipline. quelle que soit d'ailleurs l'influence que leur donnent ou leur talent de parler et d'écrire, ou leur position sociale, ou leur fortune, ou même leurs qualités, leurs mérites et leurs vertus. Vous avez voulu ainsi, Très-Saint Père, déclarer de nouveau au monde catholique que le gouvernement spirituel des âmes baptisées vous appartient au suprême degré; que, seul, vous avez grâces d'état pour les conduire en tous lieux et à travers toutes les vicissitudes des temps; que vouloir donc opposer, sur certains points, souverain pontificat à souverain pontificat et se réclamer d'une direction antérieure pour déprécier, plus ou moins ouvertement, la direction présente, c'est méconnaître la constitution de l'Église et les prérogatives de votre primauté de juridiction.

Pour nous, archevêque et évêques de la province de Savoie, nous protestons contre ces tendances dangereuses. Rangés autour de votre personne sacrée, comme des fils respectueux autour de leur père, nous affirmons hautement que tous vos actes de Pontife nous paraissent marqués au coin de la sagesse et de la fermeté des plus grands Papes que la divine Providence a donnés à l'Église dans le cours des siècles; et que, si votre parole infaillible ne peut jamais cesser d'être la règle de notre foi, vos avis, vos exhortations, vos encouragements et vos remontrances paternelles ne cesseront pas, non plus, d'être la règle de notre conduite pour l'administration de nos diocèses.

Nous ferons tous nos efforts, Très-Saint Père, pour que les âmes confiées à notre pastorale sollicitude soient profondément convaincues et persuadées qu'entre Votre Béatitude et nous, il ne peut exister le moindre désaccord ; et si les journalistes catholiques veulent nous écouter, comme c'est leur devoir, votre cœur sera consolé en apprenant que tous ceux qui relèvent de notre autorité épiscopale, loin de chercher à faire prévaloir sur des questions religieuses et disciplinaires leurs propres opinions, se font une joie de nous demander conseil et de s'unir constamment à nous dans un esprit de foi profonde et de vraie charité, pour combattre, avec Votre Sainteté, l'ennemi commun, c'est-à-dire la Franc-Maçonnerie et toutes

les autres associations qui ont pour but de déchristianiser, de démoraliser et de ruiner enfin la France, Fille aînée de l'Église.

C'est dans ces sentiments, Très-Saint Père, que l'archevêque de Chambéry et ses trois suffragants, les évêques de Saint-Jean de Maurienne, d'Annecy et de Tarentaise, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, lui demandent humblement sa bénédiction apostolique, en la priant de les regarder toujours comme ses fils respectueux, soumis, aimants et entièrement dévoués.

† François de Sales-Albert, *arch. de Chambéry.*
† Michel, *évêque de Maurienne ;*
† Louis, *évêque d'Annecy ;*
† Pierre, *évêque de Tarentaise.*

NÉCROLOGIE

On annonce la mort du R. P. Marquigny, de la Compagnie de Jésus.

Le R. P. Marquigny était jeune encore, dans la pleine force de l'âge.

C'était un homme d'une trempe extraordinaire, vigoureux de caractère, d'esprit, de cœur et de corps, comme on ne l'est plus aujourd'hui.

Mandé à Froshdorff par Madame la comtesse de Chambord, il avait été chargé par elle d'un travail qui, espérons-le, est assez avancé pour qu'il garde, même achevé par un autre, la marque de son talent si puissant et si personnel.

—

Le grand naturaliste Milne-Edwards vient de mourir chrétiennement à Paris, à l'âge de 85 ans. L'année dernière, les nombreux amis et élèves de M. Henri Milne-Edwards ont voulu marquer par une fête l'achèvement de l'œuvre la plus importante du maître (*Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparées de l'homme et des animaux*); à cette occasion, ils ont fait frapper en son honneur une médaille qui reproduisait les traits du célèbre professeur et rappelait dans une légende les services qu'il avait rendus à la science et à l'enseignement.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Dans l'après-midi du 29 juillet, a eu lieu, dans la salle du Trône, l'imposition de la barrette aux nouveaux cardinaux par Sa Sainteté. A cette occasion et au nom de tous, S. Em. le cardinal Melchers a adressé au Souverain-Pontife une allocution dont l'*Osservatore romano* publie le texte latin, et à laquelle Sa Sainteté a répondu en ces termes :

Le témoignage de votre respect et de votre gratitude qu'en votre nom. Notre cher fils, et au nom de vos collègues, vous Nous exprimez avec tant d'amour, augmente dans Notre âme la joie que Nous avons eue, lorsque Nous vous avons choisi dans la journée d'hier pour faire partie de Sacré-Collège des cardinaux de la sainte Église romaine.

Ce que Nous avons fait l'a été dans le but de recommander par un public témoignage d'honneur vos éclatants mérites envers l'Église, et Nous avons la certitude que, estimant combien est grande votre très haute dignité, vous n'aurez rien tant à cœur que de vous attacher à illustrer cette dignité par le talent, par les vertus et par l'accomplissement des devoirs de tout genre.

En ce qui vous concerne, Notre cher fils, recevez cette récompense bien méritée par les longs travaux que vous avez eu à supporter dans l'exercice de la charge épiscopale, et par la constance dont vous avez fait preuve pour garder intacts et défendre, selon vos forces, les droits de votre siège et de l'Église catholique.

Et vous qui présidez à l'Église de Capoue, vous aussi qui présidez à l'Église de Bologne, vous gouvernez des Églises qui peuvent être comparées aux plus nobles d'Italie. Que Bologne donc, selon l'usage, que Capoue jouissent des honneurs de la pourpre, et que, dans la liste de leurs illustres évêques, elles inscrivent le nom de chacun de vous, anobli non seulement par la fonction, mais aussi par la dignité.

Pour vous, fils de la pieuse et courageuse Irlande, lorsque le peuple d'Australie vous contemplera avec les insignes de

cette dignité, il verra, par un exemple nouveau pour lui, et il comprendra de combien d'amour Nous l'entourons et combien vivement Nous désirons que la religion chrétienne fleurisse dans ces contrées lointaines et y prenne de jour en jour un plus grand développement.

Enfin pour vous, dont nous avons reconnu et apprécié les excellentes qualités de l'esprit et de l'âme dans l'exercice de vos diverses fonctions, Nous ne doutons pas que Nous recevrons de vous un grand secours pour le gouvernement difficile de la société chrétienne.

Agissez donc, Nos chers fils, maintenant que vous êtes attachés à ce Siège apostolique par un lien nouveau et plus fort; travaillez vaillamment et avec ardeur, pour l'aide et la défense du Pontificat romain, en vous joignant à Nous par vos travaux et, comme les temps le demandent, par l'accord le plus ferme des volontés.

Le *Moniteur de Rome* du 31 juillet, publie les nominations suivantes :

Le Saint-Père, par billets de la secrétairerie d'État, en date d'aujourd'hui, a daigné nommer :

L'Eme cardinal Louis Serafini, préfet de la Congrégation du Concile.

L'Eme cardinal Verga, préfet du tribunal de la signature papale de justice.

L'Eme cardinal Masotti, membre de la Commission cardinalice pour l'administration des biens du Saint-Siège.

Les Emes cardinaux Ange Jacobini et Zigliara, membres de la Congrégation de l'Inquisition.

Mgr Pottinari, secrétaire de la Congrégation des Évêques et Réguliers.

Mgr Pallotti, auditeur général de la R. Chambre apostolique.

Mgr Galimberti, pro-secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Mgr Satolli et le R. P. Masella, de la Compagnie de Jésus, consulteurs du Saint-Office.

Le Sacré-Collège se compose actuellement de 72 cardinaux, dont 28 créés par Pie IX et 44 par Léon XIII.

Pendant le pontificat de Léon XIII, 42 sont morts.

L'Italie a 45 cardinaux et la France 5.

France.

En attendant la statue de sainte Geneviève, qui sera élevée par les soins du Comité catholique, avec le produit de la souscription ouverte dans ce but, nous allons avoir un médaillon populaire de la sainte. Voici ce qu'en dit une correspondance parisienne adressée au *Salut Public* de Lyon :

Une tradition, respectable assurément puisqu'elle est inscrite dans l'ancien Bréviaire de Paris, veut que sainte Geneviève ait rendu miraculeusement la vue à sa mère, en lui humectant les yeux de l'eau d'un puits de Nanterre, lequel est demeuré depuis un but de pèlerinage pour les malades frappés ou menacés de cécité. Sainte Geneviève avait, un certain jour, impatienté sa mère par son insistance à vouloir accomplir je ne sais quelle œuvre de dévotion ou de charité, à laquelle la bonne femme était opposée. A bout d'arguments, cette mère, qui avait probablement ses nerfs ce jour-là, souffleta la jeune prédestinée, mais fut punie de sa brutalité par la perte instantanée de la vue.

Sainte Geneviève dut implorer assez longtemps le Ciel par ses prières pour obtenir la cessation de cette dure pénitence maternelle. Elle fut avertie enfin qu'elle était exaucée et qu'elle n'avait qu'à laver les yeux de la chère aveugle avec l'eau du puits voisin pour réaliser sa guérison.

Un sculpteur de nos amis, M. N. Cotte, a eu l'idée de retracer cette scène en un médaillon, et il a donné à cette œuvre d'art et de piété un caractère d'actualité tout à fait ingénieux et saisissant. Deux inscriptions accompagnent la représentation de sainte Geneviève accomplissant son miracle. L'une, à la partie supérieure du médaillon, contient ces mots : « Sainte Geneviève rend la vue à sa mère qui l'avait souffletée » ; l'autre, au-dessous, dit ceci : « La patrie est aussi une mère. »

Blois. — Trois desservants du diocèse de Blois : MM. Rolland, curé de Villefranche-sur-Cher ; Noffray, curé de Thenay ; Hatte, curé de Saint-Romain, viennent de recevoir de la préfecture de Loir-et-Cher la notification suivante :

Cabinet du préfet
de
Loir-et-Cher.

Blois, 27 juillet 1885.

Monsieur le desservant,

J'ai l'honneur de vous informer, *conformément aux instructions que j'ai reçues de M. le ministre de l'instruction publique, des*

beaux-arts et des cultes, que le traitement dont vous jouissez en qualité de desservant de... sera supprimé à partir du 1er août prochain.

Recevez, monsieur le desservant, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le préfet de Loir-et-Cher,
DUFLOT.

Nous nous rappelons le trait que la *République française* décochait à M. Goblet au milieu des compliments qu'elle lui prodiguait pour l'impertinente missive qu'il s'était permis d'adresser au vénéré Cardinal Archevêque de Paris à la suite de la laïcisation de Sainte-Geneviève : il ne nous est pas démontré, disait la feuille opportuniste, que cette lettre eût été approuvée par M. Goblet, si elle avait porté la signature de M. Martin-Feuillée.

A l'occasion de ces trois suspensions de traitement dans un seul diocèse, la *République* peut adresser à M. Goblet les mêmes félicitations, en remplaçant la forme dubitative par la forme affirmative : M. Goblet, ministre, fait ce que blâmait M. Goblet, député, ce qu'il proclamait profondément affligeant et indigne.

Les catholiques voient clairement par cet exemple qu'ils n'ont pas à se défendre contre telle ou telle fraction du parti républicain, mais contre tous les républicains et contre la République elle-même ; qu'ils n'ont rien à attendre des changements de ministère, mais qu'ils n'obtiendront le respect des droits qui leur appartiennent que par un changement de régime.

LES CHAMBRES

Mercredi 29 Juillet. — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la discussion du budget général de 1886.

M. MILLAUD, rapporteur, défend le budget du gouvernement qui a toujours eu une politique sage et prévoyante.

M. CHESNELONG maintient les critiques qu'il a déjà formulées la veille.

Il dit que l'on doit s'attendre à de graves mécomptes sur les dépenses du Tonkin.

M. SADI-CARNOT, ministre des finances, assure que la prochaine Chambre ne rencontrera pas de mécomptes et se trouvera en face d'un budget parfaitement équilibré.

Jeudi 30 Juillet. — *Sénat.* — On reprend la suite de la discussion du budget.

M. Pouyer-Quertier conteste les chiffres donnés hier par M. Millaud sur la situation financière des autres nations. L'orateur constate une augmentation graduelle dans les dépenses sans augmentation correspondante dans les recettes.

M. Tirard essaye de nouveau de défendre le budget.

Le Sénat adopte sans débat tous les chapitres du budget des finances.

Chambre des députés. — Suite de la discussion du projet de crédits pour Madagascar.

M. Clémenceau répond au discours prononcé par M. Ferry à la séance précédente. Il regrette que M. Ferry n'ait pas exposé ses théories avant les expéditions de Tunisie et du Tonkin. Le pays aurait été prévenu.

Discutant ensuite cette théorie, l'orateur soutient qu'aucune colonie ne rapporte ce qu'elle coûte. En voulant créer des débouchés, on augmente les impôts, ce qui augmente le prix des productions et ferme les débouchés. Au point de vue humanitaire, la théorie émise par M. Ferry n'est pas soutenable. Que signifient les mots races inférieures et supérieures ? Pareille théorie n'aurait pas dû être émise dans le pays des droits de l'homme.

L'orateur critique ensuite la théorie du développement colonial par la guerre qu'il traite de politique folle et coupable. Quand on est chargé de la défense, on n'a pas le droit de disséminer ses forces. M. Ferry cherche vainement à solidariser sa politique à celle du cabinet actuel. M. Ferry n'est pas tombé par affolement ni par imprudence. Il s'est effondré, lâché par ses amis.

M. Clémenceau termine en protestant contre la solidarité de M. Ferry et du cabinet actuel, demandant qui est ministre, de M. Ferry ou de M. Brisson.

M. Brisson dit que le gouvernement n'a pas à examiner la politique coloniale ; c'est une question que la future Chambre tranchera. Le gouvernement n'est pas pour la politique d'abandon ni pour la politique d'aventure, mais pour la conservation du domaine national.

Le crédit est adopté par 291 voix contre 142.

Vendredi 31 juillet. — *Sénat.* — Par 90 voix contre 63, le Sénat adopte le projet de loi concernant la concession d'une pension, à titre de récompense nationale, à la veuve de M. Eugène Pelletan, ainsi que le projet de loi tendant à ouvrir au budget extraordinaire du commerce, sur l'exercice 1885, un crédit de 100,000 fr. pour les études préparatoires des projets relatifs à l'Exposition universelle de 1889.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi

portant fixation du budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1886. Ce n'est pas une discussion à proprement parler, mais plutôt un visa donné les yeux fermés par le Sénat aux budgets votés par la Chambre. Les budgets de la guerre, des affaires étrangères, de l'intérieur, des postes et télégraphes, de la marine et des colonies, de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, du commerce, et la première partie du budget de l'agriculture sont adoptés.

Avant le vote du budget des cultes, M. Lucien Brun, au nom de la droite, fait la déclaration suivante :

Messieurs, je n'ai qu'une très courte observation à vous présenter.

Il y a quelques mois, nous discutions le budget de 1885, et, à cette occasion, plusieurs de mes amis et moi nous produisions divers amendements relatifs aux bourses des séminaires et au traitement des desservants.

Nous avions eu le bonheur d'obtenir de vous quelques améliorations, mais la Chambre des députés maintint ses premières décisions et, pour éviter un conflit, le Sénat crut devoir céder.

Aujourd'hui nous ne représentons pas ces amendements et ce sont les motifs de cette abstention que je vous demande la permission de vous faire connaître.

Nous ne voudrions pas, en effet, qu'en dehors du Sénat on pût se méprendre sur les motifs de cette abstention et qu'elle pût être considérée comme une renonciation définitive de notre part.

Nous ne renoncerons jamais à réclamer l'exécution loyale du Concordat, nous ne renoncerons jamais à réclamer en faveur des bourses des séminaires et des traitements de nos humbles desservants.

Ce n'est pas un secours que nous venons solliciter de votre générosité. C'est une insuffisante compensation que nous demandons de l'expropriation dont le clergé a été victime. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Aujourd'hui nous ne croyons pas devoir vous représenter ces amendements, parce que nous avons tout lieu de penser qu'une discussion à ce sujet serait complètement inutile.

Nous sommes en face d'une majorité qui a, je ne dirai pas un parti-pris, pour ne pas employer une expression qui pourrait paraître blessante, mais dont les résolutions sont arrêtées.

Tout espoir de les modifier serait plus que téméraire de notre part et je n'ai pas cette illusion.

Je n'en ai pas non plus sur d'autres points, ni sur ce qui restera du budget des cultes et de nos institutions chrétiennes, si le pays envoie à la Chambre nouvelle une majorité animée des mêmes intentions que la précédente Chambre.

Il nous faut donc attendre que le pays se soit prononcé.

Ce qui se passe pour le budget des cultes n'est, en effet, qu'un épisode de la guerre entreprise contre ce qu'on a appelé le cléricalisme et qui n'est en réalité que le catholicisme.

Il n'est aucune œuvre du catholicisme qui n'ait été l'objet des plus violentes aggressions de la part de nos adversaires, désunis sur les autres points, mais toujours unis sur celui-là. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Si la majorité était changée, lors des prochaines élections, si les représentants du pays étaient respectueux de toutes les institutions que nous aimons et que nous défendons, nous n'aurions pas besoin de représenter nos amendements, la Chambre rétablirait certainement les crédits dont nous demandions le relèvement, et le Sénat, dans sa sagesse, maintiendrait ces crédits, dont il a quelquefois accepté la réduction avec résignation (Approbation à droite.)

S'il en était autrement, eh bien ! alors il ne nous resterait qu'une chose à faire, ce serait de protester au nom du droit, et d'attendre le jour de la justice.

C'est sous ces réserves, messieurs, que nous voterons le budget des cultes. (Très bien ! très bien ! et applaudissements à droite.)

Samedi 1er août. — *Sénat.* — L'élection des quatre sénateurs du Finistère est validée sans discussion.

Reprise de la discussion du budget de l'agriculture dont tous les chapitres sont adoptés après les observations de M. Dide sur les canaux du Midi et de M. Pouyer-Quertier sur les tarifs de pénétration.

M. Lenoel dépose un rapport sur les crédits de Madagascar.

Reprise de la discussion du budget.

M. Feray combat la suppression de l'impôt sur le papier.

Chambre des députés. — La Chambre vote les articles du crédit pour l'organisation coloniale d'Obock et du protectorat français sur Tadjourah.

Le sous-secrétaire des colonies explique qu'il ne s'agit pas de créer une colonie, mais d'établir un dépôt de ravitaillement. Le vote d'ensemble du projet est ajourné à cause du nombre insuffisant de votants.

La Chambre adopte ensuite les projets de modification du code de commerce et les médailles pour les troupes du Tonkin avec certaines modifications.

Lundi 3 août. — *Sénat.* — Suite et fin de la discussion du budget qui est voté par 207 voix contre 108.

Chambre des députés. — Vote des crédits pour Obock.

La Chambre adopte ensuite, après en avoir déclaré l'urgence, le projet de loi portant approbation des conventions conclues entre le gouvernement de la République française et l'Association internationale du Congo pour la délimitation de leurs possessions respectives.

L'ordre du jour appelle la discussion en deuxième lecture du projet relatif à l'armée coloniale. Adopté.

Mardi 4 août. — *Sénat.* — Vote par 197 voix contre 23 des crédits pour Madagascar.

Chambre des députés. — Vote de diverses concessions de chemins de fer.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La préparation aux élections. — Léo Taxil. — Entrevue de Gastein. — Le conflit anglo-russe.

6 août 1885.

A l'approche des élections, les conférences politiques commencent à se multiplier. Après Bordeaux, c'est à Mâcon que M. Clémenceau pérorait dimanche dernier.

Le chef de l'extrême gauche, certain que les prochaines élections générales donneront la majorité à son parti, s'est efforcé de dissiper les préventions, les appréhensions que le programme radical peut susciter pour les électeurs républicains de bonne foi, qui, jusqu'à présent, ont voté pour les opportunistes. C'est à ceux-ci, en effet, que s'adresse l'orateur de Mâcon, lorsqu'il déclare :

1° Que les radicaux ne sont pas des casse-cou impatients de gouverner ; 2° qu'ils ne veulent pas de révolution, mais seulement toutes les conséquences du suffrage universel qui, en France, est le maître absolu ; 3° qu'en appliquant la séparation de l'Église et de l'État, ils ne terroriseront, ni ne violenteront, ni ne chasseront personne ; mais qu'il faut que, pour l'observation des principes d'égalité, les séminaristes soient, ainsi que tous Français, assujettis au service militaire ; 4° que dans l'impossibilité de changer immédiatement tout notre régime économique, les radicaux de la rue Cadet, commenceraient seulement par établir l'impôt sur le revenu, quoique partisans de l'impôt progressif ; 5° que les mêmes radicaux sont opposés à toutes les expéditions lointaines de quelque nom qu'on les décore ; 6° enfin, que pour les prochains scrutins, et sous peine d'aliéner leur liberté, les électeurs doivent s'organiser eux-mêmes et ne pas laisser les sénateurs prendre l'initiative de cette organisation.

C'est sur ces différents points qu'a porté toute l'argumentation de l'orateur, et si nous avons tenu à les relever particulièrement, c'est qu'ils doivent servir immédiatement de thème aux futurs

discours du chef de l'extrême gauche et à ceux de ses amis dans toutes les régions de France où ils voudront conquérir les électeurs de l'ancienne majorité.

Tout cela est parfaitement combiné ; mais en résultera-t-il, pour les radicaux, une augmentation de force assez considérable pour leur donner une majorité de gouvernement à la suite du renouvellement de la Chambre? C'est douteux! La faction compte aujourd'hui soixante membres au plus à la Chambre, et, en la supposant doublée après le 27 septembre, ce qui est faire la part belle, elle ne pourrait évidemment être en nombre pour gouverner. Les républicains modérés, nuance Ribot, prétendent qu'ils seront au moins deux cents, car ils rallieront, disent-ils, tous les électeurs aujourd'hui revenus de leurs illusions au sujet de la politique opportuniste ; que les conservateurs arrivent au même chiffre, dans la nouvelle Chambre, et c'est leur faire la part bien modeste que de ne les supposer qu'au nombre de deux cents après toutes les manifestations électorales qui se produisent maintenant en leur faveur, et nous avons juste le contingent de la prochaine législature.

Ces calculs ne feraient pas prévoir pour le mois de novembre l'avènement d'un cabinet Clémenceau, et c'est sans doute parce que M. Brisson en tient compte qu'il a rompu le pacte, la semaine dernière, avec l'extrême-gauche.

—

Arrivons maintenant aux manifestations conservatrices de dimanche.

C'est d'abord le succès de M. Vast, conservateur, élu conseiller général du canton de Norrent-Fontes, dans le Pas-de-Calais, par 2,650 voix contre 2,307 obtenues par M. Petit, républicain. Il s'agissait de remplacer un républicain décédé.

Viennent ensuite les conférences conservatrices de Montpellier, de Valence et de Montbrison. A Montpellier, M. Galla, parlant devant quatre mille personnes, a été très applaudi ; son appel à l'union et à une action énergique pour faire triompher la liste conservatrice, sera certainement entendu dans tout le département de l'Hérault, et il inaugure brillamment la campagne électorale ; à Valence, où trois mille personnes, parmi lesquelles toutes les notabilités de la région, étaient réunies, M. Estancelin a tracé le tableau des finances de la République et du triste état dans lequel se trouvent l'agriculture et l'industrie. Il a été l'objet d'une véritable ovation.

A Montbrison, dans une assemblée nombreuse d'électeurs, M. de Meaux, ancien ministre, et M. le comte de Chevalard, ancien préfet, ont été désignés pour candidats conservateur de l'arrondissement aux prochaines élections.

A Lille, M. Vermont, devant un auditoire de 7,000 personnes, établit un parallèle entre M. Jules Ferry et l'amiral Courbet, qui a été acclamé par l'assemblée.

Enfin, à Roanne (Loire), s'est tenue une réunion fort importante à laquelle ont pris part un grand nombre de maires de l'arrondissement. On a décidé d'engager vigoureusement la lutte aux élections prochaines.

En somme, on le voit, le mouvement se dessine, on s'apprête à la lutte dont l'issue pourra être la victoire, si on sait s'unir sur le véritable et seul terrain possible : la défense religieuse. Les épreuves du passé, ou les appréhensions pour l'avenir le commandent impérieusement, car, il ne faut pas se le dissimuler, si la forme républicaine survit aux élections législatives du mois de septembre, on peut être sûr que l'ère des spoliations les plus violentes ne tardera pas à s'ouvrir.

Un incident significatif à cet égard qui doit être signalé, s'est produit à la dernière séance du conseil municipal à Paris. La fabrique de l'église Saint-Séverin demandait l'autorisation de vendre un immeuble qu'elle possède sur le boulevard Saint-Germain. M. Monteil a exposé que, *dans un délai qu'il espère devoir être très rapproché,* les biens immeubles des fabriques seront attribués aux communes ; c'est pourquoi la Ville ne saurait autoriser l'aliénation d'un de ces immeubles. Cette belle théorie a été consacrée aussitôt par un vote du conseil municipal.

De ce vote significatif il faut rapprocher la déclaration de MM. Paul Bert, Lepère et C[ie], dans leur circulaire aux électeurs de l'Yonne. Les quatre candidats sont résolus, disent-ils, à faire cesser « le scandale de ces institutions monacales » dont la la fortune « a été entassée par mille moyens condamnables ». Au bout d'une telle phrase il y a la confiscation. Aveugles ceux qui ne verraient pas que ce sera l'une des prochaines étapes de la République. Pour l'arrêter en chemin, la France conservatrice ne peut pas compter sur l'énergie du centre gauche, dont M. Barthélemy Saint-Hilaire — qui fut ministre pour l'exécution des décrets contre les congrégations religieuses — célébrait tout récemment encore l'inébranlable « fermeté ».

—

Plusieurs journaux ont rendu compte de ce qui s'est passé au groupe Garibaldi de la Ligue anticléricale, qui avait convoqué ses membres en vue de voter l'expulsion de M. Léo Taxil. Bien qu'on eût envoyé une invitation à l'inculpé, on ne s'attendait sans doute pas à le voir; aussi. d'après le *Matin,* grande a été la stupéfaction du président, M. Millanvoye, en le voyant paraître.

M. Millanvoye apostropha alors le nouvel arrivant :

— Vous n'avez pas honte, lui dit-il, de venir vous présenter ici, au milieu d'une société que vous avez trahie?... C'est une lâcheté de plus à ajouter à celles dont vous vous êtes déjà rendu coupable. Je suis honteux de voir ici un homme qui s'est vendu!

De nombreux applaudissements ont couvert la voix du président, tandis que M. Léo Taxil, très calme, demandait la parole. Pour toute réponse, M. Millanvoye l'invita à se retirer.

Plusieurs auditeurs ayant demandé qu'on laissât M. Taxil s'expliquer, cette motion fut mise aux voix et adoptée à l'unanimité. Le président et ses assesseurs quittèrent le bureau.

M. Léo Taxil put alors s'expliquer.

Les explications ont été aussi brèves que catégoriques, en dépit des interruptions violentes qui ne cessaient de l'assaillir. Interpellé sur sa lettre à l'*Univers*, M. Léo Taxil a dit qu'elle disait en effet la vérité sur ses sentiments, et en a maintenu tous les termes. Aussi, mise en fureur, l'assemblée libre-penseuse a-t-elle voté l'ordre du jour suivant :

Considérant que le nommé Gabriel Jogand, dit Léo Taxil, l'un des fondateurs de la Ligue anticléricale, a renié tous les principes qu'il avait défendus, a trahi la libre-pensée et tous ses co-antireligionnaires;

Les ligueurs présents à la réunion du 27 juillet, sans s'arrêter aux mobiles qui ont dicté au nommé Léo Taxil son infâme conduite, l'expulsent de la Ligue anticléricale comme traître et renégat.

Pour M. Léo Taxil, c'est un certificat qui a son prix, et ce n'est pas de quoi, certes, nous le plaindrons.

Depuis, M. Léo Taxil a été reçu, sur sa demande, par Mgr le Nonce, qui a été heureux d'entendre de sa bouche l'assurance de ses sentiments de repentir et de conversion, et d'apprendre qu'il en témoignerait la sincérité par de sérieux efforts pour réparer le mal que ses écrits ont fait.

—

Le *Rappel*, organe officiel du culte de M. Hugo, publie et communique à la presse républicaine le testament littéraire du grand homme. C'est une pièce de quelque longueur et qui n'offre

point grand intérêt. M. Hugo énumère avec minutie ce qu'il attend de ses « exécuteurs » littéraires, MM. Vacquerie, Lefèvre et Lockroy, pour la publication de l'amas de manuscrits qu'il laisse derrière lui. Relevons pourtant deux ou trois points de ce testament du grand homme.

Tout d'abord, M. Hugo accorde à ses exécuteurs une certaine part sur le produit des œuvres dont il leur confie la publication. Cette manière d'être généreux après sa mort n'est pas ruineuse. Aussi MM. Vacquerie, Lockroy et Lefèvre ne l'acceptent pas. Ils se méfient sans doute de la valeur de ce legs.

Ce n'est pas tout. M. Hugo, par une clause prévoyante, revendique la propriété de toutes les lettres qu'il a écrites à des tiers et dont il tient évidemment à empêcher la publication. Est-ce pour prévenir des indiscrétions fâcheuses? Est-ce pour préserver la valeur marchande de la correspondance? On peut choisir; mais il faut remarquer que jamais un homme de lettres ordinaire ou même un homme d'État ne cherche à interdire la publication de ses lettres, car rien n'empêche de réunir en volume des lettres publiées séparément.

Enfin, M. Hugo, qui trouve toujours des images grandioses quand il parle de son génie, appelle « océan » le fatras de tous ses vers et manuscrits inachevés, qui, si l'on en juge par ses dernières publications, ne feront la fortune d'aucun éditeur. Cette vanité monstrueuse fait sourire, et l'on se dit que ce prétendu « océan » doit être surtout le « chaos ».

—

Il se prépare, dit-on, une nouvelle entrevue de souverains. Seulement, cette fois-ci, elle n'aura pas lieu à Skiernievice, et l'empereur Guillaume, trop âgé pour supporter les fatigues d'un long voyage, ne sera plus le centre de la réunion. Naturellement, les journaux de Vienne s'empressent de nous informer qu'il n'y a rien de changé dans les relations entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, et que l'alliance des deux empereurs allemands est plus solide que jamais. Cela peut être vrai, mais on ne se tromperait pas en affirmant que ce rapprochement personnel des empereurs de Russie et d'Autriche indique un changement considérable dans les rapports entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin. Jusqu'ici, l'empereur Guillaume a été le médiateur et M. de Bismark la clef de voûte du système basé sur l'entente des trois empires. La nouvelle entrevue impériale autorise à supposer que l'Au-

triche-Hongrie et la Russie parviendront à s'entendre sur la question balkanique, la seule qui divise les deux gouvernements, sans l'entremise d'un tiers.

Il est en effet évident que le but de l'entrevue projetée est de renouveler les engagements réciproques, pris à Skiernievice. La Russie a besoin de la neutralité de l'Autriche-Hongrie au milieu des complications que la question des frontières afghanes fera fatalement surgir en Asie. Dans ces circonstances, l'empereur Alexandre ne manquera pas de déclarer que rien ne modifiera son attitude expectante et désintéressée vis-à-vis du mouvement sud-slave, et que l'Autriche peut compter sur la coopération morale de la Russie pour réprimer l'agitation intempestive des Bulgares, des Serbes et des Grecs.

Tel sera probablement le résultat pratique de l'entrevue projetée. Cet échange de promesses, ces protestations d'amitié et de désintéressement semblent devoir inquiéter surtout la Grande-Bretagne. Il suffit de rappeler que l'alliance autrichienne a joué un grand rôle dans les combinaisons antirusses des tories anglais, à l'époque où leur politique extérieure ne se bornait pas à débiter des banalités pareilles à celles dont le marquis de Salisbury vient de régaler les convives au banquet du lord-maire. L'entrevue des deux empereurs d'Autriche et de Russie serait donc la constatation officielle et définitive de l'isolement de l'Angleterre.

Les négociations sur la délimitation de la frontière russo-afghane, sans être formellement suspendues, se trouvent très retardées par suite de l'insuffisance de renseignements géographiques exacts.

Les négociateurs se servent, à Londres, d'une carte apportée par M. Stevens et de renseignements complémentaires apportés par sir Peter Lumsden ou transmis, depuis l'arrivée de ce dernier, par la commission anglaise, qui se trouve dans les environs de Hérat.

Or, les travaux des officiers anglais sont très souvent en contradiction complète avec les renseignements possédés par l'état-major russe ou fournis par les voyageurs qui, comme M. Lessar, ont parcouru les territoires en question.

On sait que toute la difficulté du moment porte sur Zulficar; le gouvernement russe aurait voulu que le soin de mettre fin à ces contradictions fût laissé, sur ce point, comme cela a été

décidé pour beaucoup d'autres, à la commission anglo-russe, laquelle aurait ainsi pu commencer rapidement ses travaux de délimitation.

Le cabinet anglais semble avoir repoussé cette proposition, car aujourd'hui le gouvernement russe se trouve dans l'obligation de faire procéder, de son côté, sur le territoire en litige, à des travaux suffisants pour lui permettre de prendre une décision en connaissance de cause.

On assure qu'en conséquence le gouvernement russe songerait à envoyer une mission chargée de faire le relevé du territoire de Zulfiçar, et qu'il demandera en même temps le retrait des troupes qui peuvent se trouver dans ces parages, afin d'éviter tout danger de collision.

A ces causes de retard s'ajoutent celles des vacances politiques. D'une part, on annonce que M. de Giers quitte Saint-Pétersbourg avec toute sa famille, pour aller passer quelque temps à l'étranger, et, d'autre part, le monde politique de Londres va se disperser prochainement.

Les négociations vont donc se trouver virtuellement arrêtées pendant une période de temps assez longue.

PETITE CHRONIQUE

Il y a eu dans toute l'Espagne, depuis le commencement de l'épidémie jusqu'au 31 juillet, 114,714 cas de choléra et 34,003 décès A Madrid, le nombre des cas a été de 4,058 et celui des décès de 1.353.

— Le baptême de la seconde fille de M. Wilson a eu lieu à l'Élysée. Elle a reçu le prénom de Jeanne.

La voiture de la présidence était allée chercher à son domicile M. Lerebours, curé de la Madeleine, assisté de deux de ses vicaires.

Cette cérémonie était tout intime; y assistaient seules les familles de M. Grévy et de M. Wilson et le personnel de la présidence.

— Toujours ces ignorantins! Après les Expositions de Paris, de Vienne, de Philadelphie, de Rio-de-Janeiro, de Londres, les voici à l'exposition d'Anvers, remportant les plus glorieuses palmes, vengés des calomnies du libéralisme par le verdict des hommes les plus compétents en matière d'enseignement.

Dans la liste des récompenses proposées par le jury de l'Exposition internationale d'Anvers, nous voyons figurer en toute première ligne les écoles normales de Malonne et Carlsbourg, qui remportent l'une et l'autre le diplôme de médailles d'or.

Honneur une fois de plus aux Frères des écoles chrétiennes.

— Les obsèques du général Grant auront lieu, le 8 août, dans le Central Park, à New-York. La dépouille mortelle partira le 4 août du Mount-Mogregor, où le général Grant est mort, et sera dirigée sur Albany, où elle sera exposée pendant un jour. De là, elle sera transportée à New-York, où elle sera exposée pendant trois jours.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

On a fait peu d'affaires à la Bourse pendant le mois de juillet; les cours eux-mêmes ont peu varié; le monde est un peu partout, excepté à la Bourse. On a fait, le mois écoulé, plusieurs émissions qui ont bien réussi: on espère ainsi affriander la petite épargne et lui faire délier les cordons de sa bourse pour des valeurs qui seront alors de moindre garantie; c'est toujours ainsi qu'on a opéré et toujours aussi le petit se fera prendre aux amorces du grand.

La liquidation s'est bien passée; les reports sur nos rentes ont été nuls. Ainsi, sur le 3 0/0 on a reporté à 3 centimes; c'est le prix du courtage. Il est évident que l'argentier n'a pas fait ce report; il n'y a que le vendeur à découvert qui puisse se passer cette fantaisie coûteuse.

Le Parlement va clore et tous nos gens politiques vont aller en province agiter leur future candidature. D'ici les élections, il est très probable qu'on ne lancera pas d'affaires nouvelles. On voudra attendre. Quand les Chambres ne siègent pas, le pays ordinairement est tranquille et ce pourrait être le signal d'un départ en hausse, sans les élections.

On s'agite beaucoup autour du Panama. Des gens besogneux ou faméliques font circuler certaines petites brochures intitulées, comme toujours: *La vérité* sur le Panama. N'y ajoutez aucune confiance; l'assemblée générale des actionnaires vient d'avoir lieu et M. de Lesseps a été des plus acclamés, il a réitéré l'assurance que le canal de Panama serait terminé en 1889.

Les obligations en général jouissent en ce moment d'une grande faveur, l'épargne s'y porte avec préférence; on recherche maintenant les valeurs à revenus fixes avec autant d'ardeur qu'on prenait, il y a quatre ans, les valeurs à revenus variables. La raison en est bien simple; c'est que la plupart des valeurs à revenus variables n'ont rien donné du tout; c'était la variation poussée à sa limite extrême.

Nous prions nos lecteurs de nous pardonner d'être aussi bref aujourd'hui; la vérité est que nous n'avons, en matière de bourse et de finances, absolument rien à leur dire; et qu'il est à craindre que ce néant ne persiste tout le mois. A. H.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA MISSION DE LÉON XIII

Depuis le jour où le Christ a dit aux apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations », l'Église n'a jamais failli au grand magistère doctrinal qui lui fut divinement conféré. Toutefois il sera permis de demander s'il fut une époque dans l'histoire où l'Esprit-Saint a été aussi prodigue de vérité que dans la nôtre.

La postérité ne dira pas que « la parole de Dieu était rare en ces jours », comme au temps d'Hélie ; elle s'étonnera plutôt que nous ayons obstinément fermé les yeux à la lumière, alors que ses divines clartés nous inondaient de toutes parts : *Lux in tenebris lucet et tenebræ eam non comprehenderunt.*

Les Encycliques de Grégoire XVI et de Pie IX, couronnées par le concile du Vatican, ont été comme des phares allumés de distance en distance sur la route du XIXe siècle, pour la guider au milieu des ténèbres amoncelées par l'impiété contemporaine.

Grâce à ces puissantes initiatives, la doctrine catholique fut proclamée dans son austère intégrité ; les droits de l'Église furent solennellement revendiqués, en face du libéralisme moderne, qui semblait, par une affectation calculée, ne plus voir dans le règne social du Christ qu'une réminiscence mystique, un pieux souvenir d'un autre âge.

La foi, retrempée par ces fières affirmations, a resplendi d'une auréole nouvelle. Elle nous est apparue pure, entière et immaculée, dégagée à la fois de certaines réticences qui faisaient suspecter sa franchise, et d'un bagage d'adjectifs qui entravaient sa marche. Aujourd'hui sa lumière est faite. Ceux-là seuls peuvent encore s'égarer qui lui tournent le dos ou qui ont des yeux pour ne point voir.

*
* *

Tel ne devait cependant pas être, en ces temps, le dernier mot de l'action providentielle de l'Esprit-Saint sur son Église.

Dans le gouvernement du monde, Dieu procède par étapes, avec force et suavité, *fortiter et suaviter*. Il mesure ses faveurs

et se plaît à échelonner ses dons. Sa grâce n'est pas une pluie torrentielle, mais une rosée bienfaisante qui pénètre successivement les couches du sol.

Grégoire XVI et Pie IX avaient allumé le flambeau.

C'est alors que Léon XIII surgit pour le défendre contre le souffle empesté de la secte qui s'efforce de l'obscursir ou de l'éteindre.

Voyez comment Dieu proportionne admirablement son assistance aux divers besoins de l'Église! A côté des Papes qu'il place sur le candélabre pour répandre autour d'eux les rayons de la vérité, il suscite, quand les circonstances l'exigent, d'autres Pontifes à qui il met le glaive en main pour prendre l'offensive contre les ennemis de la Foi.

Leur mission spéciale semble être d'organiser la lutte pour la défense des principes proclamés par leurs prédécesseurs.

C'est alors que les Grégoire VII, les Innocent IV, les Sixte-Quint, apparaissent providentiellement sur la scène du monde, prennent le commandement de la grande armée, lui montrent l'ennemi du doigt et la conduisent à l'assaut.

Les Pontifes que Dieu prédestine à cette âpre mission, se distinguent en général par trois caractères qui leur sont propres : une intelligence parfaite des besoins de leur époque, — le génie de l'organisation, — et une volonté de fer, qui marche droit au but, brisant tous les obstacles, d'où qu'ils viennent, des adversaires ou des amis. Ces rares qualités brillent éminemment dans le pontificat de Léon XIII. Et lorsqu'on rapproche les événements passés de ceux dont nous avons été les témoins, on constate, avec une intime satisfaction, que Dieu n'a en rien modifié les voies mystérieuses à travers lesquelles il conduit son Église.

*
* *

Qui ne serait saisi d'admiration et de reconnaissance, en considérant dans quel ordre merveilleux les dons divers se sont succédé à l'endroit de la génération actuelle? L'Encyclique *Mirari*, de Grégoire XVI, l'Encyclique *Quanta cura*, de Pie IX, étaient des œuvres essentiellement *doctrinales*.

L'Encyclique *Humanum genus* est une œuvre à la fois *doctrinale* et *organique*.

Après avoir résumé dans une forme concise les doctrines de ses prédécesseurs et ses propres enseignements, Léon XIII nous

montre toutes les erreurs modernes incarnées dans une secte qui s'appelle la Franc-Maçonnerie.

La Loge, dit-il, voilà l'ennemie, l'ennemie universelle et unique. C'est sur elle qu'il faut concentrer l'attaque.

Ce n'est pas certes d'aujourd'hui que la Franc-Maçonnerie a été condamnée par l'Église. Déjà d'illustres Pontifes, parmi lesquels Clément XII, Benoît XIV, Pie VII, Pie IX, avaient dénoncé le péril dont nous étions menacés de la part des sociétés secrètes.

Mais aucun, à proprement parler, n'avait *organisé la lutte*. Probablement qu'elle n'avait pas encore sonné, l'heure fixée par Dieu pour octroyer cette grâce au monde.

Tout en sachant qu'il importait de faire la guerre à la secte, nous étions laissés à notre initiative individuelle, nous combattions quelque peu au hasard, sans être bien arrêtés sur le *plan d'action* qu'il fallait adopter pour déjouer les complots de l'ennemi.

Nous révéler la route stratégique menant à la victoire était la tâche réservée au pontife « *Lumen in cœlo* », dont l'élévation de vues justifie si bien sa devise.

Nous ne pouvons, pour l'heure, développer dans ses détails le magnifique plan tracé par Léon XIII. Ce sera la matière d'une étude ultérieure.

Disons seulement avec un journal que nous aimons à citer, le *Courrier de Bruxelles*, qu'il peut se résumer dans ces deux termes : concentrer tous les efforts de la lutte sur un seul et même objectif : la Franc-Maçonnerie; — ensuite, grouper en un faisceau compact toutes les œuvres catholiques, quelle que soit leur dénomination, et les associer dans une action commune contre la secte.

Conception frappante par sa simplicité et sa grandeur.

S'il est vrai que tous les pontificats glorieux ont leur point culminant qui les signale à l'attention de l'histoire, Léon XIII apparaîtra aux yeux de la postérité comme le grand organisateur des forces catholiques dans les temps modernes.

Le jour où nous nous inspirerons de la pensée du Pape, nous serons invincibles.

Nous avons pour nous la force du droit, la force du nombre, et la force du dévouement. N'est-ce pas tout ce qu'il faut pour rester perpétuellement vainqueurs? Et néanmoins, malgré tant d'éléments de succès, nous demeurons faibles, toujours obligés

de reculer devant l'ennemi, perdant sans cesse du terrain, n'en récupérant presque jamais!...

Comment expliquer ce mystère? Ah! c'est qu'en présence d'une secte fortement organisée, nous manquons, nous, d'organisation, ou du moins nous n'avons qu'une organisation insuffisante, qui ne répond plus aux besoins actuels de la lutte.

Léon XIII, avec le coup d'œil qui le caractérise, s'est rendu compte de la situation et indique le remède à côté du mal. A ce point de vue surtout l'Encyclique *Humanum genus* est un document admirable, d'une portée immense, et dont la génération suivante aura l'avantage de constater tous les résultats. Si en ce moment les effets de la parole pontificale ne se montrent pas encore d'une façon aussi sensible que nous le désirerions, c'est qu'elle n'est pas suffisamment comprise.

Une année ne suffit pas pour vulgariser des idées de l'espèce et mettre en pratique un plan aussi vaste.

Le 20 avril 1884 une lumière s'est levée à l'horizon, qui n'a pas encore eu le temps de pénétrer nos intelligences. Nous commençons seulement à entr'ouvrir une paupière.

DIEU SEUL

SOURCE DE LA VRAIE FÉLICITÉ (1)

Il est un sentiment commun à tous les hommes et gravé dans le plus intime des cœurs; il est une chose qui, pour l'homme savant comme pour le laboureur des campagnes et le sauvage des forêts, est une partie essentielle, ou plutôt le complément de l'existence; il est un mot écrit dans toutes les langues, et sans lequel la vie, loin d'être un bienfait apprécié de tous, ne serait plus qu'un présent onéreux : je veux dire le bonheur.

Rien de plus désiré et de plus activement poursuivi par la multitude; mais en réalité fut-il rien de plus inconnu à ceux-là même que, par dérision, je crois, ou par un aveuglement plus déplorable encore, on appelle les heureux du siècle. Le bonheur!

(1) Lettre pastorale de Mgr Bourret, évêque de Rodez, pour le carême de 1885.

tout le monde en sent le besoin, chacun travaille à sa recherche; on veut se l'approprier, se l'identifier, et, s'il le faut, on traversera les mers pour aller conquérir ce précieux trésor sur les plages les plus inhospitalières. Insensés! comme si cet hôte fortuné, ennemi des soupirs et des larmes, pouvait habiter sur les rivages désolés du monde, depuis surtout que notre premier père, par une désobéissance coupable, le força de se retirer bien avant dans les cieux.

Aussi bien, où aboutissent le plus souvent tous ces efforts prodigieux, si ce n'est à une désolante stérilité, et pourquoi? Pourquoi cette contradiction et cette espèce de renversement dans l'économie si sage d'ailleurs de la création? Ah! c'est que le cœur de l'homme est plus grand que le monde, il lui faut un Dieu. C'est que la plupart des hommes, abandonnant cette source d'eau vive qui désaltère à tout jamais, courent après les citernes empoisonnées du vice, qui, au lieu d'étancher cette soif de la béatitude qui les poursuit jusque sur le lit de leur repos, ne fait que l'irriter davantage. *Omnis qui bibit ex aquâ hac sitiet iterum : qui autem biberit ex aquâ, quam ego dabo ei, non sitiet in æternum.* (JOAN. IV, 13.)

Toutefois, je ne viens point combattre cette pente irrésistible de l'homme vers un desir inséparable de sa nature. Loin de l'éteindre, je viens raviver cette flamme, qui languit peut-être dans vos âmes, après avoir consumé tous les aliments que la créature a pu lui fournir. Je sais que l'homme est fait pour le bonheur : que la béatitude est sa fin naturelle, et que s'il souffre ce n'est que par accident et par une juste rétribution de son péché. Mais aussi, moins cruel que le monde, je ne viens point solliciter votre cœur par l'appât d'une félicité mensongère. Le bonheur que je vous promets réside plus haut que ce que vous pouvez atteindre ici-bas; il réside dans la possession de Dieu et les saints ravissements de sa gloire et de son amour. La béatitude que je vous indique n'est point sujette aux vicissitudes de l'humanité. Son principe existait dès avant l'origine des temps, et sa durée n'est autre que celle de l'éternité. En deux mots : le vrai bonheur de l'homme n'est point sur la terre; Dieu seul est sa véritable félicité; voilà la double vérité que nous voulons soumettre à vos méditations, en nous inspirant de cette parole du saint roi David : *Beatus vir cujus est nomen Domini spes ejus ; et non respicit in vanitates et insanias falsas.* Heureux l'homme dont le nom du Seigneur est la douce espérance, et qui

ne regarde point du côté de la vanité et des folles joies des pécheurs. (Psalm. xxxix, 5.)

I

En premier lieu, nous disons, contrairement à tous ceux qui travaillent en ce moment à la réhabilitation des sens et de la chair, que le vrai bonheur de l'homme n'est point sur la terre. Trois choses en effet, selon le témoignage de saint Augustin, constituent l'essence de la solide béatitude, et le monde est impuissant à donner complétement à ses partisans aucune de ces trois choses. La première et la principale de toutes, c'est la vérité, si essentielle à l'homme, qu'elle semble inhérente à sa nature et sans laquelle il n'est jamais assez riche, eût-il d'ailleurs à sa disposition l'univers tout entier. La vérité, disons-nous, et non point l'apparence de la vérité, car, selon les paroles du même saint Père, la déception est d'autant plus amère que les apparences ont été plus séduisantes. *Fallax felicitas, major infelicitas.* La seconde qualité du vrai bonheur est l'exemption des souffrances, car encore que l'homme connaisse la vérité, s'il ne peut la goûter et la contempler à loisir, ou bien si en la possédant il souffre, il est loin d'être content. Enfin la troisième est la certitude de sa perpétuité, car fussions-nous même dans l'assemblée des saints, si la crainte de voir finir bientôt notre joie se présentait à notre esprit, c'en serait assez pour empoisonner tous les instants de notre existence et nous rendre bien plus malheureux que si jamais nous n'eussions connu le bonheur.

Et maintenant, je le demande à ces âmes qui se confient, hélas! avec tant de sécurité sur le sable mouvant d'un monde qui fuit, ont-elles jamais trouvé la vérité dans ses joies et ses plaisirs mensongers, s'il a daigné toutefois leur jeter en passant un peu de cette vaine fumée après laquelle court le plus grand nombre, car votre expérience vous apprend assez que le monde est avare même de ses fausses et trompeuses faveurs? Non, je n'hésite point à le dire, le monde n'a jamais connu la vérité dans ses félicités, si délirantes parussent-elles, il ne l'a point connue dans ses pompes ni dans ses orgueils, pas plus que dans ses débauches et les enivrements prétendus de ses voluptés. Son caractère distinctif est l'erreur; les moyens auxquels il a recours, l'artifice, et les fruits qu'il rapporte, la déception, le malheur et le désespoir.

Et je ne parle ici qu'après le plus sage comme le plus heureux

des hommes, autant du moins qu'on peut l'être ici-bas. *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas*, s'écrie le grand Salomon, après avoir épuisé tous les plaisirs que peut donner une science universelle, une puissance étendue et l'éclat d'un brillant diadème. (Eccl. I, 2.) Eh quoi! il a mesuré la terre et contemplé la splendeur des cieux; il a marché au milieu des richesses et des honneurs; depuis le cèdre qui leva son front orgueilleux sur la cime du Liban, jusqu'à l'humble hysope cachée sous la terre, il a tout connu. Sa sagesse a dépassé celle de tous les autres mortels, et il s'écrie que tout n'est que vanité et affliction d'esprit: *Vidi cuncta quæ fiunt sub sole, et ecce universa vanitas et afflictio spiritus* (Ibid. I, 14.) Son âme s'est indignée, quand il a vu l'iniquité assise à la place de la justice, la calomnie opprimant l'innocence, et la mort lui a paru préférable à la vie, tant les maux qui couvrent la surface de la terre se sont montrés devant ses yeux innombrables. *Et laudavi magis mortuos quam viventes.* (Ibid. IV, 2.)

Que si le témoignage du plus sage comme du plus grand des monarques ne suffit pas pour nous convaincre, la nature même du bonheur des mondains nous en démontrera toute la superfluité. Une et permanente comme le principe d'où elle émane, la vérité sortie du sein de Dieu est immuable comme lui. Elle est élevée comme un flambeau au milieu du monde, et souvent, par une permission d'en haut, elle éblouit et aveugle ceux qui ne veulent point se rendre et marcher à la lueur de sa brillante clarté. Le monde, au contraire, n'a que l'inconstance et la mobilité pour partage. Du moment que l'homme, oubliant que tout en lui est fini et gratuit, demande à son excellence bornée de quoi rassasier un cœur qui a soif de l'infini, il a beau former des projets, le même instant qui les voit naître les voit aussi s'évanouir. La plupart du temps, ce qu'il a demandé d'abord avec ardeur lui devient indifférent et même importun, sitôt qu'une réalisation trop soudaine le prive du plaisir de le désirer encore. Les affections du jour présent, demain il les condamnera, pour y revenir l'instant d'après peut-être avec une nouvelle complaisance. Inconstance dans la jeunesse, inconstance dans l'âge mûr et jusqu'au tombeau, tel est l'esprit du monde, esprit de vanité, de mensonge et d'incurable légèreté.

Sans doute qu'au milieu de cet étourdissement universel, de cet enivrement éphémère de passions satisfaites et à satisfaire, de ces plus cuisantes amertumes encore qui suivent toujours

des espérances déchues et des goûts épuisés, le sentiment du bonheur ne varia jamais dans l'homme. Imprimé sans lui, dans le plus intime de son cœur, il grandit et se fortifie en lui et avec lui pour être le principe de toutes ses actions et le but de tous ses désirs. Enfants malheureux d'un père déshérité, nous n'avons point encore tout à fait oublié la noblesse de notre première origine. Je le sais, dès l'instant de notre création, nous acquîmes un droit inaliénable au bonheur, et ce droit nous le revendiquons, lors même que nos facultés morales sont ensevelies sous les langes du berceau. Mais, aveuglement trop funeste du cœur humain! comment se fait-il que, par une inconséquence déplorable, la plupart des hommes deviennent eux-mêmes les artisans de leur affliction et de leur malheur? Tandis que d'une main ils réunissent tous les efforts de leur industrie pour créer, s'il était possible, le bonheur, comment se fait-il que de l'autre ils versent, sur ce qui pourrait le leur donner, je ne sais quels poisons délétères qui vont le détruire jusque dans ses racines et dans son principe?

La vérité est quelque chose de réel, de grand et de solide. Le bonheur du monde, au contraire, semblable à ces mirages trompeurs, que l'on voit sous un soleil d'airain ne sourire un moment au voyageur haletant de soif et de fatigue, que pour le délaisser ensuite dans une déception plus cruelle, est lui-même léger, vide, plein d'artifices et toujours borné dans son étendue. Son éclat passager ne fascine un moment le cœur et l'esprit que pour les jeter après son éblouissement dans un abandon plus douloureux et une désolation plus poignante.

Chaste et fidèle comme le sein de Dieu où elle prit naissance, la vérité, s'insinuant dans les âmes, peut seule encore combler ce vide immense qui s'y fait sentir; seule, elle peut étancher cette soif brûlante de la béatitude qui les tourmente. Elle ennoblit l'homme et le fortifie; et, en le faisant entrer dans une agréable contemplation, elle lui découvre souvent avec des douceurs ineffables des lumières qui l'étonnent et le ravissent, une douce paix qui le soulage après ses combats, et des beautés merveilleuses qui enflamment tout son amour. Le bonheur du monde, au contraire, n'est que chair et que sang, pour me servir des paroles de l'Écriture; ses plaisirs avilissent et dégradent la raison; ses joies bruyantes accablent l'esprit et le plongent dans d'épaisses ténèbres, qu'augmentent encore tout le fiel du remords et tous les dégoûts de la satiété.

Ah! si la vérité et le bonheur se trouvent quelque part sur la terre, c'est bien sans doute dans ces pieux et humbles asiles de la vertu, parmi les cantiques de ces âmes généreuses, l'étonnement de Anges, la gloire, la couronne de l'Église et le désespoir de l'Enfer. Elles ont compris tout le néant et toute la vanité du monde, et de peur que son souffle impur ne ternît la blancheur de leur innocence, elles se sont envolées dans les cloîtres et les cavernes des déserts, pour préparer leurs lampes, en attendant l'arrivée de l'Époux et entrer avec lui dans le festin de ses noces éternelles.

Mon peuple, s'écriait autrefois le Seigneur, par la bouche de son prophète, mon peuple, ceux qui te disent heureux, te séduisent et te trompent par d'astucieuses paroles : *Popule meus, qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt.* (Is. III, 12.) Pourquoi nous attacher plus longtemps à la vanité et au mensonge? *Filii hominum, ut quid diligitis vanitatem et quæritis mendacium?* (Psal. IV, 3.) Si du moins ce fantôme de bonheur pouvait contenter notre cœur! Mais non, là où est la vérité n'est point le fondement et la base, l'édifice ne tiendra pas longtemps. Quand on n'aura semé que la vanité, on ne récoltera que l'amertume et les souffrances, comme nous allons le voir, par rapport aux biens de ce monde, qui ne peuvent en exempter, et qui manquent par conséquent de la seconde qualité de la véritable félicité.

II

Militia est vita hominis super terram. (Job. VII, 1.) La vie de l'homme n'est qu'un combat sur la terre, a dit l'Écriture, et notre expérience journalière ne nous confirme que trop la vérité de cette parole. Aussi le Sage, qui savait bien que de toutes les affections de l'âme la plus fragile est la joie, nous avertit dans l'Ecclésiaste, qu'il estimait le ris une erreur et le plaisir une illusion : *Risum reputavi errorem : et gaudio dixi : quid frustra deciperis.* (Eccl. II, 2.) Hélas! du moment où la justice, succédant à la miséricorde, l'homme se vit condamné à manger son pain dans l'affliction et à le tremper de ses sueurs, Dieu a retiré vers lui tout ce qu'il avait mis de solide contentement sur la terre. S'il y a laissé une goutte d'imparfaite jouissance pour rendre la vie supportable et tempérer par quelque douceur ses amertumes infinies, qui ne sait au prix de combien de larmes et d'angoisses il faut l'acheter? Car, ne nous y trompons pas;

le monde, pour verser dans un cœur bien des chagrins et bien des décevances, exige, même de ses partisans les plus résolus, des sacrifices bien autrement pénibles que ceux que Dieu demande pour inonder une âme de cette joie, de cette paix intérieure qui a le secret merveilleux de répandre un parfum de béatitude sur la vie même en apparence la plus disgraciée.

Non, le bonheur de la terre n'est pas seulement vanité; il est encore affliction d'esprit, nous dit le Sage. Descendons en effet dans le cœur du mondain, sondons toute la profondeur de la plaie de son âme. Quel vide affreux! Quelle agitation continuelle! Quel chaos! L'ambition et la haine, l'envie et la fureur et toutes les autres passions mauvaises se partagent son cœur comme une proie que chacune veut dévorer. Chacune d'elles en emporte un lambeau, et tandis qu'il leur demande du moins de le satisfaire, elles ne lui laissent en retour qu'une affreuse solitude au dedans, et, au dehors, les tristes ravages qui attestent leur passage dans ce pauvre cœur asservi. Le monde lui-même ne tarde point à se joindre aux remords d'une conscience ulcérée, aux ennuis du présent, aux regrets du passé, aux terreurs de l'avenir, et, par ses mortifications et ses rebuts, il plonge souvent dans un dernier désespoir ceux qu'il avait d'abord endormis sur le bord de l'abîme.

Et comment n'en serait-il pas ainsi? Ne savons-nous pas que les créatures raisonnables ne peuvent trouver de repos que dans leur fin et l'accomplissement de leur destinée? Tant qu'elles n'arrivent pas au terme, elles sont dans le travail et une inquiétude incessante; et comme Dieu seul s'est établi la fin dernière et éternelle de l'homme, ce n'est que dans lui que celui-ci trouvera la paix et la félicité de son âme. C'est ce que saint Augustin proclamait publiquement autrefois, après que lui-même en avait fait la triste et pénible expérience. *Fecisti nos ad te, Deus, et cor nostrum irrequietum est, donec requiescat in te.* Vous nous avez fait pour vous, ô mon Dieu, et notre cœur est dans le trouble jusqu'à ce qu'il ait trouvé en vous son repos.

Le bonheur du monde n'est qu'amertume, et pourquoi? Parce que ce monde a été maudit de Dieu, et qu'il ne doit produire que des ronces et des épines. *Spinas et tribulos germinabit tibi.* (Gen. III, 18.) Parce qu'il est contraire aux maximes de l'Évangile, qui proclame exclusivement heureux ceux qui pleurent ici-bas pour être ensuite à jamais consolés. *Beati qui*

lugent, quoniam ipsi consolabuntur. (Matt. v, 5.) Or, le monde, en jetant un regard de dédaigneuse pitié sur ceux qui ont le courage de suivre cette maxime étonnante pour lui, ne proclame heureux que ceux qui marchent sous ses étendards : mais attendons que le moment d'étourdissement soit passé et que les vapeurs qui ont un instant obscurci nos yeux soient dissipées, le monde aussi pleurera, non point de ces larmes de componction, de ces pleurs que fait verser une douleur amoureuse, qui soulagent et contentent le cœur ; il pleurera, mais ce seront les larmes de la fureur et du blasphème, car, n'est-ce point ses plaisirs homicides, qui sont la source de presque tous nos maux et de nos chagrins ?

A quels oublis criminels de Dieu et de soi-même ne conduisent-ils pas en effet ? Ne sont-ce point ces plaisirs déréglés qui ont provoqué tous les crimes, suscité tous les désordres qui affligent l'humanité ? Flatteurs pernicieux, conseillers infidèles, ils ruinent tous les jours en nous l'âme, le corps, la gloire, la fortune, la religion et la conscience, et cependant nous les aimons, nous les désirons, nous les poursuivons avec une ardeur qui a de quoi surprendre même ceux qui marchent nos rivaux dans cette voie périlleuse. Les sages qui déjà nous ont précédés ont beau vouloir nous détromper, en nous criant comme autrefois le prophète, se plaignant de la dureté d'un peuple rebelle à son Dieu : *Expectavit ut faceret uvas et fecit labruscas.* (Is. v, 2.) J'attendais que le monde me rassasiât de ses fruits et il ne m'a donné que des grappes sauvages ; n'importe, jusqu'à ce que nous-mêmes nous ayons goûté ces plaisirs menteurs, nous ne sommes pas plus avisés.

Les richesses, les honneurs et les plaisirs sensibles : voilà en quoi le monde fait consister sa félicité ; mais voilà aussi pour ceux qui écoutent sa voix séduisante, la source la plus ordinaire de leurs chagrins et de leurs tristesses. Quel est en effet l'opulent du siècle qui ait jamais dit : c'est assez ? Roulant sans cesse dans son esprit la pensée d'agrandir sa fortune, tous les moyens lui sont bons, et pourvu qu'il puisse entasser trésor sur trésor, et, avec son cœur, engloutir dans ses coffres un argent qui lui est doublement inutile, il n'épargnera ni veilles, ni fatigues. Insensé ! demain peut-être, vous serez un de ces fréquents exemples des caprices de la fortune et de la caducité de ses dons.

Mais, je veux qu'elle vous seconde dans tous vos projets

d'agrandissement et de jouissances. Assis sur un trône magnifique, l'univers tout entier devient tributaire de votre luxe ; un essaim de serviteurs épient vos moindres signes et s'étudient à deviner vos désirs sur les traits de votre visage ; vous nagez au milieu des trésors, que dis-je, au milieu des trésors, disons plutôt au milieu des soucis, des agitations, des projets, des espérances, des alarmes. Jamais homme n'a eu autant que vous de richesses, je l'avoue ; mais aussi jamais homme n'en a tant désiré, car, ici-bas, tout est en proportion, et les désirs s'accroissent à mesure qu'on les satisfait.

Non plus que les richesses, les honneurs ne sont point exempts de sollicitudes et de chagrins. *Ascendam superius :* Je dominerai les autres, a dit l'ambitieux, au fond de son cœur, et dès lors plus de repos pour lui, qu'il n'ait obtenu le peu de fumée qui doit l'étourdir. L'envie ronge ses entrailles, l'excès même de son orgueil le force d'avoir recours à mille flatteries, à mille bassesses ; et, s'il en est besoin, la calomnie viendra à son secours pour déprécier un odieux rival. Tout l'importune et lui fait ombrage. Un inconnu, un simple juif, n'a point fléchi le genou devant Aman et toute la félicité de cet orgueilleux favori lui devient un fardeau accablant.

Les plaisirs ne nous contentent pas plus que les richesses et les honneurs. Quelle vie mènent en effet tant de sensuels, tant de voluptueux que nous voyons tous les jours ? Que se passe-t-il dans leurs cœurs saturés par de viles jouissances, que désirs, que jalousie, que soupirs, que transports furieux ? Tyrannisés par leurs passions et ne pouvant les dompter, chargés de chaînes sans pouvoir les rompre, attachés à des objets coupables dont il faut essuyer les humeurs, les caprices, les inconstances, les perfidies ; sacrifiant leurs biens, leur repos, leur santé à des idoles infâmes dont ils sont les esclaves, ils passent ainsi leur vie dans les agitations et les hontes, et souvent ils la terminent par une mort plus déplorable encore. Est-ce donc là le bonheur que promet le monde, ou plutôt y a-t-il de souffrances pareilles à celles de ses sectateurs ? Et cependant, ô mon Dieu, c'est le grand nombre des hommes qui court ainsi à sa perte et au malheur. Aveuglement funeste ! aveuglement lamentable ! l'illusion des siècles passés dure encore parce que les siècles passent et les vices subsistent.

(*A suivre.*) Mgr Bourret.

LE CARDINAL MELCHERS (1)

« Quand je désire connaître la pensée du peuple, disait naguère M. de Bismarck aux députés de la nation, je me transporte en dehors de cette enceinte, et je lui demande, à lui-même, quels sont les sentiments qui l'animent ! »

Si le prince a été fidèle à sa parole, il n'y a pas de doute qu'il ne connaisse enfin l'impression produite sur nous par le départ de Mgr l'archevêque de Cologne, victime de sa fidélité à la loi de l'Église.

Le vénérable prélat est parti pour Rome. Le 27 du mois de juillet, le Pape Léon XIII l'a revêtu de la pourpre cardinalice. Dans la lettre d'adieu que Mgr Melchers adressa aux fidèles de son diocèse, lettre qui nous redit si bien les sentiments de son cœur paternel, Sa Grandeur ne dit pas un mot de l'éminente dignité à laquelle le Vicaire de Jésus-Christ l'élève : son humilité le lui défendait.

Quant aux fidèles de son vaste diocèse, certes, ils sont heureux de voir le successeur de saint Pierre reconnaître de la sorte les mérites de leur archevêque ! Mais à cette joie vient se mêler une profonde douleur ! Aux remercîments qu'ils adressent au Souverain-Pontife, ils joignent les plus vives récriminations contre le gouvernement prussien. Et certes ils ont pleinement raison.

*
* *

Qui était Mgr Melchers ? Ancien vicaire général de Munster sa patrie, évêque d'Osnabrück pendant huit ans, et depuis 1866 archevêque de Cologne, cet homme selon le cœur de Dieu n'a pas cessé un seul moment d'être pour tous le modèle du vrai chrétien. Champion intrépide des droits de l'Église, en même temps que des vrais intérêts de sa patrie, Mgr Melchers a toujours eu devant les yeux cette maxime du divin Sauveur. « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu ; à César ce qui est à César. » Qu'il vienne un juge que n'aveugle pas la haine de tout ce qui, de loin ou de près, touche à la religion catholique, qu'il scrute les actes de cette vie si bien remplie et qu'alors il parle : quelle que soit l'opinion religieuse à laquelle il appartienne, il devra rendre hommage à ce caractère si plein de fermeté apostolique, de noblesse et de loyauté.

(1) Correspondance particulière du *Courrier de Bruxelles.*

Avant tout, homme d'oraison, ce grand ascète du XIXe siècle était tout préparé à boire jusqu'à la lie du calice de l'amertume. Que de fois la souffrance et la tristesse ne se sont-elles pas rencontrées sur son chemin pour abattre sa grande âme ! Mais, élevant son regard vers le Seigneur, le vénérable prélat était sûr de rencontrer l'œil de ce Dieu dont la bonté et la sagesse dirigent toute chose vers sa fin.

L'homme puissant qui fonda l'empire d'Allemagne avait conçu un plan aussi audacieux qu'inique. Ce politique qui ne saurait se justifier de l'accusation d'avoir prêté la main à la grande iniquité du XIXe siècle, à la confiscation du patrimoine de Saint-Pierre, avait rêvé pour l'Allemagne, une Église nationale, un Épiscopat national. Alors parurent ces lois de Mai, lois si dures pour le peuple catholique. En tête de cette législation draconienne, M. de Bismarck avait tracé ce grand principe, si cher à son orgueil : « L'Église allemande ne reconnaîtra pas la juridiction d'un supérieur, qui ne réside pas dans l'Empire. » C'était la rupture avec Rome. Mgr Melchers n'écouta que la voix du devoir. Il protesta énergiquement et transgressa les lois de Mai, chaque fois que les fonctions de l'Épiscopat le demandaient.

*

En 1815, Napoléon perdit les immenses conquêtes qu'il avait faites. La province rhénane actuelle fut cédée à la Prusse. Mais avant qu'elle ne passât sous la domination des rois protestants de ce pays, les délégués des grandes nations garantirent à cette province catholique la liberté pleine et entière du culte. Or, qu'a-t-on fait de cette précieuse garantie, qui semblait assurer au diocèse de Cologne des jours de bonheur et de paix? Des quatre archevêques qui depuis 1815 se sont succédé sur ce siège métropolitain, le cardinal Jean von Geissel est le seul qui ait pu gouverner ses ouailles sans être inquiété. C'était sous le règne de Frédéric-Guillaume IV. Mais qui dira les larmes que versa le vénérable métropolitain Ferdinand-Auguste, comte von Spiegel? Qui dira ce que dut endurer Mgr Clément-Auguste de Droste-Vischering, arraché à ses ouailles deux ans après être monté sur le siège de Cologne, jeté dans la prison de Minden en punition de son ardeur pour la défense des principes catholiques? Et Mgr Paul Melchers? A peine le Kulturkampf commence-t-il, que le prélat est arraché de son palais. Dans sa ville archiépiscopale

se trouve une prison : elle sera la demeure du grand archevêque pendant sept mois. Regardez les registres cellulaires, son nom s'y trouve : « Paulus Melchers, *Strohflechter* (rempailleur) (1). »

Quelle demeure pour un archevêque qu'une prison au sein de sa ville épiscopale, non loin de sa cathédrale, des églises qu'il a visitées si souvent et dont les cloches lui annoncent la célébration des saints mystères, lui redisent les chants des fidèles, lui apportent le dernier adieu d'un mourant! Captivité rude, car le vieillard subit depuis le premier jour jusqu'au dernier le régime cellulaire.

Enfin, les portes de la prison s'ouvrent devant lui, et le peuple, en revoyant son pasteur, grandi à ses yeux, car il est orné de la couronne des confesseurs de la foi, le peuple, dis-je, l'acclame avec des transports de joie, espérant voir se lever sur Cologne une aurore nouvelle, luire enfin des jours de bonheur et de tranquillité. Mais, hélas! la persécution n'était qu'à son premier jour; elle devait se continuer pendant de longues années encore.

*
* *

Il devint bientôt impossible à Mgr Melchers de rester à Cologne. Comme ses vénérables frères dans l'épiscopat, les archevêque et évêques de Posen-Gnesen, Munster, Paderborn, Limbourg, le zélé pasteur dut prendre le chemin de l'exil. Une prison avait été pendant sept mois sa demeure à Cologne; il se renfermera pendant dix ans dans la cellule d'un humble monastère de Maëstricht, en attendant des jours meilleurs. Il n'y restera pas inactif. Du lieu de son exil, il saura faire parvenir à ses ouailles ses instructions, ses consolations, ses encouragements.

Cette petite cellule a été témoin des joies du saint évêque. Que de fois n'y a-t-il pas trouvé des lettres que lui adressaient non seulement les membres de son clergé, mais encore des laïcs appartenant à toutes les classes de la société, lettres qui disaient au noble exilé combien le cœur de ses diocésains lui était attaché, quelle part ils prenaient à ses douleurs, combien de prières montaient pour lui, ardentes, vers le trône de Dieu; avec quelle ardeur on travaillait à la revendication des droits de Dieu et de l'Église. Là aussi vinrent le trouver ces nombreuses adresses, ces félicitations sans fin des catholiques du Nouveau-Monde, des évêques de France, de Belgique, de Hollande, d'Espagne, etc,

(1) C'est sans doute à ce genre de travail que le vénérable prélat devait être astreint pendant sa détention.

Et cette belle dépêche, envoyée par les évêques d'Angleterre réunis à Westminster, sous la présidence de S. Ém. le cardinal Manning : « Confesseur de la foi, vous rappelez le souvenir de Clément-Auguste, votre glorieux prédécesseur; vous ceignez l'Église d'une double couronne! » quelle consolation n'a-t-elle pas dû faire descendre dans le cœur profondément affligé de l'archevêque!

Mais si l'humble cellule fut témoin de ses joies, nous ne pouvons pas le cacher, elle fut aussi journellement témoin de ses angoisses et de ses larmes. Et comment aurait-il pu en être autrement?

Sa Grandeur n'avait qu'à ouvrir les yeux pour voir s'amonceler ruines sur ruines dans son vaste diocèse. Son cœur saignait chaque fois qu'un pasteur mourait, laissant un vide qu'il n'était pas possible au pieux évêque de combler. Son âme ne devait-elle donc pas être abîmée dans la douleur, lorsqu'il parcourait les noms de ces 343 paroisses, dont les habitants étaient privés de leurs pasteurs, privés des bienfaits des sacrements, tant à l'aurore de la vie que sur le bord du tombeau? Combien n'a-t-il pas dû souffrir aussi, lorsqu'il vit le jour de son exil se prolonger indéfiniment, lorsqu'il vit échouer tout ce que l'attachement et l'amour de ses diocésains purent mettre en œuvre pour obtenir le retour de leur archevêque? Et cependant dans cette vie qui ne fut qu'un long tissu de déceptions profondes, d'afflictions de tout genre, on n'entend jamais un mot de découragement. Nouvel Athanase, Mgr Melchers aimait à dire avec le patriarche d'Alexandrie : « *Nubecula, cito transitura.* »

*
* *

Les fidèles ouailles de Mgr Melchers ne laissèrent passer aucune occasion pour demander son rétablissement sur le siège de Cologne. On a assailli le gouvernement de pétitions; on a poussé jusqu'au trône impérial. Il s'est trouvé des hommes éloquents au sein du Reichstag et du Landtag qui ont défendu au nom de toute l'Allemagne les droits méconnus de l'archevêque. Pour obtenir son rappel, on profita des fêtes qui couronnèrent l'achèvement des tours de la cathédrale de Cologne, de la visite de son Altesse Royale et Impériale au Vatican, du jubilé de notre Roi, du rappel des évêques de Limbourg et de Munster. On avait tout lieu d'espérer une réponse favorable. On se flattait déjà d'acclamer bientôt l'homme de Dieu. Et voilà qu'au

sein du Landtag, une parole retentit, froidement cruelle, anéantissant d'un seul coup les espérances de deux millions d'hommes. L'archevêque pourra-t-il revenir ? « Jamais ! » telle fut la réponse terrible dans son laconisme. En l'entendant, tout « l'homme intérieur tressaillit », pour nous servir d'une expression du regretté Malinckrodt...

L'archevêque accueillit cette nouvelle avec son calme habituel. « Dieu, répéta-t-il, ne nous dit-il pas par son prophète : Mes pensées ne sont pas vos pensées, ma voix n'est pas votre voix, mes pensées sont au-dessus de vos pensées et mes voies au-dessus des voies de toute l'élévation des cieux au-dessus de la terre. » Et il s'agenouilla, adorant les décrets impénétrables du Seigneur, priant pour son diocèse et pour ses persécuteurs.

*
* *

Qu'est-ce qui motiva cette réponse de la part du ministre M. von Gossler ? L'archevêque de Cologne était-il donc plus coupable que les évêques de Munster et de Limbourg ? De l'avis du gouvernement prussien, il avait commis un crime impardonnable aux yeux de tous ceux qui n'ont de haine que pour l'homme fidèle à l'accomplissement rigoureux de ses devoirs les plus sacrés. — Les feuilles libérales ont avancé, sans être réfutées, que peu de temps après son bannissement, Mgr Melchers fut à Rome. Sur la demande du Pape, il remit à la commission des cardinaux un rapport par écrit touchant les affaires d'Allemagne. Il y exhorte à user d'une prudence d'autant plus grande, que les tendances protestantes étaient plus accentuées chez le gouvernement prussien. Or, il s'est trouvé quelque part un traître, qui fit passer ce rapport de Rome à Berlin. De là, chez nos gouvernants, cette rancune implacable.

Admettons que Mgr Melchers ait rédigé ce rapport. Y a-t-il donc avancé quelque chose qui soit en opposition avec la vérité ? — En donnant ce conseil, n'a-t-il pas rempli un devoir de conscience rigoureux ? De plus, le gouvernement a-t-il jamais désavoué la *Nordd. alg. Zeitung* et la *Kreutz Zeitung*, qui ne laissent échapper aucune occasion pour rendre hommage au prosélytisme protestant qui anime notre gouvernement ? M. von Sybel-Lehmann a-t-il été également banni, lorsque, sous les yeux de nos gouvernants, il fouillait les archives du royaume, uniquement pour prouver que la Prusse est *essentiellement* protestante, et par son origine, et par sa nature, et par ses

traditions; que, par conséquent, elle ne devait pas oublier de travailler à la propagande du protestantisme?

Ceux qui incriminent si fort Mgr Melchers, croient-ils donc que nous, catholiques, nous avons oublié la lettre *publique*, adressée par l'Empereur à lord Russel. N'y dit-il donc pas que son devoir est de travailler à faire tomber l'Allemagne tout entière dans le protestantisme? Enfin, le rapport de Mgr l'archevêque ne peut avoir été transmis au cabinet de Berlin que par l'intermédiaire d'un homme acheté au poids de l'or, que par une âme bassement vénale. Honte à ceux qui n'ont pas rougi de prendre un Judas à leur service!

C'est le cœur navré de douleur que nous avons vu Mgr Melchers se diriger vers Rome. Lui aussi déposait à regret le bâton pastoral que le Pape lui mit entre les mains et que des circonstances suscitées par le mauvais vouloir du gouvernement lui ont arraché. Le gouvernement ne proteste pas contre son élévation au cardinalat. Oh non! Il voit s'éloigner cet homme à qui il a voué une haine implacable! A Dieu ne plaise que nous accusions le Saint-Père d'avoir cédé devant le gouvernement. Nous le savons, Léon XIII n'avait rien tant à cœur que de revêtir de la pourpre ce digne successeur de Clément-Auguste et de le rétablir solennellement sur le siège de saint Materne. Il n'a dépendu de lui que de réaliser le premier *desiderata*. Et c'est notre gouvernement qui par son opposition systématique, a fermé pour toujours à l'archevêque l'entrée de son diocèse.

L'affection qu'ont portée à leur pasteur les habitants de la Prusse rhénane, ils l'auront aussi pour son successeur. Mgr Kremertz, l'une des premières victimes du Kulturkampf, sera reçu à Cologne avec bonheur : en lui Cologne salue le frère de l'archevêque qui part, l'homme énergique qui lui rappelle d'une manière si frappante le pasteur qu'elle a perdu.

* * *

Dans tout le diocèse de Cologne, des réunions ont eu lieu à l'occasion du départ de Mgr Melchers. De tous les coins de son ancien diocèse, des adresses de félicitations, des lettres de regret et d'inviolable attachement lui sont arrivées le 27 juillet. Bien plus, tous, le pauvre comme le riche, l'ouvrier comme le patron, ont tenu à donner à leur vénéré pasteur un souvenir de leur amour et de leur gratitude. Une souscription a été ouverte

en sa faveur; elle a produit une somme de cent mille francs qui va lui être envoyée afin de l'aider à faire face aux nombreux frais que lui occasionnera sa promotion.

H. J. K.

LA FRANC-MAÇONNERIE

DANS L'ANCIEN ET LE NOUVEAU MONDE

L'officine du F.·. Findel, à Leipzig, a doté le monde d'une nouvelle production maçonnique. Je veux parler de l'*Annuaire* de la maçonnerie pour l'année 1885. Cet important document se trouve entre les mains des frères et amis depuis quelques mois, sans doute. Pour « un profane », c'est déjà beaucoup d'en avoir connaissance maintenant. La première partie du calendrier contient des indications sur des faits importants au point de vue maçonnique, ou sur les dates de la naissance et de la mort des « Frères » qui ont bien mérité de la loge. Parmi ces saints de l'ordre maçonnique, nous remarquons à plusieurs reprises le Fr.·. Voltaire, le patriarche de la Révolution, l'idéal de tous les ennemis de Dieu et de l'Église. Les Fr.·. Frédéric II de Prusse, Lessing, Gœthe ne pouvaient manquer dans ce catalogue. Il n'en est pas de même de Mozart, et il serait sans doute bien difficile au Fr.·. Findel de nous révéler comment l'illustre musicien, dont on connaît la foi chrétienne, s'est égaré au milieu de cette cohue.

La seconde partie de l'*Annuaire* donne la liste de toutes les loges des cinq parties du monde. La statistique maçonnique qui se rapporte à l'Allemagne énumère les huit grandes loges allemandes. On y trouve le nom des protecteurs, grands-maîtres, secrétaires, la date de la fondation, le nombre des loges affiliées et des Frères.

1° La grande loge-mère nationale *aux trois globes*, à Berlin, embrasse 64 loges écossaires (c'est-à-dire à hauts grades) et 13,526 Frères. Grand-maître : Fr.·. Schaper, directeur du gymnase de Joachinsthal.

2° La grande loge patriotique (*Landesloge*) d'Allemagne, à Berlin, compte 91 loges johannistes (*Joanneslogen*) et 19 autres. Elle renferme 10,135 Frères. Grand-maître : Bravmann Schmidt. A cette loge sont affiliées la loge provinciale de Mecklembourg.

à Rostock, celle de Silésie, à Breslau, et celle de la Basse-Saxe, à Hambourg.

3° La grande loge Royal-York *à l'Amitié,* à Berlin, compte 61 loges johannistes, 8 « orients intérieurs », 6,178 Frères. Grand-maître honoraire : prince Guillaume de Bade ; grand-maître réel : F.·. Herring, professeur à l'Académie militaire de Lichterfelde. La grande loge provinciale de Breslau est affiliée à cette grande loge.

4° La grande loge de Hambourg compte 35 loges (dont 25 en Allemagne) et 3,367 Frères. Grand-maître honoraire : Brabaud, procureur ; grand-maître : Glitzer, directeur d'école.

5° La grande loge *au Soleil,* à Bayreuth, fondée en 1741, embrasse, dans 24 loges, 1,970 Frères. Grand-maître : Feustel, banquier.

6° La grande loge patriotique (*Landesloge*) de Saxe, à Dresde, compte 20 loges et 3,657 Frères.

7° La grande loge mère de la franc-maçonnerie électrique, à Francfort-sur-le-Mein, compte 14 loges et 2,219 Frères. Grand-maître : Weismann, directeur d'école.

8° La grande loge de la maçonnerie *à la Concorde,* à Darmstadt, compte 8 loges, 863 Frères. Protecteur : grand-duc Louis de Hesse, etc.

Ces huit grandes loges allemandes forment la grande association allemande des loges (*Gross-Logenbund*). Chaque année, à la Pentecôte, les huit grands-maîtres, accompagnés de deux Frères, se réunissent au siège de l'une des sociétés. Le protecteur de toutes les grandes loges prussiennes est l'empereur d'Allemagne, F.·. Guillaume Ier. Le prince impérial, F.·. Frédéric-Guillaume de Prusse, est vice-protecteur. L'*Annuaire* ne manque pas de signaler cela à la tête du catalogue de chacune des loges.

Outre ces huit grandes loges, l'Allemagne possède encore la « réunion libre des cinq loges indépendantes » d'Allemagne. Deux d'entre elles ont leur siège à Leipzig, une à Altenbourg, une autre à Hildburghausen, la cinquième à Géra. Elles comptent ensemble 1,364 Frères, sous la direction du professeur d'université Carus, à Leipzig.

L'*Annuaire* du F.·. Findel donne ensuite des indications nombreuses sur la diffusion de la franc-maçonnerie sur toute la terre.

La Suisse apparaît d'abord comme une espèce de terre pro-

mise pour la secte. La grande loge *Alpina* compte, dans 34 loges, 2,682 Frères. En outre, presque chaque petite ville a sa loge; dans les endroits protestants, les affiliés sont nombreux; dans les endroits catholiques, au contraire, ils sont rares.

La Hongrie est couverte d'une quantité de loges comme d'un réseau. La grande loge ne réunit, il est vrai, que 1,268 Frères, mais chaque ville a ses loges particulières, qui comptent de nombreux adeptes. A côté de celles-ci, on trouve encore « le Grand-Orient écossais » de Hongrie : 12 loges, 502 Frères.

L'*Annuaire* ne dit rien de l'organisation des loges en Autriche, en Pologne et en Russie. Il s'étend d'autant plus sur les loges d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, de France et d'Italie, de Belgique et de Hollande, de Suède et de Danemark, d'Espagne et de Portugal.

L'Angleterre, la patrie de la franc-maçonnerie, étend, au moyen de sa « grande loge réunie », qui compte 1,994 loges, le réseau de ses filets sur Tunis, la Turquie, l'Égypte, les Indes orientales, la Chine, le Japon, l'Afrique méridionale, les Indes occidentales. Le prince de Galles en est le grand-maître, en même temps qu'il est le protecteur des grandes loges d'Irlande et d'Écosse, qui comptent 1,032 loges. D'après l'*Annuaire,* toutes les loges britanniques ensemble comptent 227,655 Frères.

Le Grand-Orient des Pays-Bas compte 80 loges (dont 24 au Cap), avec 4,398 Frères. — La grande loge de Suède embrasse 2,700 Frères dans 21 loges. Le roi Oscar II en est le grand-maître. — La grande loge nationale de Danemark compte 9 loges avec 3,175 Frères. F.·. Chrétien IX, roi de Danemark, en est le protecteur, et son fils en est le grand-maître.

En France et en Italie, la loge est absolument maîtresse de la situation. Le Grand-Orient de France compte 294 loges; la majorité des hommes du gouvernement appartiennent à la franc-maçonnerie. Il en est de même en Italie. Le Grand-Orient d'Italie embrasse trois loges directrices : le Grand-Orient du rite symbolique, renfermant 25 loges, sous la direction de l'avocat Petreni; le Grand-Conseil, à Rome, avec 174 loges; le Grand-Conseil, à Catanea, avec 4 loges.

Le Grand-Orient de Belgique compte, dans 14 loges, 1,250 Frères. Grand-maître : Bergé, professeur d'université. Ce Grand-Orient ne réunit que les Frères des grades inférieurs. Ceux des grades supérieurs appartionnent au Grand-Conseil de

Bruxelles, dont le grand-maître est le fameux F.·. Van Humbeek, celui qui s'est donné le rôle de fossoyeur de l'Église.

L'Espagne possède deux Grands-Orients avec 400 loges, et une grande loge à Séville, avec 25 loges affiliées. Les classes dirigeantes d'Espagne sont infectées par la franc-maçonnerie. En Portugal, il en est de même. Les Frères sont à la tête des affaires. Le ministre Mendez Léal est grand'maître honoraire; l'amiral d'Oliviera est chef du directoire. La secte compte, dit-on, 2,800 Frères, répartis dans 70 loges.

L'Amérique, plus encore que l'ancien monde, est sillonnée en tous sens par les loges maçonniques. Les États-Unis seuls comptent 48 grandes loges, 9,919 loges, 552,665 Frères, outre 31 grandes loges avec 700 loges qui réunissent 18,023 Frères de couleur. On a droit de s'étonner que la franc-maçonnerie soit si répandue dans le Canada. L'*Annuaire* indique, pour les sept grandes loges de ce pays, 544 loges et 25,610 Frères.

Le Mexique, on le sait, est depuis longtemps entre les mains de la secte. La grande loge nationale de Mexico et le Conseil souverain existent depuis 1826. Plus tard s'ajoutèrent le Grand-Orient de Mexico et la grande loge de Vera Cruz. — L'île d'Haïti est tout infectée de maçonnisme. Les Grands-Orients de Port-au-Prince et de Saint-Domingue se partagent le travail de *civilisation* des insulaires.

Les républiques de l'Amérique centrale et méridionale, à l'exception de l'Équateur, sont toutes au service de la secte. Dans le Chili, le ministre de l'intérieur Bergara est grand-maître du Grand-Orient de Valparaiso. On sait que le gouvernement maçonnique du Chili a chassé le nonce du Pape et inauguré la persécution de l'Église catholique.

Le Brésil n'est pas mieux partagé. Il possède deux Grands-Orients, qui ont pour grands-maîtres l'un le ministre Rio Branco, l'autre le médecin de la cour, Martin.

Les républiques du Pérou, de la Colombie, du Vénézuéla, de la Nouvelle-Grenade, de Buenos-Ayres, de l'Uruguay ont chacune leur Grand-Orient avec des loges nombreuses. Leur travail est fécond. La révolution est depuis de longues années en permanence dans ces républiques pourries.

Le continent noir, l'Afrique, n'a pas échappé à l'action persévérente de la franc-maçonnerie. L'Égypte a, outre plusieurs loges anglaises, le Grand-Orient National avec 8 loges. A Alger fleurissent les affiliés des maçons français. Les Italiens ont

importé une grande loge à Tunis. La république nègre de Libéria, sur la côte occidentale, a, depuis 1867, une grande loge avec 6 loges et 125 Frères.

Le reste de la terre habitée, à savoir l'Afrique du Sud, l'Asie orientale et méridionale et l'Australie, ont des loges affiliées à la maçonnerie anglaise. Au Cap seul, il y en a 56 ; dans les Indes orientales, 106 ; en Chine, 16 ; en Australie, 238, sans compter une grande loge à Melbourne.

D'après ce qui précède, on peut juger de la diffusion de la franc-maçonnerie dans les deux hémisphères, et, par suite de son caractère international et cosmopolite. Partout où le christianisme envoie ses missionnaires, l'antichristianisme réunit ses adeptes dans le temple de la loge. Mais le Seigneur veille du haut des cieux ; l'Église, bâtie sur la pierre, saura résister aux attaques de ses ennemis conjurés, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

(*Bien Public.*)

LES BÉNÉDICTINS EXILÉS EN ANGLETERRE

Un Père bénédictin adresse au comité francais de l'œuvre du denier des expulsés les notes suivantes sur le nouveau monastère de Buckfast-Abbey.

Après des tentatives infructueuses et par un hasard tout providentiel, les Bénédictins de la Pierre-qui-Vire se trouvèrent en possession de l'abbaye de Buckfast. C'est une construction en style Tudor, flanquée de quatre tourelles, et massive comme presque tous les édifices anglais. Elle fut bâtie au commencement de ce siècle, avec les matériaux de l'ancienne église abbatiale. Buckfast-Abbey était une abbaye bénédictine très renommée et formait le principal centre de la vie monastique dans le sud-est de l'Angleterre. Fondée à une époque très éloignée, elle était riche et puissante sous le saint roi Édouard le Confesseur (1042 à 1066). Le Monasticon de Dugdale ne dit mot sur les premiers siècles de l'abbaye ; il commence son histoire à l'époque où une colonie normande y fut établie par Ethelwerd de Pommeraye, en 1137. Ces moines, qui venaient de l'abbaye de Wuverlay à l'abbaye de Buckfast, appartenaient à la congrégation dont Savigny était la maison-mère. Onze ans plus tard, en 1148, Serso, abbé de

Savigny, au chapitre général de Citeaux, se plaçait, lui et ses trente monastères, sous le gouvernement de saint Bernard, six ans avant la mort du saint. Depuis cette époque jusqu'à celle où D. Gabriel Dune, le dernier abbé cistercien, remit le sceau de l'abbaye entre les mains des commissaires de Henri VIII, c'est-à-dire le 25 février 1538, Buckfast-Abbey eut une carrière longue et prospère. Parmi les abbés dont on peut lire la liste dans Dugdale, on voit Guillaume Illade, dont le souvenir est encore vivant parmi les habitants de la contrée ; il est également connu des scolastiques du quatorzième siècle pour ses ouvrages : *Questiones supra libros Sententiorum. — Quæstiones de anima. — Flores moralium.*

Saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, évêque martyr et moine bénédictin, est né dans ce pays et fut élevé très probablement dans l'abbaye de Buckfast.

Depuis l'introduction de la réforme par Henri VIII, la dissolution envahit l'abbaye ; elle passa entre les mains d'un grand nombre de propriétaires, qui exploitèrent ses vastes constructions comme une carrière ; c'est à peine s'il reste aujourd'hui quelques débris de son ancienne splendeur : un bout de cloître et une vieille tour en ruines, dite tour de l'Abbé, voilà le passé de Buckfast-Abbey.

Après des tentatives infructueuses et de durs mécomptes qu'il me serait trop long de rapporter, et pressés par la nécessité, les expulsés de la Pierre-qui-Vire, les enfants du vénéré P. Muard achetèrent ces ruines désolées à un prix qui dépasse de beaucoup ce qu'ils pouvaient donner ; mais il fallait trouver un abri, et il n'y a rien qui rende audacieux comme la nécessité ; et puis la divine Providence nous a si bien secourus depuis trente-quatre ans, que, cette fois encore, nous comptons sur elle.

C'est le 21 novembre 1883 que le saint sacrifice fut offert à l'abbaye de Buckfast, et que la louange divine du jour et de la nuit y fut rétablie, après trois siècles et demi d'interruption et que le Saint-Sacrement y fut replacé, après en avoir été expulsé par l'hérésie et les honteux désordres du gouvernement de Henri VIII.....

A Buckfast-Abbey, nous arrivions au milieu d'une population toute protestante, et, de plus, excitée par les ministres méthodistes, qui nous dépeignaient comme des ennemis, comme des hommes dont il fallait se débarrasser, et qui, nous faisant trop

d'honneur, nous traitaient de jésuites... Mais le peuple, meilleur juge que ses ministres, vit bien que nous n'étions pas aussi terribles qu'on nous faisait, et commença bien vite à nous entourer de sympathie. Nous gagnâmes de plus en plus dans son esprit, et maintenant nous sommes plus respectés que les ministres.

On nous salue, on vient volontiers à nous, et, naguère, un ministre anglican nous disait qu'il était très content de notre venue dans le pays, parce qu'il espérait que le respect dont nous étions entourés rejaillirait sur lui et ses confrères. Nous sommes accueillis par le clergé du diocèse de Plymouth comme par des auxiliaires; par les Bénédictins anglais comme des frères persécutés. Le vénérable évêque de Plymouth, Mgr Vaughan, nous reçoit comme un père, et s'est chargé lui-même de nous bâtir une belle et spacieuse chapelle, où nous devrons, en retour, recevoir le peuple.....

Aujourd'hui, nous avons eu déjà trente-cinq personnes qui sont venues abjurer le protestantisme pour entrer dans le giron de l'Église catholique. Beaucoup d'autres sont ébranlées et n'attendent pour se déclarer et se faire instruire que l'ouverture de notre nouvelle chapelle. Il y a parmi la population de Buckfast un vieux dicton anglais qui se traduit ainsi : « La religion catholique romaine a été la première ici, elle y sera la dernière. » Cette restauration de la religion catholique romaine inaugurée par les expulsés de la première Révolution, semble, en effet, s'accentuer et prendre un mouvement définitif par l'arrivée des expulsés de la Révolution actuelle. Le moment semble venu où le catholicisme reprendra la place d'honneur en Angleterre, car les sectes se multiplient à l'infini et tombent dans le ridicule le plus profond.

L'habit religieux que nons portons, même pour sortir dans le pays et pour voyager chemin de fer et partout dans nos environs, est respecté et peut se produire librement; c'est un heureux signe. L'influence que nous exerçons autour de nous, tous les religieux expulsés, Jésuites, Rédemptoristes, Maristes, Augustins, etc., l'exercent autour d'eux. Ils prêchent de parole et d'exemple, forment des paroisses ou des congrégations autour de leur résidence, convertissent les âmes, font bénir Dieu et aimer la sainte Église.

N'est-ce pas un fait remarquable que ce soit vers les pays protestants comme l'Angleterre et l'Amérique que les expulsés français aient dirigé leurs pas ? Ces deux grands pays devront

bénéficier de leur présence, et peut-être revenir plus tôt qu'on ne pense au bercail de l'Église catholique. Cette grande œuvre sera la plus douce récompense de ceux qui aident par leurs aumônes généreuses le comité des expulsés; en même temps qu'ils viennent au secours de ceux qui sont persécutés pour l'amour et la justice de Dieu, ils procurent par eux la gloire de Dieu et l'extension de la sainte Église.

De plus ceux qu'ils soulagent leur sont profondément reconnaissants ; ils prient pour eux, et à Buckfast-Abbey, en particulier, des prières montent vers Dieu, trois fois le jour, tout spécialement pour nos bienfaiteurs vivants et défunts. Ils prient aussi pour la France, qui leur est toujours chère, et si les impies ont cru, en les expulsant, faire taire les supplications des religieux et priver la France de ceux qui lèvent pour elle les mains vers le ciel, ils se sont trompés : les expulsés prient pour la France avec d'autant plus de ferveur qu'ils la voient plus malheureuse, plus menacée, et conduite chaque jour dans des voies plus mauvaises.

VŒUX ÉMIS A L'ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES

PAR LES COMMISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Commission de l'enseignement.

Protestation contre la loi du 28 mars 1882. — Vœux en faveur de l'enseignement libre.

L'Assemblée des catholiques proteste une fois de plus contre la loi scélérate du 28 mars 1882, qui organise l'enseignement sans Dieu aux frais des contribuables.

En attendant que cette loi soit rapportée,

Elle émet le vœu :

1° Que les écoles libres primaires, supérieures et normales, les écoles d'arts et métiers et les écoles d'agriculture se développent de plus en plus, avec le concours des familles intéressées;

2° Que débarrassé des matières inutiles qui encombrent le programme officiel, l'enseignement primaire libre s'occupe surtout des devoirs envers Dieu et envers la patrie, mette en honneur le travail manuel et l'épargne, et s'applique à former des ouvriers et des cultivateurs et non des employés.

3° Que des cours du soir soient faits dans un esprit chrétien aux apprentis et aux ouvriers des diverses professions ;

4° Que l'éducation populaire soit continuée depuis l'école jusqu'au régiment dans des associations fondées sur la foi, le patriotisme et le sentiment corporatif.

Protestation contre le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire.

Considérant que la loi sur l'enseignement primaire, votée l'année dernière, par la Chambre des députés, prononce l'exclusion complète des instituteurs et des institutrices congréganistes des écoles publiques ;

Considérant que les instituteurs seront désormais nommés par les préfets, sans que l'avis des conseils municipaux soit même demandé, ce qui est une nouvelle atteinte portée aux droits des communes et des pères de famille ;

Considérant que la composition du conseil départemental, formée presque exclusivement de fonctionnaires à la nomination du ministre, n'offre pas plus à l'enseignement public qu'à l'enseignement libre des garanties suffisantes d'impartialité ;

Considérant que l'engagement décennal ne pourra plus être désormais réalisé que dans les écoles publiques ; qu'une semblable disposition rendra le recrutement des instituteurs libres très difficile, sinon impossible ;

L'Assemblée des catholiques proteste contre une semblable loi,

Émet le vœu qu'elle soit repoussée par le Sénat.

Livres classiques.

Considérant que les livres de morale civique, d'histoire, de lectures courantes et les livres de prix destinés aux écoles primaires contiennent souvent les erreurs les plus dangereuses,

L'Assemblée des catholiques émet le vœu :

Que la *Société générale d'éducation et d'enseignement* continue l'examen de ces livres, et signale dans son *Bulletin*, d'un côté ceux qu'il faut rejeter comme mauvais, et d'un autre côté ceux qui lui auront paru franchement chrétiens.

Rétribution scolaire.

Considérant que le système de la rétribution scolaire est recommandable au point de vue des principes comme au point de vue des résultats ; qu'en effet, il est de la plus haute importance que le père de famille paye l'éducation de son enfant toutes les fois qu'il en a les moyens ; que, d'autre part, l'école payante est en général mieux tenue et fréquentée d'une façon plus assidue que l'école gratuite :

Considérant que les ressources fournies par la rétribution scolaire

sont indispensables pour entretenir les écoles libres actuellement existantes et pour en créer de nouvelles ;

Considérant qu'un des moyens les plus pratiques d'établir la rétribution dans les écoles libres est le système des *bons d'école*, payés par les parents aisés et délivrés gratuitement aux pères de famille indigents ;

L'Assemblée des catholiques émet le vœu :

Que la rétribution scolaire soit établie, partout où cela est possible, dans les écoles libres de tous les degrés, et recommande tout particulièrement le système des bons d'école.

Le baccalauréat.

1° L'Assemblée des catholiques proteste contre l'injure faite aux établissements libres, qui n'ont point été consultés, comme les établissements de l'État, sur les changements à introduire dans les réglements concernant le baccalauréat ;

2° Elle estime que le baccalauréat doit être conservé, comme la sanction nécessaire des études secondaires;

3° Elle est d'avis que les épreuves continuent à être soutenues devant un jury composé de professeurs de Facultés ;

4° Elle repousse l'institution d'examens spéciaux subis à l'entrée de chaque carrière ;

5° Elle repousse non moins énergiquement la pensée d'abandonner aux établissements publics ou libres le soin d'examiner les élèves et de leur conférer des grades ;

6° Elle repousse enfin l'obligation pour les candidats soit de présenter au jury d'examen leur *curriculum vitæ,* soit de subir les épreuves devant le jury de l'Académie dans laquelle ils ont fait leurs études ;

7° Elle est d'avis de maintenir la division du baccalauréat en deux séries d'épreuves, subies l'une après l'autre, à une année d'intervalle;

8° Enfin, l'Assemblée des catholiques émet le vœu que les épreuves écrites et les programmes de l'examen oral soient simplifiés et réduits; que notamment :

a) Le programme d'histoire s'arrête à 1848 ;

b) Que la partie scientifique ne comprenne pas la physiologie ;

c) Que la composition philosophique ne porte que sur une question élémentaire.

Écoles normales de l'enseignement secondaire libre.

Considérant que l'enseignement secondaire chrétien est l'instrument indispensable du maintien et de la diffusion des croyances religieuses dans les hautes classes de la société ;

Que rien ne peut contribuer plus efficacement à la prospérité et au

développement de cet enseignement que d'assurer, par une organisation bien étudiée, la bonne préparation des professeurs ;

Qu'une telle organisation est l'œuvre naturelle des Facultés catholiques des lettres et des sciences ;

L'Assemblée des catholiques émet le vœu :

Que les Instituts catholiques soient aidés et encouragés par tous les moyens à créer ou à développer des cours normaux supérieurs.

Enseignement secondaire des jeunes filles — Examens.

La commission d'enseignement exprime les vœux :

1° Que les sujets écrits soient très élémentaires, aussi bien pour l'obtention du brevet de capacité que pour les épreuves du brevet supérieur ;

2° Que le nombre des auteurs soit réduit pour les épreuves orales du brevet supérieur ; qu'on fasse disparaître les *Extraits* de Montaigne et les *Provinciales* de Pascal ;

3° Que les différents chapitres des programmes soient détaillés et fixent des limites aux exigences des interrogateurs ;

4° Que les épreuves de gymnastique ne figurent plus à l'examen ;

5° Que les comités diocésains de l'enseignement libre établissent un brevet complémentaire du brevet de capacité. Ce brevet complémentaire permettra de constater l'éducation religieuse des jeunes filles.

Faculté catholique de médecine de Lille.

Considérant que de toutes parts on réclame des médecins chrétiens, et que jusqu'aujourd'hui il n'existe en France d'autre Faculté catholique de médecine que celle de Lille ;

L'Assemblée émet le vœu que les catholiques favorisent par tous les moyens en leur pouvoir le recrutement de cette Faculté.

—

Commission d'Économie sociale et des Œuvres catholiques.

Société des propriétaires chrétiens.

La cinquième commission d'économie sociale et des œuvres catholiques :

Considérant la nécessité pour les chrétiens, chefs de maison et propriétaires, d'étudier leurs devoirs de direction sociale à l'égard de leurs subordonnés et de s'y montrer de plus en plus fidèles ;

Émet le vœu :

Que la *Société des propriétaires chrétiens*, sous le vocable de saint Michel et saint Rémy, étende davantage son action, multiplie ses documents et reçoive de nouvelles adhésions, afin d'augmenter la connaissance et l'application, sous ses différentes formes, du patro-

nage des supérieurs sociaux en faveur de leurs inférieurs, conformément aux préceptes de l'Évangile.

Corporation chrétienne.

L'Assemblée des catholiques :

Considérant que le Saint-Siège, dans la bulle *Humanum genus*, et en février dernier au pèlerinage des industriels français à Rome, a hautement encouragé la corporation chrétienne d'usine et celle d'arts et métiers comme l'un des meilleurs moyens de favoriser les rapports chrétiens entre les patrons et les ouvriers ;

Considérant que la corporation tend à établir dans le monde du travail la hiérarchie professionnelle, économique et morale ;

Frappés des résultats obtenus par les patrons chrétiens dans les usines qui se sont inspirées de ces idées, particulièrement au Val-des-Bois, à Lisieux, à Saint-Chamond, à Cousances-aux-Forges, à Maxeville, à Marseille, etc., etc. ;

Pénétrée des bienfaits qui ont suivi les essais de corporation d'arts et métiers par le retour de la paix sociale et la restauration morale de la famille ouvrière ;

Émet le vœu que la corporation chrétienne soit encouragée parmi les chefs d'industrie et les patrons d'arts et métiers, ainsi que par tous les moyens de publicité dont disposent les catholiques.

Syndicats professionnels. Syndicats agricoles.

Considérant que les catholiques ne sauraient se désintéresser d'aucune des questions touchant aux intérêts économiques, à la prospérité de l'agriculture, du commerce et de l'industrie du pays, ainsi qu'au rétablissement de la paix dans le monde du travail ;

Émet le vœu :

Que les catholiques, mettant à profit les facilités nouvelles créées par la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, prennent l'initiative de la constitution de syndicats manufacturiers, commerciaux et agricoles, partout où les conditions économiques locales paraîtront en rendre utile l'établissement.

Qu'ils constituent de préférence des syndicats comprenant à la fois les patrons et les ouvriers, les propriétaires et les cultivateurs du sol, et que, dans tous les cas, ils unissent dans ces syndicats, à la défense des intérêts matériels légitimes, le respect et la sanction des devoirs moraux et religieux, dont l'observation est pour les peuples la meilleure garantie de la prospérité temporelle.

Apprentissage.

Les catholiques réunis en assemblée générale émettent le vœu :

Qu'une réglementation de l'apprentissage soit faite pour chaque métier par les syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers appartenant à ces métiers.

Que des œuvres de patronage d'apprentis soient partout fondées et activement soutenues.

Association des anciens élèves des écoles chrétiennes.

Considérant que les associations formées entre les anciens élèves des écoles primaires chrétiennes d'une ville, et spécialement des écoles des Frères, ont pour double résultat de venir en aide aux écoles primaires elles-mêmes et de créer, dans le milieu des anciens élèves, une force de résistance et d'action ;

Émet le vœu :

Que dans les localités où de telles institutions pourront être établies, et principalement dans les villes, il soit formé entre les anciens élèves des écoles primaires chrétiennes, des associations ayant pour objet de contribuer, dans l'intérêt des maîtres et des élèves, au développement de l'enseignement donné dans ces écoles.

Hôpital Saint-Joseph. — Œuvre de Notre-Dame de Consolation.

Considérant qu'à Paris un grand nombre de malades ne peuvent recevoir à domicile les soins que réclame leur état et doivent être transportés dans les hôpitaux, où depuis le renvoi des aumôniers et des Sœurs, les secours religieux ne leur peuvent être que très imparfaitement administrés ;

Qu'il est nécessaire, à ce point de vue, de développer l'hôpital libre et chrétien de Saint-Joseph, qui s'est ouvert au mois de septembre dernier, à Paris, et que S. Ém. le cardinal Guibert est venu bénir le 5 février dernier ;

Que cet hôpital est destiné à devenir, dans un avenir prochain, l'annexe indispensable de la Faculté de médecine libre ;

Que déjà l'on a commencé à y donner l'enseignement clinique aux étudiants ;

Émet le vœu :

Que les catholiques donnent tout leur appui à la Société anonyme hospitalière chargée d'achever l'hôpital Saint-Joseph, et à l'œuvre de Notre-Dame de Consolation, appelée à pourvoir à l'entretien des malades.

Œuvre de secours mutuels de la rue de Maubeuge.

Considérant que l'Œuvre de secours mutuels dirigée par les Sœurs de Marie-Auxiliatrice à la maison de la rue de Maubeuge et à l'asile de Villepinte, et destinée au traitement des pauvres femmes phtisiques, comble une lacune considérable dans les œuvres d'assistance ;

Qu'elle offre un heureux exemple des résultats que permet d'atteindre l'initiative individuelle, fortifiée par l'esprit d'association ;

Que les résultats obtenus au double point de vue du traitement médical et des consolations religieuses sont considérables ;

Émet le vœu :

Que des œuvres semblables soient créées dans le voisinage de toutes les grandes villes.

CONGRÈS DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES

Le quatrième Congrès des Œuvres eucharistiques se tiendra, comme on sait, du 9 au 13 septembre prochain, à Fribourg, sous la présidence de S. G. Mgr Mermillod. Nous y convions nos amis, et nous leur signalons le programme de ces réunions qui continueront dignement la féconde entreprise commencée à Lille, à Avignon et à Liége.

Voici le programme de ce Congrès :

Foi et piété. — Adoration et réparation. — Sainte messe et Communion. — *A*. Efforts à faire pour accroître la connaissance théorique et pratique de la divine Eucharistie. — Démonstration de son influence sociale. — La dévotion eucharistique, centre, aliment et but final de toutes les autres, spécialement de la dévotion au Sacré-Cœur. — Catéchisme ; écoles de catéchisme pour les enfants qui fréquentent les écoles laïques ; enseignement tout particulier du dogme eucharistique dans les catéchismes. — Prédications eucharistiques. — Moyens de défendre notre foi eucharistique contre l'incrédulité. — Formation des diverses catégories des fidèles à la piété eucharistique, particulièrement des enfants, des membres des œuvres de jeunesse et des œuvres ouvrières, des étudiants des Facultés, etc.

B. Adoration diurne et nocturne dans les villes et dans les campagnes ; moyens de la rendre vraiment perpétuelle. — XL Heures. — Heure sainte. — Visite au Très-Saint Sacrement. — Réparation des profanations et des blasphèmes contre la sainte Eucharistie. — Moyens matériels de prévenir et d'empêcher les entreprises sacrilèges et les outrages contre le Très-Saint Sacrement. — Respect dans les églises ; tenue et mise modeste des femmes ; usage traditionnel du voile de communion pour elles.

C. La sainte messe. — Assistance quotidienne au Saint-Sacrifice. — Messe paroissiale. — Messe des écoles. — Moyens de faciliter aux pauvres l'assistance à la messe du dimanche. — Messes expiatoires. — Messes de *Requiem*. — Fondation de messes. — Œuvres de préparation à la première communion et de persévérance. — Communion fréquente. — Communion réparatrice. — Communion des infirmes et des malades. — Moyens d'assurer aux mourants

les derniers sacrements. — Saint-Viatique. — Bénédictions du Très-Saint Sacrement. — Moyens d'associer les absents eux-mêmes à la célébration de la messe et aux bénédictions.

HOMMAGES PUBLICS. — ASSOCIATIONS. — HISTOIRE. — ART ET PROPAGANDE. — *A*. Célébration solennelle de la Fête-Dieu et des offices votifs du Très-Saint Sacrement. — Processions. — Pèlerinages eucharistiques. — Congrès des œuvres eucharistiques ; manière de les promouvoir, de les rendre pratiquement féconds, d'en assurer les résultats et d'en continuer l'influence ; comités eucharistiques établis dans ce but.

B. Confréries du Très-Saint Sacrement et associations eucharistiques dans les villes et dans les campagnes. — Relations à établir entre elles et avec les autres associations et œuvres catholiques. — Leur influence sociale et religieuse. — Associations diverses pour les nécessités du culte dans les églises pauvres et dans les missions. — Congrégations religieuses vouées au culte eucharistique. — Oblats du Très-Saint Sacrement.

C. Histoire et statistique. — Faits mémorables. — Miracles eucharistiques. — Renseignements et documents sur la dévotion eucharistique et ses progrès dans les divers pays chrétiens. — — Personnages célèbres, en ce siècle surtout, par leur dévotion au Très-Saint Sacrement; influence de leur vie et hommages rendus à leur mémoire.

D. L'art et ses diverses manifestations au service de la sainte Eucharistie ; architecture, sculpture, peinture, musique ; règles et traditions. — Musées et bibliothèques eucharistiques. — Monuments en l'honneur de la divine Eucharistie.

E. Propagande des œuvres eucharistiques dans le monde entier. — Publications eucharistiques : livres, revues, brochures, tracts, images populaires. Réédition des meilleurs ouvrages d'autrefois ; composition d'ouvrages nouveaux en rapport avec les nécessités ; d'aujourd'hui ; traductions d'ouvrages écrits en langues étrangères ; bibliographie et catalogues de propagande.

Le programme du Congrès des œuvres eucharistiques ne comporte pas d'études apologétiques ou dogmatiques sur le Très Saint-Sacrement : c'est un programme pratique à l'usage des hommes d'œuvres. On désire vivement que les rapports soient envoyés à M. G. Champeux, rue Négrier, 9, à Lille, ou, plus spécialement pour la Suisse, à M. le chanoine Esseiva, recteur de Saint-Maurice, à Fribourg, quinze jours avant le Congrès. Ils doivent être aussi précis et aussi pratiques que possible, et ne pas dépasser vingt minutes de lecture. On peut traiter d'autres questions que celles qui sont expressément indiquées au programme, mais à la condition de ne pas s'éloigner du plan général du Congrès, et de

ne pas empiéter sur l'objet des réunions sacerdotales dont le programme, imprimé à part, sera envoyé à MM. les ecclésiastiques qui feront connaître leur intention d'assister au Congrès.

Voici l'horaire du Congrès eucharistique :

Mercredi, 9 septembre, à 8 heures du soir, chant du *Veni Creator ;* allocution par l'évêque; salut solennel du Très-Saint-Sacrement à la collégiale de Saint-Nicolas.

Jeudi, 10 septembre, 7 h., messe basse solennelle célébrée par l'évêque, avec allocution, à l'église Notre-Dame.

8 heures un quart, déjeuner en commun à la salle de la Grenette, place Notre-Dame.

9 h., réunion de la première section ; Foi et piété — adoration et réparation — sainte messe et communion, dans la grande salle des Écoles primaires des filles, rue du Pont-Suspendu.

11 h., réunion sacerdotale dans une des salles des Écoles primaires des filles. — Le programme de ces réunions sera envoyé à MM. les ecclésiastiques qui feront connaître leur intention d'assister au Congrès.

Midi, dîner en commun à la Grenette.

1 h. 45, réunion de la deuxième section : hommages publics, associations, histoire, art et propagande, dans la salle des écoles primaires des filles.

3 1/2 h., réunion du bureau général au couvent des Cordeliers (provincialat.)

4 1/2 h., assemblée générale à l'église du Collège, place du Collège.

7 h., souper en commun à la Grenette.

8 h., salut solennel et bénédiction du Très-Saint-Sacrement à l'église Notre-Dame.

Vendredi 11 et samedi 12, comme le jeudi.

Dimanche, 13 septembre. A partir du samedi soir, adoration nocturne à l'église Notre-Dame.

Dimanche, 6 h. 1/2, messe et communion générale à l'église Notre-Dame.

8 h., 1/2, office pontifical à la collégiale Saint-Nicolas. Procession.

Midi, dîner en commun à la Grenette.

3 h., Vêpres solennelles à la collégiale Saint-Nicolas.

4 h. 1/2, réunion populaire dans le verger du Collège, place du Collège.

7 h., souper en commun à la Grenette.

8 h., grand concert d'orgues pour les membres du Congrès, à la collégiale Saint-Nicolas.

Pendant toute la durée du Congrès, le Très-Saint-Sacrement sera exposé dans l'église Notre-Dame. Les adorateurs s'y relève-

ront d'heure en heure, pour prier en esprit de réparation et appeler les bénédictions de Dieu sur l'Église, sur le Souverain-Pontife, sur la Suisse et sur les travaux du Congrès.

Le mercredi, 9 septembre, à neuf heures du matin, les bureaux du secrétariat général seront ouverts aux Écoles primaires, rue du Pont-Suspendu.

La carte du Congrès, ~~nominative et~~ personnelle, sera délivrée moyennant une cotisation de 10 francs. Les membres du Congrès qui renonceront au compte-rendu ne verseront que 5 francs, pour contribuer au paiement des frais généraux.

Les cartes seront envoyées d'avance, contre paiement de la cotisation, ou distribuées le premier jour du Congrès.

Les membres du Congrès prendront leurs repas en commun, à la salle de la Grenette, moyennant 6 francs par jour.

Les étrangers seront logés par les soins du Comité, à la condition de se faire inscrire avant le 20 août.

Toutes les demandes d'inscription et les communications relatives au Congrès doivent être adressées à M. G. Champeaux, secrétaire général de l'Œuvre des Congrès eucharistiques, rue Négrier, 9, à Lille, ou à M. le chanoine Esseiva, recteur de Saint-Maurice, à Fribourg (Suisse).

UN NOUVEAU SANCTUAIRE

EN L'HONNEUR DU SACRÉ-CŒUR

Les Bénédictines, établies en Corse depuis plus de vingt ans, n'ont eu jusqu'à ce jour qu'un petit oratoire devenu tout à fait insuffisant. Sans aucunes ressources, mais pleines de confiance en la divine Providence, ces religieuses ont courageusement entrepris une modeste construction dont les murs s'élèvent rapidement.

Ce sera, en Corse, la première église consacrée au Cœur de Jésus si outragé dans ces temps !...

Là, Dieu sera loué la nuit et le jour par les chants de la liturgie sacrée, selon l'antique tradition de l'Ordre bénédictin.

Que nos pieux associés nous permettent de leur demander, en faveur de ce sanctuaire, une petite aumône (ou l'aumône de 0 fr. 50, je ne sais ce qu'il vaut mieux dire), qu'ils peuvent nous faire parvenir en timbres-poste. Ils attireront par là des grâces précieuses sur eux et leurs familles.

LISTE DE SOUSCRIPTION :

Une communauté de Paris, professant une particulière dévotion pour le Sacré-Cœur de Jésus..............	50 fr.
Un ecclésiastique de Paris..........................	10 »

L'ÉPISCOPAT ET LE SAINT-SIÈGE

Mgr l'évêque de Versailles nous fait transmettre le texte ci-après de la lettre que Sa Grandeur vient d'adresser au Souverain-Pontife :

Versailles, 18 juillet 1885.

Très-Saint Père,

J'ai lu avec un vif intérêt et tout le respect qui est dû à votre auguste parole, la lettre que Votre Sainteté a daigné écrire au cardinal archevêque de Paris. J'ai même goûté à cette lecture un plaisir particulier, à cause de l'honneur que recevait mon vénéré métropolitain, si digne des égards et des éloges de Votre Sainteté. Peut-être en d'autres circonstances aurais-je gardé ces impressions dans le secret de mon cœur ; mais encouragé par d'imposants exemples, je crois pouvoir me permettre de faire arriver jusqu'à Votre Sainteté l'hommage de ma reconnaissance et de ma soumission filiale pour la direction et l'enseignement qu'Elle vient de nous donner.

Oui, Très-Saint Père, nous le proclamons avec vous, le grand malheur de notre siècle, c'est l'absence de respect et le manque de soumission ; c'est, même chez les bons catholiques, l'existence d'un esprit individuel, qui va jusqu'à vouloir substituer ses vues et son action particulières à celles des dépositaires légitimes de l'autorité.

Vous avez rappelé, avec les droits que seul Vous possédez, le devoir qui s'impose aux simples fidèles de suivre leurs pasteurs ; aux pasteurs eux-mêmes vous indiquez quelle union étroite ils doivent garder par la subordination avec le Pasteur suprême qui a pour mission de représenter le Fils de Dieu sur la terre. Toujours, mais plus particulièrement aux heures où la lutte devient plus vive, le succès et le salut ne sont possibles pour ceux qui la soutiennent qu'à la condition de rester unis, groupés autour d'un chef unique, dociles à exécuter ses ordres, à suivre toutes ses inspirations. C'est le devoir de tous les chrétiens, au milieu de la tourmente que traverse l'Église, et au moment où cette obéissance devient plus nécessaire, nous avons à bénir la Providence qui nous la rend plus douce par la confiance que mérite le Chef auquel s'adresse notre fidélité.

Notre-Seigneur a promis d'assister son Église jusqu'à la fin des siècles. Nous aimons à voir une preuve de cette assistance effective dans la sagesse qui préside à vos enseignements, et dans la mesure prudente et forte à la fois avec laquelle vous les distribuez au monde.

Que Dieu conserve longtemps à son Église un Pontife qui l'éclaire par sa doctrine en même temps qu'il la soutient par la vigueur de son gouvernement, qui commande l'estime et le respect, même à ses plus obstinés adversaires, par la modération de ses actes et par l'élévation de ses vues !

Ces sentiments sont ceux de mon clergé et de mes fidèles, qui professent pour le Vicaire de Jésus-Christ une soumission et un amour, en retour desquels je sollicite de tout mon cœur, pour eux aussi bien que pour moi-même, la bénédiction apostolique.

Daignez, Très-Saint Père, nous accorder à tous cette précieuse faveur et permettre que je me dise, de Votre Sainteté, le très humble, très dévoué et très respectueux serviteur et fils.

† PAUL,
évêque de Versailles.

—

S. G. Mgr l'évêque d'Évreux a adressé au Souverain-Pontife la lettre suivante :

Évreux, le 4 juillet 1885.

Très-Saint Père,

Au milieu des sollicitudes et des travaux de toute sorte que m'apporte chaque jour le soin du troupeau qui m'est confié, je ne cesse de tenir mes regards fixés sur Rome, centre de l'unité catholique, foyer de toute lumière et de toute vie dans la sainte Église. Ma constante application est de garder étroitement unis à votre Siège Apostolique mon esprit, ma volonté et mon cœur : mon esprit, qui cherche en tout, dans vos paroles et vos enseignements, Très-Saint Père, la règle de ses pensées et de ses jugements ; ma volonté, toujours prête à exécuter vos ordres et à suivre vos conseils ; mon cœur, tendrement attaché par une affection toute filiale à votre personne sacrée.

Je ne saurais donc être indifférent à rien de ce qui vous touche, Très-Saint Père. Vos épreuves et vos consolations, vos peines et vos joies sont les miennes, et je les ressens profondément.

C'est assez dire quelle part j'ai prise aux graves amertumes qu'ont causées à Votre Sainteté certains actes et certains écrits récents. J'en ai éprouvé une peine très vive, et parce que de tels écarts sont de nature à troubler l'ordre divinement établi dans l'Église, et parce qu'ils ont contristé le cœur d'un Père tel que vous, digne de tant de vénération et de tant d'amour.

Autant j'ai été douloureusement affecté de ces choses, autant j'ai éprouvé d'admiration et de reconnaissance à la lecture de la Lettre

qu'à cette occasion Votre Sainteté a daigné adresser au cardinal-archevêque de Paris.

Les hauts enseignements que vous rappelez dans cette lettre mémorable, Très-Saint Père, je les professe avec vous ; les erreurs que vous y condamnez, je les condamne après vous ; les tendances néfastes que vous y réprouvez, je les réprouve comme vous ; les conseils si sages que vous y donnez, je m'applique et m'appliquerai toujours à les suivre et à les faire suivre, dans la mesure de mes forces et de mon autorité.

Il était temps que Votre Sainteté élevât la voix pour faire entendre ces graves leçons En France, en particulier, nous constations avec douleur, dans le langage et la conduite d'un grand nombre, les indices croissants d'un esprit d'indépendance aussi contraire à l'institution divine que funeste au bien de la religion. Soyez remercié, Très-Saint Père, d'avoir rappelé à tous la nécessité de la soumission entière, universelle, constante au Pontife suprême, ainsi que du respect et de l'obéissance envers les pasteurs établis pour régir l'Église en union avec Lui et sous son autorité souveraine.

Je supplie Dieu de consoler votre cœur et de vous conserver longtemps encore à son Église, que vous gouvernez avec une sagesse si suave et si ferme à la fois.

Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, j'implore humblement pour mon clergé, pour mon peuple et pour moi, la bénédiction apostolique, et demeure, Très-Saint Père,

De Votre Sainteté,

Le fils très obéissant et dévoué,

† FRANÇOIS,
Évêque d'Évreux.

—

S. G. Mgr Germain, évêque de Coutances, a adressé au Souverain-Pontife la Lettre suivante :

Très-Saint Père,

Permettez-moi de déposer à vos pieds la Lettre pastorale que je viens d'adresser à mes diocésains, à l'occasion de la quête pour le Denier de Saint-Pierre.

Cette Instruction est l'expression de ma reconnaissance et de mon admiration pour le courage apostolique avec lequel Votre Sainteté défend les droits de l'Église, et en particulier pour la Lettre si fortifiante qu'Elle a daigné adresser à Son Éminence le cardinal-archevêque de Paris.

C'est en même temps l'hommage de l'absolue soumission, de l'inviolable dévouement, de la vénération profonde de l'évêque, des prêtres et des fidèles du diocèse de Coutances.

Humblement prosetrné aux pieds de Votre Sainteté, j'implore pour le pasteur et pour le troupeau votre paternelle bénédiction.

† ABEL,
Évêque de Coutances et Avranches.

—

On lit dans la *Semaine religieuse* d'Orléans :

A l'occasion de l'admirable Lettre de Léon XIII en réponse au cardinal Guibert et des circonstances douloureuses qui ont ému récemment l'épiscopat catholique, Mgr l'évêque d'Orléans s'est empressé d'écrire au Saint-Père pour exprimer de nouveau ses sentiments de filiale et absolue soumission envers le Chef vénéré qui gouverne l'Église avec autant de fermeté que de sagesse. En son nom et au nom de ses prêtres et de ses diocésains, Mgr Coullié offrait au Pape, dans cette Lettre, l'hommage d'une adhésion sans réserve au dernier acte de Sa Sainteté, comme aussi de la franche et étroite communion de tout le diocèse, non seulement aux enseignements du Père commun des pasteurs et des fidèles, mais encore à sa direction, à ses desseins et à ses vues pour le bien général de l'Église. Sa Grandeur sollicitait en terminant, la grâce de la bénédiction apostolique pour elle et pour son peuple.

La *Semaine religieuse* ajoute que Mgr Boccali, qui avait bien voulu se charger de remettre cette Adresse au Souverain-Pontife, a fait parvenir à Mgr l'évêque d'Orléans une réponse dans laquelle il lui témoigne la satisfaction du Souverain-Pontife.

LES NOUVEAUX CARDINAUX

Voici quelques notes biographiques sur les cardinaux créés dans le consistoire du 27 juillet :

Le cardinal Melchers.

Mgr Paul Melchers est né à Munster, le 4 janvier 1813. Il fit ses études à Munich, à Munster et à Bonn. La Providence voulut que le jeune Melchers, avant de devenir le vaillant soldat du Christ, le champion héroïque des droits de l'Église, fît ses preuves dans le métier des armes et dans la carrière de la jurisprudence. En 1834, il servit comme volontaire dans le 13e régiment d'infanterie. Puis il revint à l'étude de la jurisprudence et fit son stage comme référendaire auprès des tribunaux de sa ville natale.

Ce fut en 1838 qu'il se décida à embrasser l'état ecclésiastique. Il commença à Munich le triennium du cours de théologie, avec Dœllinger pour professeur. Parmi ses condisciples étaient Mgr Kremenz, son successeur actuel au siège de Cologne, et le célèbre Mufang. Il termina son cours de théologie à l'université de Munster et fut ordonné prêtre le 5 juin 1841.

M. l'abbé Melchers fut successivement vicaire à Halbern pendant trois ans, conseiller épiscopal et sous-directeur du séminaire de Munster, directeur de ce même séminaire et chanoine de la cathédrale, vicaire général de l'évêque de Munster, pendant cinq ans.

Pie IX, dans le consistoire tenu à Bologne, le 3 août 1857, préconisa Paul Melchers à l'évêché d'Osnabrück, et le nomma l'année suivante, pro-vicaire apostolique des missions du Nord.

En 1866, Mgr Melchers fut promu à l'archevêché de Cologne. On sait quels exemples de vertu, de sagesse et d'héroïque fermeté il a donnés pendant vingt ans.

Le vaillant confesseur de la foi fut arrêté dans son palais, le 31 mars 1874, et traîné en prison ; il y resta jusqu'au 9 octobre. Au mois de décembre de l'année suivante, il dut partir pour l'exil. Quand les négociations furent ouvertes pour le rétablissement de la paix religieuse en Prusse, Mgr Melchers, avec un héroïque désintéressement, se déclara prêt à faire en tout la volonté du Saint-Siège et à se sacrifier pour le bien de l'Église. Ce fut dans ces sentiments qu'il donna sa démission d'archevêque de Cologne.

Le cardinal Capecelatro.

Mgr Capecelatro, de la congrégation de l'Oratoire, archevêque de Capoue, est né à Marseille, le 5 février 1824. Il est archevêque de Capoue depuis le 20 août 1880.

Mgr Capecelatro est célèbre, dans toute l'Italie et au delà, par ses écrits. Son grand art, comme écrivain, est de produire la persuasion en même temps que la conviction, de même que sa grande vertu comme évêque, est la charité que rien ne lasse, rien ne rebute, qui sait aplanir les obstacles pour unir les cœurs et affronter toutes les épreuves pour les épargner aux autres.

Citons parmi les œuvres les plus remarquables de l'illustre archevêque de Capoue, ses Histoires de sainte Catherine de Sienne et de saint Pierre Damien. — Newman et l'Oratoire anglais, — les Erreurs de Renan, — les Harmonies de la

religion avec le cœur, — la Vie de Jésus-Christ, — les Sermons, — la Doctrine catholique, — Gladstone et les décrets du Vatican, enfin la magnifique Vie de saint Philippe de Néri.

A l'époque où Mgr Capecelatro fut élevé sur le siège de Capoue, il était depuis deux ans à Rome, auprès de Léon XIII, en qualité de vice-bibliothécaire du Saint-Siège.

Le cardinal Battaglini.

François Battaglini naquit le 13 mars 1823, dans la petite bourgade de Mirabello, commune de Sant-Agostino di Piano, province de Ferrare, diocèse de Bologne.

Il fit ses études philosophiques et théologiques à Bologne, où il se distingua par son goût passionné pour la doctrine de saint Thomas. Il fut ordonné prêtre en 1846. De 1855 à 1879, l'abbé Battaglini occupa la chaire de philosophie du séminaire de Bologne, et cette chaire devint, pendant ces vingt-quatre ans, le centre d'un puissant et fécond mouvement intellectuel.

L'abbé Battaglini était chanoine de la cathédrale de Bologne et archidiacre lorsqu'il fut préconisé évêque de Rimini, dans le consistoire du 18 février 1879. Il occupa ce siége trois ans. Mgr Battaglini est archevêque de Bologne depuis le 3 juillet 1882.

A Bologne, comme à Rimini, Mgr Battaglini, par sa prudence, sa fermeté, son tact et sa sagesse, a su désarmer toutes les passions. Il s'est montré également partout l'ardent et heureux promoteur des études ecclésiastiques.

Le cardinal Moran.

Né dans le diocèse de Kildare (Irlande), en 1830, Patrice-François Moran alla tout jeune à Rome et y fit, pendant onze ans, le cours complet de ses études au collège Irlandais. Mgr Cullen, plus tard cardinal, en était alors le recteur. Formé à l'école d'un si grand maître, doué, d'ailleurs, des plus belles dispositions, le jeune Patrice obtint comme élève d'éclatants succès, qui présageaient ceux de sa carrière sacerdotale. Après avoir été ordonné prêtre en 1853, il continua de se perfectionner dans les hautes études théologiques dont la Ville-Sainte est le foyer.

En 1856, il fut nommé vice-recteur du collège Irlandais, et il occupa en même temps les chaires d'hébreu et de théologie sacramentaire à la Propagande. En 1866, nous le retrouvons à Dublin, secrétaire du cardinal Cullen et professeur d'hébreu et d'Écriture-Sainte au séminaire diocésain.

En 1873, il fut nommé au siège d'Ossory, en Irlande, et il déploya au milieu des plus graves difficultés une sagesse et une prudence qui lui permirent de dominer une situation très difficile. En 1884, l'archevêché de Sydney, en Australie, étant devenu vacant par la mort de son deuxième titulaire, Mgr Roger Vaughan, ce siège, de création récente et où il fallait fonder et organiser les œuvres catholiques réclamées par les rapides accroissements de la foi, fut confié à Mgr Moran, et l'éminent prélat a su donner au progrès du catholicisme en Australie une admirable impulsion.

Le cardinal Schiaffino.

Le cardinal Schiaffino appartient à la Congrégation bénédictine des Olivétains, dont il est vicaire général depuis 1870.

Comme le cardinal Capecelatro, c'est un orateur sacré éminent. D'autre part, profondément versé dans la théologie et le droit canon, Mgr Schiaffino a rendu dans les Sacrées-Congrégations romaines les plus importants services. Il a été consulteur du Saint-Office et des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, et, l'an dernier, le Souverain Pontife l'avait appelé à remplir les fonctions de secrétaire de l'une des premières congrégations pontificales, celle des Évêques et Réguliers.

Parmi les autres charges de confiance que Mgr Schiaffino, a remplies pendant sa prélature, rappelons celle de président, avec titre épiscopal de Nysse, de la noble Académie ecclésiastique, où, par l'influence de ses vertus et de ses qualités, il a formé bon nombre de jeunes prélats aux grandes traditions de la Cour romaine.

Mgr Schiaffino est né à Gênes, le 5 septembre 1830.

Le cardinal Cristofori.

Mgr Cristofori est né à Viterbe, le 5 janvier 1818. Avant d'être honoré de la pourpre, il a fourni avec honneur, grâce à ses vertus et à ses talents, une longue carrière prélatice. Le 23 juillet 1846, il prêta serment comme prélat référendaire du tribunal de la Signature. Depuis lors aussi, il remplit les fonctions de consulteur de l'Immunité ecclésiastique et de l'Examen des rapports des évêques sur l'état de leurs diocèses. En 1880, Léon XIII le nomma auditeur du suprême tribunal de la Rote, et en 1885, auditeur général de la Chambre apostolique, qui est comme la Cour des comptes de l'administration pontificale.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

MARSEILLE. — Mme Garcin (Madeleine-Claire), en religion Sœur Saint-Cyprien, est nommée chevalier de la Légion d'honneur; Mère supérieure des Sœurs hospitalières de Saint-Augustin, à Marseille (a donné des soins aux malades pendant toutes les épidémies cholériques, typhoïdes et varioliques qui ont sévi dans les hôpitaux depuis 1842).

MOULINS. — Le conseil municipal de Moulins vient de prendre une délibération portant « désaffectation » du palais épiscopal du chef-lieu de l'Allier, sous prétexte que, d'après la loi du 5 avril 1884, cet immeuble ne serait pas un immeuble concordataire.

Pour justifier cette nouvelle spoliation, dont la légalité, d'ailleurs, est discutable, la municipalité de Moulins invoque le devoir, pour une administration républicaine, « de ne rien négliger de ce qui peut contribuer *à élever le niveau moral et intellectuel* de la population ». C'est pourquoi il faut chasser l'évêque de son palais, comme on a chassé les congrégations de leurs couvents, pour y installer un musée.

Un évêque mis dans la rue ! Telle est la façon dont s'y prend la morale laïque et républicaine pour « relever le niveau intellectuel et moral » d'une population,

N'est-ce pas à rendre jaloux les citoyens Michelin, Monteil, Mesureur, Cattiaux et autres grands laïcisateurs de la capitale ?

Étranger.

ALLEMAGNE. — L'impératrice d'Allemagne, prise de la plus grande admiration pour l'héroïque conduite de la Sœur Sophie-Rosalie Kapp, franciscaine du couvent de Thal, pendant la terrible épidémie de petite vérole qui sévit à Augsbourg, lui a fait cadeau d'un magnifique crucifix en or. La lettre qui accompagnait ce présent était entièrement écrite de la main de l'Impératrice.

On a souvent dit que l'impératrice Augusta était secrètement catholique ; mais il ne faut voir ici qu'un pur témoignage d'admiration.

— Une sensation profonde s'est produite dernièrement en

Allemagne par suite de l'entrée au séminaire du baron Franz von Bulach.

Le futur théologien, qui est d'une famille très considérable parmi la noblesse de l'Alsace, voyait s'ouvrir devant lui un avenir brillant. Après avoir achevé son cours de droit avec une rare distinction, il s'engagea dans la diplomatie et y obtint un succès si grand que le prince de Bismarck, affirme-t-on, se flattait déjà d'utiliser les talents de Franz von Bulach, au profit de l'Empire allemand. Mais le pieux jeune homme, docile à la voix divine, a dit adieu au monde et s'est enrôlé dans la milice sainte, au grand séminaire de Strasbourg.

Angleterre. — Le cardinal Manning, archevêque de Westminster et primat de l'Église catholique d'Angleterre, vient d'atteindre sa soixante-dix-septième année. Malgré son grand âge, le vénérable prélat montre plus d'activité et de zèle que jamais pour les intérêts de l'Église. Il ne se passe pas une semaine qu'il ne prêche deux ou trois sermons. Malgré ses nombreux travaux apostoliques, S. Ém. trouve encore le temps d'écrire des brochures sur des questions religieuses ou autres. En outre, elle fait partie de presque toute les sociétés charitables et philanthropiques de Londres. C'est avec le prince de Galles un des membres les plus actifs de la commission royale qui étudie en ce moment les moyens d'améliorer les logements des classes pauvres.

Le cardinal Manning fait également partie de la commission nommée pour faire élever un monument à la mémoire du général Gordon. Il est aussi un des promoteurs du mouvement qui s'est produit en Angleterre pour obtenir la fermeture des cafés les dimanches. Enfin il est membre de l'Association qui s'est formée à Londres dans le but de réprimer la débauche et de protéger les filles mineures contre les séductions du vice. En se mêlant ainsi à toutes les œuvres généreuses dont la philanthropie anglaise a pris l'initiative, le cardinal s'est acquis les sympathies de tous les partis et de toutes les sectes. Les protestants eux-mêmes lui témoignent presque autant d'estime et de respect que les catholiques.

États-Unis. — Au lendemain de la proclamation de l'Indépendance des États-Unis, les catholiques étaient au nombre de 25,000 dans tout le pays, avec 25 prêtres. Il n'y avait pas encore d'évêque.

Ce n'est qu'en 1789, que le Pape Pie VI, par sa Bulle du 6 octobre. en nomma un dans la personne de Jean Carroll, ancien Jésuite.

Aujourd'hui l'Église catholique compte près de *huit millions* de fidèles répandus par les immenses territoires de l'Union.

La hiérarchie ecclésiastique s'y compose de: un cardinal, quatorze archevêques et soixante et un évêques:

Voici le dénombrement par nationalités diverses.

Nés en Irlande:

Les archevêques Kenrick, Ryan, Feehan.

Les évêques: Conroy, Fitzgerald, Tuigg, O'Reilly, Bradley, Moore, Hennessy, Hendriken, Hogan, Ireland, Keane, Manogue, Mullen, O'Connell, O'Farrell, O'Connor.

Sont issus de parents irlandais, en Amérique: le cardinal Mac Closkey; les archevêques Gibboux, Williams, Corrigan et Riordan.

Les évêques: Ryan, Macquaid, Shanohan, Mac Neirny, Mac Mahon, Maccloskey, Kain, Gallagher, Healy et Cosgrove.

Les neuf qui suivent sont principalement d'origine anglaise: l'archevêque Elder, les évêques Becker, Chasard, Grace, Manucy, Spolding, Wadhams, Wattersod et Northrop.

Neuf sont Allemands de naissance: l'archevêque Heiss, les évêques Baltes, Borgess, Finck, Flash, Junger, Krautbauer, Richter et Seidenbusch.

Sont issus de parents allemands, en Amérique: les évêques Dwenger, Wigger et Rademacher.

L'évêque Gross est d'origine germano-irlandaise.

La France a donné huit évêques aux États-Unis: les archevêques Leray, Lamy et Salpointe; les évêques de Goësbriand, Machebœuf, Neraz, Robot et Durier.

Quatre sont enfants de la catholique Belgique: l'archevêque Seghers; les évêques Brondel, Maes et Glorieux.

Deux sont Espagnols: l'archevêque Alemany et l'évêque Mora; l'évêque Gilmour est Écossais; l'évêque Marty est Suisse; l'évêque Jonssens est Hollandais, et l'évêque Vertin est de l'Esclavonie.

Il est bon de noter en passant les succès obtenus par les collèges tenus par les jésuites, soit à Saint-François-Xavier à New-York, soit à Fordham. Les universités de Georgestown, de Notre-Dame dans l'Indiana, de Saint-Louis, de Sprengfield, sont très florissantes.

Ce ne sont pas seulement les catholiques, mais aussi les protestants qui envoient leurs enfants à ces écoles, tenues par des religieux ou des prêtres séculiers, afin qu'ils y reçoivent une solide instruction et une éducation religieuse. Le collège de Manhastan, tenu par les modestes Frères de la Doctrine chrétienne, attire toujours la jeunesse de New-York et les fêtes qu'il donne à de nombreux invités sont une véritable attraction.

Les Frères ont reçu les plus hautes récompenses à l'exposition universelle de la Nouvelle-Orléans. La commission a rendu pleine justice à leur science et à leur admirable aptitude pour l'instruction. Médailles d'or et d'argent sont bien méritées. Loin de les persécuter et de les chasser, les protestants s'estiment heureux de posséder des Frères; leur nombre décuplerait demain qu'il ne pourrait suffire aux demandes qui leur sont adressées pour diriger des écoles.

LES CHAMBRES

Mercredi 5 août. — *Sénat.* — Discussion de la convention avec les Pays-Bas.

Le rapporteur, M. Dietz-Monnin, affirme que cette convention est avantageuse pour la France. La commission l'a longuement étudiée et elle demande au Sénat de la ratifier. Si les opposants font si grand bruit autour de ce projet de traité, c'est parce que le gouvernement républicain le présente.

Réponse de M. Fresneau, qui cite des chiffres pour établir que la Hollande importe de plus en plus chez nous.

M. Pierre Legrand déclare que la convention profitera à l'industrie française et ne donnera aucun avantage nouveau à l'Allemagne. Il prie le Sénat de la voter.

Le projet est adopté par 154 voix contre 87.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à imposer aux produits roumains importés en France des droits de douane pouvant s'élever jusqu'à 50 0/0 de la valeur.

Par 226 voix contre 4, le Sénat vote le crédit de 448,122 fr. relatif à l'organisation de la colonie d'Obock.

M. Sadi-Carnot dépose le budget retour de la Chambre.

Le projet relatif à la création du port de Mostaganem est adopté malgré l'opposition de M. Buffet.

Le Sénat renvoie à la prochaine session divers projets de loi.
Il adopte divers autres projets d'intérêt local.

Chambre des députés. — M. JULES ROCHE donne lecture de son rapport sur le budget modifié par le Sénat. La Chambre, votant les conclusions de ce rapport, maintient la suppression de l'impôt sur le papier rétabli par le Sénat ; les autres modifications apportées par le Sénat sont adoptées.

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix et adopté à la majorité de 381 voix contre 1, sur 382 votants.

Un certain nombre de projets d'intérêt local sont ensuite adoptés.

Jeudi 6 août. — *Sénat.* — Vote du budget tel qu'il est revenu de la Chambre.

Lecture du décret de clôture de la session.

Chambre des députés. — Vote de divers projets d'intérêt local.
Clôture de la session.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La Chambre indigne. — Bilan de la Chambre. — Élections. — M. Ferry à Lyon. — Date des élections.

13 août 1885.

La voilà dispersée aux quatre coins du pays, cette Chambre néfaste de 1881. Elle a vécu ; le pays poussera un long soupir de soulagement. C'est en vain qu'une presse intéressée se hâte de plaider les circonstances atténuantes en faveur de cette majorité indigne du noble et généreux pays qu'elle était censée représenter. Elle n'a fait qu'œuvre de sectaire ; œuvre de haine, de passion, de parti !

Aussi, partout où elle a porté ses mains coupables, elle a laissé des traces de destruction ; édifier, réformer, améliorer n'a jamais été le but de son esprit nourri de rancunes et d'ambitions égoïstes.

En fait de réformes administratives, elle n'a jamais réalisé que l'épuration du personnel avec un acharnement impitoyable, ne tenant compte ni des mérites personnels, ni des longs services rendus au pays. Elle a brisé l'indépendance avec l'inamovibilité de la magistrature française, fidèle à des traditions séculaires d'honneur et de dignité ! Elle a violé la liberté de l'enseignement supérieur et secondaire, fruit des luttes soutenues depuis cinquante ans par les hommes les plus remarquables de notre

époque et dont on ne saurait nier la haute intelligence et le généreux libéralisme.

Sans respect pour cette liberté de conscience que le parti républicain avait la prétention de revendiquer jadis comme l'une des prérogatives de son programme de gouvernement, cette Chambre a autorisé le spectacle d'odieux attentats des pouvoirs publics contre les corporations religieuses.

Impuissante à opérer la réorganisation militaire, la création d'une armée coloniale, à diminuer par une sage politique d'économie les lourdes charges des contribuables, à nous doter, par des études sérieuses et des efforts constants, d'avantageux traités de commerce, la majorité de 1881 a compromis notre situation financière, ouvert l'ère du déficit, de la crise agricole, industrielle, commerciale.

Il serait trop long d'énumérer ses fautes, sa prodigalité scandaleuse à jeter, à pleines mains, crédit sur crédit supplémentaires en pâture aux appétits républicains et ses votes qui ont patronné les aventures belliqueuses en Tunisie, au Tonkin, à Madagascar! Ses propres amis avouaient son incapacité absolue de constituer une majorité de gouvernement, et plus d'une fois, on s'est demandé, au cours de cette triste législature, s'il ne faudrait pas en venir à une dissolution en présence d'une tourbe sans direction, sans boussole, livrée à tous les hasards des rivalités ambitieuses des coteries opportunistes et radicales.

Et on ose invoquer en sa faveur la pureté de ses intentions, son bon vouloir, les difficultés exceptionnelles avec lesquelles elle s'est trouvée aux prises? Non, non, le pays et l'histoire n'admettront pas de telles circonstances atténuantes. Ce sont les œuvres qu'on jugera avec une inflexible sévérité et l'œuvre tout entière fut détestable.

On n'a point oublié avec quelle sévérité mordante certaines personnalités républicaines, Gambetta notamment, devancèrent le jugement du pays et de la postérité. Cette chambre fut taxée d'indignité!

L'agonie écœurante de cette législature n'a pas déçu l'attente générale. La Chambre de 1881 finit son œuvre par le vote d'un budget en déficit, au milieu de mesquines préoccupations électorales, telles que les constructions de voies ferrées d'intérêt local, après avoir offert en spectacle, sur le terrain de la politique coloniale, la rivalité des partisans d'une politique inepte d'effacement absolu à l'extérieur.

Il faudra les efforts virils d'une Assemblée animée d'un grand patriotisme et d'un véritable esprit de gouvernement pour effacer les vestiges de cette Chambre, incapable au-dessous de tout ce que l'imagination eût pu rêver indigne, en un mot, d'une nation comme la France!

—

La Chambre qui s'en va n'a pas tenu moins de 555 séances, dont 29 en 1881, 128 en 1882, 145 en 1883, 157 en 1884 et enfin 96 en 1885.

Elle a voté cinq budgets et a eu trois présidents : M. Gambetta, remplacé le 14 novembre 1881 par M. Brisson, auquel M. Charles Floquet a succédé le 6 avril dernier.

Du mois d'octobre 1881 au 6 août 1885, sept ministères se sont succédé aux affaires.

Premier ministère. — M. Jules Ferry, président du conseil, Membres du cabinet : MM. Cazot, Barthélemy Saint-Hilaire, Constans, Magniez, Farre, Cloué, Sadi-Carnot, Tirard, Cochery.

Second ministère. — M. Gambetta, président du conseil. Membres du cabinet : MM. Waldeck-Rousseau, Raynal, Allain-Targé, Cazot, Campenon, Gougeard, P. Bert, Proust, Rouvier, Cochery.

Troisième ministère. — M. de Freycinet, président du conseil; membres du cabinet : MM. Humbert, Goblet, Léon Say, Billot, Jauréguiberry, Ferry, Varroy, Tirard, de Mahy, Cochery.

Quatrième ministère. — M. Duclerc, président du conseil; membres du cabinet : MM. Fallières, Duvaux, Devès, Tirard, Billot, Pierre Legrand, Jauréguiberry, Htrisson, de Mahy, Cochery.

Cinquième ministère. — M. Fallières, président du conseil; il se charge de l'intérim de divers portefeuilles sans titulaires et conserve, on s'en souvient, les membres du cabinet précédent.

Sixième ministère. — M. Jules Ferry, président du conseil; membres du cabinet : MM. Challemel-Lacour, Martin-Feuillée, Waldeck-Rousseau, Raynal, Tirard, Thibaudin, Charles Brun, Hérisson, Méline, Cochery.

Divers changements se sont produits dans cette combinaison, M. Ferry a pris le portefeuille de M. Challemel-Lacour, M. Lewal d'abord, M. Campenon ensuite, celui de M. Thibaudin, M. Peyron celui de M. Charles Brun, et M. Rouvier celui de M. Hérisson.

Septième ministère. — M. Henri Brisson, président du con-

seil; membres du cabinet : MM. de Freycinet, Allain-Targé, Goblet, Sadi-Carnot, Pierre Legrand, Campenon, Galiber, Hervé-Mangon, Demôle, Sarrien.

C'est le cabinet actuel qui ne diffère des autres que par ce seul point important qu'il ne comprend pas M. Cochery — ce que M. Cochery ne comprend pas non plus, probablement.

A ne considérer que la longue durée de cette Chambre, que personne ne regrettera, on pourrait croire qu'elle a accompli des réformes sans nombre. Il est cependant aisé de reconnaître qu'au milieu de la quantité de projets qu'elle a votés, il s'en trouve une douzaine environ dont l'importance puisse être reconnue.

Elle a fait la révision des lois constitutionnelles, on se souviendra longtemps encore des séances du Congrès et du boucan qui s'y fit!

Elle a modifié sa propre loi électorale et celle du Sénat; elle a voté la loi municipale, la conversion, les conventions, les lois militaires (recrutement et armée coloniale), la loi sur les récidivistes. Elle s'est occupée du sort des Princes et les a rayés des cadres de l'armée; elle a réformé la magistrature! Et ensuite, elle a augmenté les droits d'entrée sur les blés et les bestiaux, puis elle en est arrivée à voter une loi sur les incompabilités parlementaires.

Voilà le plus gros de son bagage, est-ce suffisant pour passer à la postérité? Je ne le pense pas.

Il y a bien encore la politique coloniale, la Tunisie, le Tonkin, Obock, Madagascar, le Congo. Mais tout a été dit sur ce sujet brûlant, il ne reste plus qu'à attendre les élections prochaines. Les électeurs seront-ils assez avisés pour se souvenir du passé et pour arriver à la constitution d'une Chambre préoccupée surtout des intérêts et de la grandeur de la France?

—

Depuis dimanche, Victor Hugo a un successeur au Sénat : c'est M. Songeon, dont le programme réclamait l'autonomie communale et la réunion d'une Assemblée Constituante, qui l'a emporté par 337 voix. Son concurrent, M. Daix, qui répudiait tout esprit d'intransigeance, a obtenu 257 voix. Ceux que le *Voltaire* appelle par euphémisme « des radicaux de gouvernement » ont donc été battus par les radicaux sans restriction.

—

Plusieurs élections de conseillers généraux avaient lieu le

même jour. Dans le canton de Toucy (Yonne), il y a eu ballottage, mais M. Paul Bert, le fameux auteur des Manuels, n'a réuni que 822 voix, alors que M. Roche, conservateur, a obtenu 1,159 suffrages; M. Duguyot, un candidat radical, a eu 569 voix.

Il y a également ballottage dans le canton d'Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher).

Dans le canton d'Attigny (Ardennes), M. Massé, républicain, a été élu par 849 voix, contre M. Flamenville, conservateur, qui en a obtenu 550.

Enfin, dans le canton de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), M. Laisne, républicain, sans concurrent, a été élu par 1,939 voix.

—

La tournée oratoire de M. Jules Ferry commence mal. Son arrivée à Lyon a été l'occasion de scènes bruyantes dans lesquelles les partisans de l'ancien président du conseil ne paraissent pas avoir eu le dessus. Cela a tout l'air d'une déroute.

Cette manifestation de Lyon n'est point un fait isolé. Les journaux signalent les mésaventures de M. Waldeck-Rousseau dans son propre département. M. Waldeck-Rousseau passait tout récemment pour un des hommes d'avenir du parti. Feu M. Gambetta en faisait grand cas. Il était aussi, conjointement avec M. Martin-Feuillée, le grand électeur républicain de l'Ille-et-Vilaine. Comment toute cette gloire s'est-elle évanouie? On ne sait. Mais il paraît aujourd'hui certain que le glorieux Waldeck-Rousseau ne peut plus se montrer dans une réunion d'électeurs de son pays sans être accablé d'outrages et menacé des plus mauvais traitements.

—

Remarquons d'ailleurs la rapidité avec laquelle dégringolent dans l'estime populaire ces idoles du parti républicain, M. Gambetta, peu de temps avant sa mort, avait déjà connu sur les hauteurs de Belleville les angoisses du triomphateur traîné à la roche Tarpéienne. Où en sont aujourd'hui ses lieutenants et ses successeurs? M. Ferry est l'homme le plus détesté et le plus méprisé de France. M. Waldeck-Rousseau, au milieu de ses électeurs, est menacé d'être jeté à l'eau et ne peut plus prendre la parole en public sans être exposé aux plus grosses violences. M. Spuller a tout juste assez d'influence pour que sa candida-

ture au Sénat, posée dans le département de la Seine, réunisse un nombre ridicule de voix contre la candidature d'un radical obscur, M. Martin, qui triomphe à une énorme majorité. M. Ranc, jadis le fidèle Achate du grand homme de Cahors, n'est plus bon qu'à émettre dans le *Voltaire* et la *République française* des oracles que personne n'écoute.

En vérité, les temps sont durs pour les opportunistes. Pour le moment, M. Clémenceau est en train de monter. S'il arrive au pouvoir, il tombera encore plus vite que ses rivaux. On le traite déjà de « bourgeois » et de « réactionnaire » dans les réunions anarchistes de Montmartre. Que serait-ce s'il devenait ministre ?

Seul, M. Grévy semble échapper à la fatalité de déconsidération et d'impopularité qui s'attache aux grands hommes de ce triste régime. Mais ce n'est qu'une apparence. Il n'y a pas de manifestation contre M. Grévy, parce qu'en homme avisé M. Grévy ne se mêle ouvertement de rien que d'amasser des rentes. Mais il n'y a pas de personnage dans la République dont le peuple parle avec une plus grande abondance de mépris. Il y a sur son compte des locutions populaires qui sont d'un réalisme intraduisible. Si jamais il s'organise en France un plébiscite du mépris, le grand citoyen de l'Élysée a grande chance d'obtenir un chiffre incalculable de suffrages. En attendant le jour de son jugement historique, M. Grévy prend gaiement la vie. Il est parti avec toute sa maison pour Mont-sous-Vaudrey, où il prendra d'excellentes et économiques vacances. Il paraît qu'il aura bientôt comme hôte sous ses ombrages jurassiens M. de Freycinet qui, en dépit des hauts et des bas de la politique, a toujours été chez les Grévy sur un grand pied d'intimité.

—

Le bruit s'était répandu ces jours derniers, sur la foi de propos mal compris, que M. le comte de Paris lancerait un manifeste avant les élections.

Le *Figaro* a démenti cette nouvelle ; en même temps il a donné des renseignements puisés, d'après lui, à une très bonne source. Nous les reproduisons à cause des commentaires auxquels ils donnent lieu :

Le comte de Paris n'a nul besoin de lancer un manifeste à l'approche des élections. Il n'y aurait nul intérêt. Son seul nom dit sa foi politique, qui n'a rien de commun avec celle que préconise le ministre de l'instruction publique. Ce nom est connu de tous. Les candidats

qui le mettent en avant révèlent *ipso facto* un programme qu'il n'est nullement nécessaire de développer.

Ici une question importante vient sur les lèvres : Le comte de Paris se contentera-t-il de faire des vœux pour que ses tenants l'emportent aux élections?

Réponse précise : Faire uniquement des vœux serait d'un platonisme qui dépasserait la naïveté humaine. Le comte de Paris est citoyen français. La loi permet à tout citoyen d'avoir, surtout pendant la période électorale, des opinions bien tranchées, de les répandre, de les soutenir, de les faire triompher. Le petit-fils de Louis-Philippe compte user, dans toute la mesure civique, du droit que lui confère la Constitution. Il croit même qu'agir autrement serait faillir à ses devoirs d'électeur.

Alors, ira-t-il jusqu'à désigner des candidats? Non pas, c'est à ceux-ci de se désigner. Il a partagé sa vie entre la rue de Varennes et la ville d'Eu. Si bien renseigné qu'il soit sur les aspirations orléanistes de tel ou tel pays, comment voudrait-on qu'il sût *mieux que les comités* quels sont les candidats qui ont le plus de chances dans les localités?

Cette réflexion du prince est très juste. Il faut bien reconnaître que, cette année-ci au moins, le scrutin de liste ne différera presque en rien du scrutin d'arrondissement. Chaque ancienne circonscription, en effet, veut qu'un candidat de son choix figure sur chaque liste. Le nouveau scrutin se contentera donc d'augmenter les voix des élus sans modifier l'essence de ceux-ci.

Le comte de Paris se promet de suivre de près la bataille. Il a pour commandant en chef M. Lambert-Sainte-Croix, qui étudiera les travaux électoraux et y prendra au nom du prince la part la plus active. C'est à ce dernier que doivent s'adresser les candidats et les comités orléanistes pour tous les renseignements généraux ou particuliers.

Mais Mgr le comte de Paris ne sait-il pas à quoi il s'expose en plantant si fièrement sou drapeau en face de celui de la République? Une victoire à son profit, même relative, peut affoler le gouvernement, qui n'a pas craint déjà de recourir à des moyens extrêmes. Que les orléanistes deviennent dangereux, *et c'est l'exil du prince!*

Eh bien! le comte de Paris le sait. IL EST PRÊT A TOUT. Rien ne le fera reculer devant le libre exercice de son droit de citoyen.

Les journaux républicains se sont emparés de cette note ; les lignes suivantes de la *République française* donnent une juste idée du langage que tiennent la plupart d'entre eux :

Le chef de la famille d'Orléans a recouvré sa responsabilité et sa liberté entière. Une grande occasion s'offre à lui de se faire connaître : le suffrage universel sera prochainement convoqué dans ses comices ; le châtelain d'Eu annonce qu'il ne fera point de manifeste, qu'il n'aura

point de candidats, que d'ailleurs il est prêt à subir le martyre pour faire respecter son droit de ne rien faire et de ne rien dire.

M. Édouard Hervé répond à la *République française* dans les termes que voici :

La *République française*, en ce moment, trouve que le comte de Paris ne fait pas assez : elle trouvera peut-être un jour qu'il fait trop.

Les princes d'Orléans n'ont pas à se préoccuper de satisfaire ou de ne pas satisfaire la *République française :* ils n'ont à se préoccuper que de satisfaire le pays.

Lorsque le pays demandera quelque chose aux princes d'Orléans, il leur demandera des actes et non des paroles.

Prêt à tout, cela veut dire : prêt à tout souffrir ; mais cela veut dire aussi : prêt à tout oser.

Jusqu'à présent le pays a su gré aux princes d'Orléans d'être prêts à tout souffrir pour ne pas le troubler.

Un jour viendra où le pays leur saura gré d'être prêts à tout oser pour le sauver.

Nous n'ajouterons qu'un mot.

Il n'y a plus un moment à perdre pour sauver le pays; dès lors, le moment d'oser n'est-il pas venu ?

M. Hervé a raison de dire que le jour où la France demandera quelque chose au prince, elle lui demandera des actes.

Ces actes, il convenait évidemment d'attendre que la France les demandât. Mais de nombreux et sérieux indices ne permettent-ils pas d'espérer qu'elle ne va plus tarder à les demander?

—

Ç'a été une grosse affaire que la fixation de la date des élections. Quelques républicains auraient voulu que le gouvernement se prononçât pour la fin d'août ou les premiers jours de septembre. Mais cette idée a soulevé dans le camp radical un mécontentement général. Les intransigeants prétendaient que c'était un coup monté par les opportunistes, que ceux-ci voulaient circonvenir le ministère et brusquer le suffrage universel. Ce sont là de pures histoires. Les opportunistes ne sont pas beaucoup plus pressés que leurs adversaires de consulter les électeurs ; au bout du compte, l'administration actuelle est la continuation de celle de M. Ferry. Il n'y a donc aucun changement de personnel à redouter. Les partisans de M. Jules Ferry ont tout intérêt à gagner un peu de temps, afin que le pays soit entièrement dégagé de l'impression des événements et des émotions qu'a amenées la chute du dernier ministère. Tout cela a fait choisir la date la plus éloignée.

Les élections auront lieu le 4 du mois d'octobre. Les travaux de la moisson seront terminés, les vendanges ne seront pas encore commencées, les réservistes seront rentrés dans leurs foyers, et l'éloignement de cette date permettra à tous les partis de s'organiser à loisir pour une lutte décisive.

Jusqu'à présent, à ne consulter que les résultats publiés, ce sont les conservateurs qui ont l'avance. En beaucoup de départements, les listes sont faites et arrêtées.

—

L'inauguration d'un monument à Blanqui vient d'avoir lieu au Père-Lachaise, et a permis au drapeau rouge de se déployer de nouveau à Paris. M. Michelin, président du conseil municipal, assistait à la cérémonie.

Une arrestation a été opérée au haut du boulevard Ménilmontant. Un nommé Vaillant, qui portait le drapeau rouge de l'Union socialiste, a été arrêté par M. Dhers, commissaire de police. Le magistrat a également saisi deux autres drapeaux.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La direction du mouvement général des Fonds au ministère des finances, publie périodiquement, le relevé des achats et des ventes de rentes effectués pour le compte des départements. Cette statistique ne manque pas d'intérêt et, avec nos lecteurs, nous allons pouvoir en tirer d'utiles indications.

Pendant le deuxième trimestre 1885, on a acheté 3,656,594 fr. de rentes pour 92,005,448 fr.; pendant le semestre correspondant de 1884, les 3,434,163 fr. de rentes ont coûté 85,098,708 fr.

En 1885, les ventes ont produit 35,444,210 fr., provenant de la réalisation de 1,401,166 fr. de rentes; tandis qu'en 1884, on a vendu 1,418,794 fr. de rentes pour 35,272,395 fr. seulement.

Des chiffres qui précèdent, il appert que, dans le deuxième semestre de 1885, par rapport à celui de 1884, il y a une augmentation de 221,431 fr. de ventes sur les achats, nécessitant une augmentation de capitaux de 6,096,740 fr.

Au chapitre des ventes, on trouve: que le deuxième trimestre 1885 a vendu 17,628 fr. de rentes en moins, produisant néanmoins un chiffre de 168,815 fr. supérieur à celui de 1884. On voit, par ces chiffres, l'augmentation subie par nos rentes; elle n'est pas inférieure à 0 fr. 91 pour le 3 0/0; de 2 fr. 43 pour l'Amortissable; de 1 fr. 16 pour le 4 1/2 nouveau. Quant au 4 1/2 ancien, il perd 2 fr. 09 centimes.

Il y a beaucoup d'enseignements à tirer de la lecture de cette statistique: si, comme on est en droit de le supposer, les achats faits par les particuliers, en dehors de ceux faits par les trésoriers-

généraux, sont dans le même mouvement, ces achats de 1885 doivent aussi l'emporter sur ceux de 1884. Depuis 1871, cette supériorité des achats sur les ventes a été constante; elle a été souvent supérieure au tableau ci-dessus, et rarement inférieure.

Il faut en conclure que le stock des inscriptions flottantes, détenues par la spéculation, tend sans cesse à décroître jusqu'au moment où, après avoir décru pendant une certaine période, il se reconstitue brusquement, à la suite d'un nouvel emprunt.

Donc, si l'Etat cessait d'emprunter, il viendrait un moment où le stock en question se trouverait complètement épuisé. Les demandes courantes, ne pouvant plus être servies facilement, produiraient nécessairement une hausse constante. Nous verrions alors les cours des fonds publics s'acheminer vers le pair. C'est une supposition toute gratuite sous le gouvernement actuel, dont la besace est toujours vide.

En 1885, le rentier a bien moins acheté du 4 1/2 0/0 nouveau; nous constatons avec plaisir qu'il se détache de ce fonds d'Etat pour se porter sur le 3 0/0. Ainsi, cette année, les achats de rentes départementales faites par le Trésor en 4 1/2 0/0 ont été, par rapport à ceux de 3 0/0, comme 18 est à 11; l'année précédente la proportion était de 19 à 8. C'est une différence qui saute aux yeux; ce mouvement s'explique.

Nous l'avons déjà indiqué et nous ne saurions le redire trop souvent pour déraciner un vieux préjugé: Dans 8 ans, le 4 1/2 0/0 sera converti à nouveau. Au mois d'août 1893, l'Etat pourra lui faire subir une nouvelle réduction, ou même le rembourser purement et simplement à 100 fr. On doit donc prévoir que, vers août 1893, le 4 1/2 0/0 sera aux environs de 100 fr.: soit 101, ou même 102 fr. au plus.

En effet, deux hypothèses, entre autres, peuvent se réaliser en 1893: 1° celle d'une baisse générale qui empêcherait, momentanément, toute conversion. Dans ce cas, le 4 1/2 0/0, comme tous les autres fonds, baisserait et descendrait au-dessous du pair de 100 fr. 2° Les cours seront suffisamment élevés pour permettre la conversion. Dans ce cas, le 4 1/2 0/0 tomberait à des cours applicables à une rente 4 0/0, ou à un remboursement au pair. Ce sont là des axiomes d'économie financière.

L'acheteur de 4 1/2 0/0 fait donc un marché peu avantageux, car s'il touche un peu plus d'intérêt que le porteur de 3 0/0, il faut qu'il économise, sur ses intérêts, bien plus que le supplément obtenu, pour combler la perte qu'il éprouvera, dans huit ans, sur son capital.

La Bourse est sans affaires: les cours sont assez fermes; l'action du Panama a remonté et les obligations de tous genres sont recherchées du capital de placement; le mouvement est aujourd'hui porté de ce côté. On ne lit dans les journaux que le nom des gens qui ont gagné les gros lots des obligations à lots sortis aux tirages.

A. A.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

APPEL AUX ÉLECTEURS CATHOLIQUES

Nous publions ci-après un appel aux électeurs catholiques où sont indiqués, dans une énumération saisissante, les motifs qui font, par toute la France, une obligation d'intervenir à quiconque se préoccupe des intérêts religieux dans notre pays.

Ces motifs sont assez éloquents par eux-mêmes et nous dispensent de rien ajouter. Nous voulons pourtant faire remarquer avec quelle autorité les honorables signataires de cet appel s'adressent aux catholiques, dans les circonstances actuelles. Quelle est l'œuvre, en effet, parmi celles qui sont consacrées à combattre le mal révolutionnaire ou à réparer les ruines qu'il accumule, qui ne soit menacée par le mouvement chaque jour plus marqué d'une persécution qui n'épargne plus rien?

A ce titre, M. Baudon, président général des Conférences de Saint-Vincent de Paul; M. Lucien Brun, président de l'Œuvre du Denier des Expulsés et de l'Œuvre du Denier du Culte; M. Chesnelong, président du Comité catholique et du Comité de défense de la liberté religieuse; M. le baron de Mackau, président du Comité des jurisconsultes, qui a été le conseil des religieux expulsés; M. le comte de Mun, secrétaire général de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, n'ont-ils pas éminemment qualité, avec les autres cosignataires, vice-présidents ou membres de ces Comités, pour indiquer aux électeurs soucieux du respect de la religion, du droit d'association, de la liberté du culte et du libre exercice de la charité, quel est le péril qui menace ces droits sacrés, déjà si profondément atteints?

Aussi avons-nous confiance que cet appel retentira dans

toute la France et que les catholiques, y faisant partout écho, s'animeront d'une nouvelle ardeur pour susciter partout les candidats propres à faire triompher ce programme réparateur et pour combattre avec la dernière énergie ceux qui, par hostilité ou par faiblesse, se feraient, à l'encontre de ces revendications nécessaires, les séides ou les complices du parti révolutionnaire.

ÉLECTIONS DE 1885

Appel aux électeurs catholiques.

Électeurs,

La Chambre que vous avez à élire aura une puissance presque absolue pour le bien ou pour le mal. Comme celle dont les pouvoirs vont enfin expirer, elle disposera de la fortune, des libertés, de l'honneur de la France.

C'est au nom de la patrie en péril que nous faisons appel à vos consciences.

Votre devoir est de voter.

Mais pour qui voterez-vous ? Quels sont les hommes que vous allez exclure ? Quels sont ceux que vous devez choisir ?

Certes, les sectaires dont les électeurs abusés ont, dans les scrutins précédents, accepté la domination, ont accumulé bien des ruines matérielles et morales.

Ils ont dévasté les finances par leur imprévoyance et leurs prodigalités. Après avoir fait en huit ans quatre milliards d'emprunt, ils seront demain dans la nécessité d'emprunter quinze cents millions ; ou tout au moins, d'après les appréciations les plus modérées, un milliard de plus, et de demander au pays deux cents millions au moins d'impôts nouveaux pour combler le déficit croissant du budget.

Ils ont prodigué le sang et les ressources de la France dans les expéditions lointaines mal préparées et mal conduites, et leurs préoccupations égoïstes ont compromis les succès que nous devions à l'héroïsme de nos marins et de nos soldats.

Leurs fautes ont été lourdes, leur obstination criminelle. Ils ont excité toutes les convoitises, multiplié les promesses irréalisables. Ils laissent les esprits divisés, le monde du travail partagé en deux camps ennemis, l'industrie et l'agriculture en détresse, tous les intérêts inquiétés ou compromis.

Ces hommes, il faut les exclure des conseils du pays, parce qu'ils sont les artisans de sa ruine.

Catholiques, nous adressant à des catholiques, nous ajoutons : Ces hommes sont coupables d'autres attentats, qui sont la source de nos divisions, l'origine de nos malheurs, la cause de nos angoisses.

Ils ont traité le catholicisme en ennemi, expulsé les religieux de leurs demeures, et les sœurs de Charité de l'asile des malheureux ; interdit au culte la rue ouverte aux mascarades, jeté l'image du Christ hors de l'école et du cimetière. Ils ont banni Dieu de l'enseignement officiel et cherchent à imposer à tous cet enseignement athée. Ils veulent chasser Dieu de l'âme du peuple comme ils l'ont chassé de la constitution et des lois.

La persécution se poursuit; chaque jour de nouvelles écoles chrétiennes se ferment. Hier encore, l'église dédiée à la patronne de Paris était profanée.

Demain, s'ils restent les maîtres, ils imposeront le service militaire aux séminaristes pour empêcher le recrutement du clergé. Demain, la suppression du budget des cultes viendra compléter l'œuvre de spoliation commencée déjà par de misérables réductions. S'ils ont attendu, c'est qu'ils ont peur de vous et aussi qu'il entre dans leur plan d'affaiblir l'Église avant de la dépouiller.

Électeurs catholiques, sachez-le bien, voilà ce que les élections prochaines peuvent réparer au aggraver.

Donc, le devoir est clair, l'obligation est impérieuse.

Chassez du Parlement les ennemis de toute foi et de tout droit.

Votez pour des hommes qui soient résolus à défendre, sans compromission et sans faiblesse, les droits imprescriptibles de l'Église et ses libertés nécessaires, notamment la liberté d'association religieuse et celle de l'enseignement à tous les degrés.

Nous savons, nous catholiques, que ces droits et ces libertés ne sont pas, quel que soit l'État, une concession de l'État. Nous savons que l'indépendance de l'Église, à raison de son institution divine, est un droit antérieur à toutes les formes de gouvernement, supérieur au caprice de tous les pouvoirs, quels qu'ils soient.

Étroitement unie d'ailleurs à toutes les traditions et à toutes les grandeurs de notre histoire, cette indépendance est sacrée pour ceux mêmes qui, sans partager notre foi, ont le respect du droit des consciences et le sentiment des nécessités sociales.

Affirmez donc par vos votes ces vérités et votre volonté de les faire prévaloir dans le gouvernement de notre pays.

Ne conférez l'honneur de vous représenter qu'à l'honnête homme qui aime, d'un amour désintéressé, la religion, la justice et la patrie.

Et ne vous bornez pas à voter; prenez part à la bataille électorale, par la parole, par l'action, par le sacrifice.

Surtout unissez-vous; grâce à cette union, et grâce au concours de tous ceux qui, comme vous, veulent la religion indépendante et respectée, la France libre, grande et forte, la bonne cause triomphera.

Catholiques, nous sommes le pays; ne souffrons pas qu'on en dispose sans nous et contre nous.

Ad. Baudon,
Vicomte de Bélizal,
A. Benoist d'Azy,
Lucien Brun,
Charles Chesnelong,
Vice-amiral, marquis Gicquel des Touches,
Kolb Bernard,
Keller,
E. de la Bassetière,
Comte Lanjuinais,
Baron de Mackrau,
Comte Albert de Mun,
Baron de Ravignan.

UN ÉCLAIR DE BON SENS

Il n'en faut pas davantage pour sauver la France. Cet éclair luira-t-il? Dieu seul peut le susciter. Il n'est pas besoin d'être électeur pour implorer cette grâce. Toutes les femmes chrétiennes, toutes les religieuses vouées à la vie d'oraison forment une armée puissante au combat décisif. Qu'elles demandent un éclair de bon sens dans la tête de leurs pères, de leurs fils, de leurs frères, et la victoire est à nous.

A nous! ce mot n'est pas exact; la victoire que nous pour-

suivons est celle de tous. Les intérêts des déshérités, des malheureux nous sont aussi chers que les nôtres. Quand une fraction de la société souffre, la société entière agonise, les membres du corps social sont solidaires, les pieds et les mains ont besoin de la tête, la tête a besoin des pieds et des mains.

Pour ne citer qu'un exemple entre mille, comme le dit si bien l'*Écho de Fourvières,* un gouvernement réparateur marchanderait-il les droits de sage protection que l'agriculture demande à grands cris? Laisserait-il envahir nos marchés par le bétail d'Amérique et les blés des Indes, sous le vain prétexte de donner au peuple la viande et le pain à bas prix? Le peuple sera bien avancé, quand l'agriculture française sera ruinée et ne pourra plus alimenter le commerce! Allez dire à l'ouvrier sans travail qu'il paie quelques sous de moins les denrées alimentaires. Ne préfère-t-il pas mille fois avoir de l'ouvrage et employer, pour se nourrir, une partie raisonnable de son salaire?

Un enfant des écoles comprendrait facilement cette question développée soit au Sénat, soit dans des conférences multipliées par des orateurs éloquents, et notamment par M. Pouyer-Quertier, qui s'est fait le persévérant champion des intérêts agricoles. Mais il n'est pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. Nos législateurs improvisés n'ont qu'un point de vue, c'est leur réélection, et ils se persuadent qu'ils la compromettraient s'ils ne flattaient les préjugés et les passions de certaine catégorie de leurs électeurs. Eh bien, ils seront trompés dans leurs prévisions. Un grand nombre d'élections partielles ont prouvé que le peuple des campagnes ouvre les yeux et se lasse d'entendre les charlatans qui le trompent. Le peuple comprendra que l'agriculture est la mère nourricière de la nation, et que son anémie entraînerait la ruine de la population tout entière.

Cette question vitale n'est pourtant pas encore la plus importante. L'homme ne vit pas seulement de pain, a dit la bouche qui ne peut mentir. Le pain spirituel, le pain de vie manque à la génération qui doit bientôt occuper la place de la nôtre. Des lois draconiennes proscrivent des écoles le catéchisme qui seul donne l'explication de nos destinées présentes et futures, le catéchisme qui enseigne aux enfants leurs devoirs envers Dieu et leurs parents. Pères et mères de famille, voulez-vous avoir des enfants qui ne croient pas en Dieu et qui se dispensent du devoir d'honorer vos vieux jours?

Lorsque les votes précédents ont donné le pouvoir à ces hommes néfastes, vous n'avez pas cru qu'ils seraient capables d'une pareille tyrannie. Aujourd'hui, vous les avez vus à l'œuvre. Ils n'ont pas eu plus de souci de vos intérêts matériels que de vos intérêts spirituels. Ils vous ont flattés pour vous perdre. Défiez-vous d'une nouvelle expérience, qui rendrait impossible le retour de la prospérité qui a fui vos foyers et de la religion sous la douce influence de laquelle vous êtes nés et vous voulez mourir.

Franchement, comprenez-vous que vos curés soient contraints sous peu de temps à prendre part aux exercices militaires, abandonnant, sans aucun profit pour la patrie, l'instruction religieuse de vos enfants, le chevet de vos malades et la fosse de vos morts?

Comprenez-vous que les bonnes Sœurs hospitalières soient chassées des hôpitaux et des orphelinats, pour faire place à des mercenaires? Est-ce que ces âmes d'élite, qui n'ont d'autre ambition que de se dévouer au malheur, ne sont pas les membres les plus dignes et les plus chers de vos familles?

Comprenez-vous que la République, fondée sur les promesses de l'économie intérieure et de la pacification universelle, gaspille les finances en dépenses insensées, et sacrifie dans des expéditions mal combinées et mal conduites, à l'extrémité du monde, le sang de nos soldats?

Comprenez-vous que ces mandataires infidèles ne veuillent pas accorder à l'immense majorité de nos compatriotes, qui croit en Dieu et respecte ses ministres, au moins le bénéfice d'un mot qu'ils ont sans cesse à la bouche, mais qui est loin de leur cœur : la liberté?

Réfléchissez, il en est temps encore, électeurs indépendants et honnêtes; ne confiez pas les destinées du pays à des intrigants auxquels vous ne donneriez pas sans crainte la gestion de vos biens particuliers. Choisissez pour vos mandataires des hommes qui jouissent de l'estime générale par leur caractère droit, par leurs vertus privées, par leur aptitude, et surtout par les principes religieux qui sont la base essentielle de la probité, du désintéressement et de la valeur morale. Souvenez-vous, au moment décisif, qu'il ne vous faut, pour contribuer au salut de notre chère et malheureuse France, qu'un éclair de bon sens.

Joannes BLANCHON.

DIEU SEUL

SOURCE DE LA VRAIE FÉLICITÉ

(Suite. — V. le numéro précédent.)

III

Enfin, nous avons dit en dernier lieu qu'il n'y avait point de vrai bonheur, si sa durée est restreinte dans le cercle d'étroites limites ; car la seule pensée qu'à chaque moment on s'approche du terme fatal où doit expirer cette félicité passagère, serait pour une âme un ver rongeur qui ne lui laisserait aucun repos, ni le jour, ni la nuit. Eh! certes, c'est bien ici que le monde montre son impuissance et sa fragilité. Il peut bien nous séduire un moment par le prestige de ses faux biens, mais nous en garantir la durée, l'illusion est impossible. Dieu, la vérité même, ne lui permet pas de régner longtemps ; car c'est lui, dit le prophète, qui se plaît, pour punir l'erreur volontaire de ceux qui ont pris plaisir à être trompés, d'anéantir dans sa cité sainte, toutes les félicités imaginaires, comme un songe qui s'évanouit quand on s'éveille, et qui fait succéder des maux trop réels à la courte imposture d'une agréable rêverie. *Velut somnium surgentium, Domine, in civitate tuâ, imaginem ipsorum ad nihilum rediges.* (Psal. LXXII, 20.)

Nous pensons nous reposer, et cependant le temps nous enlève ; nous élevons des édifices somptueux, et nous avons un pied dans la tombe ; tout nous échappe, pendant que tout nous sourit. Mais, hélas ! l'esprit sait-il réfléchir quand le cœur est séduit? Où sont aujourd'hui tant d'hommes fameux par leurs exploits, leur science, leurs découvertes ; que sont devenus tous ces conquérants, ou plutôt, comme l'a dit Bossuet, ces ravageurs de provinces si vantés dans l'histoire? Quels fruits ont-ils retirés de leur gloire, de leurs combats, de leurs lauriers? Un moment, ils ont fait frémir l'univers sous leur char de triomphe, et l'instant d'après on s'est demandé s'ils avaient existé. *Transivi et ecce non erat, nec inventus est locus ejus.* (Psal. XXXVI, 36.)

Mais, ô aveuglement et insensibilité déplorables! Ce qui devrait nous éloigner pour jamais du monde devient au contraire pour beaucoup le motif de poursuivre avec plus

d'ardeur ses vanités mensongères et de justifier leur folle conduite. Le temps nous presse, hâtons-nous de jouir de la vie. La jeunesse ne se flétrit que trop tôt; vite, qu'on m'apporte des habits de fête, que ma table soit servie des mets les plus exquis, que mon oreille soit récréée par de mélodieux concerts, que mes loisirs soient charmés par des entretiens agréables; ne voyez-vous point que la vieillesse arrive à grands pas avec ses glaces et ses ennuis; demain, peut-être, il n'en serait plus temps : *Manducemus et bibamus, cras enim moriemur.* (I Cor. xv, 32.)

Oui, vous mourrez demain, et que restera-t-il de ces charmes trompeurs du monde, de ces assemblées brillantes, de ces conversations inutiles et de tout ce vain étalage de frivolités? A l'illusion succèdera alors une réalité désolante; le mensonge fera place à la vérité et à la vérité toute nue; vous vous êtes endormi au sein de la mollesse, et vous vous réveillerez en présence du Dieu vivant, entre les mains duquel il est horrible de tomber. *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.* (Hebr. x, 31.) Alors, mais trop tard, nous comprendrons la vérité de cette exhortation du Sage, cherchant à nous prémunir contre les fausses douceurs des pécheurs : *Fili mi, si te lactaverint peccatores, ne acquiescas eis.* (Prov. I, 10.) Alors aussi, mais inutilement encore, nous verrons qu'il n'est de joie réelle et solide que celle dont la vérité est le fond, la sainteté l'effet et l'éternité la durée.

Ames créées à l'image d'un Dieu, vous dirons-nous donc avec un pieux auteur (1), « connaissez la grandeur de votre destinée ; créées pour le ciel, ne rampez pas sur la terre de l'exil; formées pour les biens solides, ne vous attachez pas à une vile poussière. Elevez vos sentiments et vos vues, aussi haut que la grandeur de vos espérances vous permet de les porter. Si vous cherchez le bonheur, cherchez-en un qui soit digne et capable de vous rendre solidement heureux, et puisque le monde, loin de vous l'assurer, ne peut que vous le ravir, dites-lui un éternel anathème pour ne vous attacher qu'à Dieu, qui seul peut donner ici-bas la paix à votre âme et combler un jour tous vos désirs », ainsi que nous allons le voir dans une seconde suite de réflexions.

IV

Dieu seul est la véritable béatitude de l'homme, parce que lui seul peut remplir les conditions de la solide félicité que nous

(1) Baudrand, *L'âme élevée à Dieu.*

venons d'énumérer. Le bonheur, avons-nous dit, est inséparable de la vérité, et dans le ciel il n'y aura point d'erreur, parce que nous verrons Dieu face à face et que nous contemplerons à découvert ses perfections infinies. La béatitude est ennemie de la souffrance, et dans la céleste Jérusalem il n'y aura point de douleur, parce que nous y jouirons de Dieu, et que notre cœur sera inondé d'un torrent de délices par les reflets de cette beauté suprême. Enfin, la félicité véritable veut être assurée de sa persévérance. Dans l'assemblée des saints, il n'y aura ni crainte, ni inquiétude, parce qu'on y reposera à jamais en Dieu. Le bonheur que le monde est impuissant à nous procurer coulera à plein bord de cette source inépuisable. Nous aurons dans cette vision intuitive de la perfection souveraine le véritable et le plus noble exercice de nos esprits; nous goûterons dans les jouissances inénarrables qui la suivront le plein contentement de nos cœurs, et nous possèderons dans elle et par elle l'immuable affermissement de notre repos. *Videbimus, amabimus et possidebimus.* Voir Dieu, l'aimer, le posséder à jamais, voilà, dit encore le grand saint Augustin, l'éternelle occupation des bienheureux, et le moyen d'obtenir cette inaltérable félicité que l'on demanderait vainement à tout ce qui est créé et à tout ce qui est en dehors de ce bien qui les renferme tous et les dépasse tous.

Nous verrons Dieu : *Videbimus.* Ah ! si le libérateur d'Israël captif s'excusait autrefois au Seigneur d'aller se présenter devant un roi de la terre, sur la rudesse de son langage, et si le grand Paul, après avoir été témoin seulement du bonheur que Dieu réserve à ses élus, a cru le rabaisser, s'il le dépeignait par des paroles humaines, et s'est écrié dans son admiration, que l'œil de l'homme n'a point vu, ni l'oreille entendu : *Oculus non vidit, nec auris audivit* (I Cor. xi, 9); est-ce à nous qui avons encore les yeux si aveuglés par les vanités d'un monde que nous venons de maudire, de raconter les merveilles étonnantes que nous découvrira cette vision béatifique? Nous verrons Dieu, et dès lors plus d'ombres, plus de figures. Nous verrons enfin comme à découvert ces grands mystères qui sur la terre ont tant exercé notre foi; cette Trinité adorable de personnes, dans l'unité de leur amour et de leur volonté comme de leur nature; le Père, qui, en contemplant sa sagesse et en se complaisant en lui-même, engendre son Verbe, cette parole en qui toute vérité vient se résumer. Je vous verrai alors, sainte humanité de mon Sauveur,

qui avez daigné vous revêtir de mes misères pour me faire asseoir un jour parmi les princes de votre peuple. Caché sous de grossiers symboles, je ne vous vois ici-bas que des yeux de la foi ; mais lorsque le moment sera venu où, empruntant les ailes de la colombe, je prendrai mon essor vers les cieux, oh ! alors, j'irai me reposer sur ce cœur qui a tant aimé les hommes ; j'y établirai ma demeure pour ne plus en sortir. *Quis dabit mihi pennas, et volabo et requiescam* (Psalm. LIV, 7).

Nous verrons Dieu, nous le verrons face à face, sans voile et sans ombrage, tel qu'il est en lui-même. *Videbimus eum facie ad faciem sicuti est* (I Cor. XIII, 12). Nous contemplerons et nous adorerons à loisir ses attributs que rien n'égale, cette beauté ravissante, toujours ancienne et toujours nouvelle, qui attirera sans cesse les yeux et les cœurs des élus, sans que jamais ils viennent à se dégoûter de la voir, à se rassasier de la posséder ; cette sagesse souveraine, si éclairée dans ses vues, si sûre dans ses projets, si impénétrable dans ses conseils, qui a su si divinement choisir les moyens proportionnés à leur fin, et tantôt par la force tantôt par la douceur, tout conduire heureusement à son terme. Nous admirerons cette puissance infinie qui par un seul mot a tiré le monde du néant, qui a balancé l'univers dans les airs et fixé des bornes insurmontables aux flots courroucés de l'océan, et qui cependant dans tout cela n'a fait qu'un léger essai de ses forces et de ses merveilles ; car c'est au ciel et en faveur des saints qu'elle s'est réservé de manifester toute l'étendue de son bras pour leur faire goûter toute l'abondance des plus ineffables délices. *Satiabor cum apparuerit gloria tua.* (Psalm. XVI, 15.)

Nous verrons Dieu, et le sentiment de notre reconnaissance s'enflammant à la vue de tous les bienfaits dont il nous a comblés et des maux infinis dont il nous a préservés, nous rendrons d'éternelles actions de grâce à celui dont l'immolation volontaire a vaincu la mort, brisé les portes d'airain et délivré nos âmes de la honteuse servitude du péché. Nous verrons l'auguste Marie assise à la droite de son Fils, brillante comme le soleil et foulant aux pieds le dragon infernal ; les trois personnes divines, se plaisant à orner ce temple immaculé, et toute la cour céleste se prosternant aux pieds de sa radieuse souveraine.

Nous verrons cette Jérusalem céleste, dont le disciple bien-aimé nous fait une si brillante description, cette épouse sans tache, richement parée pour célébrer ses noces avec l'Agneau.

Nous verrons ces légions innombrables d'anges sans cesse prosternés aux pieds de l'Ancien des jours et faisant résonner les sacrés parvis de leurs harmonieux accords. Nous unirons nos voix à celles des chérubins enflammés d'amour : Saint, saint : *Sanctus, sanctus, hosanna in altissimis.* Gloire, louange, amour au Roi immortel des siècles. Nous verrons ces saints Patriarches de l'antique loi, ces glorieux ancêtres du Messie, dont la sagesse et l'obéissance ont fait notre admiration ici-bas ; ces prophètes, messagers fidèles du Très-Haut à qui il a été donné de percer les voiles mystérieux de l'avenir. Nous verrons les bienheureux apôtres, ces douze colonnes de l'Église militante, assis sur des trônes à côté de celui du chef vainqueur dont ils partagent la victoire : ces innombrables légions de martyrs, vaillants athlètes de la vérité ; ces Docteurs prudents et sages dont les lumières ont rejailli sur le monde entier ; cette nuée de vierges, compagnes inséparables de celui qui se les fiança par son Christ ; et tous nous trouverons dans la vue de Dieu le degré de bonheur qui nous est dû, parce que Dieu sera tout en tous. *Ut sit Deus omnia in omnibus* (I Cor. xv, 28).

Ah ! qu'il tarde à luire, Seigneur, ce jour qui n'a point eu d'aurore et qui ne touchera jamais à son déclin ! Que l'exil est long pour une âme qui soupire après la Patrie ! *O quando lucescet tuus qui nescit occasum dies ! O quando sancta se dabit quæ nescit hostem patria !* (1) Mais puisqu'il faut encore soupirer et gémir sur les bords des fleuves de Babylone, que le souvenir de Sion vienne du moins tempérer la rigueur de nos maux, que l'espoir de la récompense nous soutienne dans nos combats, en attendant de recevoir cette couronne immortelle que le juste Juge mettra sur nos fronts au jour de ses éternelles rétributions.

V

Amabimus : Nous aimerons Dieu. Après les jouissances de l'esprit, les satisfactions du cœur ; après les illuminations de l'intelligence, les saints enivrements de la sensibilité.

Ici-bas, nous ne sommes que rarement et imparfaitement touchés de ce côté. Notre pauvre nature, blessée de toutes parts et entourée d'ennemis sans nombre, est bien plus inclinée, quoi qu'on fasse, vers la peine que vers le plaisir. Pour un jour heureux, combien qui sont voilés de tristesse ; pour une heure

(1) Hymne de vêpres du dimanche dans l'ancienne liturgie parisienne.

de jouissance, que d'amertumes et que de chagrins; pour un sourire qui vient effleurer vos lèvres, que de larmes qui coulent de vos yeux!

Non, vous aurez beau parer la terre de tout ce que l'imagination de l'homme pourra lui donner d'éclat; vous n'aurez jamais qu'une prison et un lieu d'exil. Vous aurez beau accorder vos harpes sur les bords de vos fleuves enchantés; si riants que soient leurs rivages, le souvenir de la patrie absente vous reviendra toujours en mémoire. Je ne sais d'où me viennent les coups que j'ai reçus; mais je me sens broyé par quelque chute inexplicable; je veux jouir, et je souffre; je veux aimer, et tout échappe à mon amour; je veux chanter, et je pleure; vos fêtes m'apparaissent lugubres, et mon âme est triste à mourir. J'appelle tout à mon aide, et rien ne me répond; je veux m'emparer de tous les biens que mon œil convoite, et tout me manque à la fois; j'ai soif de bien-être, et je ne trouve pour me désaltérer que la douleur.

Voilà bien ma vie, voilà bien le cours de ma triste existence. Je suis un blessé qui n'a point de remède pour guérir; un affamé qui n'a point son rassasiement, un enflammé qui ne sait où placer ses ardeurs.

(*A suivre.*) Mgr Bourret.

LES PROGRÈS DU SOCIALISME

Il est manifeste que la diffusion de l'enseignement athée a eu pour première conséquence d'activer les progrès du socialisme. Ce fait, dont nous allons d'ailleurs fournir la démonstration, ne suffit-il pas à condamner ces conservateurs non cléricaux qui prétendent séparer la politique de la religion et se passer de Dieu pour sauver leur pays?

Le socialisme se développe à l'heure présente sous deux formes principales : le socialisme collectiviste et le socialisme anarchiste.

A la première école appartiennent les théoriciens et les agitateurs révolutionnaires qui, par haine de l'organisation économique et de l'organisation sociale actuelles, veulent supprimer la propriété privée pour établir la propriété collective de tous les instruments de travail, y compris le sol et les mines, entre les

mains de l'État. Ce sont les « opportunistes » du socialisme, car ils poursuivent la réalisation de leurs chimères par les moyens légaux, par les relations habituelles, par la presse, par les réunions, par les associations, par le suffrage universel, qui déjà les a fait entrer dans les assemblées délibérantes. Ils s'embusquent dans ces fonctions publiques en attendant que la société soit mûre pour le bouleversement qu'ils rêvent, et parce qu'elles leur permettent de hâter l'époque de cette maturité.

Karl Marx est leur prophète, et c'est en Allemagne qu'ils ont réussi à se donner l'organisation la plus solide et à obtenir le plus de succès : depuis les dernières élections, ils occupent vingt-quatre sièges au Parlement allemand.

La loi du 21 octobre 1878, que M. de Bismarck a fait exécuter avec une si grande sévérité et dont il a demandé la prorogation, ne semble avoir eu d'autre effet que de fortifier les collectivistes et de les rendre plus populaires. A Berlin, où l'état de siège a permis de les traiter avec la dernière rigueur, ils ont obtenu plus du tiers des suffrages exprimés, 68,000 voix sur 200,000; dans toute l'Allemagne, ils ont trouvé plus d'un demi-million d'électeurs.

En Angleterre, leur influence grandit parmi les *Trades-Unions*. En Autriche, les crimes des anarchistes n'ont pas arrêté leur propagande dans les associations et les assemblées ouvrières. En Belgique, le socialisme s'est mis sur les rangs lors des dernières élections et a recueilli 1,500 voix à Bruxelles; il a pénétré en Hollande, en Espagne, en Portugal.

En France, quoique fractionné en groupes que divisent des dissentiments profonds, et surtout des rivalités personnelles, le parti collectiviste a de nombreux organes et compte par centaines de mille ses adhérents. Ses congrès et ses manifestations n'attestent que trop son activité et son audace. S'il n'a encore que deux représentants au conseil municipal de Paris, l'antichambre du Parlement, et un seul à la Chambre, il espère de plus larges succès pour les élections législatives prochaines.

En Italie, en Pologne, en Suède et en Norvège, dans la Russie, la Serbie et la Roumanie, on constate les progrès incessants du socialisme collectiviste qui, en Russie, a cédé le pas à l'anarchisme; aux États-Unis, s'il a été plus lent à se développer, il a fini par créer de nombreuses sections.

Le socialisme anarchiste ne veut plus de l'État; il n'admet ni lois, ni temporisation; il ne connaît bien qu'une seule science :

la destruction ; il étudie la mécanique, la physique, la chimie et peut-être la médecine, mais ce n'est que dans le but de détruire ; Bakounine, le nihiliste russe, lui a donné son organisation, sa méthode, son *catéchisme*. On sait à quels excès criminels et odieux il s'est porté dans tous les pays de l'Europe.

Le mal est donc incontestable et l'on peut porter à plusieurs millions ceux qui sont imbus des idées du socialisme collectiviste.

Admettons avec le *Citoyen* que l'armée militante du collectivisme ne s'élève qu'à cent mille hommes — et elle dépasse ce chiffre ; — n'y a-t-il pas là une situation extrêmement grave ? Cent mille hommes niant Dieu, niant la vie future, niant les bases essentielles de la société ! Cent mille hommes ne voyant que des exploiteurs dans tous ceux qui exercent à un titre quelconque une force sociale ! Cent mille hommes, armés de toutes les objections possibles contre un système économique qui est loin d'être à l'abri de la critique, armés de cette puissance mystérieuse que nous appelons la convoitise, armés de la haine des classes dont l'entraînement à certaines heures est terrible ! Cent mille hommes se donnant la mission de sauver le prolétariat et s'adressant à tous les mécontents, s'adressant à eux au moyen d'une presse d'autant plus séduisante qu'elle est le plus souvent clandestine, s'adressant à eux dans les rapports incessants de la vie quotidienne ; s'adressant à eux dans les heures pénibles de l'atelier ! Qu'on ne se fasse pas illusion, il y a là une puissance destructive assurément très grande.

Les anarchistes sont certainement moins nombreux que les collectivistes. Mais leur système ne demande pas précisément le nombre. On a dit avec raison que deux mille anarchistes déterminés à tout feraient trembler Paris. Les nihilistes russes ne sont pas très nombreux, et cependant quelle situation pleine d'angoisses n'ont-ils pas créée à l'immense empire russe ! N'avons-nous pas vu trois anarchistes, Stellmacher, Kammerer et un complice inconnu, remplir l'Autriche de terreur pendant plusieurs mois ?

Rappelons-nous enfin la dynamite, ce formidable allié, que la presse socialiste a salué avec un unanime enthousiasme ?

Si maintenant nous voulons examiner plus à fond cette redoutable plaie sociale, nous sommes amenés à constater que, logiquement et chronologiquement, le premier dogme du socialisme est la négation de Dieu.

Son deuxième dogme est la négation de la vie future.

Son troisième dogme est la loi supérieure de la jouissance. La vie future étant niée, la vie de ce monde reste seule, et le but de cette vie ne peut être que la jouissance.

Le quatrième dogme est la plus grande égalisation possible de la jouissance. La jouissance étant selon le socialisme la loi suprême, et la jouissance étant dans la vie actuelle inégalement répartie, il faut un système social nouveau qui égalise davantage la jouissance.

En d'autres termes, le socialisme est né du matérialisme de la doctrine et du matérialisme de la vie.

Ainsi, la cause économique ne suffit pas pour expliquer l'origine et les développements du socialisme ; *il faut y ajouter la cause religieuse et morale.* Et c'est là ce qui achève de condamner les gouvernements qui répandent avec une si folle et si coupable imprudence les idées antireligieuses parmi les masses, qui écartent la religion de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, et les conservateurs imprévoyants qui ne comprennent pas que la religion dans l'œuvre du relèvement d'un peuple doit marcher avant la politique, avant tout.

Quel remède, en effet, opposera-t-on au mal terrible du socialisme?

L'homme le plus puissant dans le monde politique actuel, M. de Bismarck, a cherché ce remède ; il n'a pas cru que le moyen négatif fourni par la répression fût suffisant, et il a voulu recourir à un moyen positif en entreprenant d'opérer lui-même « la réforme sociale ». Mais il a échoué, et son échec prouve que l'action de l'État, réduite à elle-même, est impuissante ; bien plus, en versant à son tour dans le socialisme, elle ne fait qu'aviver des aspirations et des espérances qui seraient la ruine de la société. Il faut aussi et de toute nécessité, que l'action de l'Église intervienne, parce que c'est l'Église, la première force religieuse et morale, qui est appelée principalement à agir contre un mal moral et religieux.

Le socialisme repose, en dernière analyse, sur l'athéisme. Si la société veut être guérie du socialisme, il faut qu'elle repousse de son sein l'athéisme, et que la part de Dieu soit faite de nouveau dans la pensée des hommes, à l'école, dans la presse, dans la littérature, dans les arts, surtout dans les mœurs. — Il faut qu'un puissant *Sursum corda* arrache les hommes aux entraînements de la matière. En d'autres termes

le jour du triomphe sera proche quand les hommes sauront sincèrement reconnaître qu'il faut revenir à Jésus-Christ : *In hoc signo vinces.*

LE PATRIOTISME CHRÉTIEN

C'est le titre qu'il convient de donner au beau discours que vient de prononcer au collège Saint-Joseph, de Lille, le supérieur de ce superbe établissement, Mgr Baunard, dont les cours d'éloquence sacrée nous ont valu des ouvrages remarquables et dont nous attendons prochainement la vie du grand cardinal Pie. On ne saurait, en effet, mieux parler du patriotisme catholique au moment où des adversaires de mauvaise foi osent nous le contester, que dans ce langage où l'élévation de la pensée ne le cède ni à la vigueur de la conviction, ni au charme du style.

N'étaient les dimensions de notre journal, nous donnerions cet admirable discours en entier. Nous en publions du moins la seconde partie. Après avoir traité de l'*enseignement* national, l'orateur parle de l'*éducation.*

L'éducation nationale est pour nous premièrement une éducation *morale.* Ah! sans doute nous ne sommes pas les seuls à la voir ainsi; on la veut pareillement morale dans une autre école; mais par ce mot de morale nous n'entendons pas seulement la même chose, et si, comme je le crois, nous tendons au même but, c'est par un autre chemin. Ainsi, tout d'abord, nous ne faisons pas profession de la morale indépendante, parce qu'une fois déclarée indépendante de Dieu et de son Évangile, la morale devient simplement indépendante du devoir.

En tête de notre code de morale nous ne mettons pas les droits de l'homme; mais nous croyons plus sage d'y mettre les droits de Dieu. Si nous parlons quelquefois à l'enfant de la liberté, nous l'entretenons plus souvent encore de l'autorité, et la soumission, non l'insurrection, est regardée par nous comme le plus saint des devoirs. Sachant qu'assurément l'homme n'est ni ange ni bête, nous mettons cependant l'ange bien au-dessus de la bête, et l'éthique chez nous l'emportera toujours sur la gymnastique. Encore moins remplacerons-nous la morale chrétienne par la morale civique, et les nouveaux manuels n'obtiendront jamais chez nous le même rang que l'Évangile. L'éduca-

tion nationale, telle que nous la concevons, s'inspire d'une autre morale, qui, toute ancienne qu'elle est, peut donner à la nation des hommes, de vrais hommes, et c'est ce qui lui manque le plus. Aussi bien a-t-elle fait ses preuves. C'est elle qui lui a donné de tout temps ces soldats qui savent sacrifier leur vie avec d'autant plus de courage que, croyant et espérant dans l'immortalité, en mourant ils comptent, selon leur expresssion, sur une vie de rechange.

C'est elle qui lui a donné ces loyaux magistrats, qui rendent des arrêts d'autant plus équitables qu'ils les rendent devant Celui qui juge les justices. C'est elle qui lui a donné ces hommes publics, hommes d'État et hommes d'affaires, qui n'auraient eu qu'à se baisser pour ramasser des millions; mais il eût fallu se *baisser*, et ils sont restés droits, selon le mot de Berryer. Eh bien! morale pour morale, qu'on nous laisse préférer cette vieille morale de nos pères. Nous ne croyons pas en cela désobliger la patrie, quand cette patrie est celle où jadis on se consolait d'avoir tout perdu quand l'honneur était sauf; et, en cela encore, pour être vraiment nationale, notre éducation morale devra rester chrétienne.

L'éducation nationale est pour nous, en second lieu, une éducation *religieuse*. Nous sommes l'école de Dieu, et nous ne croyons pas à l'éducation de l'école sans Dieu. Je l'ai déjà proclamé précédemment dans cette enceinte en une fête semblable. Je ne reprendrai pas ce programme : mais puisque aujourd'hui, ici, il s'agit particulièrement de vertus nationales et de principes sociaux, je m'en tiendrai aux trois grands principes qui ne peuvent manquer d'être présents à tous les esprits, car nous avons leurs noms à chaque instant devant les yeux. On les a inscrits en tout lieu sur les murs. Nous, chrétiens, nous les gravons dans le cœur de nos enfants, mais en ayant soin d'en demander le vrai sens à un maître de sagesse que nous avons placé à la tête de nos maîtres. C'est lui qui est notre grand maître de l'université et notre ministre inamovible de l'instruction publique : Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous nous sommes donc souvenus que Jésus-Christ était venu pour rompre les fers des captifs et émanciper les esclaves du mal ; délivrer les âmes par sa grâce, affranchir les esprits moyennant la vérité et préparer les hommes libres en les rendant dignes de l'être : et nous avons fait de lui le maître de la vraie liberté. Nous nous sommes souvenus qu'il avait appelé à

lui les bergers et les mages, les petits comme les grands, les pauvres comme les riches, les serviteurs et les maîtres, les Juifs et les Gentils, les Grecs et les Barbares, leur ouvrant également les bras pour les élever, les porter jusqu'au trône du royaume des cieux ; et nous avons fait de lui le maître de la vraie égalité. Nous nous sommes souvenus qu'il avait été l'ouvrier de Nazareth, le compagnon des pauvres, le divin médecin des malades, le consolateur des affligés, le nourricier des foules ; et nous avons fait de lui le maître et le modèle de la vraie fraternité. En cela nous n'avons fait que lui rendre ce qui était à lui, car il n'est aucune de ces choses qui n'ait été chrétienne avant d'être française ; et « le Christ qui aime les Francs », les avait mises en pratique dans son Évangile avant que nous les eussions mises en écrit dans nos codes. Ces conquêtes modernes, comme on les appelle, ont été d'abord des conquêtes divines, et s'il faut en remercier quelqu'un avant tous les autres, comme François Ier écrivant à sa mère le soir de la bataille de Marignan, commençons par faire remercier Dieu, car, « sans point de faute ! depuis quatorze siècles il s'est montré bon Français ».

Enfin l'éducation nationale, pour nous, c'est l'éducation catholique romaine. C'est le grand reproche, c'est l'objection majeure que celle-là : « Nous recevons notre direction d'au-delà des frontières. Une telle direction peut-elle être nationale ? » vous demandent les hommes du jour. Il est vrai qu'en effet nous prenons le mot d'ordre de la vérité là où Jésus-Christ l'a mise. La voulant infaillible, nous ne l'empruntons pas aux assemblées issues du suffrage populaire et aux oracles du pouvoir. La voulant autorisée au for intime des âmes, nous ne la demandons pas aux chaires officielles et aux corps constitués de l'enseignement civil. Nous hésitons à jurer sur la parole des hommes, pour savants qu'ils soient, et notre indépendance consiste à ne recevoir nos croyances que de la main de Dieu. Voilà pourquoi nous allons au vicaire que ce Dieu de toute vérité s'est donné sur la terre. Aussi bien, ce représentant de son autorité, quoique habitant au delà des monts, n'est pas un étranger. Il s'appelle le Pape, c'est-à-dire le Père, et depuis quand un père est-il un étranger pour sa propre famille ? De plus, il est reconnu que ce Père a pour notre nation, qui est sa fille aînée, une prédilection qui n'a cessé de faire de lui notre meilleur conseil et notre plus solide appui.

Enfin, de même qu'autrefois il a, lui et les évêques, fait la

France de nos aïeux « comme les abeilles font leur ruche », de même encore aujourd'hui il tient seul entre ses mains les doctrines et les principes qui refont les sociétés et pourraient remettre la nôtre à la tête des peuples civilisés. Qu'on ne redise donc plus, à propos de notre enseignement, que nous faisons deux Frances séparées l'une de l'autre, deux nations l'une dans l'autre, sinon opposées et armées l'une contre l'autre. C'est nous au contraire qui sommes l'unité, mais l'unité dans la vérité. Le vrai patriotisme consiste à mener la jeunesse, c'est-à-dire l'avenir, à celui qui fera la première de ces choses en lui donnant la seconde. C'est là, et là seulement, qu'elle prendra les leçons d'une éducation d'autant plus nationale qu'elle sera davantage catholique romaine.

A vous d'y travailler, pères et mères de famille, en mettant au premier rang de vos sollicitudes le règne de Jésus-Christ dans l'âme de vos enfants. Un de ces derniers matins, ouvrant ma bible, j'y lus ces mots, qui me frappèrent beaucoup : *Regnantibus impiis, ruinæ hominum;* le règne de l'impiété, c'est le temps des hommes en ruine.

Les hommes en ruine, Messieurs, les intelligences en ruine, les consciences en ruine, ne les connaissez-vous pas ? A quoi cela tient-il ? *Regnantibus impiis.* Rétablissez le règne de Dieu, et par le règne de Dieu les âmes et la société se relèveront de leurs ruines.

MASSACRES EN COCHINCHINE

Le R. P. Delpech, supérieur du séminaire des Missions-Étrangères, adresse aux journaux catholiques la lettre suivante, que nous publions avec une douloureuse émotion :

Paris, 11 août 1885.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez, je vous prie, me prêter pour les quelques lignes qui suivent la publicité de votre journal,

Sous la date du 8 courant, Mgr Van Camelbeke, évêque de Hiérocésarée et vicaire apostolique de la Cochinchine orientale, a fait expédier de Saïgon une dépêche annonçant le massacre de cinq missionnaires français de sa mission, et qui était ainsi conçue : « Poirier, « Guégan, Garin, Macé, Martin, massacrés avec plus de dix mille « chrétiens. Assassinats et incendies continuent. Vicariat anéanti. »

Avant de publier cette grave dépêche, nous voulions attendre quelques jours pour acquérir la certitude que les familles des cinq victimes avaient été, selon les mesures prises par nous, préalablement averties. Mais la nouvelle ayant été donnée dès hier par l'*Agence Havas*, il devenait indispensable de marquer exactement les noms des cinq missionnaires tombés sous le fer des persécuteurs, afin de ne pas jeter dans de mortelles inquiétudes toutes les familles qui ont quelqu'un de leurs membres parmi nos missionnaires de ce pays.

Voici donc, avec un peu plus de détails que ne comportait la dépêche, les noms des cinq ouvriers évangéliques qui ont couronné par l'effusion du sang leur ministère apostolique en Annam :

M. Poirier (Jean-Marie-Julien), du diocèse de Rennes, né le 23 juin 1848, à Sainte-Colombe (Ille-et-Vilaine), parti pour la Cochinchine orientale le 5 novembre 1873.

M. Guégan (Louis-Maréchal), agrégé au diocèse de Vannes, né le 26 mai 1849, à Saint-Vran (Côtes-du-Nord), parti le 22 novembre 1882.

M. Garin (André-Marie), du diocèse de Moutiers en Tarentaise, né le 25 mai 1854, à Chevron (Savoie), parti le 16 avril 1878.

M. Macé (Henry-Marie-Joseph), du diocèse de Luçon, né le 19 juin 1844, à Bazoges-en-Palliers (Vendée), parti le 23 septembre 1875.

M. Martin (Jean-Joseph), du diocèse de Moutiers en Tarentaise, né le 16 juillet 1850, à Bourg-Saint-Maurice (Savoie), parti le 1er juillet 1874.

La mort de ces excellents ouvriers fait un grand vide dans cette mission désolée. Daigne l'esprit de Dieu leur susciter de dignes remplaçants et inspirer aux âmes chrétiennes la pensée de prier spécialement pour la Cochinchine orientale et pour celles de nos autres missions qui sont en ce moment plus cruellement éprouvées.

Veuillez agréer, etc.

DELPECH, *supérieur*.

Hélas! depuis la guerre du Tonkin, voilà plus de vingt missionnaires massacrés, plus de vingt mille chrétiens indigènes assassinés dans ces régions lointaines. Ces indigènes faisaient notre force; mais ils étaient chrétiens, et il est vraisemblable qu'en apprenant leur mort bien des républicains français se réjouiront. Le massacre des chrétiens annamites est le seul profit que la République ait tiré de l'expédition du Tonkin.

Des pépites? Les cousins de Jules Ferry qui étaient là-bas n'en ont pas trouvé ou du moins n'en ont pas rapporté, ce qui, pour eux, est la même chose.

Des victoires qui devaient grandir le prestige de la République et assurer la réélection des députés, il y en avait quelques-unes tout à l'honneur de nos soldats, mais, par la faute de nos gou-

vernants, si entremêlées de désastres, qu'à l'heure présente cette expédition du Tonkin, amas de fautes et de crimes, est le plus terrible acte d'accusation que le greffier populaire puisse lire devant le jury de la nation.

Où sont les gros revenus que nous devions tirer de là-bas? Où sont les deux cents millions que devaient nous payer les Chinois? Où est cette terre hospitalière et salubre où nos compatriotes devaient aller s'établir, commercer et s'enrichir? On n'ose plus même parler de tout ça.

Ce fameux fleuve Rouge qui arrive au Tonkin descendant de la Chine et qui devait mettre en nos mains tout le commerce du sud de l'empire chinois; ce malheureux fleuve Rouge, qui a été rougi du sang de nos soldats, est tout coupé de cataractes qui ne permettront jamais au bateau du plus petit tonnage de remonter jusqu'à une distance moindre de cinquante lieues de la frontière de l'empire chinois.

Mais il y a eu du sang chrétien versé là-bas. Pourquoi ne s'en réjouiraient-ils pas, les héritiers de ceux qui envoyèrent à l'échafaud tant de prêtres et tant de fidèles? Pourquoi n'applaudiraient-ils pas, ceux qui fusillèrent Mgr Darboy, Mgr Surat et tant de prêtres sous la Commune? Pourquoi enfin s'indigneraient-ils si fort, ceux qui en France trouvent que Jésus-Christ c'est l'ennemi, ceux qui emploient tous les moyens, même les plus malhonnêtes, les plus infâmes, pour tuer la religion qui ne peut mourir?

M. FERRY

ET LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

De l'immense discours justificatif prononcé à Lyon par M. Ferry, nous détachons, pour le signaler à nos lecteurs, ce qui a trait aux questions religieuses. On y verra une fois de plus que M. Jules Ferry, s'il se sépare des partisans de la séparation, ne le fait que par calcul politique, et, en dernière analyse, dans le dessein d'asservir l'Église.

Je voudrais vous dire aussi quelques mots de la question de la séparation de l'Église et de l'État.

Le programme est celui-ci : séparation de l'Église et de l'État immédiate... Immédiate ! C'est là qu'est la différence entre la politique radicale gouvernementale et la politique intransigeante.

Je vais vous exposer mes idées sur ce point ; nous pouvons différer d'avis. Mais, avant tout, je demande à bien poser la question.

Je puis dire que plus que personne j'ai le droit de parler de cette question de la séparation de l'Église et de l'État, car cette séparation, je l'ai opérée pour mon propre compte. (Rires et applaudissements.) J'ai mis ma conduite personnelle en rapport avec mes doctrines, et la question qui nous occupe aurait fait depuis longtemps beaucoup de chemin si un plus grand nombre de citoyens avaient fait ce que j'ai fait (Salves d'applaudissements), et si le grand diocèse auquel j'appartiens comptait plus de fidèles.

Mes doctrines philosophiques et historiques ne répugnent en aucune façon à la thèse de la séparation. Il faudrait vraiment ne rien savoir de l'évolution de la société française depuis trois siècles, et particulièrement depuis cent ans, pour ne pas remarquer que la séparation de l'Église et de l'État est commencée depuis longtemps ; elle a commencé le jour où les différents cultes ont été placés sur un pied d'égalité dans la société civile, où tous les Français ont été admissibles à tous les emplois sans distinction de cultes ni de sectes ; la séparation a commencé à se faire quand on a enlevé à l'Église la tenue des registres de l'État civil, quand le mariage est devenu un contrat civil, quand d'autres grandes institutions ont été sécularisées les unes après les autres : les hôpitaux, les bureaux de bienfaisance, les cimetières. Que dirai-je ? L'énumération serait longue de toutes les mesures analogues auxquelles nous avons tous collaboré dans ces derniers temps. Je n'en citerai qu'une, la plus décisive : c'est la séparation de l'école et de l'Église. (Applaudissements.)

Je vous soumets ces observations, mes chers concitoyens, sans les développer à cause de l'heure avancée. Toutes les dispositions que je viens de rappeler ont un caractère commun, elles assurent l'indépendance de l'État vis-à-vis de l'Église ; par conséquent si, à ce point de vue, vous nous demandez : Êtes-vous pour la séparation de l'État et de l'Église ? nous répondrons : Oui, c'est l'évolution même de la société moderne et la loi de l'histoire.

Mais lorsque cette question, si complète par elle-même, se réduit à ce point unique : Y a-t-il utilité pour l'État à supprimer actuellement le budget des cultes ? la question se présente sous une tout autre face. En effet, cette suppression n'assurera pas davantage l'indépendance de l'État, mais elle lui enlèvera certainement l'une de ses armes vis-à-vis de l'Église ; il est très facile, quand on est doué d'un esprit caustique, de railler cet antique arsenal, et c'est de mode aujourd'hui. On se moque du spectacle que donne un conseil de dix libres-penseurs, réunis autour d'un tapis vert pour choisir des évêques aux termes d'un concordat. Ce n'est pas cependant une chose plus étrange que de voir un prince protestant, comme l'empereur d'Allemagne ou l'empereur de Russie, qui est pape lui-même, traiter

avec le Pape de Rome des intérêts spirituels de leurs sujets catholiques.

On objecte que le droit de nommer des évêques ne constitue pas une force pour l'État français. Eh bien! comparez l'épiscopat belge, dans un pays où la nomination des évêques est soustraite à toute ingérence de l'État, comparez cet épiscopat avec le nôtre, et, malgré tous les griefs légitimes que vous pouvez avoir contre tel ou tel évêque de France, vous reconnaîtrez que le système français est le plus avantageux des deux systèmes. C'est, en effet, grâce à lui que nous avons pu traverser sans difficulté sérieuse, sans ouvrir une crise religieuse, deux défilés qui avaient leur péril : l'exécution des décrets et la laïcisation des écoles.

Vous êtes frappés et avec raison, ici surtout, de la puissance de l'Église catholique ; vous êtes touchés des manifestations de force persistante de cette grande institution, fille des siècles, de cette hiérarchie si savamment combinée, de cette monarchie absolue et cosmopolite dont le siège est hors de France, du pouvoir occulte qu'elle exerce par le sacrement fondamental, la confession. Eh bien! messieurs, avant de prendre une mesure aussi grave que celle de la suppression du budget des cultes, il faudrait être bien sûr que vous ne le fortifierez pas.

Je le répète, vous enlèverez à l'État toutes ses armes, et vous donnerez à l'Église des armes qu'elle ne possède pas actuellement. Je n'entre pas dans les détails de la question ; cependant ils sont nombreux et importants. Je ne demande pas comment on règlera la question des biens de main-morte, celle de la possession des églises, des séminaires ; questions graves, pleines de difficultés, de périls ; mais on ne s'abaisse pas à l'examen de ces misères dans certains partis. (C'est cela ! — Très bien !)

Mais il faudra bien accorder un minimum de droit d'association à l'Église séparée : on ne pourra pas lui contester la faculté de faire des quêtes, de vivre des cotisations de ses membres, de constituer une caisse commune ; vous substituerez à l'état de choses actuel, que vous connaissez, dont vous savez le fort et le faible, une immense association, moitié laïque, moitié religieuse, échappant à votre direction et à votre action. Je ne sais pas combien de millions de Français et de Françaises en feront partie ; mais ce que je sais, c'est que cette association comptera en France 40,000 prêtres, et sera affiliée à toutes les nations catholiques du monde. On me traitera d'esprit timoré, étroit, autoritaire ; mais, je l'avoue, je ne puis considérer sans effroi les conséquences d'un pareil état de choses, je ne puis me résigner à admettre que le gouvernement se désintéresse d'une aussi formidable association, comme il le fait pour une société de caisse d'épargne ou de secours mutuels.

Je vous soumets mes doutes, mes chers concitoyens : on peut dif-

férer d'avis sur toutes ces choses; mais il y a un point sur lequel nous serons tous d'accord : c'est que la suppression du budget des cultes ne sera pas une de ces mesures qui ne touchent que la superficie de la société, le monde qui lit et qui pense, où l'on discute et fait les lois, non. C'est une mesure qui retentira jusqu'au fond de la plus humble chaumière, qui se fera sentir dans toutes les familles, au milieu des classes les plus ignorantes, les plus passionnées, c'est une mesure qui imprimera au suffrage universel une secousse si profonde, que si elle n'est pas portée par un grand courant d'opinion venant du suffrage universel lui-même, elle échouera, non sans péril peut-être pour la République. (Vifs applaudissements.)

Eh bien ! messieurs, je demande au moins qu'on attende que ce courant se produise.

LE SÉMINAIRE FRANÇAIS DE ROME

Tous les ans, à pareille époque, nous enregistrons avec bonheur les noms des lauréats de notre séminaire national de Rome. Dirigés dans leurs études par des maîtres savants et habiles, les élèves de cet important établissement sont habitués au succès. Malgré la rigueur croissante des examens, depuis surtout que Léon XIII a imprimé un nouvel élan aux hautes études, les échecs sont rares parmi les élèves du séminaire français. Cette année même, on peut dire qu'ils sont nuls. Voici, au reste, la liste des docteurs de l'année scolaire qui vient de se clore. Nous leur offrons nos meilleures félicitations, ainsi qu'aux heureux diocèses auxquels ils appartiennent et où ils vont faire fructifier la science et les vertus qu'ils ont puisées à leur source la plus autorisée.

Ont été reçus docteurs en théologie à l'Université Grégorienne du collège romain : MM. Le Bris et Caharel, du diocèse de Saint-Brieuc ; Charost et Graffin, du diocèse du Mans ; Launay, du diocèse d'Agen ; Dupré, du diocèse d'Aire ; Laplagne-Barris (1), du diocèse d'Auch ; Vandame, du diocèse de Cambrai ; Séon, du diocèse de Marseille ; Cambon, du dio-

(1) Cet élève, neveu de M. Laplagne-Barris, ancien conseiller de la Cour de cassation, vient de succomber à une maladie lente qui le consumait depuis plusieurs années. Il est mort dans sa famille, presque au lendemain de sa première messe, à peine âgé de 23 ans. Autre Louis de Gonzague, sa place était au ciel, où il priera pour ses anciens maîtres et condisciples de Rome.

cèse de Montpellier; Pelletier, Archambault et Bessette, prêtres du Canada français, appartenant au diocèse de Québec, de Montréal et de Saint-Hyacinthe; enfin cinq jeunes religieux de la congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, savoir MM. Imhoff, Schuh, Meignen, Rouillaud et Hello.

Un élève, M. Wagner, du diocèse de Strasbourg, a passé son doctorat au collège théologique institué à Rome pour remplacer en quelque manière l'ancienne Université pontificale de la Sapience.

Ont été promus au doctorat en philosophie à l'Université Grégorienne : MM. Bédos et Thouzellier, du diocèse de Montpellier; Ducret, du diocèse d'Annecy; Taschereau, de l'archidiocèse de Québec au Canada.

Ont reçu le diplôme de docteur en l'Académie de Saint-Thomas érigée par Sa Sainteté Léon XIII : MM. Charost, Dupré, Ducret, déjà nommés ci-dessus; MM. Boussac et Malet, du diocèse de Mende; Morand, du diocèse d'Annecy; Negro, du diocèse de Marseille; Runner, du diocèse de Strasbourg; Michel, scolastique de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

Ont reçu le doctorat en théologie à l'école de Saint-Thomas de la Minerve : MM. Laurent, du diocèse de Besançon, et Lindsay, de l'archidiocèse de Québec.

Enfin cinq élèves ont été créés docteurs en droit canonique à la Faculté de l'Apollinaire, savoir : MM. Laurent et Negro, nommés ci-dessus; Gascoin, du diocèse de Laval : Paret; du diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, et Leduc, du diocèse de Saint-Hyacinthe.

Quant aux grades inférieurs, le séminaire français s'est vu décerner cinquante et un diplômes de licenciés et de bacheliers, dont deux pour la philosophie, dix-sept pour le droit canonique et trente-deux pour la théologie.

Ces noms et ces chiffres se passent de commentaires et prouvent, mieux que nous ne saurions le dire, la prospérité toujours croissante de cette haute maison d'éducation cléricale. Sans doute, et nous aimons à insister sur ce point, la science seule ne suffit pas pour faire le bon prêtre. Aussi bien, les élèves de notre séminaire de Rome — nous le savons pour les avoir souvent rencontrés sur notre chemin — ne se distinguent-ils pas moins par leur modestie et leur piété que par la solidité de leur doctrine. Beaucoup de science rapproche de Dieu, a-t-on

dit, et cela est plus particulièrement vrai de la science sacrée. A mesure qu'on y avance, l'horizon s'agrandit, la lumière devient plus vive, le regard plonge plus avant et s'élève plus haut, et l'intelligence, humiliée à la vue de l'immensité des mystères qu'elle ne peut pénétrer, fournit à l'âme les plus impérieux motifs des grandes vertus chrétiennes et sacerdotales.

Que tel soit, en effet, le caractère de la formation que reçoivent au séminaire français les clercs et jeunes prêtres qui y sont envoyés par leurs évêques, nous en avons pour garant la sympathique et paternelle protection dont l'honore le Souverain Pontife. Léon XIII, à la suite de Pie IX, y voit comme le trait-d'union entre Rome et la France ; une pépinière de prêtres pieux et instruits, qui aimeront Rome d'un amour d'autant plus profond qu'ils y auront vécu plus longtemps, et qui feront passer l'amour de Rome et du Pape dans les cœurs des fidèles commis à leurs soins. Puissent les vœux et les bénédictions du Vicaire de Jésus-Christ exciter et développer de plus en plus chez nous le goût des études romaines. Durant les dernières années scolaires, le séminaire français comptait tant en séminaristes que jeunes prêtres, environ quatre-vingt-dix élèves. Nous souhaitons qu'il atteigne la centaine à la rentrée d'octobre et que les nouvelles générations qui s'y succèderont marchent fidèlement sur les traces de leurs devancières.

X.

LES SOURDS-MUETS EN ANGLETERRE

Une revue catholique anglaise, *Merry England*, dans son numéro de juillet, consacre un article intéressant à une œuvre dont le fondateur est Mgr de Haerne, l'éminent spécialiste en ce qui concerne l'enseignement des sourds-muets. L'auteur de l'article, M. Vernon Blackburn, raconte une visite qu'il a faite à l'institut Saint-Jean de Beverley à Boston-Spa, dans le Yorkshire. L'article est illustré du portrait très ressemblant du vénérable chanoine et de plusieurs photogravures représentant des groupes professionnels de sourds-muets et de sourdes-muettes.

Cet institut a été fondé en 1870 par Mgr de Haerne. Il avait

alors deux élèves. Il en possède aujourd'hui cent onze. Mgr de Haerne en est le directeur avec un prêtre anglais et quelques auxiliaires laïques. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul donnent à la direction un précieux concours. Elles dirigent le ménage de l'établissement et spécialement l'éducation des jeunes enfants.

L'établissement est patronné par Mgr Cornthwacte, évêque de Leeds. L'institut St-Jean de Beverley est professionnel et confessionel. On y forme les sourds-muets aux divers métiers de lavandière, de couturière, de tailleur, de cordonnier, de sculpteur, etc. La religion catholique est seule enseignée, mais les enfants de protestants sont admis dans l'établissement s'ils se conforment à la discipline. On y instruit exclusivement les enfants pauvres. L'institut reçoit du « bureau des pauvres » — l'équivalent de notre « bureau de bienfaisance » — des secours qui équivalent au payement des trois quarts de la pension des enfants fixée à 500 francs. Bel exemple donné par les protestants à nos libéraux.

Les « bureaux des pauvres » anglais ne connaissent pas la persécution scolaire. Ils contribuent à toute œuvre de vraie charité chrétienne. La charité libre supplée au reste des dépenses. Les enfants peuvent rester à l'établissement jusqu'à la fin de leur éducation sans augmentation de la pension, pendant les vacances.

Telle est en résumé la notice que le *Merry England* consacre à cette admirable institution.

***

Nous pourrions nous borner là, mais nous croyons qu'on lira avec intérêt des détails empruntés à la revue anglaise par un de nos confrères, le *Patriote*, qui a fait de l'article de M. Vernon Blackburn une traduction analytique :

« Transportons-nous à Boston-Spa, village dans l'ouest du Yorkshire. C'est le jour des Rogations. Les vergers sont en fleurs. Le ciel est pur. Une douce brise agite le feuillage. Une troupe d'enfants s'avancent, guidés par un prêtre et la croix en avant. Ils sont vêtus d'un uniforme de couleur sombre. A leurs côtés marchent quelques sœurs de Saint-Vincent de Paul reconnaissables à leurs costumes gris et à leurs grandes cornettes blanches comme la neige. Un peintre voudrait saisir ce tableau d'une beauté sévère. Tableau véritable en effet, vu le silence des personnages. Dans les Rogations, sur le continent, les fidèles

font retentir de leurs voix les coteaux et les campagnes. Mais du cortège du Yorkshire aucun chant ne s'élève. Ceux qui le composent sont les pauvres sourds-muets de l'institut de Saint-Jean de Beverley, fondation de Mgr Daniel de Haerne et de la générosité catholique.

Il y a environ cinquante-quatre ans, un jeune prêtre fut envoyé comme vicaire dans un petit village de Belgique, à Moorslede. Il trouva dans le troupeau confié à ses soins quelques pauvres enfants sourds-muets de naissance. Leur triste sort émut son cœur d'apôtre. Une religieuse connaissait le langage par signes. Elle s'empressa de l'aider. Ces humbles débuts devaient produire une œuvre magnifique et entourer le nom de Daniel de Haerne de la reconnaissance et de l'amour d'innombrables infortunés.

Dans le cours de sa longue existence, Daniel de Haerne, aujourd'hui Monseigneur, fut appelé à d'importantes fonctions dans l'Église et l'État. Mais la première place dans ses préoccupations et ses travaux fut constamment réservée à l'éducation des sourds-muets.

L'abbé de Haerne devint bientôt directeur de l'Institut royal des sourds-muets, à Bruxelles. Mais son zèle immense ne pouvait se borner à son pays. Il tourna son attention vers l'Inde anglaise. Là, non seulement aucune institution de ce genre n'était créée, mais les pauvres sourds-muets étaient immolés par leurs parents idolâtres.

Mgr de Haerne aurait voulu porter un remède à cet état déplorable. Il se mit en rapport avec des catholiques anglais, et quelle ne fut pas sa surprise en apprenant qu'en Angleterre même il n'existait aucune œuvre de ce genre pour l'éducation des sourds-muets catholiques. Il fallait donc parer au plus urgent. Les commencements furent humbles et pénibles : Mgr de Haerne établit une petite école à Mandworth-Woodhouse, près de Sheffield. Le patron choisi fut un saint évêque, qui, le premier, sans miracle, avait réussi à faire parler un sourd-muet. Ce fut saint Jean de Beverley. Les institutrices furent prises dans l'ordre fondé par saint Vincent de Paul, parmi ces sœurs dévouées qu'un évêque anglais appelle : *les filles d'ouvrage* disposées à tout, dans la maison du Seigneur.

Mais passons sur les difficultés et les progrès de l'œuvre. La maison contient aujourd'hui plus de cent enfants des deux sexes. Presque tous sont des pauvres. Personne ne peut se

faire une idée de leur triste état, à leur entrée dans l'institution. Pour les misérables qui vivent au jour le jour, une infirmité naturelle est quelque chose de terrible. Que peut faire une pauvre femme, à qui le travail de toute sa journée fournit à peine de quoi entretenir la famille, avec un misérable sourd-muet ! Quel chagrin sans un rayon d'espérance !

Un petit sourd-muet avait été littéralement pêché dans les égouts d'une grande ville maritime. On le remet aux mains des bonnes sœurs. C'était une créature malingre, contrefaite. Il aurait fallu voir son allégresse et son délire, quand on le mit dans un beau lit tout blanc. Il palpait et caressait les draps et les oreillers, comme s'il eût touché des êtres vivants, et poussait toutes sortes de cris inarticulés. Ces cris et ces caresses, il les renouvelait à l'apparition de chaque objet à son usage, et ses regards timides semblaient questionner les sœurs et leur dire : Assurément toutes ces belles choses ne sont pas pour moi, il y a méprise ? Mais quelles démonstrations de joie, quand on finissait par le rassurer et le convaincre.

Le sourd-muet, tel qu'il se rencontre d'ordinaire, a besoin de soins plus dévoués que tout autre enfant. Il lui faut, moralement et physiquement, les soins maternels des sœurs de charité. Pour éveiller son intelligence, la méthode d'instruction actuelle exige des efforts et une application très fatigante. Mais elle produit des merveilles et on arrive à faire lire aux sourds-muets la parole sur les lèvres de leurs interlocuteurs et à la leur faire prononcer à eux-mêmes.

Enfin, on leur fait apprendre tous les métiers et professions, l'apprentissage ne dépasse pas les faibles ressources de l'institut. Vous y voyez de petits cordonniers, tailleurs, imprimeurs, ciseleurs, jardiniers et laboureurs, de jeunes lavandières, servantes, couturières, brodeuses, dentellières.

Ils sont tous merveilleusement habiles et fiers de produire des ouvrages soignés. On remarque aussi qu'en commençant à pouvoir parler, ils quittent cette expression de tristesse et d'abandon, qui était imprimée, d'abord, sur leur visage.

Particularité étrange de leur infirmité : quand leurs yeux seuls peuvent s'exprimer, il n'en peut rien sortir que la douleur et la tristesse ; mais aussitôt que la parole leur est donnée, leurs regards sont remplis de joie et d'affection. Ils semblent à la fois questionner et répondre, rire et pleurer.

Ces petits êtres intellectuellement et physiquement si dégra-

dès arrivent, à Saint-Jean, dans l'ignorance la plus absolue. Leur esprit est une page blanche. Mais aussi leur innocence est complète. Ils débutent dans la vie par l'obéissance, le travail et la prière, sous la tendre direction de leurs professeurs.

La conquête d'une âme surpasse toutes les conquêtes. C'est en quelque sorte une création nouvelle. Combien, hélas, restent encore à conquérir et à ressusciter ! Mais le succès de ce magnifique établissement ne peut qu'animer et encourager de nouveaux efforts de la charité catholique, et les auxiliaires les plus puissants qu'elle rencontre sont, avant tous autres, les anciens élèves. Il en sort quelques-uns chaque année, et ils s'empressent de répandre dans le monde les preuves vivantes de l'excellence de l'institution et aussi les témoignages de leur affection et de leur reconnaissance sans bornes pour des bienfaits qu'eux seuls peuvent complètement apprécier.

NÉCROLOGIE

S. Em. le cardinal *Zéphyrin* Gonzalès Diaz Tunon, archevêque de Séville, est mort du choléra, dans le village de la Tubia, près de Grenade.

Mgr Gonzalès était né à Vittoria, diocèse d'Oviédo, le 28 janvier 1831. Il fut fait évêque de Malaga le 17 janvier 1874, transféré à Cordoue le 5 juillet 1875, et enfin promu au siège de Séville le 15 mars 1883.

S. S. le Pape Léon XIII l'avait créé et publié cardinal dans le consistoire du 10 novembre 1884.

Le cardinal Gonzalès appartenait à l'Ordre des Frères-Prêcheurs.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Parmi les fruits du régime révolutionnaire, il y a la ruine des grandes institutions de bienfaisance, et notamment de celles que la charité des Papes a fondées à Rome. Trois lustres ont

suffi aux spoliateurs pour dissiper les trésors accumulés en faveur des pauvres et des malheureux dans le vaste hôpital du Saint-Esprit et dans la Banque de dépôts du même nom. L'aveu officiel de la ruine de cette admirable institution est fourni par le rapport de l'un des directeurs actuels, M. le chevalier Silvestrelli.

Il en résulte que la rente de 1.133.678 francs dont jouissait l'Hôpital du Saint-Esprit se trouve réduite à 64,018 francs! Cette baisse à peine croyable provient en partie, comme le constate M. Silvestrelli, du déficit du *Banco Santo Spirito*. « Pendant quelque temps, poursuit le rapport, cet énorme déficit a passé inaperçu, sous le couvert de l'apparente régularité des comptes; mais enfin il a été découvert, et il n'est plus possible de cacher le véritable état de choses. » Ainsi l'Hôpital et la Banque sont en pleine faillite, car, avec les 64,018 francs qui restent disponibles, « on n'aura plus, dit le rapport, de rentes suffisantes pour maintenir le Conservatoire; rien pour les enfants trouvés, rien non plus pour l'entretien des malades dans l'hôpital ». C'est donc la ruine complète!

Auprès d'une aussi lamentable destruction, on trouve, dans cette même Cité Léonine, une œuvre nouvelle et grandiose qui surgit, grâce à la munificence du Saint-Père, comme pour suppléer à celle que la révolution a ruinée. C'est l'*Hôpital-Lazaret de Sainte-Marthe* qui, par la perfection de tous les détails, marque un grand progrès dans la science hospitalière. Tout y est aménagé pour l'application de remèdes dont le succès dépend bien souvent des circonstances locales où se trouvent les malades.

Voici comment en parle une feuille libérale :

Il n'y a pas à dire, lisons-nous dans le *Fanfulla*, les 200 malades qui seraient recouvrés au Lazaret de Sainte-Marthe y recevraient tous les secours que suggère la science moderne. Le Pape peut visiter l'hôpital, en traversant l'église de Saint-Pierre, la sacristie est l'appartement des chanoines. La chapelle de l'hôpital est l'anneau de conjonction entre le Vatican et le Lazaret. Le Pape, s'il le veut, pourra célébrer la messe tous les matins pour les malades. Il faut reconnaître que le Pape a été vraiment splendide.

Les cholériques, aussitôt conduits au lazaret, seront placés dans une salle à cristaux opaques, pour y être dépouillés de leurs vêtements que l'on jette dans le canal de désinfection. Un ascenseur hydraulique, dans lequel il y a place pour un lit et pour l'infirmier, au deuxième, au troisième ou au quatrième étage, sert ensuite au transport des malades.

Les grandes salles sont abolies; on a adopté pour les malades des chambres bien aérées et munies de tout ce qui peut servir. Dans chacune des chambres pénètre un tuyau par le moyen duquel on obtient la vapeur ou l'eau chaude. La salle des bains (il y en a une à chaque étage) est fort bien disposée.

Les malades à l'état algide sont renfermés dans une grande cage en verre hermétiquement fermée, et là ils peuvent être soumis à un bain à vapeur. C'est dans l'un des jardins annexés à l'hôpital et recouvert, que l'on a placé la grande machine à vapeur de la force de 40 chevaux, pour distribuer le calorique à tout l'hôpital.

Pour peu que l'on compare cette nouvelle œuvre menée à terme par la charité et le génie du Souverain-Pontife, avec l'administration libérale qui a ruiné le grand Institut de *Santo Spirito*, on reconnaît à leurs fruits les qualités des deux régimes; celui du Pape qui, bien que spolié et captif, multiplie ses bienfaits, édifie et console et sait faire en un mot la figure d'un souverain; celui de la Révolution qui gaspille les trésors de la Ville-Éternelle et ne cesse d'accumuler des ruines.

—

Le terrible fléau qui est aux portes de l'Italie et dont tant de crimes semblent provoquer l'explosion, devient pour les fidèles de Rome l'occasion d'un renouvellement de foi et de piété. Pleins de reconnaissance pour la protection divine qui, l'an dernier, à pareille époque, les préserva du choléra qui sévissait à Naples et dans d'autres villes de la Péninsule, ils invoquent de nouveau l'intercession du glorieux thaumaturge saint Roch, protecteur spécial contre les maladies épidémiques.

Dans cette ville de Rome où il vint en pèlerinage et, précisément dans l'église paroissiale qui porte son nom, saint Roch est honoré maintenant par des fêtes très solennelles à l'occasion du quatrième centenaire de la translation de ses reliques d'Arles à Rome. Une neuvaine a été célébrée à son église, en grande pompe, au milieu d'un concours extraordinaire de fidèles et avec l'assistance de plusieurs prélats et évêques, ainsi que d'EEmes cardinaux intervenus aux magnifiques cérémonies du centenaire. Ces prières de milliers de Romains, sous la conduite de leurs dignitaires ecclésiastiques, sont assurément la meilleure mesure de précaution contre le fléau dont nous sommes menacés, tandis que les autorités laïques recommencent déjà à donner le triste spectacle d'antan, alors que tout était peur et confusion de leur part.

France.

Paris. — Œuvre du Vœu National ; état de la caisse, au 31 juillet 1885 :

Recettes au 30 juin 1885................	15.863.579 97
Recettes du mois de juillet 1885	132.249 90
Total..........	15.995.829 27
Dépenses au 30 juin 1885..............	15.028.889 27
Dépenses du mois de juillet 1885.......	29.287 02
Total....	15.058.176 69

RECETTES

Recettes	15.995.829 87
Dépenses	15.058.176 69
En caisse	937.653 18

Tours. — Le *Journal d'Indre-et-Loire* du 9 août annonce que, sur le rapport d'un conseiller radical et avec l'intention exprimée de manifester une fois de plus ses sentiments anticléricaux, le conseil municipal de Tours a voté contre la reconstruction de la chapelle Saint-Martin.

Étranger.

Allemagne. — Les évêques prussiens ont tenu, le 5 de ce mois, leur réunion annuelle à Fulda où, comme on sait, sont conservés les restes de saint Boniface, apôtre de l'Allemagne. Les prélats présents étaient : Le prince-évêque de Breslau, l'archevêque de Cologne, Mgr Krementz, ainsi que les évêques de Hildesheim, de Trêves, d'Osnabrück, de Munster et de Limbourg. Les évêques de Paderborn et de Culm se sont fait représenter. Les conférences ont duré deux jours.

Belgique. — Sa Sainteté Léon XIII vient d'envoyer à Mgr Pieraerts, recteur magnifique de l'Université de Louvain, le bref suivant que l'on veut bien nous communiquer :

Chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

Si elle a été grande la satisfaction que Nous avons éprouvée jadis en apprenant que, déférant à Nos vœux, les Évêques de Belgique s'étaient empressés de créer dans l'illustre Université de Louvain une chaire où la Philosophie serait enseignée d'après les idées et les doctrines de saint Thomas d'Aquin, il n'est certes pas moindre le

sentiment de plaisir que nous goûtons en ce moment où nous voyons les fruits abondants et salutaires, résultat heureux de vos efforts à combler Nos désirs. Elle Nous a été agréable, en effet, et elle Nous a consolé la nouvelle que Nous a communiquée Notre Frère cardinal de la sainte Église Romaine et Préfet des études, la nouvelle, disons-nous, des disputes philosophiques publiques soutenues, le mois dernier, au milieu de l'affluence des hommes les plus illustres, par M. F. Fontaine, du diocèse de Tournai, dans lesquelles cet élève de Votre Université a exposé les doctrines puisées aux sources si pures du Docteur angélique et a voulu, par cette épreuve, Nous donner un gage de sa soumission filiale.

Tout en Nous félicitant grandement d'une chose qui contribue à la renommée et à l'honneur de votre Université, Nous faisons des vœux, cher Fils, pour que cet asile des sciences produise en plus grand nombre de jour en jour, d'excellents disciples et que sa gloire prenne d'heureux accroissements pour le bien de l'Église et pour l'avantage de la société civile. D'autre part, afin de confirmer et d'assurer à jamais votre zèle à tous pour les sages enseignements du Docteur angélique et votre vénération pour les saints exemples de vertu qu'il a laissés, Nous envoyons en présent à votre Université Notre portrait, exécuté dans Notre ville de Rome à l'occasion où, accédant aux vœux de beaucoup d'Évêques et de fidèles, Nous avons, par un décret Pontifical, déclaré ce saint habitant des cieux Patron des hautes études. C'est votre filiale soumission envers Nous que Nous avons voulu de tout cœur reconnaître par ce témoignage de Notre paternelle affection et Nous désirons vivement que vous trouviez un gage de la protection céleste et de toute sorte de prospérités dans la Bénédiction apostolique que Nous vous donnons avec beaucoup d'affection dans le Seigneur, à vous, cher Fils, à cet élève de votre Université qui a fait preuve de sa science dans un examen public, de même qu'à tous les Professeurs et à tous leurs disciples.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 4 août 1885, la 8e année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

A Notre cher Fils C.-J.-J. Pieraerts, Prélat de Notre maison, Recteur de l'Université de Louvain. à Louvain.

Ce beau bref est une gloire nouvelle pour cette Université catholique de Louvain à laquelle le passé et le présent ont fait une illustration peu commune.

Il est surtout un précieux encouragement pour ces hautes études scolastiques que, fidèle au désir de Sa Sainteté, l'Université de Louvain a inaugurées avec tant d'éclat. Sous une telle bénédiction l'enseignement philosophique selon saint Thomas

ne pourra manquer de prendre un développement de plus en plus considérable, et répondra, en Belgique, à l'attente du Saint-Père qui voit dans la restauration de ces hautes et fortes études le gage assuré du salut intellectuel des peuples.

Luxembourg. — Mgr Koppès, révérendissime évêque de Luxembourg, dont le zèle et l'intrépidité à défendre les doctrines romaines et les droits de l'Église ont excité la haine des francs-maçons, des libéraux et de certains personnages que la vérité intégrale offusque, a reçu de Sa Sainteté le Pape Léon XIII un bref dont nous donnons la traduction :

Bref de S. S. Léon XIII, à Mgr Koppès, évêque de Luxembourg.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Ils Nous ont été bien agréables et bien chers ces souhaits et ces vœux que vous avez voulu, à l'approche de la Noël, Nous exprimer dans une lettre pleine de prévenance et de respect. Ces souhaits, que vous avez alors formés en Notre faveur, témoignent de votre zèle remarquable pour l'Église ainsi que de votre soumission envers ce Siège apostolique ; et ces vœux faits à propos n'ont pour objet que le bien et l'avantage de l'une et de l'autre.

Mais, vénérable frère, cette déférence de votre charité Nous a été d'autant plus agréable que Nous y avons vu briller et cette solitude pastorale que, dispensateur fidèle, vous déployez pour le bien de votre troupeau, et la vertu sacerdotale avec laquelle vous remplissez si parfaitement votre saint ministère. A cette vertu Nous décernons les éloges mérités, et Nous attestons par ces lettres Notre bien grande affection pour votre personne. Par ces éloges et cette affection, Nous désirons vous consoler au milieu de ces indignes traitements que vous éprouvez en ces jours pervers, et relever votre courage afin que vous continuiez, comme vous le faites si vaillamment, à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Et certes Nous ne doutons pas que, dans ce grand combat de l'Église, vos coopérateurs, unis à vous par la charité et l'amour de la religion, ne vous prêtent un puissant appui pour défendre la cause de la vérité et procurer le bien spirituel des fidèles, au milieu des embûches et des ruses par lesquels les ennemis de la religion ne cessent d'attaquer le dogme et la sainte morale.

Pour Nous, Nous prions ardemment le Dieu tout-puissant d'inonder votre âme de la douceur des consolations célestes, de vous prendre, vous et vos prêtres, sous sa puissante protection, afin que vos labeurs produisent une riche et abondante moisson de fruits.

Nous désirons enfin qu'elle vous soit un gage de toutes les grâces célestes et un témoignage de Notre amour et de Notre affection, cette

bénédiction apostolique que, dans toute l'effusion de Notre charité, Nous accordons à vous, vénérable frère, à votre clergé et aux fidèles confiés à vos soins.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 14 mars 1885, la huitième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

SERBIE. — Au commencement de cette année, on a annoncé l'inauguration à Nisch, en Serbie, d'une chapelle catholique, la première qui se soit ouverte dans le royaume, en vertu de la liberté religieuse reconnue par la Constitution. Nous sommes heureux d'apprendre que la Serbie possède maintenant une mission catholique de plus, à Kragujevatz, mission établie, comme celle de Nisch, par le R. P. Tondini, barbanite, représentant de Mgr Strossmayer, l'illustre évêque de Diakovar en Slavonie.

Dans les sphères les mieux informées du pays, on parle tout haut de la possibilité d'un prochain accord entre le gouvernement serbe et le Saint-Siège, pour le règlement définitif de la situation de l'Église catholique en Serbie sur la base de l'article 35 du congrès de Berlin.

Le Père Tondini ayant mené à bonne fin l'œuvre dont il avait été chargé par Mgr Strossmayer,c'est-à-dire l'organisation religieuse de la Serbie, préliminaire nécessaire d'un concordat, les deux missions de Nisch et de Kragujevatz ont été pourvues d'ecclésiastiques, proposés par le P. Tondini, d'accord avec Mgr Strossmayer. Le P. Tondini est rentré à Diakovar, pour se mettre à la disposition de l'évêque et du général de son Ordre.

Missions.

Les *Missions catholiques* publient une lettre de l'évêque du Kouang-Tong, adressée quelques jours avant la signature de la paix. La lettre fait le dénombrement des pertes subies dans cette province : 1,900 familles, environ 14,000 personnes, ont été pillées ; sept à huit mille chrétiens ont été chassés de leurs villages ; 110 chapelles, écoles et résidences ont été détruites. Quoique la paix paraisse assurée, dit l'évêque, les édifices du culte n'ont pas été rouverts.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le manifeste des Treize. — Les Conseils généraux. — Inauguration de la statue de Chanzy au Mans. — Lycées de filles. — La croix du Panthéon. — Étranger.

20 août 1885.

On a lu plus haut le manifeste qu'ont adressé aux électeurs qui partagent leur foi religieuse quelques-uns des hommes les plus éminents du monde catholique, sénateurs, députés et notabilités sociales. Les termes en sont d'une extrême simplicité et d'une grande clarté ; ceux qui l'ont rédigé se tiennent en dehors des partis militants et les groupes politiques ; ils se placent exclusivement sur le terrain de la religion, pour la défense de l'Église et de la liberté de conscience. Ils ne demandent pas à leurs coreligionnaires de voter pour ou contre le régime actuel ou de s'allier aux ennemis de la République ; ils leur demandent de n'accorder leurs suffrages qu'à « d'honnêtes gens, aimant d'un amour désintéressé la religion, la justice et la patrie. »

Ce manifeste, qui est incontestablement dans le droit de ceux qui l'ont signé, soulève dans les rangs de la presse jacobine et radicale les plus vives protestations. « Voilà, s'écrie-t-elle, le parti clérical qui rentre en scène et reprend ouvertement la guerre contre la société moderne. C'est toujours la lutte de la théocratie contre la démocratie. Plus que jamais, il faut veiller et se rappeler que « le cléricalisme, c'est l'ennemi ! »

Ces exagérations et ces violences n'entraîneront que les fanatiques et les révolutionnaires de profession ; elles n'égareront pas les esprits sensés et libéraux.

On reste confondu en lisant à ce sujet dans la *République française* qu'en agissant ainsi, « les cléricaux troublent le pays et inquiètent les consciences ». C'est toujours la vieille histoire proverbiale du lapin « qui a commencé ». Le chasseur a été menacé par la pauvre bête et s'est trouvé en état de légitime défense.

Malheureusement pour notre temps, ce n'est pas l'Église qui a pris l'offensive ; c'est contre elle que, pour plaire aux sectaires de l'Athéisme, de la Libre-Pensée et de la Révolution, le parti au pouvoir a organisé un système d'oppression, de vexations, de persécution en un mot, où les droits les plus fondamentaux de la liberté de conscience ont été odieusement violés.

Les catholiques blessés dans leur foi religieuse, n'ont pas été seuls à protester contre des actes d'intolérance indigne de notre siècle ; tous les vrais libéraux, tous les citoyens honnêtes de tous les partis ont protesté avec eux et, par la force des principes, la question religieuse est devenue une des plus importantes parmi celles que les prochaines élections sont destinées à résoudre.

La question est, d'ailleurs, nettement posée par les radicaux de toutes nuances et même par l'Union républicaine tout entière, et l'on peut dire que le manifeste catholique n'est qu'une réponse légitime aux menaces que, dans le camp autoritaire ou révolutionnaire, on profère chaque jour contre les principes, les droits et les libertés qu'il a la juste prétention de défendre.

M. Clémenceau n'a pas hésité à prédire que la Chambre future achèverait l'œuvre antireligieuse. M. Ferry n'a pas osé convenir, à Lyon, qu'il fallait renoncer au système qu'il a inauguré lui-même, par la dispersion, à main armée, des congrégations religieuses.

La guerre contre le catholicisme est donc toujours violemment poursuivie, non seulement par ceux qui se déclarent hautement hommes de révolution, mais même par ceux qui se vantent d'être des hommes de gouvernement.

Comment s'étonner dès lors de voir les catholiques menacés chercher à se défendre et faire tous leurs efforts pour diminuer dans le prochain scrutin, le nombre de leurs ennemis, en augmentant, s'il est possible, leurs défenseurs ?

Nous savons bien que nos adversaires vont exploiter cette manifestation légitime en criant sur les toits que le cléricalisme lève l'étendard de la révolte et qu'il faut s'unir pour le terrasser définitivement. Ces clameurs intéressées ne parviendront pas à fausser la vérité des choses ni à étouffer la voix impartiale de la conscience publique. Tous les gens de bonne foi, qu'ils soient républicains ou non, savent que l'Église ne fait que se défendre contre ceux qui veulent la détruire. L'étendard que déploient les catholiques est celui de la liberté de conscience, et ceux-là mêmes qui sont les plus éloignés de leur foi religieuse ne peuvent que les approuver.

Les auteurs du manifeste catholique ont, d'ailleurs, judicieusement évité de s'engager sur la pente des luttes politiques. Ils ne font cause commune avec aucun parti ; ils ne s'allient particulièrement et ne solidarisent ni avec les orléanistes ni avec les

bonapartistes. Ils restent en dehors des oppositions politiques et font appel pour les appuyer, aux hommes de bonne foi de tous les partis. Ils seront entendus.

—

La session des conseils généraux a été ouverte lundi dans toute la France. Sans méconnaître l'importance des questions qui seront débattues, il est permis de dire que l'intérêt principal ne sera pas concentré dans la salle des délibérations. C'est au dehors que se traiteront les affaires électorales qui absorbent, non sans raison, l'attention publique. Ce sera pendant cette session que les députés et les conseillers généraux républicains s'entendront dans chaque département, pour arrêter définitivement les listes et les programmes à présenter aux électeurs. On espère que le plan de concentration des forces républicaines, qui n'a pas su se faire pour toute la France, se fera dans chaque département. On aura égard aux idées et au tempérament général des populations de chaque région. On ne tiendra pas dans les départements de l'Ouest et du Nord le même langage que dans ceux de l'Est et du Midi. Ici on parlera des réformes radicales, et là de résistance au radicalisme. On chantera dans la Normandie, dans la Bretagne et un peu dans la Picardie les mérites et les vertus du centre gauche ; et l'on cherchera, dans le Rhône et dans l'Hérault, à se mettre sous le patronage de M. Clémenceau. Partout on reniera plus ou moins M. Ferry, qui décidément a cessé de plaire. C'est à l'aide de ces méthodes que la majorité républicaine de la Chambre actuelle espère se survivre à elle-même, abuser encore une fois les électeurs et conserver le pouvoir. Ses batteries sont prêtes. Dès les premiers jours de la session des conseils généraux, les députés républicains se mettront en campagne chacun dans son département.

Nous espérons que les conservateurs ne se laisseront pas distancer par les républicains, et que de leur côté, ils mettront à profit la session des conseils généraux pour se grouper et s'unir dans chaque département. Les circonstances actuelles sont plus propices pour la concentration des forces conservatrices que pour celle des forces républicaines. Les députés qui font partie de la majorité actuelle ne peuvent obtenir les voix des électeurs qu'en cachant la vérité, en dissimulant la triste situation dans laquelle ils ont mis les affaires du pays. Leurs adversaires, au contraire, auraient cause gagnée devant

le suffrage universel si la lumière était faite, si tout le monde savait la vérité sur les embarras financiers, sur la désorganisation des services publics, sur les difficultés de tous genres auxquelles le gouvernement de la République est aux prises, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, par suite des fautes commises dans ces dernières années.

Depuis un mois environ, le parti républicain a perdu beaucoup de terrain dans la plupart des départements, surtout dans ceux du Nord et de l'Ouest. Partout on est fatigué du personnel républicain. Les électeurs voient, au moins en partie, le mal que la majorité républicaine de la Chambre actuelle a fait au pays et se disent que la tâche de la prochaine Chambre devra être de le réparer. Dans la conviction de tous les gens sensés, la prochaine législature devra être une période de liquidation, ou plutôt de réparation. Or, d'habitude, comme dit le *Soleil*, on ne choisit pas, pour réparer un édifice, ceux-là mêmes qui ont tout fait pour le détériorer et le démolir. Ou nous nous trompons fort, ou les élections du 4 octobre 1885 seront la défaite de la majorité opportuniste qui a gouverné le pays pendant tout le cours de la dernière législature. Seront-elles la victoire des conservateurs? Cela dépend beaucoup des efforts qu'ils feront pour se grouper et s'unir.

Le manifeste des Treize indique le terrain de cette union, sachons ne pas l'oublier.

—

Presque en même temps que la France s'apprête à faire de superbes funérailles au vainqueur de Fou-Tchéou, elle rend un suprême et solennel hommage à celui qui fut l'incarnation de la défense nationale. Les deux solennités réunissent dans une même apothéose deux héros sur lesquels la patrie avait fondé les mêmes espérances et qui sont tombés tous deux au début de leur gloire. A Chanzy comme à Courbet, il a suffi qu'ils se trouvassent devant les difficultés et les dangers de toutes sortes pour montrer leur indomptable courage et leurs capacités militaires. Tous deux se sont révélés devant l'ennemi.

Ce qui fit la grande force de Chanzy, c'était une volonté inébranlable, un patriotisme ardent, un respect profond de la discipline, une foi vivace en l'avenir. C'est une figure tellement pure que pas une voix discordante n'ose s'élever aujourd'hui dans la presse. Les uns, comme la *République française*, essayent bien, en rappelant les péripéties de la grande lutte

dont il fut un des principaux acteurs, d'en faire remonter la plus grande part de gloire à une autre personnalité de la Défense nationale ; d'autres, comme la *Justice,* opposent, au contraire, au général qui donnait l'ordre de « fusiller les fuyards, » un homme « qui inaugurait la théorie des races inférieures, » et font à ce propos une sanglante critique de la politique coloniale, mais, devant la statue de Chanzy, tous les fronts s'inclinent et saluent le grand capitaine « qui ne sépara pas l'armée de la nation. »

C'est au Mans qu'a été inaugurée dimanche la statue du général. Trois discours ont été prononcés, par : M. le général Campenon, ministre de la guerre ; M. l'amiral Jauréguiberry ; M. Cordelet, maire du Mans.

Le général Campenon a rappelé qu'à l'époque de nos plus grands revers, quand le sol de la patrie était envahi et foulé par l'étranger, le général Chanzy fut un de ceux chez lesquels la foi dans les destinées de la patrie ne s'est pas démentie un seul instant. Il sut faire partager cette foi à sa jeune armée dans les rangs de laquelle il accueillit les hommes de toute opinion qui s'unirent dans un sentiment unanime, celui de la résistance à l'invasion. L'armée française est un tout dont les parties vibrent à l'unisson.

« Ces temps sont loin de nous, a ajouté le général Campenon, mais le gouvernement de la république a le droit de ne pas les laisser tomber dans l'oubli. Au jour du danger, le pays a le droit de compter sur le concours unanime de tous les citoyens. »

Le ministre a terminé en adressant au nom de l'armée, un salut à la statue du général Chanzy.

Le discours de l'amiral Jauréguiberry a été très remarqué. Chanzy, a-t-il dit en substance, réunissait à la volonté, à l'énergie, la bravoure au suprême degré. Jamais il n'a éprouvé un sentiment de défaillance, malgré tous les obstacles semés devant ses pas. Sa mort prématurée a été un deuil cruel pour le pays tout entier.

. La nation se résignait aux sacrifices réclamés par le gouvernement, continue l'orateur, mais elle ne brûlait pas de ce feu sacré qui, à d'autres époques, nous avait permis de résister victorieusement à l'Europe entière coalisée contre nous. .

Tels étaient les obstacles contre lesquels Chanzy eut à lutter, et cependant jamais un sentiment de défaillance ne pénétra dans le cœur du brave général qui eut l'honneur d'inquiéter nos implacables

ennemis, de les tenir souvent en échec, et de prouver que si le drapeau de la France pouvait être déchiré, ses lambeaux, tenus d'une main ferme, flottaient toujours au vent.

Aussi la mort de l'illustre général fut-elle un deuil national.

Imitons son exemple et ne permettons pas à des innovateurs imprudents de détruire chez nous l'amour du métier des armes, cet esprit chevaleresque et le dévouement à notre patrie qui nous rendirent les arbitres de l'Europe.

Sous les plis du drapeau de la France, on ne doit pas avoir d'opinion ni de parti. Tous les bras, tous les cœurs doivent s'unir pour la défense de l'honneur et de la sécurité nationale.

Si Chanzy existait encore, il nous redirait ces mots : « Aimons « passionnément la France ; sachons vivre pour elle, apprenons à « mourir pour elle et ne désespérons jamais de son avenir. »

Après le discours de M. Jauréguiberry, M. Cordelet, sénateur, maire du Mans, a pris, au nom de la ville, possession du monument.

—

L'émancipation des filles fait des progrès considérables à Paris. La morale civique et le droit usuel, par lesquels on a remplacé l'enseignement religieux, sous l'inspiration de M. Paul Bert et de ses amis, n'ont été qu'un acheminement ; cette morale elle-même sera bientôt tenue pour réactionnaire. Nous n'en voulons pour preuve qu'un fait rapporté par le *Gagne-Petit*, journal républicain et libre-penseur, peu suspect de tendresse pour ce qu'on est convenu d'appeler le cléricalisme. Il s'agit d'une représentation théâtrale organisée par un « bas rouge » à l'occasion de la distribution des prix du pensionnat anticlérical qu'il dirige. La chose s'est passée « en famille », mais beaucoup de personnes l'ont vue, car on avait, pour la circonstance, loué un des théâtres de Paris.

La directrice d'un pensionnat anticlérical, raconte donc le rédacteur du *Gagne-Petit*, nous a offert l'autre dimanche la primeur d'une pièce de sa façon, qui est d'une indéniable originalité. Le titre seul est plein de saveur : *Persécution jésuitique et clémence républicaine.* Ce titre tient plus de place sur une affiche que ces deux mots brefs : *le Cid ;* mais il dit ce qu'il veut dire, et, au surplus, Shakespeare avait le goût des titres prolixes.

Mme X... jouait elle-même le principal personnage de son drame, entourée de ses élèves, qui constituaient le fond de la troupe. *Il y en a qui sont âgées de huit ans et qui débitaient des tirades à éblouir un orateur de Charonne.* La directrice du pensionnat menait l'action

et chantait les louanges de la libre-pensée. Les petites de huit ans paraissaient émerveillées ; seulement elles n'avaient pas l'air de bien comprendre, et elles auraient sans doute préféré une histoire moins philosophique

A un moment donné, un intermède les a pourtant égayées. On a dressé un gymnase sur la scène, et le drame a été suspendu par un intermède d'un genre nouveau. *Ces demoiselles ont exécuté des tours de voltige avec une grâce parfaite, puis se sont dispersées, comme les danseuses après un ballet,* et l'action a recommencé.

Deux prêtres sont arrivés armés de revolvers, et ils ont tué à bout portant trois ou quatre enfants pour accaparer leur héritage. On les a arrêtés, et la toile est tombée sur des paroles de fraternité qu'a prononcées la directrice.

M. Henri Séña, à qui nous devons ce récit dépouillé d'artifice, joue les Sarcey au *Gagne-Petit,* et, comme son chef de file, il est grand partisan des nouvelles doctrines ; mais il juge qu'il faut enrayer. « J'ignore, dit-il, si l'on va me considérer comme un affreux clérical ; mais cette littérature et cette éducation ne m'ont pas enchanté. »

Elles n'enchantent point davantage les pères de famille que la tarentule de l'ambition n'a pas piqués, et c'est parce qu'ils les redoutent justement qu'ils se défient des lycées de filles et de ceux qui les préconisent, comme le vieux Priam craignait les Grecs et leurs funestes présents.

—

Il ne suffit pas aux républicains d'avoir abattu la croix de bois qui surmontait le fronton de l'église Sainte-Geneviève ; voici qu'ils vont mettre des échafaudages au sommet de l'édifice pour enlever la grande croix de fer qui le domine. C'est ce que le *XIXe siècle* appelle, en son style laïque, « parfaire la laïcisation du Panthéon. »

A leur fête du 14 juillet, ils avaient dû se borner, faute de temps, à dissimuler les formes de la croix sous les plis d'un drapeau ; mais le signe de la Rédemption continuait à émerger de l'étoffe tricolore : spectacle intolérable pour des yeux républicains ! Ils viennent donc de décider, en conseil des ministres ou en conseil municipal, qu'on abattrait la croix. La République n'a pas, en ce moment, de plus grande affaire. La besogne est digne d'elle.

Croix des cimetières, croix des écoles, croix des rues, croix des monuments publics : c'est un abattage général. La République ne se contente pas de faire la guerre à Dieu, elle s'acharne contre

les symboles eux-mêmes qui le rappellent aux yeux. La croix lui fait horreur. L'islamisme en est venu à ce degré de tolérance, qu'à Constantinople il respecte et honore même le signe de la Rédemption ; mais à Paris, dans la capitale de la France très chrétienne, la croix est proscrite. La République nous ramène à la sauvagerie des iconoclastes et des anciens mahométans. C'est là tout le progrès !

L'opération du « déboulonnement » de la croix du Panthéon coûtera cher. L'entreprise est difficile : la croix est haute et lourde. On n'estime pas à moins de 15.000 francs les frais d'échafaudage, d'enlèvement et de descente.

Quinze mille francs pour abattre une croix ! Voilà ce qui s'appelle faire un bon emploi des deniers publics. Est-ce donc pour cet usage, contribuables, que vous avez versé votre argent dans les caisses de l'État ? Et le pays approuvera-t-il cette dépense ?

Une première fois, sous la Commune, on a enlevé la croix qui surmontait la coupole de Sainte-Geneviève. Elle était de bois, alors. Le malheureux ouvrier employé à l'odieuse besogne mourut en descendant, et le peuple chrétien du quartier vit dans cette catastrophe un châtiment du Ciel. Que ce ne soit pas, cette fois, les instruments de l'infernale entreprise de la République qui soient frappés, mais que ce soit la République elle-même qui succombe sous le poids de l'indignation. La France catholique ne finira-t-elle pas par en avoir assez du régime des briseurs de croix ?

—

Le choléra, assez bénin d'ailleurs, est de nouveau à Marseille. Le rapport lu par M. le docteur Brouardel à l'Académie de médecine ne laisse aucun doute sur le caractère de la maladie. C'est bien le choléra asiatique, le choléra épidémique, et non une maladie cholériforme provoquée par les influences climatériques, et déjà le nombre des décès quotidiens a atteint les chiffres les plus élevés relevés l'année dernière. Le docteur Brouardel a constaté encore qu'on ne pouvait rattacher cette épidémie à aucune importation étrangère. Elle ne vient ni de l'Inde, ni de l'extrême Orient, ni de l'Espagne. Aucun cas ne s'est montré au lazaret où les Espagnols ont été isolés, et, dans la ville, ce sont des Marseillais qui ont été atteints et non pas de nouveaux arrivés.

—

Les nouvelles d'Espagne sont des plus mauvaises. D'après une dépêche au *Temps,* le gouvernement est obligé de prendre une attitude très énergique pour faire cesser, au moins dans les chefs-lieux de plusieurs provinces, l'anarchie sanitaire provoquée par les quarantaines établies par les autorités locales. Le nouveau ministre de l'intérieur, M. de Villaverde, lutte contre l'affolement de la population, qui soumet les voyageurs à des traitements absolument illégaux.

On établit arbitrairement des lazarets dans des conditions tellement mauvaises qu'ils deviennent des foyers d'infection. Plusieurs gouverneurs et chefs de municipalités ont été mis en disponibilité, et des délégués du ministre de l'intérieur ont été envoyés en province pour substituer l'inspection médicale sérieuse aux mesures absurdes qu'on avait prises. Malheureusement, dans les campagnes, ils se heurtent contre l'obstination des paysans, qui, le fusil chargé, défendent aux étrangers l'approche de leur localité.

A Aranjuez, où le choléra sévit avec fureur, les pharmaciens étant morts ainsi que ceux qui avaient été envoyés de Madrid pour les remplacer, on se trouvait sans aucun remède, alors on se retourna vers les Filles de Charité.

Le gouverneur de Madrid fit d'abord les plus riches promesses à tous les pharmaciens de la capitale et à leurs aides, pour les décider à s'installer à Aranjuez. Peine perdue : il eut beau leur offrir une rémunération princière, personne n'accepta.

En désespoir de cause, il se rendit au noviciat des Sœurs de Charité. Il ne restait plus que quelques Sœurs et quelques novices ; tous les membres de l'ordre ont été disséminés dans toute l'Espagne, partout où le choléra avait fait son apparition.

Le gouverneur demanda à la supérieure s'il ne restait pas au couvent une personne qui s'entendît à préparer des médicaments. La supérieure répondit simplement que dans une heure elle enverrait trois sœurs à Aranjuez, et que si celles-ci succombaient, elle s'efforcerait de les remplacer. Le gouvernement pourvut lui-même les Sœurs de médicaments et les fit conduire au chemin de fer. Le 15 juillet, le même noviciat avait reçu les professions de trente-cinq novices, qui toutes se sont vouées au service des malades.

Jusqu'à présent, quarante-cinq Sœurs de Charité ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions.

—

L'entrevue de Gastein est terminée. L'empereur et l'impératrice d'Autriche ont quitté l'empereur d'Allemagne. Au départ, comme à l'arrivée, les témoignages de la plus chaude cordialité ont été échangés. Les deux souverains ont paru ravis l'un de l'autre. A la vérité, il ne semble pas que des questions politiques aient été, à proprement parler, traitées à Gastein; mais c'est un fait politique des plus considérables que la seule rencontre des empereurs d'Allemagne et d'Autriche, que ces démonstrations publiques de sympathie réciproque.

Cette entrevue des empereurs va, d'ailleurs, être prochainement soulignée par l'entrevue des ministres. De même que son souverain s'est rendu auprès du souverain de l'Allemagne, le comte Kalnoky va faire une visite à M. de Bismark.

Ainsi, chaque jour, s'affirme davantage l'union de Vienne et de Berlin. Saint-Pétersbourg est bien loin de nous, et d'ailleurs entraîné dans l'orbite de ces deux capitales. Londres n'a plus actuellement d'autre désir que de participer à leurs évolutions. Depuis longtemps, l'Italie ambitionne ce même rôle de satellite. La Turquie, éteinte et diminuée, n'a plus de mouvement qui lui soit propre.

Nous restons seuls de notre côté, en dehors de toute combinaison, de tout groupement, errant au hasard, comme ces astres qui ne font plus partie d'aucune constellation, et se meuvent à l'aventure, jusqu'au jour où ils se brisent et s'éparpillent en morceaux dans tous les sens.

—

La question de la succession du duché de Brunswick paraît en voie de solution. Le prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, à qui la rumeur publique décerne depuis longempts le poste de régent, va se rendre à Gastein pour s'entretenir avec l'empereur. On signale en même temps le départ du comte Gœrts-Wrisberg, président du conseil de régence, pour Gastein. De ces deux faits on tire la conclusion que le prince de Reuss doit s'aboucher, en présence du souverain, avec le représentant du duché, et recevoir ses instructions définitives après cet échange nécessaire de vues.

—

Depuis le 14 août, le parlement britannique a clos sa session. Un calme temporaire va probablement suivre. M. Gladstone s'est embarqué il y a quelques jours sur un yacht, pour aller croiser pendant trois semaines sur les côtes de la Nor-

vège ; lord Salisbury va partir pour Dieppe. En l'absence de leurs chefs et sans plans concertés, les deux partis s'abstiendront sans doute d'ouvrir déjà une campagne électorale d'ensemble. Beaucoup de membres du Parlement sortants se trouvent d'ailleurs assez embarrassés, en présence de circonscriptions qui leur sont en partie inconnues, car le Reform Bill a non seulement augmenté dans une forte proportion le nombre des électeurs, mais il a encore remanié les divisions électorales.

—

Décidément, la solution de la question afghane a été remise à l'automne. On croit même qu'à force d'approfondir les choses, on aurait découvert qu'il n'y avait pas de question pendante. L'arbitrage, dont il avait été si souvent parlé, a été abandonné comme superflu. Le cabinet anglais semble même admettre l'hypothèse de l'occupation d'Hérat par les Russes, car ses journaux officieux disent que dans ce cas les troupes anglaises prendraient position à Candahar. Dans tout cela, c'est l'émir qui joue le rôle d'*anima vilis* ; à force de servir de tampon entre ses deux puissants voisins, ce souverain finira par n'être plus qu'une expression historique — une véritable quantité négligeable.

—

La mort opportune du Madhi est une chance très heureuse pour les Anglais. Avec le Madhi disparaît la plus grave complication qui les menaçait en Égypte.

A la vérité, on dit qu'avant de rendre le dernier soupir, le faux prophète a choisi un successeur — son neveu Abdallah — et a enjoint à ses parents de poursuivre la campagne contre les « infidèles ». Mais les héritiers du Madhi ne sauraient être les continuateurs de son œuvre.

Par son habileté, grâce à de longs efforts, par de nombreux succès qu'il avait remportés, par la prise de Khartoum, le Madhi avait acquis une immense influence sur les populations soudanaises. Il avait réussi à les grouper, presque tout entières, en une seule masse à laquelle il commandait, qu'il entraînait à sa suite, qui l'aurait suivi partout où il lui aurait plu de la conduire.

Seul, le Madhi était à même d'entreprendre — avec quelques chances de succès — une invasion de l'Égypte, de menacer sérieusement dans ce pays la domination des Anglais.

Ses héritiers échoueraient misérablement dans une tâche sem-

blable. Il est très probable, d'ailleurs, qu'ils ne la tenteront même pas. On dit que déjà la division s'est mise parmi eux.

—

La nomination du prince de Hohenlohe au poste de gouverneur de l'Alsace-Lorraine est annoncée. Le successeur du vieux général Manteuffel est né le 31 mars 1819 et a été baptisé sous le nom très harmonique de *Prince Chlodwig de Hohenlohe-Schillingsfürst.* Nommé ministre des affaires étrangères du royaume de Bavière en 1866, il fut renversé en 1870 par la majorité catholique à cause de ses trop grandes sympathies pour la Confédération de l'Allemagne du Nord.

La Bavière, en effet, hésita longtemps avant de se laisser englober dans l'empire que M. de Bismarck méditait déjà à cette époque, et si elle y consentit l'année suivante, ce ne fut qu'à des conditions spéciales qui lui ont assuré une place toute particulière dans l'Allemagne reconstituée. Jusqu'en 1874, le prince de Hohenlohe n'occupa aucune fonction publique. Au mois de février de cette année, il fut nommé ambassadeur allemand à Paris, en remplacement du comte Harry d'Arnim dont le fameux procès fit tant de bruit en son temps. Il a conservé ces fonctions jusqu'à l'heure actuelle et jamais ses inclinations bismarckiennes ne se sont démenties un seul instant.

Le vieux Manteuffel s'était proposé de gagner l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne par la douceur et il était parvenu à se faire estimer de ses administrés. Les bons Prussiens établis dans le pays depuis la conquête, surtout les petits fonctionnaires, étaient naturellement vexés de ce qu'on ne leur donnât point la préférence en tout.

Manteuffel aimait à agir de son propre mouvement, et parfois même ses idées n'étaient rien moins que d'accord avec celles du chancelier. Le prince de Hohenlohe étant l'homme de M. de Bismarck, on peut et doit s'attendre à un changement complet dans le système d'administration suivi jusqu'ici.

La *Gazette de Cologne,* dont chacun connaît les tendances gouvernementales, s'exprime ainsi à ce sujet :

La nomination du prince de Hohenlohe en qualité de gouverneur de l'Alsace-Lorraine, semble consacrer dans la forme la continuation du système de gouvernement observé jusqu'ici dans les pays impériaux (Reichsland). En fait cependant elle y apporte un changement important. Feu le baron de Manteuffel agissait avec une complète indépendance et décidait les plus importantes questions de lui-même,

d'après ses propres idées et assez souvent dans un sens entièrement opposé aux vues de M. de Bismarck. Le prince de Hohenlohe au contraire est devenu par les rapports qu'il a eus depuis de longues années avec le Chancelier, tellement familier avec ses idées sur toutes les questions, que rien que pour ce motif, il est plus apte que toute autre personne à remplir les fonctions de gouverneur, en restant toujours d'accord avec le chef de la politique allemande. Il n'est pas nécessaire pour cela de penser que le point central de l'administration de l'Alsace-Lorraine passera de Strasbourg à Berlin; mais on peut supposer que dorénavant le gouvernement des pays impériaux sera, au grand avantage de la généralité, plus en rapport que pendant les dernières années, avec les principes de la politique de l'Empire et plus conforme aux traditions historiques d'administration prusso-allemande.

Pour les gouvernementaux le prince de Hohenlohe a encore un titre de plus que son admiration pour M. de Bismarck : il a été le premier à signaler les énormes dangers dont les décisions du concile du Vatican (!!) allaient menacer l'Europe. Dans une circulaire du 9 avril 1869, qu'il adressait aux différents gouvernements en sa qualité de chef du Cabinet bavarois, il attirait leur attention toute spéciale sur la question de l'infaillibilité :

Cette question, disait-il, s'étend bien au-delà du domaine purement religieux et est plutôt de nature politique (!), car par là le pouvoir du Pape sera mis au-dessus de tous les autres pouvoirs, dans les affaires séculières, au-dessus du pouvoir de tout souverain, de toute nation (même séparée de l'Église) et aura l'autorité d'un article de foi.

Il concluait en demandant s'il ne serait pas à propos que les gouvernements protestassent à l'avance contre toutes décisions que le concile prendrait sans avoir préalablement convoqué les représentants du pouvoir temporel et sans les avoir avertis de toute question où les affaires des États sont mêlées à celles de l'Église.

Au mois de juin de la même année, voyant qu'il ne pouvait parvenir à empêcher la réunion du concile, il envoya, de concert avec le gouvernement italien, une note au Cabinet français pour presser le rappel des troupes françaises de Rome, « *afin d'assurer la liberté des délibérations* ». Pas de commentaires ! L'Alsace-Lorraine est profondément catholique ; nous verrons bientôt si le prince de Hohenlohe saura respecter les convictions de ses nouveaux administrés !

PETITE CHRONIQUE

On annonce le mariage du troisième fils de S. M. le roi de Danemark, le prince Waldemar, avec la princesse Marie, fille aînée de Mgr le duc de Chartres. C'est à Gmunden, où le roi et la reine de Danemark sont en ce moment auprès de la princesse Thyra, leur fille, mariée au duc de Cumberland, que les fiançailles ont été annoncées officiellement.

Le prince Waldemar, arrivé à Paris il y a quelques jours, a été présenté à M. le comte de Paris, chef de la maison de France. Il se rend à Dinard, où M. le duc et Mme la duchesse de Chartres sont établis avec leurs enfants jusqu'à la fin de la saison.

Le mariage aura lieu dans quelques semaines au château d'Eu, résidence de M. le comte de Paris. En revenant de son grand voyage en Orient et au Caucase, vers la fin de l'année 1883, M. le duc de Chartres s'était arrêté pendant quelques jours à Copenhague, et la princesse Marie, sa fille, par sa bonne grâce, y avait laissé d'elle le souvenir le plus attachant.

Les journaux républicains ont raison de constater que cette alliance n'a aucun caractère politique. Elle montre cependant que la famille royale de France demeure aussi justement considérée dans le monde qu'il y a cinquante ans, et qu'elle peut toujours entrer de plain-pied dans les familles souveraines les plus élevées et les plus hautement apparentées.

— M. de la Vrignais, conservateur, a été élu dimanche, au conseil général de la Vendée. Quatre autres élections de conseillers généraux, dont deux ballottages, ont également eu lieu dimanche. M. Paul Bert n'a été élu dans l'Yonne que grâce à l'appoint des voix données au premier tour à son compétiteur radical, ne l'emportant sur son concurrent conservateur qu'à une majorité minime de deux cents voix. Le triomphe de ce coryphée de la laïcisation n'est donc pas de ceux dont on doive mener grand tapage.

— D'après le budget de 1886, la Chambre des députés coûte sept millions quatre cent trois mille deux cent soixante francs. Ce n'est pas pour rien !

— Les étudiants ont décidé de fêter, cette année, avec un grand éclat, l'anniversaire de la naissance de M. Chevreul qui entre dans sa centième année le 31 août prochain. M. Chevreul fait partie de l'Institut depuis cinquante-neuf ans. On sait que M. Chevreul n'a jamais bu de vin.

— On affirme que M. Goblet aurait demandé à Mlle de Lamartine l'autorisation de faire transporter les cendres du chantre des *Médi-*

tations dans les caveaux du Panthéon. Mlle de Lamartine aurait, dit-on, remis le ministre à sa place en lui déclarant que son oncle reposait en « terre sainte » et qu'il était convenable qu'il y restât.

— M. Grévy vient d'acheter à un entrepreneur un superbe immeuble sis au rond-point des Ternes, à l'angle de l'avenue Wagram. Le moindre commentaire affaiblirait la signification de cette intéressante nouvelle.

— La fameuse baignoire dans laquelle Marat fut poignardé se trouve dans les mains d'un prêtre breton du doyenné de Sarzeau, au fin fond du Morbihan. On annonce que l'abbé Le Cosse met en vente cette « relique » pour en faire profiter tous les pauvres de sa commune et fonder une œuvre de bienfaisance.

— En 1855, le pape Pie IX avait chargé M. Frédéric Lucas (le célèbre *quaker* converti), alors directeur du *Tablet*, de rédiger un mémoire sur l'état des partis politiques en Irlande et sur leurs véritables relations avec les intérêts catholiques. Pour des raisons qu'il est inutile de développer ici, ce travail n'a jamais vu le jour. On annonce qu'il va être publié par les soins de sir Charles Gavan Duffy, l'ami d'O'Connell.

— On va décidément frapper de la monnaie de nickel.

Le module, l'effigie et l'alliage sont dès à présent fixés :

Quinze pour cent de cuivre, comme dans le billon des États-Unis; à l'avers, la tête de la République, conforme au coin d'Oudiné, avec le millésime et l'inscription « République française »; au revers, une couronne de chêne et de laurier, et les chiffres 5, 10, 20 en très gros caractères, suivant les différentes valeurs; la tranche restera lisse, afin d'éviter toute confusion avec l'argent. Le diamètre sera de dix-huit millimètres pour les pièces de 5 centimes, de vingt pour celles de 10 centimes, et de vingt-deux pour le type à 20 centimes, qui entraînera forcément la démonétisation des minuscules pièces d'argent de même valeur, d'un emploi si rare et si incommode.

La première émission est fixée à 7 millions de francs.

— Jeudi 23 juillet a été célébré, au château d'Osborne, dans l'île de Wight, le mariage de la princesse Béatrix, dernière fille de la reine d'Angleterre, avec le prince Henri de Battenberg.

— Les élections municipales de Venise ont été un triomphe pour les catholiques. Sur 18 candidats, 11 candidats de la liste catholique l'ont emporté. Sept de ces candidats étaient portés exclusivement par les catholiques.

Ainsi s'affirment une fois de plus les convictions des populations italiennes, déshonorées par un gouvernement de sectaires.

— Sur les 353 mandats que comprend la Chambre des députés autrichienne, il n'y en a plus que 2 à repourvoir. La nouvelle Chambre sera alors au complet. D'après les dernières évaluations, la gauche compterait 131 membres, la droite 187 ; 35 députés n'appartiendraient à aucun parti.

Au point de vue de leurs fonctions ou professions, les membres de la future Chambre se répartissent comme suit : hauts fonctionnaires et employés de diverses catégories, 46; professeurs, 22 ; ecclésiastiques, 24 ; industriels, 19 ; avocats, 41 ; propriétaires, 161, etc. 103 députés ont le titre de « docteur ». La noblesse est représentée par 132 députés, dont 5 princes, 1 landgrave, 37 comtes, 32 barons, etc.

— Nous lisons dans l'*Univers :*

Nos lecteurs se souviennent encore des fêtes qui ont eu lieu à l'occasion du centenaire de Luther. Par toute l'Allemagne avaient eu lieu des collectes pour la construction « d'églises de Luther » dans la *dispersion* (parmi les populations catholiques). Malgré tout le tapage qui a été fait, on n'a pu réunir que 350,000 marks, au moyen desquels on veut créer huit « églises de Luther », dont l'une dans un des faubourgs de Cologne (Nippès). Naturellement, le gouvernement y exercera son prosélytisme en y envoyant autant de protestants que possible aux usines de chemins de fer qui s'y trouvent. Au reste, nous trouvons que la somme réunie après tant d'efforts est bien minime, si l'on pense à l'enthousiasme grandiose mis en scène à l'occasion des fêtes centenaires de Luther. Quinze millions de protestants produisent à peu près ce qu'il faudrait pour la construction d'une seule église considérable ! Comparez avec le jubilé Bismarck, qui a produit six fois autant ! On a su célébrer Luther en faisant merveille de malédictions contre l'Église catholique ; mais quand il s'est agi d'ouvrir les porte-monnaie, on s'est ravisé.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. **L'Imposture des Naundorff,** par PIERRE VEUILLOT. — Un vol. in-18 de 175 pages, avec une préface par M. Eugène Veuillot. — Paris. 1885, chez Palmé. — Prix : 1 franc.

M. Pierre Veuillot a réuni en volume divers articles publiés par lui dans l'*Univers ;* il y a ajouté des notes intéressantes et des documents nouveaux dont l'un, notamment, a une véritable valeur

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques.* MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

historique. Mgr le duc de Parme, écrivant tout dernièrement à M. le comte de la Viefville, s'exprime en ces termes :

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les articles sur l'imposture des Naundorff qu'a publiés, dans l'*Univers*, M. Pierre Veuillot. Je vous prie d'aller trouver M. Veuillot de ma part et de lui exprimer ma reconnaissance pour ces articles, que je serai heureux de posséder quand il les aura réunis en brochure, comme il l'annonce dans l'*Univers*.

« Ma mère (la sœur du comte de Chambord), m'a très souvent parlé de ces faux Louis XVII, surtout de Naundorff. La duchesse d'Angoulême, qui a élevé ma mère, lui en avait parlé quelquefois. Elle était sûre, lui avait-elle dit, de la mort de son frère, *et elle se rappelait fort bien ces tristes journées au Temple*. Je ne sais pas au juste quel avertissement secret elle avait reçu de la mort de son frère ; mais ce qui est certain, c'est qu'elle en était sûre. Un jour, un imposteur se jeta à son cou en l'appelant : Ma sœur! Elle en fut excessivement indignée, et cela la rendit presque malade ; elle répétait : « Comme si je ne savais pas « que mon frère est mort, et certai- « nement mort ! » Voilà les paroles de la duchesse d'Angoulême, que ma mère m'a bien souvent redites. C'est donc un mensonge des Naundorff de prétendre que la duchesse d'Angoulême savait que son frère était vivant. Je vous prie de le dire à M. Pierre Veuillot, qui pourra le mettre dans sa brochure. »

Dans une courte, mais incisive préface, M. Eugène Veuillot a présenté au public l'œuvre de son fils, qu'il appelle avec raison « une page d'histoire sous la forme vive de la polémique ».

Etait-il bien nécessaire de discuter sérieusement les titres de Charles XI, d'Adelberth Ier et d'Edmond également Ier? M. Eugène Veuillot le pense, et il motive ainsi son opinion :

« Ils (les Naundorff) ont compris que certains légitimistes, par hostilité passionnés contre les princes d'Orléans ; que certains catholiques, disposés à voir dans la mort du roi le châtiment de quelque crime commis par ceux dont il avait hérité, deviendraient accessibles à l'imposture naundorffiste. Aussitôt pensé, aussitôt fait. Ils ont redoublé d'efforts et se sont établis à la fois sur le terrain de la monarchie autoritaire et du catholicisme le plus pur, le plus pieux. « Charles XI », de protestant sceptique, s'est, en un tour de phrase, fait l'homme du Cœur de Jésus et de l'Infaillibilité. Il ne se croirait pas assez catholique s'il ne l'était pas avec exaltation. Il n'a même pu attendre, tant sa foi subite a été brûlante, d'avoir abjuré le protestantisme pour vouer la France au Sacré-Cœur.

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ?

« Hélas! cette parade odieuse a réussi. De candides royalistes, de très bons catholiques ont vu dans l'audace même du mensonge une preuve de sincérité. »

La préface, on le voit, a, elle aussi, la « forme vive de la polémique ».

—

2. **Problèmes et conclusions de l'histoire des religions**, par l'abbé de Broglie. — Un beau vol. in-12 de 400 pages. — Paris, 1885. Chez Putois Cretté. Prix franco : 4 francs.

M. l'abbé de Broglie s'est proposé dans ce livre de faire pour la science et l'histoire des religions ce qu'il serait si utile de faire pour tant d'autres parties de l'histoire et de la science. Indiquant à grands traits les problèmes que l'histoire des religions

soulève ; passant alors en revue tout ce que le présent siècle a vu succéder et s'accumuler de travaux sur le sujet, il essaie de préciser avec certitude ce que nous pouvons considérer comme acquis et ce que nous ne pouvons affirmer qu'avec précaution et réserves, ce qu'il y a de fait dès à présent et ce qu'il reste encore à faire.

Ce qui fait l'originalité de ce beau travail, c'est l'esprit philosophique et l'érudition de bon aloi avec lesquels l'auteur établi la *transcéndance* de la religion chrétienne. Cette preuve exige une étude sérieuse de chacune des religions non chrétiennes, et cette étude, après les nombreuses découvertes de ces derniers temps, en face du développement donné de nos jours aux études historico-religieuses, exige également un développement que l'on ne pouvait sans inconvénient se permettre autrefois. M. l'abbé de Broglie a voulu éviter ce qu'il nomme l'écueil traditionaliste, tout en reconnaissant le rôle incontestable de la révélation primitive dans les croyances du genre humain. Il a, de plus, l'avantage d'être vraiment au courant de la science, non de la *science d'avant-hier,* mais de la *science d'aujourd'hui*. Rien ne lui est inconnu des plus récents travaux sur le mazdéisme et le bouddhisme, par exemple : « Montrer que la foi est raisonnable, et que l'histoire bien connue et sagement interprétée fournit aux croyances chrétiennes un solide et indestructible fondement, » tel est le but que l'auteur a poursuivi et la conclusion qu'il a su démontrer.

—

3. **Impedimentorum matrimonii synopsis,** *seu brevis expositio ad usum seminariorum*, par M. l'abbé Allegre, docteur en théologie, et en droit canon ; — une brochure in-8° de 80 pages ; — Paris 1885, chez Roger et Chernoviz. Prix franco : 1 fr 50.

La question des empêchements canoniques de mariage est aujourd'hui d'une incontestable importance. La connaissance en est nécessaire au prêtre pour la direction des âmes ; elle est utile, je dirais même nécessaire aux défenseurs dévoués des droits de l'Eglise, aux magistrats, aux jurisconsultes et même aux législateurs. Si les hommes d'Etat les eussent mieux connus, ils se seraient épargné d'étranges confusions, lors des récents débats sur la loi du divorce. On n'aurait pas entendu confondre l'empêchement de condition d'esclave et d'honnêteté publique avec l'erreur sur la personne sociale ou morale des parties contractantes. On ne serait pas venu reprocher à l'Eglise de repousser ouvertement le divorce et de le pratiquer indirectement par des nullités arbitraires. — Nul mieux que M. le chanoine Allegre, n'était préparé à ce travail. Ancien avocat, docteur en théologie et en droit canon, il a pu avec une compétence exceptionnelle offrir une étude aussi complète qu'intéressante pour tous ceux qui, prêtres ou laïques, désirent avoir des idées exactes sur cette matière. Son manuel latin, de 80 pages, édition compacte, deviendra classique. On y trouve un style remarquablement pur, des définitions soignées, une exposition nette de la nature et de l'origine de chaque empêchement ; enfin des solutions pratiques puisées aux meilleures sources ; n'oublions pas un parallèle précieux entre les empêchements canoniques et les empêchements civils. Cet ouvrage qui a été accueilli avec faveur par l'épiscopat et les séminaires, rendra d'éminents services à la cause de la vérité et de l'Eglise.

—

4. — **L'amiral Dupleix**, par M. L. Duplais. — Une brochure in-8° de 35 pages. — Paris, 1885, chez l'auteur, 6, passage de l'Industrie. — Prix franco : 1 franc.

Très intéressant et instructif opuscule qui, en même temps qu'une biographie du célèbre amiral Dupleix, nous donne l'histoire des rivalités funestes qui devaient faire perdre à la France la presque totalité de ses colonies des Indes.

—

5. — **La République se démasque**, ou le vrai programme républicain, expliqué avec toutes ses conséquences, par M. Léo Taxil. — Une brochure in-18 de 46 pages. — Paris, 1885, chez Letouzey, 51, rue Bonaparte. — Prix franco : 30 cent.

M. Léo Taxil, dont la récente et sincère conversion a causé tant de colères dans la presse antireligieuse, aurait désiré demeurer dans le silence pendant quelques mois, avant d'entreprendre l'œuvre de réparation à laquelle il a promis de se consacrer; mais les personnes compétentes, dont il suit fidèlement les conseils, lui ont fait comprendre qu'au moment où va s'engager la bataille électorale, de laquelle dépendent tant d'intérêts catholiques, il était de son devoir d'écrire, principalement à l'adresse du peuple encore abusé, une petite brochure où la plus grande lumière serait faite sur les agissements du parti républicain et sur ses visées futures.

En parcourant la brochure que nous signalons, on verra promptement de quelle utilité elle peut être pour la propagande auprès du peuple des villes et surtout des campagnes.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Si la grande pénurie des transactions tient, d'une manière générale, à la morte saison, elle tient aussi, d'une manière spéciale, à ce que la spéculation trouve maintenant en face d'elle un public qui raisonne. Elle ne peut plus s'imposer ; elle ne peut plus faire accepter tels cours que bon lui semble.

Il s'opère, en ce moment, dans nos mœurs financières, un changement dont les premiers effets se sont déjà manifestés aux guichets des banquiers émetteurs de nouveaux papiers, et dont nous ne ferons qu'enregistrer les conséquences logiques lorsque nous aurons à constater que la spéculation, qui conserve encore un petit ascendant sur le comptant, est devenue tout à fait impuissante à le diriger. Le rentier refuse aujourd'hui son argent à tout banquier qui n'a que des valeurs douteuses à lui offrir; il refusera d'acheter, demain, sur le marché toute valeur dont les cours ne résulteront que d'échanges fictifs entre spéculateurs intéressés à faire croire à un grand mouvement d'affaires. C'est lui qui deviendra tout à fait maître du marché.

Nous sommes en ce moment en pleine période de transition. Les spéculations actuelles ne ressemblent déjà plus à celles d'il y a cinq

ou six ans et les spéculations de demain seront différentes de celles d'aujourd'hui. Il y a quelques années, l'on arrivait assez facilement, en faisant converger de nombreux efforts vers un même point, à déplacer complètement l'axe d'une valeur quelconque; les syndicats régnaient en maîtres. Les mouvements qu'ils avaient décidés, s'exécutaient méthodiquement et donnaient les résultats cherchés. Aujourd'hui, les syndicats ont encore assez de moyens et assez d'autorité pour atteindre, ou à peu près, un cours visé; mais, ce cours atteint, ils se sentent épuisés et ils ne peuvent le défendre qu'à condition de supporter patiemment, sans chercher à l'alléger, tout le poids du fardeau qu'ils ont assumé. Veulent-ils se dégager? Ils déterminent une brusque réaction et le fruit de leurs efforts disparaît en même temps que leur volonté de persévérer.

Demain, les syndicats auront vécu. Ils ne réalisent plus maintenant que très difficilement des gains fort médiocres, et la médiocrité de ces gains deviendra telle, à un moment donné, quand l'éducation financière du public sera complète, que les forces organisées aujourd'hui pour les luttes de bourse se désagrègeront totalement. Alors, au lieu de faire des spéculations à la hausse ou à la baisse, les groupes, qui vivent aujourd'hui des variations de la cote, demanderont leurs moyens d'existence à de véritables opérations de banque; ils s'outilleront pour commanditer le travail sous toutes ses formes, et, de ce jour seulement, ils deviendront utiles à quelque chose. Il ne faudrait pas croire, comme ils l'insinuent encore, que leur présence sur le marché est profitable au Crédit public; les valeurs les plus prospères de notre marché sont celles auxquelles ils n'ont jamais touché.

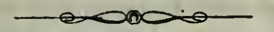
Si le comptant vient encore aux rentes et aux obligations, il se tient systématiquement à l'écart de la plupart des valeurs sur lesquelles la spéculation a des engagements. On ne le voit guère venir, par exemple, aux valeurs ottomanes, aux valeurs espagnoles ou aux valeurs égyptiennes. Tout le monde, maintenant, est au courant des engagements des syndicats de ces valeurs. Le rentier sait qu'on lui destine des stocks considérables de valeurs syndiquées et il n'a garde d'y toucher. Il sera toujours assez temps pour lui d'en acheter au rabais, lorsque les gros détenteurs, fatigués de l'attendre, renonceront à lui tenir la dragée haute; et encore...

A. H.

Le gérant: P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



DIEU SEUL

SOURCE DE LA VRAIE FÉLICITÉ

(Suite et fin. — V. les numéros précédents.)

Ah ! pauvre cœur malade et inassouvi, monte plus haut et tu rencontreras ce que tu cherches vainement sur la terre. Élève-toi jusqu'au Ciel, approche-toi du divin Cœur de Jésus, et ce rassasiement qui te fait défaut te sera aussitôt départi. Au ciel en effet se trouve la vraie jouissance comme la vraie lumière. Près de Dieu sont les satisfactions du cœur comme le rayonnement des esprits. La douleur ne connaît point les célestes demeures, les larmes sont exclues des divins parvis, et la souffrance au pied boiteux et à la face amaigrie ne hante point ce séjour de l'éternelle félicité. *Neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt.* (Apoc., xxi, 4.) Il n'y a là haut ni deuil ni chagrin ; on n'y entend d'autres cris que ceux d'une allégresse sans fin et d'autres frémissements que ceux d'un incomparable bonheur. Ce qui fut peine s'est changé en joie, ce qui fut amertume est devenu épanouissement perpétuel ; ce qui fut aspiration est réalité, et ce qui fut tremblement s'est transformé en une confiance inébranlable.

Amabimus : Nous aimerons. Non seulement la terre ne donne pas les douces émotions que le cœur désire, mais celles qu'elle accorde d'une main bien avare manquent de force et d'intensité. Ils sont bien tièdes les feux auxquels notre pauvre nature va demander de se réchauffer. Ils sont bien courts et bien peu profonds les amours qui nous séduisent un moment et nous torturent le reste de notre vie. Ils sont au fond bien peu durables ces enivrements qui nous entraînent, et nos tressaillements de réjouissance nous laissent de nombreuses heures à froid.

Avez-vous remarqué comme tout dans nos affections est rapide, comme tout est insuffisant, comme tout s'épuise promptement ? Hélas ! ces sentiments si doux qui nous émeuvent si agréablement

pendant quelques jours, ou plutôt quelques instants, s'écoulent, ce semble, par leur propre effort. Le fils oublie son père, la mère devient indifférente à sa fille, l'époux se fatigue des caresses de l'épouse. Le cœur humain ne va pas loin dans ses dilatations; rien n'y tient longtemps et rien n'y pousse des racines bien profondes. Trop faible pour donner beaucoup aux autres, l'homme a besoin de tout ce qu'il a pour lui-même, et après quelques élans vers le dehors, il se replie dans l'égoïsme et l'adoration personnelle. Il possède peu, donne peu, mais aussi il n'obtient pas plus qu'il ne donne. La créature à laquelle il s'adresse, pleine des mêmes besoins particuliers et du même égoïsme, ne l'écoute pas, ou l'abandonne aussitôt. Aussi inconstants l'un que l'autre, ces deux amis inséparables, disaient-ils, s'en vont demain à de nouvelles découvertes; ces deux cœurs qui ne voulaient plus se quitter et cherchaient à se fondre dans un mutuel embrassement, ne se connaissent déjà plus; ils ont porté ailleurs leurs volages effusions, et à leur enthousiasme d'hier a succédé la réprobation d'aujourd'hui.

La réprobation d'aujourd'hui, nous disons bien, car, hélas! non seulement l'homme donne peu de son cœur à l'homme; mais la poursuite des mêmes objets lui fait voir souvent en celui qu'il appelle son frère un ennemi et un rival. Il fait de belles théories sur le sacrifice, le dévouement, le mutuel secours; mais que la réalité est loin de toutes ces protestations et de toutes ces descriptions! Au lieu de la fraternité, qui semble exister d'autant moins qu'on en prononce plus fréquemment le nom, que voit-on autre chose que haine, que désunion, que dissensions profondes? Où trouver l'amour dans ces déchirements continuels de la réputation du prochain, dans ces luttes sans trêve pour le dominer et le réduire, dans ces lâchetés qui l'abandonnent après les plus solennelles promesses, dans ces trahisons qui le livrent en lui donnant le baiser de paix? Oh non! l'amour n'est pas sur la terre, la charité règne peu dans les cœurs, et si vous voulez épancher votre âme dans une effusion qui la soulage, vous risquez fort de ne pas trouver où placer vos tendresses.

Au ciel tout cela sera changé et heureusement transfiguré. Les attraits divins embraseront les cœurs que Dieu aura prédestinés à sa gloire d'ardeurs inconnues et d'invincibles flammes. Les flèches trempées dans le sang précieux de son Fils pénètreront les âmes jusqu'au plus profond d'elles-mêmes, et y produiront les blessures inguérissables du plus suave amour. Le transport

de demain succédant au transport d'aujourd'hui n'amènera pas comme sur la terre la lassitude et la satiété, mais un accroissement de jouissance. La capacité du cœur s'agrandira par le sentiment même de sa béatitude, et l'intensité de ses actes, au lieu de l'épuiser, ne fera que l'exciter davantage à ces saints épanouissements de sa félicité.

Tout ce que le monde a connu de doux et de tendre, tout ce qui s'est dit d'agréable à l'oreille, tout ce qui a flatté la vue, tout ce qui a touché l'âme et enivré notre esprit se retrouvera au centuple dans cette bénie vision des beautés de Dieu. Toutes les allégresses dont notre nature est capable, tous les ravissements qu'elle peut supporter, toutes les émotions qui peuvent naître en elle, tous les bonheurs qui peuvent l'atteindre, toutes les affections qui peuvent faire battre un cœur humain et tous les saisissements par où il peut passer, toutes les extases et tous les enivrements qu'il peut désirer, tout cela lui sera donné, accordé, présenté, comme peut le faire la main de Dieu, car ce qui se passe au ciel est infiniment au-dessus de ce que l'on voit sur la terre.

Eh quoi ! si une goutte du bonheur passager et imparfait, qui se trouve parmi les hommes, suffit trop souvent pour nous distraire et nous faire oublier les biens supérieurs dont nous parlons ; si quelques épanchements de ces amours terrestres, qui n'ont ni étendue ni profondeur, captivent et enchaînent notre sensibilité, au point de nous faire sacrifier les espérances éternelles à un plaisir éphémère ; si plus d'une fois nous ne demanderions pas mieux que d'arrêter ce que nous croyons le bonheur sur le point de notre vie qu'il touche de sa main bien légère et de son embrassement fugitif, que sera-ce de ce paradis où tout sera agrandi, relevé, ennobli, porté au plus haut point de l'être et aux plus doux transports d'un ravissement divin ?

Amabimus. Je vous aimerai, ô mon Dieu ! et cela de toutes les forces de mon âme et de toutes les ardeurs de votre propre charité. Ah ! laissez-moi partir ; je veux aller dans ces régions fortunées où il n'y a plus de chagrins ni d'angoisses. O mon cœur, que désires-tu, de quel trait veux-tu être blessé ? Voici le divin carquois des flèches divines ; choisis, et hâte-toi de te faire cette sainte blessure par où tu t'écouleras tout entier dans le sein de ton Dieu.

Nous aimerons : *Amabimus*. Notre cœur nagera dans la plénitude, et cela sans crainte et sans appréhension. Dans cette vie

mal assurée nous ne pouvons pas dire cette parole. Le néant auquel nous sommes unis nous penche vers les choses d'en bas, et en nous tenant même à ce qui est bon, nous avons toujours à craindre de sortir de la règle ou de trop incliner vers la créature. Nous n'aimons pas beaucoup, et nous n'aimons qu'en tremblant. L'erreur est si facile sur cette pente, et la nature si prompte à s'attacher à l'imparfait et même au coupable, que nous sommes obligés d'entourer d'une haie d'épines ce cœur que nous voudrions bien ceindre d'une couronne de rosiers. Pauvre humanité ! elle est condamnée à peu jouir et à se mesurer encore ses jouissances, sous peine de déchoir et d'empoisonner irrémédiablement les quelques joies qu'elle peut se permettre.

Autrement seront les choses, dans la nouvelle vie qui est promise à l'âme fidèle et au cœur continent. A Dieu l'on n'aura pas besoin de mesurer l'affection et de retenir les élans qui s'élanceront vers lui. Très saint et très pur par essence, il attirera tout par une invincible force, et chacun se plongera dans cet abîme d'amour, comme pour se fondre en lui-même et se transfigurer dans sa propre divinité. Plus de craintes, plus de terreurs, ô mon âme ! Ici-bas, tu ne peux marcher qu'avec précaution et toucher du bout de toi-même seulement les objets qui te sollicitent avec le plus de violence. Là-haut, les gardes seront brisées ; sûre de ne point te tromper, tu te précipiteras vers ton bien-aimé avec des transports qui n'auront plus besoin d'être contenus et d'être arrêtés.

VI

Possidebimus : Nous possèderons Dieu. Nous le posséderons pour toujours, sans crainte de le perdre ni de voir finir cette bénie possession. Nous tiendrons à jamais le bien-aimé et nous ne le quitterons plus. Ah ! quelle consolante parole et quelle douce espérance ; et combien ce sentiment de sécurité est fait pour doubler réellement le bonheur !

Pauvres pèlerins que nous sommes; pauvres passagers à travers un monde qui fuit et qui nous abandonne à chaque pas que nous faisons vers lui ; pauvres condamnés à voir expirer sous peu ce que nous avons recherché avec le plus de persévérance, qui nous donnera le temps et qui nous garantira la durée ?

Fiers mondains, c'est ici que je vous attends et que se révèle toute l'infirmité de vos attaches et de votre conduite. Vous

voulez vivre, et demain on sonnera votre trépas. Vous voulez durer, vous perpétuer, et demain on effacera votre nom de la liste des vivants. Vous voulez être heureux, et demain il faudra délaisser ce à quoi vous avez demandé le bonheur. Vous voulez aimer, et votre cœur va cesser de battre; vous voulez vous élever, et l'on s'apprête à vous prosterner au fond du tombeau; vous voulez vous enrichir, et l'on va vous dépouiller de l'habit même que vous portez; vous voulez jouir, et voilà que l'insensibilité a gagné votre corps et que vous n'êtes plus qu'un objet d'horreur pour vos proches eux-mêmes et vos compagnons de plaisirs.

Oh! non, ne me parlez pas de la félicité humaine et des jouissances de ce monde; tout cela est frappé de caducité et d'impuissance. Fragiles décors, qui se terniront demain; fleurs d'un jour, que la faux va trancher dans un moment; échos fugitifs qui vont tout à l'heure se perdre dans le funèbre silence de l'éternité; songe d'une nuit d'hiver, qui va disparaître devant un terrible réveil; vaine fumée, qui va se dissiper devant les lueurs de l'aurore, voilà ce que sont, ô fils du siècle, et vos joies et vos plaisirs, vos projets de grandeur et vos ambitions, vos rires et vos entraînements, vos festins et vos voluptés. Frappés au cœur d'une irrémédiable blessure, vous ne vivrez pas, et vous ne pouvez pas plus m'assurer la vie que vous n'avez pas, que vous ne pouvez vous la promettre à vous-mêmes.

Dieu seul s'appelle le vivant, et seul il réalise toute la signification de ce nom. Vous êtes les fils de la mort, et ceux qui espèrent en lui sont les fils de la vie. Vous habitez parmi les sépulcres, et seuls, ceux qui croient en sortiront pour s'établir dans les splendeurs des cieux. Arrière, fils de la nuit, laissez passer les enfants de la lumière. Vous ne vous êtes plu que parmi les ténèbres; allez dans leur royaume, et servez l'odieux monarque qui trône en ces horribles lieux.

Possidebimus. Nous, nous allons prendre possession de ce royaume céleste dont vous n'avez pas voulu. Nous, nous partons pour cette terre des vivants dont vous resterez à tout jamais exilés. Nous, nous retournons vers cet Éden qui fut notre berceau, et nous vous laissons à vos haines, à vos regrets et à vos éternels désespoirs.

O Dieu, que sera cette possession de vous-même? Dites-nous le, ô ministres de sa puissance et de sa sagesse! Dites-nous le, ô chérubins, ô séraphins qui formez sa cour et obéissez à ses

volontés! faites-nous le comprendre, ô apôtres, ô martyrs, ô vierges, ô confesseurs qui suivez l'Agneau et formez sa couronne! Expliquez-nous les joies, les allégresses, les suaves accents de reconnaissance que vous donne cette possession du ciel et la certitude de ne pouvoir plus la perdre.

Avez-vous jamais en effet réfléchi sur cette instabilité des choses humaines et sur leur fragilité. On se souhaite de longues années, et le doigt de la mort est déjà levé pour couper le fil de nos jours. On se lie par des serments que l'on déclare indissolubles, et l'heure qui les entend les voit aussi se briser. Misère que tout ce que nous voyons, que tout ce que nous touchons, que tout ce que nous aimons ! La main de la mère ne peut pas retenir la main de son enfant qu'une cruelle destinée lui ravit. Les embrassements de l'épouse sont impuissants à réchauffer le cœur glacé de l'époux. La renommée ne peut pas porter au-delà de l'horizon l'ambitieux sur ses ailes, et on parle de l'immortalité de l'histoire sur un tombeau dont personne ne lira demain l'inscription.

Vanité, vanité! Fils du plaisir, vous ne pouvez rien pour moi ; pas même m'assurer les quelques apparences que vous me présentez. Vous êtes sans force, vous êtes frappés de stérilité. Ah ! laissez-moi me tourner du côté de Celui qui s'appelle le Fort, l'Éternel, le Roi immortel des âges. Laissez-moi porter mon vol sur la montagne sacrée où il a établi sa demeure ; laissez-moi poser le pied sur cette arche que les flots du temps ne peuvent engloutir ; laissez-moi vivre non pas un jour, non pas une heure, à travers vos pleurs et à travers vos tristesses ; non, je veux la vie qui coule à pleins bords, le bonheur qui ne finit pas, la félicité qui ne passe pas, je veux durer autant que les siècles eux-mêmes. *Et in sæcula sæculorum. Amen.* Oh ! oui, Seigneur, qu'il en soit ainsi !

Possidebimus : Nous vous possèderons, ô mon Dieu, et cela pour toujours. Plus de mort, plus de douloureuses étreintes, plus de frayeurs de voir disparaître cette incomparable grâce dans laquelle vous nous aurez confirmés. Le péché qui tant de fois nous avait exposés à vous perdre, n'aura plus de prise sur notre âme affermie en vous, et les artifices de l'ennemi ne pourront plus mettre, entre votre cœur et le nôtre, ce mur de séparation qui menaça tant de fois de les diviser. Ils ne sont plus les jours d'alarmes ; l'hiver et ses frimas sont passés ; les froides pluies qui nous entraînaient loin de vous se sont écoulées ; les liens qui retenaient la colombe ont été coupés, et elle

s'est envolée à tire-d'aile vers les régions supérieures de la gloire pour y établir son nid et son immuable séjour.

Tout est fini, ou plutôt tout commence. Repos parfait, paix durable, cantique d'actions de grâces éternelles, *Alleluia* sans fin, *Te Deum* répété sans cesse, exultations ineffables devant le trône de la sagesse, admiration, étonnement, cessation du mystère, cris de joie, cris de triomphe, tressaillements divins, insondable amour! O Seigneur, que vous rendrai-je pour une si merveilleuse destinée, et par quoi apprécier une si noble et si surprenante glorification ! Harmonisez-vous, ô cordes de ma lyre, résonnez, ô harpe des prophètes, apprêtez-vous, ô mes plus beaux chants ; monte, ô mon âme, devant le chœur des Anges, et là, unis-toi à leurs hymnes et à leurs divins accents. Pour moi, je ne sais plus que dire, ni comment apprécier un pareil bienfait. A vos pieds, Seigneur, votre pauvre serviteur se jette, et sa voix impuissante réclame la vôtre pour dignement vous remercier.

Et maintenant, choisissez. Vous avez devant vous ce que peuvent donner la terre et le ciel. Prononcez de quel côté est la véritable félicité, de quel côté se trouve le vrai bonheur. Ah ! votre jugement est tout porté. Dieu seul, répèterez-vous en chœur, comme vous le faites au jour des bonnes impressions, avec les chants sacrés, Dieu seul, voilà le vrai bonheur! Eh oui, voilà le vrai bonheur! Sachez donc le reconnaître, ô nos fils bien-aimés ; vivez selon cette connaissance, et, pendant ce saint temps de pénitence surtout, tournez-vous vers lui, de façon à ne plus regarder le monde ; aimez-le, servez-le, de manière à mériter ces ravissements éternels que nous venons si imparfaitement de décrire.

MGR BOURRET.

LA LETTRE PASTORALE

DE L'ÉPISCOPAT AUTRICHIEN

Un correspondant de Vienne envoie au *Monde* la communication suivante, au sujet d'une Intruction pastorale collective que NN. SS. les évêques d'Autriche ont adressée, il y a quelque temps, à leurs peuples. Ni l'analyse de cet important document, ni les réflexions dont notre corres-

pondant l'accompagne n'ont perdu de leur opportunité, et nous les croyons de nature à intéresser nos lecteurs :

La publication de ce document, rédigé pendant les conférences tenues à Vienne par les hauts représentants de l'épiscopat autrichien, du 19 février au 2 mars de cette année, et signé par tous NN. SS. les archevêques et évêques de la moitié cisleithanienne de la monarchie, a été retardée par la mort du cardinal Schwarzenberg, prince-archevêque de Prague, primat de Bohême. Ce retard est peut-être regrettable : ces instructions eussent agi plus efficacement encore au moment des élections parlementaires. Il faut se consoler cependant de ce retard, car la majorité demeure la même au nouveau Parlement; elle est même renforcée. Le gouvernement, sûr de l'appui du Reichsrath, peut ainsi continuer à marcher dans sa voie et rendre peu à peu à l'Église catholique l'influence qui lui appartient de droit dans la confection et l'exécution des lois; il peut continuer à braver l'agitation du parti libéral, qui déguise ses tendances véritables sous le nom pompeux de germanisme, mais qui au fond va plus loin dans ses aspirations émancipatrices de l'État qu'on ne le soupçonne au premier abord.

Pour les libéraux d'Autriche, le catholicisme est l'ennemi.

La raison de ce fait, qui n'a peut-être rien à voir avec les convictions mêmes de ces hommes politiques, car il y a longtemps que beaucoup de ces gens ont mis au rancart, comme un bagage gênant, la foi et les croyances, cette raison est facile à decouvir pour quiconque est au courant de la situation de ce pays. Les libéraux se recrutent tout d'abord parmi les ambitieux sans Dieu et sans foi, qui n'ont qu'un seul but : arriver. Puis on trouve dans leurs rangs la fine fleur des protestants et pangermanistes, qui s'inspirent de cette idée que, si la monarchie faisait accession à l'Allemagne, le protestantisme et le germanisme reprendraient le pouvoir qu'ils ont perdu. Enfin l'on y trouve les Juifs : tout Juif en Autriche est pangermaniste, en haine du catholicisme, depuis surtout que le Parlement, en réglementant le repos du dimanche, a mis fin à l'âpre concurrence juive, qui tenait ses magasins, ses bureaux et ses officines ouverts le dimanche, tandis que les chrétiens fermaient les leurs et leur laissaient ainsi le champ libre.

Toute la presse de Vienne, à l'exception du *Vaterland*, est juive ; toutes les banques de Vienne sont juives; la Bourse de

Vienne est juive et juif le marché de l'argent. On peut donc toucher du doigt l'utilité d'une Instruction lancée par le haut clergé catholique contre ceux qu'il ne désigne pas avec précision, mais qu'il atteint au défaut de la cuirasse. Et les colères de la presse juive sont le critérium de l'efficacité de cet acte de l'autorité religieuse.

En somme le terrain est aux catholiques ; ils représentent l'immense majorité de la population : ils sont 78 0/0 de la population de toute la Monarchie, et 92 0/0 de celle de la Cisleithanie ; les protestants ne sont que 98 0/00 pour toute la Monarchie, et que 18 0/00 pour la Cisleithanie ; la proportion des juifs en deçà et au-delà de la Leitha n'est que de 38 0/00 ; les schismatiques grecs et arméniens sont en tous 167 0/00. Quelle démonstration vaudrait ces chiffres, ces témoins entêtés et indiscutables ? Et voyez la concordance entre le nombre des Allemands-Autrichiens, ou Allemands d'Autriche, comme se nomment eux-mêmes les libéraux, et celui des dissidents évangéliques ; en Autriche même, il n'y a que 7 millions 1/2 d'Allemands sur une population de 22 millions (en chiffres ronds), et que 2 millions d'Allemands en Hongrie sur une population de 16 millions.

Le haut clergé a donc fait acte sage en fixant ses positions et en rendant par son attitude vaillante l'énergie et l'espérance à cette immense majorité catholique, souvent intimidée ou divisée par les habitudes sémitiques de la presse au service du germanisme, parce que le germanisme n'est que le masque séduisant du protestantisme ou de l'irréligion, parce que le lien de la croyance catholique est la base du légitimisme et en même temps le lien d'aggrégation des éléments distincts de l'empire de François-Joseph. Tant que le catholicisme sera debout, la Monarchie n'aura rien à redouter ni des politiciens qui gravitent autour de Berlin, ni des socialistes ou autres agitateurs subversistes qui visent en secret le légitimisme, parce que l'Allemagne évangélique, qui a inventé le programme du pangermanisme protestant et du socialisme d'État protestant trouvera toujours devant l'exécution de ses desseins secrets, comme devant la propagande qui prépare sans fin ni trêve cette exécution, une barrière encore plus haute et plus infranchissable que la plus vaillante armée et les forteresses les plus inexpugnables.

Qu'on nous permette, avant de traduire et d'analyser la Lettre pastorale, de rappeler des faits qui prouvent que les libéraux

s'illusionnent trop souvent sur les sentiments du souverain, et que s'ils ont compté jamais sur l'acquiescement de l'empereur lorsqu'ils attaquaient le catholicisme et sa discipline, comme ils le font chaque fois qu'ils le peuvent, ils se trompent grossièrement.

S. M. l'empereur François-Jospeh n'est pas seulement le descendant de Rodolphe de Habsbourg, de Marie-Thérèse et des pieux ducs de Lorraine ; il fut l'élève du cardinal Rauscher, ce glorieux champion de l'Église militante ; il est lui-même pieux et croyant, et connaît les devoirs que lui impose son titre de roi apostolique, en sa qualité de descendant et successeur de saint Étienne, roi de Hongrie. L'empereur et roi nous en a fourni la preuve la plus incontestable en ne rendant pas au roi Humbert, à Rome, sa visite, parce que cet acte de courtoisie aurait eu la portée d'une reconnaissance de l'usurpation de la Ville Sainte des papes, et que l'empereur et roi n'a pas voulu aller jusqu'à le sanction, par son auguste présence, de la spoliation. La spoliation fut œuvre prussienne, et l'impuissance de la gauche catholique contre la protestante Allemagne, aidée de la Bavière catholique, mais gouvernée par un roi docile aux conseils de son ministre ultra-prussien, empêcha le souverain de l'Autriche de sauvegarder le Saint-Siège comme il l'aurait voulu.

L'Instruction prêche la conciliation entre les nationalités : selon les pangermanistes d'Autriche, ou libéraux, comme on voudra les nommer, c'est de l'eau amenée à leur moulin. Ils se trompent : le programme du cabint du comte Taaffe, l'ami de jeunesse, l'homme de confiance, le confident intime des idées de l'empereur, programme qui se formule par l'égalité des droits et des devoirs pour chacune des nationalités de la monarchie, est aussi. dans la pensée de l'épiscopat, le seul programme de conciliation admissible ; tandis que la revendication d'une suprématie, dite de l'intelligence, des Allemands d'Autriche sur les autres peuples de la monarchie ne pourrait, si elle s'imposait de nouveau, qu'accentuer les antithèses et que rendre plus aigu l'antagonisme national, qui au contraire diminuera de jour en jour par suite de la satisfaction progressive des intérêts particuliers de chacune des nationalités, qui ne réclament que l'égalité de traitement dans des limites où cette satisfaction accordée ne compromettra pas la loi primordiale de l'intégrité de l'empire. Les menées et les provocations des Allemands

d'Autriche ne changeront rien à l'excellence de ce programme, qui gêne à Berlin, mais ne peut nuire à Vienne, qui efface la suprématie des Allemands d'Autriche, mais ne lui en substitue pas d'autre.

Encore un mot, à propos du rétablissement des écoles catholiques, demandé par l'Instruction. Même à un simple point de vue politique, tout ce qui contribue à remettre les écoles sous la domination de la discipline et de la morale de notre religion ne peut que contribuer à maintenir la cohésion de la monarchie catholique contre les entreprises du libéralisme protestant et du socialisme protestant, qui sont, sous la forme de doctrines, les deux grands ennemies de l'Autriche.

Et maintenant laissons parler les chefs du clergé autrichien; ils parlent en bons patriotes, en hommes d'État et en pasteurs clairvoyants et énergiques.

Leur Lettre pastorale marque une étape dans l'histoire de l'Autriche et elle intéresse la catholicité tout entière.

L'Instruction signale les signes du temps, que l'épiscopat doit, selon l'ordre du Seigneur, suivre d'un œil attentif, comme très troubles et effrayants; elle déclare qu'ils n'annoncent que d'une façon trop visible l'approche de la tempête. Parmi ces signes du temps, elle met en première ligne l'absence de croyance qui s'étend au loin. De tous les points se lève une « science ainsi nommée à faux » (I Tim., vi, 20), préparant des armes pour attaquer le Christ et l'Église. On fouille la terre pour trouver des preuves contre la croyance, comme pour retirer sous ses pieds le sol; on scrute le monde des étoiles, comme pour arracher le toit de la maison; on s'assemble de toutes parts, comme pour s'élancer au pas de charge contre l'Église du Dieu vivant, cette « colonne et forteresse de la vérité » (I Tim., iii, 15.) Toutes les forces se réunissent, tout se coalise, la fausse science, l'art, la presse, pour attaquer la foi et pour faire pénétrer l'incrédulité jusque dans la cabane la plus lointaine.

Ce qui ne vaut guère mieux que l'incrédulité, c'est l'indifférence en matière de croyance, la mise sur la même ligne de toutes les religions ou l'indifférentisme. On dit que la morale est l'important. « Mais combien de temps la force morale de l'homme pourra-t-elle, sans l'appui de la croyance, faire résistance? Le temps, l'expérience, la pratique de chaque jour, donnent à cette question une réponse indiscutable. Voyez certaines couches incrédules de notre société : quelle grossièreté, quelle licence,

quelle sauvagerie sans frein, quelle pourriture d'immoralité, ont pris le dessus dans ces classes de la population! Nous voyons de nos propres yeux que l'homme sans religion ni croyance brise sans hésiter toutes les barrières. Rien n'est plus sacré pour lui : il ne respecte plus ni l'honneur, ni les biens, ni la vie de son prochain, ni même sa propre vie. La dynamite et le pétrole lui semblent deux armes licites pour renverser tout ce qui est établi. Telle est la morale de l'homme sans religion ni croyance! »

L'Instruction désigne comme un autre signe du temps le matérialisme pratique qui règne, « c'est-à-dire ce sens mondain d'après lequel l'homme s'efforce de satisfaire uniquement ici-bas ses aspirations à la félicité, dans le court espace de temps qui lui est mesuré entre le berceau et la tombe, comme si, après la mort, il n'avait plus rien à espérer ni à redouter. La conséquence nécessaire de cette recherche de la jouissance est un luxe dont on n'avait pas encore d'idée il y a quelques dizaines d'années. Pour se procurer tout ce qui flatte les sens, on n'épargne ni l'argent ni les dépenses, quoique le spectre de la pauvreté se montre visiblement à l'arrière-plan ».

L'Instruction blâme l'abandon des moyens de grâce et de salut, et dit ensuite ce qui suit au sujet de la sanctification du dimanche et des jours de fête : « Il faut mettre en corrélation étroite avec ce signe du temps, et nous devons le déplorer profondément, la profanation croissante des jours de dimanche et de fête. Nous ne signalons qu'un point : c'est la profanation du dimanche, si facile à éviter, par ce qu'on nomme le travail mercenaire. Où n'en est-on pas venu? Dans bien des endroits, et surtout dans les grandes villes, on fait à peine une distinction entre les jours ouvriers et les jours de fête. L'industrie et le commerce s'exercent pendant les jours consacrés à Dieu, et spécialement pendant les heures de la matinée. Des magasins de toute sorte demeurent ouverts; des ouvriers exercent publiquement leurs bruyants métiers ordinaires, même à proximité des églises. On construit même des bâtimens publics, lorsque les travaux pourraient sans dommage être interrompus ces jours-là.

« La circulation des chemins de fer et des bateaux à vapeur est bien plus fréquente ces jours-là que les autres jours, quand on pourrait, sous bien des rapports, la restreindre. Il y a même beaucoup de contrées où des paysans ne craignent pas de travailler dans les champs sans nécessité, au scandale de tous. Puissiez-vous, chers Frères dans le Seigneur, peser sérieuse-

ment le caractère coupable de telles profanations du dimanche, et d'autres que nous ne voulons pas énumérer, ainsi que leurs suites funestes. Que l'on doive s'abstenir le dimanche de tout labeur pénible que l'on peut éviter, c'est là un commandement de Dieu, un de ces dix commandements que le Seigneur a donnés sur le Sinaï et qu'il n'a jamais révoqués, mais qu'il a seulement reportés à un autre jour. Le Seigneur n'a même pas formulé un autre des dix commandements d'une façon plus précise que celui-ci, car il a dit : « Songez à sanctifier le Sabbat (II Moïse, xx, 8) »; il n'en a répété aucun autre aussi souvent; il en a à peine muni un autre d'une sanction aussi sévère que ce troisième commandement. Comment se fait-il donc que ce soit précisément ce commandement qui soit violé aux yeux de tous avec tant d'impudence? Une conséquence nécessaire de la violation du repos du dimanche, c'est aussi qu'immédiatement les autres commandements n'ont plus d'asile dans la conscience et sont bientôt enfreints avec la même impudeur que le troisième. C'est pour cela que,il y a cent ans, les grands-maîtres de la Révolution française ont reconnu et formulé que la suppression du dimanche est le moyen le plus prompt et le plus efficace pour empêcher l'exercice des devoirs religieux et pour exterminer la foi chrétienne. Les enfants des ténèbres sont à leur manière plus habiles que les fils de la lumière. »

L'Instruction s'occupe ensuite de la question des nationalités. « C'est un triste témoignage de l'affaiblissement du sens religieux que l'irritation et l'animosité réciproques des peuples divers et des races de langue différente de notre chère Autriche, que la course au clocher des nationalités, comme on peut les nommer. D'après la doctrine chrétienne, les différentes nations de la terre ne sont que des membres égaux en droits, que des membres de la famille nationale unique de Dieu. Celui qui ne reconnaît pas cette vérité, celui qui la renie, même pratiquement, par sa manière d'agir ; celui donc qui pousse à l'extrême la préférence pour sa race nationale à ce point qu'il hait ou méprise d'autres nations, suscite entre elles la zizanie et la lutte ; celui qui ne voit pas avant tout dans son semblable l'homme sauvé par le Christ, et ne voit en lui au contraire que l'adversaire national, celui-là ne pense ni n'agit plus en chrétien catholique, parce qu'il met la nationalité au-dessus de la croyance catholique. Écoutez les paroles que les évêques d'Autriche adressaient à ce sujet, en 1849, aux fidèles. Léur appel

vaut aujourd'hui comme alors ; il vaut encore plus aujourd'hui qu'alors.

« Vos évêques, disaient-ils, considèrent comme un devoir de vous désigner de plus près les plus dangereuses des séductions, auxquelles les ennemis de l'organisation du monde chrétien ont aujourd'hui recours avec tant de succès, et de vous prémunir contre elles. L'appel à la nationalité est un de ces appâts les plus enivrants. Comme l'apôtre l'enseigne, Dieu a fait sortir d'un seul homme tout le genre humain, afin qu'il hâbitât toute la terre, et a fixé les temps et les limites de ses demeures (Act. des Ap., XVII, 26). La division en familles, en races et en peuples est donc l'œuvre de Dieu. La diversité des langues est déjà en soi un résultat de la faute, de l'éloignement de Dieu et de la décadence de l'humanité. Le christianisme et avec lui la vraie humanité ne peuvent donc approuver la prédominance du sentiment national, de même que celle du sentiment de la famille, qu'autant qu'elle serve au développement de l'amour. Le chrétien est, il est vrai, plus près de sa famille que de sa commune, plus près de son peuple et de son pays que de toute l'humanité ; il remplit ses devoirs envers tous, il est pour tous ce qu'il doit être pour eux d'après l'ordonnance divine, si son amour, sortant de soi, va rayonner sur les cercles, l'élargissant successivement de la famille, de la commune, de la nationalité, de la sujétion à l'État et de l'humanité.

« Mais l'amour devient une vaine estime de soi-même si, au lieu de se donner, il se replie sur lui-même et ne fait que rapporter tout à lui. Alors la haine s'allume entre les individus, comme entre les familles, les communes, les races, les peuples, et tout lien plus élevé est criminellement brisé. Et cette séduction impie de notre temps, qui n'a pour visée que la ruine de l'ordonnance divine et humaine, fait artificiellement du sain amour des peuples pour leur histoire, leur langue et leurs mœurs originelles, une folie maladive qui voit dans tout voisin pensant autrement un ennemi et met le feu à la maison pour détruire la maison du voisin. Ce n'est certes pas là un progrès, comme on le prétend ; c'est un retour à la sombre barbarie de l'idolâtrie ; la nationalité devient le veau d'or, et l'adoration de ce faux dieu ne devient que trop souvent, dans l'ardeur des passions déchaînées, une lutte sauvage des races, une honte pour l'humanité, une abomination devant Dieu. »

C'est ainsi que les évêques d'Autriche, appartenant eux-

mêmes aux nations diverses de la monarchie, aux langues diverses, parlèrent unanimement, il y a trente-six ans, pour prémunir contre les dissensions et les luttes, et sauvegarder la paix nationale. Animés du même esprit, nous, les évêques actuels d'Autriche, nous vous disons d'une commune voix, chers fidèles, de modérer votre zèle national, vos aspirations nationales, de ne pas porter atteinte à l'amour chrétien ! Vous êtes tous les enfants du même Père dans les cieux et de notre Mère commune, l'Église ; vous priez tous, quoique dans des idiomes divers, un seul et même Dieu ; vous avez tous été rachetés par le même Jésus-Christ, sanctifiés par le même Esprit-Saint. « Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu, un seul Père pour tous (Éph., IV, 5-6). » Un seul royaume des cieux pour tous. Cette unité plus haute relègue au-dessous d'elle les distinctions nationales. Et pourquoi ne devriez-vous pas pouvoir vivre ensemble, dans l'amour et la concorde, dans notre patrie commune, dans notre belle Autriche ! Pourquoi devriez-vous par la zizanie et l'envie aggraver les soucis du gouvernement de notre monarque, qui aime avec le même dévouement tous ses peuples, au lieu d'aider selon sa devise, de vos forces réunies, au bien-être de l'empire et de chacune de ses races de peuples ? Pourquoi devriez-vous, par des froissements et des luttes nationales, rendre plus lourds les devoirs pastoraux de votre épiscopat et lui créer de nouvelles difficultés dans une position déjà difficile ? « Efforcez-vous donc avec soin, vous disons-nous, à vous prêtre et peuple, avec l'Apôtre, de garder l'unité de l'esprit par le lien de la paix (Éph., IV, 3). »

L'Instruction prémunit contre la franc-maçonnerie, qui cherche à dépouiller l'État, sa législation et son organisme de tout caractère religieux. Elle dit au sujet de la presse : « Le plus puissant levier entre les mains de la Loge et de ses complices pour la laïcisation de la société, c'est aujourd'hui la presse, surtout la presse quotidienne, c'est-à-dire les mauvais journaux. On ne peut le nier, on retrouve dans notre presse quotidienne et notre littérature gazetière le reflet de l'esprit de ce temps. Tel le courant du moment, telle la presse dirigeante ! La Presse imprime ce qu'on aime à lire, et l'on aime à lire ce qui reproduit ses propres idées et sa manière de voir. Notre littérature agit, en somme, à l'exception de quelques bons livres et revues, hélas ! trop rares, d'une façon destructive sur la croyance. Elle éloigne à dessein le cœur de l'homme de tout ce

qui est plus élevé et surnaturel, et le courbe vers la terre. La presse n'a pas, au point de la morale, une action moins pernicieuse par ses journaux, pamphlets et livres, dans lesquels on présente le suicide, le duel, l'adultère et les crimes de tout genre comme licites, lorsque même on ne les couronne pas de l'auréole de la vertu ; et cela souvent sous une forme entraînante, éblouissante : du poison dans une coupe d'or ! »

Après avoir recommandé la bonne presse, l'Instruction parle de la vie de famille et enfin de l'éducation des enfants. « Les maîtres, dit-elle, ne sont obligés par la loi ni à enseigner chrétiennement, ni à exercer une influence chrétiennement éducatrice sur les enfants. Les dispositions légales en vigueur autorisent même la nomination dans les écoles primaires de maîtres non chrétiens. Or, il est évident que de tels maîtres ne sont pas propres à élever selon la morale religieuse la jeunesse catholique, et ne sont pas en état de remplir la mission primordiale des écoles primaires, qui n'est autre, selon le texte même de la loi scolaire en vigueur, que d'élever les enfants selon la morale religieuse. » Les livres d'école n'ont également pas de teinte religieuse. Tout le fardeau pèse donc sur les épaules des catéchistes. Mais comment une couple d'heures d'instruction religieuse par semaine, et souvent avec un trop grand nombre d'enfants, peuvent-elles suffire pour enseigner convenablement des enfants et les initier, par l'éducation, à la vie chrétienne? C'est notre devoir d'insister en ce sens que nos écoles soient réorganisées chrétiennement, religieusement, et de ne nous reposer que lorsque nous aurons atteint ce résultat.

Voilà l'analyse sommaire de l'Instruction et la traduction de ses passages les plus importants. Après ce que nous avons dit en tête de cette analyse, il ne nous reste qu'à enregistrer les signatures de l'épiscopat autrichien :

Frédéric, cardinal SCHWARZENBERG, prince-archevêque de Prague;
Frédéric, cardinal FURSTEMBERG, prince-archevêque d'Olmutz;
Célestin-Joseph, cardinal GANGLBAUER, prince-archevêque de Vienne;
Franz-Albert EDER, prince-archevêque de Salzbourg;
Isaac ISAKOWICZ, archevêque de Lemberg, rite arm.;
Aloïs ZORN, archevêque de Gorice;

Sylvestre SEMBRATOWICZ, archevêque de Lemberg, rite grec ;
Marius CALOGARA, évêque de Spalat et Macarbra ;
Jacob STEPISCHNEGG, prince-évêque de Lavant ;
Johannes ZWERGER, prince-évêque de Sackau ;
Johann DELLA BONA, prince-évêque de Trente ;
Matthæus-Joseph BINDER, évêque de Saint-Polten ;
Casimir FORLANI, évêque de Cattaro ;
Johann HAIS, évêque de Kœniggrætz ;
Anton FOSCO, évêque de Sobonico ;
Andreas ILLICH, évêque de Lebina ;
Eduard ANGERER, évêque titulaire d'Alalia, évêque coadjuteur de Vienne ;
Anton GRUSCHA, évêque titulaire de Carrhe, vicaire apostolique de campagne ;
Albin DUNAJEWSKI, évêque de Cracovie ;
Franz FERRETICH, évêque de Veglia ;
Petrus FUNDER, prince-évêque de Gurk ;
Lucas SOLECKI, évêque de Przemysl, rite latin ;
Franz BAUER, évêque de Brünn ;
Emmanuel SCHOBL, évêque de Leitmeritz ;
Simon ERICHNER, archevêque de Brixen ;
Franz SNIEGON, évêque titulaire de Tannes, évêque coadjuteur de Teschen ;
Franz SCHŒNBORN, évêque de Budweiss ;
Jacob MISSIA, prince-évêque de Laibach ;
Johann FLAPP, évêque de Parenzo-Pola ;
Johann PLATOLM, vicaire capitulaire de Lintz ;
Laurent GWIAZDON, vicaire capitulaire de Tarnow ;
Johann GUST, doyen capitulaire de Trieste, au nom de son Ordinaire ;
Philipp. NAKIC, chanoine de Zara, au nom de son Ordinaire.

LES DEUX PARIS

L'*Année dominicaine* vient de publier le remarquable discours prononcé, il y a un mois environ, par le R. P. Monsabré, en faveur de l'Œuvre de la Sainte Famille, établie à Paris pour l'assistance spirituelle et corporelle de la colonie italienne pauvre. Nous en déta-

chons une page, où l'on trouvera un admirable tableau du Paris charitable, mis en regard d'un autre Paris dont le spectacle est moins consolant.

Un écrivain contemporain, à qui nous devons l'intéressante description des organes, des fonctions de la vie et des convulsions de ce grand corps social qu'on appelle la plus belle ville du monde, a couronné dernièrement ses travaux par un livre émouvant, où il raconte les prodiges d'une « bienfaisance anonyme », en laquelle nous reconnaissons, nous, la charité chrétienne. Je le remercie de sa loyale admiration pour « ces êtres « charitables qui, renonçant par libre volonté à ce que la vie « contient ou promet, recherchent la caducité, la maladie, « l'infortune, afin de leur porter secours » qui, « loin de fuir « les misères humaines, y plongent avec ardeur, ne reculant « devant aucun dégoût, devant aucune fatigue, devant aucune « humiliation, pour les mieux soulager » ; qui, « dans l'homme, « ne s'enquièrent que du malade, dans le malade ne recherchent « que l'incurable et vivent en contact avec le rebut de tous les « maux, de toutes les impuissances, de toutes les infirmités. » Héros d'abnégation, volontairement voués « au labeur inces- « sant dans les maladreries, à l'adoption des abandonnés, à cette « sorte de maternité intarissable dont le dévouement ne se « lasse jamais et qui semble retrouver des forces dans son « exercice même ;... Sisyphes de l'amour dont rien ne rebute « ni n'affaisse la vaillance.... tous tourmentés de l'unique désir « de plaire à Dieu en aimant le prochain, du besoin de spiritua- « liser la vie en la sacrifiant aux malheurs d'autrui (1). »

Il faudrait des volumes pour décrire tout le bien qui se fait dans ces maisons bénies, où la charité travaille et lutte nuit et jour, « où l'œuvre de charité n'interrompt point l'œuvre de la « prière, où l'on prie pour ceux que l'on sauve, pour qui maudit « et pour qui persécute ; où, dans l'être humain, on voit l'infir- « mité physique et l'infirmité morale, cherchant à panser l'une « et l'autre (2). » L'auteur que je viens de citer n'a étudié que quelques-unes de ces maisons, qui peuvent servir de type et d'exemple. Quelles merveilles de généreux amour ! et aussi quels bienfaits ! — Ce sont de pauvres vieillards recueillis, nourris, soignés, bercés comme des enfants, tendrement con-

(1) Maxime du Camp, *La charité privée à Paris.* (Avant-propos.)
(2) Ouvrage cité. (*Ibid.*)

solés et doucement conduits au ciel par des vierges qui s'appellent leurs Petites Sœurs, mendient pour eux et se trouvent suffisamment récompensées par un sourire et une prière. — Ce sont des fous que l'on apaise, des malades dont on guérit l'âme et le corps, des incurables dont on allège la souffrance, et dont on prolonge la vie. — Ce sont des cancéreux que de nobles dames viennent panser chaque jour, lavant et oignant des plaies hideuses sans détourner la tête, sans haut-le-cœur, mais fermement et dévotement, comme faisait le bon roi saint Louis. — Ce sont des phtisiques que les sœurs de Marie-Auxiliatrice s'efforcent d'arracher à la mort, ou qu'elles cherchent à rendre heureuses, au moins pendant les jours de leur longue agonie. — Ce sont de jeunes aveugles que de charitables voyantes appellent au grand honneur et au grand bienfait de la vie religieuse. — Ce sont des enfants vagabonds arrachés au crime et à la prison, et apprenant, sous une direction paternelle, à devenir d'honnêtes citoyens et de vaillants ouvriers. — Ce sont de malheureuses filles que le vice s'apprête à dévorer, et devant lesquelles s'ouvrent les portes de l'hospitalité du travail. — Ce sont des milliers de gens sans abri que recueille l'Hospitalité de nuit.

Et toutes ces œuvres, qui ont eu les honneurs d'une apologie académique, ne représentent certainement pas le dixième des institutions et des libres services organisés dans cette capitale par la charité. Les crèches, les asiles, les écoles, les patronages, les orphelinats, les refuges, les vestiaires, les dispensaires, les hôpitaux mêmes rivalisent de zèle pour suppléer à l'insuffisance, et souvent pour corriger le mauvais vouloir de l'assistance publique. Il n'y a pas que les congrégations religieuses qui se dépensent à la lutte de l'amour chrétien contre les misères humaines : des légions de volontaires ajoutent à l'action régulière de ces bataillons sacrés l'appoint de leurs libres services. Vous en savez quelque chose, mes frères, vous qui répondez si généreusement à tous les appels du malheur, vous qui allez visiter le pauvre dans les lieux sordides où il souffre, vous qui travaillez de vos mains pour le vêtir, vous qui avez créé et soutenez de vos deniers une multitude d'œuvres dont la nomenclature fatiguerait l'attention, si je voulais l'entreprendre. Qu'il nous suffise de dire que rien n'a été oublié : ni la naissance du pauvre, ni son enfance, ni son éducation, ni son mariage, ni sa famille, ni son travail, ni ses déplacements, ni

ses infirmités, ni ses tentations, ni ses déshonneurs, ni les accidents qui éprouvent sa vie tourmentée, ni son agonie, ni sa mort, ni sa sépulture. Partout où il y a une infortune, la charité chrétienne se présente et dit : — Me voici ! Que voulez-vous que je fasse ?

Spectacle consolant auquel j'applique mon âme anxieuse lorsque je me sens par trop ému et trop épouvanté par les scandales de ce Paris où l'impiété et le vice parlent si haut. Cette ville que ses désordres et ses folies ont rendue si tristement célèbre ; cette ville qui attire à elle les peuples éblouis pour les enivrer du vin de sa corruption ; cette ville où l'on édite journellement les plus horribles blasphèmes contre Dieu et les plus infâmes provocations contre la vertu ; cette ville qui encense les histrions et persécute les saints ; cette ville où l'on amnistie la révolte et où l'on répond par des injures aux légitimes protestations du droit outragé ; cette ville qui souille la gloire par des apothéoses ridicules et déshonore le génie en faisant de sa dépouille mortelle le mannequin de manifestations impies ; cette ville où l'on chasse Dieu de son temple pour y mettre les restes bientôt oubliés d'une idole ; cette ville où l'on a peur de trop contenir le crime et où les honnêtes gens semblent n'avoir plus d'autre ressource que le plaisir pour compenser leur effacement et se consoler de leur impuissance ; cette ville !... Je ne puis m'empêcher de la regarder parfois d'un œil colère ; je suis tenté de la maudire, et j'entends au fond de mon cœur indigné une voix qui gronde : Quand viendront donc les barbares ?... Mais un doux et saint cantique m'apaise. C'est la charité : *Bonum autem facientes, non deficiamus :* nous qui faisons le bien, faisons-le sans défaillance ; c'est le chœur de toutes les infortunes assistées qui chante : « Pitié, Seigneur, épargne ton peuple ! *Parce Domine parce populo tuo !* » Et alors, oubliant tous les scandales où je viens de lire : *Damnation !* je n'ai plus d'yeux que pour les bonnes œuvres, où je lis : *Rédemption!*

ÉTUDE DES QUESTIONS SOCIALES

L'Association libre pour l'étude des questions sociales, qui s'est constituée naguère en Allemagne sous l'égide de M. le prince de Lœwenstein, l'éminent promoteur de tant d'œuvres

catholiques charitables, s'est encore réunie cette année pour discuter et émettre une série de thèses en vue de la solution chrétienne de la question sociale. Précédemment, l'association a siégé à Haid, en Bohême, dans un des châteaux de M. le prince de Lœwenstein. Cette année-ci, le prince a reçu un certain nombre des membres de cette association à Klein-Heubach, dans la basse Franconie, une de ses terres seigneuriales.

L'étude comportait trois sujets principaux, savoir 1° le repos dominical dans ses rapports avec la question ouvrière; 2° l'assurance ouvrière; 3° la législation se rapportant aux questions ouvrières et l'entente internationale à laquelle cette législation devrait donner lieu. L'association libre a voté sur ces sujets les résolutions et thèses dont nous nous bornons, pour le moment, a rapporter le texte. Le voici :

De la sanctification des dimanches et jours de fêtes.

Le devoir de la sanstification des dimanches et jours de fêtes est basé sur les commandements de Dieu et de l'Église, et il est d'une importance majeure pour le bien spirituel et temporel de l'individu et de la société. Comme ce devoir est trop peu respecté de nos jours, l'Association libre pour l'étude des questions sociales déclare que c'est un devoir d'y travailler par parole et par écrit, d'engager les pouvoirs législatifs à faire respecter le repos du dimanche et des jours de fête par voie législative, et de veiller à ce que la sanctification du dimanche et des fêtes obligatoires soit rendue possible à toute la population, particulièrement aux classes ouvrières.

La question de l'assurance en général, et spécialement par rapport au chômage.

I. La prévoyance pour l'avenir est nécessaire, elle incombe à tout homme et rentre dans les limites des devoirs qui sont le but de la vie, que la Providence divine lui assigne.

Remplir ce devoir, c'est avoir souci nécessaire et permis de l'avenir, souci qui ne saurait empiéter sur la confiance que nous devons avoir en Dieu.

II. La prévoyance pour l'avenir peut se faire ou individuellement, en accumulant des biens matériels, ou en commun avec d'autres. L'assurance est une des manières permises de la prévoyance.

III. L'histoire nous montre, en effet, que dans la société organisée sur la base du christianisme, des associations se sont formées de bonne heure dans le but de faciliter et favoriser la prévoyance en vue d'assurer l'avenir. Ainsi, les caisses des corporations des compagnons mineurs avaient le caractère de l'assurance mutuelle et obligatoire.

IV. La prévoyance, en vue d'assurer le nécessaire pour les temps de chômage involontaire, est un devoir moral de chacun, et la société a un intérêt essentiel à ce que cette prévoyance, nécessaire pour le bien commun, ne soit pas négligée. C'est une question d'ordre public que d'insister sur l'exécution de cette prévoyance par voie législative, et de la régler par toutes les mesures honnêtes et équitables nécessaires pour l'efficacité de son exécution, selon les moyens et besoins des temps.

V. Par sa nature et sa destination, l'État, comme tel, n'est nullement appelé à régler, de par son initiative, ce devoir de la prévoyance imposé à tous ; mais, en considération de la situation actuelle de la société, qui menace de crouler et de s'individualiser, l'État peut être appelé à prendre des mesures même de contrainte, pour garantir l'avenir de groupes entiers de citoyens, en écartant les suites funestes d'un chômage involontaire. Si donc cette garantie de l'avenir ne peut être effectuée que par l'assurance, l'État est autorisé à la rendre obligatoire.

V. L'étendue du droit de l'État à rendre l'assurance obligatoire et la manière juste et équitable d'en faire usage sont déterminées par les principes qui découlent de la nature de la société humaine et de l'État, ainsi que du but même de l'assurance.

a) Le pouvoir de l'État doit protéger et favoriser les organisations de secours, ou corporatives ou autres, qui existent déjà ou vont être fondées, dont les statuts exigent l'assurance obligatoire.

b) L'assurance obligatoire ne doit être applicable qu'aux groupes de ceux des citoyens dont le chômage peut devenir un danger essentiel pour l'existence et le bien-être de la société. L'assurance obligatoire doit s'étendre sur *tous* les membres de ces groupes, du moins par manière d'un contrat entre les ouvriers et les patrons.

c) Il est dans la nature des rapports entre les patrons et les ouvriers que les premiers contribuent à l'assurance des derniers. C'est même un devoir de stricte équité, si le salaire est au-dessous de ce qu'on peut demander à juste titre, de sorte que le payement des primes d'assurance est presque ou totalement impossible à l'ouvrier.

Cette contribution est d'autant plus un devoir, quand le danger d'invalidité prématurée, provenant de la nature et des circonstances particulières du travail, n'est pas suffisamment mis en compte dans la fixation du salaire.

La contribution obligatoire du patron ne doit pas être déduite du salaire.

d) Les institutions d'assurance doivent favoriser autant que possible les organisations corporatives et doivent, en général, se baser sur le principe de la contribution (du moins partielle) et de solidarité des assurés.

Le secours de l'État doit se borner aux cas extraordinaires où il est indispensable pour atteindre le but.

c) Les associations ouvrières d'assurance doivent avoir le droit de s'administrer librement; les assurés, de même que les patrons, obligés de contribuer, auront une part correspondante à l'administration. L'État doit restreindre son action à une sorte de surveillance nécessaire des institutions d'assurance et à la protection des droits de ces institutions, ainsi que de ceux des assurés. Par voie législative, les droits des assurés devront être déclarés incessibles et insaisissables.

f) L'État doit avoir spécialement en vue, dans le maniement des sociétés l'assurance, les principes que voici :

La plus grande stabilité des primes, la parfaite sécurité des rentes (accumulation d'un fonds de réserve) et la facilité pour l'assuré de conserver les droits d'assurance en cas de changement de demeure ou de résidence.

VII. La prévoyance pour l'avenir, réglée par l'État et par voie d'assurance de la manière indiquée dans les résolutions et thèses qui précèdent, contient des germes fertiles pour la réorganisation de la société.

Le troisième sujet traité est le plus épineux : c'est la question d'une entente internationale au sujet de la législation réglant la question ouvrière. L'Association libre, réunie à Klein-Heubach, émet l'avis que cette entente est absolument nécessaire, qu'elle est possible et qu'elle sera salutaire, comme le prouve le passé, alors que l'Église usait encore de son influence dans les questions qui se rapportaient à la vie matérielle de la grande république chrétienne.

LE COMTE ALBERT DE MUN

PAR UN CATHOLIQUE ANGLAIS

La *Pall Mall Gazette*, de Londres, publie sur l'éloquent orateur catholique cette étude, ou l'on pourrait relever quelques inexactitudes de faits et d'appréciations, mais qui n'en offre pas moins un vif intérêt :

Tandis que le peuple anglais observe le nouveau *conservatisme* en désespérant de découvrir parmi les champions de ce parti un homme qui sache ce qu'il veut et ce qu'il dit, il peut être intéressant de donner ne fût-ce qu'une esquisse de la vaillante figure de l'homme qui est maintenant en France le porte-

parole de ceux qui gardent encore la viellle devise : « Une foi, une loi, un roi, » comme salutaire en tout temps, malgré toutes les révolutions possibles de la politique humaine. Leader des conservateurs, le comte Albert de Mun est en outre, peut-être sans en avoir bien conscience, un de ces hommes qui servent à jeter l'or dans un moule nouveau et qui aident aux transitions sociales, par l'étude et le respect du passé, d'une manière toute contraire à celle des partisans du *laisser-faire*.

Par la seule force de son éloquence, Albert de Mun oblige la Chambre, en dépit de sa haine, à se taire et à admirer, lorsqu'il exprime son opinion. Nous n'avons personne qui lui ressemble en Angleterre, car nous n'en sommes pas encore chez nous à la lutte des idées et aux violents contrastes de caractères qui se rencontrent dans le Paris de Victor-Hugo et du cardinal Guibert. Le calme courage du comte de Mun, absolument indifférent à la pensée du danger personnel, est digne d'un Eliot ou d'un Pym, et encore n'a-t-il pas comme eux tout un peuple derrière lui. Ce qu'on lit souvent çà et là dans nos journaux, touchant Albert de Mun, peut laisser cette vague impression qu'il est un fanatique officier de cavalerie qui voudrait imposer à ses compatriotes le drapeau Blanc des Bourbons à la pointe de sa lance, quelque membre parisien de l'Armée du salut, mais ultramontain, *impratique* et adversaire sans merci des droits du siècle. Certes, il dévoue sa vie à dissiper les dangereuses erreurs de la société moderne ; mais, animé par l'amour du prochain et non par l'égoïsme ou le désespoir, il lutte plutôt pour construire que pour détruire.

L'histoire montre ce que les minorités, même insignifiantes par le nombre, sont capables d'accomplir lorsqu'elles sont prêtes à faire suivre leurs protestations de réels sacrifices. Mais Albert de Mun, à la tête de son parti, est le Bayard non d'une secte, mais de l'Église catholique, que nous apercevons prête à adapter de nouveau ses principes immuables aux nouvelles conditions politiques de la société. L'Église n'a jamais établi aussi triomphalement son temple sur des fondations humaines qu'elle semble appelée à le faire sur la future démocratie. Le comte est l'apôtre du travail dans sa signification et ses intérêts les plus nobles. Par la réorganisation qu'il a en vue, il croit pouvoir abolir l'exploitation impitoyable de l'ouvrier par l'industrie qui excite dans notre Europe occidentale les plaintes les plus amères. Lui et sa petite association, appuyés

sur l'expérience du passé de l'humanité, sont persuadés que le pouvoir civilisateur de l'Église catholique est inépuisable, et que, par le secours des trésors de la loi, accumulés pendant la vigoureuse jeunesse de notre société, le travail peut être réconcilié avec la jouissance légitime de ses propres résultats, et sanctifié et réglé selon sa fin salutaire dans l'économie sociale.

Une revue mensuelle puissante, bien qu'elle traite souvent d'archéologie, une série de brochures et un ou deux solides manuels publient, sous l'impulsion de M. de Mun, une masse d'informations sur le commerce et les ligues et associations d'ouvriers de la jeune Europe, et apportent leur tribut de faits à l'histoire du travail manuel, trop ignorée jusqu'à présent. Rompre les chaînes de l'esclavage moderne, aider l'ouvrier surchargé et couvert de sueur dans une lutte inégale contre la tyrannie du capital, c'est le grand dessein de ce paladin. En février dernier, il disait aux étudiants de l'Université de Louvain : « Faisons appel au peuple ! Laissons les sentiers battus par le vulgaire et encombrés de conventions et de préjugés sociaux. C'est par le peuple que seront débattues dorénavant les grandes questions de notre siècle. Demandons à l'ouvrier de quoi il souffre et ce qu'il réclame. Nous ne sommes pas assez en contact avec lui ; nous ne voyons généralement en lui que le triste instrument de ses courtisans, asservi par la fausse liberté qui le ruine, déshérité de l'éternité par l'irréligion qui ne le laisse mettre son espoir que dans la révolte ; victime, dans son triste isolement, de sa colère, lorsqu'il cherche en vain des amis qui consentent à le servir et à ne pas le séparer du capital. »

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer dans leur ensemble les plans d'action de M. de Mun en faveur de cette classe aliénée qu'il aime tant, et dont il n'a reçu encore qu'une mince réponse, malgré les quatre cents cercles d'ouvriers qu'il a fondés dans toute la France et qui sont autant de foyers pour la propagande de ses idées. Il est en ardente opposition avec l'école qui a adopté la devise de Turgot : *Laissez faire, laissez passer ;* et avec les actes de l'Assemblée constituante de 1791. A la déclaration révolutionnaire des *Droits de l'homme*, il oppose la déclaration des *Droits de Dieu*. Mais c'est la personne d'Albert de Mun plutôt que son système de reconstruction sociale que je me suis proposé de retracer ici.

Il est d'une noble famille de Bigorre, qui paraît dans les

annales de l'histoire dès le XII[e] siècle, et qui a bien joué son rôle sur les grandes batailles et à la cour de France. Il y a cent trente ans, le mariage de son arrière-grand-père avec une fille d'Helvétius a peut-être contribué à douer le brillant orateur moderne de quelques-unes de ses qualités intellectuelles comme de ses qualités physiques. Par la mère de son père, il a hérité du sang des Stuarts, car elle descendait de l'électrice palatine fille de Jacques I[er]. Par sa mère, Eugénie de la Ferronnays, il appartient à cette famille que nous fait si bien connaître le *Récit d'une sœur*. Les lettres d'Eugénie de Mun ont été comparées à celles de sainte Thérèse. Elle a répandu comme un parfum du ciel durant sa courte vie ; elle est morte deux ans après la naissance d'Albert, son second fils. Au château paternel de Lumigny, les bonnes traditions ont prévalu et l'éducation de l'enfant fut solide.

Il passa par Saint-Cyr et demeura quelques années en Algérie, au régiment des chasseurs d'Afrique. Il se maria en 1867, et ses jours s'écoulèrent sans nuages jusqu'en 1870. Il fut décoré à Saint-Privat et gagna l'estime enthousiaste du général Changarnier devant l'ennemi. Après Metz il fut prisonnier des Prussiens ; après l'insurrection de 1871, il rentra à Paris comme officier d'ordonnance du général de Ladmirault. C'est alors que sa véritable carrière a commencé. On retrouve en lui quelque chose de l'énergie d'un « Côte-de-Fer. » dans le portrait qu'a tracé de lui un journal parisien : « Paris était en flammes, le capitaine de Mun se tenait sur les ruines fumantes de la Villette, il lisait attentivement ; son livre était la Bible, ouvert à l'Ecclésiaste. Il nous a raconté depuis à quoi il pensait alors. — Je me demandais, dit-il, ce qu'il y avait de plus triste à voir, ou du peuple en révolte, ou de la classe élevée qui s'était attiré de telles catastrophes et n'avait pas d'autre réponse à faire aux insurgés que celle d'une répression sanglante. » Albert de Mun fit plus que poser la question : il se dévoua au service de la cause qu'il avait entrevue, et voici quatorze ans qu'il n'a cessé de travailler à la restauration de la paix entre les ouvriers et les patrons.

Un rédacteur du même journal que nous citions tout à l'heure rapporte comment un jour il entra à Notre-Dame, ne sachant pour quelle fête il entendait sonner les cloches. Il vit à travers les piliers de la vieille basilique une foule d'ouvriers marchant en longue procession ; à leur tête se trouvait deux jeunes gens

de haute taille et de bonne mine, chantant avec les autres une hymne d'un rythme bien accentué ; c'étaient les deux frères : Robert et Albert de Mun. « Je ne comprenais pas bien, ajoute le journaliste, mais je sentais une grande idée dans l'atmosphère. Plus tard, on me mena entendre l'orateur de ces réunions d'ouvriers. Tout d'abord, je tombai sous le charme de la voix de M. de Mun ; la foule qui l'écoutait me rappelait les abeilles de Virgile assemblées au son de l'airain. Il commença froidement, mais dans un pur et correct langage dont la beauté subjuguait le peuple. A mesure qu'il s'échauffait, son discours était de plus en plus fleuri, jusqu'à ce que son auditoire fût complètement électrisé. S'il eût dit : Suivez-moi à travers les rue ! on l'eût suivi ; il demanda seulement une prière. » Jusqu'en 1875, il passa ses loisirs à parcourir les principales villes de France, hué parfois, jusqu'à ce que, par son courage et par sa dignité, il forçât la mauvaise volonté des assistants à l'écouter et même à l'applaudir.

Il quitta alors le service militaire afin d'avoir une plus grande liberté d'action. Deux fois élu député par un collège d'électeurs bretons, deux fois la majorité radicale de la Chambre annula son élection ; mais on ne put le tenir longtemps éloigné du Parlement. Dès son premier discours, il y commanda l'attention à tous les partis. Un témoin écrivait :

« Ceux qui ne le connaissaient point parlaient beaucoup de lui et jugeaient qu'il eût été très malheureux qu'une si belle figure fût sans voix. Il est de grande taille, de grand air, et admirablement proportionné. Ses cheveux bruns sont coupés court sur un front haut, et ses moustaches sont fines. Son visage, plein de franchise, brille de l'éclat de la jeunesse, de l'intelligence et de la foi. Sa voix était merveilleusement douce lorsque, debout, les mains jointes, M. de Mun se mit à parler délibérément de son élection à cet auditoire tumultueux. Il ne se tourna par une seule fois vers les bancs où siégeaient ses amis ; il regardait droit devant lui, avec une sérénité qui vaut mieux que le défi. »

Il répondit si bien au président, M. Brisson, qu'ensuite M. Gambetta exprima le regret de ne s'être pas trouvé à la place du président.

A la veille de sa réélection, le général Changarnier lui écrivit : « Vos adversaires de la Chambre ne viendront pas plus à bout de votre courage que le canon prussien, dans vingt com-

bats où je vous ai vu plein de fermeté, de bravoure et de calme. » Dans le flot de phrases où l'Europe moderne est noyée, la véritable valeur d'une noble parole n'était guère appréciée ; mais après des années d'un silence affectant l'indifférence, les doctrinaires politico-économiques et les sectateurs de la Révolution ont été contraints de répondre à l'éloquence de M. de Mun. Comme le socialisme d'État gagne des adhérents et que le pouvoir actuel en reçoit chaque jour de nouveaux assauts, il est probable qu'il finira par emporter quelque chose de la législation française qu'il assiège. Il a une pénible lutte à soutenir, car personne ne semble prêt à s'arrêter aux opinions d'un soldat chrétien au bord de l'abîme creusé entre le capital et le travail.

Quelques-uns des projets de réforme de M. de Mun ne sont pas étrangers aux Anglais. Il désire la formation de groupes où les patrons et les ouvriers soient réunis pour les intérêts de la propriété commune et s'accordent à accepter certaines réglementations de travail ; en un mot, il tend à restaurer, sous des formes appropriées à notre époque, les corporations du moyen âge. Il veut la protection des femmes et des enfants, la restriction légale des excès meurtriers du travail, l'amélioration hygiénique des usines et des logements, des secours pour les vieillards et les malades, non par l'intervention de l'État, mais par la multiplication d'associations où les maîtres puissent être admis et dans lesquelles, certains principes fondés sur le Décalogue étant reconnus, il n'y ait plus lieu à antagonisme entre la richesse et le travail.

Les classes oisives, les enrichis qui comptent sur quelque destin pour assurer le progrès tel qu'ils l'entendent, traitent d'utopies ces aspirations : la véritable beauté de l'éloquence d'Albert de Mun va les troubler au fond de leur béatitude. La passion du gain est une nécessité salutaire, disent ces jouisseurs ; la misère a été plus grande à diverses époques, quoiqu'elle n'ait pas eu le même caractère que de nos jours, où elle trouble parfois notre jugement par ses clameurs. La mort des producteurs, la ruine de quelques sociétés, çà et là, malgré la meilleure police, c'est pur jeu de dame fortune ; bref, les doctrines sociales et économiques du XIX[e] siècle résument toute la sagesse humaine dans cette maxime : « Périsse le genre humain, mais augmentez votre capital. » M. de Mun, lui, affirme que les droits du travail sont au moins égaux à ceux du capital, et il

estime que la paix peut être rétablie par un retour éclairé aux anciennes corporations.

On ne peut s'étonner que les opinions de M. de Mun viennent troubler Israël. Les libéraux, tels que M. d'Haussonville dans un récent numéro de la *Revue des Deux-Mondes,* lui reprochent de se faire l'écho et de saint Louis et de Louis Blanc et de se faire l'émule de Lassalle et de Henry George. Mais de temps en temps lui arrivent des adhésions ou du moins des témoignages de respect pour ses convictions. L'*Intransigeant* avertit ses lecteurs que M. de Mun occupe leur terrain. En Angleterre, le maître de la corporation des plombiers prêche la nécessité de lever l'étendard du travail d'une manière très semblable à celle du réformateur français. Peut-être ses espérances ne seront-elles pas réalisées. Il est peut-être le croyant d'une époque de ténèbres qui songe trop tôt à voir lever l'aurore ; mais quel que soit le succès qu'il obtienne, il n'en est pas moins une des plus nobles figures de nos jours troublés, un de ces « aventureux » lancés sur l'immence Océan, qui cherchent de nouveaux mondes, commme fit Christophe Colomb, à l'aide des lois qui ont gouverné l'ancien monde.

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

ET LA RÉVOLUTION

Nous empruntons à un nouvel ouvrage de M. Henri Beaune, ancien procureur général à la Cour de Lyon, le fragment suivant sur l'influence attribuée à la Révolution de 1789 à l'égard de la diffusion de la propriété territoriale. Le livre dont ce passage est extrait portera le titre de la *Condition des biens* dans l'ancien droit et paraîtra prochainement à la librairie Larose et Forcel, à Paris.

Ce n'est pas à la Révolution que peut revenir l'honneur d'avoir élargi, élevé la notion de la propriété territoriale et d'avoir entouré celle-ci de nouvelles garanties. Aussi loin qu'on remonte dans notre histoire positive, — car il faut écarter l'histoire conjecturale et la légende, — dès qu'elle est sortie de l'état collectif dans lequel elle se trouvait au sein des sociétés primitives, on rencontre la propriété du sol entourée d'un respect profond, qui ne passe point toujours, il est vrai, dú droit

dans le fait, qui subit souvent des altérations ou des atteintes particulières, mais qui du moins est profondément inscrit dans la législation et, mieux encore, dans des traditions dont l'autorité égale celle des lois.

Ce n'est pas seulement la religion qui déclare, comme dans les vieilles civilisations étrangères, inviolable, inaliénable et imprescriptible la terre où reposent les ancêtres, de façon à ce que la sépulture établisse l'union indissoluble de la famille avec le sol; c'est aussi la coutume qui fait de la stabilité des richesses immobilières une règle sociale, un principe conservateur de la famille, et impose à son chef de les considérer moins comme des biens dont il a la libre disposition que comme un dépôt sacré reçu des aïeux et dont il doit fidèlement compte à ses descendants.

La solidité, la permanence de la propriété foncière ne sont donc pas des conquêtes récentes; disons plus, elles sont moins assurées aujourd'hui qu'hier, car en proclamant son domaine éminent, son droit supérieur à tout autre, l'État a étendu sur la terre, objet d'une appropriation privée, une main toujours prête à s'ouvrir et à la confisquer au nom de l'utilité publique. Son indépendance même n'est pas une idée exclusivement moderne : quoi de plus indépendant que l'alleu, et où trouver une image plus complète, plus nettement accusée de la puissance de la propriété individuelle ?

La diffusion de la fortune territoriale n'est pas davantage le fruit de la seule Révolution, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

Si l'an 1789 ne l'a ni mieux respectée, ni mieux garantie, ni mieux consolidée, ni enfin, quoique les lois successorales aient eu depuis cet effet, plus abondamment répartie entre un plus grand nombre de possesseurs, qu'a-t-il donc fait pour elle? Il l'a libérée entre les mains de ceux qui ne la possédaient pas encore franchement.

Comment ce résultat a-t-il été atteint? Le fait accompli jouit, en général, et près des masses surtout, d'un rare privilège : il ne s'impose pas seulement comme un fait, mais comme une nécessité et, par suite, presque comme un droit, tant l'homme incline à identifier le droit et la force!

On ne se demande pas s'il eût pu se produire par une autre voie, en d'autres circonstances ou en d'autres temps, si, par exemple, il eût pu jaillir de lui-même, avec la marche naturelle des choses; on constate son existence et cela suffit : sa naissance

seule fait sa légitimité. Peut-être, sans nier le progrès, serait-il à la fois plus instructif et plus moral de rechercher s'il n'aurait pu naître d'une évolution, non d'une révolution.

Pour répondre à cette question, il n'est besoin que d'invoquer l'exemple des États étrangers où la féodalité s'est transformée dans notre siècle même, de rappeler la hardie et sage initiative prise en 1771 par le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III, qui prescrivait en Savoie le rachat de toutes les redevances seigneuriales, et de renvoyer au livre célèbre publié en 1776 par un écrivain franc-comtois, Boncerf, sous le pseudonyme de « Francalleu » et le titre de : *Les inconvénients des droits féodaux.*

Ce livre, qui parcourut en peu de jours toute l'Europe et fut traduit en presque toutes les langues, servit de base aux mesures prises quinze années après par l'Assemblée constituante. Condamné à son apparition par le Parlement de Paris, il eut, en revanche, l'approbation de Turgot : n'y avait-il pas là non seulement un signe de l'opinion, mais un germe fécond de réformes pacifiques ?

A la veille de la Révolution, la propriété foncière se présentait chez nous sous trois formes principales : l'alleu, le fief et la censive. Écartons le premier qui n'a pas changé depuis son origine. Les deux autres étaient inégalement répartis sur la surface du sol et entre ses habitants : à défaut d'éléments statistique officiels, il est difficile d'en préciser la proportion numérique. Cependant, si, comme on l'a fait approximativement, on attribue un cinquième à la noblesse et un autre au clergé, il restait deux cinquièmes au tiers-état soit des villes, soit des campagnes. Arthur Young ne va pas tout à fait aussi loin, mais il soutient qu'en 1787 les petites propriétés rurales équivalaient au tiers du royaume.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un seul fief un peu important pouvait avoir plusieurs douzaines de tenanciers ou de censitaires. En 1783, d'après un état cité par M. Taine, la terre de Blet en Bourbonnais, mesurant 810 arpents, n'en comptait pas moins de 120, et à côté celle des Brosses de 85 arpents, en avait 20. On sait d'ailleurs que la possession des fiefs n'était pas réservée aux seuls nobles, et que les roturiers y participaient largement à la seule charge de payer au Trésor royal la taxe de *franc fief*...

La noblesse avait d'ailleurs perdu la plus grande partie

de ses anciennes prérogatives... Il ne restait aux possesseurs de fiefs, considérés dans la qualité de leurs terres et non dans celle de leurs personnes, que des droits utiles et des droits honorifiques compris sous le nom générique de droits féodaux.

On peut négliger les seconds, qui n'avaient qu'une très faible importance et se réduisaient à peu de chose, pour ne s'occuper que des premiers.

Or, vis-à-vis du paysan, depuis que la souveraineté et le patronage des anciens barons féodaux n'ont plus de matière propre, depuis qu'ils n'existent plus en fait, le seigneur du village n'est plus à la veille de 1789, qu'un vulgaire créancier de ses droits utiles, mais un créancier fondé en droit à se faire payer.

Droits d'ailleurs peu productifs ! On se tromperait étrangement en croyant qu'ils enrichissaient des familles nobles et que celles-ci en retiraient de gros revenus. Le détenteur d'un fief qui en sous-inféodait une partie à un vassal ne percevait de lui que des droits de mutation, chaque fois que l'arrière-fief changeait de possesseur. De même celui qui concédait sa terre à cens ne touchait, sous ce nom, qu'une redevance très modique ; dans le ressort de la coutume de Paris, elle ne dépassait guère 10 à 12 deniers par arpent; en Franche-Comté, il suffisait de stipuler le payement d'une *engrogne*, petite pièce de monnaie presque sans valeur, pour donner au cens le caractère seigneurial.

On pouvait donc jouir d'une terre moyennant la prestation annuelle d'une *engrogne* dont trois valaient, en 1403, cinq deniers tournois. Que valaient-elles en 1789 ? Avec l'abaissement continu du pouvoir de l'argent, cette monnaie ne représentait qu'une rente insignifiante, bien différente en valeur réelle de celle qui avait été stipulée lors du contrat primitif d'accencement, si celui-ci remontait à une époque un peu ancienne : « Les censives affermées il y a deux cents ans, au temps que quinze ou dix-huit sols valaient l'écu d'or, écrivait-on en 1789, se trouvent réduites au quart. Celui qui devait recevoir cent écus et qui avait donné sa terre à cette condition n'en reçoit plus que vingt-cinq. »

Des terres valant cent écus l'arpent ne payaient cependant qu'un denier, parce qu'au moment du contrat originaire, elles étaient incultes et sans valeur : c'était un intérêt de 0 1/56e 0/0 environ. La monnaie ayant d'ailleurs changé depuis le moyen-

âge, les deniers d'argent étant devenus des deniers de cuivre, le débiteur se libérait avec du cuivre lorsqu'il avait dû à l'origine de l'or ou de l'argent à son créancier, qui avait seulement stipulé le paiement de la redevance en deniers.

Il est vrai que parfois cette dernière était constituée en grains ou en nature. Mais les contrats de ce genre étaient peu nombreux; de plus, on convertissait parfois d'office le cens ainsi établi en argent. En 1636, le Conseil d'État ordonna le rachat à perpétuité des rentes en grains constituées dans le Dauphiné, et fixa le prix du rachat à la somme pour laquelle ces rentes avaient été créées sinon à raison de 75 livres par setier de froment. Il s'agissait en ce cas de rentes et non de cens; mais ce fait en lui-même est significatif dans sa généralité, au point de vue de la tendance et des dispositions du pouvoir.

Ajoutons à cette redevance les droits de mutation et les devoirs imposés aux tenanciers sous le nom de banalités. La doctrine et la jurisprudence étaient arrivées, au dix-huitième siècle, à distinguer entre tous ces droits féodaux ceux qu'on désignait sous le nom de défavorables ou d'odieux... Pour ces derniers, elles exigeaient un titre, nonobstant la maxime : *Nulle terre sans seigneur.*

Il fallait donc avoir dans ses archives un acte positif, un contrat dont la production témoignât du consentement primitif du censitaire ou de ses ancêtres à l'établissement et à la perception du droit. C'est pour détruire ces titres dans les archives seigneuriales que les paysans prirent les armes et surtout la torche en 1789, lorsque l'Assemblée Constituante déclara la féodalité abolie, sans prendre les mesures nécessaires pour assurer le rachat des droits utiles dont elle ne pouvait, à moins de commettre une criante injustice, dépouiller les seigneurs sans indemnité.

Henri Beaune.

NÉCROLOGIE

Mgr Lecourtier, archevêque de Sébaste, ancien évêque de Montpellier, chanoine de Saint-Denis, vient de mourir à Paris.

Mgr Lecourtier, à la mort du primicier du chapitre de Saint-Denis, avait été nommé chanoine capitulaire, en attendant la nomination d'un nouveau primicier. Cette nomination n'eut pas lieu, le chapitre ayant été dissous — de par un vote de la Chambre. Le vénérable prélat était né en 1799.

LETTRE DE S. ÉM. LE CARDINAL GUIBERT

ARCHEVÊQUE DE PARIS

A l'occasion des obsèques nationales de l'amiral Courbet dans la chapelle des Invalides et prescrivant un service solennel à Notre-Dame pour les officiers et soldats morts dans la guerre du Tonkin.

Nos très chers frères,

La France se prépare à célébrer des obsèques nationales au grand homme de guerre qu'elle pleure, à l'amiral Courbet. En présence de son cercueil, tous les partis se sont unis dans une manifestation unanime de regrets et d'admiration. Il en sera toujours ainsi dans notre pays. La France peut avoir des heures d'oubli ; mais elle ne reniera jamais les vieilles traditions de l'honneur militaire, du dévouement patriotique et du respect sincère de la foi chrétienne, qui n'ont pas cessé de faire la force de notre marine et de notre armée.

Nous pouvons redire aujourd'hui sur la tombe de l'amiral Courbet les paroles que Bossuet prononçait, il y a deux siècles, sur celle du prince de Condé : « Tel qu'on l'avait vu dans tous les combats, résolu, paisible, occupé sans inquiétude de ce qu'il fallait faire pour les soutenir, tel fut-il à ce dernier choc : et la mort ne lui parut pas plus affreuse, pâle et languissante, que lorsqu'elle se présente au milieu du feu sous l'éclat de la victoire qu'elle montre seule. »

Bossuet ajoute, et ne vous semble-t-il pas, nos très chers frères, qu'il ait peint aussi bien le grand marin du dix-neuvième siècle que le grand capitaine du dix-septième à leur lit de mort : « Pendant que les sanglots éclataient de toutes parts, comme si un autre en eût été le sujet, il continuait à donner ses ordres ; et s'il défendait les pleurs, ce n'était pas comme un objet dont il était troublé, mais comme un empêchement qui le retardait. »

Le grand orateur met le dernier trait au tableau : « Ce que le prince », nous pouvons dire avec la même vérité, ce que l'amiral « commença ensuite pour s'acquitter des devoirs de la religion, mériterait d'être raconté à toute la terre, non à cause qu'il est remarquable, mais à cause pour ainsi dire qu'il ne l'est pas, et qu'un prince si exposé à tout l'univers ne donna rien aux spectateurs ! ! ! Dans la mort comme dans la vie, la vérité fut toujours toute sa grandeur. »

C'est bien le portrait de l'amiral accomplissant jusqu'à la fin, avec une héroïque simplicité, les devoirs de l'homme de guerre et les devoirs du chrétien. Bel exemple pour tous, honneur et consolation pour une famille chrétienne qui aspire à revoir au Ciel celui que la religion et la patrie pleurent avec elle !

L'amiral Courbet a laissé une parole que nous ne saurions oublier. Lorsqu'on le pressa de reprendre le chemin de la France pour soigner sa santé profondément altérée, il tourna le regard vers ses marins : « Moi, abandonner ces braves enfants, jamais ! » C'est répondre aux sentiments de ce noble cœur que d'associer à la mémoire de l'amiral celle de nos officiers et de nos soldats morts pour la France sur les plages de l'Extrême-Orient. En priant pour leur chef, nous prierons en même temps pour eux.

L'Église, comme une mère, se souvient de tous ses enfants, non seulement de ceux qui laissent un nom illustre, mais aussi de ceux qui furent les plus humbles et les plus obscurs. Le monde ignore leurs noms ; Dieu les connaît, et leurs familles se consolent par les espérances de la foi et par la prière : car c'est une sainte et salutaire pensée, suivant la parole du livre des Machabées, de prier pour les morts, afin qu'ils soient purifiés des fautes que la fragilité humaine a mêlées à l'accomplissement du devoir noblement rempli.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les doyen, chanoines et chapitre de notre église métropolitaine,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. premier. — Le lendemain des obsèques nationales de l'amiral Courbet dans la chapelle des Invalides, ou le premier jour libre si le lendemain est empêché, un service solennel sera célébré à Notre-Dame pour tous les officiers et soldats des armées de terre et de mer morts dans la guerre du Tonkin.

Art. 2. — Nous aurions souhaité de présider en personne ces deux cérémonies religieuses. L'état de notre santé ne nous le permettant pas, notre coadjuteur les présidera en notre nom.

Une députation du chapitre et du clergé de Paris l'accompagnera aux Invalides.

MM. les curés et les membres du clergé sont invités à assister en habit de chœur au service célébré à Notre-Dame.

Art. 3. — Tous les prêtres du diocèse sont invités à donner

un souvenir spécial à nos soldats morts au Tonkin, dans la célébration du saint Sacrifice, les jours où auront lieu les cérémonies funèbres de Notre-Dame et des Invalides.

Art. 4. — Les communautés religieuses et les personnes pieuses sont pareillement invitées à offrir ces mêmes jours la sainte communion pour le repos des âmes de nos soldats.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du chancelier de notre archevêché, le 21 août 1885.

† J. Hipp., cardinal Guibert,
Archevêque de Paris.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On écrit de Rome à l'*Univers* :

Je puis vous confirmer la nouvelle annoncée comme prochaine par l'*Univers*, à savoir la réponse faite par la Sacrée-Congrégation de l'Inquisition aux questions qui lui avaient été posées en France au sujet du rôle des juges, des avocats, des avoués et des maires dans l'application de la trop fameuse loi du divorce.

La décision qui a été prise par la Congrégation, dans sa séance du 25 juin, et approuvée par Sa Sainteté, est adressée à tous les évêques de France pour leur servir de règle de conduite générale. La décision, par les conditions qu'elle exige en conscience des juges, avocats, avoués et maires dans l'exercice de leurs fonctions respectives, maintient dans toute leur rigueur les droits de l'Église, à qui seule il appartient de connaître des causes matrimoniales.

—

Samedi a été élevée sur son piédestal, dans les jardins du Vatican, en présence du Saint-Père et de quelques prélats, la colonne de marbre africain formant le monument commémoratif du concile de 1870. L'opération a été exécutée sous la direction de l'architecte Vannucci. Les bas-reliefs destinés au monument et les armes de Pie IX et de Léon XIII seront placés dans quelque temps.

—

Le Pape, s'entretenant familièrement avec plusieurs dignitaires venus lui souhaiter sa fête, déplora la démolition de plusieurs églises de Rome, pour cause de travaux d'édilité, et

recommanda de faire des quêtes afin de pouvoir construire la façade de l'église du Sacré-Cœur. Il annonça que l'abside de Saint-Jean de Latran serait terminée en 1886.

—

Les sages mesures adoptées par Léon XIII, afin de favoriser les recherches des érudits dans la bibliothèque vaticane, vont recevoir un complément digne du grand Mécène des études historiques. Depuis le nouvel essor donné à ces études, on trouvait insuffisante la grande salle annexée à la bibliothèque, non seulement comme dimensions, mais aussi sous le rapport de la lumière, de la ventilation et de tout l'ensemble du confort matériel qui, par l'ordre tranquille et commode qu'il assure aux studieux, devient un précieux auxiliaire de leurs travaux. Pour satisfaire aux exigences qu'il a accrues lui-même en favorisant les progrès de ces fortes études, le Saint-Père, avec une sollicitude admirable, a assigné des fonds pour l'aménagement d'une nouvelle et vaste salle annexée à la bibliothèque, parfaitement aérée et éclairée, réunissant, en un mot, tous les avantages désirables. On y a déjà mis la main, et tout permet d'espérer que la nouvelle salle ne tardera pas à être ouverte au public. Ainsi, l'un des grands actes de la huitième année du Pontificat de Léon XIII, celui de l'impulsion donnée aux études historiques, tels que l'a commémoré la médaille frappée au mois de juin pour cette huitième année, reçoit le couronnement opportun qui en assure de mieux en mieux les effets pratiques.

France.

Paris. — Les versements de la semaine écoulée du 11 au 19 août ont élevé à cent deux mille le chiffre des souscriptions recueillies par le Comité catholique pour la statue de sainte Geneviève ; le contingent de cette dernière semaine a donc été de plus de 18,000 souscriptions, dont 600 ont été fournies par la paroisse Saint-Laurnet, 2,600 par la paroisse Sainte-Clotilde, 1,627 par la paroisse de Créteil. Une petite paroisse du diocèse de Versailles, Bessancourt, a envoyé 300 souscriptions. D'importants envois de listes sont aussi venus d'Asnières, de Saint-Mandé, d'Orbec, d'Étampes, de Sedan, de Morlaix, de Saint-Malo, de Villers-sur-Mer, etc.

Les demandes de feuilles de souscriptions affluent toujours et attestent que le zèle des collecteurs ne se ralentit pas.

Nous avons déjà signalé le bel exemple donné par un modeste chef de gare de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. En faisant au comité son troisième envoi, ce vaillant chrétien écrit : « Je m'étais donné la tâche de faire remplir cent « listes. C'est fait ; mais, la souscription n'étant pas close, il « faut naturellement continuer notre travail. Veuillez donc me « faire envoyer 50 listes. »

Il est impossible de douter du succès quand on recueille de pareils témoignages de piété et de dévouement.

— Le bruit s'est répandu ces jours-ci que le cardinal-archevêque de Paris était de nouveau dans un état alarmant.

L'état de Son Éminence, que les chaleurs de ces derniers jours ont sensiblement fatigué, ne semble pas justifier les craintes qui circulent par la ville.

Arras. — Le couronnement de la statue de Notre-Dame de Boulogne a eu lieu dimanche, 23 août.

Le succès a dépassé tout ce qu'on pouvait attendre, et Boulogne, qui a vu pourtant de si grandes solennités religieuses, n'a jamais, assurément, rien vu d'aussi imposant que la solennité du 23 août 1885.

On s'y préparait d'ailleurs avec entrain depuis plusieurs jours. La ville avait pris un aspect nouveau, avec sa forêt de jeunes pins s'alignant dans toutes les rues pour recevoir des oriflammes et des guirlandes de verdure. Partout les préparatifs les plus actifs pour décorer la façade des maisons, tantôt avec de vieilles et admirables tapisseries, tantôt simplement avec des draps, mais sur lesquels on avait formé des dessins avec des fleurs. Puis du monde, du monde et encore du monde : on évalue à près de soixante mille le nombre des personnes venues à Boulogne pour assister au couronnement de Notre-Dame, et cette évaluation ne paraît pas exagérée.

Le matin, S. Exc. le Nonce apostolique, arrivé de la veille, a officié pontificalement. On a chanté une messe de Guilmant et l'excellent organiste de la Trinité dirigeait lui-même l'orchestre et les chœurs.

A l'issue de la messe, a eu lieu la bénédiction de la couronne. Des reines, des impératrices ont eu peut-être des diadèmes plus riches, aucune n'en a eu de plus précieux et surtout de plus touchant par les souvenirs qui s'y rattachent et qui repré-

sentent des centaines de donatrices, riches et pauvres, mais toutes unies dans un égal amour pour Notre-Dame.

A trois heures et demie a eu lieu le couronnement, sur une magnifique estrade dressée place Godefroy-de-Bouillon et appuyée sur un fond de décors représentant la cité de Boulogne. Avaient pris place avec Mgr di Rende et Mgr Dennel, évêque d'Arras, NN. SS. Hasley, archevêque de Cambrai; Leuilleux, archevêque de Chambéry; Monnier, évêque de Lydda; Jacquenet, évêque d'Amiens; Catteau, évêque de Luçon; Thibaudier, évêque de Soissons; Labouré, évêque du Mans; plusieurs prélats et camériers et un grand nombre d'ecclésiastiques. La foule répète à plusieurs reprises : Vive Marie! Vive Notre-Dame de Boulogne! Vive Léon XIII!

Après le discours du R. P. Boulanger, qui a suivi le couronnement, la procession s'est mise en marche à travers les rues principales de la cité.

Notre-Dame de Boulogne s'avance sur un char superbe traîné par six chevaux richement caparaçonnés. Sur le port, un arc de triomphe colossal s'élève, composé uniquement d'attributs et d'objets de pêche.

On remarquait également le groupe de Godefroy de Bouillon et celui des enfants en évêques et en cardinaux.

L'enthousiasme était général. — (*Monde.*)

LAVAL. — La santé de S. G. Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval, gravement atteinte depuis quelque temps, inspire en ce moment de nouvelles inquiétudes. Nous trouvons à ce sujet dans la *Semaine religieuse* de Laval une note annonçant que MM. les vicaires-généraux viennent d'adresser au clergé du diocèse une lettre demandant des prières pour le rétablissement de la santé du vénérable prélat.

ROUEN. — On écrit au *Monde*, du Tréport, à la date du 24 août :

S. G. Mgr Thomas, archevêque de Rouen, est venu hier bénir une statue de la sainte Vierge, due au sculpteur Franceschi et destinée à remplacer une ancienne statue détruite par le temps et qu'elle reproduit exactement. C'est grâce à Madame la comtesse de Paris que les pêcheurs du pays, qui avaient organisé une souscription pour retrouver la statue devant laquelle ils aiment tant à prier, ont pu venir à bout de l'entreprise, et grâce à elle encore les pauvres du Tréport ont reçu dimanche d'abondants secours.

En effet, Madame la Comtesse de Paris avait promis de chanter à la messe, pendant que la princesse Amélie, sa fille aînée, ferait la quête. Inutile de dire que dès le matin l'église était comble.

Avant neuf heures, Monsieur le Comte de Paris et sa famille arrivent du château d'Eu, et peu après l'office commence. Monsieur le Comte de Paris est dans le banc-d'œuvre avec le duc et la duchesse de Montpensier, la princesse Hélène ; Madame la Comtesse de Paris prend place dans le chœur auprès de l'organiste, et chante tout d'abord *Le Ciel a visité la terre*, de Gounod.

Après l'Évangile, M. l'abbé Vallet, aumônier du lycée Henri IV à Paris, monte en chaire et prononce un remarquable discours sur la charité.

Madame la Comtesse de Paris chante seule le *Sanctus* de Beethoven, puis l'*O Salutaris*, et avec le concours d'un amateur du pays, M. Pierron, le *Crucifix*, de Faure.

Pendant ce temps, la princesse Amélie, secondée cependant pour une moitié de l'église par Mme Armand Bapst, n'avait pas encore parcouru tous les rangs ; Madame la Comtesse de Paris s'en aperçoit, revient auprès de l'orgue, demande à Mlle Riotteau, qui avait déjà joué une fois, de reprendre son violon pour l'accompagner, et chante encore l'*Ave Maria* de Gounod.

La quête, pas n'est besoin de le dire, a été des plus fructueuses.

A la sortie de la messe, toute la population se pressait respectueusement sur le passage des princes.

Dans l'après-midi, à trois heures, la statue a été portée processionnellement à travers les rues de la ville entièrement pavoisée et décorée de verdure, d'arcs de triomphe, etc. Sur la place Notre-Dame, Mgr Thomas a pris la parole et célébré avec cette éloquence élevée qui lui est propre les gloires de Marie, patronne des marins et patronne de la France.

Une foule considérable — car on était venu de toutes parts pour assister à cette solennité, — a circulé dans la ville jusqu'au soir afin de jouir du spectacle de l'illumination, qui était vraiment très réussie et donnait à notre petit port un aspect des plus pittoresques.

TARBES. — Le 8 septembre, fête de la Nativité de la sainte Vierge, est proche.

C'est le jour où les serviteurs de Marie se portent en plus grand nombre à ses sanctuaires. A Lourdes, plusieurs milliers de pèlerins, venus de la Belgique, des diocèses d'Agen et de La Rochelle, de toute la région, prieront pour le Souverain Pontife, le triomphe de l'Église, le salut des nations catholiques.

Cette date était naturellement désignée pour une des fêtes du pèlerinage spirituel. On la célébrera solennellement à Notre-Dame

de Lourdes, et on s'y préparera par une neuvaine publique en récitant le chapelet devant le Saint-Sacrement exposé.

Les exercices de la neuvaine, qui auront lieu dans la basilique à deux heures de l'après-midi, s'ouvriront le dimanche, 30 août.

Notre Saint-Père le Pape, par rescrit du 24 janvier 1885, a accordé aux associés du pèlerinage spirituel une indulgence plénière, le 8 septembre ou l'un des huit jours suivants, et une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, chacun des neuf jours qui précèdent cette solennité.

Pour avoir droit à ces faveurs spirituelles, il est requis de se confesser, de communier, de prier selon les intentions du Souverain Pontife, et de réciter chaque jour le chapelet dans une église ou oratoire public, soit en particulier, soit en commun.

Une ligue de prières répond bien aux besoins de l'heure présente. Sans parler de la période critique que traverse la sainte Église, on n'est pas sans appréhender que le terrible fléau, qui sévit dans une nation voisine, ne porte au loin l'épouvante et la mort. La Mère de miséricorde, implorée par le Rosaire, peut seule arrêter le bras de son divin Fils.

Aux supplications faites à la fois en divers pays, notamment en France, en Espagne, en Portugal, en Belgique, dans le Nouveau-Monde, on voudra bien joindre une aumône pour la construction de l'église du Rosaire de Notre-Dame de Lourdes.

Déjà, un résultat considérable est atteint. Il ne s'agit plus d'enfouir de fortes sommes dans les entrailles de la terre, sans rien laisser voir au dehors, ou de faire voler en éclats, sous les coups de la dynamite, des masses compactes et rocheuses. La croix grecque se dessine en entier dans son immense pourtour avec ses trois groupes de cinq chapelles chacun et les deux clochetons octogones qui en garnissent les flancs. Les assises de tout l'édifice montent à vue d'œil, ainsi que les piliers destinés à porter les arcades des rampes.

Aucune difficulté ne retarde aujourd'hui l'érection d'un monument béni par le Saint-Père, approuvé par NN. SS. les évêques, et réclamé impérieusement par les pèlerins, dont le flot va grandissant tous les jours.

Les zélateurs et les zélatrices de l'Œuvre de Notre-Dame de Lourdes, qui ont à cœur de voir l'église du Rosaire terminée, n'ont qu'à ne pas se lasser dans leur propagande. C'est de leur zèle à faire remplir les listes du pèlerinage spirituel que dépend la rapidité des travaux.

S'adresser, pour les demandes de nouvelles feuilles, au R. P. Supérieur des missionnaires de l'Immaculée-Conception, à Lourdes (Hautes-Pyrénées).

Étranger.

Suisse. — L'Association suisse de Pie IX reçoit le bref suivant :

LEO P. P. XIII

Ad futuram rei memoriam.

Nous avons été informé qu'il existe en Suisse une Association catholique, appelée de Pie IX, du nom de Notre Prédécesseur de sainte mémoire, Association dont le but principal est de maintenir plus fermement et d'accroître la religion chrétienne dans le peuple, d'exercer la charité chrétienne par les œuvres, et de favoriser l'union entre les catholiques. Désirant que cette Société prenne toujours de plus grands accroissements sous l'œil de Dieu, Nous accordons à tous et à chacun de ceux qui en font partie, et qui vraiment contrits et s'étant confessés et s'étant fortifiés par la sainte Communion, visiteront l'église de la localité où se tient tous les ans durant trois jours l'assemblée générale de l'Association, la visiteront une fois l'un de ces trois jours et y répandront devant Dieu de pieuses prières pour la concorde entre les princes chrétiens, pour la fin des hérésies, pour la conversion des pécheurs et pour l'exaltation de la sainte Église, Nous leur accordons miséricordieusement dans le Seigneur, pour le jour où ils le feront, l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés ; ils pourront appliquer aussi, par voie de suffrages, cette indulgence aux âmes des fidèles du Christ qui, unis à Dieu par l'amour, ont quitté cette terre.

Les présentes ne sont valables que pour dix années.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 13 août 1885, la 8e année de Notre Pontificat.

(Signé) M. Card. Ledochowski.

Missions.

Les *Missions catholiques* publient le télégramme suivant adressé de Saïgon au supérieur des Missions étrangères par Mgr Van Camelbeke, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale :

« Près de dix mille chrétiens réfugiés ici meurent de faim. Envoyez secours abondants. Urgent. »

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les entrevues impériales. — M. de Bismarck aux Carolines. — Irritation de l'Espagne. — Expulsion de M. Rothan. — Les élections. — Tonkin. — Anniversaire de la mort du comte de Chambord. – Conseils généraux. — Brésil.

27 août 1885.

L'attention publique est en ce moment attirée vers une ville de Moravie, Kremsier, où l'empereur de Russie vient de rendre à l'empereur d'Autriche la visite que ce dernier souverain lui fit l'an dernier à Skierniewice.

On s'accorde à attribuer une certaine portée politique à ce rendez-vous de têtes couronnées, qui fait suite à la rencontre que s'étaient préalablement ménagée à Gastein les empereurs d'Allemagne et d'Autriche. C'est la confirmation en deux temps de la triple alliance scellée l'année dernière, et si l'Autriche apparaît comme faisant l'office de trait d'union, il n'en est pas moins très vraisemblable que c'est l'Allemagne qui y joue le rôle principal. Il importe donc à ce point de vue de se rendre compte des intérêts que peut avoir en Europe et ailleurs la politique allemande, et cela d'autant plus que les intérêts, par ce temps d'universel abandon des principes, sont les mobiles exclusifs de la politique.

Or, comme le dit fort bien un journal belge, le *Courrier de Bruxelles*, les visées actuelles de M. de Bismarck sont résumées dans ce mot que prononça, dit-on, naguère, à Gastein, l'empereur d'Allemagne, en prenant congé de l'empereur d'Autriche : « Soyez tranquille, l'empereur de Russie a acquis la conviction qne l'Allemagne ne peut ni ne veut appuyer sa politique de son influence, qu'autant qu'elle suivra la voie pacifique. » Cette parole, si elle a été réellement dite, ce qui est fort probable, nous montre la politique de M. de Bismarck sous son vrai jour. Après avoir poussé la Russie vers les Indes, lorsque celle-ci est arrivée aux frontières de l'Afghanistan, que le ministère Gladstone est renversé et que l'épée de Damoclès est suspendue sur la tête de l'Angleterre, l'Allemagne dit à sa chère alliée : « Halte-là ! ne vous pressez plus tant, vous arriverez aux Indes tôt ou tard. Maintenant nous avons besoin de paix. Vous en avez besoin aussi pour russifier la Pologne. C'est le plus pressé. »

La Russie obéit, fascinée qu'elle est depuis longtemps par la

Prusse et amenée maintenant par la politique rusée de M. de Bismarck dans une telle impasse qu'il lui faudrait une forte dose de témérité pour faire un pas à droite ou à gauche, sans l'assentiment du cabinet de Berlin.

La Russie, ce terrible colosse si menaçant pour l'Europe au temps de Nicolas, est à peine aujourd'hui une puissance européenne. L'Allemagne unie à l'Autriche, lui ferme tous les chemins, depuis la Baltique jusqu'à Constantinople. Si elle tentait de faire une brèche dans ce mur d'airain ou même de contrarier la politique de M. de Bismarck en Asie, elle risquerait de perdre la Pologne jusqu'à la Vistule, sinon même jusqu'à la Dwina et au Dnièper, — dont s'emparerait la Prusse, — et de voir la question d'Orient résolue en faveur de l'Autriche.

Dans ces conditions, M. de Bismarck est plus que jamais l'arbitre des destinées de l'Europe. Une paix consacrant cette situation fait admirablement les affaires de sa politique, bien mieux que la guerre qu'il semblait sur le point d'entreprendre avant l'entrevue des trois empereurs. Mais il y a, en outre, certains avantages plus particuliers que l'Allemagne recueille en resserrant le pacte d'union entre les trois empires.

D'abord M. de Bismarck n'a pas renoncé à entraîner l'Austro-Hongrie dans l'union douanière allemande. L'Autriche n'en voulait à aucun prix. L'empereur François-Joseph disait : « Aujourd'hui on veut nous faire entrer dans l'union douanière ; dans un an on nous demandera d'entrer dans l'union militaire. » Eh bien ! M. de Bismarck a poussé l'Austro-Hongrie, surtout la Hongrie, au pied du mur, par ses tarifs sur les blés importés en Allemagne.

La Hongrie et la Galicie, pays essentiellement agricoles, sont menacés d'une ruine complète par ces tarifs, n'ayant d'autres débouchés que l'Allemagne. Aujourd'hui les blés y sont pour rien. Les grands et les petits propriétaires n'ont presque plus de quoi payer les impôts. Dans cette extrémité, des voix nombreuses ont proclamé en Hongrie qu'il n'y a pas d'autre salut pour l'agriculture dans ce pays, que l'entrée de l'Austro-Hongrie dans le système douanier de l'Allemagne. La *Budapesther Correspondenz* s'est faite l'organe de ces propriétaires aux abois ; mais presque tous les journaux allemands se sont récriés, disant que c'est une proposition antipatriotique, qui tend à pousser l'Autriche dans les bras de l'Allemagne. Les

journaux tenant de près ou de loin au gouvernement sont sincères : ils reflètent la pensée de l'empereur et du ministère; mais les organes de la gauche cachent, sous le prétexte du patriotisme, un tout autre sentiment. Les pays purement allemands de l'Autriche ne produisent pas plus de blé qu'il n'en faut pour leur consommation intérieure. Leur richesse est dans leur industrie, et ils se trouvent très bien de la situation actuelle, étant protégés par des droits d'entrée fort élevés, car ils sont à l'abri de la concurrence de l'industrie allemande qui, dans plusieurs branches, est supérieure à celle de l'Autriche, et en général produit à meilleur marché.

Entre ces deux courants qui partagent la monarchie austro-hongroise, une proposition transactionnelle a surgi : on accepterait l'union douanière avec l'Allemagne, mais en la restreignant aux produits de provenance lointaine.

Quelques journaux allemands prétendent que le chancelier de fer a fait entendre déjà qu'il veut une union douanière complète avec l'Austro-Hongrie ou le *statu quo*. Il est probable cependant que s'il trouve le moyen d'ouvrir dans l'arrangement une issue vers l'union douanière complète, il l'acceptera, dans l'idée que l'Austro-Hongrie, ayant mis un bout du doigt dans l'engrenage, y sera tôt ou tard entraînée tout entière.

Un intérêt plus considérable encore pour l'Allemagne, c'est le développement de son système colonial, et ici encore elle a besoin de la paix pour arriver à ses fins. En d'autres temps, elle aurait eu à compter avec l'opposition de l'Angleterre ; aujourd'hui les embarras où la politique de M. Gladstone a jeté cette dernière puissance la mettent, elle aussi, dans une certaine mesure à la merci de l'Allemagne. Les Anglais, qui ne prennent d'ailleurs pas fort au sérieux les caprices coloniaux du puissant chancelier, se garderont bien de le contre-carrer sur ce terrain : ils ont trop d'intérêt à ce qu'il n'appuie pas en Orient les prétentions russes.

—

Nous venons de parler des vues coloniales du chancelier de fer. Un nouveau pas vient d'être fait par lui dans l'accomplissement de ses projets.

De tous temps les îles Carolines ont été reconnues comme appartenant à l'Espagne. Depuis 1543, elle les possédait. Les géographes, l'almanach de Gotha lui-même, les mentionnent comme une possession espagnole.

Or, voici que deux Allemands se mettent à commercer entre ces îles et les îles Mariannes. Ils constituent, à eux deux, une « Société allemande de Commerce et de Plantation. » Sur ces entrefaites, un voyageur allemand, de retour à Berlin, déclare n'avoir rencontré aucun établissement espagnol sur les cinquante îles qui composent l'archipel des Carolines.

Aussitôt, et sans plus de façons, la chancellerie allemande déclare que ces îles sont « terres de l'empire, » et notifie aux puissances l'occupation par l'Allemagne de ce groupe d'îles.

Alors, le gouvernement de Madrid de se plaindre ; la presse de Madrid de s'irriter, de protester et de réclamer un arbitrage.

A cela les feuilles allemandes se contentent de répondre avec désinvolture que la souveraineté de l'Espagne sur l'archipel litigieux n'a jamais été que nominative, qu'elle est prescrite, et que la Conférence du Congo a posé récemment en principe la nécessité des occupations effectives pour conférer un droit.

Les Espagnols répondent, avec raison, que les décisions de la Conférence ne peuvent avoir un effet rétroactif; que, d'ailleurs, elles ne s'appliquent qu'à l'Afrique. Mais, jusqu'à présent, leurs arguments et leurs efforts de toute nature n'ont rien obtenu. Que va-t-il arriver maintenant? L'opinion dans toute l'Espagne est montée au dernier degré de l'exaspération. Dimanche, une grande manifestation a eu lieu au Prado, à Madrid. Elle comprenait, disent les dépêches, plus de 150,000 personnes et elle a défilé devant les résidences ministérielles aux cris de : *Vive l'intégrité de l'Espagne ! Vive l'honneur de l'armée espagnole ! A bas les usurpateurs!*

—

Les îles Carolines forment un vaste archipel du Grand-Océan, dans la Polynésie. C'est une multitude de petits groupes, s'étendant de l'ouest à l'est, dans une zone longue de 26 degrés, depuis le 135e jusqu'au 161e méridien à l'est de Paris, et comprise entre le 5e et le 10e parallèle au nord de l'Équateur. L'île la plus occidentale est située à 1,300 kilomètres à l'est des Philippines. La plus grande de ces îles n'a que 20 kilomètres de diamètre, la plupart, près de 500, ne sont que des îlots et îles basses, ouvrage des zoophytes qui sèment d'écueils dangereux la route des navigateurs; beaucoup sont inhabités.

Les quelques îles élevées présentent une végétation des plus riches, tandis que la masse des îlots et des îles basses, faute de terre végétale, sont stériles. On évalue le chiffre de la popula-

tion à 18,000 habitants, différant avantageusement de la race Malaise et très bien doués sous le double rapport physique et intellectuel. En somme, les Carolins doivent être attribués à la même famille que les autres insulaires répandus dans tous les archipels polynésiens, depuis les îles Hawaï jusqu'à Tahiti et à la Nouvelle-Zélande. Ajoutons que les mœurs des Carolins sont beaucoup moins faciles que celles des autres Polynésiens.

Les femmes tissent les étoffes et tressent les nattes, deux articles qui constituent le fonds de leur industrie; les hommes s'occupent de la construction des pirogues, de la grande pêche et de courses sur mer s'étendant parfois à de longues distances. Ce sont des navigateurs d'une témérité rare. Dans la saison des tempêtes, ils ne vont en mer que sur les grandes pirogues; mais en été, ils y vont même avec les petites qui ne portent pas plus de quatre hommes. Ils tâchent de choisir pour leur navigation un temps sûr et des clairs de lune. La nuit, ils gouvernent d'après les étoiles et la lune; le jour, d'après le soleil. Si le ciel se couvre, ils se dirigent d'après le vent jusqu'à ce que le temps s'éclaircisse. Leurs soirées se passent en conversations sur leurs voyages lointains et c'est ainsi que se maintient la connaissance de la situation des différentes îles qui composent l'archipel des Carolines. Ils cherchent, dans leurs voyages, une partie de leur nourriture d'hiver, les objets d'habillement et les ustensiles de ménage. Les objets de commerce entre les îles basses et les îles hautes, sont : des canots, des voiles, rames, cordages, lances, nattes, ustensiles, etc., qu'ils échangent pour des manteaux, des ceintures et d'autres articles d'ajustement, de la terre rouge, de la pierre à chaux.

Maintenant que nous connaissons le pays et ses habitants, voyons l'histoire des Carolines. La première notion qu'on en possède date de la fin du dix-septième siècle. En 1686, l'amiral espagnol don Francesco Lazeano découvrit une île qui fut nommée, par la suite, Caroline, en l'honneur du roi Charles II alors régnant; cette île fait partie de la division centrale de tout le groupe.

En 1696, une grande pirogue montée par des naturels fut poussée, après une longue navigation, vers une des îles Philippines. Ils racontèrent que leur pays se composait de trente-deux îles, dont la plus grande, Lamurrek, était la résidence du roi; Lamurrek, appelée depuis Nomurrek, est aujourd'hui encore le siège du royaume le plus considérable des Carolines centrales.

Elle est à 20 degrés à l'Est des Philippines. En 1710, les jésuites de Manille firent une tentative pour évangéliser les insulaires. En 1721, ils organisèrent une seconde entreprise, où leur chef trouva la mort. C'est depuis cette époque que l'Espagne a inscrit les Carolines au nombre de ses possessions coloniales.

—

Le débarquement du corps du glorieux vainqueur de Fou-Tchéou n'a pas eu lieu à Toulon, mais aux îles d'Hyères. Cela simplifie absolument les prétendues obsèques nationales de l'amiral, car au lieu du pompeux cérémonial de Toulon, on a eu, mercredi, jour du débarquement, une simple démonstration des troupes de marine, un embarquement rapide et discret du corps pour Paris, et on échappe ainsi aux dangers politiques d'une manifestation trop nationale à Toulon comme dans le Midi.

Il est bien entendu qu'en modifiant ainsi le plan des obsèques de l'amiral Courbet, les ministres ont prétendu s'inspirer uniquement des craintes que leur inspire le choléra pour les populations du Midi. Mais la plupart des journaux de Paris et parmi eux beaucoup de journaux républicains prétendent que le gouvernement actuel, d'accord avec M. Jules Ferry, cherche déjà à diminuer le caractère touchant et universel de l'accueil que la France avait préparé au corps de son héros. Le fait est qu'on a déjà beaucoup comménté la lenteur avec laquelle a voyagé le *Bayard* depuis Aden, et le crochet inattendu que le cuirassé a été faire sur l'Algérie. Il est sûr pourtant que le choléra est bénin à Toulon, s'il y existe.

—

Un fait grave préoccupe en ce moment le monde politique.

M. Rothan, ex-ministre plénipotentiaire, homme de haute capacité, très considéré dans le monde diplomatique, était allé passer quelques jours dans une propriété qu'il possède près de Strasbourg. Un beau matin les autorités allemandes lui ont signifié de déguerpir au galop. Et M. Rothan a été obligé de faire son paquet et de filer comme un vagabond ou un malfaiteur.

M. Rothan n'avait rien à se reprocher, la *Ligue des Patriotes* l'avait choisi comme vice-président, et il avait refusé. M. de Bismarck a simplement voulu accorder à la France un nouveau témoignage de sa mauvaise humeur.

En effet, les protecteurs de M. Jules Ferry ne semblent décidément pas contents de nous. Estiment-ils donc que la présence

de ce Tonkinois au gouvernement de nos affaires est indispensable aux progrès de la décadence française, et, en le renversant, leur a-t-on soustrait un gage?

Tout cela veut dire que la France s'en va, et sa diminution morale, après son amputation matérielle, perce par tous les pores. Nous n'aurons bientôt plus que le budget d'une grande puissance. A quoi bon entretenir une grosse et vaillante armée, à quoi bon faire les frais d'une diplomatie, si l'infériorité de notre gouvernement doit faire l'office d'une soupape toujours ouverte par où s'enfuit la moëlle de la nation, et nous empêcher d'être respectés et écoutés comme l'étaient nos pères? Il n'est pas besoin d'être vieux pour avoir connu le temps où le nom de Français était une fierté, une sauvegarde et comme une escorte qui nous accompagnait par tout l'univers. Il suffit pour cela d'avoir vécu avant la République.

—

La préparation aux élections continue, et nous constatons avec plaisir les efforts sérieux des conservateurs pour arriver à établir dans chaque département une liste unique. Sans doute, bien des noms figureront sur ces listes de conciliation que nous n'y voudrions pas voir, bien des candidats ne nous présenteront pas toujours toutes les garanties désirables, et beaucoup d'électeurs nous demanderont alors quel doit être leur rôle? Nous leur répondrons : Quand la maison brûle, mieux vaut se joindre, comme on nous le demande, à ceux qui font trop large la part du feu, que laisser le champ libre aux incendiaires. Par conséquent, nous donnerons nos voix aux listes d'ordre composite déclarées conservatrices. Il y a là un minimum de défense sociale et des chances d'accalmie momentanée, qui, dans les circonstances où nous sommes, commandent notre concours. En tenant une autre conduite, en cherchant sur tel ou tel point à nous compter, nous prêterions au reproche de diviser le parti de l'ordre et, de plus, nous nous affaiblirions. En effet, quand on veut se compter, la première condition à remplir est de pouvoir se compter, c'est-à-dire d'être en mesure d'atteindre et de persuader, pour les unir dans une action commune, tous ceux qui partagent nos principes. Sinon, là où l'on possède dix mille adhérents, on paraîtrait n'avoir que quelques voix perdues. Ne jouons pas à la légère ce jeu. Il est trop dangereux.

—

Malgré le silence intéressé du ministère sur notre situation

au Tonkin, on en sait cependant assez pour en apprécier la gravité.

Les maladies continuent à décimer nos troupes épuisées par un séjour prolongé sous un climat meurtrier. Les dernières lettres nous apprennent que 1,600 malades ont été évacués sur Saïgon et que 2,500 soldats plus ou moins atteints par les fièvres épidémiques sont en ce moment dans les ambulances du Tonkin. On n'arrive pas à trouver de volontaires pour former des renforts. Nous n'avons pas assez d'hommes pour occuper l'Annam, ni pour en finir dans le Delta du fleuve rouge, notre matériel est hors d'usage. La conséquence forcée de cet état de choses, ce sera le vote, par la nouvelle Chambre, d'un certain nombre de millions qui ne seront malheureusement pas les derniers, et la mobilisation d'un corps d'armée. Le Tonkin, après tant de sacrifices, ne nous rapportera rien ou presque rien. En attendant, la Chine, après avoir appris en nous combattant, l'art de la guerre, tend aujourd'hui à devenir une puissance militaïre : elle s'organise, appelle des officiers étrangers, achète des armes et lève des troupes. Aussi longtemps qu'elle travaillera à s'organiser, elle respectera le traité de paix, au moins en apparence, tout en favorisant les incursions dans le Tonkin de bandes armées, de bandes de pirates, recrutées parmi ses soldats réguliers. Lorsqu'elle sera prête à reprendre l'offensive, elle ne manquera pas de prétextes pour lancer sur nos troupes sa nouvelle armée, et la défense du Tonkin nous coûtera plus d'hommes et de millions que sa conquête. En réalité la future Chambre aura à régler cette ruineuse et sanglante aventure, et si le pays renvoyait encore une majorité opportuniste au palais Bourbon, on ne voit que trop où nous conduirait cette nouvelle expédition du Mexique.

—

Une messe commémorative pour le repos de l'âme de M. le comte de Chambord a été célébrée, le 24 à huit heures, à la demande de M. le comte de Paris, en l'église Saint-François-Xavier. Cette messe a été dite par M. l'abbé Roquette, curé de cette paroisse.

Malgré l'époque de l'année où nous sommes, une foule nombreuse et recueillie y assistait. Parmi les personnes présentes on pouvait remarquer : MM. le duc de la Trémouille, le comte de Ludre, H. de Pène, A. Boucher, le comte de Rorthays, le comte de Chevilly, G. Janicot, A. de Claye, d'Étampes, etc.

Dans plusieurs autres églises de Paris, dans un grand nombre de villes de provinces, la même pieuse cérémonie a eu lieu.

—

Les Conseils généraux font peu parler d'eux. Cependant quelques incidents curieux méritent d'être signalés.

Dans le Nord, un vaillant catholique, M. Degroote, a demandé que les instituteurs laïques fussent autorisés à enseigner le catéchisme dans les bâtiments scolaires. Nombre d'opportunistes n'osant voter contre ce vœu qui interprétait les véritables sentiments de la population, se sont prudemment esquivés, et malgré les efforts désespérés du sénateur Testelin, président du conseil, la proposition de M. Degroote a été adoptée par 21 voix contre 20.

Dans le Pas-de-Calais, où la majorité est encore aux opportunistes. un vœu analogue a été adopté par 19 voix contre 13, en dépit des protestations du trop célèbre Duhamel.

Ces deux succès, remportés par les catholiques au sein d'assemblées hostiles, montrent quels avantages on peut obtenir dans la région du Nord si l'on maintient la lutte sur le terrain exclusivement catholique.

Dans le Lot, les opportunistes, à l'instigation des sénateurs Béral et de Nernime, ont accusé les républicains modérés qui composaient le bureau, d'avoir falsifié le vote, dans la nomination de la commission départementale. Un violent tumulte s'est élevé. Le bureau a donné sa démission, et les partisans des deux sénateurs et ceux de M. Calmon ont manqué de se prendre aux cheveux. On est enfin parvenu à séparer ces énergumènes, mais il est douteux, qu'après cette scène violente, la concentration rêvée par l'austère Brisson, puisse s'accomplir dans le département du Lot.

Dans le Gard, la majorité protestante et radicale du conseil a rejeté une proposition de M. de Fitz-James, demandant que l'on votât une petite somme pour la statue de l'amiral Courbet. Tous les patriotes se souviendront de ce vote, et aux prochaines élections. ils élimineront les candidats que soutiennent les sectaires dont la haine ne désarme pas devant les gloires militaires du pays.

—

Une nouvelle crise ministérielle vient de se dénouer au Brésil. L'ancien ministère libéral, au pouvoir depuis 1878, a dû faire place à un cabinet conservateur. Une profonde division

régnait dans les rangs des libéraux depuis longtemps déjà. Ils avaient constitué successivement six ministères de différentes nuances libérales qui s'étaient distingués par leurs mesures anticatholiques.

Le dernier cabinet, présidé par M. Saraïa, était seulement formé depuis trois mois. Les élections du mois de décembre dernier avaient maintenu la majorité aux libéraux. Depuis lors ceux-ci avaient usé deux ministères. Aucun chef du parti libéral n'ayant réussi à former un ministère viable, l'empereur Pedro a confié le pouvoir aux conservateurs qui sont chargés de dissoudre la Chambre pour se constituer une majorité.

C'est sur la question de l'esclavage que le cabinet libéral est tombé.

Il existe encore 1,200,000 esclaves au Brésil. Les conservateurs, en 1871, ont fait voter une loi, appelée la loi Rio Branco, établissant l'abolition graduelle de l'esclavage. Le cabinet Saraïa (libéral) proposait une loi affranchissant en 7 années les esclaves qui restent encore. Cette loi pèsera lourdement sur les finances brésiliennes, car les propriétaires d'esclaves affranchis ont droit à une indemnité. Les conservateurs en grande majorité ont appuyé cette loi, qui n'a pu passer que grâce à eux. Une partie des conservateurs est opposée à la loi, qu'elle trouve trop excessive et trop onéreuse. Le nouveau cabinet aura à la faire passer au Sénat. Il n'est pas douteux qu'il réussisse.

Le baron de Cortegipe, chef du nouveau cabinet, sénateur de Bahia, a été plusieurs fois ministre et a rempli des missions diplomatiques très difficiles à La Plata. Il prend le portefeuille des affaires étrangères. A côté de lui siègent quelques hommes d'une valeur réelle et d'une grande autorité dans le pays.

Le portefeuille de l'intérieur a été donné au baron de Mamroe, sénateur de l'Amazone, excellent orateur d'affaires, dont le fils est député conservateur de Para.

M. Belisario, député de Rio, riche planteur, écrivain remarquable, a été chargé du ministère des finances. Il y a quatre ans, M. Belisario a passé plusieurs mois à Paris et a fait paraître, à son retour au Brésil, un beau livre sous ce titre modeste : *Notes d'un voyageur*.

M. Delphino, juriste d'un grand talent, ministre de la justice.

Le sénateur Junqueira de Bahia, a été nommé ministre de la guerre ; il est très populaire dans l'armée, et a déjà occupé ce haut poste il y a une dizaine d'années.

M. Adriano Chaves, député de Rio, a le portefeuille de la marine.

Enfin M. Antonio Prado, député de San-Paulo, riche planteur, journaliste de premier ordre, a le portefeuille de l'agriculture, où il rendra de très grands services par ses capacités hors ligne et ses connaissances spéciales.

PETITE CHRONIQUE

Le résultat des élections sénatoriales qui ont eu lieu hier dans le Puy-de-Dôme, où M. Girod-Pouzol, député, a été élu, sans concurrent; et dans l'Yonne, où M. Jules Guichard, républicain, l'a emporté contre son concurrent radical, M. Bonnerot, — était trop prévu, pour qu'on puisse y rattacher quelque importance. Aussi y a-t-il, dans toute la presse, absence complète de commentaires au sujet de ces deux élections.

— Voici quelques détails, d'après le *Figaro*, sur le mariage de la princesse d'Orléans : « Il paraît que les fiançailles du prince Waldemar et de la princesse Marie-Amélie d'Orléans sont définitivement fixées au 7 septembre, anniversaire de la naissance de la reine de Danemark, qui entre ce jour-là dans sa soixante-neuvième année. L'empereur de Russie a promis d'y assister; mais on ne connaît pas encore exactement les noms des personnages qui se rendront à cette grande cérémonie. Le mariage aura lieu à Eu, probablement à la fin de septembre.

Le jeune prince de Danemark étant luthérien, il a fallu demander à Rome des dispenses qui ont été ou qui seront accordées sous la condition expresse que les enfants à naître du mariage seront élevés dans la religion catholique.

Des négociations de la même nature avaient d'ailleurs précédé le mariage du duc d'Orléans, grand-père de la jeune fiancée, avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin. Rappelons, à ce sujet, les illustres parentés de la maison royale de Holstein-Glucksbourg.

Christian IX, roi de Danemark, a épousé, en 1842, la princesse Louise, fille de Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel. Voici les noms des six enfants nés de cette union : le prince Christian, marié à une princesse royale de Suède ; le prince Georges, roi de Grèce ; le prince Waldemar, le fiancé de la princesse Marie-Amélie; la princesse de Galles ; l'impératrice de Russie ; enfin, la princesse Thyra, mariée au duc de Cumberland. Le jour des fiançailles, si le roi de Danemark est entouré de ses enfants, de ses gendres et de ses belles-filles, on voit que le cortège sera particulièrement brillant. On n'a pas oublié

qu'il avait été un moment question du mariage de la princesse Thyra avec le prince impérial. »

— Le ministre de l'instruction publique, on se le rappelle, a fait procéder, il y a six mois, à une enquête sur les modifications qu'il conviendrait d'introduire dans les programmes du baccalauréat.

Les résultats de cette enquête viennent d'être imprimés. Ce travail, qui ne laisse pas que d'être considérable, sera distribué à tous les membres du conseil supérieur de l'instruction publique, en même temps que le rapport présenté à ce sujet par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris.

Le conseil supérieur aura ainsi sous les yeux toutes les pièces du dossier, et pourra se prononcer en connaissance de cause, lors de sa prochaine session.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

4. **Concordance de l'Imitation de Jésus-Christ et des Exercices de saint Ignace**, par le R. P. Mercier, S. J. — Un vol. in-12 de 714 pages. — Paris, 1885, chez Oudin. — Prix franco : 7 francs.

« Servez-vous de ce livre d'or de l'Imitation, écrivait un jour le R. P. de Ponlevoy à une âme qu'il dirigeait, de la manière qui vous sert le mieux vous-même. Tout est dans ce jeu de mots apparent. Saint Ignace l'avait, lui, toujours sur sa table, et l'ouvrait *importune, opportune*. Aussi était-il imbu de son esprit. Le trait de ressemblance que vous citez entre les Exercices et l'Imitation n'est pas le seul ; vous pourriez en relever bien d'autres, et il serait facile de faire une concordance complète entre les deux livres, inspirés par le même esprit. »

Cette *concordance*, que le R. P. de Ponlevoy entrevoyait comme facile entre l'Imitation et les Exercices, a été réalisée avec un plein succès par le R. P. Mercier. Qu'il reçoive nos plus sincères félicitations, car il a produit un ouvrage on ne peut plus utile pour le bien des âmes !

Quel persévérant labeur n'a-t-il pas fallu pour établir une concordance complète entre ces deux livres, inspirés sans doute par le même esprit, mais si différents pour tout le reste ! L'auteur a fait preuve d'une rare sagacité pour atteindre son but, et il y est parvenu avec une remarquable habileté, qui ne laisse rien à désirer, ni pour l'ensemble ni pour les détails. On peut s'en convaincre par la table même de la Concordance, où l'on suit semaine par semaine, jour par jour, la marche parallèle de l'Imitation et des Exercices.

On conçoit dès lors toute l'importance d'un pareil ouvrage, qui réunit la doctrine de l'Imitation et celle des Exercices, et nous permet d'apprécier l'un par l'autre ces deux livres imcompa-

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

rables, source de la plus pure piété, où tant de pécheurs et tant de saints sont venus puiser la lumière et la force dont ils avaient besoin ou pour réprimer leurs passions, ou pour avancer rapidement dans la pratique de toutes les vertus.

Nous ne saurions donc trop recommander la *Concordance de l'Imitation et des Exercices*, comme indispensable à toute âme qui tend à la perfection. C'est un livre non seulement à lire, mais à méditer, et qui peut être très profitable en tout temps, mais surtout pendant les retraites.

Pour rendre encore plus utile son ouvrage, l'auteur a joint à la Concordance des *notes explicatives* qui sont un véritable commentaire des Exercices spirituels. Il l'a fait suivre d'un *appendice* qui renferme intégralement le texte de saint Ignace, et un *plan raisonne* des Exercices pour une retraite de huit jours, avec indication de méditations et de lectures, toutes extraites du présent volume.

Nos félicitations à l'éditeur, M. Oudin, pour le soin qu'il a apporté à cette intéressante publication. Les yeux, comme l'esprit et le cœur, sont pleinement satisfaits en parcourant ce charmant volume.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous vous avons déjà donné, à cette place, des renseignements sur nos Fonds d'Etat, Rentes ou bons du Trésor; sur les actions et les obligations des sociétés de Crédit, des chemins de fer et des valeurs industrielles. La Bourse est nulle, sans affaires; nous en avons pour des semaines encore; laissons-la donc tranquille. Nous croyons vous intéresser en publiant des renseignements sur ce que les économistes appellent : « Le Revenu National. »

Les statisticiens ne sont point d'accord quand il s'agit d'évaluer l'importance des valeurs mobilières et immobilières, composant la fortune de la France. Cependant, on finit par arriver à des conclusions qui ne s'écartent pas beaucoup de la vérité, en combinant les divers travaux publics publiés dans les recueils et les différents documents parlementaires.

Pour connaître la valeur vénale des propriétés immobilières, le plus sûr moyen est de consulter les enquêtes qui ont été faites par l'administration des contributions directes. On y lit que les propriétés non bâties représenteraient actuellement, en chiffres ronds, une valeur de 100 milliards; les propriétés bâties vaudraient 40 milliards; en tout, 140 milliards pour la propriété foncière.

Quel est son revenu? Les enquêtes ont aussi sur ce point fourni des éléments de calcul qui assignent aux propriétés non bâties un revenu de 3 milliards environ. Les statistiques les plus autorisées donnent comme très acceptable le chiffre de 1,200 millions comme revenu de la propriété bâtie, soit au total de la propriété foncière, 4 milliards, 200 millions, ou environ 3 % d'intérêt, ce qui paraît normal.

Si maintenant nous passons à l'évaluation de la richesse mobilière, la tâche devient bien plus difficile; les bases sont si variables,

quand il s'agit des Fonds d'Etat, de titres de toute nature, de créances hypothécaires et chirographaires.

Il est certain qu'en Fonds d'Etat nous possédons plus que le montant de notre dette nationale, car si les étrangers ont de nos Rentes, nous possédons davantage de Fonds étrangers. L'ensemble de notre dette inscrite représente un capital d'environ 25 milliards. En supposant même que nous fassions balance entre les rentes étrangères que nous possédons et celles de notre pays que les étrangers détiennent, nous pouvons donc prendre pour bon le chiffre de 25 milliards, produisant annuellement 1 milliard 100 millions.

Les actions et les obligations sont estimées 40 milliards environ, en faisant également la même balance que pour les Fonds d'Etat, entre les titres français et les titres étrangers. Ce chiffre de 40 milliards est assez exact; placés à 4 %, ils donnent un revenu de 1,600 millions. L'impôt de 3 % applicable au revenu de ces titres a produit 45 millions; c'est un jalon qui nous montre que nous sommes dans le vrai.

Passons aux créances hypothécaires : l'évaluation est plus difficile. En dehors des créances du Crédit foncier, on est cependant assez d'accord pour les estimer à 10 milliards environ, avec un revenu de 4 % au lieu de 5 % pour tenir compte des insolvabilités, soit 400 millions.

Restent les créances chirographaires : là, point de documents, c'est l'inconnu! Quand M. Ballue a proposé son impôt sur le revenu, il a évalué le rendement de ces créances à 300 millions qui correspond à un capital approximatif de 8 milliards. Ce chiffre est-il trop fort; est-il trop faible? Nous n'en savons rien, ni sans doute personne; les documents officiels font absolument défaut. Prenons les chiffres de M. Ballue, et récapitulons :

CAPITAL

Propriétés non bâties.........	100	milliards.
id. bâties..........	40	—
Fonds d'Etat..................	25	—
Actions et obligations.........	40	—
Créances hypothécaires........	10	—
Créances ordinaires...........	8	—
Total......	223	milliards.

REVENUS

Propriétés non bâties.........	3.000	millions.
id. bâties.........	1.200	—
Fonds d'Etat....	1.100	—
Actions et obligations.........	1.600	—
Créances hypothécaires.......	400	—
Créances ordinaires..........	300	—
Total......	7.600	millions.

(Fin prochainement.) A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE CATÉCHISME (1)

Le défaut d'instruction solide et suffisante, l'ignorance en matière de religion fait qu'on condamne trop souvent sans connaître, qu'on blâme téméralrement ce qu'on ignore et qu'on veut ignorer, parce qu'on n'a jamais eu la sincère et sérieuse volonté de l'apprendre. Tertullien le disait aux païens et aux persécuteurs du second siècle : « La religion chrétienne ne demande qu'une chose qu'elle désire avec ardeur : c'est de n'être pas condamnée sans avoir été connue. »

Si cette méconnaissance de nos dogmes est souvent la source des révoltants blasphèmes que la presse popularise, n'est-elle pas encore la cause de notre état social si troublé? N'est-ce pas dans l'absence des doctrines lumineuses et vivantes de notre foi que se développent cette lamentable division dans les esprits, ce choc dans les intérêts et les opinions, cette aversion, cet égoïsme qui désunit les cœurs? N'est-ce pas parce qu'on exile de la place d'honneur la vérité révélée qui a les promesses de la vie présente et de la vie future?

Le Fils éternel de Dieu a indiqué comme un des signes de sa mission que *les pauvres sont évangélisés;* il a pourvu à l'universalité et à la perpétuité de son enseignement divin : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre... Comme mon Père m'a envoyé, de même je vous envoie... Allez donc prêcher l'Évangile par toute la terre... Allez, instruisez les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit... Apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai recommandé... Ce que je vous ai dit en particulier, prêchez-le sur les toits... Et voilà que je serai avec vous jusqu'à la fin des siècles. »

Dès sa naissance, l'Église, dépositaire du trésor de la vérité, ne cesse pas d'exhorter ses prêtres à se dépenser sans mesure pour porter la parole de vie au milieu des nations assises dans les ténèbres et les ombres de la mort. Elle ne se borne pas à des

(1) Extrait d'une lettre pastorale de Mgr Mermillod.

prédications retentissantes; elle possède et multiplie cette instruction familière, cet enseignement simple et populaire connu dans le monde entier sous le nom béni de CATÉCHISME. On l'a dit avec raison, le Sauveur des hommes a été le premier catéchiste (1). Quand, dans le temple ou sur une barque, il propose à la foule ses belles paraboles et qu'il en donne l'explication; quand, sur les bords du Jourdain, il démontre aux pharisiens la sainteté, l'indissolubilité du mariage; quand, du sommet d'une montagne, il montre la puissance de la foi et par ses leçons et par ses miracles, ou bien encore qu'il développe dans les béatitudes toute la magnificence de la morale qu'il vient établir parmi les hommes, ne sont-ce pas les fonctions de catéchiste qu'il remplit? Si, dans des entretiens familiers, dans des expositions naïves, dans des conversations qui portent toujours avec elles les caractères de la bonté, il enseigne à prier, à faire l'aumône, à exercer la charité, à faire des œuvres de pénitence, n'est-ce pas notre catéchisme qu'il explique à la foule toujours avide de l'entendre? C'est bien encore le catéchisme qu'il fait quand il donne aux incrédules pharisiens ces réponses courtes, incisives, qui jettent des torrents de lumière dans les esprits, et quand il recommande la confiance en Celui qui revêt la fleur des champs et donne la la pâture aux petits oiseaux.

Sans doute, la sainte Bible, ce livre inspiré, cette histoire de Dieu et de l'humanité, contient les vérités révélées; mais, pour que ces vérités révélées soient mises à l'abri des interprétations erronées, la sainte Église a dressé des expositions, des formulaires dans lesquels les dogmes de la foi chrétienne sont simplement, clairement et lumineusement exprimés. L'excellence du catéchisme se manifeste par la sublimité des doctrines qu'il contient et par les vives préoccupations de la sainte Église sur cette œuvre si grande et si simple tout à la fois. Le catéchisme n'est que l'abrégé des divines instructions; il renferme, sous une forme adaptée à la portée de tous, ce que nous devons croire et pratiquer pour obtenir la vie éternelle. Le catéchisme est la science de la religion, la seule qui soit rigoureusement indispensable. Il n'y a qu'une chose nécessaire à l'homme, disait le Seigneur à ses disciples : cette chose nécessaire, c'est de sauver son âme; on ne peut y parvenir que par la connaissance de Dieu et de son divin Fils Jésus-Christ, qu'il a envoyé sur la terre pour nous racheter.

(1) Mgr Rendu, l'illustre évêque d'Annecy.

Oui, ce petit livre est bien le livre de la vie, qui révèle aux intelligences l'éternité de Dieu, la création du monde, les devoirs et l'avenir de l'homme; c'est le livre qui trace le code de nos obligations vis-à-vis de notre Père dans le ciel, de nos semblables sur la terre et de nous-mêmes; c'est le livre qui nous apprend à faire monter notre âme dans les ascensions de la prière, qui nous initie aux fêtes liturgiques et à la vie de la sainte Église; c'est ce livre qui nous trace le chemin sûr entre le berceau et la tombe, qui nous montre les secours de la grâce, le contrat des deux alliances de l'homme avec Dieu; qui nous révèle la Providence, notre origine, la chute et la rédemption, et qui entr'ouvre aux regards de tous les perspectives inéluctables des récompenses ou des châtiments éternels.

Grâce à Dieu, au sein de nos contrées catholiques et même dans les paroisses des pays mixtes, le catéchisme est en honneur. Cet abrégé de toute doctrine est aimé et conservé avec soin par nos familles chrétiennes. Mais, hélas! l'ignorance superbe et la demi-science dédaignent trop souvent ce modeste petit volume; parfois des hommes voués aux carrières libérales, des femmes du monde, croiraient s'abaisser en revoyant ces pages que leur enfance avait bégayées. Nos robustes et vigoureuses populations des champs sont mieux inspirées; elles les relisent et répètent le sommaire de toute sagesse; elles y viennent chercher et trouver le foyer de toute consolation.

Nous demandons aux esprits les plus fiers et les plus cultivés s'ils ne sentent pas des bornes à leur esprit et s'ils ont sur les grands problèmes de la vie des solutions certaines autres que les lumières reçues à leur première communion. Y a-t-il un livre plus apte à favoriser le développement intellectuel des enfants et à illuminer l'âge mûr, suivant la parole du royal prophète? Des hommes de valeur incontestable ont parlé du catéchisme avec une admiration qu'il nous est doux de reproduire. Là, dit un philosophe chrétien, se trouvent « des principes féconds, des idées fixes, de hautes connaissances qui sont pourtant à la portée de la raison de l'enfant, parce qu'elles sont naturelles à notre être. » Ces grands hommes dont s'honore notre foi ne sont pas seuls à reconnaître cette excellence du catéchisme; bien des aveux peuvent être recueillis sous la plume d'hommes qu'on n'accusera pas de partialité pour l'Évangile. Cette page du philosophe Jouffroy, quoique très connue, mérite d'être citée encore :

« Il y a un petit livre qu'on fait apprendre aux enfants et sur

lequel on les interroge à l'église : lisez ce petit livre qui est le catéchisme ; vous y trouverez une solution de toutes les questions que j'ai posées, de toutes sans exception. Demandez aux chrétiens d'où vient l'espèce humaine, il le sait; où il va, il le sait; comme elle y va, il le sait. Demandez à ce pauvre enfant, qui de sa vie n'y a songé, pourquoi il est ici-bas, et ce qu'il deviendra après sa mort; il vous fera une réponse sublime, qu'il ne comprendra pas, mais qui n'en est pas moins admirable. Demandez-lui comment le monde a été créé et à quelle fin; pourquoi Dieu y a mis des animaux, des plantes; comment la terre a été peuplée; si c'est par une famille ou par plusieurs; pourquoi les hommes parlent plusieurs langues; pourquoi ils souffrent; pourquoi ils se battent et comment tout cela finira : il le sait. Origine du monde, origine de l'espèce, question des races, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme avec ses semblables, droits de l'homme sur la création, il n'ignore rien; et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des gens; car tout cela sort, tout cela découle avec clarté et comme de soi-même du christianisme (1). »

L'expérience confirme la vérité de ces paroles de Jouffroy. Que d'aveux de philosophes, de protestants et d'hommes célèbres que nous pourrions réunir ici à l'appui de nos paroles! Camille Jordan, réclamant le libre exercice de la religion au Conseil des Cinq Cents, disait un jour bien haut à cette assemblée : « Ce sont les idées, ce sont les institutions religieuses qui nous assurent des jouissances indépendantes du pouvoir des hommes et des coups du sort. Ce sont elles qui tempèrent cette inégalité indispensable à l'existence des sociétés humaines ; leur besoin est senti surtout par les peuples en révolution : alors il faut aux malheureux l'espérance; elles en font luire un rayon dans l'asile de la douleur; elles éclairent même la nuit du tombeau ; elles ouvrent devant l'homme mortel et fini des perspectives magnifiques et infinies... »

« La philosophie, dit un politique de notre siècle, livrée à elle-même est sans force; elle conduit au doute, et le doute brise l'énergie de l'âme... le christianisme apaise toutes les douleurs de l'esprit; il respecte toutes les libertés de l'intelli-

(1) Jouffroy, *Mélanges philosophiques.*

gence; et depuis le palais jusqu'à la chaumière, dans sa sympathie ingénieuse et variée, il offre à tous des consolations dans tous les besoins (1). »

Plus heureux que tant d'autres, Maine de Biran fut ramené à la religion par l'insuffisance de la philosophie, dont l'étude, avec toute droiture d'esprit et de cœur, l'avait occupé toute sa vie : « Je n'ai pas de base... pas d'appui... pas de mobile constant! Je souffre! Où attacher la pensée pour qu'elle puisse se retrouver, se fortifier, se complaire, ou s'approuver dans telle chose que ce soit?... Je cherche mon point d'appui, je sens le besoin qu'a toute mon âme de se rattacher à quelque chose d'absolu, qui ne change pas... Je sens le besoin de reposer ma pensée sur quelque chose qui ne change pas et de m'attacher à un point fixe, l'absolu, l'infini ou Dieu. »

Maine de Biran trouva ce point d'appui fixe : « La religion donne seule une réponse, la philosophie ne le peut pas... Les croyances religieuses et morales, que la raison ne fait pas, mais qui sont pour elle une base ou des points de départ nécessaires, se présentent comme mon seul refuge, et je ne trouve de science vraie que là précisément où je ne voyais autrefois, avec les philosophes, que des rêveries ou des chimères. Ce que je prenais pour la réalité, pour le propre objet de la science, n'a plus à mes yeux qu'une valeur purement *phénoménique.* »

Ainsi, « la religion résout seule le problème que le philosophe posé; elle seule nous apprend où est la vérité; elle nous dit aussi que, jugeant les choses sur le rapport des sens ou d'après nos passions, ou même d'après une raison artificielle ou de convention, nous vivons dans une illusion perpétuelle. C'est en nous élevant vers Dieu, *en cherchant à nous identifier avec lui par sa grâce,* que nous voyons et apprécions les choses comme elles sont. Il est certain que le point de vue des sens et des passions n'est pas du tout celui de *la raison humaine,* encore moins de cette *raison supérieure qui, assistée du secours de la religion,* plane sur toutes les choses de ce monde (2). »

Si des hommes qui ont marqué dans l'étude de la philosophie, des lettres et de la politique, rendaient ces témoignages dont la valeur ne peut échapper à personne, pourquoi donc ce livre n'est-il pas le bréviaire de tous les chrétiens? C'est la nourri-

(1) Benjamin Constant.
(2) Maine de Biran, *Journal intime.* Voir à ce sujet les études de M. Ernest Naville et de M. Auguste Nicolas.

ture qui alimente tous les âges et qui doit se trouver sur toutes les tables, comme le pain matériel qui nourrit nos corps promis au tombeau. N'est-ce pas surtout alors que l'esprit a sa maturité, qu'il conviendrait de revoir, d'étudier, de méditer ce livre de la vie des âmes? Hélas! nous gémissons souvent de rencontrer dans le monde des hommes instruits dans les sciences naturelles, aptes aux choses de l'industrie, habiles à la culture de la terre, à la gestion des intérêts profanes, intelligents des questions politiques et sociales, mais qui restent trop étrangers à la science religieuse. Ils ont dédaigné, ou du moins délaissé le catéchisme; ils savent tout, excepté ce qui leur importe le plus de savoir : la science du salut!

Aussi, nous conjurons le chefs de famille de songer au redoutable devoir que Dieu leur impose vis-à-vis de leurs enfants. Ils leur doivent sans doute la nourriture matérielle; mais ils leur doivent surtout l'aliment substantiel qui élève et fortifie les âmes, qui, à travers les ombres du temps, les fait monter dans les régions des divines clartés. Qu'ils sont beaux, ces foyers chrétiens où, le soir, après les labeurs du jour qui ont dispersé les membres de la famille, tous sont réunis dans les joies et les épanchements mutuels! Alors l'enfant ramené près de sa mère, répète les enseignements du bon pasteur; le père, ému, sourit à ces leçons qui tombent des lèvres et du cœur candide de son enfant. Le travail du jour, les sollicitudes inquiètes, tout est oublié devant les paroles enfantines de ce jeune docteur qui parle de Dieu le Père, du divin Enfant de la crèche, de la croix rédemptrice et des douces espérances du ciel. Ne l'oubliez pas, vous surtout, pieuses mères de famille! c'est à vous de développer dans l'âme de vos enfants ces lumières de la foi qui peuvent s'éclipser un jour sous l'entraînement des passions, mais qui, tôt ou tard, se raniment au souvenir de votre tendresse maternelle.

MGR MERMILLOD.

LE « SALVE REGINA »

La prière que Notre Saint-Père le Pape nous fait réciter chaque jour au pied de l'autel après la sainte Messe est très ancienne dans l'Église; elle remonte certainement au XI[e] siècle

Il n'est personne qui ne reconnaisse le mérite, la beauté et la pieuse éloquence de cette antienne à Marie. Tous admettent ce qu'en disait le vénérable Canisius « que, composée par des saints, instituée par des saints et proposée par des saints, cette prière, d'une grâce suave, d'un sens fécond et d'une profondeur mystérieuse, nourrit l'esprit, attendrit le cœur et enflamme les plus intimes dispositions de l'âme pour le culte de la Mère de Dieu. » Éloge qui n'est, d'ailleurs, que la traduction d'un discours attribué à Bernard, archevêque de Tolède, ou au saint abbé de Clairvaux.

La même unanimité n'existe plus quand on veut savoir quel est l'auteur de cette antienne si admirable, et on compte jusqu'à cinq opinions différentes à ce sujet. Les uns en font gloire au Pape saint Grégoire II, qui occupa le Saint-Siège de 715 à 731; les autres à un nommé Pierre, qui aurait été archevêque de Compostelle au temps du Pape Calixte II. Quelques-uns l'attribuent à saint Bernard; plusieurs à Hermann Contract; et les derniers, enfin, à Adhémar, évêque du Puy, qui dirigea en partie la première croisade comme légat du Pape Urbain II et mourut en 1098.

*
* *

Jean l'Ermite, qui a écrit la vie de saint Bernard, raconte qu'un ange vint un jour chanter le *Salve Regina* en présence du saint docteur, et que celui-ci, en ayant retenu les paroles et le chant, transmit cette antienne au Pape Eugène III afin de la faire chanter par autorité pontificale dans toutes les églises.

D'autres auteurs n'attribuent à saint Bernard que les trois invocations qui terminent l'antienne. Il disent que le Saint, entrant dans la cathédrale de Spire, en Allemagne, au moment où le chœur terminait le chant du *Salve,* il fit sortir de son cœur si dévot à Marie cette triple exclamation : *O clemens! O pia! O dulcis Virgo Maria!* qu'il accompagna de trois génuflexions, L'on ajoute que, pour conserver le souvenir de ce trait de piété, des plaques en cuivre portant les trois invocations furent placées aux lieux où le Saint s'était agenouillé.

Le *Salve Regina*, depuis le XIII[e] siècle et peut-être depuis 1130, est ordinairement appelé l'*Antienne du Puy*. Ses premiers mots sont gravés sur le piédestal de la statue de Notre-Dame de France érigée sur le rocher noir qui domine cette ville, et fondue avec les canons conquis à Sébastopol en 1855. Cette ins-

cription a été placée là pour affirmer le droit d'auteur du grand évêque du Puy, Adhémar.

Les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, dans l'*Histoire littéraire de la France,* commencent ainsi leur étude sur le saint prélat : « Adhémar ou Aymar de Monteil, à qui l'on attribue l'une des plus célèbres antiennes que l'Église chante à ses offices la plus grande partie de l'année, ne doit pas être oublié dans l'histoire de sa nation. »

En effet, le *Salve Regina* l'immortaliserait quand il n'aurait pas eu d'autres titres pour passer à la postérité, quand il ne serait pas le type de l'alliance contractée au moyen-âge entre la religion et l'armée dans la chevalerie.

S'il est permis de faire une conjecture, on peut supposer qu'Adhémar composa et chanta le *Salve Regina* avant son départ pour la croisade, agenouillé avec ses preux devant l'autel de Notre-Dame du Puy.

Quoi qu'il en soit, immédiatement après le Concile de Clermont, où assista Adhémar, Urbain II ordonna de réciter le petit Office de la sainte Vierge pour obtenir l'heureux succès de la croisade ; et le samedi, il dit à Notre-Dame du Port, église de Clermont, la Messe de la sainte Vierge en se servant, pour la première fois, de l'Introït *Salve sancta Parens.* Les pensées d'Adhémar, légat du Pape pour la croisade, n'étaient point autres que celles du Souverain-Pontife. Lui aussi voulait mettre sous la protection toute particulière de la très sainte Vierge cette grande entreprise, et de fait il adopta pour bannière l'image du *Notre-Dame la sainte Vierge*, bannière qui parut au siège d'Antioche et fut prise par les Turcs.

Quoi d'étonnant s'il composa le *Salve Regina* pour en faire le chant des croisés ? C'est la pensée de l'abbé Darras, exprimée en ces termes dans sa belle *Histoire de l'Église :*

Adhémar avait composé le *Salve Regina,* et cette poétique invocation était devenue le chant de guerre des chevaliers chrétiens. Dans un autre endroit de son histoire, il ajoute : « L'évêque du Puy, Adhémar, légat apostolique, bénit solennellement les cent mille croisés réunis sous sa bannière et celle du comte de Toulouse. En ce jour solennel (celui du départ), et par cette multitude de vaillants chevaliers, fut chanté *pour la première fois* le *Salve Regina* composé par Adhémar pour être le chant de guerre de la croisade.

Est-ce en souvenir de ces origines que N. S. P. le Pape

LéonXIII a prescrit de réciter le *Salve Regina* au moment où il ouvrit une nouvelle croisade contre la nouvelle ennemie du nom chrétien, la Franc-Maçonnerie ?

***

Dès les premières années qui suivirent la mort d'Adhémar, le *Salve Regina* devint célèbre, et on en fit un si fréquent usage dans les Offices divins, que l'Ordre des Carmes le substitua à l'Évangile de saint Jean, qu'on récite ordinairement à la fin de la messe. Le décret de N. S. P. le Pape prescrivant de le réciter au pied de l'autel aprés chaque messe basse a, on le voit, une grande analogie avec cette ancienne coutume monastique.

Comme chacun sait, le *Salve Regina* se récite depuis la Trinité à l'Avent, dans l'Office canonial, et fait ainsi partie de la liturgie romaine. Tous les fidèles l'ont entendu chanter le dimanche à la fin des Vêpres à cette époque de l'année.

C'est peut-être à saint Bonaventure que l'on doit la préférence donnée à l'heure du soir pour honorer ainsi solennellement la sainte Vierge. Ce saint docteur voulut que, dans ses monastères, on sonnât une cloche après Complies pour saluer l'auguste Mère de Dieu, se fondant sur l'opinion que c'était à cette heure que l'ange l'avait saluée lui-même. C'est pour cela que le *Salve* fut appelé SALUT ; et ce nom est resté jusqu'aujourd'hui aux exercices religieux qui se font le soir. Dire le Salut, chanter le Salut, c'est avant tout chanter le *Salve Regina.*

Cette antienne était d'abord seule et chantée en tous les temps de l'année; puis on introduisit presque partout l'*Alma,* l'*Ave Regina* et le *Regina cœli,* qui eurent chacune leur époque distincte. Cependant, plusieurs sociétés religieuses ont toujours conservé le *Salve,* du moins à l'heure des Complies, comme on le voit chez les Carmes, les Dominicains et dans l'Ordre de Cîteaux.

Dans plusieurs monastères, le moment où l'on chante cette prière est un instant solennel. Les Prémontrés la chantaient tous les jours sur un ton mélodieux et touchant, en quittant l'Office du Chapitre. C'est sur le même ton qu'on la chantait dans quelques maisons de Cisterciens ; mais c'est surtout à la Trappe que le chant de cette prière excite la ferveur et même l'enthousiasme. Il délasse le religieux des travaux de la journée, et ranime son espérance du ciel. L'étranger qui, ne voyant dans l'obscurité de la nuit que les habits blancs des Pères,

peine sensibles, puisque le chœur n'est pas illuminé, aperçoit avec émotion l'image de Marie au fond du sanctuaire, éclairée tout à coup par deux flambeaux. Au récitatif si longuement traîné des prières de Complies succède le noble chant du *Salve.* « Le P. Hilarion commença seul l'antienne, dit l'auteur du *Voyage à la Trappe près Laval ;* sa voix flexible et douce semblait rouler sous les arcades sonores du sanctuaire. Aussitôt tout le chœur continue, et cinquante voix semblent n'en faire qu'une. Non, je ne pourrais vous dire ce que je ressentis, surtout à ces mots : *Ad te clamamus*, etc. »

*
* *

Une antienne si touchante devait nécessairement exercer le talent des littérateurs chrétiens ; aussi existe-t-il plusieurs ouvrages sur le *Salve.* Nous mentionnerons quatre sermons et une méditation attribués à saint Bernard, et qu'on trouve parmi ses œuvres. Les opuscules de saint Alphonse-Marie de Liguori intitulés : *Les Gloires de Marie*, commencent par une paraphrase sur le *Salve Regina* où l'on reconnaît la tendre piété de ce fervent serviteur de la sainte Vierge.

Mgr Besson en a donné une autre paraphrase en s'inspirant de la pensée de N. S. P. le Pape, qui en a prescrit la récitation à la fin de la messe.

Salut, ô notre Reine ! vous qui êtes la mère de miséricorde ! *Salve Regina, Mater Misericordiæ !* Vous êtes la vie, ressuscitez et soutenez nos âmes; votre nom est plein de suavité, mettez-en le parfum dans l'amertume de nos cœurs et faites-le monter jusque sur nos lèvres; vous êtes surtout notre espérance, celle qui survit à toutes les disgrâces et qui fleurit sur toutes les ruines. *Vita, dulcedo et spes nostra, salve !* Les enfants d'Ève, exilés du jardin de délices, se tournent vers vous et vous demandent grâce pour leurs péchés : *Ad te clamamus, exules filii Evæ !* Les gémissements et les larmes remplissent plus que jamais cette vallée de misères où l'Église militante combat contre le nombre, la force et la puissance. O Reine, écoutez nos cris et venez la délivrer : *Ad te suspiramus, gementes et flentes in hac lacrymarum valle !* Vous êtes notre avocate, et la cause que vous prenez en main triomphe tôt ou tard du monde et de l'enfer : *Eia ergo, advocata nostra !* Tournez vers nous vos yeux pleins de miséricorde. Que ce regard nous protège et nous guide pendant tout notre exil, jusqu'au jour où la porte du ciel s'ouvrira, et où vous nous ferez voir Jésus, le fruit béni de vos entrailles, qui sera notre récompense et notre gloire : *Et Jesum, benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium*

ostende. Vous êtes la clémence, la piété, la douceur même : *O clemens! ô pia! ô dulcis virgo Maria!* Que votre clémence nous pardonne ; que votre piété nous inspire ; que votre douceur nous serve d'exemple !

L'oraison composée par Léon XIII pour suivre cette magnifique antienne est merveilleusement appropriée aux circonstances actuelles. Nous invoquons le Seigneur, qui est notre refuge et notre force : *Refugium et virtus*. Nous l'invoquons par les mérites de la glorieuse et immaculée Vierge Marie, qui est si justement appelée le *Secours des chrétiens;* par l'intercession de saint Joseph qui a été déclaré le protecteur de l'Église universelle ; des saints apôtres Pierre et Paul, qui en sont les défenseurs ; de tous les saints, qui en sont la gloire. Nous le supplions d'avoir pour agréable l'humilité de nos prières et d'en rendre la vertu efficace. Par Jésus-Christ, notre Maître, notre Roi et notre Dieu.

LA SCIENCE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE

DEPUIS LE CONCILE DU VATICAN

En Allemagne la science catholique a fait, depuis le concile du Vatican, l'heureuse expérience que, servir l'Église, c'est régner. Les savants fidèlement soumis à l'Église ont suivi la route tracée par l'Esprit-Saint, et la bénédiction du ciel a augmenté à la fois leur nombre et leurs succès. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de la Société Goerres, qui a pour principe celui du dernier concile, savoir : qu'entre la vraie science et la foi véritable il ne peut jamais y avoir de contradiction, et que la lumière de la révélation est l'unique étoile conductrice qui puisse guider infailliblement sur la mer orageuse des investigations humaines. Cette œuvre, qui a commencé très humblement en 1877, à l'occasion du centenaire de la naissance de Joseph Goerres, a déjà produit de grands résultats ; parmi lesquels nous signalons avant tout celui d'avoir donné un centre commun à tous les catholiques qui s'occupent de recherches scientifiques ou qui y prennent simplement intérêt. Les uns viennent en aide à la science chrétienne par leurs travaux, les autres par leurs sacrifices.

Le concile a séparé les deux camps. Pour les quelques doc-

teurs apostats, que nous a enlevés leur triste rébellion, des centaines de jeunes soldats de la science ont suivi les évêques et les porte-enseignes catholiques, qui avaient combattu le bon combat à l'époque du concile : les Hergenrœther, les Séheeben, Stœckl, Heinrich, tous conspués de la veille. Et aujourd'hui, après quinze ans de travail et de lutte, nous pouvons déjà constater une situation scientifique d'autant plus consolante, qu'il a fallu se frayer la route à travers une persécution qui défie en astuce celle de Julien l'Apostat. C'est cette réaction, cette marche ascensionnelle que nous allons essayer de dépeindre en exposant à grands traits l'ensemble des travaux scientifiques les plus remarquables publiés depuis 1870, sauf à nous arrêter parfois dans notre chemin sur quelques ouvrages récemment publiés.

Commençant par la théologie, nous sommes tout d'abord surpris de la productivité de publications d'une haute importance. M. le chanoine Heinrich, de Mayence, fait paraître une Théologie dogmatique volumineuse qui a été recommandée par Sa Sainteté Léon XIII. Citons encore les Manuels de théologie dogmatique des professeurs Séhebeen, de Cologne, et Simar, de Bonn. Une nouvelle théologie morale, écrite en latin par le R. P. Lehmkuhl, de la Compagnie de Jésus (1), publiée l'année passée, a été épuisée en quelques mois. Rien de surprenant du reste : car l'ouvrage, dont la deuxième édition vient de paraître chez Herder, à Fribourg, se distingue par sa méthode logique, par l'harmonie qui existe entre le développement des principes et la casuistique. Il égale au moins Gury pour la partie théorique, et pour l'application, la solidité scientifique et l'opportunité, cette nouvelle théologie morale nous semble même le dépasser. Les questions sociales modernes entre autres y sont prises en considération, de sorte que ce livre est tout à fait à la hauteur du temps et de ses besoins spéciaux, et que, non seulement il promet de devenir le *vade-mecum* des prêtres qui exercent le saint ministère, mais aussi de remplacer le Manuel de Gury pour l'instruction des jeunes lévites dans les séminaires.

L'étude des saints Pères avait été négligée par l'école dœllingerienne : les Pères qu'admirait la « science allemande » sont les théologiens jansénistes. Mais depuis le concile du Vatican,

(1) *Theologia moralis auctore Augustino Lehmkuhl, Societatis Jesu sacerdote. Editio altera ab auctore recognita.* 2 gros volumes in-8°, chez Herder, à Fribourg, 1885.

les Pères de l'Eglise, les vrais témoins de la tradition, ont été remis en honneur et leur étude a produit, outre le *Manuel de Patrologie et de Patristique,* de Nirschl, et les anthologies volumineuses de Thalhofer et du R. P. Herder, différentes études spéciales importantes sur ce terrain.

Les époques de luttes ne peuvent manquer d'enrichir l'Apologétique ; celle du Kulturkampf a vu se multiplier non seulement les champions de la bonne cause, mais aussi les arguments, les armes morales pour combattre victorieusement les droits de l'Église lésés par les lois de mai et sa doctrine vilipendée par les vieux-catholiques. Le plus illustre de ces soldats de l'Église a été le cardinal Hergenrœther, alors encore simple professeur de l'Université de Wurzbourg, qui publia, entre autres, en 1873, son bel ouvrage : *L'Église catholique et l'État chrétien dans leur développement historique par rapport aux questions du jour.* Quant à l'apologétique chrétienne, en général, ses deux représentants principaux furent les savants professeurs Hettinger, de Wurzbourg, et M. A. Weiss, dominicain de Gratz. L'apologétique de ce dernier traite la défense de l'Église au point de vue de la morale.

Le saut n'est pas bien grand, si, de l'Apologétique, nous passons à l'œuvre historique de Mgr Janssen, intitulée : *Histoire du peuple allemand,* répandu à vingt-quatre mille exemplaires ; car ce livre, le plus important qui ait vu le jour depuis la Symbolique de Mœhler, est la critique la plus impitoyable de la révolution religieuse du XVI[e] siècle. Reçu par une explosion d'admiration dans tous les camps, cet ouvrage monumental a su rompre la conjuration du silence qui accueille tout ouvrage catholique. Un protestant, M. Von Sviedinech-Sudenhorst, a écrit sur ce livre : « Il est vrai que M. Janssen prend son point de départ au point de vue confessionnel, mais il faut avouer que ces tendances catholiques et franches ouvertes, il ne les impose nullement : il s'abstient même de toute polémique. Dans cet historien, rien n'apparaît que l'investigateur consciencieux, ami de l'honnêteté, l'homme de distinction. »

Chez Mgr Janssen, ce sont des faits, les contemporains, amis et ennemis, qui parlent ; il laisse au lecteur le soin de conclure. Le quatrième volume, qui vient de paraître, s'occupe de la révolution politique et religieuse depuis la paix d'Augsbourg (1555) jusqu'au concordat de 1580, période orageuse, s'il en fut. C'est l'histoire dramatique des luttes entre le protestantisme et

le catholicisme, des dissensions des sectes protestantes entre elles, — l'histoire des variations dans la doctrine, — c'est en même temps l'histoire de la Réforme catholique au concile de Trente, celle de la réaction opérée par la Compagnie de Jésus (Canisius, Lefèvre, Lejay) que nous trouvons dans ce volume. Que de préjugés s'évanouissent à la lumière de cet exposé simple, noble, objectif, qui se contente de laisser parler les faits !

Ici, nous avons sous les yeux la photographie morale des princes du temps, les causes de la Révolution des Pays-Bas, l'histoire du prince d'Orange, de l'empereur Maximilien II, des premiers jésuites. Contentons-nous de relever ici un seul point qui nous a frappé. Il s'agit de la Saint-Barthélemy. Mgr Janssen prouve que les Huguenots avaient, le 23 août, formé le projet de s'emparer du Louvre le lendemain 24, d'assassiner en même temps tous les membres de la famille royale et de proclamer roi Henri de Navarre. Charles IX et sa mère, Catherine de Médicis, se trouvaient ainsi dans l'alternative ou de se laisser assassiner ou de parer à ce danger en se défaisant de leurs ennemis. Les Huguenots furent anéantis, non comme corporation religieuse, mais comme conspirateurs politiques et militaires.

Il résulte de tout ce qui a paru jusqu'ici de l'*Histoire du peuple allemand,* que ce qu'on est convenu d'appeler la « Réforme », loin d'être une amélioration de la doctrine religieuse, a été une Révolution irréligieuse et politique, qui a duré tout un siècle sans interruption, pour aboutir à la guerre de Trente ans, laquelle a vu l'étranger saccager l'Allemagne et lui porter des blessures dont elle saigne encore.

Naturellement, l'ouvrage de Mgr Janssen a été attaqué par divers prédicants. Nous remercions ces messieurs de leur opposition : car leurs attaques nous ont valu les deux *Réponses à mes critiques,* qui sont de vrais chefs-d'œuvre d'apologétique et qui, contrastant avec les adversaires, répondent d'une manière tranchante, mais digne, aux grossièretés des agresseurs.

Il s'est fait beaucoup dans les derniers temps pour l'étude de l'Histoire. Les *Feuilles historiques et politiques* de Munich sont connues de longue date ; les *Annales historiques* de la Société Goerres sont venues à leur appui. Outre Mgr Janssen, Onno Klopp, de Reumont, Weiss, Pastor, sont à citer pour l'histoire politique ; Hergenrœther, Hefele, Jungmann, pour l'histoire ecclésiastique. Le cardinal Hergenrœther a compensé

amplement la perte de Dœllinger, homme d'une vaste érudition, il est vrai, mais qui manquait d'un fondement dogmatique. Déjà avant le concile du Vatican, le savant cardinal avait fait paraître son ouvrage : *Photius, patriarche de Constantinople,* mais depuis lors il a publié, outre ses ouvrages de polémique (*Antijanus*, etc.), une *Histoire ecclésiastique* en trois volumes, et commencé la deuxième édition du grand *Dictionnaire* de Welte et Wetze, qui est à proprement parler un ouvrage nouveau, que dirige aujourd'hui le docteur Kaulen de Bonn, et auquel collaborent un grand nombre de savants.

Depuis que le cardinal Hergenrœther est préposé aux Archives du Vatican, il a déjà fait paraître chez Herder le premier fascicule de ses *Leonis X Regesta*, entrepris sous l'inspiration du Souverain-Pontife. Je ne veux pas oublier non plus de faire mention de la grande collection des conciles récents tenus depuis 1682, qui paraît chez le même éditeur sous le titre : *Acta et Decreta Sacrorum Conciliorum recentiorum Collectio Lacencis.* Les sages dispositions que renferment ces conciles sont célébrées les unes par les évêques latins (tome I), les autres par les évêques orientaux (tome II), par ceux de l'Amérique septentrionale (tome III), de la France (tome IV), de la Hongrie et de la Hollande (tome V), de l'Italie, de l'Amérique méridionale et de l'Asie (tome VI). Le tome VII, qui est sous presse, renfermera les actes et décrets du concile œcuménique du Vatican. Léon XIII a honoré le libraire Herder, l'éditeur de la grande littérature théologie allemande, d'une lettre laudative au sujet de cette dernière publication.

L'histoire ecclésiastique de Rohrbacher, traduite en allemand avec adjonctions, commencée par Hulskamp et Rump, et continuée par Keller, approche de sa fin.

Il se manifeste un grand élan pour redresser scientifiquement les mensonges historiques qui ont tenu le haut du pavé depuis les Centuriateurs de Magdebourg, et pour réhabiliter les personnages dont la mémoire est encore restée sous le poids de la calomnie. C'est ainsi que l'infortunée Marie Stuart a trouvé en Allemagne de nouveaux défenseurs dans les historiens Opitz et Cardauns, lesquels nous font voir que les fameuses lettres de la cassette ont été falsifiées par les ennemis politiques et religieux de la reine d'Écosse.

Un petit ouvrage, faisant partie des *Portraits historiques*, a pour titre : *Jean Tserclaes*, *Comte de Tilly,* par Keym, dont

M. Marcour publie la troisième édition; il réhabilite Tilly, le héros de la guerre de Trente ans, que les historiens protestants, Schiller en tête, nous représentent comme un barbare, un homme cruel et sanguinaire. Lisez ce petit volume, et vous admirerez le noble caractère qui a voulu préserver Magdebourg de la ruine; ce furent les sbires de Gustave-Adolphe de Suède qui incendièrent cette ville que Tilly voulait sauver. Tilly fut un grand patriote, un grand génie militaire, un grand chrétien. Il mourut en se recommandant à la miséricorde de Dieu et en léguant sa dépouille mortelle au sanctuaire de Notre-Dame d'Alt-Œtting. Ce petit livre popularise la réhabilitation que déjà Rensing avait établie il y a près de trente ans. Même pour les Sciences, le texte a sa valeur : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et le reste vous sera donné par surcroît. » Du moment où les différentes disciplines théologiques se furent mises en règle avec les préceptes de l'Église parlant par le Concile, toutes les sciences humaines se relevèrent de la stérilité dans laquelle elles avaient croupi.

La Philosophie, elle aussi, fit l'expérience que, servir l'Église c'est régner. Léon XIII lui a indiqué le chemin, en recommandant l'étude de saint Thomas. C'est l'étude de l'Ange de l'école qui nous a valu la *Philosophia Lacensis* et les ouvrages philosophiques du R. P. Pesch, de la Compagnie de Jésus. Prenant en considération les résultats obtenus par l'étude des sciences naturelles et par la philosophie moderne, ces ouvrages prouvent que la science de nos jours, pour autant qu'elle se fonde sur des faits, convient dans le cadre de la philosophie scolastique, et que les questions les plus profondes de la philosophie naturelle trouvent leur solution dans la philosophie de saint Thomas d'Aquin.

Relevons ici les travaux philosophiques de MM. Haffner, chanoine de Mayence, et von Hertling. Ce dernier, ne se trouvant pas en état de grâce auprès du gouvernement prussien, qui refusait de le faire avancer, vient d'être appelé à une chaire de philosophie à l'université de Munich. Espérons que saint Thomas d'Aquin finira par vaincre le rationalisme de Kant, le panthéisme de Hegel, Fichte, Schelling, et la philosophie de l'inconscient de Schopenhauer et de Hartmann.

M. de Hertling, membre de la fraction du centre, défend au Parlement et dans ses écrits, sous le point de vue catholique, la question sociale, dont feu Mgr de Ketteler était autrefois le

représentant le plus autorisé. C'est dans cet ordre d'idées que rentre encore un ouvrage récemment paru en deuxième édition sous le titre : *Histoire de la charité,* par le docteur G. Ratzinger. (Fribourg, Herder, XIV et 616 p.)

Après avoir exposé la signification de la charité et de ses œuvres dans l'organisme de la société, l'auteur raconte ce qu'elle a fait dans les âges apostoliques, pendant l'ère des persécutions, au moyen âge et dans les temps modernes. La portée sociale de la conversion de Constantin exerça une grande influence sur la pratique des œuvres charitables. La bienfaisance exercée par les couvents, les donations, les oblations, collectes, fondations pieuses, hôpitaux : tous ces modes d'exercer la charité selon l'esprit du christianisme sont opposés au pharisaïsme de la philanthropie, qui n'est, après tout, que l'hérésie de la charité. La *taxe des pauvres* est par conséquent condamnée dans ce livre, la charité chrétienne devant être volontaire et faite pour l'amour de Dieu.

Partant de la situation présente, l'auteur recommande avant tout d'assister les pauvres honteux selon le mode *individualisant* du diaconat; il conseille de confier les orphelins, les aveugles, les vieillards ou impotents de tous les genres aux soins consciencieux des congrégations religieuses. Le clergé doit, en conséquence, prendre l'initiative pour opérer les réformes nécessaires vis-à-vis des menées des sectes et du socialisme d'État, en rendant à la charité sa spontanéité et la soumettant à la direction des évêques et des pasteurs des paroisses. Là se trouve, en effet, la solution de la véritable question sociale. Le docteur Ratzinger a profité amplement du livre de M. Maxime du Camp, et il se fait un honneur de le citer souvent.

Nous ne pouvons finir cet article déjà si long, sans mentionner au moins la *Bibliothèque théologique* publiée chez Herder, composée d'ouvrages d'une grande valeur scientifique, et dans laquelle toutes les disciplines théologiques sont représentées. Peut-être un jour examinerons-nous en détail ses différentes publications. Le concile du Vatican a même encouragé indirectement l'étude des sciences en général, en leur donnant une règle infaillible à suivre. Aussi voyons-nous les catholiques en train de populariser les résultats obtenus par les études physiques, géographiques, assyriologiques, égyptologiques, etc., qui contribuent toutes à étayer les vérités révé-

lées. L'éditeur Herder a même entrepris la publication d'une « Bibliothèque illustrée de la science des pays et des peuples » (*Illustrirte Bibliotek der Làendœrunt Voelkerkunde*), dans laquelle figurent des livres remarquables, comme : *l'Assyrie et la Babylonie*, par le docteur Kaulen; *l'Égypte d'autrefois et celle de nos jours,* par le docteur Kayser; le *Voyage à l'équateur*, par le R. P. Kolberg S. J. Ce dernier ouvrage a été admiré pour ses connaissances dans les sciences naturelles par toutes les autorités scientifiques et la Revue protestante *Cosmos* avoue « que Humboldt lui-même aurait lu ce volume avec délices. »

Résumons, en disant que le dernier concile œcuménique a exercé, depuis quinze ans, une influence très prononcée sur le mouvement scientifique en Allemagne, mouvement que les gouvernements s'évertuent vainement à réprimer. Abandonnés à eux-mêmes, les catholiques ont su, dans les différentes branches du savoir humain, religieuses et profanes, atteindre une hauteur qu'on n'avait plus connue depuis la soi-disant Réforme du seizième siècle. Nous ne croyons même pas user d'une hyperbole en disant que saint Paul lui-même, s'il revenait, ne serait pas trop mécontent des catholiques de l'Allemagne, en voyant ce qu'ils ont construit tout en combattant. (*Revue littéraire de l'Univers.*)

L'abbé N.-J. CORNET.

L'ÉGLISE ET LA SCIENCE

Depuis bientôt un siècle, les ennemis de l'Église s'efforcent de la faire passer pour l'adversaire des sciences et des lettres, pour l'ennemie de tous les progrès modernes.

Voici une statistique qui prouve que nos principales découvertes scientifiques sont dues à des prêtres et à des moines.

Jugez-en.

On doit à saint Anatole, évèque de Laodicée, le Canon astronomique de Pâques.

A Denis-le-Petit, moine scythe, le cycle qui porte son nom et qui a fixé le commencement de l'ère chrétienne.

A Boèce, prêtre, les orgues à tuyaux, les puits artésiens, les ciments hydrauliques et la première sphère terrestre.

A Alcuin, moine, le classement astronomique des planètes.

Au vénérable Bède, la dactylonomie et la forme actuelle du calendrier.

A Guy, moine d'Arezzo, la portée musicale de la gamme.

A Roger Bacon, le télescope, les corrections du calendrier Julien, que complètera plus tard le P. Clavius, Jésuite.

Au prêtre Virgile, la première affirmation de la rondeur de la terre et de l'existence des antipodes.

A Vincent de Beauvais, chanoine, l'attraction centrale comme raison d'équilibre de la terre au milieu des airs.

A Albert-le-Grand, le zinc et l'arsenic.

A Richard Warlingfort, abbé de Saint-Aban, la première horloge astronomique.

Au moine Gerbet, depuis Pape sous le nom de Sylvestre II, les montres à rouage, le cadran de Magdebourg, la machine à vapeur et l'importation du système décimal que saint Jean Damascène avait enseigné à Damas, quand il était professeur du grand vizir, le terrible Abdel-Maleck.

Au diacre Giosa, l'aimant et la boussole.

A Spina, de l'Ordre de Saint-Dominique, les lunettes.

A Basile Valentin, religieux du même Ordre, la première application de la chimie à la médecine.

Au cardinal Pierre d'Ailly, la correction des tables d'Alphonsius.

A dom Ponce, Bénédictin espagnol, le principe de l'instruction des sourds et muets, que les abbés de l'Épée et Sicard devaient plus tard perfectionner.

Au P. Laoa, Jésuite, celui de l'instruction des aveugles.

Au chanoine Copernic, le système du monde.

Aux cardinaux Cusa et Schombert et à Forcarini, de l'Ordre des Carmes, l'affirmation, avant Galilée, que la terre tourne autour du soleil immobile par rapport à elle.

Au P. Guesmaz, Jésuite portugais, la construction du premier aérostat.

Au P. Kircher, Jésuite, la lanterne magique et le miroir ardent.

Au P. Ricci, le catalogue d'éclipses chinoises.

Au curé Campagni, l'art de tailler les pierres précieuses.

A Jean Dutéon, supérieur général des Antonins, les signes algébriques.

A l'abbé Chappe, la télégraphie aérienne.

A l'abbé Picard, la première mesure du méridien terrestre.

A l'abbé Lacaille, la première mesure directe de la paralaxe lunaire.

Au diacre Nollet de Pimpré, d'avoir, deux ans avant Franklin, expliqué les orages par la présence de l'électricité dans les nuages.

Au P. Cartel, le clavecin.

A l'abbé Lacaille, les niveaux à bulle et à lunettes.

Au P. Boscowib, la mesure de l'équateur des planètes.

A l'abbé La Condamine, l'attraction du fil à plomb par les montagnes.

A Jean Wallin, l'arithmétique des infinis.

A l'abbé Giraud Soulavie, la chronologie des fossiles.

A Mgr Rendu, le mouvement des glaciers.

Au P. Secchi, les lois de l'unité des forces physiques.

Etc., etc.

Quels abêtisseurs !

UN ÉVÊQUE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE

Il y a quelque temps, nous montrions, dans un pays foncièrement catholique de l'Europe orientale, un grand évêque, Mgr Strossmayer, s'associant à toutes les aspirations légitimes de son peuple, se mettant au service des intérêts nationaux de la race croate comme de ses intérêts religieux. Le catholicisme est vraiment universel : en Angleterre, dans un pays en immense majorité protestant, l'on peut voir un autre évêque, un cardinal de l'Église romaine, prendre part à de grandes manifestations de la vie publique, siéger sans hésiter et prendre la parole dans des assemblées qui ne partagent pas sa foi, se montrer enfin si bon Anglais, que ses discours, même ceux qu'il prononce dans des *meetings* de catholiques, sont reproduits par les organes les plus considérables de la presse britannique ; tout ce que nous citerons ici de l'archevêque de Westminster a été emprunté non point à des feuilles religieuses, mais au *Times :*

Le 22 juillet dernier, avait lieu à Londres, sous la présidence du lord-maire, un grand meeting convoqué par l'*Anti-Slavery-*

Society, la « Société anti-esclavagiste ». Il s'agissait d'entendre M. Stanley, le célèbre voyageur américain, exposer l'état actuel du trafic des esclaves en Afrique et la possibilité de réaliser le plan formé par Gordon de pénétrer par la voie du Congo dans les régions qui alimentent ce commerce abominable. Au premier rang des assistants, non loin de deux évêques anglicans, figurait le cardinal Manning, et il avait accepté d'appuyer la plus importantes des deux résolutions soumises au vote de l'assemblée (l'évêque anglican de Gloucester et Bristol était chargé d'appuyer l'autre). Accueilli, dit le *Times,* par des applaudissements quand il se lève pour parler, le cardinal donne d'abord lecture du projet de résolution : il y est dit « que le meeting a écouté avec un vif intérêt la lumineuse exposition faite par M. Stanley du plan originairement proposé par le défunt général Gordon, et des vastes perspectives qu'il ouvre pour l'avenir en faveur de la suppression du commerce des esclaves et de l'extension de la civilisation chrétienne et d'un commerce légitime dans les régions de l'Afrique centrale ; que le meeting considère avec la plus profonde sollicitude le continuel accroissement du commerce des esclaves, joint, comme il l'est, à l'état de désorganisation et à la condition désastreuse des tribus habitant la vallée du Nil, et exprime sa conviction que l'Angleterre a encouru des responsabilités à l'égard des habitants de ces contrées, responsabilités qu'elle ne peut répudier sans injustice et déshonneur. »

Le discours que le cardinal prononce en faveur de cette résolution est clair et pratique ; Mgr Manning sait quel est son auditoire, et il prend sans effort le ton qui convient. « Sans doute, dit-il en substance, les derniers mots de la résolution sont très forts, mais je les crois vrais. Vous adoptez le plan qui a été développé devant vous par M. Stanley, dans sa très intéressante et touchante allocution, et, comme il l'a dit, c'est le plan même que le cœur bienfaisant et charitable de Gordon avait conçu ; c'est, je puis le dire, l'œuvre qui échappa de ses mains quand il tomba à Khartoum. Cette œuvre, c'est votre devoir d'Anglais de la reprendre et de ne pas faiblir un instant en la poursuivant. »

Le cardinal donne des éloges à la clarté avec laquelle M. Stanley a esquissé ce plan de Gordon, et il rend hommage à la patience et à l'amabilité de M. Stanley, qui est allé le trouver six semaines ou deux mois auparavant, pour lui exposer

ce plan dans tous ses détails. En résumé, entre la source du Congo et celle du Nil, si on laisse de côté les affluents de ces deux fleuves qui pourraient abréger la distance, s'étend un intervalle de 280 milles (450 kil.) Les deux fleuves pourraient être mis en plus étroites relations, si l'on parvenait à introduire plus de sécurité dans cet espace de 280 milles. Ce pays est précisément le principal terrain de chasse des voleurs d'hommes, et c'est dans cette région que les Arabes engagés dans le commerce d'esclaves commettent leurs plus grandes atrocités. C'est aussi le grand chemin des marchands d'esclaves arabes, qui démoralisent et ravagent tribu après tribu. En conséquence, si ces 280 milles de territoire pouvaient être amenés à un état de plus grande civilisation et de plus grande sécurité, le terrain de chasse des marchands d'esclaves serait perdu pour eux, et la route de l'Afrique centrale leur serait fermée.

« Je ne crois pas, dit Mgr Manning, que ce serait une entreprise au-dessus des forces de l'Angleterre. » Argent et hommes se trouveraient facilement. Et le cardinal rappelle à ses auditeurs une œuvre plus grande encore qui a été réalisée il y a cinquante ans, la suppression de la traite des noirs, et il les invite à rivaliser avec leurs pères et à abolir l'esclavage dans toutes les parties du monde. L'esprit public n'est pas encore éclairé sur cette question ; si une fois une lumière était bien allumée, la flamme courrait de rivage en rivage, comme il y a cinquante ans. « L'Angleterre, ajoute Mgr Manning, a certainement des responsabilités par le fait même de notre présence dans ces régions. Je ne crois pas pourtant que c'est notre volonté propre qui nous y a conduits ; je crois que c'est la force de la divine Providence et la volonté de Dieu. Cela étant, nous ne pouvons éluder nos responsabilités. Si nous devions nous retirer passivement, sans essayer de remédier aux maux qui existent, ce serait un acte d'injustice, ce serait un déshonneur pour l'Angleterre et son beau nom. »

En terminant, dit le *Times*, « Son Éminence fait un éloquent appel au public de toutes les confessions religieuses et aux corporations (*guilds*) de Londres, leur demandant de seconder selon leur pouvoir le grand objet qu'on a en vue, l'abolition de l'esclavage dans toutes les parties du monde, et il se rassied au milieu de bruyants applaudissements. »

*
* *

Après avoir lu ces paroles de Mgr Manning, animées d'un

patriotisme si vrai (et combien d'autres ne pourrait-on pas citer !), on ne s'étonnera pas que le *Times,* il y a trois ans déjà, en février 1882, ait rendu expressément hommage à l'attachement des catholiques anglais à leur pays. « Rien de plus formel, de plus explicite, disait-il, que leur fidélité aux institutions existantes... Ils se mêlent aux protestants dans la société ; leurs prêtres, leurs cardinaux eux-mêmes, montent aux tribunes publiques pour prêcher la tempérance ou pour dénoncer la persécution religieuse. » Et le Cardinal Manning ne se borne pas à participer à ces grandes démonstrations pnbliques ; il accepte toute mission dont la confiance de ses concitoyens veut le charger pour le bien du pays. Ne l'avons-nous pas vu, récemment, siéger à côté de l'archevêque anglican de Canterbury et de l'évêque anglican de Londres dans la fameuse commission des Cinq qui a déclarées vraies, trop vraies, les révélations de la *Pall Mall Gazette* sur les crimes quotidiennement commis par la débauche à Londres ?

Cet intérêt que le cardinal manifeste pour tout ce qui touche l'Angleterre ne peut qu'être payé de retour par ses concitoyens protestants. Aussi, nous l'avons dit, le *Times* s'empresse de prêter son immense publicité aux allocutions prononcées par Mgr Manning dans des meetings spécialement catholiques. Au mois de juin dernier, il donnait sous ce titre : *Un discours du cardinal Manning sur l'éducation*, le compte rendu des paroles adressées par l'archevêque de Westminster à un meeting convoqué par la société qui soutient les écoles catholiques de son diocèse. Le sujet étant particulièrement intéressant, on nous permettra de nous y arrêter un peu.

Mais avant de rapporter ce que Mgr Manning a dit cette année, nous voudrions, pour bien préciser ses idées, reproduire un passage d'un autre discours prononcé par lui en septembre 1880, à Nottamhing, sur la même question, et publié également par le *Times*. Il y a une vraie lumière dans ces remarquables considérations. Le cardinal parlait devant un grand meeting de catholiques en faveur des écoles confessionnelles (*denominational school*). « Si l'on me demandait, disait-il, ce que c'est que l'éducation confessionnelle (*denominational*), je répondrais que c'est l'éducation avec la liberté de conscience. Dans les conditions où se trouve actuellement l'Angleterre, il est juste que l'éducation soit confessionnelle, et une autre forme d'éducation ne saurait être juste. Disons, dès le

début, que les catholiques ne sont pas responsables de ce nom : *éducation confessionnelle*. Il n'y aurait pas de christianisme confessionnel s'il y avait unité de foi. C'est ce fait malheureux d'une religion où cette unité est rompue, d'un christianisme mis en pièces, qui nous force à nous servir de différents noms et qui a créé ce que les hommes d'État se plaisent à appeler la difficulté religieuse. » Après avoir constaté qu' « en Angleterre on est entré dans une période où l'ancienne unité du christianisme est rompue, où la religion est devenue fragmentaire », le cardinal ajoute : « Et pourtant, il faut que les enfants soient instruits. Comment donc résoudre ce problème ! Il y a deux moyens de sortir de la difficulté, qui sont l'un et l'autre intolérables : l'un est un système laïque, une éducation dans laquelle le nom de Dieu ne doit jamais être prononcé, l'autre, un système dans lequel une certaine forme de religion, choisie par l'État, doit être imposée dans l'enseignement. Ces deux systèmes sont antichrétiens. » — Ici, le cardinal s'interrompt pour repousser énergiquement certaines intentions qu'on a souvent prêtées aux catholiques. « Il a été dit, s'écrie-t-il, que, si les catholiques étaient en majorité, ils useraient de coercition à l'égard de leurs concitoyens en matière de religion et d'éducation. A cette affirmation, et comme catholique et comme chrétien, je réponds absolument : *non,* et cela pour cette raison que, par la coercition, on peut faire des hypocrites, mais jamais des croyants. Si quelqu'un venait dire que, par des actes du suprême pouvoir législatif, une majorité catholique pourrait bien forcer le peuple d'Angleterre à entrer dans les écoles et dans les églises catholiques, je répondrais, qu'agir ainsi ce serait violer plusieurs des principes les plus vitaux de la foi catholique. » — Comment donc les enfants doivent-ils être instruits ? reprend Mgr Manning. « Ils doivent l'être par les efforts volontaires des parents, par l'effort et sous la direction de l'Église, et certainement avec la coopération de l'État, car l'État est profondément intéressé à ce que ses citoyens soient élevés de façon à s'acquitter convenablement de leurs devoirs publics. Il est clair, dès lors, que ce qu'on appelle la difficulté religieuse doit être laissé à la conscience des parents et des pasteurs de toutes les communions, et l'éducation confessionnelle est le système le plus juste. Tous les citoyens, quelle que soit leur religion, ont à payer des impôts. N'est-il donc pas juste que toutes les classes soient avantagées en retour de ces contributions, et qu'elles participent à ces avantages d'une manière égale et sans injustice ?

Dans son discours de juin dernier, le cardinal Manning rappelle à ses diocésains que jusqu'en 1870 les Anglais avaient non seulement le *self-government*, le gouvernement par eux-mêmes, mais la *self-education*, l'éducation par eux-mêmes, par les efforts volontaires des particuliers et des diverses communions religieuses, secondés par l'État. En 1870, on a établi tout un système d'écoles de l'État, et le vrai « libéralisme » qui prévalait jusque-là, a été remplacé par un faux libéralisme. « Je n'aime pas ce mot *libéralisme*, dit le cardinal ; c'est une étiquette sans définition, et cela comprend, sur le continent, tout ce qui est mauvais, et, en Angleterre, bien des choses qui ne sont pas bonnes. Mais enfin, il y a deux sortes de libéralisme : le libéralisme tolérant, qui donne à chacun sa liberté, à chacun ce qui lui appartient, qui ne violente la conscience de personne, qui affranchit les esclaves, qui aide ceux qui ont besoin d'assistance, mais les laisse libres, enfin qui traite tous les hommes comme égaux devant la loi. Il y en a un autre, qui dit entres autre choses : « Il y aura des écoles dans tout le pays, mais ce seront *nos* écoles. Elles seront laïques et obligatoires. Ce sera un système d'éducation gratuite, distribuée à chacun comme un bon de pain ; en un mot, un paupérisme nouveau établi dans tout le pays. » Ce système — le cardinal insiste là-dessus — c'est le système du libéralisme agressif du continent, et, « quand le libéralisme devient agressif, il finit par tourner au despotisme ». Mgr Manning fait des vœux pour que l'Angleterre sache se préserver de ce fléau. Quant aux catholiques anglais, ils continueront à remplir leur devoir, en soutenant et multipliant leurs écoles au prix des plus grands sacrifices.

On le voit : qu'il parle à ses coreligionnaires ou qu'il s'adresse à des compatriotes qui ne sont pas catholiques, le cardinal Manning reste toujours le même, fils dévoué de son Église et de la vieille Angleterre.

EMMANUEL COSQUIN.

L'ÉDUCATION FRANÇAISE

EN BELGIQUE

Le *Bien public* reçoit d'un ecclésiastique français la communication suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Pendant les jours néfastes de la guerre, un officier français,

vaincu et prisonnier, adressait à la généreuse Belgique ces vers reconnaissants :

« Salut, petit coin de terre,
Si grand de bonté,
Où l'on vous rend si légère
L'hospitalité.
Où tout ce que l'on vous donne,
Sourire ou pitié,
N'a jamais l'air d'une aumône,
Mais d'une amitié! (1) »

Le monde sait avec quelle charité les catholiques belges ont reçu les prêtres et les religieuses chassés d'Allemagne par le Culturkampf. Ce que l'on connaît moins, c'est que des religieuses françaises ont, elles aussi, à se louer des sentiments de sympathie qu'elles ont trouvés au-delà de la Meuse et de l'Escaut ; je voudrais avoir qualité pour être ici l'interprète de leur reconnaissance.

Ce qui m'inspire ces pensées aujourd'hui, c'est qu'appelé par une gracieuse invitation, je visitais, il y a quelque temps, un charmant pensionnat, établi à Ollignies, près de Lessines (non loin de la grande voie de Bruxelles à Calais), par les Dames Bernardines d'Esquermes (Lille).

L'éloge de cette congrégation enseignante n'est plus à faire. Depuis 1799, des milliers de jeunes personnes ont été formées par les soins des Bernardines, et les meilleures familles belges se sont plu à leur confier l'éducation de leurs enfants. Ces Dames qui, depuis quelques années, pensaient à établir une maison en Belgique, ont cru que les lois déjà portées contre les Ordres religieux et celle dont on les menace, leur faisaient un devoir de mettre immédiatement leur projet à exécution. La Providence les favorisa. En ce moment même, le château de la Morlière, sur les confins de la Flandre, du Hainaut et du Brabant, se trouvait à vendre. « C'est, leur disait-on, une propriété magnifique qui peut se prêter assez facilement aux exigences d'une maison d'éducation. Huit hectares de jardin et de bois, d'étang et de prairies, entourent le domaine seigneurial et unissent la fraîcheur d'une nature sans cesse rajeunie à la majesté des vieux souvenirs. »

Les moines Bénédictins ont aimé de tout temps à se choisir une demeure au milieu des sites les plus riants et les plus pitto-

(1) L. Deroulède, *Chants du soldat.*

resques, témoins l'antique abbaye de Villers et aujourd'hui même le magnifique monastère de Maredsous. Les filles de saint Bernard partagent ces goûts, qui semblent être pour elles un héritage de famille. L'occasion les tenta, le paysage les séduisit et elles se décidèrent à cette acquisition.

Le château, en effet, est assez éloigné des grandes villes et des centres industriels pour jouir de l'air le plus pur; il en est assez rapproché pour qu'on n'y soit pas privé des services des meilleurs professeurs. Les bâtiments pouvaient être heureusement modifiés et comportaient les aménagements que nécessitent les exigences d'un pensionnat de jeunes filles. Les Bernardines s'installèrent donc dans ce manoir et bientôt elles y reçurent une petite phalange d'élèves. Les tableaux continuèrent à décorer les grandes salles, les meubles antiques se prêtèrent à de nouveaux usages, et la cloche du château, au lieu de convier aux joyeux festins ou de donner le signal des chasses, appela à l'étude, à la récréation, à la prière, un essaim de jeunes pensionnaires.

Ce qui m'a frappé surtout, dans ma trop courte visite à Ollignies, c'est l'air heureux et confiant des élèves. Elles sont là une trentaine de jeunes filles, oiseaux venus de tous côtés, rassemblés comme dans un nid charmant. Elles ont voulu jouir, sans quitter la Belgique, de cette éducation française que nulle ne surpasse, dit-on. Qu'il nous soit permis, à nous Français, de nous en glorifier. Au milieu de toutes nos décadences et de tous nos désastres, c'est presque la seule gloire pure qui nous soit restée fidèle.

C'est à Ollignies surtout que j'ai bien compris comment l'éducation religieuse peut être véritablement le prolongement de la vie de famille, ou plutôt comment elle sait rendre aux enfants la famille même.

Rien n'égale l'attachement de ces intéressantes élèves pour leur pensionnat et même pour la maison-mère de France. Les maîtresses d'ailleurs ne négligent rien pour poétiser cette vie de pension, qui rappelle à tant d'entre nous de si maussades souvenirs: promenades dans les bois, surprises gracieuses, retours trimestriels dans la famille, éducation qu'embellit, en la diversifiant, l'étude de tous les beaux-arts, et qu'anime le plus profond sentiment religieux, tout contribue à élever, dans une proportion harmonique, l'esprit et le cœur des jeunes personnes.

Déjà les anciennes élèves d'Esquermes qui habitent la Belgique, ont fait aux Dames Bernardines le plus sympaphique accueil; elles ont reconnu dans la succursale l'esprit de leur monastère de France. Si toutes les mères de famille de Belgique, en quête d'un établissement d'éducation, pouvaient visiter Ollignies, cette jeune et gracieuse maison serait bientôt insuffisante pour le nombre de ses élèves.

En voyant le tableau charmant qu'offrent ces jeunes filles dans le cadre de cette riante nature, je me prenais à leur porter envie. Je me souvenais des vers du grand poète, qui n'a jamais été mieux inspiré que lorsqu'il a chanté les grâces de l'enfance et de la jeunesse :

« Oh ! ne vous hâtez point de mûrir vos années,
Jouissez du matin, jouissez du printemps ;
Vos heures sont des fleurs l'une à l'autre enlacées,
Ne les effeuillez pas plus vite que le temps. »

Le soir, je repris, à cinq minutes du château, le train qui devait me ramener en France, en souhaitant à la communauté d'Ollignies tout le succès dont elle est digne, et à l'hospitalière Belgique, beaucoup de pensionnats comme celui-là.

LES HOPITAUX DE LONDRES

M. le docteur Després adresse au *Journal des Débats* la lettre suivante :

20 août 1885.

Monsieur le directeur,

Parmi les renseignements qui vous ont été transmis par votre honorable correspondant de Londres sur les visites qu'a faites la délégation du conseil municipal de Paris aux workhouses, asiles de nuit, hôpitaux d'isolement et hôpitaux ordinaires à Londres, il y a quelques lacunes. Permettez à un membre de cette délégation d'ajouter quelques détails complémentaires que le public attendait peut-être.

Le point le plus brièvement traité est celui qui est relatif aux hôpitaux. Les remarques d'un chirurgien de l'hôpital de la Charité peuvent compléter les lettres que vous avez publiées ; c'est à ce titre que je vous adresse cette note, que le *Journal*

des Débats veut bien accueillir, comme il a déjà accueilli en 1882 et 1883 deux autres notes sur les hôpitaux de Paris.

Tous les hôpitaux de Londres sont des établissements privés, c'est-à-dire qu'ils sont entretenus par des contributions volontaires. Les immeubles sont des biens de main-morte, comme on le dirait en France. Fondés d'abord par des souscriptions et des donations auxquelles prenaient part les souverains, les hôpitaux ont été transmis de génération en génération à des administrateurs, qui eux-mêmes sont renouvelés, à l'élection, par une assemblée générale ou corps électoral composé de souscripteurs qui payent pour l'entretien de l'hôpital. Il en est presque comme de nos Compagnies d'assurances, dont les actionnaires nomment un conseil, qui choisit à son tour le personnel de la Compagnie, directeurs, agents, gérants de propriété et même médecins. En effet, le corps médical des hôpitaux de Londres n'est point, comme chez nous, un corps d'élite recruté exclusivement par le concours ; les médecins sont nommés par le conseil de l'hôpital, à la majorité des voix.

Chaque hôpital est maître chez lui. Son conseil n'est point astreint à recevoir des membres des municipalités, et s'il reçoit des membres du clergé, c'est à titre de souscripteurs pour l'hôpital. Le conseil administre, nomme et révoque les clercs ou employés aux écritures, les employés subalternes et les pourvoyeurs.

Les ressources de l'hôpital consistent en revenus mobiliers, souscriptions volontaires, redevances payées par les malades ou pour les malades, et redevances payées par des élèves qui font dans les grands hôpitaux de Londres la totalité de leurs études médicales, comme ils le feraient dans une Université ou Faculté d'État.

Les autorités royales ou provinciales, les districts, ne prétendent à aucune ingérence dans les hôpitaux ; ces établissements privés sont entièrement libres et ne sont soumis qu'aux règlements d'hygiène publique au même titre que les particuliers.

On pouvait d'avance prévoir quelle est la situation des malades dans de tels hôpitaux ; il était facile de deviner qu'on ne trouverait pas chez les malades cette exigence si commune chez nos administrés de Paris, qui considérant l'assistance publique comme un droit, se plaignent souvent à tort et sont parfois trop écoutés. Mais ce qui est frappant à cet égard, c'est la résignation exemplaire que nous avons constatée chez les

malades des hôpitaux de Londres. On soupçonne vite que le patient se sent chez quelqu'un qui n'entend pas qu'on abuse de sa charité. Jamais un malade n'ose refuser l'opération que l'on a décidé de lui pratiquer, et les exemples d'indiscipline sont inconnus dans les hôpitaux de Londres.

Ce n'est ni le service médical, qui a lieu à une heure de l'après-midi, et non le matin, comme chez nous, ni les pratiques des médecins et des chirurgiens anglais qui doivent être ici en question. Le côté technique de la médecine et de la chirurgie anglaise ne doit trouver de place que dans des journaux spéciaux. Ce que tout le monde doit savoir, c'est le mode d'installation des hôpitaux chez le peuple qui passe pour donner souvent l'exemple ; c'est, en dehors de cet ordre, de ce confort et de cette organisation pratique qui caractérise les Anglais, la manière dont les hôpitaux anglais exercent la charité et les moyens qu'ils emploient.

Saint-Bartholomew's hospital, fondé en 1002 par des religieux comme la plupart des hôpitaux, sécularisé par Henri VIII, reconstruit en 1730, le plus ancien hôpital de Londres, que j'ai visité à fond, occupe une vaste étendue de terrain dans le district de Smithfield et est contigu à un hôpital du même genre, *Chist's hospital,* d'une construction postérieure ; il est composé de bâtiments séparés hauts de trois étages. Dans chacun des bâtiments, séparés par de vastes cours plantées d'ormes, il y a de grands vestibules, de larges escaliers; et de nombreuses annexes aux salles destinées aux malades offrent toutes les commodités recherchées par les Anglais. Quoi qu'on ait dit de l'hôpital Saint-Thomas, qui est aussi composé de grands bâtiments séparés, *Saint-Bartholomew's hospital* est supérieur, en ce sens qu'il est mieux situé et que ses pavillons sont entièrement séparés les uns des autres. Saint-Thomas, en effet, est sur les bords de la Tamise et en plein brouillard, même dans la saison d'été. Saint-Thomas est d'ailleurs un hôpital nouvellement construit à la place de l'ancien hôpital exproprié en 1870 pour le passage du Métropolitain Railway.

Saint-Bartholomew's hôpital, en français Saint-Barthélemy, peut donc être considéré comme l'hôpital type, le modèle national des hôpitaux anglais. Les anciennes traditions y sont conservées, quoique tous les progrès modernes y aient trouvé leur application, tel que le chauffage à la vapeur et le chauffage des offices au gaz. Je ne parle pas des cuisines, des salles de bain,

des privés, qui sont installés avec cette précision et cette abondance d'eau qui est dans les mœurs de l'Angleterre. Je ne parle pas de la ventilation des salles, où les Anglais emploient le moyen le plus simple et le plus sûr : des ouvertures en bas au niveau du plancher et une ouverture au plafond. Les règles de l'hygiène sont ici encore observées.

Un point cependant laisse à désirer. Le linge est en grosse toile écrue et la lingerie ne renferme guère que des draps et des taies d'oreiller. L'on est frappé de la petite quantité de linge en réserve dans les lingeries annexées à chaque salle. Nous qui sommes habitués à voir, dans les hôpitaux qui sont encore tenus par des religieuses, des armoires pleines de linge, nous qui pouvons changer dix fois dans une journée la literie d'un malade sans que le linge vienne jamais à manquer, nous avons été un peu surpris, et cela nous a fait apprécier davantage une des richesses de nos hôpitaux de Paris : le linge.

Les salles où sont placés les malades ont 18^{m} 30 de long sur 6^{m} 40 de large. La hauteur du plafond est de 4 mètres. Ces salles contiennent de 20 à 24 lits. L'aspect général de la salle, en dépit de quelques fleurs disposées dans des vases placés çà et là, est très différent de celui des salles de nos hôpitaux. Les lits sont bas, à peine hauts de 50 centimètres, compris la paillasse en forme de matelas et un matelas de laine. De sorte que, pour examiner ou panser les malades, le chirurgien doit se mettre à genoux ou s'asseoir sur le lit du patient.

Il n'y a point de rideaux aux lits ; on ne saurait considérer comme tels deux rideaux en toile à carreaux blancs et bleus, soutenus par une tringle demi-circulaire fixée à la muraille, de manière que ces rideaux fermés ne couvrent que la tête du malade. Qu'il y a loin de là à nos rideaux blancs toujours propres ! Nos rideaux entourent complètement le lit, de façon à permettre aux femmes de faire leur toilette avec pudeur et à les cacher lorsque, pour les besoins d'une exploration, les médecins les découvrent entièrement. Les Anglais n'ont-ils donc jamais songé aussi à épargner aux malades d'une salle le spectacle de l'agonie de leur voisin ? Ici la supériorité de nos hôpitaux est très apparente, et le souci du bien-être du malade, le désir de lui rendre supportables les inconvénients de la vie en commun paraît dominer davantage l'esprit de ceux qui, chez nous, soignent les malades.

Il y a dans la salle deux tables : sur l'une se trouvent les

instruments d'exploration usuels nécessaires aux médecins, sur l'autre des flacons renfermant les médications d'un usage journalier, et parmi ces flacons, ceux qui renferment des substances dangereuses sont revêtus d'une étiquette portant le mot : *poison*. Cela existe aussi dans nos hôpitaux, à cela près qu'ils sont enfermés dans une armoire, excepté pendant la visite du chef de service ; de la sorte, les méprises peuvent être évitées.

Lorsque l'on pénètre dans les salles des malades dans les hôpitaux anglais, on est frappé de la quantité de lits vacants. Alors que dans nos hôpitaux de Paris, à l'heure où ces lignes sont écrites, tous les lits sont pleins, des lits de sangle en supplément sont placés partout où il est possible d'en mettre, à Londres, une ville où il y a un million d'habitants de plus qu'à Paris et un nombre d'hôpitaux moindre, dans toutes les salles que j'ai visitées il n'y avait que un tiers des lits occupés. C'est exactement ce que l'on peut voir dans les hôpitaux des petites villes de province dans notre pays. L'encombrement n'existe pas dans les hôpitaux anglais. Cela tient évidemment à ce que les hôpitaux anglais ne sont pas, comme chez nous, ouverts à tous. Il faut, en effet, pour y rentrer, la recommandation d'un des souscripteurs... j'allais dire des actionnaires de l'hôpital ; et il faut être de la paroisse. Comme il est invraisemblable qu'il y ait si peu de malades à Londres, je me suis renseigné et voici ce que j'ai appris : Les infirmeries des workhouses et *Consomption hospital*, ainsi que l'hôpital pour le cancer, reçoivent tous les malades incurables ou chroniques que nous recevons sans distinction dans nos hôpitaux en France. Il semble que les hôpitaux ne soient faits, à Londres, que pour les petits employés, les commis et les serviteurs ayant des maladies de courte durée, ou devant subir des opérations qui n'exigent point de longs soins. Un caractère des hôpitaux anglais est encore celui-ci : la plupart des malades payent une redevance, ou, si le malade ne la paye pas, quelque bienfaiteur la paye pour lui. Tous les malades cependant ne payent point ; ceux qui appartiennent de près ou de loin aux souscripteurs pour l'hôpital entrent gratuitement. Dans presque tous les hôpitaux, il y a un pavillon à part pour les malades payants, et cela donne à ces établissements hospitaliers le caractère des maisons de santé.

Il y a aussi quelque chose qui manque : ce sont les consultations journalières que nous donnons dans nos hôpitaux pour les malades du dehors, et qui varient, suivant l'hôpital et suivant

les chefs de service, de 60 à 200 par jour. C'est là que nous recrutons nos malades, en choisissant ceux qui ont le plus besoin d'être admis à l'hôpital; car, chez nous, les demandes d'admission dépassent de beaucoup le nombre des places que nous avons à donner. Il y a bien à *Saint-Bartholomew's hospital* une consultation, mais elle a lieu dans le cabinet du médecin, et le jour où nous avons visité cet hôpital nous avons vu quatre ou cinq consultants par service. La statistique de cet hôpital en indique cependant un nombre journalier supérieur.

De tous ces détails il ressort que les hôpitaux anglais sont gérés avec une grande économie, comme toute institution privée doit le faire, et qu'ils ne ressemblent que de très loin à nos hôpitaux français. Plus semblables à des maisons de santé qu'à des hôpitaux, ils n'attirent point les malades et ne reçoivent gratuitement que les blessés en cas d'urgence ou les malades gravement atteints qui ne peuvent être transportés au loin. C'est une manière de faire très opposée à la nôtre, et je ne crois pas que nous puissions y prendre des modèles. On a pu voir aussi que ces hôpitaux ont par rapport aux pouvoirs publics une autonomie absolue, et cela les éloigne encore davantage de notre système hospitalier, où l'État et surtout le conseil municipal de Paris prennent de plus en plus, et contrairement aux droits des vieux hôpitaux et aux prescriptions des lois, un empire dont les résultats se sont fait sentir par une augmentation considérable de dépense sans augmentation de services rendus. Mais, entre l'autonomie absolue des hôpitaux et une intervention excessive des municipalités, il y a bien des degrés, et c'est le meilleur état intermédiaire qu'il nous faudrait tâcher d'obtenir.

Quelques détails encore et nous n'insisterons pas.

Il n'y a plus en Angleterre de femmes médecins, et par conséquent d'élèves en médecine féminins dans les hôpitaux. L'Anglèterre, comme l'Amérique, y a renoncé. A côté de cela, il est digne de remarque que dans tous les hôpitaux anglais le service est fait exclusivement par des femmes. Hors le service du chauffage, des machines, de la cuisine, des étuves, de l'amphithéâtre et des gros services extérieurs, tout est accompli par des femmes. Les infirmières font tout ce que l'on demande aux bonnes à tout faire des ménages modestes. Il est vrai que les salles ne sont pas frottées: elles sont simplement lavées, aussi le parquet des salles ne présente pas cette exquise propreté que l'on remarque dans nos hôpitaux. Ce ne sont pas les infirmières surveillantes

qui font le gros ouvrage; ce sont des filles de service, des femmes de peine. Ce système a du bon, car le service des salles, même des salles d'hommes, confié à des femmes, a un avantage : cela met les malades à l'abri des grossièretés des infirmiers, grossièretés qu'on ne peut pas toujours prévenir.

Dans les diverses discussions sur la laïcisation des hôpitaux, l'exemple de l'Angleterre a été souvent cité comme un modèle de service laïque. Il était intéressant de savoir au juste ce qu'il en était. Voici ce que nous avons appris. Les infirmières qui tiennent la place qu'occupent les Sœurs dans nos hôpitaux sont des filles ou des veuves. Les unes sont de véritables diaconesses; les autres prennent l'engagement de ne se point marier, et si elles se marient, ou bien on les remplace, ou bien elles ne sortent pas un jour de plus que le jour règlementaire, et, en tout cas, le mari n'est jamais reçu dans l'établissement. Il n'y a point de personnel parasite dans les hôpitaux de Londres.

Les Anglais, on le voit, exigent des infirmières pour le service des hôpitaux, ou bien le diaconat, ou bien au moins le célibat obligatoire : c'est-à-dire la vie religieuse.

Il y a aussi à Londres à l'hôpital Saint-Thomas une école d'infirmières fondée en 1872 par miss Florence Nightingale. Il y a environ 35 élèves. C'est bien peu pour le recrutement du personnel de 19 hôpitaux, sans compter les infirmeries des workhouses et le service des malades en ville. Ce n'est pas avec ces ressources, comme le pourrait faire supposer l'existence de cette école, que l'on remplit les cadres des services hospitaliers. Lorsqu'un hôpital a besoin d'infirmières, il fait une annonce dans les journaux : « On demande des infirmières. » Il se présente alors des diaconesses, des jeunes filles ou des veuves, et on les engage après leur avoir soumis le règlement et la discipline à laquelle elles sont astreintes, sans dérogation pour personne. Ces infirmières sont d'ailleurs surveillées par les pasteurs et les dames des souscripteurs pour l'hôpital. La présence renouvelée de ces dames, qui apportent des fleurs dans les salles de malades, constitue une excellente surveillance qui maintient le personnel dans le devoir. Il faut ajouter encore qu'avant le repas l'infirmière laïque fait la prière d'usage, et que les murs des salles sont décorés de tableaux à encadrement simple représentant, enluminés, des versets de la Bible.

Enfin, en terminant, je ne voudrais dire rien de piquant pour personne; mais vos lecteurs ne manqueront pas de constater

que les Anglais protestants, qui ne croient point aux saints, ont néanmoins conservé les vieux noms de leurs hôpitaux, Saint-Barthélemy, Saint-Thomas et Saint-Georges, et ne croient point que leur liberté de conscience en soit offensée.

Veuillez agréer, etc.

Docteur Armand DESPRÈS,
chirurgien à l'hôpital de la Charité,
membre du conseil municipal.

MANDEMENT DES ÉVÊQUES ALLEMANDS

Voici la traduction du *mandement* collectif que les évêques de la Prusse, réunis à Fulda, viennent d'adresser à leurs diocésains respectifs :

Salut et bénédiction en Notre-Seigneur !

Chers confrères, bien-aimés fidèles catholiques.

Il y a onze ans que vos évêques vous adressaient les paroles suivantes : « Recevez encore une exhortation inspirée par notre cœur paternel. Vous avez jusqu'ici tenu ferme avec unité et fidélité à la sainte Église, au Siège de Pierre, en union avec vos évêques. Nous vous en témoignons de nouveau notre reconnaissance au nom de Jésus-Christ. »

De l'endroit sacré d'où vos pasteurs vous adressaient ces exhortations à un moment bien sérieux, du tombeau de saint Boniface, nous répétons les mêmes paroles après plus de dix ans, qui ont été riches en sacrifices et en souffrances de toutes sortes, mais aussi en témoignages d'amour et de fidélité.

Chers collaborateurs, chrétiens catholiques bien-aimés! vous êtes restés fidèles à votre Sauveur et à la sainte Église catholique. C'est ce dont rendent témoignage les pasteurs que Dieu vous a préposés, et ce témoignage doit être érigé comme un monument qui vous honorera aussi longtemps que subsistera le monde.

A cause de votre fidélité, nous bénissons avant tout le Seigneur, à la grâce toute-puissante duquel nous sommes redevables de ce miracle spirituel, en vue duquel l'impiété elle-même doit reconnaître que : « C'est le Seigneur qui a fait ces choses, qui sont admirables à nos yeux ! »

C'est le Sauveur du monde, le divin Évêque de nos âmes, dont la prière sacerdotale, qu'il n'interrompt jamais au trône de son Père céleste, a attiré les richesses de la grâce sur nous et sur vous. Vous n'ignorez pas ce qu'il a demandé pour nous, avant de commencer sa Passion : « Mon Père, dit-il, voici venue l'heure : glorifiez votre Fils, afin que votre Fils vous glorifie. Je ne suis plus dans le monde, mais ceux-ci sont dans le monde, et je viens à vous. Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, pour qu'ils soient un, comme nous sommes un. Et ce n'est pas pour eux seuls que je prie, mais pour tous ceux qui par leur parole croiront en moi, afin que tous soient un, comme vous, mon Père, vous êtes en moi et moi en vous, afin qu'ils soient tous un en nous pour que le monde croie que vous m'avez envoyé. »

C'est ainsi qu'il n'a cessé de prier pour nous et pour vous, ainsi qu'il continue de prier sans cesse, et jamais ces supplications du divin Cœur de Jésus ne restent inexaucées. Comme autrefois au tombeau de Lazare, le Seigneur se glorifie sans cesse en disant : « Je sais, ô mon Dieu ! que vous m'exaucez toujours. » Oui, chers collaborateurs et bien-aimés fidèles, il vous a fortifiés miraculeusement. Vous avez résisté fermement aux séductions, qui s'insinuaient vers vous pour vous faire quitter le chemin du devoir; vous avez souffert courageusement les souffrances pénibles et amères, par lesquelles Dieu dans ses conseils éternels voulait vous faire passer ; vous êtes devenus avec l'Église un spectacle pour les anges et pour le monde. Et nous nous trouvons fermement unis : les fidèles sont unis par l'obéissance et l'amour avec leurs pasteurs légitimes ; les pasteurs sont unis entre eux par une concorde indestructible dans leurs paroles comme dans leurs actes, et tous nous sommes unis avec le Pasteur suprême auquel Jésus-Christ a confié son troupeau.

Bien que la conscience que nous avons de cette unité soit pour nous une source de joie et d'encouragement, nous ne pouvons cependant réprimer nos craintes si nous envisageons l'avenir. Les dangers qui vous menacent et qui menacent le salut de vos âmes augmentent chaque jour, et nous, vos pasteurs, nous ne nous trouvons pas en mesure de vous en préserver au degré que notre sollicitude le souhaite ardemment.

La jeunesse qui grandit est exposée pendant les années de son éducation, et souvent par suite de l'esprit qui règne, à des impressions qui sont malheureusement trop propres à léser le

sentiment catholique, à lancer des doutes contraires à la foi dans les jeunes cœurs et à empoisonner leur innocence. Nous ne pouvons empêcher que ces dangers entourent leur jeunesse; nous ne pouvons empêcher que l'on réduise leur participation publique à la vie ecclésiastique, pour ce qui concerne la réception des sacrements et l'assistance au service divin.

Des milliers de fidèles qui travaillent au service de l'industrie toujours croissante, sont sevrés des moyens de salut, dont ils ont le besoin le plus impérieux; des foules d'ouvriers se pressent devant les confessionnaux après leur semaine de labeur, pour chercher un allégement à leur cœur opprimé, pour s'y réconforter dans la patience et la résignation, pour y renouveler leurs saintes résolutions, et ils se voient obligés de s'en aller sans avoir pu décharger leur conscience, parce que les confessionnaux sont vides, ou se trouvent tellement assiégés qu'ils doivent renoncer à attendre le moment de la grâce. Et nous ne pouvons pas les aider ; nous ne pouvons pas empêcher que peu à peu les populations oublient Dieu et ses commandements, pour la raison qu'elles cessent de se nourrir de la sainte communion et que la parole de Dieu ne les atteint presque plus, car le nombre de prêtres qui pourraient prendre soin d'eux est trop petit, et les religieux zélés qui, prêts à rendre service partout, parcouraient autrefois nos paroisses, séjournent sur la terre étrangère.

Voilà seulement deux traits de la vie souffrante de l'Église en nos jours. Que si nous devions exposer la triste situation de la vie chrétienne dans toute son intégrité, nous devrions formuler les mêmes plaintes qui ne légitiment que trop notre anxieuse sollicitude pour l'avenir. Mais, plus les dangers sont menaçants, et plus l'Église est empêchée de donner pleine assistance aux misères spirituelles qui nous entourent, avec autant d'instance ; aussi nous vous adressons les conseils inspirés par notre amour vif et fidèle : suppléez vous-mêmes par l'intensité de votre zèle à ce que nous ne pouvons faire.

Nous ressentons douloureusement ce fait que *nos mains, qui vous donneraient si volontiers la plénitude de la bénédiction divine, sont encore vinculées.* Mais nous disons avec saint Ignace, évêque et martyr : Même ces liens que nous portons vous crient : Restez fermes et persévérez dans la concorde et la prière les uns pour les autres.

Dans la multitude de nos soucis et de nos craintes, chers collaborateurs et diocésains bien-aimés, nous voulons encore appuyer spécialement sur une chose. Nous vous conjurons, par

l'amour de Jésus-Christ, ne négligez pas le soin de vos enfants. Vous savez déjà, et chaque jour vous le fait mieux comprendre, que toute l'astuce et la malice de l'enfer se manifestent dans les mille moyens de séduction qu'on met en œuvre pour pervertir la jeunesse. Votre devoir le plus sacré, chers collaborateurs, consiste à préserver les âmes menacées des enfants ; toute votre action, toute votre sollicitude est inutile, elle ne sera pas bénie de Dieu, si vous ne conservez les enfants au divin Sauveur. Et vous, chers parents, souvenez-vous que le Seigneur, au jour du jugement, réclamera de vos mains les enfants qu'il vous a confiés. Que lui répondrez-vous à ce moment terrible si, par votre faute ou votre négligence, les âmes de vos enfants ont été frustrées du salut éternel ? Pensez donc à la grande responsabilité qui vous incombe, et assurez votre propre salut en assurant, autant qu'il est en votre pouvoir, celui de vos enfants.

Quant à nous, nous ne cesserons de prier Dieu qu'il veuille conduire de sa main toute-puissante et protéger les parents et les enfants, et éloigner lui-même les malheurs imminents là où la sollicitude humaine est insuffisante.

Daigne le divin Pasteur de nos âmes bénir les paroles que nous vous adressons aujourd'hui et leur préparer une place fertile dans le fond de vos cœurs ! Nous terminons par le même avertissement que vos pasteurs vous adressèrent, il y a onze ans, de cette même ville :

Restez fermes dans votre foi catholique, dans votre amour et votre fidèle attachement à la sainte Église.

Souffrez plutôt tous les tourments que de la renier elle-même ou ses doctrines dans la moindre chose ! Que la bénédiction du Dieu tout-puissant, Père † Fils † et Saint-Esprit † descende sur vous et y reste à jamais. Ainsi soit-il.

Donné à Fulda, le 7 août 1885.

† Philippe, év. d'Ermeland et arch. préconisé de Cologne.
† Robert, prince-évêque de Breslau.
† Jean-Bernard, évêque de Munster.
† Guillaume, évêque de Hildesheim.
† M. Félix, évêque de Trêves.
† Georges, évêque de Fulda.
† Bernard, évêque d'Osnabruck.
† Jean-Chrétien, évêque de Limbourg.
† François-Gaspard, évêque de Paderborn.
† Jean-Népomucène, évêque de Culm.

CHARETTE A ANVERS

On écrit d'Anvers, 30 août, au *Gaulois :*

Le général de Charette est arrivé hier, à Anvers, avec M. Œoodward, ancien zouave pontifical, officier de l'armée anglaise, de retour du Soudan, pour célébrer les noces d'argent des zouaves pontificaux. Il y a un mois, pareille cérémonie réunissait les zouaves français à la Basse-Motte, chez le général; aujourd'hui il a donné plus spécialement rendez-vous aux zouaves non français, à Anvers.

Cinq cents zouaves belges, hollandais, anglais, allemands et quelques-uns français se sont rendus, ce matin, en cortège à la cathédrale, drapeau pontifical en tête. Après la messe, dite aux intentions du régiment, ils se sont réunis au cercle catholique, où un banquet leur était préparé.

A son entrée dans la salle du banquet, un tonnerre de hourrahs a accueilli Charette; les clairons ont sonné aux champs. La décoration de la salle accentuait le caractère cosmopolite du régiment: les drapeaux de toutes les nations y flottaient. Un excellent orchestre s'est ensuite fait entendre.

A la table d'honneur ont pris place, autour du général, les officiers et aumôniers du régiment. Le doyen des aumôniers, Mgr Sacré, a porté un toast à Léon XIII; en termes éloquents, il a relié aux croisades les croisés du dix-neuvième siècle et promis des défenseurs au Pape. Le capitaine Résimont, commandant des zouaves belges, a raconté le passé du régiment et salué son avenir, désormais personnifié en Charette. Après quoi Charette s'est levé, au milieu d'une émotion indescriptible, et a prononcé le discours suivant :

Chers camarades,

Je croyais avoir éprouvé la plus grande joie qui pût être donnée à un homme, lors de notre réunion du 28 juillet, et je sens que, partout où le régiment peut se retrouver, la même joie envahit nos cœurs.

Que sommes-nous, disséminés dans le monde? quelques unités seulement; mais si nous sommes peu, le principe que nous avons le bonheur de servir est si grand, qu'il nous grandit malgré nous.

Ce principe, c'est le droit, la justice, la vérité, représentés aujourd'hui par le Pape Léon XIII.

Ce principe, il nous donne toutes les libertés, et d'abord celle de tout dire, car nous n'avons rien à cacher.

Je vous le demande, qui pourra jamais nous empêcher de nous lever tous comme un seul homme pour défendre, chacun dans son pays, et son indépendance et ses libertés? Qui au monde pourrait nous empêcher de mourir en confessant notre foi?

Ceci bien posé, causons et parlons du régiment.

Voulez-vous savoir pourquoi nous pouvons être si fiers?

Je ne puis mieux expliquer ma pensée qu'en vous rappelant la mort de Yung à Monte-Libretti. Entouré de mourants, amis et ennemis, il avait épuisé ses dernières cartouches et son arme s'était brisée entre ses mains; il fait le signe de la croix et meurt en criant : « Vive Pie IX! » Yung avait demandé au régiment sa part d'héroïsme, mais lui s'était donné tout entier!

Voilà le secret qui nous permettra, le cas échéant, d'imiter la mort de ce héros!

Et d'Alcantara, qui demandait à son père, au moment de mourir, d'être enterré avec ses habits de zouave, parce que, disait-il, il trouverait grâce devant Dieu!

Imitons-le, demandons tous la même faveur; cela nous obligera, pendant toute notre vie, à porter notre uniforme avec honneur; et, j'en ai la ferme conviction, nous trouverons miséricorde là-haut!

Maintenant, laissez-moi vous dire combien je suis heureux et fier de me trouver au milieu de vous. Il me semble rajeunir de vingt ans; il me semble que je sens renaître toutes les belles aspirations de ma jeunesse vers le beau, vers le bien, vers le grand, vers l'idéal! C'est que le cœur ne vieillit jamais, lorsqu'il reste en contact avec des cœurs amis.

Oh! la belle chose que cette camaraderie qui nivelle toutes les inégalités humaines, et qui fait qu'on n'a qu'une seule et même idée : faire son devoir, ne jamais désespérer et avoir la foi complète dans le triomphe de cette cause pour la défense de laquelle Dieu nous a fait le grand honneur de nous appeler.

Un toast à l'armée pontificale, mes chers amis, et levons-nous tous pour acclamer Léon XIII, notre Pontife et notre Roi!

Chacune de ces paroles, aussitôt traduite en flamand, a provoqué une explosion d'enthousiasme; et le discours de Charette s'est terminé par une véritable ovation, tous jurant qu'ils étaient prêts à suivre Charette.

Charette et ses zouaves ont été les lions du jour à Anvers; tout le monde mettait un respectueux empressement à les voir.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Cambrai. — La magnifique église de Saint-André-lez-Lille (Nord), que la fabrique, devant la mauvaise volonté du conseil municipal, avait fait construire à ses frais, et qui était livrée au culte depuis plus d'un an, vient d'être fermée par ordre préfectoral.

La décision paraîtra d'autant plus étonnante que toutes les autorisations voulues avaient été données pour la construction. Bien plus, l'État et le département avaient accordé un secours à la fabrique.

Malgré l'opposition qu'elle avait rencontrée de la part de la municipalité, la fabrique, dans un but de conciliation et de paix, avait proposé à la commune la réunion purement gratuite du monument nouveau, dont la construction a coûté 160,000 fr. La municipalité avait refusé. Elle voulait autre chose.

En effet, après avoir bien fouillé toutes les lois, décrets, circulaires, on a découvert un texte de M. Paul Bert, alors ministre, déclarant « qu'aucun titre de succursale ne peut être déplacé sans l'autorité du pouvoir civil. »

Basée sur ce texte, l'autorité préfectorale a fait fermer la nouvelle église, belle et spacieuse, et ainsi forcé les habitants à retourner dans l'ancienne, basse, délabrée, humide et malsaine.

Fréjus. — La Sœur Jeanne Mousset, infirmière à l'hôpital civil de Toulon, est morte du choléra.

C'est un nom de plus à inscrire au livre d'or des communautés religieuses.

L'héroïsme des Sœurs est tellement connu, que tout éloge est inutile.

Voilà de ces choses qui consolent, par ces temps de République.

Laval. — On lit dans la *Semaine religieuse :*

L'état de Monseigneur n'a pas sensiblement changé depuis le jour où une lettre-circulaire a été envoyée par MM. les vicaires généraux au clergé du diocèse, pour demander des prières.

Mais le vénéré malade, se souvenant que l'évêque doit donner en tout l'exemple à son troupeau, a voulu recevoir les derniers sacrements avec la solennité prescrite par l'Église. C'est pourquoi, lundi

dernier, M. le doyen du chapitre, accompagné de MM. les chanoines, du clergé de la cathédrale et d'une suite nombreuse de fidèles, s'est rendu processionnellement à l'évêché. Aux paroles émues qu'il a adressées à Monseigneur, le prélat a répondu par une allocution touchante.

Après avoir exprimé son attachement inébranlable à la foi catholique, dont la profession venait d'être lue en son nom, il a recommandé à toute l'assistance une inviolable fidélité aux enseignements de Léon XIII, le Chef de l'Église. Avec une parfaite présence d'esprit, il a rappelé ce qui est le plus cher à son cœur d'évêque, l'œuvre de Pontmain, les communautés religieuses, le grand et le petit séminaire, le clergé tout entier, objet constant de ses préoccupations les plus affectueuses.

Tous les assistants, émus jusqu'aux larmes, ont baisé son anneau, et à chacun il a su dire un mot gracieux.

Monseigneur a reçu le saint Viatique et l'Extrême-Onction avec une piété vive ; et il a répondu lui-même aux prières de la liturgie. C'est dans cette circonstance si grave de la vie que se révèle la vraie force d'âme. Monseigneur l'a montrée avec une simplicité qui a profondément édifié toute l'assistance. Cette belle et imposante cérémonie est pour tout le diocèse une éloquente prédication.

Prêtres et fidèles, nous continuerons de prier avec la confiance que nous recommande l'Église dans l'Oraison qui termine l'administration de l'Extrême-Onction : « Dieu tout-puissant, qui, en répandant la « grâce de votre bénédiction sur les corps des malades, entourez « vos créatures d'une si paternelle sollicitude, délivrez votre servi- « teur de la maladie, donnez-lui la santé et rendez-le à votre Église, « afin qu'il la serve avec une activité nouvelle. »

Marseille. — Les catholiques de Marseille ont donné lecture au maire de la ville d'une protestation ayant pour but d'obtenir qu'il rapportât son arrêté interdisant les processions et qu'il s'opposât à un vœu déposé au conseil municipal en faveur de l'enlèvement des emblèmes religieux dans les écoles.

Voici le texte de cette protestation :

Monsieur le maire,

Les catholiques marseillais qui, au milieu de circonstances aussi douloureuses que celles que nous traversons aujourd'hui, eurent l'honneur, il y a un an, de vous transmettre l'expression des désirs que leur inspirait leur foi, en présence des ravages que l'épidémie fait dans notre population et du préjudice, peut-être irréparable, qu'elle va causer à notre commerce, convaincus d'ailleurs de l'efficacité de la prière publique, ne pouvaient hésiter à vous adresser un nouvel appel.

Assurés d'être l'interprète non seulement des nombreux chrétiens qui, l'an dernier, en peu de jours, couvrirent de leurs noms la pétition qui vous fut remise, mais encore de tous les catholiques de la commune, de tous ceux de leurs concitoyens dans le cœur desquels la foi n'est pas éteinte, ils viennent, monsieur le maire, vous prier de rapporter votre arrêté interdisant les processions, et, puisque la science humaine est contrainte d'avouer son impuissance devant le fléau terrible qui les frappe, de leur en laisser demander à Dieu la cessation par des supplications publiques.

Votre haute fonction de premier magistrat de la cité vous donne charge d'âmes; elle vous fait, croyons-nous, un devoir impérieux de ne négliger aucun des moyens qui peuvent concourir à éloigner la maladie qui décime notre population. Nous vous prions de considérer, d'ailleurs, monsieur le maire, que nous ne nous flattons pas d'une espérance vaine. Il vous est loisible d'apprendre, dans nos archives municipales, que nos pères, éprouvés à maintes reprises par de pareilles calamités, en obtinrent toujours l'éloignement lorsqu'ils consentirent à s'humilier devant Dieu, à se repentir et à prier.

Si légère que puisse vous paraître la responsabilité que vous encourriez en fermant plus longtemps l'oreille à une demande si légitime, les catholiques de Marseille ne veulent en rien la partager. Ils s'estimeraient coupables de ne pas tenter de nouveau de reconquérir la liberté de prier Dieu publiquement, à une époque où tant de malheureux abusent publiquement de la liberté de l'outrager.

Qu'il nous soit permis à ce sujet, monsieur le maire, de vous exprimer la vive et profonde émotion qu'ont fait naître dans nos cœurs les paroles blasphématoires qui naguère ont été proférées contre le Christ dans le sein du conseil municipal.

Au moment où notre population est si cruellement frappée, où tant de raisons la portent à se retourner vers Celui qui seul lui donnera la force morale nécessaire pour supporter virilement ses épreuves, nous n'avons pu entendre sans tristesse et sans indignation la proposition qui, en termes outrageants pour la foi d'un si grand nombre de Marseillais, a été faite au conseil municipal d'arracher la croix du mur des écoles publiques. Elle y est restée, cette croix, malgré la laïcisation, parce que la passion antireligieuse s'est vue contrainte de capituler devant les protestations de l'opinion, devant le vœu des familles, qu'il eût été impolitique de froisser dans leurs sentiments religieux.

Et maintenant, monsieur le maire, croyez-vous que l'heure soit plus favorable? Est-ce lorsque les deuils se multiplient dans notre population, quand tant de croix nouvelles se dressent sur les tombes prématurément ouvertes, que vous allez permettre qu'on exécute cette mesure destinée à blesser si profondément la conscience publique?

Non, vous ne le permettrez pas, monsieur le maire; nous avons confiance en votre prudence, en ce sentiment de respect que tout homme de cœur, dans la haute situation que vous occupez, a le devoir de professer pour des croyances qu'il ne partage pas.

Vous ne voudrez pas sanctionner cette profanation et, par un attentat qui serait un acte de défi veritable, attirer la colère de Dieu dans la cité dont les intérêts vous ont été confiés.

C'est dans cet espoir que les délégués des catholiques de Marseille vous prient, monsieur le maire, d'agréer l'hommage de leur respect.

Inutile d'ajouter que le maire n'a rien répondu — ni rien fait.

Tarbes. — Après le grand pèlerinage de Paris à Lourdes, où il a séjourné les 20, 21 et 22 août, sont venues les caravanes de Nantes, Toulouse, La Réole, Carcassonne, Autun.

On signale de nombreux miracles. L'*Univers* cite notamment le suivant :

Un jeune Suisse, des frontières de la Bavière, âgé de dix-huit ans, était sourd-muet de naissance. Jamais il n'avait articulé une seule parole. Ses parents avaient néanmoins tenu à lui donner toute l'éducation que comportait son état. Le jeune homme savait lire et écrire.

Ayant eu connaissance de Notre-Dame de Lourdes, il ressentit un entraînement violent pour la Vierge des Pyrénées. Il s'en exprima du côté de sa famille, qui, bien que croyante, s'opposa de toutes ses forces à l'accomplissement de son dessein.

Le jeune sourd-muet ne se tint pas pour battu. Il persévéra dans sa résolution, et un jour, prenant son bâton, il s'en alla de par les chemins, portant sur la poitrine et sur le dos un écriteau avec ces mots :

SOURD-MUET

Je vais à Lourdes, indiquez-moi le chemin.

Ceci se passait au commencement de juin, et, plus de deux mois durant, le pèlerin de Lourdes s'avança de village en village, logeant où le hasard et la Providence conduisaient ses pas.

Au jour du pèlerinage national, il était parvenu à la grotte avec son bâton, ses souliers poudreux, ses vêtements à moitié usés. L'écriteau seul avait disparu après avoir parlé pour le muet. Il ne devait plus reparaître ; car le muet devait parler à son tour. Il but de l'eau comme tout le monde, se lava au robinet de la source, puis, cela fait, se mêla à la foule des pèlerins qui priaient, souvent à genoux, souvent aussi les bras en croix. Entre temps, la prière se changeait en cantiques et la multitude répétait en chœur le refrain du chant de Lourdes : *Ave Maria.*

Tout à coup, le sourd entendit et le muet chanta comme tout le

monde : *Ave Maria*. Il était guéri. L'acte de foi sublime de ce chrétien avait été récompensé par un miracle éclatant.

— Un nouveau drapeau flottera désormais sur la basilique de Lourdes à côté de ceux du Chili et de l'Équateur, qu'on suspendait naguère. C'est le drapeau de la république d'Haïti. Le tissu est en soie rouge et bleue; il porte en lettres d'or les initiales du président et de sa femme, avec le millésime. L'écusson se compose d'un palmier entouré des deux côtés par un faisceau de pavillons aux couleurs nationales.

La remise du drapeau d'Haïti a été faite, sans solennité, dimanche soir, par Mme Salomon, femme du président de la République, qui était accompagnée de sa fille et de sa petite-fille. Dans un temps où les sociétés secrètes propagent la fameuse doctrine : *Ni Dieu ni Maître*, la protection de la sainte Vierge n'est pas inutile aux souverains pour se garder des explosions de la dynamite et des coups de poignard.

Étranger.

ALLEMAGNE. — Les vexations du Kulturkampf continuent en Allemagne. Le ministère des cultes, s'immisçant dans les affaires d'instruction religieuse, vient de défendre l'emploi du catéchisme de Deharbe comme contenant des paroles injurieuses contre Luther. Ce catéchisme est d'un usage presque universel dans les diocèses d'Allemagne. Les journaux catholiques font ressortir l'injustice de cette nouvelle mesure, car le catéchisme parle en termes plus modérés des hérésiarques du XVIe siècle que ne le font certains ouvrages protestants.

SUISSE. — Les catholiques suisses ont tenu leur vingt-neuvième assemblée générale à Notre-Dame des Ermites. Ça a été une belle manifestation. Grande foule. Plusieurs discours importants, parmi lesquels nous signalons surtout celui de M. Benziger, conseiller national.

Après le discours d'ouverture, M. le conseiller national Benziger, président du Comité de fête, a souhaité la bienvenue à l'assemblée, au nom du Révérendissime prince-abbé et du monastère d'Einsiedeln, au nom des autorités cantonales et des autorités du district, au nom du peuple schwyzois, au nom enfin de la section locale d'Einsiedeln.

L'orateur a développé ensuite avec éloquence cette devise

inscrite par l'illustre peintre Deschwanden dans le tableau de l'Association : « Dans la croix est le salut. »

Il a exposé dans ses grandes lignes le programme du *Pius-Verein*. Son premier but est de travailler à la *gloire de Dieu*. Chaque membre doit donner le bon exemple. L'Association défend les *droits de l'Église catholique* et reste fidèle à ses enseignements, à ses commandements. Dans les temps mauvais, les catholiques cherchent dans l'Association un moyen de s'encourager, de s'instruire, de se consoler.

La plus belle œuvre du *Pius-Verein*, c'est l'œuvre des *Missions intérieures*. Il travaille avec non moins d'ardeur à l'œuvre de l'*éducation chrétienne* de la jeunesse, aux œuvres de charité spirituelles et corporelles, d'utilité publique.

Cette association a, en outre, de grands devoirs à remplir sur le terrain des *questions sociales*. Les associations ouvrières catholiques sont un fruit de l'activité du *Pius-Verein*.

M. Benziger a terminé par une péroraison éloquente sur l'*amour de la patrie*. Il a fait aussi ressortir que cette fête était en même temps un *pèlerinage* et a signalé cette belle œuvre des pèlerinages collectifs, dans laquelle se distinguent particulièrement les cantons de Fribourg et du Valais.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les funérailles de l'amiral Courbet, à Paris et à Abbeville. — Tournées électorales. — Les cris obscènes. — L'incident des Carolines. — Russie.

3 septembre 1885.

Le 28 août à Paris, le 1er septembre à Abbeville, la France a fait au glorieux amiral Courbet de magnifiques funérailles nationales. Rarement, à Paris, on a été témoin d'une émotion générale aussi profonde. Le recueillement de la foule était touchant. La France a réellement pleuré la perte de son illustre enfant.

Nous n'avons eu ni parade de sociétés de tout acabit, ni promenades plus ou moins indécentes avec bannières multicolores ; la douleur nationale n'a nul souci de telles exhibitions. Certes, il eût été facile de favoriser l'explosion des sentiments d'admiration et de respect qui couvaient dans toutes les classes

de la société pour l'infatigable marin qui a ramené la victoire sous les plis triomphants de notre drapeau, à travers les difficultés de toute nature.

En traversant, à toute vapeur, la France, des Salins d'Hyères à Paris, le cercueil du brave amiral a soulevé un frémissement de patriotisme.

Le gouvernement de la République s'est préoccupé de ce sentiment national et, de peur de gêner sa politique de concentration des forces républicaines, à la veille des élections, le cabinet Brisson s'est ingénié, au grand scandale de tout ce que le pays compte d'honnêtes gens, à empêcher les manifestations imposantes que notre patriotisme ému eût été impuissant à contenir.

Le pays eût acclamé triomphalement les restes mortels de ce grand soldat, victime des aventures coloniales de l'opportunisme.

En saluant, avec une respectueuse émotion, celui qui avait couvert de gloire le pavillon français, le peuple n'a pu maîtriser son indignation ; il eût maudit ceux qui avaient sacrifié à une sotte politique, le soldat de génie dont l'épée nous eût été si précieuse pour l'avenir !

Ces considérations sont si peu inspirées par l'esprit d'opposition à la politique ministérielle, que nous voyons des feuilles républicaines s'en faire l'écho. Personne n'a pu être témoin de l'accueil indifférent que le gouvernement avait imposé aux restes mortels de l'amiral et de leur transfert presque clandestin de la gare de Lyon aux Invalides, sans éprouver un patriotique froissement.

Il a été visible pour tous que le gouvernement redoutait de voir le cercueil de l'amiral traverser les rues de Paris. La manifestation eût été grandiose, émouvante, aussi bien que spontanée, étant connu le patriotisme du peuple de Paris.

Nous l'avons vu, ce même peuple, aussitôt après le défilé des troupes devant le cercueil, se précipiter sur l'esplanade des Invalides en masses compactes, pour saluer une dernière fois le vainqueur de Sòn-Tay et de Fou-Tchéou.

Toujours sous l'empire de cette peur, on avait pris des dispositions aux Invalides comme aux Salins d'Hyères, pour que la cérémonie nationale n'eût qu'un caractère militaire.

Espérait-on rapetisser ainsi la gloire du brave amiral? Nous ne le supposons même pas ; notre conviction est que le gouver-

nement a voulu à tout prix éviter les manifestations contre la politique coloniale de la majorité républicaine.

—

A Abbeville, il était moins facile au gouvernement d'arrêter l'élan national. C'est au milieu d'une affluence énorme qu'a eu lieu le service solennel. C'est avec un religieux recueillement qu'ont été rendus au vaillant amiral les derniers et suprêmes honneurs. Mgr Jacquemet, évêque d'Amiens, présidait, ayant à ses côtés Mgr Freppel et Mgr Blanger, évêque de Limoges. Nous reproduirons dans notre prochain numéro l'oraison funèbre prononcée à Saint-Vulfran par l'éloquent évêque d'Angers, ainsi que les discours de MM. l'amiral Galiber, ministre de la marine, et Tiburce Ferry, ami de l'amiral Courbet.

—

Nous ne voulons pas parler des incidents suscités à Abbeville par la haine anti religieuse des républicains, furieux d'avoir à rendre, à côté du clergé, les honneurs à un soldat sans peur et sans reproche, mais coupable de cléricalisme. Laissons la République à ses petitesses. Qu'on juge seulement de la rage des radicaux abbevillois par ce fait que le maire et une partie des conseillers municipaux, trouvant à la gare l'évêque d'Amiens et le clergé en surplis pour faire la levée du corps à l'arrivée du train qui amenait les restes de l'amiral, se sont retirés. Ordre a été donné à la musique des pompiers d'en faire autant, mais ces braves gens n'ont pas obtempéré. Un adjoint et le reste des conseillers municipaux ont dû recevoir seuls à la gare, au nom de la commune, le corps du grand chrétien qui partage avec l'Église la haine des républicains libres-penseurs.

—

Ex-ministres et ministres actuels ont transporté cette semaine en province le théâtre de leurs *faits* et *gestes* politiques.

M. Jules Ferry est allé à Bordeaux rééditer son discours de Lyon, dans une conférence, à huis-clos, bien entendu, organisée à l'Alhambra. Le succès a été médiocre.

Quant aux ministres en possession, deux d'entre eux, MM. Demôle et Pierre Legrand, sont allés à Maubeuge chauffer les intérêts électoraux de la R. F. et les leurs, sous prétexte d'inauguration d'une voie ferrée de Maubeuge à Fourmies. Un déjeuner officiel les attendait à Maubeuge, et le soir, à Solre-

le-Château, après l'inauguration, a eu lieu un banquet émaillé de force toasts plus ou moins en l'honneur de la République, ses pompes, ses œuvres, son Président et ses ministres.

Presque en même temps, M. Goblet, qui a fait dans la Somme des promenades électorales pour lesquelles il ne dédaigne pas d'accepter le patronage et les éloges publics d'un Douville-Maillefeu, prononçait à Hallencourt une harangue dans laquelle, après avoir promis que les élections seraient pures de toute ingérence officielle, il a prédit qu'elles seraient républicaines. Il a réclamé la constitution d'une majorité de gouvernement, attachée non pas à telle ou telle personnalité, mais à un programme définitif de réformes essentielles. De l'avis du candidat Goblet, parlant également comme ministre, il y a trois ordres de réflexions qui, à ce point de vue, s'imposent aux électeurs, savoir : « La politique coloniale, la politique religieuse et la politique économique et financière. » Il lui paraît qu'à ces divers points de vue « il y a quelque chose à changer dans la direction qui a été suivie précédemment. » Mais, pour sa part, M. Goblet s'est abstenu d'en dire davantage. Il tient que ce doit être l'objet de « la délibération électorale. » Et voilà ses auditeurs bien avancés !

—

Nous sommes heureux d'apprendre que Mgr Fava, l'évêque détesté de la franc-maçonnerie, a accepté la candidature de l'île Bourbon, où il fut évêque avant d'être transféré à Grenoble.

L'ancienne Chambre avait voulu exclure les évêques dans la personne de Mgr Freppel, les élections de Brest et de l'île Bourbon répondront en envoyant dans la prochaine Chambre deux évêques au lieu d'un.

Le nom d'un représentant officiel de Dieu, sur une liste conservatrice, lui enlève son vernis conservateur et lui donne une véritable grandeur, disait un plaisant que les faits ne démentiront pas.

—

La presse a été unanime pour demander qu'on ne laissât point crier et vendre publiquement les ignobles et crapuleuses publications qu'on offrait aux passants à tous les coins de rue et sur les boulevards.

Le gouvernement, dans une note publiée par l'*Agence Havas*, a essayé de faire entendre que depuis la loi de 1881 sur le colportage l'administration était désarmée.

Cette note, loin de satisfaire ceux qui se sont plaints, n'a fait que les irriter davantage. Il ne pouvait en être autrement, d'abord parce que cette note est très maladroitement rédigée, ensuite parce que, prise à la lettre, elle semble encourager et protéger ceux qu'il est urgent de réprimer, et enfin parce qu'elle est erronée.

La loi de 1881, bien que fort mauvaise, ne désarme pas du tout l'administration. Il suffit pour s'en convaincre de citer l'article 28 de cette loi, qui est ainsi conçu :

« *L'outrage aux bonnes mœurs commis par l'un des moyens* « *énoncés en l'article* 23 (et le cri comme la vente publique « d'écrits est compris dans ces moyens) *sera puni d'un empri-* « *sonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de* « 16 *francs à* 2,000 *francs. Les mêmes peines seront appli-* « *cables à la mise en vente, à la distribution ou à l'exposition* « *de dessins, gravures, emblèmes ou images obscènes. Les* « *exemplaires de ces dessins, gravures, peintures, emblèmes ou* « *images exposés aux regards du public, mis en vente, colportés* « *ou distribués, seront saisis.* »

Le journal *le Temps*, dont on connaît l'indulgence pour le ministère, après avoir cité cet article dont l'*Agence Havas* semble ignorer l'existence, ajoute la réflexion suivante :

« Qu'on ne dise donc plus que la loi est muette ou désarme « l'administration et la justice. La loi est formelle. Dès qu'il y « a scandale, outrage aux bonnes mœurs, provocation à l'immo- « ralité, la loi ordonne la répression, et ce ne pourrait être que « par négligence ou tolérance coupable qu'elle ne serait pas « appliquée. »

La moralité de tout cela, c'est que la police n'est plus faite dans les rues, qu'on livre maintenant à des misérables qui les souillent par leur présence et par leurs cris. A la porte des cafés, à celle des théâtres, on est assourdi par des voix avinées qui vous proposent des journaux ou des brochures aussi obscènes qu'ineptes.

Ce qu'il faut pour mettre fin à cet état de choses, ce n'est pas une note aussi naïve et aussi saugrenue que celle de l'*Agence Havas*, mais un violent coup de balai qui viendrait affirmer que les rues appartiennent aux honnêtes gens et non à cette bande de bohémiens sortis on ne sait d'où.

Si contre toute attente les honnêtes gens n'obtenaient point satisfaction complète, nous en connaissons qui, aidés des per-

sonnes qu'ils occupent, feraient eux-mêmes leur police et chasseraient à coup de triques tous ces immondes polissons.

—

La grosse question du jour est toujours celle des îles Carolines. Elle ne paraît pas plus qu'il y a huit jours en voie d'aplanissement. Voici le texte de la réponse télégraphique de l'Allemagne à la protestation de l'Espagne :

Le ministre plénipotentiaire d'Espagne à Berlin au ministre des affaires étrangères à Madrid.

Le ministre des affaires étrangères me communique ce qui suit :

« Lorsque le gouvernement de S. M. l'Empereur consentit à donner suite aux instances réitérées des sujets allemands faisant le commerce aux îles Carolines pour obtenir le protectorat sur cet archipel, jamais il n'eut l'intention de préjudicier aux droits antérieurs.

« D'après les documents qu'a recueillis le gouvernement allemand, il croit que les Carolines forment un territoire vacant; c'est pourquoi il prit la résolution annoncée, et il ne comprend pas que l'Espagne ait vu dans cet acte une atteinte portée à sa souveraineté, et, afin de prévenir jusqu'à l'apparence d'une semblable intention, le gouvernement allemand a avisé préalablement le gouvernement espagnol avant d'arborer son drapeau aux Carolines.

« En même temps, il offrit d'examiner la question et donna ses ordres aux bâtiments allemands en vue d'éviter toute espèce de conflit avec les forces espagnoles.

« Le gouvernement demeure absolument disposé à délibérer à l'égard des droits qu'invoque l'Espagne, en apportant dans cet examen les sentiments d'amitié dus aux bons rapports qui ont toujours existé entre les deux monarchies, rapports que le gouvernement allemand désire vivement augmenter et rendre plus intimes.

« Au cas éventuel où cet examen n'aboutirait pas à un résultat satisfaisant par un accord mutuel, le gouvernement allemand est disposé à faire appel aux bons offices d'une puissance amie des deux pays. »

Les choses en sont là. En Espagne, l'irritation augmente de jour en jour. Le peuple de ce catholique royaume a su conserver, malgré la décadence de son prestige politique, toutes les vertus essentielles qui firent jadis sa gloire et son influence, il a su conserver son indomptable courage et sa patriotique fierté. Avec un élan admirable, il vient de bondir sous l'acte insolite qu'il a considéré comme une injure et une provocation.

Et, sans s'occuper un seul instant de la taille de son adversaire, il s'est déclaré, hautement et sans distinction de parti, prêt à la mort plutôt qu'à la honte.

Il nous serait difficile de contempler froidement le spectacle qui se déroule de l'autre côté des Pyrénées, spectacle où l'esprit chevaleresque domine toutes les divisions et toutes les haines locales.

Et les journaux allemands ont beau faire, ont beau dire ; et sans qu'il leur soit possible de nous reprocher des paroles de colère inutiles et intempestives, nous aimons à croire qu'ils nous laisseront tranquillement et dans la plénitude de notre droit d'abord, de notre affection fraternelle ensuite, envoyer au peuple espagnol un témoignage de plus de la sympathie générale qui s'élève en sa faveur sur tout le territoire latin du pays de France !

Nous espérons d'ailleurs que M. de Bismarck mettra les pouces et qu'il laissera à l'Espagne la possession des Carolines.

Mais nous espérons aussi que l'incident ainsi vidé attirera l'attention de l'Europe et tout particulièrement celle de l'Allemagne, sur cette spoliation autrement scandaleuse et arbitraire et qui ne s'est que trop prolongée, la spoliation des États pontificaux par un prince excommunié et indigne de sa race et de la maison de Savoie qui a donné tant de saints à l'Église.

Car, il faut bien le dire, l'incident des Carolines a un précédent, précédent fâcheux entre tous et que rappelle très à propos le *Courrier de Bruxelles*.

Il y a quinze ans, jour pour jour à peu près, l'armée piémontaise envahissait le territoire pontifical et dirigeait sa marche sur Rome. Arrivés sous les murs de la Ville éternelle, ces nouveaux vandales se mirent à bombarder la cité des Papes, et la brèche de la Porta-Pia permit à ces hordes de pillards de s'emparer de la capitale du monde chrétien.

Dans sa magnanimité, et voulant épargner le sang de ses braves et héroïques défenseurs, Pie IX, de sainte et glorieuse mémoire, fit planter le drapeau blanc sur le fort Saint-Ange, et Victor-Emmanuel put faire librement son entrée dans la nouvelle capitale que les brigands garibaldiens lui avaient conquise.

Pie IX protesta contre cette spoliation, la plus inique que l'Europe connût ; mais sa voix resta sans écho, de même qu'est restée plus tard sans écho celle de son saint et vénérable successeur.

Voilà quinze ans que cette injustice dure, quinze ans que les troupes italiennes profanent le sol de notre patrie à tous, car

les États du Saint-Siége sont la propriété solidaire des millions de catholiques répandus sur le globe entier !

Chaque année encore la voix de Léon XIII s'élève contre la spoliation dont la Papauté a été la victime, et les cabinets ministériels, les uns vendus à la Loge, les autres manquant de courage, persistent à rester sourds à la protestation du vicaire de Jésus-Christ.

On ne prétendra pas cependant que les droits du Souverain-Pontife ne sont pas aussi solidement établis que ceux du roi Alphonse XII.

Pourquoi dès lors cette indifférence il y a quinze ans, quand il s'agissait de faire disparaître de la carte de l'Europe le royaume le plus ancien et le plus sacré du monde connu, et cette animosité aujourd'hui que l'enjeu n'est que de quelques misérables îlots d'une étendue minime et qui, en fait, ne rapportent rien à l'Espagne, qui a même négligé de les coloniser et d'y installer le moindre piquet de soldats ?

Si, comme le reconnaissent très justement nos adversaires religieux, l'incident des Carolines comporte une grave question de principe; si en Angleterre, en France, en Italie même, cette Italie qui n'est qu'un tissu de spoliations mal enchevêtrées et qui fait preuve en cette circonstance d'une audace et d'une effronterie inouïes; si dans tous ces pays « il n'est pas un journal sérieux et indépendant qui n'élève la voix contre l'attitude de l'Allemagne », nous ne comprenons pas comment on laisse le roi Humbert occuper en paix et sans conteste le Quirinal qu'il habite et les États pontificaux sur lesquels il prétend régner.

—

Le gouvernement russe vient de supprimer l'impôt de capitation. Cet impôt avait été institué par le despote qu'on appelle Pierre-le-Grand. Le czar frappa chacun de ses sujets d'une taxe égale, dont l'établissement motiva un recensement général de la population ; chaque paysan fut tenu, sous des peines sévères, de se faire inscrire comme habitant d'une commune ou comme propriétaire d'un bien rural, et les seigneurs furent rendus responsables de la solvabilité de leurs tenanciers. Depuis l'abolition du servage, en 1861, les communes avaient hérité de la responsabilité des seigneurs. Cette solidarité était très onéreuse pour les communes encore chargées d'amortir le prix des terres qui leur avaient été cédées lors de l'émancipation, et elle

les obligeait souvent à exercer des contraintes vexatoires sur leurs habitants. Aussi le gouvernement impérial songea-t-il, dès 1862, à se procurer les moyens de supprimer la capitation, et des ukases successifs d'Alexandre II et d'Alexandre III commencèrent l'œuvre qui sera accomplie à l'entrée de l'année 1887.

La suppression de la capitation coûtera 50 millions de roubles au Trésor; le ministre des finances russe aura donc une grosse lacune à combler au budget. L'abolition de cet impôt aura encore une conséquence importante pour les paysans. Au moment de l'abolition du servage, le fermage des terres attribuées aux paysans fut fixé pour une durée de vingt-quatre années et la capitation se cumulait avec ce fermage. Le 1er janvier 1887 sera le terme des vingt-quatre ans de fermage, et les baux seront alors renouvelés d'après la valeur estimée des terres, en tenant compte, outre les intérêts du capital foncier, de son amortissement en quarante-quatre ans. Il résultera de ce changement une plus équitable répartition des charges pesant sur les émancipés de 1861 et une notable amélioration de la situation sociale et économique du paysan russe.

PETITE CHRONIQUE

Entre tous les vaillants Bretons qui étaient à bord du *Bayard*, une mention spéciale est due à l'aumônier du vaisseau-amiral. Jeune encore, M. l'abbé Rogel est décoré de la Légion d'honneur. Il a eu le douloureux privilège d'assister aux derniers moments de l'amiral Courbet, mort en chrétien fervent.

Adoré des marins, il se mêlait aux compagnies de débarquement et marchait au feu avec les tirailleurs, soutane retroussée, revolver au poing.

M. l'abbé Rogel a une figure franche et énergique qui rappelle — sauf la différence d'âge — le visage si expressif de Mgr Lavigerie ; une opulente barbe retombant en éventail sur la poitrine, complète la ressemblance.

— Élection au conseil général pour le canton de Villefranche.

M. de Lapanouse, conservateur, a été élu par 1,433 voix contre M. Jourde, républicain, qui en a obtenu 724.

— M. le docteur Abel Dangerville, candidat conservateur, a été élu conseiller d'arrondissement dans le canton de Varzy (Nièvre).

— Le choléra augmente à Marseille et à Toulon. L'émigration a lieu dans de grandes proportions.

— Le choléra, durant la semaine écoulée, n'a pas augmenté dans le nord et le centre de l'Espagne. Il a même beaucoup diminué dans les provinces de Murcie, Valence et Castellon, où il a fait tant de ravages. C'est à peine s'il fait encore une dizaine de victimes par 24 heures à Murcie, Valence et les villages de leur banlieue. Il a également diminué dans les provinces de Tolède et d'Albacète Il ne paraît pas augmenter d'une façon suivie dans le midi, sauf à Grenade et dans les villages de la même province, où il a fait, en 24 heures, 179 victimes sur 1,054 cas. Dans le reste des provinces méridionales, on ne signale que des cas isolés.

Aucune des épidémies précédentes ne s'était autant acharnée sur les campagnes. Généralement, elles avaient été cruelles, surtout dans les grandes villes à peu près épargnées, puisque seules Murcie, Valence, Grenade, Saragosse, Albacète, Teruel, Cuença et Valladolid sont cette fois éprouvées, tandis que vingt-sept provinces sont plus ou moins ravagées dans leurs campagnes et ont peu ou point de cas ou de décès dans leurs chefs-lieux.

Le choléra, depuis son apparition en Espagne, a frappé plus de 170,000 personnes et causé environ 67,000 décès. Le nombre des localités contaminées s'élève aujourd'hui à plus de 700. L'épidémie actuelle est considérée comme une des plus meurtrières qui aient sévi en Europe.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous continuons nos réflexions sur le Revenu national.

Nous avons admis que nous avions autant de titres étrangers que les étrangers possédaient de nos titres français, bien qu'il soit à peu près certain que nous importons beaucoup plus de Rentes italiennes, austro-hongroises, espagnoles, portugaises, égyptiennes, russes, turques, etc. Nos revenus mobiliers et immobiliers atteignent peut-être le chiffre de 8 milliards, au lieu de celui de 7,600 millions indiqué dans notre précédent tableau.

A ce chiffre, il faudrait ajouter les bénéfices toujours si élastiques, provenant du commerce, de l'industrie, des professions libérales, ainsi que les traitements, les pensions servies par l'État, les établissements publics, les sociétés et les particuliers. Sur l'importance de toutes ces sources productives, on ne possède aucune donnée, même approximative.

Certains économistes posent en principe, que l'impôt général représente le dixième du revenu total. Notre impôt étant de 3 milliards, le revenu serait alors de 30 milliards, soit 22 milliards

supérieur à celui que nous tirons des propriétés mobilières et immobilières. Pour nous, cette base est bien fantaisiste et nous nous trouvons en plein dans le domaine de l'hypothèse et nous n'en parlons qu'à titre de simple indication.

Un point sur lequel économistes et statisticiens sont d'accord, c'est que les économies générales annuelles de la France seraient de 2 milliards environ, qui placés à 4 °/., représenteraient un revenu annuel de 80 millions en excédant. Cet accroissement est de beaucoup supérieur à celui de nos budgets et nous permet de regarder sans trop de crainte les charges actuelles du pays, si l'on veut surtout faire, à l'avenir, de bonnes finances.

Nous avons puisé une partie de nos chiffres dans les documents qui ont servi à ceux qui proposent l'impôt sur le revenu.

Au premier abord, cet impôt séduit par sa simplicité, son unité et son équité. Vu de loin, il paraît quelque chose; vu de près, il s'évanouit, comme les bâtons flottants de la fable. C'est vraiment dommage; mais qu'y faire ?

Le revenu des propriétés bâties et non bâties est déjà taxé et surtaxé par l'impôt foncier, les impôts accessoires tels que portes et fenêtres, centimes communaux et départementaux, etc. Le revenu des valeurs mobilières, autres que les Rentes, est déjà, lui aussi, taxé et surtaxé; il est frappé d'une retenue qui va parfois jusqu'à 8 °/₀. Le produit des créances hypothécaires et chirographaires est indemme, mais toute taxe qui le frapperait serait fatalement rejetée sur le débiteur, et on lui doit du ménagement; il est déjà malheureux. Quant aux revenus commerciaux, industriels, professionnels, etc., ils supportent du fait des patentes et autres charges, des impôts multiples qu'il serait impossible d'accroître sans nuire à la production et aux échanges.

Restent les revenus provenant de nos Rentes. En les frappant, l'Etat donnerait l'exemple d'un manquement à la foi jurée. Le bénéfice qu'il en retirerait ne le dédommagerait que d'une manière très insuffisante de la perte de son Crédit et des multiples inconvénients qui résulteraient pour lui-même et pour tous, de l'émigration des capitaux qui se porteraient sur les Rentes étrangères devenues plus hospitalières.

Ainsi, l'application de l'impôt sur le revenu pour être équitable et ne porter aucun trouble dans l'économie générale, devrait être précédée de la suppression d'un grand nombre d'autres impôts avec lesquels l'impôt nouveau ferait double emploi. La question est donc beaucoup plus compliquée qu'on ne se l'imagine généralement.

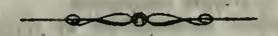
Moralité : Il est toujours plus facile de voter un crédit que de créer un impôt pour y satisfaire.

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



PRÉPARONS L'AVENIR

Lorsque nos missionnaires catholiques pénètrent dans des régions lointaines, étrangères à toute civilisation et habitées par des populations peu accessibles à la lumière de l'Évangile, ils commencent leur œuvre ingrate en fondant des orphelinats et des écoles. C'est le moyen le plus efficace et le plus sûr de se préparer un meilleur avenir. Au bout de quelques années, on récolte le grain semé dans le labeur et dans les larmes ; une génération chrétienne se lève, des familles se fondent, des paroisses se forment et se développent grâce à la vertu civilisatrice du christianisme.

Dans nos pays européens, le libéralisme a adopté une tactique inverse pour « arracher des âmes à l'Église » et pour déchristianiser les populations. Partout il cherche à monopoliser la bienfaisance et l'enseignement dans l'espoir d'élever des générations complètement *débarrassées* — pour nous servir de son langage — *des préjugés religieux.* Tout le secret de la politique scolaire de la Franc-maçonnerie est là.

Il est évident d'ailleurs que la philanthropie désintéressée, l'amour de l'instruction sont absolument étrangers à cette propagande. La preuve irrécusable en est que les libéraux sont partout les premiers à combattre et à proscrire les institutions charitables les plus florissantes, créées par la religion, et qu'ils considèrent la fermeture d'une école catholique comme une conquête et comme un progrès.

Il est plus faux encore de prétendre qu'un respect sincère de la liberté religieuse inspire cette tactique, combinée tout exprès pour abriter les âmes contre l'influence de la religion. La neutralité, même strictement observée, perpétue systématiquement l'ignorance des vérités les plus nécessaires à l'homme. Elle n'est d'ailleurs, dans la plupart des cas, qu'une hostilité plus ou moins hypocrite. Elle veille au chevet des malades pour en écarter le prêtre ; mais elle respecte, à l'hôpital, la liberté des mauvais livres, des blasphèmes, des propos orduriers. A l'école,

elle proscrit l'enseignement religieux, mais elle ne néglige aucune occasion de décrier l'Église et de déconsidérer le sacerdoce.

Réfléchissons à ces faits irrécusables, et nous reconnaîtrons sans peine l'importance sans égale des luttes contemporaines ; nous résoudrons, pour ainsi dire, par intuition, toutes les questions de doctrine et de conduite qui s'y rattachent.

Il ne s'agit pas seulement dans ces luttes, devenues aujourd'hui si ardentes, de décider entre telle ou telle politique, de se prononcer entre telle ou telle forme de gouvernement, d'opter entre telle ou telle dynastie, il ne s'agit pas même de centralisation ou de décentralisation, d'aristocratie ou de démocratie ; — des intérêts plus considérables et plus élevés sont en jeu : il y va de la conservation de la foi et de l'avenir de la civilisation chrétienne.

Le libéralisme, dont la Franc-maçonnerie est l'incarnation cosmopolite, n'a d'autre but que l'effacement et la destruction du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les institutions, dans l'éducation, dans les mœurs, dans les âmes, dans la vie publique comme dans la vie privée. Atteindre ce but, comment cela pourrait-il être un *progrès,* alors que le christianisme est lui-même le progrès le plus décisif que le monde ait jamais connu et que toutes les conquêtes sérieuses et durables de notre civilisation dérivent d'une origine chrétienne ?...

Dans ces conditions, peut-on imaginer que l'Église s'abstienne et se confine dans une oisive neutralité au milieu des combats qui divisent notre siècle ? Mais elle est la première en cause ! A ne la considérer que comme une institution purement humaine, elle violerait une loi universelle, elle étoufferait l'instinct de la conservation, en ne cherchant pas à se défendre contre une agression qui vise à l'atteindre au cœur, dans les sources mêmes de la perpétuité et de la vie. Or, elle est l'œuvre de Dieu. Et l'on voudrait qu'elle trahisse le mandat divin qui lui est confié ; on voudrait que, faite pour enseigner la vérité, elle se tût devant l'erreur ; on voudrait enfin qu'elle laissât mener à leur perdition les âmes dont elle a la garde et dont elle doit assurer le salut !...

Qu'on vienne parler après *cela* de *domination sacerdotale d'empiètements du cléricalisme*, de *gouvernement des curés,* lorsque nos pasteurs, émus du péril de leurs ouailles, exercent l'autorité qui leur appartient, flétrissent les mauvaises doctrines

et dénoncent les piéges, officiels ou autres, qui menacent l'intégrité de la foi catholique !

N'est-il pas clair que non seulement ils usent d'un droit, mais qu'ils s'acquittent du premier et du plus essentiel de leurs devoirs?

Nous-mêmes enfin, chrétiens par la grâce de Dieu et connaissant le prix de notre baptême, pouvons-nous demeurer indifférents à une bataille dont le maintien de la foi, la liberté de l'Église, l'avenir religieux de nos enfants constituent le précieux enjeu? Encore une fois n'est-il pas évident que ces intérêts suprêmes commandent tous les dévouements et tous les sacrifices, qu'aucune autre cause ne peut leur être comparée, et qu'à certaines heures surtout, ils exigent et ils ont le droit d'exiger qu'on s'y donne tout entier? Comme le patriotisme des bons citoyens s'émeut et s'exalte en face d'une agression qui menace la commune patrie, ainsi le zèle des bons combats doit s'allumer dans toutes les âmes chrétiennes à la vue de l'assaut général, dirigé contre l'Église de Jésus-Christ.

Nous avons d'ailleurs à opposer à la ténébreuse organisation et à la savante tactique des Loges la forte hiérarchie du catholicisme et la direction toujours sage, toujours opportune, qui descend du Siége de Pierre.

Si nous attachons aux luttes scolaires, par exemple, une importance capitale, ce n'est pas seulement parce que nous avons vu de près les efforts du libéralisme pour empoisonner les générations qui s'élèvent, c'est encore parce que le Pape appelle expressément sur ce point la sollicitude des pasteurs et l'action des fidèles.

Si nous redoublons d'ardeur dans nos combats contre la Franc-maçonnerie, c'est sans doute parce que nous sommes habitués, de vieille date, aux attaques et aux piéges de cette redoutable ennemie; mais c'est surtout parce que le Chef de l'Église a jeté le cri d'alarme et donné dans l'Encyclique *Humanum genus* le signal d'une campagne qui doit grouper toutes les forces de conservation et de résistance, répandues dans la société catholique.

Appuyés sur cette direction, toujours clairvoyante et vigilante, abrités en quelque sorte par le roc de Saint-Pierre, nous pouvons envisager, sans trop de crainte, et même avec sincérité, les périls du présent et les plus sombres éventualités de l'avenir.

Vigie providentielle, le Pape voit loin précisément parce

qu'il voit de haut et que son regard plane au-dessus des agitations éphémères et des banales vicissitudes de la politique purement humaine. Il découvre et il signale la voie que l'Église doit suivre pour remplir le plus efficacement sa divine mission : perpétuer l'enseignement de Jésus-Christ et conquérir des âmes pour le ciel. Ce but, le Pape l'a toujours sous les yeux et il le poursuit avec ses frères dans l'épiscopat, dans la guerre et dans la paix, dans la prospérité comme au milieu des privations, captif ou libre, au Vatican comme aux catacombes. Nous sommes toujours sûrs, en le suivant, d'être dans la véritable voie et d'opérer avec fruit. Il n'est pas même nécessaire d'apercevoir le résultat immédiat de nos efforts. La Papauté travaille pour les siècles et, en cherchant à sauver le présent, elle songe encore à l'avenir. C'est « *la recommenceuse éternelle,* » comme l'appelait naguère un de ses ennemis. Ceux qui la voient périodiquement semer ne voient pas toujours lever la moisson. Elle se lèvera cependant cette moisson et ceux qui la recueilleront après nous, béniront avec la prévoyante sagesse de Léon XIII, les efforts des catholiques qui auront suivi ses conseils, participé à son œuvre, et préservé des morsures de la Bête révolutionnaire, cette portion privilégiée de l'héritage du Christ : l'enfant, le pauvre et l'ouvrier. (*Bien public.*)

LE CLERGÉ ET LES ÉLECTIONS

Lettre de M. Goblet aux Évêques. — Note de la *Semaine religieuse* de Paris. — Le clergé et la politique.

M. Goblet vient d'adresser à NN. SS. les évêques la « communication » suivante :

Paris, le 1er septembre 1885.

Monsieur l'évêque,

Au moment où va s'ouvrir la période électorale, je crois devoir appeler votre attention sur l'attitude qu'il convient, aujourd'hui plus que jamais, de recommander aux membres de votre clergé.

Citoyens et contribuables, les ministres du culte ont assurément, comme tous les électeurs, la liberté de leurs opinions et de leur vote. Mais l'influence même que leurs fonctions leur donnent sur les populations, la nature particulière de l'autorité qu'ils exercent sur les

consciences leur commandent, dans l'exercice de ces droits civiques, une réserve qu'ils ne sauraient oublier qu'au détriment de la paix publique.

Ils ne pourraient, dans les actes de leur ministère, sortir de la neutralité la plus rigoureuse, ni se prévaloir de leur qualité pour intervenir dans les luttes électorales sans manquer à leurs devoirs envers l'État et sans compromettre leur caractère et les intérêts religieux dont ils ont la garde. Je n'hésite pas à penser, monsieur l'évêque, que le gouvernement peut compter sur votre sagesse et sur votre dévouement au bien public pour rappeler en cette circonstance aux membres de votre clergé, avec l'autorité qui vous appartient, les règles de conduite dont vous devez souhaiter, comme moi, de ne pas les voir s'écarter.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien m'accuser réception de la présente communication.

Agréez, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique,
des beaux-arts et des cultes,
René Goblet.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'inconvenance des instructions ministérielles : le petit avocat d'Amiens, qui a nom Goblet, sait être aussi ridicule qu'odieux.

En même temps que paraissait la « communication » du ministre des cultes, la *Semaine religieuse* de Paris, publiait la note suivante qui réfutait d'avance les prétentions du ministre :

Les rédacteurs de la *Semaine religieuse* ont été souvent interrogés, en ces derniers temps, au sujet des élections générales. On nous demandait si nous n'avions pas reçu quelques instructions de l'autorité ecclésiastique, pour guider le clergé et les fidèles en cet acte si important de la vie publique.

Nous n'avons rien reçu et nous ne pensons pas devoir rien recevoir.

Certes, la situation est plus grave que jamais; il semble même que c'est une question de vie ou de mort qui va s'agiter pour l'Église de France dans le scrutin du mois d'octobre, et on comprend le désir qu'ont les chrétiens d'entendre, en cette circonstance, la voix de leurs chefs.

Mais les ennemis de l'Église, francs-maçons, libres-penseurs, athées, ont tant abusé, depuis quelques années, de toutes les paroles de l'autorité ecclésiastique; ils ont si odieusement dénaturé les actes les plus sages ; ils ont fait en tout et partout au clergé une telle guerre, que ceux qui ont mission d'instruire les fidèles semblent croire plus

utile de garder le silence, toutes les fois que le devoir évident de leur charge ne les oblige pas à intervenir.

Or, il y a tout lieu de craindre, s'ils parlent aujourd'hui, que leurs paroles ne soulèvent les accusations injustes que nous entendons répéter depuis dix années. C'est en vain que l'Église se tient en dehors de toute *politique particulière,* qu'elle défend seulement les principes de l'ordre moral et social et qu'elle s'accommode de toutes les formes de gouvernement, pourvu que ces principes nécessaires soient respectés : on prétendra la mêler aux conflits des partis, aux discussions de personnes ; on se hâtera de dénaturer ses paroles, de travestir ses actes.

Y a-t-il, d'ailleurs, une absolue nécessité d'intervenir pour éclairer les consciences et résoudre les questions douteuses ?

Nous ne le pensons pas. Car quelles instructions l'autorité ecclésiastique pourrait-elle donner, qui ne ressortent avec la plus grande clarté de la situation même où se trouve la religion dans notre pays, et ne s'imposent, avant toute circulaire et tout manifeste, à la conscience des chrétiens?

Jamais, peut-être, la situation ne fut plus nette, ni le devoir plus certain.

Notre société politique est partagée en deux factions très inégales. Il y a la nation elle-même, qui est restée catholique, qui veut conserver le culte catholique et qui désire ardemment la pacification religieuse. A l'opposé, il y a un parti bruyant, auquel la haine irréligieuse paraît donner des forces. Ces hommes demandent la séparation de l'Église et de l'État, l'instruction athée; ils poursuivent de toute manière et en toute rencontre la destruction du catholicisme et des institutions catholiques; ils osent espérer que les prochaines élections leur donneront définitivement le pouvoir, pour vaincre en cette lutte impie.

Parmi ces ennemis de la religion, quelques-uns veulent être prudents. Ils croient *opportun* de dissimuler le but auquel ils tendent, afin de ne pas effrayer les électeurs des campagnes; ils vont lentement ; ils déclarent qu'ils respecteront le budget des cultes, qu'ils conserveront le Concordat, mais ils ne se serviront de ce traité de paix que pour faire une sourde guerre à l'Église. Personne ne peut se méprendre sur les desseins que se proposent ces hommes habiles.

Un chrétien ne saurait donc hésiter un seul instant pour choisir celle de ces deux politiques à laquelle il accordera son vote. Prêter son suffrage aux candidats qui veulent continuer la lutte contre l'Église et le clergé, ou la lutte violente ou la lutte hypocrite, ce serait violer le plus sacré des devoirs et donner main forte aux persécuteurs, ce serait trahir la foi chrétienne !

Il ne paraît pas qu'il soit davantage nécessaire de rappeler les règles de conduite qui s'imposent au clergé durant la période des élections.

Attaqué chaque jour dans les feuilles publiques, devenu pour plusieurs un *ennemi* des institutions présentes, calomnié et condamné dans les assemblées législatives, en butte à la défiance et aux mesures mesquines ou violentes du pouvoir, le clergé de France donne un des plus beaux exemples de dignité et de sagesse qu'on ait vus en aucun temps. S'il a défendu, sans nulle défaillance, les intérêts sacrés qui lui sont confiés, il ne s'est pas laissé entraîner au-delà de la ligne qui lui est tracée. Il n'a pas répondu à la haine par la haine. Il n'a pas abaissé et déconsidéré son ministère en le faisant servir aux ambitions des partis politiques; il n'a pas pris part à ces réunions électorales publiques, où sa parole et sa présence même eussent paru déplacées.

Voilà ce qu'a fait le clergé, et sans aucun doute, dans les circonstances présentes, il gardera la même réserve.

Mais le prêtre est citoyen, il est électeur. Il a donc le droit inaliénable de donner son suffrage ; il a, comme tous les citoyens, le droit de conseiller, d'éclairer le suffrage des autres électeurs qui ont confiance en sa sagesse, sa probité et ses lumières, et viennent le consulter en dehors de l'exercice de son ministère. Ces droits et ces devoirs du clergé, tous les connaissent, même ceux qui feignent de les ignorer : il n'était donc pas nécessaire qu'on les leur rappelât.

Voilà, si nous ne nous trompons, les raisons qui ont persuadé à l'autorité ecclésiastique de garder le silence à la veille d'élections dont le succès importe souverainement à la religion.

Si quelqu'un, d'ailleurs, hésitait et demandait quelque lumière, nous estimons que l'appel aux électeurs catholiques, que nous publions, lui apprendrait assez la gravité du devoir électoral et de quelle manière un chrétien doit le remplir.

(Suit l'appel aux électeurs catholiques que nous avons publié le 13 août dernier.)

—

Ne terminons pas sans citer les enseignements de l'archevêque de Gratz, un des plus savants et des plus illustres prélats d'Autriche. Ces conseils sont donnés aux prêtres autrichiens : ils ont, en France, une actualité pratique non moins grande.

Le prêtre rester étranger à la politique ! s'écrie l'archevêque de Gratz, ce sont les libéraux, ennemis de l'Église, qui ont leur mot d'ordre.

Quelques hommes bien pensants en ont été dupes. Mais cela n'a pas duré.

Voyez donc ce que les libéraux entendent par politique. Voyez aussi à quoi ils font servir leur politique. Vous comprendrez alors

que le prêtre a un devoir rigoureux, comme pasteur des âmes, à aider les fidèles dans l'accomplissement de leurs devoirs de conscience.

Ce qu'ils appellent politique et ce qu'ils veulent atteindre par leurs agissements politiques, c'est de mettre de côté et Dieu, et la religion, et la foi, et l'Église, et la morale chrétienne, et tout droit qui n'émane pas de l'État, et le mariage chrétien, et l'éducation chrétienne, et les écoles chrétiennes, et la science chrétienne.

Ce qu'ils veulent, c'est une société sans Dieu, une raison sans foi, une science sans autorité, un droit sans morale : en un mot, ils veulent chasser le christianisme de l'État, de la famille, du mariage, de l'école, de toutes les relations entre les hommes.

La force principale de nos ennemis se trouve sur ce terrain politico-social. Ils y ont remporté une victoire après l'autre.

Ils n'ont connu que la victoire. Leur succès est immense. Pourquoi ?

Par la raison qu'il est difficile au clergé de défendre la vérité chrétienne sur ce nouveau terrain. Et d'abord, nous étions habitués à *abandonner la politique aux hommes politiques*. Puis il a fallu un temps considérable pour reconnaître la vraie nature de cette attaque indirecte contre le christianisme.

L'attention des prêtres n'a été attirée sérieusement et généralement sur cette attaque que depuis 1864, alors que Pie IX a rendu le monde catholique attentif aux pertes subies par la publication du *Syllabus* des erreurs et aux dangers plus menaçants encore qui subsistent pour l'avenir.

C'est depuis lors aussi qu'a commencé la résistance.

Alors seulement on a eu conscience que des domaines presque tout entiers, tels que celui de la presse, avaient été à peu près totalement perdus et qu'il fallait les reconquérir ainsi pas à pas.

Dieu merci ! l'on y a travaillé et non sans quelque succès.

Pour arrêter ce travail de régénération, les libéraux ont lancé le mot d'ordre : *Le prêtre hors la politique.*

Mais, pour ce même motif aussi, nous avons le devoir de défendre également, sur ce terrain, la vérité catholique et les âmes qui nous sont confiées.

L'on nous dit que le clergé n'a rien à voir aux élections.

Si notre participation aux élections n'était qu'un simple droit, nous pourrions renoncer à en faire usage, et cela pour autant qu'il nous conviendrait. Mais, dans les circonstances données, il n'y a pas là seulement un droit, mais un devoir.

Aux élections, nous avons à remplir un devoir de notre état comme prêtres, et un devoir de notre charge comme pasteurs des âmes.

Nous dire de nous abstenir, c'est nous dire d'abandonner un de nos devoirs pastoraux les plus importants, c'est nous dire de ne pas aider nos fidèles dans l'un des plus graves devoirs de conscience qu'ils aient à remplir.

Nous dirons donc à nos fidèles, et cela au risque de nous attirer des persécutions : Vos députés prendront des résolutions, ils fabriqueront des lois qui faciliteront ou entraveront votre bonheur ou votre malheur, le bonheur ou le malheur de vos enfants pour le temps et l'éternité. Et ces résolutions, ils les prendront en votre nom, car c'est vous qui les élisez et les envoyez pour parler et pour voter en vôtre nom. Si vous faites de bonnes élections on votant pour des hommes qui s'acquitteront de leur devoir d'une façon agréable à Dieu, vous aurez part à leur mérite et à leur récompense devant Dieu pour tout le bien qu'ils travailleront à réaliser, pour tout le mal qu'ils chercheront à entraver. Mais si vous choisissez des hommes qui feront ou laisseront faire le contraire sans résistance, vous en porterez la responsabilité et la culpabilité devant Dieu; comme aussi vous en subirez les conséquences en ce monde pour vous et pour vos descendants.

Mais ne sera-t-il pas permis à un citoyen chrétien de penser qu'il échappe à cette responsabilité en ne faisant pas acte de présence aux élections et en ne votant pas ?

Non, cette opinion est erronée.

Dans les circonstances présentes, un bon vote n'est pas seulement un droit du citoyen, mais un devoir du chrétien.

Et il faut apporter à l'accomplissement de ce devoir toute la délicatesse de la conscience chrétienne; autrement l'on est responsable à *priori* devant Dieu de tout le mal qui en résultera et de tout le bien qui n'aura pas été obtenu.

C'est parce qu'un si grand nombre n'ont pas rempli leur devoir électoral dans ce sens chrétien, que nous nous trouvons dans les embarras de la situation actuelle.

Si l'on nous persécute parce que nous avons agi d'après ces principes, ou parce que nous continuerons à nous y conformer à l'avenir, nous ne deviendrons pas pour cela infidèles à notre devoir. Nous nous souviendrons des paroles de l'Esprit-Saint dans l'épître de saint Pierre : « Mes bien-aimés, ne soyez pas étonnés de l'épreuve du feu qui vous arrive comme s'il vous arrivait quelque chose d'étrange. Mais réjouissez-vous de souffrir avec Jésus-Christ, afin de pouvoir vous réjouir et tressaillir de bonheur à la manifestation de sa gloire. Vous serez bienheureux si l'on vous insulte pour le nom de Jésus-Christ : car l'honneur, la gloire et la force de Dieu ainsi que son Esprit demeurent avec vous. »

Ces enseignements ne datent point d'un autre âge. Ils sont datés du 12 juillet 1885.

LA PRIÈRE ET LES ÉLECTIONS

S. Em. le cardinal Lavigerie adresse au clergé français de sa juridiction la lettre-circulaire suivante, pour lui demander des prières en faveur de la France :

Messieurs et chers coopérateurs,

Avant de partir pour la France, je vous ai fait part de mes préoccupations pastorales. Je veux vous associer, aujourd'hui, à ma reconnaissance.

Vous connaissez déjà les sympathies avec lesquelles a été reçu le représentant de votre pauvreté. Marseille, Lyon, Lille, Rouen, Paris surtout ont rivalisé de patriotisme et de foi pour conserver à l'Afrique du Nord le culte catholique et notre clergé national.

Des nouvelles plus récentes nous apprennent que le gouvernement de la République a voulu prendre l'initiative d'une première réparation aux coups que portait à nos œuvres le budget de 1885. La majorité du Parlement s'est associée à cette pensée; elle est revenue, en partie, sur les votes qui dépouillaient nos séminaires et rendaient impossible, parmi nous, le recrutement du sacerdoce.

En présence de tous ces faits, vous n'oublierez pas, messieurs, que la reconnaissance est un devoir, dont la douceur s'augmente encore lorsque elle s'adresse à la patrie.

Nous aquitterons notre dette en redoublant de dévouement, d'amour et, si je l'ose dire, de passion ardente pour la France; en invoquant de loin sur elle et sur ceux qui vont décider de ses destinées les lumières et les bénédictions de Dieu.

Et puisque je fais cet appel à votre amour filial dans d'aussi graves circonstances, permettez-moi de vous expliquer en quelques mots, d'après ce que je viens moi-même de voir et d'entendre, comment le secours de Dieu ne fut jamais plus nécessaire à notre patrie et de quels périls vous devez Le prier de la délivrer.

Le grand mal dont souffre la France et dont, humainement parlant, elle devrait bientôt périr, si elle ne trouvait dans une protection visible d'en haut, à tous les temps de sa longue histoire, des motifs d'espérance, ce sont les divisions funestes qui la travaillent.

Ces divisions sont nées de l'abandon des principes, des traditions qui faisaient le fond même de sa vie nationale et tenaient toutes ses forces unies, pour la défense comme pour la conquête. Elles sont de deux sortes : les divisions politiques, déjà si funestes, et les divisions religieuses, plus profondes encore, s'il est possible, parmi nous, et plus lamentables.

A la vérité, comme prêtres, nous n'avons point à nous occuper des compétitions de la politique. Nous n'avons qu'à garder les règles sages que l'Église nous impose, *laissant les morts ensevelir leurs morts* (1), et nous rappelant que notre mission est de conduire les hommes, sans distinction de partis et avec une égale charité, à des biens supérieurs à ceux d'ici-bas.

Lorsque les pouvoirs publics sont régulièrement établis, l'Église entretient avec ces derniers, sans se préoccuper de leurs formes spéciales ou de leur origine, les rapports établis par de longs usages.

C'est ce qu'elle a fait, en France pour les divers gouvernement qui se sont succédé dans le cours des siècles; c'est ce qu'elle continue de faire aujourd'hui, traitant pacifiquement avec eux des intérêts religieux dont elle a la charge, nous prescrivant de leur donner le concours public de nos prières et d'enseigner, comme nous le faisons, par nos exemples et par nos paroles, que l'obéissance et le respect leur sont dus, tant qu'ils respectent eux-mêmes les principes sans lesquels ne peuvent vivre les nations civilisées.

Ce n'est donc pas, messieurs et chers coopérateurs, pour vous engager à favoriser ou à combattre, dans l'exercice de vos fonctions sacrées ou dans l'emploi de votre autorité spirituelle, des intérêts politiques, que je vous parle des divisions qui nous désolent. Tout au contraire, c'est pour vous demander de ne point mêler votre ministère à des questions de cette nature, souvent délicates et difficiles, toujours irritantes. Vous n'avez sur ce point, comme citoyens, qu'à remplir les devoirs que vous dicte votre conscience; comme prêtres, qu'à recommander à Dieu, dans vos prières, ceux qui sont chargés, par l'exercice du pouvoir, des intérêts de la patrie, à enseigner aux fidèles qui vous sont confiés que tout gouvernement régulièrement établi doit être pour eux, dans l'ordre propre de son action, l'expression et le représentant de la Providence.

(1) Matth., VIII, 22.

Mais si le champ des compétitions politiques est interdit au ministère sacerdotal par les règles de l'Église et par celles de la sagesse, il est un champ d'action qui lui est propre, à la garde duquel il est consacré et qu'il doit savoir défendre au péril de sa fortune, de son repos, de sa vie même, s'il est nécessaire.

Ce champ est celui de la religion.

Autant donc nous manquerions à nos devoirs en nous mêlant activement aux querelles des partis et en justifiant ainsi l'accusation, quelquefois portée contre nous, de nous en faire les instruments, autant nous trahirions ces mêmes devoirs si nous ne prenions la défense de la foi, et si nous n'avertissions les fidèles des périls qui la menacent.

Or, messieurs et chers coopérateurs, il ne nous est plus possible de nous faire illusion sur les desseins que la libre-pensée et les sectes fanatiques nées de son inspiration poursuivent non seulement contre la foi chrétienne mais encore contre l'idée et le nom de Dieu. Cela ne nous est plus possible, parce que ces desseins sont manifestés par les paroles, par les menaces, désormais ouvertes, des chefs de la conspiration antichrétienne, et par les acclamations bruyantes de leurs sectateurs.

Si donc il a été un temps de se taire, le temps est venu, pour nous, de parler (1). Nous mériterions le mépris de nos ennemis mêmes et le reproche que le prophète adresse aux pasteurs qui tremblent et se taisent à l'approche des loups (2), si nous ne faisions tomber les illusions, trop prolongées, sous lesquelles s'abritent encore l'indifférence des uns, la faiblesse des autres, l'inertie coupable de presque tous.

Il faut que les chrétiens sachent clairement qu'une ligue implacable est formée par des sectaires pour détruire leur culte, pour opprimer leurs consciences. Cela est vrai partout dans le monde ; cela est encore, dans le moment présent, plus tristement vrai pour la France.

Ce qui a trompé jusqu'ici, c'est l'habileté avec laquelle cette guerre d'extermination est menée. Elle procède lentement, pour arriver, comme ses chefs l'ont annoncé avec une audace que le succès a couronnée, sûrement à son but.

Essayer de tout renverser d'un seul coup eût été une entreprise impossible. La conscience publique se fût révoltée. Il

(1) Eccli., III, 7.
(2) Is., LVI, 10

fallait, par des transitions insensibles, par des formules savamment calculées, pour paraître sauvegarder tous les droits tout en nous livrant sans défense à l'ennemi, habituer les esprits, par des destructions successives, à la destruction finale.

Il semblait donc d'abord que les sectes athées n'en voulussent qu'aux ingérences de ce qu'elles ont nommé le cléricalisme dans l'État. Ce prétexte, basé sur un terme équivoque, était, il faut le reconnaître, habilement choisi dans une société si hautement jalouse de son indépendance propre. Il devait attirer, il a, en effet, attiré sous leurs drapeaux une nombreuse armée.

Mais on voit maintenant, et eux-mêmes se croient assez forts pour le dire sans ambages, que ces revendications d'indépendance pour l'État n'étaient qu'une arme de combat et devaient, après la victoire, se changer, pour l'Église, entre leurs mains en une dure servitude.

Les auteurs du complot le proclament. Voici les paroles d'un de leurs précurseurs (1), paroles qu'ils reproduisaient et qu'ils approuvaient récemment, dans nos feuilles publiques :

« La fameuse formule de M. de Cavour : *L'Église libre dans l'État libre*, est très bonne comme moyen et stratagème de guerre ; c'est un langage diplomatique qui répond très bien aux scrupules de la diplomatie ; c'est un artifice de discussion que l'on ne peut trop louer ; mais si vous le voulez réaliser, cela veut dire : *Le pouvoir absolu libre dans l'État libre...* »

A quoi l'un des coryphées actuels du fanatisme athée ne trouve à ajouter que ces mots : « Ces lignes sont admirables ! »

Des aveux si instructifs étaient-ils d'ailleurs nécessaires ?

Il suffit de repasser un à un tous les projets mis en avant, bruyamment préconisés, imposés enfin par les sectaires et destinés à détruire, par des coups chaque jour renouvelés, la religion et l'Église, pour mesurer le chemin déjà parcouru et voir le but auquel ils nous mènent.

Après les congrégations religieuses, les diocèses et les évêques ; après les diocèses, les paroisses avec leurs fabriques ; après les paroisses, les séminaires ; après les séminaires, les écoles et l'enseignement religieux ; après les écoles, l'armée ; après l'armée, les malades et les mourants de nos hôpitaux, privés des secours de l'Église ; après les hôpitaux, les ressources budgétaires, même celles de nos missions et de nos colonies ;

(1) Ed. Quinet.

et après ou avec tout cela, l'assaut des consciences individuelles, par la certitude des disgrâces les moins méritées, si elles ne sacrifient leur foi : tout a été atteint durant ces six dernières années, et la libre-pensée ne cache plus le dessein arrêté de tout détruire. Elle n'attend, pour l'entreprendre, que de s'être rendue la maîtresse.

Il faut donc que les catholiques en soient avertis : si les partisans fanatiques de la libre-pensée, de quelque nom qu'ils se décorent, en viennent à leurs fins et continuent à tromper le pays par leurs artifices, c'en est fait, en France, de la liberté de leurs consciences !

La séparation de l'Église et de l'État, l'Église libre dans l'État libre ne sont, ils doivent le savoir, dans la bouche des adversaires de l'Église, que des mots sonores, sous lesquels se dissimulent, en réalité, des desseins arrêtés de persécution, de spoliation, de destruction sans merci.

Écoutez ce que proposent, comme leur programme *immédiat*, ceux d'entre eux qui prétendent encore à l'esprit politique, et ce qu'ils votent dans leurs comices :

A Paris : « *Séparation des Églises et de l'État ; suppression* « *du budget des cultes ; retour à la nation et aux communes* « *des biens des congrégations religieuses* (1). »

A Lyon : « *Poursuivre la laïcisation complète de toutes les* « *institutions publiques, de quelque nature qu'elles soient ; la* « *restitution aux communes des biens de main-morte, la sup-* « *pression du budget des cultes et la séparation des Églises* « *et de l'État* (2). »

Il faut donc que les fidèles n'en doutent plus. Si ces desseins se réalisent, leurs églises seront bientôt fermées, leur culte proscrit, les ministres de Dieu violemment chassés, et on verra revenir les jours où les chrétiens payaient de leur liberté et même de leur vie la fidélité à leurs devoirs.

Quelques-uns ont beau douter de ces conséquences dernières, sous le vain prétexte que notre siècle n'en peut permettre le retour, notre siècle, qui l'a déjà vu dans les jours de la Commune, le verra une fois encore, parce que, comme tous les siècles, il est soumis aux lois de la logique, et qu'une fois les

(1) *Programme des fédérations et groupes radicaux socialistes de Paris.*

(2) *Programme du Comité central départemental des radicaux du Rhône.*

principes posés, les conséquences doivent suivre. Quelles que soient donc les conséquences des passions irréligieuses aujourd'hui déchaînées, il se trouvera, comme il s'en est toujours trouvé, et nous les voyons se produire déjà parmi nous, des fureurs pour tout appliquer et des terreurs pour tout laisser faire.

Voilà ce que les catholiques doivent comprendre, et nous avons le droit, le devoir absolu de le leur dire, parce que, encore une fois, il ne s'agit là ni de formes de gouvernement, ni de partis politiques, ni de compétitions pour le pouvoir, auxquelles nous devons et nous voulons rester étrangers ; il s'agit exclusivement des desseins du fanatisme athée, de la liberté de nos consciences et de l'existence même de la religion dont nous sommes les ministres et les défenseurs.

Nous avons le droit d'ajouter que les chrétiens fidèles doivent regarder comme un crime la complaisance ou la faiblesse qui les porteraient à soutenir de leur influence ou de leurs votes, quel que soit d'ailleurs leur drapeau politique, dont nous ne voulons pas nous occuper, les hommes qui manifesteraient l'intention de continuer la persécution commencée, ou même qui ne s'engageraient pas nettement à la combattre ; le droit d'ajouter enfin que s'abstenir dans une lutte ainsi directement engagée contre leurs consciences, ne pas faire trêve à leurs divisions pour marcher ensemble contre les adversaires déclarés de tout religion, serait de leur part trahir leur foi, ou, pour employer une expression plus française encore, déserter devant l'ennemi.

S'ils avaient à souffrir, un jour, pour avoir défendu une telle cause, ils auraient, dans la mesure même de leurs souffrances, l'honneur et la récompense des martyrs.

Je vais plus loin. Nous devons les engager, pour la défense de la religion menacée, aux plus généreux sacrifices. Une chose confond de la part des catholiques de France dans le moment actuel. Leur charité pour les œuvres privées est inépuisable. Elle trouve des ressources pour la construction des églises, pour le soulagement des pauvres, pour le développement des associations pieuses. Il n'y a que pour la lutte religieuse destinée à préserver de la ruine l'Église et la société chrétienne qu'elle semble indifférente. Et cependant, il n'y a point à en douter, dans les temps que nous traversons, c'est cette lutte publique qui importe avant tout. Fonder, soutenir un journal destiné à éclairer et à ramener les esprits est, en un sens, aussi nécessaire

et aussi méritoire que de construire une église; fournir aux frais de réunion des conférences, de publications destinées à préserver les âmes de la propagande athée est aussi urgent et aussi efficace que de fonder ou de soutenir des œuvres de philantrophie. Il est des temps, et ce sont les nôtres, où la foi, sous peine de se trahir elle-même, doit devenir prodigue et suffire à tout, dans un élan de dévouement et d'amour.

Sous ce rapport nos adversaires nous instruisent : livres, journaux, brochures, dessins obscènes, réunions, émissaires, subventions, propagande, ils emploient tout à la fois. C'ost ainsi qu'ils obtiennent le succès. Et nous, nous continuerions notre sommeil ?

Encore une fois, il faut que les catholiques le sachent, et c'est à nous de le leur apprendre, s'ils hésitent, s'ils ne multiplient leurs efforts, leurs sacrifices, s'ils n'emploient tous les moyens que les lois permettent, la cause de la religion, en France, est humainement perdue.

II

Mais je voudrais exprimer une autre pensée avant de finir, dans l'espérance de faire entendre de loin ma voix de vieux missionnaire qui n'a jamais servi que l'Église et son pays, sous un seul drapeau, celui de la croix, à ceux — et c'est la masse de notre population nationale — qui mettent l'amour de la France, de sa prospérité au dedans, de sa puissance, de son honneur au dehors, au-dessus des passions des sectes persécutrices.

Français, fils d'une même mère dont nos inimitiés déchirent le sein, puisque ces divisions menacent l'existence de la patrie, il les faut finir. Et pour les finir, avec les divergences profondes qui nous séparent dans le domaine des croyances, il faut, sans rien abandonner des principes qui sont éternels, mais que nos divisions rendent inapplicables dans une société si tristement subjuguée, nous réunir pratiquement sur le seul terrain où nous puissions tous nous réunir : je veux dire l'amour sincère de la justice et de la liberté.

Justice et liberté !

Tel doit donc être, en ce moment, le cri de revendication des catholiques. C'est la seule chose qu'ils demandent, en demandant le respect, dans un esprit de concorde et de paix, des engagements pris envers eux, la liberté pour leurs âmes et pour

leur culte. C'est aussi celle que nos adversaires se sont engagés à donner à tous. Comment peuvent-ils nous la refuser?

Sans cela, d'ailleurs? où allons-nous? Les sectes de libres-penseurs espérent-elles venir à bout à la fois de tant de millions d'âmes qui sont nées dans le christianisme et y tiennent par toutes les puissances des traditions publiques, des habitudes du foyer, de la foi intime? Pour les hommes, c'est à brève échéance, dans plusieurs de nos provinces, la guerre civile qui se prépare avec toutes ses horreurs; mais, n'y eût-il à dompter que les femmes, ils n'en triompheraient pas et ils perdraient le pays lui-même.

Ils affectent de combattre le fanatisme prétendu de notre foi, au nom de la raison et de la science. La raison et la science, nous les défendons plus fermement qu'eux. Mais où a-t-on vu jamais fanatisme plus complet que le leur? Ils lui sacrifient tout, et leurs principes, et leur honneur même, car un parti se déshonore lorsqu'il renie son drapeau et qu'après s'être proclamé, pour le combat, le parti de la liberté, il n'est plus, après la victoire, que celui de l'oppression.

Partout, ce serait sa honte; mais dans un pays qui a toujours eu le culte de la loyauté et qui a donné son nom à la franchise, comment faire accepter ces contradictions?

S'ils s'obstinent dans leur étroite intolérance, c'est à la majorité de la nation, qui réprouve de tels excès, parce qu'elle est toujours droite et généreuse, de leur imposer enfin sa loi. C'est ce que nous devons lui demander, je le répète une fois encore, au nom de deux choses qui sont toujours chères à son honneur : au nom de la liberté, au nom de la justice, sous peine de voir consommer la ruine de la patrie.

Déjà, hélas! la ruine semble venir. Nos ennemis l'escomptent au dehors. Au dedans, on se prépare dans l'ombre à quelque immense curée. De sombres présages se font partout...

Je m'arrête. Il est trop amer, lorsqu'on n'a dans son cœur d'autre culte que celui de Dieu et celui de la France, de reconnaître ces vérités. Il est plus amer encore de les entendre, comme nous les entendons chaque jour, proclamer par nos ennemis.

Notre douleur spéciale, messieurs et chers coopérateurs, au milieu des étrangers qui nous entourent et si loin de la mère-patrie, est derester impuissants en présence de ces maux. Je me trompe, et c'est pour cela même que je vous adresse cette

Circulaire, il nous reste le dévouement et la prière : dévouement, qui doit nous porter, dans la mesure de notre pouvoir, à cacher aux regards jaloux nos malheurs et nos fautes: prière qui est toujours puissante sur le cœur de Dieu alors que ce sont des fils qui l'implorent pour leur mère!

Je terminerai donc cette Lettre, comme je l'ai commencée, en vous demandant de prier ardemment et de faire prier pour la France.

En conséquence, et le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. — A dater du jour de la réception de la présente Lettre jusqu'au troisième dimanche du mois d'octobre, tous les prêtres français célébrant dans nos diocèses réciteront, à la sainte messe, les collecte, secrète et post-communion *Pro pace.*

Art. II. — Tous les dimanches et jours de fêtes d'obligation, on chantera, au salut du Très-Saint-Sacrement, le psaume *Miserere* suivi de l'antienne : *Da pacem, Domine, in diebus nostris, quia non est alius qui pugnet pro nobis, nisi Tu, Deus noster,* et de la collecte ci-dessus.

Notre présente circulaire ne devra point être lue en chaire, ni publiée dans les journaux de nos diocèses, à cause des étrangers qui forment la majorité d'un grand nombre de nos paroisses. MM. les curés se contenteront donc d'annoncer les prières publiques qui se feront au salut, en invitant tous leurs paroissiens à faire ces prières à nos intentions.

Donné à Carthage, sous notre seing et le sceau de nos armes, le 15 août 1885, jour de la fête de l'Assomption de la très sainte Vierge, patronne de la France.

† Charles, card. LAVIGERIE,
Archevêque de Carthage et d'Alger.

LES COURSES ET COMBATS DE TAUREAUX

A la suite de récents accidents survenus au milieu de combats de taureaux, Mgr Besson a jugé à propos d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse la remarquable instruction pastorale quo voici :

Il fut un temps, nos très chers frères, où les évêques étaient écoutés avec l'attention que doit commander leur parole, et obéis

avec la docilité et l'empressement qu'impose leur divine mission. Telle fut la consolation de saint Augustin prêchant les bateliers d'Hippone et les populations à demi barbares de Césarée. Pour corriger le peuple d'Hippone de l'abus des festins trop libres, il prit en main le livre des Écritures, il y lut les reproches les plus véhéments, il conjura ses auditeurs par les opprobres, par les douleurs de Jésus-Christ, par sa croix, par son sang, de ne point se perdre par de tels excès. Pendant qu'il leur parlait, leurs larmes prévinrent les siennes, il pleura avec eux et il eut la consolation de voir ce peuple docile et corrigé. Les habitants de Césarée avaient coutume de célébrer des jeux publics dans lesquels ils s'attaquaient les uns les autres avec une indicible fureur, et se poursuivaient l'épée à la main, jusqu'à la mort. Augustin entreprit de les dissuader de ce cruel usage. Il parla avec tant de force et de grandeur qu'il excita leurs applaudissements, mais il ne commença à espérer leur conversion qu'en voyant couler leurs larmes. « Quand je les vis couler, dit-il, je crus que cette horrible coutume qu'ils avaient reçue de leurs ancêtres, et qui les tyrannisait depuis si longtemps serait abolie. Il y a déjà environ huit ans et même plus que ce peuple, par la grâce de Jésus-Christ, n'a rien entrepris de semblable (1). »

Il y a vingt ans qu'un autre Augustin, d'éloquente et courageuse mémoire, Mgr Plantier, notre illustre prédécesseur, s'est élevé contre les combats de taureaux, qui sont la honte de vos mœurs et qui font demander aux étrangers si la ville de Nîmes est réellement une cité chrétienne. Mgr Plantier se déclarait incapable de répondre à ce reproche, il baissait la tête, il se mettait résolûment à la tâche pour abolir l'odieuse coutume qui tyrannisait son cher troupeau (2).

On nous disait de lui, en nous citant cette instruction pastorale qui lui valut les applaudissements de toute la France : l'évêque a perdu son temps, les mœurs publiques sont plus fortes que l'éloquence, la raison, l'humanité même ; il faut tolérer ce qu'on ne saurait ni empêcher ni prévenir ; Nîmes demeurera insensible sur ce point à tous les reproches de ses évêques, prenez-en votre parti, Nîmes gardera à tout jamais ses courses de taureaux.

On nous disait encore : « Il faut distinguer entre les courses et les combats de taureaux. Les courses traditionnelles de nos contrées n'ont rien de dangereux ; les combats espagnols méritent

(1) Epist. XXIX, *ad Alip* V. — Id. de doctrina Christ. Lib. IV., 83.
(2) Instruction pastorale publiée en 1866.

au contraire une sévère censure. Nous amortissons par des bourrelets la fureur des cornes de l'animal, nos agiles toréadors savent les éviter d'un bond après les avoir légèrement excités ; ce sont d'ailleurs des taureaux de Camargue qui font tous les frais de nos courses, leur vigueur est médiocre, leur ardeur facile à modérer et il est rare qu'ils fassent des victimes. »

C'est avec de telles excuses que l'on a continué à entretenir le goût du peuple pour de tels divertissements. Mais la modération a paru une faiblesse, on a rêvé les combats à force d'assister aux courses ; le sang coulait à peine, on a voulu le voir couler à grands flots, et après nous avoir demandé grâce pour des jeux que l'on disait inoffensifs, voici qu'on la sollicite encore pour des spectacles qui font horreur. Souffrez, tolérez, amnistiez les combats de taureaux : c'est l'esprit public qui exige ce délassement.

Non, cette tolérance qu'on nous demande nous ne saurions l'accorder; ce parti qu'on nous prêche, nous ne saurions le prendre. Nous parlerons à notre tour, dussions-nous n'être ni écouté ni entendu. Ou plutôt, ce n'est pas nous qui parlerons, c'est le spectacle même que vos arènes viennent de donner le 9 août dernier. Puisque vingt mille personnes ont eu le triste courage d'ouvrir les yeux pour le voir, qu'elles ouvrent aujourd'hui les oreilles pour en entendre l'affreux récit.

C'est la presse qui a préparé ce spectacle et qui a en fait valoir l'étrange beauté. Annonces, affiches, réclames, descriptions, éloge de la troupe étrangère qui franchit les Pyrénées exprès pour amuser le peuple, rien n'est omis. Que d'émotions ! que de plaisir ! Comme s'il pouvait y avoir une émotion permise, un plaisir permis à voir tuer six taureaux, seize chevaux râler sous leurs pieds, et au milieu de cette boucherie, un toréador, la première épée de l'Espagne, exposant sa vie parmi ces animaux qui vont expirer au milieu d'une mer de sang, voilà le glorieux spectacle promis à une grande cité !

Ce n'est pas tout. La presse amie des combats de taureaux a ses casuistes. On s'est demandé, de journal à journal, si, dans le cas où il y aurait mort d'homme, il était permis de quitter le spectacle. Les uns ont posé la question, plusieurs se sont tus, un journal a eu le lamentable courage d'imprimer une consultation pour persuader à la foule de rester immobile en face de l'homicide.

En vérité, à quelles mœurs, à quel siècle sommes-nous

revenus? Quand Britannicus fut empoisonné par Néron, une partie des convives prit la fuite, les autres se turent et consultèrent le visage du maître pour composer le leur, et, après un moment de silence, la joie du festin reprit son cours. Voilà l'impassibilité que conseillaient nos casuistes devant le spectacle du sang répandu. Ils fortifiaient les cœurs contre la pitié et cette pitié leur semblait une honte !

La veille du grand jour la curiosité s'enflamme encore. On reçoit, on promène en triomphe ces taureaux dont le sang va couler dans nos arènes, ces chevaux que monteront les matadors, cet étranger qui vient s'offrir aux bravos ou aux huées de la foule, selon qu'il l'intéressera par ses brillants coups d'épée ou qu'il lui causera quelque déception par ses maladresses. Les journaux prodiguent les épithètes les plus flatteuses à la troupe qui parcourt les rues et les places. Tout sera grandiose, splendide, sublime. La langue n'a pas de termes assez pompeux pour élever à la hauteur d'une grande institution un spectacle digne de la barbarie païenne.

Et c'est pour en jouir que les villes voisines ont envoyé leurs concitoyens et que vingt mille curieux ont couronné les crêtes de nos arènes. Les magistrats ont présidé à ces jeux publics. 80,000 francs de recettes en ont été le prix ; ce prix a été payé d'avance, et quand on veut se rendre compte de cette journée si impatiemment attendue, il faut bien se dire qu'on a versé l'or à pleines mains pour acheter... quoi? le droit de voir tuer des bêtes par un homme qui a échappé, non sans peine, au danger de périr avec elles.

Oui, six taureaux ont été tués et le programme est rempli. Ils ont reçu au travers des flancs les trois coups d'épée que la coutume exige, ils ont rugi et écumé de rage, ils se sont précipités sur les chevaux, ils les ont broyés sous leurs pieds, ils ont renversé et blessé le cavalier qui les attaquait, ils ont offert des plaies béantes, ils ont exhalé devant 20. 000 spectateurs leurs dernières fureurs et leurs derniers gémissements, ils ont satisfait, en mourant, à toutes les conditions d'une grande course espagnole. Que les amateurs s'en réjouissent. Nous fermons de loin les yeux sur ce tableau, tant il est horrible. Pour eux, ils s'en repaissent encore après l'avoir vu, leur joie déborde, leurs yeux s'enivrent, leur cœur s'exalte. Depuis les combats de 1863 on n'avait rien vu de semblable dans les arènes de Nîmes.

Le sort du cheval n'a guère été plus heureux que celui du

taureau. Nous aimons ce noble animal, un des meilleurs amis de l'homme. On l'exerce à la course, mais la course est pour lui sans péril et il en partage la gloire avec le cavalier qui le guide. On le mène à la bataille, mais le sang qu'il y verse est utile à la patrie, et les blessures qu'il y reçoit sont couvertes par les lauriers de la victoire. Ici, rien de noble, rien de grand, rien d'utile. Vous ne reconnaissez plus ce cheval agile et bondissant comme la sauterelle, dont le pied creuse la terre, et qui s'élance avec ivresse au devant des bataillons armés. Quand la trompette sonne, il ne dit plus *allons!* et bien loin d'aspirer avec transport l'odeur de la guerre, il sent qu'on le mène non au combat mais à la boucherie. Va, pauvre victime, dans ces arènes déshonorées par un plaisir qui est une honte. Donne-toi en spectacle à ces curieux qui ont payé pour te voir tomber sous les cornes d'un taureau. C'est un coup de corne et non un coup d'épée qui te jettera par terre, et ces mains qui t'applaudissaient il y a deux mois quand tu remportais le prix de la course dans l'hippodrome, vont se lever, battre et applaudir encore quand tu râleras sans pouvoir te défendre sous les pieds d'un taureau furieux. Hier l'homme était ton ami, aujourd'hui il te livre comme une indigne proie. Hier on vantait tes triomphes, aujourd'hui on cherche, on célèbre ta défaite et ta mort. Cinq chevaux sont tombés le 9 août dans ce combat sans dignité, sans honneur et sans gloire.

Il n'y manquait plus que le saug de l'homme, et ce sang a été répandu. Le chef du quadrille a été emporté hors de l'arène presque dès le commencement de la lutte, et la course s'est poursuivie au milieu des inquiétudes qu'inspirait sa blessure. Il faut regarder maintenant le champ de bataille : ces six taureaux immolés pour le plaisir des yeux et dont toute la fureur n'a servi qu'à rendre la mort plus horrible ; à côté des cinq chevaux tués sur place, ces onze blessés dont la mort ne se fera guère attendre ; cette foule enfin partagée entre les sentiments les plus divers, qui a fait entendre tantôt des applaudissements, tantôt des huées et des sifflets. Des mères de famille ont quitté le spectacle pour en dérober à leurs enfants la révoltante et tragique horreur. L'opinion se partage, les uns se déclarent satisfaits, d'autres semblent déçus et, si nous en croyons la renommée, il se forme un parti raisonnable et sage qui se demande enfin s'il n'est pas temps d'abolir les combats de taureaux.

Ah! qu'attendez-vous pour vous rendre aux vives instances

de l'Église, aux réclamations de l'humanité, à la voix de votre intérêt bien entendu ?

L'Église, qui a horreur du sang, a condamné ces spectacles dès qu'il lui fut permis d'élever la voix au milieu des nations. Témoin le concile de Carthage excommuniant ceux qui les jours de solennités désertaient l'assemblée des chrétiens pour assister aux jeux publics (1). Témoin les Tertullien, les Salvien, les Chrysostome, les Augustin mêlant aux plus beaux mouvements de leur éloquence les larmes de leur charité pour conjurer Antioche, Rome, Carthage, Marseille de renoncer aux plaisirs dangereux des cirques et des amphithéâtres. Témoin saint Pie V, s'adressant à tous les peuples de la terre, par une bulle datée du 1er novembre 1567, dans laquelle il déclare que les combats de taureaux ne sont pas l'œuvre des hommes mais l'invention du démon, qu'ils sont opposés à la piété chrétienne, à la charité évangélique, au salut des âmes, et que ceux qui les fréquentent méritent les censures de l'Église (2). L'Espagne a réclamé contre cette sévérité, mais trois siècles d'expérience l'ont rendue plus sage, et quand notre immortel prédécesseur a élevé la voix contre cette abominable coutume, les évêques d'Espagne ont été les premiers à le féliciter et à l'applaudir.

Vous vous piquez de marcher avec votre siècle et d'en partager les généreux sentiments et les grandes pensées. Eh bien ! ce siècle a fait aux animaux une large part dans ses préoccupations et dans ses lois. Les lois françaises protègent les animaux domestiques contre les brutalités de l'homme, et c'est cependant sur la terre de France qu'on les aiguillonne et qu'on les tourmente, qu'on les blesse et qu'on les tue à plaisir, sans motif, sans excuse, à la requête de quelques amateurs sans entrailles, qui excitent, avec des journaux sans conscience, la curiosité d'une foule sans raison et sans réflexion. On réclame des exceptions pour le coin de terre que nous habitons, comme si, pour habiter la Provence et le Languedoc, nous n'appartenions pas à l'humanité. On allègue l'usage, comme si l'usage pouvait prévaloir contre le devoir, la vertu et la loi. On dit que les méridionaux ne sauraient se passer de ces spectacles, et à côté de Nîmes où ils viennent s'étaler, Uzès, Alais et le Vigan, les trois villes principales de notre diocèse, n'en ont ni le goût ni la tradition. D'où vient qu'à trois lieues de distance, ils sont

(1) Labbe, *Conc. Carthag.* T. II, col. 1206.
(2) *Bullarium Romanum.* T. VII, p. 630.

si nécessaires aux uns et si indifférents aux autres? N'est-ce pas le même sang qui coule dans les veines du même peuple? L'usage qui tyrannise une ville épargne la ville voisine. Il n'est donc pas si difficile de le déraciner et de l'abolir. O mœurs cruelles! Pourquoi les entretenir et les conserver, quand elles deviennent l'étonnement et le scandale de la raison humaine?

On ne les connaît ni à Toulouse, ni à Lyon, ni à Bordeaux, ni à Paris. On a repoussé l'an dernier, avec une invincible horreur, la proposition d'établir à Paris ces jeux abominables. Les législateurs les ont condamnés, et c'est je ne sais sur quelles réclamations qu'on laisse à vos magistrats le soin d'autoriser ou de défendre ce que rien n'autorise, ce qui devrait être partout défendu, interdit, condamné, maudit à jamais. Est-ce la politique que l'on consulte? Nous l'ignorons; mais ce que l'humanité commande, nous le savons, nous le sentons, nous le réclamons avec toute l'énergie de la raison, toutes les larmes du sentiment, toutes les susceptibilités de l'honneur national.

Nous nous ferons aussi l'organe de votre intérêt bien entendu. Quand vous êtes menacés par la maladie contagieuse qui décime l'Espagne et qui recommence à Marseille ses ravages mystérieux, est-il prudent, est-il raisonnable de vous assembler sous un ciel de feu, de braver une chaleur torride, et d'allumer dans vos veines la fièvre des grandes émotions excitées par le sang répandu? C'est par une vie calme et tranquille que vous éviterez la peste, et vous voulez l'attirer en vous entassant les uns sur les autres dans l'enceinte étroite d'une course de taureaux. La santé publique n'est pas seule en péril, mais la prévoyance, l'économie domestique, les soins que vous devez prendre de votre famille. C'est à la porte de nos arènes que l'ouvrier va porter son épargne, le domestique ses gages, l'écolier ses menus plaisirs, le pauvre et le mendiant le pain qu'ils tiennent de la charité publique. Quel sera leur lendemain, après la joie courte et mauvaise qu'ils auront eue? Êtes-vous plus excusables, vous qui vivez dans l'aisance et dans les richesses? Demain nous viendrons solliciter vos aumônes par Notre Saint-Père le Pape, pour nos écoles libres, pour nos missions, pour notre grand Séminaire. Quelle sera votre aumône? Peut-être vous déroberez-vous à l'ennui de la refuser et à l'obligation de la faire? Peut-être vous faudra-t-il la diminuer, quand tout vous oblige à la rendre plus abondante, car le denier de Saint-Pierre est devenu plus nécessaire que jamais, nous sommes

obligés de multiplier nos écoles libres sous le coup des persécutions, les missions de l'Extrême-Orient voient couler le sang des martyrs et il faut venir au secours de ces chrétientés désolées, enfin notre grand Séminaire n'a plus d'autres ressources que votre charité, et l'avenir de notre sacerdoce est entre vos mains. Est-ce le temps, est-ce le cas de les ouvrir pour payer le luxe, le plaisir, la cruauté des spectacles païens?

J'entends des publicistes vous excuser en disant qu'il vous faut des plaisirs et que le dimanche vous pèse. Ah! donnez-vous-les donc ces plaisirs qui reposent et qui délassent, et personne ne les bénira d'un meilleur cœur que le cœur de votre évêque. Ces plaisirs purs et chrétiens, mais qui donc les connaît mieux que vous? Qui a moins besoin que vous des jeux publics, des arènes et de l'amphithéâtre? Lorsque nous montrons aux étrangers ces villas, ces maisonnettes, ces abris de verdure et de fleurs, ou plutôt, pour parler la langue du pays, ces *mazets* presque sans nombre qui peuplent vos coteaux, « Voilà, leur disons-nous, l'asile sacré que nos catholiques de Nîmes fréquentent le dimanche. Ce toit enfumé ne couvre qu'une chambrette où se prépare un humble et frugal repas. Mais au devant s'étend une pelouse peuplée d'amandiers où l'on compte autant de fruits que de fleurs, d'oliviers qui gardent jusqu'à la fin de l'automne leur douce récolte. Là viennent dans la soirée respirer et se reposer nos bonnes familles chrétiennes. La mère vaque aux soins du ménage, le père compte les fruits de son petit domaine, les enfants s'exercent à la course ou au jeu de boules sous le regard de leurs parents. Vous les rencontreriez, après les vêpres, portant au bras le repas du soir et prenant le chemin de leur chère maisonnette. Vous les verriez rentrer dans la ville, après le coucher du soleil, d'un air serein, d'un pas joyeux, montrant dans leur démarche et dans leur regard l'assurance modeste d'une conscience tranquille, et le travail de la semaine recommencera le lundi sans peser à cet humble ménage, parce qu'il a joui de la prière et de la liberté du dimanche, parce qu'il a goûté le repos de son mazet entre l'olivier et le figuier qui en ombragent les murs. » Peuple heureux! me répond l'étranger. Puisse-t-il jouir longtemps de son bonheur. Heureuse ville, si elle garde toujours ces mœurs simples, ces habitudes chrétiennes, si elle ne connaît jamais que le chemin de l'église, de l'atelier, de l'école et de la maison des champs!

Je finis sur ces vœux si honorables pour vous, si consolants pour moi, et je prie Dieu de nous épargner à tout jamais le spectacle d'un combat de taureaux. Que celui du 9 août 1885 soit le dernier qui afflige la ville de Nîmes! Que cette instruction pastorale, qui a tant coûté à notre cœur et à notre plume, soit le dernier reproche de vos évêques sur ce lamentable sujet! Et qu'il nous soit donné de vous louer pour avoir forcé, par votre sagesse, par votre répugnance, par votre dégoût, les entrepreneurs de ces jeux cruels à chercher ailleurs des applaudissements et des amateurs.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons arrêté et arrêtons les dispositions suivantes :

I. — Nous défendons à tous nos diocésains d'assister aux *combats* de taureaux, déclarant conformément à la bulle de saint Pie V, qu'ils commettraient une faute grave, s'il enfreignaient notre défense.

II. — Nous blâmons sans détour les *courses* qui sont en usage dans quelques paroisses; elles ont leur danger et pour les animaux et pour les hommes, elles excitent une curiosité malsaine, elles perpétuent de mauvaises habitudes, et si nous n'allons pas jusqu'à les interdire en les qualifiant de péché, nous faisons des vœux ardents pour qu'elles disparaissent de nos mœurs. L'autorité civile, qui l'a souvent essayé, rendrait un vrai service au département du Gard le jour où elle aurait la force de les abolir et surtout le courage de persévérer dans ses arrêtés (1).

III. — Nous faisons aux journaux catholiques de notre diocèse la défense formelle de prêter aux combats de taureaux leur publicité et leurs réclames (2). S'ils doivent élever la voix c'est

(1) Nous pouvons citer à ce sujet un arrêté du 17 mai 1851 rendu par M. E. Lagarde, préfet du Gard, et antérieurement deux actes de M. le baron de Jessaint : l'un est un arrêté du 19 janvier 1841, défendant les courses de taureaux dans toute l'étendue du territoire de chaque commune du département; l'autre est une circulaire du 24 mai 1841, invitant les maires du département du Gard à l'exécution rigoureuse du précédent arrêté. (*Recueil des Actes Administratifs de* 1841.)

L'un des maires les plus distingués de la ville de Nîmes, M. F. Girard, pair de France, refusa constamment d'autoriser les *combats* de taureaux et toléra tout au plus quelques *ferrades*. Cet exemple, qui n'était pas sans précédents, n'est pas resté non plus sans imitateurs.

(2) Nous nous plaisons à remarquer que, dans les circonstances présentes, le *Journal du Midi* mérite tous nos éloges pour avoir exprimé hautement des sentiments très chrétiens sur les combats de taureaux.

pour les condamner hautement. Qu'on ne s'excuse point en disant que ce sont des annonces payées, ce ne serait pas là une excuse, mais l'aggravation d'une faute. L'Église ne se sent ni honorée, ni soutenue dans des feuilles publiques où l'on intercale, entre le récit d'un pèlerinage et l'annonce d'une messe en musique, l'éloge d'un théâtre qu'elle condamne ou d'un combat qu'elle abhorre.

Mgr Besson.

L'AMIRAL COURBET

Nous reproduisons la magnifique oraison funèbre prononcée en l'église Saint-Vulfran d'Abbeville, le 1er septembre, par Mgr Freppel aux obsèques de l'amiral Courbet ; nous publierons ensuite les discours de l'admiral Galiber et de M. Tiburce Ferry, prononcés au cimetière de la Chapelle :

Confiteantur Domino qui descendunt mare in navibus, facientes operationem in aquis multis.

Qu'ils rendent hommage au Seigneur, ceux qui descendent sur mer dans les navires, et qui font leurs opérations au milieu des grandes eaux.

(Ps. cvi, v. 23.)

Monseigneur, mes Fréres,

C'est pour avoir rendu à Dieu l'hommage dont parlait le Psalmiste que l'amiral Courbet a mérité de voir la religion s'unir à la patrie dans l'expression d'un même deuil et d'une commune admiration. Voilà ce qui donne aux funérailles dont nous sommes témoins un caractère de grandeur et de dignité incomparable. Réduite à ses seules ressources, la société civile est impuissante à égaler la reconnaissance au mérite; pour honorer ses morts, elle a beau multiplier les démonstrations publiques, faire appel aux splendeurs de l'éloquence et des arts, mettre un peuple entier en mouvement autour de leurs cendres, tant que la religion reste absente d'une solennité funèbre, il y manque ce qu'il y a de plus imposant et de plus auguste. Il y manque la prière, l'espérance chrétienne, le regard du côté de l'infini, les aspirations vers une destinée plus haute, tout ce qui emporte l'homme au-delà des horizons étroits de la matière et l'élève au-dessus des choses passagères de ce monde, pour marquer sa vie et ses œuvres du sceau de l'immortalité.

La religion, sans laquelle toutes les pompes humaines ne sont qu'un vain spectacle, devait donc se rencontrer avec la patrie devant le cercueil du héros chrétien qui, dans tout le cours de sa vie et à son heure dernière, avait rendu à Dieu l'hommage de sa foi. Aussi à l'approche de ses dépouilles glorieuses, la France entière a tressailli ; des Salins d'Hyères au dôme des Invalides, elle les a suivies du regard avec une pieuse émotion. Paris les attendait pour leur faire un triomphe que les pouvoirs publics, de concert avec l'Église, avaient su rendre dignes d'un grand peuple. Et, certes, c'étaient bien dans cette nécropole du génie militaire, sous ces voûtes où tant de gloires étaient allées s'ensevelir, à l'ombre de ces trophées qui rappellent les merveilles de notre histoire, c'était là que, en présence des chefs de l'armée et des corps de l'État, la piété publique devait rendre ses premiers devoirs à l'illustre soldat qui, après tant d'années de deuil, venait de ramener la victoire sous le drapeau de la France.

Mais si de tels lieux convenaient à de telles funérailles, il y avait une autre ville et une autre église où elles devaient s'achever au milieu des témoignages plus touchants encore, parce qu'ils sont plus intimes, de la famille et de l'amitié. Sans doute les grands hommes appartiennent à la patrie tout entière ; chacun prend sa part de ce qui fait leur renom ; mais cette gloire rejaillit de plus près sur les lieux qui les ont vus naître, et leur tombe n'est nulle part mieux placée que là même où s'élevait leur berceau. Sol natal, maison paternelle, église du baptême, toutes ces choses tiennent la première place dans la vie de l'homme ; il est juste dès lors que tout ce qui nous reste de lui revienne au point de départ de sa destinée. Vous l'avez compris, habitants d'Abbeville : vos vœux devançaient le désir de la noble chrétienne qui, au milieu de ses tristesses, a du moins la consolation de voir son deuil se confondre avec celui de la France. Après l'honneur d'avoir donné le jour à celui dont nous pleurons la perte, il ne pouvait échoir à votre cité de plus grande faveur que de recevoir ses restes au milieu d'elle, pour les garder comme un dépôt précieux, auprès duquel les générations futures viendront apprendre comment on peut devenir un grand serviteur du pays sans cesser d'être un fils dévoué de l'Église, et par quel lien la religion et le patriotisme s'unissent dans une âme d'élite pour l'élever à la hauteur du héros chrétien.

Tel est, en effet, l'enseignement qui ressort de la vie dont

vous m'avez appelé à retracer devant vous les grandes lignes ; et ce sera également la matière de l'éloge que j'ai dessein de consacrer à la mémoire de l'amiral Courbet, suivant les paroles qui m'ont servi de texte : « Qu'ils rendent hommage au Seigneur ceux qui descendent sur mer dans les navires et qui font leurs opérations au milieu des grandes eaux. *Confiteantur Domino qui descendunt mare in navibus, facientes operationem in aquis multis.* »

I

C'était en 1827. La France, fatiguée de la gloire militaire, s'était reposée dans l'ordre et dans la liberté. Reliant le présent au passé par dessus le gigantesque drame qui venait de se dénouer à Sainte-Hélène, elle cherchait à résoudre dans des luttes pacifiques les problèmes soulevés par les événements du siècle dernier. Tout semblait lui promettre un avenir désormais garanti contre les excès de la licence et les abus de la force. Retrempée dans les épreuves de l'exil, la royauté s'appliquait à guérir les maux de la patrie, en même temps qu'elle gardait vis-à-vis de l'étranger une attitude dont nos récents désastres rehaussaient la dignité. La tribune s'honorait d'une parole qui n'avait jamais retenti plus éclatante ni plus ferme. En attendant la crise d'Alger, Cadix et Navarin venaient d'apprendre au monde que notre armée rajeunie conservait le souvenir des vétérans d'Austerlitz et d'Iéna. Sciences et arts, philosophie et belles-lettres, toutes les branches du savoir humain avaient repris un développement arrêté ou ralenti par vingt années de guerre. Avec les progrès toujours croissants de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, la fortune publique, si gravement atteinte, s'était relevée à force de sagesse et d'économie. Enfin, pour couronner tout ce travail de restauration, la religion, cet organe essentiel de la vie nationale, se remettait peu à peu des blessures que lui avaient faites tour à tour l'impiété et le despotisme. Il était permis de tout espérer d'une alliance si féconde du droit héréditaire avec les libertés publiques. Pourquoi faut-il qu'une opposition aveugle, aidée d'une ambition illégitime, soit venue troubler le cours de ces prospérités renaissantes, au risque de rouvrir une ère de discordes qu'on pouvait croire à jamais fermée après les leçons d'un passé qui n'avait laissé derrière lui que du sang et des ruines !

Je me suis arrêté un instant devant cette année 1827, date

de la naissance de l'amiral Courbet, parce qu'elle parle à mon cœur comme elle parlait au sien, entre toutes celles de ce siècle. Nés à quelques jours l'un de l'autre, nous avons, depuis cinquante ans, traversé les mêmes vicissitudes de notre histoire nationale, tressailli aux mêmes joies, partagé les mêmes tristesses, sans nous être laissé ravir jusqu'au bout nos communes espérances.

La plus grande faveur que Dieu puisse accorder à un homme, c'est de le faire naître d'une famille chrétienne. Anatole Courbet eut ce bonheur, dont les souvenirs allaient le suivre tout le long de la vie. Au lendemain de Fou-Tchéou, il pourra écrire ces lignes, touchant hommage à la piété maternelle : « C'est la Vierge Marie, que notre mère invoquait avec tant de confiance, qui me préserve d'une façon manifeste » (1). Aux leçons religieuses du foyer domestique, venait s'ajouter pour lui l'exemple du travail, de cette activité consciencieuse qui a valu au commerce français un si juste renom de probité et d'honneur. Ces influences salutaires ne perdirent rien de leur force lorsque, privé trop tôt des bienfaits de la sollicitude paternelle par suite d'un événement tragique, il se vit placé sous la direction d'un frère aîné, devenu le chef de la famille, et auquel je me reprocherais de ne pas payer en ce moment le tribut d'éloge que mérite une si haute vertu. Car, pas plus que l'amiral Courbet, dont la reconnaissance se doublait d'une affection profonde, vous n'avez oublié cet autre enfant d'Abbeville que sa piété semblait destiner au sacerdoce, mais qui, voyant dans le malheur des siens un signe de la Providence, n'avait pas hésité à sacrifier son goût personnel à ses devoirs de famille : à la tête de votre cité, comme dans les conseils du département et de la nation, il a su joindre à la science des affaires un dévouement à toute épreuve, et laisser après lui une mémoire qui reçoit aujourd'hui de la gloire fraternelle un nouveau lustre, par le soin qu'avait mis cet homme de bien à préparer une renommée qui devait un jour ajouter à la sienne.

Est-ce à dire, Messieurs, que tant de soins furent dès l'instant même couronnés de succès ? Je manquerais à la vérité de l'histoire si je disais que votre jeune concitoyen se montra au début ce qu'il devait paraître plus tard à un degré si éminent, l'homme du devoir et de la discipline. Élève du petit-sémi-

(1) Lettre à sa sœur du 31 août 1884.

naire de Saint-Riquier, il annonçait des goûts d'indépendance qui se pliaient difficilement à une règle ; et, par une suite toute naturelle, ses premières études avaient dû se ressentir des résistances d'une nature impatiente du frein, selon la maxime du Sage : « *Qui diligit disciplinam, diligit scientiam.* Qui aime la discipline, aime la science (1). » S'il fallait en juger par quelques traits de son enfance, il lui en aurait coûté de se sentir renfermé entre des murailles qui lui paraissaient froides et sévères, au lieu de pouvoir s'épanouir en toute liberté au grand soleil de la nature. Il semblerait même que la lutte avec le règlement eût pris dans son imagination l'apparence d'une théorie, car — vous me permettrez bien de ne pas sacrifier ce détail à la gravité de la chaire, — Saint-Riquier n'a pas perdu le souvenir d'une « confrérie de réfractaires » dont le futur amiral avait dressé les statuts, où l'élévation du grade devait se mesurer au degré de l'indocilité, tandis que le président se réservait le privilége de porter l'indiscipline à sa perfection. Surprenant contraste entre de tels commencements et l'avenir d'un homme pour qui la soumission à la règle allait devenir le premier des devoirs, et qui, placé un jour entre une conviction profonde et des ordres contraires, devait montrer par un mémorable exemple qu'il y a souvent quelque chose de meilleur que d'avoir raison : c'est de savoir obéir même à ceux qui ont tort, du moment qu'ils portent au front le signe de l'autorité.

La voix de la famille et celle de la religion, ces deux échos de Dieu dans la conscience humaine, ne tardèrent pas à triompher d'une indépendance de caractère qui demandait à être assouplie au devoir. Cédant à des remontrances auxquelles l'amitié fraternelle prêtait une force irrésistible, Anatole Courbet prit l'engagement sinon de garder constamment le premier rang, du moins de pas descendre au-dessous du second dans ses compositions. Il tint parole au collége d'Abbeville, comme plus tard au lycée d'Amiens et au lycée Charlemagne. C'est qu'il avait trouvé sa véritable voie, celle des mathématiques. Elles devaient convenir, en effet, à son esprit net et positif, ces sciences exactes qui, par la sévérité de leur méthode, la rigueur de leurs déductions, la précision de leurs formules et leur indiscutable certitude tiennent une si grande place dans l'ensemble des connaissances humaines : disciplines puissantes qui loin de rien

(1) Prov. XII, 1.

ôter au jugement de sa rectitude, accoutument l'esprit à procéder avec ordre, à marcher sans cesse du connu à l'inconnu et du simple au composé, à suivre jusqu'au bout le fil d'un raisonnement, à porter une attention continue sur un même sujet, à écarter les idées vagues, les aperçus incomplets, pour saisir en toutes choses, avec le point précis de la difficulté, le principe de la vraie solution ; admirables sciences qui, à force d'opérer sur les lois de cet univers que Dieu a fait « avec nombre, poids et mesure (3), » ont pu ouvrir à l'analyse un champ illimité, se créer à l'aide de quelques signes une langue universelle merveilleuse de concision et de clarté, et, par leurs applications fécondes, influer sur la destinée des peuples, depuis le géomètre de Syracuse qui mettait au service de sa patrie défaillante les ressources de son génie, jusqu'au modeste ingénieur qui, hier encore, demandait au calcul des forces motrices une nouvelle arme pour protéger l'honneur et l'indépendance de son pays.

Avec son programme, où les mathématiques tiennent la tête, l'École polytechnique se désignait d'avance au brillant lauréat des concours de la Sorbonne. Il y entra pour marquer sa place au premier rang de cette jeunesse d'élite qui, depuis près d'un siècle, a su jeter sur l'œuvre des Monge et des Berthollet un si vif éclat; trop heureuse si l'écho de nos discordes civiles était venu la troubler plus rarement dans le calme de ses études, et si, au milieu de ses démarches parfois prématurées, elle avait toujours compris que l'opposition, pour être légitime, ne saurait jamais se passer de la justice. En 1848, les circonstances étaient peu faites pour ne laisser aux élèves d'autres préoccupations que celles de la science. Comme la plupart des jeunes hommes de sa génération, Courbet ne trouvait pas que la France eût reçu du côté de la liberté assez de dédommagements pour une gloire absente et pour une paix conservée au prix de l'effacement. Dieu me garde de me montrer sévère pour ces rêves de vingt ans, pour ces ardeurs généreuses d'esprits à la recherche de l'idéal, pour ces élans d'enthousiasme trop tôt ramenés à un sentiment plus juste des réalités ! Toujours est-il que, dans l'histoire de la célèbre institution dont je parle, il y a d'autres pages plus glorieuses que celle-là. Ce n'est ni derrière les barricades de Février, ni à l'Hôtel-de-Ville que je me plais à suivre le sergent-major de la promotion de 1847 et ses jeunes cama-

(1) *Sagesse* XI, 21.

rades. J'aime mieux me rappeler la mémorable journée du 30 mars 1814, où, à la barrière du Trône et sur l'avenue de Vincennes, leurs aînés, ces héroïques enfants, debout à leurs pièces sous le feu de l'ennemi, tiraient contre l'étranger le dernier coup de canon de la France, laissant à l'École polytechnique une tradition d'honneur impérissable, et à la jeunesse française tout entière un sublime exemple de courage et de patriotisme.

A quoi faut-il attribuer le goût précoce de votre concitoyen pour les choses de la mer? Votre ville avait-elle excité en lui cette inclination par l'activité de son port, aujourd'hui relégué parmi les souvenirs de l'histoire? Le fait est qu'entre toutes les carrières qui s'ouvraient devant lui, il n'hésita pas un instant à choisir celle de la marine; et je n'en suis pas étonné. Cet art merveilleux a toujours attiré, par ses difficultés mêmes, les hommes les plus doués d'énergie et d'audace. C'est à vaincre un obstacle en apparence insurmontable que les peuples ont appliqué d'âge en âge toutes les découvertes de la science et de l'industrie. Placés en face de l'Océan, qui semblait devoir les séparer, ils ont jeté d'une rive à l'autre des ponts flottants qui désormais les rapprochent entre eux. Quelques bateaux informes suffiront à Tyr et à Memphis pour porter sous le ciel de la Grèce la civilisation du vieil Orient. La trirème de Corinthe a-t-elle remplacé le radeau de Cadmus, Thémistocle pourra confier à des murailles de bois le salut de sa patrie. Entre Rome et Carthage, c'est à qui cherchera sur mer l'empire du monde. Les siècles se succèdent, et Venise du fond de ses lagunes, Gênes et Pise sur des côtes rivales, envoient leurs galères s'ouvrir de nouvelles routes vers des plages inconnues. Avec l'aiguille aimantée pour guide et les astres pour jalons une légion de hardis navigateurs s'élancent à la suite de Christophe Colomb, et tout un monde nouveau vient se révéler à l'ancien. Chaque progrès de la marine marque ainsi une étape de plus sur le chemin de la civilisation; et aujourd'hui que la vapeur a donné des ailes aux navires, l'homme a pris enfin possession du globe entier que Dieu a assigné pour théâtre à son activité.

Je ne suis donc pas surpris de l'attachement passionné du brillant officier de marine pour le grand service auquel il devait consacrer sa vie. Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je suive dans tous ses détails cette carrière de trente-six ans, qui n'a eu pour couronnement un poste suprême qu'après s'être

prolongée à travers tous les rangs de la hiérarchie. Tour à tour enseigne de vaisseau sur la *Capricieuse*, second sur le *Coligny*, officier instructeur de l'école des canonniers sur le *Montebello*, directeur de l'école de torpilles, chef d'état-major des divisions cuirassées de la Manche et de la Méditerranée, Courbet montra partout cette précision scientifique qui était le trait dominant de son esprit, ces habitudes de calcul et d'observation si précieuses à une époque où l'art des Duquesne, des Tourville et des d'Estrées a subi des modifications profondes; ou sur mer comme sur terre, la tactique et la stratégie sont constamment gouvernées par des problèmes de mécanique ou de chimie; où, hier encore, sous l'armure d'airain qui les protège, nos vaisseaux semblaient invulnérables, tandis que le lendemain il a suffi, pour donner un tout autre cours à la guerre maritime, de susciter un adversaire que l'on ne peut plus guère combattre que par la fuite, de faire jouer le salpêtre sous l'eau et de refouler la masse liquide qui, par un choc irrésistible, entr'ouvre le flanc des navires et détruit en un clin d'œil ces forteresses mobiles, la veille encore l'orgueil et l'espoir d'une nation.

A l'esprit scientifique qu'il possédait à un si haut degré, le commandant Courbet joignait cette patience de travail qui, sans négliger les vues d'ensemble, n'oublie aucun détail dans l'accomplissement d'un service; ce sens ferme et droit que ni les préjugés, ni les illusions ne parviennent à troubler; cette énergie de caractère aussi incapable de se laisser arrêter par les obstacles que par les contradictions; ce sentiment de la justice qui avec la bonté d'âme concilie au chef l'affection de ses subordonnés; cet ascendant que donne une haute intelligence servie par une volonté inébranlable; ce mélange d'audace et de prudence sans lequel les grandes entreprises ne se conçoivent ni ne s'exécutent; et, par dessus tout, cette qualité maîtresse de l'homme de guerre qui, après avoir préparé le succès à force de prévoyance, sait l'obtenir par une action aussi prompte que sûre.

Mais ce que je suis heureux de pouvoir ajouter devant ces autels, en présence de ce grand Dieu qui « juge les justices mêmes (1) », c'est que l'homme religieux et moral était à la hauteur du savant et du soldat. Fidèle aux traditions chrétiennes, restées l'honneur et la force de la marine française,

(1) Psaume LXXIV, 3.

Courbet donnait aux équipages placés sous ses ordres l'exemple d'une foi vive et sincère. Ils en rappelaient naguère le touchant souvenir, ces aumôniers de la flotte qui avaient pu le voir à bord du *Richelieu* et du *Solférino* assistant au saint sacrifice de la messe avec un profond recueillement et suivant dans la « Journée du chrétien » les actes et les prières de la liturgie. Elle en gardera pour toujours le pieux témoignage, cette église qui s'élève sur les hauteurs de Montmartre comme une réparation du passé et un gage d'espérance pour l'avenir.

Et ne croyez pas, Messieurs, que cette foi robuste en la Providence se réduisît au sentiment naturel à l'homme de mer qu'un péril incessant avertit de l'infirmité de notre condition et qui, séparé de l'abîme par la frêle épaisseur d'une planche, s'élève vers l'infini dont cet immense horizon lui retrace l'image. Non ; pour cet esprit accoutumé à ne pas se payer de mots et à aller au fond des choses, la religion était plus que « l'élément sentimental de l'humanité » : elle lui apparaissait comme une doctrine, la plus positive de toutes et la seule capable de trancher souverainement les questions capitales de l'origine et des fins de l'homme ; doctrine qui sans doute, par cela même qu'elle touche de toutes parts à l'infini, doit renfermer des mystères, mais qui n'en repose pas moins sur des faits historiques rigoureusement constatés par la voie du témoignage ; doctrine qui s'impose à la plus froide raison par un ordre de démonstrations aussi concluantes dans leur genre que celles des sciences exactes ; doctrine à laquelle les progrès de l'esprit humain, bien loin de la contredire, ne font qu'apporter, avec chaque découverte, une nouvelle et plus éclatante confirmation ; doctrine enfin qui, si elle pèse aux esprits médiocres, ravit et subjugue les hautes intelligences, parce qu'elle les élève aux sommets de la pensée, en leur ouvrant des perspectives inaccessibles au seul regard de la raison humaine. Voilà ce qui produisait une si vive impression sur ce mathématicien, éloigné de toute théorie qui ne s'offrait pas à lui avec le caractère de la certitude, mais d'autant plus attaché à sa foi que les habitudes sévères de son esprit lui en avaient fait creuser davantage les fondements. C'est ainsi que, dans l'amiral Courbet, le savant fortifiait le croyant, et le soldat se doublait du chrétien. Dieu et la France, telle est la devise à laquelle il a rattaché toute sa vie dans les années de préparation où nous venons de le suivre, comme dans celles où l'exercice d'une plus haute charge devait le signaler à l'admiration et à la reconnaissance de sa patrie.

II

En distribuant le globe aux nations, Dieu leur assigne à chacune la mission qui répond le mieux à leurs forces et à leur génie. C'est le concours de toutes ces activités, distinctes mais non séparées, qui doit amener l'accomplissement du plan providentiel. Car il n'est pas plus permis aux peuples qu'aux individus de s'isoler les uns des autres dans un égoïsme stérile : la solidarité dans la justice et dans la vérité est la loi de ce monde. Par l'étendue de ses côtes, par sa situation merveilleuse sur trois mers, par l'ardeur persévérante de ses populations maritimes, la France était appelée à prendre une large part au mouvement qui devait porter l'ancien monde vers les nouvelles régions ouvertes devant lui. C'est la gloire de Richelieu et de Louis XIV d'avoir mieux compris qu'on ne l'avait fait dans le passé ce rôle échu à leur pays ; et la première récompense de leurs efforts, c'est d'avoir trouvé, pour mener leur plan à bonne fin, des hommes tels que Colbert et Vauban. A quel point le génie expansif de notre race est apte à s'assimiler les peuples d'origine étrangère, le Canada, la Louisiane, Bourbon, Maurice, les Antilles, vingt contrées diverses en témoignent à l'envi sur toute la surface du globe. Si, à ces hautes et fermes conceptions, est venu succéder au siècle dernier une politique d'abandon et de défaillance, si notre cœur saigne encore au souvenir des Dupleix et des Labourdonnais, notre génération, qui a tressailli dès son début au son du canon d'Alger, doit se sentir fière de pouvoir réparer de si grandes fautes. Oui, Messieurs, à une époque où la scène de l'histoire s'est élargie ; où toutes les nations de l'Occident cherchent à s'étendre hors de ce coin de terre devenu trop étroit pour leur activité ; où, pour compter en Europe, il faudra désormais compter dans le reste du monde ; où, devant l'Amérique déjà menaçante et devant la Chine qui se révèle, chaque peuple jaloux d'assurer son avenir est tenu de marquer d'avance sa place et de planter des jalons sur la future carte du globe ; à une telle époque, dis-je, créer une France d'outre-mer, prolonger la patrie sous d'autres latitudes, y porter sa langue, son influence, sa religion, en un mot son empire, c'est une entreprise qui s'imposerait encore par la nécessité, alors même qu'elle ne serait pas faite pour parler au cœur de tout Français par sa noblesse et sa grandeur.

Aucun homme public de notre temps ne souhaitait plus vivement que l'amiral Courbet la reprise de nos traditions coloniales : il y voyait pour notre pays le moyen de jeter dans l'avenir les assises de sa puissance et de conserver sur mer sa part de souveraineté. Seulement, il aurait voulu qu'on apportât dans ce vaste projet plus de décision et d'esprit de suite. On le vit bien lorsque nommé gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, il déploya autant de fermeté que de sagesse dans l'administration d'une île où le problème de la colonisation se complique d'une difficulté particulière. Réprimer sévèrement toute tentative de révolte parmi les coupables que la mère-patrie met en état de se créer une nouvelle existence au-delà des mers ; leur procurer toutes les ressources nécessaires pour se réhabiliter dans un milieu où la propriété, le travail et la famille peuvent les rendre à une vie honnête et respectée ; protéger, d'autre part, la population française contre les agressions d'indigènes que leurs habitudes et leurs mœurs ont retenus si longtemps au dernier rang de l'échelle sociale, telle est la tâche qui s'offrait à l'amiral Courbet ; et il sut la remplir avec cette vigueur et cette promptitude de résolution qu'il avait coutume de montrer dans l'exercice du commandement. Quelques mois lui suffirent pour pacifier entièrement cette île, qui, avec les Nouvelles-Hébrides, son prolongement naturel et nécessaire, formera dans l'avenir l'un des joyaux les plus précieux de la couronne de France.

Mais, en même temps qu'il s'appliquait à développer tous les éléments de la prospérité matérielle, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie n'oubliait pas que la religion est la condition essentielle et la base même de toute colonisation. Il savait que, toujours et partout, les missionnaires ont été l'avant-garde de la France chrétienne ; que, de Madagascar en Cochinchine, ils nous ont frayé la voie à travers toutes les régions où nous sommes allés planter le drapeau national ; qu'ils ont fécondé chacune de nos conquêtes par les sueurs de l'apostolat et le sang du martyre ; et que, d'ailleurs, aucune contrée ne s'ouvre à la civilisation à moins que la croix ne vienne se dresser au milieu d'elle, comme le symbole de la lumière et du sacrifice. Aussi, lorsqu'une politique aussi étroite qu'imprévoyante voulut le contraindre à expulser de leurs établissements les Pères Maristes, sans le concours et l'influence desquels la Nouvelle-Calédonie serait aujourd'hui une terre anglaise, le noble officier,

peu soucieux d'une disgrâce qui allait suivre de près sa résistance, refusa énergiquement de prêter la main à des mesures que la reconnaissance à défaut de la loi et du respect de la propriété, aurait dû suffire à écarter de l'esprit d'un pouvoir quelconque. Grand exemple, amiral, que vous avez donné par là aux dépositaires de la puissance publique ! Vous leur avez enseigné qu'il y a des droits supérieurs, auxquels le caprice de l'homme ne saurait porter atteinte; que, dans ce qui touche à l'ordre religieux et moral, la soumission a des limites au-delà desquelles elle deviendrait une faiblesse; et que la conscience, placée entre l'intérêt et le devoir, doit toujours aller du côté où la loi de Dieu lui indique le droit chemin de la justice et de la vérité.

De tels hommes peuvent bien être méconnus pour un temps; mais leurs qualités les désignent à la confiance publique dès l'instant où les besoins du pays appellent les grands talents et les grands caractères. Il y a deux ans, la France se trouvait aux prises avec l'une de ces difficultés qui demandent, pour être résolues, la sûreté du coup d'œil et la vigueur dans l'action. A la suite d'initiatives plus héroïques que sages, il s'agissait pour notre pays d'assurer ses possessions de l'Indo-Chine, ou bien de renoncer pour toujours au prestige de son nom et de ses armes dans tout l'Extrême-Orient. Le choix ne pouvait être douteux pour une nation jalouse de venger son honneur et de maintenir ses droits. Déjà Fénelon, du haut de la chaire chrétienne, saluait dans le lointain de ses espérances, ces régions de l'Annam et du Tonkin qui avaient appris depuis plus d'un siècle à respecter et à bénir le nom français A la veille de tomber victime de nos discordes civiles, la monarchie s'était acquis, en retour du plus signalé des services, un droit de protection garanti par un pacte solennel. Pressentait-il dès lors, dans l'ardeur de son patriotisme, cet illustre évêque d'Adran, le conseiller de Louis XVI, qu'il arriverait un jour où la formation d'un empire indo-chinois deviendrait pour son pays le moyen de rétablir un équilibre rompu par la perte des grandes Indes ? Le cœur a ses intuitions, comme le génie. Toujours est-il que, à cent ans de là, nous avons repris, pour l'agrandir, cette portion du patrimoine national. Ah ! sans doute, Messieurs, l'héritage d'un passé comme celui de la France est lourd à porter, parce que, à côté de l'honneur, le dévouement y entre pour une large part. Alors même que la violation des traités, succédant à

de cruelles persécutions, la rend juste et légitime, la guerre a des extrémités devant lesquelles reculeront toujours la raison et la conscience des peuples. Mais, du moins, ces grandes souffrances ne demeurent-elles pas stériles, car rien de fort ni de durable ne se fonde ici-bas que sur le sacrifice ; et l'on s'attache à une cause par les efforts qu'elle coûte. Voilà pourquoi cette terre du Tonkin, qui a bu le sang de nos soldats avec celui de nos martyrs, restera pour toujours une terre française ; nous y avons laissé trop de tombes pour ne pas y laisser encore le drapeau qui les couvre de ses plis; et si jamais une pensée de défaillance venait à l'emporter sur le sentiment de l'honneur, les ossements des vainqueurs de Sontay, de Bac-Ninh, de Thuyen-Quang tressailliraient à la simple annonce d'un abandon qui, livrant la faiblesse désarmée aux coups de la force brutale, imprimerait au nom français une tache ineffaçable.

(A suivre.) MGR FREPPEL.

LES PRIÈRES DU ROSAIRE

Décret « urbis et orbis ».

Parmi les nombreux actes de vigilance apostolique auxquels Notre Très-Saint Père le Pape Léon XIII s'est, depuis qu'il a pris la charge du souverain Pontificat, empressé d'avoir recours pour rendre, avec le secours de Dieu, à l'Église et à toute la société la paix désirée, on voit briller avec splendeur l'encyclique *Supremi apostolatus* du premier jour de septembre MDCCCLXXXIII, sur la récitation du très saint Rosaire de Marie, la très sainte Mère de Dieu, pendant tout le mois d'octobre de cette année.

Le Rosaire a été surtout institué par une providence véritablement particulière de Dieu, afin d'implorer le très puissant et efficace secours de la Reine du ciel contre les ennemis du nom chrétien, pour protéger l'intégrité de la foi dans le troupeau du Seigneur et arracher des voies de la perdition éternelle les âmes rachetées au prix du sang divin. Or, les fruits très heureux de piété chrétienne et de confiance dans le patronage céleste de la Vierge Marie produits en ce mois dans tout l'univers catholique par cette pratique si salutaire, ainsi que les calamités encore persis-

tantes, furent cause que l'année suivante, le trentième jour d'août MDCCCLXXXIV, d'autres Lettres apostoliques furent publiées, comme l'année précédente, avec les mêmes exhortations et les mêmes prescriptions, pour célébrer le prochain mois d'octobre par de semblables solennités religieuses et une semblable ferveur de piété en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie du Rosaire, attendu que le principal fruit de cette bonne pratique et le gage de la victoire à venir est la persévérance dans l'œuvre entreprise.

S'attachant donc à ces motifs — en présence des maux nombreux qui de toute part nous assiègent — et afin que demeure et florisse dans le peuple chrétien cette foi qui opère par la charité, ainsi que la vénération et la confiance en quelque sorte sans limites envers la très aimante Mère de Dieu, Notre Très-Saint Père veut que partout on persévère avec plus d'amour encore et d'allégresse dans la prière avec Marie mère de Jésus. L'espérance est certaine que, si nous offrons de dignes fruits de pénitence, Celle qui seule extermine les hérésies dans le monde entier fléchira enfin la colère vengeresse de la justice divine et ramènera le salut et la paix.

C'est pourquoi Sa Sainteté prescrit et ordonne que tout ce qu'Elle a institué, les deux années passées, pour le mois où se célèbrent les solennités de la bienheureuse Vierge Marie du Rosaire soit également observé, cette année et les années suivantes, tant que dureront ces tristes circonstances pour l'Église et les affaires publiques, et qu'il ne sera pas donné à l'Église de rendre grâces à Dieu de la restitution au Souverain-Pontife de sa pleine liberté.

Il ordonne donc et mande que chaque année, à partir du premier jour d'octobre jusqu'au second jour de novembre suivant, dans toutes les églises paroissiales de l'univers catholique, dans tous les oratoires publics dédiés à la Mère de Dieu, ou même en tous autres sanctuaires choisis par l'Ordinaire, on récite tous les jours au moins cinq dizaines du Rosaire de Marie avec les litanies lorétaines. Si c'est le matin, la messe sera célébrée pendant les prières. Si c'est à midi, le Saint-Sacrement de l'Eucharistie sera exposé à

l'adoration des fidèles; enfin les fidèles auront soin de se purifier. Il désire aussi que des processions religieuses, partout où elles seront permises par les lois civiles, soient publiquement accomplies.

Renouvelant chacune des indulgences déjà concédées à tous ceux qui, aux jours fixés, assisteront à la récitation publique du Rosaire, à ceux qui prieront aux intentions de Sa Sainteté, à ceux aussi qui, empêchés par une cause légitime, prieront ainsi en particulier, il accorde pour chaque fois une indulgence de sept ans et sept quarantaines. Il accorde, en outre, sur les trésors des mérites de l'Église, une indulgence plénière à ceux qui, au temps prescrit, réciteront au moins dix fois les mêmes prières, soit publiquement dans les églises, soit, s'ils sont légitimement empêchés, en particulier, pourvu qu'ils se soient dûment confessés et qu'ils aient participé au banquet divin. Il accorde également ce plein pardon des fautes et cette rémission des peines à tous ceux qui, au jour même de la fête de la bienheureuse Vierge du Rosaire, ou à l'un des huit jours suivants, s'approcheront des sacrements et imploreront dans une église quelconque Dieu et sa sainte Mère à ses intentions.

C'est pourquoi, pensant aux fidèles qui vivent à la campagne et sont absorbés par les travaux des champs, principalement au mois d'octobre, Sa Sainteté accorde que chacune des dispositions ci-dessus, et aussi toutes les saintes indulgences, puissent être prorogées pour eux aux mois suivants de novembre ou de décembre, selon le jugement prudent de l'Ordinaire.

Et Notre Très-Saint Père a ordonné que le présent décret fût rendu sur toutes et chacune de ces choses par la Sacrée-Congrégation des Rites, et transmis à tous les Ordinaires pour être fidèlement exécuté, le vingtième jour d'août 1885.

D. cardinal BARTOLINI,
Préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites.

(Lieu du sceau.)

Laurent SALVATI,
Secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Rites.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On lit dans l'*Année dominicaine :*

Le nouveau procureur général de l'Ordre en remplacement du Rme Père Bianchi est le Rme Père Marcolin Cicognani de Forli précédemment *socius* de Mgr Sallua, commissaire du Saint-Office. Le nouveau dignitaire est fils de la province dominicaine de Lombardie. Le dimanche 9 août, le Rme Père Larroca, maître général, a été reçu en audience privée par Saint-Père et lui a présenté le nouveau procureur général de l'Ordre.

France.

Paris. — Nous lisons dans le *Monde :*

La souscription populaire ouverte par le comité catholique de Paris dans le but d'ériger une statue à sainte Geneviève continue à rencontrer partout les plus vives sympathies et à recueillir de nombreuses adhésions. A la date du 2 septembre, le total des souscriptions recueillies s'élevait à 117,700. Dans cette dernière quinzaine, beaucoup de paroisses de la banlieue de Paris ont envoyé leurs contingents ; nous nommerons particulièrement : Asnières, Bonneuil (435 souscriptions), Choisy-le-roi, Dugny, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, La Courneuve, Montreuil-sous-Bois (900 souscriptions), Saint-Maurice (550 souscriptions), Villejuif, Villetaneuse.

—L'administration des pompes funèbres vient de communiquer à la préfecture de la Seine le détail des sommes payées, de 1860 à 1883, aux fabriques et consistoires pour droits d'inhumation. Pendant cette période de vingt-quatre ans, le coût des services célébrés représente une somme totale de 46,565,795 fr. 29 c. Si nous examinons les recettes réalisées chaque année, nous remarquons que l'année 1860, qui est celle du début de la période, est la plus faible ; elle n'a donné qu'un produit de 1,414,656 fr. 74 c. C'est l'époque de l'annexion ; mais à partir de ce moment, les recettes suivent une progression constante jusqu'en 1870. Ainsi, de 1,414,659 fr. 74 c. en 1860, elles passent successivement à 1,570,398 fr. 56 c. en 1861 ; à 1,650,711 fr. 10 c. en 1862 ; à 1,674,635 fr. 86 c. en 1863 ; à 1,855,572 francs en 1864 ; à 1,901,322 fr. 20 c. en 1865 ; à 1,992,766 fr. 15 c. en 1866 ; à 1,956,318 fr. 25 c. en 1867 ; 1,284,916 fr. 43 c. en 1868 ; à 2,135,278 fr. 12 c. en 1869 ; enfin, à 2,450,851 fr. 25 c. en 1870.

En 1871, pendant l'année terrible, ces recettes tombent brusquement à 1,466,296 fr. 77 c. Pendant les trois années sui-

vantes, elles ne subissent que des variations insignifiantes : 1,522,360 fr. 48 c. en 1872 ; 1,709,350 fr. 38 c. en 1873 ; 1,553,076 fr. 41 c. en 1874.

A partir de 1875, elles se relèvent sensiblement. Elles sont de 1,934,076 fr. 18 c. en 1875 ; de 2,162,016 fr. 93 c. en 1876 ; de 1,902,506 fr. 22 c. en 1877 ; de 2,173,236 fr. 07. c. en 1878 ; de 2,343,139 fr. 98 c. en 1879 ; de 3,481,334 fr. 90 c. en 1880 ; de 2,172,735 fr. 39 c. en 1881 ; de 2,353,832 fr. 11 c. en 1882 ; et enfin de 2,144,407 fr. 80 c. en 1883.

Cette dernière somme est répartie de la manière suivante entre les divers intéressés :

Fabriques, 1,832, 827 fr. 86 c. ; Consistoires : Églises réformées, 45,656 fr. 20 c. ; Église évangélique de la Confession d'Augsbourg, 28,040 fr. 40 c. ; Consistoire israélite, 34,234 fr. 80 c. ; Archevêché (fonds des subventions accordées aux paroisses nécessiteuses par une commission mixte dont font partie les délégués du préfet de la Seine), 203,647 fr. 54 c.

Les diverses paroisses de la capitale se partagent ces sommes au prorata du nombre des services funèbres exécutés sur leur territoire et suivant leur importance. Ainsi, en 1883, la Madeleine, qui compte évidemment moins d'habitants que les paroisses des quartiers excentriques, chez laquelle, par conséquent, les convois sont moins nombreux, est cependant la mieux partagée sous le rapport des recettes.

Sur la somme de 2,144,406 fr. 80 c., réalisée pour l'ensemble de la ville de Paris, la Madeleine a encaissé à elle seule 45,367 fr. 75 c. Après elle, viennent la Trinité avec 43,782 fr. 85 c.; Saint-Augustin, 43,316 fr. 6 c.; Saint-Philippe-du-Roule, 40,459 fr. 27 c.; Notre-Dame-de-Lorette, 39,966 fr. 31 c., etc.

Les paroisses les moins favorisées sont : l'Immaculée-Conception, 18,963 fr. 83 c.; Saint-Marcel, 18,663 fr. 19 c.; Notre-Dame-de-Plaisance, 18,647 fr. 3 c.; Notre-Dame de Bercy, 18,593 fr. 27 c.

Annecy. — Mgr l'évêque d'Annecy vient d'adresser à Son Éminence le cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage et d'Alger, la lettre suivante :

Éminence Révérendissime,

C'est la mission souvent pénible, mais toujours glorieuse, des hommes élevés par Dieu en quelque dignité que de marcher les

premiers sur le chemin de l'honneur. Leur parole est attendue par ceux de leurs frères qui combattent et travaillent en un moindre rang, et ils ont à exprimer les premiers ce que les autres pensent et ressentent.

Dieu soit béni, Éminence, de ce que, par votre instruction pastorale datée du jour de la fête de l'Assomption, vous vous êtes si noblement acquitté de ce devoir de l'homme à qui Dieu a prêté quelque chose de sa grandeur ! Dieu soit béni de ce qu'il a donné à votre parole une telle précision, à vos sentiments une si généreuse élévation, et à vos accents une si puissante énergie !

Je me ferai une obligation de redire vos enseignements aux prêtres et aux fidèles du diocèse dont Dieu m'a commis la garde.

Puisse la bonté divine accorder à votre Éminence la seule récompense qu'Elle attende en ce monde : la diffusion du saint Évangile, la dilatation du royaume de Dieu sur la terre d'Afrique par la France et pour la France, par les efforts et pour la gloire de la France !

Je suis, avec un profond respect, de Votre Éminence Révérendissime, le très humble et très obéissant serviteur,

† Louis,
évêque d'Annecy.

Marseille. — Sa Grandeur Mgr l'évêque de Marseille vient de publier une lettre pastorale à l'occasion d'un épouvantable sacrilège commis dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, appelée vulgairement la *Major*. On a enlevé du tabernacle un ciboire avec les saintes hosties qu'il renfermait, et il a été impossible de découvrir ce qu'il était devenu. Mgr Robert dit éloquemment :

Comment le misérable auteur de ce sacrilège a-t-il pu oublier, au moment où il l'accomplissait, que Dieu étendait sa main sur notre cité, faisant entendre sa voix par l'épidémie qui nous éprouve ? Mais qu'est la sainte Eucharistie, si ce n'est le trône de miséricorde où réside Jésus vivant, s'interposant auprès de son Père irrité et apaisant son courroux ? Si cette source de toute bonté, de tout pardon et de tout amour est profanée, criminellement dispersée, où sera donc notre recours ?

Sa Grandeur ordonne en conséquence des prières expiatoires.

A la suite de ce forfait, notre recours n'est plus que dans l'empressement de tous à venir apporter aux pieds de Jésus-Christ une expression nouvelle plus vive, plus ardente de notre foi en la sainte Eucharistie. C'est un devoir absolu, et si nous avions le malheur de le négliger, nous participerions, en une certaine mesure, au malheur que nous déplorons.

Étranger.

Allemagne. — Le congrès des catholiques allemands vient de tenir sa XXXIIe session à Munster.

Missions.

Nous trouvons dans les *Missions catholiques* la douloureuse nouvelle de nouveaux massacres, dont trois missionnaires et d'autres Européens ont été les victimes en Cimbébasie. Voici ce que disent les *Missions catholiques :*

MASSACRE DE TROIS MISSIONNAIRES DANS L'OVAMPO

De graves nouvelles nous parviennent de la Cimbébasie. Cette mission si florissante vient de voir cinq de ses membres frappés par le martyre ou par la fièvre. Dieu visite par l'épreuve ses serviteurs, soit dans l'extrême Orient, soit en Afrique, et unit dans la même gloire et la Société des Missions-Étrangères de Paris et la Congrégation du Saint-Esprit. Voici ce que nous écrit à ce sujet le T. R. P. Barillec, assistant général :

« C'est pour nous une semaine d'épreuves, comme jamais nous n'en avons eu : cinq victimes dans une seule mission ; car outre trois missionnaires massacrés dans l'Ovampo, nous en avons perdu deux autres aux Amboëllas, les RR. PP. Lynch et Hogan.

« Ces deux derniers décès nous ont été annoncés par le R. P. Duparquet, alors à Huilla. J'ai l'honneur de vous envoyer copie de la lettre qu'il nous a écrite à ce sujet.

« Quant au massacre de l'Oukouanyama, nous n'avons encore aucun détail de la part de nos missionnaires, tous ceux qui étaient là ayant été massacrés et ceux des autres stations étant assez éloignés et n'ayant pu sans doute nous écrire à temps. Nous ne savons rien que par une dépêche du gouverneur de Mossamédès, que nous a transmise de Lisbonne un ami dévoué de la mission, M. Fernando Pedroso. Je vous envoie aussi la copie de sa lettre. »

Extrait d'une lettre de M. Pédroso, de Lisbonne, au T. R. P. Barillec, assistant général de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie.

Lisbonne, 15 août, fête de l'Assomption.

Je viens de recevoir une lettre du gouverneur de Mossamédès avec des nouvelles très graves, dont je dois vous donner connaissance.

Le *soba* (roi) de Quanhama, dans l'Ovampo, région située entre la Cunène et le Cobango, par le 17e de latitude sud, jeune homme très bien disposé pour les Européens, est mort, empoisonné par un Anglais, selon les uns, ou, selon d'autres, comme cela est probable, par

des habitants du pays, mécontents de la grande sympathie du soba pour les blancs.

Quoi qu'il en soit, après la mort du roi, les indigènes se sont jetés sur les Européens et en ont massacré une vingtaine. Parmi eux on compte trois membres de la mission du R. P. Duparquet; un Père et deux Frères. Voilà trois martyrs. Que leur sang soit la bénédiction de la mission de la Cimbébasie et de celle de Mossamédès !

Les victimes sont le R. P. Louis Delpech, du diocèse d'Albi; le Frère Lucien Rothan, du diocèse de Strasbourg, et le Frère Gérald, du diocèse d'Ardagh (Irlande).

Extrait d'une lettre du R. P. Duparquet, préfet apostolique de la Cimbébasie, au T. R. P. Emonet, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie.

« Huilla, le 30 mai 1885. — Un double malheur vient de frapper la mission des Amboëllas. Le P. Hogan et le P. Lynch ne sont plus. Ils ont succombé l'un et l'autre aux atteintes de la fièvre.

« La mort de ces deux regrettés confrères a été accompagnée des circonstances les plus consolantes. L'un et l'autre sont morts en parfaite conformité à la sainte volonté de Dieu et dans les sentiments de la plus vive et la plus ardente piété.

« Inutile de vous dire quelle perte immense la mission de Cimbébasie vient de faire dans la mort de ces deux missionnaires. Le P. Hogan surtout était comme la base de tout l'édifice. »

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Décret convoquant les électeurs. — Situation électorale. — Déclaration des Droites. — La question des Carolines. — Tonkin. — Pérou.

10 septembre 1885.

Le *Journal officiel* publie le décret suivant :

Art. 1er — Les collèges électoraux des départements sont convoqués pour le 4 octobre prochain, à l'effet d'élire le nombre de députés fixé par le tableau annexé à la loi du 16 juin 1885.

Art. 2. — L'élection aura lieu sur les listes arrêtées le 31 mars 1885.

Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste arrêtée le 31 mars dernier publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant les dites modifications.

Art. 3. — Le scrutin ne durera qu'un jour.

Il sera ouvert à huit heures du matin.

Toutefois, dans les communes où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraîtra utile de devancer cette heure, les préfets pourront prendre à cet effet des arrêtés spéciaux, qui seront publiés et affichés dans chaque commune intéressée cinq jours au moins avant la réunion des collèges électoraux.

Dans tous les cas, le scrutin sera clos à six heures du soir.

Le dépouillement suivra immédiatement.

Art. 4. — Le recensement général des votes sera fait au chef-lieu du département, en séance publique. Il sera opéré par une commission composée de trois membres du conseil général désignés par le préfet.

Art. 5. — Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le deuxième dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin.

—

Trois semaines encore nous séparent donc des élections. Tous les conservateurs qui ont à cœur le salut de la société menacée par la Révolution envahissante, la défense de l'Église de jour en jour plus attaquée par la République, doivent en profiter pour achever de se préparer à la lutte suprême qui va s'engager.

Les listes conservatrices sont faites et publiées avec l'accord complet de toutes les nuances conservatrices dans les départements suivants :

Ariége, Aveyron, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Corse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Gers, Hérault, Indre, Jura, Landes, Haute-Loire, Maine-et-Loire, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nièvre, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Belfort, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Tarn, Vaucluse, Vendée, Vienne, — soit 35 départements sur 87.

Des listes ont été arrêtées par les comités dans d'autres départements que nous allons citer ; elles ont été publiées mais ont provoqué des protestations, soulevé des dissentiments et n'ont pas abouti à l'accord entre toutes les nuances ou du moins entre toutes les personnalités influentes du parti conservateur.

Dans l'Ain, par exemple, la prépondérance accordée aux bonapartistes a vivement indisposé une fraction considérable du parti monarchiste.

Dans l'Allier, les bonapartistes, qui avaient accepté l'union conservatrice, viennent de constituer un comité composé d'éléments purement bonapartistes.

Dans l'Aude, M. Peyrusse, ancien député bonapartiste et président de l'ancien Comité, a rompu avec le Comité d'Union conservatrice et combat la liste arrêtée.

Dans les Côtes-du-Nord, M. de Feltre, ancien député bonapartiste, forme une liste avec les républicains pour combattre la liste d'Union conservatrice.

Dans le Gard, les bonapartistes se sont constitués en Comité dissident et n'acceptent pas la liste d'Union conservatrice.

Dans la Haute-Garonne, après de grandes difficultés pour composer une liste d'Union conservatrice, une rupture s'est produite et la liste sera combattue par un groupe bonapartiste.

Dans l'Indre-et-Loire, plusieurs chefs du parti bonapartiste ont refusé d'assister à la réunion tenue par les conservateurs pour constituer une liste.

Dans le Lot, les bonapartistes ont rédigé un programme jérômiste dont ils ont imposé l'acceptation aux candidats. La rupture avec les monarchistes est complète.

Dans les Basses-Pyrénées, M. Fourcade, ancien candidat bonapartiste, mène une campagne très vive contre la liste d'union conservatrice.

Dans les Deux-Sèvres, les bonapartistes refusent d'accepter l'accord proposé.

Dans le Tarn-et-Garonne, la composition de la liste a provoqué une division et soulevé de très vives polémiques entre les organes monarchiques.

Dans l'Yonne, les bonapartistes poussent si loin leurs exigences, qu'aucune union ne paraît possible.

Dans les autres départements, la confection des listes n'est pas arrêtée. Les difficultés sont loin d'être aplanies. Voilà la situation. Nous n'insisterons pas sur la composition des listes dans les départements où elles sont arrêtées ; nous pouvons regretter ce qui a été fait, mais, comme nous sommes des hommes de discipline, nous nous inclinons. Les royalistes voteront tout en trouvant peut-être excessif que dans le Gers par exemple, sur quatre candidats, tous les quatre soient bonapartistes, que dans le Calvados sur sept candidats cinq soient bonapartistes, dans l'Indre, quatre sur cinq, dans la Corse, quatre sur quatre, etc., etc.

Nous publions la déclaration suivante adressée aux électeurs par les députés des droites de la Chambre, déclaration dans laquelle sont énumérés tous les griefs de l'opinion conservatrice :

Les députés des droites de la Chambre aux électeurs :

Messieurs,

La période électorale va s'ouvrir.

Au scrutin d'arrondissement on a substitué le scrutin de liste.

Mieux que jamais vous pourrez donc bientôt vous prononcer sur la marche du gouvernement et sur la politique pratiquée, depuis huit ans, par les hommes de la majorité.

Cette politique se résume en peu de mots :

Le *Déficit*, — Les *Violences*. — La *Guerre*.

LE DÉFICIT

Les *excédents* de recettes légués par les conservateurs à la majorité républicaine, changés en *déficit* ;

Depuis 1876, les dépenses annuelles accrues de 500 millions, et les déficits accumulés dépassant *un milliard et demi ;*

Depuis huit ans, plus de *quatre milliards* empruntés à 3 °/₀ ;

Un nouvel emprunt de plus d'*un milliard* annoncé comme nécessaire ;

Les *impôts nouveaux*, prévus par le gouvernement pour 1887, destinés à solder ses gaspillages et ses entreprises où l'imprévoyance le dispute à la folie.

LES VIOLENCES

La *magistrature* renversée de ses sièges, afin de satisfaire d'inavouables ambitions ;

La *dénonciation* devenue un moyen de gouvernement ;

Les *fonctionnaires* partout surveillés par des comités occultes et victimes de délations haineuses ou intéressées ;

La *liberté de conscience* atteinte de vingt manières différentes ;

La *persécution religieuse* érigée en système ;

Les secours de la religion disputés aux malades de nos hôpitaux, aux soldats de nos casernes ;

Le divorce rétabli ;

La *liberté des pères de famille* compromise par l'enseignement obligatoire ;

L'enseignement public surchargé, mais affaibli ;

Partout des palais scolaires, mais partout aussi des maîtres trompés par de vaines promesses.

LA GUERRE

La guerre entreprise et conduite en Tunisie, au Tonkin, au Cambodge avec une criminelle imprévoyance ;

Le Parlement volontairement trompé sur ses origines, son but et ses développements :

Nos soldats, nos finances, notre matériel sacrifiés par une poli-

tique funeste pour un résultat sans proportion avec les sacrifices faits et les épreuves vaillamment supportées par nos marins et par nos soldats.

Voilà, messieurs, le douloureux et saisissant tableau, qu'au terme de notre mandat, nous avons le devoir de placer sous vos yeux.

Les résultats se sont fait sentir rapidement :

Le commerce, l'industrie sont gravement atteints par le manque absolu de confiance ;

L'agriculture succombe sous le poids des charges qui l'accablent et que la majorité a sans cesse refusé d'atténuer.

On avait promis :

La concorde entre les citoyens, l'économie, la paix.

Depuis huit ans on nous a donné la discorde, le gaspillage, la guerre.

A vous de dire bientôt si vos espérances ont été déçues et si nous avons eu tort de lutter avec une persévérance que rien n'a pu lasser.

Notre tâche finit avec notre mandat.

Votre responsabilité commence avec la période électorale.

Armez-vous pour la lutte ; c'est la lutte de la liberté contre les fictions et les mensonges ;

C'est la lutte personnelle pour la patrie, contre la coterie qui depuis huit ans la gouverne, l'opprime et la trompe.

Au-dessus des questions de personnes, d'ambition ou de parti, placez les intérêts supérieurs de la France, le soin de sa dignité et de son honneur compromis ; n'ayez qu'une préoccupation ; *arracher le pays à ses pires ennemis.*

Pour atteindre ce but, confondez vos efforts dans une action commune, intime, énergique ; allez au scrutin étroitement unis au cri de :

Vive la France !

Ont signé :

MM. Abrial, d'Aillières, Arnous, de Baudry d'Asson, vicomte de Belizla, Bénazet, Bergerot, de la Billiais, vicomte Blin de Bourdon, du Bodan, Bourgeois, Boyer, Brame, Bierre, Calla, de Cazenove de Pradines, Chevreau, Cibiel, Daynaud, Delafosse, comte Desson de Saint-Aignan, Dréolle, baron Dufour, baron Eschassériaux, comte d'Espeuilles, Fauré, Gavini, baron Gérard, comte Ginoux de Fermon, comte Le Gonidec de Traissan, Granier de Cassagnac, Grout de Guilloutet, Jolibois, Jonglez, comte de Juigné, comte de Kergorlay, vicomte de Kermenguy, de La Bassetière, Labat, vicomte de La Bourdonnaye, baron Étienne de Ladoucette, comte Lanjuinais, de Largentaye, de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, marquis de La Rochejacquelin, Laroche-Joubert, de La Rochette, Lefebvre du Prey, prince de Léon, Le Provost de Launay, Paul Le Roux, Levert, Lorois, baron de Mackau, comte de Maillé, Malartre, Martin d'Auray, Maynard de La Claye, comte de Mun, comte Murat, Ollivier, Ornano (Cunéo d'), Pain, Pieyre, Plichon, Prax-Paris, baron Reille, baron des Rotours, Louis Roy de Loulay, de Saint-Martin, Sarrette, Serph (Gusman), de Soland, comte de Terves, Thirion-Mauthauban, Thoinnet de la Turmelière, de Valon.

—

La grave question des Carolines est, en ce moment, la seule et grande préoccupation extérieure.

On a appris vendredi soir en Espagne que le drapeau allemand avait été arboré le 24 août dernier sur l'île Yap, une des principales de l'archipel menacé depuis quelque temps par l'Allemagne, et cette nouvelle a donné lieu à Madrid à une explosion violente du sentiment national qui, pendant ces derniers jours, rendait peu probable une solution pacifique du conflit hispano-allemand.

Le vapeur espagnol *Manille* préparait l'occupation de l'île, dans la soirée du 24 août, quand une canonnière allemande arriva et opéra une descente à sept heures du soir. Une embarcation armée arbora le drapeau allemand et proclama l'occupation de l'île au nom de l'empire. Quant aux commandants des navires espagnols, ils se contentèrent de protester.

La population madrilène, surexcitée depuis quelques semaines par les premières tentatives des Allemands pour annexer les îles Carolines à leur empire colonial, a été portée à la plus grande effervescence par la nouvelle de cet attentat aux droits légitimes du drapeau espagnol.

Une foule nombreuse s'est précipitée à travers les rues vers l'ambassade d'Allemagne, où elle a brisé les vitres, arraché et lacéré le drapeau allemand. Elle s'est rendue ensuite à la Puerta-del-Sol, où elle a fait un auto-da-fé de la hampe de ce drapeau et de l'écusson de l'ambassade, aux cris de : « A bas l'Allemagne ! » De là, la foule s'est rendue devant l'hôtel du premier ministre, lui demandant s'il voulait déclarer immédiatement la guerre à l'Allemagne.

La surexcitation n'a fait qu'augmenter dans la soirée. Six mille personnes avec des drapeaux espagnols parcouraient les rues ; le cortège a passé devant le cercle militaire et devant l'Athéneum, aux cris de : « Mort aux Allemands ! Vive l'Espagne ! »

Malgré la colère que ces faits regrettables ont causée en Allemagne, il est juste de constater que, d'après les dernières nouvelles, la situation semble se détendre quelque peu. Les télégrammes de Madrid nous apprennent que dans les cercles officiels on fait ressortir que l'occupation allemande de Yap a été effectuée à l'improviste pendant la nuit, alors que l'on négociait encore et que le gouvernement allemand venait de proposer officiellement dans sa dernière dépêche reçue à Madrid,

de soumettre le différend tout entier à l'arbitrage d'une puissance amie. On fait encore remarquer que, lorsque la canonnière allemande s'est présentée à Yap, deux transports de guerre espagnols ayant à bord le gouverneur des îles Carolines, les employés de l'administration et les ouvriers nécessaires pour construire plusieurs édifices publics, étaient là à l'ancre depuis trois jours, ce qui constituait une occupation effective. Le gouvernement espagnol, considérant donc ses droits traditionnels comme violés, a dû accentuer ses protestations à Berlin, et il a reçu de son ministre plénipotentiaire à Berlin un télégramme duquel il résulterait que les instructions données au commandant du vaisseau de la marine allemande lui ordonnaient de ne pas arborer le drapeau dans le cas où il se trouverait en face du pavillon espagnol. Il y aurait donc eu malentendu.

D'autre part, le ministre espagnol aurait exprimé au comte de Solms représentant de l'Allemagne à Madrid son regret de l'insulte faite à l'Allemagne par la foule qui s'était portée devant la légation, en l'assurant que les coupables seraient punis. Les journaux anglais, s'emparant de ces concessions réciproques, invitent M. de Salisbury à offrir la médiation de l'Angleterre, en insistant sur ce fait qu'un arbitrage est le seul moyen d'assurer la paix. Tous ces symptômes seraient rassurants, s'il ne fallait compter avec l'excitation des esprits en Espagne, provoquée, il faut bien le dire, par les partis qui auraient intérêt à exploiter les événements au profit d'une révolution. Il se peut que cette perspective ait modifié l'attitude du cabinet de Berlin, à moins que le but de M. de Bismarck ne soit de gagner du temps et de se créer vis-à-vis de l'opinion européenne une situation analogue à celle qu'il a su exploiter en 1870.

—

Malgré les démentis ministériels, il est absolument avéré que le général de Courcy a demandé l'envoi de 15,000 hommes de renfort.

Ces renforts étaient destinés, dans sa pensée, à pacifier l'Annam, à occuper Lang-Son, à conquérir Laokai.

Mais, du moment que le gouvernement ne veut ni châtier Thuyet, ni ramener le roi à Hué, ni étouffer la révolte, ni réprimer le brigandage qui désole les provinces de Lang-Son, de Cao-Bank et de Laokai, il n'est pas nécessaire, évidemment,

d'envoyer de nouvelles troupes au Tonkin et dans l'Annam.

Il est bon toutefois d'observer que cet envoi n'est que différé. Il faudra tôt ou tard occuper Cam-lo et Vinh-lo, aussi bien que Lang-Son et Cao-Bank, afin de fermer le Tonkin et l'Annam aux incursions des Chinois.

Ce n'est que partie remise. Le ministère attend évidemment que la période électorale soit passée pour satisfaire les demandes du général de Courcy, qui ne peut, avec le nombre de fusils dont il dispose, que maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire un ordre fort précaire dans le Delta et à Hué, laissant le désordre régner dans les provinces de la frontière.

Des chefs de bande, comme le Caï-king, opèrent à la tête de plusieurs milliers de pirates, Pavillons-Noirs et Muongs; ils n'ont pas laissé, autour de Hong-Hoa — une forteresse où nous avons huit cents hommes de garnison — une maison debout, une récolte sur pied. Tout est détruit à plusieurs lieues à la ronde.

Des irréguliers chinois se sont fortement retranchés sur le fleuve Rouge, et le général commandant à Hanoï est obligé de faire escorter par de nombreux détachements les jonques chargées de vivres à destination des places fortes de l'Ouest.

La petite garnison de Thaï-Nguyen est absolument prisonnière des chefs Luong-Than-Ki et Thang-Thuat, qui tiennent toute la campagne environnante. Au-delà de Kep et de Chu, la contrée est ravagée au point que, dans dix ans, les déprédations des bandits se feront encore sentir.

Les Chinois ont eu devant eux tout le temps suffisant pour ruiner, détruire le haut Tonkin, qui était le but primitif de la campagne entreprise l'année dernière, au prix de mille sacrifices. Aujourd'hui, on semble avoir renoncé à tout, surtout à prendre possession des provinces concédées par le traité de Tien-Tsin, comme à pacifier celle que nous occupons depuis un temps suffisamment long pour que la tranquillité y soit solidement établie.

Ce n'est pas uniquement à cause de la saison que les opérations militaires sont suspendues; rien ne révèle la volonté de mettre fin à l'anarchie qui désole le Tonkin et l'Annam, aucun préparatif n'est fait en vue de remédier à l'affreux désordre qui règne dans ces contrées lointaines.

Le mois de septembre a toujours été l'époque de l'année choisie pour entreprendre quelque chose de décisif. Aujourd'hui

on ne fait rien, pas plus là qu'ailleurs; on se borne à maintenir les positions, à piétiner sur place, en attendant que les élections décident du sort du cabinet.

Le Tonkin n'est donc plus qu'une question ministérielle.

—

La guerre malheureuse que le Pérou a soutenue contre le Chili a eu un épilogue encore plus désastreux, s'il est possible, pour la première de ces Républiques : la guerre civile, mal périodique dans l'Amérique du Sud, est devenue permanente dans l'infortuné Pérou. Dans les dépêches qui nous annoncent les revirements les plus imprévus et les péripéties les plus fantastiques, il est souvent difficile de reconnaître, dans le moment, lequel des belligérants défend le gouvernement *régulier* (si ce mot peut s'employer ici) et lequel est l'insurgé. Voici, pourtant, d'après les plus récentes nouvelles, l'état des choses dans la République péruvienne.

Il y a un mois environ, nous exprimions l'espoir que la paix allait renaître par suite d'une réconciliation entre le général Cacérès, qui est l'insurgé, avec le général Iglésias, président provisoire, mais régulier de la république. Cacérès, à bout de forces, voulait bien déposer les armes, quand un retour inespéré de sa fortune a tout changé soudain. Une dépêche a annoncé que ses partisans ont surpris et battu à Canta les troupes du gouvernement légal de Lima. Celui-ci eût prévenu ce désastre s'il avait écouté à temps les conseils du général Mas, chargé par Iglésias de réduire Cacérès à la soumission. Le prudent Mas jugea qu'il était bien difficile d'en finir avec un adversaire qu'aucune difficulté, qu'aucune privation ne rebutait et qui le lendemain de la bataille reformait toujours ses forces battues. Il fit part de ses réflexions à son gouvernement, les appuyant de l'évacuation de Conception et d'Huancayo, dont la défense lui parut impossible; et il engagea vivement le président Iglésias à traiter avec le chef de l'insurrection plutôt que de poursuivre une lutte inutile.

L'opinion émise par le général Mas jeta le désarroi dans les conseils de la république, mais le général avait réclamé avec une vive insistance l'envoi d'une commission investie de pleins pouvoirs pour traiter avec Cacérès. Iglésias se décida enfin à envoyer sur le théâtre de la guerre Mgr Tovar, ministre des cultes et de la justice. Le prélat ne tarda pas à vérifier que Mas jugeait bien, et il poussa les négociations avec vigueur. Cacérès

réclamait, pour faire la paix, la retraite du président Iglésias, la nomination d'une commission gouvernementale provisoire, la convocation des électeurs pour la nomination d'un Congrès et, finalement, le choix d'un président définitif par ce Congrès. Voilà quelle était la situation quand le télégraphe nous a donné une nouvelle qui doit faire conclure à la rupture des négociations : celle de la victoire qui a mis les insurgés en possession de Canta, à quelques lieues de Lima, le siège du gouvernement.

PETITE CHRONIQUE

La *République française* annonce la mort de M. Lepère, député de l'Yonne, ancien ministre de l'intérieur. Il était âgé de soixante-deux ans. M. Lepère s'était fait une triste célébrité par son fanatisme antireligieux.

— Mgr le duc de Chartres, Mme la duchesse de Chartres et la princesse Marie d'Orléans leur fille sont arrivés à Copenhague.

Toute la famille royale de Danemark s'est réunie avec les princes français, au château de Fredensborg, pour fêter à la fois le soixante-huitième anniversaire de la reine Louise et les fiançailles du prince Waldemar, fils cadet du roi de Danemark, avec la princesse Marie d'Orléans.

Le czar de Russie, la czarine, le roi et la reine de Grèce, le prince et la princesse de Galles apportent par leur présence beaucoup d'éclat à ce mariage.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse est très divisée relativement au côté politique de l'incident hispano-allemand. On n'est complètement d'accord, par exemple, sur le côté financier, abstraction faite de la solution politique à intervenir. Par suite de l'épidémie qui vient de la ravager, l'Espagne va avoir à traverser une crise financière des plus graves. En ce moment, le ministre des finances fait flèche de tous bois; il emprunte à droite, à gauche, à la Banque nationale, à la Banque hypothécaire; mais tous ces expédients dont il use, en ce moment, ne lui permettront pas de reculer de beaucoup l'heure des difficultés. Nul n'oserait affirmer qu'une interruption des paiements sera évitée.

Passons en Italie. La crise agricole de ce pays prend une tournure de plus en plus menaçante. Les remèdes, proposés jusqu'à ce jour pour y remédier, sont inefficaces. La situation des paysans de la campagne de Rome et des provinces méridionales n'est pas meilleure que celle des contadini de la Vénétie et de la Lombardie. La grève, qui se borne maintenant à ces deux provinces, s'étendra bientôt partout. Il faudrait tout un changement des lois importées

de la Savoie pour résoudre le problème rural. Ce n'est pas en envoyant des soldats dans les plaines arides de l'Afrique orientale que le gouvernement italien soulagera les contribuables ruraux. Au contraire, cela ne peut qu'aggraver les charges du budget.

La tenue de nos Rentes est d'une fermeté relative. On se borne à absorber les Rentes qui se présentent, et cela dans les simples limites des besoins journaliers d'une clientèle qui continue à réserver une bonne partie de ses disponibilités pour les futures opérations du Trésor. On sait que l'emprunt de 320 millions pour la constitution des fonds des écoles et des chemins vicinaux doit avoir lieu cette année. A quoi bon faire monter nos Rentes; la hausse ne peut que faire élever les prix des cours d'émission?

Plusieurs journaux font une petite campagne contre les cours élevés des actions du chemin de fer du Nord, par rapport au dividende à recevoir, 60 fr., dit-on. Il est certain que les recettes sont en diminution en 1884, et que cette diminution continue en 1885; il est encore vrai que le chemin de fer du Nord est en dehors des garanties minima de l'Etat, vis-à-vis du revenu. On sait aussi que la hausse de ce chemin avait eu pour cause ou pour prétexte le creusement du tunnel, sous le Pas-de-Calais; la réussite de ce projet aurait apporté au Nord un accroissement de trafic des plus considérables. L'absence de toutes les causes énoncées plus haut et le parallèle du prix des actions du Nord et des autres chemins de fer, comparé à leurs revenus respectifs, justifie la crainte d'une baisse sur le titre du chemin de fer du Nord. Mais hâtons-nous de le dire, ce chemin a de magnifiques réserves, il possède des lignes secondaires qui gagnent en trafic chaque année; enfin, il est sous un patronage devant lequel on n'a qu'à s'incliner.

La Bourse nous donne des loisirs et, faute d'affaires, on fait de la politique électorale, prise dans son côté le plus amusant, car on est sceptique à la Bourse en matière de sentiment patriotique.

La Bourse sait que, le plus souvent, entre le langage que l'on est forcé de tenir aux électeurs pour briguer leurs suffrages et l'opinion que l'on professe *in petto*, et dont on s'inspirera une fois au pouvoir, la différence est du rouge au blanc. La carrière politique, me disait un aimable banquier, ressemble à un chemin de fer : On part de l'embarcadère de l'opposition pour arriver au débarcadère du pouvoir. D'abord, on roule à toute vapeur, gauche pure. Plus tard, on tempère un peu ce premier élan, gauche opportuniste. Plus tard encore, on prend une allure modérée, gauche conservatrice. Enfin, à l'approche du but, on diminue la force motrice, on ralentit sa marche, on glisse lentement, doucement, et l'on finit par s'arrêter, sans secousse et sans choc, au banc des ministres où l'on s'assied. Les plus farouches réformateurs, les intransigeants les plus échevelés ne font plus peur au pays. Celui-ci connaît maintenant trop bien le tempérament humain pour confondre une simple amorce électorale avec un véritable plan de réforme. A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona. 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA POLITIQUE RÉPUBLICAINE EN FRANCE (1).

Quand la gauche arriva au pouvoir, il y a six ans, ses organes affirmèrent que son gouvernement « ouvrait une ère heureuse qui ne se fermerait pas. » On l'a vue à l'œuvre : sa politique consiste à blesser les droits, à léser tous les grands intérêts publics.

On s'écriait autrefois, lorsqu'une iniquité restait impunie :

« Ah ! si le roi le savait ! » Le roi, en ce moment, c'est le suffrage universel ; mais n'est-il pas aveugle et sourd ? S'il savait à quel point ses délégués de la gauche ont manqué à leur devoir et failli à leurs promesses, s'il connaissait leurs méfaits et en appréciait les conséquences, ils seraient expulsés.

Mais le peuple ignore que les républicains lui ont infligé tant de maux. Il craint les changements, il redoute les influences locales. Le travail, languissant, n'est cependant pas interrompu. Le pays reste calme, les églises sont encore ouvertes. Tant de fois trompé par les programmes et les agents révolutionnaires, le peuple se laissera peut-être abuser encore une fois.

Il faut donc s'efforcer de l'éclairer et de le mettre en garde contre cette majorité qui réclame derechef ses suffrages, après avoir porté atteinte aux droits, aux intérêts, aux bonnes libertés.

Le premier, le plus important des droits, c'est le pouvoir de servir Dieu, de pratiquer sa foi, de la propager et de la défendre sans entraves.

La gauche a basé sa politique sur la suppression de ce droit et de cette liberté.

Toujours hypocrites quand ils sont en minorité, ces républicains se posaient en libéraux pendant l'empire ; devenus majorité, ils se sont démasqués ; leur principe de gouvernement, c'est l'arbitraire tyrannique.

Ils veulent déchristianiser la nation pour la républicaniser ; idée insensée, projet fatal à la République.

(1) Extrait de l'*Univers*.

Le catholicisme n'est pas un parti hostile à une forme gouvernementale quelconque ; grand comme le monde et plus élevé que la terre, il accepte le régime républicain partout où la conscience le permet.

Les républicains, cependant, sont partis en guerre, résolus à asservir l'Église ou à la détruire.

Toutes les gauches engagent les hostilités : les opportunistes avec une plus habile perfidie, les intransigeants avec un plus franc emportement.

Les jésuites reçoivent l'honneur des premières expulsions.

On sévit ensuite contre les congrégations non autorisées, si utiles qu'elles soient ; on ne ménage même pas les noviciats de missionnaires qui font aimer et respecter la France dans un grand nombre de pays étrangers. On laïcise les cimetières ; on appauvrit les fabriques ; on livre les cloches des églises aux laïques ; on chasse des hospices les sœurs de charité.

On attaque par la famine les congrégations autorisées, frappées d'impôts écrasants. La bienfaisance est proscrite quand elle prend un caractère religieux ; on refuse d'autoriser les dons et legs aux pauvres quand leur distribution doit être faite par des religieux.

On diminue le traitement des évêques, on réduit le nombre des vicariats ; on supprime l'allocation affectée aux cardinaux et les bourses des séminaires.

On exclut les prêtres des conseils académiques. On supprime les traitements des desservants qui déplaisent au pouvoir. Pour empêcher le recrutement du clergé, la majorité des députés vote l'assujettissement des séminaristes à un service militaire de trois ans.

Ces députés pensent que l'éducation des enfants appartient à l'État et qu'elle doit être athée. Les crucifix sont enlevés des écoles publiques, le catéchisme y est prohibé. On décide même que les devoirs envers Dieu ne seront pas enseignés. On s'empare des âmes des enfants, malgré l'imprescriptible droit de la famille. Le riche peut encore donner une éducation religieuse à son fils ; le pauvre n'en a pas la faculté, dans les communes où n'existent que des écoles publiques. Le fonctionnaire lui-même est contraint, sous peine de disgrâce, d'envoyer ses enfants dans ces pépinières matérialistes, d'où sortira une jeunesse capable de tous les désordres et livrée à tous les vices.

L'existence même de la famille est attaquée par la loi du

divorce, qui permet de la dissoudre et tend à transformer le mariage en une épreuve temporaire, sans égard pour les intérêts des enfants.

La magistrature, quoique renouvelée en grande partie depuis la République, n'approuvait pas les violences et les injustices commises contre la religion et contre la famille ; la majorité des jurisconsultes se prononçaient contre ces méfaits ; un grand nombre de membres du parquet avaient refusé d'exécuter les décrets contre les religieux. Ceux-ci faisaient appel aux tribunaux ordinaires. Les républicains établissent le tribunal des conflits, qui supprime le droit des appelants. Le garde des sceaux, justement accusé par ses victimes, préside et dirige ce tribunal et vote pour lui-même ; Cazot président juge et décide que Cazot ministre a eu raison de violer les propriétés des religieux ; on l'en récompense en le mettant à la tête de la cour suprême de justice, d'où bientôt des agissements financiers plus que malheureux le contraignent de se retirer.

La magistrature coupable d'indépendance est frappée, désorganisée, abaissée. L'inamovibilité des juges est suspendue. Des délateurs opportunistes, radicaux, communards, signalent à la proscription les meilleurs magistrats, qui sont révoqués.

Mais le barreau se renforce et s'élève par l'adjonction des magistrats proscrits ; et devant un grand nombre de cours et de tribunaux, l'avocat plaidant est plus considéré que le chef qui préside.

La magistrature n'est pas seule frappée ; le même système de délations et d'expulsions est appliqué à tous les fonctionnaires. On procède parmi eux à un scandaleux triage ; aucun administrateur, aucun agent comptable n'est assuré de conserver ses fonctions. Le fonctionnaire, quel que soit son mérite, quelle que soit son ancienneté, est dépouillé de tout droit ; s'il déplait à un républicain influent, on le disgracie ou on le destitue.

Les sous-secrétaires d'État sont spécialement chargés de cette épuration d'un personnel qu'ils ne connaissent pas, et dans des administrations auxquelles ils sont étrangers. Les règles hiérarchiques ne sont plus observées ; la faveur et l'arbitraire les remplacent. Le fonctionnaire, tremblant, soumis à un odieux espionnage, est contraint de vivre dans la retraite ou de n'entretenir de relations qu'avec la coterie agréable au pouvoir. Les maires royalistes eux-mêmes sont révoqués par douzaines.

Le grade des officiers est encore garanti par une loi; mais les républicains tendent à transformer l'armée, par la réduction du service à trois ans ou à trente mois, en une garde nationale, incapable de vaincre l'ennemi et d'assurer la tranquillité du pays. Pour qu'une armée soit bonne et sûre, elle doit rester étrangère aux compétitions des partis, s'animer d'un dévouement absolu à la patrie, être composée en majorité de cadres solides et de soldats exercés; la politique des républicains tend à enlever toutes ces qualités à nos forces militaires.

Cette politique, si dangereuse pour l'armée, n'est pas moins fatale à l'agriculture et à l'industrie.

Le cultivateur qui nourrit son pays a droit à sa protection contre la concurrence étrangère quand celle-ci écrase la production nationale. Les républicains n'ont protégé que faiblement et tardivement notre agriculture, après que la propriété foncière et le travail agricole avaient perdu un quart de leur capital et de leur revenu; encore n'ont-ils voté qu'avec un caractère transitoire les faibles droits protecteurs. Ils ont refusé les dégrèvements sur le sol, et ils menacent de frapper les propriétaires et les fermiers de l'impôt du revenu, ce qui achèverait la ruine de l'agriculture.

L'industrie n'a pas été suffisamment protégée dans les traités de commerce que la gauche a votés. Pour flatter les ouvriers, elle a toléré les grèves et les agissements socialistes, de sorte que les patrons, forcés d'augmenter les salaires, n'ont pu lutter contre les étrangers, qui fabriquent à meilleur marché. Aussi notre marine de commerce dépérit-elle, tandis que les marines étrangères s'accroissent; et, dans le mouvement international, nous perdons un milliard et demi par an.

Ce dépérissement de l'agriculture et de l'industrie réduit nos ressources financières, dont le progrès est arrêté. Les républicains, cependant, commettent un gaspillage effréné de la fortune publique. Nos finances étaient en ordre et le budget en équilibre; ils ont tout dilapidé, à ce point que chaque année de leur administration se solde par un demi-milliard de déficit. On ne saurait comment subvenir aux frais d'une grande guerre si nous avions à la subir.

Déjà la gauche, par son impéritie, a rendu coûteuses en hommes et en argent nos expéditions lointaines. Elles étaient nécessaires; il les fallait entreprendre ou renoncer à la consolidation, à l'extension de nos colonies, alors que la vapeur

rapproche les contrées et oblige les États maritimes à acquérir des ports et des comptoirs dans les mers et sur les côtes des pays éloignés. Mais ces expéditions ont été dirigées par les républicains avec une incapacité inouïe; malgré le courage de nos marins et de nos soldats, malgré le dévouement et l'habileté de leurs chefs, on n'a inspiré ni respect à l'ennemi, ni confiance aux populations annexées.

On a commis la faute de traiter avec la Chine après un échec. On a livré aux massacres nos missionnaires et des milliers de chrétiens auxiliaires, ce qui équivaut à la perte d'une bataille; et on a rendu impopulaires des conquêtes coloniales qui devraient être avantageuses pour la France.

L'Égypte, d'autre part, cette porte des régions orientales, vers lesquelles toute l'Europe gravite, a été livrée par les républicains aux Anglais, qui se sont moqués de nous. Les ministres et les souverains des trois grandes puissances continentales règlent ensemble les destinées de l'Europe sans notre participation, et même éventuellement contre nous. M. Jules Ferry avoue que les gouvernements instables font pauvre figure vis-à-vis de l'étranger : nous en voyons la preuve, douloureuse et humiliante.

Telle est la politique républicaine, définie et manifestée par ses œuvres. Quel droit a-t-elle respecté? Quel intérêt public n'a-t-elle pas méconnu et lésé? Sa continuation menace la France des plus cruels malheurs. Les républicains veulent, cependant, la poursuivre; pour séduire les électeurs, ils multiplient les programmes et les promesses.

Si les électeurs leur accordent confiance et crédit, le prochain avenir sera bien sombre; et on sera tenté de conclure, avec M. d'Hérisson : « Une nation dont l'existence repose sur cette donnée antiscientifique, sur ce mécanisme barbare du suffrage universel, est une nation absurde; et dans la nature ce qui est absurde ne dure pas. »

Eug. VEUILLOT.

L'AMIRAL COURBET

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Discours de Mgr Freppel (fin).

Mais pourquoi parler de l'avenir quand c'est le passé, et un passé d'hier, que j'ai à vous rappeler? Aussi devrai-je être

court, en voulant refaire un récit qui est encore sur toutes les lèvres, ou plutôt dans tous les cœurs. A peine arrivé sur le théâtre de la lutte, l'amiral Courbet a vu du premier coup d'œil sur quel point il faut porter l'effort pour obtenir le succès. Il part de Touranne à la tête de son escadre, se dirige vers les forts de Thuan-An, qu'il prend d'assaut sous la protection d'un feu bien nourri, force l'entrée de la rivière de Hué et va dans la capitale dicter un traité de paix à l'ennemi, étonné d'un coup de main aussi hardi qu'habilement exécuté. Une campagne de cinq jours lui a suffi pour réduire l'Annam. De là, sans perdre un instant, il tourne ses regards vers le Tonkin, où une action énergique et immédiate pourrait faire tomber une résistance que le temps rendrait plus opiniâtre. Trois mois se passent, trois mois trop longs au gré de l'homme de guerre pour qui tout retard ajoute à la difficulté. Enfin, il peut agir, et alors tombe de sa plume ce mot du soldat qui se souvient du chrétien : « Nous ferons de notre mieux, et la Providence fera le reste » (1). La prise de Sontay est en tête de son plan d'opérations : il marche sur cette place réputée imprenable avec sa faible armée, qu'il partage en deux colonnes ; l'une et l'autre se rejoignent devant les ouvrages avancés, qu'elles emportent après une résistance désespérée ; la ville cède à son tour, malgré les formidables retranchements qui la protègent, et la citadelle abandonnée témoigne de l'impression produite par la bravoure de nos soldats et par l'habileté de leur chef. Encore quelques jours, et Bac-Ninh tombera sous les coups du vainqueur ; le Tonkin tout entier, surpris par la rapidité foudroyante de cette marche, va se ranger sous nos lois avant qu'un nouvel adversaire, plus redoutable que le premier, entre en ligne pour rallier des bandes dispersées et vaincues.

Pourquoi faut-il que des motifs étrangers à l'art de la guerre soient venus arrêter l'amiral Courbet dans le cours de ses victoires ? Ah ! je comprends comme vous tous, Messieurs, la douleur dont il a dû être saisi en se voyant brusquement séparé de ses compagnons d'armes, au moment où il allait les conduire à un triomphe qui lui semblait certain. Je comprends ces épanchements intimes du soldat qui redoute, pour l'honneur et les intérêts de sa patrie, les hésitations du pouvoir, les lenteurs de la diplomatie, les luttes des partis politiques, et, devant la

(1) Lettre du 1er novembre 1883.

mauvaise foi dont il est témoin, ne connaît qu'un moyen efficace d'en avoir raison, les grands coups portés d'une main ferme et sûre. Les natures de cette trempe s'accommodent peu des demi-mesures, et leur magnanimité s'irrite de ne pas trouver, là surtout où elles se croient le plus en droit de la chercher, une énergie qui égale la leur.

L'homme du devoir et de la discipline était rentré à bord du *Bayard*, où il allait rendre à sa patrie des services encore plus éclatants que ceux de la veille. Sans doute, ses vastes conceptions ne devaient pas se réaliser, en face d'un courant d'opinion moins porté vers la guerre que vers la paix et devant des puissance étrangères plus soucieuses de protéger leurs intérêts que de servir les nôtres. Mais que de brillants faits d'armes dans cette campagne de six mois, qui s'ouvre à Fou-Tchéou pour se terminer aux îles Pescadores! S'il n'est pas donné à l'amiral Courbet de remonter à Port-Arthur, pour frapper au cœur la puissance ennemie, il ira dans la rivière Min détruire la flotte chinoise, briser les moyens de défense accumulés sur les deux rives depuis vingt ans, et, sortant d'un défilé dont cent obstacles semblaient devoir lui fermer l'issue, ramener en pleine mer son escadre triomphante, après avoir accompli, aux applaudissements de la marine de tous les pays, une opération dont la hardiesse rappelle les exploits les plus audacieux des Jean Bart et des Duguay-Trouin. Il ira le long des côtes de la Chine, dans une croisière mémorable à jamais, appliquer cette science navale dont il a suivi tous les progrès, et montrer par une expérience décisive ce que l'on peut attendre des batteries flottantes, quand on a pour les manier au péril de la vie, des héros comme ceux des canots du *Bayard*. A Kelung, et pendant tout le blocus de Formose, de cette île si bien faite pour tenter une politique d'avenir, il ira déployer cette constance du marin plus admirable encore dans sa lutte de chaque jour contre les éléments de la nature qu'au milieu des combats, où l'énergie croît avec le danger. Enfin, couronnant sa carrière par un dernier coup d'éclat, il ira conquérir pour la flotte une station militaire dans les mers de Chine, et s'emparer des îles Pescadores après un combat de trois jours, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage d'une prévoyance qui ne laisse rien au hasard, d'une direction à laquelle n'échappe aucun détail, ou bien d'un calme et d'une décision si propres à soutenir la confiance d'une poignée de braves combattant à trois mille lieues de la France.

Que ne pouvait-on, Messieurs, espérer de l'homme de guerre auquel deux ans avaient suffi pour révéler au monde de si hautes qualités? Et quel motif de confiance pour le pays de se sentir en possession d'une gloire à laquelle de plus grandes luttes n'auraient pu qu'ajouter un nouveau lustre! Il n'entrait pas sans doute dans les desseins de la Providence qu'une telle force nous fût réservée pour l'avenir. Lorsque, du haut de la montagne des Pescadores, l'amiral Courbet, entouré de ses compagnons d'armes, leur montrait avec une légitime fierté cette nouvelle conquête qu'il espérait pouvoir conserver à la France, c'était pour son cœur de soldat la joie qui précède le sacrifice suprême. Il touchait à ce moment où les honneurs de la terre n'ayant plus rien qui puisse égaler le mérite, Dieu seul se réserve de décerner aux hommes des récompenses aussi grandes que leur œuvres. Vainement le pressait-on de toutes parts d'aller demander à la terre natale la réparation de ses forces épuisées sous la zone torride : « Moi, répondait-il en montrant ses marins, quitter ces braves enfants? jamais! » La paix ne lui semblait pas assurée; dès lors sa résolution était prise : « Mon devoir, disait-il en se dérobant aux instances les plus vives de l'amitié, mon devoir est de rester ici, et j'y resterai jusqu'au bout. » C'est au milieu de ses braves qu'il allait montrer comment savent mourir les hommes qui ont fait du devoir la règle de leur vie. Ils l'avaient vu calme et intrépide sous le feu de l'ennemi ; ils le verront opposer à la souffrance une égale sérénité, s'oublier lui-même pour ne s'occuper que des autres, remplir sa charge comme si la fatigue et la douleur n'avaient aucune prise sur son âme, descendre à terre chaque jour pour visiter les blessés, et conserver jusqu'à la fin cette force de volonté qui n'avait jamais connu de défaillance. Comme cet empereur romain près d'expirer et disant d'une voix ferme au centurion qui venait tous les matins lui demander le mot d'ordre : « *Laboremus :* Travaillons », on verra l'amiral Courbet se traîner à son bureau la veille de sa mort, et là, d'une main tremblante, rédiger ses derniers ordres, en vrai soldat chrétien qui, en face du trépas, attend tranquillement sous les armes que Dieu et la patrie viennent le relever de son poste.

Dieu ! ah ! Messieurs, comment n'aurait-il pas tourné vers Dieu le dernier regard de son âme? Avant de partir pour le Tonkin, n'était-il pas allé, pèlerin plein de foi, se placer, lui et son escadre, sous la protection de sainte Anne d'Auray? En

réclamant avec tant d'instance le ministère des prêtres de Jésus-Christ pour ses frères d'armes, n'avait-il pas mérité que la religion vînt le consoler et le fortifier lui-même à ces derniers moments ? Aussi quel calme et quelle touchante simplicité dans l'accomplissement des actes qui préparent le chrétien à paraître devant le Juge suprême ! Comme toutes les âmes vraiment fortes et qui ont senti par elles-mêmes le néant des choses de ce monde, l'amiral a compris que la vie présente n'est qu'un passage à la vie future; que, pour être admis à contempler le Saint des saints face à face, l'homme a besoin d'être purifié de ses fautes, et que seule la religion, avec les pouvoirs du pardon dont elle est dépositaire, peut ouvrir devant nous les portes de l'éternité bienheureuse. C'est avec la foi la plus vive qu'il s'incline sous la main bénissante du prêtre, en serrant sur sa poitrine le signe de la piété chrétienne qui ne l'avait jamais quitté au milieu des hasards de sa périlleuse carrière. Il pourra mourir désormais comme il a vécu, sans peur et sans reproche, le regard vers le ciel, après un adieu suprême à sa famille objet d'une affection si tendre, à sa patrie dont les joies et les tristesses ont été constamment les siennes; et quand la fatale nouvelle de sa mort aura jeté la consternation d'un navire à l'autre, quand le morne le silence d'un équipage en pleurs lui aura fait un éloge funèbre auprès duquel pâliront tous nos discours, en face de cet océan qui prête sa majesté aux grands deuils comme aux grands triomphes, devant ces îles, dernier trophée d'une série de victoires sans revers, debout sur le *Bayard,* devenu un cercueil après avoir été le théâtre de la gloire, la religion pourra redire, pour l'instruction de tous les âges, en montrant les dépouilles du héros chrétien : « *Confiteantur Domino qui descendunt mare in navibus, facientes operationem in aquis multis :* Rendez hommage au Seigneur, vous qui descendez sur mer dans les navires, et qui faites vos opérations au milieu des grandes eaux. »

Ces paroles, amiral, où se résume votre vie, nous les répétons en ce jour où les prières de l'Église, plus durables dans leur effet que tous les honneurs du monde, descendent sur vos dépouilles au milieu de votre ville natale. Ah ! vous aurez rendu à la France d'immortels services. Vous n'avez pas seulement attaché votre nom à des conquêtes dont l'avenir montrera tout le prix; mais, en portant le pavillon haut et fier dans les mers lointaines, vous avez relevé votre pays à ses propres yeux; vous

avez ajouté à sa confiance dans la grandeur de ses destinées; vous avez prouvé par votre exemple ce qu'il tient en réserve d'intelligence et de bravoure et quelles merveilles on peut obtenir de l'armée française quand on sait la conduire avec énergie et talent. Et puis, ces manifestations unanimes autour de votre mémoire ne sont-elles pas faites pour ouvrir nos cœurs à l'espérance? Serait-il possible que votre cercueil eût traversé la France d'une extrémité à l'autre, salué sur son passage par le respect de tous, sans laisser derrière lui une pensée de paix et d'union? S'il est pénible de voir la division parmi les enfants d'une mère qui souffre, et pour nous, cette mère, c'est la France! si le cours des événements nous a mis en face de tout un ordre de choses sur lesquelles l'opinion se partage, vous nous avez enseigné par votre dévouement à la cause commune, par votre esprit de sacrifice et d'abnégation, que tous les partis doivent s'effacer, et tous les ressentiments se taire, du moment qu'il s'agit de l'honneur et des intérêts de la patrie.

Grand Dieu! qui, depuis l'origine de la France, n'avez cessé de proportionner vos grâces à sa mission, et qui, pour manifester sur elle vos desseins de miséricorde, avez, aux plus mauvais jours de son histoire, fait germer l'héroïsme militaire avec la sainteté jusque dans le cœur d'une pauvre fille des champs, Dieu de Godefroy de Bouillon, de saint Louis et de Jeanne d'Arc, suscitez parmi nous des serviteurs du pays qui soient en même temps des fils dévoués de l'Église, des hommes en qui la religion et le patriotisme s'unissent, comme dans l'amiral Courbet, pour élever leur âme à la hauteur du devoir! Ajoutez à ce patrimoine d'honneur que les siècles nous ont légué en ramenant parmi nous ce qui fait la force d'une nation, les grands cœurs et les grands caractères. Tout ce qui profite à la France tourne au bien de votre Église, car, entre l'une et l'autre, il y a des liens d'amour qui ne se rompront jamais.

Et vous, mes Frères, qui allez prendre sous votre garde les restes de votre illustre concitoyen, vous viendrez vous retremper auprès d'eux dans des sentiments de foi et de générosité qui sont restés l'une des meilleures traditions de cette vieille terre de Picardie, si éminemment chrétienne et française. En inscrivant sur le monument que la reconnaissance publique prépare à votre cité les noms de Son-Tay, de Fou-Tchéou, de Kelung, vous apprendrez à vos enfants que ces noms signifient l'attachement au devoir, l'amour du travail, le respect de la disci-

pline, la modestie dans le succès, la résignation au milieu des épreuves, et, par dessus tout, la confiance en Dieu, toutes ces choses qui ont valu à l'amiral Courbet une auréole de gloire impérissable. Cette voix d'outre-tombe rappellera aux générations futures que leur devise doit se renfermer en ces deux mots : Dieu et la France !

Discours de l'amiral Galiber, ministre de la marine

Messieurs,

Il y a quelques semaines, sur la rade de Makung, théâtre de leur dernier combat, les équipages de l'escadre de l'Extrême-Orient étaient réunis pour dire un suprême adieu à celui qui avait su leur inspirer une confiance si absolue et qui les avait conduits si souvent au succès.

La douleur muette et profonde, les larmes de ces hommes qui, sur un mot de Courbet, n'auraient pas hésité à courir à la mort, en disent plus que les paroles les plus éloquentes sur la perte que vient de faire la France.

Dans cette ville, devant cette tombe encore ouverte au milieu de vous, messieurs, à l'émotion patriotique ressentie par le pays tout entier, vient se joindre la douleur de la perte de l'homme, de la perte de l'ami.

A vous, qui tous l'avez aimé, je ne saurais avoir à vous rappeler sa vie, à vous retracer ses exploits.

Sur la dunette de nos navires se détachent en lettres d'or ces mots : Honneur et Patrie ! C'est la devise de Courbet. Bravoure, dévouement, esprit d'abnégation et de sacrifice, ne sont-ce pas les vertus qui ont brillé chez lui d'un si vif éclat ?

Son nom, pendant deux ans, a fait vibrer une génération tout entière. Au bruit de ses succès, une sorte de frémissement a passé sur la France, a fait tressaillir tous les cœurs, jeunes et vieux. Et comme un reflet de cette grande impression, est-ce que l'on n'a pas vu l'ancre, à la fois symbole de la marine et de l'espérance, se montrer jusque sur le front et sur la poitrine des enfants ? Cette marque s'incrustera dans le cœur de cette génération de l'avenir ; elle y laissera certainement l'empreinte des vertus de l'amiral, et viendra consacrer une fois de plus toute la puissance des grands exemples.

Oui, la mémoire de Courbet restera belle, parce que sa gloire repose avant tout sur les grands sentiments du devoir. Ils ont

soutenu sa vie et ses derniers moments, ont persisté jusqu'à son dernier souffle.

Chez nous tous, messieurs, s'éveille devant cette tombe l'idée d'une récompense dont nous ne savons point ici-bas mesurer la grandeur. Et dans ce jour de deuil, où nous sommes avides d'opposer une consolation à nos regrets, cherchons-la dans cette pensée, dans cette espérance, qui est le plus grand hommage que nous puissions offrir au grand cœur que la France a perdu.

Adieu, Courbet ! ta mémoire, ton exemple resteront toujours gravés au plus profond de nos âmes, comme ton nom glorieux restera toujours inscrit sur les pages de notre histoire.

—

Discours de M. Tiburce Ferry.

Mesdames, Messieurs,

Après toutes les paroles éloquentes qui ont été prononcées depuis la mort de l'amiral Courbet, il semble qu'il n'y ait plus rien à dire et qu'un silence respectueux s'impose ; cependant, vous voudrez bien permettre à un parent, à un ami de l'amiral, d'ajouter quelques mots au nom de sa famille, confondue aujourd'hui avec notre grande famille, la France, dans un même sentiment de douleur et d'orgueil.

Je ne parlerai pas du marin, du soldat ; le nom seul de ses victoires le porte plus haut dans l'estime et dans l'admiration publiques que ne pourraient le faire toutes mes paroles.

Le héros de l'Extrême-Orient vivra toujours illustre dans nos mémoires, et pour ce qu'il a fait, et pour ce qu'il aurait pu faire ; mais je tiens à proclamer ici bien haut, devant cette tombe encore entr'ouverte, que, chez Courbet, il y avait une passion qui dominait tout : c'était son amour sans limites, je dirai même sans mesure, pour la patrie ; dès sa jeunesse, il lui avait voué sa vie, et lorsque le moment fut venu de la sacrifier, vous savez tous avec quelle héroïque abnégation il la lui abandonna sans un instant d'hésitation !

Courbet est mort de l'isolement et du silence qu'exigeait de lui la responsabilité du commandement suprême ; il est mort de l'inaction qui lui a été imposée après les grandes émotions de la lutte victorieuse ; il est mort enfin du profond chagrin qu'il a éprouvé d'avoir travaillé si énergiquement, lui, sa flotte et ses soldats, à la fortune et à la gloire de la France, et d'avoir vu le résultat négatif de tant d'efforts !

Courbet était d'une santé délicate, il est vrai, mais il aurait surmonté facilement toutes les fatigues, et il serait revenu vivant parmi nous si son état moral n'avait été si profondément atteint par les déceptions.

On lui a reproché de n'avoir pas consommé le sacrifice de sa vie sans exhaler quelques plaintes. *Cette accusation est injuste.*

Ces plaintes confidentielles, que le public n'aurait jamais connues sans l'indiscrétion déplorable de quelques amis, lui étaient arrachées non pas par des préoccupations personnelles, mais par l'intérêt de la France, qu'il jugeait méconnu ; par les souffrances de ses marins et de ses soldats, prodiguées, selon lui, en même temps que l'argent des contribuables, sans résultats sérieux ni même appréciables !

Pour bien connaître Anatole Courbet et comprendre ses merveilleuses qualités, il fallait le voir dans le cercle de la famille, et c'est par ce côté qu'il m'appartient.

Aimable, gai, serviable, prévenant, indulgent pour autrui, s'attachant à plaire au petit enfant comme au vieillard, il aimait et il savait se faire aimer.

Rien de plus touchant que ses relations avec son frère, avec sa sœur, plus âgée que lui, mais que, par une douce et charmante habitude d'enfant, il appelait toujours sa petite sœur.

Par une de ces coïncidences cruelles bien faites pour nous rappeler notre néant, ce fut le jour même de la prise de Son-Tay que l'amiral victorieux apprit la mort de son frère, et, pendant que soldats et marins, enivrés par la joie du triomphe, célébraient la victoire par leurs chants et leurs acclamations, Courbet, retiré sous sa tente, pleurait silencieusement le frère qui l'avait élevé, qu'il chérissait et qu'il ne devait plus revoir ici-bas !

Parlerai-je du désintéressement de l'amiral, étranger aux intérêts matériels de la vie, généreux et bienfaisant à l'excès, et vivant au jour le jour sans souci du lendemain ?

Dirai-je avec quelle grandeur d'âme il renonça spontanément au brillant mariage qui lui était offert à son retour de la Nouvelle-Calédonie, par le seul motif que sa future famille désirait pouvoir lui imposer de renoncer, le cas échéant, à la carrière militante et active qui lui a valu ses magnifiques succès en Chine ?

Proclamerai-je combien était profonde et sincère la foi reli-

gieuse de Courbet? Les marins, grâce à leur rude métier, ont le rare privilège de voir de plus près et plus souvent l'œuvre gigantesque de la divinité, et les idées matérialistes ne pénètrent pas dans cette merveilleuse famille, qui est l'une des plus pures gloires de la France.

Mais je m'arrête, mesdames et messieurs, j'en aurais trop à dire si je me laissais aller à exprimer ici tous mes sentiments d'affectueuse admiration pour cet ami dont la modestie, la dignité et la bienveillance étaient proverbiales.

Adieu ! Courbet, tu es mort glorieusement sur ton *Bayard*, à ton poste de combat, enveloppé dans les plis du drapeau de la France victorieuse, grâce à ton génie !

C'est bien la mort que pouvait souhaiter ton âme chevaleresque !

Il nous reste, à nous qui te survivons pour pleurer ta mort prématurée, la consolation d'affirmer ta gloire impérissable et de te savoir grand devant la postérité.

Adieu ! Courbet, adieu ! mon frère et mon meilleur ami, adieu !

DU PROGRÈS DES ÉTUDES BIBLIQUES

DEPUIS CENT CINQUANTE ANS

Il y a un siècle et demi environ que paraissait la seconde édition, l'édition définitive du *Dictionnaire de la Bible*, par dom Calmet (1730). On peut la considérer à bon droit, dans son ensemble, comme le résumé de la science biblique d'alors. Le savant auteur avait réuni et condensé dans ses quatre volumes in-folio tout ce qu'on savait de son temps sur l'histoire, la chronologie, la géographie et l'archéologie des saintes Écritures, et malgré les imperfections qu'on peut y relever, son œuvre était vraiment remarquable. Il y a quelques mois qu'a été achevé le *Dictionnaire manuel de l'antiquité biblique*, publié par livraisons en Allemagne depuis 1876, sous la direction de M. Riehm, avec la collaboration de savants spécialistes, tous distingués et connus dans leur pays, par leurs travaux antérieurs. Parmi eux, il suffit de nommer M. Franz Delitszch, dont les commentaires sur l'Ancien Testament ont eu un si grand succès ; l'assyriologue M. Schrader ; l'égyptologue M. Ebers.

Nous pouvons donc regarder ce nouveau dictionnaire comme représentant l'état actuel de nos connaissances sur les Écritures. En dehors des questions de critique et d'histoire littéraire, qu'il a volontairement laissées de côté, et en le comparant à l'œuvre de dom Calmet, il nous sera facile de mesurer les progrès accomplis dans le domaine des études bibliques depuis cent cinquante ans.

Ce progrès, cela va sans dire, est en quelque sorte tout extérieur. Il ne porte pas sur la doctrine, qui est l'essentiel, mais seulement sur les *adjumenta*, aidant à mieux comprendre les Écritures, qui sont l'accessoire. Cependant, comme quand il s'agit de la parole de Dieu rien ne doit être négligé et tout a son prix, ces *adjumenta* doivent être accueillis avec faveur et reconnaissance par les vrais chrétiens. Dans la comparaison que nous allons faire nous aurons soin de ne pas citer les points où dom Calmet, avec plus d'attention et de soins, aurait pu éviter les erreurs dans lesquelles il est tombé, nous n'alléguerons que les endroits où les ressources nécessaires lui manquaient pour faire mieux.

I

Le progrès des connaissances historiques, dans le domaine biblique, est extrêmement considérable. Depuis la Genèse jusqu'aux livres des Machabées, partout où nous portons nos regards, nous remarquons des conquêtes intéressantes. Pour ne relever ici que les points les plus saillants, il nous suffira de noter que nous ne savions sur les rois d'Assyrie et sur plusieurs des pharaons mentionnés dans la Bible que ce qu'elle nous en apprend, ce qui est souvent peu de chose. Ainsi Isaïe mentionne un roi d'Assyrie appelé Sargon. J'ouvre dom Calmet pour savoir qui était ce prince et je lis cette ligne : « Sargon, roi d'Assyrie. Nous croyons que c'est Assaradon. » J'ouvre maintenant M. Riehm et j'y trouve sur ce monarque un article de huit colonnes, racontant toute son histoire en détail en me montrant jusqu'à deux de ses portraits. Ce Sardon est si bien distinct d'Assaradon, avec qui dom Calmet le confond, qu'Assaradon était petit-fils de Sargon, comme me l'apprend un article détaillé sur Assaradon, au sujet duquel le savant Bénédictin n'avait rien pu nous apprendre de particulier. L'article Sennachérib, dans Calmet, n'est guère que la traduction et la paraphrase du 4e livre des Rois ; dans Riehm, nous n'avons pas

moins d'une quinzaine de colonnes qui nous racontent son histoire d'après ses propres monuments et nous mettent sous les yeux son portrait et son sceau ; sa campagne contre Ezéchias et contre Juda nous est décrite par lui-même, telle qu'il en avait fait graver la relation dans son palais.

Il en est pour les rois d'Égypte comme pour les rois de Ninive. « Les chronologistes, dit dom Calmet, ne conviennent pas du rang que Sésac (le vainqueur du roi de Jérusalem, Roboam) doit tenir dans les dynasties égyptiennes. Les uns veulent que ce soit Sésonchis, d'autres Sésostris ou Sétohsis. » « Sésac, lisons-nous dans le nouveau *Dictionnaire de la Bible*, est le premier pharaon de la XXIIe dynastie des Bubastites. » Et nous y voyons, avec sa biographie, son portrait et son cartouche, accompagnés de *Juda Malek,* rappelant sur les monuments de Karnak les victoires de Sésac sur Roboam et sur le royaume de Juda. Nous rencontrons des renseignements également précis et complets sur Ramsès II, le persécuteur des Hébreux, que les Grecs ont appelé Sésostris; sur Menephtah, le pharaon des plaies et de l'Exode : sur Nechao, le vainqueur du roi de Juda, Josias, etc.

Le roi de Moab, Mésa, au sujet duquel dom Calmet ne peut que transcrire ce que la Bible nous dit de lui, nous est connu maintenant par une inscription considérable, provenant de ce prince lui-même, qui nous fournit de nombreux renseignements non seulement sur sa personne, mais aussi sur son royaume et nous met ainsi en état de mieux comprendre plusieurs passages des Prophètes et en particulier d'Isaïe.

Ce n'est pas d'ailleurs exclusivement sur les rois étrangers que le *Dictionnaire manuel de la Bible* nous fournit des renseignements nouveaux et parfaitement authentiques, c'est aussi sur les rois qui ont régné en Israël. Ainsi, il nous apprend qu'Achab faisait partie d'une ligue contre le roi d'Assyrie, Salmanasar, et qu'il fut battu, avec les autres princes confédérés avec lui, à la bataille de Karkar. Il nous apprend également que Jéhu, qui avait supplanté la maison d'Achab sur le trône d'Israël, était tributaire du roi assyrien, et il reproduit un monument indigène figurant les envoyés de Jéhu apportant à leur suzerain le tribut qu'il leur a imposé.

On peut juger par ce petit nombre d'exemples, qu'il serait facile de multiplier indéfiniment, du progrès qu'ont fait les études bibliques dans le domaine historique proprement dit.

II

Pour la géographie biblique, les progrès accomplis depuis un siècle et demi sont également fort considérables. Un grand nombre de noms de lieux situés hors de la Palestine et mentionnés dans la Bible ont été identifiés. Dans la Terre-Sainte elle-même, on a reconnu la situation véritable de beaucoup de localités plus ou moins importantes, on en a donné la description, on a rectifié ainsi une multitude d'erreurs et l'on a fourni au lecteur des Saintes Écritures le moyen de mieux comprendre le récit sacré.

Il nous suffira de citer un seul exemple pour qu'on puisse juger des progrès accomplis. Dom Calmet ne peut écrire que quelques lignes sur la mer Morte. Il n'en connaît ni la configuration, ni la dépression extraordinaire, ni la véritable étendue, ni la nature de ses eaux. Tout ce qu'il en sait, c'est que Josèphe lui attribue cinq cent quatre-vingts stades de longueur et cinq ou six de largeur. De plus, « on assure, ajoute-t-il, que le sel ou le bitume dont ses eaux sont remplies les rendent si acres et si salées que nul poisson ne peut y vivre.

A côté de ces maigres renseignements, tout à fait insuffisants, voici le résumé de ce que nous apprend M. Fraas dans le *Dictionnaire* de M. Riehm. La mer Morte forme la dépression la plus profonde de notre globe, car elle est située à 394 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée. Sa situation géographique est entre 31° 5' et 31° 45' de latitude nord et entre 33° 1' et 33° 14' de longitude est du méridien de Paris. Sa longueur, de l'embouchure du Jourdain au nord jusqu'à son extrémité septentrionale près d'Usdum, est actuellement de 73 kilomètres; sa largeur, dans son milieu, de 17 kilomètres 8; à l'endroit où elle est rétrécie par la pointe de Lisan, elle a seulement 3 kilomètres 5. Aux anciennes marques laissées par les eaux sur le rivage, on reconnaît qu'elle avait autrefois une plus grande étendue. Les mesures que donne Josèphe équivalent à 107 kilomètres pour la longueur et 27 kilomètres pour la largeur. Il est à la rigueur possible que le premier chiffre fût exact pour le temps de Josèphe. Quant au second, il est certainement faux, parce que la nature des côtes de la mer à l'est et à l'ouest prouve que les eaux n'ont jamais pu s'étendre davantage à droite et à gauche.

La mer Morte est entretenue par le Jourdain qui y déverse

en moyenne six millions de tonnes en 24 heures (la tonne égale mille litres). Ce que lui apportent ses affluents à l'orient et à l'occident est peu de chose et ne mérite pas d'être pris en considération. Pendant l'hiver, le niveau de l'eau est de plusieurs mètres plus haut qu'à la fin de l'été, où il est au plus bas. La fuite souterraine dont ont parlé d'anciens voyageurs et dont parlent encore aujourd'hui les Arabes, n'existe pas. L'unique cause de la diminution des eaux, et de leur salure qui en est la conséquence, c'est leur vaporisation qui doit être estimée à 13,5 pour expliquer les pertes que leur causent la sécheresse de l'air et le rayonnement des rochers crayeux qui les entourent.

La chaîne de montagnes de la côte occidentale est de formation crétacée, contenant des couches de bitume à l'état liquide et à l'état solide. Toute la chaîne a l'odeur de bitume. Le bitume a tellement pénétré la marne crayeuse au Nébi-Mouça que cette marne s'enflamme et fatigue par son odeur beaucoup de voyageurs. C'est à tort cependant qu'on parle d'une odeur de soufre; Moïse mentionne les puits de bitume dans la Genèse, xiv, 10.

La mer Morte, sur la rive orientale près de la pointe de Lisan, n'a que dix mètres de profondeur. Dans sa plus grande profondeur, au milieu, entre l'embouchure du Jourdain et la langue de terre de Lisan, elle a 350 mètres.

Le poids spécifique de l'eau et son degré de salure sont très différents selon l'endroit où l'eau est puisée et la profondeur où l'on va la chercher. Au milieu de la mer et dans la lagune d'Usdum, l'eau, à la surface, a 3 ou 4 pour cent de sel; à 20 mètres de profondeur, à l'est de l'Ouadi Merabba, elle en contient 20 pour cent; à 120 mètres à l'est de Ras Feska, 26 pour cent, et à 300 mètres de profondeur, 27,8 pour cent. Les sels en dissolution sont le chlore et le brome, combinés avec le magnésium, le calcium, etc.

Une eau ainsi composée tue tous les organismes vivants. On n'a trouvé aucune coquille, aucun corail dans la mer Morte. Les poissons de mer qu'on y a apportés y sont morts immédiatement. Les poissons d'eau douce qu'y jette le Jourdain y périssent de même. Mais il est faux qu'aucun oiseau ne vole au-dessus de la mer Morte et qu'aucun être vivant ne subsiste sur ses rives. Au contraire, partout où coule de l'eau douce, on remarque une riche végétation tropicale qui a été célébrée par Salomon dans le Cantique des Cantiques, I, 13.

Ce qui est vrai, c'est que partout où il n'y a ni source ni ruisseau, toute végétation disparaît au commencement de l'été, brûlée par les rayons ardents du soleil.

Autrefois, les bords de la mer étaient habités, comme le prouvent des ruines nombreuses ; du temps de Josèphe et aussi du temps des croisades, il y avait des bateaux sur ses eaux. Aujourd'hui les seuls habitants de ces rivages sont quelques familles de Bédouins campées auprès des sources et des pâturages. Elles fournissent Jérusalem de sel et font aussi commerce de l'asphalte que rejette la mer Morte.

Telle est une partie des renseignements que nous fournit le nouveau *Dictionnaire de la Bible*. Tous les autres articles géographiques sont à peu près augmentés dans les mêmes proportions. On peut donc assurer qu'à la pauvreté a succédé la richesse, et à la pénurie l'abondance. Si au siècle dernier la Terre-Sainte était, à vrai dire, un pays encore presque inconnu, aujourd'hui, même sans faire le pèlerinage des Lieux Saints, on peut la connaître fort bien pour localiser toutes les scènes qui nous sont racontées dans l'Ancien Testament et dans les Évangiles.

III

L'archéologie n'a pas moins été en progrès que la géographie. Pour rendre le fait plus sensible, prenons pour exemple les miroirs chez les Hébreux. « Moïse, lisons-nous dans Dom Calmet, dit que les femmes dévotes qui veillaient à la porte du tabernacle, dans le désert, offrirent d'un grand cœur leurs miroirs pour être employés à faire un bassin d'airain, qui devait servir aux purifications des prêtres. Ces miroirs étaient d'airain sans doute, puisqu'on en fit ce bassin avec sa base. Cependant quelques interprètes croient qu'ils étaient de verre, ayant seulement la bordure d'airain ; d'autres veulent qu'on les ait placés autour du vase d'airain, afin que les prêtres pussent s'y regarder au miroir ; mais il est inutile de recourir à ces explications, puisque l'on sait que l'on faisait autrefois des miroirs de cuivre, d'étain, d'argent et d'un mélange de cuivre et d'argent. »

Ainsi le savant Bénédictin de Senones n'est pas parfaitement sûr de la matière dont étaient faits ces miroirs ; il semble croire qu'il en existait en verre. Quant à leur forme, tout ce qu'il peut nous en dire, c'est que « les miroirs des anciens étaient ronds pour l'ordinaire ». Et pour nous expliquer ce qu'étaient les miroirs du temps de Moïse, dans le désert du

Sinaï, il est réduit à citer un passage de Sénèque, écrit à Rome, après la venue de Jésus-Christ.

Qu'on compare maintenant ce que nous dit Camphausen dans Riehm : « Les miroirs des anciens n'étaient pas de verre, mais de métal fondu (Job, xxxvii 18). Ils se couvraient donc facilement de taches de vert de gris et de rouille, de sorte qu'on avait souvent besoin de les polir (Ecclésiastique xii, 11)... L'image qui s'y reflétait n'était jamais parfaitement nette, ce qui faisait dire à l'Apôtre que nous voyons dans un miroir en énigme (I Cor. xiii, 12)... Naturellement, nous ne devons pas nous représenter les miroirs des anciens Hébreux comme grands, mais semblables aux miroirs ronds et ovales des anciens Égyptiens ou plutôt des anciennes Égyptiennes (deux spécimens sont intercalés ici dans le texte.) C'étaient des miroirs de main, avec une poignée, dont les femmes se servaient pour faire leur toilette. Ils étaient en métal précieux ou non précieux, dit Weiss, la poignée était souvent ciselée et quelquefois peinte en couleur. » Voilà des renseignements précis, exacts, et qui mettent la chose sous les yeux. On voit, du reste, par les rapprochments que fait M. Camphausen des données archéologiques avec les textes de l'Écriture, combien ces sujets, en apparence si profanes, peuvent servir néanmoins à expliquer ou à éclaircir divers passages des Livres Saints.

IV

L'histoire naturelle de la Bible a aussi bénéficié des progrès scientifiques de notre époque. Comme de sèches énumérations ne le montreraient guère clairement, choisissons encore un exemple et comparons la description du cumin, telle que nous la trouvons dans dom Calmet et telle que nous la trouvons dans Riehm. Il sera facile à chacun d'apprécier la différence.

Voici l'article entier de dom Calmet : « Cumin, sorte de plante qui est assez semblable au fenouil. Elle produit sa fleur et ses branches en forme de bouquet. Isaïe dit que le laboureur sème la nielle et le cumin après avoir aplani sa terre ; et qu'il le bat, non avec de gros fléaux, ni avec les traînoirs armés de fer et de pierres, mais avec de simples bâtons. Ces grains et la manière dont on les bat, marquent les plus doux effets de la justice de Dieu. Le Seigneur réserve les grands châtiments aux plus grands pécheurs. Jésus-Christ dit aux scribes et aux pharisiens qu'ils sont fort soigneux de payer la dîme de la menthe,

de l'aneth et du cumin, pendant qu'ils négligent les œuvres et les pratiques essentielles de la loi de Dieu. »

A côté de cette description si vague, si incomplète et presque nulle, plaçons la description du nouveau *Dictionnaire* : « Le cumin, cultivé depuis une haute antiquité (Isaïe, XXVIII 25, 27 ; Matt. XXIII, 23) et aujourd'hui encore en Palestine, en hébreu *kammon,* doit être distingué avec soin de notre cumin commun *(Carum carvi L.)* L'un et l'autre appartiennent à la même famille de plantes, celles des ombellifères, mais ils sont très différents quant à l'aspect. Le cumin de Palestine est le *Cuminum cyminum* ou *sativum.* Tandis que le premier a des racines en forme de fuseau, ce dernier a des racines filandreuses. Celui-là a une tige haute de 2 à 3 pouces, creuse, partagée en deux branches avec des feuilles à longues queues semblables à celles de la carotte ; celui-ci a une tige d'un demi-pouce à un pouce seulement de hauteur, avec de nombreuses branches recourbées et avec des feuilles à courte queue, qui se subdivisent en trois belles folioles linéaires, bifides ou trifides. L'ombelle de l'une se compose de fleurs blanches, à dix rayons et plus ; celle de l'autre se compose de fleurs couleur rouge de pêche, à trois ou plus fréquemment à quatre rayons. Le fruit, qui est proprement un péricarte dioïque avec deux semences, a dans le premier la forme d'un ovale allongé ; dans le second, il est plus petit et plus long, il a une forte odeur aromatique et un goût un peu amer. Le premier est indigène depuis l'Europe septentrionale jusqu'à l'Italie du Nord ; le second a pour patrie l'Orient. Il est venu de là chez les Grecs et les Romains qui lui ont conservé son nom oriental à peine changé. Le meilleur venait d'Éthiopie ; la seconde qualité se tirait de l'Égypte. D'autres espèces provenaient de la Galatie, de la Cilicie, des environs de Tarente et plus tard d'Espagne. Dans toute l'antiquité, c'était une épice très estimée pour les préparations culinaires. A la cour de Perse, on consommait par jour plus de six litres de cumin éthiopien. On en faisait aussi usage en médecine. »

V

Cette description est naturellement accompagnée de la représentation figurée du cumin. Dom Calmet, dans son *Dictionnaire,* n'a aucun dessin pour représenter la faune et la flore bibliques. Il avait cependant compris combien il était utile de mettre sous les yeux des lecteurs les images des choses qu'il leur décrivait,

et il fit graver à grands frais pour son ouvrage de nombreuses planches. La comparaison des illustrations de M. Riehm avec celles du savant Bénédictin montre quel chemin a été parcouru depuis le siècle dernier. Les cartes de l'exégète lorrain sont extrêmement imparfaites. Les montagnes, par exemple, y sont figurées au hasard et à l'aventure. La presqu'île du Sinaï présente des séries régulières de collines et de hauteurs qui n'ont jamais existé. Le cours du Jourdain, le lac de Génézareth, la mer Morte, la ville de Jérusalem ont une configuration imaginaire. Beaucoup de villes sont placées à faux. A part les monnaies, qui sont reproduites d'après les originaux et deux ou trois autres exceptions, toutes les gravures sont faites d'imagination et n'ont par conséquent aucune valeur scientifique.

Pour nous donner une « vue de la caverne de Bethléem où le Sauveur naquit », l'artiste nous représente Jésus enfant rayonnant dans une grotte, la sainte Vierge, nimbée, est à genoux à côté de lui, saint Joseph est debout, de petits anges volent dans les airs et lui apportent des fleurs. La caverne ne ressemble nullement à celle de Bethléem. Une autre grande planche nous représente Saül consultant la pythonisse d'Endor. Inutile d'observer que toute la scène est dépeinte uniquement d'après l'imagination. La plus grande partie des gravures ne sont, de la même manière, que des conceptions fantaisistes.

Dans le *Dictionnaire manuel*, il n'en est plus ainsi. Les cartes sont dressées avec une grande exactitude ; les vues des lieux sont faites d'après des photographies ; les représentations de plantes et d'animaux, d'après nature ; pour toute la partie archéologique, on reproduit des bas-reliefs, des peintures ou des statues antiques d'une authenticité incontestable, telles qu'on les a trouvées en Égypte, en Assyrie, en Phénicie. Le progrès accompli au point de vue de l'illustration est donc au-dessus de toute comparaison.

VI

Il nous reste à signaler un dernier progrès accompli dans les études bibliques et non le moins important : celui de la fixation du sens d'un nombre notable de passagers obscurs ou douteux. Un dictionnaire de la Bible ne nous permet pas d'apprécier tout ce qui a été fait dans cette partie du champ de l'exégèse, parce que son but n'est pas d'interpréter les passages particuliers de nos Livres Saints. Cependant il a l'occasion d'y toucher,

et assez pour que nous puissions nous rendre compte au moins partiellement du chemin accompli.

Ainsi dans le livre de Job, Dieu fait la description d'un animal extraordinaire, appelé en hébreu béhémoth. « Nous croyons avec la plupart des interprètes, dit dom Calmet, que c'est l'éléphant. » M. Giebel, dans Riehm, montre très bien que c'est l'hippopotame. Il suit pas à pas la description biblique, il la compare avec ce que nous savons maintenant de cet animal et de ses mœurs, et sa démonstration est concluante. Combien d'autres exemples du même genre ne pourrions-nous pas rapporter ici, si nous n'étions contraints de nous borner !

Nous n'avons pu qu'indiquer par quelques traits les progrès accomplis dans les études bibliques, mais ces traits sont suffisants, pensons-nous, pour mesurer l'espace parcouru depuis cent-cinquante ans. L'histoire sainte mieux connue dans une foule de détails, la géographie sacrée éclaircie, la partie archéologique des Livres Saint expliquée pour la première fois par les monuments authentiques de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Phénicie, la flore et la faune bibliques étudiées scientifiquement, de nombreux passages du texte inspiré mieux compris et mieux expliqués à l'aide de la philologie et des découvertes en tout genre qui seront l'honneur de notre siècle, voilà un court résumé de ce qui a été fait dans la science des Écritures.

Que doit-on conclure de là ? Il ne faut point se le dissimuler. C'est que les anciens commentaires sont incomplets et que, pour se tenir aujourd'hui au niveau des progrès qui sont accomplis, il est nécessaire de les compléter et, en tant que besoin, de les rectifier, au point de vue historique et critique. Les grandes œuvres du passé, celles des Corneille à la Pierre, des Maldonat, conservent leur valeur exégétique et théologique, mais elles ne nous apprennent pas ce qu'on ignorait du temps de leurs auteurs, et puisque la Providence a bien voulu depuis leur époque nous apprendre davantage, notre devoir est de chercher à savoir, par amour et par respect pour le livre sacré, ce qu'elle nous a fait connaître dans ces derniers temps.

Bénissons donc le Seigneur qui veut que les recherches scientifiques de notre époque tournent au profit et à la gloire de sa parole et efforçons-nous d'honorer les Saintes Lettres en nous servant pour les mieux comprendre des lumières nouvelles que chaque jour nous apporte. *(Le Monde.)*

LA BASILIQUE DE SAINT-MARTIN

Lettre-circulaire et mandement de Monseigneur l'Archevêque de Tours portant publication de la décision pontificale relative à la basilique de Saint-Martin.

Monsieur le curé,

Je ne puis tarder de vous envoyer la décision prise par une commission de six cardinaux instituée par le Saint-Père pour juger en dernier ressort, sous la forme d'un cas de conscience, la question de la basilique élevée à saint Martin. Vous verrez que, bien que la décision ne porte que sur un seul point, elle implique par voie de conséquence, en ce qui nous regarde, la solution générale de toute l'affaire.

En publiant les documents que vous allez lire, je remplis un devoir impérieux. Il importe souverainement d'empêcher les fausses interprétations déjà mises en circulation par un journal qui ne m'a pas paru avoir entre les mains les pièces nécessaires pour bien comprendre un jugement digne de toute notre obéissance, de tous nos respects, et dont j'ai l'obligation de maintenir avec autorité le vrai sens et l'exécution.

La communication officielle que je vous adresse apportera un grand soulagement et, je l'espère, une grande paix aux âmes troublées, consolera le cœur de notre admirable clergé, qui, dans l'année douloureuse d'un épiscopat de plus de vingt années de paix, nous a entouré de respect, d'obéissance et de fidélité.

Vos paroissiens, monsieur le curé, verront avec bonheur tout rentrer dans un ordre qui n'aurait jamais dû être troublé, et cesser un désaccord qui avait pris des proportions telles, qu'on l'a appelé trop justement *le scandale de Tours.*

I

FAITS NÉCESSAIRES A RELATER POUR L'INTELLIGENCE DU CAS DE CONSCIENCE.

Vous n'ignorez pas que, à mon entrée dans le diocèse, j'ai trouvé un procès inscrit au rôle du tribunal de Tours, intenté par le gouvernement, sur l'avis du Conseil d'État, à l'effet d'enlever aux dépositaires choisis par Mgr Colet les fonds qui jusque-là étaient aux mains des archevêques : fonds recueillis, pour une grande part, par vous, chers coopérateurs, pendant vingt

ans, ou provenant des quêtes provoquées dans les autres diocèses par nos vénérables prédécesseurs ; et, pour l'autre part, des dons particuliers remis sans condition pour bâtir sur le tombeau de saint Martin *un temple aussi beau que possible,* ainsi que l'a déclaré S. Ém. Mgr Guibert dans sa lettre du 22 novembre 1884, publiée par lui dans la *Semaine religieuse* de Paris et reproduite par nous dans la *Semaine* de notre diocèse. L'immatriculation des fonds dits de Saint-Martin, au nom de la mense archiépiscopale, à laquelle ils n'avaient jamais appartenu, eût créé à l'Œuvre des embarras et des dangers faciles à apprécier. L'issue malheureuse de l'instance judiciaire, qui aurait été en dernier ressort dévolue au Conseil d'État, ne nous paraissait pas douteuse. Il fallait arrêter ce procès, voir ce qui était possible, raisonnable, et prendre des résolutions.

C'est dans ces circonstances que, renouvelant le projet ancien d'une basilique restreinte le long de la rue Descartes, que S. Ém. le cardinal archevêque de Paris avait déjà fait étudier, en 1866, par l'architecte Guérin, et qui paraissait s'imposer en présence des impossibilités créées par le conseil municipal, le gouvernement et une partie de la population, nous avons tenté la seule chance de sortir d'embarras, de faire cesser autour du tombeau de saint Martin un provisoire indigent, et de substituer une autorisation légale et formelle à une tolérance qui pouvait, par un simple arrêté préfectoral, être retirée.

Nous ne pensions pas alors qu'aucune difficulté sérieuse pût nous être opposée quant au versement des fonds recueillis par nos vénérables prédécesseurs, et dont ils s'étaient eux-mêmes constitués pendant dix-neuf ans les seuls gardiens. En s'adjoignant trois hommes honorables pour la garde de ce trésor, Mgr Colet pouvait-il penser que, par une mesure si simple, il entraverait absolument la liberté de son successeur ?

Nous nous étions assuré des dispositions des détenteurs-dépositaires avant de nous engager à quoi que ce fût ; et dans une réunion provoquée dans ce but et dont faisait partie avec d'autres personnes honorables, l'avoué de l'Œuvre, M. Soloman, les dépositaires déclarèrent qu'ils étaient prêts, sur mon ordre et sous ma responsabilité, à remettre les fonds dont ils ne se réservaient en aucune manière ni la propriété ni l'emploi. Cette parole, donnée par des hommes qui ne manquent jamais à leurs engagements nous suffisait, pensions-nous, lorsque des scrupules naquirent dans l'esprit de deux des dépositaires. Ils pro-

posèrent de consulter le Saint-Siège pour rassurer leur conscience inquiétée. C'est là le cas de conscience soumis au Saint-Père, et résolu par une Commission cardinalice tirée de la congrégation des *Évêques et Réguliers.*

Le Saint-Père avait été consulté par nous dès le premier moment où nous avons songé à bâtir la basilique restreinte de Saint-Martin. L'affaire lui avait été exposée dans tous ses détails. Les opposants, qui envoyaient à tous les évêques de France un mémoire imprimé et ne contenant pas moins de quatre-vingt-deux pages, n'avaient pas manqué de plaider contradictoirement aux vues et projets de leur archevêque ; nonobstant, le Saint-Père, laissant pleinement l'affaire entre nos mains, ne croyait pas nécessaire son intervention personnelle.

C'est sur nos instances, et aussi sur celles des opposants, formulées dans un second mémoire, que Léon XIII a enfin tranché la question sous la forme d'un cas de conscience.

Pour mieux faire apprécier le sens et la portée de la réponse, il est nécessaire d'insérer ici les conclusions que nous avions soumises au Saint-Père :

« L'État, disions-nous, autorise autour du tombeau de saint Martin, sur l'emplacement de la chapelle provisoire, la construction d'une église définitive, aussi somptueuse que le permettront les ressources. Cette église, dotée d'un capital qui puisse suffire à ses besoins, sera rattachée à la paroisse Saint-Julien, comme chapelle de secours, et mise par là sous la protection d'un titre légal.

« Grâce à cet accord avec l'État, tout le trésor de Saint-Martin sera sauvé et consacré à l'œuvre pour laquelle il a été recueilli, sauf toutefois les points secondaires de l'orientation et de l'occupation des rues. Là, on se heurte à une impossibilité absolue.

« Toutes les autres parties du programme de Mgr Guibert seront remplies. Le tombeau sera placé dans l'abside de la future basilique ; et comme il est à treize mètres de la rue Descartes, il assigne ainsi à la basilique une largeur de vingt-six mètres, ce qui, avec une longueur proportionnée, produira un édifice de moyenne grandeur. Cet édifice occupera plus de la moitié du chevet de l'ancienne église, depuis la chapelle de la sainte Vierge, au fond de l'abside, jusqu'au bras méridional du transept. Cette surface représente plus de six cents mètres carrés, de sorte qu'on rendra au culte une portion très notable,

et la plus sainte assurément, des monuments disparus. On y trouvera, en effet, et presque entière, la petite *cella* que saint Brice construisit sur le tombeau de saint Martin dès la fin du IVe siècle; la majeure partie de l'*atrium* circulaire de la basilique latine de saint Perpet, où les foules venaient se prosterner au pied de l'apôtre des Gaules; toute la partie correspondante de la basilique romane d'Hervé, qui offre encore sur son pourtour trois des cinq chapelles absidales du XIe siècle, et deux chapelles appuyées sur le bras du transept; enfin, trois des chapelles rayonnantes de l'abside du XIIIe siècle. A ces six cents mètres carrés, entièrement occupés par le massif général des anciennes fondations, on ajoutera une portion de l'ancien cimetière attenant autrefois à la basilique.

« Mgr Guibert avait annoncé une église de soixante-cinq mètres de longueur sur environ 30 mètres de large, couvrant une surface d'environ dix-neuf cents mètres carrés. La basilique projetée par Mgr Meignan, ayant vingt-six mètres de largeur sur cinquante-deux mètres de longueur, occupera treize cent cinquante mètres, et si l'on y ajoute la vaste crypte et les galeries supérieures, semblables à celles de Sainte-Agnès-hors-les-Murs, à Rome, on aura une surface utilisable d'environ deux mille deux cents mètres carrés.

« Mgr Meignan aura donc accompli, sans se renfermer dans l'interprétation pharisaïque des phrases, mais en exécutant les conditions essentielles du programme de 1861, la promesse faite à la France catholique de reconstruire, en des proportions partielles et restreintes, le sanctuaire national de Saint-Martin, et de l'asseoir sur le massif des anciennes fondations. On pourra affirmer hautement qu'au milieu des circonstances les plus difficiles, il aura rempli tout son devoir envers la France et envers saint Martin. Sa conscience se trouvera donc dégagée aux yeux de l'épiscopat, et il aura répondu pleinement non à tous les désirs et même au sien, non aux illusions de plusieurs, mais aux nécessités, aux intentions réelles des bienfaiteurs de l'Œuvre.

« Pour accomplir le programme que nous venons de tracer, il est nécessaire que les laïques détenteurs des fonds se décident à les verser entre les mains de l'autorité diocésaine, qui les a confiés à leur loyauté et qui seule peut en disposer, conformément aux sacrés canons. »

Tels sont les termes du projet que nous avons soumis au jugement du Saint-Père.

De leur côté, les opposants demandaient le maintien du *statu quo*, pour attendre des circonstances plus favorables (comme si le danger que courent en ce moment les fonds non employés de saint Martin nous permettait aujourd'hui d'attendre), mais en se montrant prêts à obéir à la Volonté du Souverain Pontife. Ils disaient à Sa Sainteté, dans leur mémoire italien transmis à la Sacrée-Congrégation des Évêques et Réguliers :

« Après la perte des maisons de Saint-Martin (qu'il a fallu racheter par le sacrifice de 600,000 francs), il s'agit aujourd'hui d'en dissiper les valeurs pour effectuer un projet impossible et souverainement contraire aux vrais intérêts de l'Œuvre, comme on le verra dans les chapitres suivants. Les détenteurs des fonds, afin de n'encourir aucune responsabilité devant Dieu et devant les hommes *pour la ruine totale* d'une œuvre qui leur est plus chère que la vie, implorent du Saint-Siège une parole qui les éclaire. Si le Souverain Pontife, dans sa suprême sagesse, croit devoir les *autoriser* à remettre même toutes les valeurs, pour qu'elles soient employées dans le projet de Mgr Meignan, leurs scrupules seront à l'instant calmés ; et ils se feront un devoir d'exécuter avec toute promptitude et en fils obéissants, *contutta prontezza e da figli ossequenti*, comme ils l'ont toujours été, les ordres du Père commun des fidèles. »

Et plus loin ils ajoutent : « Les soussignés usent du droit appartenant à tout chrétien de recourir au Saint-Siège, avec la ferme résolution d'obéir pleinement à ses injonctions, quelles qu'elles soient (1). »

Comme vous le voyez, monsieur le curé, la question était

(1) Dopo la perdita delle case di San-Martino (che si sono dovute ricomprare col sacrifizio di ben 600,000 franchi) si trattà oggi di dissiparne i valori per altuare un progetto impossibile, e sommamente contrario ai veri interessi dell'opera, come apparira dai capi seguenti. I detentori onde non contrarre veruna responsabilità inanzi a Dio e inanzi agli nomini per la totale rovina di un'opera, che loro é più cara della vità, implorado dalla Santa Sede una parola che li illumini. Se il Sommo Pontefice nella sua somma saviezza credera di autorizzarli alla consegna anche di tutti i valori perche siano erogati nel progetto di Mons. Meignan, i lori scrupoli saranno all'istante calmati ; e si faranno un pregio di eseguire con tutta prontezza e da figli ossequentì, come sempre sono stati, gli ordini del Padre comune dei fedeli... I sottoscritti si sono valsi del dritto spettante ad ogni cristiano di ricorrere alla Santa Sede col fermo proposito di ubbidire pienamente alla sue ingiunzioni quali che siano. — *Sulla Vertenza dell'opera della Basilica di San-Martino in Tours. Memoria Dei fondatori dell'opera*, p. 18 et 21. *Roma, tipografia editrice romana*, 1885.

nettement posée de part et d'autre. C'est sur notre projet ainsi déterminé que nous avons soumis au Saint-Père le cas de conscience suivant :

Les dépositaires sont-ils tenus à verser entre nos mains, au fur et à mesure de nos besoins, les fonds nécessaires pour l'exécution des travaux de la petite basilique (*nel caso*) ? (1) C'était, en effet, la seule chose que nous sollicitions du Saint-Père de vouloir bien nous éclairer par une décision suprême. Nous savions, et Rome le savait mieux que nous, tout ce que renfermait la solution.

II

RÉPONSE DU SAINT-SIÈGE

Nous devons maintenant vous communiquer la lettre du cardinal Jacobini, secrétaire d'État, nous notifiant officiellement la solution du cas de conscience, et, ce qui importe absolument pour son intelligence, les termes dans lesquels il a été posé :

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

« En réponse à la lettre de Votre Grandeur en date du 16 courant, je me hâte de vous annoncer que, dans la séance du 12 juillet, tenue par la commission cardinalice chargée par le Saint-Père de se prononcer sur le débat soulevé quant à l'emploi des sommes recueillies pour la basilique de Saint-Martin de Tours, le doute suivant lui avait été soumis :

« La commission de l'Œuvre de Saint-Martin est-elle obligée, « et comment est-elle obligée à fournir les sommes nécessaires « à l'archevêque dans les circonstances (*nel caso*) ? »

« La réponse des Éminentissimes Pères a été la suivante :

« Les détenteurs ou dépositaires des valeurs recueillies qui « composent le trésor (*congestæ dotis*) sont tenus de fournir « à l'archevêque les sommes qui lui seront nécessaires pour la « pieuse Œuvre de Saint-Martin au fur et à mesure de ses « besoins (*gradatim*). »

« *Detentores seu depositarii congestæ dotis tenentur Archiepiscopo gradatim suppeditare summas quæ ipsi necessariæ erunt pro pio opere Sancti-Martini.*

« Cette solution, soumise à la suprême autorité du Saint-Père, a été pleinement approuvée par Sa Sainteté.

(1) *In casu,* terme employé usuellement par les congrégations romaines pour préciser brièvement la circonstance et l'objet du cas de conscience.

« En communiquant officiellement à Votre Grandeur ladite solution, je me félicite de vous confirmer les sentiments de l'estime la plus distinguée et de me dire, de Votre Grandeur, le sincère serviteur,

« L. cardinal JACOBINI.

« Rome, 25 août 1885. »

Un seul mot suffira, messienrs et chers coopérateurs, pour caractériser parfaitement le sens et la portée de la décision pontificale : les opposants ne demandaient qu'une simple autorisation (*autorizzarli*) de verser les fonds entre nos mains ; le Pape, dépassant leurs vœux, leur en fait une obligation, *tenentur*. Le Saint-Père appelle notre projet d'une basilique restreinte, objet spécial de la décision et devant être bâtie dans les conditions explicitement indiquées par nous, une *œuvre pie : pro pio opere.*

III

ORDONNANCE DE MGR L'ARCHEVÊQUE

Ainsi, nous le répétons, se trouve heureusement résolue par l'autorité du Saint-Siège apostolique une question qui a douloureusement agité les esprits parmi nous. *Rome a parlé, la cause est finie.* Puissent le calme et la paix se rétablir dans ce cher diocèse !

C'est notre plus grand désir, messieurs et chers coopérateurs, et nous ne négligerons rien pour atteindre ce but. Nous ouvrons notre cœur à la miséricorde et au pardon des injures et des calomnies; mais nous n'oublions pas la fermeté qui nous a été recommandée par la cour romaine.

Parmi les adversaires de nos projets, se distinguent les ennemis de tout culte catholique, et en particulier d'un monument, petit ou grand, à élever dans nos murs à saint Martin; mais, à côté d'eux et pour faire obstacle à la basilique restreinte, se trouvent aussi, à notre grand regret, des catholiques qui comptent dans leur vie des actes admirables de générosité et de dévouement envers la religion, actes auxquels il ne nous coûte pas de payer un juste tribut d'éloges. Que Dieu éclaire les premiers et nous donne de persuader les derniers. Nous adjurons ceux-ci, avec le désir d'être compris, d'offrir à Dieu avec résignation des regrets qui les honorent, d'entendre la voix de celui qui, par la dignité dont il est revêtu, représente

éminemment Jésus-Christ et le Souverain-Pontife dans le diocèse de Tours.

Mettez fin, leur disons-nous, à des discussions, des oppositions, des amertumes qui, dans le temps que nous traversons, sont absolument contraires aux intérêts religieux que vous voulez servir.

Acceptez, après un illustre et récent exemple, acceptez suivant vos déclarations, la décision du Souverain-Pontife, franchement et avec toutes ses conséquences.

Entourez d'un respect religieux dans vos actes et vos discours vos chefs spirituels ; ayez le culte de la justice, et, s'il en était besoin, oubliez jusqu'aux blessures dont vous auriez souffert.

Qui, plus que votre archevêque, a été abreuvé d'amertumes et de calomnies?

N'a-t-on pas insinué, puis dit ouvertement que la condition de sa nomination à l'archevêché de Tours était la construction d'une petite basilique?

Nous sommes venu à Tours contraint par les instances du Nonce apostolique, ainsi que le prouvent les lettres de Son Excellence déposées, dès avant notre arrivée parmi vous, aux archives du chapitre métropolitain.

Le gouvernement ne nous a fait aucune condition ; on avait assez à faire pour obtenir notre consentement à monter sur un siège très glorieux sans doute, mais dont nous prévoyions pour celui qui y serait appelé tous les embarras et toutes les peines administratives.

Nous pardonnons des erreurs qualifiées dont il nous serait possible de poursuivre la réparation par des peines canoniques. Nous ne demandons aux coupables, ou plutôt aux hommes inconscients de leur erreur, que leurs prières pour nous, et le recueillement pour eux, afin que Dieu les éclaire et les dispose non seulement à ne pas entraver, mais à aider leur archevêque dans ce qu'il entreprend pour la gloire de Dieu et de saint Martin.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué,

Considérant que la question dite *de la basilique de Saint-Martin,* question généralement mal connue, a été l'occasion de contestations qui ont amené des écarts publics profondément regrettables ;

Considérant que cette question vient d'être jugée par l'autorité suprême d'une manière qui ne peut laisser place pour des catholiques à aucun dissentiment, à aucune équivoque, à aucune échappatoire :

Vu la lettre de Léon XIII, en date du 17 mai 1885, à S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris;

Vu la décision, en date du 12 juillet 1885, prise par le Saint-Siège dans l'affaire de Saint-Martin;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er. — Tout commentaire tendant à infirmer l'autorité, à altérer le sens ou à contester la décision pontificale au sujet de l'affaire de Saint-Martin, est interdit dans notre diocèse aux journaux et recueils périodiques qui font profession de reconnaître l'autorité des chefs de la hiérarchie catholique, et en particulier celle du Saint-Siège.

Art. 2. — Ces mêmes journaux sont invités à reproduire intégralement notre mandement portant publication de ladite décision pontificale, et sans y joindre aucun commentaire de nature à ranimer des controverses auxquelles doit mettre fin le jugement rendu par l'autorité suprême.

Art. 3. — Tous les prêtres qui tiennent de nous des pouvoirs spirituels s'emploieront à procurer la paix et l'union des cœurs parmi nos diocésains, en éclairant les fidèles sur les devoirs de conscience qui incombent à chacun d'eux dans les circonstances présentes.

Art. 4. — Nous souvenant que la prière est le lien des âmes aussi bien que le refuge des vrais chrétiens dans les moments difficiles, nous exhortons nos chers coopérateurs, toutes les âmes fidèles de notre diocèse, et en particulier nos chères filles des communautés religieuses, à redoubler de ferveur et à prier ardemment pour que le règne de Dieu s'affermisse parmi nous, et que la sainte autorité de l'Église et de ses pasteurs légitimes y rencontre toujours le respect et l'obéissance auxquels ils ont droit.

Et seront notre présente lettre et notre présente ordonnance lues et publiées dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Recevez, Monsieur le curé, l'assurance de mes sentiments affectueux.

Donné à Tours, le 29 août 1885.

† Guillaume-René, *archevêque de Tours.*

Par mandement :

J. Sellier, *chan., secrét. gén.*

Texte italien de la communication officielle de Son Eminence le cardinal secrétaire d'État.

Illmo et Rmo Signore,

In riposta al foglio di V. S. Illma et Rma del 16 corrente mi affretto a significarle che nell'adunanza tenuta il 12 Giulio dalla Commissione Cardinalizia incaricata dal Santo Padre a risolvere la vertenza insorta sull'uso delle somme raccolte per la Basilica di San-Martino in cottesta città, fu proposito il seguente dubbio :

« *Se e come la commissione dell'opera di San-Martino sia obligata a fornire la somme necessarie all'Arcivescovo nel caso?* »

La riposta degli Emi Padri fu la seguente :

« *Detentores seu depositarii congestæ dotis tenentur Archiepiscopo gradatim suppeditare summas quæ ipsi necessariæ erunt pro pio opere Sancti Martini.* »

Questa risoluzione sottoposta alla suprema autorità del Santo Padre fu pienamente approvata dalla Santità Sua.

Nel communicare officialmente alla S. V. Illma tale risoluzione mi pregio confirmarle i sensi della più distinta stima onde mi dichiaro,

Di V. S. Illma e Rma, Servitor vero,

L., cardinal JACOBINI.

Roma, 25 Agosto 1885.

UNE LETTRE DE M. LE COMTE DE MUN

M. le comte A. de Mun adresse à l'amiral Gicquel des Touches la lettre suivante :

8 septembre 1885.

Amiral,

Vous me faites l'honneur de me demander mon avis sur les devoirs qu'impose aux catholiques la perspective des élections prochaines. J'hésite d'autant moins à répondre à votre appel, que j'ai toujours regardé comme une obligation de la vie publique de dire loyalement ma pensée et de ne fuir aucune responsabilité.

Permettez-moi d'ajouter combien je suis heureux, en exprimant mes idées sur un si grave sujet, de les placer sous le

patronage d'un homme dont la vie tout entière consacrée à Dieu et à la France, est digne de servir d'exemple à ceux qui cherchent dans la religion le plus ferme appui du patriotisme.

J'ai signé, de grand cœur, avec vous et quelques-uns des plus généreux serviteurs de l'Église et du pays, un manifeste adressé aux électeurs catholiques et que toute la presse a reproduit.

C'est une première réponse à nos communes préoccupations. Défendre les droits imprescriptibles de l'Église et ses libertés nécessaires, jeter une digue au devant du torrent d'impiété qui ravage la France et qui, demain, rompant les derniers liens formés par le Concordat, laissera le culte sans asile et ses ministres sans subsistance; frapper d'une irréparable déchéance les hommes néfastes qui ont outragé toutes nos croyances et fait de la guerre contre Dieu le but de leur politique, c'est, en effet, le devoir évident de tous les catholiques.

Aucun terrain ne me paraît plus propre à l'union si désirable des bons citoyens. Aucun ne leur offre, avec une cause plus juste, des armes plus légitimes et de meilleures chances de succès.

Mais la France chrétienne attend de nous mieux qu'une protestation. Elle veut un combat sérieux, peut-être décisif.

Notre devoir est de l'y conduire, en levant le drapeau de la Croix, contre les ennemis de la religion, de quelque nom qu'ils se couvrent et conviant à nous suivre tous ceux qui ont souci de leur Dieu et de leur âme.

L'appel aux électeurs catholiques répond à cette pensée : Je voudrais, comme vous, que tous les candidats qui sollicitent leurs suffrages fissent adhésion publique à cet acte solennel.

Ce serait la consécration la plus pratique et la plus délicate qu'il pût recevoir.

Toutefois, ce n'est là, dans ma conviction, qu'une partie de notre tâche. Il faut porter nos regards au delà de la lutte qui s'apprête et, en combattant pour le présent, songer à l'avenir.

La France veut vivre et la Révolution la tue. Elle la tue par l'athéisme officiel qu'elle lui inflige et qu'aucune autre nation n'a connu; elle la tue par le mépris de la loi divine sur lequel sont fondées ses institutions et ses lois; elle la tue par la violence qu'elle oppose au libre ministère de l'Église, par l'éducation antichrétienne, par la destruction des coutumes traditionnelles; elle la tue, enfin, par la tyrannie de l'individualisme, par l'égoïsme et la haine qu'il enfante, par la guerre sociale et la ruine matérielle qui en découlent nécessairement.

Voilà ce qu'il faut dire nettement.

C'est l'œuvre du parti catholique dont vous appelez, avec tant de raison, la constitution définitive.

Le peuple est à la fois l'instrument et l'enjeu des luttes électorales, c'est à lui qu'il faut parler ; les politiciens le trompent pour l'exploiter à leur profit. C'est aux catholiques, que leur foi met au-dessus des intérêts personnels, à lui dire la vérité.

Je voudrais donc qu'au milieu des agitations publiques, un parti se levât qui posât franchement la question sur ce terrain ; et qui, s'adressant au peuple des villes, des usines et des campagnes, lui montrât d'un côté, la Révolution, sa véritable ennemie, l'abusant depuis un siècle par des promesses chimériques, ne donnant à ses souffrances ni remède ni apaisement, et ne lui laissant contre l'injustice d'autre recours que la haine ; de l'autre, l'Église catholique, sa tutrice naturelle et séculaire, lui offrant dans des institutions sociales placées sous son égide, le repos, la concorde et la stabilité ; dans une législation inspirée par son esprit, la protection dont elle a besoin contre les abus de la force ; dans des mœurs gouvernées par sa doctrine, l'exemple et le patronage que lui doivent les classes élevées de la nation.

Je voudrais que les catholiques, convaincus que là est le véritable terrain du combat, y portassent toutes leurs forces et que, laissant enfin de côté les conventions et les petitesses de la politique, ils offrissent ainsi aux conservateurs, menacés par les tempêtes sociales, le rempart qui leur fait défaut.

Je voudrais enfin que, non contents de revendiquer, avant tout, les droits et les libertés de l'Église, ils vinssent dénoncer publiquement au pays le mal que la Révolution lui a fait, le néant de ses œuvres et l'avortement de ses espérances, et sommer ses tenants d'accepter la lutte, non plus avec des mots et des promesses, mais avec des faits et des résultats.

La banqueroute est complète et manifeste. Jamais elle n'a paru plus clairement que dans la législature qui vient de se terminer. Maîtres absolus du pouvoir, les hommes de la Révolution n'ont rien su faire pour le peuple : opportunistes et radicaux si acharnés aujourd'hui dans leurs controverses personnelles, se sont rencontrés pendant quatre ans dans une égale impuissance ; empressés à obéir aux engagements de la franc-maçonnerie par la persécution religieuse hypocrite ou avouée, habiles à épuiser les richesses du pays et à abaisser son honneur,

ils n'ont donné au peuple ni une loi protectrice, ni une institution féconde et ne lui ont laissé, en partant, que la déception d'une enquête sans conclusion.

Le monde industriel, livré tour à tour aux excès du travail et aux chômages forcés, dévoré par la spéculation et rongé par la misère, retentit du bruit des menaces et des violences : la question agraire se lève sur le pays, engendrée par la destruction des foyers et l'oubli des coutumes chrétiennes : la ruine est universelle, la plainte générale, et le siècle enivré de sa révolte contre Dieu, va s'achever dans la colère, la discorde et la stérilité.

Voilà les fruits de la grande apostasie nationale, consommée par la révolution.

L'heure est venue pour les catholiques de se jeter au gouvernail et de sauver du naufrage cette France que l'Église a portée dans ses bras et qu'elle avait faite grande, forte et prospère. Il y va du salut de la patrie.

L'Église catholique n'a pas été fondée pour une époque, pour un peuple et pour une forme de gouvernement : elle porte en elle, dans tous les temps, le salut de toutes les nations. Ce qu'elle a fait, jadis, pour tirer la vieille société du sein de la barbarie, elle le fera demain, pour arracher la société moderne à la barbarie révolutionnaire.

Il suffit que nous le croyions, et que, confiants dans notre mère, pénétrés de ses leçons, nous soyons résolus de nous dévouer à son service.

Les luttes sociales sont la fatalité de notre temps : désormais elles domineront toutes les questions politiques, et c'est elles qui décideront de la destinée des nations. Il faut que les catholiques y soient préparés, et que dès aujourd'hui, ils s'organisent pour y faire face ; or, la condition nécessaire de toute organisation, c'est un programme net et précis. Il faut donc que les catholiques en aient un, et qu'opposant à la politique matérialiste qui s'appuie sur les droits de l'homme et qui ne donne d'autre règle aux rapports sociaux que l'intérêt individuel, la politique chrétienne qui s'appuie sur les droits de Dieu, garantie de tous les droits humains, et qui détermine suivant sa loi, le régime de la famille, du travail, du crédit et de la prospérité, ils arrachent à leurs adversaires, avec le masque dont ils se couvrent, ce grand mot de justice qu'ils leur ont dérobé, pour en faire le but et le dernier terme de la réforme sociale.

C'est ainsi qu'entre les menaces ou les tentations du socialisme grandissant et l'optimisme impuissant du libéralisme aux abois, ils montreront à la France une solution pratique et efficace des problèmes qui l'agitent.

Il n'a pas, à mon avis, d'œuvre plus urgente, plus nécessaire et plus féconde. Vous connaissez mes convictions et mes espérances au sujet de la forme de notre gouvernement. Mais quel que soit le pouvoir qui régisse la nation il ne saurait se dérober à ces questions vitales pour un pays, ni les résoudre sans rendre à Dieu sa place et sans reconnaître l'empire de la loi.

Le parti catholique aura donc toujours sa raison d'être, soit pour faire entendre ses revendications et arracher à un gouvernement de fait le minimum de réforme dont il est capable, soit pour seconder dans son œuvre réparatrice un gouvernement national et chrétien. C'est à former ce parti que j'ai consacré avec mes amis mon travail et ma vie.

J'aurais souhaité qu'une première manifestation de sa force pût se produire à l'occasion des élections. Si les conditions de la lutte, les nécessités de l'union, et les exigences de la politique ne le permettent pas toujours, je me réjouirais du moins de voir un certain nombre de candidats se placer sur ce ferme terrain.

Dans tous les cas, au lendemain de la bataille, dès que la poussière en sera dissipée, et quelle qu'en soit l'issue, les catholiques n'auront pas, à mon avis, de devoir plus pressant que de s'établir fortement dans cette position : dussent-ils d'abord être peu nombreux pour l'occuper, ils verront bientôt, par la force des choses, leurs rangs se grossir et les conservateurs chercher derrière eux un abri contre la désorganisation sociale.

Pour moi, qui ai fait jusqu'ici, de ces idées, la règle de ma vie politique, je ne les déserterai pas, quoiqu'il arrive : au sein du Parlement, si mes électeurs m'honorent d'un nouveau mandat, je ne cesserai de défendre les droits de Dieu, la liberté de l'Église et l'indépendance des consciences chrétiennes et de revendiquer, au nom de Jésus-Christ, la réforme de la législation sociale, la justice pour le peuple et la protection des petits et des faibles. Je supplierai les catholiques de se grouper autour de ce programme et d'organiser pour le défendre une énergique et active propagande, et j'espère que, Dieu aidant, l'heure ne sera pas loin où, devenus dans notre malheureux pays une force

et une espérance, ils paraîtront vraiment à tous, les hommes de l'avenir.

Veuillez agréer, Amiral, l'expression de mon plus respectueux dévouement. A. DE MUN.

LE CONGRÈS DE MUNSTER

La trente-deuxième réunion des catholiques allemands à Munster s'est ouverte le 30 août. Plus de mille congressistes représentant les diverses provinces de l'Allemagne et des pays voisins y assistaient. Toutes les grandes associations religieuses : la Société des Nobles, celle des Chevaliers de Malte, le Cercle de l'Arbeitervolk, l'Association de la Terre-Sainte, de Saint-Raphaël, de Saint-Boniface, des Étudiants et l'Unitas des théologiens s'y trouvaient représentées.

La ville de Munster était parée avec un goût spécial, et la fête religieuse d'ouverture s'est faite à la cathédrale avec beaucoup de pompe et au milieu d'une affluence considérable.

Toutes les nuances du parti catholique ont pris une part active à cette manifestation. Le soir de la réception générale, M. de Schorlemer Alst a parlé de son union intime avec M. Windhorst, le grand orateur, et a déclaré en même temps que les catholiques allemands seront fidèles à Rome, à Léon XIII : *Ewig zu Rom.*

Dans la dernière réunion, Léon XIII a été acclamé avec enthousiasme. L'évêque de Dacota a parlé du développement du catholicisme aux États-Unis ; il a montré la diffusion merveilleuse de l'Église. M. le docteur Hergenrœther, frère du savant archiviste du Saint-Siège, a protesté, dans un discours applaudi, contre l'occupation de Rome. Le congrès, avant de se séparer, a pris des résolutions en faveur de la sanctification du dimanche, du travail chrétien, des ouvriers catholiques, des Associations religieuses, comme boulevard contre le socialisme. Les assemblées générales ont été fréquentées d'une manière extraordinaire. Il n'y avait jamais assez de place. Le congrès a voulu surtout renouveler le témoignage de l'union et de la solidarité de tous les catholiques d'Allemagne. Les discours sur la fin du *Kulturkampf* et la question sociale, par MM. Windthorst et Schorlemer, ont été les plus applaudis.

Les églises étaient pleines. La salle de réunion, la cathédrale et les différents locaux ont été trop petits pour contenir la foule des visiteurs.

Voici le texte des résolutions prises par le Congrès :

1° Le trente-deuxième Congrès des catholiques allemands, à l'instar des précédentes assemblées générales, reconnaît comme son premier devoir de protester contre les droits imprescriptibles du Saint-Siège. Il renouvelle notamment ses protestations contre la spoliation de la Propagande et contre tous autres actes de violence perpétrés par la révolution italienne sur l'Église romaine.

2° En exprimant au Saint-Père sa profonde reconnaissance pour l'infatigable sollicitude avec laquelle il s'efforce de rendre la paix à l'Église d'Allemagne et à toute la chrétienté, le Congrès déplore vivement l'opposition persistante que l'on fait à ces efforts.

3° L'Assemblée générale salue avec joie la récente conférence des évêques prussiens au tombeau de saint Boniface, et les remercie des paroles de foi et d'encouragement contenues dans leur commune Lettre pastorale.

4° Le Congrès persiste d'une façon inébranlable dans la revendication, fondée sur le droit divin et humain, d'une libre éducation à donner par les évêques aux futurs prêtres, et de la juridiction à exercer sans restriction et sans contrôle par les évêques sur leurs prêtres.

5° Le Congrès exprime la conviction que les lois qui mettent obstacle au libre et plein développement des ordres religieux doivent être simplement et immédiatement retirées.

6° Le Congrès affirme de nouveau son attachement aux principes fondés sur l'ordre naturel, comme sur l'ordre surnaturel, d'après lesquels, après les parents, l'Église a les premiers droits sur l'éducation des enfants. Elle renouvelle donc ses protestations contre le monopole de l'État en matière scolaire, contre l'instruction obligatoire, contre la direction des écoles exercée exclusivement par l'État. Elle proteste tout particulièrement contre les écoles non confessionnelles (neutres), contre toute restriction des droits de l'Église en matière de direction et d'instruction religieuse, comme contre la prétention de l'État à former et à nommer les maîtres des écoles soit supérieures, soit inférieures.

LE CONGRÈS CATHOLIQUE DE LIMOGES

Cette assemblée s'est terminée samedi 5 septembre. Nous trouvons dans une lettre écrite au *Monde* et dans d'autres informations les intéressants détails qui suivent : Il est certain qu'on

s'est occupé dans ce congrès, soit dans les commissions, soit dans les séances générales, uniquement des intérêts vrais des ouvriers. On ne peut entrer dans le détail de tous les rapports qui ont été lus, mais une simple et rapide énumération suffira à indiquer l'importance de ces travaux et l'intérêt de ce congrès.

C'est le T. R. P. Delaporte exposant, avec l'autorité qui lui est propre, l'urgence absolue des œuvres ouvrières catholiques dans le temps où nous sommes; c'est le R. P. Ludovic examinant les corporations de métiers, le rôle qu'elles ont rempli, celui qu'elles pourraient remplir encore, et les moyens d'une reconstitution appropriée aux besoins actuels; c'est le P. Joseph, l'infatigable apôtre des soldats et des orphelinats agricoles, qui est venu dire tout le bien qu'on peut faire par ces deux œuvres auxquelles il a consacré sa vie; c'est M. Harmel, qu'on peut appeler, lui, l'apôtre de l'usine, et qui sait si bien faire comprendre ce qui est nécessaire pour la rendre chrétienne; c'est l'abbé Garnier qui, en racontant simplement ce qu'il a su faire à Caen, où plus de six mille ouvriers acceptent avec reconnaissance son influence, a positivement émerveillé l'auditoire; c'est le capitaine Blanc qui l'a intéressé à son tour, et au plus haut point, avec un excellent rapport sur les orphelinats agricoles.

On doit signaler dans la commission des *œuvres* les curieux renseignements fournis par *MM. Deflotrière* et *Tournamille* sur les pastorales et les tableaux de la Passion, qui ont eu un si grand succès à Lyon et à Toulouse. Étant donné l'usage, appuyé sur de bonnes raisons, de quelques représentations scéniques dans les œuvres, on n'y peut trop recommander celles-là qui, au jugement de prêtres expérimentés, sont de très fructueuses prédications.

Des mystères chrétiens les vérités terribles
D'ornements égayés ne sont point susceptibles,

disait le janséniste Despréaux. Mais les vérités chrétiennes ne sont pas terribles : elles sont généralement consolantes et encourageantes, et la gaieté n'est ni la seule ni la plus haute forme du contentement. Donc les directeurs d'œuvres qui ont les ressources suffisantes pour la représentation des pastorales et des tableaux de la Passion feront bien de les faire entrer dans leur répertoire, tout en veillant avec une sérieuse attention à certains détails qui doivent être sévèrement contrôlés par le bon goût.

On ne saurait oublier M. Amédée de Margerie, l'éminent doyen de la Faculté catholique des lettres, à Lille, exposant l'utilité et le fruit des retraites d'hommes ; le R. P. Alet parlant des retraites du Limousin, et M. Henri Delor racontant avec compétence l'histoire de l'antique corporation des bouchers.

Limoges a encore eu les honneurs d'un autre rapport, d'un tout autre ordre, mais non moins intéressant; c'est celui du vénérable abbé Laplagne, curé de Saint-Joseph, sur les écoles libres fondées par la charité des fidèles à la suite de l'odieuse loi sur la laïcisation. A Limoges, comme partout, les catholiques ont été à la hauteur des circonstances, et, grâce à eux, l'enseignement chrétien a été assuré aux enfants des nombreux ouvriers de cette ville.

Signalons encore le rapport de M. le comte Yvert sur les obligations des propriétaires chrétiens; celui de M. Paul de Montvallier, sur les devoirs des propriétaires d'actions ; celui du docteur Petit (lu par M. Jean de Moussac), sur l'association de jeunes gens de Rennes ; celui de M. Meignen, l'infatigable et si dévoué directeur du Cercle Montparnasse à Paris, sur le *Bulletin de l'Union des œuvres ouvrières ;* celui de M. le Baron Dallemagne, président de l'association des voyageurs de commerce catholiques, sur la lutte contre l'action des francs-maçons.

Quand j'aurai mentionné encore les travaux de M. Cousseyron, sur l'œuvre de Saint-François-Régis à Limoges ; de M. Jean de Moussac, sur le courtage des assurances au profit des œuvres catholiques; de M. Léou Dhéralde, sur le patronage des travailleurs de la rue à Paris ; de M. Guibert, sur les corporations limousines; de M. Bavause, sur les menuisiers de Nantes, je crois que j'aurai donné à vos lecteurs un aperçu de la variété, comme de l'intérêt des sujets étudiés dans le congrès.

Au dessus de tous ces rapports et de tous ces discours, sont venues les grandes et fortes paroles de NN. SS. les évêques d'Anthédon, de Tulle et de Limoges, qui ont tenu à suivre les travaux du congrès et à donner aux congressistes, avec la joie de leur présence, les encouragements les plus paternels et les plus salutaires conseils. On doit une mention spéciale à l'admirable discours dans lequel Mgr Gay a exposé vendredi, à la cathédrale, pourquoi les œuvres ouvrières doivent être chrétienne, doivent l'être essentiellement, intégralement, notoirement, et doivent, en outre, être unies en Jésus-Christ. Jamais peut-être l'éloquent prélat n'a été mieux inspiré.

Samedi les congressistes sont allés à Saint-Michel vénérer les reliques de saint Martial, l'apôtre du Limousin. Mgr de Limoges a célébré la sainte messe, et le T. R. P. Delaporte a prononcé une pieuse allocution.

Ces quelques jours ont été si bien employés, qu'ils ont passé comme un éclair ; mais Limoges en gardera longtemps le souvenir, et cette ville est encore comme embaumée par les parfums qu'ils ont laissés de vie chrétienne, de zèle sacerdotal, de dévouement et de charité.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE

Le défaut de place nous oblige à renvoyer à nos prochains numéros le compte rendu de cette imposante et édifiante réunion.

NÉCROLOGIE

Mgr Forcade, archevêque d'Aix, est mort samedi matin. Mgr Forcade, malade, arrivé des eaux ces jours passés, s'était empressé de se rendre à Salon où le choléra sévit avec une intensité terrible. C'est là qu'il a été frappé par le choléra et qu'il est mort victime de son dévouement à ses ouailles. Il a pleinement réalisé cette parole de l'Évangile : le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.

L'éminent prélat était né à Versailles, le 2 mars 1816. Il fut nommé évêque de Samos *in partibus* et vicaire apostolique du Japon, par bref du 25 mars 1846; il fut sacré en Chine à Hong-Kong, le 21 février 1847.

A cette époque, le Japon était encore fermé aux Européens et une mort terrible menaçait les prêtres catholiques tombés entre les mains des autorités japonaises.

Mgr Forcade avait un cœur de missionnaire. Il avait hâte d'évangéliser ce peuple parmi lequel saint François-Xavier avais fait jadis tant de conquêtes à Dieu. Le nouvel évêque aborda secrètement au Japon, mais il fnt bientôt découvert, emprisonné dans une case au bord de la mer. Il resta de longs mois surveillé par des soldats, ne pouvant parler à personne,

subissant toutes sortes de misères et attendant son arrêt de mort Dieu qui le destinait à une mort non moins belle et non moins glorieuse, le tira de ce péril.

Mgr Forcade dut quitter le Japon. Il cherchait à y pénétrer de nouveau quand il fut transféré, le 12 septembre 1853, à l'évêché de la Basse-Terre (Guadeloupe), puis, le 18 mars 1861, au siège de Nevers. Il fut promu à l'archevêché d'Aix par décret du 21 mars 1873, préconisé le 25 juillet et installé le 18 septembre suivant.

Partout où il passa, il laissa de grands exemples de piété, de bonté et aussi de courageuse énergie. La République, qui l'avait pris pendant quelque temps pour l'objet de ses misérables tracasseries, avait fini par le laisser à peu près en paix.

Cette mort est une grande perte pour l'archidiocèse d'Aix et pour l'Église. L'épiscopat français perd un de ses membres les plus éminents par la hauteur de l'intelligence, l'énergie de son attitude et de la dignité du caractère.

—

On annonce la mort de Mme Vve *Émile* Carrère, imprimeur et propriétaire de la *Revue religieuse de Rodez et de Mende,* décédée à l'âge de 52 ans. C'était une femme de bien, dans toute l'acception du mot, et qui laisse les plus vifs regrets non seulement dans sa famille et parmi les ouvriers qu'elle occupait, mais encore dans toutes les œuvres de la ville de Rodez.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La *Civiltà cattolica* publie les deux pièces de vers suivantes, composées récemment par S. S. Léon XIII ; dans la première, le Pape affirme la perpétuité de l'Église ; dans la seconde, il présage sa victoire sur ses ennemis d'aujourd'hui.

I

FRUSTRATA IMPIORUM SPE PONTIFICUM
ROMANORUM SERIES NON INTERMITTITUR

Occidit : — inclamant — solio dejectus, in ipso
Carcere, in ærumnis occidit ecce Leo.
Spes insana : Leo alter adest, qui sacra volentes,
Jura dat in populos, imperiumque tenet.

II

AUSPICATUS ECCLESIÆ TRIUMPHUS.

Auguror : — apparent flammantia lumina cælo,
 Sidereoque rubens fulget ab axe dies.
Continuo effugiunt, subitoque exterrita visu
 Tartareos repetunt horrida monstra lacus.
Gens inimica Deo portentum invita fateri,
 Fletuque admissum visa piare scelus.
Tunc veteres cecidere iræ, tunc pugna quievit :
 Pectora mox dulci fœdere jungit amor;
Quin et prisca redit pietas neglectaque virtus,
 Candida pax, castusque et sine fraude pudor.
Illustrat vetus illa Italas sapientia mentes :
 Longius errorum pulsa proterva cohors.
O læta Ausoniæ tellus! o clara triumpho!
 Et cultu et patria religione potens.

—

Par billets de la secrétairerie d'État, Sa Sainteté a nommé Son Ém. le cardinal Laurenzi membre de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, et Son Ém. le cardinal Schiaffino, protecteur de l'oratoire du Sacré-Cœur de Jésus érigé dans l'église de Saint-Nicolas de Cesarini.

—

Le Vatican possède un ornement de plus : la colonne du Concile œcuménique se dresse désormais majestueusement dans le jardin de la Pigna ; ce jardin fait suite à la cour du Belvédère, dont il est séparé par l'aile bâtie sous Pie VII ; il est de forme carrée et mesure cinq mille mètres de superficie. Fait par Nicolas V, il fut augmenté par Jules II et Bramante en dessina les façades.

Le nom du jardin (Pigna) provient de la pomme de pin gigantesque en bronze, qui couronnait, dit-on, jadis le mausolée d'Adrien (château Saint-Ange), et elle repose maintenant sur un chapiteau de marbre dans une grande niche au fond du jardin, à laquelle conduisent deux escaliers construits par Buonarotti.

C'est dans ce jardin que le Pape a voulu élever la colonne, ne pouvant exécuter sous la domination étrangère le projet grandiose de Pie IX, qui voulait que cette colonne, dressée au sommet du Janicule, dominât Rome tout entière.

Le monument se compose d'une colonne de marbre africain des plus rares trouvée dans l'antique Emporium à la Marmorata

en 1868 et découverte par le baron Visconti ; le premier bloc pèse 24 tonnes, le second dix.

Sur la colonne pose un magnifique chapiteau en deux pièces, sur lequel s'élève la statue en bronze de saint Pierre, heureusement placée au faîte le 3 courant en la présence auguste du Saint-Père. La statue très artistiquement faite a été coulée par Mazzochi à Santa-Marta près du Vatican.

Cent ouvriers admirablement dirigés par l'architecte Mannucci, fourrier en second du palais apostolique, furent employés à élever dans les airs cette masse de bronze ; le surveillant Mocchi, qui avait dirigé jadis l'érection de la colonne de l'Immaculée-Conception sur la place d'Espagne, prêtait aussi son concours actif.

Le monument, haut de vingt-sept mètres, est admirablement proportionné : on l'aperçoit de l'Esquilin et des prés du château Saint-Ange. Il reste maintenant à insérer dans les cadres du soubassement les bas-reliefs en marbre représentant les principaux faits du concile du Vatican ; ces bas-reliefs augmenteront la renommée des sculpteurs père et fils.

On croit que le jardin, par ordre du Saint-Père, sera transformé en place garnie de fontaines et prendra le nom de Place du Concile Œcuménique. Pour faciliter au public l'accès au monument, une porte sera percée dans l'aile de Pie VII, vis-à-vis la statue gigantesque du Nil ; on arrivera à cette porte par un escalier grandiose.

C'est ainsi que la Papauté, encore qu'elle soit captive, bâtit et édifie, tandis que le marteau de nos conquérants barbares démolit les églises et les souvenirs de la vieille Rome pour tracer d'immenses voies rectilignes, offrant toute la monotonie des boulevards modernes.

Les nouveaux venus ne sont pas heureux dans leurs constructions ; leurs immenses maisons plates et enduites de la couleur jaunâtre *sui generis* qu'ils affectionnent, croulent les unes après les autres dans les quartiers neufs ; la colonnade et les portiques dans la place de Victor-Emmanuel menacent de s'effondrer malgré de nombreux étançons, et il faut en faire évacuer les habitants.

Le roc de Pierre n'est un fondement solide ni pour la dynastie savoyarde, ni pour ses édifices, ou plutôt ses pièces montées.

Étranger.

Angleterre. — Par le temps qui court, les « entrevues » sont à la mode et les plus grands n'y échappent point.

Nous trouvons dans le *New-York Herald* le récit d'une longue conversation qu'un représentant de ce journal a eue, le 24 août, avec S. Ém. le cardinal Manning. Un rapide résumé des deux grandes colonnes que la feuille américaine consacre à cette « entrevue » intéressera nos lecteurs. Si nous en croyons d'ailleurs le journaliste américain, cette « entrevue ne ressemble pas à toutes les autres. Ce n'est pas lui, cette fois, qui, avec l'indiscrétion dont ses compatriotes sont si souvent accusés, est allé importuner Son Éminence. C'est au contraire Mgr Manning qui a donné rendez-vous au journaliste américain, pour utiliser la grande publicité du *New York Herald* au profit de son projet. »

Après cette entrée en matière où on voit que le goût américain de la réclame ne manque pas de percer un peu, le correspondant londonien du *New-York Herald,* raconte que Son Éminence a bien voulu lui communiquer son projet. Le projet est grandiose. Il s'agit de réunir à Londres, l'année prochaine, un grand congrès, où tous les peuples de langue anglaise seraient représentés par des délégués. L'Irlande et l'Écosse, les États-Unis et l'Australie, le Canada et le cap de Bonne-Espérance, toutes les nationalités qui s'abritent sous le drapeau anglais ou sont aujourd'hui indépendantes du Royaume-Uni, ne demanderaient pas mieux, pense Son Éminence, que de prendre part à un congrès aussi important.

Quant aux « questions » à approfondir et à traiter, elles auraient un caractère exclusivement catholique et social. On réunirait les éléments d'une statistique de l'Église pour constater avec certitude l'étendue des progrès réalisés par la religion catholique au milieu des populations de langue anglaise. On s'occuperait de la question des dévotions populaires anglaises, de la musique religieuse, des intérêts des trois ordres d'éducation : ecclésiastique, supérieure et primaire; de tous sujets intéressant les classes ouvrières et les familles; des plaies sociales et du meilleur moyen d'y remédier; de la question de l'émigration, qui intéresse à tant de titres les populations du Royaume-Uni, et enfin de toutes les œuvres qui pourraient contribuer à amener entre toutes les populations de

langue anglaise, sur le terrain de la religion, de bons rapports et une coopération cordiale.

Sur ces diverses questions, le correspondant du *New-York Herald* entre dans beaucoup de considérations, qu'il nous paraît inutile de reproduire. Le lecteur entrevoit aisément l'avantage que tous les peuples catholiques de langue anglaise retireraient d'un pareil congrès.

Costa-Rica. — L'incendie allumé par le fanatisme continue ses ravages dans ce malheureux pays, livré depuis plus d'un an au despotisme et à la tyrannie de la secte. Après l'expulsion des jésuites qui étaient à la tête d'un collège florissant, il ne restait pour l'éducation catholique de la jeunesse que le séminaire diocésain, dont la direction avait été confiée aux RR. PP. Lazaristes par Mgr Bruschetti, vicaire apostolique. Au mois de juillet dernier, ils en ont été chassés par les francs-maçons. Ces ennemis jurés du divin Crucifié ne pouvaient, en effet, laisser debout la pépinière des ministres des autels ; ils devaient se hâter d'en finir avec un établissement qui retardait la réalisation de leur plan infernal de rendre l'éducation athée. Pour le même motif, ils ne manqueront pas de fermer les écoles dirigées par les Filles de Sion et les Sœurs de Bethléem. Un vertueux prêtre, qui ignore l'art de flatter les persécuteurs, a osé élever la voix pour défendre les dignes fils de saint Vincent de Paul qu'aime et que vénère quiconque aime l'humanité ; aussitôt il a été arrêté et jeté dans l'île malsaine de Saint-Luc, où les héroïques défenseurs de la religion et de la liberté sont confondus avec les criminels de toute espèce.

Le digne évêque de Costa-Rica, Mgr Thiel, vit exilé à Panama, où ses talents et ses vertus lui ont acquis l'estime et l'affection publique. Le gouvernement de Costa-Rica, aveuglé par la haine, a demandé l'expulsion de l'illustre exilé ; mais le président de Panama a répondu par ce télégramme, dicté par le courage et l'équité : « L'évêque de Costa-Rica ne conspire pas ; sa conduite est irréprochable. »

A la même époque, le président de Costa-Rica a interdit au vicaire général, au clergé et aux fidèles toutes communications avec le pasteur du diocèse. Dans le court espace d'une année, il a obtenu de la basse flatterie des députés au congrès les pouvoirs les plus illimités pour sauvegarder l'ordre public menacé, à ce qu'il paraît, par une partie du clergé peu favo-

rable à ce régime libéral. Le despotisme entoure ses proscriptions de l'appareil le plus imposant et remplit ses décrets de formules sonores et violentes; le roulement des tambours et le son perçant des clairons annoncent qu'on renforce les garnisons et qu'on envoie aux chefs militaires des ordres extraordinaires. Ces ordres sont aussitôt suivis d'emprisonnements arbitraires, de coups de fouets, d'amendes, de relégations, d'exils. L'épouvante générale à Costa-Rica peut se comparer à celle que Barrios répandit à Guatémala; il n'est pas étonnant que les libéraux de Costa-Rica, pour qui Barrios est une idole, aient voulu rivaliser avec ce Néron de son infortunée patrie,

Prions Dieu de multiplier les prodiges de sa grâce pour la conversion de nos frères d'Amérique, et de leur épargner la fin tragique des persécuteurs de l'Église! Qu'il accorde au clergé et aux fidèles le courage de ne pas abandonner le terrain de la vérité et de la liberté religieuse à des ennemis acharnés. Qu'il accorde au zélé pasteur et aux illustres compagnons de son exil la consolation de revoir bientôt le troupeau bien-aimé, afin de répandre comme par le passé les bienfaits de leur ministère et les exemples salutaires de leur patience, de leur constance et de leur charité.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Une réunion conservatrice. — Unissons-nous. — Discours de M. Brisson. — Le Congrès du Havre. — Manifestation électorale. — Annam. — L'affaire Hispano-Allemande. — La question afghane.

17 septembre 1885.

Une importante réunion de délégués des monarchistes des quatre-vingt-six départements s'est tenue le 8 septembre, chez M. Lambert de Sainte-Croix. En voici le procés-verbal :

Les délégués monarchistes de tous les départements de France se sont réunis, hier soir, chez M. Lambert de Sainte-Croix. La réunion avait pour objet d'examiner les questions relatives à la campagne électorale, officiellement ouverte depuis ce matin même, et de mettre en commun l'expérience acquise par les comités électoraux déjà constitués dans presque tous les départements.

Elle a prouvé l'union de tous ceux qui étaient accourus ainsi des quatre coins de la France et qui, au milieu des diversités locales. savent s'entendre pour travailler à la même œuvre.

Elle a donné, pour la première fois, l'exemple d'un parti qui n'a pas craint d'appeler toute la province à une délibération commune.

Après avoir abordé plusieurs sujets d'une façon à la fois familière et approfondie, la réunion a adopté le programme ci-après :

AUX ÉLECTEURS

Les républicains sont au pouvoir depuis assez longtemps pour que l'heure soit venue de les juger.

Après la guerre la France s'était relevée par un grand effort patriotique. Elle avait payé sa rançon, rétabli ses finances, reconstitué son armée, étonnant l'Europe par l'énergie de sa vitalité.

Aujourd'hui, les emprunts succèdent aux emprunts, les impôts s'aggravent; les communes, suivant l'exemple ou subissant les injonctions du pouvoir, s'obèrent sans mesure; l'agriculture et l'industrie sont également frappées; la dette publique s'est accrue comme si nous avions subi une nouvelle invasion.

Cependant la France appauvrie voit son budget absorber chaque année des sommes plus considérables pour l'entretien d'une administration dont la faveur et la délation ont bouleversé le personnel, sans égard aux droits acquis, ni aux services rendus. Et pour que la magistrature fût enveloppée dans ces exécutions arbitraires, on a violé les garanties les plus sacrées de la justice.

De tous les engagements pris par la République, combien en a-t-elle remplis? Quelles réformes a-t-elles réalisées en faveur des classes laborieuses? Pour les ouvriers, dont elle prétend servir les intérêts mieux que tout autre régime, qu'a-t-elle fait, sauf une enquête sans résultat?

Une seule promesse a été fidèlement tenue, même par ceux qui ne l'avaient pas faite : une guerre perfide a été entreprise contre la religion ; l'image et le nom de Dieu ont été proscrits de l'école et de l'hôpital; les droits des pères de famille ont été méconnus, la liberté civile profondément atteinte.

Enfin, aussi dédaigneux des leçons du passé que des intérêts du présent, le gouvernement républicain nous a engagés, à quatre mille lieues de nos frontières, dans une guerre sanglante, dispendieuse, stérile, guerre qu'on a commencée sans le savoir, poursuivie sans l'avouer et terminée par une paix trompeuse dont la première conséquence est l'envoi de nouveaux renforts dans l'Indo-Chine.

En présence d'un pays dont le patriotisme aurait accepté tous les sacrifices pour assurer sa défense, la Chambre n'a pas su organiser une armée coloniale qui eût épargné à nos jeunes soldats bien des souffrances.

Il est temps d'en finir avec les incapables et les prodigues.

Il faut à notre pays un pouvoir stable et fort, qui sache :

Garantir les grands intérêts de la société;

Ranimer le commerce, dégrever l'agriculture et favoriser l'industrie;

Donner à tous la vraie liberté, celle qui protège les faibles et prévient l'oppression des minorités;

Nous rendre la paix religieuse, en respectant toutes les consciences, en assurant à l'Église la justice et la liberté qui lui sont dues, en observant avec loyauté l'esprit autant que la lettre du Concordat;

Former une armée qui, en temps de guerre, fasse concourir tous les Français à la défense de la patrie; qui, en temps de paix, laisse le plus de bras possible au travail national et n'entrave pas le développement des forces intellectuelles de la France;

Fondre ensemble et consolider, par une vigoureuse discipline, en dehors de toute préoccupation politique, les éléments divers de cette armée; faire respecter son uniforme et honorer ses vaillants chefs;

Suivre à l'intérieur une politique prévoyante, qui nous ménage des alliances, nous préserve des aventures et soit le meilleur gage de nos intentions sincèrement pacifiques.

Un gouvernement supérieur aux partis et servant de contrepoids à leur mobilité pourrait seul nous procurer tous ces biens, dont jouissent autour de nous les grands États de l'Europe.

Parmi les diverses formes de la République, en est-il une qui soit capable de nous donner un tel gouvernement? L'expérience n'apprend-elle pas que, si l'on veut des assemblées contrôlant sans administrer, au lieu d'administrer sans contrôle, il est nécessaire que la puissance exécutive ait une base solide et immuable?

A cette question vitale pour notre avenir, la Chambre qui va être élue n'aura pas à répondre; un article récemment introduit dans la Constitution lui en a retiré le droit.

Nous avons protesté contre cette interdiction, et nos efforts tendront toujours à faire restituer aux mandataires de la nation

le droit inalinéable, sous un régime purement électif, de disposer librement de ses destinées.

Mais, avant tout, il faut songer aux périls de l'heure présente. D'accord avec tous les conservateurs, arrêtons la France sur la pente de l'anarchie et de la ruine, et remettons-la en des mains loyales, habiles et honnêtes.

—

Oui, avant tout, songeons au péril de l'heure présente, et restons unis : le salut est à ce prix.

Quand on se bat pour conserver ce qui peut rester encore, en ce pays de France, de principes, de traditions, de croyances, d'honneur même, on élève ses aspirations plus haut, et il faut être opportuniste, avoir dévoré déjà la France aux trois quarts, pour imaginer que l'on puisse marier un seul instant le salut de la patrie à son ignoble exploitation.

« Pour Dieu ! pour la France ! » N'est-ce pas une devise suffisante qui puisse nous assembler, et est-il donc nécessaire de supputer salement, semblables à des soudards, les profits de la victoire ?

L'ennemi en ce moment, c'est l'athéisme gouvernemental, c'est le régime oppresseur des consciences, de la liberté, de la religion.

Marchons à lui, avec tout ce que la France compte d'honnête, de loyal, de vraiment libéral. Il sera temps quand nous aurons triomphé, de voir ce qui nous reste à faire pour compléter l'œuvre de la libération.

—

Tous les journaux de la République modérée encombrent leurs colonnes du vaste discours que M. Brisson vient de prononcer aux *Vendanges de Bourgogne* devant un petit public de choix. Tous en louent le fond et la forme et déclarent que M. le président du conseil est un grand homme d'État. Il faut singulièrement rabattre de cet enthousiasme de commande. La forme du discours brissonnien vaut ce que valent tous les produits oratoires ou littéraires de cet homme solennel et austère, c'est-à-dire peu de chose. On n'y trouverait pas la moindre pensée généreuse, la moindre chaleur d'âme, le moindre élan. Correctement et froidement, en procureur dressé aux réquisitoires, M. Brisson déroule sa prose. Il a un éternel procès à gagner, celui de la haute valeur qu'on lui attribue ; il ne l'a pas encore gagné cette fois et on se demande par quels

moyens magiques ce personnage, qui manque d'attraits, a pu faire une si belle fortune politique.

Quant au fond du discours de M. Brisson, c'est encore la nécessité de la concentration républicaine qui en fait tous les frais. D'après lui, il faut éviter toutes les discussions, toutes les questions qui peuvent diviser le parti républicain à la veille des élections. Mais ce n'est pas tout de crier « *L'Union! l'Union* ! » Il faudrait encore pouvoir entraîner les masses à acclamer un seul programme, un seul drapeau, et ce n'est pas M. Brisson qui fera ce miracle, lui qui n'ose même pas convoquer ses propres électeurs en réunion publique, de peur d'être vigoureusement hué et condamné.

D'ailleurs M. Brisson n'a qu'un rêve et qu'une ambition : c'est de trouver entre l'opportunisme et le radicalisme une station intermédiaire, où en nombre suffisant les républicains de bonne volonté se donneraient rendez-vous pour appuyer M. Brisson et lui fournir une majorité de gouvernement. Il flatte les opportunistes en endossant le programme de M. Ferry. Il apaise les radicaux en leur déclarant « que le péril n'est pas à gauche » (comme M. Ferry l'avait dit au Havre) et qu'il faut faire l'union des républicains pour lutter contre les conservateurs.

Sur la question religieuse on croirait entendre M. Ferry lui-même. En principe, M. Brisson est partisan de la séparation de l'Église et de l'État. En pratique il juge que le pays n'est pas mûr pour une aussi grosse réforme. Mais on peut compter sur la fermeté de M. Brisson pour faire respecter les droits de l'État. A cette déclaration de guerre peu déguisée, M. Brisson, avec une impudence qui ne le cède pas à celle de M. Ferry, ajoute que la religion n'est pas en cause, que la République désire respecter la liberté de conscience des catholiques, et qu'elle veut seulement combattre la religion mise au service de la politique. Voilà comment parle en public, à la veille des élections, M. Brisson, qui, par respect pour la religion sans doute, a été, comme président de la commission du budget, l'inventeur de l'odieuse et inique loi de spoliation contre les communautés religieuses. Si cette fois encore les électeurs de France se laissent duper par les belles paroles de ces impudents personnages, c'est à désespérer de leur bon sens.

—

Les journaux républicains saisissent avec empressement

l'occasion que leur donne le récent Congrès tenu au Hâvre par les Instituteurs (ils étaient bien deux mille), pour chanter les louanges de l'instruction gratuite, laïque et obligatoire, et ils croient trouver dans l'exposé des changements apportés depuis quelques années à l'enseignement, l'explication et la justification des excès de dépenses que leur reprochent les conservateurs.

Nous faudra-t-il répéter encore, les chiffres en mains, que ces prétentions sont dépourvues d'exactitude ?

Le budget de l'instruction publique a passé de 37 millions (1875) à 140 millions. Il a donc quadruplé. Le résultat est loin d'être proportionnel à la dépense : le nombre des élèves ne s'est augmenté que de six cent mille, c'est-à-dire d'*un dixième* seulement. Mais, bien avant le vote de la loi sur la gratuité et l'obligation, l'accroissement se faisait, chaque année, dans une proportion à peu près égale à celle-là ; quelle excuse trouve-t-on, dès lors, à cette augmentation de dépense qui s'élève à cent trois millions ? Le résultat obtenu réellement est celui-ci : En 1875, chaque élève coûtait à l'État cinq francs, il en coûte vingt-cinq aujourd'hui. Les républicains confondent le progrès de la dépense avec le progrès de l'instruction.

Voilà la vérité sur ces prétendus bienfaits ; comme toujours, ils se résolvent par un accroissement de charges. Il y a eu beaucoup de paroles, de belles promesses, sans doute, auxquelles la réunion pédagogique du Hâvre n'a fait qu'ajouter d'autres phrases et d'autres promesses.

Il semblerait que ces congrès d'instituteurs appelés à échanger leurs idées sur l'enseignement et à examiner ensemble le côté pratique des améliorations puisse avoir des résultats fructueux ; mais, comme dit fort bien la *Liberté*, s'ils sont de vaines parades, on n'en voit pas l'utilité ; s'ils doivent avoir quelque efficacité, ils constituent un danger. Les instituteurs et institutrices sont des fonctionnaires publics, et ils ne sauraient constituer dans l'État une corporation traitant de clerc à maître avec le gouvernement.

Du reste, ce qui gâte bien vite le caractère de ces réunions et empêche d'y voir l'indépendance et le côté désintéressé qu'on voudrait y trouver, c'est l'apparition, derrière ces assemblées dites pédagogiques, de ces mots fatidiques : *Scrutin du 4 octobre*. Et comme ces doutes se fortifient lorsqu'on voit un ministre prendre la peine de présider ces réunions, agapes ou

conférences, s'y rencontrer avec des députés sortants, et devenir un intermédiaire bienveillant entre les candidats et les congressistes !

—

Il y a eu dimanche dans les départements un assez grand nombre de manifestations électorales dont les discours politiques prononcés au concours agricole de Saint-Dié par MM. Jules Ferry et Méline, discours signalés par le télégraphe, mais qui ne sont pas les plus importants.

En effet, le remplacement à Marseille de deux conseillers municipaux républicains par deux conservateurs, et aussi l'élection dans le canton de Clisson (Loire-Inférieure), de M. de Lavergne, monarchiste, comme conseiller général, avec 1,463 voix, contre M. Guichet, républicain, produisent une vive impression dans les cercles officiels. C'est au point que des explications ont été demandées par dépêches aux préfets des Bouches-du-Rhône et de la Loire-Inférieure par M. Alain-Targé, qui voulait croire que le télégraphe avait fait erreur.

—

Que se passe-t-il réellement en Annam ? Hier, on nous apprenait la disgrâce du régent et son envoi au bagne. Aujourd'hui, l'on annonce que le général de Courcy va déposer le roi et lui opposer quelque souverain de notre fabrication. Quels faits ont nécessité de si graves mesures ? Le gouvernement ne nous l'a pas dit, sans doute pour tenir la parole donnée par le général Campenon de ne plus rien cacher au pays. Mais celui-ci, plus justement inquiet de cette dissimulation qu'il ne le serait de la pleine lumière, comprendra que tout va plus mal que jamais là-bas. Notre protectorat n'existe que sur le papier; tous les instruments sur lesquels nous comptions nous échappent ou nous trahissent ; le général de Courcy réclame à grands cris des renforts ; et, si le gouvernement en retarde l'envoi par crainte de l'effet électoral, son calcul aura pour résultat d'aggraver encore le péril et de nous obliger par suite à des sacrifices plus considérables après les élections.

—

Le conflit Hispano-Allemand paraît être entré définitivement dans la voie d'une solution pacifique : aux nouvelles si alarmantes de ces derniers jours ont succédé des messages plus rassurants.

C'est à l'intervention personnelle et directe de l'empereur

Guillaume que cette solution est due. Il a tenu, avant tout, à ne pas compliquer la situation du jeune souverain espagnol placé entre l'alternative ou d'une guerre insensée ou d'une révolution qui aurait emporté son trône. C'est au roi Alphonse que le vieil empereur d'Allemagne a fait les concessions qui nous sont signalées : vis-à-vis d'une république espagnole il eût agi d'une façon toute différente.

Tout n'est pas fini cependant ; si l'Allemagne a cédé en ce qui concerne cette île d'Yap dont la prise de possession par un navire germanique avait particulièrement exaspéré l'amour-propre espagnol, la question générale des îles Carolines est encore en suspens, et il reste à savoir si le gouvernement d'Alphonse XII pourra sans exciter de nouveaux soulèvements populaires accepter de soumettre à un arbitrage ses droits de souveraineté sur les Carolines, droits qu'il déclarait, il y a quelques jours à peine, en dehors de toute discussion.

Les éléments révolutionnaires, toujours nombreux en Espagne, ont été l'âme des manifestations dont Madrid vient d'être le théâtre ; ils ont cherché à exciter à leur profit, en affectant un patriotisme exalté, les passions aveugles et ignorantes de la foule. Le but pour eux est de s'emparer du pouvoir et ils ne craignent pas, pour y arriver, de lancer leur pays dans une guerre qui ne pourrait aboutir qu'à des désastres ; il ne leur répugnerait nullement d'échafauder, comme l'ont fait nos républicains français, leur République sur les ruines mêmes de la patrie. Toutes les satisfactions auront beau être accordées par l'empereur Guillaume au roi d'Espagne, eux ne se trouveront pas satisfaits du moment où la monarchie d'Alphonse XII n'aura pas été entraînée dans l'aventure où ils voulaient la précipiter. Ils continueront à crier à la trahison, à l'humiliation de l'Espagne devant l'étranger, ils poursuivront leur but *per fas et nefas.* Le peuple espagnol aura-t-il assez de bon sens et de sang-froid pour résister à ces dangereuses excitations ? Jusqu'ici le roi est resté populaire dans l'armée et, tant que les troupes demeureront fidèles, la couronne sera sauve. On sait toutefois que le parti républicain se livre à une active propagande dans l'armée ; on a vu dans ces dernières années des soulèvements partiels et dans le pays des pronunciamentos, tou est possible.

La situation, depuis les concessions de l'Allemagne, est évidemment moins grave : la perspective d'un conflit entre les

deux nations paraît en ce moment écartée ; mais en ce qui concerne l'état intérieur de l'Espagne, il convient de se garder, au moins pour quelque temps, d'un optimisme qui pourrait être cruellement démenti.

—

Qui songe à la question afghane qui faillit bouleverser le monde? Après cinq mois de laborieuses négociations, le protocole fixant les principaux points de l'entente survenue après de longs efforts, a été signé à Londres lundi dernier.

On se souvient que les dernières propositions russes avaient été agréées à Londres, mais lord Salisbury, avant de les accepter définitivement, avait voulu prendre l'avis de lord Dufferin.

Le vice-roi les ayant soumises au Conseil des Indes, celui-ci émit un avis favorable. Dès lors il ne restait plus qu'à signer et à revêtir le règlement final d'un caractère international.

Le protocole fixe la frontière qui séparera définitivement les possessions russes du territoire afghan. L'Angleterre reconnaît comme possession russe toute la partie de l'Afghanistan conquise par les Russes. Ceux-ci, par contre, abandonnent à l'émir la partie du défilé de Zulficar, dont la Russie n'aura pas besoin le jour où elle marchera sur Hérat.

Cette concession, absolument sans valeur, permet cependant au cabinet tory d'appliquer à l'entente intervenue le mot célèbre de Beaconsfield et de déclarer qu'il a obtenu « la paix avec honneur. »

Ce mot retentira plus d'une fois dans la bouche des tories pendant la période électorale qui vient de s'ouvrir en Angleterre. A ce point de vue, le cabinet de lord Salisbury est favorisé. Le règlement de la question russo-afghane lui servira plus d'une fois de tremplin.

La commission de délimitation anglo-russe partira prochainement pour fixer la nouvelle frontière, dont tous les points ont préalablement été établis sur la carte.

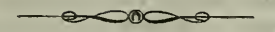
Ce travail technique ne sera pas terminé avant l'été prochain.

Voilà donc tout danger de guerre définitivement écarté de ce côté-là.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



L'ŒUVRE CHRÉTIENNE DES ÉLECTIONS

Sous ce titre, on lit dans la *Correspondance* du Comité de défense religieuse :

Il y a dix mois, M. Chesnelong clôturait les travaux intérieurs du congrès catholique de Lille en recommandant aux membres de cette assemblée d'ajouter aux œuvres dont ils venaient de s'occuper une œuvre destinée à sauver toutes les autres, et qu'il appelait l'œuvre chrétienne des élections. Quelques semaines après, à l'occasion des élections sénatoriales, le Comité de défense religieuse étendait à la France tout entière l'appel de l'éminent sénateur, et c'est encore l'œuvre chrétienne des élections qui faisait, il y a un mois, l'objet de l'éloquent appel aux électeurs catholiques connu sous le nom de Manifeste des Treize.

L'illustre cardinal Lavigerie vient de donner à cette œuvre l'approbation de sa haute autorité et l'appui de ses énergiques et religieuses exhortations. La récente Lettre-circulaire de Son Éminence au clergé de sa juridiction n'est, en effet, qu'une éloquente et décisive démonstration de la nécessité de cette œuvre et du devoir étroit pour tous les catholiques de s'y associer.

Comment le moindre doute pourrait-il subsister à cet égard?

Si la majorité républicaine qui comparaît devant les électeurs a commis tant de fautes et accompli tant de mal qu'elle a fourni des motifs de la repousser à tous ceux qui veulent la paix et la prospérité de la France, n'est-ce pas surtout aux catholiques qu'elle a fourni les griefs les plus abondants et les plus fondés par sa politique sectaire, hypocrite et passionnée, injuste et violente? Ne sont-ce pas surtout les catholiques que menacent ses projets pour l'avenir : la suppression du budget des cultes, qu'elle est décidée à voter malgré ses protestations opportunistes de l'heure présente; l'assujettissement des séminaristes au service militaire, la confiscation des biens des congrégations et des fabriques paroissiales, l'achèvement de la laïcisation des écoles, etc.?

Certes, si cette majorité revenait au pouvoir, les catholiques

ne devraient pas seulement s'attendre à perdre le peu de liberté qu'ils ont encore, mais ils pourraient se préparer à subir la plus dure oppression. Nul ne peut dire que nous ne reverrions pas les fureurs sanglantes de la Terreur; mais il ne saurait être douteux que l'existence de toutes nos œuvres serait menacée et que l'immense effort pour le bien que la France chrétienne a fait dans ces trente-cinq dernières années aboutirait à un épouvantable avortement.

C'est surtout dans les campagnes que se ferait sentir la rigueur de la persécution antichrétienne. Dans les villes, malgré l'appauvrissement général vers lequel nous marchons, il sera encore possible de réunir quelques ressources pour faire vivre le clergé et soutenir les écoles chrétiennes; et cependant, combien de paroisses populeuses seraient menacées de voir réduire le personnel de leurs prêtres, déjà insuffisants, et fermer leurs écoles! Car ce sont toujours les pauvres qui ont le plus à souffrir de la guerre à la religion! Mais dans nos communes rurales, où l'appauvrissement deviendra la misère, comment fournir au prêtre les subsides indispensables? Il s'en ira, et les enfants ne seront plus baptisés, et les malades mourront sans secours religieux, et la tombe des morts ne pourra plus être bénite!

Demander aux catholiques s'ils veulent se laisser réduire à ces tristes extrémités, c'est résoudre la question.

Non, ils ne le veulent point! Eh bien! qu'ils déclarent hautement leur volonté : les élections qui vont avoir lieu leur en fournissent l'occasion et leur en font un devoir. C'est un devoir pour tous. C'est le devoir des électeurs, qui se rendraient coupables, en de telles circonstances, de ne pas user du droit que la loi leur donne. Aucune considération ne peut les empêcher de le remplir. L'abstention ne serait pas seulement une lâcheté, mais un crime contre l'Église et contre la patrie; s'abstenir, ce serait, comme le dit S. Em. le cardinal Lavigerie, « trahir la foi, ou, pour employer une expression plus française encore, déserter devant l'ennemi. »

Combien serait plus honteuse et plus criminelle encore l'abstention uniquement motivée par des raisons d'égoïsme! Le chrétien qui ne saurait pas renoncer, pour remplir son devoir, à une partie de plaisir, — nous nous permettrons même de dire le prêtre qui n'accepterait pas d'abréger ou de retarder ses vacances pour agir en citoyen, mériteraient d'être flétris publiquement et dénoncés comme des déserteurs!

Le jour du vote, il faut le concours de toutes les voix honnêtes, loyales, chrétiennes. Ne sait-on pas assez que de mal ont pu faire des hommes élus à quelques voix seulement de majorité ? Quelle conscience de chrétien et de Français ne se sentirait profondément troublée à la pensée que son inertie a causé une fois de plus la défaite des principes qui lui sont chers; et qui pourra se flatter que Dieu ne lui demandera pas compte des redoutables conséquences de sa pusillanimité ou de son égoïsme?

Mais il ne suffit pas de voter; pour faire son devoir, il faut voter avec discipline. La discipline, dans le vote, a pour base essentielle l'union nécessaire entre tous ceux qui veulent sincèrement la liberté de l'Église, le respect de ses droits et la protection des intérêts religieux du pays. Cette union s'est faite presque partout; là où elle rencontre encore quelques obstacles, elle triomphera si les catholiques se décident à parler et à montrer un peu d'énergie. Respecter cette union, lui sacrifier ses préférences personnelles et même politiques, c'est le devoir des électeurs auxquels nous nous adressons. Écouter les objections que ne manquent jamais de suggérer des esprits mécontents, s'en autoriser soit pour s'abstenir, soit pour rompre l'union, c'est compromettre le succès, c'est manquer à la loyauté, c'est se montrer indigne de la victoire.

Nous accordons que les candidats proposés ne présentent pas tous les mêmes garanties, qu'ils ne méritent pas tous la même sympathie. Est-ce une raison suffisante pour exclure ceux qui nous plaisent moins, s'ils se sont d'ailleurs loyalement engagés à soutenir nos légitimes revendications ? Si nous ne savons pas accepter un sacrifice, de quel droit le demanderons-nous aux autres? Honte à ceux dont le raisonnement intime et les agissements déshonnêtes aboutissent, en somme, à dire : Périsse la France! périssent la foi et le christianisme plutôt que nos préjugés et nos rancunes!

Si les candidats pour lesquels on vous demande de voter ne sont pas tous de votre goût, que n'êtes-vous sortis de notre inertie pour imposer au comité de meilleurs choix? Que n'en sortez-vous encore pour réclamer aux candidats que vous suspectez les déclarations qui vous paraissent nécessaires? Avant de les écarter, assurez-vous au moins qu'ils ne sont pas dignes de vos suffrages.

Les élus sont ce que les électeurs les font. Soyez énergiques et nets avec les candidats, c'est votre droit; plus vous leur

montrerez de fermeté, plus vous leur inspirerez de confiance; et la franchise des explications échangées ne fera que cimenter l'union. Mais il faut que tous acceptent cette union sans arrière-pensée; et si, en conscience, la liste proposée donne les satisfactions indispensables, nul n'a le droit de la mutiler.

Voter et obéir à la discipline, ce n'est encore que remplir une partie de son devoir. L'œuvre chrétienne des élections ne mériterait pas son nom si elle se bornait à cela; comme toutes les autres œuvres, elle demande à ses adhérents l'esprit de zèle et de sacrifice; elle exige que l'on use de tous ses moyens, de toute son influence pour propager autour de soi les idées dont on est pénétré, pour faire comprendre à chacun son devoir, pour l'aider à l'accomplir. Tout ce qui nous paraît de nature à concourir au succès que nous désirons doit être mis en œuvre; mais il importe ici de bien comprendre que l'action isolée est beaucoup moins efficace que celle qui se rattache à un centre et qui sait accepter une direction. Donner son concours au comité local, agir d'accord avec lui, ce sera toujours le meilleur moyen de servir la cause. Seconder et faciliter sa propagande, l'aider dans l'énorme travail qu'il a entrepris tant pour préparer le vote que pour le surveiller, c'est lui permettre de former un puissant faisceau de bonnes volontés, de coordonner les efforts, de conduire tout avec méthode.

C'est chose, hélas! que nous ne sommes plus habitués à faire en France; même dans nos œuvres catholiques, nous aimons à marcher en tirailleurs; l'alignement, l'allure réglée nous déplaisent. Ah! quel bien nous nous ferions si, pendant les quinze jours de période électorale qui restent encore, nous acceptions, sur ce point, la discipline!

Le dévouement personnel n'est pas possible pour tout le monde; mais tous peuvent s'imposer un sacrifice pécuniaire et concourir ainsi à l'effort commun. Qu'il soit grand ou petit, ce sacrifice, proportionné aux ressources de chacun, sera toujours précieux. Dans sa lettre éloquente, Mgr Lavigerie le recommande chaleureusement et avec une justesse d'aperçus véritablement saisissante. Nous résumerons la pensée de l'éminent prélat en disant que donner pour l'œuvre chrétienne des élections. c'est donner pour le maintien et la prospérité de toutes les œuvres.

Enfin l'œuvre que nous recommandons ne se limite pas aux seuls électeurs. Le concours des femmes chrétiennes lui est aussi nécessaire. Ne sont-elles pas intéressées au débat qui

s'agite? ne sont-elles pas toutes dévouées à la cause qu'il faut défendre? et qui, plus ardemment qu'elles, en appelle le succès? Elles ont donc aussi la mission, au foyer domestique, dans les relations sociales, d'exciter l'ardeur des soldats du bien, de secouer les apathies et les indifférences, d'élever les cœurs et les courages. A elles aussi, au milieu de l'agitation de la lutte, la mission d'attirer par la prière les bénédictions de Dieu sur ses défenseurs. La prière est sans doute l'arme de tous les chrétiens, et elle doit être d'autant plus instante que les dangers sont plus graves; mais la prière est plus particulièrement le refuge et la défense des femmes chrétiennes; c'est leur plus grande force, et nous leur demandons de la mettre au service de la délivrance de l'Église et du salut de la patrie!

LES PRIÈRES DU ROSAIRE ET LA FRANCE (1)

Vous n'avez point oublié comment, et pour quelles causes, en 1883 et en 1884, notre Saint-Père le Pape Léon XIII a ordonné pendant toute la durée du mois d'octobre, la récitation quotidienne du Rosaire et des Litanies de la sainte Vierge, en puisant dans les trésors de l'Église afin d'enrichir ces pieux exercices des plus précieuses faveurs.

Le Souverain-Pontife s'adresse de nouveau à la foi des catholiques. Il réclame d'eux les mêmes supplications; et, comme précédemment, il les place sous le puissant et miséricordieux patronage de l'auguste Vierge donnée pour Mère à tous les hommes dans la scène sanglante du Golgotha (2).

L'incrédulité railleuse prendra sans doute occasion des actes réitérés de religion auxquels nous convie le Vicaire de Jésus-Christ pour renouveler ses objections et ses attaques contre notre sainte foi. C'était aussi quand David redoublait d'application à la prière et répandait devant le Seigneur des larmes abondantes, que les impies de son temps lui demandaient avec dédain: « Où donc est votre Dieu? (3) »

(1) Lettre pastorale de Mgr l'Evêque d'Autun promulguant le Décret pontifical relatif à la célébration des exercices du saint Rosaire, pendant le mois d'octobre et prescrivant des prières pour la France.

(2) S. Jean, XIX, 26.

(3) Ps. XLI, 4.

A l'exemple du Roi pénitent, nous ne nous laisserons pas déconcerter et nous ne relâcherons rien de notre confiance dans la prière. Nous obéirons ainsi à une recommandation formelle du Saint-Esprit, renouvelée et confirmée par Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Que rien ne vous empêche de prier toujours » ; ainsi parle l'auteur d'un des livres sapientiaux : Et Jésus disait à ses apôtres : « Il faut toujours prier et ne jamais se lasser (1) ».

La créature bénie à qui nous demandons d'être notre avocate auprès de son Fils pour lui présenter les désirs et les besoins de nos âmes, a été elle-même un modèle de persévérante application à la prière. Après le retour de Jésus au ciel, elle s'enferma au Cénacle, et soutint, par son exemple, l'insistance avec laquelle, pendant dix jours consécutifs, les apôtres et les disciples du Seigneur sollicitèrent la venue de l'Esprit-Saint : *Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulielieribus et Maria, Matre Jesu* (2).

Nous vous l'avons déjà dit dans une de nos précédentes Instructions (3), les délais auxquels Dieu soumet l'action de sa providence sont un des mystères qui exercent le plus la foi et la patience de ses serviteurs. Dès les temps les plus anciens, c'était pour les justes un sujet d'étonnement, presque de scandale, de voir les méchants s'autoriser de leurs prospérités temporelles afin d'attaquer Dieu avec plus d'audace (4).

Ils ne comprenaient rien à l'apparente inaction de Celui qui brise si aisément quand il le veut, « les cèdres du Liban (5). » David osait presque reprocher au Seigneur « de s'endormir (6). » Après lui, les prophètes ont souvent répété une parole qui a toute l'éloquence de la plainte et de la prière : « Seigneur, jusques à quand souffrirez-vous le règne de vos ennemis ? Jusques « à quand paraîtrez-vous n'avoir point compassion des maux de « Jérusalem ? » *Usquequo exaltabitur inimicus ? Usquequo tu non misereberis Jerusalem* (7) ?

Enfin, dans le livre de l'Apocalypse, ceux qui ont été égorgés

(1) Non impediaris orare semper (Eccli., XVIII, 22.) — Dicebat autem ad illos quoniam oportet semper orare et non deficere. (Luc. XVIII, 1.)
(2) Act. Ap. I, 14.
(3) Mandement pour le Carême de 1881. (N° 67.)
(4) Abundant tabernacula prædonum et audacter provocant Deum, cum ipse dederit omnia in manus eorum. (Job., XII, 6.)
(5) Ps. XXVIII, 5.
(6) Ps. XLIII, 23.
(7) Ps. XII, 3. — Zach. I, 12.

pour avoir rendu témoignage de la foi, trouvent aussi Dieu trop lent à intervenir dans les affaires de ce monde et à venger les siens de tant d'outrages et d'oppressions : *Usquequo, Domine, non vindicas sanguinem nostrum* (1).

Ces étonnements et ces impatiences prouvent que « les voies de Dieu ne sont pas nos voies (2), » et que son gouvernement procède de principes supérieurs aux raisonnements de notre courte sagesse.

Non seulement les sarcasmes des hommes irréligieux et la prolongation des épreuves les plus dures ne doivent pas ralentir notre zèle à prier, mais une persévérance invincible dans la prière est le seul moyen de ne laisser entamer notre foi ni par les blasphêmes des incroyants, ni par les obscurités dont la Providence s'enveloppe dans la conduite des choses humaines. Oui, la prière seule donne à l'âme la consistance nécessaire pour mettre en pratique, en dépit des plus fâcheux accidents, la patience surnaturelle à laquelle nous invite la divine sagesse.

« Comprimez votre cœur, est-il dit au livre de l'Ecclésiastique, « et attendez. Pas d'impatience dans les moments difficiles. Sou-« tenez les délais de Dieu et unissez-vous à lui, afin que votre « vie se développe et grandisse. Quand l'épreuve vous accable, « supportez la douleur avec courage et, dans vos humiliations, « pratiquez la patience (3). »

Est-il nécessaire de vous faire remarquer que de tels conseils ne s'appliquent pas seulement à nos souffrances personnelles ? L'homme est un être social. C'est son honneur et son tourment de ne pouvoir se renfermer dans l'étroite prison de l'égoïsme individuel, et d'avoir un cœur fait pour recevoir le choc de tous les événements du dehors. Amis, famille, patrie : voilà très souvent pour nous la cause des préoccupations les plus poignantes, des plus amères douleurs. Au milieu même de leurs égarements, les païens n'avaient pas méconnu cette loi, et, dans une parole demeurée justement célèbre, un d'eux avait noblement exprimé l'union morale au nom de laquelle chaque homme est sensible à ce qui se passe au sein de l'humanité (4).

(1) Apoc. vi, 10.
(2) Isaïe, LV, 8.
(3) Deprime cor tuum et sustine et ne festines in tempore obductionis. Sustine sustentationes Dei, conjungere Deo et sustine, ut crescat in novissimo vita tua. In dolore sustine et in humilitate tua patientiam habe. (Eccli. II, 2, 4.)
(4) Homo sum : humani nihil a me alienum puto. (Terent. *Heautontim.* v, 25.)

Le christianisme s'est emparé de cette disposition naturelle. Il l'a élargie et transfigurée. L'humanité régénérée par la Rédemption forme un corps mystique qui a Jésus-Christ pour Chef, et où chaque membre ressent, soit en bien-être, soit en souffrance, le contre-coup des vicissitudes auxquelles les autres membres sont soumis. Aucun d'eux ne doit ni ne peut se mettre à part, s'isoler, se faire une vie indépendante. Si le *collectivisme* est un mot barbare qui sert actuellement d'étiquette aux plus dangereuses utopies, il exprime cependant, pour une part considérable, une vérité très importante de l'ordre moral et religieux, admirablement mise en relief par nos écrivains sacrés et tout particulièrement par l'apôtre saint Paul (1).

Ce n'est donc pas seulement pour nous et pour nos besoins personnels que nous devons recourir à la prière et y persévérer. C'est aussi, c'est plus encore peut-être, pour ces nécessités extérieures et sociales dont il ne nous est pas permis de nous désintéresser.

La Famille, la Cité, la Patrie, l'Humanité, l'Église : nous appartenons à tous ces mondes et nous sommes redevables à chacun d'eux de services, d'affection et de dévouement. Un fils qui n'aimerait pas ses parents; un citoyen qui se déclarerait indifférent à son pays; un homme qui n'aurait aucun souci des épreuves de l'humanité; un chrétien pour qui l'Église ne serait pas tout à la fois la plus respectée des familles et la plus aimée des patries : ce sont là, on peut dire, autant d'aberrations et de monstruosités morales dont chacun de nous doit demander à Dieu de lui épargner la faute et l'humiliation.

Aussi bien, si, depuis quelques années, l'auguste Pontife chargé de gouverner l'Église universelle multiplie parmi nous les manifestations publiques et collectives de la prière, n'est-ce pas pour nous rappeler plus fortement la grande loi de solidarité surnaturelle qui est un des principes de la vraie et éternelle religion apportée au monde par le Verbe incarné? « Je vous « donne un commandement nouveau, qui est de vous aimer les « uns les autres, comme je vous ai aimés moi-même (2). »

Les exercices auxquels le Pape nous convie vont donc nous permettre de faire servir notre foi et les admirables vertus dont elle est le principe, non seulement au progrès de nos âmes dans

(1) Rom. XII. — I Cor. XII. — Eph. IV.
(2) S. Jean, XIII, 34.

la piété, mais au bien de nos familles, de notre patrie, de l'Église tout entière.

Réunis dans nos sanctuaires en la présence adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ à qui sa sainte Mère daignera parler pour nous et recommander nos multiples besoins, nous voudrons n'oublier personne ni aucune des nécessités spirituelles ou temporelles du monde.

Il nous sera bien permis toutefois, d'avoir une intention très particulière pour cette patrie française dont nous sommes les fils, et qui, à l'heure même où nous vous adressons ces pages, est à la veille d'accomplir un des actes les plus importants de sa vie nationale.

N'ayez aucune crainte, ni votre évêque ni vos pasteurs n'ont la pensée de s'engager et de vous entraîner sur le terrain brûlant de la politique.

Jamais, depuis que nous avons l'honneur de gouverner ce diocèse, nous ne nous sommes départi, sur ce point, de la réserve que nous impose le caractère sacré dont nous sommes revêtu. Si saint Paul pouvait déclarer que les premiers dispensateurs des grâces du christianisme ne voulaient connaître « ni Grec, ni Gentil, ni Scythe, ni barbare, ni esclave, ni « homme libre (1) ; » quand il s'agissait de prêcher la bonne nouvelle et d'annoncer à tous les enfants de la race d'Adam, sans exception, le mystère consolant du salut par l'Incarnation du Verbe, nous nous sentons forts de la même impartialité et non moins résolus « à nous faire tout à tous pour gagner à Jésus-« Christ tous les hommes nos frères (2). » Si autour de nous s'agitent des drapeaux de différentes couleurs ; si l'antagonisme des partis s'accentue chaque jour davantage, au grand détriment de l'unité et de la paix sociale ; dans cette mêlée confuse, notre rôle nous est très nettement tracé par la nature de notre mandat. Il n'y a qu'un Évangile, un symbole, une Église ; les vérités de la foi et les sacrements sont les mêmes pour tous. Appuyés sur le roc immobile d'une religion faite pour les hommes de tous les siècles et de tous les pays, nous voyons passer devant nous le flot mobile des générations humaines et nous répétons à chacune d'elles l'antique devise des premiers chrétiens : « Un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême (3). »

(1) Col. III.
(2) I Cor. IX.
(3) Eph. IV, 5.

L'heure n'est pas venue, tant s'en faut, de renoncer à cette sage attitude, maintes fois consacrée par les enseignements les plus formels de l'Église notre mère et par sa conduite au milieu des révolutions qui bouleversent nos sociétés.

A cet égard, nous adhérons une fois de plus sans réserve aux règles rappelées naguère avec tant d'autorité par Sa Sainteté le Pape Léon XIII dans une Lettre encyclique dont nous vous avons donné le commentaire il y a quatre ans (1); et nous nous approprions, pour vous les redire, les déclarations récemment faites par l'éminent prélat qui porte la pourpre romaine avec tant d'éclat sur cette terre d'Afrique où, non content de ressusciter les plus glorieux souvenirs du passé, il met chaque jour au service de l'influence française la confiance illimitée que ses mérites lui ont acquise auprès des représentants de toutes les nations.

Écoutez donc avec l'attention la plus religieuse les belles pages, toutes vibrantes de foi et de patriotisme, que S. Ém. le cardinal Lavigerie écrivait naguère et que son indulgente amitié nous pardonnera de lui avoir empruntées... (Mgr Perraud reproduit ici une partie des instructions du cardinal Lavigerie. Nous les avons insérées dans notre numéro du 12 septembre).

Il est presque superflu d'ajouter aucune explication à des paroles d'une si lumineuse clarté. Nous nous sommes permis de les citer textuellement, parce que, en résolvant de la façon la plus nette la question de conscience posée aux catholiques par l'éventualité prochaine des élections générales, elles ne laissent subsister aucun malentendu.

Non, ce n'est pas nous ingérer induement dans la sphère de la politique que de rappeler aux fidèles confiés à notre sollicitude pastorale leurs devoirs envers la religion ; et si l'on vient encore évoquer ici, pour nous rendre suspects, le fantôme du « cléricalisme, » ce sera, nous le déclarons, tromper une fois de plus, et sciemment, la crédulité d'un certain nombre de nos concitoyens.

Nous ne saurions trop le répéter : nous sommes décidés à écarter sans hésiter tout ce que l'on a fort justement appelé « les préoccupations de telle ou telle politique particulière (2), »

(1) Voir l'Encyclique *Diuturnum illud* et notre Lettre pastorale du 24 octobre 1881 (N° 75).

(2) Voir une note publiée dans la *Semaine religieuse de Paris*, du 5 septembre dernier. Il n'est pas nécessaire d'indiquer de quelle haute autorité on peut la supposer émanée.

laissant à chacun sur ce point, sous sa responsabilité, l'entière liberté de ses appréciations, de ses préférences, de ses votes.

Mais, à la suite de l'éminent cardinal de notre Église d'Afrique, nous mettant uniquement en face de la question religieuse, laquelle tient une si grande place dans les programmes dont le pays commence à être inondé, nous avons le devoir strict de rappeler aux électeurs catholiques tout ce qui, pendant la dernière législature, à la faveur de programmes identiques ou même moins agressifs, a été fait contre les droits inaliénables de leurs consciences; et, sans nous engager dans aucune discussion sur la valeur relative des différentes formes de gouvernement ou des divers systèmes politiques; sans nous arrêter à aucune désignation de personne; sans quitter la haute région des principes de la morale et des obligations imposées à des chrétiens par leur foi religieuse, nous leur disons : si les députés font les lois, ce sont les électeurs qui font les députés : donc, et au nom d'une logique inexorable, les électeurs porteront la responsabilité des lois, bonnes ou mauvaises, qui seront élaborées pendant la législature à laquelle leurs suffrages vont donner naissance.

Il en résulte qu'ils doivent aviser, réfléchir très sérieusement aux conséquences de leurs votes; enfin, et pour revenir à l'objet principal de la présente communication, prier beaucoup et demander à Dieu de les éclairer, au moment où ils vont exercer un droit et remplir un devoir dont les suites auront sur la situation de la religion dans notre pays le contre-coup le plus direct.

C'est ici, nous aimons à le répéter, que les exercices de piété prescrits par le souverain Pontife pendant le mois d'octobre vont répondre d'une façon admirable aux préoccupations religieuses et patriotiques de la France chrétienne.

Autour de nous retentissent les cris de haine, les injures et les menaces contre les intérêts sacrés de notre foi. Pendant ce temps, nous nous rappellerons avec l'apôtre saint Paul comment les disciples de Jésus-Christ ont pour se défendre l'arme sacrée de la prière à laquelle, depuis les jours anciens de Judith et d'Esther, Dieu a si souvent communiqué sa puissance quand il a voulu protéger et sauver ses serviteurs : *Arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed potentia Deo, ad destructionem munitionum, consilia destruentes* (1).

La prière ! c'est l'expression de la foi ; c'est le fondement de

(1) II Cor. x, 4.

l'espérance; c'est aussi l'aliment de la charité : qui prie bien, aime bien. Les catholiques entendent ne se laisser vaincre par personne en ce qui touche à l'amour de leur pays. Nous prierons donc beaucoup pour le nôtre, par l'intercession de la Vierge bénie qui semble, particulièrement en ce siècle, avoir plus d'une fois témoigné sa prédilection à notre vieille terre de France. Nous demanderons pour notre chère patrie la paix dans la justice et la fraternelle union de tous ses enfants.

Nous supplierons également le Dieu de miséricorde de mettre un terme aux épreuves du Vicaire de Jésus-Christ : de le délivrer des entraves qui pèsent sur sa personne sacrée et d'exaucer, pour la liberté des âmes et pour le bien des sociétés, les prières que sa voix puissante et docilement obéie va provoquer dans le monde entier.

Mgr PERRAUD.

UNE PAROLE DE LÉON XIII

« Dans le gouvernement général de l'Église, en dehors des devoirs essentiels imposés à tous les Pontifes par leur charge apostolique, chacun d'eux est libre d'adopter la ligne de conduite qu'il juge, selon le temps et les autres circonstances, être la meilleure. »

Parole admirable de franchise et de vérité, dans laquelle Léon XIII condense d'une main hardie l'histoire dix-huit fois séculaire de la Papauté ! Puissante et lumineuse synthèse, qui renferme en quelque sorte toute la philosophie de l'action pontificale !

S'il est vrai, en effet, écrit à ce sujet le *Courrier de Bruxelles,* que les Papes ne varient jamais ni dans l'enseignement de la doctrine révélée, ni dans l'accomplissement des devoirs fondamentaux qui incombent à leur ministère, il ressort également de l'histoire que les grands Papes, dans le gouvernement de l'Église, ne se répètent pas : ils se continuent et se complètent respectivement.

C'est un bataillon d'élite, en marche vers les régions éternelles, qui avance toujours, sans jamais piétiner sur place. A chaque étape, il se rend compte des accidents du terrain et de la position de l'ennemi, afin d'y proportionner ses mouvements.

Aussi l'Esprit-Saint, qui possède à un degré éminent le sens des opportunités, suscite-t-il alternativement dans son Église « des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des docteurs ». D'après les circonstances, il appelle tantôt les uns, tantôt les autres à la direction du gouvernail.

Est-ce pour qu'ils se déjugent? Non. — Pour qu'ils se copient? Pas davantage. — Pourquoi donc?

Saint Paul va nous révéler les voies de Dieu et nous ouvrir du même coup une vue large sur l'action du Souverain-Pontificat: *ad consummationem sanctorum* : c'est afin que l'œuvre de la rédemption s'accomplisse pleinement et que, par la combinaison de toutes ces initiatives distinctes, le peuple des élus soit consommé dans la sainteté; *in opus ministerii :* pour que le ministère sanctificateur de l'Église opère la plénitude de ses effets. Car, — la pensée est de saint Anselme — le père de famille voulant que chaque serviteur s'acquitte en perfection de la tâche spéciale qui lui incombe, se plaît à faire le partage du travail.

Pourquoi encore? *In œdificationem corporis Christi :* afin que les uns et les autres, d'après la nature du talent qui leur a été départi, contribuent à l'édification du corps mystique de Jésus-Christ.

Rome est la Ville-Sainte, la Jérusalem nouvelle, *civitas sancta, Jerusalem nova,* « dont les murailles sont faites de perles et de pierres précieuses. »

Ces perles, que les anges recueillent avec un discernement exquis, ont chacune leur teinte à part et nul ne fait double emploi. Les pierres vivantes, taillées dans le ciel par la main du souverain Architecte, ne se ressemblent pas. L'Artisan céleste imprime à chacune des proportions différentes, selon la place qui lui est assignée dans l'économie générale de l'édifice. Mais toutes, sous des formes diverses, se répondent avec une parfaite harmonie; toutes concourent à l'achèvement du plan divin; et de leur variété même résulte l'incomparable splendeur de la cité de Sion.

La mission de la Jérusalem chrétienne réclame ces nuances qui attestent l'universalité de son empire.

N'est-elle pas « la Maison du Seigneur, bâtie sur le sommet de la montagne, vers laquelle convergent toutes les nations »? *venient ad eam omnes gentes.*

Elle n'a été fondée ni pour un temps ni pour un lieu. Son

action embrasse l'humanité entière et s'étend d'une éternité à l'autre.

Or, si la parole de Dieu ne passe jamais, l'oracle divin nous avertit de la même bouche, que le ciel et la terre passent; les temps changent et les hommes avec eux.

C'est pourquoi, sans ébranler en rien son essentielle fixité, Rome saura faire à l'occasion la part des circonstances, et condescendre avec une maternelle sollicitude aux conditions les plus diverses.

Se faisant « toute à tous », elle devra fréquemment modifier ses allures extérieures, parce qu'elle a besoin d'adapter sa doctrine absolue et immuable à mille situations contingentes et disparates.

Tel le Verbe créateur, dont l'Église est la vivante image, opère en dehors de lui les effets les plus variés, sans que son immutabilité intrinsèque en subisse la moindre atteinte.

Et de même que la création de tant de types distincts nous manifeste la puissance et la fécondité de l'Être unique qui les a engendrés, ainsi les variations accidentelles, inséparables du gouvernement de l'Église, nous font mieux comprendre l'ampleur et la richesse de son principe, qui est par lui seul assez large pour donner satisfaction à toutes les aspirations légitimes, assez élevé pour résoudre les problèmes en apparence les plus discordants, assez profond pour pénétrer jusqu'aux entrailles de la société humaine et guérir les nombreuses plaies dont elle souffre successivement dans le cours des âges.

Mais il n'y a pas que les temps qui changent et s'écoulent comme un fleuve sous les remparts de l'immortelle Cité.

Tandis que la vérité est une, les peuples et les individus qui doivent la recevoir en héritage sont multiples, ayant leur physionomie particulière, leurs traditions et leurs mœurs.

Jérusalem ouvre largement ses portes à tous, mais tous ne sont pas conviés dans les mêmes termes à venir occuper leur place. Dieu, qui est charité et miséricorde, compatit à nos faiblesses et choisit habilement ses Pontifes de manière que chacun d'entre nous entende tour à tour l'invitation sur un ton de voix approprié à son tempérament, avec les attentions et les ménagements qu'exige son caractère.

Pierre est envoyé aux juifs, parce qu'il avait une prédilection marquée pour les enfants d'Israël.

Paul, qui affectionnait spécialement les gentils, devient l'apôtre des nations.

Pierre, s'adressant à un peuple croyant, élevé dans les traditions publiques, mais devenu infidèle à sa mission, affirme carrément Moïse et les prophètes.

Paul, lui, évangélisant des races mécréantes, égarées par les déclamations des rhéteurs et les subtilités des sophistes, y met déjà une certaine diplomatie. Il a l'air d'entrer par leur porte, afin de les obliger à sortir par la sienne.

Quand il voudra se faire écouter de ses adversaires, il fera vibrer tout ce qui leur reste encore d'instincts généreux.

On sentira tout de suite qu'aucun progrès ne le laisse indifférent, et qu'il n'est étranger à aucune des gloires de la civilisation antique.

Les sages, les hommes d'État, les littérateurs même lui sont connus.

Toutes les ressources de la dialectique sont concentrées entre ses mains.

L'autel « au Dieu inconnu », une réminiscence littéraire, l'hémistiche d'un poète, lui fourniront un thème abondant pour prêcher aux Athéniens « le Dieu qu'ils adoraient sans le connaître », et les convaincre que « nous sommes de la race de Dieu ».

Le jour de la Pentecôte, autour du cénacle, Pierre subjugue son auditoire, et trois mille hommes se convertissent à sa voix.

Devant l'aréopage d'Athènes, où Pierre n'aurait pas si bien réussi peut-être, Paul remporte un éclatant succès et réduit ses adversaires à l'aveu de leur impuissance.

Gardez-vous cependant d'opposer Pierre à Paul; car les divergences de tactique ne les empêcheront pas d'être reclus ensemble à la prison Mamertine et de mourir le même jour martyrs de la même vérité.

Cette action complétive, basée sur le caractère de l'Église, et que nous distinguons déjà au berceau du christianisme, se perpétue à travers les temps.

Éclairé des lumières de l'Esprit-Saint, qui ne lui font jamais défaut, connaissant d'ailleurs les besoins généraux de toute la catholicité, chaque Pontife détermine le domaine spécial sur lequel devra *hic et nunc* s'exercer son activité pour répondre aux vues de la Providence. Seul il est capable de tracer d'une main sûre la voie qui le conduira à ses destinées. Et lorsque

chacun aura réalisé la mission personnelle qui lui incombe, ils formeront tous ensemble cette institution incomparable qui s'appelle le Pontificat romain.

Il est donc vrai de dire que les Papes ne se ressemblent pas : ils se succèdent et font la chaîne. Chaîne annulaire dont le Cœur de Jésus est le chaton ; elle part de la croix sanglante du Calvaire pour se rattacher à la croix triomphante sur les nuées du ciel, après avoir circonscrit dans son immense orbite tous les siècles et toutes les générations.

A. B.

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES CATHOLIQUES

M. l'abbé Hitze, vicaire à Gladbach, député au Reichstag et secrétaire général de l'*Union des sociétés ouvrières*, a prononcé au congrès de Münster le discours suivant sur l'organisation des cercles ouvriers. L'éminent économiste a touché là une des questions les plus pratiques de l'Europe, et, comme sa compétence et son autorité en matière sociale sont universellement reconnues, nous croyons que tous liront avec profit ses conseils.

Dans son encyclique *Humanum genus*, le Souverain-Pontife s'adresse à tous les catholiques et leur recommande de créer des cercles et des associations catholiques d'ouvriers.

Il faut attirer les pauvres et les ouvriers, dit le Saint-Père, à des associations honnêtes, de peur qu'ils ne tombent entre les mains de ceux qui cherchent à leur nuire. Dans leur lettre pastorale, nos évêques nous ont fait la même recommandation, ils ont toujours encouragé, par leurs paroles et leurs actions, l'œuvre des associations ouvrières et ont pris part à ces réunions.

(Nous supprimons ici un long passage qui concerne plus spécialement l'Allemagne.)

... Il faut procéder avec délicatesse et discrétion ; une vigilance continuelle est nécessaire pour soutenir l'œuvre et empêcher qu'elle n'entre dans de fausses voies. L'expérience nous dit qu'il faut agir avec prudence et précaution, mais ce n'est

pas une raison d'être inactifs et de laisser le champ libre au socialisme corrupteur. Dans plusieurs endroits, il existe un grand nombre d'associations indépendantes.

C'est une faute, il faut les unir, afin que les forces ne se perdent point, et que toutes ces petites associations soient sous une seule direction et tendent au même but. *Une grande association ouvrière* embrassant tous ces *petits cercles*, devrait être fondée dans ces endroits. Je le sais bien, la chose est délicate, plus d'une de ces petites associations est fière de son autonomie et de son indépendance. Ses présidents se soumettront difficilement à une direction supérieure. De plus, quelques-uns de ces cercles ont une couleur politique ; il faut tenir compte de tout cela. Ces cercles ont leur mérite, mais nos associations ouvrières doivent avoir une autre tendance. Cependant les membres des cercles ouvriers pourraient rester en même temps associés à leurs cercles politiques, ou pourraient faire en sorte d'organiser les réunions à des heures ou des jours différents. Mais, pour concilier tout cela, il faudrait éloigner toute émulation jalouse de la part du cercle politique, et c'est là une difficulté, car l'association ouvrière, tout en ne s'occupant pas de politique, saura cependant indiquer à ses membres quel est le candidat à choisir aux élections.

Il ne faut donc point s'illusionner, les difficultés sont très grandes pour la fondation de ces associations. Le développement de l'œuvre dépendra du zèle et de la prudence du président. La présidence est une charge difficile et pleine de responsabilité ; nous souhaitons donc *pour cela que le président soit délégué directement par l'évêque. De plus, il faut qu'il soit aidé et soutenu par ses confrères. L'action du cercle doit être considérée comme une partie de la cure pastorale, le cercle doit être une institution paroissiale soutenue et encouragée par tous les ecclésiastiques.*

Il faut qu'il y ait *union étroite entre le clergé et la direction* du cercle, que l'un soutienne l'autre, que tous s'intéressent au développement de l'œuvre.

Le président ecclésiastique devra être nommé par l'évêque, et considérer son poste comme une véritable charge d'âmes ; les autres ecclésiastiques doivent se montrer favorables au cercle et l'encourager par tous les moyens.

Je dis que la fondation et la direction des cercles doit être considérée comme une véritable charge d'âmes et comme une partie essentielle de l'œuvre pastorale.

Les dangers du socialisme augmentent toujours. Les derniers résultats des élections au Parlement doivent nous rendre prudents. Ne nous laissons point tromper par les fausses apparences et les théories vagues du socialisme, il ne peut que nous nuire. Le socialisme fait appel à notre imagination, il caresse nos passions, il est un grand danger. Les réformes et les lois du gouvernement ne sont point un rempart assez fort pour s'opposer seules aux invasions de ce fléau. La religion seule est assez puissante sur les esprits pour mettre un frein aux passions.

L'union avec le clergé est l'unique remède au socialisme. L'ouvrier doit être soutenu : l'esprit de corps seul lui permettra de s'opposer aux entraînements de la secte.

Il faut isoler le socialisme. Arborons notre drapeau, opposons-le au sien ; restons fermes et unis contre toute agitation.

Le socialisme n'est pas seulement une aberration intellectuelle, il est le fruit des tendances du siècle. Le terrain lui a été préparé par le matérialisme et par l'affaiblissement du sentiment religieux.

L'esprit de révolte, la tendance à satisfaire les appétits sensuels, l'égoïsme, le matérialisme et enfin la diminution de l'esprit de famille sont les sources du socialisme.

Nos cœurs se serrent d'angoisse, nous nous attendons à voir un avenir terrible et menaçant, lorsque nous considérons les ravages que le socialisme a faits dans les esprits des jeunes gens de nos grands centres industriels.

La moralité laisse bien à désirer de nos jours. Il faut unir nos forces, pour nous opposer au mal qui nous menace. Nous n'avons point le droit de rester inactifs. Le peuple catholique est encore bon et croyant, il écoute facilement la voix du prêtre. Nous en avons la preuve dans les missions tenues récemment.

Mais si le prêtre manque, si le peuple ne peut plus être en relations avec le clergé, si toute sa religion consiste à assister, le dimanche, pendant une demi-heure aux offices de l'Église, alors nous ne devons point être étonnés si l'esprit de religion se perd peu à peu. Nous devons de nouveau nous rapprocher du peuple et de l'ouvrier ; le clergé doit être uni aux familles et exercer son ministère pastoral. C'est là qu'il doit arriver par les associations.

Nous le savons et le constatons tristement ; le prêtre est

tellement pris par les offices du dimanche qu'il ne lui est presque point possible de consacrer l'après-midi ou la soirée aux cercles. Mais qui ne se sacrifierait à la vue du danger imminent? Si nous abandonnons la jeunesse, d'autres sauront l'attirer. On désire s'amuser en commun ; si nous ne prenons la direction de ces groupes, d'autres les dirigeront et nous aurons à nous reprocher de ne pas avoir fait notre possible pour exercer notre influence. Nos adversaires ne se laissent rebuter par rien, ils font leur possible pour détruire notre empire.

Et ceux-là pour qui travaillent-ils? Pour satisfaire leur égoïsme et leurs passions! Et nous, nous travaillons pour le bien des âmes, nous travaillons afin de réjouir le cœur du Sauveur, qui lui-même sera notre récompense.

Dans la pratique, d'ailleurs, la chose est plus facile qu'on ne pense. Celui qui est une fois habitué à un cercle ne peut plus s'en passer. Et même s'il est fatigué, le soir arrivé au milieu de ses compagnons, il oublie son abattement. Je connais des hommes malades, surchargés de travail, qui continuent de diriger des cercles; là ils oublient leurs peines et leurs travaux. Ils se reposent en faisant le bien. Qui ne se sentirait animé de courage, en se voyant entouré d'hommes qui sont unis fidèlement et tendent à un même but louable? Le prêtre n'aurait point de cœur sacerdotal s'il ne se plaisait au milieu de la jeunesse, que quelquefois il élève, instruit et prépare à recevoir Jésus-Christ dans le sacrement d'amour. N'est-ce point son devoir de suivre ces âmes et de les préserver de tout danger?

Il n'y a point d'autre voie de salut pour les jeunes gens de nos villes industrielles, que celle du cercle. Pour éloigner d'eux le danger des mauvaises compagnies et des séductions, il faut les réunir et les surveiller. Il faut grouper les filles en confréries, les jeunes gens en cercles. Alors la paroisse entière est unie, parents et enfants sont sous une bonne direction, chacun se sentira heureux. L'influence se fera sentir peu à peu et le prêtre recueillera le fruit de ses labeurs. Alors nous serons forts et puissants. L'œuvre est grande et belle, Dieu la bénira, il la fera prospérer pour le grand bien de l'Église et de la patrie.

Ces recommandations, on le voit, ont un intérêt général. Nous appelons principalement l'attention sur le passage relatif au caractère *hiérarchique et paroissial* des cercles : les Allemands, qui ont la vie d'association la plus longue, la plus savante et la plus féconde, ont toujours fait l'expérience que l'avenir de ces

œuvres dépend de leur subordination directe aux autorités ecclésiastiques. C'est là un exemple vivant que Léon XIII a ratifié par ses leçons si sages et si opportunes.

Abbé Hitze.

LA VÉRITÉ SUR CALVIN

Il ne reste rien de Calvin à Genève. Son tombeau est ignoré. Sa doctrine a fait place au rationalisme le plus extrême. Le protestantisme n'est plus une religion; il n'est pas même une école de philosophie morale, car la philosophie lui manque autant que la morale. En 1864, on voulut tenter un anniversaire de la mort de Calvin. Du sein même des protestants, il s'éleva une forte opposition qui, jointe aux protestations des catholiques, fit échouer la manifestation projetée. Aujourd'hui, le conseil d'État a voulu tenter de ranimer ces cendres éteintes en donnant le nom de *Calvin* à une rue de Genève.

Pour montrer tout ce qu'il y a d'odieux dans une telle décision, nous allons emprunter une plume protestante; nous reproduirons ici quelques pages d'une brochure publiée par un citoyen genevois protestant, en 1864, sous le titre : *La vérité sur Calvin*. Elle a pour nous, Français, le même intérêt que pour nos voisins de l'Est. Cette brochure traitait successivement : 1° des tendances antinationales de Calvin et de son parti; 2° de l'absolutisme de Calvin; 3° des mœurs des amis et des adversaires de Calvin; 4° du prétendu désintéressement de Calvin; 5° des lois somptuaires et des dîners officiels; 6° de ses victimes; 7° en particulier du procès de Michel Servet.

Voici les extraits textuels. Il s'y trouve des expressions et des appréciations qui ne sont point toujours conformes à la vérité; mais nos lecteurs se rappelleront que c'est le langage d'un protestant genevois :

§ 1er. *Tendances antinationales de Calvin et de son parti.*

Calvin était Français. Quand il se fut établi à Genève et qu'il eut assis son pouvoir sur les ruines du parti national, sa préoc-

cupation constante fut, non point de défendre l'indépendance de la république qui s'était jusqu'à un certain point livrée à lui, mais bien de se servir de sa position pour venir en aide au protestantisme français. Ce ne fut d'ailleurs qu'en 1559, un peu plus de quatre ans avant sa mort, qu'il devint citoyen genevois, et il est à remarquer que lorsqu'on lui conféra la bourgeoisie, il dit « que s'il n'avait pas demandé plus tôt cet honneur, c'était *pour ne pas donner lieu à des soupçons* auxquels il n'y a que trop de gens de portés ».

Quels étaient ces soupçons? Évidemment sa crainte n'était pas de paraître trop Genevois aux yeux des Genevois. C'était du côté de la France qu'il tournait ses regards, et s'il retardait d'acquérir la bourgeoisie, il faut chercher le motif de cet ajournement dans l'espoir, qu'il n'avait point abandonné, de se mettre un jour à la tête de la réforme en France, Genève dût-elle même, à ce prix, être entraînée dans les dangers d'une lutte contre son puissant voisin.

Ce qui le prouve, c'est que la conspiration d'Amboise, qui coûta la vie à plus de douze cents personnes, ne fut point ignorée de Calvin. Il est vrai qu'il ne se compromit par aucun écrit adressé aux chefs de ce complot, mais il se tira fort mal de l'accusation portée contre lui par M. de Villiers, d'avoir non seulement approuvé, mais encore recommandé l'entreprise à M. de Chandieu, qui était venu de France pour lui en parler.

Du reste, les années pendant lesquelles Calvin fut tout-puissant à Genève se distinguent tout particulièrement par l'audace des réfugiés français, auxquels il faisait donner la plupart des fonctions arrachées aux nationaux par l'exil ou la peine capitale.

« Pensez-vous que ce pays soit vôtre? disait en chaire le réfugié Treppereaux, ministre à Céligny. Il est à moi et à mes compagnons, et vous serez gouvernés par nous, qui sommes étrangers, et dussiez-vous bien grincer les dents. »

C'était cette audace inouïe des créatures du réformateur qui faisait dire à Pierre Ameaux, dans une conversation privée, « que les Français seraient bientôt les maîtres de la ville et feraient passer les Genevois sous leurs bras ». Parole imprudente, parce qu'elle touchait juste, et pour laquelle il subit une peine humiliante, sans parler d'un emprisonnement préventif de trois mois et demi. Comment en aurait-il été autrement, à une époque où *tous* les ministres du consistoire étaient Français et établis depuis peu de temps à Genève?

Les Bernois, alliés de notre république, ne se méprenaient point, d'ailleurs, sur les intentions et les menées antinationales du parti calviniste. Constamment ils se montrérent favorables au parti contraire, et, à diverses reprises, ils intervinrent auprès des autorités genevoises pour les engager à montrer plus d'équité envers les indépendants, emprisonnés, exilés, torturés ou mis à mort à tout propos.

Ils eurent aussi à appeler l'attention du Conseil sur les intrigues des gens les plus dévoués au réformateur, particulièrement sur les allées et venues de Laurent Maigret, dit le Magnifique, agent des rois de France François Ier et Henri II, bien que pensionnaire de la république pour une somme annuelle d'une valeur de 5,000 francs environ. Ce Laurent Maigret fut convaincu d'avoir reçu de l'argent des autorités françaises, entretenu des correspondances secrètes avec les principaux officiers et agents du roi de France, et accueilli clandestinement chez lui les seigneurs des environs les plus hostiles à Genève; mais il ne fut point condamné, grâce à l'intervention de Calvin, qui ne cessa pas de le considérer comme son ami, et qui assista peu de temps après, en qualité de parrain, au baptême d'un de ses enfants.

En 1538, c'est-à-dire quelques années avant le procès de Maigret, une fraction du parti calviniste, dont les membres étaient surnommés *Guillermins,* avait traité secrètement de la reddition de la ville avec M. de Montchenu, général français, et il avait fallu les mesures promptement prises par les Bernois pour empêcher cette trahison.

Ajoutons, pour donner une idée de la substitution systématique opérée par les soins de Calvin, que, tandis que, de 1549 à 1554, le nombre des étrangers admis au droit d'habitation avait été de 1,376 personnes au moins, soit de dix à quinze fois supérieur à ce qu'il avait été dans les années précédentes, ce nombre s'éleva à plus de 1,200 pour chacune des années 1555 et 1556; que, le 14 octobre 1557, on reçut à habiter 44 Anglais et 48 Italiens; le lendemain, 138 Français à la fois, et, le 8 mai 1558, plus de 360 habitants d'un seul coup.

Il va sans dire que les admissions à la bourgeoisie suivaient la même proportion, parce qu'il fallait, à tout prix, réduire à l'impuissance le parti national, en le noyant dans l'élément des réfugiés, fougueux adeptes du réformateur.

Nous avons dit plus haut que les Bernois sympathisaient

volontiers avec le parti national genevois, dont les membres persécutés par Calvin, étaient toujours bien accueillis chez eux, tandis qu'ils voyaient avec peine les aspirations françaises du gouvernement calviniste. Cela est si vrai, qu'en 1546 il ne s'en fallut guère que Berne ne refusât de confirmer, comme cela avait lieu tous les quatre ans, le traité de combourgeoisie, cette puissante garantie de l'indépendance de Genève, si chèrement conquise par les patriotes bien avant l'arrivée de Calvin dans nos murs. A ces preuves de méfiance, du reste, le réformateur avait coutume de répondre par quelques puériles interdictions dans lesquelles il donnait libre cours à sa mauvaise humeur et à son antipathie contre les Suisses. C'est ainsi qu'il sévissait contre les « chausses chapelées », c'est-à-dire *à crevés*, mode essentiellement helvétique, qui avait été importée par les Bernois, et à laquelle le parti calviniste reprochait de servir de ralliement dans les émeutes. Quelques jours auparavant, c'était contre les « barbes à la lansquenette », c'est-à-dire portées à la manière suisse, que le Conseil avait sévi, et les porteurs de ces barbes avaient dû les faire couper dans la journée, soit la veille de l'arrivée des ambassadeurs bernois. Pour des raisons toutes semblables, on avait été jusqu'à refuser à un aubergiste l'autorisation de relever son enseigne de l'*Ours*.

Ces quelques détails suffisent, pensons-nous, pour justifier la résistance du parti national, qui voyait dans son alliance avec les Suisses le salut de Genève.

§ II. — *Absolutisme de Calvin.*

Calvin était d'un tempérament bilieux. Doué d'une force de volonté puissante, qui, suivant les circonstances, devait se transformer en un besoin insatiable de domination, il s'était cru pendant longtemps destiné à devenir le chef d'un État fédératif composé des villes françaises protestantes. Plus la réalisation de son plan offrait de difficultés, et plus il était disposé à user de rigueur envers ceux des Genevois qui lui tenaient tête à l'intérieur, et contrecarraient ainsi, sans le savoir, ses projets ambitieux du dehors. Quant il eut constaté l'impossibilité d'arriver à ses fins et qu'il se fut décidé à accepter la bourgeoisie genevoise, quatre ans avant sa mort, comme nous l'avons dit plus haut, montrant par là qu'il était tombé de la hauteur de ses rêves jusqu'à la profondeur de la réalité, son insuccès le rendit

plus ombrageux encore, et ses nouveaux compatriotes eurent à supporter tout le poids de cet immense désappointement.

La rigidité de son caractère, qui ne souffrait aucune contradiction, le portait souvent à des persécutions prolongées sans aucun objet. Malheur à qui se trouvait sur son chemin ou qui devenait la cause innocente d'une contrariété pour le réformateur ! Il passait aux yeux de ce dernier pour être un obstacle au développement de la religion personnifiée en lui, et, brusquement ou à la suite de longs détours, il était frappé dans sa famille, dans ses intérêts privés, dans son existence même. C'est cette persévérance de Calvin dans l'accomplissement de ses vengeances qui faisait dire à son contemporain, le pasteur De la Mare : *Quand il a la dent contre quelqu'un, ce n'est jamais fait !*

Nous pourrions citer de nombreux exemples, prouvant que cette appréciation était juste ; nous nous bornerons au suivant, pris dans la foule, et qui nous a tout particulièrement frappé :

Pierre Ameaux, citoyen de Genève, était un des hommes les plus dévoués à Calvin, qu'il avait contribué pour sa large part à faire revenir en 1541. Il était gardien ou régisseur de la maison de son ami, M. de Fresneville, à la rue des Chanoines, qui fut choisie par le Conseil comme demeure du réformateur, moyennant un loyer de 14 florins (170 francs environ) par année, arbitrairement fixé par le Conseil lui-même. Le bas prix de cette location avait donné lieu à des pourparlers, dans lesquels Ameaux n'était qu'intermédiaire, et qui avait eu pour résultat d'obliger Calvin à déménager pour s'établir dans la maison voisine. Le croirait-on ? cette petite contrariété fut l'origine d'une longue persécution contre Ameaux, en butte dès ce moment au mauvais vouloir de Calvin. En 1543, on lui défendit d'exercer sa profession de *cartier* et de vendre des chandelles de cire. L'année suivante, Ameaux ayant demandé son divorce, se voit forcé de garder sa femme, convaincue d'adultère, et pour laquelle le Consistoire et le Conseil usent d'une douceur fort suspecte en pareil cas. Ce n'est que sur de nouvelles plaintes et après un nouveau procès de dix mois, que le divorce est enfin accordé. En 1546, Pierre Ameaux est emprisonné pour quelques paroles qui lui étaient échappées à l'adresse de Calvin, dans un souper intime ; on arrête son commerce ; on se livre contre lui aux investigations les plus tyranniques ; puis, malgré une humble demande en grâce, on porte accusation

contre lui devant le Conseil des Deux-Cents, qui, dans deux votations successives, prononce son acquittement, après cinq semaines de prison étroite. Calvin cherche alors à faire casser la grâce accordée par une autorité dont les sentences étaient sans appel ; il déclare qu'il ne remontera point en chaire jusqu'à ce qu'il lui ait été fait réparation, et il réussit à faire subir encore un mois de prison étroite au pauvre Ameaux, qui peut enfin rentrer chez lui le 8 avril 1546, après avoir fait amende honorable, à genoux devant ses juges, sur les trois principales places de la ville. On pense peut-être que c'est fini, et que la persécution de Calvin cessera. Il n'en est rien. Il restait à Ameaux, comme moyen d'existence, outre la fabrication des cartes, qui lui avait été interdite, celle des autres engins de jeux. Le jour de sa libération, on interdit de jouer aux quilles, cartes, dés, etc., les jours ouvriers. Plus tard, en 1548, on retrouve son nom dans les registres du Conseil. Cette fois, on lui cherche querelle sur ce qu'il ne va pas au prêche, et il est obligé de demander pardon à Calvin, deux genoux en terre, de ce qu'il avait pu croire que ledit Calvin lui était hostile. Enfin, l'année suivante, on l'appelle encore devant le Conseil pour lui faire des remontrances sur ce qu'il n'a pas pris la Cène.

On voit combien était exacte cette assertion de M. De la Mare, qui fut lui-même cruellement persécuté pour l'avoir émise : Quand M. Calvin a la dent contre quelqu'un, ce n'est jamais fait !

Nous aurons, d'ailleurs, à revenir sur ce côté du caractère de Calvin, quand nous ferons le compte des nombreuses victimes sacrifiées à sa vengeance.

Les apologistes du réformateur ont essayé de le justifier en disant qu'en fin de compte ce n'était pas lui, mais le Conseil qui agissait, et qu'il n'était que pasteur de Genève, étranger aux luttes des partis politiques dans la ville. C'est le connaître bien mal, et, s'il en était ainsi, nous ne saurions comprendre la réputation d'énergie, d'initiative et d'habileté que ses partisans cherchent à lui donner, puisque le protestantisme se trouvait établi dans notre ville avant son arrivée. Il suffit, du reste, de jeter un coup d'œil sur les registres du Conseil et du Consistoire pour s'assurer que, dès 1541, soit après la victoire de son parti contre le parti national genevois, c'était lui qui faisait tout à Genève, et qui dictait au pouvoir exécutif ses arrêtés, au Conseil des Deux-Cents ses décrets, aux juges leurs sentences.

Seulement, et ceci ne révèle pas une des plus belles faces du caractère de Calvin, il avait l'habitude de rejeter constamment sur ses créatures et ses humbles serviteurs la responsabilité de ses propres actes, qu'il leur faisait endosser.

Calvin assistait fort souvent aux séances du Conseil ; il était consulté sur presque tous les objets, même les plus insignifiants, comme on peut le voir dans les procès de Perrin, de Favre, de Gruet, d'Ameaux, de De la Mare et de tant d'autres, où les juges semblent jouer purement et simplement le rôle de comparses.

La pression morale exercée sur les consciences, la rigueur des mesures prises contre tous ceux qui montraient la moindre velléité d'opposition au réformateur nécessitaient, on le comprendra sans peine, un développement inouï du système d'espionnage, sans lequel le chef ombrageux de la république n'aurait pu tenir sous le joug un peuple jaloux de sa liberté, accoutumé à son franc-parler, et surtout fort impatient de toute domination étrangère.

Aussi la délation forme-t-elle le caractère principal de cette triste période de notre histoire nationale. Calvin était instruit jour par jour des moindres paroles, non seulement de ses adversaires politiques, mais encore des gens de son propre parti et des hommes du peuple dont l'opinion sur son compte paraissait devoir lui être tout à fait indifférente. On avait des espions parmi les meilleurs amis, au sein même de la famille, et la justice calviniste ne répugnait pas à forcer un fils, une fille à témoigner contre leur père, un serviteur à dénoncer les propos les plus insignifiants de son maître. En outre de cette puissante et terrible organisation, qui mettait journellement en péril la sécurité des citoyens, on avait des espions attitrés et payés, qui étaient chargés de « converser les tavernes », et trop souvent de remplir le rôle d'agents provocateurs. Les registres du Conseil, du 4 septembre 1544, portent, entre autres, ce qui suit : « Bombrille a exposé comment il est toujours vigilant de s'enquérir de ceux qui vont et viennent en la ville, et, quand il sait quelque chose de nouveau, il le vient révéler à la seigneurie, priant l'avoir pour recommandé. On lui donne pour le moment cinq florins de l'argent du sceau (environ 60 francs valeur actuelle) ! ! ! » Bombrille, comme on le pense, n'était pas seul à remplir ce triste métier, sans parler encore des ministres et des dizeniers, dont les visites étaient de véritables séances inquisitoriales.

Ce réseau d'intrigues et de délations, dont Calvin avait entouré sa personne et le gouvernement de ses fidèles, explique surabondamment la quantité prodigieuse des procès criminels qui furent intentés à Genève, souvent à propos de misères, depuis le retour du réformateur, en 1541, jusqu'à sa mort, survenue en 1564. Toujours à l'affût de ce que pouvaient penser les membres du parti national, sans cesse inquiet sur le résultat de ses mesures arbitraires, Calvin avait identifié en lui la réforme religieuse et la religion elle-même. Signaler ses défauts c'était blasphémer contre le Père, le Fils et le Saint-Esprit; être contre lui, c'était retourner au papisme; l'offenser, en un mot, c'était manquer de respect envers Dieu. Singulière prétention, qu'on pourrait prendre pour de la folie, si les dogmes mêmes proclamés par Calvin, en particulier celui de la prédestination, ne donnaient une idée suffisante de l'absolutisme de ses opinions et de la tendance autocratique de son caractère.

Nous verrons plus tard à quelles mesures extrêmes, à quels actes de cruauté le conduisit l'absence des sentiments humanitaires qui auraient pu contrebalancer chez lui la roideur des opinions et la soif du pouvoir.

(A suivre.)

LE LUMINAIRE DE L'AUTEL

Dans l'assemblée des questions liturgiques tenue à Rome le 28 janvier 1885 et honorée de l'assistance de leurs Éminences les cardinaux Parocchi et Bianchi, on a agité la question du luminaire qui doit servir à l'autel. La dissertation, lue par un élève du séminaire romain et approuvée par le président de l'assemblée, énonce et établit les points suivants :

Baronius assigne à l'emploi des lumières dans les fonctions du culte une origine apostolique. L'on avait, en effet, devant soi, l'exemple du Seigneur lui-même ordonnant dans l'ancienne loi la construction du chandelier à sept branches et l'usage des païens qui employaient des lumières dans leurs rites superstitieux. L'emploi des lumières était pour les premiers fidèles d'une absolue nécessité matérielle, à cause de l'obligation que leur créaient les païens de rechercher les ombres de la nuit. Mais ils obéissaient encore en cela aux plus hautes raisons

mystiques. La nouvelle alliance a marqué pour le monde le commencement d'une ère de joie et l'éclat des flambeaux est bien propre à rappeler cette divine allégresse des cœurs. De plus, nos lumières sont avant tout le symbole de cette lumière substantielle, qui jaillit dans l'éternité du sein du Père, qui éclaire tout homme venant en ce monde, et sans laquelle nos yeux seraient incapables de nous conduire par le jour le plus éclatant.

L'usage de placer les lumières sur la table de l'autel remonte au Ve siècle; jusque-là elles étaient posées à côté ou au dessous. Jusqu'au Ve siècle encore, l'on se servit à peu près indifféremment de l'huile et de la cire comme matière des lumières liturgiques. Toutefois l'huile était plus usitée à l'origine; mais à partir du IIIe siècle l'emploi de la cire tendit à prévaloir, peut-être par raison de propreté.

La discipline actuelle de l'Église *autorise* l'emploi de l'huile pour la lampe qui brûle constamment devant le Saint-Sacrement. Quant à la cire, elle en *prescrit* l'usage dans toutes les autres circonstances : pour la célébration de la messe, soit solennelle, soit privée; pour les fonctions liturgiques du 2 février; pour la confection du cierge pascal ; pour l'exposition du Très-Saint-Sacrement, et généralement pour tous les actes rituels dans lesquels des lumières sont nécessaires à l'autel.

La lampe du Saint-Sacrement doit être alimentée avec de l'huile d'olive. Les autres huiles sont proscrites ainsi que le gaz. Un décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, en date du 20 mars 1869, permet l'usage du pétrole, non pas pour la lampe eucharistique, non pas même pour l'autel, mais tout au plus, en cas de nécessité, et avec l'assentiment de l'Ordinaire, pour l'éclairage de l'église.

A l'autel, on ne peut absolument pas employer d'autres luminaire que des cierges. La cire dont il faut se servir est la cire proprement dite, celle qu'a fabriquée la mère abeille, comme s'exprime la sainte liturgie. L'on n'admet ni le suif, ni la bougie stéarique.

On ne pourrait pas, sans faute grave, employer à l'autel de la cire que l'on saurait être falsifiée et dans laquelle la véritable substance n'entrerait que pour une faible part. Que si, au contraire, la véritable substance était en quantité notable, et la matière étrangère en faible partie, serait-il permis de tirer parti du mélange, au moins pour les usages accessoires? On

n'ose pas devancer sur ce point le jugement de la Sacrée-Congrégation.

Quant aux cierges simulés, ils n'ont rien par eux-mêmes que les lois liturgiques réprouvent. Ce qui importe, c'est de connaître la substance avec laquelle leurs lumières sont alimentées. On mériterait la censure la plus grave si les cierges simulés dont on fait usage, à la messe principalement, ne renfermaient que de petites lampes à huile, ou de la chandelle, ou de la bougie stéarique. A. B.

QUESTIONS DE JURISPRUDENCE

DES DONS ET LEGS FAITS AUX CURÉS ET AUX FABRIQUES POUR LE SOULAGEMENT DES PAUVRES

Le *Journal des Conseils de Fabriques,* dont tous connaissent la haute autorité en matière d'administration paroissiale, commentant deux articles publiés par la *Semaine religieuse* de Paris, donne ces sages conseils, que nous nous faisons un devoir de reproduire :

On doit considérer comme définitivement établie sous le régime actuel, cette jurisprudence monstrueuse qui, au mépris des volontés formelles des testateurs, confirmées non moins formellement par les héritiers, supprime comme lettre-morte des clauses essentielles qui devraient être scrupuleusement respectées, déchire les testaments et dépouille au profit d'établissements non désignés par les bienfaiteurs ceux qui avaient été l'objet de leur choix, de leur prédilection et de leur confiance exclusive. Nous ne saurions admettre qu'une pareille spoliation que l'on affecte de couvrir du manteau de la légalité, puisse être acceptée par des héritiers honorables, respectueux des volontés sacrées de leurs auteurs. Ceux qui comprendront leur devoir ne feront délivrance au pseudo-légataire (bureau de bienfaisance substitué, dans le décret d'autorisation, à la Fabrique ou au curé désigné dans le testament), qu'après une décision judiciaire qui les y condamne. Or, il faut espérer, pour l'honneur de la magistrature, qu'il ne se trouvera pas en France un seul tribunal capable de consentir à violer ainsi les principes protecteurs de la liberté testamentaire.

* * *

Nous devons ajouter quelques conseils pratiques dans l'intérêt de MM. les curés et des Fabriques qui sont institués légataires dans les conditions que nous venons de rappeler.

Si l'on se trouve en présence d'héritiers disposés à assurer l'exécution intégrale des intentions du testateur, il importe de les engager à suivre la marche suivante :

Lorsqu'ils seront invités, au nom de l'administration, à consentir la délivrance du legs, ils devront insérer dans ce consentement la réserve expresse qu'il est donné sous la condition formelle que les volontés du testateur seront respectées, et que le titulaire ecclésiastique ou l'établissement institué sera appelé à recevoir le legs qui lui a été directement attribué ; déclarant refuser toute délivrance de ce legs à un autre établissement qui serait substitué à celui qu'a choisi l'auteur de la libéralité.

Les héritiers attendront ensuite que le décret d'autorisation leur soit notifié, et que le bureau de bienfaisance réclame en vertu de ce décret, la délivrance et le paiement du legs. Ils s'y refuseront, par le motif que la volonté du testateur est violée, et en se référant tant au testament qu'à leur consentement restrictif. Ils attendront d'être poursuivis judiciairement, et concluront devant le tribunal au rejet de la demande du bureau de bienfaisance, comme étant formée sans droit ni qualité. Subsidiairement et en tant que besoin, ils demanderont la révocation du legs pour inexécution des conditions imposées, par application des articles 953 et suivants et 1046 du Code civil.



Nous serions heureux de voir trancher par l'autorité judiciaire cette intéressante question, dont la solution, du reste, ne nous paraît pas douteuse. Si la décision était, comme nous en avons la confiance, conforme au droit et à l'équité, elle détournerait l'administration de la voie funeste où elle s'est engagée et l'obligerait, pour ne pas laisser perdre d'utiles libéralités charitables, à revenir à l'ancienne jurisprudence, qui permettait notamment aux Fabriques d'accepter ces libéralités et ne faisait intervenir le bureau de bienfaisance que pour lui permettre de veiller à l'emploi prescrit par le testament.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE

DE FRIBOURG (1)

Journée du mercredi 9 septembre.

Le nombre des congressistes dépasse les prévisions. Il dépasse 300. Parmi eux, on cite deux archevêques, huit évêques, plusieurs prélats et dignitaires, un grand nombre de vicaires généraux ou secrétaires épiscopaux, des délégués d'ordres religieux, des laïques qui ont un nom dans la politique, dans la science sacrée et profane ou dans le journalisme catholique.

L'ouverture du Congrès a été annoncée, à 7 heures et demie du soir, par le son de toutes les cloches de la ville.

Les places réservées aux congressistes dans la collégiale de Saint-Nicolas sont bientôt occupées; on ouvre les portes à la foule qui envahit le lieu saint. Bientôt l'orgue de Mooser remplit le vaste édifice de ses puissantes harmonies. L'entrée de Nosseigneurs les archevêques et évêques dans le chœur, est saluée par le chant de l'*Ecce Sacerdos magnus;* puis le Congrès est ouvert par un appel aux lumières de l'Esprit-Saint, que l'assemblée invoque en chantant le *Veni Creator*.

Gloria in excelsis Deo et pax hominibus bonæ voluntatis. C'est par ces paroles que S. G. Mgr Mermillod a ouvert le Congrès eucharistique, à l'église de Saint-Nicolas, devant une assistance nombreuse et distinguée.

Dans un magnifique exorde, Sa Grandeur a souhaité la bienvenue aux évêques présents, à Mgr l'archevêque de Cagliari, qui n'a pas craint de franchir les mers pour venir appporter au Congrès les lumières de son expérience ; à Mgr de Luxembourg que Monseigneur voyait dernièrement aux fêtes d'Anvers, dans ces belles manifestations de la Belgique catholique ; à Nosseigneurs les évêques de la Suisse, réunis pour travailler au bien de l'Église et de la patrie, en s'inspirant de ces paroles évangéliques : Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !

Monseigneur salue encore dans l'auditoire les prélats romains, qui apportent dans notre cité de Fribourg un reflet de la vieille

(1) Nous empruntons à la *Liberté* de Fribourg la plupart des détails de ce compte-rendu.

cité des martyrs; ces prêtres du Seigneur venus de tout pays et qu'il lui est doux de voir si nombreux en cette ville hospitalière, ces laïques vaillants par la plume et par la parole, ces hommes de cœur debout sur les champs de bataille du siècle, n'ayant qu'une ambition, l'ambition de réaliser cette parole : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! »

Parlant ensuite de Fribourg, Mgr Mermillod a des accents émus pour célébrer cette ville hospitalière et chrétienne, qui donne aujourd'hui un si beau spectacle d'union et d'élan des cœurs; Sa Grandeur est heureuse de saluer ici un pouvoir chrétien, de saluer ces magistrats dévoués qui président aux destinées du pays, ces hommes qui ont la sollicitude de la cité. Fribourg est une vision de ce que nous devrions réaliser dans le monde entier, une terre bénie où nous pouvons redire avec un cœur consolé la parole des anges : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! »

Merci à ce peuple de Fribourg, ajoute l'orateur; merci à ses magistrats de cet accord merveilleux, de cette unité dans la foi qui est le bonheur des peuples; merci de cet accueil hospitalier, de ces honneurs rendus à Celui dont la naissance fut saluée par le *Gloria in excelsis.*

L'illustre évêque rappelle ici les splendeurs des Congrès de Lille, d'Avignon, de Liège : Lille, célèbre par le dévouement de ses catholiques, que l'on retrouve à la tête de toutes les œuvres; Avignon, qui se parait de sa vieille auréole de cité papale ; Liège, où la Belgique catholique a déployé ses magnificences. Sans doute, Fribourg ne peut atteindre ces splendeurs, mais elle offre une hospitalité simple, modeste, cordiale ; son peuple priera pendant que vous travaillerez pour accomplir de plus en plus le souhait angélique : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix aux hommes de bonne volonté ! »

Et dans un nouvel élan de reconnaissance pour Fribourg, les paroles sont impuissantes, s'écrie Monseigneur, devant ces pierres qui parlent, devant ces cœurs qui chantent.

L'orateur expose ensuite la raison d'être des Congrès eucharistiques. Nous sommes au siècle des Congrès. Il y a je ne sais quel souffle étrange qui pousse l'humanité à franchir les distances, à mettre en commun les forces acquises. L'Église, qui a l'intelligence de toutes les époques, saisit ces conquêtes pour faire passer la grande lumière de l'Évangile ; elle se sert à son

tour de ces perfectionnements matériels qui brisent les séparations et abrègent les distances. De là, les Congrès.

L'industrie a ses Congrès, où le travail de l'homme paraît avec ses perfectionnements successifs; l'homme qui est tombé au paradis terrestre n'a pu que se servir peu à peu de ses forces brisées pour arriver à la puissance matérielle de la civilisation. Or pourquoi n'aurions-nous pas des Congrès aussi en l'honneur du premier Ouvrier de la création, de ce grand Ouvrier qui a fait les mondes et qui, après quarante siècles, s'est incliné sur une croix, Jésus-Christ?

La science a aussi ses Congrès, ajoute Monseigneur. La science qui étudie les moyens de garder les corps, la science qui grandit les intelligences; toutes les sciences ont leurs congrès. Et le Dieu des sciences n'en aurait pas!

Il y a des Congrès de la paix universelle. Or, moins que jamais la paix est assurée, parce que l'on a ôté de ces combinaisons la pierre angulaire, qui est Jésus-Christ. La paix sociale est impossible en dehors de Celui dont les anges ont salué la venue : « Gloire à Dieu dans les cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! »

Voilà pourquoi les Congrès eucharistiques. L'Eucharistie est la science de Dieu, l'Eucharistie est la paix de Dieu.

Nous croyons que Dieu est là, présent au Tabernacle; nous ne sommes pas des hommes qui doutons. Dieu est là; nous le voyons dans les clartés prophétiques qui nous parlent de la manne et de Melchisédech; nous le voyons dans les clartés évangéliques : « Voici mon corps... » Nous le possédons, Emmanuel, Dieu avec nous, Dieu qui se donne à nous, pain substantiel, vie de notre âme. L'Eucharistie est aussi la vie de l'Église. Évêques, nous puisons notre force dans l'Eucharistie; on peut dépouiller l'Église, mais on ne peut pas lui enlever le Dieu de l'Eucharistie, par conséquent on ne peut pas tuer l'Église. Jésus-Christ est notre grande lumière, notre grande force, notre suprême consolation.

L'Eucharistie est encore la vie des peuples. Certes, aucune force n'a manqué au XIXe siècle ; il a eu la gloire militaire, la gloire littéraire, la gloire des conquêtes matérielles. Rien de cela n'empêche la société de crouler ; un vent de destruction passe sur les peuples, et tout serait perdu sans les remparts encore debout de la civilisation chrétienne. *Sine me nihil potestis facere ;* vous ne pouvez rien faire sans Jésus-Christ.

L'éloquent prélat nous montre ensuite dans Jésus-Christ l'exemple du sacrifice et de l'immolation. Sans immolation, il n'y a plus que la haine, la guerre sociale entre le pauvre et le riche ; sans immolation, point d'union, point de concorde.

L'orateur sacré reporte ici ses regards sur le consolant spectacle que donne Fribourg, cette antique cité, qui a gardé l'Eucharistie, ce pays fidèle où Jésus-Christ est à la base de la vie publique, inspirant et bénissant cet État, ce pouvoir chrétien, ces familles, ces écoles. C'est Jésus-Christ qui a inspiré cette majestueuse tour s'élançant dans les airs, comme une prière permanente vers son Père; c'est Jésus-Christ qui a suscité du fond de l'Helvétie ce vénérable ermite de qui Fribourg tient sa vie nationale et qui n'avait pas d'autre pain que le pain du Tabernacle. O Jésus-Christ, vous m'avez appelé dans cette cité catholique, où j'ai trouvé un pouvoir, un peuple, un clergé unis sous votre joug plein de douceur! O Jésus-Christ, que tant de nations répudient, vous resterez à Fribourg pour être notre consolation, notre lumière et notre puissance! Vous resterez auprès de ce peuple que vous avez baptisé, que vous avez gardé. Vous resterez auprès de nous pendant ce Congrès, en nous permettant de travailler à la restauration de votre règne, ô Roi des âmes, Roi des familles et des nations! *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis!*

(*A suivre.*)

La lettre suivante a été adressée par le Saint-Père à Monseigneur Mermillod, évêque de Lausanne et Genève, à Fribourg :

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction apostolique.

Nous avions déjà plus d'une preuve que votre zèle pastoral, loin d'être brisé par la difficulté des temps, y puise, au contraire, plus d'ardeur. Une nouvelle assurance Nous en est donnée par la lettre si agréable à Notre cœur que vous Nous avez écrite le douze du mois d'août dernier.

Cette lettre Nous apprend, en effet, qu'après la réunion de tous les Évêques suisses, qui doit se tenir à Fribourg, il y aura dans la même ville une autre assemblée préparée par vos soins, composée de prélats et d'autres hommes distingués, semblables à celles qui se sont tenues naguère à Lille, à Liège et Avignon, pour accroître la piété et le culte envers l'adorable Sacrement de l'Eucharistie.

Vous ne pouvez pas douter que ces pieuses réunions, qui ont pris le nom de *Congrès eucharistiques*, n'aient toute Notre approbation, puisqu'elles prennent modèle sur celles qui ont déjà mérité Nos encouragements et Nos éloges.

Nous Nous étendrions plus longuement sur ce sujet, si votre lettre ne Nous prouvait assez que, dans la préparation de ce Congrès, votre âme est enflammée d'un zèle et animée de sentiments, que Nous voudrions voir partagés par tous ceux qui y prendront part avec vous. Qu'ils vous entendent donc développer avec la force et l'à-propos de la parole qui vous distinguent, les idées énoncées dans votre lettre : sur la nécessité de puiser des forces toujours nouvelles à cette source des grâces, afin que l'Église sorte victorieuse des rudes combats où elle est engagée ; sur les fruits de salut qui se cueillent à cet arbre de vie, surtout pour garder l'unité des esprits dans la vérité et l'union des cœurs dans la charité ; enfin sur l'abondance de tous les biens qu'il faut demander et attendre avec assurance de ce trésor des divines richesses, soit pour l'édification des fidèles, soit pour la conversion de ceux qui sont assis dans l'ombre de la mort.

Que tous Nos Vénérables Frères et Nos Fils bien-aimés que vous verrez réunis autour de vous pour prendre part à cette œuvre, reçoivent ces enseignements de votre bouche comme si Nous les leur adressions Nous-même ! Qu'ils apprennent par vous que leur zèle réjouit grandement Notre cœur et trouvera encore plus de faveur auprès de Nous, s'ils prennent les mesures le plus propres à atteindre le but indiqué et s'ils ont soin de propager autour d'eux les pratiques adoptées, en les observant eux-mêmes.

En attendant, Nous supplions le Père des lumières de vous assister dans votre réunion tenue en son Nom, et de vous inspirer, en répandant sa clarté dans vos esprits, les résolutions les plus avantageuses à la gloire de son Nom, à l'honneur de l'Église et à l'avancement de votre perfection spirituelle.

Comme gage de ce secours divin que Nous appelons sur vous, Nous vous donnons avec amour dans le Seigneur, Notre Bénédiction Apostolique, à vous, Vénérable Frère, aux autres Évêques et aux fidèles qui assisteront avec vous au Congrès, ainsi qu'au clergé et au peuple confiés à votre sollicitude.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le XX du mois d'août de l'année MDCCCLXXXV, la huitième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

MOIS DU ROSAIRE ET PARDON DU ROSAIRE

« Le Pape Pie IX, le 28 juillet 1868, a daigné accorder, *vivæ* « *vocis oraculo*, une indulgence de sept années et de sept qua- « rantaines à tous les fidèles, chaque fois qu'ils assisteront avec « piété à l'exercice du *Mois du Rosaire* ou *Mois d'octobre*, qui « se fait déjà comme les *Mois de Marie* et de *saint Joseph*, dans « un grand nombre de localités, et surtout en Espagne, et « l'indulgence plénière à la fin du mois si, pendant tout ce mois, « ils ont assisté chaque jour audit exercice de piété et si, véri- « tablement contrits, confessés et communiés, ils prient, quelque « espace de temps, selon l'intention de Sa Sainteté. »

N.-B. — Ces indulgences sont sans préjudice de l'indulgence plénière *toties quoties* du *Pardon du Rosaire,* applicable aux défunts et gagnable pour tous les fidèles contrits, confessés et communiés « chaque fois qu'ils visitent dévotement la chapelle, « l'autel ou la statue du Rosaire, en dehors de la chapelle dans « les églises où est canoniquement érigée la confrérie du Rosaire, « depuis les premières vêpres de la vigile jusqu'au coucher du « soleil du jour de la fête du Rosaire, établie en mémoire de la « célèbre victoire de Lépante, pourvu qu'ils se conforment et « prient aux intentions du Souverain-Pontife. »

Consulter le *Recueil de Prières et d'œuvres pies auxquelles les Souverains Pontifes ont attaché des indulgences*, neuvième édition, renfermant les concessions de Léon XIII jusqu'à ce jour, avec toutes les prières et toutes les pratiques de piété indulgenciées, ouvrage de 790 pages, approuvé par la Sacrée-Congrégation des Indulgences et recommandée par le cardinal Caverot et Mgr Mermillod, chez Lecoffre, à Paris.

De plus, voici les indulgences accordées par Léon XIII pendant le même mois, aux termes du décret de la Sacrée-Congrégation des Rites du 20 août 1885 :

1° Une indulgence de sept ans et de sept quarantaines, aux jours fixés, pour chaque assistance à la récitation publique du Rosaire, ou au moins de sa troisième partie, le chapelet, en priant aux intentions de Sa Sainteté, et en cas d'empêchement légitime, pour la récitation en particulier des mêmes prières.

2° Une indulgence plénière à ceux qui, au temps prescrit, réciteront au moins dix fois les mêmes prières, soit publiquement

dans les églises, soit, s'ils sont légitimement empêchés, en particulier, moyennant la confession et la communion.

3° Une indulgence plénière le jour de la fête du Rosaire ou l'un des huit jours de son octave, à ceux qui s'approcheront des sacrements et imploreront dans un édifice quelconque consacré à la prière le Seigneur et sa sainte Mère, suivant l'intention du Souverain-Pontife.

4° Pour les personnes absorbées par les travaux des champs pendant le mois d'octobre, les indulgences avec le dispositif du décret peuvent être prorogés au mois de novembre ou de décembre, suivant l'appréciation des évêques respectifs.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Un décret de la Sacrée-Congrégation de l'Index, en date du 7 septembre, condamne et proscrit les ouvrages suivants :

La Corte e la Società Romana nei secoli XVIII e XIX, per David Silvagni. Volumi tre, Roma, Forzani e C., typografi del Senato, 1883, 1884, 1885.

Mamiani Terenzio. Del Papato nei tre ultimi secoli. Compendio storico-critico. Milano, Fratelli Treves, editori, 1885. (*Opera postuma*).

G. B. Bulgarini, Antonio Stoppani e la Civiltà Cattolica. Genova, Tip. del R. Istituto Sordomuti, 1885.

— Di una nuova accusa mossa da Sua Eminenza Reverendissima il cardinal Zigliara al sistema filosofico di Antonio Rosmini. Genova, Tip. del Istituto Sordomuti, 1885.

Vera Augusto prof. *Opera omnia quocumque idiomate : prohib. Decr.* 22 *dec.* 1876. *Auctor ante mortem laudabiliter se subjecit et eadem reprobavit.*

—

La Sacrée-Congrégation des Rites a tenu le 1er septembre, chez S. Em. le cardinal Pitra, *ponant* ou rapporteur de la cause, une séance dite anté-préparatoire pour examiner l'authenticité des miracles attribués à l'intercession du vénérable Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des Frères des Écoles

chrétiennes. L'héroïcité des vertus du vénérable serviteur de Dieu ayant été proclamée, il ne manque plus pour la béatification que le jugement sur l'authenticité des miracles.

—

Les journaux italiens annoncent que N. T. S. P. le Pape a envoyé à Mgr l'archevêque de Palerme où sévit le choléra, une somme considérable pour les cholériques. Ils rendent aussi hommage à la charité de l'archevêque prodiguant ses visites aux victimes de l'épidémie.

France.

Paris. — Un grand pèlerinage a eu lieu dimanche, 20 septembre, à Nanterre, en l'honneur de sainte Geneviève.

Ce pèlerinage, servant de prétexte à une protestation contre les hommes qui ont cru devoir chasser Dieu du Panthéon, a été particulièrement suivi.

Dès neuf heures du matin, deux trains spéciaux ont amené dans la ville natale de la patronne de Paris environ douze cents personnes.

L'affluence des fidèles était si considérable, que l'église était trop petite pour les contenir tous au moment où le digne curé de la paroisse, M. l'abbé Delosmône, célébrait la messe. Plus de 3,000 personnes, en effet, avaient répondu à l'appel du curé de Nanterre; 500 d'entre elles ont reçu la communion.

Après l'office, les pèlerins se répandent dans la petite ville pour prendre leur repas. Les privilégiés déjeunent sur des tables installées dans les salles du monument élevé au-dessus de la grotte et dans le jardin qui précède cette grotte.

Un peu plus tard, les vêpres sont célébrées en présence de Mgr Richard, coadjuteur de S. E. le cardinal Guibert. Le sermon est donné par M. l'abbé Brettes. Pendant le salut, plusieurs morceaux sont exécutés sous la direction de M. Th. Daumas; nous citerons le *Panis angelicus,* chanté par M. Doucerain; le *Sub tuum* de Danjou, par M. Rabet; le *Tantum ergo* de M. Nicou-Choron, interprété par M. Rabet et Mlle de Carlshausen, qui ont chanté aussi le *Laudate* d'Adam. La châsse où sont les reliques de sainte Geneviève est portée processionnellement à la grotte.

Cette procession, très touchante, est ouverte par les jeunes filles portant la bannière de saint Germain. Les membres du

comité des pèlerins zélateurs viennent ensuite avec leur bannière, puis les jeunes filles de la confrérie de Colombes, la tête parée d'une couronne de roses blanches et d'un voile.

Quatre hommes portant la châsse de sainte Geneviève suivent ce défilé, précédant le cercle catholique avec sa bannière de velours rouge à l'effigie de sainte Geneviève et de saint Germain. Mgr Richard, crosse en main, ferme la marche, bénissant les femmes, les hommes, les enfants, agenouillés sur son passage.

Bientôt on arrive au puits miraculeux, et après une courte station, on pénètre dans la grotte.

Cette grotte ne peut pas contenir plus de cinquante personnes.

Pour être mieux entendu de tous, Mgr Richard demeure sur le balcon rustique qui pare son entrée et prononce une très éloquente et très patriotique allocution.

Les paroles du vénérable prélat sont accueillies aux cris de : *Vive la France! Vive sainte Geneviève!*

Et la procession retourne vers l'église en chantant un cantique de circonstance dont voici le refrain :

O Geneviève, admirable bergère,
Entends nos vœux du paradis;
Offre au Seigneur notre ardente prière,
Sainte patronne de Paris.

La cérémonie terminée, la plupart des pèlerins reprennent le chemin de la station, d'autres reviennent au puits miraculeux dont ils boivent l'eau avec ferveur.

A six heures et demie, la petite ville de Nanterre retrouvait sa physionomie paisible, et l'ombre du soir, avec le calme des campagnes, descendait sur le petit jardin où sainte Geneviève enfant joua il y a treize siècles!

CAMBRAI. — Il va s'ouvrir à Lille, au mois de novembre prochain, et sous le haut patronage de l'Université catholique, une école ayant pour but la formation des futurs chefs d'industrie.

Il existe bien en France et à l'étranger de nombreuses écoles d'ingénieurs, mais on ne trouve aucun établissement destiné à former les futurs patrons en vue du rôle social qu'ils auront à remplir et de la direction technique dont ils seront chargés.

Plus généralement, il n'existe pas d'institution permettant d'occuper la jeunesse au sortir du collège, et de développer son instruction sans la localiser dans des cadres particuliers établis

en vue du service de l'État ou de quelques carrières indépendantes qui demandent des connaissances spéciales.

Une telle lacune a frappé nombre d'industriels qui ont exprimé publiquement au dernier Congrès des catholiques du Nord, leur désir de la combler. Il a paru dès lors que cette grande École devait être fondée par les Facultés catholiques de Lille, qui sont établies au centre d'une des régions les plus industrielles de l'Europe.

Pour former un industriel, pour lui fournir les moyens de diriger les usines avec compétence, autorité et succès, il importe de lui donner une *solide instruction scientifique et technique ;* il a besoin d'un petit nombre de notions exactes et très nettes *de droit* pour gérer ses affaires ; il lui faut, enfin, connaître les éléments *du droit public et administratif*, ainsi que les principes généraux de l'*économie sociale*, pour remplir son rôle dans la société et la faire bénéficier de l'influence que lui donneront son éducation, son savoir et sa fortune. Mais il a besoin par-dessus tout d'une solide *instruction religieuse*, qui le protège contre l'envahissement des faux systèmes et des erreurs de l'époque, et qui lui fasse connaître ses devoirs envers les ouvriers, ainsi que les graves responsabilités qui en découlent au point de vue de la conscience.

La nouvelle école répond à tous ces besoins. Les étudiants y trouveront des cours de *mécanique usuelle*, de *physique industrielle*, de *chimie*, de *technologie*. Le *droit commercial, l'économie sociale, la géographie commerciale, le dessin,* etc., seront enseignés. Enfin *des visites aux établissements industriels, des voyages d'études* compléteront cet enseignement déjà si important.

La durée des études est de deux ans ; l'ouverture des cours est fixée au 12 novembre. Les demandes de renseignements ou d'admission doivent être adressées au Secrétariat des Facultés catholiques, 56, boulevard Vauban.

Nous sommes heureux de pouvoir recommander cette institution aux *patrons chrétiens* qui désirent voir leurs enfants armés d'une solide éducation devenue nécessaire pour justifier leur autorité aux yeux des ouvriers et pour gouverner leurs maisons industrielles.

LYON. — Le Congrès de l'enseignement et de jurisconsultes se réunira à Lyon, les 22, 23 et 24 septembre courant (et 25 s'il est nécessaire).

Voici, comme grandes lignes seulement, les questions qui doivent être traitées dans ce congrès :

Le droit en matière d'enseignement ;

Histoire de l'enseignement et législations étrangères ;

La législation française actuelle et le devoir des catholiques ;

L'application des principes. Législation chrétienne de l'enseignement. Transition de l'état actuel à la liberté.

On voit l'importance que doit avoir cette réunion.

Étranger.

Allemagne. — Le *Germania* dit que, depuis la conférence des évêques à Fulda, les négociations entre le Vatican et le gouvernement prussien se poursuivent sans interruption et qu'il faut s'attendre prochainement à un résultat quelconque.

Russie. — Il paraît qu'il y a un compromis entre le Pape et le gouvernement russe au sujet du diocèse de Vilna, resté sans pasteur et sans administrateur. Le Saint-Père a recommandé au métropolitain de Mohilew, Mgr Gintowk, de nommer comme administrateur provisoire de ce diocèse, le chanoine du même diocèse, M. Zawadzki. Le chanoine a été professeur de l'académie théologique de Pétersbourg. Mgr Gintowk, a été son élève ; Mgr Hryniewiecki lui avait conféré la dignité de prélat, et il réside depuis sept ans à Pétersbourg, comme député au collège catholique romain.

Presque en même temps que cette décision du Saint-Père, le 29 août, Sa Sainteté a reçu en audience le prélat Simon, recteur de l'académie théologique de Pétersbourg, qui est venu au nom de cette institution lui présenter ses hommages. Le Saint-Père a accordé sa bénédiction aux professeurs et aux élèves de l'académie. Le prélat Simon a dû recevoir la permission du gouvernement d'accomplir ce voyage, ce qui est une bonne tactique de la part d'Alexandre III après les coups dont il a frappé l'Église.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Insurrection en Roumélie. — Les élections. — Bagarre électorale. Annam. — Étranger.

24 septembre 1885.

L'an de grâce 1885 demeurera célèbre dans l'histoire européenne par les alertes qui en ont marqué le cours. A peine le

différend anglo-russe, qui avait failli un instant mettre aux prises deux puissances de premier ordre, était-il pacifiquement réglé — du moins pour quelque temps — que la question des Carolines déchaînait presque un conflit, beaucoup plus inégal, entre l'Espagne et l'empire allemand. A peine l'horizon diplomatique s'est-il un peu rasséréné de ce côté, que voici venir du fond de l'Orient un nuage plus sombre encore et plus menaçant. L'œuvre du congrès de Berlin est profondément ébranlée. La Roumélie orientale et la Bulgarie, ces deux tronçons de la grande Bulgarie que le traité de San-Stefano avait réunis pour quelques jours, se tendent la main par-dessus les Balkans, et donnent le branle à un mouvement qui peut emporter ce qui reste de l'empire ottoman en Europe.

Nous apprenons, en effet, que la Révolution vient d'éclater en Roumélie. Les habitants ont chassé de la province le gouverneur, tous les fonctionnaires turcs, et proclamé leur union avec la Bulgarie.

Les chefs de ce mouvement ont fait appel au concours d'Alexandre Ier, prince de Bulgarie, province tributaire de la Turquie. Ce dernier s'est empressé d'accéder à la demande.

Un ukase princier a ordonné la mobilisation de toute l'armée bulgare, convoqué le Parlement pour le 22, à Sophia. De plus, Alexandre Ier, accompagné du président du conseil, est parti aussitôt pour Philippopolis pour prendre la direction du mouvement et des troupes, et a adressé aux populations la proclamation suivante :

Nous, Alexandre Ier, par la grâce de Dieu et la volonté du peuple, prince de Bulgarie du Nord et du Sud,

Désirons qu'il soit connu de mon peuple aimé que, le 18 courant, la population de Roumélie, après avoir renversé le gouvernement, proclama un gouvernement provisoire et me nomma à l'unanimité prince de cette province, en vue du bien du peuple et avec le désir d'unir les deux États bulgares en un seul.

Pour atteindre cet idéal, je reconnais l'union comme un fait accompli. J'accepte le titre de prince des deux Bulgaries du Nord et du Sud et, en acceptant le gouvernement de cette province, je déclare que la vie, l'honneur et le bien de tous les habitants paisibles, sans distinction de religion et de nationalité, seront sauvegardés.

Des mesures ayant pour but de sauvegarder la tranquillité et la paix seront prises. Tous ceux qui feront de l'opposition au nouvel état de choses seront poursuivis avec rigueur.

J'espère que mon peuple aimé des deux versants des Balkans, qui acclame avec enthousiasme ce grand événement, me donnera son concours pour la consolidation de l'acte de sainte union des deux Bulgaries, et qu'il sera prêt à faire tous les sacrifices et tous les efforts pour la défense de l'union et l'indépendance de notre chère patrie.

Que Dieu nous aide dans cette difficile entreprise !

Donné dans Tirnova, ancienne capitale, 20 septembre 1885.

ALEXANDRE,
Prince de Bulgarie.

Comment on le voit, ces événements qui viennent détruire toutes les chinoiseries que les diplomates réunis à Berlin avaient eu tant de peine à imaginer peuvent avoir un contre-coup très grave en Europe.

Jusqu'à quel point la Russie favorise-t-elle ce mouvement ? c'est ce qu'il est difficile d'indiquer. En tous cas, elle ne peut le voir que d'un bon œil, car elle avait toujours regardé les articles du traité de Berlin comme une atteinte portée à son droit de conquête.

Voilà les faits dans leur simplicité brutale.

Il ne faut pas oublier que, bien que tributaire de la Turquie, le prince Alexandre de Bulgarie, qui doit son trône à la Russie, est toujours resté, en réalité, le vassal du czar.

C'est de Saint-Pétersbourg, et non de Constantinople, que la cour de Sopha reçoit ses inspirations, et on peut être certain que le prince Alexandre a consulté le czar avant de prendre l'initiative hardie de mobiliser son armée et d'accepter les avances des insurgés rouméliotes.

Or c'est au moment où un envoyé spécial de l'Angleterre négocie à Constantinople un arrangement avec la Porte pour régler la question d'Égypte et peut-être aussi une alliance offensive et défensive contre la Russie, que cette puissance encourage une insurrection qui menace de remettre la question d'Orient sur le tapis.

Ce simple exposé de la situation suffit pour faire comprendre les graves complications dont l'insurrection des Rouméliotes est peut-être le signal. L'Autriche ne profitera-t-elle pas de l'occasion pour annexer définitivement la Bosnie et l'Herzégovine ? La Macédoine, déjà agitée, ne va-t-elle pas, elle aussi, se soulever ? L'Angleterre permettra-t-elle, sans protester, d'amputer encore quelques membres de « l'homme malade ? » Et la

Turquie elle-même pourra-t-elle contempler en silence la réalisation de l'union bulgare?

L'Europe, enfin, laissera-t-elle remanier la carte d'Orient sans intervenir et sans mettre le holà?

—

Pendant ce temps l'agitation électorale augmente en France, et a donné lieu dimanche à des désordres graves dans le palais de la Bourse à Paris.

Des affiches rouges signées Joffrin et Allemane y avaient convoqué les électeurs, au nom du parti socialiste révolutionnaire, pour une heure et demie. Dès une heure, trois mille personnes pénétraient dans la Bourse, transformée en salle de réunion.

Sur la corbeille des agents de change, était disposée une sorte de tribune formée de planches jointes et recouvertes d'un tapis vert. Une table, garnie d'étoffe rouge, était sur la tribune. En bas de la tribune, on avait placé également une table drapée de rouge, réservée à la presse.

Les tribunes du premier étage regorgeaient de monde.

Il est deux heures moins un quart quand il est procédé à la constitution du bureau. Cette opération préliminaire ne s'est pas effectuée sans difficulté, et c'est même elle qui a provoqué le désaccord entre les différents groupes de l'école révolutionnaire qui, on le sait, se sont voué une haine mortelle.

Aussi, lorsque le citoyen Audelier a mis aux voix le nom du président, a-t-on répondu par de véritables hurlements. Chabert! Eudes! Guesde! et d'autres noms qui se perdaient dans le bruit.

Finalement, le nom de Chabert semble l'emporter. Mais les dissidents ne l'entendent pas de cette oreille-là. Ils montrent le poing, envahissent l'estrade, renversent le bureau et bousculent ceux qui s'y trouvent.

Cela devient une mêlée furieuse. Les planches volent en l'air, les chaises traversent l'espace, le plateau, les verres et les carafes vont se briser sur les assistants, qui poussent des cris de douleur.

Deux coups de revolver retentissent. On emmène les blessés. L'un d'eux a eu la main traversée d'une balle de revolver. Il est blême et se soutient à peine.

La bataille dure bien vingt minutes. Le troupeau des curieux prend peur. Il se sauve au galop par toutes les issues ouvertes. C'est une déroute. Ceux qui perdent le moins la tête montent vers les galeries supérieures déjà pleines.

La suite de la réunion s'est ressentie de ces incidents bruyants. Allemane a eu la lèvre fendue. Un socialiste a eu la joue déchirée d'un coup de planche, d'autres ont reçu des éclats de verre, etc., etc.

M. Chabert a pu prendre possession de la présidence — l'estrade ayant été rétablie — ayant à ses côtés MM. Eudes, Boulet, etc.

Successivement, MM. Chabert, Eudes, Dejean, Albert, Goulé, Delorme, Chauvièvres, Allemane, Jules Guesde, Tortelier, etc., ont pris la parole et ont essayé de démontrer la nécessité pour les travailleurs de se faire représenter à la Chambre par des leurs.

A cinq heures, la séance était levée, après le vote par l'assemblée d'un ordre du jour dans le sens des discours.

La sortie s'est faite sans incident.

—

La liste des candidats conservateurs pour les élections législatives à Paris vient d'être arrêtée. En voici la composition :

MM. Calla, député sortant ; Bartholoni, Georges Berry, Maurice Binder, Denys Cochin, Despatys, Amédée Dufaure, Gamard, Paul Lerolle, Marius Martin, Ferdinand Riant, membres du conseil municipal ; général du Barrail ; Frédéric Barrot ; Boudet, ancien magistrat, ancien directeur de l'*Union* ; Carcenac, ancien maire ; Henri Chevreau, ancien ministre ; Paul Dalloz ; Delafosse, député ; Delepouve, avocat ; Ferdinand Duval, ancien préfet de la Seine ; Froment Meurice ; Gillou, fabricant de papiers peints ; Godelle, ancien député de la Seine ; Paul Granier de Cassagnac, député ; Haussman ; Édouard Hervé ; d'Herbelot, ancien magistrat ; Keller, ancien député du Haut-Rhin ; Lambert de Sainte-Croix, ancien sénateur ; Henri Moreau, ancien maire de Vitry ; duc de Padoue, ancien député ; Raoul Duval, député ; duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, député ; comte de Rougé ; Camille Rousset, de l'Académie Française ; C. de Royer, ancien magistrat, avocat à la cour d'appel ; Savouré, ancien maire ; Vacherot, membre de l'Institut.

Cette liste a été acclamée par une grande réunion tenue au Cirque d'hiver, réunion qui a permis aux conservateurs d'affirmer leur accord ; mais qui a eu un résultat peut-être plus important encore, car les scènes tumultueuses provoquées par quelques perturbateurs ont montré l'incapacité des partis de révolution à respecter la liberté.

C'est par des cris et des injures, qu'il convient de dédaigner, que nos adversaires ont signalé leur présence dans une assemblée à laquelle ils s'étaient rendus non pour discuter, mais pour faire de l'obstruction. La fermeté de l'honorable M. Calla, qui présidait, a déjoué le petit complot, et les orateurs de la droite ont pu, malgré le *boucan* de parti-pris, exposer le programme des revendications nationales.

Les « perturbateurs » ont donc échoué dans leur conspiration du vacarme, et il n'a même pas été nécessaire de les expulser tous d'une réunion où leur présence était aussi déplacée que leur attitude, pour ramener le calme un instant troublé par l'oubli de tout respect des convenances.

La liste des candidats a été acclamée par la nombreuse affluence qui avait répondu à l'appel du comité électoral, et l'entente la plus satisfaisante a scellé le pacte conclu entre les divers représentants des groupes conservateurs.

Il n'y a donc plus désormais qu'à défendre la liste avec discipline et avec résolution. Si l'on pouvait hier encore soulever des questions de personnes, discuter sur la part insuffisante ou excessive faite dans la répartition des candidatures, aujourd'hui tout débat doit cesser. Nous sommes à l'heure de l'action, et le devoir est certain.

Dans les départements, le devoir est le même; il faut savoir le remplir jusqu'au bout, éviter toute cause de désunion et marcher sans arrière-pensée au scrutin du 4 octobre. L'union, l'union seule est la garantie du succès, et ce succès nous fût-il refusé cette fois encore, elle aura du moins l'avantage de permettre de de se compter à tous ceux qui ont encore le sentiment de la conservation sociale et religieuse.

—

D'autre part, la désunion des républicains s'accentue chaque jour davantage. Les statisticiens de la gauche estiment que, sur 90 départements, il n'y en a que 39 où les républicains sont parvenus ou parviendront à faire une liste unique. Dans 51 il y aura plusieurs listes, au moins au premier tour. Les 39 départements où il y a une seule liste républicaine sont les suivants : Ardèche, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Finistère, Gers, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Orne, Pas-de-Calais,

Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Sarthe, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vendée, Vienne et Vosges. Du côté conservateur, le travail n'est pas encore terminé; mais on peut dès aujourd'hui affirmer, dit le *Français*, que presque partout il n'y aura qu'une liste. Les départements où l'union n'est pas faite ou sur le point de se faire ne sont qu'une infime minorité.

—

Relevons, avant de terminer le chapitre élections, une heureuse coïncidence. Le 4 octobre, jour des élections, est la fête de Notre-Dame du Rosaire. D'un bout de la France à l'autre, une croisade de prières a commencé et se prolongera jusqu'au jour de la grande bataille politique. Les impies et les sceptiques gaudissent fort de cette campagne de prières, mais les chrétiens pieux prennent courage en songeant à la glorieuse journée de Lépante.

La concentration des forces conservatrices paraît être accomplie dans le plus grand nombre des départements, grâce à l'abnégation des catholiques avant tout, mise en trop d'endroits à une rude épreuve.

—

La publication de deux nouvelles lettres de l'amiral Courbet a le don de mettre en fureur les républicains. Nous les publions sans commentaires d'après l'*Avenir de Seine-et-Oise :*

Bayard, 16 novembre 1884.

Mon cher E...,

Parmi les félicitations que je reçois de tous côtés, celles de ma famille me font le plus grand plaisir.

. . . .

Je n'ai jamais espéré qu'exploitée par ceux qui nous gouvernent, l'affaire de Fou-Tchéou pût aboutir à la paix. Notre politique cauteleuse est incapable de tirer parti d'un grand succès. Si encore elle n'entravait pas l'action de nos armées !

Tu verras au printemps ce que coûteront les demi-mesures comme l'occupation de Kelung. Notre pauvre pays est dans de tristes mains.

Au revoir, mon cher E..., quand tout sera fini, entendu.....

A. Courbet.

Bayard, 6 mai 1885.

(Reçue le 20 juin par le destinataire.)

Mon cher E...,

Je mène une vie si mouvementée que mes relations même de famille

en souffrent; tu dois t'en apercevoir par le retard que j'ai mis à répondre à tes deux aimables lettres de décembre et de janvier.

Voici la paix, une paix dont la dignité nationale aura certainement à gémir. Il en sera de même tant que les avocats se mêleront de conduire les opérations de guerre, tant que nos maîtres subordonneront tout au succès de la bataille électorale.

Et dire qu'on ne fourrera pas J. Ferry en accusation, qu'on ne l'enverra pas finir ses jours en Suisse sous la surveillance d'une congrégation expulsée !

Au revoir, mon cher E..., à bientôt suivant toutes probabilités, car, avec la paix, je ne vois guère ce qu'il y aura à faire pour moi dans ce monde-ci. En France, au contraire, je me réparerai, et je commence à en avoir grand besoin. Ne m'oublie pas auprès de...

A. Courbet.

Une note officieuse publiée par l'agence Havas avait annoncé que le ministre de la guerre devait communiquer au conseil de cabinet, une dépêche du général de Courcy contenant des renseignements sur *la situation à Hué.* Dans la soirée d'hier, une note non moins officieuse et également publiée par l'agence Havas était transmise aux journaux dans les termes suivants :

« Le ministre de la guerre a communiqué les dernières dépêches du général de Courcy qui sont relatives à des *questions de service.* »

Le télégramme avait changé de nature en quelques heures. Et l'on comprend aisément que, dans l'espèce, *questions de service* équivaut à *secret d'État.*

Les nouvelles transmises par le général de Courcy sont-elles donc tellement mauvaises que le conseil de cabinet ait jugé opportun de ne pas en faire part au pays ?

On assure — dit le *Monde* — que le commandant en chef demande treize mille hommes de renfort, pour faire face à une situation de plus en plus menaçante et embrouillée ; ces renforts, le ministère ne voudrait les expédier qu'après les élections. Ce calcul serait odieux. Les lettres d'Haï-Phong estiment, d'autre part, de 40 à 50 le nombre moyen des décès par jour durant les mois de juin et de juillet. Et il est à craindre que lorsqu'on se borne à mentionner les nombreux ravages du choléra sur les indigènes, tant au Tonkin qu'en Annam, on ne dise pas la vérité en ce qui concerne l'état sanitaire des troupes françaises.

Le gouvernement de la République manque effrontément à

une parole solennellement donnée, et il cherche par de misérables subterfuges à cacher la vérité au pays.

En retardant l'envoi des renforts, il accroît les périls et aggrave les difficultés.

—

Samory, le grand chef des peuplades du Niger qui se montre au Sénégal le plus redoutable adversaire de la domination française, a l'intention de provoquer un nouveau soulèvement. Déjà une compagnie de tirailleurs sénégalais commandée par le capitaine Louvel a été attaquée par 5,000 indigènes, et les soldats français, malgré leur défense héroïque, n'ont dû leur salut qu'à un orage subit, qui, en gonflant un torrent, a opposé aux assaillants une barrière infranchissable. Les tirailleurs ont, paraît-il, fait merveille et un journal du Sénégal annonce qu'ils ont mis près de 2,000 hommes hors de combat.

Samory aurait l'intention d'attaquer en même temps les postes fortifiés français qui, séparés les uns des autres d'une centaine de kilomètres, ne peuvent communiquer facilement entre eux.

La France n'a au Sénégal que 1,200 hommes environ, éparpillés sur plusieurs centaines de kilomètres. La moitié des troupes se compose de soldats indigènes, et il est à craindre qu'avec des effectifs aussi faibles, il ne soit fort difficile de tenir tête à un adversaire remuant et déterminé.

—

Une dépêche de Londres nous annonce que le commandant de la possession française d'Obock, M. Lagarde, sachant que l'Angleterre voulait s'emparer par surprise du port d'Ambado, situé *en face de Tadjourah* où nous avons établi notre protectorat, sur le côté sud de la baie du même nom, vient de planter le drapeau de la France sur ce territoire. C'est là une conquête toute pacifique. — Espérons que le gouvernement, malgré sa condescendance pour l'orgueilleuse Albion, ne désavouera pas le jeune commandant d'Obock qui a agi avec sagesse !...

Nous avions déjà dans le cercle d'Obock un comptoir du nom de Tadjourah, depuis 1884 ; il ne faut pas le confondre avec notre nouvel Ambado, situation importante. — Cette prise de possession était nécessaire si nous voulions conserver le dépôt de charbon si précieux à l'entrée de cette mer Rouge, où les Anglais ont su se ménager des postes si avantageux, Périm,

Aden, port de ravitaillement dont notre marine de guerre a enfin cessé d'être tributaire.

Cette affaire d'Obock fera certainement du bruit ; bien peu de Français savent à quoi s'en tenir sur ce rudiment de colonie qui nous appartient depuis 1862 ; nous ne croyons donc pas inutile de donner quelques détails intéressants communiqués à ce sujet par un des agents de la Compagnie Ménier, au correspondant particulier de l'excellent *Pas-de-Calais*.

Le territoire d'Obock, situé dans le golfe d'Aden, au côté nord de la baie Tadjourah, a 60 kilom. de largeur sur 200 de longueur environ ; une grande chaîne de montagnes court du nord-ouest au sud-ouest, et sert de limite au territoire. De nombreux torrents tombent de ces montagnes et vont se jeter dans la mer. La rivière d'Obock est un de ces torrents ; elle est généralement à sec, sauf pendant les mois de février, mars, avril et mai. Alors des pluies abondantes transforment les lits rocailleux et desséchés des ruisseaux en cours d'eau impétueux ; les campagnes sont inondées ; la végétation, d'une aridité désespérante pendant le reste de l'année, devient en quelques jours luxuriante. Je parle de l'herbe, car en fait d'arbres on ne connaît guère à Obock que les mimosas.

Rien de plus triste que l'aspect de cette campagne avec ces arbres aux branches droites, aux feuilles rares. On a pourtant à se féliciter de relâcher à Obock, quand on connaît le port d'Aden ; là on ne voit même pas de mimosas. Je ne connais qu'une côte aussi désolée, celle du Pérou ; à Pisco notamment, les habitants sont réduits à boire de l'eau de mer distillée et, pour se faire une illusion de verdure, peignent des arbres sur les murailles de leurs maisons !... On ne désespère pas pourtant d'acclimater des légumes français à Obock ; l'eau douce se trouve à une distance relativement peu considérable du sol. Les colons ont découvert une source d'eaux sulfureuses à 150 mètres à l'ouest du nouveau quartier militaire ; cette source thermale pourra s'utiliser pour le traitement des maladies de peau.

La rade d'Obock est entourée par des falaises qui la protègent contre les vents du N. N.-E. et du N.-O. Elle présente deux mouillages distincts garantis contre les grosses mers par des bancs de coraux. Ces dépôts corralligènes fournissent d'excellente chaux ; ils donnent asile à des pintadines qui fournissent une nacre assez estimée. Ce commerce est encore à l'état em-

bryonnaire. Les nègres d'Obock, misérable population qui vit sous des cabanes faites de pieux plantés en terre et couverts de mottes de gazon, ne se livrent pas à la culture, la terre étant peu productive. Ces indigènes ramassent l'ambre sur la côte et en font l'objet d'échanges avec Aden; à Tadjourah ils confectionnent aussi des nattes et des corbeilles faites en paille et écorce d'arbres; cette industrie pourrait se développer, si on lui créait un débouché.

On amène de l'intérieur des troupeaux de bœufs et de moutons destinés au ravitaillement de la garnison d'Obock et des navires qui relâchent dans le port. Chaque année, du territoire de Dankali partent des caravanes qui vont en Abyssinie et y introduisent des armes et des munitions qu'achète Ménelick II, en les payant avec de l'ivoire, du musc et de la poudre d'or. Ces productions viennent du pays des Gallas.

Le commerce des négociants français (maison Godin et Ménier) pourra devenir très important avec l'intérieur quand les routes projetées vers le Choa, l'Abyssinie et le pays Gallas seront faites et que la sûreté des transactions sera assurée.

—

La question de la succession de Brunswick est encore loin d'être réglée. Ce n'est que dans le courant de l'automne que, conformément à l'interprétation officielle de la loi de régence, la Diète sera convoquée pour ratifier le choix d'un régent. Jusque-là le conseil de régence actuel continuera de fonctionner. On discute toujours les chances des candidats dont le nom a été mis en avant par la presse. Le prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, proche parent de l'impératrice Augusta par son mariage avec une princesse de Saxe-Weimar, et lui-même de lignée souveraine, paraît posséder à la fois la confiance du gouvernement prussien et celle du gouvernement du duché.

Toutefois le duc de Cumberland n'a nullement renoncé à ses droits sur le dernier débris de l'héritage des Guelfes. Ses conseils judiciaires viennent de rendre publiques deux consultations signées en 1870 par deux des juristes les plus éminents de l'Allemagne. A cette date, le roi Georges de Hanovre avait cru devoir adresser au conseiller d'État docteur H. A. Zachariæ, professeur à Gœttingen, et au conseiller de cour Dr Zœpff, professeur à Heidelberg, la question suivante :

Au cas de prédécès du duc régnant de Brunswick, le roi,

appelé en qualité de plus proche agnat à recueillir l'héritage, et contraint par l'état de choses existant de reconnaître formellement la Constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord, y compris l'état de possession territoriale de la Prusse, serait-il *ipso facto,* de par cet acte solennel, forclos de ses droits et de ses prétentions sur le Hanovre?

— Les deux juristes résolurent la question dans un sens négatif, en se fondant sur la considération que le roi Georges ne reconnaîtrait l'état de choses existant qu'en sa qualité de duc de Brunswick et ne porterait par conséquent pas la plus légère atteinte aux droits qui résidaient en lui en tant que roi dépossédé de Hanovre.

Le but de cette publication, but qui est expressément indiqué dans la préface, est de laver le duc de Cumberland du reproche de duplicité que la presse officieuse lui a fait à propos de la lettre adressée à la reine Victoria et dans laquelle, tout en annonçant l'intention de prêter, le cas échéant, serment de fidélité à la constitution politique et territoriale de l'empire, le prince déclarait réserver intégralement ses droits à la couronne de Hanovre.

Mais le droit n'inquiète guère M. de Bismarck. Il est le plus fort, et il sait le faire voir.

PETITE CHRONIQUE

— On lit dans l'*Univers :*

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons une douloureuse nouvelle :

« Notre collaborateur M. Léon Aubineau vient d'être frappé dans ses plus chères affections par la perte de son frère, M. Henri Aubineau, mort à Dallon (département de l'Aisne), où il possédait une vaste exploitation agricole.

« Au milieu de son chagrin, M. Léon Aubineau goûte une consolation particulièrement chère au cœur du chrétien : son frère, préparé par une longue maladie, étant mort dans de grands sentiments de foi, muni des sacrements de la sainte Église.

« Nous demandons à nos lecteurs, si intimement associés à la vie de l'*Univers*, d'avoir un pieux souvenir dans leurs prières pour l'âme de M. Henri Aubineau et pour notre collaborateur. »

— On annonce la mort de M. le vicomte Gabriel de Chaulnes, collaborateur de l'*Univers.*

— La dispense d'empêchement de religion mixte a été accordée par le Saint-Siège à la princesse Marie d'Orléans, fille du duc de Chartres, pour son prochain mariage avec le prince Waldemar, héritier de la couronne de Danemark et parent des premières familles régnantes. Contrairement aux prétendues nouvelles de certains journaux, la dispense a été accordée aux conditions ordinaires, c'est-à-dire sur l'engagement formel du prince Waldemar de laisser à la princesse Marie pleine liberté de pratiquer la religion catholique et d'élever dans cette religion tous les enfants qui naîtraient de leur mariage.

— A propos de certains bruits mis en circulation sur les frais de dispense, l'*Osservatore romano* déclare que l'annulation du mariage Serrano-Martinez a rapporté à la cour de Rome 977 francs, et non 125,000, comme on l'avait dit; et que la dispense pour le mariage mixte du prince Waldemar et de la princesse d'Orléans a coûté 9 francs, et non 100,000.

— Le préfet des Bouches-du-Rhône, en présence de la commission administrative des hospices de Marseille, a remis la croix de la Légion d'honneur à la Sœur Saint-Cyprien, supérieure des sœurs hospitalières de Saint-Augustin.

Les infirmiers et infirmières ont ensuite offert un magnifique bouquet à la supérieure.

La Sœur Saint-Cyprien, qui est âgée de 73 ans, donne ses soins dans les hôpitaux de Marseille depuis 43 ans.

— Le testament de l'amiral Courbet est revenu en France avec son corps. M. Eugène Huré, notaire à Abbeville, l'a reçu le 1er septembre.

M. Huré a envoyé le 5 septembre la copie de ce testament à M. le contre-amiral marquis de Montaignac, président de la Société centrale de sauvetage des naufragés :

Pescadores, 28 mars 1885.

« Je laisse à la Société centrale de sauvetage des naufragés toutes mes économies en argent ou en valeurs mobilières. Ces économies provenant de mes appointements, et mes sœurs, belles-sœurs et nièces ayant une large aisance, je pense qu'elles m'approuveront. »

L'amiral Courbet était un des fondateurs de la Société de sauvetage. Jusque par-delà le tombeau, il a pensé aux hommes de mer, à ses compagnons de danger.

— M. Sarrien, ministre des postes et télégraphes, vient d'autoriser les cercles et établissements publics, tels que cafés, restaurants, hôtels, etc., abonnés aux réseaux téléphoniques concédés à l'industrie privée, à mettre le téléphone à la disposition de leurs membres ou clients, moyennant le paiement d'un abonnement double de celui qui est fixé par le tarif applicable aux abonnés ordinaires. Le deuxième

abonnement perçu par le permissionnaire revient intégralement à l'État.

— Il s'est formé une « ligue universelle des antivaccinateurs », se composant de médecins, de vrais médecins, et même elle va tenir ces jours-ci, à Charleroi, un congrès international, sous la présidence du docteur Huber Bœns, membre de l'Académie de médecine de Belgique. C'est la science, on le voit, qui fait scission. Le congrès se propose d'arrêter un ensemble de mesures pratiques pour combattre la vaccination obligatoire, et de protester auprès des gouvernements des pays où elle est imposée par la loi.

— Le sultan de Brunei (Bornéo) vient de mourir à l'âge de cent quatorze ans, dit-on. C'est évidemment le plus vieux souverain du monde qui vient de s'éteindre. Son successeur, Haschim-ben-al-Macham, est âgé de soixante ans et a vingt-quatre enfants. Le consul général anglais l'a reconnu, bien que l'un des derniers actes d'Abdul-Munim ait été de demander à la reine Victoria d'étendre le protectorat anglais sur ce qui restait de son royaume.

— Une intéressante nouvelle nous arrive de Chine par voie d'Allemagne. Il paraît que le gouvernement de Pékin vient enfin de se décider à doter le vaste empire d'un réseau de chemin de fer. Les négociations tendant à cette fin ont été conduites par le marquis de Tseng et Li-Hung-Chang, et une première ligne allant de Tientsin à Pékin serait prochainement établie.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la révolution économique, sociale et politique qui résultera de l'établissement des voies ferrées chez les Célestes. On sait assez quelles transformations le chemin de fer a amenées en Europe, où cependant les moyens de communication auxquels il s'est substitué étaient supérieurs à ceux qu'il va remplacer en Chine.

On peut espérer que non seulement pareille création donnera une impulsion énorme au commerce de l'Europe avec l'empire chinois, mais qu'elle développera considérablement les relations politiques des grandes puissances avec le gouvernement de Pékin et finira par modifier suffisamment les dispositions de celui-ci pour écarter dans un avenir plus ou moins éloigné, la possibilité des conflits aussi maladroits et aussi fâcheux que le récent conflit franco-chinois. C'est donc un évènement important que nous annoncent les journaux allemands.

— L'*Officiel* vient de publier les tableaux de notre commerce pendant les sept premiers mois de cette année.

Pendant ce laps de temps, nos importations se sont élevées à 2,517,679,000 fr. et nos exportations à 1,786,432,000 fr. seulement. D'où un excédent des importations sur les exportations de 731,247,000 francs. Faut-il dire encore que cette constante et considérable supériorité des importations est un fait économique des plus graves.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les programmes politiques couvrent toutes les murailles, et les journaux sont remplis des discours prononcés par les candidats de tous les partis.

M. Jules Ferry propose d'insérer l'impôt sur les revenus, au premier rang parmi les réformes fiscales à étudier et à réaliser. Nous ne comprenons pas bien sa pensée. Le principe de l'impôt sur le revenu n'est plus à introduire en France, par cette bonne raison qu'il y est acclimaté depuis longtemps. Si l'on étudie nos divers impôts, on voit que, non seulement l'impôt sur les revenus existe chez nous, mais encore qu'il fournit près du *sixième* des revenus de l'Etat, *la totalité* des ressources des départements et *le quart* des recettes des communes. Environ 800 millions sont demandés à cet impôt sous diverses formes.

Que sont les contributions des portes et fenêtres, la contribution personnelle et mobilière, la taxe sur le revenu des valeurs mobilières, les différentes taxes de consommation, sinon des impôts sur le revenu? Le revenu, en France, est taxé, retaxé, surtaxé par tous les moyens possibles. Jusqu'à ce jour, un seul revenu a été épargné: celui que l'on tirerait des Rentes françaises. Veut-on le soumettre à la loi commune? Le gouvernement ne l'oserait en ce moment surtout, et l'adoption de cette mesure financière ruinerait le crédit public.

L'impôt sur le revenu est une formule très juste, quand on veut dire simplement que chacun doit contribuer aux charges de l'Etat en proportion de sa fortune.

Mais on ne doit pas perdre de vue que c'est justement en vertu de cette formule que, depuis longtemps, les peuples civilisés affranchissent de tout impôt les objets indispensables à la vie et ne frappent que les substances dont la consommation est proportionnelle à l'aisance.

En même temps que ce principe de justice a été proclamé, il est une autre règle à laquelle les nations doivent savoir se plier, c'est que l'impôt doit être prélevé sans arbitraire et sans inquisition. La perception de l'impôt ne doit pas dépendre de la déclaration plus ou moins sincère du contribuable; elle ne doit pas, non plus, permettre à l'Etat d'inventorier la fortune de chaque citoyen et de taxer avec partialité ses adversaires ou ses amis.

Si, réellement, la situation de la France exige des accroissements d'impôts; si nos gouvernants ne veulent point faire des économies, imposez alors les objets de luxe; portez à 300 fr. les droits sur l'alcool. En Angleterre ce droit est de 350 et produit 475 millions. Chez nous, la consommation, il y a vingt-cinq ans, était de 700,000 hectolitres; elle est, aujourd'hui, de 1,500,000 hectolitres, bien que depuis 1850, l'impôt sur ce produit ait triplé.

La question économique et financière tient donc une bonne place dans les professions de foi. Nous voyons M. Tolain qui demande, comme réformes urgentes: abaissement du taux de l'escompte;

modification du régime houiller ; création d'institutions de prévoyance; amélioration constante du salaire et développement de l'enseignement professionnel. Beau programme, seulement il est incomplet.

La diminution du taux de l'escompte est une bonne chose; mais pourquoi ne pas demander aussi celui du prix du beurre et des biftecks ? — L'expropriation des houillères est chose excellente; mais il faudrait compléter la mesure. Si l'industrie obtient gratuitement son pain, qui est la houille, il serait bon aussi que nous obtenions le nôtre non moins gratuitement, et que l'on expropriât les fermes de la Beauce et de la Brie. — Les institutions de prévoyance doivent être multipliées à l'infini, c'est entendu; mais ce qui est préférable, c'est encore de chercher à leur créer une clientèle en rendant l'ouvrier prévoyant. — Quant à l'amélioration des salaires, ce n'est pas du domaine des lois; elle ne peut et ne pourra jamais se régler que par la libre discussion; il est difficile de s'expliquer l'intervention de l'autorité pour la fixation du prix des services rendus.

Si nous avions un programme à exposer, nous lui donnerions une forme des plus concises. Il ne comprendrait qu'un seul article: « Les dépenses seront rigoureusement ramenées au niveau des recettes; aucun impôt ne sera établi et l'équilibre du budget sera demandé uniquement à la réduction des crédits. »

Dans ceux qu'on nous expose, nous ne voyons qu'une chose bien claire: l'augmentation des dépenses, partant l'augmentation des charges. Il est grand temps de faire des économies. Notre industrie, par suite des impôts énormes que lui impose ce gouvernement, n'est déjà que trop inférieure à celle des États voisins. Il faut éviter de verser la goutte qui ferait déborder le vase.

La Bourse est plus faible par suite des événements de la Roumélie; on recherche les obligations 4 °/₀ du canal de Panama; c'est un placement fructueux.

A. H.

TABLE DES MATIÈRES

A cause de l'encombrement des matières, et pour ne pas différer l'insertion d'articles et de documents auxquels l'approche des élections donne une importance capitale, les tables de ce volume des *Annales* seront publiées dans le numéro 724 (31 octobre prochain).

Le gérant : P. Chantrel.

Paris — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51, rue de Lille

TABLE DES MATIÈRES [1]

Numéro 707 (4 juillet 1885). — Notre devoir, 5. — Une guérison insigne à Lourdes, 6. — L'Eucharistie (suite), 15. — La liberté de l'Eglise, 20. — Académie française, 28. — Nécrologie, 33. — Nouvelles religieuses, 37. — Les Chambres, 45. — Chronique de la semaine, 48. — Petite chronique, 55. — Revue économique et financière, 55.

Numéro 708 (11 juillet 1885). — Discours du Saint-Père, 57. — Une protestation nécessaire, 60. — L'affaire du « Journal de Rome », 64. — La prison de Pierre et la prison Vaticane, 68. — L'Eucharistie (suite), 71. — La liberté de l'Eglise (suite et fin), 77. — Académie française, 84. — Une figure d'évêque, 90. — Nouvelles religieuses, 98. — Les Chambres, 102. — Chronique de la semaine, 104. — Petite chronique, 111. — Revue économique et financière.

Numéro 709 (18 juillet 1885). — L'Eucharistie (suite et fin), 114. — Académie française, 121. — Les origines de la France contemporaine, 128. — Les Francs-Maçons, 134. — L'impôt sur les Congrégations, 138. — L'Episcopat et le Saint-Siège, 141. — Saint Vincent de Paul, 144. — L'affaire du « Journal de Rome », 147. — Nouvelles religieuses, 148. — Les Chambres, 155. — Chronique de la semaine, 158. — Petite chronique, 164. — Revue économique et financière, 167.

Numéro 710 (25 juillet 1885). Saint Vincent de Paul, 169. — L'affaire de Paderborn, 171. — Les origines de la France contemporaine (suite), 180. — Le livre posthume de Gordon, 186. — Les noces d'argent des zouaves pontificaux, 192. — Le Congrès de l'Enseignement catholique, 196. — L'Episcopat et le Saint-Siège, 200. — Nécrologie, 204. — Nouvelles religieuses, 205. — Les Chambres, 212. — Chronique de la semaine, 216. — Variétés, 222. — Revue économique et financière, 223.

Numéro 711 (1er août 1885). Le Pape combat, 225. — Du miracle, 228. — Les origines de la France contemporaine (suite et fin), 237. — La persécution en Pologne, 242. — Un coup d'œil sur le Kulturkampf, 245. — Les fêtes de Velehrad, 249. — Les orphelines de Billancourt, 253. — Léo Taxil, 257. — Nécrologie, 260. — Le Conseil supérieur et l'Instruction publique, 262. — L'Episcopat et le Saint-Siège, 266. — Nouvelles religieuses, 268. — Les Chambres, 271. —

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

Chronique de la semaine, 274. — Petite chronique, 279. — Revue économique et financière, 279.

Numéro 712 (8 août 1885). — Consistoire secret, 281. — Consistoire public, 285. — Le Pape est vainqueur, 288. — Les noces d'argent des Zouaves pontificaux, 293. — L'unité du chant ecclésiastique, 309. — Lettre de NN. SS. les Evêques de Belgique à Sa Sainteté Léon XIII, 316. — L'Episcopat et le Saint-Siège, 319. — Nécrologie, 321. — Nouvelles religieuses, 322. — Les Chambres, 325. — Chronique de la semaine, 329. — Petite chronique, 335. — Revue économique et financière, 336.

Numéro 713 (15 août 1885). La Mission de Léon XIII, 337. — Dieu seul, 340. — Le cardinal Melchers, 349. — La Franc-Maçonnerie, 355. — Les Bénédictins exilés en Angleterre, 359. — Vœux émis, 362. — Congrès des œuvres eucharistiques, 368. — Un nouveau sanctuaire au Sacré-Cœur, 371. — Les nouveaux cardinaux, 372. — L'Episcopat et le Saint-Siège, 375. — Nouvelles religieuses, 379. — Les Chambres, 382. — Chronique de la semaine, 383. — Revue économique et financière, 391.

Numéro 714 (22 août 1885). — Appel aux électeurs catholiques, 390. — Un éclair de bon sens, 396. — Dieu seul, 399. — Les progrès du socialisme, 404. — Le patriotisme chrétien, 408. — Massacre en Cochinchine, 411. — M. Ferry, 413. — Le Séminaire français de Rome, 416. — Les sourds-muets en Angleterre, 418. — Nécrologie, 422. — Nouvelles religieuses, 422. — Chronique de la semaine, 429. — Petite Chronique, 442. — Bibliographie, 444. — Revue économique et financière.

Numéro 715 (29 août 1885). — Dieu seul, 449. — La Lettre pastorale, 455. — Les deux Paris, 465. — Etude des questions sociales, 468. — Le comte Albert de Mun, 491. — La propriété foncière et la Révolution, 477. — Nécrologie, 481. — Lettre de Son Em. le cardinal Guibert, 482. — Nouvelles religieuses, 484. — Chronique de la semaine, 491. — Petite chronique, 501. — Bibliographie, 502. — Revue économique et financière, 503.

Numéro 716 (5 septembre 1885). — Le Catéchisme, 505. — Le « Salve Regina », 510. — La science catholique en Allemagne, 515 — L'Eglise et la science, 522. — Un évêque catholique en Angleterre, 524. — L'éducation française en Belgique, 529. — Les hôpitaux de Londres, 532. — Mandement des évêques allemands, 539. — Charette à Anvers, 543. — Nouvelles religieuses, 545. — Chronique de la semaine, 550. — Petite chronique, 558. — Revue économique et financière, 559.

Numéro 717 (12 septembre 1885). — Préparons l'avenir, 561. — Le clergé et les élections, 561. — La prière et les élections, 570. — Les courses et combats de taureaux, 578. — L'amiral Courbet, 587. — Les prières du Rosaire, 599. — Nouvelles religieuses, 602. — Chronique de la semaine, 606. — Petite chronique, 615. — Revue économique et financière, 615.

Numéro 718 (19 septembre 1885). — La politique républi-

caine en France, 677. — L'amiral Courbet, 621. — Le progrès des études bibliques, 630. — La basilique de Saint-Martin, 640. — Une lettre de M. de Mun, 649. — Le Congrès de Munster, 654. — Congrès catholique de Limoges, 655. — Congrès eucharistique, 658. — Nécrologie, 658. — Nouvelles religieuses, 659. — Chronique de la semaine, 664.

Numéro 719 (26 septembre 1885). — L'œuvre chrétienne des élections, 673. — Les prières du Rosaire et la France, 677. — Une parole de Léon XIII, 684. — Les associations ouvrières catholiques, 688. — La vérité sur Calvin, 692. — Le luminaire de l'autel, 699. — Questions de jurisprudence, 701. — Congrès eucharistique, 703. — Mois du Rosaire et pardon du Rosaire, 707. — Nouvelles religieuses, 708. — Chronique de la semaine, 713. — Petite chronique, 724. — Revue économique et financière, 727.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

A

Académie française. — Réception de M. Duruy, 28. — Discours de Mgr PERRAUD, 29, 84, 121.
Allègre (abbé). — *Impedimentorum matrimonii synopsis*, 446.
Allemagne. — Le centenaire de saint Grégoire VII, 43. — Les Evêques à Fulda, 425, 539. — Entrevue de Kremsier, 491. — Incident des Carolines, 493, 555, 611, 670.
Alsace-Lorraine. — Le prince de Hohenlohe gouverneur, 440.
Angleterre, 52, 221, 334, 672. — V. Soudan. — Les scandales de Londres, 162.
Appel aux électeurs catholiques, 390, 429.
Assemblée des catholiques. — Vœux exprimés, 362.
Associations (les) ouvrières catholiques, par M. l'abbé HITZE, 688.
Autriche. — La loi sur le repos dominical, 54. — Entrevue de Gastein, 333, 438. — Lettre pastorale de l'Episcopat, 455. — Entrevue de Kremsier, 491.

B

BADTS DE CUGNAC (Albert de). — Une guérison insigne à Lourdes, 6.
BAUNARD (Mgr). — Le Patriotisme chrétien, 408.
BEAUNE (Henri). — La propriété foncière et la révolution, 477.
BELCASTEL (G. de). — La liberté de l'Eglise, 20, 77.
Belgique. — Lettre des Evêques à Léon XIII, 316.
Bénédictins (les) exilés en Angleterre. — 359.
BESSON (Mgr) évêque de Nîmes. — Les courses et combats de taureaux, 578.
BLANCHON (Joannes). — Un éclair de Bon sens, 396.
Boulogne (N.-D. de). — Son couronnement, 486.
BOURRET (Mgr), évêque de Rodez. — L'Eucharistie, 15, 71, 114. — Dieu seul, source de la vraie félicité, 340, 399, 449.
Brésil. — Crise ministérielle, 499.
Broglie (abbé de). — *Problèmes et conclusions de l'histoire des religions*, 445.
Brunswick. — Affaire de la succession, 723.
Bulletin biblographique, 444, 502.

C

Cardinaux (les nouveaux), 38. — Mgr Melchers. — Mgr Capecelatro, 376; — Mgr Moran, 377; — Mgr Battaglini, 377; — Mgr Schiaffino, 378; — Mgr Christofori, 378.
Carolines (les îles), 494. — V. Allemagne.

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

Chambres (les), 45, 102, 155, 212, 271, 325, 382.
Chant (unité du) ecclésiastique, 309.
Chatillon (Mme la comtesse de). — Sa guérison à Lourdes, 6.
Chine. — V. Missions, Tonkin Cochinchine. — Négociations avec le Vatican, 278.
Chronique de la semaine, 48, 104, 158, 216, 274, 329, 383, 429, 491, 550, 606, 664, 713.
Chronique (Petite).— 55, 111, 164, 279, 335, 442, 501, 558, 615, 724.
Clergé (le) et les élections, 564.
Cochinchine. — Massacre de chrétiens, 411. — Lettre du P. Delpech, 411.
Concordance de l'Imitation de N.-S. J.-C et des Exercices de saint Ignace, par le R. P. Mercier, 502.
Congrégations. — L'impôt sur les Congrégations, 138. — Circulaire du directeur de l'Enregistrement, 138.
Congrès catholique de Limoges, 655.
Congrès (le) de l'Enseignement catholique, 190.
Congrès Eucharistique de Fribourg, 151, 368, 658, 703.
Congrès de Munster, 654.
Conseil supérieur de l'Instruction publique. — Discours du ministre, 262. — Rejet de l'appel de l'abbé Magne, 263.
Consistoires des 27-30 juillet, 37, 281, 285. — Allocution du Pape, 283.
CORNET (abbé), — La science catholique en Allemagne depuis le Concile du Vatican, 515.
COSQUIN (Emmanuel). — Un évêque catholique en Angleterre, 524.
Costa-Rica, 663.
Courbet (l'amiral). — V. Chambres, France, Chronique. — Ses obsèques, 48, 550. — Lettre du Cardinal GUIBERT, 482. — Oraison funèbre de Mgr FREPPEL, 587, 621. — Discours de l'amiral Galiber, 627 ; — de M. T. Ferry, 628. — Deux lettres de Courbet, 719. — Son testament, 725.
Courses (les) et les combats de taureaux, par Mgr BESSON, 578.

D

DESPRÈS (Dr). — Les hôpitaux de Londres, 532.
Devoir (notre), 5.
Dieu seul source de la vraie félicité, par Mgr BOURRET, 340, 399, 449.
Duplais (M. L.) — *L'amiral Dupleix*, 447.
Dupleix (l'amiral), par M. Duplais, 447.
Duruy. — Sa réception à l'Académie, 28.
DUVIVIER (R. P.). — Du miracle, 228.

E

Eclair (un) de Bon sens, par Joannès BLANCHON, 396.
Education (l') française en Belgique, 529.
Eglise (l') et la science, 522.
Elections des 4-18 octobre 1885, 48, 606. — Déclaration des droites, 609. — Réunion conservatrice, 664. — L'œuvre chrétienne des élections, 673. — V. Chronique.
Episcopat (l') et le Saint-Siège. — Lettres à Léon XIII de NN. SS. de Rouen, 141 ; — de Tours, 142 ; — d'Albi, 144 ; — de Clermont, 144 ; — de Reims, 200 ; — de Nevers, 201 ; — de Séez, 202 ; — de Quimper, 266 ; — Bonjean, 266 ; — d'Autun, 267 ; — de Chambéry, 319 ; — de Versailles, 372 ; — d'Evreux, 373 ; — de Coutances, 374.
Espagne. — Le choléra, 53, 109, 163, 277, 437, 559. — Incident des Carolines. V. Allemagne.
Etats-Unis.—L'Eglise catholique, 380.
Etude des questions sociales.
Eucharistie (l'), par Mgr BOURRET, 15, 71, 114.
Evêque (un) catholique en Angleterre, par M. Emm. COSQUIN, 524.

F

Ferry (M.) et la séparation de l'Eglise et de l'Etat, 413.
Figure (une) d'Evêque, par E. de Laveley, 90.
France. — V. Chronique, Petite Chronique, Chambres, Nouvelles Religieuses, Tonkin, Madagascar, etc. — Décret convoquant les électeurs législatifs, 606. — Elections sénatoriales du Finistère, 219, 274. — Elections sénatoriales, 501. — Elections départementales, 55, 164, 330, 442, 558. — La fête nationale, 158, 277. — Session des Conseils généraux, 431, 499. — Mariage de la princesse Marie d'Orléans, 615.
Franc-Maçonnerie (la) dans l'ancien et le nouveau monde, 355.
Francs-Maçons (les), 134.

G

Geneviève (Sainte). — Appel pour l'érection d'une statue en son honneur, 39, 485. — Pèlerinage à Nanterre, 710.
Giron (Aimé). — Les orphelines de Billancourt, 253.
Goblet (M.), ministre des Cultes. — Circulaire aux évêques à propos des élections, 161.
Gordon. — Son livre posthume, 186.
Grégoire (l'abbé). — On lui érige une statue à Lunéville, 159.
Guérison (une) insigne à Lourdes, par M. Alb. de Badts de Cugnac, 6.
Guibert (Cardinal). — Lettre publiant les lettres de Léon XIII sur saint Jacques de Compostelle, 203. — Lettre sur l'amiral Courbet, 482.

H

Hitze (l'abbé). — Les associations ouvrières catholiques, 688.
Hôpitaux (les) de Londres, par le Dr Desprès, 532.

I

Impedimentorum matrimonii synopsis, par l'abbé Allègre, 446.
Imposture des Naundorff, par M. P. Veuillot, 444.
Impôt (l') sur les Congrégations. — V. Congrégations.
Index (livres à l'), 709.

J

Journal de Rome. — Affaire du *Journal de Rome*, 64, 147. — Une protestation nécessaire, 60.
Jurisprudence (question de), 701.

K

Kulturkampf (coup d'œil sur le), 245.

L

Lansade (A. de). — Les origines de la France contemporaine, par M. Taine, 128, 180, 237.
Laveley (E. de). — Une figure d'Evêque, 90.
Lavigerie (cardinal). — Réunion pro-synodale à Tunis, 99. — La prière et les élections, 570.
Léon XIII. — Réception des sociétés catholiques de Rome, 37 ; — discours, 57. — Allocution au consistoire du 27 juillet, 283 ; — aux nouveaux cardinaux, 322. — Décret relatif aux prières du Rosaire, 599. — Brefs établissant saint Vincent de Paul patron des œuvres charitables, 145 ; — à Mgr Lachat, 152 ; — au commandeur Acquaderni, 205 ; — aux catholiques du diocèse de Cambrai, 269 ; — à Mgr Pieraerts, 425 ; — à Mgr Koppès, 427 ; — au Pius-Verein, 490. — Lettres de l'Episcopat à Léon XIII, 141, 200, 266, 316, 319, 372. — V. Consistoires, Nouvelles religieuses, etc., etc.
Lettre pastorale de l'Episcopat autrichien, 455.
Liberté (la) de l'Eglise, par M. G. de Belcastel, 20, 77.

Livre (le) posthume de Gordon, 186.
Livres. — V. Bulletin bibliographique.
Lourdes (N.-D. de). — La fête du Mont-Carmel, 98. — Le 8 septembre, 488. — Les pèlerinages, 548.
Luminaire (le) de l'autel, 699.

M

Madagascar, 108.
Mandement des évêques réunis à Fulda, 539.
Martin (Saint-) de Tours. — Lettre circulaire et mandement de l'archevêque de Tours, 640.
Melchers (le cardinal), 349, 375.
Mercier (R. P.). — *Concordance de l'Imitation de N.-S. J.-C. et des exercices de saint Ignace*, 502.
Mermillod (Mgr). — Le catéchisme, 505.
Miracle (du), par le R. P. Duvivier, 228, 000.
Mission (la) de Léon XIII, 337.
Missions, 152, 428, 490. — V. Cochinchine, Chine, Tonkin. — Massacre de missionnaires en Cimbébasie, 605.
Mois du Rosaire et pardon du du Rosaire, 707.
Monsabré (R. P.) — Les deux Paris, 465.
Mun (comte A. de). — Lettre à l'amiral Gicquel des Touches, 649.
Mun (le comte A. de), par un catholique anglais, 471.

N

Nécrologie. — Mgr Bourget, 33. — M. Charles Renier, 36. — M. Henri Tresca, 36. — M. Peulevey, 55. — M. E. Hello, 204. — Candido Nocedal, 204. — M. Pitra, 204. — Le cardinal Nina, 260. — Le général Grant, 260. — Mgr Caraguel, 271. — Le R. P. Marquigny, 321. — Milne-Edwards, 321. — Mgr Lecourtier, 481. — M. Lepère, 615. — Mgr Forcade, 658. — Mme Vve Carrère, 659. — M. G. Chaulnes, 724.
Noces (les) d'argent des zouaves pontificaux. — V. Zouaves.
Nouvelles religieuses, 37, 98, 148, 205, 268, 322, 379, 422, 484, 545, 602, 659, 708.

O

Obok (affaire d'), 721.
Origines (les) de la France contemporaine par M. Taine, par A. de Lansade, 128, 180, 237.
Orphelines (les) de Billancourt, par M. Aimé Giron, 253.

P

Paderborn (l'affaire de), 171.
Pape (le) combat, 225.
Pape (le) est vainqueur, 288.
Paris (les deux), par le R. P. Monsabré, 465.
Parole (une) de Léon XIII, 684.
Parti (le) catholique. — Lettre du comte de Mun à l'amiral Gicquel des Touches, 649.
Patriotisme (le) chrétien, par Mgr Baunard, 408.
Pérou, 614.
Perraud (Mgr), évêque d'Autun, académicien. — Discours à la réception de M. Duruy à l'Académie, 29, 84, 121. — Les prières du Rosaire et la France, 677.
Persécution (la) en Pologne, 242.
Philbert, curé de Bragayrac. — Son cas, 209. — Lettre du cardinal Desprès, 209.
Politique (la) républicaine en France, par M. Eug. Veuillot, 617.
Portugal. — Le patronat sur les bénéfices ecclésiastiques aux Indes, 102.
Préparons l'avenir, 561.
Prière (la) et les élections, par le cardinal Lavigerie, 570.
Prières (les) du Rosaire et la France, par Mgr Perraud, 677.
Prison (la) de Pierre et la prison Vaticane, 68.
Problèmes et conclusions de l'histoire des religions, par M. l'abbé de Broglie, 445.

Progrès (du) des études bibliques depuis cent cinquante ans, 630.
Progrès (les) du socialisme, 404.
Propriété (la) foncière et la révolution, par H. BEAUNE, 477.
Protestation (une) nécessaire, 60.

R

République (la) *se démasque*, par Léo Taxil, 447.
Revue économique et financière, 55, 111, 167, 223, 279, 336, 391, 447, 503, 559, 615, 727.
Rosaire (les prières du). — Décret *Urbis et Orbis*, 599.
Roumélie. — Insurrection, 713.
Russie, 221, 334, 672. — Entrevues de Gastein, 333, 438.

S

Salve Regina (le), 510.
Sanctuaire (un nouveau) au Sacré-Cœur, 371.
Science (la) catholique en Allemagne depuis le Concile du Vatican, 515.
Séminaire (le) français de Rome, 416.
Soudan. — Les prisonniers du Mahdi, 154. — Mort du Mahdi, 439.
Sourds-Muets (les) en Angleterre, 418.
Strossmayer (Mgr), par M. DE LAVELEYE, 91.

T

Taine. — Les origines de la France contemporaine, 128, 180, 237.
TAXIL (Léo). — Sa conversion, 219, 257, 332. — *La république se démasque*, 447.
Tonkin, 52, 221, 276, 612, 670, 720. — Surprise de Hué, 105, 158. — V. Cochinchine.

U

Unité (l') du chant ecclésiastique, 309.

V

Variétés. — M. Jules Roche, 222. — Statistique maritime, 223.
Velehrad (les fêtes de) en l'honneur des saints Cyrille et Méthode, 249.
Vérité (la) sur Calvin, 692.
VEUILLOT (Eugène). — La politique républicaine en France, 617.
Veuillot (Pierre). — *L'imposture des Naundorff*, 444.
Vincent (saint) de Paul, patron des sociétés charitables, 159. — Bref du Pape, 144.
Vœu national (œuvre du), 207, 425.

Z

Zouaves pontificaux. — Noces d'argent du régiment, 192. — Fêtes de la Basse-Motte, 293. — Discours de Charette, 296 ; — du colonel d'Albiouse, 305 ; — Fêtes d'Anvers, 543.



